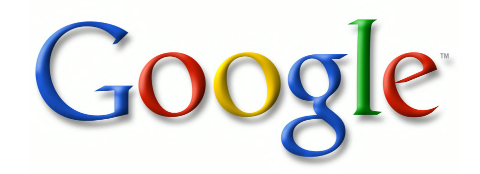


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

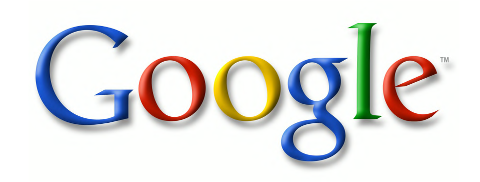
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

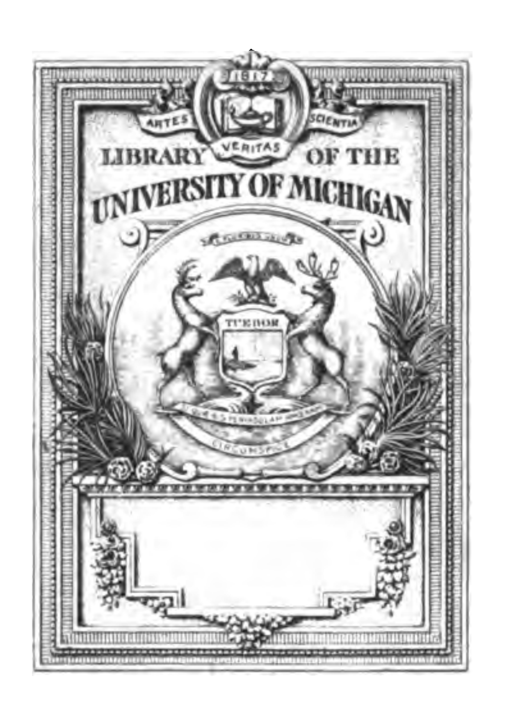
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

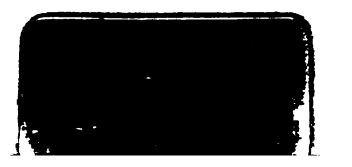
Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



COLLECTION

DES

INVENTAIRES-SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE PAR ORDRE

DE SON EXCELLENCE M. LE COMTE DE PERSIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

PREMIÈRE PARTIE.

ARCHIVES CIVILES.

INVENTAIRE-~~SOMMAIRE~~

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de la Côte d'Or

ANTÉRIEURES A 1790,

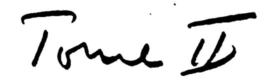
RÉDIGÉ PAR MM. ROSSIGNOL ET GARNIER, ARCHIVISTES.

COTE-D'OR.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.

CHAMBRE DES COMPTES DE BOURGOGNE, Nos 3633 à 7264.

TOME SECOND.





PARIS,
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE ADMINISTRATIVE
DE PAUL DUPONT.

1864.

CD
1215
.A2
C8
A43
1863
v.2

Ref-St.
Nijhoff
6-21-30
22127

2e RAPPORT

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

SIRE,

Un de mes prédécesseurs a eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, le 3 août 1862, les deux premiers volumes de l'*Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790*, et un rapport destiné à faire connaître le but et les avantages de cette publication.

Depuis cette époque, grâce aux encouragements de Votre Majesté, ce travail a pris une extension considérable et il n'a cessé d'être poursuivi avec une activité dont je me plais à signaler les résultats. Tous les départements ont commencé la publication de leurs inventaires, à l'exception des trois départements récemment annexés à l'Empire, dont les Archives n'ont pu encore être

constituées entièrement, et de deux autres qui attendent que la situation de leurs finances leur permette de l'entreprendre. L'Administration peut mettre aujourd'hui à la disposition du public 35 volumes complétement terminés. Les fascicules divers distribués aux conseils généraux en représentent à eux seuls une quantité au moins égale. Enfin, le nombre des pièces ou registres analysés s'élève au chiffre de 4,608,239.

Seize des principales villes de l'Empire se sont empressées de suivre l'exemple donné par les départements, et sept d'entre elles ont terminé déjà leur publication.

Je signalerai particulièrement à Votre Majesté le premier volume imprimé par la ville de Lyon.

On y trouve une précieuse correspondance politique avec les souverains de France, d'Espagne, de Savoie, avec les chefs de la Ligue, les agents du Roi Catholique et du Saint-Père. Les arts n'y sont pas oubliés et l'histoire biographique y recueillera de curieux détails sur l'origine, les travaux et les succès des peintres et des sculpteurs employés à l'occasion de fêtes et d'entrées solennelles, d'artistes de tous genres, parmi lesquels on remarque Pierre Évrard (1455), Péréal (1511), Sébastien de Bologne, l'architecte Philibert de Lorme, un grand nombre de graveurs de plans, de monnaies, de médailles, le relieur Pierre Maury, Nicolas Grolier, etc.

Quatre administrations hospitalières ont également commencé l'impression de leurs Archives. L'Assistance publique à Paris vient d'achever le premier volume relatif à l'Hôtel-Dieu. Ce document retrace rue par rue et maison par maison la topographie de l'ancien Paris, et abonde en intéressantes indications.

Des titres importants pour les intérêts de l'État et des communes se retrouvent dans les documents antérieurs à 1790. Le classement et l'inventaire en ont fait découvrir un certain nombre dont on ignorait l'existence ou que l'on croyait détruits, et il a suffi de les produire pour obtenir, en 1863 et en 1864, la solution de procès pendants depuis longues années. Ces titres figurent particulièrement parmi les anciens cartulaires, parmi les cadastres, les terriers, les plans de routes, les partages de biens communaux, les concessions de terrains vagues et incultes. J'ai remarqué, dans ces mêmes collections, des renseignements précieux sur de grands travaux effectués ou étudiés avant 1790, tels que : défense des côtes maritimes à Rouen, au Hâvre, à Dieppe, à Saint-Valery-en-Caux, etc.; mesures contre les inondations en Touraine; endiguement du Rhin; établissement de canaux, projets sur les mines, les carrières, les haras, les pépinières, les opé-

rations du service des ponts et chaussées, l'extinction de la mendicité et du paupérisme. Les actes qui nous sont restés sur les fondations d'hôpitaux, la création des manufactures, l'organisation d'ateliers de travaux d'utilité publique, fournissent des éléments pleins d'intérêt pour l'étude de questions qui préoccupent encore aujourd'hui tous les gouvernements.

A côté des actes administratifs émanés du pouvoir central ou de sa représentation directe, il en est qui se rattachent à la vie politique du pays, à l'intervention de ses députés dans les affaires générales de l'État et dans les affaires particulières des provinces et des villes. Tels sont les papiers relatifs aux États-Généraux, aux assemblées des notables, aux assemblées provinciales, précieux documents qui sont tout à la fois le testament de l'ancienne société et la préface de la Révolution française.

Comme les provinces et les communes, les familles ont un intérêt incontestable à cette publication. En effet, les simples états de répartition de l'impôt ne servent pas seulement à délimiter d'anciennes propriétés; ils déterminent aussi et constatent la situation nobiliaire d'un grand nombre de personnes au moment de la Révolution. Les élus chargés de faire la répartition des impôts n'admettaient pas sans des preuves rigoureuses l'exemption des charges financières que procuraient à ceux qui les possédaient légalement les terres nobles et les titres nobiliaires.

Aussi, voit-on un illustre savant du XVII[e] siècle, Claude Saumaise, se montrer aussi habile défenseur de ses prétentions nobiliaires que perspicace archéologue lorsqu'il s'agit de déchiffrer une antique inscription, et l'histoire constate-t-elle sans étonnement que les échevins de Lyon apportaient plus de persévérance à faire rechercher, après les troubles de la Ligue, les lettres patentes qui leur conféraient l'anoblissement, qu'à préserver la cité des invasions des Bohémiens, Égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui venaient augmenter les charges de l'*Aumône générale*, plus spécialement fondée pour les ouvriers sans emploi ou invalides.

Les jugements des intendants, connus sous le nom de *maintenue de noblesse*, complètent l'ensemble des documents servant à éclairer l'histoire et l'état des familles.

Notre ancienne organisation judiciaire est représentée dans les archives des préfectures par un grand nombre de registres et de dossiers provenant des Parlements provinciaux, des siéges royaux du premier degré : Présidiaux, Sénéchaussées et Bailliages. A ces documents concernant la justice du royaume, s'ajoutent les actes des justices seigneuriales qui représentent jusqu'au seuil même de la Révolution les derniers vestiges des pouvoirs locaux, issus de la féodalité.

La jurisprudence de ces tribunaux variait à l'infini. En Bourgogne, par exemple, il n'en coûtait que 10 francs d'amende, en l'année 1385, pour avoir aidé à rançonner les ambassadeurs du comte de Savoie et du marquis de Montferrat; mais cette procédure avait nécessité des « *écritures qui occupaient* 50 *pieds de long*, » et le pied était taxé un gros et demi. A Rouen, au XIIIe siècle, la médisance de la part d'une femme était punie d'une immersion dans la Seine, répétée trois fois de suite. Le meurtre d'une femme *mal famée* se rachetait par 5 francs d'amende. Dans l'Orléanais, les faux témoins avaient la langue percée avec un fer rouge, et étaient ensuite battus de verges de la main du bourreau par les rues de la ville.

L'histoire du génie français dans ses manifestations multiples est écrite dans nos Archives. L'Université y retrouve les traits de sa puissante organisation et l'éclat dont elle a brillé dans les écoles d'Avignon, de Caen, de Poitiers, de Toulouse, etc. Des documents pleins d'intérêt révèlent le progrès accompli pendant les derniers siècles dans l'architecture, les beaux-arts et leur application à l'industrie, dans les procédés relatifs à la peinture sur verre, à la tapisserie, à la peinture sur émail et à la sculpture sur pierre et sur bois, qui tint une si grande place, non-seulement dans l'ornementation des monuments publics, mais encore dans la décoration des habitations privées.

Tels sont encore, pour l'architecture civile et religieuse, les titres nombreux qui concernent l'église de Brou, chef-d'œuvre du seizième siècle, la Sainte-Chapelle de Dijon, le Palais des Dauphins, le château de Gaillon et ses peintures dues à des maîtres italiens, enfin les habitations royales de Fontainebleau, de Vincennes, Blois, Amboise, etc.

Dans un autre ordre de faits, les Inventaires des Archives départementales signalent à l'attention du public lettré des documents très-importants pour l'appréciation d'un des événements les plus graves de l'ancien régime, la révocation de l'Édit de Nantes, et d'une de ces institutions les plus décriées, les lettres de cachet. Les historiens pourront désormais réviser, sur ces deux questions, avec les éléments d'information les plus certains, les opinions les plus accréditées jusqu'à ce jour.

J'ai l'honneur de signaler aussi à Votre Majesté une foule de renseignements curieux relatifs aux personnes. A l'aide des Archives, on peut aujourd'hui suivre pas à pas la plupart des hommes qui ont un nom célèbre dans notre ancien gouvernement, et reconstituer, même à leurs débuts dans la vie publique, la biographie de quelques-unes de nos illustrations littéraires, scien-

tifiques ou militaires. Entre mille autres faits du même genre, on y apprend que Georges Cuvier remplissait dans sa jeunesse les modestes fonctions de greffier de la commune de Bec-en-Cauchois. Les délibérations de cette commune, toutes rédigées par lui et transcrites de sa main, nous en fournissent la preuve. Pierre Corneille tenait les registres de la fabrique de l'église de Rouen, et, quoique marguillier, il y inscrivait parfois ses réflexions personnelles contre les mesures adoptées par ses collègues. Une petite localité de Seine-et-Marne, la commune d'Avon, presque inconnue aujourd'hui, conserve des livres paroissiaux du plus haut intérêt et qui révèlent l'état civil des plus grands artistes, au premier rang desquels se placent Léonard le Flamand, François de Bologne, Sébastien Serlio, le Rosso, Antoine Jacquet de Grenoble, le Primatice, Nicolo dell' Abbate, Jean de Hoëy, Fréminet, Ambroise Dubois et des savants illustres, tels que le mathématicien Bezout, le naturaliste Daubenton, etc.

Cet exposé sommaire suffira pour établir l'intérêt que présente, aux points de vue les plus divers, l'œuvre entreprise par M. le duc de Persigny.

C'est là, Sire, je puis le dire avec confiance, l'une des enquêtes les plus considérables qui aient jamais été ouvertes sur le passé de la France. Elle embrasse sous toutes ses faces la vie multiple de l'ancienne société française. Elle jette un jour vif et nouveau sur les relations du pouvoir central avec les gouvernements provinciaux et les administrations communales, les relations des cités entre elles, la situation de chacune de ses castes, et elle nous fait assister, par des actes authentiques, au grand et laborieux développement de notre patrie.

Les conseils généraux, qui jusqu'ici ont pourvu à toutes les dépenses du service des Archives, continueront, je n'en doute pas, leur concours empressé à une publication qui a obtenu les suffrages unanimes du monde savant.

En ce moment, je vais étudier le système le plus convenable pour la rédaction de tables générales alphabétiques, qui, à mesure de l'impression, permettraient d'embrasser d'un coup d'œil tous les documents relatifs à une même question administrative ou historique.

En terminant ce rapport, Sire, je considère comme un devoir de signaler à l'Empereur les services rendus par le Bureau des Archives, les inspecteurs généraux placés sous mes ordres et les

archivistes départementaux, auxiliaires aussi modestes qu'érudits, sortis, pour la plupart, de l'École impériale des Chartes, et dont le dévouement mérite les plus grands éloges.

C'est à tous ces efforts réunis qu'on doit la marche rapide du grand travail dont je viens de soumettre à l'Empereur les principaux résultats.

Je suis avec un profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant
et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

Département de la Côte-d'Or.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE B.

(Cours et Juridictions. — Parlements. — Bailliages et autres juridictions secondaires. — Cour des Comptes. — Cour des Aides. — Cour des Monnaies.)

Cour des Comptes de Bourgogne. (*Suite.*)

B. 3633. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Châlon-sur-Saône.— Compte de Jean Fraignot. — Versement annuel de 150 livres tournois fait par le domaine au profit de Aymé, seigneur de Châteauvieux, à condition que lui et ses successeurs seront hommes liges des ducs de Bourgogne et qu'ils seront tous tenus de leur faire foi et hommage. Il est stipulé que le duc pourra se libérer de cette rente en payant aux ayants cause 1,500 livres tournois, mais à condition qu'ils recevront cette somme en fief. — Payement entre les mains de Jean de Vélery, maître de la Chambre aux deniers du duc, d'une somme de 3,000 francs, applicable aux dépenses de sa charge. — Voyage d'un sergent à Mâcon pour s'informer des Armagnacs qui s'y assemblaient; — d'un trompette de Châlon à Cuisery, portant des lettres du bailli de Châlon à Jean de Vaudrey, chevalier, et au bâtard de Montbéliard, capitaine des gens d'armes du prince d'Orange, pour les faire déloger du bailliage; — ces gens d'armes avaient rompu la barrière du châtel de Cuisery « et s'estoient perforciez d'y « entrer; » il y en avait sous les ordres du sire de Salenave, du seigneur d'Argueil, etc. — Lettres par lesquelles la duchesse ordonne que le bailli fasse prêter serment aux capitaines des villes et forteresses du seigneur de Saint-Georges, en leur enjoignant de ne les rendre qu'au duc ou à la duchesse de Bourgogne; — le lieutenant du bailli de Châlon fait savoir à la duchesse les pilleries et *roberies* des gens d'armes du petit Aymé de Virey faites dans le bailliage où ils étaient depuis longtemps. — Armagnacs sur la Loire, sous les ordres de Cap-de-Bernard. — Frais de conduite d'un chevaucheur du roi de Navarre, portant à Dijon des lettres à l'adresse de la duchesse de Bourgogne.

B. 3634. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1418-1419. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Deniers dus par les habitants de Culers pour leur usage dans les bois du domaine. — Cens dus par divers individus de Verdun à qui on avait donné des bois à essarter et à mettre en prairie. — Transport de 1,400 brochets pour peupler les étangs du domaine.

B. 3635. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1418-1419. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, receveur du bailliage. — Imposition des denrées vendues en gros et en détail dans la ville et le bailliage. — Amodiation de la recette de l'imposition des bêtes vives à quatre pattes tranchée pour 75 francs. — Lettres adressées par le bailli de Châlon à la duchesse de Bourgogne et au bailli de Dijon, pour leur faire savoir que messire Saladin d'Anglure devait venir se loger autour de Châlon, et les prier d'y pourvoir, autrement ce serait « la destruc« tion de la foire. »

B. 3636. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1419-1420.—Châlon.— Compte de Jean Fraignot.—

Recette de la prévôté de Buxy-le-Châtel amodiée 150 francs et 50 livres de cire. — Amendes : Guillaume Pinot, condamné à 2 francs pour s'être approprié une bourse qu'il avait trouvée ; — Pierre de Chagny paye 3 francs pour avoir dit « qu'il ne lui chailloit de la garde du duc, autant « que d'un estron de chien. » — Ordre, de la part de la duchesse, aux vassaux du duc et autres poursuivants d'armes d'aller immédiatement, avec le prince d'Orange, au pays de Mâconnais, pour résister aux ennemis qui voulaient entrer en Bourgogne.

B. 3637. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets ; parchemin.

1419-1421. — Châlon. — Compte de Pierre de la Couldre, receveur de la gruerie. — Un quarteron de froment comble, mesure de Chagny, donné par les habitants de Chissey pour leur usage dans les bois, et deux boisseaux, mesure de Châlon, donnés par l'amodiateur d'un terrain défriché, vendus à raison de 4 sous tournois le boisseau.— Recette de 3 boisseaux de froment, mesure de Buxy, montant de l'amodiation de la dîme des terres *gaignables* situées à Ponneau.

B. 3638. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets ; parchemin.

1419-1421. — Châlon. — Compte de Philippe Freppier pour l'imposition du huitième des vins vendus dans le bailliage, et droit sur les autres denrées.—Le produit de cet impôt, pour les grains, dans la ville et les faubourgs de Châlon pendant une année, est de 19 francs 2 gros.

B. 3639. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets ; parchemin.

1420-1421. — Châlon. — Compte de Philippe Freppier pour l'imposition des denrées, etc. : — grains, vins, épicerie, bêtes vives, poissonnerie, boucherie, mercerie, orfévrerie, *gipponerie*, poulaillerie, fil, cordonnerie, *faires* et ferretiers, tuiles, parcheminerie, verres, laines, armurerie, sellerie, graines d'écarlate.

B. 3640. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets ; parchemin.

1421-1424. — Châlon. — Compte de Pierre de la Couldre, receveur de la gruerie. — Recette de 13 gros vieux provenant de l'amodiation de la pêche de la Saône dans la châtellenie de La Colonne, tranchée à Nicolas Quoquillon.

B. 3641. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets ; parchemin.

1421-1422. — Châlon. — Compte de Philippe Freppier pour la recette de l'imposition des denrées. — Le produit de l'imposition des draps vendus à Châlon pendant une année est de 40 francs. — Les parchemins vendus à Châlon produisent un revenu de 15 gros par amodiation.

B. 3642. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1422-1425. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, commis à la recette du bailliage pour l'imposition des denrées. — Le produit de la vente des poissons à Châlon est amodié 56 francs.

B. 3643. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets ; parchemin.

1425-1426. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot, receveur général du bailliage. — Montant de l'amodiation de la châtellenie de Châlon. — Gages de Girard de Bourbon, seigneur de La Boulaie, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, son chambellan, bailli de Mâcon. — Voyage dans la châtellenie de Brancion, La Colonne et Sagy, pour savoir combien on pouvait y mettre sus de gens d'armes et de traits. — Convocation de plusieurs nobles du pays que le duc envoie à Cravan pour obliger les ennemis à en lever le siége. — Ordre aux capitaines des châtellenies de chasser les robeurs. — Frais pour faire savoir dans le bailliage les grosses peines portées contre ceux qui ne feraient pas bonne garde nuit et jour ; — pour donner ordre sur toute la Saône, jusqu'à Gray, de ne laisser passer la Saône à certains chars, chevaux et mulets portant des denrées, et défendre dans les villes de l'intérieur, à Beaune, à Dijon, Châtillon de rien laisser décharger de ces chars et chevaux. — Procès d'un espion qui rôdait autour du château de Saint-Gengoux, cherchant les moyens de s'en emparer. — Publication d'un mandement de la Chambre des Comptes, qui avait résolu, « pour pourvoir à la grant « nécessité de petite monnoie, » d'en faire forger à la Monnaie de Dijon. — Publication d'une trêve et de lettres de M. de Toulongeon et de Sennecy, général-capitaine et maréchal de Bourgogne, faisant savoir à tous les nobles du pays de se tenir en habillement de guerre pour marcher contre les ennemis du duc.

B. 3644. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets ; parchemin.

1425-1427. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot pour la recette de l'impôt sur les denrées, *gipponerie*, *pellerie* et tapisserie, vendues à Châlon pendant un an, produisant 6 francs par amodiation aux enchères.

B. 3645. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets ; parchemin.

1426-1427. — Châlon. — Compte de Jean Fraignot. — Publication du décri des monnaies *doubles* du feu Roi ; — des trêves entre le duc et ses ennemis pour les pays de

par deçà. — Lettres du maréchal de Bourgogne, faisant savoir aux vassaux de se rendre sans délai et en armes près d'Avallon; — frais pour les diriger incontinent, nuit et jour, à Mailly, assiégé par les ennemis du duc; — pour publier que la trêve faite avec Mons de Savoie a été continuée jusqu'à la Saint-Michel; — pour la publication du Parlement de Beaune, qui devait se tenir le 5 octobre; — pour informations sur les *roberies* faites par Jean Du Clou, dit Ferrière. — Défense aux vassaux de quitter le pays en armes ou autrement sans licence du duc. — Voyages dans le but d'engager messire Philibert Andrenet, qui était en Auxois à la tête des gens d'armes et de traits du comte de Savoie, à se détourner de sa route dans l'intérêt du commerce et de la foire de Châlon. — Dommages causés dans le bailliage de Châlon par le passage des Picards, allant en grand nombre en Savoie pour la guerre.

B. 3646. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1427-1428. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage et grènetier du grenier à sel de Châlon; — lettres patentes de son office données par Philippe, duc de Bourgogne ; — lettres missives du lieutenant du bailli de Châlon et des gens du Conseil au maréchal de Bourgogne, étant à Clessy, pour lui faire savoir que, nonobstant le sauf-conduit, les marchands du Lyonnais et du Beaujolais n'osaient se mettre en route pour venir à la foire de Châlon; — du bailli de Châlon au chancelier de Bourgogne, pour lui dire que « deux brigands menés au gibet avoient « esté requis audit gibet par deux fillettes communes, et « pour ce remis au chastellet. » Ils furent ensuite ramenés au gibet et exécutés. — Voyage ordonné par le bailli pour engager le prince d'Orange à retirer les gens d'armes qu'il avait dans le bailliage de Châlon.— Voyage commencé le 30 juillet dans le but de faire savoir au maréchal de Bourgogne, qui était à Gray, le départ des Picards, qui avaient longuement séjourné dans le bailliage en allant au service de Mons le Prince.— Indemnités accordées à Pierre de Chassigny et Philippe Mideau, maîtres des œuvres du duc de Bourgogne, pour avoir accompagné Jean de Saulx, conseiller et visiteur des ouvrages des forteresses, et avoir désigné les travaux qu'il était urgent d'exécuter.

B. 3647. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets ; parchemin.

1427-1428. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis pour la recette des 12 deniers par livre de toutes les denrées vendues en gros et en détail, et du huitième des vins vendus en détail.

B. 3648. (Cahier.) — In folio, 33 feuillets; papier.

1427-1428. — Châlon. — Compte de Jean Bussul, écuyer, seigneur de Martenot, conseiller, maître d'hôtel et gruyer de Bourgogne, dans les bailliages de Châlon, de Montcenis, d'Autun et du Charollais. — Rôle de la recette de la vaine pâture dans la châtellenie de Verdun, contenant le nom des individus, le nombre des bêtes et la quantité d'avoine et de deniers donnés.

B. 3649. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets; parchemin.

1428-1429. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage. — Payement d'une rente de 60 livres tournois à messire Antoine de Toulonjon, seigneur de Trèves et de La Bastie, maréchal de Bourgogne, au nom de dame Catherine de Bourbon, sa femme et auparavant femme de feu messire Loys Damas. — Frais faits par le bailli de Châlon, pour ordonner le guet et garde au château de Brancion, attendu que les ennemis étaient dans le voisinage ; — pour la publication d'un mandement du bailli, en vertu duquel les *salus* d'or devaient être pris pour 16 gros et demi-pièce, aux termes des ordonnances. — Voyage d'un sergent nommé Huguenin Lacaille, qui était allé porter des lettres du maréchal de Bourgogne aux nobles du bailliage pour leur enjoindre de se tenir en armes, prêts à se rendre vers lui aussitôt qu'il l'ordonnera. — Liste des vassaux.—Frais pour demander aux gens d'Église de faire des processions et des prières, parce que le duc se mettait « sus, en armes à puissance, pour résister à l'en« contre de ses adversaires, qui sont en grant nombre « autour de Châlon et Paris. » — Ces vassaux doivent se trouver à Châtillon-sur-Seine le 31 juillet.

B. 3650. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets ; parchemin.

1428-1429. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage, des foires et de l'imposition des denrées.—Un *estassenier* de Châlon vend pour 12 gros et demi deux torches de cire pesant 4 livres et une livre de chandelle employées à faire la délivrance des amodiations. — Sergents rétribués pour avoir porté des lettres du bailli et du receveur de Châlon au bailli de Mâcon et aux châtelains de Sagy et Cuisery « touchant le passage des « draps de la foire froide, que subreptissement les mar« chands étrangers voulaient mener à Genève. »—Voyages faits à Auxonne, Pontailler, Gray et autres parts, pour défendre aux marchands étrangers et autres de passer aucune denrée à la destination de Genève, afin de les obliger à venir à la foire de Châlon.

B. 3651. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets ; parchemin.

1428-1429. — Châlon. — Compte d'Oudot Molain, commis au gouvernement de la châtellenie. — Payement des franchises de Châlon, de la garde, par avoine et cire. — Recette des deniers de condamnations prononcées par la Cour de la châtellenie. — Rôle des rentes et des franchises dues au duc de Bourgogne dans cette châtellenie : chaque individu paye 12 deniers. — Recette du péage : 60 bichots de seigle et 20 bichots de froment payent ensemble 4 gros.

B. 3652. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets ; parchemin.

1428-1429. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Recette des deniers dus par Brancion et Chissey pour l'usage des bois ; — des deniers dus pour la vaine pâture à Bragny.

B. 3653. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets ; parchemin.

1429-1430. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis pour le bailliage. — Un sergent porte des lettres de madame de Clermont, adressées au bailli de Châlon, au maréchal de Bourgogne, touchant le fait de la guerre. — Frais pour convoquer la noblesse à Semur-en-Auxois, le 26 février, pour résister aux ennemis du duc, qui venaient de prendre le châtelet de Larrey. — Lettres portées au bailli de Châlon pour lui annoncer que les ennemis étaient « en très-grosse puissance » sur la Loire ; — pour avertir la Chambre du Conseil des tentatives du prince d'Orange contre la souveraineté que le duc avait à Montgay, à cause de sa châtellenie de Saint-Laurent ; — pour avertir les châtelains de Brancion et de Courtevais de faire avancer les gens d'armes de leurs châtellenies pour rejoindre le maréchal, qui était à Châtillon pour résister aux ennemis ; — pour diriger les gens de traits au siége de Larrey ; — pour faire diriger à Montréal-en-Auxois les sires Pierre de Saint-Amour et Jacques de La Balme le jour de Quasimodo ; — pour le voyage d'un sergent ayant pour but de savoir s'il était vrai que le prince d'Orange avait été pris en Bresse, et pourvoir à la sûreté du pays contre les ennemis étant en Dauphiné. — Avis donnés aux châtelains de la destrousse faite par les ennemis et publication du *retrait*. — Lettres très-pressées portées à Labergement-lès-Seurre au maréchal, de la part des capitaines, bourgeois et habitants d'Auxerre, touchant grandement les affaires du duc et la défense du pays. — Une assemblée est désignée près de Dôle pour le 8 juillet. — Lettre adressée au maréchal, étant à la Perrière, sur le fait des ennemis qui étaient devant Orange, dans le Lyonnais et le Beaujolais. — Les ennemis sont dans les bois de Brancion ; ils se disposent à prendre ce château, à assiéger Mâcon. — On enlève les bateaux qui sont sur la Saône, pour empêcher les ennemis d'entrer en l'empire.

B. 3654. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets ; parchemin.

1429-1430. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie.—Gelines vendues à raison de 10 deniers l'une. — Recette de 25 francs dans la châtellenie de Sagy, comme droit du gruyer.

B. 3655. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets ; parchemin.

1429-1431. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis pour la recette du huitième des vins, de l'imposition des denrées. — Le huitième des vins produit 500 francs à Châlon ; — 60 francs dans la prévôté de Givry ; — 60 francs dans celle de Buxy ; — 21 francs dans la châtellenie de Brancion.

B. 3656. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets ; parchemin.

1430. — Châlon. — Compte d'Amé Lenoble, receveur de portion de l'aide de 30,000 francs octroyés au duc par les États. — Les termes de la recette de cette aide étant trop éloignés pour l'urgence des affaires du duc, un emprunt est fait, dont le remboursement doit se prendre sur les premiers deniers de l'aide. — Rôle des restitutions du remboursement fait à gens lais, pour le prêt fait pour chasser les ennemis du château de Larrey. — Rôle des remboursements faits au clergé, qui avail prêté des fonds dans le même but.

B. 3657. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets ; parchemin.

1430-1431. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie.—Frais pour empoissonner les étangs et y faire des réparations. — Recouvrement de la moitié des gages des officiers, retranchée dans les derniers comptes par ordonnance générale du duc de Bourgogne.

B. 3658. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets ; parchemin.

1430-1431. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage. — Produit de la vente des bœufs, vaches, taureaux, juments, confisqués sur des marchands de Marcigny, qui tenaient alors le parti contraire au duc de Bourgogne. — Voyages de sergents qui étaient allés à la hâte, marchant jour et nuit, près des baillis de Mâcon et de Saint-Gengoux, chez l'abbé de Cluny,

près de Jean Grant, capitaine de Tournus, savoir s'il était vrai que les ennemis fussent en grande puissance à Villefranche et aux environs. — Avis que Rodrigues et autres capitaines ennemis étaient à Marcigny-les-Nonains et dans les environs de la Loire, avec l'intention de se jeter sur le Charollais. — Frais pour faire diriger des gens d'armes et des vivres pour secourir Auxerre au mois d'avril; — pour la publication de lettres du duc, ordonnant à tous les nobles de marcher en armes vers Semur-en-Auxois le 20 avril, sous peine de confiscation. — Voyage à Verdun, par ordre du bailli, où était le chancelier, pour savoir si on devait délivrer Formeuse, le poursuivant de Rodrigues de Villandret, prisonnier à Châlon. — Nouvelle de la prise de Marcigny par les ennemis le 22 avril, qui de là se dirigent sur Semur-en-Brionnais; — nouvelle de la prise qu'ils venaient de faire des châteaux d'Ausy et de Ferrier, qu'ils brûlèrent. — Ordre aux nobles de se trouver en armes, soit à Saulieu, le 11 juin, pour aller rejoindre le maréchal et repousser les ennemis, soit à Semur-en-Auxois, le 24 juillet. — Défenses faites aux *ponteniers* de la Saône de faire passer des gens d'armes de l'Empire au duché.

B. 3659. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1431. — Châlon. — Compte d'Amé Lenoble, receveur de portion de l'aide de 26,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne. — Ces mêmes États ordonnent qu'on rembourserait les prêts faits pour chasser les ennemis, qui étaient en grand nombre dans les villes et forteresses de Mussy-l'Évêque, Cravan, Chablis, Marcigny-les-Nonains, Belleville et ailleurs.

B. 3660. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage. — Rentes payées à messire Jean de Rye, seigneur de Tréchâtel et de Corcondrey et en partie de Vaury, qui la partageait avec son beau-frère Jean d'Estrabonne; — à Guillaume, seigneur d'Estrabonne et de Nolay, chambellan du duc de Bourgogne; — à Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, qu'il avait acquise de François de La Palu, seigneur de Varambon. — Versement fait au receveur général pour le payement des gens d'armes et de traits levés pour le bien du pays, et pour l'ambassade qui fut envoyée à Auxerre pour traiter de la paix; — autre pour la solde des gens d'armes mis sur les frontières du bailliage d'Auxois et de la Montagne.

B. 3661. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Vente du bois mort, tombé à terre, *brullez* et versé dans la forêt de Bragny. — 100 francs donnés par le duc à messire Antoine de La Marche, seigneur de Châtel-Regnard et chambellan de Bourgogne, au lieu du bois que le duc lui avait donné pour construire la forteresse de Châtel-Regnard.

B. 3662. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Châlon. — Compte d'Oudot Molain, commis au gouvernement de la châtellenie. — Copie de la lettre de Gérard de Bourbon, bailli de Châlon, qui donne audit Molain sa commission, en vertu d'une lettre de la Chambre des Comptes. — Recette de la prévôté du Cloître, de celles d'Estroye, de Saint-Marcel et de Saint-Côme-lès-Châlon.

B. 3663. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets; parchemin.

1431-1432. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur des foires, de l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues.

B. 3664. (Cahier.) — In folio, 66 feuillets; parchemin.

1432-1433. — Châlon. — Compte de Jean Girard de Genlis, receveur du bailliage. — Frais pour poursuivre et arrêter deux espions tenant le parti des ennemis. — Deniers donnés à un sergent qui avait rapporté que les ennemis étaient « en grant puissance à Foix en Fourais, » au nombre de 11,000 chevaux, et qu'ils avaient l'intention de venir en Bourgogne. — Lettres du bailli de Châlon au bailli de Charollais, aux habitants de Paray et à François Laragonais, qui était à Marcigny-les-Nonains, pour leur dire de faire bonne garde. — Frais pour amener un espion arrêté à Montagu et lui trancher la tête; — pour l'arrestation de Jean Bourget, châtelain d'Avallon, accusé d'avoir des intelligences avec les ennemis; — pour la convocation des nobles, appelés à Flavigny-en-Auxois, le 6 juin, pour aller au-devant du duc revenant de Flandre; — pour avertir les châtelains de Germoles et le capitaine de Montagu de se tenir sur leur garde, parce que les ennemis avaient l'intention de prendre par emblée le château de Montagu; — pour ordonner aux vassaux de se porter devant la place de Passy, le 1er septembre, à une « certaine journée de bataille; » — pour appeler des arbalétriers de Cuisery devant Avallon, dont le duc de Bourgogne tenait le siége, et les vassaux de Flavigny, le 15 octobre.

B. 3665. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; dont 43 papier.

1432-1433. — Châlon. — Compte de Mathé Paisseau,

châtelain de Châlon. — Copie des lettres patentes du duc, qui lui donne cette charge. — Recette sur les tanneurs de Châlon ; — du produit de la vente des chevaux en foire; — du péage des *esgouteaulx;* — du péage des anguilles. (Ce droit consistait à donner cinq anguilles sur cent.)—Supplice de Guillaume Des Prés, espion et traître : sa tête est coupée, il est écartelé ; ses quatre membres pendus à quatre petits gibets dressés autour de la ville de Châlon. — L'exécuteur est encore payé pour avoir battu de verges et chassé un jeune enfant espion, et pendu plusieurs autres espions

B 3666. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1432-1433. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Le bichot de Châlon contient 8 boisseaux, et le bichot de Buxy n'en contient que 4. — Le bichot de seigle, mesure de Buxy, vendu 15 deniers tournois. — Les habitants de Martoilley, dans la châtellenie de Brancion, donnent annuellement au duc de Bourgogne 30 florins, qui valaient alors 25 francs, portant lods et ventes, pour le cens de la place d'un étang situé sur leur territoire.

B. 3667. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1432-1433. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du huitième des vins et de l'imposition des 12 deniers sur les denrées vendues. — Le huitième des vins produit à Châlon 400 francs.

B. 3668. (Cahier.) — In folio, 17 feuillets; parchemin.

1432-1434. — Châlon. — Compte d'Étienne Boudot, *citien* de Châlon, gouverneur de la châtellenie de Saint-Laurent, en vertu d'une commission du duc de Bourgogne, dont copie est en tête de ce compte. — Recette des deniers dus dans cette châtellenie pour les franchises et les gardes. —Autres recettes à Mervans, à Savigny-sur-Seille, à Saint-Germain-du-Plain, à Saint-Étienne en Bresse, à La Racineuse, à Saint-Martin.

B. 3669. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets ; parchemin.

1433. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Emprunts faits dans ce bailliage sur plusieurs gens d'Église et autres au nom du duc de Bourgogne, dont les commissaires furent Mons de Crèvecœur, chambellan, Jean de Noidant, bailli de Dijon, et Girard de Bourbon, bailli de Châlon. — Le prêt du chapitre de Saint-Vincent de Châlon fixé à 150 francs ; celui de l'abbé de Saint-Pierre de Châlon à 50.

B. 3670. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets ; parchemin.

1433-1434. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Messages à l'occasion de la prise de Mont-Saint-Vincent par Rodrigues de Villedrando et autres ennemis du duc. — Publication du ban et ordre aux vassaux de se trouver au plus grand nombre possible, le 1er mai, entre Beaune et Nuits, pour aller, sous les ordres de Jean de Vergy, capitaine général et chef de la guerre, résister aux ennemis, et aussi pour rassembler des gens de traits, des maçons, des pionniers, dans l'intention d'aller faire le siége de Grancey. — Frais d'une information à Dôle sur certains poisons apportés de Florence et pour en avertir la duchesse de Bourgogne. — Information sur les ennemis, qui venaient de prendre la forteresse de Chaumont en Charollais. — On avertit la duchesse que 6,000 chevaux ennemis étaient dans le Bourbonnais, le Beaujolais et le Forez, disposés à entrer en Bourgogne. — Frais pour le siége de Chaumont ; — port de lettres du bailli de Châlon et de M. de Villarnou au duc de Bourgogne, qui était à Mâcon, pour lui donner des nouvelles de l'ennemi, qui se trouvait sur les marches du Nivernais, se disposant à attaquer l'armée ducale.

B. 3671. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; parchemin.

1433-1434 — Châlon. — Compte de Mathey Paisseau, gouverneur de la châtellenie, y compris le péage de Marigny, le *tantier* et *l'avalage* de la Saône. — Les tanneurs habitant la cité de Châlon devaient annuellement au duc, à cause de sa châtellenie, un demi-muid de vin, « ne du pire, « ne du meilleur; » — la recette nulle cette année, aucun tanneur n'y demeurant. — Frais de l'exécution capitale d'Étienne de Lavirey. — Rôle de la recette des franchises.

B. 3672. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1433-1434. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour le huitième des vins et l'imposition des 12 deniers. — L'amodiation de cette imposition pour les tuiles, carreaux, meules, pierres, chaux et sables, adjugée pour 2 francs et demi.

B. 3673. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets; parchemin.

1433-1434. — Châlon. — Compte de Pierre de La Couldre, receveur de la gruerie. — Les habitants de Nogent donnent, pour l'usage des bois de Chapaise, certains deniers dont le duc a la moitié ; ceux de Vieux-Moulin et de Neuilly donnent une certaine somme pour leur usage dans la forêt de Vèvre de Beaumont.

B. 3674. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets ; parchemin.

1434. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur de l'aide de 13,000 francs, octroyés par les États de Bourgogne au duc Philippe, pour le reboutement des ennemis qui étaient à Grancey ; — et de l'aide de 4,000 francs votés pour démolir, nuit et jour, la ville et la forteresse de Grancey; — pour établir une garde destinée à protéger les démolisseurs, garnir la frontière pour résister aux ennemis « de Monsieur le Roy et de nous, » lesquels étaient en grand nombre près de Châteauvillain et avaient projet de s'opposer à la démolition de Grancey.

B. 3675. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1434. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, pour le siége de Colonges-les-Vineuses, la garde des frontières et le reboutement des ennemis, qui étaient à Langres et ailleurs. (Les termes de cet octroi étant trop éloignés, un emprunt est fait, et promesse donnée que le remboursement aurait lieu sur le produit de l'aide.) — Frais pour obliger certaines gens d'Église à contribuer à l'emprunt demandé par le duc.

B. 3676. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1434-1435. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Recette de l'amodiation de la châtellenie. — Voyages de sergents près des châtelains de La Colonne, Buxy, Brancion et Courtevais, de Chagny, de Givry et autres lieux, pour qu'ils aient à faire « vider « toutes manières de gens d'armes et de traits hors du « bailliage et les ruer-juz et destrousser au cas qu'ils ne « se départiroient incontinent; et aussi pour faire crier « les trêves et abstinences de guerre nouvellement prises « à Nevers par Monseigneur le duc et Mons de Bourbon. » — Voyage d'un sergent ayant porté des lettres du gouverneur de Bourgogne pour convoquer sous les murs de Dijon toutes sortes de gens d'armes et de traits pour résister aux ennemis qui étaient à Langres. — Publication du traité de paix. — On fait retirer les gens d'armes.

B. 3677. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1434-1435. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette du huitième des vins et l'impôt de 12 deniers sur toutes les denrées vendues. — Testament original de Perrenet Géliot de Léna, de la paroisse de Mont-Saint-Valentin, mais habitant Châlon.

B. 3678. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets; parchemin.

1435. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage de Châlon pour l'aide de 8,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États, en mars 1435, avant Pâques : cette somme destinée au payement de 22,000 salus promis à Perrenot Gressart, capitaine de La Charité-sur-Loire, en vertu d'un traité fait avec lui par les gens du duc pour la « vuidange des garnisons de gens d'ar- « mes » qu'il tenait à La Charité et ailleurs ; — pour la recette de 10,000 francs, octroyés par les États au mois de mai 1435, pour le siége de Colonges-les-Vineuses, la garde des frontières et le reboutement des ennemis ; — pour la levée de 4,000 francs, octroyés au mois d'août de la même année, par les États assemblés à Dijon, en présence du comte Jean de Fribourg, gouverneur de Bourgogne: ce don était destiné à payer les troupes en garnison dans l'Auxerrois, à Troyes, à Langres, afin de résister aux ennemis, assemblés en grand nombre sur les frontières du duché.

B. 3679. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets ; parchemin.

1435-1436. — Châlon. — Compte de Pierre de La Bruyère, receveur de la grueric au bailliage. — Copie des lettres de son office. — Vente de bois à Bragny et dans la châtellenie de Germoles.

B. 3680. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1435-1436. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Recette des amendes. — Un individu paye 6 francs pour avoir, depuis deux ans, arrêté de son autorité privée deux hommes dans leur lit, les avoir garrottés et leur avoir si fortement serré le front « que le sang leur sortait des yeux, » alléguant pour excuse que ces gens lui avaient *amblé* de l'argent. — Frais pour réunir les vassaux près de Thérouane, le 15 septembre, pour résister à la « maulvaise entreprise du duc de Glou- « ceste. » — La montre ou revue devait être faite à Châlon, le 5 septembre. — Frais d'un voyage du receveur à Dijon, près des commissaires, pour l'emprunt fait à l'occasion du siége de Calais.

B. 3681. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1435-1436. — Châlon. — Compte de Jean Gaudey, pour la recette du cartulaire du port de Châlon. (Ce cahier donne jour par jour la nature et la quantité des denrées qui y ont abordé, le nom du négociant et ce qu'il a donné pour ce droit.) — Guillaume de Valois, pour fer estimé 9 francs, paye 5 sous 6 deniers. — Guillaume Chevillard,

pour des peaux estimées 8 francs et demi, paye 4 sous 11 deniers.

B. 3682. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1435-1437. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour l'imposition des 12 deniers et le huitième des vins.— L'imposition sur tous les vins vendus à Châlon, en gros et en détail, produit 220 francs.

B. 3683. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Recette des amendes et compositions. — Messire Jean Ayon, curé de Lachaux, paye 4 francs pour avoir battu Guillaume Guignard, sergent du duc de Bourgogne. — Noble homme Joffroy de Bouval donne 6 francs pour avoir frappé un individu qui était sous la garde du duc. — Noble homme Gérard de Toulongeon, écuyer, capitaine et châtelain de Belleneuve, donne 20 francs pour avoir battu un sergent dans la châtellenie de Frontenay. — 300 livres données à Philibert de Vaudrey, pour qu'il ait à mener à la hâte en Picardie un certain nombre de gens d'armes. — Lettres du lieutenant du baili de Châlon et des gens du Conseil à M. de Villez, capitaine de gens d'armes et de traits, qui venait du Lyonnais avec 1,500 combattants pour se rendre vers le Roi au siége de Montereau. — Voyage d'un sergent qui était allé annoncer, de la part du bailli de Châlon au gouverneur, que le bâtard de Bourbon Rodrigues et le seigneur de Perdrisat, ennemi du duc, étaient dans la vallée de Ricey avec 4,000 chevaux, dans l'intention d'entrer en Bourgogne. — Ordre aux vassaux de se trouver en armes, le 21 décembre 1437, à Labergement-le-Duc, près Seurre, pour résister aux écorcheurs, « estant en grant puissance à Gemeaux, à Fleurey, « à Pontailler, à Chaumont en Bassigny, à Vézelay. »

B. 3684. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1436-1437. — Châlon. — Compte de Pierre de La Bruyère, receveur de la gruerie. —Pierre Potez, de Saint-Germain-du-Bois, paye 9 gros l'herbe d'un pré situé à Labergement appelé le Grand-Pré. — La recette de la gruerie est nulle, parce que cette terre avait été donnée par le duc à sa sœur, madame de Richemont, pour assignation de la dot de son mariage, et que cette dame en prit possession le 1er janvier 1428.

B. 3685. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1437. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour la partie de l'aide de 18,500 francs, octroyés au duc par les Etats de Bourgogne. — Cette somme destinée au payement de 12,000 francs que le duc avait promis, « à la « requesie et pour contemplacion de ceulx de la bonne « ville de Paris qu'il a tousjours eu et a en très grande « recommandation, pour le siége que le Roy a mis et tenu « en sa personne devant Montereau-fault-Yonne, occupé « par les Angloiz, anciens ennemis de ce royaulme; et « aussy pour payer finances à Fortépice pour recouvrer « de ses mains la place de Mailly-le-Chastel » qu'il avait prise sur le duc de Bourgogne. (Depuis la paix, ledit Fortépice faisait de là des courses en Auxois, dans le Tonnerrois, à Noyers et dans l'Auxerrois.)

B. 3686. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Frais pour réunir entre Nuits et Gevrey-en-Montagne le plus grand nombre possible de gens d'armes et de traits, pour résister à certains routiers et écorcheurs qui s'étaient logés en grand nombre à Ys-sur-Tille, Gemeaux, Tréchâteau, Pichange et autour de Dijon, dans l'intention de pénétrer plus avant dans le pays. — Les écorcheurs menaçaient le Charollais; des ordres sont donnés pour y faire bonne garde; — ils avaient occupé les faubourgs d'Autun; — ils se proposaient de se jeter sur ceux de Châlon et de Cuisery. — On ordonne aux gens de campagne de se retraire dans les châteaux; — on retire les bateaux de la Saône, pour empêcher ces pillards d'entrer dans l'empire. — Frais pour réunir à Pommard une armée, le 5 mai, pour repousser les écorcheurs. — On enlève les meules et le fer des moulins, les marteaux et les enclumes. — Les écorcheurs s'emparent de Buxy, « nonobstant le « traité fait avec eux par M. de Charny. »

B. 3687. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Châlon. — Compte de Pierre de La Bruyère, receveur de la gruerie.— Mathieu Regnaud, conseiller du duc de Bourgogne, chambellan et son receveur général, reçoit 200 livres tournois sur cette gruerie, en déduction de 1,000 francs à lui donnés par le duc en récompense de certaines pensions, pertes et dommages qu'il avait éprouvés pendant la guerre.

B. 3688. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets; parchemin.

1437-1438. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour la recette du huitième des vins et du douzième des denrées vendues. — L'imposition de ce douzième amodiée produit 50 francs.

B. 3689. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets ; parchemin.

1438. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage, pour l'aide octroyée par les États au duc de Bourgogne pour la solde des gens de guerre destinés à résister à Rodrigues et aux autres écorcheurs, qui devaient venir, au nombre de 20,000, à cheval, vivre sur le pays.

B. 3690. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets; parchemin.

1438-1439. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Recette du produit de la foire froide de Châlon; — des amendes et compositions. — Individu de Charelle condamné à 20 salus d'or d'amende pour avoir volé dans l'église de Toutenans une épée et un chapeau appartenant au curé. — Amende de 2 francs payée par un homme qui avait vendu du chat.—Convocation des gens de guerre pour marcher contre les écorcheurs. — Avis aux châtelains des bords de la Saône que les écorcheurs voulaient aller en Bresse, de plusieurs lieux du bailliage de Châlon où ils se trouvaient, à Couches, par exemple.

B. 3691. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Frais pour la réunion du plus grand nombre possible d'hommes d'armes et de traits pour résister à 10,000 écorcheurs qui étaient sur la frontière de Bourgogne, du côté de la Loire. — Détails de réparations faites à la maison de l'auditoire de l'*escriptoire* du bailliage.

B. 3692. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur de l'imposition du huitième des vins et du douzième denier sur les denrées vendues.— Cette imposition, appliquée au bois à brûler, au merrain rond ou équarri, au charbon, au foin, à la paille, aux barques, aux planches, aux cercles, aux verges, aux lattes, aux tonneaux, aux vans et aux corbeilles, forme une recette de 51 francs.

B. 3693. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets; parchemin.

1439-1440. — Châlon. — Compte de Pierre de La Bruyère, receveur de la gruerie. — Recette de froment : nulle à Chissy, ayant droit à l'usage des bois de Chapaise, attendu qu'il n'y avait aucun feu dans ce village depuis la prise de Tournus, tous ceux ayant ce droit s'étant absentés et n'étant pas revenus.

B. 3694. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1440. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour la recette de la partie de l'aide de 3,000 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne, « pour l'ambaxade « générale de France et d'Angleterre » envoyée par la Bourgogne au Roi, qui était à Bourges.

B. 3695. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, recevèur du baillage. — Dans la recette est compté le droit de mettre le crieur en la terre de Monsieur et dans celle de l'évêque de Châlon; mais cette recette est nulle, parce que le crieur était le sergent ducal; — 13 francs donnés à Renaud Chaillonure, commis par le bailli de Châlon à l'exercice de la judicature dans la prévôté de Buxy. — Procès fait à Jean Cadot et consorts, lesquels avaient fait « rébellion à l'encontre de la justice ducale, dans l'exécu-« tion du prisonnier Robinet. » — Publication du retrait du banc des nobles, à cause des écorcheurs, qu'on disait être en Bourgogne. — On fait retirer des gens de guerre qui rançonnaient des villages du bailliage de Châlon. — On ordonne aux vassaux de marcher contre « les écorcheurs, « à peine de band et de mettre gasteurs en leurs hostels. » — Ordre du maréchal de Bourgogne aux bailli de Bresse et gens de guerre de Savoie qui étaient près de Cuisery de passer la Saône et de se porter immédiatement sur Saulieu, où était le maréchal, pour le reboutement des écorcheurs. Lettres du bailli de Châlon aux gens du Conseil à Dijon, auxquels il signale les « appatissemens et ransonnemens « des gens de guerre de Savoie étant à Sagy, et auxquels il « demande s'ils ont mandement du maréchal. »

B. 3696. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Châlon. — Compte de Pierre de La Bruyère, receveur de la gruerie. — Le bichot de froment de Cluny contient 4 boisseaux; il y en a 4 dans le bichot de Buxy, et 7 boisseaux font un bichot, mesure de Châlon. — Villages usagers de la forêt de Chapaise. — Recette de l'amodiation du *desme* des terres gaignables situées au village de Ponneau. — Recette d'avoine : le bichot de Châlon contient 8 boisseaux, et le bichot de Buxy 4. — 50 livres sont données à Guillaume de Neuville, écuyer d'écurie de madame la duchesse de Bourgogne, en considération de certains services.

B. 3697. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1440-1441. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, pour la recette de l'imposition des 12 deniers sur toutes les denrées vendues et du huitième sur les vins.— L'amo-

diation de cette imposition pour les blés à vendre à Châlon, pendant une année, adjugée pour 8 francs; celle des toiles, pour 12; celle des bêtes vives, pour 40; celle des vins, pour 135 francs.

B 3698. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1441. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette de l'impôt de 2,000 saluts qui restaient à lever de 6,000 octroyés, en octobre 1438, pour le *département* des écorcheurs, lequel fut levé en 1441, par lettres du duc datées du 20 septembre même année, à Hesdin, et adressées au comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne.

B. 3699. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1441 — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur de l'aide de 4,800 francs, octroyés par les États au duc de Bourgogne, pour la délivrance de M. d'Orléans, pris par les Anglais; — pour le mariage de Madame d'Orléans, nièce du duc de Bourgogne; — et aussi pour les frais de la journée du 1er mai, où il devait être traité de la paix générale entre la France et l'Angleterre.

B. 3700. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets; parchemin.

1441-1442. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du huitième des vins et du douzième des autres denrées vendues à Châlon. — La ferme de cette imposition pour les fers et objets en fer est de 12 francs; celle des fils est de la même somme; celle de l'orfévrerie ne produit rien, car, aucun ne l'a mise à prix.

B. 3701. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets; parchemin.

1441-1442. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Amendes, compositions et forfaitures, biens vacants, *échoites*, etc. — Un sergent paye 6 francs pour avoir abusé de son office et rançonné des gens. — Ordre aux vassaux de se mettre en armes pour marcher contre les écorcheurs, qui étaient dans le Lyonnais. — Voyage de Châlon à Dijon, où un sergent avait porté des lettres du bailli pour signaler l'arrestation d'un cordelier apostat, nommé frère Verain, qui avait confessé avoir été envoyé par Tannegui Du Châtel en Bourgogne pour savoir les forces de l'armée. — Voyage fait à Mâcon, nuit et jour, par ordre du bailli de Châlon, pour arrêter un compagnon dudit Verain; en Charollais, à la poursuite de ce moine; frais de transport de Verain à Dijon. — Travaux de réparations faits au châtel de Châlon.

B. 3702. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets; parchemin.

1442. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette de l'aide de 10,000 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne en février; — pour la recette de l'aide de 20,000 francs affectés aux frais que le duc avait été obligé de faire pour arriver à la paix conclue entre la France et l'Angleterre, et pour repousser les écorcheurs, non compris 2,000 francs que le duc avait demandés pour la duchesse, sa compagne.

B. 3703. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1442-1444. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette du huitième des vins et du douzième des autres denrées vendues. — La ferme de l'imposition de la verrerie adjugée pour 4 francs; celle de la poulaillerie, pour 36 francs.

B. 3704. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1444. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette de l'aide de 6,000 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne. — Versement fait entre les mains du receveur général pour le payement des gens d'armes qui étaient sous les ordres du maréchal de Bourgogne, en expédition contre les écorcheurs. — Ledit comptable indemnisé d'un voyage entrepris à Dijon pour porter ses deniers au maréchal de Bourgogne, pour payer ses troupes; mais « il n'osa passer oultre pour crainte des écor« cheurs, qu'on disait venir loger à Gevrey, près Dijon. »

B. 3705. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets; parchemin.

1444. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur de l'aide de 6,000 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne. — Versement entre les mains de Jean de Visen d'une somme de 979 francs 4 gros, destinés au payement des gens d'armes et de traits envoyés aux frontières du pays pour résister aux écorcheurs.

B. 3706. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets; parchemin.

1444. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur de l'aide de 6,000 francs octroyés pour l'entretien de l'armée ducale, qui était sous les ordres de M. le maréchal pour la conservation du pays. — Versement de 979 francs 4 gros entre les mains du receveur général, pour le payement des gens d'armes et de traits qui étaient sur les frontières, résistant « aux routiers, que l'on appelle écorcheurs. »

B. 3707. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets ; parchemin.

1444. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette de l'aide de 6,700 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne, pour le payement de l'armée du duc, qui était dans la compagnie du maréchal pour la conservation du pays. — Indemnités pour le fait de l'ambassade envoyée par les trois États de Bourgogne au duc dans ses pays de Flandre : dans cette ambassade, Amé Le Noble fut élu *embasseur*, au cas où Philippe Machefoin, maïeur de Dijon, serait empêché.

B. 3708. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets ; parchemin.

1444-1446. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis pour la recette du huitième des vins et du douzième des autres denrées vendues ou échangées. Cette imposition, donnée à ferme pour Givry, produit 170 francs.

B. 3709. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1454-1455. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Gages de Guillaume Serceyet de Champallement, conseiller et écuyer d'écurie du duc, son bailli de Châlon. — Voyage d'un sergent vers les châtelains et les prévôts du bailliage pour leur remettre des lettres qui enjoignaient aux nobles de se trouver à Châlon, vers le bailli et les gens du Conseil, le mercredi après les Bordes, audit an, « pour eulx dire et exposer certaines choses tou« chant l'entreprise du voyage de Mons, qu'il a entrepris « de faire en Turquie à l'encontre des inféaulx ; » et aussi pour leur faire part des lettres par lesquelles le duc leur enjoignait de se disposer à ce voyage ; — à Dijon, pour y porter au maréchal et aux gens du Conseil des lettres relatives à la réponse des nobles touchant « le saint voyage à « l'encontre du Turc. »

B. 3710. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets; parchemin.

1455-1456. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Construction de la muraille de fortification de Saint-Jean-du-Viel-Maizel à Châlon. — Les gens du Conseil retirés à Louhans « pour la pestilence « qui régnoit audit Châlon. »—Frais pour dépendre des cadavres de suppliciés, « pour éviter l'infection et puanteur « qui d'eulx yssoit pour cause de la chaleur et pestilence « qui régnoit audit Châlon. »

B. 3711. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; parchemin.

1456-1457. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Philippe de Rive avait reçu la châtellenie de Saint-Laurent-lès-Châlon pour toute sa vie, à condition de payer au receveur ducal 160 francs et 33 livres de cire ; sur cette somme, le duc, par ses lettres patentes datées de Bruxelles le 13e jour de mars 1444, lui a remis 20 livres tournois. — Le duc avait, « sous le grand « arc de pierres » du pont de Châlon un moulin amodié 12 francs par an.

B. 3712. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets ; parchemin.

1457-1558. — Châlon. — Compte de Jean de Genlis, receveur du bailliage. — Payement d'une rente au chapitre de la sainte Chapelle de Dijon, sur les foires de Châlon, pour l'anniversaire du duc Eudes et de Bertrand Bouyn.— Frais pour réduire en cendres, pour ses démérites, Bernard Huot, et mettre au dernier supplice Aimard de Digoine, écuyer, Jean de Noyon et le bâtard de Villaines.

B. 3713. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; papier.

1468-1469. — Châlon. — Compte de Pierre de Fussy, pour la recette de la rêve au port de Châlon-sur-Saône. (C'est un journal tenu jour par jour, donnant le nom des individus qui y arrivent, le jour où ils se sont présentés, les denrées qu'ils avaient et ce qu'ils furent obligés de payer pour ce passage.) — Le 1er juillet, Perrin Boulemier paye 6 livres pour un poinçon de vin.

B. 3714. (Registre.) — In-folio, 577 feuillets, dont 39 papier.

1468-1472. — Châlon. — Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage. — Lettres du duc Charles, qui lui confie cette recette, de laquelle dépendaient celles de Cuisery, de Sagy, de Verdun, de Brancion, de La Colonne, de la gruerie, de la prévôté de Buxy, celles des châtellenies de Courtevais, Germoles et Montagu. — Rente héréditaire payée à dame Guigonne de Salins, veuve de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. — Le chancelier de Bourgogne, Pierre, seigneur de Goux et d'Autricour, reçoit 1,000 francs, formant la moitié de ses gages de chancelier, dont les lettres étaient datées de Bruges, le 17 juin 1467. — Amodiation des vignes de Germoles. — Lettre des gens du Conseil pour faire accélérer les travaux de la muraille de Saint-Jean-de-Viel-Mezel à Châlon, à cause d'éminents périls. — Pierre Roussot, capitaine de Saint-Jean-de-Viel-Mezel, reçoit une certaine somme pour payer la façon d'un boulevard de bois fait devant les portes pour leur défense. — Supplice d'un individu convaincu de trahison. — Roue à laquelle avait été attaché un condamné. — Gages de messire Jean, seigneur de Rupt, chevalier, conseiller-chambellan du duc de Bourgogne et son bailli de Châlon. — Gages de noble et

puissant seigneur Guillaume Hugonnet, seigneur de Faillant, conseiller de Bourgogne. — Dons de deniers faits par le duc Charles à Jean Gros, son premier secrétaire et audiencier.

B. 3715. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets; papier.

1469-1473. — Châlon. — Compte du cartulaire du port de Châlon rendu par Michel Groat. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, qui lui donne l'office de receveur de ce droit. — « Reçu de Chrétien Quenot, marchant « de Châlon, pour avoir passé par ledit port, le 22 sep« tembre 1469, une petite balle de marchandises mêlées, « évaluées 7 francs; pour quoi il a payé 4 sous 4 deniers, « à raison de 7 deniers par franc. »

B. 3716. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets; parchemin.

1471. — Châlon. — Compte de Gurry de Malain, receveur particulier du bailliage, pour l'aide de 20,000 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne. — Lettres de commission émanées des élus. — Les babitants de Châlon sont cotés pour 772 francs, y compris Saint-Jean-de-Mezel et Saint-Pierre; ceux de Saint-Martin-du-Champ, près Châlon, pour 29; ceux de Saint-Pierre-lès-Châlon, pour 37 francs.

B. 3717. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1476. — Châlon. — Compte d'Amy Lucas, receveur particulier du bailliage, pour l'aide ordonnée par les États pour subvenir aux frais de l'ambassade adressée à Louis XI pour lui faire des remontrances, obtenir la confirmation des priviléges de la Bourgogne, qui se soumettait à lui; pour lui demander « le soulagement de la foule et grant « charge que ses gens de guerre en moult grand nombre « y faisoient. »

B. 3718. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; parchemin.

1479-1480. — Châlon. — Compte d'Amy Lucas, receveur du bailliage. — Recette de 6 francs 3 gros, montant de l'amodiation des langues de bœufs et de vaches, et des jambons des porcs échaudés dus au Roi par les bouchers de la petite boucherie de Châlon. — Recette des droits de la grande boucherie de Châlon. — Hugues, duc de Bourgogne, assigne sur les revenus de la foire de Châlon une rente annuelle, faite par lui aux chevaliers du Temple de cette ville. — Gages de Jean de Baudricourt, chambellan du Roi, son bailli de Châlon.

B. 3719. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; parchemin.

1480-1481. — Châlon. — Compte d'Amy Lucas, receveur du bailliage. — Recette des cens du revenu des foires, des halles, des exploits de justice, des diverses amodiations et des lods. — Dépense faite par le receveur : payement des fiefs et aumônes aux Églises; gages des officiers, en tête desquels se trouve le bailli nouveau, noble Hugues de Villelune, seigneur de Montbardon. — Versement de 300 livres, fait par le receveur au profit des religieux de Saint-Claude, en qui Louis XI avait une foi toute spéciale.

B. 3720. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1481-1482. — Châlon. — Compte d'Amy Lucas, receveur du bailliage. — Somme de 20 livres tournois donnée par le Roi à Jean de Sambiez, écuyer, seigneur de Saint-Florentin et bailli de Melun. — Douze chambres situées devant le châtelet de Châlon données à cens perpétuel, à condition que les marchands des foires y logeraient sans rien payer aux tenanciers.

B. 3721. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1489.—Châlon.—Compte de Hugues Gilbert, receveur du bailliage, commis par les élus sur le fait de l'aide de 42,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne. De ces 42,000 francs, il y en avait 36,000 destinés au Roi « pour la tuicion et deffense de son royaulme et pour la « conservation de son peuple en paix, et 6,000 offerts à la « Reine (Marguerite d'Autriche) pour lui aider à avoir de « la vaisselle, bagues et tapisseries, et autres choses con« venables. » — Sur cet impôt, une rémission est faite à plusieurs localités, à la ville de Châlon, par exemple, « en « considération de la grant diminution du nombre des feux « à cause des guerres et divisions, et mesmement de l'ex« trême mortalité et pestilence qui avoit régné depuis « quatre mois continuellement, et encore faisoit au temps « de la dicte rémission audit Châlon, tellement qu'il y avoit « convenu que la pluspart d'iceulx se fussent absentez, et « attendu que plusieurs des notables personnages dudit « Châlon étoient allés de vie à trespas, et leurs chevances « de partie dissipées en plusieurs et divers lieux, et encore « lors pour le dangier de l'infection qui régnoit, ne se pou« voient assembler, ni eulx y trouver pour la conduicte de « leurs affaires. » — A Mollesson, il n'y avait qu'un habitant, Jean Languet, lequel était très-pauvre, « pour ce que « tous ses biens avoient esté bruslés. »

B. 3722. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, dont 20 papier.

1492-1495. — Châlon. — Compte de Hugues Gil-

bert, receveur du bailliage. — Publication de lettres du marquis, maréchal de Bourgogne, qui ordonnait « de in« continent monter à cheval et tirer en l'armée du Roy, « étant lors au comté de Bourgogne. » — Voyage « vers « les commissaires des vivres pour les solliciter et con« traindre à fournir et envoyer à Saint-Jean-de Losne les « vivres qu'ils avoient eu charge de lever pour l'avitaille« ment de l'armée de Bourgogne. » — Voyage fait par le président des Comptes, Nicolas Boisseau, sur les marches de la Bresse et dans le Lyonnais, par ordre du Roi et pour affaires secrètes.

B. 3723. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets ; parchemin.

1495-1496. — Châlon. — Compte de Nicolas Girault. — Copie des lettres de Baudricourt, qui lui confère l'office de receveur. — Lettres du Roi qui les confirme. — Divers voyages relatifs à la prise de Louhans par les ennemis du Roi ; — dispositions pour leur enlever cette place ; procès qui s'ensuit.

B. 3724. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets ; parchemin.

1496-1502. — Châlon. — Compte de Pierre Cybert, receveur de la gruerie. — Recette à Bragny pour ventes de bois. — La garenne de Beaumont ne produit rien, parce que le Roi en avait fait don à M. de Bresse.

B. 3725. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets ; parchemin.

1503-1505. — Châlon. — Compte d'Étienne Prisque, receveur de la gruerie. — Lettres de Louis XII, qui lui confère cette recette, datées de Châlon, le 10 mars 1502. — Indemnités à noble Pierre Poinsot, écuyer, seigneur de Charigny, lieutenant général ; — à Jacques d'Éguilly, seineur de Fontaine, gruyer des bailliages de Châlon, d'Autun, de Montcenis et de Charollais, pour une journée par eux tenue. (Cet article est effacé par la Chambre des Comptes pour faute d'explications suffisantes.)

B. 3726. (Cahier.) — In-folio, débris de 22 feuillets ; parchemin.

1505. — Châlon. — Compte de Jean Menant, receveur de la gruerie. — Lettres d'office données par Louis XII à Jean Menant, sommelier ordinaire de l'échansonnerie ; cette recette lui était donnée en considération de ses bons et agréables services. — Entérinement de ces lettres au bureau des finances représenté par Jacques Hurault, qui en était général ; — leur enregistrement à la Chambre des Comptes.

B. 3727. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, dont 11 papier.

1507-1512. — Châlon. — Compte de Claude Marlou, receveur de la gruerie. — Recette de 40 bichots d'avoine, mesure de Tournus, pour l'amodiation d'un étang mis à sec à Mortaigue. — Le boisseau d'avoine vendu 4 sous 2 deniers ; — le seigle, 2 sous 6 deniers.

B. 3728. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets ; parchemin.

1511. — Châlon. — Compte de noble Claude Berjot pour la perception de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, « pour obvier aux grandes « pratiques de ses ennemis, lesquelz ne cessoient journel« lement de faire machinations, conspirations, entreprinses, « pour surprendre et grever son royaulme. » — La cote de Châlon est de 842 francs. (La couverture de ce compte est une montre d'armes de 1314, faite par Antoine d'Uzel, écuyer, seigneur dudit lieu ; il paye la solde de 117 hommes de guerre albanais à cheval.)

B. 3729. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets ; papier.

1511-1512. — Châlon. — Compte de Claude Berjot, receveur du bailliage et grènetier du grenier à sel : il avait été nommé par le Roi. — Recette de cens assignés sur des terres et maisons ayant été autrefois « le cymetière aux « Juifs. » — Cens sur des places données par le Roi sur la Saône pour y construire des moulins.

B. 3730. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets ; papier.

1512-1513. — Châlon. — Compte de Claude Berjot, receveur du bailliage. — Un écu payé par Marie de Sercey, veuve de Jacques Jehannin. — Revenu des foires. — Recette de 3 francs provenant de l'amodiation des langues de bœufs. — Recette de l'amodiation du tabellionage. — Payement, par le receveur, d'une rente due à la sainte archi-Chapelle de Dijon.

B. 3731. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets ; papier.

1512-1514. — Châlon. — Compte de Claude Berjot, — Recette du sel de Salins descendu au grenier à sel de Châlon. — Chaque charge de sel de Salins donne 4 sous tournois, et chaque muid de sel de mer 5 de crue.

B. 3732. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets ; parchemin.

1513-1514. — Châlon. — Compte de Claude Berjot. — Le tiers des amendes prononcées contre les *infracteurs* aux ordonnances de la police de la ville appartient au Roi.

et le reste à ladite ville. — Rente payée à madame Catherine de Vienne, dame de Rup et de Vauvry ; —autre, aux religieux du monastère de Notre-Dame du Cartier, diocèse deLangres. — Gages de noble et puissant seigneur Jean de Lugny, seigneur d'Alerey et d'Écuelles, chambellan du Roi et son bailli de Châlon, maître des foires. — La ville de Châlon prend à ferme la châtellenie pour dix ans, à condition de payer chaque année 800 livres tournois ; mais une grande réduction lui est faite dans ce compte, « à cause « des guerres et divisions qui, depuis trois ans, ont eu « cours dans le royaulme entre le feu Roi, les Italiens, les « Flamands, les Anglais et autres nations. » — En considération des pertes occasionnées par la cessation du commerce, la somme de 800 francs est réduite de moitié. — Autre réduction au profit de l'amodiateur du bailliage, « à cause du grand nombre des gens de guerre qui ont « occupé le pays, afin de le protéger contre les Suisses, « leurs alliés, qui y étaient venus et qui menaçoient d'y « revenir. » — Arrestation du bâtard de Colombiers, qui rançonnait les habitants de Dénevy. — Mention « de trois « boulevars et autres réparations ordonnées à Châlon » par le duc de Bourbonnais. — Prières pour le repos de l'âme d'Anne de Bretagne, reine de France, 31 janvier 1514. — Récompenses accordées pour la poursuite de certains aventuriers qui avaient tué un lansquenet devant les Carmes de Châlon.

B. 3733. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets; parchemin.

1514. — Châlon. — Compte de Claude Berjot pour la recette de portion de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne pour subvenir aux frais de la guerre passée, pendant laquelle les ennemis entraient de tous côtés dans le royaume. — Ambassade envoyée vers le Roi pour lui faire obéissance à son avénement à la couronne, et obtenir la confirmation des privilèges et libertés du pays.

B. 3734. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets; parchemin.

1514-1516. — Châlon. — Compte de Claude Berjot, seigneur d'Orval, conseiller du Roi, maître des comptes à Dijon et naguère receveur du bailliage de Châlon. — Journées d'un huissier de la Cour qui était allé à Châlon protester contre le chapitre de Saint-Vincent, qui avait fait poser dans leur cloître, sans autorisation du Roi, « un pil- « loteau et un carquant. »

B. 3735. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets; parchemin.

1514-1516. — Châlon. — Compte de Claude Berjot. — Frais pour démolir le pilier et le carcan que le chapitre de Saint-Vincent avait fait dresser dans le cloître. — Salaire d'un chirurgien qui avait soigné trois compagnons percés de flèches « et de ciseau d'arbalètres. »

B. 3736. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1516-1517. — Châlon. — Compte de François Ragot, receveur du bailliage. — Revenus de la vicomté de Châlon. — Amodiation du bichenage de tous les grains vendus. — Salaire du bourreau, qui avait fustigé plusieurs individus par les carrefours et coupé les oreilles à l'un d'eux.— Gens de guerre à Châlon, à Seurre, à Verdun, à Louhans, auxquels les villages devaient fournir des vivres.

B. 3737 (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets; parchemin.

1517-1519. — Châlon. — Compte de François Ragot, receveur ordinaire du bailliage, de la gruerie et de la prévôté de Buxy. — Gelines dues par les habitants de Mollesson, La Couldre, Ponneaux ; — ceux de Moroges n'en donnent pas cette année, « parce que ils n'avoient pas estez « afforestez au temps de ce compte. »

B. 3738. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1519-1520. — Châlon. — Compte de Jean Garnier, receveur ordinaire de Châlon et grènetier du grenier à sel. — Exploits de justice, le duc de Bourgogne ayant octroyé aux bourgeois de Châlon le droit de faire des ordonnances sur les métiers, et dont les infractions pouvaient être punies d'amendes : les pains n'ayant pas le poids légal saisis et distribués aux pauvres. — Gages de l'avocat du Roi, maître Lazare de Monthelon.

B. 3739. (Cahier.) — In-folio, débris de 42 feuillets; parchemin.

1520-1521. — Châlon. — Compte de François Ragot, receveur de la gruerie de Châlon et de la prévôté de Buxy. —Le boisseau d'avoine, mesure de Tournus, vendu 3 blancs et la geline 10 deniers.

B. 3740. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets; parchemin.

1520-1525. — Châlon. — Compte de Pierre Guidé, receveur ordinaire du bailliage et du grenier à sel. — Lettres de commission, émanées de la Chambre des Comptes de Dijon.—Somme de 142 livres donnée à M. de Longueville, marquis de Rothelin, par le Roi, pour et au lieu de la prévôté de Buxy. — Frais pour mener à Dijon des prisonniers qui avaient appelé de la sentence du bailli au Parlement de Dijon. — Messire Pierre de Bauffremont reçoit sa pen-

sion de 400 livres pour son entretènement annuel au service du Roi. — Frais d'une information contre divers habitants de Cuiseau qui avaient maltraité un archer de la garde du Roi y étant en garnison; — pour réparer les chemins à l'occasion de l'arrivée du Roi, depuis Châlon jusqu'à Demigny, du côté de Beaune; — pour faire battre de verges par les rues de Châlon des aventuriers qui vivaient sur le *bon homme;* — pour des fagots pour les feux de joie allumés devant le châtelet de Châlon; — pour des informations « sur les pilleries, viollences, rançonnemens « d'églises et muldres faits par des aventuriers comtois. » — Avertissements adressés aux villages du bailliage pour en obtenir des vivres pour les lansquenets et autres gens de guerre allant au service du Roi.

B. 3741. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets; parchemin.

1521. — Châlon. — Compte de Pierre Guide pour la recette de partie des 50,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, pour couvrir les grands frais faits par le Roi pour la défense du royaume et pour le maintien de la paix universelle qu'il avait toujours gardée, « quel« qu'entreprises, troubles et empeschemens que aucuns « envieux de la dite paix se soient efforciez y mettre, jus« qu'à présent qu'ils se sont efforciez d'enfraindre la dite « paix, tant de fait que par escript. Ce qui a esté occasion « de venir à la guerre, au grand desplaisir du Roi, telle« ment qu'il lui a fallu dresser une grande armée et une « grosse bande d'artillerie qu'il a fait assembler à Noyon, « et aussi pour la dépense faite l'année passée pour l'en« trevue du roi d'Angleterre, à Ardres, pour paix et « alliance. »

B. 3742. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets; parchemin.

1523-1524. — Châlon. — Compte de François Ragot, seigneur d'Époisse, receveur de la gruerie de Châlon et de la prévôté de Buxy. — Recette de 3 bichots de seigle, donnés par les habitants de La Loyère, « pour l'accensis« sement à eulx fait du champaiage de leurs bestes bovines « et chevalines dans les bois de Bragny; » — d'un cens sur une partie de rivière, « partant de Grône, appelée ri« vière de Regnard, partant des grandes excluses des mou« lins de Beaumont, venant devers La Ferté, tendant au « pourtal de Grosne. »

B. 3743. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1524-1525. — Châlon. — Compte de François Ragot pour la gruerie de Châlon et la prévôté de Buxy. — Recette de 100 sous donnés par les habitants de Saint-Ambreux, pour l'usage qu'ils ont dans les bois du Roi à Beligny.

B. 3744. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets; parchemin.

1525-1526. — Châlon. — Compte d'Antoine Robert, successeur de Pierre Guide. — Recette d'une amende prononcée contre un individu qui, au mois de février, avait dégarni d'oignons le marché de la ville. — Le receveur paye au chapitre de l'église cathédrale de Saint-Vincent, pour l'anniversaire du duc Eudes, une rente de fondation. — Noble Pierre Sayve, seigneur de Flavignerot et trésorier de la maison de Longueville, reçoit le montant de la ferme de la prévôté de Buxy, au profit de madame la duchesse douairière de Longueville. — Grands travaux de fortification à Saint-Laurent-lès-Châlon, par ordre du sire de Bryon, chambellan, amiral et gouverneur de Bourgogne, qui voulait prendre des dispositions contre les ennemis, dont on craignait l'arrivée. — Exécution d'un individu condamné à avoir la langue percée.

B. 3745. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets; parchemin.

1526-1527. — Châlon. — Compte d'Antoine Robert. — Recette de l'amodiation des clergies des bailliages à Châlon, Saint-Laurent, Brancion, Courtevais, La Colonne, Cuisery, Germoles, Buxy, Frontenay, Port-de-Chauvort, Aluse. — Don de 200 francs, fait par le Roi aux habitants de Saint-Laurent, à cause des fortifications qu'on y faisait. — Réparations faites au four et à la halle de Buxy.

B. 3746. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets; parchemin.

1527-1528. — Châlon. — Compte d'Antoine Robert, receveur ordinaire de Châlon. — Payement des fiefs et aumônes dus annuellement sur les foires de Châlon, à la sainte Chapelle de Dijon; — aux chevaliers de Rhodes; — à l'évêque de Châlon; — à l'église cathédrale de Saint-Vincent; — aux religieux de Notre-Dame du Quartier, du diocèse de Langres. — Rémission en faveur des habitants de Saint-Laurent à cause des fortifications. — Voyage pour avertir l'amiral gouverneur de Bourgogne de certaines entreprises qu'avaient voulu faire ceux du comté de Bourgogne sur les pays du Roi. — Jean de Lugny, seigneur de Ruffey et d'Alerey, bailli de Châlon, reçoit des indemnités pour un voyage par lui fait vers la Régente, mère du Roi, et les gens du Conseil, par ordre de la Cour, des élus et de Georges La Trémouille, seigneur de Jonvelle, pour faire des remontrances sur les tentatives des évêques pour étendre leur justice au détriment de celle du Roi.

B. 3747. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1528-1529. — Châlon. — Compte d'Antoine Robert, receveur ordinaire du bailliage. — Amende de police pro-

noncée contre un boulanger dont le pain n'avait pas le poids légal. — Information sur « certains efforts, empeschemens « et rebellions, faits par messire Pierre de Laguiche, sei- « gneur de Chaumont, et Georges de Laguiche, son fils. »

B. 3748. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets ; parchemin.

1529. — Châlon. — Compte de Philibert Guyde, receveur ordinaire du bailliage. — Produit de la pêche des vieux et des nouveaux fossés de Saint-Jean-de-Mezel à Châlon amodiés pour 30 francs.

B. 3749. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets; parchemin.

1530-1531. — Châlon. — Compte que rendent Philibert Guyde et Claude Saulgy, receveurs ordinaires au bailliage de Châlon, chacun pour une partie de l'année. — Produit des exploits de justice des Cour et maîtrise de la foire de Châlon. — Recette de l'amodiation de la châtellenie et du péage; réduction, après remontrances faites au Roi par l'amiral Bryon, gouverneur, basées sur la pauvreté de la ville, sur la nécessité d'y bâtir un hôpital à Saint-Laurent, à cause des maladies occasionnées par les terrains marécageux ; sur les frais occasionnés par les fortifications.

B. 3750. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets; parchemin.

1531-1532. — Châlon. — Compte de noble Jean Ragot, seigneur d'Époisse, receveur de la gruerie. — 10 livres données par les habitants de Chenoves, Saint-Valérien, Montagu, Saint-Désert, Lux, Sennecey, Saint-Loup et Varennes-les-Grandes, pour l'usage qu'ils avaient dans les bois de Bragny pour leurs nécessités, sans en pouvoir vendre.

B. 3751. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets; parchemin.

1535-1536. — Châlon. — Compte de Jean Quérant, receveur de la gruerie de Châlon et de la prévôté de Buxy. — Cens payé par Étienne Fèvre de Saint-Ambreul sur une pièce de bois appartenant au Roi, au finage dudit lieu, et de nul profit audit seigneur, « parce que ce n'estoit que « brouissailles. » (Elle contenait environ 2 soitures; on l'appelait le bois de La Noue.)

B. 3752. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets; parchemin.

1536-1537. — Châlon. — Compte de Jean Guéraut, receveur de la gruerie de Châlon et de la prévôté de Buxy. —7 sous donnés par les habitants du Crot-de-Messey pour droit d'usage et pâturage dans les bois de La Cude, grand et petit Bragny.

B. 3753. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets; parchemin.

1537-1538. — Châlon. — Compte de Jean Guéraut. — Recette de l'amodiation des étangs; — du produit de la vente des glands et de la paisson.

B. 3754. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets; parchemin.

1538-1539. — Châlon. — Compte de Jean Guéraut. — Noble Antoine de Bressey, seigneur de Saint-Germain-du-Bois, gruyer de Bourgogne pour les bailliages de Châlon, Autun, Montcenis et le Charollais; il fait l'adjudication des étangs.

B. 3755. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1539. — Châlon. — Compte de Lazare Coste, commis à la recette de partie des 60,000 livres octroyées au Roi par les États de Bourgogne pour dépenses faites antérieurement à la trêve de dix ans entre le Roi et son « beaul frère « l'Empereur. » — Châlon contribue pour 1,397 livres.

B. 3756. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets; parchemin.

1544-1546. — Châlon. — Compte de Claude Sagy, receveur ordinaire du bailliage. — Produit des amendes prononcées par la Cour de la police de Châlon : un individu paye 20 sous 9 deniers pour avoir ouvert les moulins pour passer des graines contre les ordonnances des meuniers. — Publication de lettres patentes « au fait des meur- « tres, voleries et destroussemens ; — au fait de non « chasser aux bestes rousses et noires ; — de non porter « bastons, armes, ne aller armés, si ce n'est gens d'or- « donnance ; — sur le fait des adventuriers et de ne vivre « sur le *bon homme* à peine d'estre estranglés. » — Message pour avertir la Cour de Parlement de Dijon des troubles survenus au bailliage entre les sujets du Roi et ceux de l'Empereur, pour les limites du duché de Bourgogne et du comté. — Procès criminel « au fait d'aulcunes paroles « scandaleuses contre la foi, proférées par aulcungs de « Châlon; » instruction faite par noble Étienne Sayve et Bénigne Baissey, conseillers au Parlement. — Gages de noble Georges de Laguiche, seigneur de La Perrière, écuyer de l'écurie de la Reine, chambellan du Roi, son bailli de Châlon, et de son lieutenant général, Robert Baillet. — Publication d'un arrêt du Parlement, « de non « hanter les tavernes. » — Instruction concernant plusieurs personnes de Châlon accusées du crime d'hérésie.

B. 3757. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets; parchemin.

1548. — Châlon. — Compte de Denis Lambert, com-

mis à recevoir, dans le bailliage et dans les terres royaux enclavés dans l'Élection de Châlon et Mâcon, l'octroi fait au Roi par les gens des États de Bourgogne, et les dons, récompenses et remboursements d'offices supprimés.

B. 3758. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets; parchemin.

1549-1550. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, receveur du bailliage. — Lettres d'office; — copie de leur entérinement par le bureau des finances, représenté par Philippe Marlan, seigneur de Mipont et de Juilly, par la Chambre des Comptes, et enfin par la Cour du bailliage de Châlon. — Gages du bailli de Châlon, Georges de Laguiche, seigneur de La Perrière ; — de son lieutenant, Robert Baillet ; — de l'avocat du Roi, Guillaume Bataille ; — du procureur du Roi, Grégoire Tatouillet ; — de Robert Bernardon, juge de la prévôté de Buxy. — Deniers donnés au receveur général pour exécuter les réparations les plus urgentes à la maison du Roi à Dijon, aux châteaux de la même ville, à Beaune, Talant, Auxonne, Saulx-le-Duc, selon les intentions du Roi transmises au duc d'Aumale, son gouverneur, lieutenant général en Bourgogne. — Deniers donnés aux Carmes de Dijon, pour que ces religieux prient pour la prospérité du Roi, de la reine et de leurs enfants.

B. 3759. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets; parchemin.

1550-1551. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune. — Messire François d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Montgommery, seigneur de Seurre, Château-Chinon, Nevers, Salmaise, Villaines, Chagny, reçoit le revenu de la prévôté de Buxy. — Publications d'ordonnances pour faire porter des grains dans les châteaux de Dijon, Beaune et Auxonne.

B. 3760. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets ; parchemin.

1550-1551. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, pour la recette des droits d'imposition foraine, rêve et haut passage dans les bureaux de Châlon, Seurre, Louhans, Bellevèvre, Verdun et Chauvort. Le bureau de Seurre perçoit 125 livres 18 sous. — Gages de Denis Lambert, lieutenant des ports en Bourgogne.

B. 3761. (Registre.) — In folio, 95 feuillets; parchemin.

1550-1552. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune. — Le profit qu'on avait coutume de tirer des *rouehots* (rouets) que les cordiers avaient aux halles pour exercer leur métier, nul, parce que ces halles étaient occupées « par la « fourniture des gens de guerre. » — Produit de l'amodiation de la charrière et du portal de Châlon : le Roi y prend la neuvième partie, et le commandeur du Temple de Châlon le tiers ; mais, le pont ayant été refait et ladite charrière n'existant plus, on y passe à pied et à cheval, et il n'y a plus d'amodiation. — Frais pour porter à Dijon les pièces d'un procès « sur le fait des confréries des artisans. » — Torches et fagots pour faire les feux de joie devant le châtelet, la veille de la Saint-Jean, à Châlon, et pour les joueurs d'instruments qui firent partie de la fête.

B. 3762. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1551-1552. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, receveur des impositions foraines. — Le bureau de Louhans verse 110 livres; — celui de Bellevèvre, 66 ; — celui de Seurre, 79.

B. 3763. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets ; parchemin.

1552-1553. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, receveur du bailliage. — Bernard Poulet paye une amende de 10 livres pour avoir donné trois coups d'épée sur la tête d'un individu.—Publication, pendant trois jours, faite à Châlon que « tous les gentilshommes du bailliage « eussent à se trouver au ban et arrière-ban, à Dijon, pour « faire le bon plaisir du Roi. » — A Guillaume Bataille, avocat du Roi, indemnisé des journées employées à aller de Châlon à Dijon, le 1er juillet, pour les urgentes affaires du Roi, et aussi pour être allé vers monseigneur d'Épinac, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, « pour le fait « des étapes et munitions par lui adressées pour la grande « affluence de gens de guerre passant par le bailliage pour « aller au service du Roi. »

B. 3764. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Châlon. — Compte de Philippe Lambert, commis à la recette des droits d'imposition foraine, au bureau particulier de Châlon, pour une année entière. Le total de la recette est de 291 livres.

B. 3765. (Cahier.) — In folio, 52 feuillets; parchemin.

1552-1553. — Châlon. — Compte de Jean Bergeret, receveur de la gruerie. — Recette de 80 livres, prix de la délivrance « des glands et paissons du petit et du grand « Bragny ; » — de 2 francs 10 sous, pour le bail perpétuel d'une pièce de terre appelée le Bois-de-la-Serre.

B. 3766. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets; parchemin.

1553. — Châlon. — Compte de Louis Remeau, receveur de la gruerie. — Louis Michelot, de Buxy, paye au Roi un sou de cens pour deux arpents de bois mis en pré. — Produit de l'amodiation des étangs.

B. 3767. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets; parchemin.

1553-1554. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, receveur du bailliage. — Recette des deniers produits par les douze chambres situées devant le châtelet de Châlon. — Recette des receveurs de la vicomté de Châlon; — du prix de l'amodiation « du grand poids de la verge « des espiciers et forestiers du cours de la foire ; » — du produit des bancs de la boucherie ; — du produit des tabellionages, dont les uns sont vendus, les autres amodiés. — Informations contre Philippe Jure-Dieu, « qui fut condamné « pour concussions et pilleries. »

B 3768. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets; parchemin.

1553-1555. — Châlon. — Compte de Louis Remeau, notaire, commis à la recette de la gruerie. — Gelines : chaque feu de Mollesson, Lacoudre et Ponneau en doit au Roi ; mais cette recette est nulle, parce que le sieur de Saint-Germain-du-Bois, autrefois gruyer du Châlonnais, les a acquises des commissaires du Roi, sur le fait des aliénations du domaine. — La poule alors vendue 10 deniers.

B. 3769. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1554-1555. — Châlon. — Compte de Bénigne Lejeune, receveur du bailliage. — Cens payé par Jacques de Thésut, sur une grange située à Saint-Jean-de-Mezel et sur une maison de la rue au Change. — Autre cens payé par Philippe de Montholon, sur une maison de Saint-Jean-de-Mezel. — Jean de Pontoux en paye un autre sur une maison de la Grand'Rue. — Le prix de l'amodiation de la châtellenie de Saint-Laurent n'est pas perçu, parce qu'elle avait été vendue à noble Pétrarque Du Bled pour 3,071 livres.

B. 3770. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets; parchemin.

1555-1556. — Châlon. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie. — Lettres de provision données par Henri II.

B. 3771. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets ; parchemin.

1555-1556. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage. — Lettres de provision. — Deniers provenant des douze chambres situées devant le châtelet ; la première et la deuxième ne produisaient rien, parce qu'on s'en servait pour l'auditoire du bailli de Dijon. — Frais pour les réjouissances publiques de la Saint-Jean.

B. 3772. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets; parchemin.

1556-1557. — Châlon. — Compte de Jean Caillard. — La châtellenie de La Luse ne produit rien, vendue qu'elle a été à Pierre Cryon, demeurant à Châlon. — Recette de 300 livres tournois, montant de l'amodiation de la prévôté de Buxy, pour une année. — Messagers envoyés, pour les affaires du Roi, à M. de Villefrançon, lieutenant en Bourgogne.

B. 3773. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets; parchemin.

1556-1557. — Châlon. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie. — Recette de 50 sous, prix de l'amodiation du lac de la rivière située derrière le châtel de La Colonne, au milieu des prés. — Les habitants de La Colonne devaient annuellement 100 sous au Roi pour la rivière qui leur avait été acensée.

B. 3774. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets; parchemin.

1557. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, pour la recette de partie des deniers octroyés au Roi par les États de Bourgogne. — Châlon contribue pour 805 livres ; — Saint-Pierre-lez-Châlon, pour 26 livres ; — Givry, pour 90 livres. — Versement de la recette, fait entre les mains de Jean Jacquot, receveur général des finances en Bourgogne.

B. 3775. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets; parchemin.

1557-1558. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage. — Nicolas Messelin paye un cens sur une maison située rue Saint-Georges. — Recette du péage nulle pour le domaine, attendu qu'il a été aliéné, comme celui de Marigny, avec les diverses châtellenies. — La clergie de la châtellenie de Saint-Laurent ne produit rien, érigée qu'elle a été en office. — La châtellenie de Germoles donnée à M. de Baincon. — Sommation faite aux habitants du bailliage de fournir gens munis de pioches et de pelles, d'amener des bois et fascines pour les fortifications de Châlon, « à cause de l'éminent péril qui lors régnoit. » — Frais pour guider la gendarmerie du Roi passant par le bailliage.

B. 3776. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets; parchemin.

1558-1559. — Châlon. — Compte de Jean Caillard.

— L'amodiation de la première des trois écritoires, situées devant le châtelet, ne produit rien, parce que cette écritoire est vendue à Denis Lambert avec les prés de la Vieille-Monnaie. — Recette de 3 sous 4 deniers, produit de l'amende prononcée contre un boulanger qui avait vendu 1 liard la livre de pain bis taxée 2 deniers. — Gages de Jean Languet, avocat au bailliage de Châlon.

B. 3777. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets ; parchemin.

1558-1559. — Châlon. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie. — Pêche des étangs : la recette pour l'étang de Montaigne, dans la châtellenie de La Colonne, nulle, parce que M. de Pontoux l'a acquise. — Recette des exploits de justice de la gruerie dans la prévôté de Buxy.

B. 3778. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets ; parchemin.

1559-1560. — Châlon. — Compte de Jean Caillard. — Voyage fait par le procureur du Roi à Lyon, pour obtenir du métropolitain « monition aux fins d'avoir révélation « de ceulx qui avoient rompu aulcungs imaiges de saintz, « en la ville de Châlon, le jour de la feste de Toussainctz « 1558. »

B. 3779. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets ; parchemin.

1559-1560. — Châlon. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie. — Avoine due par les habitants de La Lehue, pour le cens « à eulx faict du champoyage « de leurs bestes bovines et chevalines dans les bois de « Bragny. » — « Les bois morts, écornés, bruslés et cheus « par terre es bois de Tremblay, grand et petit Bragny, de « la Vesvre et du Vernoy, de Beaumont, de Milly, Cha- « sault et Saint-Ambreul » levés et pris par les ayants droit à l'affouage.—Recette de la « vendue de paissons et glands « es bois de Bruère, près Brancion. »

B. 3780. (Cahier.) — In-folio. 59 feuillets; parchemin.

1560. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage. — Jean Yvon paye un cens sur une maison située à Saint-Jean-de-Mezel, devant l'église des Carmes à Châlon, « faisant le carré allant à la rue du Bourreau. » — Voyages de sergents, qui avaient signifié aux évêques, abbés et gens d'Église d'avoir à faire la déclaration de leurs biens. — Ordre aux villes, bourgs et villages, d'envoyer à Dijon les hommes qui leur ont été demandés, et d'autres à Châlon, munis de pelles, pioches et autres instruments propres à miner et à travailler aux fortifications, aux termes de l'ordonnance du 17 octobre 1557. — On mène de Châlon à Dijon des individus qui, le jour de la Toussaint, avaient jeté dans les puits de Châlon les images des saints. Ces prisonniers sont Jean Virot, Jean Bastien, Pierre Noël, etc.

B. 3781. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets; parchemin.

1560-1561. — Châlon. — Compte de Jean Sauvageot, receveur de la gruerie. — Deniers dus par les habitants du Crot-de-Messey, à qui le Roi avait donné, par lettres patentes, le droit d'usage, pâturage et affouage dans ses bois de La Couldre et Bragny. — Cens dû par Pierre et Claude Pillot, pour le moulin *bapteur*, en leur tannerie située sur la Grône.

B. 3782. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets; parchemin.

1561-1562. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage. — Messire Georges de Laguiche, seigneur de Chavignon, La Garde et Nanton, bailli de Châlon et maître des foires. — Voyage du lieutenant du bailli de Châlon à Dijon, « pour satisfaire à l'arrêt du Parlement « du 15 janvier 1561, et faire retirer la publication de « l'édit, donné à Paris en juillet dernier, sur les troubles de « la religion, et faire entendre à ladite Cour les requestes « qui y estoient ordinairement adressées par les sectateurs « de la nouvelle religion et par les eschevins de Châlon, « le 19 janvier. » — On amène de Beaune à Châlon des individus qui, en plein midi et publiquement, « avoient « lâché pistoletz. » — Avis au trésorier de France que M. de Villefrançon avait l'intention d'abattre la grande boucherie de Châlon. — Exécution en effigie de 74 huguenots devant le châtelet de Châlon ; — on fustige deux hommes, l'un dans la prison, l'autre par les rues ; — on plante trois têtes, l'une devant la porte de Beaune, l'autre devant Saint-Vincent, la troisième devant l'église des Carmes. — (L'ordonnance de payement des frais est de novembre 1562.) — Poteaux pour ficher deux têtes envoyées de Dijon à Châlon par le Parlement. — Frais des tableaux de deux individus pendus en effigie devant l'auditoire ; — de trois grands clous pour attacher des têtes à des poteaux. — « Deniers reprins de domaine, dont on n'a pu avoir « payement à cause que les amodiateurs sont fugitifs, « pour raison de la guerre qui a régné pendant l'année de « ce compte. »

B. 3783. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets; parchemin.

1562-1563. — Châlon. — Compte de Jean Caillard,

receveur du bailliage. — 330 livres données par ce receveur à messire Léonor d'Orléans, duc de Longueville, ayant droit au revenu de la prévôté de Buxy. — Gages des trompettes qui avaient publié à Châlon, pendant l'année, les diverses lettres de monseigneur de Tavanne, gouverneur de Bourgogne, et de son lieutenant M. de Villefrançon. — Claude Juillet, notaire à Châlon, reçoit salaire pour la délivrance de travaux exécutés à Germoles.

B. 3784. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets; parchemin.

1563-1564. — Châlon. — Compte de Jean Caillard. — Cens payé par Claude de Beaumont, marchand, sur une maison située rue Saint-Vincent, à Châlon. — Recette de 24 bichots d'avoine que devaient les habitants d'Arroux à cause de garde. — Amendes prononcées par la Cour du bailliage en 1564. — Archers du prévôt des maréchaux qui amènent divers prisonniers à Dijon, où devaient se juger leurs procès criminels. — On attache, à Châlon, la tête de Michel Thierry à un poteau devant la porte de Beaune; — l'ordonnance de la taxe est du 1er juillet 1564. — Jean Languet, avocat et procureur du Roi au bailliage de Châlon, reçoit salaire pour diverses écritures « contre messire « Jean Cortelot, chargé d'une sédition faite à Verdun « contre les huguenots pour le fait de leur prêche; » — contre Michel Thierry, soldat de la citadelle de Châlon, pour homicide commis en la personne de Jean Odille, de Saint-Marc-de-Vaux. — Journées employées par ledit Languet à l'exécution des lettres du Roi et de M. de Tavanne, pour mettre les huguenots de Verdun en possession d'un lieu pour y faire l'exercice de leur religion. — Journée employée avec le prévôt des maréchaux à saisir les séditieux de Verdun, suivant les ordres de M. de Tavanne. — On garde à la conciergerie Antoine Michelet, prêtre de Châlon, suivant l'ordonnance de la Cour. — Instructions et productions de témoins dans l'affaire de la sédition arrivée à Verdun depuis l'établissement du prêche.

B. 3785. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets; parchemin.

1567. — Châlon. — Compte de Hugues Fournier, receveur de la gruerie. — Recette de ce que doivent les habitants de Chenoves, Saint-Valérien, Montagny, Saint-Désert, Lux, Senroy, Saint-Loup-de-Varennes, pour l'usage des bois de La Soye-de-Bragny, pour leurs besoins seulement; — chaque feu donne 8 deniers; — les feux de femmes veuves n'ayant pas de bêtes de trait, ou dont les enfants ne pouvaient pas gagner 4 deniers par jour, ne donnent rien. — Recette nulle, étant aliénée à M. de Rouvray.

B. 3786. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets; parchemin.

1568. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur ordinaire du bailliage. — Amodiation des exploits de justice des foires de Châlon donnée à ferme pour six ans, moyennant 11 livres par an; — des corvées dues par les habitants de Grône; — du revenu de la seigneurie de Germoles, affermée à noble Antoine Drouot, capitaine de Châlon. — Rente payée à Guillemette de Montgommery, dame de Bragny.

B. 3787. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets; parchemin.

1569. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage. — Information contre le chapitre de Saint-Vincent de Châlon, qui s'attribuait la justice de Jambles. — Procès au Parlement contre les officiers du Roi qui avaient été et qui étaient encore de la religion prétendue réformée. — Feux de joie allumés dans l'auditoire de Châlon, « pour les « très-heureuses nouvelles des victoires advenues à Sa Ma- « jesté contre le prince de Condé. » — On dresse des potences et des échafauds « pour faire une grosse coutelasse « de fer pour rompre ledit Boucquelet; — des tenailles pour « lui tirer la langue; — une broche pour le percer. » — Information faite à Cuisery contre les huguenots. — Jean Languet, avocat du Roi, indemnisé de frais par lui faits pour ajournements « qu'il avoit convenu faire à trois « brefs jours contre le seigneur de Traves, les sieurs de « Chamilly et de Brion, dénoncez de la religion prétendue « réformée. » — Philippe de Montholon, lieutenant général du bailli, indemnisé de journées employées à porter, en novembre, à monseigneur de Tavanne, lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, des informations faites sur le passage au port de Chauvort et à Bellevèvre de plusieurs de la religion prétendue réformée.

B. 3788. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets; parchemin.

1570. — Châlon. — Compte de Hugues Fournier, receveur de la gruerie. — Recette de cens dus par les habitants de La Colonne, à cause de la rivière de Saône à eux acensée pour y pêcher, nulle, parce que les habitants payent ce cens à l'abbaye de Tournus, par arrêt provisionnel du Parlement à l'encontre du Roi.

B. 3789. (Cahier.) — In-folio, 139 feuillets; parchemin.

1572. — Châlon. — Compte de Denis Lambert, receveur du bailliage. — Gages de messire Nicolas de Bauffremont, baron de Sennecey et bailli de Châlon. — Pension de Bernardon, procureur du Roi au bailliage. — Payement de 330 livres que la princesse Françoise d'Orléans avait droit de prendre sur la prévôté de Buxy. — Exécutions de

voleurs, érections de potences, flagellations. — Indemnités accordées à Philippe de Montholon, lieutenant général au bailliage, pour l'exécution de la commision à lui adressée par le duc d'Aumale, aux termes de laquelle il se transporta dans toutes les villes, dans plusieurs bourgs et villages du bailliage accompagné du procureur. — (La date de l'ordonnance du remboursement des frais est du 20 décembre 1572.) — Nourriture de prisonniers détenus au châtelet de Châlon.

B. 3790. (Cahier.) — In-folio, 132 feuillets; parchemin.

1573. — Châlon. — Compte de Bénigne Mathelie, caution de Denis Lambert, receveur du bailliage.—Recette des deniers de cens dus par les échevins et habitants de Châlon, à cause de « certains eschaffaulx assiz sur la porte « du pont » de Châlon, aliénée au sieur Cordier. — Recette d'amendes prononcées, payées par des individus condamnés en outre à la marque, au fouet et au bannissement ou à la mort; — d'amendes prononcées contre les individus qui faisaient la contrebande des blés.—Exécutions de plusieurs individus. — Rente payée à Jean Burgat, marchand à Châlon.

B. 3791. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets; parchemin.

1573. — Châlon. — Compte de Jean Caillard, receveur du bailliage, pour six mois. — Recette du produit de l'amodiation de la conciergerie et du geôlage des prisons. — Amendes prononcées par le prévôt des maréchaux; — par le bailli; — par la Cour de la Chancellerie. — Amodiation des châtellenies, aliénées et ensuite réunies au domaine. — Payement de la pension accordée par le Roi à Philibert Bernardon, sa vie durant et outre ses gages de procureur du bailliage de Châlon. — Fustigation et marque de Pierre Cassard de Puligny.

B. 3792. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets; parchemin.

1539. — Châlon. — Compte de Lazare Coste, commis a la recette de partie de 60,000 livres, octroyées au Roi par les États de Bourgogne, pour dépenses faites antérieurement à la trêve de dix ans entre le Roi « et son beaul « frère l'Empereur; » — les habitants de Châlon contribuent pour 1,397 livres.

B. 3793. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets; parchemin.

1573. — Châlon. — Compte de Hugues Fournier, receveur de la gruerie. — Denis Greuze donne 3 francs, prix de l'amodiation d'un buisson de bois appelé le Bois de Mâcon. — Benoît Sordet paye un droit de pêche dans la rivière de Saône. — Gages de noble Pierre de Martinet, gruyer du bailliage de Châlon, d'Autun, de Montcenis et Charollais.

B. 3794. (Registre.) — In-folio, 250 feuillets; papier.

1574-1579. — Châlon. — Compte de Zacharie Lantin, fermier général du domaine du Roi au bailliage de Châlon. — Bail fait par un trésorier de France, messire Prudent Chabut, seigneur de Rivière, moyennant 16,400 livres par an. — État des recettes à faire et cahier des charges. — Exécution d'un traître, Albert de Troyes en Champagne, « condamné à être pendu et estranglé, à avoir « la teste séparée de son corps, le corps mis en quatre « quartiers pour être portés et suspendus en quatre « poteaulx ou arbres sur les advenues et grands chemins de « Châlon, la teste plantée en un poteaul érigé au bout du « pont d'Échevannes. » — Voyage d'un sergent, de Châlon à Seurre, pour ordonner, de par le bailli, aux échevins de fournir 100 bichots de blé en farine pour la nourriture des Suisses étant à Châlon pour le service du Roi. — Publication de la paix. — Frais de torture.

B. 3795. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets; parchemin.

1575. — Châlon. — Compte de Claude Masson, commis à la recette des deniers provenant des ventes extraordinaires de bois faites dans les forêts du Roi au bailliage de Châlon. — Lettres de commission, données par la Chambre des Comptes, représentée par Jacquot Philibert, seigneur de Neuilly, premier président de cette Chambre; — Jacques de Vintemille, seigneur d'Agey et Claude Bretagne, conseiller à la Cour, députés par le Roi pour la vente d'une coupe de bois jusqu'à concurrence de 25,000 livres.

B. 3796. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets; parchemin.

1577-1579. — Châlon. — Compte particulier de Zacharie Lantin, commis à la recette et dépense des deniers provenant de l'amodiation du greffe du bailliage, duquel le Roi avait fait don à Pierre Desmoulins, gruyer du Châlonnais, depuis réuni au domaine. — Extrait des lettres de commission données par messire Prudent Chabut, trésorier de France. — Recette de 1,400 écus, montant de cette amodiation. — Rente payée à Marguerite Le Goux, veuve de noble Guillaume Bataille, avocat à Châlon.

B. 3797. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets; parchemin.

1580. — Châlon. — Compte de Jean Bernard, pourvu par le Roi de l'office de receveur ordinaire du bailliage à la place de Denis Lambert, décédé.— Recette de 200 écus,

donnés par M. de Germigny, ambassadeur du Roi « près « le Grand-Seigneur en Levant, » somme que ledit Germigny, aux termes des lettres de mainlevée du revenu de la seigneurie de Germolcs, était tenu de donner pour réparations à faire au château de ce lieu. — Madame Françoise d'Orléans, princesse douairière de Condé, reçoit le revenu de la prévôté de Buxy. — Nourriture des prisonniers du châtelet. — Rente payée à Claude Beuverand, de Châlon; — autre à Robert Giroux; — autre à Guillaume Alixand, procureur à Châlon; — autre à noble Ponthus de Thiard, seigneur de Bissy, et à damoiselle Guillemette de Montgommery, sa sœur.

B. 3798. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets; parchemin.

1580. — Châlon. — Compte de Jean Bernard, receveur du bailliage et de la gruerie. — Amende payée par Grégoire Defranc, dont les bœufs avaient été pris dévastant les jeunes revenus des bois de Breulley.—Gages de Claude Menand, forestier et garde des clefs du marteau des bois du Roi dans la gruerie de Châlon.

B. 3799. (Cahier.) — In-folio, 193 feuillets; parchemin.

1581. — Châlon. — Compte de Jean Bernard. — Versement par lui fait dans la caisse de Philippe Odebert, conseiller, receveur général. — Frais pour marquer de la *fleur de lys* un habitant de Pontevaux; — l'exécution d'individus de divers pays;—l'exposition de trois de leurs corps sur les grands chemins du côté de la Bresse, et de trois autres sur le grand chemin de Beaune; — pour d'autres nombreux individus mis à mort, ou marqués au fer rouge, ou fouettés jusqu'au sang et bannis. — Nourriture des prisonniers criminels du châtelet de Châlon.

B. 3800. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets; parchemin.

1582. — Châlon. — Compte de Jean Bernard. — Le chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon reçoit 3 écus pour l'anniversaire de Bernard de Rye. — Rente créée au profit de cette église par le duc de Bourgogne, en vertu de lettres datées de Bruxelles, le 18 novembre 1409, dont la copie se trouvait dans le compte de 1461, et dont la confirmation se voyait dans le compte de 1471. — Frais de justice : pour construire une croix de bois « pour bri« ser les bras, les jambes, les cuisses d'un individu de « Chassignoles. » — Salaire d'un trompette ayant sonné pendant l'exécution.— Voyage fait à Pagny-le-Châtel vers monseigneur le Grand Écuyer de France, pour lui porter l'avis qu'il avait demandé aux officiers du bailliage sur le prêche que voulaient établir ceux de la prétendue religion réformée.

B. 3801. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets; parchemin.

1584. — Châlon. — Compte de Jean Bernard. — Somme payée à Jean Desplanches, libraire à Dijon, pour l'impression de monitoires dirigés contre « plusieurs qui, poussés « et irrités d'une damnable avarice, exerçoient de grandes « usures sur le pauvre peuple, » afin de les découvrir. — Voyage à Pagny-le-Châtel pour faire savoir à monseigneur le Grand Écuyer de France la *foule* éprouvée par les habitants par le passage des compagnies. — Voyage de M. de Thésut, conseiller au bailliage de Châlon et de M. Guillaume Prèsque, procureur du Roi, qui étaient allés à Saint-Léger assister aux synodes que ceux de la prétendue religion réformée avaient intention d'y tenir.

B. 3802. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets; parchemin.

1585. — Châlon. — Compte de Jean Bernard. — Revenu des foires. — Le commandeur du Temple à Châlon reçoit une rente assignée sur elles. — Le chapitre de Saint-Vincent reçoit une rente pour l'anniversaire d'une duchesse de Bourgogne. — Noël Édouard reçoit salaire pour avoir assisté les officiers du Roi ayant fait, par les rues de cette ville, la lecture de l'édit de pacification.—Voyage à Seurre, fait par ordre du procureur du Roi, pour notifier l'arrêt du Parlement sur la publication de l'édit du Roi relatif à la réunion de ses sujets à la religion catholique, attendu le refus fait par les maire et échevins de Seurre d'en jurer l'observation entre les mains du bailli. — Voyage du conseiller François de Thésut et autres pour la saisie « des « biens de ceulx de la nouvelle opinion qui s'étoient « retirés hors du royaulme, » et ce aux termes de l'édit du 7 octobre 1584.

B. 3803. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets; parchemin.

1586. — Châlon. — Compte de Jean Bernard pour la recette de la gruerie. — Gages de Pierre de Martinet, écuyer, sieur Du Moulin, gruyer de Châlon. — Rente payée à Bénigne Tisserand, conseiller au Parlement de Dijon.

B. 3804. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets; papier.

1588. — Châlon. — Compte de Jean Bernard. — Deniers provenant de la vente des biens des émigrés protestants; — la recette s'élève à 242 écus. — Vente des bois du baron de Rully à Saint-Léger et à Gergy. — Flagellation et bannissement de deux filles « impudiques et scandaleuses. » — Exécution d'une sentence à mort prononcée par le prévôt des maréchaux contre un individu « qui avoit volé, « rançonné et blasphémé le saint nom de Dieu. » —

Poursuites contre les sieurs de Chamilly, de Saint-Héleine et leurs serviteurs, qu'on cherchait à arrêter et à mettre dans les prisons du Roi. — Poursuites dirigées contre le sieur de Champfrenol. — Exécution de Jean Tribert, dont le corps fut mis en quatre quartiers, après avoir été rompu sur une roue, suivant la sentence du prévôt des maréchaux audit bailliage, « pour crimes de voleryes, tant de jour que « de nuit, port d'armes, homicides. »

B. 3805. (Registre.) — In-folio, 335 feuillets; papier.

1595-1597. — Châlon. — Compte d'André de Launay, procureur à Châlon, commis à la recette du bailliage. — Lettres de commission émanées du trésorier général de France en Bourgogne, Jean Jacquot. — Gages de messire Claude de Bauffremont, baron de Sennecey, bailli de Châlon; — du lieutenant de ce bailli, Étienne Bernard; — de l'avocat du Roi, Abraham Crestin; — Dame François d'Orléans, princesse douairière de Condé, reçoit la rente de 60 écus sur la prévôté de Buxy. — Voyage d'un messager à Dijon pour avertir le Parlement que Jean de La Bondue, sieur de Cercy, s'était évadé des prisons du châtelet de Châlon, sous le déguisement de Françoise de Mandelot, femme du sieur Darcy. — Exécution en effigie de Charles de Carondelet et de Jean de Carondelet, son fils. — Exécution d'une sentence du prévôt des maréchaux contre Guillaume Bergier, condamné à être pendu, à avoir ensuite la tête tranchée, laquelle fut mise sur un des boulevards de la citadelle de Châlon, et le corps mis en quatre quartiers; — de trois personnes, deux caporaux et un *ansepesade* de la compagnie de la citadelle de Châlon. — Autres exécutions capitales contre un soldat du capitaine de La Faye et d'autres individus. — Publication de l'édit des monnaies.

B. 3806. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets; papier.

1598-1600. — Châlon. — Compte d'André de Launay; presque toute la recette fixe est aliénée à diverses personnes. — Exécution d'un individu condamné par le prévôt des maréchaux à être pendu à Châlon, sur la place des Carmes; son corps est ensuite porté au bois de Beauregard, où il avait commis plusieurs vols; il y est attaché à une potence par une chaîne de fer; — on fouette dans la prison trois jeunes enfants qui avaient volé de l'argent à diverses personnes; — on porte au même bois de Beauregard un quartier du corps d'un autre condamné, dont la tête avait été exposée dans le bois d'Esbarres. — Exécution d'un cordier « pour exécrables blas- « phêmes contre le saint nom de Dieu, de la très-sainte « Vierge; — pour voleries et baptures. » Il est conduit devant la grand'porte de la cathédrale Saint-Vincent, où il fait amende honorable; ensuite mené sur la place des Carmes et attaché à un poteau, où on lui perce la langue d'un fer chaud. Il est enfin étranglé. On lui attache au cou le dossier du procès et on met en cendres et les pièces et le cadavre. — On pend le cadavre d'un brigand, tué à Sénecey en Bresse par les archers du prévôt, contre lesquels il s'était défendu avec des armes.

B. 3807. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets; papier.

1601-1602. — Châlon. — Compte de Jean-Baptiste Tapin, commis par les trésoriers généraux de France en Bourgogne à la recette du bailliage. — Frère César Le Maire de La Bondue, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur du meix et du Temple de Châlon, reçoit une rente assignée sur les foires, ainsi que messire Ponthus de Thiard, évêque de Châlon. — Frais d'exécutions, entre autres celle d'un individu condamné à servir le Roi sur ses galères, à faire amende honorable devant le châtelet de Châlon, tête et pieds nus et une torche ardente à la main. — Nourriture « de pauvres pri- « sonniers » gardés au châtelet par Pierre Jobard.

B. 3808. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets; parchemin.

1619. — Châlon. — Compte de Gabriel Rigoley, receveur du bailliage. — Lettres d'office données par Louis XIII; — arrêts de vérification et de réception; — acte du cautionnement. — Recette de 2,025 livres 18 sous 8 deniers, versés par Jean-Baptiste Monnet, marchand à Châlon, amodiateur des revenus dudit bailliage, consistant dans la recette des foires, — de la prévôté, — des poids et mesures, — de la boucherie, — du péage, — du bichenage, — de cens. — Revenu de la prévôté de Buxy reçu par le comte de Soissons, auquel le Roi l'avait donné. — Frais pour l'instruction du procès d'Alexandre, dit baron de Nantou, et de son domestique, qui avaient tué le capitaine Grandent.

B. 3809. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets; papier.

1620-1621. — Châlon. — Compte de Gabriel Rigoley, receveur du domaine. — Vente des bois et des glands. — Recette des amendes forestières. — Demoiselle Gillette Sébilliotte, usufructuaire de la seigneurie de Saunières par don du Roi.

B. 3810. (Registre.) — In-folio, 218 feuillets; parchemin.

1622. — Châlon. — Compte de Jean Poussard, receveur du domaine. — Lettres de son office; — acte de leur vérification par les trésoriers généraux de France en Bour-

gogne; — arrêt de leur réception à la Chambre des Comptes de Dijon. — Gages du marquis de Sennecey, bailli de Châlon. — Réparations aux prisons du châtelet de Châlon. — Rentes payées à Pierre de Truchi, petit-fils de René Bouchin; — à Antoine Beuverand, grand archidiacre de la cathédrale de Saint-Vincent; — à Jean Massol, président à la Chambre des Comptes; — à François de Varax, écuyer, sieur de Paissollet, mari d'Élisabeth de Durethal.

B. 3811. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets; papier.

1624. — Châlon. — Compte de Jean Poussard, receveur de la gruerie, des eaux et forêts au bailliage de Châlon. — Claude Bontemps paye une amende de 10 sous pour avoir ramassé des glands au bois de Tremblay. — Taxation des droits de chauffage de Pierre d'Hoger, gruyer du Châlonnais; il reçoit 150 livres représentant 100 moules de bois qu'on lui devait pour ce chauffage, pour une année, à raison de 30 sous le moule.

B. 3812. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets; parchemin.

1625. — Châlon. — Compte de Jean Poussard. — Lettres relatives à son office. — Rente payée à l'évêque de Châlon, Jacques de Neuchèze.—Gages de messire Claude Charles Roger de Bauffremont, bailli de Châlon. — Gages de Louis Chasseport, procureur au bailliage. — Voyage d'un sergent qui était allé faire « une assignation à ceulx « de la religion prétendue réformée assemblés à Buxy. » — Procès intenté à la requête du procureur du Roi à Melchior de Moroges, seigneur dudit lieu, au chevalier, son frère, et à leurs laquais. — Rente payée au conseiller à la Chambre des Comptes, Pierre Tixerand, sieur de Sassenay.

B. 3813. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets; papier.

1625-1628. — Châlon. — Compte de Jean Poussard pour la gruerie. — Recette de 379 livres, montant de l'adjudication de la vente d'une coupe de bois de 41 arpents, à raison de 5 livres 5 sous l'arpent.

B. 3814. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets; parchemin.

1629. — Châlon. — Compte de Jean Poussard, receveur du domaine dans le bailliage. La recette est faite d'après un état au vrai, délivré au receveur par les trésoriers généraux de France en la Généralité de Bourgogne. — 668 livres données par François Brisse, de Châlon, adjudicataire de la ferme des revenus du domaine dans le bailliage. — La prévôté de Buxy aliénée au marquis d'Uzelles. — Payement d'une rente annuelle au profit de la Sainte-Chapelle de Dijon, créée par le duc de Bourgogne, en vertu de lettres données à Bruxelles, le 18 novembre 1409, pour l'anniversaire de Bertrand Bris. — Rente au profit du sieur de Talmay, commandeur du Temple de Châlon.

B. 3815. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets; parchemin.

1630. — Châlon. — Compte de Jean Poussard, receveur du bailliage. — Recette de 100 livres, produit de deux amendes prononcées contre deux étrangers condamnés à mort, par sentence du prévôt des maréchaux du bailliage; l'un était de Soleure, l'autre de Conflans. — Flagellation d'un coupeur de bourses, natif de Millemont en Lorraine. — Rentes au profit de Pierre Floris, maître des Comptes à Dijon; — d'Antoine Drouot, fils de maître Hugues Drouot, praticien à Châlon; — de Nicolas Guenichot.

B. 3816. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets; papier.

1630-1631. — Châlon. — Compte de Jean Poussard, pour la recette des deniers provenant de la vente des coupes de bois et des amendes forestières. — Recette de 30 sous payés par un individu qui avait été trouvé avec char et harnais, emmenant quatre pieds de fayard enlevés dans la forêt de Chappaise; — de 740 livres, provenant de la vente d'une coupe de bois dans la châtellenie de Saunières, entre la Saône et le Doubs, à raison de 16 livres l'arpent.

B. 3817. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets; parchemin.

1632. — Châlon. — Compte d'Antoine Poussard, châtelain, receveur ancien et alternatif du domaine du Roi. — Claude Bourrée paye 500 livres, montant du prix de l'amodiation, faite par lui, des revenus de ce bailliage. — Gages de Jean Bernard, lieutenant général au bailliage. — Rente au profit de Jeanne Burgat, veuve de Jacques Baillet, conseiller au Parlement.

B. 3818. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets; papier.

1632-1633.—Châlon.—Compte d'Antoine Poussard, châtelain de la châtellenie royale, receveur du domaine. — Vente des bois. — Nicolas Morizot verse 717 livres, montant d'une coupe de bois taillis à lui adjugée dans la prévôté de Buxy, à raison de 5 livres 5 sous l'arpent.

B. 3819. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets; parchemin.

1633. — Châlon. — Compte d'Antoine Poussard, receveur du bailliage. — Gages de Philippe de Mucie, juge de la prévôté de Buxy. — Décapitation de plusieurs indi-

vidus condamnés par le bailli. — Exécution à mort de plusieurs individus condamnés par sentence du prévôt des maréchaux. — Rente payée à Damien Naissant, auditeur et garde des archives de la Chambre des Comptes.

B. 3820. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1634. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, pour le domaine, d'après l'état à lui donné par les trésoriers de France. — La châtellenie de Beaumont et La Colonne aliénée à messire Georges de Chanay, pour la rente à lui due, comme ayant droit du sieur de Villefargeau, mari de demoiselle Catherine de Ferrière. — Les héritiers du sieur de Mandelot et Françoise de Mandelot reçoivent de l'acquéreur de la châtellenie de Courtevais la rente qui leur était due.

B. 3821. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1634. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, pour la gruerie. — Amendes pour délits commis dans les bois de la châtellenie. — Recette de 138 livres, données par Marin de Montherot, marchand de Châlon, pour adjudication d'une coupe de bois taillis, à raison de 9 livres l'arpent.

B. 3822. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1637. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, receveur du bailliage. — Rentes constituées sur le revenu des châtellenies royales de Cuisery, de La Serrée, de Brancion, de Sagy, Beaumont, La Colonne, Courtevais.

B. 3823. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1639. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, pour la vente des bois. — Prix de l'adjudication d'une coupe de bois taillis, à raison de 13 livres l'arpent.

B. 3824. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, parchemin.

1640. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, receveur du bailliage. — Recette de la vicomté de Châlon, acquise par Guillaume de Bresse, chevalier, portant lods, amendes et seigneurie. — Jean Jacquotin, citoyen d'Autun, au lieu de Jean Beaumont et Claude Hugonneau, de Brancion, lequel devait 9 francs de cens sur une maison située en la rue des Changes, etc.

B. 3825. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, parchemin.

1641. — Châlon. — Compte d'Antoine Ponssard, receveur du bailliage, à vue d'un état particulier des trésoriers de France, indiquant ce qu'il y avait à percevoir et à payer. — Recette d'un cens, dû par les héritiers de Jean Baillet, président au Parlement de Dijon, sur une maison située à Châlon, rue des Armilloux, et sur une autre maison située dans la rue des Bonfeaux.

B. 3826. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1644. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, pour la vente de la coupe des bois. — L'arpent évalué 13 livres. — Le gruyer reçoit, pour son chauffage, la valeur de 100 moules de bois, à raison de 35 sous le moule.

B. 3827. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1645. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur ancien et alternatif du domaine du Roi dans ce bailliage. — Cens fixes dus au Roi dans la ville, le comté et les faubourgs de Châlon, aux Brandons, en mars, à la Saint-Jean, à la Saint-Barthélemy, à la Saint-Simon, à la Toussaint et à la Saint-Martin, cens portant lods et remuage. — Produit de la carrière du Portal de Châlon, sur lequel le Roi percevait un neuvième.

B. 3828. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, parchemin.

1646. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Pierre Bonflitz, amodiateur du domaine dans ce bailliage, verse 300 livres, prix de l'adjudication à lui tranchée par les trésoriers de France dans la Généralité de Bourgogne.—La ville de Châlon paye un cens pour deux places situées sur la Saône, au-dessus du pont; — ce cens aliéné à Guillaume Humbert. — Rente de 209 livres due par le Roi à Jean de Malain, seigneur de La Canche; — le principal remboursé des deniers provenant de la vente du péage de La Colonne, sur lequel cette rente était assignée.

B. 3829. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1646. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, pour la vente des bois. — Produit de la vente d'une coupe de bois dans la châtellenie de Germoles, à raison de 3 livres 15 sous l'arpent. — Gages d'Adam Joly, lieutenant en la gruerie de Châlon.

B 3830. (Registre.) — In-folio, 282 feuillets, parchemin.

1647. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Cens aliéné à François Lantin, sur une maison située dans la Grand'Rue, et appelée la *Fleur-*

de-Lis; — payé par les héritiers de Pierre Prévôt, lieutenant général du bailliage, sur une maison située dans la rue Saint Georges, au chapitre de Saint-Vincent de Châlon, pour un anniversaire fondé par Philippe, duc de Bourgogne, et un autre pour l'anniversaire de la duchesse.

B. 3831. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1648. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, pour la vente des bois. — Produit d'une coupe de bois taillis dans la prévôté de Buxy, à raison de 13 livres l'arpent. — 100 moules de bois attribués, pour droit de chauffage, au capitaine des chasses; mais cet article est biffé par la Chambre des Comptes, parce que 100 moules lui avaient déjà été donnés à titre de gruyer.

B. 3832. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1648. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Cens dû par les habitants de Beaumont, à cause de l'achat fait par eux « d'un fond et treffond « de bois et terrage au lieu de Vernoy. » — Gages de messire Louis Dubled, marquis d'Uxelles, bailli de Châlon. — Maître Chrétien Thévenot, adjudicataire de l'office de maître clerc du greffe du bailliage de Châlon, reçoit 12 livres 10 sous pour un quartier des gages de 50 livres par an attribués à son office. — Frais de décapitation de Claude Chantrier, qui avait tué son frère, chevalier de Malte.

B. 3833. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, parchemin.

1650. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Ordre de payement de la Chambre des Comptes à ce receveur de verser incontinent 1,162 livres à Jean Collot, conseiller du Roi, trésorier des réparations et des fortifications en Bourgogne, pour cette somme être employée aux réparations et aux nouvelles constructions des bâtiments de la Chambre des Comptes, suivant l'arrêt du Conseil du 16 mars 1646.

B. 3834. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, papier.

1650-1653. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, pour la recette des bois et les amendes pour délits forestiers. — Produit d'une vente de coupe de bois, à raison de 19 livres l'arpent. — Amende de 3 livres payée par un individu qui avait coupé du bois dans le domaine du Roi.

B. 3835. (Registre.) — In-folio, 217 feuillets, papier.

1653. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Payement de diverses rentes dues à la Sainte-Chapelle de Dijon; — à Réné de Chérisy, commandeur du Temple de Châlon; — à Jacques de Neuchèze, évêque de ladite ville; — au chapitre de Saint-Vincent; — au couvent de Notre-Dame du Quartier; — à Jacques Beuverand, lieutenant général de la Cour de la chancellerie du bailliage de Châlon. — Gages de Christophe de Varenne, maître clerc du greffe de la châtellenie de Frontenard.

B. 3836. (Registre.) — In-folio, 233 feuillets, papier.

1654. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Jean-Baptiste de Loisie, fermier des amendes au-dessous de 10 sous, prononcées au bailliage, chancellerie et gruerie, paye le prix de son bail, les trésoriers généraux ayant adjugé cette amodiation pour 15 livres. — Recette de 8 livres, formant le tiers advenant au Roi dans les amendes adjugées à la mairie de Châlon.

B. 3837. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, papier.

1654. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, pour la vente des bois. — Produit de l'adjudication d'une coupe de bois, à raison de 10 livres l'arpent.

B. 3838. (Registre.) — In-folio, 263 feuillets, papier.

1655. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Recette de 300 livres, montant de la ferme des revenus de ce bailliage, adjugée à Pierre Bonfilz, marchand à Châlon. — Gages de Sigismond Bernard, maître clerc du greffe de la châtellenie et des foires de Châlon. — Rente payée par l'État au profit de Benoît Arbaleste, procureur et notaire royal à Châlon; — autre au profit de Jean Jeannon, avocat dans ladite ville, assignée primitivement sur les châtellenies de Brancion et Sagy.

B. 3839. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1656. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Les halles occupées par l'artillerie et « l'atelage d'icelle. » — La châtellenie de La Colonne aliénée au sieur de La Boutière; celle de Cuisery, au marquis de Sennecey; celles de Saunières, Verdun et Bragny, autrefois aliénées au duc de Biron, depuis données par le Roi à demoiselle Gillette Sébillotte.

B. 3840. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, papier.

1657. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Cens donné par Jean Nault, de

Mimande, sur des terres situées à Châteauneuf. — Le péage de Châlon et les exploits de justice de la châtellenie aliénés au marquis d'Uxelles. — Payement de rentes constituées sur le domaine, au profit de Pierre de Truchis, petit-fils et héritier testamentaire de Rénée Bouchin, veuve d'Antoine Pelissonnier.

B. 3841 Registre.) — In-folio, 190 feuillets, papier.

1658. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Cens payé par Antoine Paris, arquebusier, sur une maison qui avait appartenu au sieur de Crussolles, située dans la grand'rue de Châlon. — Gages de Gabriel Brun, maître des ponts et passages du duché de Bourgogne. — Rente constituée, payée à Claude Gaistet, praticien à Pouilly.

B. 3842. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1659. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Recette de 550 francs, prix de l'adjudication, faite à Jean Pernot, du domaine du Roi audit bailliage, qui ne consiste plus que : dans les droits sur les bancs de la boucherie ; dans les avoines dues par les habitants de Pontoux, Fresne et Bellecroix ; dans les 8 deniers dus par les habitants de Saint-Valery, Saint-Désert, Saint-Loup de Varennes, et dans le grand poids de Châlon.

B. 3842 *bis*. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, papier.

1660. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Cens payé par Philibert Vestu et consorts, à cause des bâtiments de la vieille Monnaie de Saint-Laurent. — Autre cens payé par les héritiers d'Étienne de Cussy, sur une maison située rue de la Poulaillerie. — Recette des cens dus sur les douze chambres situées devant le châtelet de Châlon, dont les deux premières étaient improductives, parce que l'auditoire du bailliage y était établi.

B. 3843. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1661. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du bailliage. — Rente de 80 livres assignée par le Roi au comte de Soissons et à ses héritiers sur le revenu de la prévôté de Buxy. — Cette prévôté avait été cédée à M. d'Uxelles, par contrat fait avec la comtesse de Soissons. — Frais d'un voyage fait à Châlon par Jacques Joly, exécuteur de la haute justice à Autun, pour pendre en effigie Claude Matuchot, Franc-Comtois.

B 3844. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1661. — Châlon. — Compte d'Haminadab Moreau, receveur du domaine dans le bailliage. — Payement de 550 livres versées par l'amodiateur. — Rente payée par le domaine à messire Jean de Maupeou, évêque de Châlon. — Gages du marquis d'Uxelles, Louis Du Bled, bailli de Châlon.

B. 3845. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1739. — Châlon. — Compte de François Paccard, bourgeois de Châlon, receveur des deniers communs et patrimoniaux de la ville, présenté à la Chambre des Comptes de Dijon. — Revenus : droit de huitain, qui se levait annuellement sur les cabaretiers et autres vendant du vin en détail ; — droit d'ancien péage et petit octroi ; — droit d'inspection des bouchers ; — droit de pêcher dans les fossés de Sainte-Marie, indivis par moitié entre la ville et l'évêché ; — droit de poser des repaires dans la Saône ; — droit de barrer et de pêcher dans cette rivière ; — droit de mesurer les grains ; — amodiation de la glacière et des bâtiments qui en dépendaient ; — une petite maison près du pont ; — droit des avant-toits joignant la grande boucherie ; — droit de disposer d'une place dans la Saône, où la ville avait un moulin.

B. 3846. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1740. — Châlon. — Compte que rend François Paccard, receveur des revenus de la ville. — Dépenses : gages des sergents de maire ; — des gardes des portes de la ville, des chasse-pauvres ; — de l'horloger ; — du balayeur des rues ; — du trompette ; — des visiteurs des boucheries ; — frais du collége ; — gages des échevins ; — décoration de l'autel Saint-Charles pour le vœu de la ville et la procession du jour de la fête de ce saint ; — 400 livres à M. de Calmont, naguère lieutenant général au bailliage, ayant charge de M. de Beringhem, premier écuyer de France ; — 75 livres à M. de Malezieux, lieutenant général d'artillerie, commandant au département de Bourgogne ; — 80 livres à M. de Vallon, lieutenant de l'Hôtel Royal des Invalides ; — frais pour conduire à Beaune des soldats invalides.

B. 3847. (Registre.) — In-folio, 515 feuillets, papier.

1768-1771. — Châlon. — Compte que rend Claude Clerc, avocat à la Cour, receveur de l'octroi extraordinaire de la ville. — Copie d'une délibération des magistrats et habitants de Châlon, qui demandent au Roi la continuation de

l'octroi pendant une longue période d'années, principalement pour construire des corps de garde, des magasins, des prisons, des quais, un abattoir, pour réparer le mur d'épaulement du grand pont de la Saône, procurer des eaux, achever l'église des Jésuites, construire des chaussées pavées. — Bâtiments de l'hôpital de Sainte-Marie-lès-Châlon détruits par un incendie.

B. 3848. (Registre.) — In-folio, 465 feuillets, papier.

1772-1776. — Châlon. — Compte de Claude Clerc, receveur de l'octroi de la ville. — Adjudication de la ferme de cet octroi au prix de 46,500 livres pour chaque année du bail ; — tarif d'après lequel le fermier devait se régler pour la levée de l'octroi. — Chaque bœuf ou vache au-dessus d'un an, entrant à Châlon, taxé à une livre ; — chaque veau, mouton et porc, tué et débité dans la ville, taxé 5 sous. — Étaient exceptés les animaux provenant des domaines des habitants et introduits pour leur consommation. — Chaque queue de vin entrant pour être consommée payait 20 sous, à la réserve de celle du cru des habitants. — Chaque queue de vin recueilli hors du bailliage payait 4 livres.

B. 3849. (Rouleau). — 16 m. 70 de long sur 32 de large.

1336. — Champagne. — « C'est li compes Pierre de « Boves, receveur de monseigneur le duc de Bourgoigne « en sa terre de Champaigne, tant des prévostez et tabel- « lionnages comme des autres revenus, rentes yssues de « la dite terre, des ventes des bois et autres émoluments; » — des missions ou dépenses faites par ledit receveur. — Recette : — jurée de Villemor et des dépendances, 125 livres; — prévôté de Villemor et les *chatieux* d'icelle, 147 livres ; — cens que les maires et habitants de Villemor payent annuellement au duc, 170 livres. — Revenus des prévôtés de Marayc, de Baucharois, de Chaource, d'Ile ; — rôles nominatifs des individus qui ont payé une amende, faute d'avoir payé leur cote du subside dû au duc pour ses chevauchées. — Dépenses : 7 livres données à la duchesse pour une pelisse de gris, achetée à Troyes et à elle envoyée à Dijon ; — frais pour la provision de l'hôtel ducal à Aisey ; — frais faits par Jacquet de Corbie, maréchal du duc de Bourgogne, pour 20 grands chevaux et 4 *roncins* qu'il conduisait en France ; — frais de pain pour l'arrivée du duc à Juilly et à Ile ; — frais de « sandaulx, veluauz, « soie, fil, bouqueranz, ardans et blanz, des paupiers d'or « portiz, frainges et autres choses nécessaires à faire ar- « mure pour Monsieur, » achetés à Troyes en vertu des lettres du duc ; — frais pour prendre les loups des forêts de l'Ile et Chaource ; — frais pour faire une *allée* sur les murs du château de Juilly ; la journée du manœuvre est payée 8 deniers.

B. 3850. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1350. — Champagne. — Compte de Guillaume Poignié, receveur de la terre d'Ile en Champagne, de par le Roi de France, qui la tenait « à cause du bail de Mons. « le duc de Bourgogne. » — Compte rendu aux gens des Comptes de madame la comtesse de Flandres, du commandement dudit seigneur. — La comtesse de Flandre reçoit sur cette terre, par lettres du Roi, 2,000 livres de rente. — Rente payée à Simon de Bussy, chevalier, conseiller du Roi, naguère conseiller du duc de Bourgogne. — Frais de réparations exécutées au manoir de La Combe. — Gages de Pierre Paris, bailli de cette terre. — Dépenses de Jean Filastre, valet des chevaux de la Reine, lesquels chevaux avaient séjourné à Ile depuis le jeudi de Notre-Dame de septembre 1350, jusqu'au mardi après la Sainte-Croix.

B. 3851. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1351-1352. — Champagne. — Compte de la terre d'Ile en Champagne, que tenait la reine de France, à cause du bail du duc de Bourgogne, son fils. — Gauthier de Laude, chevalier, gouverneur de cette terre, et Pierre Raclet, receveur. — Jean de Conflans, maréchal de Champagne, paye un relief de la moitié de la terre de Villebertin, qu'il tenait à cause de madame de Montcornet, sa femme.

B. 3852. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1362-1363. — Champagne. — Compte de la châtellenie de Champagne, comprenant l'Ile, Villemor et autres lieux, rendu par Jean Pas, bourgeois de Troyes, pour madame la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. — Recette d'une composition ou amende payée par le maïeur et les échevins de Villemor, qui, en temps de guerre, avaient élu « maïeur sans congié de justice. » — Rente payée aux religieux de Saint-Martin-des-Airs à Troyes. — Frais d'une chasse faite à cause de l'arrivée de Madame à Troyes. — Frais de travaux exécutés au châtean de Chaource.

B. 3853. (Cahier.) — Petit in-folio, 34 feuillets, papier.

1364-1365. — Champagne. — Compte « dou gouvernement » de Symon Cristofle, receveur de madame la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne, en sa terre de Champagne. — Les habitants de Saint-Benoît

payent, par sentence du bailli, une amende de 100 sous, pour avoir, sans licence « fait giet de taille sur eulx. » — Les habitants de Palis et de Magny en payent une semblable pour la même cause. — Amende payée par Jean de Molêmes, prévôt de Chaource, et son compagnon, qui, « depuis le propos tenu contre lui par Jean de Li- « gnières, capitaine du château de Chaource et procureur « de Madame, avoit levé hay audit chastel en disant : Ar- « mons-nous et tuons touz qui est qui a batu le prevot « mon compaignon. »

B. 3854. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1369. — Champagne. — « C'est li comptes dou gou- « vernement de Gilet-Formier, » receveur de la comtesse, à Maraye, Chaource, Ile et Villemor, formant la châtellenie. — Officiers : Jean Paillou, écuyer, bailli de Madame; Oudard de Pigny, écuyer, gruyer, et ledit receveur.— Recette des deniers versés par les usagers des forêts d'Ile et Chaource. — Recette du revenu de la terre et mairie de Corbeton. — Amende payée par les habitants de Cléry, qui s'étaient imposés sans licence. — Pension de 200 livres faite par Madame à Mons. Jean Challe de Poitiers, sire de Saint-Valier et de Vadans, en considération de ses services.

B. 3855. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1371-1372. — Champagne. — « C'est li comptes du « gouvernement de Gilet Formier, receveur de la com- « tesse de Flandres. » — Recette des revenus de la commune de Villemor « venuz de nouvel en la main de Ma- « dame par eschange de sa terre de Lassargez qu'elle avoit « baillée à messire Guillaume, sire de Dornans, chancelier « de France. » — « Les habitants et bourgeois de Villemor « s'y ne sont clerc ne noble, ou des bourgeois que Ma- « dame a à Bordepartie, Neuville, Secheville et Longin, » donnent la rente appelée *géline dou bois*, pour l'usage qu'ils avaient dans les bois de Saint-Loup.

B. 3856. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, papier.

1372-1373. — Champagne. — Compte de Gilet-Formier. — Les bourgeois de la châtellenie de Villemor donnent la rente annuelle de 12 deniers à titre de *remanence*, « parmi ce, ils sont francs. » — Localités composant cette châtellenie : « Villemor, Le Ménil-Saint-Leu, Paleis, « Villeradin, Couandin, Pasy, Plantis, Trichère, Aubeterre, « Bôurdenay, Saint-Liébaut, Bucey, Dierre, Saint-Julien, « Bordepartie, Arc-en-Othe, Petoiste, Saint-Benoît, « Flacy, Diéné, Saint-Père, Souranςon. » — Recette de la châtellenie de Juilly. — Gages de Nicolas de Moûtier, écuyer, capitaine et garde du châtel de Chaource.

B. 3857. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1373-1374. — Champagne. — Compte de Gilet-Formier. — Recette des revenus de la châtellenie de Chaource. — Recette de la châtellenie d'Ile. — Recette de ceux de la prévôté d'Ile et des châtels. — Dépenses « pour le loyer d'un cheval, » pour faire le voyage de Troyes à Paris, à raison de 4 sous par jour. — Frais pour des travaux de construction faits au châtel de Juilly.

B. 3858. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1374-1375. — Champagne. — Compte de Gilet-Formier. — Rôle des habitants de Suranson, qui doivent 6 deniers par an pour chacune des maisons. — Les habitants de Nogent-en-Othe et de La Charrue devaient 6 setiers d'avoine, mais que « la ville était toute déserte et inhabitable ; « et n'y demeuroit personne, que le prieur demeuroit à « Méry, où il desservoit la prioré. » — Recette de la châtellenie de Maraye. — « Néant des forestaiges que Robins « Li Micherans souloit tenir en Vauroise du fond de ma- « dame la royne de Navarre, le diz Robins n'y use; mez « pour ce que l'on ose user sans congié de la dicte Royne, « la dicte Royne n'a rien vendu au dit Robin, ni à aultres « personnes. »

B. 3859. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1376-1377. — Champagne. — Compte de Gilet-Formier. — Recette des censives assises sur des maisons du fort de Villemor : Pierre Maulevaulst paye 18 deniers pour sa loge, 18 deniers pour sa maison, 6 deniers pour « ung po de creue emprès la dite loge, » 1 denier pour l'escalier de sa maison. — Recette d'une rente de 2 sous sur 8 arpents et demi de terre. — Les habitants de Puisseaux et des Bordes, en la châtellenie de Derny, sont privés par le gruyer de leurs usages dans les bois, jusqu'à ce qu'ils aient montré les titres sur lesquels ils s'appuyaient pour en user sans payer de redevance.

B. 3860. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, papier.

1377-1378. — Champagne. — Compte de Gilet-Formier. — Exploits de justice de la châtellenie de Chaource : Colas Gaillarde paye une amende de 20 livres imposée par le bailli audit Colas, « pour ce que étant garde des « saulx de la prévôté, sergent forestier de Madame et « lieutenant du prévôt, en pleine rue, publiquement, de- « vant le peuple, au prévôt, qui lui faisait observer qu'il

« avait mal fait d'empescher, comme forestier, les usages « de la ville, il avait répondu, par grant fierté, et récité « plusieurs foiz qu'il n'en feroit pour le bailli ung grand « estront, » comme aussi « pour ce qu'il avoit appelé le « juré du tabellionnage sanglant garçon, truand, l'avoir « chassié le coutel trait et l'avoir féru. »

B. 3861. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Champagne. — Compte de Jean Gradois, nommé par Philippe le Hardi, à la requête de Nicolas de Frontenay, gouverneur de ses finances, receveur des terres de Champagne, à lui advenues par la mort de son très-cher seigneur et père le comte de Flandre. — Jean Hérault, bailli de cette terre, et Henri de Mussy, gruyer. — 26 livres 8 sous 9 deniers reçus par le receveur, pour la vente de 11 sommés 4 poids et demi de fer, à raison de 40 sous tournois la sommé. — Gages de messire Anceau de Salins, sire de Montferrand, gouverneur du Nivernais et de Champagne. — Don de 100 livres à l'église de Troyes, pour « convertir en l'ouvraige de vestir et « enchasser d'argent l'imaige du saint Sauveur. » — Frais d'une enquête faite sur les chemins par lesquels le duc espérait amener le Roi en Bourgogne, afin de savoir s'il y avait mortalité ou non. — Frais pour mener de Juilly à Arras deux des grands chevaux pour porter les bannières du duc au pays de Flandre. — Don fait à Simon de Sarrebruck de 50 livres qu'il devait pour le rachat des terres de Villemoron, Châtel-Hurton et Bellechaise, mouvant du fief de Villemor, et que ledit chevalier tenait à cause de madame Isabelle de Châtillon, dame d'Anglure, sa femme.

B. 3862. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1386. — Champagne. — Compte de Perrinet-Bonnette, receveur de ladite terre, à la requête du gouverneur des finances et en vertu des lettres du duc de Bourgogne, datées du bois de Vincennes, le 8 juillet 1386. — Recette des deniers dus par les habitants de Quarré et de Monceaux, pour l'usage qu'ils avaient dans les forêts d'Ile et de Chaource.

B. 3863. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Champagne. — Compte de Jean Paris pour les terres du duc en Champagne. — Dépenses : rentes payées au prieur de Charlieu ; — au chapitre de Saint-Père-de-Troyes et à l'abbesse du Paraclet ; — aux religieux de Saint-Martin-des-Ayres ; — au chapelain de la chapelle du château de Chaource ; — au prieur de Saint-Jean-du-Châtel de Troyes ; — au maître des Bons-Hommes de Chantemerle de l'ordre de Grammont ; — aux religieux de Molêmes. — Gages de messire Pierre de Lantage, châtelain de Juilly. — Frais de nourriture de 24 grands chevaux du duc de Bourgogne, qui arrivèrent à Juilly le 1er mai 1384 et y restèrent jusqu'en 1387.

B. 3864. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Champagne. — Compte de Jean Paris, receveur de la terre de Champagne. — La vigne de la Plante, à Juilly, ne produit rien parce qu'elle est en désert ; celle de Paistiz est amodiée 6 sous ; celle de Dame, 8 sous ; celle du Val-des-Feux a éte abandonnée par le fermier, et elle était toute en désert. — Recette de la terre de Crèvo. — Le froment est vendu 20 sous tournois le setier ; le seigle 10 sous ; l'orge 8 sous. — Achat d'un char ferré avec harnais et chevaux, destiné au voyage d'Allemagne, fait par le duc de Bourgogne dans la compagnie du Roi. — Recette de monnaie de blanc valant 6 deniers, décriés après la recette et remis en cours pour 4 deniers.

B. 3865. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Champagne. — Compte de Jean Paris. — Rente payée par les seigneurs de Bourdepartie, au moyen de quoi ils étaient francs de péage eux et leurs hommes. — Recette des deniers de justice : le prévôt, fermier de Villemor, paye une amende de 60 sous tournois, par sentence du bailli, pour n'avoir voulu rendre certaines lettres. — Amende payée par un individu de Joux, qui était allé avec sa voiture chercher du bois dans la forêt de Saint-Benoît, où les habitants de Joux n'étaient pas usagers. — Autre amende arbitraire payée par Jean Lebarbier, maïeur, fermier de Marcilly-la-Haie, condamné aux assises du bailli pour certaine faute et négligence de justice. — Pierre de La Tremerie, écuyer tranchant du comte de Nevers, reçoit une gratification pécuniaire pour les bons services qu'il lui rend. — Dépense : 40 francs d'or pour l'acquisition d'un cheval « pour mener la chambre de Mons. le comte. » — Un autre est payé 30 francs d'or. — Frais de construction au châtel de Juilly, par ordre de la duchesse de Bourgogne. — Pour l'entretien au châtel de Juilly de 20 grands chevaux du duc de Bourgogne.

B. 3866. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Champagne. — Compte de Jean Paris. — Les habitants de Vandeuvre devaient annuellement au duc de Bourgogne 2 petits bichots d'avoine par maison faisant feu ; mais on leur devait, le jour de ce versement,

un dîner de trente personnes : ce dîner devait se composer de porc, de bœuf, pain et vin. On leur devait l'usage dans certains bois ; ils étaient francs de péage à Villemor ; et, attendu que, certaines années, les frais excédaient la rente, il est fait un accord entre les habitants et le duc, en vertu duquel le dîner était supprimé, et la rente fixée à 12 sous. — La comtesse d'Étampes, pour sa terre de Bourdenay et Truchand, mouvant de la châtellenie de Villemor, ne donne rien au duc pour cette seigneurie, « pour « ce que c'est chose de petite valeur, et auxin il est ac- « coutumé que qui baille dénombrement et fait serment « de féaulté, on ne doibt rien lever du fief. » — Frais de nourriture remboursés à Pierre de Lantage, capitaine du château de Juilly, qui y avait gardé prisonniers, par ordre du duc, messire Antoine de Vigny, chevalier, messire Gilles de Ponponne, Antoine son neveu, Pale, sergent d'armes et d'autres individus. — Réparations au châtel de Juilly par ordre de la duchesse de Bourgogne.

B. 3867. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Champagne. — Compte de Jean Paris. — Recette de la valeur de la mairie de Ruigny. — Recette d'une amende payée par un sergent qui avait été en outre privé de son office pour en avoir abusé en injuriant et battant Jean Dufour, de Chaource. — Amende arbitraire pour injures dites au sergent du prévôt. — Gages de l'arpenteur de la châtellenie ; — de Henri de Mussy, écuyer, gruyer ; — de Jean de Hérault, bailli du duc. — Messire Jean de Blaisy, seigneur de Mauvilly, reçoit 200 francs d'or pour ses bons services. — Frais pour la garde, dans les prisons du châtel de Juilly, de feu messire Giles de Ponponne, docteur en droit, messire Antoine Vigny, chevalier, et plusieurs autres, « eulx disant messagers de l'antipape « Boniface, qui ja piéça furent pris en Flandres et en- « voyés, par ordre du duc de Bourgogne, au châtel de Juilly, « auquel lieu ledit messire Giles est naguères trespassé. »

B. 3868. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1392-1393. — Champagne. — Compte de Jean Paris, receveur du duc de Bourgogne en ses terres de Champagne. — Achat de rames de papier de la petite forme pour la Chambre des Comptes, à raison de 22 sous 6 deniers la rame. — Frais d'une enquête contre le prévôt d'Ile, pour abus de justice. — Dépenses faites pour travaux exécutés dans la châtellenie de Juilly, tant en maçonnerie qu'en charpenterie. — Frais de travaux exécutés dans la terre de Grève. — Recette des moulins nouvellement faits sur la Seine, par messire Pierre, seigneur d'Aumont et de Clerey, avec l'autorisation du duc de Bourgogne, où ledit Pierre donne annuellement 7 setiers d'orge. — Le prévôt de la prévôté d'Ile, pour le bail de cette prévôté, donne au duc de Bourgogne 7 setiers d'avoine. — Recette des usagers de Villemorien. — Recette des forges que le duc avait à Maraye, à Suranson, à Villemor.

B. 3869. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, dont 11 papier.

1394-1395. — Champagne. — Compte de Jean Paris. — Recette du produit du four de Villemor, banal à tous, hommes et femmes, excepté aux personnes qui demeuraient à la rue aux Bordes, de l'autre côté de la rivière de Vaivre « et cuisent les diz habitans 14 pains pour « ung, excepté les clercs, nobles, et les habitants de la « rue des Bordes, » qui cuisaient 24 pains pour un. — Recette du droit de *remanence*, en vertu duquel le duc percevait annuellement 12 deniers sur chaque homme et chaque femme non mariés, et 2 sous sur chaque ménage ; « et parmi ce, les diz bourgeois sont francs d'origine. » — Recette d'une amende payée par un sergent d'Ile qui avait extorqué « soubz umbre de la puissance du- « cale » à des juifs 10 écus à la couronne pour les laisser passer par la prévôté.

B. 3870. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan, receveur des terres de Villemor, Maraye, Chaource, Ile, Juilly et La Grève, en Champagne. — Les habitants de Suranson payent 6 deniers par feu et une petite mesure d'avoine le lendemain de la Toussaint : « pour « ce yceulx habitans sont quittes de toutes servitudes ap- « partenant au grand péage de Villemor. » On compte 8 feux dans ce village. — Recette du droit de gîte levé dans la châtellenie d'Ile sur les hommes et les femmes de M. Jean de Villebon ; — de l'abbesse de Notre-Dame-aux-Nonains ; — de l'abbé de Saint-Loup de Troyes ; — de Saint-Étienne de la même ville ; — du Temple à Arcenay ; — de Vauvisant, Maissey, et de Daude.

B. 3871. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Champagne. — Compte de Thibaut Cautan. — Frais de travaux exécutés aux prisons de la prévôté de Maraye. — Gages de Jean de Corcelles, écuyer, gruyer du duc dans ses terres de Champagne, au lieu et place d'Henri de Mussy, décédé. — Constructions faites au château de Juilly : on y distingue les tours de La Trappe, de La Bonde, de Thibaud-le-Lachey, la tour de l'Archer. — Le duc remet une redevance à Mlle Isabelle d'Anguien,

« comme ayant le bail, gouvernement et administration de « ses nepveux, enfans de feu messire Jean de Luxem-« bourg. » — Il fait aussi remise de 504 francs à Jean de Corcelles, écuyer, son panetier, qui les lui devait pour le quint et requint denier de la moitié du châtel et des terres de Saint-Liébaut, mouvant de la châtellenie de Villemor. Jean de Corcelles avait acquis cette seigneurie de Guillaume de Boves et de demoiselle de Fontenay, sa femme.

B. 3872. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan. — Recette des terres appartenant à Hugues et Alexandre de Blaisy, à eux échues en partage après le décès de Jean de Blaisy, leur père, et relevant du duc à cause de sa châtellenie de Chaource. — Délai accordé à ces nouveaux feudataires pour donner dénombrement et faire les foi et hommage. — Même délai est accordé à madame de Saint-Phal, qui promet de donner le dénombrement de sa terre de Saint-Phal. — Frais d'entretien de 19 grands chevaux dans le châtel de Juilly, depuis le 23 novembre 1398 jusqu'au 7 mars suivant, d'où ils furent conduits à Hesdin.

B. 3873. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan. — Dépenses faites par les chevaux gardés au château de Juilly au nom du comte de Nevers. — Setier d'avoine payé 10 sous. — 16,000 tuiles grosses et ouvrées, fournies par la tuilerie du duc à Juilly, sont destinées à réparer les châteaux de la châtellenie. — Une grosse forge, nouvellement construite par le duc à Maraye, est amodiée aux enchères pour 6 sommés de fer, bon et loyal, avec faculté de prendre la mine et le charbon dans les bois et le domaine du duc, à condition que le tout serait employé dans ces forges. — 3 sommés et demie de fer, provenant des forges, sont vendues, au profit du duc, 100 sous tournois.

B. 3874. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan, institué par lettres d'office données par le duc Philippe. — Gages de Jean de Corcelles, gruyer des terres du duc de Bourgogne en Champagne. — Constructions dans le châtel de Juilly, au donjon, à la chambre aux deniers, au pont dormant, aux étables, au pont-levis, aux écuries, au pont du donjon. — Don fait à Guillaume de Melligny, écuyer, de la moitié d'une amende prononcée contre lui aux assises du bailli, à Chaource. — Dépenses faites par les chevaux à Juilly pendant une année. — Forges, apothicairerie, bourrelerie, corderie, contenant diverses dépenses faites pour les chevaux. — Le 21 novembre 1401, 15 grands chevaux et le *petit cheval* dépensèrent, à l'hôtel des Maures, à Troyes, 40 sous tournois pour le dîner et le souper, à raison de 2 sous 6 deniers pour chaque cheval. — 4 pintes de vin, pour laver les pieds des chevaux, sont payeés 2 sous. — Le 30 novembre, à Saint-Quentin, chaque cheval, pour les deux repas, coûta 7 blancs, ou le total de 46 sous 8 deniers.

B. 3875. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Champagne. — Compte de Jean Coutan. — Recette du produit de la vente des poissons de l'étang du Roi dans les forêts d'Ile et Chaource. — Thevenin Bardin paye au Trésor 4 sous 7 deniers, à titre de lods et vente, pour un arpent de paquier par lui acheté 26 sous 6 deniers: c'était environ le sixième du prix d'acquisition. — Amende payée par un pauvre, de Pont-sur-Seine, homme de corps du village de La Grève « qui s'était for-« marié à une bourgeoise du Roi. » — Remise de deniers faite par le duc à messire Robert de Chalus, chevalier, à l'occasion du rachat fait par lui de la terre d'Escorin. — Rôle des habitants de la châtellenie de Villemor, « de la « ligne de la remanence, » et qui étaient dits francs d'origine, après ce droit annuel payé.

B. 3876. (Registre.) — In-folio, 123 feuillets, parchemin.

1402-1403. — Champagne. — Compte de Jean Coutan. — Jehannon, femme de Raoul Mellot, paye une amende de 20 sous tournois, par sentence du bailli dans les assises d'Ile, pour n'avoir pas donné de tuteurs à ses enfants avant de se remarier. — Amende payée par un individu trouvé emportant du bois des forêts du domaine, dont il n'était pas usager; — autre amende payée, par sentence du gruyer, par un individu qui avait pêché avec *faux engins* et en temps défendu. — Don octroyé au duc de Bourgogne par les bourgeois et habitants de ses terres de Champagne, y compris Beaufort, Larzicourt, Poublaides et Jaucourt, les gens d'Église exceptés. Cette imposition, de 1,343 livres, avait été répartie par Pierre de Fontenay, gouverneur de la terre de Beaufort, par le bailli Jean Hérault et le receveur Coutan. — Gages de Jean de Chavanges, écuyer, châtelain du châtel de Juilly, et Fouquet de Montigny, qui le remplaça cette année. — Jean de Corcelles, gruyer des terres du duc en Champagne, fait faire par un cordier « ung harnois à chasser les « loups » pesant 160 livres, payé à raison de 15 deniers

la livre. — Payement de 500 francs, fait par le duc à Dreux de Mello, seigneur de Saint-Bris, qui lui avait vendu les terres d'Argenson, de Bassoncour, de Doulancour.

B. 3877. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan. — Pierre de Luxembourg, seigneur d'Enghien et comte de Brienne, présente au bailli d'Ile, le 10 mars 1403, des lettres du duc de Bourgogne contenant qu'il l'avait reçu en son hommage dès le 24 décembre précédent, et qu'en conséquence il devait jouir des seigneuries de Bourdonnay, Trancans, Lanneroy et Villemoncon, mouvant du fief de Villemor. — Recette de 30 livres pour une amende payée par Humbelot de Chatenaut, seigneur de Palix en partie, pour voies de fait, « blessures et grands ex« cès commis par lui contre un bourgeois de Villemor. » — Fouquet de Montigny, châtelain de Juilly. — Rente reçue par Pierre de Maroilles, chapelain de la chapelle de Chaource. — Frais pour les procès et causes de madame la duchesse de Bourgogne. — Frais pour les chevaux entretenus à Juilly et pour leurs harnois. — Voyage du receveur à Troyes, à Arras, pour porter 100 écus d'or au receveur de Madame.

B. 3878. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1404. — Champagne. — Compte de Thibaut Coutan — Josselin Villerez, procureur de la duchesse de Bourgogne, est indemnisé d'un voyage par lui fait à Paris, aux Jours de Champagne, dans l'intérêt de Madame. — Rôle de ce que le receveur doit en nature.

B. 3879. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1358. — Charollais. — Compte de Guillaume de Martigny, clerc, « recepveur de très-redoubté seigneur Jean « d'Armagnac, ayant les issues et émolumens de la dite « terre. » — Recette des châtellenies de Mont-Saint-Vincent et de Dondain; — des deniers du scel versés par Étienne Colon, chancelier du Charollais, et des amendes taxées par le bailli; — du subside octroyé dans le duché de Bourgogne pour les châtellenies de Dondain et d'Artus. — Le produit fut versé entre les mains de Raimond de Pogeaul, bailli de Charolles, pour aider à payer les gens d'armes envoyés au duc de Bourgogne. — Rôle des fermes de la châtellenie de Mont-Saint-Vincent, celles de Sanvignes, de Sauvement, de Charolles, de Dondain, d'Artus. — Acquisition d'un saloir pour saler *bacons*. — Gages de Robert de Savigny, écuyer, garde du château de Sanvignes; — de Guillaume de Saint-Privé, écuyer, gouverneur du bailliage de Charollais. — Travaux exécutés au château de Charolles. — Gages de Guillaume de Saint-Privé, capitaine et châtelain de Mont-Saint-Vincent.

B. 3880. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1382-1383. — Charollais. — Compte de Humbert de Maizières, citoyen d'Autun, commis par le bailli de cette ville et de Montcenis, pour le duc de Bourgogne, à la recette de l'imposition des 12 deniers par livre sur toutes les denrées, le sel excepté, et le huitième des vins vendus dans la châtellenie.

B. 3881. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, dont 5 papier.

1385-1390. — Charollais. — Compte de Guillaume Bataille, receveur de l'imposition susdite, institué par lettres du duc Philippe le Hardi, y insérées avec les lettres de Guillaume de Chonnes, bailli d'Autun, qui l'installe dans ses fonctions. — Gages de Palmède de Pompignac, écuyer, bailli de Charollais, élu sur le fait des aides avec le bailli d'Autun. — Recette des diverses fermes de cet impôt.

B. 3882. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1390. — Charollais. — Compte de Guillaume Juglier, d'Autun, receveur du comté. — Recette de froment, d'avoine, seigle et deniers, dans les châtellenies de Charolles, Dondain, Artus, Sauvement, Mont-Saint-Vincent et Sanvignes. — Amende arbitraire, prononcée par le bailli, contre un homme qui avait dit au châtelain de Dondain, qui l'avait appelé en jugement : « Ne peussit-il ne chier ne pisser. » — Gages de Philippe de Viry, capitaine d'Artus, et de Jean Des Oiseaux, capitaine portier de Sauvement. — Gages de noble Jocerand de Sercey, bailli du comté de Charollais. — Gages de Jean de Fautières, capitaine de Dondain; — de Jean de Neuville, capitaine de Mont-Saint-Vinceut; — de Jean de Buxeul, capitaine de Sanvignes.

B. 3883. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1390. — Charollais. — Compte de Guillaume Bataille, d'Autun, receveur à dater du 30 juin 1390, jour de la prise de possession dudit pays, pour le duc Philippe le Hardi, par Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne; — le duc l'avait acquis de Bernard d'Armagnac, naguère comte de Charollais. — Recette du produit des terres de la châtellenie de Charolles, c'est-à-dire de Bois-sur-Arroux, de Chevreau, de Sermaise, de Saint-Symphorien, de La Marote.

B. 3884. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, papier.

1391-1407. — Charollais. — Compte de Philibert de Charolles, procureur du duc, contenant les dépenses par lui faites pour soutenir les causes du duc de Bourgogne. — Frais d'un voyage fait par lui à Mâcon, pour assister à une journée « à l'encontre de l'abbé de Cluny, qui avoit fait « oster certaine garnison mise par le bailli de Charollais « dans la maison d'un individu de Toulon pour le fait de la « mort de Jean Bourderon. »

B. 3885. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Charollais. — Compte de Guillaume Juglier, receveur de l'imposition des 12 deniers et du huitième des vins. — La couverture de ce compte est le procès-verbal original des enchères et adjudications des fermes de la châtellenie de Charollais. — Gages de Guyot Darcy, écuyer, bailli d'Autun, élu avec Jocerand de Sercey, bailli de Charollais sur le fait des aides.

B. 3886. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1392-1393. — Charollais. — Compte de Guillaume Juglier, receveur. — Les gages de Philippe Viry, capitaine d'Artus, sont ainsi exprimés : « Il prant de gaige, pour « an XV frans et XV bichotz seigle, mesure de Dondain. » — Recette de gelines dans diverses châtellenies ; — celle de Mont-Saint-Vincent est amodiée pour 500 gelines. — Frais de garde pour les foires de Paray-le-Monial et Toulon, où se trouvaient le bailli, le procureur, le receveur, des capitaines, des sergents, des écuyers nobles et gens d'honneur avec leurs valets et leurs chevaux.

B. 3887. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Charollais. — Compte de Guillaume Juglier, receveur. — Le bichot de froment est vendu 2 gros et demi. — La queue de vin, mesure de Beaune, 4 francs, et le pot de vin, 5 deniers. — Gages de Jean de Clugny, licencié en lois, conseiller du duc de Bourgogne dans le Charollais. — Isabeau de Marigny, nonain de Saint-Andoche d'Autun, reçoit une pension sur les revenus de la terre de Marigny.

B. 3888. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1393-1397. — Charollais. — Compte de Ligier d'Orche, d'Autun, commis de Guillaume Bataille, pour la recette de la gruerie dans le bailliage de Charollais. — Copie de la commission, dans laquelle il est dit que le receveur ordinaire du Charollais n'ayant pas voulu se charger de cette recette, malgré les instances à lui faites par le gruyer de Bourgogne, on a été obligé de distraire cette recette et de la confier audit Ligier. — Recette d'avoine donnée par plusieurs personnes de Charolles pour « l'af-« forestement de leurs bestes bovines. »

B. 3889. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Charollais. — Comptes de Guillaume Juglier, receveur. — Recette du prix de la ferme des moulins de Charolles, enlevés au précédent fermier, qui les avait laissés tomber en ruine. — Don fait par le duc Philippe le Hardi à Guillaume de La Trémouille, son chambellan et maréchal de Bourgogne, des vignes de la Maison-Fort de Marigny en Charollais, situées sur le finage de Cule près Saint-Gengoux-le-Royal, avec les bâtiments et dépendances de ladite Maison-Fort, et 120 livres de rente sur les revenus de cette seigneurie, à condition de service féodal. — Dépenses faites aux moulins et au châtel de Charolles.

B. 3890. (Registre.) — In-folio, 433 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur, nommé par lettres données par Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement du duché en l'absence du duc. — Recette des deniers dus pour les franchises à Charolles ; — des rentes de Saint-Symphorien, Fontenaux ; — des diverses parties de la châtellenie de Mont-Saint-Vincent, à Lurcy, à Bos, à Villers, Chavanes, Béluse, Abort.

B. 3891. (Registre.) — In-folio, 320 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Détails sur les revenus du Charollais, avec le nom des lieux dépendant de chacune des châtellenies. — Recette de La Vernée, dépendant de la châtellenie de Mont-Saint-Vincent ; — mention du don du *meix es filles Paigny*, fait par Jean, fils du comte d'Armagnac, à Perrenet, son valet, en considération des services qu'il lui avait rendus. — Gages de Gauvignon de Semur, écuyer, échanson du duc de Bourgogne, capitaine du château de Dondain. — Frais du guet de Toulon, le jour de la foire.

B. 3892. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur, pour l'imposition des 12 deniers et du huitième des vins. — L'imposition de 12 deniers par livre sur les bêtes à quatre pieds et sur la boucherie de Charolles, affermée, produit 100 francs. — Voyage fait à Di-

jon par le receveur pour porter 200 francs à Matiot Estibout, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne.

B. 3893. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1396-1427. — Charollais. — Rôle des meix vacants appartenant au duc de Bourgogne, présentés par le receveur comme articles improductifs; les meix de Philibert Pellot, situés au Bois-Saint-Romain sont abandonnés et conséquemment les revenus non payés.

B. 3894. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1397-1403. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, pour la gruerie. — Pierre Bardin, maréchal, donne 3 gros pour avoir droit de faire du charbon dans la forêt de Charolles avec le bois mort tombé dans ladite forêt. — Acquisition pour 3 francs d'une meule destinée au moulin de l'étang de Montchanin.

B. 3895. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Don des biens de noble Denis de Laude, advenus au comte de Charollais, pour meurtre commis par ledit Denis sur Girard Saveret, fait à Jean de Ganay, demeurant à Charolles. — Gages de Guillaume de Laigne, écuyer, capitaine du châtel de Dondain. — Frais du guet, fait à Paray-le-Monial, le jour de la Saint-Barthélemy.

B. 3896. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Recette des revenus de la châtellenie de Sauvement, à Fusot, Perrier, Giré, Champ-Bertaut, Palioux, Lessert, Maison-Morin, Mures, Montputier, Châtillon, Limans, Suchaux, Céris, Villers, Longuesoule, Baleurre, Genelart. — Gages d'Étienne de Moncoit, garde de la porte du châtel de Charolles.

B. 3897. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Recette des revenus de la prévôté de Gourdon, comprenant Mont-Martin, Lafay-Girard, Tornevaude, Le Bois, Lafay-Jacquelin, Villers, Chevannes, Celles, La Sacèpore, Moulin, Lorme-Bort, Le Sicle, Chassaing, Laville-Vigny, La Vernée, Charmoy, Culise, Malvaux, Marmorey, Malechière, La Masille, Baigny, Bargny, Marry, Pelusat. — Recette dans la ville et la prévôté de Charolles. — Don de 60 francs fait par le duc à demoiselle Jeanne de Sercey, veuve de Gavignon de Semur, son échanson, pour les bons services qu'il lui avait rendus.

B. 3898. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1401-1403. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, pour la recette de l'imposition du douzième et du huitième. — L'impôt des 12 deniers sur la vente des fils et des toiles à Paray-le-Monial est adjugé pour 60 francs. — Les vins vendus en détail y produisent 45 francs.

B. 3899. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1402-1403. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur. — Rentes de la châtellenie de Charolles. — Les habitants de Joux et de Dompierre de la châtellenie de Sanvignes étaient taillables et mainmortables du monastère de Perrecy, et de toute ancienneté ils donnaient au comte de Charollais par manière de garde 8 bichots d'avoine. — Le receveur ajoute néant à sa recette « pour ce que les habitans ne veulent payer d'icelle « somme que environ 4 rez, » prétendant qu'on n'en avait jamais payé davantage, lesquels 4 rez ledit receveur n'avait pas voulu prendre. Il y a en marge : « Fiat informacio. » — Amende de 2 francs, payée par le châtelain de Sauvement, qui avait abusé de son office en arrêtant des vins qui passaient par la châtellenie.

B. 3900. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Dépenses faites à Chacenay-outre-Loire, pour garder les droits et la possession de la justice que le duc de Bourgogne avait en la maison presbytérale dudit village et en plusieurs autres lieux de cette paroisse, à l'encontre des officiers du Bourbonnais. Parmi les gens du duc de Bourgogne qui se transportèrent sur les lieux, on remarque Jacquet de Montrion, notaire ducal juré.

B. 3901. (Cahier.) – In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1403-1406. — Charollais. — Compte de Girard Pelliçonnier, receveur de la gruerie, sous le gouvernement de Guillaume Bataille, gruyer du bailliage, institué par lettres de Philippe le Hardi. — Recette de 66 francs, produit de la vente des poissons de l'étang neuf de Sauvement.

B. 3902. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1404-1405. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Recette des coutumes d'avoine dans la prévôté

de Montchanin, à Mons, Montchanin, Saint-Pantaléon, Lymasse, Courtevais et Fuxy ; — des revenus de la châtellenie de Mont-Saint-Vincent, dans laquelle se trouvent encore ces mêmes localités ; — des vins de rente dus dans la châtellenie de Charolles. — Les habitants de La Malleville en donnent 16 pots. — Gages de Philibert de Chantemerle, écuyer tranchant du duc de Bourgogne, capitaine du château de Dondain. — Dépenses pour soutenir les causes et procès du duc de Bourgogne.

B. 3903. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur. — Parmi la dépense d'avoine sont comptés 50 bichots, livrés à titre de gages à Philibert de Charmes, procureur du duc dans le comté, qui d'ailleurs recevait 50 francs. — Recette des revenus de la terre de Marisy, y compris le douaire de dame Huguette de Bar, femme de feu messire Girard Bruillet, chevalier, qui était décédée. — La recette des tailles et autres revenus de la terre d'Aumont est nulle, parce que Guillaume de Bacy, chevalier, les tenait alors. — Amende de 50 francs encourue par Jean Mathieu, le receveur, pour avoir participé au meurtre de Guillaume Papillon. Cette affaire est portée devant la Cour d'appaux à Beaune et longuement débattue.

B. 3904. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1406-1407. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur. — Recette des revenus de la prévôté de Saint-Berain. La terre de Damas de Dyo, faisant partie des châtellenies de Sanvignes et de Sauvement, ayant été mise sous la main du duc, « le bailli en fait récréance à « messire Le Palain, de Dijon. » — Le meix, qui avait été à Jean d'Oche, chevalier, et donné à Jean d'Epoisse, est rendu à Jean d'Oche. — Le bichot de froment, mesure de Charolles, est vendu, tantôt 9 blancs et demi, tantôt 10 blancs, tantôt 3 gros, tantôt 2 gros et demi. — Gages d'honorable homme maître Nicolas Chrétien, licencié en lois, bailli d'Autun, Montcenis et Charollais.

B. 3905. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Gages de Jean de Neuville, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, capitaine et garde du châtel de Mont-Saint-Vincent. — Gages de Jean de Buxeul, écuyer, échanson du duc, capitaine du châtel de Sanvignes ; — de Philippe de Viry, écuyer, capitaine et garde de celui d'Artus. — Gages de Jean Des Oiseaux, capitaine et portier de Sauvement. — Salaire de Jean de Faux, châtelain de Charolles, pour avoir fait la répartition des deniers de la franchise de cette ville. — Réparations exécutées au château de Dondain.

B. 3906. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu (c'est le double du compte précédent). — Recette de froment provenant de la terre de messire Philibert de Saint-Romain, située à Fontenaux et tombée sous la main du duc faute d'hommage. — Mention du don de terre de Sermaise et de Chaigne fait, en 1380, par le comte d'Armagnac, alors comte de Charollais, à Robert Damas, qui la tenait encore.

B. 3907. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Charollais. — Compte de Girard Pelliçonnier, procureur et receveur de la gruerie. — Rôle des individus à qui Jacques Lebègue, garde de la forêt de Charolles, avait vendu des bois. — Recette de la vente des glands ; — recette des deniers donnés par les charbonniers ; — du produit de la vente des poissons des étangs ; — du produit de permis de chasser aux lièvres et aux perdrix, ou bien aux bêtes noires et rousses, aux renards et aux faisans.

B. 3908. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1407-1410. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, pour la recette de l'imposition des 12 deniers par livre et du huitième des vins vendus dans le comté. — Les 12 deniers, mis en adjudication dans la châtellenie de Sanvignes, sont délivrés pour 23 francs. Cette même ferme est adjugée pour 80 francs dans la châtellenie de Dondain ; pour 300 francs dans celle de Mont-Saint-Vincent.

B. 3909. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1408-1409. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur ordinaire. — Recette de la châtellenie d'Artus. — Le bichot de froment, mesure de Charolles, est vendu 5 gros, 4 gros, 3 gros ; le bichot de seigle, 11 blancs. Il y avait une mesure particulière dans les châtellenies de Charolles, du Sauvement, de Dondain, de Mont-Saint-Vincent. — Gages de noble homme Guillaume Saichet, écuyer, seigneur de Champvigy, nouveau bailli du comté ; — gages de Jean Mercier, conseiller ducal dans le Charollais.

B. 3910. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1408-1409. — Charollais. — Compte de Girard Pelliçonnier, receveur de la gruerie. — Recette d'accords faits avec les habitants de Vitry et Varennes, de Ruillon et de Saint-Germain-de-Ruillon, « pour ce que l'abbé de « Cluny et autres se perforçoient de prendre possession et « usage de chacier, et en débouter le duc de Bourgogne. » Chaque individu donne 2 gros pour chasser dans les bois du domaine. — La pêche de la rivière d'Arconce n'a pu être amodiée, pas plus que celle d'aucune autre rivière du comté.

B. 3911. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1408-1409. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu, receveur ordinaire. — Recette de 8 gros 6 deniers, payés par Girard Jacquet, pour les lots des héritages par lui acquis pour le prix de 9 francs d'or. — Recette de 4 livres dues chaque année par chaque homme ou femme francs, tenant feu dans la prévôté de Gourdon. — Payement de 25 livres à Jean de Charolles, procureur du duc, pour tournées faites par lui à la poursuite des causes dudit seigneur. — Gages de Guillaume Cheval, garde de la porte du châtel de Mont-Saint-Vincent. — Frais du guet de Paray, le jour de la Saint-Barthélemy, pour lequel se trouvaient le bailli de Charolles, avec six chevaux; Jean de Ganay, conseiller du duc, avec deux chevaux; Jean Des Marges, avec deux chevaux; le châtelain de Dondain. Il y avait en tout pour ce guet 60 chevaux.

B. 3912. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Charollais. — Compte de Jean Mathieu. — Recette des terrages de la Maison-Fort appelée le châtel de La Grange, qui avait appartenu à Margot de Foule, demoiselle, et qui depuis quinze ans était dans la main du duc; — du froment dû en la terre de Changy, laquelle avait appartenu à feu Jacques de La Ferme, chevalier, et qui était alors dans la main du duc pour faute d'hommage; — de 46 francs, versés par Jean Compaing de Pueler, qui avait acheté des biens d'échoite.

B. 3913. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1410. — Charollais. — Compte de Jean de Thésut, commis à la recette du comté nommé par lettres du duc Jean sans Peur. — Deniers donnés à Lyonnet de Lespinace, écuyer, capitaine et garde du châtel de Dondain, par ordonnance de messire Jacques de Cortiambe, seigneur de Commarin, chambellan du duc de Bourgogne, pour être appliqués à la construction d'une *eschiffe* sur le mur du châtel près du pont « laquelle étoit très-nécessaire à la « défense. » — Voyage exécuté par un sergent qui était allé à Saint-Flour, sur les marches de l'Auvergne et du Forez, savoir des nouvelles des gens de guerre qui y étaient vers la fin d'avril.

B. 3914. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1412. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, institué par le duc Jean sans Peur. — Recette des revenus des moulins de Charolles, liges au duc de Bourgogne et amodiés par noble Gérard, seigneur de Laguiche, bailli de Charollais, à Thevenin de Marigny, plus offrant, pour 60 bichots de *blefz* (grains), par moitié froment et seigle. — Frais du guet des foires de Paray-le-Monial, aux mois d'août et de novembre.

B. 3915. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1412. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur. — Don de 200 francs fait par le duc à Nicolas Chifflot, licencié en lois. — Gages de Huguenin de Masoucle, institué capitaine du château de Dondain, à la place de Lyonnet de Lespinace. — Remise faite par le duc à Jean Bequillet, son homme taillable, par pure grâce et commisération, attendu sa pauvreté, sa nombreuse famille et l'incendie de sa maison. — Payement de la pension de Simonnet Darcy, jadis valet des grands chevaux de Philippe le Hardi.

B. 3916. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur de l'ordinaire du comté. — 15 bichots de seigle sont donnés à Guillaume de Viry, capitaine et garde du châtel d'Artus, pour ses gages d'une année, indépendamment de 15 francs qui lui étaient encore dus pour son office. — Recette de 11 bichots d'avoine sur plusieurs meix situés au Bois-Saint-Romain. — Don des rentes d'avoine et de gelines dues au village de Lymans, fait en 1383 à titre de fief par Jean, comte d'Armagnac et de Charollais, à Pierre Jennelard, écuyer, pour lui et ses héritiers. Ces rentes avaient primitivement appartenu à Jean de Lymans.

B. 3917. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1412-1417. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, pour la recette de l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues et sur le huitième des

vins. La recette de cette imposition est affermée à part pour chaque lieu et quelquefois pour chaque denrée : celle des toiles, des fils et des *couvre-chefs*, à Paray, est amodiée 20 francs ; — celle de la draperie et des laines, pour 13 francs. — Toute l'imposition, le vin et le sel exceptés, est adjugée, dans la châtellenie de Dondain, pour 27 francs.

B. 3918. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1412-1417. — Charollais. — Compte de Gérard Pelliçonnier, receveur de la gruerie. — Recette de cire donnée par Jean Tessier de Viry « pour certaines mou- « chettes (mouches à miel) qu'il avoit trouvées ja piéça en « la justice du duc et qu'il gardoit dans son hostel à « moitié. » — Rôle des individus auxquels du bois avait été vendu et des sommes par eux versées.

B. 3919. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon. — Réunion de feuilles sans suite et appartenant à des comptes perdus. — Recette des châtellenies de Sanvignes, de Sauvement, de Charolles et de la ville de Mont-Saint-Vincent.

B. 3920. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1416-1418. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur. — Recette des deniers des franchises dus chaque année à la Saint-Martin d'hiver dans la ville de Mont-Saint-Vincent. Chaque homme franc et chaque femme franche de ladite ville et y tenant feu payait 5 sous : il y avait 45 feux; la recette est de 11 livres 5 sous, le gros est pris pour 15 deniers.

B. 3921. (Registre.) — In-folio, 212 feuillets, parchemin.

1418-1420. — Charollais. — Compte de Jean Pucelle, receveur de l'ordinaire du comté, institué par lettres d'office, données par Jean sans Peur. — Il prêta serment à la Chambre des Comptes de Dijon. — Frais pour les fortifications et emparements des châteaux de Dondain et de Sanvignes, et aussi pour le payement des gens de guerre et de traits qui, depuis la mort du duc, étaient en garnison dans les bonnes villes, les châteaux et forteresses du Charollais et à Semur en Brionnais. — Gages de noble Jean de Beyre, dit La Mouche, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et son bailli ; — de noble homme Huguenin Dubois, écuyer d'écurie, commis au gouvernement du pays après le décès de Jean de Beyre ; — de Pierre, dit le bâtard de l'Essertot, capitaine et portier du châtel de Sauvement. — Deniers consacrés à la solde : de gens d'armes et de traits qui avaient été mis, au mois de mai, en garnison dans les forteresses du Charollais ; — des *souldoyers* du château de Semur en Brionnais ; — des hommes de guerre *souldoyers* qui, depuis le 1er octobre 1419 jusqu'au 1er mai 1420, ont été en garnison dans le Charollais et Semur en Brionnais, appartenant à madame la duchesse et au duc, son fils. — Messire Mathieu d'Arlon, chevalier bachelier, commandeur d'Anglure, reçoit 105 francs pour lui et ses compagnons.

B 3922. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1418-1420. — Charollais. — Compte de Jean Pucelle, receveur des impositions des 12 deniers par livre sur les denrées vendues et du huitième sur les vins institué par lettres d'office, données par Jean sans Peur. — Les 12 deniers sur la tannerie et la serrurerie sont amodiés 13 francs 19 gros, pour la ville de Paray. — Deniers donnés à Jean Fraignot, receveur général dans le duché, pour la solde des garnisons. — Don de 200 francs, fait par le duc à Jean Darcy, écuyer, panetier « pour l'avancement » de son mariage.

B. 3923. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Charollais. — Compte de Jean Pucelle, receveur de l'ordinaire, alors que madame la duchesse de Bourgogne, mère, fut comtesse du Charollais. — Gages de noble Huguenin Dubois, nommé bailli de Charollais, par lettres patentes de Madame, et par celles du duc. — Gages de Huguenin Massoucle, écuyer, capitaine et garde du châtel de Dondain. — Voyage du bourreau d'Autun au Mont-Saint-Vincent, pour y conduire et exécuter un criminel. — Achat d'un moulin de bois « à moudre du blé à « force de bras, lequel, par l'advis du capitaine du châtel « de Mont-Saint-Vincent et autres officiers, y devait être « mis pour seurté d'icellui dès le 14 mars 1419. » Il fut mis dans la grosse tour du donjon « pour illeeques moudre « en cas de nécessité. » — Voyage du bailli, pour le fait de la guerre. — Voyage de Jean de Beyre, dit La Mouche, ancien bailli de Charollais, qui avait été appelé par la duchesse à Dijon, au mois de septembre 1419, après la mort du duc « pour adviser avec lui sur le fait de la garde du « Charollois ; pour mettre sus gens d'armes et de traits à « toute puissance pour défendre ce pays ; » — il arriva à Dijon le 21 septembre et y resta deux jours. — En considération de la grande cherté des vivres et la diminution

des « faibles monnoies » qu'on forgeait alors en France, la duchesse lui donna une indemnité.

B. 3924. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, parchemin.

1420. — Charollais. — Compte de Jean Pucelle, pour l'ordinaire. — Jean Le Fay paye au duc une rente annuelle, à cause de Jehannette, sa femme, héritière de Huguenot de Cules et des hoirs de Guillaume de Flay, sur les coutumes à lui dues à Courtevais. — Frais de l'exécution, faite à Charolles, de Huguenin de Lorme, et de Pierre Vaillant de Vitteaux, condamnés l'un et l'autre par sentence du bailli.

B. 3925. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1421. — Charollais. — Compte de Guyot Girard, receveur du comté, institué par lettres d'office, données par Marguerite, duchesse de Bourgogne. — Gages de Guillaume de Martigny, écuyer, procureur de Madame; ils consistent en 50 francs et en 50 bichots d'avoine. — Recette de cens dus à Comailles et à Veriset, châtellenie de Sanvignes. — Rôle des individus de Vitry et Barberanche, hommes du prieur de Marcigny, mais étant de la justice de Madame, à qui il devait certaine quantité de seigle. — Il est dit que de ces lieux « plusieurs feux se sont departiz pour le fait « de la guerre. » — Autre rôle de personnes franches de Mont-Saint-Vincent, qui payent annuellement chacune 5 sous pour droit de franchise.

B. 3926. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1421-1425. — Charollais. — Compte de Guyot Girard, pour les impositions sur objets de commerce. — Le huitième des vins vendus en détail dans la châtellenie de Dondain est amodié 7 francs 1 gros.

B. 3927. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1425-1430. — Charollais. — Compte de Girard Pelliçonnier, procureur et receveur de la gruerie. — Recette de 38 bichots de seigle, montant de la ferme du moulin de l'étang de Montchanin, adjugée par le gruyer. — Frais pour la pêche de l'étang du Sauvement et pour empoissonner plusieurs autres étangs.

B. 3928. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1426-1434. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, pour l'imposition des objets de commerce. — Recette de 160 francs, montant de la ferme de l'imposition des vins vendus en détail dans la ville et terre de Paray-le-Monial. — Le fermier de l'imposition des grains et paneterie donne 20 francs et demi, montant de son bail.

B. 3929. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur du comté. — Il est dit que « le bichot, « plus grant mesure, contient 2 quartes ; la quarte 2 bois- « seaux, et les 2 quarterons ou boisseau contiennent « 3 copes. » — La recette de la châtellenie de Sanvignes est absorbée par la pension de 500 livres, monnaie du Roi, faite par lui à messire Lordin de Saligny, son chambellan, en récompense des bons services qu'il avait rendus au duc Jean dans ses armées, longuement et loyalement, et encore pour les grandes pertes qu'il avait éprouvées à cause des divisions qui désolaient la France.

B. 3930. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1430-1433. — Charollais. — Compte de Gérard Peliçonnier, de Mont-Saint-Vincent, receveur de la gruerie. — Recette de seigle, provenant de l'amodiation du moulin de l'étang de Paray, dans la châtellenie de Sauvement, adjugée aux enchères par Jean de Buxeul, naguère gruyer du Charollais. — Le bichot de froment est vendu 6 gros, et le seigle 4 gros et demi.

B. 3931. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur du comté. — Recette des corvées pour les prés de Charolles ; — d'un mouton « d'arbaige et vague « pasture, le meilleur du troupeau après le premier. » — Voyage fait à Dijon par un valet à cheval, sur l'ordre du bailli du Charollais, pour faire savoir au duc que ses ennemis s'étaient emparés de Mont-Saint-Vincent, au mois de janvier 1433. — Voyage d'un sergent qui avait porté des lettres de Charolles à madame de La Clayette, à Écaire de Rouchenon, chevalier, pour leur faire connaître ladite prise et savoir des nouvelles des ennemis qu'on disait être à Charlieu « en grant puissance. » Ces ennemis étaient, le 7 mars 1433, assemblés à Charlieu, sous le gouvernement de Rodrigues, leur capitaine, pour entrer dans le Charollais. — Un voyage fait de Charolles à Dijon, pour annoncer à Madame la prise du châtel de Chaumont. — Autres frais pour faire savoir que les ennemis avaient pénétré dans le pays et mis les feux dans plusieurs villages. — Convocation du ban de la châtellenie de Charolles, afin de le mener au siége de Chaumont et devant le châtel de Noyers pour le démolir.

B. 3932. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Charollais. — Compte de Jacquot Touillon, receveur de l'ordinaire. — Gages de Robert de Bresches, écuyer, capitaine et garde du châtel de Charolles. — Salaire de Robin Leroy, exécuteur de la haute justice, pour avoir pendu, après sentence du bailli, un Espagnol appelé Ferrando de Salme. — Voyage fait par un trompette, de Charolles à Villefranche, pour porter des lettres du bailli de Charollais au bailli de Beaujolais, afin d'avoir les saufs-conduits que M. de Bourbon devait envoyer pour les commissaires chargés de fixer les limites du pays.

B. 3933. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1434-1436. — Charollais. — Compte de Jean Durand, commis à la recette de la gruerie à la place de feu Gérard Pelliçonnier, par lettres d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, ayant, dans l'absence du duc, le gouvernement du pays, confirmées par autres du duc Philippe. — Le bichot de froment est vendu 4 gros.

B. 3934. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Charollais. — Compte d'Antoine de Beaulieu, institué receveur du comté par lettres du duc Philippe. — Recette des deniers de la franchise de Marcigny. — Gages d'Étienne Caillet, portier et garde de la porte du châtel de Mont-Saint-Vincent.—Frais pour la confection du terrier du comté de Charollais. — Voyage du procureur du duc à Autun, vers M. de Savoie, pour affaires secrètes. — Frais pour l'inspection des forteresses du Charollais.

B. 3935. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1436-1438. — Charollais. — Compte d'Antoine de Beaulieu, pour la recette des impositions des 12 deniers et du huitième des vins. — L'imposition du huitième des vins vendus en gros et en détail dans la châtellenie de Dondain et d'Artus est délivrée pour 15 francs.

B. 3936. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1436-1438. — Charollais. — Compte d'Antoine de Beaulieu, receveur du comté. — Gages de Hugues Dubois, chevalier et chambellan, comme bailli de Charollais et comme capitaine du château de Sauvement; — de Ambert de Neuville, écuyer tranchant, capitaine du châtel de Mont-Saint-Vincent; — de Claude Viry, écuyer, capitaine du châtel d'Artus, et de Robert de Bresche, écuyer, capitaine de Charolles. — Voyage de Denis Maucin, trompette, qui était allé « hastivement, nuit et jour, par ordre du bailli, de « Charolles à Dijon, faire sçavoir de rechief le logis des Es« corcheurs, qui toujours faisoient les plus grands maulx; » ce voyage se fit du 17 au 24 décembre; — voyage du même qui était allé à Moulins porter des lettres closes du bailli à madame de Bourbon et au chancelier du Bourbonnais, « touchant la détrousse de certains marchands de « Bourgogne par des gens de guerre de Bourbonnais et « obtenir réparation, et encore pour avoir été avec la « compaignie des Escorcheurs, lors estans loigiez en très« grand nombre au lieu de Perrecy et Tholon et ailleurs, « pour eulx solliciter, de par le duc, leur départ. »

B. 3937. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1437-1441. — Charollais. — Compte de Jean Durand, pour la gruerie du bailliage de Charollais. — Gages de Huguenin Burdillet, maître forestier. — Acquisition de troubles de fil, de vervaux et de bourrasses nécessaires à la pêche des étangs.

B. 3938. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Charollais. — Compte d'Antoine de Beaulieu, receveur. — Frais pour la poursuite des causes du domaine et pour le guet des foires de Paray. — Réparations faites au châtel de Mont-Saint-Vincent. — Salaire de Guillaume Lallemant, qui avait passé huit jours du mois de mai 1439 au châtel de Mont-Saint-Vincent, « gouver« nant, chargiant et mettant à point l'artillerie, canons, « colouvrines dudit châtel, pour doubte des Escorcheurs, « estans dans le pays et à l'entour, lesquels se ventoyoient « et perforcoyoient de venir prendre et donner assault audit « chastel. »

B. 3939. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1438-1441. — Charollais. — Compte d'Antoine de Beaulieu, receveur, de l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues et le huitième des vins.—La ferme de cette imposition pour les draps et les laines, dans la ville de Paray, produit 22 francs 18 sous. — Frais de bougies brûlées pour les enchères de ces impositions: 6 livres furent achetées à cet effet, et chaque livre fut payée 2 gros et demi, le tout fait 15 sous tournois.

B. 3940. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, dont 23 papier.

1440. — Charollais. — Compte de Jean Courcy, receveur du comte, institué par lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Recette des franchises de Marigny; — du Sauvement. — Le bichet de froment est vendu

15 blancs un niquet. — Amendes payées à Jean Colinet, châtelain de Charolles. — Relevé des immeubles du domaine vacants dans le comté de Charollais.

B. 3941. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, dont 15 papier.

1440-1441. — Charollais. — Compte de Jean Conroy. — Reconstruction du pont du château de Charolles. — Constructions exécutées au château de Mont-Saint-Vincent. — Achat de divers objets d'artillerie destinés au même château, « pour ce que l'on doubtoit que les écorcheurs « ne vinssent devers le dit châtel, selon que l'avoient « mandé le maréchal de Bourgogne et les gens du Conseil « estans à Dijon. » — Voyage d'un clerc de Charolles, qui, les derniers jours de septembre et les premiers jours d'octobre, avait porté des lettres du bailli aux gens du Conseil à Dijon, pour leur faire savoir « nouvelle de cer- « taine armée ou amas de gens d'armes que messire Jacques « de Chambanes et son frère faisoient et mettoient sus en « Bourbonnois et de la détrousse sur eulx faite par le sieur « de Pesmes, ou dit mois de septembre, et dont l'on faisoit « doubte au pays de Charollois. »

B. 3942. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, dont 13 papier.

1441-1442. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Travaux de fortification exécutés au château de Charolles. — Réparations aux murs de la tour de la Madeleine au château de Mont-Saint-Vincent. — Information faite « sur les grands et innumérables maulx faits « par les gens d'armes nommés écorcheurs, ou bailliage de « Charollois. » — Frais pour faire savoir aux nobles la présence des écorcheurs dans le Lyonnais et leur ordonner de se tenir prêts à marcher. — Voyage fait, par ordre du bailli, dans le Charollais, à Montbrison et en Auvergne, afin de savoir des détails sur les gens de guerre qu'on disait approcher de Bourgogne. — Girard de Digoine, écuyer, reçoit une récompense pécuniaire pour être allé, le 18 mai, par ordre du bailli de Charolles, s'informer des écorcheurs, logés entre l'Allier et la Loire, et qui avaient *geaugié* cette rivière pour la passer; et encore pour avoir, le 30 mai, *chevauchié iceulx écorcheurs*, en nombre d'environ 4,000 chevaux, logés à Chaugy, L'Espinace, sur les frontières du Bourbonnais. — Voyage d'un trompette qui était allé à Dijon, le 1er juin, donner connaissance au duc de Bourgogne de la présence des écorcheurs et rapporter à Charolles les ordres du duc. — Les écorcheurs sont signalés, le 12 janvier, à Paray et à Semur en Brionnais — Voyage d'un sergent à Couches, pour remettre à Philibert de Vaudrey, bailli d'Amont, qui devait y être en armes le 16 janvier, des lettres lui annonçant que les écorcheurs étaient à Paray, à Yguerande, à Vorlecomte, sur les marches du Charollais.

B. 3943. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1441-1448. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, pour la recette des impositions des 12 deniers par livre sur les denrées vendues et du huitième des vins. — Cette imposition a été amodiée à noble Robert de Bresches, écuyer et lieutenant du bailli de Charolles et noble Hugues Dubois. chevalier, seigneur de Marey et d'Ausserain, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne.

B. 3944. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1441-1450. — Charollais. — Compte de Jean Conroy pour la gruerie, sous le gouvernement de noble Jean Mairet, écuyer, seigneur de Château-Renaud, conseiller et panetier du duc de Bourgogne et son gruyer des bailliages d'Autun, Montcenis, Châlon et Charollais. — Le bichet de froment, mesure du Sauvement, est vendu 3 gros 2 niquets, et ce même bichet, mesure de Mont-Saint-Vincent, est vendu 13 blancs 1 niquet.

B. 3945. (Registre.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Gages de messire Claude de Ténare, seigneur de Blancy, institué bailli du comté par lettres du duc de Bourgogne. — Frais : pour la confection du terrier du Charollais, fait par Jean de Thésut, demeurant à Charolles; — pour l'arrestation de Guillaume Landres, qui, avec ses complices, la nuit du 1er août dernier « avoit échelé avec « eschielles de bois et cordes le chastel de Charolles et « des prisons, et en avoit tiré un individu qui, pour cas « très habominable et contre nature, ayant cohabité avec « une jument, fut mis au dernier supplice. » — Voyage fait par Gérard de Digoine, au mois de janvier 1442, qui était allé *es logis* des écorcheurs à Paray et à Semur-en-Brionnais. — Voyage fait par le châtelain de Charolles à Dijon, où il avait mené près du duc un chevalier « du pays « d'Espaigne » nommé messire Pierre Vivat, qu'on avait arrêté à Charolles « pour ce qu'on estoit ignorant de ses « affaires qu'il se disoit avoir devers le duc de Bourgogne. » — Les écorcheurs sont signalés vers Villefranche, sur la Saône, et vers la ville d'Anse, au nombre d'environ 2,000 chevaux.

B. 3946. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier,

1444-1445. — Charollais. — Compte de Jean Conroy,

receveur. — Amende de 10 francs payée par un individu qui avait engagé les écorcheurs à brûler les maisons des gens qu'il n'aimait pas; — autre, par un individu qui s'était révolté contre un sergent dans l'exercice de ses fonctions; — autre amende, pour avoir mené de l'avoine aux écorcheurs; — autre amende, pour tentative de viol. — Gages de messire Claude de Ténare, chevalier, seigneur de Verchisy, d'Armeyat Du Plancy, conseiller chambellan et bailli du duc de Bourgogne dans le Charollais.

B. 3947. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1445. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Voyage de Gérard Dagonneau, bachelier en lois, notaire, en divers lieux du comté, pour faire une enquête sur les droits du duc de Bourgogne dans le Charollais, sur les entreprises des officiers royaux, et aussi sur les crimes et excès commis « par les rotiers, qui avoient esté en ce « royaulme depuis le traicté d'Arras; » — autre, d'un trompette qui était allé à Paray et à Saint-Bernard, près Charlieu, porter aux gens du bâtard d'Armagnac les *vidimus* des mandements du Roi et du Dauphin qu'avait apportés à Charolles, Salins, le héraut, et contenant que ces gens de guerre n'entrassent point en Bourgogne sans la permission du duc ou de ses principaux officiers; ce voyage eut lieu au moment du carême; — autre, d'un sergent qui était allé, le 15 janvier, porter des lettres du bailli à M. de Chalon, qui était à Champforgeux, et de là à Dijon faire savoir que le bâtard d'Armagnac était avec 1,500 chevaux à Yguerande, Jonzy, Mailly et dans le voisinage de la châtellenie de Semur-en-Brionnais; — autre, d'un homme de guerre qui était allé à Autun s'informer de certaines compagnies des *rotiers* et gens de guerre de la compagnie du Roi, qu'on disait logés dans l'Autunois en *très grant puissance*; — autre vers Couches, pour savoir où étaient les écorcheurs dans le Beaunois.

B. 3948. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Gages d'Aynard de Bussier, écuyer tranchant du duc, capitaine et garde de la tour de Sauvement; — d'Étienne Surre, chevalier, châtelain de Charolles. — Payement de partie de 20,000 salus d'or à Guillaume et Robert Damas, écuyers; — à messire Claude de Toulongeon, chevalier; — à Tristan de Toulongeon, son fils, écuyer, héritiers d'Antoine de Toulongeon, jadis maréchal de Bourgogne. — Voyages pour faire assembler les nobles à Charolles le 19 mai; — pour signaler aux gens du Conseil du duc à Dijon les gens et compagnons de guerre en garnison dans le Beaujolais se réunissant avec des gens de la compagnie du seigneur d'Orval, dans l'intention de traverser la Bourgogne pour se rendre en Champagne. — Copie des lettres octroyées par le duc de Bourgogne aux héritiers d'Antoine de Toulongeon et de dame Catherine de Bourbon, sa femme, par lesquelles il leur fait don de 10,000 salus d'or, en considération des services rendus par ce maréchal dans les guerres du duc, et spécialement à la bataille de Bulégneville-en-Barrois, où il commandait en chef, et « où, par son bon sens et sa courageuse entre- « prise, nous obtinsmes et y fut prins haut et puis- « sant prince le Roi de Sicile, lors duc de Bar et de « Lorraine. »

B. 3949. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Les mesures sont ainsi désignées: — le bichot comprend 2 quartes, la quarte 2 boisseaux ou 2 quarterons, le boisseau 3 coupes. — « Au regard de l'avene en la « châtellenie de Senvignes, » le bichot contient 2 quartes, la quarte 3 boisseaux réz, et le boisseau 3 coupes. — « Toutes voies, ou regard des dismes » le bichot d'avoine contient 8 boisseaux réz, la quarte 4 boisseaux réz et le boisseau 3 coupes. — Gages d'Étienne de Guiengier, écuyer, capitaine du châtel de Dondain; — de Jean Forest, capitaine de Sanvignes. — Payement de 2,000 salus d'or donnés par le duc de Bourgogne au comte de Comminges. — Frais pour dresser, par ordre du bailli, la liste de tous les nobles suivant les armes dans le Charollais.

B. 3950. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Charollais. — Compte de Jean Conroy. — Recette de rentes fixes en deniers dans la ville et paroisse de Charolles dues sur des maisons et autres héritages. — Deniers dus, à cause des franchises, par les habitants de Charolles. — Voyage à Dijon, pour signaler au chancelier et autres gens des Comptes et du Conseil les entreprises faites par les officiers royaux du bailliage de Mâcon et savoir comment il faut se conduire à leur égard. — Remise faite par le duc à Antoine Cormier, écuyer, pour six ans de la moitié des 10 livres qu'il lui devait sur sa terre de Bonneau, au comté de Charollais.

B. 3951. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1448. — Charollais. — Compte de Jean Conroy pour la recette de l'aide de 300 francs octroyés au duc de Bourgogne, par les trois États du comté de Charollais, pour

l'achat de la ville et seigneurie de Châteauvillain. — Il s'ouvre par la copie des lettres du Conseil et des Comptes de Dijon au bailli de Charollais, dans lesquelles ils lui disent que le seigneur de Châteauvillain est obligé de vendre la seigneurie pour payer une somme à laquelle il a été condamné par le Parlement, que le duc de Bourgogne veut en faire l'acquisition, qu'il a demandé pour cela 12,000 salus d'or, et qu'en conséquence le Charollais doit contribuer pour 300 livres.

B. 3952. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Charollais. — Compte de Jean Conroy. — Recette des revenus de la prévôté de Génélard; — de la châtellenie d'Artus. — Amende encourue par messire Jean Du Croux, curé de Pressy-sous-Dondain, qui avait arrêté un char à bœufs menant de Dondain à Charolles le corps de feu Jeannin Launier, demeurant en son vivant audit Charolles, mais mort à Pressy, et que sa femme voulait faire enterrer à Charolles; lequel curé avait ensuite pris la couverture jetée sur le corps du défunt « pour « estre payé, disoit-il, de la peine qu'il avoit eue à lui « administrer les sacrements à sa dernière fin. » — Gages d'Adam Véridet, châtelain de Charolles. — Recette des rentes appartenant au duc en la terre de Marisy, qui avait appartenu à messire Gérard Du Bruillat, chevalier.

B. 3953. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1449. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, pour la recette de 400 francs octroyés au duc de Bourgogne par les trois États du comté de Charollais, pour « et au profit de très haut et puissant prince Monseigneur le duc d'Orléans. » — Cet octroi fut imposé et assis à la manière accoutumée par Claude de Tenare, bailli du Charollais, Jean Boussaut, procureur ducal, et Jean Conroy, commissaires nommés par Thibaud de Neuchâtel, seigneur de Blamont, maréchal de Bourgogne; — par le président et les gens du Conseil et des Comptes (Étienne Armenier était alors président du Parlement de Bourgogne et chef du Conseil du duc), auxquels le duc avait ordonné d'assembler les États de Bourgogne à Châlon au mois de mars, par-devant le duc d'Orléans et lui, afin d'entendre les requêtes dudit duc d'Orléans. — Il est ajouté que, pour complaire au duc de Bourgogne, ces États ont octroyé au duc d'Orléans 8,000 francs, et qu'ils attendaient le résultat du vote de ceux du Charollais.

B. 3954. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1450-1453. — Charollais. — Compte de Jean Conroy pour la gruerie. — Le moulin de l'étang de Saint-Berain ne put être amodié, parce que les fermiers des étangs avaient tellement bouché le trou des étangs que le conduit était à sec. — La chasse aux lièvres, lapins et perdrix ne produit rien, parce que le duc de Bourgogne avait défendu cette chasse.

B. 3955. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, pour la recette de l'aide de 1,800 francs octroyés au duc de Bourgogne par les gens des trois États du Charollais, au mois de mai 1452, « pour les grains, charges et affaires dudit seigneur. » Il est dit, dans la lettre du maréchal qui ouvre ce compte, que le duché avait voté 30,000 francs.

B. 3956. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Gages de Bertrand Daunoy, écuyer, capitaine du châtel de Dondain, à la place d'Étienne de Gevingier, décédé; sa femme, demoiselle Jeanne de La Tremouille, reçoit les gages qui n'avaient pas été payés à son mari. — Exécution d'un individu de Saint-Romain, qui fut brûlé, près de Mont-Saint-Vincent, « pour sorcerie, hérésie et plusieurs concussions par lui faites. »

B. 3957. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Gages de Michaut d'Essertines, écuyer, capitaine de Dondain, et de Huguenin de Neuville, dit Le Moine, écuyer, panetier du duc et son capitaine du châtel de Charolles. — Messire Antoine Dyo, chevalier, reçoit 200 francs qu'il avait prêtés au duc pour sa guerre contre les Gantois. — Confiscation des biens d'un individu d'Arilly-outre-Loire, « à cause de cas d'hérésie, sorcerie et aposta- « sie, dont il avait été convaincu par l'inquisiteur de la foi. « Pour tel a esté preschié; et après rendu au bras séculier, « c'est assavoir au bailli de Charollais, et depuis, par lui « condamné à estre ars et bruslé. » — Voyage d'un sergent qui était allé de Charolles à Dijon faire savoir à la Chambre des Comptes « l'orvale advenu par fortune de fou- « dre en la grosse tour quarrée du châtel de Sauvement; » — autre d'un sergent, de Charolles à Dijon, portant des lettres du bailli au maréchal de Bourgogne, auquel il répondait relativement « à l'armée que le duc faisoit à l'encontre « du Theurq et des infidelz. »

B. 3958. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Charollais. — Compte de Jean Conroy,

receveur du comté. — La recette des grains s'élève à plus de 1,000 bichets. — Gages de Jean Le Mairet, écuyer, seigneur de Mauvilly et de Châtel-Renaud, bailli du Charollais. — Frais pour un trompette qui, le 11 octobre et jours suivants 1454, avait accompagné Guy de Blanchefort, logé dans la châtellenie de Dondain avec 500 hommes d'armes à cheval, qu'on disait appartenir à messire Penthièvre, et qui commettaient de grands dégâts dans les campagnes.

B. 3959. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1454-1455. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Amende d'un franc versé par Huguenin Chevrier, qui avait frappé son voisin « après la garde de « Monseigneur à lui notifiée. » — Gages de Jean de Cluny, maître des requêtes de l'hôtel et juge du Charollais.

B. 3960. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1454-1455.— Charollais. — Compte de Jean Conroy, conseiller du duc de Bourgogne, receveur de l'aide de 3,000 florins à lui octroyés par les États du Charollais, en février 1454 ; les lettres closes qui demandaient l'aide avaient été apportées à Charolles par le chancelier de Bourgogne, Jean Jacquelin, et le maître des requêtes de l'hôtel, Jean de Cluny : « les lettres veues, ils « accordèrent très-volontiers le dict ayde à mon dit sei-« gneur, pour icellui estre converti ès frais du saint « voyaige, lors par lui entreprins pour la deffense de la « sainte foy chrétienne à l'encontre des Turcqs et des in-« fidelz. » — Remise de 65 francs faite à la ville de Charolles sur les 84 francs qu'elle devait payer pour cette aide. — Maître Gérard Dagonneau, notaire à Charolles, reçoit salaire pour avoir fait la recherche des feux. — Versement de 3,000 francs fait entre les mains de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne, « pour iceux con-« vertir au saint voyaige que mon dit seigneur a intention « de briefvement faire en armes à l'encontre du Grand « Turcq ennemi de la saincte foy chrétienne.»

B. 3961. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, par hemin.

1454-1459. — Charollais. — Compte de Jean Conroy pour la gruerie.— Ventes de bois faites dans les forêts de Cressul et Marcou par Philibert Béguillet, commis à la garde de ces forêts. — Gages de Philippe de Baleure, maître forestier. La recette consiste en grains provenant de l'amodiation des moulins, du droit de pâture et des terrages des terres appelées les Ayres des bois francs, ducs à Saint-Valier quand ces terres se labouraient ; — en deniers provenant des rentes annuelles ; — de la vente des bois, des glands, du poisson des étangs, des herbes et des amendes forestières.

B. 3962. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur du comté.— Réparations faites aux châteaux. — Des marchands, venus dans la châtellenie d'Artus, à la foire de Saint-Branchier, le jour de la Saint-Pancrace, sont nourris aux frais du duc. — Message du bailli de Charolles à Dijon, relatif à l'alliance de Savoie avec le roi de France. — Voyage d'un sergent qui était allé, au mois de juin, dans la compagnie des gens du comte de Dammartin, logée dans la châtellenie de Dondain et dans celle d'Artus ; — du même sergent, fait en septembre à Charlieu, pour porter des lettres du bailli de Charollais, se plaignant que les garnisons de Bart-le-Comte et Pierre-Felle, de la compagnie du bailli Floquet, faisaient « appatis et oultraiges ès pa-« roisses de Chassenay, Séez, Lurcy, Aurilly, Luneau et « dans d'autres lieux des bords de la Loire. » — Frais de publication de défenses faites par le duc, le 16 octobre, aux habitants des bords de la Loire « d'estre si hardiz de « payer aucun appatis, tailles ou aydes aux gens de guerre « du Roy. » — Voyage fait à Dijon pour signaler les logis des gens du bailli Floquet, et dire qu'il n'y avait pas assez d'artillerie dans la place de Semur-en-Brionnais pour la défendre.

B. 3963. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Voyage fait à Lyon par Jean de Cluny, juge de Charollais « en ambassade devers le Roi, pour se « plaindre des pilleries que ses gens d'armes avoient faites « sur la Loire. » — Autre fait à Moulins en Bourbonnais, pour le même sujet, et où le messager dut rester quelque temps parce que les officiers dudit lieu étaient à Sauvigny, aux obsèques de M. le duc Charles ; — frais d'exécution d'individus pendus à une roue.

B. 3964. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Recette des gardes de Genestoy ; — des tailles de Sauvement. — La poule est vendue 6 deniers ; le pot de vin, 5 deniers ; le boisseau de froment, 4 gros 10 niquets ; 2 moutons, 13 sous 4 deniers. — Don de 25 livres fait par le duc Philippe le Bon à Jean de La Cour, écuyer, sommelier de l'échansonnerie, à titre de pension.— Gages de Girard de Thésut, châtelain de Charolles. — Frais d'exé-

cution et *bruslure*, près de la ville de Charolles, d'une femme convaincue « de sorcerie et murtre par art diabo-« lique et d'un homme convaincu de sodomie avec une « jument, ars et bruslée avec lui. »

B. 3965. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur du comté. — Recette des tailles et pourcelages de la prévôté de Gourdon. — Exécution de voleurs, battus de verges et bannis.

B. 3966. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1457-1460. — Charollais. — Compte de Jean Conroy pour la gruerie. — Les glands de pâture des bois de Cressul et Marcou, dans la châtellenie de Sauvement, sont adjugés pour 2 francs et demi, non compris 2 sous 6 deniers des droits du gruyer.

B. 3967. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1459-1460. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Dépenses : 1° gages des officiers; 2° dons à vie; 3° frais de procès; 4° versements à divers comptables; 5° frais de travaux dans les châtellenies; 6° frais de voyages et dépenses communes; 7° deniers rendus et non reçus.

B. 3968. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Amende de 3 francs infligée à un homme pour avoir pris et brisé la faux d'un individu qui s'était dit de la garde du duc; — autre de 5 francs, pour avoir frappé à la tête un coup d'une grosse pioche un homme qu'il savait être de la même garde; — autre de 3 francs, pour avoir gardé et *mussé* 2 blancs trouvés sur la route; — autre de 1 franc, pour avoir proféré « certain langaige au contemps de Mon-« seigneur et de sa justice. » — Frais pour recueillir, mettre en ordre et copier les lettres de dénombrement et déclarations de fiefs dans le Charollais. — Voyages faits à Beaune par Pierre Rousseaud, procureur du duc, pour comparaître devant les juges d'appaux, dans les mois de novembre, mars et juin, pour les intérêts du domaine ducal.

B. 3969. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Le bichet, qui était la plus grande mesure des grains, contenait 2 quartes; dans la quarte, 2 boisseaux ou quarterons; dans le boisseau, 3 coupes, excepté pour l'avoine de la châtellenie de Sanvignes, pour laquelle le bichet contenait 2 quartes; la quarte, 3 boisseaux rez, et le boisseau, 3 coupes; cette mesure s'appelait mesure du marché du grenier. Dans les dîmes, le bichet d'avoine contenait 8 boisseaux, et le boisseau 3 coupes; cette mesure s'appelait mesure du marché de Sanvignes. — Voyage d'un messager de pied du duc, qui était allé, de Charolles au Parlement de Beaune, porter des informations pour les causes du duc contre Jean de Saint-Amour et l'abbé de Cluny, à cause de Paray; — autre, du procureur du duc sur les bords de la Loire, avec les officiers du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, pour visiter les lieux d'Auvrilly, de Bart-le-Comte, Chassenay et autres lieux, objets de contestation entre les officiers du Bourbonnais et du Charollais.

B. 3970. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Recette des rentes sur la prévôté de Montchanin et de la châtellenie de Sanvignes.

B. 3971. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Charollais. — Compte de Jean Conroy. — Recette des franchises de Marigny; — chaque feu de ce village (il y en avait deux) donnait 5 sous de 15 gros chacun, un bichet d'avoine et une geline. — Salaire de « l'exé-« cuteur des crimineulx, qui avait bruslé et mis en cendre, « près de Charolles, le corps d'un individu condamné pour « crime de sodomie. — Voyage fait par Étienne de Goux, maître des requêtes et juge de Charollais, près de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, pour s'entendre avec lui sur les limites du Charollais, de l'Autunois et du Bourbonnais.

B. 3972. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Charollais. — Compte de Jean Conroy. — Recette de la franchise des bois de Marisy et de Chaume: le duc de Bourgogne en avait le sixième; un autre appartenait à Girard de Bernard, écuyer, seigneur de Lassertot; le sire Du Chastel de Bruillet et le sire de Marry en avaient ensemble le reste. Il est dit que les habitants de Marisy, Baleure, Laguiche, Champvent et Pouilloux y avaient leur usage, en payant chacun un denier parisis chaque année.

B. 3973. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Charollais. — Compte de Jean Conroy, receveur. — Gages de noble Guillaume Hugonnet, bailli de Charollais. — Message du bailli de Charollais aux nobles ayant forteresses et aux capitaines des châteaux, portant ordre de faire guet et garde « secrètement et sans bruit. » — Frais pour l'assemblée de tous les nobles à Charolles, « pour savoir d'eulx quel vouloir « ilz avoient de servir le duc, et quelle force chacun « pouvoit lui fournir, quand son plaisir seroit de les man- « der. » — Publication de deux mandements : « le duc en- « joignant à tous les nobles de se tenir prêts et en armes « pour la fin du mois de mars, chacun monté à trois che- « vaux, armés et couvenablement habillés, pour être passés « à monstre au feur de 5 francs par mois, et, en outre, « qu'il ne fust homme si hardy d'aller servir en guerre « aultre que le duc. » — Publication d'une ordonnance du duc, qui mande à tous les gens de guerre rassemblés dans le Charollais « qu'ilz ne fussent si ousés « ne hardiz de faire aucune pillerie, ne prendre aucuns « vivres sur les bonnes gens sans payer, attendu qu'ilz « estoient paiez. » — Voyage d'un sergent, qui avait publié un mandement ducal qui fixait à Charolles, le 15 décembre 1470, la réunion des nobles du Charollais et des gens de guerre qui voudraient se faire inscrire au nombre des mille hommes d'armes d'ordonnance « que le duc « entendoit mettre sus. » — Autres frais pour faire retirer dans les forteresses les provisions qui étaient dans le plat pays. — Frais relatifs à un prêtre du Charollais arrêté à Dijon, pour avoir fait de fausses clefs de cette ville. — Autres frais pour reconnaître, le 6 décembre 1470, des gens d'armes du Roi, qu'on disait être en grand nombre, près de Charlieu.

B. 3974. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy. — Gages de Guillaume de Tenare, écuyer, commis par la Chambre des Comptes et le Conseil à la garde du châtel de Mont-Saint-Vincent, « après la vuydange faicte « par les Françoys d'icellui chastel, le 17 mai. » — Voyage fait à Mâcon par un clerc de Charolles, en février 1470, « pour savoir la confession faicte par aulcuns François, pris « au chastel de Boutevant, avant le commencement des « guerres, lesquelz disposoient de *l'estre* de l'armée des- « ditz François et de la manière qu'ilz entendoient tenir à « entrer dans le Charollais. » — Voyage fait le 5 mars 1470, par Jean Symon, châtelain de Bos, pour mener de Charolles à Dijon un prisonnier, serviteur du commandeur d'Espinay, porteur de certaines lettres closes adressées à la dame de La Clayette par messire Ruffet, sénéchal de Beaucaire pour le Roi. Le duc de Bourgogne avait ordonné d'arrêter quiconque serait trouvé porteur de lettres « de part les subjectz du Roy aux subjects du duc ; » — autre, fait le 28 février 1470, pour publier l'ordre du duc à ses sujets de guerre d'aller le trouver en toute diligence, et défense à tous les habitants du Charollais « d'estre si hardys « de recevoir lettres de nulles gens des pays du Roy, ne « avoir créance à aucun d'eulx, » sous peine de confiscation de corps et de biens ; — autre, « touchant l'approche des « François » et les places qu'avaient, dans le Charollais, « l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluny ; — autre voyage ayant pour but d'avertir les officiers du duc, à Châlon, au » mois de mars, « que le comte Périgol, avec sa compa- « gnie de 3,000 hommes, estoit logié au Bois-Sainte-Marie, « se dirigeant à Saint-Gengoul, au siége que les Fran- « çais y tenoient. » — Avis à messire de Montagu que les Français sont entrés dans le Charollais ; qu'ils assiégeaient Paray, et que toutes les places des environs leur étaient soumises. — Rabutin d'Epiry fait savoir au Conseil séant à Dijon, le 11 mai 1471, que le seigneur de Beaubois en Bourbonnais, lieutenant du Roi, avait quitté Charolles avec ses troupes, et que ledit Rabutin y était entré pour le duc avec des gens d'armes de Bourgogne le 24 du mois de mai. — Voyage pour avertir M. de Beauchamp, à Monestoy, que les Français étaient en grand nombre sur la Loire, pour rentrer dans le Charollais ; qu'ils étaient à Beaujeu, à Belleville-sur-Saône. — Il est parlé de retraites de troupes et de publication de trêves. — Autre voyage, fait le 24 septembre 1471, pour avertir le Conseil que les Français se réunissaient encore sur la Loire.

B. 3975. (Cahier.) — In-folio, débris de 24 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy, receveur. — Le bichet de froment, mesure de Sauvement, est vendu 3 gros 1 niquet, et le bichet de seigle 7 blancs. — Gages de Philippe de Baleure, maître forestier.

B. 3976. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy. — Indemnités données à Louis de La Grange, châtelain, fermier de Mont-Saint-Vincent, et à plusieurs autres, qui avaient gardé, nuit et jour, au cimetière de cette paroisse, Jean de Bidiers, compagnon d'armes, qui s'y était réfugié comme en un lieu de franchise et d'asile, depuis le 15 février 1472 jusqu'au 18 mars suivant, « qu'il vuyda « hors dudit cimetière, fut pris et pendu pour viol. »

B. 3977. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy. — Achat de poudre et de plomb pour les châteaux de Charolles; — solde « des colovreniers souldoiers » qui étaient en garnison au château de Charolles. — Frais d'informations relativement à un individu accusé « de plusieurs « grans cas tant de trahison ou temps des François que « aultres chouses. » — Frais pour faire savoir aux capitaines des forteresses, les premiers jours d'octobre 1471, que Louis XI avait donné ordre « par tout son royaulme que « les François se missent suz et fussent touz pretz » et que le duc, pour n'être pas surpris, ordonnait que chacun fût prêt, en son hôtel, à partir dans quinze jours. — Voyage du receveur à Dijon, le 14 mai 1472, pour faire savoir à M. de La Bastie, lieutenant général et gouverneur en Bourgogne, et à messieurs du Conseil, « que les nobles du « Charollais ne se vouloient mettre sus aux champs, se on « ne leur bailloit ung chief, » et pour demander quel chef on leur pourrait donner. — Frais pour avertir le Conseil et M. de La Bastie des maux qu'ont faits les communes du Mâconnais dans le comté de Charollais, en allant à Toulon, où on leur avait ordonné de se réunir, et encore pour demander s'il convenait de mettre aux champs les communes et les nobles. — Message à M. de La Bastie, au mois de juin 1472, et au gouverneur qui était à Beaune, sur la situation des Français aux frontières; — autre, à M. de La Bastie, le 8 juillet 1472, que les Français étaient près de La-Motte-Saint-Jean; — autre, pour lui faire connaître qu'ils assiégeaient Châteauneuf.

B. 3978. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1472-1477. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy pour la gruerie. — Recette du produit de la pêche de l'étang de Paray, dans la châtellenie de Sauvement, faite au commencement du carême, sous la surveillance d'un clerc de la Cour de la gruerie et du forestier Philippe de Balaire; le cent de carpes fut vendu 10 francs. — Il est dit que « obstant les guerres, aucune amodiation de chasse « n'a esté faicte. »

B 3979. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy. — Réparations exécutées dans les divers châteaux forts du Charollais. — Un maréchal reçoit 9 francs et demi pour la vente d'une *serpentine* de fer de la longueur de 8 pieds et garnie de deux chambres, enchâssée en un gros bois, « laquelle serpentine, garnie de chambelière de fer, « a esté mise ou chastel de Dondain, pour ce qu'il estoit « en frontière et n'y avoit aucun gros baston de deffense. » — Achat « d'une arbalètre de passe, garnie d'engin pour « la monter, mise au chastel de Charolles, pour ce qu'il « n'y avoit aucune arbalètre, pour ce que les François, « quand ilz y furent, emportèrent toutes celles qui y es- « toient. » — Frais pour porter à Châlon les pièces d'un procès contre divers individus qui étaient entrés de force au châtel de Perrecy.

B. 3980. (Registre.) — In-folio, 183 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy. — Voyages pour saisir les terres et les personnes des féaux et vassaux du duc qui n'avaient pas répondu à son appel et voulu marcher en armes. — Voyage fait à Marcigny-les-Nonains, au mois de juin 1475, pour « s'enquérir des « François que l'on disoit estre assemblés en grand nom- « bre sur la rivière de Loire et aux environs de la ville de « Charlieu, en intencion d'entrer en Bourgogne; » — autre, fait de Charolles à Autun, le 22 juin 1475, par ordre du bailli de Charolles, pour « s'enquérir des gens d'armes de « Bourgogne qui s'estoient tirés en Nivernois, pour ce que « nouvelles estoient venues de la prise du maréchal, afin « de pourvoir à la garde des frontières du Charollois, pour « ce que lesditz François estoient entrés en Bourgogne, ou « quartier d'Issy-l'Évesque et de Thoulon, où ilz faisoient « de grands dommaiges. » — Frais relatifs à un procès fait à une hérétique sorcière par l'inquisiteur de la foi, en l'évêché d'Autun, frère Jean Commestor. — Envoi d'éclaireurs pour observer les Francais en Beaujolais, à Aigueperse, à Châteauneuf, à Chauffailles, en Forez, à Marcigny-les-Nonains: on disait que les Français étaient au nombre de 10,000. — Messager envoyé de Charolles à Marcigny, le 11 août 1475, le lendemain « de « la retraicte des François devant cette ville, » afin de savoir des nouvelles de ces gens de guerre. — Voyage d'un clerc, à Dijon, pour y faire savoir au bâtard de Bourgogne que les Français avaient mis le siége devant Marcigny-les-Nonains le 6 août 1475, à midi; — autre, fait le 7 septembre 1475, de Charolles à La Varenne, où était logé le gouverneur du Mâconnais avec toute son armée, pour l'avertir que les Français étaient au bois Sainte-Marie en grand nombre, et le prier de renvoyer les couleuvriniers en Charollais, parce qu'on disait que les Français seraient le lendemain matin devant Charolles. — Démarches pour faire payer les couleuvriniers du pays de Romont, en garnison à Charolles, « lesquelz se débatoient estre payés. » — Voyage fait à Dijon, le 25 juin 1475, pour demander au Conseil de pourvoir à la sûreté du Charollais, « veue

« la destrousse faite des gens d'armes de Bourgogne en « Nivernois, et la prise de M. le maréchal de Bour- « gogne. »

B. 3981. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1476-1477. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy, receveur général. — Gages de Hugues de Chantemerle, seigneur de La Chapelle, bailli de Charollais; — d'Amblart de Neuville, capitaine de Mont-Saint-Vincent; — de Pierre Dubois, seigneur de Terrel, capitaine d'Artus; — de Philibert de Very, seigneur de Champlecy, capitaine de Charolles; — de Philippe de Busseaul, sieur de Martenet, capitaine de Sanvigues; — de Louis d'Artus, capitaine de Dondain. — Frais pour une levée de piétons, envoyés au duc de Bourgogne à Salins. — Frais de distribution de lettres aux nobles de Charollais, aux bonnes villes et aux bourgs, portant l'ordre de se réunir à Charolles, « pour ad- « viser au fait du pays, et conclure sur certaines lettres. » — Voyage fait de Charolles à Dijon, touchant « ce que l'on « disait que Mons. l'évêque de Langres et certains capi- « taines françois y estoient pour le Roi. » — Frais pour l'assemblée des États du Charollais. — Voyage fait le 5 juin 1477, de Charolles à Mâcon, pour porter le double d'un mandement de Louis XI, ordonnant la levée « de tou- « tes manières de gens de guerre, à l'encontre de ceulx es- « tans es places de Dondain et Sanvignes, et rebouter les « Allemans qui vouloient passer la Saône. »

B. 3982. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1477-1478. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy, receveur de la gruerie, « lequel jour haut et puissant sei- « gneur messire Philippe de Hogberth (Hochberg), seigneur « de Baudreville, maréchal de Bourgogne, fut mis en posses- « sion de tout le prouffit et le revenuz, ensemble les places, « bonnes villes et esmolumens quelxconques du Charollais, « par don à lui fait par le Roy, en lui donnant pouvoir de « commettre et instituer officiers et receveurs. » — Louis, seigneur de Buzançois, reçoit en don de Louis XI tous les revenus des châtellenies de Sanvignes et de Sauvement, pendant un an, pour l'entretien des gens de guerre qu'il avait sous lui dans le châtel de Sanvignes.

B. 3983. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1477-1478. — Charollais. — Compte d'Antoine Conroy, receveur pour Philibert de Hochberg, maréchal de Bourgogne. — Gages de Hugues, seigneur de Chantemerle et de La Clayette, bailli du Charollais. — Voyage d'un sergent qui était allé, de Charolles à Dijon, porter des lettres du bailli au gouverneur, touchant ce que « les Alle- « mans estoient de nouvel entrés à Beaune; » — autre, « pour savoir *l'estre* des Allemans nouvellement entrés à « Beaune et au pays d'Auxois, afin de connoistre quel train « ilz tenoient et s'ilz marchoient plus avant contre le pays « d'Autun, et avoir provision contre eulx. » — Autre, fait de Charolles à Châlon, le 6 mai, pour porter des lettres du bailli de Charolles au sénéchal d'Agenestz, qui était en garnison à Châlon, et de là à Clugny, « enquérir nouvelles « touchant la reddition de Beaune faite es Allemans du « comté. »

B. 3984. (Volume.) — Petit in-folio, 158 feuillets, papier.

1495-1496. — Charollais. — Compte de Hugues Grasset, receveur du Charollais pour le roi de Castille et Mons. l'archiduc son fils. — Gages de noble Claude de Salins, seigneur de Montmarlon, bailli du Charollais; — de noble Étienne Thyard, juge dudit pays; — de Jean Le Parmentier, capitaine du châtel de Mont-Saint-Vincent; — de Léonard de La Cour, écuyer tranchant et lieutenant de l'artillerie, capitaine de Dondain. — Restitution d'une somme de 1,500 florins, faite à Philibert de Verey, dit La Mouche, grand et premier écuyer d'écurie de M. l'Archiduc, à qui cet officier les avait prêtés. — Voyage d'un messager envoyé de Charolles à Lindoch, en Allemagne, devers le Roi et l'Archiduc, pour les avertir d'un vote de deniers à eux fait par les États du Charollais, et savoir s'ils en étaient contents; — autre, fait à Roanne, « pour s'enquérir « de la venue des gens de guerre de la compagnie de Rieux, « lesquels se ventoient passer parmi le Charollois. » — Message au prince d'Orange, à Nozeroy, pour l'informer que les gens de messire Gabriel de Montfalcon, en garnison à Saint-Gengoux, étaient passés par le Charollais, pendant deux jours, sans rien payer.

B. 3985. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Charollais. — Compte de Philibert Des Prez, receveur de la gruerie, pour l'archiduc d'Autriche. — Recette des revenus du moulin de l'étang du Perrier, situé dans la châtellenie de Sauvement, et de celui de l'étang de Montchanin, situé dans celle de Mont-Saint-Vincent; de celui de l'étang de Saint-Berain, dans la châtellenie de Sanvignes.

B. 3986. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Charollais. — Compte de Gérard Dagonneau, commis à la recette du Charollais « par messire « Jérôme de Laubbezin, chevalier, sieur de Waternliet, « trésorier général du roi de Castille, de Léon, de Grenade et « archiduc d'Autriche, prince d'Aragon, duc de Bour-« gogne, comte de Flandres, de Bourgogne. » — Le receveur était l'amodiateur général des revenus du comté, par voie d'enchères et pour neuf années, moyennant 1,850 livres par an. — Gages de Claude de Salins, seigneur de Vincelles, bailli du Charollais ; — d'Étienne de Thiard, sire de Bisay, maître de l'hôtel du roi de Castille, président dans sa Cour de Parlement de Dôle ; — de Claude de Salins, comme capitaine des archers de la garde du corps du roi de Castille et de son château de Charolles. — Pension payée à Claude de Salins, seigneur de Vincelles.

B. 3987. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1505-1508. — Charollais. — Compte de Gérard Dagonneau, licencié en lois, amodiateur des revenus du comté. « Pour ce que la comté de Charollois a esté « donnée par l'Impérialle Majesté à l'archiduc d'Autrice à « nostre très-redoubtée dame l'archiduchesse d'Autrice, « ducesse comtesse de Bourgoingne, douaigière de Sa-« voie, et l'amodiateur a commencé à entrer en la jouis-« sance de la septième année, il a esté empeschié et ne la « voulu Madame souffert parfaire sa forme. » — 1,600 livres payées à messire Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, du temps que le comté était entre les mains du Roi Très-Chrétien. — Copie de deux lettres de Marguerite, archiduchesse d'Autriche et comtesse de Bourgogne, ordonnant aux gens des comptes de l'Empereur de procéder à l'audition des comptes de Gérard Dagonneau, amodiateur du Charollais.

B. 3988. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Charollais. — Compte de Guiot Girard, receveur du Charollais, conseiller de très-illustre dame princesse l'archiduchesse de Savoie, comtesse de Bourgogne, et son receveur dans ce comté, « à présent « commis à cette recette par autorité de lettres de commis-« sion de la Chambre des Comptes du Roy, nostre sire, à « Dijon. » — Mont-Saint-Vincent : « Quant au revenu « de cette châtellenie en rentes de deniers, de grains, « de chapons, de poules, de prés, de foin, d'étangs « et autres parties, les héritiers de messire Philibert de « Beire, dit La Mouche, les tiennent, en vertu de certain « transport, fait par le roi de Castille, que Dieu absolve, « à réachat de 15,000 écus. » — Gages de Philippe de Brégilles, capitaine de Dondain ; — de Pierre de Lespinace, capitaine du châtel de Sanvignes ; — de Guichard de Perches, capitaine de la tour du Sauvement. — Indemnités pour le voyage fait dans le Charollais par Nicolas Roblet, auditeur en la Chambre des Comptes de Dijon, « pour « faire le saisissement et main mise en la main du roy de « France de tout le revenu du Charollais. »

B. 3989. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1544-1545. — Charollais. — Compte de noble Nicolas de Charolles, écuyer, seigneur de Villaines, commis de noble Jean Mouchet, trésorier de Grimont, receveur général du comté de Charollais pour Sa Majesté Impériale, « depuis le dixième jour de mars 1544, que ledit comté fut « réduit en l'obéissance de l'Empereur. Lequel re-« venu l'Empereur a prins suivant ladite réduction et « néantmoings le dit commis n'en avoit encore compté « jusqu'à présent que le dit comté a été remis en l'obéis-« sance du Roy. » — Gages de messire Henri de Boisselet, seigneur de Largellot, gentilhomme ordinaire de la maison de l'Empereur, capitaine au château de Charolles et bailli-gouverneur du Charollais. — Frais du guet de la foire de Paray, tenu par les officiers de l'Empereur.

B. 3990. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1547-1548. — Charollais. — Compte de noble Nicolas de Charolles. — Recette de 5 bichets d'avoine, donnés par les habitants de Tresches, hommes taillables du seigneur de Dyo, à cause de la garde. — La poule est payée 10 deniers tournois ; le pot de vin, 6 deniers ; le bichet de froment, 20 sous ; celui de seigle, 8 sous, et celui d'avoine, 6. — Les gages de Henri de Boisselet, seigneur de Largellat, gentilhomme de l'Empereur, bailli et gouverneur du Charollais, sont de 140 livres tournois ; ceux de son lieutenant particulier, noble François de Ganay, sont de 30 livres.

B. 3991. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Charollais. — Compte de Nicolas de Charolles. — Recette des tailles dues annuellement dans la paroisse de Saint-Symphorien ; — des deniers produits par le scel commun du comté de Charolles, afferm.' au plus offrant. — Gages de noble Claude de Bresches, capi-

taine du château de Dondain; — de ceux de Loys Boyer, capitaine du châtel et maison fort du Sauvement.

B. 3992. (Registre.) — In-folio, 232 feuillets, parchemin.

1555-1558. — Charollais. — Comptes de Jean Le Bel, receveur général du comté, institué par lettres d'office, données par Antoine de Vendomois, comte d'Armagnac, baron d'Épernon, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays de Picardie, Boulonnais et Artois. — « Commé il a pleu à mondit seigneur le Roi, en récom- « pense d'aulcunes de nos terres que nous détient et « occupe l'Empereur en pays de Flandres, Hénault et Ar- « tois, nous faire don du comté de Charollois, avec pouvoir « de nommer et lui présenter les officiers, etc... » Ces lettres sont confirmées par Henri II, roi de France. — Amodiation du comté, pour quatre ans, à Guillaume Baudinot et Jean Petit, bourgeois de Paray-le-Monial, pour 2,550 livres tournois par année. — Gages de noble Philibert de Marcilly, chevalier, seigneur de Cypierre, bailli et capitaine de Charolles; — de François Bollery, licencié ès droit, juge et lieutenant général au bailliage; — de François Dagonneau, avocat du Roi au même bailliage; — du procureur général, maître Benoît Bonamour.

B. 3993. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, papier.

1566-1567. — Charollais. — Compte de Léonard Ragouget, receveur pour Sa Majesté le Roi Catholique des Espagnes, comte de Charollais. — Gages de Philibert Brenot, gruyer du Charollais. — Recette des revenus de la châtellenie du Sauvement et de celle de Sanvignes.

B. 3994. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1614-1616. — Charollais. — Compte de Blaise Mortinat, receveur du Charollais, pour l'archiduc d'Autriche, comte de Charollais, présenté à la Chambre des Comptes de Dôle. Le comté comprenait cinq châtellenies : celle de Charolles, celle du Sauvement, celles du Sanvignes, d'Arthus et de Dondain. — Recette de 180 bichets de grains, tant froment que seigle, pour deux années d'amodiation des moulins banaux de Charolles.

B. 3995. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1449-1450. — Château-Chinon. — Compte de Jean Trodan, receveur de Château-Chinon, en Morvan, pour le duc de Bourbon et d'Auvergne, seigneur dudit Château-Chinon, institué par lettres données par Charles, duc de Bourbonnais et d'Auvergne, comte de Clermont et de Forez, seigneur de Beaujeu et de Château-Chinon, pair et chambrier de France. — Recette : des deniers de cens; — de *bourdelaiges*, sur les meix et maisons; — de bourgeoisie; — de coutumes; — des tailles; — des foins; — du tabellionage; — de la pâture; — de la pêche. — Compte des terres d'Ourroux, de Dommartin, de Lorme, de Brassy. — Gages du chapelain de la chapelle Saint-Laurent du châtel de Château-Chinon, messire Geoffroy Gonault, aumônier de M. le duc; — de Jean de Lorme, bailli de Château-Chinon. — Deniers versés par le receveur entre les mains de Gillet-le-Tailleur, argentier du duc.

B. 3996. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Château-Chinon. — Compte de Jean de Pierresvilliers, receveur de la terre de Château-Chinon, pour le fils du duc de Bourgogne. — Gages de messire Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur, capitaine et châtelain de Château-Chinon, pour le comte de Charollais; — de noble Jean Boudault, écuyer, conseiller du duc de Bourgogne, bailli et gruyer de Château-Chinon, pour le comte de Charollais. — Réparations faites au châtel. — Message à Moulins pour obtenir des gens de M. de Bourbon un double des registres de recettes antérieures à cette année. — Voyage fait par le receveur à Autun, pour obtenir les titres de la terre de Château-Chinon, qui étaient dans le trésor de l'église de cette ville, et aussi pour avoir copie du transport, fait par le roi de France au duc de Bourgogne, de cette seigneurie et la remettre au comte de Charollais. — Remise de la taille en faveur d'un individu, « en considération d'un grant esclandre du feu. » — Deniers non reçus, « pour ce que les uns sont morts ou « absents, les autres mendiants et que les héritages où es- « toient dues les cens estoient en désert. »

B. 3997. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Château-Chinon. — Compte de Jean de Pierresvilliers. — Recette du produit de la vente des biens de Philippe Mignot, mis au dernier supplice pour crime d'hérésie et de sorcellerie. Ils furent adjugés au fils de la victime. — Recette à l'occasion de la vente des biens de deux autres individus qui avaient été suppliciés pour la même cause. — Recette du quint denier, c'est-à-dire du cinquième du prix des immeubles aliénés; — du tiers denier de tous les héritages tenus à bourdelage vendus. — Noble Guillaume de Villers, écuyer, reçoit de la duchesse de Bourgogne 400 livres, du prix de 40 gros,

monnaie de Flandres, à compte de 720 livres, dues par le comte de Charollais « pour certains diamans et un livre » que ledit de Villers lui avait vendus.

B. 3998. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1468. — Château-Chinon. — Compte de Jean de Lagrange, maître des comptes à Dijon, pour la recette des tailles de la baronnie de Château-Chinon. C'est un rôle contenant le nom des individus et la cote afférente à chacun.

B. 3999. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Château-Chinon. — Compte d'Henri Pierresvilliers, receveur de Châtel-Chinon, Ourroux, Dommartin, Brassy et Lorme, pour le duc de Bourgogne. — Gages de messire Ferry de Cusance, seigneur de Beauvoir, chambellan du duc de Bourgogne, son capitaine de Château-Chinon. — Salaire de François de Tournus, qui, par ordre de Denis, seigneur de La Tournelle, écuyer, conservateur des trêves aux frontières de Château-Chinon, avait mené, de ce lieu à Charny, un nommé « Le Bastard de Lescrire, venant d'Arragon et de l'hôtel du roy de France, « près du gouverneur de Bourgogne, afin qu'il sceut certaines nouvelles. » — Message de monseigneur de Villarnoux au président de Bourgogne, pour lui apprendre la reddition de Châtillon-en-Bazois au pouvoir du duc de Bourgogne. — Voyage du receveur à Dijon, pour aviser le duc du rassemblement des gens de guerre dans le Nivernais, du côté de France ; — autre, de Château-Chinon à Saulieu, pour porter à M. de Villarnoux et au bailli de Château-Chinon l'avis que les Français étaient « devant la place de La Tournelle qu'ils assoilloient ; » — autre, de Château-Chinon à Saulieu, pour faire savoir à M. de Villarnoux que les Français avaient pris Châtillon ; — autres, de Château-Chinon, depuis le 9 avril 1473 jusqu'au 4 octobre 1474, « tant pour les affaires « de Châtillon-en-Bazois, Saint-Peruse, Moulins-en-Gil- « bert, naguères mis en l'obéissance du duc de Bour- « gogne ; » — autre, à Dijon, 1474, par ordre du lieutenant du capitaine de Château-Chinon, pour faire savoir la présence des Français devant Saint-Perruse et apporter de la poudre à canon.

B. 4000. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Château-Chinon. — Comptes de Jean Pierresvilliers. — Deniers payés, par mandement de la duchesse de Bourgogne, à demoiselle Simone de Sauvegrain, nourrice et mère de lait du duc de Bourgogne. — Gages de Guillaume Rolin, seigneur de Beauchamp, capitaine de Château-Chinon. — Voyage fait à Dinan, au mois d'août 1466, par ordre du bailli de Château-Chinon, pour faire savoir au comte de Charollais que le roi de France appelait les nobles à Nevers, « pour lui faire serment de fidélité et « les mettre en armes ; » — autre fait à Autun, en février 1466, par le receveur de Château-Chinon, vers le gouverneur Guillaume de Clugny, conseiller du duc, protonotaire apostolique, « pour le fait de rebellions des habitants de « Brassy et Les Places, qui ne vouloient pas payer les de- « niers du Roy et du duc. » — Achat de six tasses et d'une aiguière d'argent, que le duc donna à demoiselle Loyse de Sainte-Croix, femme de noble Hugues de Clugny, seigneur de Conforgien, dont il avait tenu le fils sur les fonts baptismaux.

B. 4001. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, papier.

1473. — Château-Chinon. — Rôle des absents et forains de la terre et seigneurie de Château-Chinon, dressé pour faire la réduction des recettes.

B. 4002. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Château-Chinon. — Compte d'Henri Pierresvilliers, receveur. — Voyage fait à Dijon, par ordre de Denis de La Tournelle, seigneur dudit lieu et conservateur des trêves à Château-Chinon, pour faire savoir aux gens du Conseil que le bâtard de Fresne, Jean Frelay et autres gens d'armes du parti de Bourgogne avaient fait une course dans le Nivernais, en mars 1474, « et y avoient pris « une quantité grande de bestes en enfraignant les trèves. » — Frais pour conduire à Charny, près du maréchal de Bourgogne, le bâtard de Chandyo, « qui, venu du pays de « France à Château-Chinon, avoit été arrêté par les offi- « ciers du duc de Bourgogne, » qu'il voulait avertir, disait-il, de l'intention qu'avaient les Français de se présenter devant Auxerre, où ils avaient des intelligences dont ils devaient user pour s'emparer de la ville. — Voyage pour avertir le maréchal de Bourgogne du siége mis par les Français devant Château-Chinon. — Achat d'artillerie. — Chômage des moulins rompus par les Français. — Tableau de l'état déplorable du pays après le départ des Français.

B. 4003. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1365-1376. — Châteauneuf-lès-Donzy (Nivernais). — Compte de Jean Loppin, châtelain de Châteauneuf-en-Val-

de-Bargis, pour madame de Flandres. — Recette de la prévôté dudit lieu et de celle de Forges, amodiées ensemble à Jean de Saint-Romain pour 40 livres tournois et 20 livres de cire; — d'un cens payé par madame Jeanne de Merry. — Le péage de Châteauneuf ne produit rien, parce que aucun marchand n'y a passé pendant l'année. — Voyage fait par le châtelain à Clamecy, mandé qu'il avait été par M. de Giry, conseiller de Madame, avec les autres du Conseil.

B. 4004. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1392-1395. — Châteauneuf-lès-Donzy. — Compte de Guillaume Lamoignon. châtelain. — Payement de ses gages de 10 livres par an. — Recette d'un cens payé par l'abbé de Saint-Laurent, pour son clos de vigne situé à Guiche, appelé Reuillon. Cette recette est nulle, parce que ce clos était en chaume depuis plus de 80 ans. — Même résultat pour la vigne de Laverillon de Foulay, confisquée sur lui après son supplice, parce que cette vigne était en friche et qu'on ne trouvait personne « à qui « la bailler. »

B. 4005. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1395-1398. — Châteauneuf-lès-Donzy. — Compte de Guillaume Lamoignon, châtelain. — Recette de la sixte des terres, payée par les héritiers de Guillaume Lemuet, et du fermage des four et pressoir banaux de Châteauneuf.

B. 4006. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1398-1400. — Châteauneuf-lès-Donzy. — Compte de Jean Brunette, châtelain, institué par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, et installé après avoir prêté serment devant Guillaume de Champlemy, chevalier, seigneur de Rosey, gouverneur du Nivernais. — Les religieux Chartreux de Bellars devaient au comte de Nevers 36 bichets d'avoine sur leur grange de Malvoisine. — Recette de la seigneurie de Chanoy, appelée la blairie; — d'un cens de 12 deniers des hoirs de M. de Géry, sur leur terre, qui avait appartenu à Huguenin Lemuet.

B. 4007. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1401-1403. — Châteauneuf-lès-Donzy. — Compte de Jean Brunette, receveur. — Recette des grains des terrages de Mou, que ledit comte partageait avec les religieux de Belloris, de l'ordre des Chartreux. — Aumônes faites à la Maladière de Donzy.

B. 4008. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1369. — Châtillonnais. — Compte de Hugues Bulie, gouverneur de la prévôté de Châtillon-sur-Seine. — Deniers payés par les hommes liges du duc de Bourgogne et ceux qui étaient communs entre ce duc et l'évêque de Langres, à Châtillon; — par le curé de Saint-Marcel en la montagne de Roussillon, pour la garde de cette montagne; — par l'abbé de Châtillon, sur un moulin; — par les individus qui avaient des vaches allant au pâturage; — par les merciers, le jour de la foire de Saint-André, qui se tenait dans la rue de Chaumont; — par ceux qui amenaient des denrées à Châtillon. Le duc n'avait que le vingtième de ce dernier article, et le reste appartenait à l'évêque de Langres et aux religieux de Cluny. — Recette du péage à Châtillon, Buncey, Ampilly, Fontaines, Larrey; — des deniers de la mairie d'Ampilly, membre de ladite prévôté. — Rôle des habitants communs entre le duc de Bourgogne et l'évêque de Langres, et payant chacun 12 deniers.

B. 4009. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1372-1375. — Châtillonnais. — Compte de Simon Milotey, receveur des deniers de la gruerie dans les bailliages de La Montagne et d'Auxois, à Villiers-le-Duc, Aisy, Aignay, Etalente, Duême, Salmaise, Jugny, Villaines, Nesle, Etormay, Saulx, Salives, Jaucourt, Essarois, Saint-Germain, Montbard, Châtel-Girard, Montréal, Avallon, Vieux-Château, Semur, Pouilly, Crépan, Senailly, Viserny, Quincy, Buffon, Champ-d'Oiseau, Rougemont, Saint-Léger-de-Foucheret, Massingy.

B. 4010. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1376-1378. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Boiville, receveur général du bailliage. — « Fiefs et aumônes à héritage, » rentes payées à l'abbé de Moutier-Saint-Jean; — à l'abbé de Quincy; — au chapitre de Saint-Mammès de Langres; — à l'abbesse de Fontevrault. La rente payée au chapitre de Langres a été créée à son profit « pour le chenel de l'aige de Salon qui s'en va à Cisteau, » c'est-à-dire pour le droit accordé au duc de divertir par un canal le cours de la rivière de Sansfond. — Gages d'Érard de Gevrolles, capitaine du châtel de Châtillon; — de Mchiet Crepet, autrement dit Duret, capitaine du châtel de Duême; — d'Étienne Darban, écuyer, maître veneur du duc de Bourgogne, et de plusieurs pages des chiens. — Dépenses pour réparer les tentes et pavillons du duc. — Salaire de Guillaume

Bourgeois et de ses sergents, « pour avoir gardé la baronnie du duc sur le Mont-Saint-Marcel-lez-Pothières, la « veille de la Saint-Marcel. » — Frais pour la visite des forteresses d'outre-Saône. — Salaire de Guillaume de La Joasse, prévôt de Châtillon, pour la garde de Saint-Marcel.

B. 4011. (Cahier.) — In folio, 41 feuillets, parchemin.

1378-1381. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas d'Aigneville, receveur du bailliage. — La recette de Saint-Marc est nulle, parce que la jouissance de cette terre avait été donnée à messire Philippe de Chartres, pour partie de sa pension. — Recette de la ferme de la terre de Brion ; — de la garde de Trouhaut et de Pothières ; — de la chancellerie du bailliage, dont le produit est versé par Nicole de Toulon, chancelier de Bourgogne ; — des exploits du bailliage, dont les deniers sont versés par Jean de Foissy, bailli de La Montagne. — Frais pour relever « la bannière d'airin qui « estoit sur la grand tour de chastel de Chastillon. » — Voyage du prévôt de Villiers-le-Duc, de Châtillon à Paris, par-devers Jean Planchet, secrétaire du duc de Bourgogne, sur le fait des aides de guerre « que les gens du Roi vou« loient lever dans les enclaves du bailliage de Chaumont« en-Bassigny. » — Odot Loppin, de la rue de Chaumont (à Châtillon-sur-Seine), paye une amende et est déclaré faux bourgeois, « pour ce qu'il s'estoit fait bourgeois du « Roy et qu'il n'avoit pas continué sa bourgeoisie par la « manière que tel cas appartient. »

B. 4012. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1381-1382. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas d'Aigneville. — Rentes aux religieux de Lugny, aux couvents d'Ogny, du Quartier et de Saint-Seine. — Frais pour l'exécution d'un criminel, « gants blancs donnés au mitre » ou bourreau, etc. — Frais d'un procès entre le duc de Bourgogne et messire Jean de Sainte-Croix, pour la garde de Pothières. — Autres, pour celui soutenu à Sens, au nom du duc de Bourgogne, contre les habitants de Châtillon, qui s'étaient faits bourgeois du Roi pour fuir la juridiction du bailli ducal. — Don de deniers fait aux religieux de Notre-Dame-du-Val-des-Choux, établi par les ancêtres du duc de Bourgogne, « en contemplacion du petit état de ladite église. » — Acquisition faite par le duc de Bourgogne de toute la terre de Hugues de Thénissey, écuyer, située à Thénissey et Gissey (sous Flairgny), qu'avaient fait vendre les religieux de Fontenay, en vertu d'un arrêt du Parlement, à cause d'une obligation que ledit Hugues devait à Jean de Ganay, de Montbard, exécuté aux fourches de Paris, pour ses démérites.

B. 4013. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1383-1384. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu Estibourt, receveur général du bailliage. — Recette : « 160 « francs de Luquot de Ricey, demeurant à Chastillon, « lequel, en la vendange 1383, tua en la ville de Ricey, « hors de la duchié de Bourgongne, ung sien varlet qui « gouvernoit son pressoir, dont il se rendit fugitif. Et pour ce « touz ses biens furent soubz la main du duc, tant à Chas« tillon qu'ailleurs ; et fut appelez à ban par trois éditz, « et au quart édit, il obtint grâce du Roy sur le dit fait, et « a consenti Madame de Bourgongne la dite grâce, parmi « payant la somme de 200 francs. » — Jacquot Legouverneur, de Châtillon, est payé pour porter à Jean de Vergy, par ordre du bailli de La Montagne, des lettres « afin qu'il « fist passer les Rotes par autre pays que celui de la Bour« gogne. » — 2 gros donnés à un manœuvre pour débar« rasser une loige faicte en la cour de messire Jean de Ba« lanou au dict Chastillon, près de la cuisine, pour la venue « du Roy. » — Recette de la terre de Latrecey, que tenait Olivier de Latrecey, appelée terre de Châteauvillain, laquelle, ayant été donnée en héritage à Soyer de Grand, écuyer, sous la licence du duc de Bourgogne, fut saisie par son procureur.

B. 4014. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1384-1390. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu Estibourt, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues, grains, pain, draps, viande, cuirs, mercerie, bois de chauffage, volailles, peaux, megis et parchemins, chardons, verjus, vinaigre, moutarde. — Recette de l'imposition du huitième des vins vendus en détail au bailliage de La Montagne.

B. 4015. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1387-1391. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu Estibourt, pour l'imposition des 12 deniers et le huitième des vins. — 960 francs versés entre les mains de Oudot Donay, receveur général des finances, et destinés « ès « ouvraiges des Chartreux lez Dijon, » que fondait alors le duc Philippe. L'année suivante, 900 francs sont versés pour le même usage. En 1389, 1,080 francs sont encore donnés pour la construction de cette église. 180 francs sont comptés à Guillaume Bataille pour ces mêmes constructions.

B. 4016. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1391-1394. — Châtillonnais. — Compte de Colinet Bursaut, receveur général du bailliage, pour l'imposition des denrées. — Versement de 800 francs 14 sous destinés aux constructions faites au châtel du duc de Bourgogne à Châtillon et au payement des gens de vénerie. — 300 francs sont consacrés aux fortifications. — 475 francs sont versés entre les mains de Jean de Vrechu, maître de la Chambre aux deniers de madame la duchesse, pour la dépense de son hôtel. — Voyage, de Châtillon à Paris, « pour changer en or 200 livres de Bourgogne, « pour ce que l'on ne la vouloit pranre en France. »

B. 4017. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Châtillonnais. — Compte de Pierre de La Jaisse, gouverneur de la prévôté de Châtillon-sur-Seine, pour le duc de Bourgogne, par commission de Jean de Foissy, écuyer, bailli de La Montagne. — Les bourgeois et habitants de la ville de Châtillon, taillables une fois l'an, paient 300 francs d'abonnement, pour lesquels devaient contribuer plusieurs villages voisins. — Recette de la valeur des foires, qui se tenaient deux fois l'an à Châtillon, dans la rue de Chaumont, qui était lige au duc de Bourgogne. — Amende payée par une femme qui avait vendu une truite « trouvée maulvaise par les maistres du métier. » — Plusieurs individus sont condamnés à payer une amende de 5 sous « pour s'estre despartiz de Châtillon sans payer « sa porte. »

B. 4018. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin

1391-1395. — Châtillonnais. — Compte de Colinet Bursaut, receveur général du bailliage, pour la recette des impositions sur les denrées, dans les prévôtés de Châtillon, Villiers-le-Duc et Baigneux. — La ferme du huitième des vins est adjugée dans cette châtellenie pour 457 francs.

B. 4019. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin

1395-1401. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, receveur général du bailliage, pour les recettes et dépenses de l'imposition des denrées. — La prévôté de Baigneux se composait de Baigneux, Saint-Seine et dépendances, Chanceaux, Frolois, Poisot, Jours, Fontaines, Massingy, Bussy, Gissey, Darcey, Mauvilly, Duême, Aignay, Salmaise, Darcey, Coulemier-le-Sec, Salives, Villaines et leurs dépendances.

B. 4020. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, pour l'imposition des denrées. — Recette de 36 francs, montant de l'adjudication de la ferme de l'imposition des 12 deniers par livre sur le pain vendu à Châtillon, adjugée au plus offrant. Cette même imposition sur la boucherie produisit 240 francs dans la même ville.

B. 4021. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Châtillonnais. — Compte de Jean Custet, clerc, gouverneur de la prévôté de Châtillon. — 6 francs donnés par les habitants d'Etrochey, « où il y a pour « tout en nombre dix feux, » qui devaient annuellement au duc, le jour de la Saint-Marcel, 2 sous, une poule et un setier d'avoine.

B. 4022. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, pour l'imposition des denrées. — La ferme de cette imposition « sur toute tainture, » à Châtillon, adjugée pour 80 francs, et celle « toute poulaille, » pour 13 francs et demi ; celle de l'imposition sur les cuirs, pour 75 francs.

B. 4023. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, receveur général du bailliage. — Recette de 487 francs, montant de la ferme de la prévôté de Châtillon et de ses châtels. — Gages de maître Jean Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie, venu de Dijon à Châtillon visiter les grands travaux que le duc faisait exécuter au châtel. — Dépense pour l'acquisition d'une « grant « et grosse corde d'engin, contenant environ 22 toises de « long et pesant 110 livres, pour monter la matière néces- « saire aux travaux. »

B. 4024. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1401-1404. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, pour l'imposition du huitième des vins vendus en détail. La recette totale de cet impôt, pour tout le bailliage, en 1401, est de 518 francs 11 gros, la dépense non comprise, qui fut de 14 francs 8 gros.

B. 4025. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1402-1403. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, receveur général. — Amende de 1 franc, payée par Huguenin Lemaire, de Léry, pour avoir pris et mis « es sepz une femme nonobstant qu'elle eut appelé

« de luy ; » — autre de 22 francs payée par trois hommes de Grésigny qui avaient battu avec des perches, la veille de vendange, la vigne qu'avait dans ce lieu Pierre d'Aligny, écuyer. — Un individu de la châtellenie de Salmaise donne 2 francs d'amende pour avoir dit, en parlant de la guerre du duc de Bourgogne et de M. d'Orléans devant ses voisins et publiquement : « Se paix n'y pouvoit estre, « maule guerre. » — Nicolas de Cumigny, maître d'école à Cérilly, paye une amende pour « avoir mis la main inju- « rieusement sur un homme qui étoit de la garde du « duc. » — Un homme de Trouhaut paye 5 francs 7 gros d'amende pour avoir, « pendant la nuit, assailli avec son « fils le curé dudit lieu, étant en la garde du duc. » — Payement de la pension à vie de messire Bertaut de Chartres, chambellan du duc de Bourgogne. — Salaire de maître Jean Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie du duc, pour être allé à cheval visiter les travaux qu'on exécutait à Saulx, à Salives, à Aignay, à Duême, à Villaines, à Châtillon, à Maisey, à Lantenay, à Salmaise. — Frais pour l'exécution d'un voleur qui fut pendu à un arbre près de Magny-Lambert.

B. 4026. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, receveur général. — Dépenses pour la construction du châtel de Châtillon. — Voyage d'un sergent à cheval qui était allé, de par le duc de Bourgogne, « chez « plusieurs prélas, religieux et nobles, que mondit sei- « gneur avoit contremandez d'aller à l'obsèque de feu « M. de Bourgogne. » — Gages de la vénerie. — « Obligation soubz saings manuelz de deux notaires du « Chastelet de Paris faite par ledit receveur Nicolas, au « profit de Guillaume Sanguin, marchand et bourgeois de « Paris, de la somme de 1,000 francs, pour certaine vais- « selle d'or et d'argent que ledit Guillaume avoit livrée au « duc de Bourgogne. »

B. 4027. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1404-1405. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté de Châtillon-sur-Seine, délégué par lettres du bailli Jean de Foissy, qui les avait reçues de la Chambre des Comptes. — Recette d'amendes payées par des tanneurs qui avaient mis en vente des peaux mal tannées. — Rôle d'amendes « à cause de « délitz faitz sur les grands chemins. » — Recette de 2 sous 11 deniers, provenant de la vente d'une dague confisquée. — Frais « pour faire traîner par le bourreau et enterrer le corps d'un pendu » qui était tombé du gibet où il était depuis six jours ; — frais d'exécution de brigands.

B. 4028. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville, receveur général. — Voyage d'un valet qui, le 11 janvier 1404, avait porté à Montbard des lettres « de « part Madame de Saint-Georges à Jean de Saulx, conseil- « ler du duc, pour avoir des nouvelles de France ; » — autre du valet Bonjour, de Châtillon à Marcilly, pour y porter, en juin 1403, des lettres du duc à divers seigneurs qui s'y trouvaient : MM. de Vergy ; Jean de Vergy ; Antoine de Vergy ; le sire de Ray ; Jean de Beaumont, seigneurs Valesson et plusieurs autres. — Récompenses pour prise de plusieurs loups. — Dépenses pour les constructions faites au château du duc à Châtillon-sur-Seine. — Voyage fait en novembre 1405 par le receveur à Paris, pour s'engager, par ordre du duc, à donner sur sa recette une somme de 2,800 francs à Dyne Raponde, à Nicolas Espigace et à plusieurs autres bourgeois de Paris. — Frais pour une information ayant pour but de constater la valeur du domaine qu'avait à Châtillon le cardinal de Bar, administrateur perpétuel de l'évêché et du duché de Langres.

B. 4029. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1404-1407. — Châtillonnais. — Compte de Nicolas Daigneville pour l'imposition du huitième sur les vins vendus en détail. Cet impôt est affermé 180 francs pour Châtillon et le ressort de sa prévôté.

B. 4030. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1405-1407. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté. — Recette du droit des étaux de la mercerie, de la pelleterie, de la boigerie, ou vente des draps appelés *boiges;* — des étaux des *bufons*, autrement dits tanneurs et cordonniers. — Exploits de justice. — Amende de 5 sous, payée par un tavernier pour n'avoir pas voulu ouvrir son hôtel aux sergents qui gardaient de nuit la foire de Saint-André et qui cherchaient à saisir des malfaiteurs. — Rente payée aux couvents d'Oigny et de Saint-Seine pour l'anniversaire du duc Philippe. — Saisie des châteaux et forteresses de Laignes, Griselles, Cussy-le-Châtel, appartenant au comte de Tonnerre. — Compte du gouvernement des greniers à sel de Bourbon-Lancy, Mont-Saint-Vincent, Autun, Châlon, Avallon, Semur, Châtillon, Beaune, Arnay, Dijon.

B. 4031. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1406-1408. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté de Châtillon. — Recette de 15 francs, montant de l'adjudication de la ferme des péages de Châtillon, d'Etrochey, Massingy et Mosson, « ensemble pour les menues bestes laines, por« tant, passant par les destrois de tous les péages de la « prévôté de Châtillon. » — Pension de Pierre Ogier, procureur du duc de Bourgogne au siége du bailliage de Sens. — Salaire d'un sergent qui estoit allé faire une information « sur les attentats du prévôt de Villeneuve-le-Roi et n'a« voit osé y aller seul pour doubte des gens d'armes qui « estoient lors sur le pays. »

B. 4032. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Châtillonnais. — Compte de Jacquinot Daigneville, pour la recette de l'imposition du huitième des vins vendus en détail, donnée à ferme à différents individus. Celle de Baigneux-les-Juifs produit 25 francs, adjugée à Gérard de Grésigny; celle de Saint-Seine et des lieux qui en dépendaient produit 50 francs, adjugée à Michel Beulart.

B. 4033. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1408-1410. — Châtillonnais. — Compte de Jacquinot Daigneville, receveur général. — Voyage de Guillaume Darbois, procureur du duc, qui était allé à Dijon porter des lettres royales et des informations faites au nom du duc de Bourgogne contre le lieutenant du bailli de Sens et du prévôt de Villeneuve-le-Roi, plusieurs bourgeois du Roi, demeurant à Labergement et aux environs de Beaune, contre plusieurs châtelains, prévôts et sergents royaux, et aussi pour avoir l'avis du chancelier de Bourgogne. — Voyage de Thiébaut Fromont, chevaucheur du duc de Bourgogne, qui, aux mois de janvier et février 1408, était allé, par ordre du bailli de La Montagne et de messire Érard Du Four, chevalier, de Châtillon dans l'Auxerrois, « pour scavoir l'estat de certaines gens d'armes qui lors y « estoient, » et de ceux qui étaient dans l'Auxois, à Montbard et à Semur. — Autres voyages dans le même but par Barthélemy de Hoge, écuyer, qui rapporte n'avoir rien découvert de certain « fors qu'il avoit oy dire qu'Amé de « Viry et sa rote s'en alloit avec plusieurs autres grosses « rotes de gens d'armes à Avallon et aux pays environs, « pour tenir entre eulx leur consistoire. »

B. 4034. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Châtillonnais. — Compte de Symonin Gabriel, gouverneur de la prévôté de Châtillon-sur-Seine. — Recette des amendes et compositions. — Hytier Pastoureau, homme commun du duc et de l'évêque de Langres, paye une amende « pour avoir donné injurieusement une buffe à un « tisserand. » — Amende payée par un individu qui avait répondu à une menace de dénonciation qu'il « ne lui chail« lait de sa clamour et qu'il luy en chieroit en la gorge et « en celle du gouverneur de la prévosté; » — autre payée par un individu pour avoir exposé en vente des pains qui n'avaient pas le poids voulu.

B. 4035. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Fournier, commis à la recette du bailliage. — Voyage d'un sergent de Châtillon à Châteauvillain, avec un char et trois chevaux, pour y prendre et amener à Montbard la grosse bombarde de Châteauvillain, que le capitaine ne voulut pas livrer sans avoir l'assurance qu'elle serait accompagnée par cinq ou six gentilshommes; — voyage fait de Châlon à Châtillon, au mois de novembre 1411, pour faire savoir à madame de Bourgogne la prise d'Arentières. — Gages du capitaine et des autres gens d'armes et arbalétriers qui étaient en garnison au châtel de Châtillon pour le duc de Bourgogne. Le capitaine était Guillaume de La Tournelle. — Gages des veneurs, parmi lesquels on remarque : Jean de Foissy, écuyer; Guiot de Saint-Anthot, écuyer; Thibaud de Lugny, écuyer; Huguenin de Gissey, écuyer; Jean Lacaille. — La bombarde ci-dessus indiquée fut menée au siége de Rougemont. — Deniers donnés, par ordre de la duchesse, pour la dépense du duc de Lorraine et de ses gens quand il passa par Châtillon pour aller au siége sus indiqué. — Frais pour organiser les grosses bombardes du duc pour les mener devant « aulcunes forteresses ennemies; » — frais de 12 chevaux qui mènent une bombarde à Avallon, où elle arriva le 10 janvier 1411, et fut reçue par Guy de Bar, bailli d'Auxois.

B. 4036. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté. — Dépenses faites par le gouverneur « pour et pendant la main mise du duc « es terres et châtellenies de Laignes et Griselles apparte« nant à messire Hugues de Châlon. » — Rôle des individus qui n'ont pu être « contraints et exécutés, tant pour « ce que les aulcuns ont absenté le pays, comme pour ce

« ce que les aultres n'ont nulz biens dont on les puisse exé« cuter. »

B. 4037. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1410-1413. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Fournier, pour les impositions des 12 deniers et du huitième. — Recette de La Motte de Roussillon « dehors « Poulthières, » et dont le duc de Bourgogne avait la garde.

B. 4038. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets., parchemin.

1411-1412. — Châtillonnais. — Compte de Jean Moreau, receveur du bailliage, institué par lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, confirmées par celles de Jean sans Peur. — Recette de cire : la prévôté d'Aisey-le-Duc en produit 70 livres; celle de Villaines, 50; celle de Salives, 100; celle de Baigneux, 200 : le total de cette recette s'élevait à 465 livres. — Gages de Jean de Chappes, gouverneur du bailliage ; — de Thomas de La Rochelle, écuyer, bailli de La Montagne ; — de Guillaume de La Tournelle, écuyer, panetier, capitaine de Châtillon ; — de Jean Le Martir, garde de la porte du châtel.

B. 4039. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté de Châtillon. — Recette des deniers du pâturage des vaches de Châtillon; il y en avait 60 : chacune payait 12 deniers, dont la moitié appartenait au duc de Bourgogne, et l'autre à l'évêque de Langres;—de pâture des brebis : chacune d'elles payait une maille de trois ans en trois ans, partageable entre les mêmes seigneurs.

B. 4040. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Châtillonnais. — Compte de Jean Moreau, receveur des fermes de toutes les prévôtés du bailliage. — Les habitants de Trouhaut donnent 50 sous tournois pour leur garde ; ceux de Mosson, hommes taillables du duc de Bourgogne, payent 100 sous tournois d'abonnement en deux termes. — Recette des deniers de la chancellerie ; de 21 livres 19 sous 11 deniers versés par Guillaume Rémont, tabellion de Baigneux, « pour une scellaison par luy faicte es diz sceaulx. » — Pension à vie payée à Jean de Dinant, ménétrier du feu duc, par le duc Jean, qui lui avait assuré 2 sous par jour « pour son vivre. » — Voyage fait à pied, par ordre de M. de Laguiche et du bailli de La Montagne, de Châtillon à Bar-sur-Aube et aux environs, pour prendre des informations sur des gens de guerre qui y étaient en juin 1413 ; — autre, fait à Joigny et à Tonnerre, par ordre du bailli de Châtillon, pour observer les ennemis du duc de Bourgogne, qu'on disait être en grand nombre dans ce pays. — Frais d'une information faite dans tout le bailliage de La Montagne, pour constater quelles personnes n'étaient pas allées en Flandre, aux termes du mandement ducal, pendant le siége d'Arras.

B. 4041. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets . parchemin.

1412-1413. — Châtillonnais. — Compte de Pierre Daigneville, gouverneur de la prévôté de Châtillon. — Remise de 100 livres tournois, pendant six ans, aux taillables du duc de Bourgogne, à Châtillon, pour les causes contenues dans ses lettres patentes du 8 mai 1411. — Indemnités accordées au gouverneur de la prévôté pour un voyage fait à Paris « pour certaines finances à lui dues, « pour avoir fait mener la grosse bombarde d'Auxonne « depuis Châtillon à Paris, ycelle cuidant mener à Étampes « au siége qui là estoit au mois de décembre 1411, par « devers Monseigneur de Bourgogne. »

B. 4042. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur particulier du bailliage, pour la recette de partie de l'aide extraordinaire de 15,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États, au mois d'août 1413. Le premier article est relatif aux habitants de la ville de Saint-Seine, « où il y a foire et forteresse, six feux « solvables abonnés à l'abbé de Saint-Seine, au prix de « 2 francs le feu. » Instructions sur le mode de perception de cet impôt.

B. 4043. (Cahier.) — In folio, 41 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey pour la recette générale du bailliage. — Gages de Guillaume de Mandres, écuyer, capitaine de Châtillon. — Voyages de sergents qui étaient allés à cheval, les 16, 17 et 18 janvier, « à descouvrir les emboisches dès Chas« tillon en tirant le chemin de Troyes et jusques oultre « Bar-sur-Seine, et dans la direction de Langres, de Ton« nerre et les marches de Juilly, et encore dans la direc« tion d'Essoye, Clervaux, Bar-sur-Aube, Montier-amey « et Bar-sur-Seine, pour mieux venir a sureté Madame de « Guienne au pays de Bourgogne par devers Madame la « duchesse; » — autre, dans le but de savoir si les Armagnacs, qu'on disait être en grand nombre sur la Loire, étaient « en intention de venir en Bourgogne, grever le duc

« et ses subjectz; » — autre, du receveur qui avait accompagné Madame de Guienne allant de Châtillon à Villaines-en-Duêmois et payé ses dépenses. — Guiot Estibourg, prévôt, fermier de la prévôté de Châtillon-sur-Seine, et le bailli de La Montagne, avec 28 personnes de leurs gens, sont indemnisés pour avoir fait un voyage de La Motte de Roussillon, le 4 septembre 1416, pour garder les religieux de Pothières, le jour de la fête, comme d'habitude, et cette année spécialement, « pour doubte des « gens d'armes lors estants sur le pays. »

B. 4044. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur du bailliage. — Message de Châtillon à Auxerre pour port des lettres du duc de Bourgogne, de la duchesse et de M. de Thil; — autre, pour porter d'autres lettres à vingt-cinq gentilshommes du bailliage à qui la duchesse ordonnait de se tenir armés et prêts à marcher; — autres, pour porter à la duchesse et au chancelier de Bourgogne la réponse de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne « de certaine défense que lui avoit « faicte le bailli, de par Monseigneur, que icellui messire « Jean s'en retournast et qu'il n'alast point en France, où « il avoit proposé d'aler à l'encontre des Englez. » — Voyages des sergents qui avaient porté des lettres du bailli de La Montagne et de madame de Rochefort à madame la duchesse, pour lui donner des nouvelles des ennemis arrivés à Saint-Florentin.

B. 4045. (Cahiers.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1417. — Châtillonnais. — Compte particulier de Jean de Villecessey, commis par madame Marguerite, duchesse de Bourgogne, à la recette de l'aide octroyée par les trois Etats de Bourgogne à M. de Charollais, pour le rachat de certains châteaux, villes, terres et revenus dépendant de la seigneurie de Châtelbelin. — Chaque feu solvable, étant en bonne ville, devait payer 7 francs; ceux des villes où il y avait foire, marché et forteresse, devaient payer 4 francs et demi; chaque feu de village abonné et solvable, 2 francs, et chaque feu serf solvable des villages du plat pays, 9 gros tournois.

B. 4046. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1417-1418. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur du bailliage. — Gages de Jacquot Bidault, garde des vaisseaux de cuisine de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Don de 1,000 francs, fait par les ducs Jean et Philippe à l'abbé de Saint-Seine, pour l'œuvre de l'église de son couvent: cette somme était payable en dix ans et par fractions de 100 francs. — Jean de Villecessey reçoit une somme à lui promise par le duc, le 28 septembre 1418, à Paris, « pour s'y estre occupé pendant qua-« rante jours de choses secrètes tuichans très grandement « icellui seigneur. » Ces quarante jours commencèrent le 31 juillet, et finirent le 8 septembre.

B. 4047 (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1418-1419. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur général du bailliage. — Recette de 13 deniers de l'imposition de 12 deniers par livre sur toutes les denrées vendues ou échangées sur La Motte de Saint-Marcel (*alias* du Roussillon) en la terre de Pothières, le jour et la veille de Saint-Marcel. — Pension à vie payée à Jeannin d'Artois, jadis valet des lévriers de la vénerie. — Dépenses pour travaux exécutés au château de Châtillon : 293 journées de maçons sont payées à raison de 2 gros un quart l'une; le total s'élève à 54 francs 11 gros un quart. — La journée des valets maçons est estimée 6 deniers. — Frais de nourriture de trois *astronomens*, prisonniers au château de Châtillon; ils s'appelaient maître Pierre Dyon, maître Jean de Vesac et maître Bidault-Varrier.

B. 4048. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, dont 11 papier.

1419-1420. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Travaux de construction exécutés au châtel de Châtillon. — Dépenses pour « la refection et rappareil-« lement du pont des malades sur le grand chemin, prez « dudit Châtillon, lequel estoit crevé et rompu en plusieurs « lieux. » — Pierriers, maçons, fevres, voituriers, et autres individus payés pour avoir tiré de la pierre dans les carrières d'Ampilly-le-Sec; — pour avoir fait, avec un cercle de fer pour mesure, des pierres à patron pour les bombardes du duc de Bourgogne et les avoir menées à Châtillon, de Châtillon à Troyes, et de Troyes au siége d'*Aillebaudière*, au mois d'avril 1420. — Mention de la saisie par le duc des terres et châteaux de Villiers, Maisey et Salives, sur le sire de Châteauvillain. — Dépêche adressée par la duchesse de Bourgogne au feu duc Jean, qui était à Beauvais, à qui elle faisait savoir l'état des affaires en Bourgogne et lui parlait « de l'armée que lors il faisoit. » — Frais d'exécution d'un voleur, qui avait été pendu à un arbre sur le chemin qui allait « de l'étang de Nod au chemin d'Ai-« sey. » — Argent porté à Châtillon pour payer les gens d'armes, que le maréchal de Bourgogne menait au duc Jean, au mois de novembre 1418, « après ce que les seigneurs « de Thoulongeon et de Giac furent passés devers ce duc. »

B. 4049. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Voyage fait à Dijon, par ordre de Jacques de Cortiamble, seigneur de Commarin, pour avoir avis « sur les pourtrais de la charpenterie à exécuter en la « grant Saule et en une grosse tour carrée du châtel. » — Lyénard de Crèvecœur, écuyer, serviteur de Mons. de Cotebrune, maréchal de Bourgogne, reçoit indemnité pour être allé en plusieurs villes du bailliage ordonner aux capitaines des gens de compagnie, qui pillaient et *roboient* le pays, de déloger et de rendre ce qu'ils avaient pris. — Voyage d'un sergent, qui avait porté des lettres du bailli aux capitaines des forteresses du bailliage, pour leur ordonner, de par la duchesse, d'y faire bon guet et garde « pour résister au comte d'Escoce et au vicomte de Nar« bonne, qui estoient à Aubigny-sur-Loire. » — Frais de notification faite aux gens de *compaignie* du bailliage pour qu'ils allassent vers le duc de Bourgogne, en son armée devant Saint-Riquier. — Payement d'une cloche pesant 244 livres, fondue à Dijon en novembre 1421, destinée à être mise « en la gaite de la tour du donjon de Châtillon, « pour la garde et nécessité dudit château. »

B. 4050. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1421. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, pour la perception de partie de l'aide de 36,000 francs octroyés au duc de Bourgogne, pour son joyeux avénement et nouvelle chevalerie.

B. 4051. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Continuation des constructions faites aux châtels de Châtillon; — gages de Philippe Mudeau, maître des œuvres de maçonnerie du duc; — de Pierre de Chassigny, maître des œuvres de charpenterie. — Messager envoyé à Joigny « pour savoir au vrai si ledit Joigny estoit « assiégé des ennemis; » — un autre envoyé à Bar-sur-Seine porter des lettres du bailli de La Montagne au duc de Bourgogne, « touchans la chasse que ses ennemis avoient « faicte, en la personne de messire Jacques de Cortiamble « et de sa compagnie, en allant à Nevers devers madame de « Nevers sur certaine ambassade. » — Chevaucheur envoyé de Châtillon à Dijon porter des lettres du bailli au chancelier de Bourgogne « touchant le bastard de La Baume, qui « estoit devenu Armaniac et se perforçoit de porter dom« maige aux subjetz du duc de Bourgogne. »

B. 4052. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Les maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie du duc, demeurant à Dijon, reçoivent 4 gros par jour. — Salaire d'un sergent qui, le 9 mai 1423, avait porté de Châtillon à Dijon, au chancelier de Bourgogne, des lettres du bailli de La Montagne « touchant le « bastard de La Baume, qui avoit esté devant la forteresse « de Thoire, appartenant à messire Regnier Pot, et y avoit « donné plusieurs assaulx. » — Salaire d'un autre chevaucheur qui était allé annoncer au chancelier, de la part du capitaine de Larrey, que les ennemis étaient à Tonnerre. — Versement fait entre les mains de Nicolas Briffaut, receveur général de monseigneur de Touraine en ses terres de Bourgogne.

B. 4053. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1423.—Châtillonnais.—Compte de Jean de Villecessey pour la perception de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, « pour estre convertis « aux frais de la guerre et à la défense des pays de « Bourgogne, » et le fort portant le faible « à la moin« dre charge du peuple qu'on a peu, attendu la grand « diminution des feux trouvés lors de la recherche des « aides de 36,000 francs octroyés au mois de mars 1421. » La cote de plusieurs villages du rôle est quelquefois remplacée par néant, parce que personne n'y habitait, comme à Montrot, aux Bordes-Gaudot, à Jugny, à Pont-Navois, à Messanges, à la grange de Tout-y-Fault.

B. 4054. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1423. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur particulier de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les trois États de Bourgogne. — Gages de Jean Colier, receveur général de ladite aide. — Le dernier octroi était fait « pour et à cause des mariages du duc « et de madame la duchesse, et aussi de mademoiselle « Agnès de Bourgogne, mariée à Mons. Charles de Bourbon. — Diverses sommes sont données pour acheter des draps à Châtillon, pour vêtir les gens de mademoiselle Agnès pour ses frais de noces; — pour le voyage de la duchesse en Flandre.

B. 4055. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Travaux exécutés au châtel de Châtillon. —

Gages des veneurs, dont Jean de Foissy est le maître; — de Guillaume de La Tournelle, capitaine du châtel de Châtillon. — Don de 50 francs fait par le duc aux habitants du bourg de la ville de Châtillon-sur-Seine « pour convertir en la « façon de ung orloige nouvellement faict audit Chastillon. » — Autre, de 100 francs, à l'abbé de Saint-Seine, pour la construction de l'église de cette abbaye. — Un clerc reçoit salaire de 3 francs pour avoir écrit trois grandes lettres, contenant environ une peau de parchemin, pour le traité du duc de Bourgogne et de Guillaume Sanguin, marchand de Paris, qui lui avait prêté de l'argent sur ses bijoux mis en gages; — et encore pour une lettre « faisant mention de « l'obligation que le prince d'Orange, seigneur d'Arlay, « Antoine et André de Thoulongeon, avaient faite au duc « de Bourgogne de la délivrance du connétable d'Escoce, « pour en racheter Jean de Thoulongeon, maréchal de « Bourgogne, leur frère. »

B. 4056. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Somme donnée à Guillaume de La Tournelle, bailli de La Montagne, qui était allé à Larrey pour demander au seigneur de ce lieu, de par le duc de Bourgogne, de livrer les personnes qu'il avait en son pouvoir pour les traduire par-devant la Chambre des Comptes de Dijon, pour les examiner « sur le fait de François Sarrat, « marchand génevois, demeurant à Paris, prisonnier à « Dijon, accusé d'estre espie pour le Dauphin oudit « Paris. »

B. 4057. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Travaux exécutés au château de Châtillon. — Salaire d'un homme qui avait porté des lettres du maréchal à douze gentilshommes du bailliage, pour leur ordonner de se tenir prêts avec tout ce qu'ils pourraient trouver de gens d'armes et de traits pour se porter où ledit maréchal leur ferait savoir. Les lettres étaient du 12 mars 1425. — Frais de bouche, à Châtillon, dans deux voyages faits par l'évêque de Langres, le prince d'Orange, le maréchal de Bourgogne et autres gens du Conseil, assemblés à Châtillon pour certaines grandes affaires. — Don fait par le duc à Didier de Chatenay, pour les bons services qu'il lui avait rendus « en plusieurs voyages et « armées. » — Frais d'exécution d'un voleur pendu à un arbre « sur le chemin dessus de Nod, affin de exemple. » — 124 pieds de chêne sont employés aux travaux exécutés dans la grande salle du duc à Châtillon.

B. 4058. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Gages de messire Guillaume de La Tournelle, seigneur d'Origny, bailli de La Montagne.— Dépense pour 300 toises « d'anroichement et enduit fait en la grosse « tour et es tourelles du donjon de Châtillon. » — Argent versé entre les mains du receveur général Jean Fraignot « pour le fait et gouvernement du siége et entretenement « de la frontière de Mailly-le-Châtel. » — Guillaume Abage, prévôt, fermier de Châtillon, est remboursé des frais qu'il avait faits par ordre du bailli « pour faire fuster un « voleur, le mener battant par les carrefours de Châtillon « et le bannir du duché. »

B. 4059. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Guillaume Abage, prévôt, fermier de Châtillon-sur-Seine, reçoit 100 sous par mandement de maître Hugues Henri, lieutenant du bailli de La Montagne, pour avoir ars et brûlé la femme de Guiot Lescossais, charbonnier, « meurtrier d'ung sien enfant. »—« Giet faict sur tous « les habitans de la ville de Chastillon, tant clercs que « lays, pour une taille qu'ils doibvent à mondit seigneur, » et dont les clercs voulaient s'affranchir. Ce rôle porte le nom, le prénom et la cote de chaque individu.

B. 4060. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1430. — Châtillonnais. — Compte d'Euvrart d'Aignay, receveur particulier du bailliage de La Montagne, pour l'aide de 30,000 francs octroyés au duc de Bourgogne par les États du duché au mois de mai 1430. — Payement de Mons. d'Echanet et de ses compagnons, qui étaient par lui tenus sur la frontière du pays dans les environs de Bar. — Voyage du receveur à Dijon « qui plus tost ne pust faire, « obstant certain grant affaires en quoi il convenoit lors « besoigner pour le fait de certaine armée lors mise sus. »— Indemnités accordées aux habitants de Châtillon pour le vin et l'avoine qu'ils avaient fournis aux gens d'armes et de traits qui étaient dans leur ville pour le siége de Larrey.

B. 4061. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, dont 4 papier.

1430-1431. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Recette de la ferme de la prévôté de Villaines-en-Duêmois, consistant en 100 sous tournois et en 25 livres de cire. — Un individu paye une amende de 20 sous, « de ce que, à faulses enseignes, il a chargié à « Montbard 4 queues de vin appartenant aux religieux de

« Lugny » — Salaire d'un chevaucheur qui avait porté des lettres du bailli de La Montagne aux gens du Conseil à Dijon, « touchant la prinse de Mussy par les ennemis de « Mons. de Bourgogne, en mai 1431. » — Frais pour l'exécution de Jean de Champoigney, de Mussy-l'Évêque, qui eut la tête tranchée, les quatre membres arrachés en la rue du Bourg à Châtillon, « pour ce qu'il avoit esté « envoyé de Mussy audit Chastillon par les ennemis dudit « Mussy, pour trayer (lever le plan) la ville dudit Chas- « tillon. »

B. 4062. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, dont 41 papier.

1431-1432. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Chevaucheurs envoyés par ordre du bailli à Bar-sur-Aube, vers le duc de Bourgogne, pour lui apprendre « la prise des abbé et prévost de Pothières, « enlevés en trahison par les ennemis de Monseigneur, « qui estoient à Muxy-l'Évesque le 15 mai 1432. » — Gages du gouverneur des prévôtés. — « C'est la valeur « des prévôtés. » — Perrin Brebyot, boulanger de Châtillon, paye une amende de 10 sous « pour une prise de « son pain qui estoit de non poix : » de ces 10 sous, le duc en prend 4, l'évêque de Langres autant; les deux autres appartiennent aux maîtres jurés, visiteurs des boulangeries. — Contrôle des ouvrages exécutés au châtel de Châtillon pour la sûreté dudit lieu, par ordre de Guillaume de La Tournelle, bailli de Châtillon, chambellan du duc de Bourgogne, capitaine de cette forteresse.

B. 4063. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, dont 28 papier.

1432-1433. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Rente payée à Jean de Mazilles, écuyer, panetier du duc de Bourgogne, laquelle avait coutume de prendre Charles de Villers, et jusqu'à ce que cette rente fût assignée ailleurs en franc-alleu au duché de Bourgogne. — Message envoyé par le bailli de Châtillon et l'abbé de Pothières à Flavigny, où était le gouverneur de Bourgogne, pour l'informer que le seigneur de Châteauvillain appelait à lui, à Langres, Tristan l'Hermite, Bertrand Didier, « pour « lever le siége qui estoit devant Charencey le 16 juin 1433. » — Autres frais pour faire venir à Mussy-l'Évêque des maçons, des charpentiers, des pionniers et autres ouvriers « pour abattre et desmolir les murs et cloisons des villes « et châtels de Muxy, le 5 septembre 1433. » — Mandement à tous les féaux et autres gens suivant les armes de se trouver en armes devant Flavigny, le15 octobre, pour aller au siége qui était alors devant Avallon, pour résister aux ennemis qui voulaient lever ledit siége le 10 octobre. — Voyage fait par le receveur de Châtillon à Dijon « pour « besoigner avec Messieurs des comptes pour certain prest « à faire au duc de Bourgogne pour la feste de la Toison- « d'Or. »

B. 4064. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1433. — Châtillonnais. — Compte de Jean Roquant, receveur de l'aide de 40,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, pour le payement des gens d'armes et de traits levés par le duc pour résister à ses ennemis; — subvenir aux frais de la prise des forteresses de Passy, Lésines et autres lieux des bailliages de La Montagne et de l'Auxois, et encore pour le siége que fit mettre le duc de Bourgogne, au mois d'octobre suivant, devant sa ville d'Avallon. — Un des voyages n'avait pu se faire « pour « cause de certaines gens d'armes nommez Écorcheurs, qui « avaient prins la ville de Muxy-l'Évêque, près de Chas- « tillon. »

B. 4065. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1434. — Châtillonnais. — Compte de Guillaume Roquant, de Châtillon, receveur particulier du bailliage, pour une portion de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne « pour le fait du siége lors estant, « par l'ordonnance de mondit seigneur, devant la ville et « châtel de Coulanges-les-Vineuses en l'Auxerrois; — pour « l'entretenement des frontières, le reboutement des en- « nemis estans à Langres et ailleurs, et pour la conserva- « tion des pays de Bourgogne. » Cette aide fut votée au mois de février 1434.

B. 4066. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, dont 48 papier.

1434. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur général du bailliage. — Salaire de plusieurs personnes qui avaient porté trente lettres closes du bailli de Châtillon aux gentilshommes du bailliage, qui avaient coutume de suivre les armes, pour leur ordonner de se trouver entre Beaune et Nuits, le 1er mai 1434, près de Jean de Vergy, sénéchal et capitaine général de Bourgogne, « chief de la guerre de mondit seigneur. » — Mandement du bailli aux cinq gouverneurs des prévôtés du bailliage de venir le trouver à Salmaise, le 19 avril 1434, avec des arbalétriers, des archers, des charpentiers, des maçons et des manœuvres, pour aller avec eux, le 1er mai, entre Beaune et Nuits, de par la duchesse de Bourgogne. — Autre de cette princesse, ordonnant à tous gens d'armes « d'estre à l'entour de Dijon. » — Message du bailli à M. de Croi, à Dijon, auquel il faisait savoir « l'allée du sei- « gneur de Châteauvillain, qui s'estoit départi de Langres

« pour aller devers le Roy Charles, adversaire de mondit « seigneur le duc, le pénultième jour de septembre 1434. » — Frais d'arrestation d'un charpentier de Montbard, appelé maître Thomas, « qui avoit favorisé et conduit par les pays « de Bourgogne, mesmement par le bailliage de La Mon- « tagne, les ennemis de mondit seigneur, lors en garnison « à Châtelvilain et ailleurs aux environs de Chastillon, « duquel cas il fut trouvé pur et ygnoscent. »

B. 4067. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Messager envoyé de Châtillon à Montsaugeon porter des lettres de l'abbé de Pothières au gouverneur de Bourgogne, « faisant mention qu'il devoit venir à « Montier-Aramey environ 1,500 chevaulx pour aller de- « vant Langres, où devoit estre le seigneur de Château- « vellain pour entrer dedans cette ville, s'il paroit, comme « avoit entendu et sceu ledit abbé, le 20e jour de juil- « let 1435. » — Autres frais de messages du bailli de Châtillon, annonçant au receveur général de Bourgogne « la « descendue du seigneur de Châteauvillain et autres adver- « saires du duc de Bourgogne, estant à Troyes et à l'en- « tour, espérans de grever et dommaigier le pays du duc. » — Frais de la garde que le duc de Bourgogne était tenu de faire à Saint-Seine, pendant la foire dudit lieu, le jour de la fête de saint Gilles.

B. 4068. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1435. — Châtillonnais. — Compte de Guillaume Roquant, receveur particulier de l'aide de 8,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne au mois de mars 1435, « pour icelle somme estre convertie au paie- « ment de 22,000 francs promis à Perrenet Grasset, capi- « taine de la Charité-sur-Loire, par les gens et officiers du « Roi et de Monseigneur, pour certain traité faict avec lui « sur la vuidange des garnisons de gens d'armes de la « Charité et d'autres places, et pour l'entrenement de la « paix. »

B. 4069. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1435. — Châtillonnais. — Compte de Guillaume Roquant, pour l'aide de 10,000 francs, octroyés au duc par les États de Bourgogne, en mai 1435, « pour le fait du « siége lors estant, par l'ordonnance du duc de Bour- « gogne, devant Coulenges-les-Vineuses et pour l'entre- « tenement des frontières establies, au reboutement des « ennemis estant à Langres et ailleurs. »

B. 4070. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1435. — Châtillonnais. — Compte de Guillaume Roquant, pour l'aide de 4,000 francs livrés au duché de Bourgogne du consentement des États assemblés à Dijon, pardevant le gouverneur de Bourgogne et les gens du Conseil, le 5 septembre 1435, « pour l'entretenement des gens « d'armes et de traits establis en garnison dans l'Auxer- « rois, à Troyes et à Langres, pour rebouter les ennemis « qui estoient en puissance assemblez sur les marches « dudit duchié. » Copie des lettres de commission du receveur, données par Jean, comte de Fribourg et de Neufchâtel, capitaine général, gouverneur de Bourgogne. Elles contiennent quelques traits sur l'état des finances et la situation des affaires générales.

B. 4071. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur général du bailliage. — Rente payée au couvent du Quartier, laquelle lui avait été léguée par Eudes, duc de Bourgogne. — Voyage du bailli de Châtillon, Guillaume de La Tournelle, vers le seigneur de Larrey, pour lui demander, au nom du duc de Bourgogne, de livrer les prisonniers Armagnacs, afin de les traduire par-devant messieurs du Conseil et des Comptes de Dijon, et les interroger sur François Sarrat, qu'on disait estre espion pour le Dauphin; — autre, fait de Châtillon à Dijon, pour y porter un lingot trouvé « sur un pillard qui avoit esté « pendu à un arbre, près d'Ampilly-les-Bordes, en com- « pagnie de quatre autres brigands. » Ce lingot fut, par messieurs des Comptes, remis à l'essayeur de la Monnaie, qui déclara qu'il n'était que de cuivre doré. — Dépêche adressée par le bailli de Châtillon au chancelier et au Conseil à Dijon; — autre, de Châlon-sur-Saône, par Jean de Chenevy, dans laquelle il faisait savoir que les Écorcheurs, au nombre de quatre à cinq mille chevaux, « devoient estre aujourd'hui ou demain à l'environ de « Vienne et de là venir en Bourgogne bouter les feux. » — Reconstruction, « de long comme de large, du pont des « malades à Châtillon, estant sur le grand chemin, lequel « avoit esté despiécé et rompu en passant les harnois qui « menoient de Bourgogne en Flandres, devant Calais, « les grosses bombardes et artillerie de Monseigneur, en « juillet 1436. »

B. 4072. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1436-1437. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur du bailliage. — Gages de Jean Simonnin, écuyer, commis au gouvernement du bailliage de

La Montagne, après la mort du bailli, par le comte de Fribourg et de Neufchâtel, gouverneur, capitaine général de Bourgogne; — de noble François de Monthon, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, nouvellement retenu bailli de La Montagne, par lettres dudit duc données à Hesdin. — Frais d'arrestation faite à Origny et à Cosne de plusieurs individus qui avaient fait près de Châtillon « certain des« trousse, sur des compagnons de guerre partans dudit « Châtillon et estans de la compagnie qui lors estoit a « Muxy, nommez écorcheurs. » — Dépêche adressée par Guillaume de La Tournelle, seigneur d'Origny, chambellan du duc, à Moulins-en-Gilbert, à la duchesse de Bourgogne et au chancelier, « sur le fait des « gens de guerre et de traits, au nombre de 1,800 chevaux, « qui se disoient au bastard de Saint-Pol, et lesquelz « estoient loigiez en plusieurs villes du bailliage. » Les lettres étaient datées du 13 août 1435.

B. 4073. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1437. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur particulier dans le bailliage, pour l'aide de 7,500 fr., octroyés au duc par les États de Bourgogne au mois d'octobre 1437, « tant pour convertir au payement de « 12,000 francs que mondit seigneur à la requête et pour « contemplacion des bourgeois de Paris qu'il a toujours eu « en grande recommandation, avoit mandé estre levez sur « ses subjetz de Bourgogne, pour le siége que le Roy « nostre Sire avoit mis et tenoit en sa persoune devant les « villes et chastels de Monstreaul-Fault-Yonne, occupés « par les Anglois, anciens ennemis de ce royaume; comme « encore pour paier la finance accordée à Fort-Epice pour « recouvrer de ses mains la place de Mailly-le-Châtel, « qu'il avoit prinse depuis le traité de paix, et de laquelle « ledit capitaine journellement faisoit courses et dom« maiges innumérables par lui et ses gens sur les subjetz « de Bourgogne, mesmement es bailliages d'Auxois, de « Noyers, de Tonnerrois et d'Auxerrois, et encore dans le « comté de Nevers. »

B. 4074. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1437-1438. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur du bailliage. — Dépêche au gouverneur, capitaine général de Bourgogne, pour lui dire « les maux « et grans dommaiges que les gens du Roy nommés écor« cheurs faisoient environs la ville de Chastillon-sur« Seine, où ilz estoient loigiez. » — Frais d'exécution d'un individu, natif de Paris : dans ces frais sont compris la roue sur laquelle il fut mis sur le chemin de la justice commune, les cordes avec lesquelles il fut étranglé, les gants donnés au bourreau.

B. 4075. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1438. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour l'aide de 43 salus d'or valant 5,912 francs, octroyés à la personne du comte de Fribourg et de Neufchâtel, gouverneur, capitaine général de Bourgogne, tant par les États que par les gens du Conseil et des Comptes, au mois d'octobre 1438, « par manière de fortification et pour le « fait du département des écorcheurs, et pour fournir cer« tain traité sur ce fait par Mons de Charny avec plusieurs « capitaines desdits écorcheurs, qui estoient entrés en grant « nombre et puissance et vouloient plus avant entrer au « duchié pour y vivre et séjourner à la destruction du « pays. »

B. 4076. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1438. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur particulier de portion de l'octroi fait par les États de Bourgogne, au mois d'octobre 1438, pour le reboutement des Écorcheurs, « qui se perforcoient de rechief « de entrer en Bourgogne. »

B. 4077. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1438. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour la perception d'une somme de 3,600 francs, octroyée par les États, le 10 novembre 1438, pour le payement des gens d'armes « ordonnez estre mis sus pour rebouter et « faire résistance à Rodrigues et autres capitaines des « écorcheurs, que l'on a rapporté pour vray avoir intention « et entreprins de venir en nombre de 18,000 à 20,000 che« vaux vivre et séjourner en Bourgoingne. »

B. 4078. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, commis à la recette du bailliage. — Recette de la ferme du tabellionage de Châtillon, le sceau compris. — Gages de François de Menthon, bailli de La Montagne; — de noble et puissant seigneur Pierre de Bauffremont, seigneur de Charny et Molinot, capitaine du château de Châtillon. — Jean de Montigny, écuyer, reçoit 100 sous pour la valeur d'un marc d'argent à lui promis par le bailli de La Montagne, pour avoir livré un traître qu'il avait en sa main, appelé Aimé Bonaventure.

B. 4079. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1439-1440. — Châtillonnais. — Compte de Guiot

Jacquin. — Mons. de Richemont, qui avait les revenus d'Aignay à cause de sa femme, paye une rente à Jean de Chanceaux. — Versement du receveur particulier entre les mains de Loys de Visen, receveur général. — Voyage d'un sergent qui était allé de Châtillon à Vitteaux ajourner Jean Rolin au Parlement de Paris, à ses jours de Sens et de Champagne, à la requête du duc de Bourgogne et de l'évêque de Langres. — Dépêche du bailli de Châtillon adressée au maréchal de Bourgogne et aux gens du Conseil, pour leur faire savoir la prise récente de Mussy par le bâtard de Bourbon et sa compagnie.

B. 4080. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1440. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin pour la recette de partie de l'aide de 4,800 francs octroyés par les États au duc de Bourgogne, au mois de mars 1440, en la personne du comte de Fribourg, maréchal de Bourgogne, et de maître Étienne Armenier, président des Parlements, « pour aidier le duc de Bourgogne au relièvement « de ce royaulme de France, pour lequel il s'emploie « chascun jour, mesmement à la délivrance du duc d'Orléans, son très-chier et très-amé frère et cosin, de la « prison des Angloix, anciens ennemis dudit royaulme, « pour le paiement de laquelle rançon mon dit seigneur a « baillé son scellé en Angleterre pour la somme de « 30,000 salus d'or, et aussi pour le dot du mariage de « madame d'Orliens, nièce de mondit seigneur, à laquelle « il donne 100 salus d'or. »

B. 4081. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1440. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin pour la recette de portion de l'aide de 3,000 francs octroyés au duc par les États, « pour convertir es frais de l'ambassade et ambassadeurs nouvellement envoyés à Bourges-« en-Berry devers le Roy, nostre sire, à certaine journée « et convention illec ordonnée pour le faict du traictié de « paix générale du royaulme de France. »

B. 4082. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin. — Lettres de Hugues Henri, conseiller au bailliage de La Montagne, portées à la hâte à Dijon, pour faire savoir à messieurs du Conseil que « les écorcheurs estoient « logiez es lieux de Gyé et Rissey, et qu'ils avoient entencion de porter mal au pays de Bourgogne. »

B. 4083. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin. — Amende de 10 livres payée par Jean de Montigny, écuyer, « pour ce qu'il avoit mis la main à Jacquot « Forteur, estant en la garde du duc de Bourgogne. » — Dépense de 10 livres, annuellement payées par le domaine au chapitre de Langres, pour le canal de Sansfond, appelé « eschenal de l'eau de Salon, » qui conduit à Cîteaux les eaux de cette rivière. — Versement du receveur à l'occasion de la *restrinction* des gages des officiers de Bourgogne.—Dépêche qui annonçait la présence des Écorcheurs à Gyé et aux Riceys.

B. 4084. (Cahiers.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1442. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin pour la recette de partie de l'aide de 20,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois de juin 1442, et de l'aide de 10,000 francs, octroyés au mois de février suivant, même année, « pour le fait de la guerre, » non compris 2,000 francs « au profit de Madame la duchesse « de Bourgogne, par l'ordonnance et exprès commandement de mon dit seigneur. »

B. 4085. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1442-1444. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur du bailliage. — Recette des revenus de la prévôté de Châtillon-sur-Seine, affermés à Florent Saichet, comme au plus offrant, pour 85 francs, non compris la taille de 300 livres dues par les habitants de Châtillon, 200 livres de cire et les robes des sergents. Les habitants de la rue de Chaumont payent 20 livres tournois sur cette somme de 300, et ceux de la rue du Bourg-de-Châtillon 280 livres. — Rentes payées par le domaine à l'abbesse de Froidevaux ; — aux couvents d'Oigny et du Val-des-Choux ; — au prieur de Notre-Dame du Quartier.

B. 4086. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur particulier des aides octroyées au duc par les États de Bourgogne, au mois de mai 1444, aux mois de juillet et octobre même année, au mois de mars 1444 et au mois d'octobre 1445. — Versement du receveur particulier dans la caisse du receveur général, Jean de Visen, d'une somme de 519 francs, « pour convertir au payement des gens d'armes et de traits, ordonnez « estre mis en frontière à la resistance des routiers que « l'on appelle écorcheurs. »

B. 4087. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Châtillonnais. — Compte de Jean de

Villecessey, receveur du bailliage. — Jean Abbaye, clerc et libellance de la Cour de la chancellerie au siége de Châtillon-sur-Seine, donne 9 livres qu'il devait annuellement au duc à cause de sa charge. — Frère Nicolas de Bèze, religieux de Saint-Seine, paye une amende de 100 sous, à cause de certains abus de justice par lui commis en sa justice de Moloy ; — autre de 6 livres payée par messire Jean de La Rivière, religieux de Saint-Seine, « pour certaine garde par luy enfraincte au moulin des Angloix. » — Recette de 12 deniers, montant de l'imposition des 12 deniers par livre dus au duc de Bourgogne sur toutes les denrées vendues à La Motte de Roussillon, le jour et la veille de la Saint-Marcel. — Un des dîners des officiers du duc qui allaient annuellement sur cette Motte avec le bailli de Châtillon pour maintenir et garder les droits du domaine coûta 60 sous l'année de ce compte et 2 francs l'année suivante. — Remise à point des arbalètes du châtel de Châtillon.

B. 4088. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1444-1447. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur de l'impôt du huitième des vins vendus en détail dans le bailliage. Cet impôt, pour la ville de Châtillon, est donné à ferme pour 80 francs.

B. 4089. (Cahier.) — In-fólio, 28 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur du bailliage. — Travaux de construction au château de Châtillon-sur-Seine. — Gages de Nicolas Petit, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, demeurant à Dijon, venu à Châtillon pour visiter ces ouvrages ; — de Jacot Mareschault, contrôleur de ces travaux. — Voyage de noble Jean, bâtard de Mirebeau, écuyer d'écurie, qui, mandé par le duc de Bourgogne, était venu à Dijon « avec les autres du duché, touchant le fait « de Monseigneur le duc ; » — autre du procureur ducal, qui était venu de Châtillon à Dijon « à cause des débats des « habitants de la rue de Chaumont, à Châtillon, et de ceux « de la rue du Bourg. »

B. 4090. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1447. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Gages de Simon Le Goux, conseiller et avocat du duc au bailliage de Châtillon. — Messager envoyé de Châtillon à Semur, où se trouvait le maréchal de Bourgogne, pour remettre des lettres du bailli de La Montagne, signalant « les excès, débats et malefices que faisoient les « gens d'armes de Monseigneur le Dauphin, logez es environs de Châtillon. » — Le receveur compte 2,000 saluts d'or au comte de Comminges. — Gages de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, nouvellement institué capitaine de Châtillon, au lieu et du consentement de M. de Charny, et pour faire exercer cet office par un lieutenant à ses risques et périls.

B. 4091. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1447. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, pour la recette de l'aide de 6,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois de juin 1447, et de la somme de 500 francs accordée avec cette aide « pour convertir aux frais de certaine ambassade piéça « envoyée, de par les trois États de Flandres, vers le duc de « Bourgogne. »

B. 4092. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, receveur du bailliage. — Frais de quatre charpentes placées sur les quatre tours du château de Châtillon. — Salaire de Guillaume Legrand, prévôt de Baigneux et de Châtillon pour le duc de Bourgogne, lequel était allé, par ordre du bailli de La Montagne, à Villaines-en-Duêmois pour arrêter un habitant de ce village et l'amener dans les prisons de Châtillon. — Chevauchée du bailli et de ses gens à La Motte-de-Roussillon, « à l'encontre des officiers « du comte de Tonnerre, lesquels estoient illec en grand « nombre pour y faire trouble de mon dit seigneur et de « ses possessions, ainsi que l'on disoit ; lesquelz ne vin- « rent, mais estoit besoing y bien accompagner pour l'hon- « neur de mon dit seigneur le duc et de sa possés- « sion. »

B. 4093. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1447-1450. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey, pour la recette du huitième des vins vendus en détail dans le bailliage. Cet impôt, affermé, produit 15 francs pour la ville et la prévôté d'Aignay-le-Duc.

B. 4094. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Châtillonnais. — Compte de Jean de Villecessey. — Salaire de Nicolas Petit, maître des œuvres de maçonnerie du duc en ses pays de Bourgogne, pour être allé de Dijon à Châtillon visiter les travaux du châtel. — Gages de François de Menthon, bailli de La Montagne. — Recette de la ferme de la prévôté de Salmaise.

B. 4095. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, nouvellement institué receveur du bailliage par lettres données par Philippe le Bon. — Frais d'arrestation d'un certain Autrichien enfermé dans la prison de Baigneux. — Parmi les frais d'une exécution capitale est comptée « la cloye sur laquelle le coupable fut traîné de « sa prison à la justice, et le salaire d'un charron qui avoit « fait ung aysez à deux vieles rouhes de charote, ouquel « aysez a esté chevillée la dicte cloye de l'un des bouts et « l'autre pendant à terre. »

B. 4096. (Cahier.) – In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1450-1453. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur du bailliage. – Recette de 200 livres de cire et de 100 francs, montant de la ferme de la prévôté de Châtillon et des châteaux qui en dépendaient. — Gages de Nicolas Rolin, capitaine du châtel de Châtillon. — Recette d'amendes prononcées par le bailli de Châtillon dans les assises de Baigneux-les-Juifs. — Gages du bailli François de Menthon, qui était en même temps châtelain de Duême. Il est dit en marge que par lettres patentes données à Lille, le 20 mars 1453, le duc de Bourgogne avait donné audit bailli et à sa femme, Jeannette de Baras, leur vie durant, tout le revenu de la châtellenie de Duême, l'aide réservée ainsi que la souveraineté. — Séjour prolongé du receveur à Dijon, « pour raison de l'occupation « que l'on est des joyeuses nouvelles de la victoire que « mondit seigneur avoit contre les Gantois et du traictiez « à quoy il les avoit receuz. »

B, 4097. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1440-1456. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur du bailliage, pour le huitième des vins vendus en détail. La ferme de cette imposition, pour la prévôté de Villaines-en-Duêmois, est de 8 francs.

B. 4098. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1450-1455. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur des impositions des 12 deniers et du huitième des vins. — L'imposition des 12 deniers, pour la vente « des bûches, du charbon, du poisson frais et salé, » produit à Châtillon 12 francs par voie de ferme.

B. 4099. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur du bailliage, pour la perception de partie de l'aide de 60,000 francs octroyés au duc par les Etats de Bourgogne au mois de janvier 1454 : — les habitants de Quemignerot donnent 10 francs ; — ceux de Jours en donnent 14 ; — ceux de Chaumont-le-Bois, 13 gros ; — ceux de Vanvey, 4 ; — ceux d'Ampilly-les-Bordes, 40 ; — ceux d'Arc-en-Barrois, 64 ; — ceux de Coulemiers-le-Sec, 57 ; — ceux de Latrecey, 54 ; — ceux de Bussy-le-Grand et de Savoisy (serfs), 50 ; — Vaugimois (serfs), 10 ; — ceux de Villaines-en-Duêmois (francs), 84 ; — ceux de la rue de Chaumont, à Châtillon, 272 ; — ceux du bourg de Châtillon, 492.

B. 4100. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1454-1458. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour la recette ordinaire du bailliage. — Voyage d'un sergent qui était allé de Dijon à Châtillon porter des lettres de la Chambre des Comptes pour savoir si Jean Duson, chevalier, *soi* disant comte de Tonnerre, avait pris possession de la châtellenie de Crusy, et pour avoir porté au chancelier de Bourgogne, qui était à Dôle, la nouvelle que messire Jean Duson était venu à Châtillon et qu'il y avait repris de fief et fait hommage, à la porte du châtel, des seigneuries de Crusy, Laignes, Griselles, de la garde de Pothières et leurs dépendances. — Salaire d'un sergent qui, au mois de février 1456, avait porté aux nobles du bailliage l'ordre « de faire bon guet et garde en leurs mai- « sons et forteresses, de les fournir de vivres et d'artille- « rie. » — Frais du bailli qui, en vertu de lettres du duc de Bourgogne, était allé mettre en la main dudit seigneur les châtellenies de Crusy, Laignes, Griselles. — Gages d'Antoine de La Jaisse, commis à la garde de ces châteaux. — Message envoyé aux gens du Conseil, à Dijon, pour les informer que l'évêque de Langres faisait ajourner par-devant son official les hommes du duc et que le prévôt de Villeneuve-le-Roi faisait journellement des entreprises sur les sujets de Bourgogne.

B. 4101. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1454-1458. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour les impositions des 12 deniers et du huitième des vins. — Dépenses pour deniers dus et accordés par le domaine aux différents individus qui, dans l'enchère des diverses fermes, avaient enchéri sur quelqu'un.

B. 4102. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1458. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour la recette de partie de l'aide de 12,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois d'août

1458, plus 2,000 francs qui devaient être levés avec ladite aide, « pour convertir es gaiges et frais de ceulx qui seront « commis à rédiger les coustumes du duché ; » — plus de 600 francs octroyés « pour convertir es gaiges et frais de « certaine ambassade que les États avoient l'intention d'en« voyer en Flandres vers le duc de Bourgogne. »

B. 4103. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, receveur de l'ordinaire du bailliage. — « Les tale« metiers et panetiers » de Châtillon payent un droit au duc, affermé pour 7 gros et demi. — Gages de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, mais en qualité de capitaine du château de Châtillon. Il est à remarquer que chaque année cet article est biffé par la Chambre des Comptes.— Rôle des aides perçues par ledit receveur.

B. 4104. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1458-1460. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour les impositions sur les denrées vendues. — Cette imposition, pour la ville et terres de Bure, produit aux enchères 3 francs 4 gros et demi.

B. 4105. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1460. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour l'aide de 10,000 francs octroyés en décembre 1460 par les États au duc de Bourgogne. — Les habitants de Grésigny payent 15 francs 5 gros.

B. 4106. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1461. — Châtillonnais. — Compte de Guiot Jacquin, pour l'aide de 11,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois de février 1461, et aussi pour la levée de 1,000 francs octroyés au comte d'Étampes. — Gages de monseigneur l'abbé de Saint-Seine, en qualité d'élu de cet aide « pour le cousté des gens d'église. »

B. 4107. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1470. — Châtillonnais. — Compte de Jean Courret, pour l'aide de 15,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois d'octobre 1469, et pour la levée de 1,000 francs « donnés aux marchands qui souloient fournir « les greniers à sel de Bourgogne et aussi pour les frais de « la recherche des feux. » — Vénérable maître Guy Vyon, licencié en décret, conseiller du duc et chanoine de sa Sainte-Chapelle, messire Pierre de Saigny, chevalier, seigneur de Saffres, et honorable Nicolas Lauxerrois, bourgeois de Châtillon, commissaires pour la recherche des feux du bailliage, reçoivent ensemble 258 francs pour leurs peines et vacations.

B. 4108. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1472. — Châtillonnais. — Compte de Jean Courret, pour la recette de l'aide de 15,000 francs octroyés au duc par les États de Bourgogne, au mois d'août 1472, « pour le « fait et l'entretennement des soubdoyers gens d'armes et « de traits estans lors et dès longtemps par avant sur les « champs pour la défense du pays. » — Voyage fait de Châtillon à Dijon par le receveur, qui se fait accompagner « pour doubte des gens de guerre et autres brigans estans « sur les champs. »

B. 4109. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1473. — Châtillonnais. — Compte des héritiers de Jean Courret, en son vivant receveur du bailliage. Ce compte est exclusivement relatif à la recette de l'aide de 600,000 livres estevenans octroyées au duc de Bourgogne pour être levées en six années et par portions égales. La première année, est-il dit, pour trouver les 100,000 livres, un impôt fut mis sur toutes les denrées vendues ; le vin vendu en détail était imposé au quart du prix de vente. — Il est dit que certaines pièces justificatives de ce compte « ont esté per« dues et rompues par les gens de guerre à la prinse de « Chastillon où elles estoient et aussi depuis par les « grandes innundations des eaux qui ont esté audit Chas« tillon en 1471. » — Voyage fait par le receveur à Dijon, pour porter la recette de la gabelle de 100,000 livres.

B. 4110. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Châtillonnais. — Compte des héritiers de Jean Courret, pour la recette de la seconde année de l'aide de 600,000 livres.—Détails relatifs à l'imposition des denrées pour recueillir les 100,000 livres de cet octroi. Il est à remarquer que ces comptes ne furent mis en Cour qu'en 1489, sous Charles VIII, douze ans après la mort du dernier duc de Bourgogne.

B. 4111. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Châtillonnais. — Compte des héritiers de Jean Courret, pour la troisième année de l'aide de 600,000 livres octroyées au mois de novembre 1473. — Remise faite au receveur qui n'avait rien reçu de Châtel-Chinon, « obstant la prinse dudit lieu et la destruction de la « châtellenie d'illec derrièrement faicte par les ennemis de

« mondit seigneur le duc. » Autre réduction sur la recette du bailliage, « obstant la prinse et destruction de Chastillon « et des autres villes de la châtellenie dudit Chastillon. » — Il est dit que, « ou mois de juillet de la seconde année « de l'impôt de 600,000 livres, les ville, bourg et chastel « dudit Chastillon furent prins par les ennemis, les mai- « sons bruslées et les biens et aussi le sel qui y estoit prins « et emmené par les ennemis, les registres, contrôles et « papiers servant audit grenier bruslez et perduz, et n'y « eust aucun sel ne grenier audit Chastillon en icelle « seconde année, depuis la prinse de la ville jusqu'au der- « nier jour de décembre suivant, audit an 1475. »

B. 4112. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1476. — Châtillonnais. — Compte de maître Nicole Chesse, commis au lieu de feu Jean de Facogney, receveur particulier du bailliage de La Montagne, « pour l'aide « mis sus au mois de janvier 1476, par les États de Bour- « gogne, pour convertir et employer es frais de l'ambassade « par eulx accordée aler devers le Roy, nostre sire, tant « touchant l'obéissance à luy naguères faicte à la personne « de ses commis à ce, des pays dessus dits par les Estats, « pour faire audit seigneur les remonstrances et requestes « contenues es mémoires baillez es députez d'icelle ambas- « sade, et pour requérir la confirmation des privilèges du « pays.

B. 4113. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1476. — Châtillonnais. — Compte de Catherine Daubenton, veuve de Jean Courret, commis à la recette particulière du bailliage pour la seconde demi-année et payement de l'aide de 600,000 livres, « ledit second demi-an commen- « çant le 1er juillet 1476 et finissant au dernier jour de « décembre suivant. » — Gages de révérend père en Dieu frère Pierre de Fontettes, abbé de Saint-Seine, élu de l'église, sur le fait des 600,000 livres estevenans.

B. 4114. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1479-1485. — Châtillonnais. — Compte de Nicole Chesley, receveur ordinaire du bailliage pour le roi Louis XI. — On lit : « Est assavoir que ledit receveur n'a aucune « chose reçue desdites châtellenies, ne lui, ne son pleige, « pour ce que le Roy depuis l'institution dudit receveur « les a donnés à certains seigneurs et gentilshommes « qui en ont levé et lèvent les profiz et esmolumens pour « l'an de ce compte. » — Frais du dîner fait par les officiers du Roi à leur retour de La Motte-de-Roussillon, où ils étaient allés, selon l'antique usage, le jour de la fête de Saint-Marcel. — En 1485, la châtellenie d'Aisey et de Saint-Marc était aux mains de M. de Gevrey ; le maréchal de Bourgogne tenait celle de Villaines-en-Duêmois par don du Roi ; celle de Aignay-le-Duc avait été par lui donnée à Pierre d'Aux, bailli de La Montagne ; — le seigneur de Halluic lève à son profit les tailles de Châtillon. — Avances faites aux marchands commis pour recueillir « les vivres « qui ont este menez ceste présente année 1479, pour « l'avitaillement de l'armée que le Roy a envoyée au comté « de Bourgogne. » — Frais pour délivrer le commis du receveur qui, au mois de décembre 1482, avait été pris de force par les gens du sieur de Halluic et mené prisonnier à Noyers. — Il est dit que messire Jean de Halluic est tenu d'acquitter les charges du domaine envers les églises de Moutier-Saint-Jean, de Quincey, de Saint-Mammès, de Fontevraux, du Val-des-Choux, d'Oigny et du Quartier.

B. 4115. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1485-1489. — Châtillonnais. — Compte de Nicole Chesley, receveur ordinaire du bailliage. En tête du volume on lit : « Aucune chose n'a été reçue desdites chastellenies, « sinon de Duême, dont le receveur tient compte, et les « aultres le Roi les a données à certains grands seigneurs. » — On lit : « Quant à la recette de Villers-le-Duc et de « Maisey que le Roy avoit donnée à messire Oudot d'Avant, « chevalier, allé de vie à trespas, elle est aux mains d'ung « escuyer nommé Bertrand de Migloz, homme d'armes de « la compagnie de Meritan, lequel en dit avoir don du Roy, « et est de présent au chastel de Maisey. » — Gages de noble seigneur Jean de Chaudio, panetier ordinaire du Roi, bailli de La Montagne ; — de noble Robert de Pradines, capitaine du châtel de Châtillon. — Construction d'un auditoire et d'une prison à Châtillon, où il n'y en avait pas depuis la destruction et démolition de cette ville et de son château. — Salaire d'un scribe qui avait assisté à la montre des nobles du bailliage, faite le 14 avril 1488, à Châtillon, par le marquis de Hochberg, comte de Neuchâtel et maréchal de Bourgogne, et à la revue des nobles passée par monseigneur d'Aumont, le 17 juin 1488.

B. 4116. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, parchemin.

1489-1498. — Châtillonnais. — Compte de Nicole Chesley, receveur ordinaire du bailliage. — Le chapitre de Langres reçoit les 10 francs que les religieux de Cîteaux payaient, par les mains du duc de Bourgogne, à cause de la rivière de Sansfond. — Gages de Guillaume Cogné, *aliter* Helyot, geôlier des prisons de la tour Maître-Masse, à Châtillon. — Recette du droit des portes et du rouage de

Châtillon, dont la moitié appartenait au Roi et l'autre moitié à l'évêque de Langres. — Gages de Jean Fiot, procureur au bailliage ; — de l'avocat du Roi, maître Jean Reimond ; — de François Simonnin, lieutenant du bailli.

B. 4117. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1494. — Châtillonnais. — Compte de Jean Bouvot, le jeune, commis du receveur Nicole, pour la recette particulière de l'aide de 35,000 francs octroyés au Roi pour une fois, au mois de janvier 1494, par les États de Bourgogne, « pour luy aider à reprendre son royaulme de Naples, « à luy de bon et juste titre appartenant, et pour recouvrer « aussi la Terre-Saincte et d'aultres grans terres, seigno- « ries et possessions qui ont été surprises par les infidèles, « lesquelz puis peu de jours en ça ont faictes de grandes « destrousses et desconfitures sur les chrétiens. »

B. 4118. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1495. — Châtillonnais. — Compte de Jean Bouvot, pour la recette de l'aide de 25,000 francs votée par les États, aû mois de février 1495, pour aider le Roi à subvenir aux grandes affaires qu'il a eues « apres la conqueste par « lui faicte de son royaulme de Sicile, au moyen d'aulcuns « ses hayneulx et malveillans ennemis, esmuz en intention « principalement d'empescher son retour et de faire à l'en- « contre de luy grandes surprinses. » — Pension de messire Gérard de Longvy, seigneur de Gevry.—Don de 400 livres fait par le Roi à Jacques de Dinteville.

B. 4119. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1497. — Châtillonnais. — Compte de Jean Bouvot, le jeune, commis par lettres des élus à la recette particulière de l'impôt fait pour contribuer à l'aide de 33,000 francs octroyés pour une fois, au mois de mai 1497, pour aider le Roi dans ses grandes « et merveilleuses despenses qu'il luy « a convenu faire pour la défense de son royaulme, con- « servation de ses droits et répulsion de ses ennemis. » Il est ajouté : « Pour obvier à continuelle charge sur son « peuple, il a délaissé à Dieu la vengeance de plusieurs in- « jures, lesquelles luy eust facilement revenchées, s'il y « eust voulu employer seulement partie de ses loyaulx « subjetz y offrant corps et biens. »

B. 4120. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Châtillonnais. — Débris d'un compte de Jacques Testard, receveur ordinaire du bailliage, rendu par le commis Jean Bouvot. — Gages de noble Jean de Rochefort, seigneur dudit lieu, conseiller du Roi, son bailli de La Montagne. — Parmi les frais d'exécutions capitales se trouvent des cordes, des balais et des gants donnés au bourreau.

B. 4121. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1502. — Châtillonnais. — Compte de Jean Bouvot, receveur de l'aide de 34,000 francs octroyés pour une fois au Roi, au mois de février 1502, « pour luy ayder à ses « haulx et grans affaires que cy-devant et depuis son avé- « nement à la couronne il a eu à supporter, non-seulement « à donner ordre au régime et entretennement de son « peuple et de ses subjetz a iceulx faire vivre en paix et « justice, ainsi que très-singulièrement il a désiré et pour « acquérir concorde avec les roys, princes et seigneurs ses « voisins et estrangers de son royaulme, et aussi pour « avoir réduitz et mis en ses mains et obéissance la plu- « part des porcions que le Roy d'Espaigne avoit usurpées « sur luy et son royaulme de Sicile. »

B. 4122. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1505. — Châtillonnais. — Compte de Jean Bouvot, pour la recette de portion de l'aide de 30,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, « pour luy ayder ad ce que, « entre les singuliers benefices qu'on puisse avoir pour « faire florir royaulme, païs et seigneuries, le bien de « paix est le principal et le plus utile, à ceste cause « ledit seigneur a toujours à son pouvoir désiré et desire « et pourchasse ladicte paix, mesmement depuis le relié- « vement de sa grande et griève maladie, où il a esté « destenu l'année passée, de laquelle il a pleu à Dieu, « nostre créateur, le faire venir à convalescence. Par quoy « il a plus soigneusement veillé et vouleu travailler à faire « toutes choses qu'il a pu scavoir estre convenables à la « paix, comme chose que plus il désire entre choses mor- « telles. » — Les habitants du bourg de Châtillon payent pour cet impôt une cote de 64 francs ; ceux de la rue de Chaumont, audit Châtillon, en payent une de 35.

B. 4123. (Registre.) — In folio, 275 feuillets, parchemin.

1507-1515. — Châtillonnais. — Compte de Jacques Testart, receveur du bailliage et grenetier du grenier à sel de Châtillon. — Le receveur ne reçut rien des châtellenies ; les revenus de celle de Duême sont levés par Jacques de Dinteville, sieur d'Échannay, ou par François de Nogent ; ceux de Villaines sont pris par le marquis comte de Neuchâtel ou par ses héritiers ; la châtellenie d'Aignay-le-Duc est retournée au domaine après la mort de Pierre

d'Aux, bailli de La Montagne; ceux de Salmaise appartenaient à M. le marquis. — Nouvelle rémission faite par le Roi aux habitants de Châtillon, « grandement apauvris par « feux et guerres. » — Gages de messire Jacques d'Éguilly, chevalier, conseiller du Roi, bailli de La Montagne, et de son successeur, messire Antoine de Lamet, chevalier, conseiller du Roi. — On rapporte le don fait par Louis XII à Jacques de Dinteville, seigneur d'Échannay et de Commarain, de tout le revenu de la seigneurie de Châtillon.

B. 4124. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1508. — Châtillonnais. — Compte de Jacques Testart, receveur de portion de l'aide de 30,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne au mois de janvier 1508, « pour luy ayder à supporter les grandes charges et des- « penses qu'il a faictes pour la reddition qu'il fit en « l'année 1507, en ses mains et obéissance de sa grosse « ville, cité et seigneurie de Gênes, qui s'en estoit distraicte, « où luy mesme fut en personne, et pour aultres causes « plus à plein déclarées aux lettres patentes leues à l'as- « semblée des Estats. »

B. 4125. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1516-1522. — Châtillonnais. — Débris de deux comptes du receveur du bailliage de La Montagne.—Recette de la taille abonnée à Châtillon-sur-Seine, qui devait annuellement 10 marcs d'argent de la valeur chacun de 60 sous tournois, ce qui faisait 300 livres tournois. Dans cette somme était compris ce que donnaient au même titre les habitants d'Etrochey, « ayant leurs maisons de ça le pont, « les hommes et femmes du Roi à Champagny, Cerilly « et Bissey. »

B. 4126. (Cahier.) — In-folio 20 feuillets, parchemin.

1524. — Châtillonnais. — Compte de Jacques Fyot, pour une portion de l'aide de 50,000 livres tournois octroyées au Roi par les États de Bourgogne, au mois d'avril 1524, « pour luy aider aux urgens et grans affaires qu'il a à sup- « porter pour la deffense de son royaulme et résister aux « mauvais dampnés et obstinés propos de ses ennemis et « adversaires, lesquelz, comme chacun scet, font plus gros « préparatifs et équipaiges de guerre, tant par eaue que par « terre que jamais, pour courir sus à la France. »

B. 4127. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1523-1524. — Châtillonnais. — Compte de noble Gérard Vyon, receveur du bailliage. — Frère Hugues de Magincourt, abbé de Notre-Dame de Quincy, reçoit 100 sous tournois pour un anniversaire. — Les religieux du Val-des-Choux reçoivent 10 livres pour l'anniversaire de Philippe, duc de Bourgogne, ainsi que ceux de Notre-Dame d'Aignay. — Recette du produit des exploits de justice des prévôtés du bailliage. Celle de Châtillon était amodiée 305 livres, tous revenus compris.

B. 4128. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1524-1525. — Châtillonnais. — Compte de Gérard Vyon. — Il est dit que les habitants du bourg de Châtillon, depuis quelques années, ne payaient que 157 livres 9 sous de taille abonnée, « à raison de certain procès estant en la « Cour du Parlement de Paris, entre le procureur du Roi, « d'une part, et les habitants de l'autre. — Recette du produit des meix de Baigneux-les-Juifs, qui devaient annuellement au Roi chacun 5 sous dijonnais, de 15 sous le franc, 12 boisseaux d'avoine et une geline. — Le marquis de Hochberg, maréchal de Bourgogne, prenait la poule et l'avoine, et l'argent était partagé entre le Roi et l'abbé d'Aigny.—A Baigneux, il y avait 176 feux qui ne pouvaient ni croître ni décroître, parce que toutes les terres du finage étaient limitées « selon les dits meix, mais pour les guerres « et mortalités qui ont régné, les limites n'ont pas été en- « tretenues, et ceux qui y faisoient résidence se sont entre- « mis et boutés de dans les meix à cause de la ruine, » de sorte que les meix étaient réduits à 105. A la fin du cahier, copie des lettres patentes de François Ier, datées de Pagny, le 3 décembre 1535, par lesquelles il continue une modération de taille en faveur de la ville de Châtillon.

B. 4129. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1525-1526. — Châtillonnais. — Compte de Gérard Vyon, receveur du bailliage. — Gages de Jean de Cusance, bailli de La Montagne; — d'Edme Le Bégat, avocat du Roi; — de Pierre Fyot, son procureur; — de Jacob Saint-Homme, garde des prisons ;—de noble Claude de Martigny, capitaine du châtel de Châtillon; — de Jean Fyot, juge protonotaire. — 100 sous sont donnés, par mandement du général des finances, aux frères Mineurs de l'Ordre de Saint-François, « pour Dieu et en aulmosne. »

B. 4130. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1526-1528. — Châtillonnais. — Compte de Claude Le Bégat, receveur du bailliage, par Jean Esprit, son commis. — La recette des droits payés par les nouveaux taverniers, à Baigneux, est nulle, parce que cette année aucun tavernier n'était venu s'y fixer. Le droit perçu au profit du

Roi consistait en un setier de vin qu'il partageait avec l'abbé d'Aigny. — Recette de 50 livres, montant des droits levés sur la traite des laines exportées hors du duché de Bourgogne, passant par les « destroits et passages » du bailliage de La Montagne. — Le curé de Saint-Marcel, en la montagne de Roussillon, donne 5 sous de garde, quoique ce lieu soit du comté de Tonnerre.

B. 4131. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1538-1539.—Châtillonnais.—Compte de noble Claude Le Bégat, receveur du bailliage. — Payement des droits des églises pour les anniversaires fondés par les ducs de Bourgogne dans ce bailliage. — Gages de maître Jean Changenet, juge de la prévôté de Baigneux. — Recette des droits sur la *gastellerie* (pâtisserie) et les foires de Châtillon ; — de 2 mailles d'or de cens, de la valeur de 10 gros chacune, payées par l'abbaye de Châtillon au profit du Roi et de l'évêque de Langres ; — d'un cens payé par Nicolas de Frettes, à qui la Chambre des Comptes avait donné la tour de Maître-Masse.

B. 4132. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1539-1540. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu de Cirey, receveur ordinaire du bailliage, institué par lettres patentes de François Ier, visées par la Chambre des Comptes, et le général des finances, Pierre d'Apestigny.— Recette des deniers payés par les étrangers qui venaient vendre de l'huile à Châtillon ; — des deniers pour le pâturage des bêtes. — Gages de Michel Lombard, capitaine de Courcelles-sur-Aujon.

B. 4133. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1554. — Châtillonnais. — Compte de Jacques Fyot, commis dans ce bailliage à la recette de 60,000 livres accordées au Roi par les États de Bourgogne, au mois d'avril 1554. La cote du bailliage de Châtillon fixée à 9,843 livres devait être levée avant le 1er septembre, « avec extrême diligence pour raison des urgens affaires du « Roy. » — Maître Marc Fyot, avocat au Parlement, reçoit ses droits de vacations pour avoir présenté à cette Cour certaines lettres de déclaration du Roi de la part des élus contre la provision obtenue par le capitaine Villemorin, garde des forêts du Roi, contre les priviléges du pays.

B. 4134. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu de Cirey, receveur du bailliage. — Gages de noble Olivier de Guedon, chevalier, seigneur d'Esclavolles, capitaine et gouverneur de Sainte-Menehould, conseiller du Roi, bailli de La Montagne. — Frais de procès criminels contre plusieurs individus « prévenus d'hérésie. » Étienne Couzin, maître des hautes œuvres, reçoit salaire pour l'exposition d'un parjure. — Frais d'une information, faite à Tonnerre et à Troyes, contre messire Dominique Bresse d'Italie, « accusé d'être incendiaire et boute-feu. »

B. 4135. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1557-1558. — Châtillonnais. — Compte de Mathieu de Cirey. — Gages de Claude de Martigny, écuyer, capitaine de Châtillon ; — de maître Henri Picardet, juge et garde du châtel de Châtillon. — Frais pour transférer dans les prisons de Troyes et de Tonnerre messire Dominique de Bresse, Italien, et plusieurs autres individus accusés d'être incendiaires et boute-feu. — Frais pour mener à la conciergerie de Dijon Georges Legras, accusé de sacrilége, appelant de la sentence de ce bailliage. — Information faite à Bar-sur-Seine, relative à cette affaire. — Frais de témoins dans le procès intenté à Jean Bridard et Tenesson de Larrey, accusés d'hérésie. — Payement de rentes assignées par les commissaires du Roi, à cause de l'emprunt de 60,000 écus par lui fait la présente année.

B. 4136. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot, receveur du bailliage. — Salaire de l'exécuteur qui avait étranglé Marc Tombereau, après lui avoir percé la langue, pour lui avoir fait faire amende honorable, pour avoir fait brûler son procès en sa présence. — Messager envoyé de Châtillon à Dijon porter des lettres du Roi « pour « le fait de la religion. » — Procès de Marceau de Fauvernay, accusé de sédition. — Voyage d'un sergent et du lieutenant du bailli, dans toutes les abbayes et églises du bailliage, par ordre de Mons. de Tavannes pour saisir « tous les « joyaux et vaisseaux d'or et d'argent pour subvenir aux « affaires du Roy. » Ladite ordonnance était du 28 février 1562. — Achat « des sacs et autres choses néces- « saires pour tenir en sûreté les pièces des procès civils et « criminels qu'il convenait journellement intenter. »

B. 4137. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1566. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot, receveur du bailliage. — Gages de Léonard de Chaumont, chevalier, bailli de La Montagne, et du lieutenant général Jean Regnier ; — de François Regnier, sieur de Bussière,

capitaine du châtel d'Aignay-le-Duc.—Frais de nombreux procès.

B. 4138. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1573-1576. — Châtillonnais. — Compte particulier de Jean Fichot, commis par les commissaires du Roi « pour l'accencissement des terres vaines et vagues des « bois reffaulx et rabougris et domaine usurpé. » — Benigne Legrand, seigneur de la Tour-de-Busseau, donne 125 livres pour l'aliénation de 250 journaux de bois rabougris appelés Champ-d'Arçon, au finage d'Etalente. — Don fait par le Roi au duc d'Alençon de 2,505 livres provenant de cette recette.

B. 4139. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1574. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot, receveur du bailliage. — Recette de l'amodiation de tous les revenus d'Aignay-le-Duc, les exploits de justice compris. Cette ferme était adjugée pour 125 livres, non compris 4 muids et demi d'avoine et 50 bichets de froment. — Recette du *criage* des vins à Châtillon, « sur une place bastie « en la rue de la Fontaine des Juifs. » — Droit de la fondation faite pour un anniversaire par Robert, duc de Bourgogne, au profit du chapitre de Saint-Mammès de Langres.

B. 4140. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1575. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot. Les 25 premiers feuillets sont consacrés à la copie de lettres patentes d'Henri III, contenant le don par lui fait au comte Barbys (ailleurs comte de Barby), colonel de 2,000 chevaux reitres, du revenu du domaine de la couronne au bailliage de La Montagne, y compris les châtellenies de Villiers-le-Duc, Vanvey et Maisey, pour la vie dudit comte. Ce don lui est fait en considération des grands services « qu'il a « fait, dit le Roi, à nostre couronne, tant du vivant des feuz « roys, nos prédécesseurs, que depuis nostre avénement à « icelle, au fait des guerres et mesme durant les troubles, « où il a par plusieurs louables démonstrations fait si suf-« fisante preuve de valeur et de l'affectionnée volonté qu'il « porte au bien de nos affaires, que nous avons juste « occasion de nous louer. » Il est ajouté qu'il doit jouir de cette seigneurie comme en avaient joui les rois ses prédécesseurs et le duc Jean Guillaume de Saxe. Ces letres sont datées de Dijon, le 1er février 1575. — Lettre de jussion du Roi à la Chambre des Comptes « lui enjoignant très « expressément de passer oultre à la vérification de ce don « et de point en point. » Cette lettre est datée de Paris, le 2 avril 1575. — Nouvelles lettres du Roi, du 21 septembre 1575, augmentant cette donation.—Enregistrement de la Chambre des Comptes.

B. 4141. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1575. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot pour la recette de la vente des bois, faite en la châtellenie de Villiers-le-Duc, jusqu'à concurrence de 25,000 livres.

B. 4142. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1576. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot, receveur du bailliage. On lit : « Est à noter que le Roi a fait « don au sieur comte de Barby de tout le revenu du domaine « du bailliage et de la châtellenie de Châtillon et dépen-« dances, à commencer du 1er juillet 1575, à le prendre « par les mains du receveur. » — Gages de messire Gaspard de Lantage, chevalier des Ordres du Roi, bailli de La Montagne; — de Vincent Damotte, capitaine du châtel d'Aignay-le-Duc; —d'Étienne Regnier, capitaine du châtel de Châtillon. — Frais d'exécutions, l'une à la corde, l'autre à la roue.

B. 4143. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1577. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot. — Le revenu de la châtellenie de Salmaise est nul, « parce que « Madame la princesse de Condé en joyt par don du Roy, « comme ayant droit du sieur de Longueville. » — Le Roi donne 70 livres de pension audit receveur en sus de ses gages. On voit que le comte de Berby (*sic*) reçoit du domaine de Châtillon, toutes charges payées, 1,425 livres.

B. 4144. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, dont 50 papier.

1580. — Châtilllonnais. — Compte de Jean Fichot, au profit du comte de Barby. — Girard de Bessey, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de Noiron, au lieu du chapitre de Langres, reçoit l'indemnité ordinaire pour « l'escheuet « de l'eaux de Cisteaulx. » — Frais des assises tenues quatre fois chaque année à Aignay-le-Duc.

B. 4145. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1583. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot. — Gages d'Edme Rémond, lieutenant général du bailliage, et d'Étienne Rémond, avocat du Roi audit bailliage;—d'Henri Picardet, juge et garde de Châtillon;—de maître Benjamin Jeannin, lieutenant général de la gruerie. — Payement de rentes assignées, entre autres, à maître Mathieu de Cirey, élu pour le Roi dans l'Élection de Langres, à Jeanne Le Goux, veuve de Marc Fyot.

B. 4146. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1585. — Châtillonnais. — Compte de Jean Fichot. — Cens annuel payé par maître Gérard Guenebault, pour quatre journaux de bois rabougris à lui acensés pour toujours, près du Pont-Bretin. — Rémission de 26 livres, faite par le Roi, au profit des habitants de Châtillon-sur-Seine.

B. 4147. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1587. — Châtillonnais. — Compte de François Garnier, receveur du bailliage. On lit en marge ces notes : « 1° attendu que ce comptable n'a présenté son compte dans le « temps de son assignation, en soit parlé à nos sei- « gneurs ; 2° par délibération de la Chambre, ce comptable « est excusé de l'amende, attendu les troubles et périls des « chemins, pour raison de quoi il n'auroit pu satisfaire à « l'ordonnance. » Ce compte fut présenté à la Chambre le 28 août 1595.—Rente payée à messire Bernard d'Esbarres, chevalier, seigneur de Boussenois, Echirey, Ruffey, et second président au Parlement de Bourgogne.

B. 4148. (Cahier.) — In-folio, 243 feuillets, papier.

1588. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin, receveur ordinaire et alternatif au bailliage, institué par lettres données par Henri III, à Paris, le 1er janvier 1584. Il est écrit par la Chambre des Comptes de Dijon : « Vu « l'information sur les mœurs, âge et religion catholique « dudit Le Belin, mandé à la Chambre des Comptes, après « y avoir fait profession de foi et juré, il a été receu audit « office, le 27 février 1587. » — Recette du produit des biens « de ceulx de la nouvelle opinion. » — Gages d'Edme Regnier, sieur de Montmoyen, capitaine du châtel de Châtillon. — Frais d'assignation « pour la saisie sur les biens « de plusieurs particuliers de la nouvelle opinion » dans le bailliage même à Avelanges, à Ricey, Salives, Montmoyen, Villiers-le-Duc, Ampilly et autres lieux, pendant les mois de novembre 1587, février 1588. — Rente payée à messire Joachim de Chatenay, chevalier, seigneur de Lanty, acquéreur de la seigneurie d'Aignay-le-Duc.

B. 4149. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, papier.

1589. — Châtillonnais. — Compte de François Garnier. — Claude Champeau, avocat à Châtillon, paye un cens annuel et perpétuel sur des bois par lui acquis du domaine. — Il est dit que les fondations d'anniversaires faites par les ducs de Bourgogne n'ont pas été payées : « à « raison de la prise de deniers faite par le sieur baron de « Pluvet, commandant en la ville de Châtillon-sur- « Saine. » Par la même raison, les gages des officiers du bailliage ne sont pas payés, non plus que les rentes assignées sur le domaine. — Les deniers du domaine dans ce bailliage, par ordonnance du baron de Senecey, lieutenant au gouvernement de Bourgogne, en l'absence de M. de Mayenne, sont donnés à noble Juste de Pontailler, sieur et baron de Pluvet, capitaine de 50 hommes d'armes, commandant en la ville de Châtillon.

B. 4150. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1590. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin.— Les fondations religieuses, les gages et les rentes assignés dans le bailliage ne sont pas payés « faute de fonds, partie « des deniers de la recette ayant esté prins et tirés par « force des mains du receveur par le sieur Antoine de « Gellan, baron de Thénissey, mestre de camp d'un régi- « ment françois, capitaine de cinquante chevau-légers, et « commandant en la ville de Chastillon. » —Mention d'une somme de 300 écus des deniers de la ferme du domaine « que le sieur de Thénissey, par maistre Pierre Bernon, « son secrétaire, accompagné de soldats, a fait prendre de « force le 20 octobre 1591. »

B. 4151. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1591. — Châtillonnais.—Compte de François Garnier. — Recette de 600 livres sur l'amodiation des revenus de la prévôté de Châtillon, ainsi que des péages établis à Buncey, Ampilly, Marcenay, Bissey, Marigny, Poincon, Gharrey, Etrochey, Montliot, Massingy, Mosson, Belan, Pont d'Étrochey, Barjou et Fontaine en Duêmois. — La caisse est encore prise par le baron de Thénissey, gouverneur des villes de Châtillon-sur-Seine et Epoisse.

B. 4152. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1592. — Châtillonnais.—Compte d'André Le Belin.— Messire Edme de Lantage, chevalier des Ordres du Roi, bailli de La Montagne, ne reçoit pas ses gages, faute de fonds, et ainsi des autres. — Le baron de Thénissey, commandant de la ville et du château de Châtillon, prend de force les revenus du domaine. On lit en marge : « Ceste « partie est passée, quant au comptable, sauf à les recou- « vrer en temps et lieu sur ledit de Thénissey. » Cette apostille est de 1596.

B. 4153. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1593. — Châtillonnais. — Compte de François Garnier. — Suspension des payements du domaine, faute de fonds. — Le baron de Thénissey, commandant de Châtillon, fait

saisir par sept de ses soldats la caisse du receveur, le jour même du payement effectué par le fermier du domaine Adrien Chabot.

B. 4154. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1595. — Châtillonnais.—Compte de François Garnier. — Les charges du domaine ne sont pas payées, sauf cependant les gages du bailli Edme de Lantage et de son lieutenant Edme Rémond. — Maître Benjamin Jeannin, lieutenant général de la gruerie, ne reçoit pas ses gages, faute de fonds. — Recette du produit des amendes, prononcées en la Cour du bailliage, en la Cour de la chancellerie, et en la justice commune entre le Roi et l'évêque de Langres.

B. 4155. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1596. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin, receveur ordinaire de La Montagne. — Recette de 480 écus, montant de la ferme du bailliage qui avait été adjugée, comme au plus offrant, à Pierre Jouard. — Les charges du domaine ne sont pas payées, faute de fonds et à cause d'une réduction obtenue par le fermier général. — Les 6 écus de rente assignée qu'avait Mathieu de Cirey, élu pour le Roi dans l'Élection de Langres, ne lui sont pas donnés par la même raison.

B. 4156. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1597. — Châtillonnais.—Compte de François Garnier. — La châtellenie de Duême est possédée par le sieur de Birague, chancelier de France, qui s'en est rendu acquéreur. —Mention que la clergie et greffe du bailliage, qui doivent chacun an 200 de réfusion, ont été érigés en titre d'office.— Les charges du domaine ne sont pas payées, faute de fonds. — Claude Chrétien, exécuteur de la haute justice, reçoit salaire pour avoir fait sept exécutions capitales.

B. 4157. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1598. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin, receveur ordinaire du domaine du Roi au bailliage de La Montagne et dans la châtellenie de Villiers-le-Duc et Vanvey. — Recette de la taille abonnée à Châtillon. — Les charges du domaine ne sont pas acquittées « faute de fonds et du rabais obtenu par le fermier général. » — Par la même raison, le bailli Edme de Lantage ne reçoit pas ses gages de 35 écus. — Le receveur dit qu'il n'a rien reçu de Trouhaut, attendu que ce lieu « estoit entièrement ruiné et inhabité. »

B. 4158. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1599-1605. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin. — Il est dit que, depuis 1430, il y a procès entre le procureur du Roi et les habitants clercs de Châtillon, qui ne voulaient pas payer la taille abonnée. Il y a en marge chaque année : « Le procès mentionné au texte sera pour- « suivi par le procureur général du Roi, ou le solliciteur « des causes de Sa Majesté. »

B. 4159 (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1599-1601. — Châtillonnais. — Compte de Faulle Garnier, commis par les élus des États de Bourgogne pour la recette de 4,080 écus, imposés sur les villes, bourgs et villages du bailliage de La Montagne, « pour le rembourse- « ment des deniers avancés par la ville de Châtillon, dans « la composition faite avec le sieur de Saint-Anthot, com- « mandant du châtel de Châtillon et la démolition d'icelui, « en 1598. »—Lettres patentes de Henri IV, pour ordonner la démolition de ce château, dont elles font l'histoire pendant la Ligue.

B. 4160. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1606. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin, receveur du bailliage. — Recette de 100 marcs d'argent de taille abonnée, due par Châtillon. — Les redevances dues par le domaine aux églises ne sont pas payées, faute de fonds; mais on paye celles qui étaient au profit des laïcs. — Gages de maître Nicolas de Ganay, lieutenant en la gruerie. — Frais pour fustiger et marquer un vagabond.— Salaire de maître Claude d'Orge, procureur du receveur, qui avait fait le double « de l'estat au vray des revenus du « bailliage, et qui avoit assisté le dit comptable à la « vérification de ses comptes. »

B. 4161. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, parchemin.

1612-1615. — Châtillonnais. — Compte d'André Le Belin, receveur du bailliage.—Somme donnée à Guillaume Parisot, procureur du Roi aux eaux et forêts, pour les oiseaux de poings trouvés dans les forêts de Villiers-le-Duc et portés au Roi à Paris et à Orléans, au mois de juillet 1613. — Autres frais pour une cause semblable, en 1614; ces derniers oiseaux furent portés au Roi à Tours; mêmes frais en 1615. — Frais des journées, à raison de 6 francs l'une, employées par Benigne de Frasans, greffier des finances, qui était allé à Villiers-le-Duc et à Vanvey, pour procéder à la réunion de ladite châtellenie au domaine du Roi, et qui avait été aliénée au président Fremyot.

B. 4162. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1619-1621. — Châtillonnais. — Compte de Germain de Gissey, receveur du bailliage. — Il est dit en marge, selon l'usage, que ce compte a été présenté et affirmé par le comptable en personne, assisté de son procureur Claude d'Orge, par-devant Jean Fleutelot et Albert Fillon, députés par la Chambre des Comptes à l'audition de celui-ci. — Recette des deniers provenant de la prévôté de Châtillon. — Gaston de Larendo, sieur de Noiron, reçoit les 10 livres dues au chapitre de Langres, pour le canal ou rivière de Sansfond. — Gages de Gaspard de Lantage, bailli de la Montagne, après la résignation d'Anne de Lantage ; — de Vincent de La Motte, capitaine du châtel d'Aignay-le-Duc; —d'Edme Regnier, sieur de Montmoyen, capitaine de Châtillon; — de Robert Verdin, juge et garde de la prévôté de Villiers-le-Duc ; — rente assignée, payée à Édouard Bouton, sieur de Jouancy, héritier du feu baron de Thénissey.

B. 4163. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1622. — Châtillonnais. — Compte de Germain de Gissey, receveur ancien du domaine du Roi au bailliage de La Montagne. — Recette « de la réfusion due au Roi sur la « terre d'Aignay-le-Duc, aliénée à la faculté de réachat « perpétuel au sieur de Lanty, payant annuellement à Sa « Majesté 125 livres et les charges affectées à cette terre. » Il est ajouté que la recette est nulle, parce que cette seigneurie avait été depuis vendue à perpétuité au sieur de Joancy. — Recette des deniers provenant de la vente des coupes de bois.

B. 4164. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1623-1625. — Châtillonnais. — Compte de Germain de Gissey. — Gages de Gaspard de Lantage, bailli de La Montagne, et des autres officiers. — Recette du produit des défauts et des amendes adjugées à Sa Majesté aux jours de la gruerie du bailliage. — Recette du produit de la vente du bois tombé et arraché dans la forêt de Villiers-le-Duc. — Recette de 15 livres payées par dame Louise de Moléon, dame de Lanty et Mauvilly, etc., pour les lods de l'acquisition de 220 journaux de bois, situés dans la forêt de Villiers-le-Duc, faite par elle de la veuve d'Antoine Gaillard, sieur de Montigny et Maisey. — Il est dit que le Roi ne reçoit pas le cens dû par Jacques Turpin, sur le bois de Rochelimard, contenant 155 journaux, parce que ce lieu dépend de Villiers-le-Duc, dont le Roi avait donné la jouissance au duc de Montpensier « selon qu'il a été « décidé par jugement de la Chambre des Comptes de « Dijon. »

B. 4165. (Registre.) — In-folio, 468 feuillets, papier.

1632. — Châtillonnais. — Compte de Philibert Menuot, commis à la recette du domaine dans ce bailliage par les trésoriers généraux de France au Bureau des finances de Dijon. — Le produit des amendes de la justice de la prévôté et de la mairie de Châtillon a été adjugé à cette ville par lettres patentes de Henri IV, datées de Lyon, au mois de septembre 1595. — Messire Pierre d'Esbarres, conseiller du Roi en son Conseil d'État et président au Parlement de Bourgogne, seigneur de Villiers et Vanvey, jouit des profits de la vaine pâture dans les bois de Villiers-le-Duc. — Acquit des fondations faites par les ducs de Bourgogne dans les églises de Moutier-Saint-Jean, Quincy, Saint-Mammès de Langres, de Fontevrault, des Chartreux de Lugny, des religieux du Val-des-Choux, de Notre-Dame d'Oigny, de Notre-Dame-du-Quartier. — Gages de Jean de Nicey, baron dudit lieu, bailli de La Montagne.

B. 4166. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, papier.

1633. — Châtillonnais. — Compte de Philibert Menuot. — Le curé de Châtillon, donne un cens de 6 deniers à cause du pré de Langres, qui anciennement servait de second fossé à la fermeture de la rue des Ponts. — Recette de cens sur divers immeubles de la rue de Chaumont à Châtillon : sur une maison au boulevard de la porte Morte; sur un jardin situé dans les fossés de la rue tirant à l'abbaye, près des Halles ; sur une maison du boulevard de la porte Saint-Antoine, tirant au faubourg de la Maladière ; sur un jardin situé aux fossés de la Follerie.

B. 4167. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, papier.

1636. — Châtillonnais. — Compte de Philibert Menuot. — Le juge, garde de la prévôté de Villiers-le-Duc et Vanvey, est rétribué par l'acquéreur de la seigneurie. — Deniers donnés pour la nourriture et la garde des oiseaux de poings, dans la forêt de Villiers-le-Duc, et pour le port de ces oiseaux dans la fauconnerie du Roi.—Gages de Claude Parisot, sieur de Boisflay, gentilhomme ordinaire de la fauconnerie du Roi et capitaine des gardes des ayres pour le Roi en Bourgogne, qui les avait fait porter, suivant l'attestation de Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan et grand fauconnier de France, le 6 juillet 1636.

B. 4168. (Registre.) — In-folio, 534 feuillets, papier.

1637-1649. — Châtillonnais. — Compte de Marcel Tupin, commis à la recette du domaine du Roi par les trésoriers de France au Bureau des finances de Dijon. — Au chapitre d'Étrochey, il est dit que les 2 sous tournois, le

setier d'avoine et la poule que chaque feu de ce lieu donnait au Roi, ont été aliénés avec la seigneurie de Baigneux-les-Juifs à messire Philibert Jacquot, premier président à la Chambre des Comptes de Dijon, puis à messire Blondeau, président au Parlement de Metz. — La recette de la terre de Salmaise est nulle, attendu le don qu'en avait fait le Roi à la princesse de Condé ; — il en est de même pour celle de Villaines-en-Duêmois, donnée au marquis de Hochberg. — Charles Vaillant, gouverneur des fourneaux de Vanvey, paye au trésor le prix des bois achetés dans le bailliage.

B. 4169. (Registre.) — In-folio, 434 feuillets, papier.

1696-1710. — Châtillonnais. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville de Châtillon-sur-Seine, en vertu de l'arrêt de 1696 et affermés à Pierre Vernier et à Edme Martin, pour quatorze ans, moyennant 73,900 livres.—Le tarif de ces octrois et les détails de l'adjudication se trouvent dans les lettres qui ouvrent ce volume, signées de Henri-Jules de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et le sieur Ferrand, chevalier, conseiller du Roi, maître des requêtes de son hôtel, intendant de justice, police et finances, député par Sa Majesté pour la vérification des dettes des communautés.

B. 4170. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1370-1371. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr, clerc de Monseigneur de Bourgogne et gouverneur de la terre de Chaussin. — Les habitants de Tichey, taillables haut et bas deux fois l'an, payent douze livres pour la taille de la mi-août. — La messerie de La Villeneuve ne produit rien : « quar la ville a estey destruicte et gastée des guerres « du temps du comte de Montbéliard. » — Les habitants de Saint-Loup, près Saint-Aubin, sont dits hommes de M. Philippe de Vienne et doivent, pour le parcours qu'ils ont au vain pâturage dans le territoire de Tichey, chacun un denier estevenant et un pain de 2 deniers faibles, plus une geline. — Douze bichets et 12 quarteranches de froment, mesure de Chaussin, sont vendus ensemble 18 livres. — Il est dit que le comte de Montbéliard détruisit les *angins* de Chaussin lorsqu'il prit ledit lieu. — Les habitants de Tichey devaient au duc de Bourgogne un oison par couvée ; mais cette recette est nulle « à cause des guerres qui ont estées en ce pays ne ont oye ne oison. »

B. 4171. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1371-1372. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr, gouverneur de Chaussin. — Gages de Jean Leborne de Saint-Hilaire, capitaine du châtel de Chaussin —Recette des produits de la prévôté de Chaussin. — Vente de l'herbe crue dans les prés qui avaient appartenu au traître Perrin Géliote. Il est ajouté que ceux de Hugues de Verselz avaient été également confisqués et vendus « par cris et subhastation. »

B. 4172. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1372-1375. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr. — Recette des revenus des foires de La Villeneuve, d'Anans et de Saint-Broin. Quant aux moulins de ce dernier lieu, il est dit qu'ils sont improductifs, « car ilz « estoient perduz et gastez par les guerres. » — Chaussin donne 678 poules qui sont menées dans l'hôtel du duc. — Article intitulé : « Profit de monoie. Le gros viez pour « 15 deniers. Aussi ne font 12 gros que un florin ; vau- « droient les 375 gros viez reçus 31 florins et 3 gros viez ; « et ilz valent, comptant 10 gros vieux pour un florin, « 37 florins et demi. Aussi de proffit desditz 375 gros viez « 6 florins 2 gros de florin. »

B. 4173. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr. — Les rentes et censives de la terre de Chaussin n'avaient pu être levées entièrement « pour ce que ceux « et celles qui soulloient tenir les terres sont mors ou « alez aultre part demourer pour cause des guerres, de la « prise de Chaussin qui par certain temps a demeuré en la « main du comte de Montbéliard et ont laissé lesdites terres « en désert. » — Dépense de cire pour le luminaire de la chapelle que le duc de Bourgogne avait à Chaussin dans laquelle il avait fondé cinq chapelains, qui devaient dire chacun trois messes par semaine.— Produit de la vente des biens confisqués du traître Perrin Géliote. — Rôle des personnes mortes ou absentes qui avaient laissé leurs héritages en friche pendant l'occupation du comte de Montbéliard à Chaussin, à Molange, à Villeneuve, à Vaires, à Servotes, à Saint-Broin, à Laverot, à Montaligre, à Anans, à Beauvoisin, à Pontaubert et à Vèvre.

B. 4174. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1376-1377. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr, gouverneur de la châtellenie. — Les cens de cette châtellenie montent et baissent : « Car si la rivière du « Doubz cave d'une part, autre part elle se croist. Et est « assavoir que chascun freste de maison doit 5 sous este- « venans et 2 gelines, et se y n'a en un meix ne borde ne « maison, se est-il frestes et doit comme les autres maison- « nements, chascun journal de terre fin 3 sous, en arbue « 2 sous ; chascune septure de preys 3 sous. » — Recette

du produit de la vente des biens confisqués, qui furent à Vichoux, exécuté pour ses démérites, et dont la moitié fut donnée à sa femme. — Frais pour faire à neuf deux ponts, deux planches de la porterie du château du côté de la ville, comme l'avait ordonné le duc lors de son voyage à Chaussin, le 9 novembre 1376. — Recette de 26 aunes de toile, montant de l'amodiation des dîmes de chanvre à Chaussin.

B. 4175. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1377-1378. — Chaussin. — Compte de Jean de Saint-Cyr. — Recette de la moitié des deniers provenant des biens d'un traître, fils de Humbert Laverot. — Dépense de l'avoine des dîmes, dont le grand prieur de Saint-Bénigne de Dijon avait 2 bichets et demi; le curé de Chaussin 3 et demi; Perrinot de Saint-Cyr, fils du gouverneur de la châtellenie, en avait 4 bichets, en qualité de chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, fondée en l'église paroissiale de Chaussin; Pierre Gossel, chapelain de Madame la duchesse, en avait autant.

B. 4176. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, dont 10 papier.

1385-1386. — Chaussin. — Compte de Jean de Maxilly, châtelain. — Les habitants de Chaussin donnaient autrefois 100 francs à Madame la duchesse; elle réduisit ensuite ces 100 francs à 60; enfin elle les leur abandonna « pour les convertir à la réparation des fossés du château. » — Travaux exécutés pour la tour que l'on faisait à Chaussin. — Frais d'entretien « de la charrette de Monseigneur. » — Rôle des individus qui avaient cette année mené des porcs pâturer au bois; ce rôle donne également le nombre des porcs qui pâturèrent; il y en a 300.

B. 4177. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Chaussin. — Compte de Jean de Maxilly. — Rôle de ceux appelés *commans*, qui, n'étant point de la châtellenie de Chaussin, payaient 5 sous pour y demeurer, cette recette est dite non fixe, « car cel qui s'en veult oster, oster s'en peult, pour payant le double. » — Amende de 2 florins payée par Jean Noiret de Tichey, qui, pendant qu'il en était prévôt, avait conseillé à un criminel de prendre la fuite. — Recette des cens qui étaient dus au traître Perrin Géliote « qui trahy Chaussin. »

B 4178. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, dont 9 papier.

1387-1388. — Chaussin. — Compte de Jean de Maxilly, châtelain de Chaussin. — Dépenses faites pour entretenir les harnais et payer le *charreton*, et la charrette de M. le duc. — Dans cette dépense figurent le suif, deux roues neuves, de la toile pour réparer les harnais, des fers à cheval, deux trayens, deux *chenoistres*, une *bridel*. — Salaire de Jacques Belin, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne, qui était allé de Dijon à Chaussin « visiter le chaffaut de la porte du châtel en péril de « cheoir pour deffaut de fondement des murs. » — Salaire d'un *navetier*, qui avait amené du foin par la Saône. — Rôle des personnes qui avaient acheté les immeubles de Perrin Géliote et de celles qui devaient des cens.

B. 4179. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, dont 11 papier.

1388-1389. — Chaussin. — Compte de Jean de Maxilly. — Le domaine paye une rente de froment au grand prieur de Saint-Bénigne de Dijon, au curé de Chaussin, à Pierre de Jaissey, fils du bailli de La Montagne, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas, fondée dans l'église paroissiale de Chaussin, et à Jean Dumés, chapelain de cette chapelle à la place de Pierre Goussel. — Produit de la vente des biens du nommé Vichoux, qui fut exécuté, et dont les biens furent confisqués à cause de sa forfaiture.

B. 4180. (Cahiers.) — In-folio, 38 feuillets, dont 7 papier.

1389-1390. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet, châtelain. — 121 livres 10 sous 10 deniers sont donnés audit châtelain pour les volailles qu'il avait achetées par ordre de la duchesse, à l'occasion de la venue du Roi en Bourgogne, au mois de février. — Défaut de rentes et de cens, « qui n'ont pu encore estre levez, pour ce que ceulx « qui souloient tenir les terres sont mors ou allez demourer « aultre part, pour cause des guerres, de la prise de Chaus- « sin, qui par certain temps demoura en la main du comte « de Montbéliard et ont pour ce laissié les terres en désert, « et encore sont et seront jusque l'on puisse trouver à qui « les baillier de nouvel. »

B. 4181. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet, châtelain. — Achat à Chaussin moyennant 10 livres « de 120 « cordes appelées bourses, pour maintenir les droits de la « chasse que Monseigneur avait dans ses boys de Chaucins; « c'est assavoir que il peut oultre ses dixboys de Chaucins, « chassier et hayer en bois de Rye, et aussi peut mon dit « seigneur ou ses gens gouvernans la dicte chastellenie « appeler touteffois que leur plest les habitans du Puiset, « qui sont hommes Jean de Bussy, et aussi les habitans de « Chalonges et de Chesne-Bernard, hommes de mondit « seigneur pour faire les hayes es diz bois et ycelles garder

« et ne leur doit l'en à chascun que une engroigne de pain « par jour; et pour ce que les anciennes cordes estoient « pourries et gastées pour maintenir le droit de Monseigneur, « le chastelain a fait faire les dictes 120 cordes. » — Débordement du Doubs, qui ravage la contrée et rend les terres incultes et inutiles : « en tel estat qu'elles ne peuvent « estre labourées et ce elles l'estoient n'y rendroit-il aucun « fruit et n'ont pas les habitans de Chaucins destourber, ne « ne peuvent oster le cours dudict Doubz. » — Rôle des terres en non valeur par le Doubs.

B. 4182. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet. — « Ouvraige d'une tour qui est commencée entre les gre« niers et la porte du chastel de Chaucins. » — Dépense pour bâtir le troisième étage, d'après les plans de Jean de Neuilly, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne.

B. 4183. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, dont 9 papier.

1392-1393. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet. — Livraison d'avoine pour les chevaux des hôtels de Monseigneur, de Madame et de leurs enfants. — Rôle de la recette des cires; — de 50 livres de cire, valeur de l'amodiation du four de Chaussin. — Les moulins de Chaussin et de Saint-Broing étaient amodiés pour 25 livres de cire.—La messerie d'Anans produisait 45 livres de cire. — Recette des gelines données par les habitants de Chaussin et des villages de la franchise; on en prenait 1,200, que les maires des divers lieux devaient recevoir et livrer au receveur de Chaussin. — 800 poules ou gelines sont vendues 26 francs au maire de Chaussin. — Les habitants de Pleurre payent 20 gros d'amende, pour avoir mené leurs porcs d'achat dans les forêts où ils avaient le vain pâturage.

B. 4184. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, dont 10 papier.

1393-1394. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet. — Jean de Montaubert, chevalier, capitaine du château de Chaussin, vend, au profit du domaine, de la paille, du seigle, des fèves, des pois, des lentilles, du millet, de l'orge. — Recette des cens de plusieurs héritages venus aux mains du duc par le défaut de tenanciers, « lesquels estoient en « vacation et n'en venoit aucun profit; il y en a plusieurs « qui souloient estre francs qui sont échus à mon dit sei« gneur. » Le nom du preneur, la valeur du cens, le lieu où la terre était située, sont indiqués.

B. 4185. (Cahier.) — In folio, 40 feuillets, dont 7 papier.

1394-1395. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet, châtelain. — « Cens non payé d'une pièce de terre qui fut « de l'héritage de messire Jacques de Saint-Aubin, laquelle « il avoit nouvellement laissée en défaut. » — Perrin Platot reçoit 7 francs pour avoir fait dans les bois de Monseigneur 50 milliers « d'aissainne pour couvrir les halles et la « thieulerie (tuilerie) de Chaussin, dont il en a fait 24 mil« liers au prix de 6 blancs le millier, et 26 milliers au prix « de 2 gros vieux. — La taille aux Lombars de Chaucins, « qui souloient payer chacun an 40 livres estevenans de « cens, quant ilz y demouroient, ne produit rien, car « audit Chaucins ne demoure à présent aucuns Lombars. »

B. 4186. (Cahier.)—In-folio, 32 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1395-1396. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet. —Dépenses faites par ledit châtelain « en faisant quarrons, « thieules, chaux, frestières, cornières et autres choses « à ce appartenant en la thieulerie de Monseigneur à « Chaucins, pour faire les œuvres de son chastel au dit « lieu. » — Frais pour la fauchaison. — Parmi les gages des officiers de la châtellenie sont comprises 6 livres pour les robes des trois sergents.—Les 23 oisons que devaient au duc les habitants de Tichey sont vendus 11 gros et demi. — Les habitants de Chaussin et autres de la franchise mènent 280 grands porcs et 40 petits dans les forêts du duc, en lui donnant 10 engroignes (monnaie comtoise) par chaque grand porc, et 15 pour les petits.

B. 4187. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1396-1397. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet. — Réparations faites aux trois tours du château, savoir : à la grosse tour, à la tour de *moitans* (milieu), et à la Maucouverte. — Recette de plusieurs cens assis sur des terres et des maisons qui avaient appartenu au traître Perrin Géliote. — Huit journaux de terre donnés à Étienne Morot pour un cens de 3 sous, la dîme non comprise. — Amende de 5 francs, payée par un individu qui avait trouvé un petit cheval pâturant sur son terrain, avait tellement battu cet animal qu'il en était mort. — Les neuf plus beaux poissons des étangs de Baumes, de Chêne-Bernard et d'Estaigneux, appartenant à messire Thibaud de Rye, à messire Jean de Salins et à madame de Salières, sont vendus ensemble 2 francs. — Voyage fait par le châtelain à Salins, en l'hôtel de l'hôpital de Bracon, où maître Dreue Félise, conseiller du duc de Bourgogne, venait de mourir.

B. 4188. (Cahier.)—In-folio, 41 feuillets, parchemin ; 20 feuillets, papier.

1404-1405. — Chaussin. — Compte de Guillaume Boillardet, châtelain, institué par lettres de provision, don-

nées par le duc Jean Sans-Peur. — Gages de messire Jean de Saint-Hilaire, capitaine de Chaussin. On lit en marge une note de la Chambre des Comptes, rédigée en latin, disant que ce capitaine s'était fait remplacer dans sa charge par une personne approuvée par le bailli de Dijon. — Les officiers de cette châtellenie étaient le capitaine ou son lieutenant, le châtelain, son clerc, qui était Hugues de Fouvans, trois sergents, le maire de Chêne-Bernard et le maire de Chalonges. — Salaire du couvreur des toits du château; outre ses gages, on lui donnait par semaine deux paires de gants de peau blanche, une pour lui et une pour son valet « pour mieulx tenir la thieule (tuile). » — Gages du châtelain, comme juge de Chaussin.

B. 4189. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Chaussin. — Compte de Jean Fichet, commis par noble Antoine Chauffaing, docteur en lois, conseiller du duc de Bourgogne, bailli de Dijon, au gouvernement des prévôtés de Chaussin et Tichey, « jusqu'à la « bonne volonté de monseigneur. » Il est ajouté que ledit Fichet, le 5 mars 1406 « fut desmis de ce gouvernement et « y fut nommé Perrenot Bouland par Pierre Bourgeois, « bailli de Dijon. » — Ce compte ne contient que la recette des amendes prononcées aux jours tenus en 1404, 1405 et 1406.

B. 4190. (Cahier.)—In-folio, 42 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1405-1406. — Chaussin. — Compte de Guillaume Boillardet, châtelain. — Rôle des cens et rentes non payés, parce que les individus qui les devaient et tenaient des terres sur lesquelles elles étaient assises étaient depuis longtemps morts ou partis à cause des guerres. Ce rôle donne les sommes dues et les noms des 149 censitaires disparus.

B. 4191. (Cahier.)—In-folio, 44 feuillets, parchemin; 23 feuillets, papier.

1406-1407. — Chaussin. — Compte de Guillaume Boillardet, châtelain de Chaussin. — Messire Jean Lescot, pour sa chapelle fondée dans l'église de Chaussin, en l'honneur de Saint-Nicolas, prend sur la recette de la châtellenie la rente de 7 francs 10 sous estevenans, comme Étienne Lhuillier. — Recette des corvées données à cens.

B. 4192. (Cahier.)—In-folio, 37 feuillets, parchemin; 9 feuillets, papier.

1407. — Chaussin. — Compte de Guillaume de Chancey, châtelain. — Mémoire du serurrier, « pour avoir fait « trois serrures garnies de clefs et verrouz garnies de ver« velles, mis es portes et huisseries du chastel; 18 gros « pour une serrure de bois et une clef mis en l'uis de l'es« tauble qui est en la grange de Monseigneur, 1 gros. Pour « une clef mise en la serrure de l'uys de la poterne d'arrière « du chastel, 6 blancs. Pour une serrure de fer garnie de « clef et verrouz mis en l'uis de la grosse tour, 4 gros. « Pour deux clefs faites en une serrure d'un banc sur quoi « l'on siet qui ferme à clef et est à mon dict seigneur, et y « a aux deux deboz deux escrins fermans où les chastel« lains mettent les deniers de la recette, 2 gros, somme « toute, 2 francs 4 gros.

B. 4193. (Cahier.)—In-folio, 62 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1407-1408. — Chaussin. — Compte de Guillaume de Chancey, châtelain. — Recette du produit en avoine des fours, des moulins et autres rentes. Le four d'Anans est amodié, la cire comprise, pour 7 bichets d'avoine; celui de La Molange est dit ne rien produire, « la dicte ville ayant « esté arse et destruite par le fait des guerres. » — Recette du prix de l'amodiation de la terre de feu Humbert Lavourot, acquise au duc de Bourgogne « par la forfaiture de « Jean, jadis son fils. » — Recette de 47 francs et demi, produit de la vente de 114 bichets d'avoine, mesure de Seurre; c'est à 5 gros le bichet. — 300 francs donnés à Germain Vivien et à Denisot Breton, marchands à Paris, pour argent par eux prêté au duc et pour achat de vaisselle d'or et d'argent, « ordonné par mon dit seigneur, pour la déli« vrance de madame de Cleves, sa fille. »

B. 4194. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1409. — Chaussin.—Compte de Jean Gasel, de Besançon, châtelain. — Requête (attachée au compte) des habitants de Chaussin, demandant au duc de ne plus payer le cens des prés emmenés par le Doubs. Information relative à cette affaire. Délimitation et contenance des terres perdues par le cours de la rivière, en tout ou en partie. — Après la décharge, il est dit : « sois prins garde que le « chastelain rende le profit des terres que li Doubz a gai« gnées sur les terres qui estoient d'autre part la rivière de« vers Longvy. »

B. 4195. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, châtelain. — Voyage fait par le châtelain, à Dijon, pour recevoir de Girard de Bourbon, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, l'artillerie destinée par le Conseil à la forteresse de Chaussin. Cette artillerie consistait en 2 arbalètes, « une quassote de viretons, » 2 canons. — Recette des cens de la

châtellenie de Chaussin, « qui montoient et baissoient, car « la rivière du Doubz cave d'une part, autre part elle se « croist. » — Regnaut de Thoisy reçoit une somme « pour « le mariage de mademoiselle Katherine de Bourgogne, « mariée naguères au fils du roi Loys. »—« Achat d'artil- « lerie, arbalètes, canons, poudre à canon et autres « choses nécessaires pour la garde du Charollois à l'encon- « tre des ennemis de Monseigneur. »

B. 4196. (Cahier.)—In-folio, 35 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1410-1411. — Chaussin. — Compte de Hugues de Fouvans, commis à la recette de la châtellenie de Chaussin à la place de Jean Gasel, châtelain suspendu. — Voyage fait à Dijon par ledit receveur, en vertu de lettres closes de la duchesse de Bourgogne, le 5 août 1411, laquelle lui demanda de prêter 60 francs au duc de Bourgogne. — Autres faits par le même à Dijon pour y porter les deniers de sa recette. Ces voyages eurent lieu dans les mois d'août et septembre. — La mesure d'orge, mesure de Chaussin, est vendue 5 engroignes. — Dépenses pour des réparations faites au châtel de Chaussin.

B. 4197. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, réintégré en vertu de lettres de la duchesse de Bourgogne données le 31 décembre 1411.—Gages de Jean de Beichet, capitaine de Chaussin. Ce capitaine « avoit puissance à « lui donnée par le duc de faire desservir son office par « personne suffisant approuvée par le bailli de Dijon » et ce lieutenant était Jean de Poligny, écuyer. — Payements faits aux gens d'armes qui étaient dans les garnisons de Montbard, Lesignes, Tanlay, Passy, Argenteuil et Noyers, en vertu d'un mandement de la duchesse, donné à Dijon le 5 décembre 1411. — Chevaucheur envoyé de Semur à Dijon, vers la duchesse, pour savoir s'il fallait retenir ces mêmes garnisons pendant le mois de décembre.

B. 4198. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel. — Regnaut de Thoisy, receveur général de Bourgogne, reçoit diverses sommes destinées, soit à Jacot de Laillier, marchand, bourgeois de Paris, qui avait fait un prêt au duc au mois d'avril 1413, soit à Jean de Bar-sur-Aube, épicier et bourgeois de Paris « pour poudre à canon et artillerie « que ledit Jean avoit bailliée pour mettre en garnison es « chasteaulx et forteresses de Bourgogne. »

B. 4199. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, châtelain. — Don annuel et à vie de 300 francs, fait par le duc de Bourgogne à dame Agnès de Blaisy, dame de Florigny, sur la recette de Chaussin, en vertu de lettres du duc et du mandement de la duchesse, donné à Auxonne le 9 octobre 1409, contenant : « nonobstant quelxconques « deffense, ordonnance ou mandement à ce contraire, je « passe à la dite dame de Florigny la somme de, etc.... » En marge la Chambre des Comptes a écrit : « Radiatur, « quod Dominus cassavit omnio omnes pensiones. » Et plus bas on lit : « Dicta Domina fuit soluta, etc. » — Payement fait aux gentilshommes que la duchesse, en 1411, avait mis en garnison à Montbard, Lésignes, Tanlay, Passy, Argenteuil et Noyers; Huot Gauthier et Jean de Bierry avaient la garde du château de Montbard.

B. 4200. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, châtelain. — Recette de 5 livres tournois des habitants de Beauvoisin, « pour certaines acrues du Doubz, appelées le « Floix Bournegaulx, » accrues qui leur avaient été accordées dès l'année 1398, en donnant au duc 50 francs d'entrage et le cens ordinaire. — Pension payée à Jean Du Bouchet, écuyer, panetier de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Réparations faites dans la chambre du capitaine du château de Chaussin. — Verrières exécutées par Mahuet de Lettre, verrier et peintre de Salins, pour les fenêtres de la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Chaussin. Une de ces verrières placée derrière l'autel représentait « deux « imaiges, cest assavoir, au dessus de la dite verrière, le « crucifiement de Nostre Seigneur, et au dessoubz l'ymaige « de Nostre Dame, assise, qui tient son filz entre ses bras, « et en dessoubz d'icelle ymaige de Nostre Dame, sont les « armes de mon dit seigneur le duc de Bourgogne. Et l'autre « verrière est assise en costière de la dicte chapelle, devers « le chastel du dict Chaucins, en laquelle a deux ymaiges. « C'est assavoir l'ymaige de Saint-Nicolas au dessus de la « verrière et au dessoubz d'icelle verrière, l'ymaige de mon « dict seigneur le duc, à genoulz en son oratoire, et au « dessoubz de luy est escript son tiltre, c'est assavoir : « Jean, duc de Bourgogne, comte de Flandres, d'Artois et « de Bourgogne. » La somme donnée pour ce travail est de 13 écus.

B. 4201. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel,

châtelain. — Cens payé par Lambert, fils de Jacot Du Paulet, sur une « frestre » de Chaussin. — Payement de la pension de dame Agnès de Blaisy, dame de Florigny, et de celle de Jean Du Bouchet, capitaine du château de Chaussin, « en augmentation de son mariage; » — gages dudit capitaine. — Versement fait pour payer les travaux commencés au château de Rouvre; — autre, fait entre les mains de Jean de Valery, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, pour la dépense dudit seigneur. — Don de 6 francs, fait à maître Guillaume Vignier par le duc de Bourgogne, « pour payer sa rançon envers les gens « du conte d'Armignac. » — Somme versée pour contribuer à solder les travaux d'une galerie que le duc faisait faire alors dans son hôtel de Dijon.

B. 4202. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, châtelain. — « Ou bichet qui est la plus grant mesure, « il y a 6 amenés ou 6 quartolx, et ou quartal a 2 bois- « seaulx et ou boisseaul a 2 mesures ou 2 quarterons. » — Les habitants de Tichey, taillables haut et bas deux fois l'an, donnent 28 francs pour le terme de carême. — Recette de 15 francs, prix de l'amodiation de la prévôté de Tichey.

B. 4203. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Chaussin. — Compte de Jean Gasel, châtelain. — Recette de 20 aunes de toile, données pour les dîmes de chanvre de Chaussin, lesquelles 20 aunes sont vendues ensemble 13 gros 4 engroignes; — 27 francs 9 gros et 4 engroignes, montant de la vente de 800 poules de cens dues à Chaussin : la poule est estimée 5 engroignes. — Les gages du capitaine du château, qui étaient de 80 francs, sont fixés à 40 depuis la réduction des gages des capitaines.

B. 4204. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Chaussin. — Compte de Guion de Montbarrey, châtelain, « institué par lettres de très-haute et « puissante princesse madame Catherine de Bourgogne, « duchesse d'Auteriche, comtesse de Ferrette, dame de « Gray et de Chaussin. » — Guion de Montbarrey était déjà garde de la Monnaie à Chaussin; outre l'office de châtelain, la princesse lui donne encore celui de gruyer et receveur de Chaussin et de Saint-Aubin. — Gages d'Escart de Villey, écuyer, maître d'hôtel de Madame d'Autriche, capitaine de Chaussin. — Frais de « ra- « telx de chasne esquarrées et bien chevillées de bonnes « chevilles à ung pied pris l'ung de l'autre à l'entour du « chastel de Chaucins, et redressier plusieurs autres qui y « estoient de piéça, ou mois de septembre 1422, pour la « doubtance des Arminas, qui lors avoient prins Tournus. » — Réparations faites au pont-levis. — Frais « pour le des- « logement de messire Jean de Gengin, qui s'étoit établi à « Beauvoisin avec ses gens, qui avoient parlé injurieuse- « ment contre madame Marguerite, par quoy fut destroussé « ledit Gengin. » — Messages pour cette affaire à Yvoire, en Savoie, où demeurait Gengin; à Dijon, à Châlon, à Dôle, à Belfort, à Montbéliard. — Jean Rossignol, prévôt de Chaussin, est indemnisé d'un voyage fait à Châlon, pour y porter des lettres du duc de Bourgogne, « pour le fait des « gens d'armes que lors l'on mettoit sus à l'encontre des « ennemis estans à Tournus. »

B. 4205. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1422-1423. — Chaussin. — Compte de Guion de Montbarrey, châtelain pour Catherine d'Autriche, comtesse de Ferrette et dame de Gray. — Constructions faites au château de Chaussin, entre autres « à la tour sursaillant de « vieille tour de 2 toises et demie de frout, et auront les « murs 4 piez et demi de gros, en laquelle aura une prison « forte et vostée dessus, où il n'aura jour que par le per- « tuis de ladite volte, ou quel pertuis l'asselot sera de fer « à troillir pour donner hair à la dicte prison : et sur la « dicte volte aura deux chambres à faire demorance, dont « en la première aura deux archières de pierre de taille « pour traire canons et arbalètes contre le plein pan des « murs dudit chastel de çà et de là, et mesmement devant « le pont-levis. Item, en la chambre dessus aura une ar- « chière de pierres de taille pour traire canons et arbalètes « sur le plain pan du pont-levis, une volte dessus pour « faire les terrasses et marchecoliz se besoing, fait à cran- « nal. » — Façon d'une *eschiffe*. — Verrières aux armes de Marguerite d'Autriche, placées dans la grande salle du château de Chaussin et exécutées par Jean Grosvallet, verrier d'Auxonne. — 3 francs payés à Huguenin de Bossenay, tailleur de la Monnaie de Chaussin, qui avait gravé le scel et le contre-scel de la Cour de Chaussin aux armes de Madame au lieu de ceux de Monsieur, « pour sceller les « lettres aux contraulx qui se reçoivent en la dite châtel- « lenie. »

B. 4206. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1423-1424. — Chaussin. — Compte de Guion de Montbarrey, châtelain. — Mention que les laboureurs de Beauvoisin et de Servotte doivent chacun labourer deux journaux de terre aux deux saisons au profit du domaine.

—Cahier attaché *ad calcem* : madame de La Marche reçoit une pension de 60 francs ; Lyenard d'Oyenay, enlumineur de ladite dame, reçoit 25 francs.

B. 4207. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Les moulins de Chaussin et de Saint-Broin étaient amodiés à Guillaume Roxigneul et à Huguenot Guignot, de Saint-Broin, pour 45 bichets, moitié froment et moitié avoine, et 45 livres de cire. — Gages de Jean de Salins, capitaine de Chaussin. — Poursuite contre les habitants de Tichey, Montagny et Grosbois, pour les obliger à réparer les ponts et chaussées de l'Auxon, entre Tichey et Montagny, dont lesdits habitants n'avaient pas terminé les travaux, « pour cause de la mortalité qui avoit régné es « dictes villes, et aussi pour ce que ils estoient refusans « d'y contribuer. »

B. 4208. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant, châtelain. — Recette de 10 bichets d'avoine, représentant la valeur de l'amodiation de la dîme de grains à Chaussin, soit froment, seigle, avoine, orge et millet. — Le bichet d'avoine est vendu 26 gros. — Jean Roxigneul, de Saint-Broin, reçoit du duc de Bourgogne rémission d'une somme qu'il lui devait. — Indemnités accordées à Pierre de Chassigny, à Philippe Mideaul, maître des œuvres du duc de Bourgogne, qui, avec maître Jean de Saulx, étaient allés visiter la forteresse de Chaussin au mois d'octobre 1429.

B. 4209. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1429-1430. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant, châtelain et receveur de Chaussin « pour très-haute « et excellente princesse madame Élisabeth, duchesse de « Bourgogne et dame dudit Chaussin. » Le duc de Bourgogne, par ses lettres patentes, en date du 6 janvier 1429, lui avait donné la châtellenie de La Perrière et de Chaussin, sa vie durant, sans en rien retenir que les foi et hommage, les aides, les ressorts et la souveraineté. Par d'autres lettres datées du 13 février 1429, le duc avait encore donné « à sa chière compaigne » tous les canons et artillerie et tout le mobilier desdits châteaux. — Thomas Lorate, orfévre de Dijon, reçoit 62 francs pour avoir fait « une « petite ymaige d'argent fin » représentant une femme tenant un enfant sur son cou, bien dorée et armoriée des armes de la duchesse, pour être offerte à saint Claude et déposée sur son autel. Cette image pesait 3 marcs et une demi-once; cette femme, portant un enfant sur son col, était assise sur un siége doré et elle avait été commandée à la Chandeleur 1430; elle fut terminée avant la Saint-Jean. — Voyage fait par le châtelain à Saint-Claude, pour y porter cette image, le jour de la Nativité de saint Jean, 1431.

B. 4210. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1430-1431. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant, écuyer, châtelain. — Payement d'une pension à vie de 100 francs, faite par la duchesse à Adrien de Toulongeon, écuyer, seigneur de Marnay.—Don de 666 francs fait par elle à Jacqueline de La Trémouille.— Don de 100 écus d'or, faisant 133 francs 9 gros, fait par ladite Élisabeth au couvent de Saint-Antoine de Vienne, « pour sa singu« lière dévotion, chascun an, jusqu'à son bon plaisir, pour « la fabrique de la dite église. » — Dépense de la gruerie, dans laquelle Jean Roxigneul était maître forestier.

B. 4211. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1431-1432. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant. — Gages de Jean de Salins, établi de nouveau capitaine et garde de la ville et du château de Chaussin. — La duchesse fait don de 666 livres tournois 13 sous 4 deniers à dame Ysabelle de Rye, dame de Ternant, « en con« templation du mariage faict de la dicte dame avec le « seigneur de Ternant, et aussi pour les services qu'elle « avoit fait et faisoit encore continuellement à ma dicte « dame. » — Don de six tasses d'argent fait par la duchesse à Ysabeau de Fétigny, femme de Beneston Du Chassaul.

B. 4212. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin ; 9 feuillets, papier.

1432-1433. — Chaussin. — Compte de Jean de Terrant. — Don de 1,000 écus, à 22 sous parisis l'un, fait par le duc et la duchesse de Bourgogne à Jean Machefoin, valet de chambre du duc, et à Éléonore Rodrigues, fille de chambre de ladite dame, pour son mariage avec ledit Machefoin et en considération des services que l'un et l'autre leur avaient rendus. — Livraison de 2 bichets et demi d'avoine que les dîmes de Chaussin devaient annuellement au grand prieur de Saint-Bénigne de Dijon.

B. 4213. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1433-1435. — Chaussin. — Compte de Jean de Ter-

rant, châtelain. — Recette de 7 livres 10 sous, montant de l'amodiation du foulon et battoir de Saint-Broin. — Don de 300 francs fait par la duchesse à Beneston Du Chassaul, écuyer du duc, pour l'aider à payer sa rançon, « ayant esté « prins par les ennemis et mené à Langres ; » — 100 francs donnés par la duchesse à Jeanne de La Trémouille, dame de Rochefort et de Châtillon-en-Bazois, pour ses bons services passés et ceux qu'elle devait rendre. — Voyage du châtelain, lui sixième et six chevaux, venus par ordre de la duchesse, immédiatement de Chaussin à Dijon, « pour la doubte des Picards, qui lors estoient sur les « champs. » — Procès intenté à Martin Robet, qui, « es-« tant en chemise, teste nue, chausses avalées pour n'estre « pas cogneu, avoit battu Jean Lestellet d'Anans, étant de « la juridiction de Madame, avoit brisé les huis de Hugue-« nin Galy et luy cuida oster sa femme, et l'avoit battu et « navré en la jambe; et encore avoit battu Huguenin « Quaillant et navré en la tête, jusqu'au péril de mort, « obstant qu'il fut officier de Vosne et de la juridiction de « la duchesse de Bourgogne. »

B. 4214. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze, huissier des Parlements, écuyer de cuisine de la duchesse de Bourgogne, et institué par elle châtelain de Chaussin et receveur de Saint-Aubin. Il fut cautionné jusqu'à 1,000 francs par André Bellien et Guiot Bernard. — Procès intenté par le procureur ducal à messire Jean de Salins, qui voulait élever la chaussée de son étang de Pleurre au préjudice de Madame; — autre procès intenté à M. de Bazon, qui avait fait « avaler son portal de Mo-« lay, depuis 4 ou 5 ans. » — Travaux exécutés au château de Chaussin et dans la chapelle.

B. 4215. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1434-1442. — Chaussin. — Compte de Jean Mareschal, de Chaussin, clerc, receveur des deniers et aides du *passement* (péage) dudit lieu.—Lettres du duc de Bourgogne, contenant que les chemins étaient en si mauvais état qu'il y arrivait sans cesse des accidents; qu'il s'en émanait des exhalaisons fétides qui pouvaient occasionner des maladies; que les communications étaient interrompues et qu'il était urgent de mettre fin à cet état de choses, qui empêchait les relations commerciales. Dispositions prises, à la demande des habitants de Chaussin, pour se procurer des revenus, afin de réparer et de paver les chemins : c'est un octroi levé sur les marchandises ; elles sont énumérées, et le tarif est donné avec de grands détails. — Frais de pavement des salles du château.

B. 4216. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Procès intenté par le domaine à messire Olivier de Longvy, seigneur de Raon, qui s'était permis de rapprocher le port qu'il avait sur le Doubs de celui que le duc y possédait, et ce au préjudice de ce dernier. — Détail sur la hauteur de la chaussée et du déchargeur de l'étang de Rosseloy, près de Pleurre, touchant la terre de Chêne-Bernard, que Jean de Salins, seigneur de Rans, fait élever. — Jean de Borne, lieutenant du capitaine de Chaussin, et Jean de Monestoy, procureur de Madame.

B. 4217. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin ; 1 sceau.

1436-1437. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze, châtelain. — Amende de 1,400 livres, payée par Claude de Vautravers, « pour raison de multre et homicide « par lui commis avec Richard Bontemps, son valet, sur « Jean Barbier, de Chaussin. » Par lettres du duc, scellées en cire verte, le coupable avait obtenu sa grâce et rémission « de toutes amendes corporelles, criminelles et ci-« viles; » il était enjoint au châtelain et au procureur de Madame de laisser le meurtrier jouir pleinement de ses lettres de grâce.

B 4218. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1437-1438. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Information contre Jean d'Oisellet, écuyer, dont les gens avaient, en sa présence, tué à Saint-Broin, terre de Chaussin, la femme de Guion Vannier. — Voyage fait à Dijon par le châtelain de Chaussin, pour impétrer un mandement contre Jean de Salins, seigneur de Rans, qui faisait, à son étang de Rosselay, une levée, laquelle rejetait les eaux dans les bois de la duchesse. — Salaire de Gillet Vanneborne, peintre de Châlon, pour façon d'une *bannerette* de fer, destinée à être mise sur la verge de fer qui surmontait la tour appelée Malcouverte Elle avait un pied et demi de haut et deux grands pieds de long. « Il y « avoit en icelle pointe de l'ung des costés les armes de « Mons. le duc, de l'autre celles de ma dicte dame la du-« chesse, d'or, d'azur de guehule, de sauble et d'autres « couleurs. » — Perronnet Berthot, maréchal, demeurant à Villeneuve, livre au châtelain « trois couleuvres par lui « faictes pour mectre au chastel de Chaucins, lesquelles « le dit chastelain avoit fait faire quand les Écorcheurs es-

« toient au duché de Bourgogne, et qu'on disoit qu'ils « passeroient oultre pour entrer au Conté, le chastel estant « bien petitement garni d'artillerie. » Chaque couleuvre coûta 16 gros; ce fut une dépense de 4 francs.

B. 4219. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze, écuyer, châtelain. — Gages de messire Jean de Salins, seigneur de Vincelles, conseiller et chambellan du duc, maître d'hôtel de la duchesse et capitaine de Chaussin. — Voyage du châtelain, allant à Châlon porter l'argent de sa recette à Philippe de Jaucourt, et se faisant accompagner, « à cause des Picards qui estoient sur les « champs; » pour consulter, sur les affaires de Madame, les gens du Conseil et d'autres officiers qui se trouvaient à Châlon où les trois États étaient réunis. — Procès de la duchesse contre le seigneur de Couches au sujet du port de Chaussin et pour Champdivers.

B. 4220. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1439-1440. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Recette de l'amodiation de la rivière de Chaussin. — Gages de Jean de Monestoy, procureur de la duchesse dans cette châtellenie, et de Pierre de Goux, son bailli. — Voyage du procureur à Dijon, pour s'occuper de l'appel au Parlement de Beaune et de Dôle des procès que la duchesse avait avec le seigneur de Champdivers, pour des accrues du Doubs, et avec le seigneur de Longvy, pour le port situé entre Chaussin et Poiseul.

B. 4221. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Recette de 30 sous dus par Perrenot Bernard, à qui avait été acensé pour toujours une place et toute la terre de l'ancien moulin dessus à Tichey, situé entre les deux rivières appelées Louhaines, le cours d'eau compris, à condition d'y reconstruire le moulin. — Gages de Jeannin Binch, clerc chorial de la chapelle du duc à Dijon, nommé chapelain de la duchesse à Chaussin, à la place de Jean Berbisote, décédé; — de Jean de Salins, maître d'hôtel de la duchesse, son capitaine de Chaussin et bailli de Dôle; — d'Odot de Bran, écuyer, gruyer de la duchesse, et de Jean Rossignol, son maître forestier. — Voyages relatifs à une contestation que la duchesse avait avec les habitants de Chaussin, qui avaient fait « de nou- « vel quatre vannes ou écluses, au travers du Doubs du « long d'un trait d'arc, et par icelles tournoient le Doubs « devers Chaussin; » — pour faire assembler tous les habitants de la terre de Chaussin « pour faire desmolir la « nouvelle œuvre. »

B. 4222. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Rôle nominatif de tous les habitants de Tichey, Saint-Loup-lès-Saint-Aubin, Servotte et Saint-Broin, qui devaient des poules à la duchesse. — Recette des *entrages* (droit de mutation) perçus sur les acquéreurs d'immeubles; —recette extraordinaire de 300 livres tournois octroyées à la duchesse de Bourgogne, dame de Chaussin, par les villes et villages de la châtellenie. — La mesure de froment est vendue 6 blancs et le bichet 3 francs.— Dépense faite pour réparer les moulins et les fours de la châtellenie et pour acheter un drap de damas pour la chapelle de Madame.

B. 4223. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Le bichet de Seurre contient 8 mesures; 16 mesures font 17 quarteranches un quart de froment, mesure de Dijon. — Gages de maître Pierre de Goux, licencié en lois, bachelier en décrets, conseiller du duc de Bourgogne et bailli des terres de Chaussin. — Jean Maréchal de Chaussin « reçoit 12 salus d'or pour l'achat d'une cha- « suble de drap de soie vermeille, ouvrée en façon de pe- « tit eschargnier, effroyée devant et derrier de fil d'or où « sont plusieurs hystoires figurées, pour ce que la dite cha- « pelle n'en avoit que une qui estoit toute dessirée, et la- « quelle chassuble cy-dessus acheptée est ordonnée à chan- « ter es festes solempnelles, es dimanches, et aussi quant « y vient aucuns grans seigneurs et aultres officiers de « M. le duc et de Madame pour garder l'honneur d'i- « ceulx. »

B. 4224. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Gages de messire Jean Jouard, docteur en lois, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne, nommé bailli de Chaussin et La Perrière pour la duchesse. — Rôle des rentes qui n'avaient pu être levées.

B. 4225. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Chaussin. — Compte de Jean de Bouze. — Recette des avoines. On avait coutume de recevoir ladite avoine à mesure *chaulche*, c'est-à-dire

en la pressant, et que dans la dépense de cette même avoine on la livrait sans *chaulche*. Les habitants de Chêne-Bernard en donnaient annuellement 5 bichets, c'est-à-dire 40 mesures combles. — Voyage du procureur de Chaussin à Dijon, pour savoir l'état des procès intentés à M. de Couches pour le port de Chaussin, et à Monseigneur de Champdivers pour Champjousat et La Graverotte.

B. 4226. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Chaussin. — Compte de Jean Valenchot, de Rochefort, commis au gouvernement de la châtellenie par lettres d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, dame de Chaussin. — Rente payée à messire Pierre Piat, curé de Saint-Broin, nouvellement nommé à la chapelle de Saint-Nicolas de Chaussin par la duchesse de Bourgogne. — Réparations exécutées dans les bâtiments de la châtellenie.

B. 4227. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Chaussin. — Compte de Jean Valenchot, châtelain et receveur de Chaussin pour la duchesse. — Chapitre de la vente des garnisons: le froment y est vendu 11 engroignes la mesure ou 22 gros le bichet; la livre de cire, 11 blancs; 100 livres sont vendues 22 francs 11 gros; 875 poules sont vendues 30 francs 4 gros 7 engroignes; l'oison est vendu 10 deniers; une aune de toile 1 gros.

B. 4228. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Chaussin. — Compte de Jean Valenchot, naguère gouverneur de la châtellenie au nom de noble homme Odot de Molain, seigneur de Lux, nouvellement institué châtelain par la duchesse de Bourgogne. — Les maires de Chalonges et de Chêne-Bernard reçoivent une indemnité pour avoir recueilli les rentes que devaient à la duchesse les habitants desdits lieux. — Voyages pour le procès entre la duchesse et les puissants seigneurs de Gevry et de Balençon, au sujet de la rivière du Doubs.

B. 4229. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Chaussin. — Compte d'Oudot de Molain, seigneur de Lux, châtelain. — Dépense de 12 livres de cire dans la chapelle de Notre-Dame, fondée dans l'église de Saint-Maurice, de Chaussin, à l'autel Saint-Nicolas, où étaient *arrentées* trois chapelles qui devaient chacune trois messes par semaine, dont le luminaire était fourni par la duchesse. — Maître Pol Des Champs, secrétaire et receveur général de Madame, reçoit dudit Oudot 1,000 livres de sa recette. — Jean de La Court, sommelier de l'échansonnerie du duc, reçoit de la duchesse un don de 16 livres. La Chambre des Comptes a écrit en marge : « Radiatur, ob deffectu litterarum. »

B. 4230. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Chaussin. — Compte d'Oudot de Molain, châtelain. — Les habitants de Chêne-Bernard, de Chalonges et de Poiseul, ayant chars et chevaux, sont dits devoir chacun à Noël, aux Bordes, à la Pentecôte et à la Toussaint, une voiture de bois, que le châtelain prenait pour son chauffage quand le duc ou la duchesse de Bourgogne ne se trouvaient pas à Chaussin. — Gages d'Oudot de Brant, écuyer, gruyer de Chaussin et de La Perrière. — Payement de 31 livres 3 sous 4 deniers tournois, prix de « certain gobelet, porté par ordre de la duchesse aux « nopces de Jean Arbelet, varlet de chambre et aide de « l'espicerie de Madame. » — Humbert de Plaines, maître de la Chambre aux deniers de Madame. — Voyage fait à Dôle par Perrenot Verret, procureur de Madame, pour comparaître à la Cour du bailliage dans un procès intenté par elle à messires de Gevry et de Balençon, au fait de la rivière du Doubs.

B. 4231. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Chaussin. — Compte d'Oudot de Molain, châtelain. — Cens payé par Estevenain Champion, sur un meix situé à La Villeneuve. — Payement « des cens « nouvelles trouvées en la terre de Chaucins sur les accrues « de la rivière du Doubs, devant les terraulx bannaulx de « Grand-Champ, baillées à cens, ayant esté en bois et sont « à présent à plenées; et furent baillées par Jean de Terrant, alors chastellain, mesurées à la corde ou mois de « mars 1434 par Philibert Quoquillet, en présence du « procureur et autres officiers de Madame à Chaucins, par « payant chascun an à ma dicte dame, pour chascun « journal de terre trouvé à la corde et aulne de Chaucins, « 3 solz estevenans, comme pour les autres terres de « Chaucins. » — Établissement en trois endroits, sur les chaussées qui étaient derrière le curtil de l'hôpital du Saint-Esprit de Chaussin, de trois « chevalots » de bois de chêne neuf, pour retenir la rivière du moulin de Chaussin, lesquelles avaient été rompues et renouvelées, « les ditz « chevalots ayant esté mis pour empêcher les animaux de « passer sur ces chaussées qu'ils endommageoient. »

B. 4232. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Chaussin. — Compte de Jean de Molain. — Rôle des habitants de Saint-Loup, près Saint-Aubin, qui devaient annuellement à Madame chacun une geline, avec pain et argent, le lendemain de Noël. — Payement d'une amende arbitraire à laquelle avaient été condamnés les habitants de Tichey, qui avaient fait faire frauduleusement une mesure plus petite que celle de Seurre « pour cuider usurper à Madame chacun an 5 bi- « chets d'avoine qu'ilz devoient à comble et à chauche. » — Remboursement de 200 francs, monnaie royale, qu'avaient prêtés à Madame Jean Labiral, dit de Champlitte, et Jean Murgaut, marchands à Dijon. — Remboursement de 4 marcs d'or, empruntés à Genève par ladite dame. — Voyage fait à Genève pour y porter 1,000 ducats destinés à Mons. Jacques de Portugal, neveu de la duchesse de Bourgogne, « lequel estoit en cour de Rome. » — Payement fait à Jean Mathieu, dit Castellain, orfévre de Châlon, pour prix d'une coupe d'argent, dorée à l'intérieur et à l'extérieur, pesant 3 marcs, offerte au nom du comte de Charollais « au baptisement du filz de Jean de Molain, que « mon dit seigneur a faict tenir et lever sur les saings « fons par Guillaume de Sercey, bailli de Châlon. »

B. 4233. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, dont 12 papier.

1452-1453. — Chaussin. — Compte de Jean Macheco, châtelain de Chaussin et de La Perrière, institué par lettres d'office de la duchesse Isabelle. — Lettres par lesquelles la duchesse réunit à la recette de Chaussin celle de Jonvelle, dont les revenus lui avaient été donnés par le duc de Bourgogne. — Recette de l'amodiation des revenus de la prévôté de Chaussin, du scel, du port et des quintaines. — Vente des trois plus gros poissons que Madame avait droit de prendre aux trois premiers coups de filet, lors de la pêche de l'étang d'Estraignerot, appartenant à M. de Saint-Georges ; — de l'étang de Chêne-Bernard, appartenant à Philibert de Salins ; — de l'étang de Beau-Meix, appartenant à M. de Balençon; ces étangs ne pouvaient être pêchés sans les officiers de la duchesse. — Amodiation de la chasse et de la tendue des oiseaux sauvages, « esquelz nulz habitans ne « doibt chassier ne avoir fillez pour prendre faisans, cailles, « perdrix, ne aultres bestes sauvages fors le loup, comme « il est déclaré es lettres de leur franchise. » — 2,000 écus 'or sont, par ordre de Madame, envoyés à Genève, pour être remis à son neveu Jacques de Portugal.

B. 4234. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, dont 10 papier.

1453-1454. — Chaussin. — Compte de Jean Macheco, châtelain. — Messire Adolphe de Clèves, seigneur de Ravestain, reçoit 500 livres, de 4 gros l'une, sur 3,000 que la duchesse de Bourgogne lui donnait annuellement, « à cause « du mariage de lui et de sa femme, nièce de Madame, « ainsi qu'il est déclaré en lettres données le 20 dé- « cembre 1454. » — Jean de Bèze, dit Le Borne, chevaucheur de l'écurie de Madame, reçoit d'elle le don de 50 francs, « en considération de ses longs services, et que, « par sa vieillesse, il est tellement débilité qu'il ne peult « plus les continuer. » — Don de 700 francs fait à la duchesse par les habitants de la châtellenie de Chaussin, et de 200 par ceux de La Perrière, à l'occasion du mariage d'Adolphe de Clèves avec la nièce de Madame. — Frais de procès entre la duchesse et les seigneurs de Couches, de Raon et de Champdivers.

B. 4235. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Chaussin. — Compte de Perrenot Bernard, de Saint-Aubin, institué châtelain par lettres d'office d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne et dame de Chaussin. — Rapport entre la mesure de froment et la mesure d'avoine. — La duchesse donne 1,200 livres à Jacques de Villers, écuyer, son échanson, à compte de 3,000 écus promis par elle pour le mariage dudit Jacques et de demoiselle Guymar; — elle reçoit, de son châtelain, 80 écus d'or de 16 gros et demi, monnaie royale, chacun ; — 6 lions d'or de 60 gros, monnaie de Flandre, la pièce ; — 3 saluts et demi de nobles, de 49 gros et demi la pièce, monnaie de Flandre ; — 18 rides de 51 gros la pièce, monnaie de Flandre ; — 131 florins du Rhin de 40 gros la pièce, même monnaie. — Voyage du procureur de Madame à Dôle, pour s'entretenir avec Ferry de Clugny et Jean Carondelet, commissaires députés en la cause pendante entre Madame et M. de Couches, touchant Chanteraine, la rivière du Doubs et l'Ile-es-Carres-les-Reppes.

B. 4236. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Chaussin. — Compte de Perrenot Bernard, châtelain. — Les habitants de Chalonges, hommes de mainmorte de Madame, à cause de Chaussin, lui donnent une taille fixe en deux termes. — Amodiation de la pêche du bief du Rond. — Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, chambellan du duc de Bourgogne, reçoit une pension de 200 livres, à cause de l'office de châtelain de La Motte-au-Bois-de-Nieppe, que la duchesse lui avait donné et ensuite enlevé. — Voyage fait par le châtelain en Flandre, pour parler à Madame des difficultés surve-

nues dans la rédaction du terrier de Chaussin, touchant la dîme des grains, l'usage des bois et la vaine pâture.

B. 4237. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Chaussin. — Compte de Perrenot Bernard. — Huguenin Berbiset, de Chaussin, donne un cens d'une livre de cire, sur un curtil qu'il avait au Bourgneuf. — Perrenot et Jean Bernard, frères, pour l'acensissement du moulin et batteur de Tichey, donnent annuellesement une livre de cire et 13 sous. — Gages de Guyot de Frasan, procureur de Madame dans sa châtellenie de Chaussin. — Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et d'Amancey, au nom de demoiselle Isabelle, sa fille, filleule de la duchesse de Bourgogne, reçoit 1,000 écus d'or, en déduction des 3,000 qu'elle lui a donnés pour son mariage.

B. 4238. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Chaussin. — Compte de Perrenot Bernard. — Voyage fait par un notaire de Dijon, qui était allé à cheval à Bruxelles et de là à La Motte-au-Bois-de-Nieppe porter à la duchesse de Bourgogne l'état des revenus de sa châtellenie de Chaussin et de La Perrière, ainsi que des extraits des comptes des quatre dernières années, qu'avait demandés ladite duchesse à la Chambre des Comptes. — Remboursement des 300 francs prêtés à Madame par les doyen et chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon. — Payement d'une pension faite par la duchesse à Girard Moret, jadis varlet de ses haquenées. — Gages de Jean de Salins, capitaine de Chaussin. La Chambre des Comptes a écrit en marge de cet article : « Radiatur quia « quittancia non est facta a dicto Johanne de Salins sed « per Guiotum ejus filium, quod non videtur sufficiens, « etiam non constat quod deservierit in personna, nec de « potestate faciendi deservire per alium. »

B. 4239. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1459-1460. — Chaussin. — Compte de Perrenot Bernard. — Salaire de Jean Gerry, maître des œuvres du duc, et de Jean Berbisot, notaire à Chaussin, qui avaient *mesuré à la corde*, c'est-à-dire arpenté les terres données à entrage par le châtelain. — Port des lettres adressées par la duchesse de Bourgogne à l'archevêque de Besançon; — au chapitre de la Sainte-Chapelle de Dijon ; — à l'abbé de Cîteaux ; — au couvent des Chartreux de Dijon; — au bailli de cette ville ; — à Odot Molain et Jean de Visen, auxquels cette princesse demandait un emprunt de 1,518 écus d'or. — Jean Lepeintre, demeurant à Fouvans, reçoit 2 francs pour avoir « taillié, faicte et assoiné de « peinture de vermillon et d'azur une ymaige de bois en « l'honneur de saint Nicolas, de 4 piés de long, icelle avoir « tantellée la chasuble, tunique et le croisier d'or, d'ar- « geut et ce de marchié faict en tâche avec le dict chas- « tellain, laquelle ymaige a esté mise et assise sur l'autel « de la chapelle Nostre-Dame, fondée par feux messei- « gneurs et dames de Chaucins. » — Pension payée par la duchesse à Jean Remond, jadis son apothicaire.

B. 4240. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Chaussin. — Compte de noble Alure Phons (Alvare Alphonse), écuyer, châtelain de la duchesse de Bourgogne. — Recette des revenus du pont de Chaussin; — des successions de mainmorte au profit de Madame. — Gages de Jacques de Villers, échanson de madame la comtesse de Charollais, auquel la duchesse de Bourgogne avait donné l'office de capitaine et de gruyer de sa châtellenie de Chaussin, après la mort de Jean de Salins. — Pension payée par la duchesse à la fille de Jean Chemin, « en son vivant queux de ma dicte dame, » pour les bons services de ce dernier. — Dons d'argent faits par la duchesse au fruitier et au garde-huche de l'échansonnerie à l'occasion de leur mariage; — de 10 francs aux religieuses de Sainte-Claire d'Auxonne, pour subvenir à leurs affaires.

B. 4241. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Gages de Jean Jouard, bailli de la châtellenie. — Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, reçoit 200 francs pour indemnité annuelle de la capitainerie de La Motte-au-Bois-de-Nieppe qu'il avait eue. — Remboursement fait par la duchesse d'une somme de 200 francs que l'abbé de Saint-Seine avait prêtée à Mons. de Charollais. — Somme de 1,200 francs donnée, de par Madame, à Marguerite de Neuchâtel, fille de son capitaine de Chaussin. — Pension à vie, créée par la duchesse, au profit de Thiébaut Gérard, son varlet de chambre. — Claude de Montagu, seigneur de Couches et de Longvy, reçoit, aux termes d'un arrêt, 25 livres estevenans annuellement sur le port de Chaussin étant sur le Doubs, tout le temps que le duc et la duchesse le voudront entretenir.

B. 4242. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons châtelain. — Gages de maître Barthélemy Trotin, secrétaire de Madame et de Mons. de Charollais, bailli de

Chaussin et de La Perrière. — Réparations faites au châtel de Chaussin. — Procès soutenu par le procureur de la duchesse contre messires de Couches, de Champdivers, demoiselle Agneau de Verne et Simon de Mailly.

B. 4243. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Recette de 25 bichets de froment; — de 25 d'avoine et de 50 livres de cire, montant du prix de l'amodiation des moulins de Chaussin et de Saint-Broin; l'amodiateur était tenu de les entretenir en bon état, voire de réparer les pertuis et ruptures faites par les eaux de la rivière, « depuis le pré de l'isle, au dessoubs du deschar« geoir du long de la rivière au contre aval jusqu'au « dessus et derrenier les lizennes dudit moulin. »

B. 4244. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons. — « Est assavoir que par la coutume des accrues « du Doubs, qui surviennent joignant au territoire de « Chaucins appartiennent au seigneur du dit lieu, et les « délivre le châtelain à celui qui en donne le plus d'argent « d'entrage, parmy payant au dit seigneur la cense ordi« naire selon le contenu de la franchise. Et en oultre. au« cuns tenans héritaiges chargés de cens, dus à cause de « la franchise, ne pouvoient abandonner au seigneur aucune « portion des dictz héritaiges, s'ilz ne abandonnent tous « les héritaiges. » — Gages de maître Jean Carondelet, conseiller du duc, maître des requêtes, institué nouvellement bailli de la châtellenie. — Don de deniers fait par la duchesse à Reynaut Brung, sommelier de l'échansonnerie de M. de Charollais, pour l'aider à rebâtir sa maison qu'un incendie avait dévorée.

B. 4245. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, dont 9 papier.

1467-1468. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Gages de Jean Bérard, son procureur ; — de Michel Thibault, institué commis par ledit châtelain à l'office de la clergie dans la châtellenie de Chaussin. — Le châtelain donne à la duchesse 1,800 livres estevenans; en marge, la Chambre des Comptes a écrit ces mots : « Transeat visis litteris domine hic redditis. » — Don de 300 francs fait par la duchesse à Philippe Coppin, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, à l'occasion de son mariage avec Julienne Latier, veuve de Humbert Coustain. — Don annuel de 75 livres fait par la duchesse à Guyot Talan, « natif du royaulme de France et alors demeurant à « Auxonne, et ce pour anciens et agréables services ren« duz par luy au duc de Bourgogne. » — Robert de La Trémeyre, écuyer tranchant de l'archevêque de Besançon, reçoit 24 francs. — Deniers portés à Dijon « pour le paye« ment des gens d'armes mis sus pour la guerre de Liége, « lesquelz tenoient alors les champs par tout le pays, de« puis Chaussin à Dijon, à cause de quoy il estoit urgent « de se faire accompagner par gens sûrs. »

B. 4246. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Recette de 35 aunes de toile, provenant de l'amodiation des dîmes de chanvre dans la châtellenie. — La duchesse reçoit, à titre d'aide, 200 livres des habitants de la châtellenie de Chaussin et 95 livres de ceux de la châtellenie de La Perrière. — « Henri d'Olinière, portuga« lois, reçoit 100 francs que la duchesse lui avait donnés « pour plusieurs agréables services que lui, son frère et « plusieurs de ses parens avoient fait à l'infant don Fer« nandon, cui Dieu absoille. »

B. 4247. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Chaussin. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Recette des revenus de la prévôté de Chaussin. — Recette des revenus de la prévôté de Tichey. - Voyage du receveur, qui avait porté à Dijon les deniers de sa recette à Barthélemy Trotin, conseiller et trésorier des guerres, pour contribuer « au reboutement des ennemis « françois, qui estoient ez marches du Masconnois et du « bailliage de Châlon-sur-Saône, qui prenoient villes à « force et faisoient dommaiges innumérables. » Ledit Trotin « était allé à Chastillon faire le payement des « 40 lances que Messieurs du Conseil et des Comptes « avoient ordonné mettre à Bar-sur-Seine, où l'on disoit « que les François devaient venir mettre le siége. »

B. 4248. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Chaussin. — Compte de Alvare Alffonse (*sic*), châtelain. — Rente religieuse payée au curé de l'église paroissiale de Chaussin, à laquelle avaient été unies les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Nicolas, par lettres de Philippe le Bon, données à Gand le 28 juillet 1457. — Voyage du procureur de Madame à Dijon, par-devant M. d'Auvillars, « lieutenant du comte « de Baugey, à l'encontre des habitants de Beauvoisin « et de Chalonge, » qui refusaient de contribuer à

la réparation des fossés du château de Chaussin. Ces habitants « se départirent du procès et furent contens réparer les fossez. » — Les habitants de Tichey, de Vorne et Pleure forment la même opposition. — Voyage du châtelain à Dijon, où l'on disait que la duchesse était morte et « où il trouvé du contraire. » — Par sentence rendue contre les habitants de Poiseul, Le Parleure et Saint-Martin, ils furent condamnés à réparer « les yeaux et autres imparemens, à « estre gaigiés et leurs gaiges vendus, et aussi reconnus « estre du guet et garde. »

B. 4249. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Chaussin. — Compte d'Alvare Alfonse, châtelain. — « Les habitans de Servotte, de Saint-« Broin, résidans es meix du prieur de Moustier en Bresse « et autres religieux donnent chacun ayant une charrue, « deux corvées de charrue ou 10 sous ; » ceux qui n'avaient qu'une demi-charrue ne devaient qu'une corvée ou 5 sous. — Jean Lestaiche, commis par le duc de Bourgogne pour recevoir tous les deniers qui étaient dus, comme venant de ses domaines ou des aides, reçoit 1,400 francs du châtelain de Chaussin. — Achat d'un cheval tout harnaché, donné à un compagnon venant de Perpignan et apportant des lettres du roi d'Aragon, « adressées au roi d'Angle-« terre, au duc de Bourgogne, à la duchesse, sa compaigne, « par lesquelles le dit Roy leur signifioit de ses nouvelles « et de sa conquête ; le dit cheval fourni pour que le dit « compagnon allast plus diligemment devers le duc de « Bourgogne porter les dites lettres, lesquelles requéroient « grande célérité. »

B. 4250. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Chaussin. — Compte d'Alvare Alfonsse, châtelain pour le duc de Bourgogne. — 952 poules sont vendues 32 francs ; — 16 oisons 1 franc ; — 18 aunes de toile 18 gros. — Construction d'une « viorbe (escalier en « spirale) en la tour neufve des canons, séant entre la tour « du pont-levis du châtel et la tour Guyon, pour servir es « dictes deux tours et aussi es allées de mur, en laquelle « sont faictes deux huis, l'un dessoubz, l'aultre dessus et « aussi trois fenestres. » — Remise à point de la lanterne de la grande tour. — Commission donnée au procureur de recevoir la déclaration de tous les fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie.

B 4251. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Chaussin. — Compte d'Alvare Alfonsse, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Amodiation des fossés qui étaient autour du château de Chaussin. — Versement du produit de la vente d'une maison située à Tichey, laquelle avait appartenu à Jean Besancenot, autrement dit Fiot, « lequel trespassa à la journée de Buxy, « sans ce que nulz se voulsissent porter ses héritiers. » — Gages de Louis de Visen, capitaine de Chaussin, à la place de Jacques de Villers ; — de messire Jean Carondelet, chevalier, conseiller du duc, président de Malines, bailli de Chaussin. — Reprise par le châtelain des biens de Guillaume Poinsot de Josserot, « mort excommunié de « plusieurs sentences, tellement qu'il a convenu l'enterrer « en terre profane, et il n'y a eu personne qui se voulut « porter son héritier. »

B. 4252. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Chaussin. — Compte d'Alvare Alfonse, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Gages de Jean Jerry, arpenteur de la châtellenie, chargé de signaler les accrues que le Doubs faisait. — Procès entre les officiers du duc et les héritiers de messire Humbert Paon, prêtre, que le procureur ducal maintenait être homme de mainmorte, à cause de son village de Chalonge « qui est « de serve condition et duquel le dit Paon estoit partiz. » — Rente payée par le domaine à Jean d'Aumont, seigneur de Mussi-la-Fosse, comme héritier de Claude de Montagu, seigneur de Couches et Longvy.

B. 4253. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Chaussin. — Compte d'Alvare Alfonse. — Pension donnée par le duc Charles à Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Renel, son chambellan ; — autre, payée à Claude de Blaisy, chambellan, seigneur de Couches et de Longvy ; — autre, à Loys Brion, seigneur d'Estrabonne, héritier pour le quart de Claude de Montagu, en son vivant seigneur de Couches, de Bellevèvre et de Longvy. — Achat d'ornements pour la chapelle du duc à Chaussin. — Le receveur redevait, par son compte, 256 livres, dont il a été tenu quitte par la Chambre des Comptes, en considération de sa pauvreté et de ce qu'il avait perdu, par les guerres du comté et la prise du château de Chaussin, tout ce qu'il possédait.

B. 4254. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, papier.

1485-1486. — Chaussin. — Compte de Pierre Girard, commis à la recette de Chaussin par Hypolite Berthon, châtelain pour très-haute dame Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, dame de Chaussin et

de La Perrière. Depuis 1476, aucun compte n'avait été rendu pour cette châtellenie, et celui-ci fut présenté à la Chambre des Comptes par les procureurs de puissant seigneur Loys d'Halluic, seigneur de Piennes, à qui le Roi avait, en 1487, donné les revenus des châtellenies de Chaussin et de La Perrière. — Gages de Louis de Visen, capitaine de Chaussin. — Marguerite, veuve de Charles le Téméraire, fait rémission de la moitié des cens qui lui étaient dus à Chaussin, parce que cette ville avait été brûlée. — Même faveur est accordée aux habitants de Beauvoisin, de Chalonge, de Chêne-Bernard, de Tichey, « pour ce qu'ils ont esté bruslez les aulcungs et les aultres « pauvres et pupilles et moindres d'ans.

B. 4255. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1510-1511. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard, châtelain pour madame Marguerite d'Autriche, duchesse douairière de Savoie, comtesse de Bourgogne, dame de Chaussin et de La Perrière. — « Les noms des habitants « devant les gélines sont changés par le moien des guerres « et mortalité, et nouvelle déclaration a esté ordonnée par « la duchesse. » — Gages d'Edme Julyen, sieur de Clamerey, bailli de Chaussin; — de Jean d'Asnelz, échanson de Madame et son capitaine, et gruyer dans cette châtellenie. — Rente payée au grand hôpital de Louvain.

B. 4256. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1511-1512. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard, châtelain pour madame Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne. — Versement fait par ce receveur particulier entre les mains d'Antoine Glannet, receveur général de Madame dans ses pays de Bourgogne. — Salaire de Girard de Moissey, châtelain, et de Pierre Vauchier, commis à faire le nouveau terrier de la châtellenie; solde des gardes de la place, qui, pendant six semaines, avaient, nuit et jour, fait la garde au château.

B. 4257. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard pour Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne. — La mesure de froment est vendue 5 blancs et celle d'avoine 4. — Versement fait par ce châtelain entre les mains de Jean Saumaire, receveur du bailliage de Dijon, d'une somme provenant du partage « que Madame prend dans « la saunerie de Salins. — Solde de douze compagnons de guerre, mis au château de Chaussin « durant la guerre des « Suisses, estans naguères au duché de Bourgogne, par « l'avis des officiers de Madame, après réception d'une « lettre d'Antoine de Podefroy, lieutenant et capitaine à « Auxonne pour le Roi. » Ces compagnons y restèrent deux mois et ils recevaient 3 sous tournois par jour.

B. 4258. (Registre.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard pour le roi de France. — Les religieux de la Grande-Chartreuse, « sur les confins de Savoie-lez-Grenoble, re- « çoivent 100 livres monnoie de Flandres, que défunte « Marguerite d'Angleterre, douairière de Bourgogne, leur « avoit données en fondation par elle faite, principalement « pour le remède des âmes du duc Charles et de madame « l'Archiduchesse d'Autriche. » — Gages d'Alexandre de Sanches, écuyer, gruyer de Chaussin. — Deniers versés entre les mains de Jean Saumaire, commis au payement des édifices et réparations des châteaux de Dijon, Talant, Auxonne, pour partie des 6,000 livres que le Roi avait ordonné de dépenser.

B. 4259. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1514-1515. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard, châtelain pour le roi de France. — Plusieurs amendes de gruerie n'ont pu être perçues, attendu que les condamnés par défaut étaient « vagabonds et étrangers, mesmement « que la veuve Robin estoit morte au comté de Bour- « gogne, de pauvreté en allant mendier sa vie. » — Versement de 500 livres pour contribuer à la formation des 6,000 livres que le Roi avait fixées pour les travaux des châteaux forts de Dijon, Talant et Auxonne. — Gages d'Edme Julyen, bailli de Chaussin. — 5 bichets de grains, moitié froment, moitié avoine, sont donnés à l'abbé de Saint-Bénigne de Dijon, à cause du patronage qu'il avait dans l'église de Chaussin.

B. 4260. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1515-1516. — Chaussin. — Compte d'Odot Girard, châtelain pour le roi de France. — Les habitants d'Ostelans donnent, « par feu, 15 deniers de cens annuel et perpé- « tuel, à cause du parcours du vain pâturage de leurs « bestes qu'ilz ont nouvellement obtenu de madame Mar- « guerite d'Autriche, naguères dame de Chaussin es prez « en l'isle d'Ostelans, finage et territoire de Chaussin, par « lettres données à Bruxelles, le 20 juillet 1511; » il y avait alors 14 feux à Ostelans. — Achat d'une verrière destinée à la chapelle de Saint-Nicolas et représentant l'image de ce saint.

B. 4261. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1417-1422. — Chay. — Compte de Raoulin de Machy, institué châtelain de Chay, près Quingey, par lettres de Philippe de Bourgogne, comte de Charollais, seigneur de Châtelbelin. — Pension faite par ledit seigneur à « messire Jean Daccore (*sic*), babaignon (du « pays de Bohême), chevalier et son chambellan, tant « en considération des services faictz par luy à feu « Monsieur, que Dieu absoille, et à mon dit sieur son « fils, comme pour ce que nouvellement il a amené du « royaulme de Bohaigne sa femme au comté de Bourgogne, « pour cause des nouvelles sectes et hérésies qui sont de « présent. En oultre, considérant que le dit messire Du- « cors (*sic*) n'a point de demourance au pays de mon dit « seigneur, ne es marches d'icelluy, où il peult retraire sa « femme, mon dit seigneur luy a octroyé que luy, sa « femme et ses gens aient leur demourance ou chastel du « dit Chay. Et parmi ce et la dicte pension, il sera tenu « le garder bien et seurement, le maintenir à ses propres « coustz et despens, ainsi qu'il est déclaré dans les lettres « données à Paris, le 18 décembre 1420. »

B. 4262. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1352-1356. — Chenoves. — Compte d'Huguenin Le Roigetet, châtelain de Talant et gouverneur de Chenoves. — Les revenus consistent en rentes ou cens fixes, assis sur des terres et des vignes; en rentes non fixes, provenant des dîmes payées en argent. Le vin est le produit de cette châtellenie. Les vignes sont cultivées aux frais du domaine qui, dès lors, en perçoit tout le revenu. — Le muid de vin nouveau, dont deux faisaient la queue, est vendu 40 sous. — Les vignerons gagnent 3 sous par jour, c'est-à-dire à peu près le treizième de la valeur du muid de vin. — Le vaisseau à mettre le vin, appelé *couhe*, contenant 2 poinçons, est payé tantôt 40, tantôt 32 sous. Le poinçon, qui est notre tonneau, était donc payé de 16 à 20 sous; c'était 5 à 6 fois la valeur d'une journée de vigneron.

B. 4263. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, dont 38, papier.

1366-1376. — Chenoves. — Compte de Guiot Le Maire, de Chenoves, collecteur des marcs de Dijon et gouverneur des vignes, vins et celliers du duc de Bourgogne, à Chenoves. — Recette des dîmes de Chenoves, dont la moitié appartenait au duc de Bourgogne et l'autre à la dame de Gerland et à Guillaume de Quincey, écuyer. — Recette du produit des vins que le duc faisait vendre à *taverne* en détail par Jehannin François, son valet. — Arrachement des noyers qui étaient dans le vignoble de Chenoves, parce qu'ils étaient *nuisables* à la vigne. — Rôles des individus payant la dîme. — Compte de Guiot de Chenoves, châtelain de Talant. — Recette de la taille des habitants de Daix et à Champmoron. — Recette de la cire que devaient les habitants de Salmaise pour leur garde.

B. 4264. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1381-1383. — Chenoves. — Compte de Huguenin Barbotet, de Talant, gouverneur du clos de Chenoves et des autres vignes que le duc y avait. — Perreau de Saiserey, demeurant à Flavigny, donne 200 francs « pour com- « position par lui faite devant le Conseil du duc, de la « justice de Flavigny, qu'il a gouvernée pour le Roy, pour « claim et débat qui estoient entre M. le duc et l'abbé de « Flavigny. » — Salaire de Jean Richard, sergent du maire de Dijon, « qui estoit allé par cette ville faire payer et exé- « cuter ceulx qui estoient refusans de payer les marcs. » — Frais pour « traire, esguisier et mectre en pilles les « paissaulx du cloux de Chenoves, » et faire la vendange. — Enumération des vins crus dans le vignoble de Chenoves.

B. 4265. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, parchemin.

1383-1388. — Chenoves. — Compte de Huguenin Barbotet. — Recette de 789 francs 9 sous 4 deniers, provenant des marcs payés par les habitants de la ville et des faubourgs de Dijon, « et paie chascun feu selon sa faculté « et aussi en y a qui se dient nobles qui ne paient rien, ne « aussi les clers non mariés, et se lièvent les dictz marcs « ou mois de mars. » — Frais pour « porter et espanchier « par le cloux les gennes et fiens. » — « Chair de bœuf et « de mouton achetée pour nourrir ceulx qui avoient fait a « Chenoves les vendanges du duc. » — Rôle des individus qui avaient des vignes à Chenoves « appartenant au grant « dîme » et dont le duc avait la moitié. Ce rôle contient, avec les noms des tenanciers, les sommes dues sur ces vignes, ainsi que l'indication des lieux où elles étaient situées.

B. 4266. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Chenoves. — Compte de Michelet Girost, gouverneur du clos et des autres vignes qui, à Chenoves, appartenaient au duc de Bourgogne. — Ses lettres de commission, données par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, portent qu'il est nommé châtelain de Lantenay, gouverneur du vignoble de Chenoves, et collecteur des marcs de Dijon. — Pierre de Savoie, pour avoir refait à sec 16 toises de murs du clos de Chenoves, reçoit

2 francs 4 gros, à raison de 7 blancs la toise. — Guillaume de La Trémouille, maréchal de Bourgogne, reçoit du duc un don de 5 queues de vin de Chenoves.

B. 4267. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1395-1397. — Chenoves. — Compte de Michelet Girost, gouverneur du vignoble de Chenoves. — Livraison de 150 queues à Huguenin Le Page, valet de chambre et sommelier de l'échansonnerie du duc; de 8 queues à Huguenin Minchot, concierge et garde des hôtels du duc à Dijon, tantôt par mandement des maîtres d'hôtel des enfants du duc, tantôt par ordre de la duchesse, du duc, de leurs maîtres d'hôtel ou de la Chambre des Comptes; ici, pour l'usage des enfants au château de Rouvres; là, pour celui de Madame à Arras. — Dépenses faites par le gouverneur pour faire huit poinçons de vin de paille, « lesquels mon « dit seigneur avoit mandé estre faits. »

B. 4268. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1397-1399. — Chenoves. — Compte de Michelet Girost, gouverneur du vignoble. — Guillaume de Quemigny, demeurant à Chenoves, reçoit 33 sous, pour avoir, en tâche, tiré, aiguisé et mis en piles les échalas de Bonne-Mère. — Regnaut Lesnuet, de Longvic, reçoit 10 livres, pour 1,200 javelles de paisseaux par lui vendus pour le clos de Chenoves. — Dépenses par ordre de Madame, « pour le galant (vin cuit) fait aux vendanges par Doucet, « galandier de Madame; » ce vin, comme celui de paille, se faisait avec un raisin blanc et de choix. — La recette des vins de Chenoves, pour l'année 1397, est de 174 queues. — Assignation de partie de ce vin à l'usage de la famille ducale.

B. 4269. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1399-1403. — Chenoves. — Compte de Michelet Girost, gouverneur du vignoble. — Frais pour la culture des vignes : taille de la vigne les premiers jours de février; transport d'engrais au mois de novembre. Au mois de mars on fait les vignes du premier coup : — achat de joncs et de chanvre pour *acoler*. — Dépenses pour fouler et pressurer les raisins et envaisseler le vin.

B. 4270. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, parchemin.

1403-1407. — Chenoves. — Compte de Michelet Girost, gouverneur des vignobles de Chenoves. — Démolition et reconstruction de la maison des pressoirs de Chenoves. — Lettres adressées par Philippe, duc de Bourgogne, aux généraux de ses finances pour leur ordonner de verser 1,000 francs ou environ entre les mains du gouverneur de ce vignoble, qui devait tenir un journal de ses depenses et le présenter à la Chambre des Comptes.

B. 4271. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1407-1410. — Chenoves. — Compte de Jean de Saint-Léger, gouverneur de Chenoves, institué par le duc Jean sans Peur. On trouve dans ce compte, comme dans tous les autres, l'époque des vendanges précisée et par les frais des vendangeurs et par ceux de la façon des vignes; ainsi, le samedi 28 septembre 1408, le dimanche, le lundi jusqu'au dimanche suivant, se trouve enregistré le salaire des individus, qui ces jours-là travaillèrent aux pressoirs du duc de Bourgogne.

B. 4272. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin, et 31, papier.

1410-1413.—Chenoves.—Compte de Jean de Saint-Léger. — Le mode de culture de la vigne et les époques des différents travaux sont indiqués dans ce compte, comme dans tous les autres : ainsi, le 8 mars, on donne le premier coup; le 8 juin, on donne le second coup; le 17 juillet, recommence la même opération. Les vendanges ont lieu le 6 octobre.

B. 4273. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin, et 83, papier.

1413-1414. — Chenoves. — Compte de Jean de Saint-Léger. — Recette des cens sur des héritages que tiennent diverses personnes au finage de Chenoves : le gouverneur déclare n'en avoir rien reçu, « pour ce qu'il ne « cognoit les personnes déclarées au rôle et qu'il n'a trouvé « personne, ni à Chenoves, ni ailleurs, qui lui en ait « sceu dire nouvelles ; ni mesme des héritages sur lesquelz « ces cens estoient assis. » — Recette de 3 sous 4 deniers provenant de la dîme d'une demi-ouvrée de vigne que tenait Berthiot Girardot « en la Vaul de Marçannay. »

B. 4274. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bedict, gouverneur du vignoble de Chenoves et collecteur des marcs de Dijon, institué, par lettres du duc Philippe le Bon, à Dijon; « à cause de la bonne cognoissance « qu'il avoit en ouvraiges et façon de vignes, » on lui donne pouvoir de faire faire et cultiver ces vignes en « tâ-« ches ou à journées, au meilleur marché que faire se « pourra. » Il fera serment et donnera caution. — « La

« monnoie des deniers doubles qui commença à avoir cours « le premier jour de janvier 1421, la pièce pour 2 deniers, « fut descriée le 23 octobre 1423, et fut remise pour avoir « cours les trois pour 6 deniers tournois. » — Les vignes de Chenoves furent cette année données à tâche.

B. 4275. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1424-1426. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bediet. — Noms et surnoms des personnes qui avaient des vignes au finage de Chenoves sur lesquelles la dîme était due au duc de Bourgogne et à ses *parsonniers*, « lesquelles « vignes, est-il dit, avoient esté esmaisées (emmagasinées) « audit Chenoves et tauxées es cuves es vendanges de 1425. » Par le premier article, Jean Mignard, pour diverses pièces de vignes dont la contenance et la situation sont indiquées, donne 15 setiers.

B. 4276. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin, et 96, papier.

1426-1428. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bediet. — Jean Mongin et Perrin Le Fourneret, closiers du duc, reçoivent leur salaire, « pour ce quilz sont chascun « jour après les ouvriers qui labourent le dit cloux et les « autres vignes de mondit seigneur audit Chenoves, pour « leur aider à faire bonne œuvre. » — Frais pour planter une vigne à Chenoves, y porter et y répandre de la terre. — Payement de 329 ouvriers qui y avaient travaillé une semaine, à la fin de novembre. — Vin de Chenoves envoyé à Mons de Nevers. — Sur le recto du dernier feuillet servant de couverture à ce compte se trouve la copie d'un marché, fait avec le gouverneur, pour la culture des vignes du duc à Chenoves. Il s'engage à les faire cultiver à ses frais, même à fournir des tonneaux neufs pour mettre le vin, à condition qu'il recevra du duc 1,400 livres par an.

B. 4277. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin, et 108, papier.

1428-1430. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bediet. — Rôle des dîmes de Chenoves, des personnes qui les payaient et du climat où elles étaient établies : « ce « rôle avoit esté dressé d'après le terrier et les inventaires « de toutes les vignes trouvées sur le territoire, au mois « de septembre 1428. » — Note de la Chambre des Comptes : « Soit mis au domaine de Monsieur 2 journaux que tenoit « messire Jean Berthot, prêtre, situés à Dijon en Mon-« taigne, près de la vigne aux hoirs de feu Simonnot, jadis « barbier de M. le duc Eudes. » — Ouvrage d'hiver fait dans les vignes ducales à Chenoves.

B. 4278. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin, et 110, papier.

1430-1432. — Chenoves. — Comptes d'Odot Le Bediet. — Recette des cens dus annuellement au duc de Bourgogne à Chenoves, à Couchey, à Brochon et à Gevrey, payables à la Saint-Remy. — Le gouverneur de ce vignoble n'a pu avoir connaissance ni des personnes qui devaient les payer, ni des biens sur lesquels cette redevance était assise. — Vins vendus en détail à Dijon, dans les celliers du duc de Bourgogne. — Frère Jean de Nohes, naguères confesseur de la duchesse de Bourgogne, reçoit en don annuel et viager une queue de vin du cru de Chenoves. — Jean Vignier, huissier d'armes et valet de chambre du duc, reçoit un présent de 4 queues de vin.

B. 4279. (Registre.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin, et 117, papier.

1432-1434. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bediet. — Renouvellement du marché fait entre la Chambre des Comptes et ledit Le Bediet pour la culture des vignes de Chenoves et du clos de Marsannay. — Livraison de 43 queues de vin envoyées en Flandre pour l'usage de l'hôtel du duc de Bourgogne; outre ces 43 queues, il y en avait deux autres contenues en 12 petits poinçons pour le remplissage qu'il fallait faire en route. — Lettres de grâce accordées par le duc de Bourgogne à des charretiers qui lui avaient perdu deux queues de vin de Chenoves, qui s'étaient brisées sur la route où leurs voitures avaient versé. Cette faveur leur est faite en considération du service que lui avait rendu leur char à quatre chevaux « aux siéges « d'Avallon et de Pierre-Pertuis pendant l'espace de « sept sepmaines, » sans avoir eu d'autre récompense que 10 francs.

B. 4280. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin, et 53, papier.

1434-1435. — Chenoves. — Compte d'Odot Le Bediet. — « C'est le papier des dîmes de Chenoves. » « Premiè-« rement Perrenot Rousselot ou dit lieu, une ouvrée qui « est en désert, entre la terre de Mons. le duc de Bourgo-« gne d'une part et le désert Berthier d'autre, pour ce aux « dites vendanges, néant. » — Vin donné à révérend père en Dieu, frère Laurent Pignon, évêque d'Auxerre, confesseur du duc, à ses secrétaires maîtres Jean Hibert, Jean Chapuis et Gauthier de La Maindre, pour s'en faire accompagner et en user dans le voyage qu'ils devaient faire. — Messire Jean de Croy, chambellan, reçoit 3 queues pour l'usage de son hôtel en Picardie.

B. 4281. (Registre.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin, et 108, papier.

1438-1440. — Chenoves. — Compte de Guillemot Chambellan, gouverneur du vignoble et châtelain de Chenoves, collecteur des marcs de Dijon, institué par lettres données par le duc Philippe le Bon. — Recette de 463 livres 17 sous 10 deniers, montant des marcs de Dijon, « que chacun payait selon sa faculté et en y avoit qui se « dient nobles qui ne paient rien, et aussi ne paient rien « les clers non mariés, les vrais saintz vaux et bastonniers « des églises de Saint-Bénigne, de la chapelle de M. le duc « et de Saint-Estienne, ne les vrais portiers de la ville de « Dijon ; et doivent les maires et eschevins faire payer les « marcs à la Chandeleur. » — Vente des vins de l'année, « pour ce qu'ils estoient trop clarés et que bonnement ne « se pouvoient garder. »

B. 4282. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin, et 114, papier.

1440-1442. — Chenoves. — Compte de Guillemot Chambellan, châtelain, gouverneur du vignoble de Chenoves. — Recette des dîmes de Chenoves, dont la moitié appartenait au duc et l'autre à Jean de Masilles pour le quart qu'il avait acheté des héritiers de messire Jean de Gerland, et à Philippe de Corcelles, pour l'autre quart. — Il le tenait de Jean Bonféal, écuyer, qui l'avait acquis de Jeanne de Quincey, femme de Jean Panetier, fille de Gérard de Quincey, écuyer. — Les dîmes du climat de Chenevary appartenaient au duc pour le quart; Jean de Masilles et Philippe de Corcelles avaient un autre quart, et le reste appartenait aux moines de Saint-Bénigne. — L'amodiateur des dîmes de Brochon ne peut rien recevoir de ceux qui devaient, parce qu'il n'y avait rien eu dans les vignes.

B. 4283. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin, et 120, papier.

1442-1444. — Chenoves. — Compte de Guillemot Chambellan. — Richard, juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, reçoit du châtelain de Chenoves 8 queues de vin de ce cru, pour les faire mener à Luxembourg. — Philippe de Corcelles, premier écuyer tranchant du duc, reçoit 4 francs au lieu de la queue de vin qu'il avait coutume de prendre sur les dîmes de Chenoves. — Rôle détaillé des dîmes.

B. 4284. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin, et 109, papier.

1456-1460. — Chenoves. — Compte de Guillemot Chambellan. — Jean de La Gastine, « barillier de l'es« chansonnerie » du duc, reçoit du châtelain de Chenoves 18 queues de vin destinées à être menées en Flandre, près du duc. — Jacquot de Bregilles, valet de chambre et garde des joyaux, en reçoit 10 par ordre du duc, « pour « aucunes causes qui à ce le mouvoient. » — Le même barillier de l'échansonnerie en prend encore 66 queues que la Chambre des Comptes faisait envoyer en Flandre pour l'hôtel du duc. — Jacquemin Faronel, valet de fourrière du comte de Charollais, en prend 18 queues que le duc de Bourgogne donnait à son fils qui était en Flandre.

B. 4285. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1461-1468. — Chenoves. — Compte de Humbert Chambellan, châtelain de Chenoves et collecteur des marcs de Dijon, nommé par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne. — La récolte est de 143 queues de vin. — 15 sont données au comte de Charollais; — 8 à la comtesse, sa femme ;— 8 à Antoine de Croy, comte de Porcian, premier chambellan du duc de Bourgogne. — Le clos de La Violette entre dans le domaine du duc par confiscation des biens de feu Jean Coustain, exécuté pour ses démérites. — Frais de culture des 165 journaux de vignes que Guillaume et Humbert Chambellan s'engagent à cultiver pour 1,480 livres. Ils devaient faire à ce prix tous frais de culture, fournir les paisseaux et les liens, vendanger et faire les vins, fournir neufs tous les tonneaux pour le contenir. Ils s'engagent, en outre, à faire prendre, à leurs frais, les *hureberts* et *cancouaires*, à chasser les étourneaux, à faire renouveler aussitôt après les vendanges toutes les fosses des *preux*, quartoyer (piocher pour la quatrième fois) les plançons qui seront faits et plantés dans lesdites vignes en l'année et saison précédentes, à faire porter les gennes, à faire le galant ou vin cuit au besoin. Les adjudicataires avaient pour eux les sarments, les vieux échalas, l'usage de la maison du treul (pressoir), des cuves et de tout le mobilier.

B. 4286. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1468-1472. — Chenoves. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc de Bourgogne, gouverneur de la châtellenie de Chenoves, par lettres du duc du 22 août 1468. — Maître Girard de La Roche, conseiller et maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, reçoit dudit châtelain 109 queues de vin des vendanges de 1468 pour la dépense de l'hôtel ducal. — Délibération de la Chambre des Comptes, qui, considérant la diminution des dîmes, l'ignorance où l'on était du lieu et de la contenance des terres qui les rapportaient et les efforts des tenanciers pour s'affranchir de cette charge, nomme une commission pour se transporter sur les lieux et faire une

sérieuse enquête sur cette partie du domaine. — Le duc Charles fait don de 6 queues de vin de Chenoves à « Jacot Michiel, jadis espicier et valet de chambre de feu « monseigneur le duc, dernièrement trespassé, pour la « boisson du dit Michiel. »

B. 4287. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1473-1477. — Chenoves. — Compte de Pierre Gorrat, gouverneur de la châtellenie. — Le vin de la récolte de 1473 est vendu 6 francs la queue ; en 1474, la queue est vendue 4 francs. — Vins de Chenoves donnés à l'évêque de Langres, aux comtes de Ligny et de Brienne, commis par le Roi pour recevoir l'obéissance de la province; à Mgr d'Argueil, prince d'Orange, et à plusieurs autres seigneurs de France, pendant les huit jours qu'ils restèrent à Dijon après l'obéissance faite. La plupart de ces seigneurs reçurent ce vin « par potz « ou disner et au souper, et avec ce, pour les peines et « labeurs prinses par Monseigneur le président de Bour-« gogne, Mgr de Chissey, commis des finances, pour le « bien, prouffit et seurté de la dite ville et de tout le pays « devers les diz commis en poursuivant la dite obéissance; « à chascun d'eux 2 queues ; à chascun des quatre maî-« tres des comptes 2 queues, et par mandement des gens « des finances et des comptes, en date du 1er février 1476. » — Georges de La Trémouille, comte de Ligny, sieur de Craon, gouverneur du duché et du comté de Bourgogne, et Charles d'Amboise, gouverneur de Champagne pour le Roi, eurent pour leur part 323 queues de vin de Chenoves de l'année 1476, en vertu des lettres du Roi, dont le bon plaisir était, entre autres choses, « qu'ilz eus-« sent les vins qui estoient es celiers du feu duc Charles : « Je suis contant que vous les ayez (dit Louis XI, que le « compte cite textuellement). »

B. 4288. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1477-1483. — Chenoves. — Compte de Pierre Gorrat, gouverneur du vignoble de Chenoves. — Recette des vins, néant, « pour ce que aucun inventaire n'en a esté « faict, ainsi qu'on avoit accoustumé de faire par cy-de-« vant, ne aucuns des diz vins n'a esté baillié en garde ou « dit receveur, pour ce que, avant la Saint-Martin, ilz « furent bailliés par ordonnance du Roy, nostre sire, tant « à Mons. le gouverneur de Bourgogne qu'à Monseigneur « de La Roiche. » — Payement d'une rente fondée par Philippe de Courcelles, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, pour une messe quotidienne qui était dite dans la chapelle qu'il avait fait construire dans celle des ducs. — Les vins de Chenoves de 1478 sont donnés par Louis XI au gouverneur de Bourgogne. — En 1479, 1480, 1481, ce même gouverneur et le roi d'Angleterre se les partagent. — La recette des vins de Chenoves est nulle pour le domaine, « pour ce que, est-il dit, le Roy, nostre sire, a donné les « dictes vignes à perpétuité à Monseigneur Saint-Claude, « comme il appert par les lettres patentes du dit seigneur, « données à Arban, en Savoie, au mois d'avril 1482. »

B. 4289. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1482-1488. — Chenoves. — Compte de Jean Jeanneault, gouverneur du vignoble. — Louis XI donna toutes les dîmes de Chenoves à Notre-Dame de Cléry : « Néant pour la recette, pour ce que, par ses lettres pa-« tentes données à Plessiz-du-Parc le 30 octobre 1482, « et d'autres lettres en forme de chartres, le Roy avait « donné à l'église de Nostre-Dame de Cléry et à son « chapitre *tous* les dismes de vin qu'il pouvoit avoir en « *tous* les pays de Bourgogne. Et combien que en faisant « le dict don, iceluy Roy avoit entendu leur transporter « tous les dismes de vin, soit en nature, soit en argent, « quelque part assis qu'ilz fussent, dans tout le pays de « Bourgogne, néantmoins, pour ce que, par erreur ou au-« trement, on avoit mis seulement es lettres les dismes de « vin, doubtant qu'à l'advenir on voulsist empescher la « dicte église de Cléry en sa possession des dismes deues « en argent. » Il déclara que sa donation s'étendait aux dîmes payées en argent, et qu'en cela il ne s'était rien réservé, pas plus à ses successeurs qu'à lui, pas même le droit d'amortissement.

B. 4290. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, parchemin.

1489-1495. — Chenoves. — Compte de Claude de Rouvray, écuyer, gouverneur du vignoble. — La dîme de blé était nulle dans ce territoire, « pour ce que « Jean Ponceau, à cause de Jeanne de Quincey, Jean « de Masilles, écuyer, à cause de Robert de Gerlans, » tenaient la moitié de ces dîmes en fief du duc de Bourgogne et à présent du Roi, et que l'autre moitié appartenait au curé de Chenoves et aux chapelains de la chapelle de Poinçard-Bourgeoise, par lui fondée dans l'église de Notre-Dame de Dijon. — Recette des marcs de Dijon. Par arrêt du Parlement en date du 22 décembre 1490, tous les ouvriers et monnayeurs de la Monnaie de Dijon ne sont imposables que pour les fortifications, les ponts et les fontaines, en un mot, pour les seules charges que supportent les gens nobles et privilégiés. — Frais de culture de deux journaux de vignes que le Roi a fait planter pour la buvette de messeigneurs de ses Comptes à Dijon.

B. 4291. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Chenoves. — Compte de Claude de Rouvray. — Le clos de La Violette, situé sur le territoire de Dijon, contient 16 journaux; le grand clos de Chenoves contient 99 journaux. Il a été amodié à plusieurs personnes pour douze ans, moyennant 66 livres tournois; — les vignes appelées Bonne-Mère et Dame-Henrye contiennent ensemble 12 journaux. — Le chapitre de Langres avait la moitié des dîmes, et rien ne lui en avait été donné, parce qu'il n'avait rien demandé et aussi qu'il n'avait rien voulu payer des 8 deniers dijonnais qu'il devait annuellement au Roi.

B. 4292. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1496-1499. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire, receveur des châtellenies de Chenoves et de Talant. — Recette de deniers provenant des baux faits par la Chambre des Comptes de Dijon, à cens et à termes, de plusieurs vignes appartenant au Roi: ainsi, Jean Mongin, de Chenoves, paye 75 sous tournois pour le bail de douze ans de la vigne de Madame, contenant environ 5 journaux, au lieu dit en Masières, à raison de 15 sous le journal.

B. 4293. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1499-1502. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire. — Chapitre de la recette de la dîme Bernard, dont le Roi avait la moitié : rien n'a été reçu, parce que nul ne la saurait déclarer. — Recette des marcs de Dijon. — Charroi et encavement de 77 queues de vin de Chenoves et de Talant, déposées à Dijon, dans l'hôtel qui avait appartenu à Jean Martin, près de l'église Saint-Jean. — Recette du produit de 39 queues de vin, vendues en détail à Dijon, au profit du Roi. — Michel Herbert, écuyer de cuisine du Roi, enlève 100 queues de vin de Chenoves, Talant et Germoles, pour les transporter au château de Blois. — Gilles Semyton, sommelier de l'échansonnerie du Roi, enlève 25 queues de vin de Chenoves, et les mène à Lyon pour la dépense de l'hôtel de son maître.

B. 4294. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, parchemin.

1502-1508. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire. — Gages de Jean Batault et de Jean Genegin, closiers du Roi à Chenoves, nommés à cet office par lettres patentes du Roi Louis XII. Ils recevaient 7 livres tournois et leur robe, et étaient tenus d'être chaque jour « après « les ouvriers qui labourent et font les vignes du Roi pour « leur faire faire bonne œuvre. » — Recette du *quart-setier* de Brochon, amodiée 3 feuillettes de vin et 2 francs et demi. — 36 queues et demie de vin sont vendues 6 livres pièce à l'archiduc et au comte de Nevers. 119 queues de vin sont vendues en détail.

B. 4295. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1508-1512. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire. — Recette des rentes muables, parmi lesquelles sont comptées les dîmes de Chenoves, dont le Roi avait la moitié et les représentants de Philippe de Corcelles, seigneur de Pourlans et d'Auvillars, avaient l'autre; — autre, du produit de la vente des vins. — La recette des marcs de Dijon s'élève à 571 livres 9 sous 6 deniers. — Le vin vendu en détail est payé 6 deniers la pinte.

B. 4296. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1512-1516. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire « pour le gouvernement de ce vignoble et les « marcs de Dijon qui se souloient lever par le chastelain « de Chenoves. » — Maître Pierre Tabourot, auditeur des comptes à Dijon, donne 60 sous tournois « pour la cence « emphitéote » d'une pièce de vigne située à Marsannay, appelée le clos de Reselle et contenant environ 5 journaux. Ledit maître Pierre Tabourot s'était engagé « à bien « et duement cultiver et perpétuellement entretenir la dite « vigne, de manière que la dite cence sera bien assignée au « temps advenir. » — 17 queues de vin sont, par ordre du Roi, expédiées à Lyon sur 50 poinçons qu'il devait y envoyer pour être offerts « à l'ambaxadeur de Nostre « Saint Père le Pape. » — Jacques de Clermont, seigneur de Dampierre, écuyer d'écurie du Roi, confesse avoir reçu 212 queues de vin. — Odinot Godran, sommelier de l'échansonnerie du Roi, reçoit 75 poinçons formant 37 queues et demie de vin, faisant partie des 98 poinçons qu'il était chargé de faire conduire, dans les châteaux de Blois, Amboise et Paris, pour la provision du Roi.

B. 4297. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1516-1520. — Chenoves. — Compte de Jean Saumaire. — Chapitre des marcs de Dijon : par ses lettres patentes données à Paris le deuxième jour de mars 1514, et pour les causes y contenues, le Roi avait donné ces marcs aux habitants de Dijon pour six ans. — La queue de vin est vendue 6 livres 11 sous 6 deniers.

B. 4298. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1520-1522. — Chenoves. — Compte de Jean Sau-

maire. — Nicolas Du Moulin, sommelier de l'échansonnerie du Roi, reçoit 34 poinçons du vin de Chenoves, « pour « mener promptement à Lyon avec une plus grande quan- « tité. » La queue de vin de Chenoves est vendue 12 livres tournois.

B. 4299. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1523-1526.— Chenoves. —Compte de Jean Saumaire. —Chapitre des marcs de Dijon : mention d'une nouvelle remise de six ans faite par le Roi, en 1519, aux habitants de Dijon. —La recette des vins est de 153 poinçons pour l'année 1523; 84 poinçons de vin sont envoyés, soit à Blois, soit à Paris, à l'hôtel de La Tournelle, pour partie de la dépense du Roi. — Par ordre de la Chambre des Comptes de Dijon, le gouverneur de Chenoves livre 4 poinçons de vin destinés à être adressés au président de la Chambre des Comptes de Paris, M. Dorme. — 6 poinçons sont livrés au receveur général de Bourgogne, maître Bénigne Serre, pour les expédier à Blois avec une quantité plus considérable et en faire présent *à son bon plaisir*. — Transports de vin de Talant à Dijon, à l'hôtel de Digoine, près l'église de la Madeleine, à 3 sous 4 deniers la queue. — Les caves où ce vin est déposé n'appartiennent pas au Roi; demoiselle Claudine de Baissey les lui avait amodiées 60 sous tournois.

B. 4300. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1526-1530.— Chenoves. — Compte de Zacharie Chapellain, receveur du bailliage de Dijon, institué gouverneur des celliers de Chenoves par le roi François Ier. — La recette des vins de Chenoves est de 14 poinçons, qui sont vendus ensemble 56 livres tournois, c'est-à-dire 4 livres le poinçon, ou 8 livres la queue. — L'année suivante, 1527, on recueillit 21 poinçons, et chacun fut vendu 16 livres 2 sous 6 deniers.

B. 4301. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1530-1534. — Chenoves. — Comptes de Claude Raviet, receveur du bailliage de Dijon, institué gouverneur des celliers de Chenoves. — La recette de l'imposition de 12 deniers par livre sur tous les vins vendus à Gevrey est nulle, « pour ce que feu Monseigneur le Duc en son vivant « abolit la dite imposition jusqu'à son bon plaisir, moyen- « nant la récompense faicte à icelluy seigneur sur le sel « de Salins, dont usoient et debvoient user les habitants de « Gevrey, et la dicte abolicion appert par le compte fini en « 1361. » — Même observation pour la recette des 12 deniers sur les autres denrées et le quatrième des vins vendus à Fixin, Chevigny, Fénay, Arcelot, Fley, et Licey.

B. 4302. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1533-1536. — Chenoves. — Compte de Nicolas Raviet. — Recette des terres royaux de l'Élection de Langres, enclavées au duché de Bourgogne; — des hauts passages, ou droits royaux de 15 sous tournois levés sur chaque queue de vin, et de 4 deniers tournois par livre sur toutes les denrées et marchandises qui se transportaient « du royaulme en l'Empire. » Ce droit, pour l'année 1533, est amodié 26 livres tournois. — Rôle des villages composant les terres royaux de La Montagne. — Recette de 22 poinçons de vin des vendanges de 1533. — La queue de vin est vendue 14 livres 10 sous.

B. 4303. (Registre.) — In-folio, 228 feuillets, parchemin.

1536-1542. — Chenoves. — Compte de Jean Bonneau, receveur de la châtellenie de Chenoves et de Talant, des terres royaux de l'Élection de Langres enclavées au duché, et en même temps receveur du bailliage de Dijon. Ce volume ne concerne que Chenoves. — Les religieux de Saint-Bénigne reçoivent une partie de dîme sur le finage de Marsannay-en-Montagne. — On vend 17 livres tournois la queue de vin ou les deux poinçons.— La dîme des blés est tenue en fief, ou par les ayants cause de Jean de Masilles, écuyer, ou possédée par le curé de Chenoves et les chapelains de la chapelle Poinçard-Bourgeois, à Notre-Dame de Dijon.

B. 4304. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, parchemin.

1542-1546. — Chenoves. — Compte de Jean Bonneau. — Jean Constantin, de Marsannay-en-Montagne, paye un cens annuel et perpétuel de 15 sous tournois au lieu de Jean Gérard, « pour le bail à lui fait par Messieurs « des Comptes, de trois pièces de vignes en désert appar- « tenant au Roi, au dit Marsannay, situées au climat du « Chaffaut, en Loicherot et en Résilles. » — Claude Jolibois, de Chenoves, paye annuellement 15 deniers « pour « l'accensissement d'ung trot de meix, assis au dit lieu en « la rue Basseran, contenant 9 perches. »

B. 4305. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1546-1558. — Chenoves. — Compte de Jean Bonneau. — En l'année 1557, la recette des vins de Chenoves fut de 79 queues. M. d'Aumale, gouverneur pour le Roi en Bourgogne, en reçoit 2 queues, le capitaine de Talant, 2 poinçons, et l'abbé d'Amberive, 6, qu'il avait coutume de prendre sur les vins de Talant.

B. 4306. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1565-1580. — Chenoves. — Compte de Jean Berthault, commis à la recette des châtellenies de Chenoves et Talant et de celle du bailliage de Dijon. Ce volume ne se rapporte qu'à Chenoves. — 18 gros de cens sont dus par les héritiers de maître Laurent Tricaudet, au lieu de Thevenin Joillou, « pour un meix et la muraille qui est à « l'entour, assis à Chenoves, et qui souloit estre au treul « de Bonne-Mère. » — Autre cens payé par Antoine Brocard, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon. — Le duc d'Aumale reçoit 7 queues de vin sur les 24 qu'il avait coutume de prendre à Chenoves.

B. 4307. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1581-1584. — Chenoves. — Compte de Jean Berthault, receveur du domaine du Roi, rendu par le châtelain de Chenoves. — « Louage de la maison appelée la Grangette, assise devant l'hôtel du Roi, à Chenoves, néant, « pour ce que on a fait cellier à mectre les vins du Roy. » — Recette de 175 écus 10 sous tournois, provenant de l'amodiation des châtellenies de Chenoves et Talant, affermées à Claude Levillain, marchand à Dijon. — 6 écus donnés à Bénigne Ythier, conseiller du Roi, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes, pour journées employées à la confection et renouvellement du terrier de Chenoves.

B. 4308. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1582. — Chenoves. — Compte de Claude Berthault, receveur ordinaire du domaine du Roi au bailliage de Dijon, et des châtellenies de Chenoves et Talant, rendu pour Chenoves. — Les châtellenies de Chenoves et Talant sont données à ferme à Jean Baudrenet, marchand à Dijon. — Recettes de Philizot et Pierre Galois : « pour l'accensissement « d'un meix assis à Chenoves, néant, pour les causes cy- « dessus déclarées. » — Gages du receveur, qui sont de 26 écus 40 sous.

B. 4309. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1586-1589. — Chenoves. — Compte de Jean Berthault. — Les châtellenies sont affermées. « La pièce de « vigne appelée la Violette, contenant 17 journaux 2 « tiers, est délaissée à cens perpétuel à Denis Bonard et « Gérard Dubois, moyennant 28 livres 6 sous 8 deniers « par an. » — La somme de 2 livres 30 sous 6 deniers est allouée au receveur pour la façon du compte de l'année 1586, avec une copie sur papier. — Recette de 70 écus, formant la moitié du prix du bail des châtellenies de Chenoves et Talant, pour l'année 1589.

B. 4310. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1590-1591. — Chenoves. — Compte de Jean Berthault, pour la châtellenie de Chenoves. Le revenu de cette châtellenie est toujours amodié : « C'est à scavoir que « les articles du présent compte ont été abrogés en tant « que touche les non muables et escripture, pour ce que « les cens audit Chenoves n'ont esté encore renouvellés « par celluy que MM. des Comptes y ont commis et faict « donner le double du terrier en ce qui touche le dixme « non parachevé parfaict, ny signé et autant que touche « les censes n'en a esté faict pareillement aucune recong- « noissance nouvelle, ains sont cy-après déclarées selon « les anciens comptes. » — Recette de 70 écus formant la moitié du fermage. — Gages des receveurs Jean et Claude Berthault.

B. 4311. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1592-1596. — Chenoves. — Compte de Jean Berthault, pour la châtellenie de Chenoves. — Aucune recette, excepté celle du fermage, ne se produit encore : « Des vins creuz et venuz en vignes du seigneur « au dit lieu de Chenoves, néant, cy parce que les vignes « scizes au dit lieu et appartenant au Roy ont estées don- « nées à censes perpétuelles par les commissaires deppu- « tez de Sa Majesté. » — A la dépense des vins, même observation : « Néant. » — Les 8 sous dus aux religieux et couvent de Saint-Dominique à Dijon, à cause des dîmes de Marsannay-en-Montagne, ne leur sont pas payés, faute de fonds.

B. 4312. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1601-1602. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur du domaine du Roi au bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves et Talant, rendu pour Chenoves seulement. Ce receveur remplace Claude Berthault. — Le fermier verse 67 écus 52 sous 9 deniers destinés à l'acquittement des charges de la châtellenie. Les dépenses se bornent presque aux gages du receveur. — Diverses réductions sont faites au fermier sur le prix de son bail, entre autres causes, pour la non-jouissance de la vigne appelée la Violette, qui avait été vendue à M. Bénigne Fremyot, président en la Chambre des Comptes.

B. 4313. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1604-1606. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot, pour la châtellenie de Chenoves, donnée à ferme à maître Georges Landriet, demeurant à Talant. — Le receveur ne touche que la partie du prix du bail nécessaire aux charges de la châtellenie. — Les dépenses ne consistent guère que dans les gages du receveur et la confection du présent compte.

B. 4314. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, papier.

1607-1609. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot. — Le fermier de la châtellenie est toujours Georges Landriet, de Talant. Ce fermier verse entre les mains du receveur 120 livres 10 sous pour acquitter les charges de la châtellenie. — Les clauses du bail renferment les exceptions suivantes : 1° les ventes de bois ; 2° les amendes pour crimes ou délits ; 3° celles de la gruerie ; 4° les épaves et confiscations, ainsi que les cens dus sur les clos et vignes de Sa Majesté, qui ont été aliénés et dont la jouissance a été délaissée aux acquéreurs. — La rente due aux religieux et couvent de Saint-Bénigne, de Dijon, sur une partie des dîmes des vignes de Marannay, leur est payée.

B. 4315. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1610-1614. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot. — La châtellenie est toujours affermée. Le fermier est Nicolas Hallard, de Dijon, lequel n'ayant pas satisfait au payement de sa ferme, elle fut publiée à folle enchère et délivrée par les trésoriers généraux de France à M. Gérard Noblet, pour la somme de 261 livres 6 sous 8 deniers, y compris la châtellenie de Talant. — Gages du receveur, qui sont de 80 livres.

B. 4316. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, papier.

1615-1618. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot et de Pierre Mouton, receveurs du domaine du Roi au bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves et Talant, rendu pour Chenoves seulement. — Recette de 39 livres 5 sous, de Jean Monnyot, fermier général des revenus des châtellenies de Chenoves et Talant, formant le complément de 200 livres, montant de l'adjudication qui lui en avait été faite pour un an. — Recette de 12 livres tournois versées par les habitants du Fays (Billot), pour la permission à eux accordée par le Roi d'user et manger du sel blanc.

B. 4317. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, papier.

1619. — Chenoves. — Compte de Paris Regnault, commis à la recette de Chenoves. « Des cens et rentes qui « deues estoient au dit Chenoves, Brochon et Gevrey-en- « Montagne au jour de la feste Saint-Remy, par plusieurs « personnes tenementiers ez diz lieux, ne se reçoit pas, « faute de congnoissance de ceulx qui doibvent la dite re- « devance, et aussi que tout le revenu de la dite chastel- « lenie est amodiée à maître Jean Monyot. » — Les dépenses consistent dans les gages du receveur et la confection du compte.

B. 4318. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1620-1622. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot et de Paris Regnault, receveurs. — Jean Berbisey, lieutenant particulier au bailliage de Dijon, au lieu de feu maître Antoine Brocard, en son vivant maître ordinaire à la Chambre des Comptes, est tenu quitte des 40 sous de cens annuel qu'il devait sur une maison située à Dijon, rue Charbonnerie, parce qu'elle lui a été vendue à réachat perpétuel. — Le receveur particulier reçoit 160 livres du receveur général des finances, pour faire face aux charges de la châtellenie, qui ne consistent que dans les gages des receveurs et la confection du compte.

B. 4319. (Registre.) — In-folio, 211 feuillets, papier.

1625-1626. — Chenoves. — Compte de Jean Chrétiennot et de Paris Regnault, receveurs. — Recette de 100 livres versées par Sébastien Bouyer, bourgeois de Dijon, fermier général des châtellenies de Chenoves et Talant pour six ans, à compter du 1er janvier 1624. — « Pour le regard des « vignes du climat de Bonne-Mère, possédées par les fabri- « ciens de l'église Saint-Pierre de Dijon, néant, cy d'aul- « tant qu'ils n'ont voullu recognoistre ny payer. »

B. 4320. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1627-1628. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot et de Paris Regnault, receveurs. — Pre- « mièrement, recepte à cause de la ferme et amodia- « tion de tout le revenu dudit domaine de Chenoves, de « maître Sébastien Bouyer, fermier général, la somme de « 100 livres tournois, faisant partie de la somme de 250 li- « vres, pour laquelle adjudication lui a esté faicte du re- « venu en général du domaine du Roi ès châtellenies de « Chenoves et Talant. » — Lettres d'institution données par le roi Louis XIII audit Jacques, son receveur.

B. 4321. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1629. — Chenoves. — Compte de Paris Regnault, commis à la recette de la châtellenie de Chenoves, par les trésoriers généraux de France au Bureau des finances établi à Dijon. — Sébastien Bouyer, bourgeois de Dijon, amodiateur des châtellenies de Chenoves et Talant, verse 250 livres, montant du bail à lui fait du revenu desdites châtellenies.

B. 4322. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1630. — Chenoves. — Comptes de Jacques Chrétiennot, receveur du domaine du Roi au bailliage de Dijon, pour la châtellenie de Chenoves.—Le revenu continue à être affermé; mais tous les articles de la recette sont portés en compte pour garder les droits du Roi.

B. 4323. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1631-1632. — Chenoves. — Comptes de Paris Regnault.—Les revenus de cette châtellenie et celle de Talant sont toujours amodiés à Sébastien Bouyer pour 292 livres. —La recette est donc nulle et la dépense se borne à la confection du compte et aux gages du receveur, qui ne reçoit rien.

B. 4324. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, papier.

1633. — Chenoves. — Compte de Paris Regnault, pour la châtellenie de Chenoves et Talant, commis pour et au nom de Pierre de Moulon, receveur du domaine. — Des héritiers de maître Alexandre Tabourot, lieutenant à la Table de marbre du Palais de Dijon, qui devait 20 sous sur trois journaux de vignes en la maladrerie de Chenoves, néant.

B. 4325. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1638. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Claude de Léry, fermier des châtellenies de Chenoves et Talant, donne 290 livres d'amodiation. — Georges Constantin, vigneron, demeurant à Chenoves, doit 10 deniers sur la vigne qui avait appartenu à M. de Crespy, président au Parlement. — Hector Joly, conseiller du Roi, maître ordinaire en sa Chambre des Comptes de Dijon, doit 6 sous 8 deniers sur un journal de vignes.

B. 4326. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1639. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Claude de Léry paye le montant de son bail. — Des chapelains de la chapelle de Pothières, qui doivent 6 sous sur un journal de vigne à Chenoves. — Maître Millière, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, prieur d'Époisse, doit 2 deniers sur une ouvrée de vignes.

B. 4327. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1640. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Claude de Léry donne 290 livres pour l'amodiation des revenus des châtellenies de Chenoves et Talant. — Louage de la maison appelée La Grangette, située devant l'hôtel du Roi à Chenoves, parce qu'on n'avait pas fait un cellier pour les vins du Roi.—Les vénérables de la Sainte-Chapelle de Dijon devaient au Roi 20 sous sur trois journaux et une ouvrée au climat de Montbardon, près de la maison du chapitre d'Autun.

B. 4328. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, papier.

1641. —Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Recette de 290 livres, montant du prix de l'amodiation des revenus de la châtellenie. — La veuve de Nicolas Noblet, auditeur des comptes, devait 3 sous sur sa vigne de Brochon. — La veuve de maître Louis Martin, procureur au Parlement de Dijon, devait 10 sous, pour la dîme, le cens royal, à cause de six quartiers de vignes.

B. 4329. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, papier.

1642. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté à la Chambre des Comptes par le procureur Le Grand. Les membres de cette Chambre, auxquels l'examen de ce compte fut renvoyé, étaient messires Filzjam, Grandmaison et Claude Robert. — Jacques Hourry est dit fermier du revenu de la châtellenie. —La dîme appartient au Roi pour la moitié, et l'autre avait appartenu à Jean de Corcelles, sieur d'Auvillars, par indivis et la tenant en fief du duc de Bourgogne, avec deux queues de vin qu'il avait droit d'y prendre annuellement et avant tout partage. Ces deux queues de vin furent données par Jean de Corcelles à la Sainte-Chapelle pour la fondation d'une messe quotidienne.

B. 4330. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1643. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot, mis en audition par le comptable, assisté de maître Pierre Le Grand, son procureur, par-devant Lantin et Louis Mailley, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs, commissaires députés pour cet examen. — Recette de 290 livres, montant de la ferme du revenu de cette châtellenie

et de celle de Talant. — Jean Berbisey, lieutenant particulier au bailliage de Dijon, au lieu d'Antoine Brocard, maître des comptes, devait 20 sous de cens sur une maison assise en la rue Charbonnerie.

B. 4331. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1644. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Recette de la ferme des revenus : elle est de 290 livres. Cette recette « sera tirée à néant, ains seulement « escript affin de suivre l'ordre des comptes précédents « pour la conservation des droits du domaine. »

B. 4332. (Registre.) — In-folio, 352 feuillets, papier.

1645-1646. — Chenoves. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Recette de la ferme des revenus, dont les deniers sont versés au nom de Claude Léry, par les mains de Jean Thoridenet, huissier au Bureau des finances, en qualité de mari de la veuve de Jacques Horry, décédé fermier du domaine de Chenoves.

B. 4333. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, papier.

1647. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand, commis par les trésoriers généraux de France en Bourgogne à la recette du domaine de Chenoves. Il fut affirmé par ce comptable, à la Chambre des Comptes de Dijon, pardevant les commissaires délégués Pierre Thomas et Jean Beau, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs en icelle. — Maître Bénigne Chaumelys, conseiller du Roi, receveur général de ses finances, verse 40 livres entre les mains du receveur de cette châtellenie pour les gages dudit comptable. — Richard, sieur de Beligny, devait 4 sous sur deux journaux de vignes. — Antoine Jolibois, vigneron, devait 20 deniers sur un quartier de vignes.

B. 4334. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1648. — Chenoves. — Compte de Bernard Philippe, commis par les trésoriers généraux de France en Bourgogne et Bresse à la recette du domaine du Roi au bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves et Talant. Il fut présenté et affirmé par le comptable assisté de Bénigne Jacquemin, son procureur. — « Des vins crus aux vignes « du Roi au lieu de Chenoves, néant,. d'aultant que les « dictes vignes ont esté données à cens à perpétuité par « les commissaires du Roy. »

B. 4335. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1649. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand, commis à cette recette par les trésoriers généraux de France. — Le sieur Chemilly, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, devait 4 sous sur cinq ouvrées de vignes. M. Jovinet, chanoine de la Sainte-Chapelle, devait 5 sous sur trois quartiers de vignes, près de celle du chapitre d'Autun. — « Pour le regard des vignes tenues à Che« noves par Chrétien Macheco, lieutenant au bailliage « de Nuits, vendues depuis à Bénigne de Frasans, gref« fier au Bureau des finances à Dijon, néant, d'aul« tant que ledict Macheco n'a voulu recognoistre ny « payer. »

B. 4336. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, papier.

1651. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand. — Maître Pierre Mugnier, au lieu de Pierre Thoridenet, dernier fermier de la châtellenie, paye une partie de la ferme des revenus, amodiés 305 livres. — Jean de La Grange, avocat au Parlement, devait 5 sous sur cinq quartiers de vignes.

B. 4337. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, papier.

1652. — Chenoves. — Compte de Bernard Pepin, receveur du domaine au bailliage de Dijon, pour les châtellenie de Chenoves, Talant, Brasey et Saulx-le-Duc. Il fut présenté à la Chambre des Comptes, qui délégua pour l'examiner maîtres Loppin et François Bichot-Morel, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs. — Pierre Magnier, fermier du domaine de Chenoves, donne pour son bail 305 livres ; — le receveur général Jean Petit lui donne 80 livres pour deux quartiers des gages des receveurs de la châtellenie de Chenoves.

B. 4338. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1653. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand. — Les héritiers de Claude Dorge, procureur en la Chambre des Comptes, devaient 5 sous sur trois quartiers de vignes ; néant, parce que le fermier les reçoit.

B. 4339. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1654. — Chenoves. — Compte de Bernard Pepin. — Les héritiers de Pierre Labourot, auditeur des comptes, devaient 60 sous de cens, à cause du clos de Rozière qu'il avait eu du Roi à réachat perpétuel.

B. 4340. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier.

1655. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand. —

De la dîme de Chenoves et Chenevary, où le Roi prenait le quart, les chapelains d'Auvillars en prenaient un autre et les religieux de Saint-Bénigne les deux autres quarts, néant. Par ses lettres patentes du 29 juillet 1460, le duc de Bourgogne l'avait abonnée à argent pour vingt ans, à condition que chaque journal payerait 4 gros et demi. La recette totale de cette dîme s'élevait à 19 livres 13 sous 4 deniers, c'est-à-dire que la part du Roi était de 4 livres 18 sous que le fermier percevait.

B. 4341. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1657. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand. — Pierre Bris, contrôleur des mortes-payes en Bourgogne, devait 10 deniers sur une ouvrée ; néant.

B. 4342. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, papier.

1661. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand, soumis à Étienne Millière et à Claude Morelet, conseillers à la Chambre des Comptes. — « Pour le regard des vi-« gnes possédées par les héritiers du sieur Terrion, capi-« taine pour le Roi au château de Rouvres, néant, « d'autant qu'ils n'ont voulu reconoistre ny payer. » Mais en marge la Chambre des Comptes a mis cette apostille : « Ledit comptable est chargé de 20 sous par estima-« tion. »

B. 4343. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, papier.

1663. — Chenoves. — Compte de Pierre Le Grand. — Pierre Viard et François Garenne, son gendre, fermiers du domaine de Chenoves et Talant, payent pour leur bail 225 livres, par délivrance à eux faite par les trésoriers généraux de France, pour six années. — « Quant aux « vignes que tenait le sieur Brocard, néant, d'autant qu'il « n'a voulu reconnaître ny payer. » La Chambre des Comptes a mis en marge : « Sera chargé de 20 sous ledit « comptable. »

B. 4344. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Clamecy. — Compte de Renaud Loppin, châtelain de Clamecy. — Recette de 21 livres, montant du produit affermé du ban d'août et de mars ainsi que du fêtage ; — de 70 sous donnés par le fermier des bourgeoisies de Clamecy dans toute la châtellenie ; — des poids et mesures et des deux tiers de la foire de Bethléem ; — de la prévôté et des tailles de Sorgy et de celles de toute la châtellenie.

B. 4345. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1376-1383. — Clamecy. — Compte de Renaud Loppin, châtelain de Clamecy. — La recette des vins est nulle, parce que les religieux de Lespaul ont eu tout le vin « dou « disme de Clamecy de ceste année présente pour tout le « vin que Madame leur doibt pour ladicte année ; et pour le « vin qu'ilz ont heu dou dicte disme, ilz ont quittié ma dicte « dame de cent muis de vin pour la dicte année, à cause « de la fondation de leur église. » — Recette de 8 sous, prix de l'amodiation de la rivière de Sorgy. — Les cens de Clamecy, qui produisaient autrefois 111 sous, n'en ont produit que 30 cette année, « pour ce que la plus grant part « des héritaiges susquoy lesdiz cens sont assis, sont dez « longtemps demourez en désert et les ont délaissiez et « renonciez ceulx qui les tenoient. » En marge est écrit par la Chambre des Comptes : « Fiet informatio, » et elle a maintenu le montant de l'ancienne recette, 111 sous.

B. 4346. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1391-1393. — Clamecy. — Compte de Renaud Burdelot (*alias* Burdillet), châtelain de Clamecy, institué par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, comte de Nevers. — Lettres de Guillaume de Champdeniers, sire de Roussay, gouverneur du Nivernais et du Donziois pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, baron de Donzy, son fils aîné, attestant que le nouveau receveur a prêté serment entre ses mains. — Vente de 54 bichets de froment, provenant de la recette de Clamecy, à raison de 4 sous tournois l'un. — Pour l'année 1393, tout le vin provenant de la dîme de cette châtellenie est abandonné aux moines de Lespault, en payement de 120 muids de vin, mesure d'Auxerrois, qu'ils avaient coutume de prendre à Clamecy pour la fondation de leur église.

B. 4347. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1398-1403. — Clamecy. — Compte de Renaud Burdelot. — « Despens d'environ 60 personnes et de 20 char-« pentiers, venus de païs estrangers, assemblés à Andrie « et à Sorgy, par ordre du gouverneur du Nivernais, du « bailli de Donziois et du conseil ducal pour veoir deffaire « et lesdictz charpentiers pour aidier à deffaire certain « cas de nouvelleté à l'encontre des religieux, prieur et « couvent d'Andrie, qui avaient fait faire en la rivière de « Droin, ou droit de la porcherie du duc, une huchè à « prendre poissons, qui comprenoit tout le travers de la « rivière. » — Recette de la vicomté de Clamecy. — Un

bœuf d'épave, trouvé à Clamecy, est vendu 3 livres tournois, au plus offrant.

B. 4348. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1382-1384. — Cortevaix. — Compte de Girard de Montfaucon, écuyer, pour et au nom de noble Jean de Montfaucon, son frère, *cy en arrier*, chevalier, châtelain et capitaine de Cortevaix, à dater du 21 mai 1383, époque où il fut institué capitaine de cette châtellenie par le duc de Bourgogne à la place de Damas de Busieu. — Copie de la commission donnée à Girard de Montfaucon par Guillaume Le Noble, lieutenant de Jean, sire de Ville-sur-Arce, bailli et maître des foires de Châlon. — Copie des lettres patentes de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement de ce pays en l'absence du duc, laquelle reconnaît ledit Girard de Montfaucon pour son capitaine de Cortevaix et fixe ses gages à 25 francs d'or. — Dépense pour placer une meule au moulin de Cortevaix.

B. 4349. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1385-1395. — Cortevaix. — Compte de Girard de Montfaucon, chevalier, châtelain et capitaine de Cortevaix. — Recette de 3 gros, pour six fers à cheval, garnis de clous, dus par quelques personnes à la Saint-Martin d'hiver; chaque fer garni valait 2 blancs. — Indication des meix vacants, faute de tenanciers, depuis quatorze ans. — La journée d'un ouvrier tonnelier est payée 2 gros. — Rôle des amendes.

B. 4350. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1396-1407. — Cortevaix. — Compte de Girard de Montfaucon. — Réparation de la grosse tour du château de Cortevaix. — Lettres patentes de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers et baron de Donzy, par lesquelles il nomme Guillaume Bataille d'Autun châtelain et capitaine de Cortevaix ; acte de prestation de serment et de l'enregistrement de la Chambre des Comptes.

B. 4351. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1407-1418. — Cortevaix. — Compte de Guillaume Bataille, châtelain et capitaine de Cortevaix. Malgré sa nomination audit office, Girard de Montfaucon avait continué à l'occuper; il fallut pour l'évincer de nouvelles lettres du duc de Bourgogne qui nommait expressément Guillaume Bataille, « en déboutant dudit office de capitaine et châtelain « de Cortevaix tous aultres quelzconques qui n'en ont « lettres de nous. » — Réparations faites à la grosse tour et façon de deux *eschiffes*. — Recette du péage.

B. 4352. (Registre.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1422-1429. — Cortevaix. — Compte de Jean de Vergy, écuyer, institué capitaine et châtelain de Cortevaix, à la place de Durand de Masilles, par lettres du duc de Bourgogne. — Payement des gens d'armes et de traits qui étaient au château de Cortevaix par ordre de M. de Saint-Georges et des gens du Conseil du duc, « pour doubte des « ennemis du Roy et de mon dit seigneur. » — Lettre de Guillaume de Vienne, sieur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, gouverneur de Bourgogne, capitaine général en l'absence du duc, aux gens des Comptes, pour les avertir qu'aussitôt après la prise de Tournus il avait établi des hommes d'armes dans les places voisines, entre autres à Cortevaix, où il y en eut trois, parmi lesquels étaient Antoine de Vergy et quatre arbalétriers. — Réparations exécutées au château de Cortevaix par ordre du gouverneur général.

B. 4353. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, dont 7 papier.

1457-1460.—Cortevaix.—Compte d'Étienne d'Essertines, écuyer, capitaine et châtelain de Brancion, commis à la recette de Cortevaix par la Chambre des Comptes de Bourgogne, après la mort de messire Pierre de Saint-Julien, à qui le duc de Bourgogne avait donné les revenus de Cortevaix « jusqu'à son bon plaisir. » — Recette des deniers dus au domaine par les tenanciers de diverses terres données à cens par feu Jean de Vergy, naguère châtelain de Cortevaix. —Le clos de vignes appelé clos du Mont, qui était en désert, avait été donné à cens à Philibert Du Pois, à Barthélemy Blanclerc et à Philibert Petitjean. — Recette de 8 francs 4 gros et demi, faisant la moitié du prix de l'amodiation du péage de Cortevaix. — Reconstruction de la coiffe de la grande tour du château de Cortevaix, à sept quartiers, à quatre lucarnes, pour revêtir ladite coiffe comme il appartient, et faire une lanterne en ladite coiffe pour y placer deux hommes et y faire le guet. Il est stipulé que les solivaux devront dépasser la muraille d'un pied et demi en manière de machicoulis.

B. 4354. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1460-1462. — Cortevaix. — Compte de Jean de Chamilly, écuyer, châtelain de Cortevaix. — La mesure des grains de Cortevaix est semblable à celle de Cluny; la plus grande, appelée pénal ou bichet, contient 4 boisseaux,

et chaque boisseau 3 coupes. — Pierre Boson paye un cens sur les moulins et écluses situés sur le châtel de Cortevaix, sur une autre place où il y avait un moulin et un batteur sur la rivière de Guye, y compris une petite île qui joignait ledit moulin. — Le tenancier payait annuellement 18 gros de la valeur de 30 sous tournois ; il donnait en outre un pénal de froment, portant *loux et remuaige*, plus 15 pénaux moitié froment et moitié gros blé ; enfin, le duc et son châtelain avaient de plus le droit de moudre leurs blés.

B. 4355. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1463-1468. — Cortevaix. — Compte de Jean de Chamilly, châtelain et capitaine de Cortevaix. — Le boisseau de froment est vendu 2 blancs, c'est-à-dire 2 gros le bichet. Le boisseau de noix est vendu 2 blancs, et la poule 10 deniers. — Frais pour ajourner l'abbé et le couvent de Cluny « à voir lever l'empeschement mis à leur re- « queste en certain buisson de bois situé dans la châtelle- « nie de Cortevaix, censable de 9 deniers clugnisois envers « le duc de Bourgogne. — Amodiation de la rivière banale de Guye avec la chasse aux cerfs, biches, chevreuils, sangliers et autres grosses bêtes rousses et noires, lièvres et renards compris, pour 4 francs et demi par an.

B. 4356. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1468-1473. — Cortevaix. — Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage de Châlon et des membres en dépendant, parmi lesquels était la châtellenie de Cortevaix. — Recette de 4 gros provenant de la vente d'un petit porc trouvé dans cette châtellenie.—De la gruerie dans laquelle se trouve l'amodiation des glands. — La pinte d'huile est vendue 3 blancs.

B. 4357. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1473-1477. — Cortevaix. — Compte de Guillaume Gorgedey, receveur de la châtellenie de La Colonne, de la gruerie de Buxy, de la châtellenie de Brancion, de son grenier à sel et de la châtellenie de Cortevaix. Il n'y a dans ce compte que ce qui regarde cette dernière châtellenie. — « Recette nulle pour le four de Cortevaix, mis en la « main du duc par ordonnance de Messieurs des Comptes. « Laquelle main-mise a esté faicte pour ce que aucune « distribution des biens de l'ospital n'est faicte aux povres « et chiet le nom d'icelluy hospital en ruyne, néant, pour « ce que tant pour les guerres que pour les mortalités icel- « luy four na valu aucune chose. »

B. 4358. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1517-1522. — Cortevaix. — Compte de Claude Huguenaul, châtelain et receveur de Cortevaix et de Brancion, naguère réunis au domaine. Ce compte avait été dressé après cette réunion au moyen de celui de 1477 ; car, « on na pu finer d'autres comptes qui aient esté ren- « dus, depuis ledit temps, attendu que le revenu de cette « terre avait esté levé par autres mains que celles du Roy. » — Recette d'une geline, dont Guiot Pignet devait les trois quarts et Jean Pignet l'autre quart.

B. 4359. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1522-1531. — Cortevaix. — Compte de Jean Huguenaul. — Recette de 2 boisseaux de froment pour le cens d'une place où il y avait autrefois un moulin, « sis « sur la rivière de Guye dessus le pont, près du pré de « noble Pierre Du Vergier, » où Pierre Blesson, le censitaire, devait faire construire un moulin-batteur. — Recette de 105 sous, provenant de la vente du foin du pré de Soicheron à Cortevaix.

B. 4360. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1530-1535. — Cortevaix. — Compte de messire Claude de Saint-Julien, seigneur de Baleure, capitaine châtelain de Brancion et Cortevaix. — Le bichet de froment est vendu 7 francs, le bichet d'orge 3 francs 4 gros. — Recette de 12 livres pour l'amodiation du péage et bavoin ; — autre de 2 sous payés par P. Michelet, censitaire de la toppe appelée la Brosse-du-Millet.

B 4361. (Registre.) — In-folio, 249 feuillets, papier.

1537-1550. — Cortevaix. — Compte de Claude Besancenot, commis à la recette de cette châtellenie par la Chambre des Comptes de Dijon. — Recette de 9 bichets d'avoine, provenant de l'amodiation de la blairie de Cortevaix. La recette de noix est nulle, « pour ce que les noyers « sont tous mors et pourris pièça. » — La Chambre des Comptes a écrit en marge cette apostille : « Sur ce certi- « fication en son prochain compte. » — Au compte suivant, le receveur persiste à retrancher la recette des noix dont les arbres auraient été tous *mors*. Une apostille de la Chambre des Comptes porte ces mots : « Le receveur « n'ayant satisfait à la susdicte ordonnance, demeure chargé « de 4 pintes d'huile. » — Enfin en l'année 1544, on lit ces mots de la Chambre des Comptes : « Veu la certi- « fication, l'article des noix est passé. »

B. 4362. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, dont 9 papier.

1569-1589. — Cortevaix. — Comptes de Jean Caillard, Denis Lambert et Jean Bernard. — Pour l'année 1588, la châtellenie est amodiée 35 écus. — Messire François de Mandelot, seigneur de Passy et de Saint-Loup, héritier de demoiselle Louise de Mandelot, veuve de messire Antoine de Colombier, écuyer, seigneur de Savigny, Saint-Remy et Saint-Loup, dame usufructuaire de ces lieux, reçoit 32 écus de l'amodiation de la châtellenie de Cortevaix, sur laquelle ladite dame avait une rente assignée.

B. 4363. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

1371-1374. — Cosne-sur-Loire. — Compte de Colas de La Faye, écuyer, châtelain et capitaine de Cosne-sur-Loire, pour Mme la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. — Recette sur les cens, le péage et les bourgeoisies. — « Les bourgeoisies de Cosne et de Saint-Loup « croissent et pétissent et sont deues en argent et en « avoine à la saint Remy, et souloient monter à 30 sous « et 36 rez d'avoine par an avant les guerres, et de pré- « sent ne montent qu'à 5 sous et 5 boisseaux d'avoine, « pour ce qu'il ne demeure aucun bourgeois qui les « debvoient; que les ungs sont mors et les autres hors « du pays, pour les guerres, excepté Mars Boissard. »

B. 4364. (Cahier.) — In folio, 7 feuillets, papier.

1378-1380. — Cosne-sur-Loire. — Compte de Guiot Dourdain, écuyer, châtelain et capitaine de la tour de Cosne-sur-Loire. — « Les bourgeoisies de Cosnes et de « Saint-Loup, qui souloient valoir avant les guerres 30 « sous en argent et 36 rez d'avoine, n'ont produit que 2 « sous audit an, assavoir 12 deniers de Thomas Rolin et « 12 de Thevenin Ardole. » — « Pour l'année 1377, des- « dites bourgeoisies, néant, attendu qu'il n'y havoit nulz « bourgeois, et reçut néant ledit châtelain. »

B. 4365. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1380-1389. — Cosne-sur-Loire. — Compte de Jean de Prunay, écuyer, châtelain et capitaine de la tour et de la châtellenie de Cosne. — Des exploits de justice, néant, « pour ce que les habitants de la châtellenie ne sont mie « gouvernés par la justice du châtelain, pour ce qu'ilz sont « en prévosté et sont pugny par le prévost et par le bailli, « quant ilz méprennent. » — Réparations faites au pont-levis, aux *eschiffes* et à la tour de Cosne. — Empoissonnement des fossés autour des murs et *fermeté* de la ville de Cosne, lesquels appartenaient au duc de Bourgogne. — Guillaume Périlleux, « qui de nouvel s'estoit donné bour- « geois de mon dit seigneur, donne annuellement pour ce « 12 deniers tournois à la Saint-Remy. »

B. 4366. (Cahier.) — Petit in-folio, 129 feuillets, papier.

1541-1544. — Coulanges-sur-Yonne. — Compte de Martin Beauquesne, receveur de cette châtellenie au profit de Mgr de Bleneau, gouverneur et bailli d'Auxerre, seigneur usufructuaire des terres et seigneuries de Coulanges, Mailly-le-Châtel, Mailly-la-Ville, appartenant au Roi. La recette consiste en cens sur des immeubles, dans l'amodiation des prés, des exploits de la prévôté et de son greffe, du tabellionage, du geôlage des prisons, de la rivière, des lods et ventes, des amendes arbitraires.

B. 4367. (Cahier.) — Petit in-folio, 91 feuillets, papier.

1545-1547. — Coulanges-sur-Yonne. — Compte de Martin Beauquesne. — Recette des deniers des bourgeoisies; rôle nominatif de tous les bourgeois de Coulanges et de ce que chacun était tenu de payer à la Saint-Denis. — Les hommes payent chacun 5 sous, les veuves 2 sous 6 deniers. — Frais faits par le receveur « pour rechercher « les truffes par le pays de Coulanges et des Mailly, pour « les porter ensuite dans des barillets à Sens et ensuite « par eau jusqu'à Paris à Mgr de Bleneau, » gouverneur, bailli d'Auxerre, usufruitier des revenus de la châtellenie.

B. 4368. (Cahier.) — Petit in-folio, 70 feuillets, papier.

1548-1551. — Coulanges-sur-Yonne. — Compte de maître Martin Beauquesne. — Recette faite à Mailly-le-Château et à Mailly-la-Ville. — Rôle nominatif des individus qui payent le droit de bourgeoisie. — Antoine Guignard, charpentier, reçoit son salaire pour avoir fait le pont dormant et le pont-levis qui repose sur le pont dormant au château de Mailly; — pour avoir en même temps refait les deux grandes portes dudit château et celle de la prison.

B. 4369. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1551-1555. — Coulanges-sur-Yonne. — Compte de maître Martin Beauquesne pour Mgr Bleneau Villard La Grange-en-Brie, bailli d'Auxerre, premier panetier de la Reine. — Recette des cens dus à Coulanges à la Saint-Remy; — des rentes dues au même lieu à la Saint-André. — Liste des bourgeois de Coulanges : la veuve de Guil-

laume Godard, qui paye 2 sous 6 deniers pour son droit de bourgeoisie, etc.

B. 4370. (Registre.) — Petit in-folio, 150 feuillets, papier.

1555-1559. — Coulanges-sur-Yonne. — Compte de Martin Beauquesne. — Frais faits par ledit receveur, qui était allé au mois de mai de Coulanges à Bleneau et de Bleneau à Châtillon, où se trouvaient M. le connétable et M. l'amiral, pour leur porter sur un âne un chevreuil qui avait été pris à la chasse par l'ordre du bailli d'Auxerre, et aussi pour leur porter des truffes. — Frais pour saisir la vacherie et le vacher de Mailly qui allait à Vaupuzeau, malgré les officiers, en faisant du dégât dans les bois et les prés dudit lieu.

B. 4371. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, dont 8 papier.

1367-1368. — Courcelles-lès-Semur. — Compte de Guillaume Des Granges, écuyer, châtelain de Courcelles-lès-Semur et de Montigny. — Recette des tailles de Courcelles, de Montigny et de Lucenay, dues chaque année au duc de Bourgogne par les habitants taillables à volonté; — d'un impôt extrardinaire levé par le bailli d'Auxois sur la châtellenie de Courcelles et Montigny; — pour payer la dépense des réparations à faire au château; la châtellenie comptait alors environ 120 feux. — Inventaire du mobilier trouvé au château de Courcelles-lès-Semur et remis au châtelain. — Rôle des noms des individus payant des cens et des tailles à Courcelles, à Montigny, à Ruffey, à Lucenay, à Villars, à Savigny.

B. 4372 (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1368-1369. — Courcelles-lès-Semur. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain de Courcelles et de Montigny-Saint-Barthélemy, pour le duc de Bourgogne; mais il est dit en marge : « Monseigneur le duc, par ses « lettres confirmées par M. le comte de Nevers, a donné à « messire Guy de La Tremoille, chevalier, et à Guillaume « de La Tremoille, son frère, et aux héritiers du premier, « en héritage perpétuel, le châtel, les terres, la ville de « Courcelles et ses dépendances. » — Recette de 6 florins, donnés par les habitants de Villars-Dompierre, pour se libérer de l'obligation de « voiller (garder) au château de « Courcelles esloigné de trois lieues, veu que le capitaine « avait assez gait des gens du demourant de la dicte terre.» —Rôle de la recette des fouages de Courcelles, où chaque feu payait 4 deniers. — Guiot Lemulier reçoit 4 gros, pour avoir charrié de la pierre avec ses bœufs, pour les réparations des étangs.

B. 4373. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1364-1371. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Bartholomé Darrebourse, capitaine-châtelain de Cuffy, institué par lettres de messire Geoffroy Du Bouchet, chevalier, lieutenant de Monseigneur de Flandre et gouverneur du Nivernais. — La recette consiste dans l'amodiation de la prévôté; — des tailles; — de la garenne; — du *feutage;* — des cens; — de la pêche; — des foins; — des amendes; — des gelines de coutume; — du pâturage dans les bois; — du port de Conflans; — des moulins; — de la coutume de la rivière; — de la coutume de deniers, le quartal d'avoine compris; — de l'*échoite* (épave) des anguilles; — de la viguerie de Bouloise. — Le châtelain-capitaine avait par an pour ses gages 100 francs, 30 bichets de froment, 30 de seigle, 40 bichets *mosture* et demi-muid d'avoine, 4 tonneaux de vin et un *lard*.

. 4374. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, papier.

1367-1371. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Philippon de Fains, châtelain de Châteauneuf-sur-Allier. — La recette consiste en deniers provenant de la prévôté dudit lieu; — des tailles; — du port de La Roche; — des cens; — du cornage des bœufs de Vernay, chacun desquels devait 2 deniers s'il appartenait à homme franc, et 1 denier s'il appartenait à homme serf. — La recette des prés et des vignes est nulle, parce que Monsieur en a donné le revenu à Simonette de Paray. — Recette des coutumes; — du péage; — de la rivière; — des vins; — des blés; — des terres advenues au domaine « par la for- « faiture de la femme de Jean Grisat; » — ces terres ne produisaient rien, parce qu'elles étaient en friche.

B. 4375. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1371-1384. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Jean Des Granges, capitaine et châtelain du château de Cuffy. — Recette des cens et bourgeoisies de Cuffy. — Frais de culture des vignes du même lieu. — Solde et entretien de Thomas Le Breton, Guillaume de Couches, Guillemin de La Charité et Pierre Guiot, arbalétriers, qui, depuis la semaine de la Madeleine 1372 jusqu'au 5 août, avaient gardé le château de Cuffy, « pour ce « que les Anglois chevauchoient sur le pays de Berry assez « près dudit chasteau, et ce fut fait et ordonné par le con- « seil de Monsieur, et demeurèrent audit chasteau environ « dix jours. » — Frais du bailli de Saint-Pierre-le-Moutier, qui, par commission du Roi, avait visité le château de Cuffy

le jour de l'Ascension en 1372. — 15 tonneaux de vin de Cuffy sont envoyés en Flandre, pour la provision de Monsieur.

B. 4376. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1375-1382. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Philippon de Fains, châtelain de Châteauneuf-sur-Allier. — Recette de 2 sous, à titre de cens, sur deux pièces de terre du fief de Monsieur et qui avaient été chargées de rente au profit de l'église de Saint-Martin de Nevers sans l'autorisation de Monsieur. — La journée du porteur de raisins est payée 2 sous, plus le pain. — Au même lieu, dépense de 8 sous pour acheter 48 pains pour les vendangeurs et les porteurs de raisins. Chaque pain, dont le poids n'est pas donné, mais qui était la *miche* ordinaire, était payé 2 sous tournois.

B. 4377. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1385-1388. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin, châtelain, institué par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de son fils, le comte de Nevers, visées ensuite par Philippe de Jaucourt, seigneur de Villarnou, gouverneur du Nivernais et du Donziois pour le duc de Bourgogne. — Rôle des tailles de la prévôté de Cuffy, contenant les noms des individus qui les payent et le montant de ce qu'ils donnent.

B. 4378. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, dont 8 papier.

1388-1389. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin, châtelain. — Dépense de poissons, faite dans l'hôtel de Mgr de Bourgogne, à Nevers, du 24 au 28 mars 1388. — « Il y avait 25 lottes, 27 blèmes, 8 grandes carpes, 53 tanches, 703 quarterons de carpus, 55 brochetons et quarreux. » Ils avaient été pris dans les étangs de la châtellenie « pour la venue de Monsieur. » — Réparations faites au château de Cuffy, à l'occasion de l'arrivée de « Monsieur de Bourgogne. » — Voyage du châtelain à Bourges, pour remontrer à Mgr de Berry l'illégalité de l'aide que ses officiers voulaient faire supporter aux gens de la châtellenie du comte de Nevers.

B. 4379. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, dont 20 papier.

1389-1393. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin. — Le châtelain est indemnisé pour avoir parcouru les villages, avec un valet et un sergent, afin de percevoir les deniers que chaque feu devait. — Le bichet de froment est vendu 5 sous 4 deniers. — La journée du simple manœuvre est estimée 20 deniers. — Recette du quartal d'avoine et des 2 deniers que devait « chaque toise de front de maison en rue ; » — des 12 deniers de bourgeoisie.

B. 4380. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, dont 12 papier.

1393-1396. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin. — Onze tonnes et un poinçon de vin de cette châtellenie sont menés à Paris pour la provision de l'hôtel du comte de Nevers. — Recette de 75 gelines et un huitième de geline, provenant des coutumes de Cuffy. — Réparations ordonnées au château. On fait à neuf le pont-levis et la planche de l'entrée de la grosse tour.

B. 4381. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, dont 9 papier.

1396-1399. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin, châtelain de Cuffy, Châteauneuf-sur-Allier et Villers. — « Recette du salage de « la mire cest pour cause de la mesure du sel, qui monte « à 4 sous par mue de mesurage ; l'on n'en recoit ren, car « nul n'y mesure pour cause des gabelles ; » — des revenus de la terre de Maisonfort de Villers, en la châtellenie de Châteauneuf, seigneurie acquise par M. Poncelet-Baudequin, fils de feu Henri Baudequin, pour 500 francs. Ladite terre ne produit rien à la recette, attendu qu'elle avait été donnée, le 22 septembre 1393, pour sa vie, à Regnaud de La Motte, écuyer et échanson de mondit seigneur, ainsi qu'à sa femme.

B. 4382. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, dont 10 papier.

1400. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Thomas Voisin. — Rôle des terres de la châtellenie de Cuffy, d'où le châtelain ne pouvait rien tirer, « pour ce que « elles sont de longtemps demourez vacques et en buissons « et n'a l'on trouvé nulz qui les labourent. » — Informations sur ces terres. « Les enfans de Jean Verrot pour « l'accensissement d'une pièce de terre payoient 3 bi- « chets de froment ; les diz enfans moururent ja piéça et « est la terre en buissons et gastée. Descendu sur la dicte « terre, le 24 fevrier 1400, présens plusieurs anciens du « pays, j'ay trouvé la dicte terre en buissons et de nulle « valeur, et ne trouveroit l'on personne qui riens en vou- « loit donner. »

B. 4383. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, dont 19 papier.

1400-1402. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Jean de Lorme, châtelain de Cuffy, Châteauneuf et Villers, institué par lettres de Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de son fils aîné, Jean, comte de Nevers et baron de Donzy. Le nouveau châtelain fut mis en possession par Guillaume de Champlenis, seigneur de Rosey, gouverneur du Nivernais. — Rôle détaillé des bourgeoisies de la châtellenie. — Recette des épaves, entre autres des deniers de la vente des biens advenus audit seigneur, comte de Nevers, pour la forfaiture de Jean Poinsonnot.

B. 4384. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, dont 20 papier.

1402-1404. — Cuffy et Châteauneuf-sur-Allier. — Compte de Jean de Lorme. — Compte particulier pour la recette et la dépense relatives à la pêche de l'étang de Pins, saisi par le gouverneur du Nivernais au nom du duc de Bourgogne, pour défaut de foi et hommage. Cet étang appartenait à Fouchier de Bourges, écuyer. — La Chambre des Comptes a écrit en marge : « Sciatur si dictus scutifer « aliquid aliud in feodo Domini et qui gubernavit sub manu « ejus. »

B. 4385. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, papier.

1462-1463. — Cuiseaux. — Compte de Humbert Danicot, receveur de Cuiseaux et de Varenne-Saint-Sauveur, rendu à la Chambre des Comptes de messire Guillaume de Châlon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, à qui appartenait alors cette châtellenie. — Recette de 13 florins et une *engroigne*, provenant « des toises des maisons « estans audict Cuysel dont chacune toise estans sur char« rière et frontière de rue devait trois deniers par an; » — de 8 florins versés par nobles Georges de Menthon, châtelain de Cuiseaux, provenant des langues de grosses bêtes qui y avaient été vendues dans l'année ; — de l'avoine que devaient les habitants de Vaux, hommes du prieur de Gigny. — Vin de Cuiseaux remis à Nicolas Jehannot, bouteiller du prince d'Orange, pour transporter à Nozeroy.

B. 4386. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, papier.

1669-1677. — Cuiseaux. — Compte rendu par la ville de Cuiseaux pour les octrois qui lui avaient été accordés pour l'acquittement de ses dettes, suivant l'arrêt du Conseil du 6 février 1669, pour 8 années. — Tarif des différents objets soumis à l'octroi. — Payements faits aux créanciers pour la onzième partie de ce qui leur était dû de leurs principaux, aux termes de l'arrêt du Conseil. Parmi eux se trouvaient le président Baillet, les conseillers de Berbis, Bertrand David, bailli de Louhans, Mathieu, lieutenant particulier à Châlon, Rappin, docteur en médecine, Lantin et Quarré, maîtres des comptes, le président Legrand.

B. 4387. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1677-1684. — Cuiseaux. — Comptes présentés à la Chambre des Comptes par la ville de Cuiseaux pour les octrois à elle accordés par le Roi pour l'acquittement des dettes de cette communauté. On levait 20 sous par queue de vin du vignoble de Cuiseaux et des dépendances de cette baronnie, vendue en détail; 3 livres sur chaque queue vendue en gros et en détail, provenant du comté de Bourgogne ou d'autres vignobles étrangers; 1 sou sur chaque douzaine de pains de boulanger pesant 30 onces; 20 sous sur chaque bœuf de boucherie, et 15 sur chaque vache; 10 sous sur chaque génisse de 2 ans; 4 sous sur chaque veau; 3 sous sur chaque mouton; 1 sou sur la douzaine de sabots; 10 sous sur le millier de fer en bande ou en gueuse.

B. 4388. (Cahier.) — In-4°, 17 feuillets, papier.

1702-1705. — Cuiseaux. — Comptes d'octrois accordés à Cuiseaux, suivant la délivrance faite par les commissaires députés par le Roi pour la vérification des dettes du sieur Claude Mercier, le 3 février 1702, pour trois années six mois, et rendus à la Chambre des Comptes de Bourgogne par les magistrats de Cuiseaux, comptables. Le produit de cet octroi devait être destiné à payer la somme promise au Roi par la province pour le rachat d'édits. La somme due par la province était de 180,000 francs, la cote afférente à Cuiseaux de 500 livres.

B. 4389. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1306. — Cuisery. — Compte de Guienot Buchepot, châtelain de Cuisery, rendu le dimanche après les Bordes 1306, en présence de madame la duchesse, Jean de Corcelles, Guy de Velex, Pierre de Semur, pour les revenus de Cuisery et de Sagy. Ce cahier ne contient que les rôles des noms des débiteurs et des sommes par eux payées.

B. 4390. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1350-1351. — Cuisery. — Compte de Renaud de Verrey, chevalier, châtelain, « pour Madame la Royne, « ayant le gouvernement de la duchey et contey de « Bourgoigne. » — Recette de 60 sous pour la garde des

habitants de La Ville-Neuve, « qui se sont mis nouvelle- « ment en icelle. » — Frais pour la garde de la foire de Cuisery, pendant huit jours. — Dépenses de 5 florins « pour V poz à giter feu, qui sont en garnison au chastel « de Cuisery. » — Frais d'une expédition de 10 hommes d'armes et de 100 sergents à pied, qui étaient allés à Savigny, au mois d'avril 1350, « courre à force dedans ce bourg « pour panre aulcuns maulfaiteurs, qui estoient dedans, « qui avient fait plusieurs despiz à Monseigneur le duc. » — « Le 9 avril l'an 50, furent mandez à Sagey VI hommes « d'armes et dix sergents à chevaulx, pour ce qu'on avoit « donné à entendre que cilz de Poloigny, de Montmorot et « de Savigny davient courre en la terre de Sagey pour ce « que l'on avoit couru dedans Savigny. »

B. 4391. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1351-1353. — Cuisery. — Compte de Renaud de Verrey, chevalier, châtelain pour la Reine, ayant le gouvernement de Bourgogne. — Sergent à cheval et deux valets de pied envoyés au comté de Savoie pour « espier se- « grètement, parce que l'on disoit que li contes de Savoye « fasoyent mandement por forfayre au duchief et contey « de Bourgoigne. » — Clerc envoyé à Cuisery le mercredi après la Saint-Simon 1352, pour faire une information sur « les griefs et excêps lesquelx faisoient les gens au sei- « gneur de Saincte-Croys es habitants de Cuisery de Sagey. » —Les gens de Louhans, qui « sont au sire de Saincte-Croys, « gaigèrent Percevaul de Tenerre, bourgeois et sergent de « Madame la Reyne, et estoient bien 30 sergents et brisè- « rent son hostel, emportèrent ses utilz et en menèrent six « chief de grosses bestes desquelx ils tuèrent le meilleur. « Et desquels biens leur fut demandez la recréance, la « quelle ils refusèrent de faire, et à donque l'on les contre- « gaigiay. Or les bourgeois de Cuisery, quand ils firent « le dit gaigement, prinrent environ 50 chiefs de grosses « bestes dont ilz tuèrent trois pour ce que li sergens de « Louhans havoyent tuey une beste du sergent de Ma- « dame. »

B. 4392. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, dont 4 papier.

1353-1359. — Cuisery. — Compte de Hugues de Vercelx, chevalier, bailli et maître des foires de Chalon-sur-Saône, châtelain de Cuisery et de Sagy. — Voyages du châtelain avec messire Guillaume de Blaisy, pour tenir Verdun en la main du duc de Bourgogne. — Solde de gens d'armes « pour aller gaigier et courre devant Cusel « (Cuiseaux), pour ce que le chastelain dudit lieu à grand « force de gens d'armes avoit couru et gaigié Monsieur en « la terre de Baudières, qui estoit en sa main pour le four- « fait du seigneur de Branges et en avoient enmeney le « châtelain de Cusel, plusieurs hommes, chevaux, va- « ches, etc. » Il est ajouté : « Ou quel mandement oust « 70 hommes d'armes; et avoient 160 chevaux et partirent « le lundi de Brienne pour auler devant Cuzel. Ou quel « lieu ils ne firent rien, pour ce que ceulx dou lieu sahu- « rent l'emprise et firent tout retraire à la forteresse. » — — Course faite sur les terres de Thibaud de Faucongney, qui avec 140 hommes d'armes avait *corru* en la terre de Longecourt et de Rouvre, ayant emmené bêtes et biens du duc. La bande destinée à tirer vengeance de cette incursion était composée de neuf hommes d'armes, que le châtelain conduisit de Champvans à Santans, avec Regnaud de Verrey, châtelain de La Perrière; Jean de Saint-Seine, châtelain d'Auxonne; les communiers de Dôle, d'Auxonne, de Chaussin et de La Loye. — Gages de gens d'armes et francs sergents qui, dès le 12 décembre 1353 jusqu'au 31, avaient été en garnison à Cuisery, parce que l'on disait que « grant « aliances se facient de gentilz homes de Braisse à Roy de « Navarre, et facient plusieurs entreprinses et assemblées « secrètes, et moyement disoit l'on que aucuns de païs « avoit prins devers au roy d'Angleterre pour faire guerre « au réaulme. »

B. 4393. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1359-1360. — Cuisery. — Compte de Girard, seigneur de Ture, chevalier, garde et gouverneur des châteaux et châtellenies de Cuisery et Sagy par lettres du duc de Bourgogne. — Frais du châtelain et de ses francs sergents pour garder la foire de Cuisery; ils conduisent les marchands allant et venant, et tiennent garnison à Cuisery durant trente jours, avec leurs chevaux et leurs valets, « pour ce qui tuit les nobles du païs estoient avec monsieur « le duc vers Monsaugeon, où il chevauchoit contre les « ennemis. — Façon d'une barrière neuve à « l'issue de « Cuisery par devers la Seille, et redrocier la porte du « portal de l'entrée de ladite ville par divers tornuz. » — Frais de garde de Cuisery, depuis le 1er juillet 1363 (*sic*) jusqu'au 7 septembre suivant, « pour ce que l'on disoit commu- « nément que les compaignies qui estoient lors au duchié s'ef- « forçoient de passer en l'Empire. » — Solde des gens d'armes que le gouverneur mit dans les châteaux de Cuisery et Sagy au mois de juillet 1360, quand le duc de Bourgogne Philippe lui donna ordre de mettre ces châteaux en bon état et d'aller vers le comte de Savoie lui demander de défendre son pays; — de ceux que le gouverneur de la châtellenie y plaça après la mort du duc Philippe, qui arriva le 21 novembre 1361, « pour ce que nos seigneurs du Con-

« seil dudit seigneur estans lors à Rouvre mandèrent audit « gouverneur qu'il se donnast bien garde de dire en son « gouvernement que messire le dux estoit trespassez, dont « tout le païs fut espontés pour ce que les compaignies estoient « partout le païs et ou royaulme, et en l'Empire, et se retrais- « soient chacun nobles en leurs forteresses, et ne savoit « l'on à qui respondre, ne à qui la seigneurie du païs pou- « voit estre. »

B. 4394. (Cahier.) — Grand in-folio, 11 feuillets, parchemin.

1360-1364. — Cuisery. — Compte de Simon Philibert, receveur de la châtellenie. — Gages d'Étienne de Sagey, écuyer, payés par mandement du duc pour l'avoir servi, avec son frère, sur les frontières de Bourgogne, sous le gouvernement de Jacques de Vienne, depuis le 20 avril 1359 jusqu'au 20 mai suivant;— dans la garnison d'Avallon sous Guiot de Recey, capitaine dudit lieu, depuis le 23 mai même année jusqu'au 23 juillet suivant; —dans la garnison de Châtillon-sur-Seine, sous Girard de Thury, maréchal de France. — Voyage de messire Henri de Bar, sire de Pierrefond, gouverneur du duché de Bourgogne, à Cuisery, pour visiter le château.—Gages de Jean Rabutin, châtelain et capitaine de Cuisery.

B. 4395. (Cahier.) — Grand in-folio, 13 feuillets, parchemin.

1364-1366. — Cuisery. — Compte de Simon Philibert. — Recette de 100 florins, provenant des tailles que devaient les hommes taillables de la châtellenie ; — 2 florins 2 tiers donnés au curé d'Ormes pour l'anniversaire du seigneur et de la dame de La Serrée. — Trois bichots de froment donnés en aumône à l'hôpital de Cuisery. — Recette de 156 bichots d'avoine, provenant « de la mois- « son que donnent li gaigneurs de cette terre que l'on ap- « pelle Limaison. » — Gages de Guillaume de Cissé, écuyer, châtelain et capitaine de Cuisery. — Recette de 12 bichots de froment, provenant « de la croissance de la « cope à quoy l'on mesure les blés, qu'est plus grande que « celle de la ville de Cuisery. »

B. 4396. (Cahier.) — Grand in-folio, 15 feuillets, parchemin.

1366-1368.—Cuisery.—Compte de Simon Philibert. — Recette de 57 florins, provenant des cens que devaient « les bourgeois et les gaigneurs de la châtellenie; » de 3 benates de sel que le sire de Loisy devait annuellement sur le port de Chevreu ; — des langues et des jambons que devaient les *maizelliers* ou bouchers quand ils tuaient « grosses bestes et porcs eschaudeiz. » — Gages des trois pontonniers de Tournus « qui passent les choses néces- « saires au château de Cuisery. » —Frais de trois messagers qui avaient « crié la foire de Saint-Denis à Mâcon, à Cui- « sery, Saint-Gengoux, Pont-de-Vaux, Saint-Trivier et « Louhans. » — Gages de Guillaume Du Paillot, capitaine du château de Cuisery, qui étaient de 200 florins.

B. 4397. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1368-1370. — Cuisery. — Compte de Simon Philibert.—Achat de 6 arbalètes, de 6 baudriers et de 7,000 viretons garnis de fer et pennons, destinés au château. — Chevauchée du lieutenant du châtelain, du clerc de la Cour et de dix sergents à La Trenire, tenir les assises après le départ.des gens du comte de Savoie, ôter les panonceaux dudit comte, et arborer ceux de Monsieur de Bourgogne. —Dépenses faites par douze sergents qui étaient allés au péage de Tenarre et de là au péage de Saint-Germain recouvrer et prendre de force un larron : « Ils recossirent ledit larron « qu'on alloit pendre, et l'amenèrent à Cuisery avec le carna- « cier. »—Avoine donnée à Eude de Grancey, gouverneur de Bourgogne, pour ses dépens et ceux de sa compagnie, où se trouvaient Olivier de Jussey, Guillaume Du Pailler, Girard de Thury, Jean d'Ars, Hugues de Senecey, l'archidiacre de Langres, venus à Tournus pour une journée qui devait être tenue avec le comte de Savoie. — Le receveur donne 10 livres et 168 poules au duc de Bourgogne, qui se trouvait à Tournus le 4 et le 5 juin 1370.

B. 4398. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1425. — Cuisery. — Compte de Jean Guindan, de Tournus, commis à la recette de la châtellenie par le duc de Bourgogne, en vertu de lettres de la Chambre des Comptes de Dijon. — Certaines redevances arriérées à percevoir et au moyen desquelles on devait payer 380 livres tournois dues au marchand « de boucherie et de poulaille- « rie de feue madame Marguerite, duchesse de Bour- « gogne. »

B. 4399. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1459-1462. — Cuisery. — Compte de Jean Odenin, receveur de Cuisery pour le duc de Bourgogne. — Recette des gardes perpétuelles payées par les habitants de Brenne, Varenne, Saint-André en Bresse, La Machoudière, Presty, et La Crot. — Gages de messire Amblard de Neuville, chevalier, capitaine et châtelain de Cuisery. — Rente due par les habitants de Loye pour l'accensissement à eux fait du bief de La Perrière, en payant annuellement 12 sous vieux parisis.

B. 4400. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Cuisery. — Compte de Gurry de Malain, pour la châtellenie de Cuisery spécialement, bien qu'il fût receveur général du bailliage de Chalon-sur-Saône. — Recette des cires à la Saint-Martin et des poules que chaque feu donnait à la même époque ; — la recette des exploits de justice est nulle dans la châtellenie, « tant pour occasion « de la mortalité que de la guerre qui ont régné au païs « pour l'année du présent compte. » —Gages de noble et puissant seigneur messire Jean de Damas, chevalier, seigneur de Clessy, chambellan, gouverneur et capitaine général du Mâconnais, châtelain et capitaine de Cuisery. Les gages de capitaine-châtelain étaient de 112 florins, qui faisaient 93 francs 4 gros. — Antoine de Lornay, écuyer tranchant de Philippe le Bon, reçoit 365 francs pour sa pension de 18 sous par jour, au prix de 32 gros, monnaie de Flandre, le franc. Elle lui avait été constituée pour sa vie, par ce duc, et Charles, son fils, l'avait confirmée.— Exécution faite à Cuisery d'un nommé Jean, bâtard de Mailly, arrêté dans cette châtellenie, où il avait été envoyé par les ennemis du duc de Bourgogne « pour espier « son armée y estant. Ledit Jean fut décapité et écartelé ; « la tête et les quatre membres furent attachés à deux « potences. »

B. 4401. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Cuisery. — Compte de Jean Odenin, receveur des châtellenies de Cuisery et Sagy et de leur gruerie, procureur en icelle, commis à ces offices par lettres de messieurs du Conseil et les lettres du duc de Bourgogne, qui donnaient à Jean Joard, chef du Conseil et président des Parlements de Bourgogne ; à Philippe Pot, seigneur de La Roche, conseiller et chambellan ; à Guillaume de Cluguy, protonotaire du Saint-Siége, maître des requêtes de l'hôtel, l'un des commissaires du domaine et des finances ; à Claude de Dinteville, seigneur d'Echannay, conseiller et chambellan, le droit de reconstituer, avec le concours de la Chambre des Comptes, la recette générale de Bourgogne qui avait été abolie, et de nommer tel nombre d'officiers qu'ils jugeraient nécessaire pour les diverses recettes. — Gages de Jean de Damas, seigneur de Digoine et de Clessy, fils et héritier universel de Robert Damas, en son vivant capitaine et châtelain de Cuisery ; — de Antoine de Lugny, écuyer, nommé capitaine de Cuisery par le duc Charles.

B. 4402. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1483-1484. — Cuisery. — Compte de Simon Atout, commis par Jean Regnaud, conseiller et auditeur des comptes du Roi, député par cette Chambre pour « réduire « au domaine les terres aliénées dans le bailliage de Chalon « et Mâcon. » — Gages de Charles de La Marche, écuyer, capitaine-châtelain de Cuisery pour le Roi. — Le receveur retranche de sa recette 72 poules qu'il n'avait pas reçues « pour 72 meix vacquans, tant au moyen des guerres que « autrement. » La Chambre des Comptes a biffé cette soustraction, et dit dans une apostille marginale qu'il n'y avait pas de preuve suffisante du fait allégué. — Soustraction des rentes payées en deniers par 66 meix, dont le receveur dit n'avoir rien reçu, « pour ce qu'ils sont les aucuns en « ruyne et les autres vacquans au moyen des guerres et « mortalités qui ont régné au pays. » — Dépense de 2 francs et demi pour acheter un quartier de bœuf et un quartier de mouton « pour bailler aux officiers du Roi, « ainsi qu'il est de coutume de faire chacun an. »

B. 4403. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1532-1533. — Cuisery. — Compte de Guillaume Baratin d'Huilly-lès-Cuisery, receveur de la châtellenie pour Mgr Philippe Chabot, chevalier de l'Ordre du Roi, amiral de France, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en son duché de Bourgogne et pays adjacents, comte de Buzançois, baron d'Apremont, de Mirebeau, de Pagny, seigneur usufructuaire, par don du Roi, de la terre et seigneurie de Cuisery. —Gages d'Antoine Trot, capitaine-châtelain.—Frais de garde de la foire de Cuisery. —La recette du cens de l'étang Basin est dite nulle, « pour « ce que tout le village de Brullois est vacque et n'y a « nulz habitans. »

B. 4404. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1552-1555. — Cuisery. — Compte d'Antoine Masconnet, commis par les commissaires du Roi députés sur le fait de l'exécution de son édit sur le domaine forain, traite et imposition foraine en ses pays de Mâconnais, pour le bureau particulier de Cuisery. — Versement de 39 livres provenant de cette recette entre les mains de Jean Rochette, commis d'Antoine Brunet, receveur au bureau général du domaine forain.

B. 4405. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1705-1716. — Cuisery. — Compte des octrois de la ville de Cuisery, adjugés pour onze années moyennant 2,442 francs par an, et rendu par les magistrats de ladite ville comptables. Les lettres qui précédent ce compte, émanées du prince de Condé, Henri-Jules de Bourbon,

gouverneur de Bourgogne, et du sieur Ferrand, seigneur de Villevaux, intendant de justice, police et finances, député pour la vérification des dettes des communautés, portent que cet octroi avait pour but de payer au Roi la suppression des offices de greffiers des rôles, créés par édit du mois d'octobre 1703; des offices de contrôleurs commissaires aux revues, greffier de l'écritoire, secrétaires des Hôtels-de-Ville, créés par édit de février 1704; des offices d'échevins et concierges des hôtels et maisons communes des villes, créés par édit de janvier 1704; des offices alternatifs et triennaux de receveurs des deniers communs patrimoniaux, dons et octrois des villes, créés par édit d'avril 1704; des offices d'auditeurs des comptes des communautés, créés par édit de novembre 1704.

B. 4406. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1357-1358.—Decize.—Compte de Pierre de Chandio, châtelain de Decize, Campver et Cranay. — Le prieur de Saint-Privé donne une maille d'or pour la garde de la foire de Brun. — Recette du péage du pont de Loire. — Érard de Thianges, seigneur de Giry et gouverneur du comté de Nevers, reçoit les 25 écus au coin du roi Jean qu'il avait prêtés pour « la rançon de la terre de Charrain. » — La journée du vendangeur est payée 10 deniers; celle des porteurs, 22 deriers. Huit vendangeurs et quatre porteurs mangèrent ensemble 7 sous 4 deniers de pain.—Réparations du pont-levis du château de Decize, « pour obvier à la « male volonté des Englois » qui tenaient autour de Decize plus de cent forteresses, Droy, Beauvoir, Vitry, Jsenay, Saint-Gracien-sur-Allier, « les quelz plusieurs fois se mi- « rent en essey de eschaler, embler et prendre la ville « et le chastel de Decize. » Gens d'armes auxquels était confiée la garde de Decize : Guy de Chandio, Guillaume, Étienne et Jean de Mirebeau, écuyers, Guillaume Galant, aussi écuyer, etc.

B. 4407. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1366-1367.—Decize.—Compte de Huguenin Boisserant, lieutenant de Pierre de Colons, receveur du Nivernais. — Rôles des tailles : les enfants Gobletet ne donnent rien, parce qu'on ne sait où ils sont; d'autres « ne sont pas au païs et ne sest lou nouvelles. » — Guillaume Migné ne paye pas son cens sur la terre du Bouchot, parce qu'on ne sait où se trouve cette terre.—Guiot Gobert devait un denier sur son « ovreur (boutique) costé sa « maison. » Il ne le paye pas, parce qu'on « ne peut savoir « où est ledit ovreur, ne qui le tient. » — Le gendre Tricard ne paye rien pour la place qui est à côté de la maison Morin près de la pile du pont de Loire, parce que ladite place est en ruine. — Hugues Le Roichot ne paye pas le cens de sa maison, « parce qu'elle a esté arse par les Angloys. » — La femme Morin ne donne rien sur la sienne, qui avait été rasée pour faire les fossés de la ville. — Des terres ne produisent rien au domaine, parce qu'elles sont en chaume et que l'on ne trouvait personne pour les cultiver. — Réparation du pont de Loire. — Frais de bouche de Jean Brocart, bailli de Nivernais, qui passa une journée à Decize pour y attendre le gouverneur de ce comté pour tenir les assises. Il dépensa 15 quartes de vin à 2 sous l'une; du poisson pour 40 sous; une livre d'amandes, pour 6 sous; 8 deniers de gingembre et de safran; 8 fromages; pour 5 sous de moutarde.

B. 4408. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, dont 23 papier.

1367-1369. — Decize. — Compte de Huguenin Boisserant, lieutenant de Pierre de Colons, receveur général en Nivernais. — Frais pour rebiner les vignes. — Culture du clos de Vauzelles, qui contenait environ 60 ouvrées. — Voyage fait à Château-Neuf « pour demander les assises, « pour doubte des Bretons qui estoient sur les marches du « païs. » — Aumône faite aux religieux Chartreux d'Apponay.

B. 4409. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, dont 7 papier.

1369-1371. — Decize. — Compte de Huguenin Boisserant.—Jean Bor reçoit chaque jour 15 deniers pour faire le guet matin et soir au châtel. — Dépense de 7 livres 10 sous pour l'acquisition de six aunes « d'escomelin » pour faire les robes dudit receveur, de son sergent et celle du closier. — Gages du charpentier chargé de visiter les ponts de la Loire.—Frais de voyage d'un sergent qui avait porté à M. de Rochefort, au lieu de Rochefort, des lettres closes de Pierre Chandio, châtelain de Decize, et du Conseil de Monsieur relatives au débat qui existait sur quelques lieux entre le comte et M. de Bourbon. — Frais de voyage à Ganay, où fut tenue une journée pour vider ces débats.

B 4410. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, dont 7 papier.

1370-1371. — Decize. — Compte de Huguenin Boisserant. — La recette de la châtellenie consiste dans les revenus de la prévôté, — ceux du scel, — des halles, — du péage des ponts de Loire, — du barrage des mêmes ponts, — de la pêche, — des foins, — des cens sur des immeubles, — de la paisson des bois, — de la blairie, — de la vente d'environ 100 bichets de froment, de 76 de seigle

et de 114 d'avoine; à quoi il faut ajouter les exploits de justice et le produit des vignes. — La dépense ordinaire consistait dans les frais de culture des vignes, d'achat de tonneaux, en fondations d'aumônes, dans les gages des officiers de la châtellenie, dans les réparations faites au châtel.

B. 4411. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets; 9 sur papier.

1371-1372. — Decize. — Compte de Huguenin Boisserant. — Frais faits pour messire Geoffroy Du Bouchet, gouverneur du Nivernais, ses gens et plusieurs gens d'armes de sa compagnie venus à Decize, aux environs de la Saint-Denis, pour assister à la montre de M. de Bourbon; duquel lieu de Decize ledit gouverneur partit pour aller à Saint-Pierre-le-Moutier et de là en Bourbonnais sur les Anglais. — Sergents de M. le comte envoyés à Dompierre sur les lieux contestés entre le comte (de Nevers) et le duc de Bourbon.

B. 4412. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1380-1382. — Decize. — Compte de Jean de Vaux, lieutenant de Pierre de Colons, receveur du Nivernais. — 100 raseaux de froment, équivalant à 200 bichots, sont vendus par ordre du receveur à raison de 2 gros le bichot. — Les religieux d'Apponay, ceux de La Ferté et le curé de Decize reçoivent annuellement une aumône de 10 livres, le chapelain de la chapelle de Decize en reçoit 20.

B. 4413. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1395-1398. — Decize. — Compte de Jean de Vaux, châtelain de Decize, Champver, Ganay et Crécy. — Réparation de l'étang de Briffaut. — Frais des échevins de Decize « qui firent la cense des bourgeois de la ville de « Decize. » — Compte particulier dudit châtelain pour les grands travaux exécutés en la maison fort de Villers, près Saint-Pierre-le-Moutier. — Le duc fait remise aux habitants de Champver de la moitié des 60 livres de cens qu'ils lui devaient tous les ans à l'*an neuf*. — Vente de 650 pièces de carpes, provenant de la pêche de l'étang Briffaut, à raison de 11 francs le cent.

B. 4414. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1398. — Decize. — Compte de Jean de Vaux. — Le bichot de froment est vendu 4 sous 2 deniers. — Des ouvriers tonneliers gagnent par jour 4 sous 2 deniers. —Recette de la blairie amodiée pour une année 20 bichots de froment, 20 bichots de seigle et autant d'avoine. — Frais pour la culture des vignes.

B. 4415. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Decize. — Compte de Jean de Vaux, châtelain. — Cette partie du domaine, qui avait appartenu à la demoiselle Du Rernay, était en chaume depuis longtemps et abandonnée. — Dans le rôle des cens une série d'immeubles ne payent rien, « pour ce que riens ne « s'en peut trouver, » l'immeuble étant en ruine, parce qu'il est pris pour les fossés de la ville ou les fortifications. — Recette des deniers provenant de la vente des biens de mainmorte.

B. 4416. (Cahier) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1402-1405. — Decize. — Compte de Jean de Vaux. — Une *oche* située à Fontaine ne paye pas son cens, parce qu'elle est en chaume et que personne ne veut l'affermer. — « Jean Tibeuf paye 4 bichots de bourdelaige sur une « oche située à Soucy. » — Aumône annuelle payée sur les cens des bourgeois de Decize aux religieuses de la Ferté-ès-Nonains. — Recette de 10 livres du poulailler de M. de Bourbon, qui avait acheté 100 carpes des étangs.

B. 4417. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, dont 6 papier.

1355-1366. — Dijonnais. — Compte de Huguenin de Châtillon, demeurant à Dijon, receveur des marcs de cette ville et des vignobles de Chenoves et de Marsannay. — Au chapitre des rentes à vie se trouvent inscrits : maître Girard, physicien, qui prenait 4 muids de vin sur les celliers de Chenoves; Mahuet de La Pasture, « valet de la « fourerie de Madame la Royne, » qui prenait 2 muids à Marsannay. — Jean Le Bourguignon, héraut du duc de Bourgogne, reçoit en don 4 muids de vin, par lettres du duc datées du 24 août 1357. — 93 muids de vin sont livrés à maître Pierre L'Orfévre, maître de la Chambre aux deniers de Madame, pour la dépense de son hôtel et de celui de Monsieur le duc.

B. 4418. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1370-1371. — Dijonnais. — Compte de la recette et des dépenses du bailliage de Dijon, rendu par Jean Donay de Chanceaux, général receveur dudit bailliage. — Recette de l'amodiation des revenus des prévôtés de Dijon, Rouvre, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Argilly, Corgoloin, Vosne, Nuits, Chaux, Vergy, Lantenay, Fleurey, Comblanchien, Beaune, Pommard, Volenay, Saint-Romain, Bouilland, Échevronne, Labergement, Pontailler. — Amende de 10 francs payée par Hugues Morel, arrêté pour vol, mené à Vergy pour y être enfermé, lequel s'échappa en route

et alla se réfugier dans l'église Notre-Dame de Beaune, où il fut longtemps et d'où il sortit en secret. — Recette des deniers provenant de la vente des biens des lombards de Pontailler, d'Auxonne, de Saint-Jean-de-Losne.—Gages des officiers en tête desquels se trouve Pierre de Dinteville, chancelier de Bourgogne, puis Guy Rabbi, doyen de la Sainte-Chapelle, garde des chartes du duc de Bourgogne. — Frais de traitement de la mule de l'évêque de Carpentras, restée malade à Dijon, quand ce prélat y vint pour le baptême de Jean, Monsieur. — Don de 200 francs fait par le duc à Jacquot de Granson, écuyer de cuisine, pour le récompenser de la prise du chevalier Henri Chaulart et de la prise de Pontailler, qu'il alla signifier au duc à Argilly, en décembre 1370.

B. 4419 (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1371-1372.—Dijonnais.—Compte de Jean Donay de Chanceaux, receveur du bailliage. — Recette du produit des diverses grueries. — Amende de 30 francs payée par des contrebandiers qui étaient allés à Chauvort, à minuit, prendre des sels et où ils frappèrent d'une hachette un sergent qui les avait surpris ;—amende de 5 francs payée par un individu qui avait pris par la barbe le prévôt de Vergy et lui en avait arraché un *toupot*. — Travaux exécutés dans l'hôtel où se tenait la Chambre des Comptes et près de la cuisine ;—travaux dans l'hôtel du duc à Dijon « pour les garde-robes, aisances que l'on fait « près de la tour neuve. » — Frais d'un mur sec qui se trouvait entre la tour neuve et la chapelle ducale. — Messager envoyé à Auxonne porter des lettres de frère Jean Garnier, grand prieur de Champagne et gouverneur du duché de Bourgogne, le 3 avril, au capitaine de cette ville, lui ordonnant de faire bonne garde nuit et jour et fortifier la ville. — Don de 30 francs fait par le duc à Andrié Pion, de Naples, écuyer « de l'emperour de Constantinople. »

B. 4420. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1372-1373. — Dijonnais. — Compte de Jean Donay de Chanceaux. — Recette d'artillerie et de cordes appelées sanbeaulx « pour la garnison des chastelx du duché, » savoir : grosses arbalètes de corne à tour et d'autres à un pied de traits, des lances de sapin, des frondelles encordées en bâtons de bois, du salpêtre, des falots, des viretons. — Recette de verre pour la provision des hôtels du duc : notamment 723 livres de verre blanc d'Argonne, à 4 francs les cent livres ; 438 livres de verre blanc d'Allemagne, à 2 francs les cent livres ; 193 livres de verre saffré, azuré, à 8 francs le cent ; 300 livres de verre rouge, à 4 francs les cent livres ; 67 livres de verre jaune, à 4 francs les cent livres ; 31 livres de verre pourpre, à 8 francs les cent livres. — Frais de barrière « autour des « rues et les fons de la chapelle, pour la gésine de Ma- « dame la duchesse. » — Frais pour tirer de la pierre blanche pour la chambre qui était sur celle du duc dans la tour neuve du côté de la chapelle.

B. 4421. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1373-1375. — Dijonnais. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur général du bailliage. — Recette de la chancellerie du bailliage versée par Pierre de Dinteville, chancelier de Bourgogne. — Gages de Louis, artilleur du duc de Bourgogne, qui étaient de 3 sous par jour quand il travaillait ; — d'Hennequin de Marville, *ymaigier* du duc, qui l'avait retenu à Dijon pour y faire certaines besognes de son métier ; — des capitaines. — Messager envoyé par le bailli de Dijon à diverses villes des bords de la Saône, pour les inviter à se tenir sur leur garde, parce que le bruit courait que des gens d'armes du comté avaient pris le château de Cuiseaux. — Voyage de Jean de Châtenay, écuyer, qui était allé de Dijon à Jaucourt vers la duchesse de Bourgogne, de la part des gens du Conseil, pour lui « dire nou- « velles des routes de gens d'armes estans en Lyonnois « devers lesquelles il avoit été pourter lettres de créance « du lieutenant de messire Olivier Du Guesclin par devers « ma dite dame, de certaines choses que ledit lieutenant li » avoit enchargié. » — Message de Messieurs du Conseil au duc qui était à Jaucourt, pour lui remettre des lettres du gouverneur de Chaussin et du capitaine de La Perrière, qui signalaient la présence de gens d'armes dans le Mâconnais.

B. 4421 *bis*. (Registre.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1373-1375. — Dijonnais. — Compte de Jacquot de Bernon, receveur de la gruerie.

B. 4422. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Dijonnais. —Compte d'Amiot Arnaut. — Gages de Jean de Beaumey, peintre, venu de Paris par ordre du duc de Bourgogne, « pour illec ouvrer pour mon- « dit seigneur de son mestier, à 4 gros viez de gages par « jour, pour lui et un valet. » Le duc entend que cet artiste soit payé de ses gages du jour de son départ de Paris, c'est-à-dire depuis le 5 mai 1376. Il était convenu que le duc ferait les frais des couleurs qui seraient employées. — Salaire de maître Belin, maître des œuvres de charpenterie, qui avait fait « l'engin nécessaire de la fontaine

de sel nouvellement trouvée à Pouillenay. — Couverture de la cuisine de la chancellerie qui est « en la maison « devant l'hostel de mondit seigneur. » — Façon de neuf grands sceaux et de neuf petits contre-sceaux aux armes du duc, qui devaient être envoyés à divers châtelains. — Constructions exécutées à la grande tour neuve de l'hôtel ducal.

B. 4423. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1376-1377. — Dijonnais. — Compte d'Amiot Arnaut. — Anceau Bouchard, de Saint-Romain, paye une amende de 100 sous, pour avoir dit certaines injures devant les auditeurs en plaidant contre Hérard de Rossillon. — Pension payée par le duc à Thibaud de Montcornet, son chirurgien. — Travaux pour la grosse tour de l'hôtel ducal. — Couverture de la cuisine du duc de Bourgogne. — Établissement d'une cheminée au troisième étage de la grosse tour neuve carrée. — Couverture de la coiffe de la vis d'icelle tour.

B. 4424. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1377-1378. — Dijonnais. — Compte d'Amiot Arnaut, receveur du bailliage. — Gages d'officiers, entre autres ceux de Guiot de Rupt, sommelier de l'échansonnerie ; de Nicolas de Toulon, chantre d'Autun, chancelier de Bourgogne ; de Guillaume de Clugny, bailli de Dijon ; de Nicolas Bonnavainne, maître des œuvres de maçonnerie. — Achat de verrières pour la grande tour neuve des hôtels, entre autres dans la chambre que Jean, Monsieur, fils du duc, y occupait. — Façon d'une porte pour la chambre où la duchesse avait accouché de Louis, Monsieur, pour entrer de ladite chambre au second étage de la tour carrée. — Travaux pour « exhausser la viz de la grosse tour. » — Reconstruction du puits de l'hôtel. — Travaux exécutés à Auxonne. — Recette de l'impôt du huitième des vins.

B. 4425. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1378-1379. — Dijonnais. — Compte d'Amiot Arnaut. — Jean Aalips, prévôt de Chaussin, paye une amende de 50 francs, parce que, « sous umbre de sa prévôté, il avoit « pris un homme es champs, lié les mains, le dos et ycellui « emprisonné et rançonné d'une jument et certaines autres « bestes. » — Gages de Jacques de Nuilly-Lévêque, retenu maître maçon du duc de Bourgogne au bailliage de Dijon. — Façon d'armoire pour mettre les archives du duc. — Frais pour disposer les arbalètes de Monseigneur vers la Chambre des Comptes, lesquelles étaient en la chambre basse vers la cuisine. — Frais pour remettre « en estat le « giboteau du puis de l'hostel de Monseigneur à Dijon, et « deux pièces de bois que le fils au Bruley avoit arses en « la cuisine. » — Couverture du mur « où furent les « loiges qui cheurent dès la tour de Brancion jusques à la « tour Philippe Pougot. — Achat de toile pour faire des sacs destinés à recevoir les chartes du Trésor.

B. 4426. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1384-1385. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne, receveur du bailliage. — Recette de 20 francs d'or payés annuellement au duc par deux lombards, citoyens de la ville d'Ast, auxquels il avait permis de s'établir à Nuits, pendant vingt ans depuis 1381 ; il les avait mis, en sa garde et leur avait permis de prêter leurs deniers, en prenant pour profit de 20 sous parisis 2 deniers oboles par semaine. — Même autorisation avait été donnée à d'autres lombards, pour les villes de Beaune, Saint-Jean-de-Losne, Dijon, Pontailler, Talant, Verdun. — — Amende payée par un individu qui avait dit à un sergent qu'il « ne prisoit le duc un choichant, » c'est-à-dire un vieil échalas usé et rompu. — Cens payés par des familles de juifs à qui le duc de Bourgogne avait permis de demeurer à Dijon et ailleurs pendant dix ans. — Salaires d'artistes qui avaient travaillé au tombeau du duc de Bourgogne. — Frais pour peindre la chapelle d'Argilly. — Établissement des tuyaux de plomb qui allaient du puits à la cuisine ; — ciment pour l'auge dudit puits ; — blanchissage à l'intérieur de la salle basse de la tour de Brancion.

B. 4427. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne, pour la récette de l'imposition de 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Deniers payés par le duc à ceux qui avaient mis des enchères, à son profit, dans les adjudications de cet impôt.

B. 4428. (Cahier.) — In-folio, 6 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Dijonnais. — Compte de Géliot de Blaisy, gouverneur de la prévôté de Dijon, institué par lettres de Guillaume de Clugny, bailli de Dijon. — Recette des amendes de sang, de faux poids, des gardes, des bourgeoisies. — « Recette des hommes mariez couchiez « avecques autres femmes que les leurs ; néant pour ce « que ledit gouverneur n'a ay riens trouvez. » — « Frais « pour accomplir l'exécution de Lambert Luciote, larron « et mutrier, qui a esté trainé et pandu et un pot d'es- « tain avecque lui pour ce qu'il avoit emblé un pot d'ar- « gent à Monseigneur le duc. »

B. 4429. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne. — Amendes : payée par un individu de La Perrière, qui en jugement avait « tutoié et desmenti le châte- « lain de La Perrière et chié en sa sanglante gorge; » — de 5 francs payée par un individu de Saint-Jean-de-Losne « qui « en plaine rue avoit appelé une femme putain, prouée, « garse de Juifs et de Juives, sanglante ribaude d'ung qui « avoit esté pendu à Seurre, lequel auroit encore con- « damné sa chambrère d'aler en pèlerinage, nus piés, « à Notre-Dame de Mont-Roolain, sans boire ne mangier, « et pour ce devant le grant pourtal de l'église jusqu'au « grant aulté d'icelle église, une chandelle alumée, à nuds « genoux; » — encourues par les habitans de Perrigny-sur-l'Ognon « sur le fait de s'assembler, union et of- « fense faites par lesdiz de Perrigny en la personne du « châtelain de Pontailler. » — Gages de Jean Potier, secrétaire du Roi et du duc de Bourgogne, garde de ses chartes du duché. — Perrenot Le Quarrelet, couvreur de Dijon, est payé pour avoir monté sur le toit de l'hôtel ducal pour abattre le nid des cigognes. — Charroi à Germoles d'une cloche pour l'horloge. — Dépenses pour la construction de la façade de la Sainte-Chapelle.

B. 4430. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne, pour la recette de l'impôt de 12 deniers par livre sur les denrées vendues, blé, pain, vin, bêtes, charbon, bois, tonneaux, fruits, lin, peaux, poisson, toile, volaille, futaille, tuiles, rouennerie, mercerie, draps, serges, parchemin, épicerie, foins, plumes, étain, écorce, pâtisserie, miel, huile, etc.

B. 4430 *bis*. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 sceau.

1387. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne, payeur des ouvrages exécutés dans la Sainte-Chapelle de Dijon « pour murer et tours et portal d'icelle sous la di- « rection de Jean de Neuilly, » maître ouvrier des œuvres de maçonnerie du duc pour ladite chapelle. — Certificat de ce maître maçon muni de son sceau encore intact représentant un marteau.

B. 4431. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1387-1388. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne pour le bailliage. — Recette des revenus des moulins d'Auxonne, donnés à cens perpétuel aux habitants de cette ville pour 10 livres estevenans. — Amendes : de 20 francs payée par le prieur de Saint-Léger et son procureur, qui avaient pris dans les bois de Saint-Léger deux hommes de Vonges : « ils les mirent séparément en prison, « les blessèrent, navrèrent villainement et les mirent ou « fons d'un crot es seps les jambes croisées et montoient « sur leur ventre, joings piez ; » — de 4 francs payée par le maire de Labergement, ajourné par le procureur ducal, pour avoir dit qu'il ne faisait pas plus de cas de son ajournement « que d'ung sanglant estron de chien en son « visage. » — Paiement des artistes qui travaillaient au tombeau ducal et à la chapelle d'Argilly. — Salaire d'Arnoul Picornet, peintre, « pour avoir peint d'or et d'azur et « orfroisés les 12 apostres qui sont en la chapelle d'Argilly, « ensemble les tabernacles d'iceux et les reprinses darrier « chacun, plus une grand bannière armoyée des armes de « mon dit seigneur et de Madame la duchesse. » — Gages de Pierre Paris, gouverneur de la chancellerie, de Jacques Paris de La Jaisse, jadis bailli d'Auxois et récemment nommé bailli de Dijon.

B. 4432. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1387-1390. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Rôle des deniers donnés à diverses personnes qui avaient fait des enchères pour cette imposition ; la somme totale de ces primes s'élève à 199 francs 10 gros.

B. 4433. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne. — Mathe de Montmançon, sergent du bailliage, paye une amende, « pour ce que pendant que le lieutenant « du bailliage de Dijon tenait ses jours, ce sergent aloit et « venoit par devant la place où l'on les tenoit, sans qu'il « se trahist unques devers ledit lieutenant, et ne fist « révérance audit siège. » — Le prévôt de Chaussin paye une amende de 20 francs pour avoir autorisé le jeu de dés quand le châtelain l'avait défendu. — Amende payée par Guillaume Patroillot de Santenay, qui avait dit : « Pleust « à Dieu que touz ceux qui sont allés en la guerre de « Flandres n'en peust retourner que deux personnes, dont « li ungs eust mangié l'autre. » — « Cloison de chesne « glué mise au travers l'oratoire de Monseigneur en ses « hostels à Dijon près de sa chapelle. » — Perrenot Le Carrelet, recouvreur, est payé pour réparer le toit de la cuisine. — Grillage de fer posé sur la cheminée de l'hôtel pour empêcher les cigognes d'y faire leur nid. — Deniers payés pour ouïr les comptes. — Frais pour l'exécution d'une purcille (porcella) noire aux fourches d'Auxonne.

B. 4434. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, dont 5 papier.

1389-1390. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Auxonne. — Arnoul Picornet, peintre de Dijon, est payé pour avoir peint 180 brebis, au prix de 5 francs le cent « mises au chastel de Germoles es limandes de la chambre « es berbiz; pour avoir peint en or : Y me tarde, es li- « mandes de la chambre de la duchesse audit chastel; » pour avoir peint « 300 P. et M. (Philippe et Marguerite) « blanches avec des chardons (cher don ?) dans la chambre « de la comtesse. » Un demi cent de chardons est payé « 2 francs et demi. » Pour avoir peint 300 fleurs marguerites, il reçoit 12 francs; pour avoir peint 125 roses, il reçoit 5 francs. — Payement de l'épicier qui avait fourni les couleurs et les feuilles d'or. — Préparatifs pour « la « venue du Roi qui naguères avoit esté à Dijon. » — Un boucher de Dijon reçoit 24 livres pour avoir vendu neuf porcs gras, dont le duc de Bourgogne avait fait offrande à Saint-Antoine de Norges, comme il avait coutume de faire chaque année, un pour lui, un pour la duchesse, un pour le comte de Nevers, un pour madame Marguerite d'Ostrevent, un pour mademoiselle Catherine, un pour mademoiselle Bonne, un pour Antoine, Monsieur, un pour mademoiselle Marie et un pour Philippe, Monsieur; c'est-à-dire un pour représenter chaque personnne de la famille ducale près monseigneur Saint-Antoine.

B. 4435. (Cahier). — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Dijonnais. — Compte de Jean de Fontaines, receveur du bailliage. — Amende de 20 francs encourue par messire Jean de Montigny, curé de Tichey, pour avoir répondu à quelqu'un qui lui avait dit, pendant qu'il faisait les prières à l'église, au prône, de prier pour le duc de Bourgogne : « Prie se tu veuls, car il est ton sire; « quand il m'aura fait chanoine de sa chapelle à Dijon, « j'en prieray. » — Recette des cens des Juifs : le duc devait livrer terre aux Juifs « pour mettre Juifs et Juives « quand ilz sont morts, parmi payant à mondit seigneur « pour chaque teste ung franc d'or, si comme il est con- « tenu es lettres du duc données à Gray le 21 novem- « bre 1384. » — Mention que près de la chapelle de Monseigneur il y avait une image de Saint-Jean. — Frais pour faire publier partout que les créanciers du duc de Bourgogne eussent à produire leurs titres et mémoires. — Frais de messagerie. — Indemnités accordées par le duc à un individu de Dijon qui avait éprouvé diverses pertes « pour ce que les toys de sa maison, son jardin et ses « trailles avoient été dépeciez pour le fait du gaige de ba- « taille qui darnièrement se devoit faire à Dijon. »

B. 4436. (Cahier). — In-folio, 33 feuillets, dont 18 papier.

1390-1391. — Dijonnais. — Compte de Jean de Fontaines pour l'imposition du huitième des vins et des 12 deniers sur les denrées vendues dans le bailliage.

B. 4437. (Cahier.) — In folio, 38 feuillets, dont 3 papier.

1391. — Dijonnais. — Compte de Jean de Fontaines. — Recette de 2,400 livres de cire. — Deux clercs des Comptes sont payés « pour avoir copié très-hastivement de nuit les « pièces du fait messire Jean de Châlon, pour le cas dont « il est à présent prisonnier. » — Compte particulier de la pension de 200 livres payée à messire Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne.

B. 4438. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, receveur du bailliage. — Gages de Louis, artilleur du duc; convention faite avec lui pour le prix de diverses arbalètes qu'il fera et livrera. — Salaire de Jean de Tourneneuve, serrurier de Dijon, qui avait employé « 197 livres « de fer dans deux pairs d'andins, pour mettre es hostels « de Monseigneur. » — Frais de taille d'une pierre de six pieds de long, trois pieds de large « et d'ung tour de « main d'épaisseur, destinée à faire un monteur es hostelx « du duc à Dijon, dans la petite cour, devant le jardin et « les degrez pour où l'on monte au preel desdiz hostelz, « pour monter Madame la duchesse et ses enfants. » — Achat fait à Flavigny de neuf douzaines de parchemins pour l'usage de la Chambre des Comptes de Dijon, moyennant 4 francs et demi. — Maître Thomas de Sombraisse, charpentier des menues œuvres de Monseigneur, reçoit 6 francs 9 gros, pour avoir fait trois « faux-destreux » (fauteuils ?) de chaires pour la chambre de la duchesse et de mademoiselle de Nevers.

B. 4439. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Recette de 440 francs, montant de l'imposition des viandes de boucherie à Dijon, le lard excepté. — Deniers payés à ceux qui avaient fait des enchères dans l'adjudication de cet impôt : à Jean Esclavier, 3 francs et demi pour le quart d'une enchère de 14 francs.

B. 4440. (Cahier.) — In-folio, 112 feuillets, dont 41 papier.

1392-1393. — Dijonnais. — Compte de Guillaume

Chenily. — Recette d'une amende payée par un individu qui avait dit publiquement en la ville de Cosne, en une taverne, que le duc de Bourgogne « estoit ung homme qui « ne valloit riens ne de quoy on se peut aidier. » — Gages de Claude Sluter, maître de *l'ymaigerie* du duc, et de divers artistes qui travaillaient avec lui au tombeau du duc de Bourgogne. — Ouverture pratiquée dans un mur qui était entre la cuisine et la chapelle, « lequel fut fait pour « la venue de Monsieur d'Osteriche, quant il vint querre ma « Damoiselle Catherine sa femme. » — Réparations faites aux gouttières de la « chambre de retrait de la Duchesse em- « près la tour dite tour Branciou. » — Amende de 15 francs payée par un individu qui avait dit qu'il n'y avait sur le pays autres pillards que les gens du duc de Bourgogne, « pour ce déjà il avoit esté détenu prisonnier et plusieurs « gasteurs avoient esté mis en son hostel. » — Achat de 74 aunes de toile pour faire des sacs destinés à mettre les chartes de la Chambre des Comptes.

B. 4441. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily. — Amende de 20 écus d'or payée par un individu de Gemeaux pour avoir injurieusement tiré la barbe au prévôt de Rouvre; — autre payée par deux hommes qui avaient reconnu s'être « entre battus par manière de champ « de bataille. » — Gages des capitaines de Chaussin, d'Argilly, de Montmorot. — Huguenin, bâtard de Salins, écuyer, châtelain de Montmorot, reçoit un gros canon avec 12 pierres pour le charger, deux autres canons, un poinçon plein de poudre, des traits, des arbalètes pour armer le château de Montmorot. — Frais d'une petite expédition de prévôts et de sergents qui étaient allés d'Auxonne à La Marche-sur-Saône, pour abattre un pont que les habitants avaient fait sur cette rivière. — Façon d'une grande huche « pour mettre certains ymaiges d'or et d'argent et « reliques de la chapelle de mondit seigneur lesquelles « sont en son hostel. — Frais d'exécution à mort d'un individu condamné par le maire de Beaune.

B. 4442. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Cette imposition pour le pain, les gaudes vendus à Dijon, produit 160 francs.

B. 4443. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Le poisson d'eau douce vendu à Dijon produit 170 francs et celui de mer 36.

B. 4444. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1395-1402. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, pour la recette du huitième des vins vendus dans le bailliage. La recette de cet impôt, dans lequel étaient compris les vins « saugiès, clérés, ypocras et pyment, » produit par amodiation à Dijon 1,650 livres; à Fleurey, 23 livres; à Lantenay, 18 livres. — Dépenses pour droits d'enchères.

B. 4445. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, receveur au bailliage de Dijon, pour la recette de l'imposition des 12 deniers sur les denrées vendues. La recette, pour le pain, les gaudes, la fleur d'avoine pilée, excepté celle vendue chez les épiciers, est amodiée et produit 150 francs; le charbon 106 francs, le lin 10 francs, le poisson de mer 33 francs et celui d'eau douce 180.

B. 4446. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, receveur du bailliage. — Indication d'une chambre de l'apothicairerie dans l'hôtel des ducs de Bourgogne. — Réparations faites à l'atelier de Claux Sluter, maître de l'imagerie du duc. — Hugues Barbelet, châtelain de Talant, reçoit 700 francs, que le duc l'avait autorisé à prendre annuellement sur les 1,000 livres qu'il prenait sur les salines de Salins à cause de son duché. Le châtelain devait employer lesdits 700 francs aux besoins du châtel de la châtellenie. — Gages de Perrenot de Mazières, dit Jobin, écuyer, capitaine de La Perrière. — Don de 40 francs fait par le duc à Marie la *berceresse* de Philippe, Monsieur, pour les bons services qu'elle lui avait rendus. — Offrande de porcs à Saint-Antoine de Norges. — Étienne Grenot de Beaune, prévôt de cette ville, est rétribué pour les exécutions qu'il avait fait faire.

B. 4447. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Dijonnais. — Compte de Guillaume de Chenily, receveur du bailliage. — Gages et salaire de maître Pierre Roy, artilleur du duc. — Claes Venden Verve, ouvrier d'images du duc, est payé pour avoir travaillé depuis le mois de décembre 1396 jusqu'au mois de juin 1399, pendant 108 semaines, avec Claux Sluter, « tant en une « ymaige de Notre-Dame et au crucifi pour la grant croix

« que fait ledit Claux pour mettre au grand cloistre des « Chartreux de Champmol-lez-Dijon, et une autre ymaige « de Sainte-Anne, et autres, au prix d'un franc par « semaine. » — Hennequin Prindale, autre imagier, est rétribué pour avoir travaillé avec Claux Sluter « es chapiteaux « de la grant croix, à 2 francs par semaine. » — Jean Hulst, ouvrier des menues œuvres de maçonnerie, reçoit 16 francs et demi, pour avoir travaillé pendant onze semaines, depuis le 1er juillet 1399, avec Claux Sluter en la maçonnerie de la grande croix et aux tabernacles de l'église de Champmol, à raison de 18 gros par semaine. — Jean de Rigny, tailleur de pierres, travaillant avec Claux, est payé pour avoir « aidé à tailler les bostes et les molures « de la grant croix de Champmol. » — Le même Jean Hulst, appelé ici tailleur de pierres, reçoit un salaire pour avoir travaillé en certains écus armoyés aux armes du duc et de la duchesse, pour mettre sur les chapiteaux de la grand croix ; en trois autres écus pour mettre au-dessus de la porte de la saunerie de Salins ; en un tabernacle pour mettre au grand portail de l'église de Champmol sur une image de Notre Dame ; en une autre statue de Notre Dame, que faisait Claux Sluter pour mettre sur la porte du châtel de Germoles ; aux chapiteaux et autres ouvrages dont Claux était chargé. — Dépenses faites chez un hôtelier de Dijon par Laurent Le Grain, prévôt de cette ville, pour garder « certains Anglais qui y estoient logiés, et que le « bailli y avoit arrêtés en vertu de certaines lettres « du Roi. »

B. 4448. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1398-1401. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, pour l'imposition des 12 deniers sur les denrées vendues dans le bailliage. — L'amodiation de cette imposition pour le vin vendu à Dijon produit au profit du Trésor 790 francs. — Dépenses pour solder les droits de crue ou enchère dans les amodiations.

B. 4449. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily, receveur du bailliage. — Gages d'une année de Claux Sluter, « ouvrier d'ymaiges et varlet de chambre du duc de « Bourgogne, » à raison de 8 gros par jour. — Jean de Rigny, tailleur de pierres, rétribué « pour aider à tailler la pile « basse et colonnes de la grant croix des Chartreux, et « pour esquarrir pierres à faire des ymaiges. » — Pierre de Liquerque, ouvrier des menues œuvres, est payé pour travailler aux tabernacles de l'église de Champmol ; — Claes de Vandeverbe, appelé ailleurs Claes Venden Verve (qu'il faudrait écrire Claes Van der Verb), ouvrier d'images, est payé pour avoir travaillé 38 semaines, depuis le 1er juillet 1398, aux angelots qui seront autour de la croix de Champmol, à raison de 4 francs par semaine. — Hennequin Prindalle travaille avec Claux « en l'ymaige de la Madelaine de la « dite croix et aide à placer ladite ymaige et le crucifix. » — Chersy Ghecellex, de Bruxelles, est payé pour avoir ouvré « es espondes de la sépulture du duc de Bourgogne. »

B. 4450. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Chenily. — Recette de la gruerie et de la cire des châtellenies. — Gages de Vergy, seigneur de Fouvans, maréchal de Bourgogne ; — de Claux Sluter, tailleur d'images du duc. — Claux de Vueve (sans doute le même que Claes Van der Verb), est payé pour avoir travaillé du 1er novembre 1400 au 30 octobre 1401, continuellement, à la taille de plusieurs images de pierre destinées à la terrasse de la croix du milieu du grand cloître des Chartreux de Dijon. — Pierre Aplemain, tailleur d'images et ouvrier des menues œuvres, est payé pour la façon de plusieurs tabernacles du portail de l'église de Champmol. — Roger de Westerhen, tailleur d'images, est payé pour la façon de plusieurs images destinées à la terrasse de la croix et de plusieurs tabernacles du portail.

B. 4451. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, pour l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Recette de 206 francs 8 gros, montant de l'amodiation de cet impôt pour la ville de Dijon, en ce qui concerne le blé seulement.

B. 4452. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1402-1410. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du huitième des vins vendus en détail dans le bailliage. — Pour Dijon, cette imposition produit 1,200 francs aux enchères. — Deniers versés entre les mains d'Amiot Arnaut, payeur des ouvrages que faisait exécuter le duc à Champmol pour la fondation des Chartreux. Le duc avait voulu que le produit de ce huitième dans le bailliage, excepté pourtant les siéges de Nuits et de Beaune, fût consacré à ces constructions avec les 500 francs que les habitants de Besançon donnaient chaque année pour leur garde, jusqu'à concurrence de 1,000 francs.

B. 4453. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1404. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul,

receveur de la gruerie, institué par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne, confirmées par autres du duc Jean Sans-Peur. Il contient les recettes pour les bois d'Argilly, Rouvre, Brasey, La Perrière, Chaussin, Saulx-le-Duc, Talant, Lantenay, Vergy.

B. 4454. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1404-1405. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, receveur de la gruerie. — Recette de 66 livres 12 sous, provenant d'amendes pour délits dans les bois d'Argilly; — de deniers provenant d'une vente de bois faite dans la forêt de Borne par Jean-Robert de Longvay, forestier d'Argilly.

B. 4455. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1404-1407. — Dijonnais. — Compte de Jeannon Caillaut, gouverneur de la prévôté de Dijon, institué par lettres données par Antoine Chuffaing, docteur en lois, conseiller du duc de Bourgogne et son bailli de Dijon. — Recette des deniers provenant des droits de garde et commandise payés par les habitants de Longvic, Bellefond, Varois, Chaignot, Chaignay, Savigny-le-Sec, Marsannay-le-Bois, Quetigny, Flacey et Velars-sur-Ouche. — Recette de ce que devaient pour leur bourgeoisie les habitants de Renêves, d'Oisilly, d'Échirey, de Dampierre. — Recette des exploits de justice « adjugez par les échevins « de Talant. » — Frais d'exécution d'un âne de Plombières qui avait tué un enfant.

B. 4456. (Cahier.) — In folio, 92 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, receveur de la gruerie.— Les habitants d'Argilly ont leur usage dans la haute forêt, sans rien payer au domaine, et ceux de Gerland payaient chacun un denier pour l'exercice de ce même droit. — Recette de 8 sous provenant des deniers payés par ceux de Chamgerley pour le même droit dans la forêt de ce lieu. — Les habitants de Corberon, de Villy-le-Brûlé, d'Antilly, payaient également quelque chose pour leur usage dans des forêts du domaine.

B. 4457. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1406-1407. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, receveur de la gruerie. — Amodiation de la rivière du Doubs, dans la châtellenie de Chaussin. — Réparations faites aux étangs, pour les empoissonner et les pêcher. — Achat de deux muids de vin, payés ensemble 10 francs, pour donner à boire aux pêcheurs.

B. 4458. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, receveur de la gruerie. — Vente du bois cru sur le chemin ferré (chemin des Romains de Lyon à Trèves), depuis le gibet de Chorey, près Beaune, jusqu'au bois de messire Philibert L'Essertot.

B. 4459. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1408-1409. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, pour la gruerie. — Recette des deniers provenant de la vente des poissons des étangs. — Dépenses pour la nourriture d'un ouvrier; il mange dans trois jours 15 pains à 4 deniers chacun et boit 12 pintes de vin à 6 gros l'une.

B. 4460. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, pour la gruerie. — Recette des deniers provenant de la paisson « de la forest de Chaussin. » — Gages des officiers de la gruerie. — Jean de Foissy, écuyer, maître forestier d'Argilly, reçoit 30 livres tournois de gages.

B. 4461. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage. — Recette de 12 francs et de 50 livres de cire pour l'amodiation de la prévôté de Rouvre, adjugée à Jean Fleury. — Payement d'une rente annuelle due par le domaine sur les marcs de Dijon, pour la fondation de l'anniversaire du duc Eudes, à la Sainte-Chapelle de Dijon.— Pension à vie de messire Nicole de Constantinople. —Gages de maître Bourgeois Le Maçon, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, et de maître Perrenot de Chaussigny, maître des œuvres de charpenterie. — Curage des trois puits de l'hôtel ducal à Dijon. — Gages de Jean de Gennes, écuyer, capitaine de Talant. — Rôle d'individus récompensés pour avoir pris des loups, des louves et des loutres ou *leurres*.

B. 4462. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, dont 10 papier.

1412-1413. — Dijonnais. — Compte de Jean d'Arnay, demeurant à Bretenières, commis par la Chambre des Comptes de Bourgogne au gouvernement de la prévôté de Dijon.—Recette des deniers provenant du « gouvernement

« de la justice de cette prévôté » aux jours tenus par ledit prévôt.

B. 4463. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, procureur et receveur de la gruerie. — Regnaut de Thoisy reçoit 300 francs pour payer plusieurs joyaux, vaisselle d'or et d'argent achetés à Paris pour les étrennes que le duc fit le premier jour de l'an. — Acquisition de poudre, vendue par un épicier de Dijon, pour mettre dans les forteresses du pays. — Don de 20 francs fait par le duc à Gilles Grivuel, mari de la nourrice de mademoiselle Agnès de Bourgogne.

B. 4464. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, pour la gruerie. — Les habitants de Villy-le-Brûlé, pour l'usage qu'ils avaient aux bois de Borne, où ils pouvaient prendre tout bois sec et couper tout autre bois, excepté le foyard, le chêne et les arbres à fruits, donnaient chacun 12 deniers dijonnais quand ils avaient une voiture; ils n'en donnaient que 6 quand ils emportaient le bois sur leurs dos. Il y avait alors dans ce village 20 feux ayant voitures, et quatre seulement qui n'en avaient point.

B. 4465. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, pour la gruerie. — Les héritiers de Guillaume de Quincey, d'Odin de Toutry et de Regnaut de Gerland, avaient gratis leurs usages dans certains bois des forêts d'Argilly. — Le couvent des religieuses de Lieu-Dieu avait son usage seulement pour chauffer leur four de Nuits, mais elles pouvaient prendre deux charrettes de bois par jour, aller au bois chaque jour deux fois, et trois fois chaque jour pendant les quinze jours qui précèdent Noel, « et n'en « doivent riens payer au duc, car ce droit leur fut donné « en ausmone. »

B. 4466. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage. — Gages de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne. — Établissement de colonnes de pierres destinées à supporter une galerie qui était entre la tour de Brancion et la tour Philippe-Pougeot. — Envoi au duc de Bourgogne « d'une chambre tannée et d'une courtine ver- « meille » qui étaient chez Jean Prévôt, son tapissier. — Gages de Jean de Puligny, dit Chapelain, écuyer, garde des coffres et joyaux du Roi et échanson du duc de Bourgogne, et pour ses bons services la duchesse l'avait créé capitaine du château de Talant.

B. 4467. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage. — Amende de 6 écus payée par un charretier de Dijon, détenu dans la Maison au Singe de Dijon, qui avait dit contre le duc certaines paroles injurieuses. — Réparation aux fenêtres de la maison de la Basse-Cour, où étaient les tapisseries ducales. — Frais pour « faire peindre des croix et des ymaiges de peynture contre « les murs de l'hostel par devers la ruelle, affin que les « gens n'y mettent, ne y fassent leurs ordures. » — Couleurs données à Henri Bellechose, peintre du duc, pour être employées « es ouvraiges de peintures qu'il fait pour « les Chartreux de Dijon, tant pour y parfaire un tableau « de la vie de saint Denis que pour le tableau du tres- « passement de la glorieuse vierge Marie. » — Construction d'un mur séparatif entre la maison et le jardin de la Chambre des Comptes dans l'hôtel ducal, et les maisons et le jardin où demeurait Claux, l'imagier du duc. — Deniers donnés à Humbelote, femme de Jean Fraignot, héritière de Jean Marville, son père, varlet de chambre et ouvrier d'images du duc de Bourgogne.

B. 4468. (Cahier). — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranviaul, receveur de la gruerie. — Recette du prix de dix arpents de bois coupés dans la haute forêt d'Argilly, à raison de 22 francs et demi l'arpent, vendus aux enchères ; — des exploits de justice pour délits forestiers. — Récompenses données pour prises « de loups, loupves, petiz « loupvaz, leurres, aigles et auffraignes. » — Rôle de ceux qui avaient leur usage dans les forêts d'Argilly.

B. 4469. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage, des deniers provenant des exploits, amendes, « deffaulx et compositions faites et à faire pour « et à cause de la réformation générale pour le bien de la « justice. » — Jean Perreau Larmé, de Paris-L'Hôpital, paye une amende arbitraire pour avoir fait un mariage clandestin entre une enfant de sept ans et son fils Guichard. — Amende payée par Amé Du Serf, de Cuisery, qui avait fait « un libelle en manière de rymo diffamatoire » contre le receveur de la châtellenie de Cuisery. — Autre payée par

Jean de Joux, seigneur d'Abbans, pour avoir enfreint la garde du duc en la personne de Jean Moussardet, de Quingey, et depuis pour l'avoir fait jurer, « à nus genoulx, les « chausses avallées, » qu'il ne le ferait appeler devant aucun juge, « fors devant lui ses juges ou devant l'official « de Besançon, au grand contempt du duc de Bourgogne. » — Un individu de Baumes-les-Dames paye une amende de 100 francs pour avoir dit des paroles injurieuses contre le duc, Madame d'Autriche et le chancelier.

B. 4470. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Boillardet, gouverneur de la prévôté de Dijon. — Dépenses pour la chevauchée du guet, le jour de Saint-Pierre, à Dijon; frais de ménétriers et de trompettes, trois paniers de cerises, sept setiers de vin, trois douzaines de pains pour le dîner de ces musiciens, un cent et demi « de « chapeaux de lavande et de roses qui furent donnés aux « compaignons qui chevauchèrent; » — exécution d'une femme qui fut arse le 18 juillet : achat de cinq charrettes de bois, une voiture de paille, une pièce de bois, des cordes, une chaîne de fer, des gants pour le bourreau, trois pintes de vin et un pot de terre.

B. 4471. (Cahier.) — Grand in-folio, 160 feuillets, dont 49 papier.

1416-1417. —Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur de l'ordinaire du bailliage. — Établissement d'un oratoire dans la tour de Brancion et d'« ung autel de « bois pour chanter messe en la chapelle des galeries. » — Façon d'une loge en bois bâtie sur le mur des Chartreux pour la duchesse, Madame de Guyenne et Mesdemoiselles qui voulaient entendre frère Vincent (Saint-Vincent Ferrier) qui venait d'arriver et qui devait prêcher hors de la ville près des Chartreux. — Enlèvement du feu et des décombres produits par l'incendie d'une tour voisine de la chapelle de la tour de Brancion et de la cuisine, où se faisait la saulcerie.—Dépense pour boucher les trous d'une « petite « chambre que l'on avait faite pour le porc-espic. » — Voyage d'un sergent à Beaune chercher le Baptisé (juif converti récemment), pour lui faire expliquer des lettres écrites en hébreu et adressées à Dijon au juif Salomon, parce qu'on craignait qu'elles ne continssent des choses « préjudiciables « au peuple chrétien, attendu qu'une juive avait confessé « des empoisonnements faits par elle. »

B. 4472. (Cahier.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1416-1418. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranvial, receveur de la gruerie. — Recette du prix de l'amodiation de la pâture et des glands dans les bois de Barges, de la châtellenie de Saulx-le-Duc. — Rôle des individus qui avaient droit d'usage dans les bois de la châtellenie d'Argilly; les habitants de Gerland et de Belon payent chacun un denier par jour pour l'exercice de ce droit; ceux de Corberon en payent 2; ceux de Montmain, 6; ceux de Villy-le-Moutier, 12.

B. 4473. (Cahier.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranvial, pour la gruerie. — Recette des deniers provenant de la vente des herbes, du pâturage et des roseaux des étangs d'Argilly; — frais pour les empoissonner. — Gages de Jean de Foissy, commis au gouvernement de la gruerie dans les bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne.

B. 4474. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1420-1422. — Dijonnais. — Recette des deniers produits par la vente des bois dans la châtellenie de Talant. — Gages de Jean Anceau, dit La Caille, veneur du duc de Bourgogne, maître forestier dans la châtellenie de Rouvre. — Frais de réparations dans les étangs de cette châtellenie.

B. 4475. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Dijonnais. — Compte de Guillaume Ranvial, pour la gruerie. — Recette des cens que devaient les personnes à qui avaient été données par Pierre de Gerland, ancien gruyer, certaines places dans les bois du Vernoy et d'Écuelles. — Gérard Vaux donne 20 sous pour deux arpents. — Recette de l'amodiation des étangs.

B. 4476. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage pour le duc de Bourgogne. — Recette de ce que devaient « les tabellions, gouverneurs, fer- « miers et conducteurs des tabellions du duché ressortissant « au siége de Dijon, pour lettres recues en yceulx. » — Versement fait par le domaine, de 43 florins au profit du couvent de Saint-Bénigne « pour la messe au seigneur « de Granson. » — Robes annuelles données aux maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie, Pierre de Chassigny et Philippe Mideau. — Gages de la Chambre des Comptes, composée de Guillaume Courtot, Jean Bonost, Dreux Maréchal, Jean Valery, Jean d'Aucise, Martin de Chappes, Jean Guéniot, Jean de Visen. — Journée tenue

à Bourbon-Lancy par les gens du duc de Bourgogne, des comtes de Clermont, de Richemont et autres. — Gages de messire Jaques de La Viezville, bailli de Dijon et capitaine d'Argilly; — de messire Jean de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne, retenu pour capitaine dudit Argilly. — Salaire d'Étienne Cholot, prévot de Beaune, qui avait fait battre de verges et bannir un voleur et exécuter à mort un meurtrier.

B. 4477. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson, receveur du bailliage. — Versement de deniers de la boîte de la Monnaie, appelés grands blancs aux deux écus, fabriqués par Philippe de Lucenay, naguère maître particulier de la Monnaie de Saint-Laurent-lès-Châlon, depuis le 2 septembre 1424 jusqu'au 2 juin 1425. — Couverture de « l'allée par laquelle on va à couvert de l'hostel ducal « en l'église de sa grant chapelle. » — Façon « de deux « dressoirs, l'un pour mettre la vaisselle d'argent, l'autre « destiné à la vaisselle d'étain pour la saucerie. » — Salaire de Henri Bellechose, peintre du duc, « pour avoir imprimé, « vernicié et estoffé trois ymaiges en une porte neuve de « l'hostel donnant du costé de Nostre-Dame. » — Message « requérant très-grant célérité, pour le fait et armée de « Mailly-le-Châtel, au sujet duquel le maréchal de Bour- « gogne écrivoit hastivement à Guy Bertrand, lieutenant « général du bailli de Dijon. » — Loyer d'une maison située à Dijon rue de la Charbonnerie, « en laquelle sont les ar- « tilleries de Monseigneur; » — d'une autre maison située près de Saint-Bénigne, où étaient « les tentes et autres par- « ties de l'artillerie; » — d'une grange où étaient « les « canons, bombardes, charioz, grans tonneaulx, forges et « autres habilements de guerre. » — Deniers non payés d'un individu mort insolvable, « si pauvre quand il fut « mort, qu'il fut mis en mauvaise terre, tout excommunié « de plusieurs sentences, et se desceingna (ôta sa ceinture) « sa femme sur sa fosse, laquelle n'a aussi riens vaillant; » — d'un homme de Méry-en-Bassigny, parce qu'on n'osait pas y aller, « pour cause des gens d'armes qui étoient sur le « pays, et que depuis les Armagnacs lui avoient bruslé « sa maison. »

B. 4478. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Dijonnais. — Compte de Jean Moisson. — Amende payée par les habitants de Jancigny pour avoir « couru sus à plusieurs des habitants de Regnaves « (Renèves) eulx estants en ung pasquier estant entre les « deux villes de Regnaves, et avoient dit de mauvaises « paroles en enfreignant la garde de Monseigneur, en « laquelle estoient lesdits de Regnaves. » — Recette des biens advenus au duc par suite de décès de gens morts sans héritiers, exécutés à mort ou suicidés, entre autres de ceux d'une femme de Nuits « qui s'estoit pendue par mé- « lancolie de la mort de son mari. »

B. 4479. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Dijonnais. — Compte de Perrenot d'Oranges, receveur de la gruerie. — Les habitants d'Antilly payent une redevance pour l'usage qu'ils avaient dans la forêt domaniale d'Argilly. — Autorisation de prendre dans les forêts du duc du bois à bâtir, accordée à Laurent de Thoisy, gruyer de Bourgogne.

B. 4480. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen, receveur du bailliage, institué par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Recette des deniers des diverses prévôtés, des tabellions, des amendes. — Henri Favet, de Tanay, paye une amende de 50 francs pour avoir, comme maire du lieu, gardé un jour et deux nuits dans la franchise de l'église de Tanay des sergents qui s'y étaient retirés, attaqués qu'ils avaient été dans l'exercice de leurs fonctions, et avoir défendu au curé de leur rien donner pour se coucher et se nourrir. — Messager envoyé au chancelier à Besançon lui porter des lettres du bailli de Dijon sur l'arrestation d'un orfévre de Dijon qui avait dit « plusieurs mauvaises paroles et fait rebellion à l'encontre « des lettres du duc sur le fait du pavement de cette « ville. » — Vente de la maison, de la tour et de la chapelle où « Monsieur Saint-Bénigne fut mis en chartre en la « tour de ladite chapelle, en laquelle il fut visité et con- « forté par Nostre Seigneur Jésus-Christ et ses angels et y « receut son martyr. »

B. 4481. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1429-1430. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen. — Amende payée par messire Eudes Tapicier, prêtre, curé de Lamarche, et Guillaume Meindefroit, d'Auxonne, qui avaient « fondu à Lamarche certaine quantité de « monnaie, tant mailles que autres billons, venant contre « l'ordonnance de Monseigneur le duc. » — Indemnités accordées à Jean Jossequin, jadis huissier d'armes du feu duc Jean, pour certains biens meubles qu'on avait injustement confisqués « à l'occasion de la faulte que fist Philippe « Jossequin, son frère, à la mort du duc Jean » (assassinat

de Montereau). — Salaire de Jacquot Neveu et Huot Le Boigne, peintres, qui avaient peint les *lymandes* de trois chambres de l'hôtel ducal. — Sergent envoyé par le maréchal de Bourgogne à Jean Gand, Jean de Bauffremont et à plusieurs autres seigneurs pour leur dire de se trouver en armes à Semur-en-Auxois le 26 février 1429, afin de repousser les ennemis qui s'étaient emparés du château de Larrey.

B. 4482. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1430-1431. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen. — Façon d'un pivot « ou giboteau pour asseoir et « mettre une roue et pour réparer l'eschaffaud du champ « de Morimont, où l'on a coutume de copper les testes à « Dijon, pour y prestement exécuter Symon Daulphin. » — Remboursement fait à Huguenin Thibaud, *libelance* (greffier) de la Cour du bailliage, d'une somme qu'il avait prêtée au duc en juillet 1422 « pour employer à l'entreprise et résistance « des adversaires de Monseigneur. » — Remise de 124 florins que devait au duc mons Philippe de Vienne, prieur de Saint-Marcel-lès-Châlon. — Gages d'Antoine de Thoulongeon, maréchal de Bourgogne; — de maître Thomas Bouesseau, secrétaire du duc de Bourgogne, auditeur de sa chancellerie et garde de ses lettres et chartes étant en son trésor à Dijon, office dans lequel il avait été établi par lettres ducales, au lieu et place de Jean de Maroilles, décédé.

B. 4483. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1431-1432. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen. — Recette des successions de bâtards et autres biens vacants. — Vente de deux chevaux pris à Pierre de Clervaux, prisonnier du duc de Bourgogne, pour cause de fabrication de faux niquets. — Indemnités (pour confiscation indue) accordées par le duc aux héritiers de Jacotte, fille de maître Étienne de Sens, qui avait épousé Jossequin, assassin de Jean sans Peur. — Gages des auditeurs d'appaux. — Réparations faites dans une pièce de l'hôtel ducal, près de la chapelle « où l'on veult loigier le filz au « damoisel de Rodemach, messire Jean de Rodemach, pri- « sonnier. »

B. 4484. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen. — Fondation payée à la Sainte-Chapelle de Dijon pour l'anniversaire du duc Eudes, assignée sur les marcs de Dijon. — Fondation « de la messe du seigneur de Gran- « son » à la Sainte-Chapelle. — Payement de 200 livres dijonnais aux chapelains de Talant pour leur fondation. — Rente payée à Mathieu Regnaut, receveur général de Bourgogne; il la tenait de messire Étienne de Mailly, seigneur d'Arceau et d'Arcelot par sa femme, Agnès de Perrigny, fille de feu messire Thomas de Perrigny et de dame Jeanne de Bauffremont. — Achat de cordes mises au puits de la maison et qui fut à messire Ytace, « où l'on puise « l'eau de la bouche de Monseigneur quant il est au païs, « et celle des enfans au duc de Bar à présent. » — Achat de trois paires de seaux « mis au grand puits de la cuisine, « ou puits qui fut à messire Ytasse, et au puits de la « basse-cour. » — La duchesse fait faire un « châlit de bois « où elle a fait gésir la femme Philippe de Courcelles, « Portugaloise. »

B. 4485. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen, receveur du bailliage. — Sergent du duc envoyé porter « hastivement des lettres du dit duc aux sieurs de « Champlite et de Fouvans, et aux capitaines de Saulx et « de Barjon, pour leur dire de surçeoir de faire guerre aux « adversaires de mon dit seigneur estans à Grancey jus- « qu'au 9 février; la surcéance prinse avec les dis adver- « saires devait faillir le second jour du dit mois de février. » — Gages de maître Guillaume Courtot, premier maître des comptes du duc de Bourgogne. Ils étaient taxés à 16 sous 8 deniers par jour, et au cas que la vieillesse, la maladie ou quelque accident l'empêchassent de remplir ses fonctions, le duc assurait, sur la recette de Dijon, à lui et à sa femme, 100 livres tournois de rente annuelle. — Guillaume Le Thieulier, queux du duc de Bourgogne, en considération de ses longs services et pour qu'il ait « de quoy « vivre sans cheoir en mendicité, » reçoit 3 gros par jour de pension.

B. 4486. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Dijonnais. — Compte de Guiot Renevier, receveur de la gruerie au bailliage de Dijon. — Récompenses accordées pour « prinses de loups, leurres et « affraignes. » — Gages d'Odot de Pluvot, maître forestier de la châtellenie de Pontailler; — de Jean de Foissy, maître forestier des bois d'Argilly et de Vergy. — Les habitants de Soissons donnent ensemble 1 franc pour la vaine pâture de l'aye dudit Soissons. — Rôle des habitants de Gerland et de Balon pour la recette du denier dijonnais pour leur usage dans les bois d'Argilly. (Le denier dijonnais était le quinzième d'un gros.)

B. 4487. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Dijonnais. — Compte de Jean de Vi-

sen, receveur du bailliage. — Pierre Girarde, prévôt de Dijon, paye Arvier Synart, exécuteur de la haute justice, « pour avoir mené et monté sur l'eschaffaut du champ de « Morymont, à Dijon, Girard Bardoillet, de Fouvans, et là « lui faire boire des poisons qu'il avait apportés de Flo- « rence en Bourgogne, pour en faire user par aucuns gens « de l'ostel de mon dit seigneur; et après qu'il en avoit « beu, qu'il fut mort, l'avoir pendu par le col hors de la « ville de Dijon, » et depuis, par ordonnance du bailli de Dijon, l'avoir dépendu et mis en cendre. — Le duc jure « en parole de prince » à Guillaume Courtot, maître des comptes, « de ne venir jamais en contre les lettres » qu'il lui a données. — Construction de la charpente de la justice de Dijon ; « c'est assavoir, une plate-forme assise sur « cinq pilliers de pierres, le bois de laquelle plate-forme « sera ravalé pour faire enchappement d'ung cousté et « d'autre, et aura sur chaque pan, tout à l'entour, un gros « pignon qui portera arbalestriers et boichault pour por- « ter freste, croisié revenant au boichault du milieu, et « passeront les quatre boichaulx quatre pieds par-dessus « le freste, et celui du milieu passera six pieds pour faire « quatre crestes en un chacun boichault, où il pourra « avoir, s'il plaît à Messeigneurs du Conseil, cinq pannons, « comme il est pourtrait et tracié. »—Réparations faites en la tour de la librairie du duc de Bourgogne.

B. 4488. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, parchemin.

1434-1436. — Dijonnais. — Compte de Guiot Renevier, receveur de la gruerie. — Recette des deniers dijonnais dus par les habitants de Montmain pour leur usage dans les bois de Champ-Gerley. — Recette d'une émine et 6 boisseaux d'avoine, montant de l'amodiation du pâturage des chevaux dans les bois de Vergy. — Rôle des habitants d'Antilly pour leur usage dans les bois d'Argilly ; chaque habitant paye 1 denier.

B. 4489. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1433-1436. — Dijonnais. — Compte de Jean de Visen, receveur du bailliage. — Viart d'Achey fils, bâtard de feu Jean d'Achey, écuyer, donne 30 livres tournois au duc de Bourgogne pour les lettres de sa légitimation. — Recette de 25 francs versés pour la même cause par Pierre Loichardot, fils illégitime de feu messire Étienne Loichardot de Salins, « engendré au corps de Jehannette Las, non « mariée. — Frais de deux échelles, chacune de 27 pieds, destinées à être mises des deux côtés du gibet de Dijon.— Salaire du bourreau, qui avait, par ordre du duc, noyé un Allemand. — État de ce que Jean de Visen avait encore à verser de la recette des divers aides votés par les États de Bourgogne, pour le siége de Coulanges-les-Vineuses, et payer les 22,000 salus promis à Perrenot Grasset, capitaine de La Charité-sur-Loire.

B. 4490. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1436-1438. — Dijonnais. — Compte de Pasquier Hennyart, receveur du bailliage. — Amende de 10 livres tournois versées par Guillaume Clemencet, natif de Pontoise et demeurant à Troyes, « pour ce que, au temps de « la garde et avant le traité de paix, il fut en la compai- « gnie de messire Legier de Dinteville, chevalier, en la « destrousse qui fut faite par le dit chevalier et ses com- « plices en la ville de Minant. » — Don de 200 francs de rente fait par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Jean Morel, gouverneur de la chancellerie de Bourgogne, et à demoiselle Simonne, sa femme, « qui est norisse et mère « de lait de M. le comte de Charollais. » — Réparations faites aux verrières de la Chambre des Comptes, en l'hôtel ducal, parce que par ces verrières « pertuisées entroit la « pluye, qui dommageoit les comptes et les lettres y es- « tans. »

B. 4491. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1438. — Dijonnais. — Compte de Loys de Visen, institué receveur du bailliage par lettres du duc Philippe le Bon. — Recette de 60 florins, que le prieur de Fleurey-sur-Ouche devait annuellement au duc de Bourgogne pour la garde dudit lieu. — Gages de Philippe Mideau, maître des œuvres de maçonnerie dn duc ; d'Étienne Le Tacheret, maître des œuvres de charpenterie, et de Henri Bellechose, valet de chambre et peintre dudit duc. — Achat de 14 canyvez (canifs) et de 12 poinçons pour le service du bureau de la Chambre des Comptes; chaque *canivet* est payé un gros et demi.

B. 4492. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Dijonnais. — Compte du receveur de la gruerie (l'altération du cahier empêche d'en lire le nom). — Recette de cens que payaient diverses personnes pour des terres à elles cédées dans les bois de la châtellenie de Pontailler.

B. 4493. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Dijonnais. — Compte de la gruerie du bailliage (le nom du receveur a disparu avec les premières lignes rongées à toutes les feuilles). — Gages de Jean Clerget, forestier et garde du bois des Panneaux et des Hées de Gerland.

B. 4494. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, conseiller, receveur du bailliage et grènetier du grenier à sel à Dijon. — Achat de « 4 livres de noix de galle, « cope-rose et gomme, qui ont esté converties et em-« ployées à faire encre pour l'usaige de la Chambre des « Comptes. » — Achat de 6 livres de cire ouvrées en torches, usées en ladite Chambre, quand les Écorcheurs étaient sur les marches de l'Autunois, aux mois de janvier et février 1444, « pour ce que journellement le Conseil es-« toit assemblé pour adviser et advertir le duc et le maré-« chal, qui estoient sur les marches de Bar et de Lor-« raine. » — Gages de Philibert de Corcelles, seigneur de Bousselange, conseiller du duc et son bailli de Dijon.

B. 4495. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, receveur du bailliage. — Gages de Thomas Bouesseau, secrétaire du duc, audiencier en sa chancellerie et garde de ses chartes, « estans en son trésor à Dijon ; » — de maître Nicolas Bastier, conseiller et avocat du duc de Bourgogne ; — de Pierre Lesvoley et de Huguenin Mignoteau, ses procureurs au bailliage de Dijon ; — de Nicolas Petit, maître des œuvres de maçonnerie ; — d'Étienne Le Tachret, maître des œuvres de charpenterie ; — des gens de la Chambre des Comptes. — A la requête de messire Philippe de Vienne, évêque, duc de Langres, prieur de Saint-Marcel-lès-Châlon et seigneur temporel de Fleurey-sur-Ouche, le duc de Bourgogne, par ses lettres datées de Bruges le 18 janvier 1444, avait consenti à réduire, pendant six ans, les 120 florins que lui devaient les habitants de Fleurey à 3 florins, qui valent 25 francs.

B. 4496. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, receveur du bailliage. — Les religieux de la Madeleine de Dijon payent un cens d'une livre de cire assigné sur la maison, la tour, la chapelle Saint-Bénigne, ayant appartenu à la vicomté de Dijon. — Amende payée par des individus qui avaient pris et maltraité Jean d'Éguilly, écuyer, qu'ils avaient arrêté à Pont-de-Pany, supposant qu'il était un Écorcheur. — Thierry d'Éperlaut, verrier du duc de Bourgogne, répare les verrières, armoiries et images de l'hôtel ducal, que la grêle venait de briser. — Frais de voyage d'un sergent qui, par ordre du bailli de Dijon, était allé, au mois d'avril 1442, à Saint-Jean-de-Lône, à Auxonne et ailleurs, le long de la Saône, « pour prendre « les plus grands bateaulx et les faire mener à Saint-Jean-« de-Lône, pour yceulx conduire Madame la duchesse par « eaue jusqu'à Châlon. »

B. 4497. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, receveur du bailliage. — Louis de Brages, écuyer, demeurant à Langres, se reconnaît homme féal, vassal et serviteur du duc de Bourgogne. — Salaire de Jean de Marey, prévôt de Dijon, fixé par le bailli, lequel prévôt, avec neuf compaignons, avait pendant six jours cherché quatre compagnons de guerre qui détroussaient les voyageurs dans le bailliage. — Information faite sur la mort de la femme « du comte des Égipciens. » — Achat « d'un grand chaudron ou pot d'airain, contenant environ « 12 pintes, à mettre dans la Chambre des Comptes, pour « les nécessitez de Messieurs. » — Frais pour pendre à une colonne, près du gibet, le corps d'un individu, lequel « imbeu de la temptation de l'ennemy, s'estoit estranglé « lui-même à une eschiele. »

B. 4498. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet. — Philibert de Vauldrey, écuyer, maître de l'artillerie du duc, reçoit le prix du loyer de l'hôtel des Loiges, près des Cordeliers, où l'artillerie était déposée. — Salaire de l'exécuteur qui avait garrotté et mené au gibet de Beaune un homme condamné à mort, mais que le procureur de l'évêque d'Autun vint enlever sur l'échelle au moment de l'exécution, parce qu'il s'était déclaré clerc. — Ouverture d'une porte de communication entre la chambre des Joyaux et celle des Retrais neufs, près de la tour dite de Brancion. — Charles de Vergy, seigneur d'Autrey, paye 10 francs d'amende pour un appel par lui fait au Parlement de France, dans une contestation qu'il avait avec un cordonnier. Cette cause fut renvoyée par le Parlement de France devant le Conseil ducal, qui déclara que Charles de Vergy « avoit mal appelé et qu'il amendroit. »

B. 4499. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet. — Façon et description curieuse de l'intérieur de l'auditoire établi dans la halle d'Auxonne pour les audiences du bailli. — Façon de ceps « à tenir prisonniers « très-nécessaires à la maison du duc, à Comblanchien. » — Reliure des registres de comptes. — Façon des plans sur parchemin de diverses constructions que le duc voulait faire dans son hôtel. — Achat de lacets ferrés par le

bout pour enfiler les lettres de la Chambre. — Frais pour viretons ferrés à 6,000 flèches d'arbalètes. — Couverture des salles du château de Talant « en tuiles plombées, la « moitié de blanc et l'autre moitié de noir.» — Réparations exécutées « en la tour dite des Arbalestriers, qui est la « porte et entrée du chastel de Talant, devers les gran- « ges. »

B. 4500. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Dijonnais. — Compte de Jean de Saint-Dyer, commis par lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour percevoir l'aide de 8 sous parisis par queue de vin exporté. Ce cahier contient, mois par mois, le nom des personnes qui ont transporté des vins, la quantité exportée et les sommes perçues.

B. 4501. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, receveur du bailliage. — Amende payée par un individu de la Marche qui avait battu Jean Pied, malgré qu'il se fût dit de la garde du duc ; le même individu lui avait encore dit qu'il « regnoit Dieu et qu'il verroit ses trippes. » — Gages d'Antoine de Rye, maître des requêtes de l'hôtel, doyen de la chapelle ducale, et livraison de la robe que ledit doyen recevait annuellement du duc. — Pension de Simonne Sauvegrain, veuve de Jean Morel, mère nourrice du comte de Charollais. — Payement de l'acquisition de Louhans, au moyen de 2,000 francs, que le duc avait ordonné « estre mis en certain lieu secret, pour convertir es « nouveaux ouvraiges de son hostel, à Dijon. » — Livraison de 108 moules de bois pour le chauffage du Conseil et de la Chambre des Comptes. — Bernard Humbelet, orfèvre de Dijon, fournit « un gobelet couvert d'argent doré « d'or fin de dedans et de dehors, pesant quatre marcz « d'argent fin au pris de 11 livres 6 sous 8 deniers, lequel « le duc a fait présenter à Huguote, femme de Henri Zwo- « lez, son conseiller, docteur en médecine et physicien, au « baptisement d'un sien filz, que icellui seigneur a fait tenir « au sainct fons. »

B. 4502. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet, receveur du bailliage. — Frais d'étiquettes pour les archives de la Chambre des Comptes. — Gages de noble Jacques Bouton, conseiller, chambellan et auditeur des causes d'appaux à Beaune.

B. 4503. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet. — Recette de 4,000 francs pour « convertir es ouvraiges « de la maison neuve que l'on fait présentement en l'hos- « tel du duc. » — Le duc remet 120 livres tournois aux Chartreux de Dijon, montant d'une amende à laquelle ils avaient été condamnés, sous la condition de consacrer pareille somme « en l'ouvrage neuf qu'ils font de présent « faire à l'entrée de leur église. » — Gages d'Élion de Thoisy, maître fauconnier et maître des tendues du duc de Bourgogne. — Acquisition, pour la démolir, d'une maison voisine des archives, afin de les isoler et d'éviter les dangers du feu. — Amende payée par messire Nicolas de Saulieu, sacristain du prieuré de Losne, pour « avoir, par « dérision, montré le doz d'arrier à plusieurs habitans de « Saint-Jean-de-Losne qui étaient sur le rivage, de l'autre « côté de la Saône. »

B. 4504. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet. — Voyage des sergents qui avaient porté des lettres du duc aux nobles du bailliage de Dijon, « touchant le faict « du sainct voyaige que mon dit seigneur a entreprins faire « pour la deffense de la foy, à l'encontre des infidelz. » — 100 sous 10 deniers tournois donnés à Jacotin Le Wautier, clerc des offices de l'hôtel, et à un « escripvain » nommé Jehan de Lozières, pour « l'achat de parchemin et « l'écripture d'un livre appelé l'*Istoire de Girart de Ros- « sillon*, appartenant à mon dit seigneur, et aussi pour l'é- « criture en lettres bastardes d'un autre livre appelé *Mo- « dus et Racio*. » — Achat d'un demi-cent de feuilles d'or renforcé quatre fois, « livrées à Adam Du Mont, peintre à « Dijon, pour redourer et estoffer tout à neuf l'ymaige de « Nostre-Dame, estant sur le second huys de la Chambre « des Comptes. »

B. 4505. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Dijonnais. — Compte d'Oudot Le Bediet. — Amende prononcée à la fois contre les religieux de Saint-Étienne de Dijon et les vénérables de la Sainte-Chapelle du duc de Bourgogne, « pour plusieurs desrisions et « battures faites par les dits de Saint-Étienne contre les sieurs « de la Sainte-Chapelle, et des sieurs de la Sainte-Chapelle « contre les dits de Saint-Étienne, en grant esclandre du « peuple illec assemblé en grand nombre devant le portal « de la Sainte-Chapelle, à porter en terre le corps de « maître Pierre Berbis. » Ils furent condamnés pour avoir enfreint la garde du duc, les uns à l'égard des autres, non en corps de communauté et de collége, mais en tant que particuliers. — Procès fait à Talant à messire Jean de Bauffremont, chevalier, seigneur de Mirebeau, à Pierre de

La Ferté, à Guillaume de Frangey, à Jean Joliet et autres, ses complices, prisonniers audit Talant, « à cause de la « prise par eulx faite, au couvent des Frères Prescheurs « de Dijon, de la personne d'un nommé maistre Pierre « d'Estain. »

B. 4505 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1456-1463.—Dijonnais.—Débris du compte d'Étienne Chambellan, receveur général des deniers de la fortification de la ville. — Ferrement du pont de la Porte-Neuve. — Payement de 8 livres au roi des arbalétriers de la ville. — Payement de 3 livres 5 gros pour la façon de 503 quarterons de poudre. — Réparation de la « couverture de la « tournelle du gros orloge de la ville. »—Adrien Du Mont, peintre, reçoit 2 livres 9 gros pour avoir « peint par trois fois « de bonnes couleurs le Jacquemart qui sonne les heures « de ladite orloge. » — Achat d'habits et autres ornements « aux compaignons qui ont aidé à faire le mistère de la « procession, que l'on a accoustumé faire au long de ladite « ville, le jour de la Fête-Dieu. »

B. 4506. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Chambellan, conseiller du duc de Bourgogne, son receveur du bailliage. — Achat de neuf seaux et d'un gros tonneau, « pour mettre les papiers de la Chambre des Comptes, « lesquels papiers furent menez en la ville d'Auxonne, où « mes dits seigneurs des Comptes estoient retraitz, pour « cause de la pestilence de l'inpedimie qui lors regnoit audit « Dijon. » — Réparations du « charriot de la Chambre des « Comptes, où l'on met du feu pour soy chauffer. » — Amende payée par le meunier du moulin Bernard, situé à Dijon, pour être allé de nuit briser les roues et rompre les écluses du moulin de Saint-Étienne pour avoir de l'eau. — Deux individus payent une amende de 5 francs chacun, pour avoir de nuit enlevé et violé une jeune fille, malgré ses cris et la garde du duc.

B. 4507. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Chambellan.— Noble Alexandre de Saulx, fils de feu Henri de Saulx, écuyer, paye une amende de 27 livres pour, à l'aide de deux domestiques, avoir brisé les portes du prieuré de Sainte-Foi, et enlevé de force la domestique du prieur qui s'était réfugiée derrière l'autel. — Amende de 100 livres payée par Étienne Poissenot, qui avait enlevé la valeur de trois grains à une monnaie appelée *lion-d'or*, et l'avait ensuite portée au procureur ducal en accusant de ce délit une autre personne du bailliage. Il fut en outre condamné à crier merci au duc dans la personne du bailli. — Frais de cinq journées employées par un maçon « à « mesurer et à massonner d'ung cousté et d'autre des pil- « liers qui sont devant la porte de l'ostel de mondit Sei- « gneur à Dijon, pour ce que les gens s'y mussoient et « cachoient et y faisoient de grans ordures, et tellement « que l'on ne povoit durer emprès les diz pilliers. »

B. 4508. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1459-1460. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Chambellan. —Gages de Guillaume de Vandenesse, avocat au bailliage, chevaucheur envoyé à Salins chercher une somme qui était due au Trésor.— Acquisition de « 48 ca- » nifs à tailler plumes et de 37 poinçons à enfiler lettres « en la Chambre des Comptes de Dijon. » — Frais d'une exécution à mort ; achat d'une échelle de 33 pieds « pour mener à la justice et gibet, une menue corde de « 10 toises de long pour tirer à mont ladite échelle, un « licol et une menue corde destinés au condamné. » —Recette de 50 livres tournois, versées par Henri Magneron, amodiateur des revenus de la prévôté de Rouvre, sous la condition que les exécutions à mort, s'il y en a, seront faites aux frais de l'amodiateur et que les deniers du domaine de la prévôté seront et demeureront au duc, dont le châtelain en fera la perception.

B. 4509. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Chambellan. —Amende de 20 sous payée par Guyot de La Monnoye, qui de nuit avait dit à Jean Vyon, prévôt de Saint-Jean-de-Losne, « qu'il seroit deschapplé comme char « de paslé, si, en faisant son guet, il mettoit la main à « personne de la compaignie. » —Un autre individu est condamné à 40 sous pour avoir dit au même prévôt : « Je ne « ferois pas pour toi ung bouton de chien quand tu fas ton « guet. » — Les habitants de Talmay payent une amende pour avoir mené un sergent à Heuilley-sur-Saône, « qui « est de la souverainceté du duc de Bourgogne, à cause de » sa comté d'Auxonne, pour y faire exécuter certain » mandement royal, au préjudice des droits dudit duc et « de sa souveraineté. » — Gages d'Élyon de Choisy, écuyer, maître fauconnier du duc de Bourgogne, et son maître des tendues. — Réparations dans la couverture en plomb de la terrasse « de la dernière tour et viz neuve de « l'ostel de Monseigneur. »

B. 4510. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Cham-

bellan. Simon Damas, écuyer, paye une amende « pour ce « que, par information faite par le procureur du duc, il a « apparu que le dit Simon, accompagné de certains ses « complices, entra par force au monastère de Cisteaux, y « rompit et despeça plusieurs filez et cordes à chasse, et que « par force il rompit l'uisserie du lieu où estoient les chiens « du dit Cisteaux, et y fit plusieurs autres excès déclarés es « informations recour et ampliement, non obstant que le « couvent fust de la garde de mon dit seigneur. » — Rente payée à messire Guillaume de Champdivers. — Gages de Jean de Dombelle, dit Thierry, maître des œuvres de charpenterie. — Réparations faites par un serrurier et un peintre « à l'orloge de la Chambre des « Comptes qui montre les heures de jour et de nuit. »

B. 4511. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1466. — Dijonnais — Compte de noble Pierre Marriot, conseiller du duc de Bourgogne, maïeur de Dijon, commis par les élus des États pour la recette des aides de 10,000 écus et 10,000 francs, octroyés au duc, dans les mois d'avril et de janvier 1466, destinés à subvenir aux affaires du pays, et « pour certaine embassade envoyée au « dit seigneur pour le ravalement du charroy du sel. » — Indemnités accordées à noble Joard, chef du Conseil, et à plusieurs conseillers des comptes qui avaient fait diverses démarches « sur le fait de l'entretennement et souldoiement « des gens de guerre estans présentement sur les champs « pour la défense du païs, à l'encontre des ennemis de « mon dit seigneur. »

B. 4512. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Dijonnais. — Compte d'Arnolet Macheco, receveur du bailliage. — Réparations de la terrasse de la Grande-Tour et de la Tour-Neuve, destinée à la conservation des chartes. — Somme payée à un orfévre de Dijon « pour avoir doré du fin or, 56 petites formes de elles « d'anges faictes de cuivre et lesquelles 56 elles ainsi do- « rés ont esté mises et assises es personnaiges d'anges « estans en tour de la sépulture de feu monseigneur le duc « Jehan, que Dieu absoille, estant en l'église des Chartreux « à Dijon. »

B. 4513. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Dijonnais. — Compte d'Arnolet Macheco, receveur du bailliage. — Amende payée par plusieurs individus qui étaient allés un soir « de nuit aval la « ville de Dijon, » accompagnés d'Étienne Berbisey, qui jeta « certaine grant quantité de boue et d'ordure contre « la fenêtre de l'escriptoire du bailliage et, après ce, par « dérision, y fut par eulx escript : C'est l'euvre de Jarfault. » — Amende payée par Channelet, « duquel a apparu la « conspiration avec d'autres pour décevoir une vefve, soubz « couleur que le dit Channelet en baillant aucune chose à « la dite vefve lui devait dire en latin : *Ego do vobis in* « *honore matrimonii.* » — Gages des officiers du duc : Jean Joard, Philippe de Courcelles, bailli de Dijon, Pierre Baudot, Philippe Bouton, Jacques Bonne, gouverneur de l'artillerie, Jean Jacquelin, gouverneur de la chancellerie, Claude de Thoulongeon, seigneur de La Bastie et du Chastellier, chambellan, et son gruyer de Bourgogne. — Salaire d'un serrurier qui avait fait sonner les heures et les demi-heures à l'horloge de la Chambre des Comptes, « de jour et de nuit, à grant peine, « soing, cure et sollicitude. » — Dépenses pour l'artillerie.

B. 4514. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Dijonnais. — Compte d'Arnolet Macheco, receveur général du bailliage. — Regnault Daubenton paye un cens sur un meix qu'il avait à Auxonne. — Couverture du moulin nouvellement construit à Dijon, dans l'hôtel du duc de Bourgogne. — Journées employées « au « paiement et à la seurté des lettres et quittances de l'achat « par le duc de Bourgogne de la comté de Ferrettes, vi- « comté d'Auxey et autres villes d'Allemagne. »

B. 4515. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Dijonnais. — Compte d'Arnolet Machecco, receveur du bailliage. — Lettres de Charles, duc de Bourgogne, qui nomme Antoine de Luxembourg, comte de Roussy, gouverneur des pays, duchés et comtés de Bourgogne, Charollais, Mâconnais, Auxerrois et autres lieux, dans l'intention de protéger la Bourgogne contre les attaques du roi de France, « contrevenant aux traités de « Péronne, encourant les peines et censures déclarées es « lettres que mon dit seigneur en avait de lui, » avec le droit de visiter et de faire réparer les forteresses, d'assembler les États, de faire marcher les nobles, etc. — Exécution de Jehannette La Bavarde et de Jeanne, femme de Jehan Moingeon, « ramassières et hérétiques, qui furent « preschées et mitrées à Nuits par l'inquisiteur de la foi, « puis par sentence de messire Jacques Bouton, bailli de « Dijon, condamnées au feu. » Payement « d'eschaffaulx « et des mitres pour prescher les dites femmes, des fagots, « du souffre, une colonne de bois, des clous, des bigoz. » — Décapitation de Louis de Genelon, écuyer, qui avait

livré aux ennemis du duc de Bourgogne le château de Prangy, dont il avait la garde.

B. 4516. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Dijonnais. — Compte de Pierre Gorrat, receveur de l'aide octroyée au duc par les États de Bourgogne en 1473, et s'élevant pour toute la province à 600,000 livres, payables en six termes, à raison de 100,000 livres chaque année. Dijon paya, en 1473, en sus de l'impôt établi sur les denrées, 3,168 francs, pour obtenir le chiffre de cet octroi.

B. 4517. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Dijonnais. — Compte de Pierre Gorrat. C'est la recette de la deuxième année de l'octroi, ou aide votée par les États pour six années, et s'élevant à un total de 600,000 livres. — Gages de Guillaume Daubenton, de Montbard, conseiller du duc de Bourgogne, « élu sur le « fond du dit ayde, » avec Jacques Bonne, maïeur de Dijon, représentant les bonnes villes du duché ; — de Michel de Chaugy, seigneur de Chissey, conseiller, chambellan, élu de la noblesse avec M. de La Bastie ; — de l'abbé de Saint-Étienne de Dijon, élu pour l'église avec l'abbé de Saint-Seine. — Indemnités accordées au receveur pour les peines extraordinaires qu'il avait à faire sa recette, « les blés et « vins ayant esté de peu de valeur, et aussi à cause de « gens d'armes et de traits qui de très longtemps estoient « sur les champs, à la grant foule du peuple, tellement que « à grant peine pouvoit-on riens recouvrer d'eulx, et aussi « de la mortalité qui avoit regné et encore regnoit en plu- « sieurs lieux. »

B. 4518. (Cahier.) — In-folio, 265 feuillets, parchemin.

1479-1482. — Dijonnais. — Compte de Pierre Gorrat, receveur du bailliage pour le roi de France après la mort du dernier duc. — Payement des rentes créées au profit de diverses églises pour les anniversaires des ducs de Bourgogne. — Gages de Guillaume de Vergy, à qui Louis XI avait donné la Sénéchaussée de Bourgogne, litigieuse, du temps des ducs, entre la maison de Vergy et le comte de Charny. — Guillaume de Vergy, mis en possession de cette charge, n'ayant pas encore fait les foi et hommage, le roi de France lui donne répit pour une année. — Gages du vicomte de Brienne, seigneur de Chaumont, lieutenant et gouverneur en Bourgogne, nommé capitaine d'Auxonne, naguère réduite en l'obéissance du Roi ; — de Jean d'Amboise, seigneur de Buxy, capitaine d'Auxonne, « place que souloit avoir Monseigneur de Chaumont, en « son vivant gouverneur de Bourgogne ; » — de noble Antoine de Baissey, sieur de Longecourt, conseiller, chambellan du Roi et bailli de Dijon.

B. 4519. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1482-1483. — Dijonnais. — Compte de Pierre Gorrat, receveur du bailliage. — Recette des deniers dus par les habitants de diverses localités « pour raison de garde « et commandises. » — Le village de Longvic paye 100 sous dijonnais à 16 sous le franc ; Bellefond, 20 sous ; Quetigny, 40 sous. — Recette des bourgeoisies de Renêve et d'Oisilly ; — de 5 sous tournois donnés par Étienne Portereau, *alias* Maillart, natif de Chatel-Chinon, demeurant à Molinot, affranchi par le duc de Bourgogne, lui et sa postérité, moyennant la cession d'un meix à Chatel-Chinon et une redevance de 5 sous par droit de reconnaissance seigneuriale.

B. 4520. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1483-1484. — Dijonnais. — Compte de Jean Jehannault, receveur du bailliage, institué par lettres données par Charles VIII, roi de France. — Exploits de justice : « Point d'amendes ne sont advenues en la Cour « de Messeigneurs du Conseil à Dijon, pour ce que « dez le sixième jour de novembre 1480, la dite Cour « n'eust plus lieu au moyen de la nouvelle création du « Parlement de Bourgogne. » — Remise d'une amende due par les habitants de Fleurey-sur-Ouche « qui, à l'occasion « des guerres et divisions qui ont regné par ci-devant, ont « esté foulez et oppressez de logis de gens de guerre, « tellement que la plus part d'iceulx habitans ont habandonné le lieu. » — Autre payée par les échevins de Pontailler, « pour l'abbuz par eulx faiz d'avoir fait délivrance « du corps d'un homme mort à la femme de Huguenin « Caubert de Vonges, lequel avoit esté trouvé mort au « finage de Pontailler. »

B. 4521. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1483. — Dijonnais. — Compte de Philibert Malpignié, receveur de l'aide votée par les trois États de Bourgogne, assemblés à Beaune au mois de septembre 1483, pour subvenir aux frais de la députation envoyée au Roi pour protester contre certaines charges « mises sus sans le con- « sentement des États. » — Philippe de Hochberg, seigneur de Baudreville et maréchal de Bourgogne ; Jean de Circy, abbé de Citeaux ; Philippe Pot, seigneur de La Roche et de Châteauneuf, grand sénéchal de Bourgogne ; Pierre Bonféal, conseiller du Roi ; Philippe-Martin, seigneur de

Bretenières ; Pierre Du May, maïeur de Beaune ; Jean Lambert, André de Poupet, évêque de Châlon, et Guy Margueron composèrent cette députation.

B. 4522. (Cahier.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1483-1486. — Dijonnais. — Compte de Jean Jehannault, receveur des impositions sur les denrées dans les terres enclavées au duché. — Recette des hauts passages, droits royaux de 15 sous par queue de vin et 4 deniers par livre sur toutes les denrées « menées du royaume en l'Em- « pire. » — Liste des terres royales du bailliage de La Montagne.

B. 4523. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray, écuyer, receveur du bailliage, institué par lettres du roi Charles VIII. — Recette de l'imposition des 12 deniers par livre sur les denrées vendues. — Payement de partie de 6,000 livres données par Louis XI à l'abbaye de Saint-Claude. — Gages de noble Claude de Nuits, capitaine de Talant ; de Jacques Arbaleste, avocat au Parlement de Bourgogne, et de Guillaume Cheval, procureur général au bailliage de Dijon. — Frais d'exécution d'un individu à qui on coupe l'oreille pour avoir répandu de fausses pièces d'or.

B. 4524. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1489-1490. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray. — Recette de 50 francs provenant de l'amodiation des exploits de justice de la prévôté de Dijon, adjugée à Claude de Nuits, écuyer, pour dix ans ; — de 12 livres que devaient les habitants d'Auxonne pour l'accensissement « d'un trou de rivière de Saône nommé La Baume, com- « mencant au dessus du grand pont de la rivière à un « saule près d'une tour de la muraille nommée Tour de « Saône. » — Amende de 10 livres payée par un individu qui avait battu jusqu'à effusion de sang Pierre Bauldot, religieux de Bonveau. — Gages de Jean Bernard, garde et gouverneur de l'artillerie du Roi à Dijon.

B. 4525. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1490-1491. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray. — Des 4 francs de rente dus au Roi à cause « de « la confiscation des biens de Jacquote, veuve de feu maî- « tre Lancelot Le Robert, sur la maison du Plat d'étain, « située derrière l'église Notre-Dame à Dijon. » — Néant pour ce que maître Denis Baudichon, le tenancier, n'en a voulu « aucune chose payer. » — Rente de 200 francs payée par le domaine à noble seigneur Philippe de Longvy, sieur de Longepierre, à cause de dame Jeanne de Bauffremont, sa femme, ayant droit en la Sénéchaussée de Bourgogne. — Achat de 76 moules de bois pour le chauffage de la Chambre des Comptes, au prix de 11 sous 8 deniers le moule.

B. 4526. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1493. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray pour la recette de l'aide de 30,000 francs octroyés par les États de Bourgogne à Charles VIII « pour l'aider à sup- « porter les grandes charges et fraiz qui lui avoit convenu « supporter, tant à cause de la descendue des Anglois, qui « avoient mis le siége devant Bouloingne, réparations des « places fortes d'Artois et de Picardie, que pour resister « à l'entreprinse que avoit faite le Roi des Romains « ès pays de Bourgogne et de Champagne. » — Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne ; Étienne Jacqueron, élu pour le Roi en Bourgogne, et Antoine de Loisye, conseiller au Parlement, envoyés par les États, alors assemblés à Dijon, vers le gouverneur de Bourgogne, à Cromary, le prier, afin d'éviter de nouveaux dégâts, de faire passer les gens de guerre étrangers retournant du comté hors des limites du duché. — Voyage fait pour porter des lettres de l'évêque de Châlon à Tours, dans lesquelles il signalait à Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, les grands désordres des gens de guerre des garnisons, et le priait d'en parler au Roi.

B. 4527. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1494. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray pour l'aide de 35,000 francs octroyés au Roi par les États assemblés à Beaune « pour lui aidier à reprendre et « remettre en ses mains son royaulme de Naples à lui « de bon et juste titre appartenant, et pour recouvrer « aussi la Terre-Sainncte et autres grandes seigneuries « et possessions qui auroient été surprises par les « infidèles, lesquels depuis peu auroient fait de grandes « détrousses et desconfitures sur les chrétiens. » — Don de 1,000 francs, fait par les États au prince d'Orange, pour le récompenser de la part qu'il avait eue au traité de paix et à la conservation des priviléges de la province. — Même somme est offerte par les États à l'évêque de Langres, au gouverneur Baudricourt, à Guillaume de Vergy, à Guy de Rochefort, seigneur de Labergement, premier président du Parlement de Bourgogne. — Achat de douze poinçons de vin de Beaune à raison de 13 francs l'un, pour être offerts au général des finances Gaillard, qui avait fait

des démarches pour la conservation des priviléges du pays.

B. 4528. (Cahier.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1494-1495. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray, pour la recette ordinaire du bailliage. — Guillaume Odin, chapelain de la chapelle fondée dans la Sainte-Chapelle du Roi, à Dijon, en l'honneur de monseigneur saint Louis, reçoit 11 livres. — Rente payée par le domaine à noble Helyon de Granson, seigneur de Spoy, de Val-Saint-Julien, de La Marche et de Mirebeau, en qualité de mari de dame Jeanne de Bauffremont, sa femme, à laquelle appartenait la Sénéchaussée *héréditable* de Bourgogne.—Le prieur de Gilly reçoit 60 sous pour l'anniversaire de Robert, duc de Bourgogne.

B. 4529. (Cahier). — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1495.— Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray, pour la recette de 35,000 francs octroyés au Roi, par les États de Bourgogne, pour « subvenir à conduire ses « grans affaires qu'il a euz après la conqueste par lui « faicte de son royaulme de Sicille, au moyen d'aucuns « ses hagneulz et malveillans ennemis des graces qu'il « avoit pleu à Dieu en ce faisant luy impartir, qu'ilz ses- « toient eslevez et esmeuz en intention principalement « d'empescher son retour et de faire à l'encontre de luy et « de son estat plusieures grandes entreprises. » — Chevaucheur envoyé de Dijon à Lyon par les États de Bourgogne, pour porter des lettres au duc d'Orléans et au cardinal de Saint-Malo, qu'ils priaient de demander au Roi que les gens d'ordonnance que « l'on disoit qui venoient « en Bourgogne n'y entrassent point jusqu'à ce que ceulx « qui y estoient en garnison fussent hors, affin de soulager « le povre peuple. »

B. 4530. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Dijonnais. — Compte de Claude de Rouvray, pour la recette ordinaire du bailliage. — Recette du péage et des moulins d'Auxonne. — Jean Baudrot, écuyer de cuisine de Louis XI, devoit un cens sur la « place et masière appelée le Vieil-Chastel, » située en la ville de Dijon, que ledit Roi lui avait donnée pour lui et ses descendants, en considération de grands services que ledit Baudrot lui avait rendus.—Gages de Robert de Montgommery, chevalier, seigneur de Lantenay, l'un des cent gentilhommes de l'hôtel du Roi et capitaine châtelain de Talant; — de Jean Le Nourrissier, maître des œuvres de maçonnerie du Roi en Bourgogne.—Pension payée à noble Robert de Baudricourt, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 4531. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1496. — Dijonnais.—Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage, institué par lettres du roi Charles VIII. — La rente de 1,000 livres viennoises, valant 1,041 livres 13 sous 4 deniers tournois « qui sont 20 sous 10 de- « niers tournois pour 20 sous viennois, » rente que le Roi devait prendre annuellement à cause de son duché sur la saunerie de Salins, n'est pas payée ; il avait été sursis à ce payement à la requête de l'archiduc d'Autriche pour six ans, à commencer du 23 mai 1493, jour du traité de paix.

B. 4532. (Cahier.) —In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1496-1497. —Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage. — Indemnités accordées à l'église de Saint-Jean de Dijon, pour l'expropriation d'une maison démolie « pour faire trage et chemin commun « pour aller au chastel du Roi, que de nouvel il a fait « bastir à Dijon, à l'endroit des murailles des Jacobins du « costé de la rue des Grans Champs. » — Don fait par le Roi pour la « réfection » de l'église des Frères-Mineurs à Dijon. — Salaire de Jean de Marnay, prévôt, fermier de la prévôté de Dijon, qui était allé, avec des sergents et autres gens de guerre, à Chenôves pour égandiller les mesures, selon le droit qu'il avait de faire chaque année le jour de Saint-Nazaire. Il s'était fait accompagner de gens de guerre, parce qu'il avait été averti que les officiers du chapitre d'Autun, coseigneur de Chenôves, se proposaient de s'opposer à ce contrôle.

B. 4533. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1496-1500. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage. — Ce compte ne contient que les recettes et dépenses des deniers des aides dans les terres royaux de l'Élection de Langres enclavées dans la Bourgogne.— Rôle de ces terres pour le bailliage de La Montagne.

B. 4534. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1497. — Dijonnais.—Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage, pour la recette de l'aide de 33,000 francs octroyés, au mois de mai 1497, par les États de Bourgogne « pour la défense du royaulme, comme chacun scet, au « soulagement du peuple, selon le singulier désir du Roy, « qui a différé et délaissé à Dieu la vengeance de plusieurs

« injures et des plaisirs qui lui ont esté faitz, lesquelz il « eust facilement revanchez s'il y eust voulsu employer « seulement partie de ses bons et loyaulz subjects, y offrans corps et biens ». — Voyage de Jean de Baissey, écuyer, gruyer de Bourgogne, près du Roi et de M. l'amiral, pour le prier de ne pas faire entrer en Bourgogne les 500 lances qui devaient s'y établir.—Députation envoyée au Roi pour faire révoquer une ordonnance en vertu de laquelle la navigation de la Saône et du Rhône était défendue quinze jours avant et quinze jours après les foires de Lyon. — Présents faits par les États à l'évêque de Langres, lieutenant général du Roi en Bourgogne, et à Jean de Baudricourt, lieutenant général et gouverneur, pour le zèle qu'ils avaient mis aux affaires de la province et à maintenir ses libertés.

B. 4535. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1497-1498. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, institué par lettres données par Louis XII. — Recette de 2 émines d'avoine données par les habitants d'Échirey pour leur bourgeoisie. — Celle de la prévôté de Lantenay est nulle, parce que Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'avait donnée à Philippe de Corcelles à réachat de 1,000 livres monnaie de Flandres, lequel fut ensuite fixé à 1,000 salus d'or, et confirmé par Louis XI. — Richard Macheco, conseiller en la Chambre des Comptes, paye un cens « sur une place appartenant au Roi, derrière « la maison du dit Richard, près de la porte aux Lyons, « laquelle place soûloit anciennement estre une tour du « vielz chasiel (castrum) de Dijon. » — L'abbesse de Tart reçoit 60 sous pour faire célébrer l'anniversaire du duc Robert. — Gages d'Antoine de Baissey, bailli de Dijon.

B. 4536. (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Recette des exploits de justice des prévôtés de Bouillant, Comblanchien, Beaune, Labergement, Pontailler, amodiés à divers individus ; de l'amodiation des diverses clergies du bailliage. — Gages d'André Tibran, écuyer, seigneur de La Borde, maître fauconnier et maître des hautes tendues du Roi en Bourgogne. — La Sainte-Chapelle de Dijon reçoit le montant de la fondation pour l'anniversaire de Robert, duc de Bourgogne.

B. 4537. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1499.— Dijonnais.— Compte de Jean Saumaire, pour la recette dans le bailliage de Dijon de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, au mois de mars 1499, pour couvrir des dépenses faites, sous le règne de Charles VIII, pour les frais du sacre de Louis XII, son successeur, et de plusieurs ambassades près des princes voisins, « par lesquelles il est parvenu à paix, amitié et « alliance, et aussi pour la répulsion du Roi des Romains « et de ses adhérens, entrés par hostilité en ses pays de « Bourgogne et de Champagne. »— Le maïeur de Dijon reçoit 1,000 livres pour les fortifications de cette ville, en déduction de 12,000 livres que Charles VIII avait octroyées. — Députation, composée de l'abbé de Cîteaux, Antoine de Baissey, bailli de Dijon, Jacques Arbaleste, premier avocat du Roi au Parlement de Bourgogne, envoyée au Roi aussitôt après la mort de son prédécesseur. — Dons faits par les États au comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, et à Guy de Rochefort, chancelier de France.

B. 4538. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage. — Lettres envoyées par Eynard de Lay, capitaine du château de Dijon, aux baillis du duché de Bourgogne, pour la publication de la trêve entre le roi de France et le roi des Romains. — Gages de Philippe Baudot, seigneur de Crecey-sur-Tille et de Chaudenay, conseiller au Parlement de Paris et gouverneur de la chancellerie de Bourgogne. — Le Roi donne 100 sous au chambrier de Saint-Bénigne de Dijon, pour les dîmes de toutes les vignes que le Domaine avait à Talant. — Rente de 100 livres payée par le Domaine à Charles de Montmartin, écuyer, seigneur dudit lieu.

B. 4539. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1501-1505. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette de l'imposition de 12 deniers par livre sur les denrées vendues. Gevrey-en-Montagne en est exempt, « pour ce que feu le duc de Bourgogue l'abolit jus« qu'à son bon plaisir, moyennant la récompense faite à « icelui seigneur sur le sel de salins, gabelle dont usoient « les dits habitants. »

B. 4540. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1503-1504. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire du bailliage. — Gages de Philibert Desrie, maître des œuvres de charpenterie du Roi. — Achat de neuf rames de papier, pour le service de la Chambre des Comptes, au prix de 12 gros la rame, plus 21 livres de matières à faire de l'encre. — La charge de garde d'artillerie est supprimée « parce que ladite artillerie » est au chastel de Dijon, à la charge du capitaine. » —

Gages de Thibault La Leurre, peintre-vitrier du Roi ; — de Jean Norrissiet, maître des œuvres de maçonnerie du Roi en Bourgogne ; — de Pierre Le Goux, procureur du Roi au bailliage de Dijon, ès siéges de Beaune et de Nuits ; — de Philibert de La Ferté, second président au Parlement de Bourgogne.

B. 4541. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire du bailliage. — Voyage de Hugues Bonféal, avocat du Roi, et de Guillaume Champion, sergent du bailliage de Dijon à Dôle, « requérir aux « officiers d'illec un religieux de Bouveau par eulx dé- « tenu prisonnier, lequel avoit mutilé et baptu au couvent « du dit Bouveau un religieux des Observances. » — Recette de quatre émines de blé, provenant de l'ancienne confiscation des biens de Jacquotte veuve de maître Lancelot Le Robert. — Payement des droits des chapelains des chapellenies fondées au châtel de Rouvres-lès-Dijon. — Gages de Jean Sourd, *alias* Grosse-Tête, recouvreur des hôtels du Roi en Bourgogne.

B. 4542. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1505-1506. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire du bailliage. — Recette des exploits de justice de la prévôté de Dijon, amodiés à Jean Grégoire pour 60 francs. — L'évêque et duc de Langres, au lieu et place de Girard de Massey, ancien maître d'hôtel du Roi, donne un épervier au Roi sur les meix, maisons et jardins appelés de Grancey, touchant par derrière aux murailles du Vieil-Chastel de Dijon, lesquels avaient été donnés par le Roi audit Girard de Massey et à ses descendants, à la charge et pour tous droits de fief de donner annuellement au Roi un épervier. — Madame Jeanne de Bauffremont, dame de Mirebeau et de Couchey, sénéchalle *héréditable* de Bourgogne, veuve de noble seigneur messire Helyon de Granson, seigneur de Spoy, et à laquelle cette Sénéchaussée appartenait, « à elle ad- « venue par le trespas de son mari, » reçoit la somme de 200 francs pour le terme de la Pentecôte.

4543. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1505-1506. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette de l'imposition des 12 deniers dans les terres royaux de l'Élection de Langres enclavées dans le duché. — Gages de Hugues Marchandot, élu sur le fait de cette imposition.

B. 4544. (Cahier.) — In-folio, 147 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire. — « Recette des droits de « passage de porcs du comté au duché. » Chaque porc introduit payait 2 gros. — Gages de messire Jacques Hasse, seigneur Du Plessis, chambellan du Roi, son bailli de Dijon, à la place d'Antoine de Baissey ; — de Jean, seigneur de Rochefort, chambellan du Roi, son bailli de Dijon à la place de Jacques Hasse, décédé.—Salaire de deux sergents qui, par ordre du premier président du Parlement de Bourgogne, étaient allés çà et là à la poursuite d'un nommé Pierre Des Moulins, se disant chevaucheur du Roi, et allait « publiant, au grand scandale du peuple, cer- « taines lettres et ordonnances du Roi. »—Frais pour faire venir à Dijon des blés du bailliage de La Montagne, pour l'avitaillement des gens de guerre. — Sergents récompensés pour être allés dans divers villages signifier aux habitants d'amener leurs blés à Dijon et de s'y retirer sous les peines portées par le gouverneur.

B. 4545. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire du bailliage. — Deniers payés pour la rançon du duc de Longueville, Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, qui avait été prisonnier en Angleterre, et pour l'indemniser des terres qui lui avaient été prises par l'archiduc d'Autriche au comté de Bourgogne. — Salaire d'Edme Julien, lieutenant général du bailli, qui avait fait combler « certains fossez estant à l'entour des « faubourgs de Dijon par les paysans des villages res- « sortissant audit bailliage et les avait fait contraindre. » — Frais de bouche des ouvriers qui comblèrent les « faulx « terreaulx où les Suisses s'étaient dernièrement campez « devant la ville de Dijon. » — Frais de mandements faits aux maires et officiers des villes du bailliage d'apporter au bailli le rôle des villages et des villes qui ont contribué au prêt fait au Roi pour l'aider à réaliser 400,000 écus promis aux Suisses « quand ilz descendirent en Bourgogne. » — Frais pour rédiger le cahier de « l'impôt fait des vivres « ordonnez lever au dit bailliage pour la fourniture des « gens de guerre y estans, lors qui fut bruit que les Suisses « marchoient pour venir en Bourgogne, suivant les ordres « du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant géné- « ral du Roi en Bourgogne. »

B. 4546. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1513-1516. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette de l'imposition des deniers dans les

terres royaux enclavées au duché de Bourgogne. — Rémission faite à l'amodiateur des droits royaux sur la Saône, à cause des pertes qu'il avait éprouvées par suite de défenses faites par La Trémouille, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, et par le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, de ne laisser passer aucune marchandise, vins, blés et autres denrées.

B. 4547. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1515-1516. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette ordinaire du bailliage. — Les religieux de la Madeleine de Dijon payent une livre de cire sur leur maison du châtel, provenant de la vicomté de Dijon et de Jean de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille. — Gages de Robert de Mailloc, écuyer, seigneur de Chevigny-Saint-Sauveur, capitaine du château de Dijon; — d'Antoine Godefroy, écuyer, lieutenant en la ville d'Auxonne pour monseigneur de La Trémouille, gouverneur; — de Pierre de Salignac, seigneur de La Roche-Godans, capitaine et châtelain de Talant; — de Denis Chaussins, peintre et verrier du Roi, pour l'entretien des verrières de son hôtel de Dijon. — Établissement d'un fossé autour du boulevard commencé à la porte Saint-Pierre de Dijon.

B. 4548. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, parchemin.

1516-1517. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Frais pour la publication d'ordonnances royales dans diverses localités voisines de la Saône, « pour empê« cher la traite des blés hors de Bourgogne, à l'occasion « de la chierté mise par plusieurs marchands, tendans les « tirer hors dudit païs à la fole du peuple. » — Défenses faites par le lieutenant général du bailli à tous les curés et vicaires de Dijon de « prononcer à leurs prosnes la « sentence d'excommuniement du procureur du Roi et « autres officiers touchant l'empêchement qu'ilz mettoient « à ce que les purs lays feussent tirés ne travaillez es « cours d'église. » — Frais pour porter à Paris, à M. de La Trémouille, une information sur la manière de vivre des gens de guerre « et le devoir que en faisoit le prévost « des mareschaulx. » — Information faite à Saint-Jean-de-Losne, par ordre de M. Daumont, procureur du Roi, « sur le mésus des bleds et inhibicion faite à tous mar« chands de n'en distraire aucuns hors du pays. — Approvisionnements de vivres « pour 4,000 lansquenets passant « la Saône de delà les monts venant du service du Roi « par Saint-Jean-de-Losne au mois de mars. » — Exécution de Guiot Pelletier, de Gy, en Comté, condamné par les échevins de Saint-Jean-de-Losne, pour crime de sacrilége et violation d'église, « à estre trainé en chemise sur « une claie dez la prison du dit lieu devant l'église Mon« sieur Saint-Michel, une torche de cire allumée en ses « mains pour ilec crier merci à Dieu, et de là estre mené « sur un échaffault et descapité par le maistre de la haulte « justice, et ce fait estre mené au gibet, selon que le conte« noit la condamnation. »

B. 4549. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1516-1517. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire, pour la recette de l'imposition de 12 deniers par livre sur les vins et autres denrées vendues dans les terres royaux de l'Élection de Langres enclavées dans le duché. — A Fixin, la recette de cette imposition est nulle « pour ce que les habitants y doivent user du sel gabelle « sur lequel feu monseigneur le duc estoit récompensé. »

B. 4550. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, parchemin.

1517-1518. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Le chapitre des gages des officiers commence par rappeler que le Roi, par ses lettres patentes données à Amboise le 21 mars 1517, avait ordonné au receveur général de prendre par manière d'emprunt la moitié des gages de tous les officiers du royaume, pour subvenir aux affaires publiques et ne pas charger le peuple. — Gages de messire Odot de Chazerac, chevalier, seigneur de La Grande-Effe, capitaine de Talant. — Au chapitre des deniers rendus et non reçus, il est dit que la peste était à Beaune au mois de juillet 1520 (*sic*). — Nourriture « du train des chevaux des deux lieutenants généraux messeigneurs de Bourbon et de La Trémouille.

B. 4551. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1518-1519. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Adjudication de la clergie du bailliage au siége de Beaune, faite à Rouvre « obstant la peste lors régnant à Dijon, à la Saint-Michel 1518. » — Indemnités accordées à Jacques Godran, fermier de la clergie, en considération de la peste qui avait régné à Dijon pendant huit mois de l'année de ce compte. — Salaire du bourreau qui avait percé la langue à un individu et l'avoit ensuite décapité. — Salaire de sergents qui avaient porté à la hâte à Saint-Jean-de-Losne des lettres de monseigneur de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, « touchant ce que les gentilz« hommes et autres du bailliage eussent à se tenir prestz « en leurs maisons pour aller accompagner le capitaine « Palvet, toutes fois qu'il les manderoit, pour aller de jecter

« du pays certains pillards en gros nombre estans ou quar- « tier de l'Auxois qui faisoient plusieurs maulx au poure « peuple. »

B. 4552. (Cahier.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1522-1523. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — La rente de 1,000 livres viennoises, due au Roi sur la saunerie de Salins, est suspendue durant le traité d'Amitié, à condition que, pendant ce temps, le prince d'Espagne et Marguerite d'Autriche, sa tante, justifieront que cette rente de 1,000 livres n'était pas due à la France. — Claude de Bauffremont, seigneur et baron de Sombernon, reçoit 200 francs pour une rente naguère acquise par feu dame Charlotte de Longvy, sa mère, des filles de feu Jean de Longvy, seigneur de Givry, sénéchal *héréditai* de Bourgogne, à cause de la Sénéchaussée tenue en fief du Roi. — Démolition des « faulx foussez de la ville de « Dijon, entre les portes Guillaume et d'Ouche. » — Convocation du ban et de l'arrière-ban du bailliage à Saint-Jean-de-Losne le premier septembre 1522. — Autre faite le 3 mai 1523, afin de chasser les aventuriers. — Salaire du bourreau, qui, par ordre du gouverneur de la province, du bailli de Dijon, du capitaine du château de Mons, de Bresse, du prévôt des maréchaux, avait exécuté seize aventuriers, « ce qui fut quand on alla à la rencontre des « aventuriers qui avoient pillé Verdun et autres villes en « Auxois. »

B. 4553. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1523-1524. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Cyrot, prévôt de Volenay, paye une amende de 100 sous « pour jurement par lui fait. » — Recette du produit de la vente des vins nouveaux de Chenôves et Talant, à raison de 7 livres tournois la queue. — Gages de Jean Motrelet, procureur fiscal. — Salaires des sergents royaux qui étaient allés dans divers lieux du bailliage saisir les terres de plusieurs nobles tenant fiefs, lesquels ne s'étaient pas trouvés à la revue du ban et arrière-ban. — Arrestation de Simon Richard, « joueur de tabou- « rin soy disant roy des menestriers, ayant fait pilleries, « concussions et rançonnemens. » — Salaire du bourreau qui avait « caractéré et imprimé avec un fer chaud une « fleur de lys au frond dudit Richard. » — Frais de cire pour l'adjudication des fermes, laquelle est vendue par un *estassonnier* (cirier, fabricant de chandelles). — Ban et arrière-ban convoqué à Saint-Jean-de-Losne le 31 août 1523.

B. 4554. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1524-1525. — Dijonnais. — Compte de Jean Saumaire. — Messire Jean Preudon, prêtre, demeurant à Saint-Jean-de-Losne, paye une amende de 40 sous « pour « la calomnie d'un frivol plaintif par lui fait. » — Recette des amendes prononcées par l'échevinage de Talant ; — des deniers des clergies de la Cour du bailliage, des châtellenies et des prévôtés. — Gages de Jean de Rochefort, bailli de Dijon.—Frais d'exécution d'un homme qui fut mitré, battu de verges par les carrefours de Dijon, qui eut la langue percée et fut banni pour toujours du royaume de France. — Arrestation, hors lieux saints, de plusieurs habitants de Malain qui avaient battu l'avocat du Roi au Parlement et fait prisonnier un huissier de ladite Cour.

B. 4555. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1533-1534. — Dijonnais. — Compte de noble Nicolas Raviet, receveur ordinaire du bailliage. — D'un épervier que devait annuellement l'évêque de Langres sur la maison, le meix et les jardins appelés de Grancey, situés à Dijon, et touchant par derrière les murailles du *Castrum*. — Cens de 4 gros payés par le domaine à la Chapelle-aux-Riches de Dijon, pour une maison qu'il possédait à côté du meix de la Chambre des Comptes.—Gages de Jean de Rochefort, bailli de Dijon ; — de Pierre Prévôt, son lieutenant ; — de Jacques Moisson, gouverneur de la chancellerie ; — de Jacques Chantepinot, avocat du Roi audit bailliage ; — de Jean Morelet, conseiller et procureur du Roi audit bailliage ; — de Bénigne Lorenchet, commis à l'office de recouvreur des maisons du Roi à Dijon. — Les religieux de Saint-François (Cordeliers) de Dijon reçoivent une aumône de 10 livres, « à ce qu'ils prient Dieu pour le Roy, « la Royne et les enfants du sang royal. »

B. 4556. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1535-1536. — Dijonnais. — Compte de Nicolas Raviet, receveur ordinaire du bailliage. — Réparations des ponts et chemins de Dijon à Mirebeau en passant par la levée d'Arceau, parce qu'on attendait le Roi. — Frais de témoins confrontés avec un prisonnier appelé Jean Philippon, de Genève. — Copies des lettres patentes du Roi pour le ban et l'arrière-ban reçues à Dijon le 15 juin 1536.

B. 4557. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1536-1537. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau, receveur ordinaire du bailliage, institué par lettres données par le roi François Ier. — Le maître de la haute justice de Beaune reçoit son salaire pour avoir fustigé et *exoreillé* un individu qui avait exposé de la fausse monnaie. — Salaire de celui qui avait coupé le poing et décapité un autre individu pour ses démérites ; — de celui

qui avait annoncé au son de trompe l'exécution de ces criminels.

B. 4558. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1527-1528. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau. — Recette des deniers provenant de l'amodiation des exploits de justice des diverses prévôtés du bailliage. — Les habitants de Longvic et de Bellefond payent les uns 100 sous et les autres 20 sous pour leur garde.

B. 4559. (Cahier.) — In-folio, débris de 49 feuillets, parchemin.

1548-1549.— Dijonnais.— Compte de Jean Bonneau. —Les habitants d'Auxonne achètent l'imposition des douze deniers par livre sur les denrées vendues à Labergement-lès-Auxonne. Les trois quarts du péage de Saint-Jean-de-Losne sont donnés par le Roi à M. le duc de Guise, ainsi que les droits de même conduite au même lieu, à Pontailler, à Auxonne, à Chauvort et autres petits ports de la Saône.

B. 4560. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1549-1550. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau. — Les revenus de la justice des prévôtés de Saint-Jean-de-Losne, d'Argilly, de Corgolon, de Vosne, ont été donnés au duc de Guise, avec les deniers des exploits de Labergement, de Pontailler, du tabellionage de Dijon, de Rouvre, de la clergie de Rouvre, des droits royaux sur la Saône. — Salaire de Jacques Senestre, exécuteur de la haute justice, pour avoir fustigé, jusqu'à effusion de sang, le nommé Jacques Haynon et avoir brûlé ses livres, le tout par sentence du Parlement de Bourgogne.

B. 4561. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1550-1551.— Dijonnais.— Compte d'Étienne Bernard, commis par la Chambre des Comptes à la recette ordinaire du bailliage.—Réparation des ornements sacerdotaux de la chapelle du Roi à Talant.—Antoine Bossuet, auditeur à la Chambre des Comptes de Dijon, est payé pour un voyage fait par lui à Fontainebleau et à Paris, pour avertir le Roi et le garde des sceaux de la malversation du receveur du bailliage de Châlon, qui avait lacéré ses comptes.

B. 4562. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1551. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Barbier, commis par les élus des trois États, à la recette, dans ce bailliage, de l'aide de 50,000 livres tournois, octroyées au Roi par lesdits États, assemblés à Dijon au mois de mai 1550, en vertu des lettres patentes données à Blois le 22 mars précédent. — Gratifications accordées au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, à Pierre d'Épinac, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant pour le Roi en Bourgogne, et à leurs secrétaires. — Gages : de Geoffroy de Rochebaron, seigneur de Berzey et Rochetaillée, échanson du Roi et élu du Roi en Bourgogne ;—de Louis de Baissey, abbé de Maizières, élu de l'Église;—de Chrétien Goudran, vicomte-maïeur de Dijon, élu des bonnes villes. — Tapisserie pour la tenue des États à Saint-Étienne de Dijon.

B. 4563. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1551-1552. — Dijonnais. — Compte d'Étienne Bernard, receveur ordinaire du bailliage. — Les habitants de Montagny, Masse, Puligny, Ébaty, La Borde et Cissey payent une amende pour n'avoir pas voulu « charroyer « les armes des gens de guerre passant par le ressort de « Beaune. » — Gages : de messire Africain de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, conseiller au Parlement de Bourgogne, chambellan du Roi et son bailli de Dijon ; — de Jacques Bouhier, lieutenant général au bailliage; — de Jacques de La Montagne, châtelain, capitaine des gens de guerre à Talant. — Publication des lettres du Roi, datées de Villers-Cotterets, le 7 septembre 1552, contenant « or« donnance à tous hommes d'armes et archers des ordon« nances, aux pensionnaires gentilz hommes et archers « des gardes de se trouver à Châlon le 30 du même mois. »

B. 4564. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau.— Salaire de quatre *souldartz* de la garde d'Auxonne, qui avaient amené dans les prisons de Dijon un nommé Arcambault, sur qui on avait trouvé des lettres missives suspectes d'hérésie. — Procès criminel intenté à Jacques Thouet, accusé de crime d'hérésie. — Salaire du bourreau qui avait « brûlé vifs, réduits et mis en cendres les corps « de Philippe de Scines et de Pierre Valletein, de Genève, « attainctz et convaincuz d'hérésie, et fait faire amende « honorable à Pierre Perrier. »

B. 4565. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1557-1558. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau. — Salaires : du bourreau de Dijon qui avait brûlé deux ballots de livres imprimés à Genève; — d'un sergent qui avait porté à Mirebeau des lettres de M. de Villefrançon et du bailli de Dijon « pour la fourniture « des gens de guerre. » — Recette d'un épervier donné an-

nuellement au Roi par l'évêque de Langres, duc et pair, sur la maison qu'il avait à Dijon.

B. 4566. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1558-1559. — Dijonnais. — Compte de Jean Bonneau.—Frais de voyage d'un sergent qui était allé à Plombières-lès-Dijon faire commandement aux habitants dudit lieu de fournir quatre charriots pour conduire les malades des bandes françaises allant au service du Roi. — Salaire de l'exécuteur de la haute justice qui avait brûlé des livres imprimés à Genève, « censurés et hérétiques. »

B. 4567. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1559. — Dijonnais.— Compte de Jean Petit, marchand demeurant à Dijon, commis par les élus des trois États au recouvrement des 20,000 livres « prinses à frais de « Gaspard de Saulx de Tavannes, lieutenant général en « l'absence du duc d'Aumale, pour promptement estre « fournis suivant les lettres patentes du 7 avril 1559, par « lesquelles le Roi demandoit aux États 30,000 livres, par « forme d'emprunt sur les gens riches et aisez. » — Olivier Dagonneau est porté au rôle des emprunts sous le titre de commis par les élus à la recette de cet emprunt dans le bailliage de Mâcon. — Arrérages payés à M. de Saulx-Tavannes, pour l'avance qu'il avait faite des 20,000 livres votées par les États.

B. 4568. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1560. — Dijonnais. — Compte de maître Jean de Cirey, le jeune, commis par les élus de Bourgogne à la recette de l'octroi fait au Roi par les États de cette province au mois de mai 1560. — Gages de noble Nicolas Alixand, conseiller pour le Roi en son Parlement de Bretagne, et auparavant conseiller du pays de Bourgogne à la suite du Grand-Conseil. — Messager envoyé par les élus à Beaune, à Châlon et à Mâcon, pour dire aux élus de l'Église et de la noblesse de se trouver à Dijon, afin de faire révérence au duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, et lui présenter les provisions obtenues contre le général dudit pays et les élus du vicomté d'Auxonne. — La recette a été nulle à la grange de Collonge-lès-Renève, parce qu'elle est ruinée.

B. 4569. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1560-1561. — Dijonnais. — Compte de maître Pierre Le Roy, commis par les gens des comptes à la recette ordinaire des revenus du bailliage. — Bois coupés par ordre de monseigneur de Tavannes, lieutenant général, pour faire de la chaux destinée aux fortifications de Dijon.— Gages: de noble Hugues Le Marlet, écuyer, seigneur de Ternant, bailli de Dijon et gouverneur de la chancellerie du duché; — de Jacques de La Montagne, châtelain et capitaine des gens de guerre du château de Talant. — Germain Chambrette, maître des œuvres de charpenterie du Roi, est rétribué pour des travaux exécutés au palais du Trésor de la Chambre des Comptes. — Achat d'une corde pesant 113 livres pour le puits du château de Vergy. — Travaux de maçonnerie faits au château fort de Talant. — Publication d'une ordonnance royale faisant défense à tous évêques, abbés, prieurs, chapitres et autres gens d'Église, de couper leurs bois de haute futaie sans autorisation du Roi. — Frais d'impression pour la convocation des États de Bourgogne.

B. 4570. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Roy. — Salaire du bourreau qui avait fustigé Thomas Cambray autour du puits de la Maison-de-Ville. — Frais pour une levée de pionniers et de chevaux de par monseigneur de Tavannes. — Messager envoyé à Beaune porter des lettres du Roi, pour lever sur les habitants de cette ville 2,000 livres tournois. — Exécution en effigie de cinq vignerons fugitifs. — Exécution capitale d'un copiste, appelé Nicolas Croiset. — Messagers envoyés aux officiers du Roi pour leur porter des lettres du Roi qui rappelle les gentilshommes et archers de la garde près de sa personne, avec leurs armes et leurs grands chevaux. — Frais de transport d'un individu, de Châlon à Dijon, pour y être confronté avec le prédicant Gailletat, détenu à la conciergerie du Palais, et qui fut mis à mort selon qu'il est noté. Cet individu eut la langue percée, il fut pendu, sa tête fut portée à Châlon pour y être fichée sur un poteau, et son corps fut mené au signe patibulaire.

B. 4571. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1562. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Roy. — Recette de 60 florins du prieur de Fleurey pour la garde de son prieuré, et de 68 florins à cause du marché dudit lieu par composition faite entre ledit prieur et le duc de Bourgogne. — Port des lettres du Roi à Nuits et à Beaune « au « faict d'avoir porté armes contre Sa Majesté. » — Arrestation de Jean Bouchin, de Jean Massot et plusieurs autres habitants de Beaune et de Châlon. — Salaire du sergent qui était allé à Saint-Jean-de-Losne « pour faire faire émo« nition tant au dit lieu que Rouvre es Souisses, dernière« ment par illec passez. » — Signification aux divers juges du bailliage de l'édit déclaratif de la majorité du Roi, et

des lettres patentes qui enjoignaient à tous capitaines, chefs, hommes d'armes et archers des ordonnances de se rendre au camp du Roi près de la ville de Sens. — Convocation du ban et de l'arrière-ban par G. de Tavannes.—Envoi aux officiers du Roi : du vidimus des lettres du Roi « pour faire « poser les armes ; » des lettres de Tavannes avec l'arrêt de la Cour sur la publication de l'édit de la paix, et du vidimus de la commission du Roi pour la vente de 100,000 écus du revenu annuel sur les bénéfices du royaume.

B. 4572. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1567. — Dijonnais. — Compte d'un receveur dont le nom est inconnu, parce que les premiers feuillets manquent. — Constructions faites « en la maison de la Mon« noye. » — Établissement d'une loge au château de Dijon pour l'artillerie. — Solde d'un imprimeur de Dijon, qui avait fait les affiches « pour le décri des monnoyes « estrangères, en septembre 1566. » — Loyer d'une maison située à Seurre pour y loger l'artillerie. — Lettres patentes du Roi, qui défend l'exportation des grains. — Ajournement du sieur de Poilly, lieutenant au château de Beaune, pour répondre de l'évasion du fils du sieur de Ruilly, qui y était prisonnier. — Visite faite dans le bailliage « sur la résidence des évêques, archevêques, abbez, « curez et autres officiers ecclésiastiques. » — Défenses réitérées du port des pistolets et autres armes, en 1567 ; — à toutes personnes de sortir du royaume avec armes pour aller à la rencontre du roi d'Espagne. — Frais de port de lettres missives envoyées par le Parlement aux officiers du bailliage pour leur ordonner d'avoir l'œil ouvert sur les contraventions faites par « ceulx de l'une et de « l'autre religion au contemptement de l'édit de pacifi« cation. »

B. 4573. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1573. — Dijonnais. — Compte particulier de Jean Berthault, receveur du domaine audit bailliage, commis par les commissaires du Roi à l'accensissement des terres vagues en Bourgogne, à recevoir les deniers provenant des « entrées et belles mains des dits accensissements », fait en 1573. — Recette de 4,105 livres données par Jean Perreau de Monestoy, pour la délivrance à bail perpétuel à lui faite, le 27 mai 1573, de 513 arpents, un huitième et un onzième de bois de la nature contenue dans l'édit royal, situé dans la châtellenie d'Argilly, ès Hées de La Pamilière, « qu'est à raison de 8 livres tournois d'entrée par arpent ; » — lettres patentes pour l'aliénation de ces terres vagues.

B. 4574. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1574. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault, pour la recette des deniers provenant de la vente de bois faite dans les châtellenies de Vergy, Saulx-le-Duc et Brasey. — Pierre Bourguignon, maître de la Monnaie de Dijon, reçoit 1,249 livres 17 sous tournois pour 67 marcs 4 onces et demi d'argent fin employé à la fabrication de 3,412 jetons, à raison de 18 livres le marc ; — 184 livres, tant « pour la façon des dits jectoirs, pilles et trousseaulx « pour la fabrication d'iceulx que pour 46 bourses de ve« lours vert à mectre iceulx, lesquels ont esté délivrez tant « à nos seigneurs les présidents, MM. les correcteurs, « auditeurs, avocatz et procureurs du Roi en sa Chambre « des Comptes que aux généraux, trésoriers, receveurs et « contrôleurs généraux, comme il était exprimé dans l'or« donnance du sieur général, en date du 27 septembre « 1575. »

B. 4575. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1578-1579. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault pour la recette des deniers provenant des traites maniales levées sur les blés, les vins, les toiles et les pastels sortant du royaume, aux termes de l'édit du Roi en date de février 1577. — Claude Thiriot paye 2 écus 15 sous pour trois queues de vin. — Nicolas Girard, conseiller du Roi et trésorier des ligues suisses et des Grisons, reçoit 692 écus sur le produit de cette recette.

B. 4576. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1580. — Dijonnais. — Compte de Jeau Berthault, pour la recette ordinaire. — Mention que depuis 1567 jusqu'en 1579 ce receveur n'a pas rendu de compte, parce que tout le domaine du Roi avait été affermé. — Léonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, reçoit 65 écus, à cause de la sénéchaussée héréditaire de Bourgogne par lui acquise des héritiers de feu Claude de Bauffremont, baron de Sombernon.—Gages : de Guillaume de Saulx-Tavannes, chevalier des Ordres du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, bailli de Dijon ; — de Nicolas de La Montagne, capitaine des gens de guerre de Talant. — Messager chargé de distribuer les arrêts du Parlement de Dijon, par lesquels il était ordonné, en novembre 1577, 1578, 1579, aux lieutenants des baillis, gouverneurs de la chancellerie et autres officiers d'assister à la rentrée de la Cour pour y prêter serment.— Publication des édits et règlements somptuaires.

B. 4577. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1581. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — Madame Chambellan, veuve de noble seigneur messire Jean d'Épinac, héritière de Nicolas Chambellan, sieur d'Oisilly et de Perrigny, reçoit un écu qu'elle prenait annuellement en fief, à cause du châtel de Perrigny. — Adjudication des revenus de la terre de Lantenay à Louis de Bourbon et Jacquette de Longvy, sa femme, duc et duchesse de Montpensier, pour en jouir eux et leurs successeurs, jusqu'à ce qu'il plaise au Roi de leur assigner une rente de 200 livres, comme l'avait Jeanne d'Orléans, femme de Jean de Longvy, sur le duché d'Angoulême, à cause de la terre de Montbrun, outre le remboursement de 1,950 livres, payées par ladite d'Orléans à Jacquette de Corcelles, héritière de Philippe de Corcelles, qui tenait cette terre des ducs de Bourgogne.

B. 4578. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1582. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — Le châtelain de Saulx-le-Duc et ses sergents payent une amende pour n'avoir pas comparu à la tenue des assises. — Publication des lettres du Roi « du faict de la subvention, des chasses, des gens de guerre et de la suppression et subvention des officiers. » — Jean Fleutelot, naguère greffier de la chancellerie de Dijon, verse le produit d'une amende d'un écu « pour l'inscription de faux faicte contre un sergent par Marguerite et Laurent Piquet. »

B. 4579. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1583. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — Recette de l'amodiation de places et boutiques dans le pourpris du Palais que tenaient sire Daniel Grangier et sire Jean Desplanches, libraires. — Convocation à Dijon de messieurs de la noblesse, pour la distribution des lettres du Roi « concernant les levées des gens de guerre, la déclaration du Roi de faire vivre en paix ses subjectz. » — Publication de l'arrêt du Parlement portant défense aux gentilshommes et autres de recevoir en leurs maisons et recéler toutes personnes appelées par la Cour tenant les Grands-Jours à Troyes. — Procès criminel fait au bailliage contre Jérôme Leblond et Pierre Clerc, merciers. — Publication d'arrêts du Parlement ayant pour but de faire exécuter l'édit sur les monnaies et de contraindre les seigneurs à faire élection de domicile.

B. 4580. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1584. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — La prévôté de Dijon est aliénée à la mairie de cette ville. — Frais d'impression des lettres du Roi, qui défendait de faire des levées de gens de guerre au royaume de France, et de « la monition pour avoir révélation des énormes usures qui se commettent au dit bailliage. » — Envoi à messire Jean d'Aumont, maréchal de France, des informations faites contre les compagnies de gens d'ordonnance « ayant passé et repassé par le bailliage, n'ayant gardé les édits et ordonnances de Sa Majesté. » — Frais de procédures contre ceux qui avaient brisé les verrières de la chapelle du Roi à Talant, et contre les procureurs et échevins dudit lieu, prétendant que la justice leur appartenait dans le procès desdites verrières. — Frais d'une nouvelle publication de l'édit de pacification. — Envoi aux quatre siéges du bailliage du règlement « contre la superfluité des habits » et de la défense aux gens de guerre de s'assembler. — Publication d'édits du Roi, contenant révocation de plusieurs édits sur « le fait des Ligues. »

B. 4581. (Cahier.) — Petit in-folio, 141 feuillets, papier.

1585. — Dijonnais. — Compte de Claude Berthault, receveur du bailliage. — Recette des droits de confirmation des officiers, privilégiés, usagiers et autres ayant droit de pâturages, à l'avénement d'Henri III. — Lettres patentes de ce roi pour la levée de ces deniers qu'on lui refusait en Bourgogne. — Lettres patentes obtenues enfin par les élus des États de Bourgogne qui « firent cesser la perception de ces deniers ; » tous les articles sont terminés par le mot néant. — « Des habitans d'Ys-sur-Tille taxés pour leur confirmation du droit d'usage, néant pour les mêmes causes. »

B. 4582. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1586. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — Recette des deniers de garde, de commandise et de bourgeoisie. — Aliénation des exploits de justice de la prévôté de Vosne au président Noblet pour la somme de 1,060 livres. — Convocation du ban et arrière-ban du bailliage, à Dijon, le 1er octobre 1569, par mandement du 10 janvier 1586. — Messager envoyé aux officiers du Roi pour porter des lettres patentes « sur le fait des compagnies des gens des ordonnances qui se doivent retirer en Bourgogne ; et au faict de ceulx de la religion. » — Vidimus d'une lettre close du Roi « à l'effet d'informer contre ceulx de la nouvelle religion, ayant fait profession de foi à la religion catholique, apostillique et romaine, néanmoins ne persistent à icelle, ensemble de ceux qui après s'estre retirés hors du royaulme pour jouyr de bénéfice de l'édit

« du Roi de juillet 1585, ont envoyé les certificatz or-« donnez, sont depuis retournez en leurs maisons sans « avoir fait abjuration. »

B. 4583. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1591. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault, continué dans les fonctions de receveur à la place de Guillaume Vincent, qui accompagnait M. de Diou, ambassadeur à Rome depuis 1589. — Éléonor Chabot, comte de Charny, reçoit 66 écus à cause de la sénéchaussée héréditaire acquise par lui des héritiers de Claude de Bauffremont, baron de Sombernon. — Gages de Jean Morin, conseiller du Roi, lieutenant général du bailliage. — Couverture des 24 toises de murailles du pavillon récemment construit à la porte Saint-Nicolas de Dijon.

B. 4584. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1592. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault, receveur ordinaire du bailliage. — Guillaume Odinelle, essayeur de la Monnaie, condamné, par sentence du bailli de Dijon, à être pendu, paye une amende dont la moitié est donnée aux pauvres de l'hôpital de cette ville, ainsi que l'amende de sa femme, condamnée au fouet. — La châtellenie de Chaussin et de La Perrière est donnée par le Roi. — Les gages de Guillaume de Saulx, sieur de Tavannes, bailli de Dijon, ne sont pas payés, « faute de fonds, » non plus que ceux de son lieutenant Jean Morin, de Jean Bouchin et de Jean de Pringles, procureur du Roi. — Le greffier de la Table de Marbre, dont les gages étaient assignés sur le greffe de la châtellenie de Vergy, ne les touche pas, « pour raison de l'occupation du « dit château. » — Les rentes assurées ne sont pas payées, « faute de fonds. » — Divers payements non effectués « en considération des troubles régnants. »

B. 4585. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, papier.

1593.— Dijonnais.— Compte de Jean Berthault.— Les non-valeurs se trouvent à chaque page et la suspension de payement, faute de fonds, presqu'à chaque article. — 200 écus sont donnés aux recteur et régents du collége des Jésuites, fondé à Dijon par Odinet Godran, conseiller du Roi, second président au Parlement. — Le receveur dit n'avoir pu recouvrer certaines sommes, soit à cause de l'injure des temps, soit parce qu'il n'a pu trouver de sergent qui ait voulu aller faire les contraintes, attendu qu'on battait souvent ceux qui se présentaient à domicile pour exercer leur commission.

B. 4586. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1594. — Dijonnais.— Compte de Jean Berthault, receveur. — Recette des rentes sur les maisons de Dijon. — Les gages des officiers ne sont pas payés, faute de fonds; cependant l'huissier de la Chambre des Comptes, Edme Pelletier, reçoit 10 écus.

B. 4587. (Cahier.) — In folio, 70 feuillets, papier.

1595.— Dijonnais.— Compte de Jean Berthault.— Les non-valeurs abondent. — Bonaventure Lefèvre, grènetier au magasin à sel de Dijon, donne 28 écus 32 sous provenant de 8 minots de sel vendus par ordre du duc de Mayenne pour le payement des gages de certains officiers. — Réparations faites au logis du Roi à Dijon, pour la venue de Sa Majesté Henri IV, notamment dans un passage conduisant à la Tour de Bar et dans la galerie, dans les appartements, à la petite cour du grand puits près des cuisines, à l'escalier de pierre montant à la Tour de Bar, aux écuries pour loger les chevaux du train ordinaire de la maison du maréchal de Biron, gouverneur de Bourgogne. — « On racouste la lucarne près de celle abattue « par le canon tiré du château sur le Roi; — de mesme « que les croisées où sont des châssis de papier. » — Construction d'un escalier de quinze marches, en pierre, revêtu de murailles des deux côtés et menant de la cour du logis du Roi en une chambre et en un cabinet joignant la Tour de Bar.— Achat de six douzaines de chandeliers de fer-blanc qui ont été attachés aux chandeliers de bois.

B. 4588. (Cahiers.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1596. — Dijonnais. — Compte de Jean Berthault. — Vente de bois taillis faite par les officiers de la gruerie dans la châtellenie de Vergy; Guillaume Esmonin de Curley achète une coupe de 60 arpents pour 60 écus. — Gages non payés, faute de fonds.

B. 4589. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, papier.

1597.— Dijonnais. — Compte des héritiers de Jean Berthault.— Amendes payées par des sergents, pour service non fait à la tenue des assises. — 10 écus sont payés par messire Nicolas Barbier, curé de Bézouotte, qui avait tué Thomas Chabeuf, meunier dudit lieu. — Rentes non payées, faute de fonds.

B. 4590. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, parchemin.

1599-1602 — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot, institué par lettres données par Henri IV. — Copie de la quittance des deniers de résignation de cet office en

faveur dudit Chrestiennot et du droit de marc-d'or. — Amende payée par les curés de Chassagne, St-Aubin, Gamay, Santosse, Aloxe et Sussey, condamnés par défaut pour n'avoir pas produit « le registre des baptêmes, « espousailles et mortuaires. » — Signification faite par des sergents aux possesseurs des greffes de payer certaines sommes entre les mains du receveur pour suppléer au défaut de fonds. — Payements divers faits par Pierre Chrétiennot, fermier du domaine du bailliage de Dijon.

B. 4591. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1602. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Amendes payées par trente-trois curés pour n'avoir pas paru aux assises avec le registre des baptêmes, mariages et inhumations par eux tenus. — Amendes infligées à soixante-deux procureurs d'office, pour n'avoir pas assisté aux assises et produit la liste des procès criminels faits dans la justice de leurs ressorts respectifs. — Voyage du receveur à Autun, où étaient les trésoriers généraux de France, pour y procéder avec eux à la vérification de l'état au vrai de sa recette.

B. 4592. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, parchemin.

1603-1604. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Amende payée par les sergents royaux de la chancellerie de Dijon, pour n'avoir pas assisté aux plaids ordinaires de ladite chancellerie. — Recette des deniers de cens payés par les cinq individus qui avaient construit des boutiques « hors l'enclos du palais de Dijon et estans « dans la cour d'icelui. » — Les gages de Guillaume de Saulx, sieur de Tavannes, bailli de Dijon, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, et ceux de Jean de Vigny, son lieutenant général au bailliage, ne sont pas payés, faute de fonds. — La Chambre des Comptes reçoit 100 livres d'épices tous les ans au temps de carême. — Ch. de Lorraine, duc d'Elbeuf, héritier de Léonor Chabot, reçoit 200 livres pour l'acquisition de la sénéchaussée héréditaire de Bourgogne par lui faite de messire de Beauffremont, baron de Sombernon.

B. 4593. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1606. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Amendes encourues par des curés pour n'avoir pas assisté à la tenue des Jours avec les registres de leurs églises. — Amende payée par Denis Mignardot de Fixey, condamné par sentence du prévôt des maréchaux du bailliage à servir le Roi perpétuellement en ses galères. — Rente payée par le domaine à haute et puissante princesse madame Catherine Chabot, veuve de haut et puissant prince Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, héritière de feu M. le comte de Chabot-Charny.

B. 4594. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1607. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Noble Philibert Jacquot, premier président de la Cour des Comptes à Dijon, paye un cens de 10 sous « sur certaines places ruynées dépendantes de la maison du Roi « à Dijon. » — Amendes payées par les sergents, les procureurs et les curés qui n'avaient pas assisté aux assises. — Rente payée à Claude Gaillard, chevalier, conseiller du Roi et président en sa Chambre des Comptes de Dijon, en qualité de mari de demoiselle Jeanne Ocquidam, fille de Bénigne Ocquidam, conseiller au Parlement.

B. 4595. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, parchemin.

1609. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Recette des deniers provenant de l'accensissement de la place où l'on a bâti cinq boutiques dans la muraille de la cour du palais de Dijon du côté de Saint-Fiacre. — Recette des deniers provenant de la vente des matériaux des châteaux de Talant et de Vergy, démolis « suivant la vo- « lonté du Roi. » — Indemnités accordées aux officiers des comptes pour la privation de leurs droits de *Poisson* en carême pendant les derniers troubles. — Membres de cette Chambre : Jacquot, Fremiot et Latrecey, présidents ; Jacquotot, Loppin, Morelot, Bichot, Millière et Fleutelot, maîtres des comptes, et Chrétien Margeret, conseiller du Roi en cette Chambre. — Messire Rogier de Bellegarde, chevalier des deux Ordres, gouverneur et lieutenant général de la province, reçoit 2,300 livres provenant de la vente des matériaux de Talant et de Vergy, à lui données par Henri IV.

B. 4596. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1610. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Parmi les sergents qui payent une amende pour n'avoir pas fait leur service aux assises, se trouve le nom de Jean Lacordaire. — Cens payé dans la châtellenie de Brasey, sur un lieu appelé La Barotte, par messire Philibert Jacquot, chevalier, conseiller du Roi, premier président à la Chambre des Comptes. — Le doyen et le chapitre de la Sainte-Chapelle reçoivent le montant de la fondation pour l'anniversaire d'Eudes, duc de Bourgogne.

B. 4597. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1612. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot.

— Cens payé par les héritiers de maître Pierre Tabourot, ancien auditeur des comptes à Dijon, sur le clos de Resille. — Gabrielle de Vaudrey, veuve de Gaspard d'Épinac, seigneur d'Oisilly, fils de madame Chambellan, reçoit une rente de 3 livres, à cause du châtel de Perrigny, acensé par le domaine à scientifique personne Jean Millière, doyen de la Sainte-Chapelle de Dijon.

B. 4598. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, parchemin.

1617.—Dijonnais.—Compte de Jean Chrestiennot, commis à la recette ordinaire du bailliage en l'absence de Pierre Mouton. — Longue énumération des sergents qui payent l'amende pour n'avoir pas assisté aux assises. — Les religieux de l'abbaye de Saint-Bénigne reçoivent le montant de la fondation de la *Messe de Granson*, fondée dans leur église. — Les chapelains de l'église Saint-Jean de Dijon reçoivent un cens annuel à eux dû par le Roi sur certaines maisons qui leur avaient été prises « pour « faire un treige et chemin au chastel de Dijon constant « à l'endroit de la muraille des Jacobins, du costé de la rue « des Champs. »

B. 4599. (Registre.) — In-folio, 153 feuillets, parchemin.

1618. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Chapitre du péage d'Auxonne qui appartient au Roi, et dont la moitié a été donnée aux habitants par le Roi en juin 1586, à la charge d'entretenir leurs ponts et chaussées, et l'autre moitié leur a été cédée pour six ans. — Guillaume de Saulx, sieur de Tavannes, bailli de Dijon, n'en reçoit pas les gages.

B. 4600. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, parchemin.

1620. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot, receveur ancien du domaine. — Gages de Daniel Naissant, garde des livres, titres et papiers du Roi en la Chambre des Comptes de Dijon. — Philippe Quantin, peintre de Dijon, est payé pour des ouvrages qu'il avait faits dans les galeries de ladite Chambre. — Un pâtissier de Dijon est payé pour divers objets par lui fournis pour les buvettes de ladite Chambre.

B. 4601. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, parchemin.

1621. — Dijonnais. — Compte de Paris Regnault, commis à la recette par les trésoriers généraux de France en Bourgogne, à la place de Pierre Mouton. — Recette d'amendes encourues par les sergents et les curés du bailliage de Nuits pour défaut aux assises générales de Nuits. — Payement de 100 livres versées par madame la duchesse d'Elbeuf, héritière du comte de Charny, somme à laquelle elle avait été taxée par les trésoriers généraux par forme de réfusion à cause du revenu du domaine du Roi en la châtellenie de Saulx-le-Duc, aliéné audit feu comte de Charny et dont ladite dame jouissait. — Recette de 50 livres versées par les habitants de Fontaine-Française pour la redevance qu'ils devaient annuellement au Roi, à cause de la permission qui leur avait été donnée de se servir du sel blanc.

B. 4602. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1622-1623. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Dépenses faites pour réparations de la maison où se trouvait l'auditoire du bailliage de Saint-Jean-de-Losne et autres frais concernant l'édification dudit siége. — Indemnité demandée par le comptable, pour les frais du procès qu'il avait eu avec les sergents royaux du bailliage de Beaune, pour les amendes portées contre eux, à cause des défauts et devoirs non faits en leur charge.

B. 4603. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1624. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Jean de Requeleyne, marchand de Dijon, paye 63 livres 16 sous, qu'il devait au Roi, à cause de la ferme du péage dont le domaine avait le quart; jadis il prenait le tiers ; le reste est laissé au commandeur de la Madeleine à Dijon, qui de tout temps avait droit de le prendre, comme il fut reconnu par les trésoriers généraux de France en 1605. — Chrétien Boullée, de Beurey-Beaugay, donne 8 livres pour le droit de vendre du vin à lui accordé par les trésoriers généraux de France en Bourgogne.

B. 4604. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1626. — Dijonnais. — Compte de Jean Chrestiennot. — Le cens de 60 sous payé par Oudenet Barbedor, d'Auxonne, pour un meix situé dans cette ville, est aliéné au profit de Claude Caillet. — Cens payé par Michel Morel, trésorier de l'artillerie en Bourgogne, sur le Moulin Rouge, situé dans la châtellenie de Brasey. — Les gages de messire Guillaume de Saulx-Tavannes, bailli de Dijon, ne lui sont pas payés, faute de fonds, non plus que ceux de Nicolas Savot, gouverneur de la chancellerie, de Jean Cothenot, avocat du Roi, et de plusieurs autres.

B. 4605. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, parchemin.

1632. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot, présenté par lui à la Chambre, assisté de Jean Morelet, son procureur. — Jacques de Malain, possesseur du

pré appelé Champdivers, dans la prévôté d'Auxonne, à la charge de fief seulement, justifie que ce pré, jadis chargé de 65 sous de rente, en a été affranchi par le duc de Bourgogne. — Oudin Dutbut, huissier en la Chambre des Comptes, paye une fraction de cens sur une maison située à Dijon, devant l'hôtel de Clairvaux, où pendait pour enseigne l'image de saint Bernard. — L'abbesse de Tart reçoit 3 livres pour la fondation de l'anniversaire de Robert, duc de Bourgogne.

B. 4606. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, parchemin.

1633. — Dijonnais. — Compte de Paris Regnault. — Recette des bourgeoisies à Dampierre, à cause du domaine de la prévôté dudit lieu, à peine de 7 sous d'amende. Ces revenus étaient dus par les représentants des individus nommés en une déclaration rendue au compte fini en 1381. Ils sont en 1633 des non-valeurs, par diverses raisons : e meix Clément est vide ; les bourgeoisies d'Echirey avaient été aliénées au profit du président d'Esbarres, seigneur dudit lieu. — Payement d'un cens sur une maison située à Dijon, rue du Pautet, advenue au domaine par la mort d'un juif. — Le revenu des marcs de Dijon a été aliéné aux habitants de cette ville, à la charge de payer les fiefs et aumônes qui sont assignés. — L'évêque de Langres ne paye plus la redevance d'un épervier sur l'hôtel de Grancey, parce que ce droit d'un épervier avait été aliéné à feu M. Brulard, premier président du Parlement de Dijon. — Solde d'un cens « sur une boutique voisine de « la porte au Lyon, contre le pignon de l'hôtel du Roi. »

B. 4607. (Registre.) — In-folio, 213 feuillets, parchemin.

1634. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot. — Dépenses des deniers provenant de la vente des biens délaissés par Perrenette Gagne, veuve de maître Louis Clémendet, procureur ès cours royales, advenus au Roi à cause de bâtardise : — frais de maladie de ladite Perrenette, payés à l'apothicaire Verrière, voire le salaire des médecins qui avaient certifié que ladite Perrenette n'était pas morte de la peste qui régnait alors à Dijon. — Gages : de François Saumaise, conseiller du Roi, procureur général en la Chambre des Comptes de Dijon ; — de Pierre de La Mare, avocat du Roi au bailliage de Beaune; — de Jacques Grozelier, procureur du Roi au même bailliage ; — de Guillaume de Fleury et Geoffroy Duval, trésoriers généraux de France en Bourgogne, etc.

B. 4608. (Registre.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1636. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot. — Recette des deniers de garde et de commandises dus par les habitants des villages de Longvic, Bellefond, Varois, Marsannay-le-Bois, Flacey, Velars-sur-Ouche. — Recette d'amendes de sergents, pour n'avoir pas fait leur devoir aux assises du bailliage. — Le chapitre des dépenses est perdu.

B. 4609. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1640. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot. — Divers gages payés, soit à Jean Le Grand, conseiller du Roi en ses Conseils, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon, soit aux maire et échevins de cette ville, à titre de propriétaires des greffes du bailliage.

B. 4610. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, parchemin.

1640. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot. — Recette de 60 florins donnés annuellement au Roi, par le prieur de Fleurey, par transaction « faite entre le « prieur dudit lieu et le duc de Bourgogne. » — Les gages de Guillaume de Saulx-Tavannes ne sont pas payés, faute de fonds.

B. 4611. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, parchemin.

1645. — Dijonnais. — Compte de Jacques Chrestiennot. — Claude Martenne paye 6 livres « à cause du greffe du « grenier à sel dont il a joui. » — Gabrielle Vaudrey, veuve de Gaspard d'Espinace, seigneur d'Oisilly, reçoit du domaine 3 francs « qu'elle prend et tient en fief à cause « du château de Perrigny accensé par feu messire François « Rolland, sieur de Beauchamps, sur la prévôté de Nuits. » — Les chanoines de la Sainte-Chapelle de Dijon reçoivent 15 livres pour l'anniversaire fondé dans cette église par le duc Robert. — Messire de Saulx-Tavannes, comte de Beaumont, lieutenant de la compagnie de gendarmes de monseigneur le Prince, ne reçoit pas ses gages de bailli de Dijon, faute de fonds.

B. 4612. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, parchemin.

1647. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand, commis à la recette au lieu de Pierre Mouton. — Recette des exploits de justice de la prévôté de Pontailler, néant, parce que ces revenus ont été aliénés au président Godran. — Recette faite « à cause du tabellionage et « vieux contrastz de la ville de Dijon ; » — du produit des amendes prononcées contre les sergents royaux et ceux des abbayes, « faute d'avoir mis entre les mains du procu- « reur du Roi extraits de leurs carnots. » — Messire Jean

Legrand, premier président en la Chambre des Comptes, propriétaire de l'office de maître clerc au bailliage de Dijon, reçoit 41 livres pour deux quartiers et demi des gages attribués à cet office. — Les échevins de Dijon reçoivent 10 livres pour deux quartiers et demi des gages attribués à l'office de maître clerc des juges consuls, dont ils étaient propriétaires.

B. 4613. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, parchemin.

1648. — Dijonnais. — Compte de Bernard Philippe, commis à la recette par les trésoriers généraux de France en Bourgogne. — Recette : un cens payé par les héritiers de Bénigne Serre, président à la Chambre des Comptes de Dijon, sur un moulin à vent situé près du village de Daix ; — 120 livres versées par les héritiers de Hugues Picardet, conseiller du Roi en son Conseil, procureur général au Parlement de Dijon, acquéreur des « droits royaux, transports et hauts passages, qui se « levaient sur toutes les denrées sortant du royaume, à « raison de 4 deniers par livre. »

B. 4614. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, papier.

1652. — Dijonnais. — Compte de Bernard Pépin, receveur ancien du Domaine dans ce bailliage. Presque tous les articles de la recette sont des non-valeurs, à cause de l'aliénation successive du domaine. — Le prieur de Gilly ne reçoit pas le montant de la fondation pour l'anniversaire du duc Robert, « parce qu'il y a procès. » — Rente payée par le Domaine à Jacques Richard, écuyer de la grande écurie, seigneur de Bligny-sous-Beaune, fils de Gabriel Richard, maître particulier des eaux et forêts au bailliage de Dijon, fils de Jacques Richard, sieur de Bligny, petit-fils de Humbert Gros, sieur de Bligny.

B. 4615. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier.

1655. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand, receveur alternatif du domaine. — Jean Boullemier, sergent du bailliage de Nuits, paye une amende. — Jacques, comte de Saulx-Tavannes, lieutenant de la compagnie des gendarmes de Mgr le prince, bailli de Dijon, ne reçoit pas ses gages, faute de fonds ; son lieutenant, Jean de Clugny, reçoit 150 livres de gages. — Pension de 23 livres payée à Jean Baillet, doyen de la sainte Chapelle de Dijon, « pour « l'estimation d'une robe de violet » qu'il devait recevoir du Roi chaque année.

B. 4616. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, papier.

1657. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand, receveur alternatif. — Gages de Guillaume Nicolas Savot, conseiller du Roi et gouverneur de la chancellerie. — 33 livres payées par le Domaine aux élus des États d'Auxonne, adjudicataires de l'office de maître clerc aux bailliage et chancellerie de la ville d'Auxonne ; — plus 4 livres comme adjudicataires de l'office de maître clerc des juges consuls à Auxonne.

B. 4617. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, papier.

1659. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand. — Les revenus des moulins d'Auxonne ont été donnés aux habitants pour 10 livres estevenants de 18 sous le franc, en payant certaines redevances. Lesdits habitants sont tenus d'entretenir ces moulins en bon état, de prendre le bois dont ils auraient besoin pour les réparations dans les bois de la châtellenie de Pontailler, et ils ne sont obligés à aucune réparation si ces immeubles, « par fortune de guerre, » venaient à être brûlés, sans qu'il y eût de la faute des détenteurs.

B. 4618. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, papier.

1661. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand, receveur alternatif. — Recette : 17 sous que devaient les habitants d'Oisilly et de Renêve, à cause de la prévôté ; — 233 livres formant le quart du péage de Dijon, les trois autres quarts ayant été aliénés par le Roi à diverses personnes. — Les habitants de Fontaine-Française, de Fouvens-la-Ville, de Mornay, payent diverses sommes pour avoir le droit d'user du sel blanc. — Gages : de Guenebault, procureur du Roi audit bailliage ; de Pierre Nicaise, procureur général à la Chambre des Comptes.

B. 4619. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, parchemin.

1667. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand. — Les sergents du bailliage de Dijon payent une amende pour ne s'être pas trouvés aux assises le 12 janvier 1667. — Recette de 10 deniers de cens donnés par François Saumaise, au lieu de Jean Saumaise, receveur du bailliage de Dijon, sur une place « où souloit avoir une tour du vieil « chastel, aboutissant par devant à la rue du Pautet, et par « derrière à l'*Hôtel du Raisin.* »

B. 4620. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, papier.

1669. — Dijonnais. — Compte de Pierre Le Grand, receveur alternatif. — A l'occasion de la seigneurie

de Lantenay, procès fut intenté en 1559, au Parlement de Dijon, entre le procureur général de la Chambre des Comptes, au nom du Roi, et messire Louis de Bourbon et la dame de Lucigny, sa femme, duchesse de Montpensier, qui avait hérité de cette seigneurie; mainlevée en fut faite à ces derniers.—Les gages de Jean de Saulx-Tavannes, bailli de Dijon ne sont pas payés « à cause du manque- « ment de fonds; » ceux de Jean de Clugny, lieutenant général au bailliage, sont payés.

B. 4621. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1679. — Dijonnais. — Rôle, signé Coquille, des taxes laïques du bailliage. — Le seigneur d'Ancey est taxé à 200 livres, pour plusieurs journaux de communaux qu'il possédait, provenant de la communauté, afin de jouir du bénéfice de la déclaration.—A Arceau, l'avocat Chifflot est taxé à 120 livres, pour une partie des bois communaux que la communauté lui avait cédés en 1665, à la charge d'acquitter les dettes qu'elle devait à Belleneuve.—M. de Berbisey, conseiller au Parlement, est taxé à 24 livres, pour des pâquiers communaux que la communauté lui avait vendus.

B. 4622. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier

1784. — Dijon. — Compte de J.-B. Pelversié, receveur des octrois de Dijon, pour quatorze années des dix-huit accordées à cette ville par l'arrêt du Conseil, le 16 mars 1772, et la cinquième de la nouvelle délivrance qui avait commencé le 1er janvier 1780, et qui devait durer neuf ans. — Extrait des registres du Conseil d'État du Roi du 15 mars 1772. — Exposé des dépenses annuelles de la ville, qui s'élevaient à 107,618 livres. — Dépenses : 4,000 livres destinées à l'Université ; 1,000 livres pour l'entretien des pompes; 9,000 livres pour l'Hôpital général ; 8,550 pour solde et habillement du guet ; 6,000 livres, pour les jetons distribués à la tenue des États ; 29,500 livres pour l'intérêt de la dette.

B. 4623. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, papier.

1785. — Dijon. — Compte de J.-B. Pelversié, receveur des octrois de Dijon, pour la quinzième année d'exercice sur les dix-huit accordées par l'arrêt du Conseil de 1772, et la sixième de la nouvelle délivrance. — Arrêt final du compte; la Chambre des Comptes ordonne de nouveau au comptable de n'employer dans ses comptes aucune partie de dépenses prévues autre que celles énoncées dans l'arrêt du Conseil de 1772, de se conformer en tous points audit arrêt et de n'acquitter aucune somme sans mandement de l'intendant.

B. 4624. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1786. — Dijon. — Compte de J.-B. Pelversié, receveur comptable, pour la seizième année sur les 18 accordées par l'arrêt du Conseil, le 16 mars 1772.—Chapitre des dépenses faites pour le payement des intérêts dus par la ville. Les créanciers étaient : l'Hospice général, les pauvres de la paroisse Saint-Michel, les Frères des Écoles chrétiennes : L. Philibert, Joly de Bévy, Marie de La Toison de Bussy, Pierre Baudot, Claude Cœurderoy ; la fabrique de l'église Saint-Michel de Dijon ; madame Claude Chartraire, veuve de Paul de Mesmes, comte d'Avaux, brigadier des armées du Roi ; Joseph Pasquier, de Villars et autres.

B. 4625. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, papier.

1787. — Dijon. — Compte de J.-B. Pelversié, pour la dix-septième année des dix-huit d'octroi accordées à la ville de Dijon par arrêt du Conseil en 1772.—Le chapitre 23, dépenses communes, mentionne une somme de « 100 livres pour les frais de bouche de messieurs du « Bureau des finances, lors de l'examen et vérification de « l'état au vrai du présent compte. » — Solde de 70 livres qui avaient été payées à Cuny, artificier, « pour la poudre « qui avait été brûlée à tirer les canons, tant à l'arrivée « qu'au départ du prince de Condé. » — Achat de 131 paires de guêtres à 4 livres 10 sous l'une pour les soldats du guet.

B. 4626. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1375-1381. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean de La Tour, châtelain. — Rente d'avoine payée par le Domaine à Guillaume de Rosey, écuyer, seigneur du Mannois, autrement le Val-de-l'Estang. — Rôle des individus qui donnaient l'avoine de la coutume du Mannois. — Recette des *festages* d'Entrains donnée dans un rôle nominatif des individus et de la quantité d'avoine pour chacun.

B 4627. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1377-1381. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Renaut Loppin, receveur de la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne, en ses terres de Donzy et de Moulins-Engilbert.—La recette a lieu encore à Châteauneuf, à Cosne, à Saint-Sauveur, en Puysaie, à Billy, à Corvol-l'Orgueilleux, à Druy, Clamecy, Monceaux, Savi-

gny-Poil-Fol, Cercy, Lyennois, Saint-Bricon. — Aumône annuelle faite par le Roi aux religieux de Vézelay et à la Maison-Dieu de Bethléem, de Clamecy. — Madame rend 100 francs à Étienne Buteux, bailli de Donzy, qui les lui avait prêtés pour acheter une verrière dont elle avait fait don aux Cordeliers de Nevers.— Les religieux de Notre-Dame de Roches reçoivent une rente de 30 livres pour une chapelle nouvellement fondée dans leur église. — Gages: de frère Jean Pinaut, ancien confesseur de Madame, et de frère André de Magny, nouveau confesseur de Jean de La Rivière, chambellan du Roi et conseiller de Madame; de Jean Des Granges, son écuyer tranchant. — Jean de Fleury, valet de pied, envoyé à Noël 1379 en Artois vers Madame, pour lui porter des lettres touchant son peuple et ses forteresses.

B. 4628. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1383-1385. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Renaut Loppin, receveur général du duc de Bourgogne. — Recette du produit de la vente des biens du fils de Rousseau Bertin, de Vignes, homme du duc, advenus à Monseigneur « parce que le dit fils s'est fait « tonsurer. » — « Tantost que nouvelles vindrent en la « barrière de Donzy que M. le comte de Flandres, « duc de Brabant, estoit trespassez, le dit receveur fit « celebrer messes en l'église collégiale de Clamecy, à « laquelle il donna 40 sous. » — Recette du tiers des aides qui avaient cours en la baronnie de Donzy, dans le diocèse d'Auxerre. — « Les eslus et receveur de Vézelay « ne voudroient entendre au fait de Monseigneur, se « ilz n'estoient premièrement informés quel droit il avoit « en ladite prévôté. » — Amende payée par un individu qui avait appelé une femme « putain engleshe. » — Prêt fait au duc de Bourgogne pour la guerre en juillet 1385 par les bourgeois de la baronnie de Donzy.

B. 4629. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Renaut Loppin, receveur général du duc de Bourgogne. — Un sergent paye une amende pour n'avoir pas défendu la fille Taluteau, que messire Hugues de Saint-Aubin et ses complices avaient emmenée. — Travaux exécutés au château de Clamecy. — Message envoyé de Donzy à Auxerre vers les élus pour leur remettre des lettres du gouverneur relatives à une « nou-« velle aide que le Roi demandoit au pays de Monsei-« gneur. »

B. 4630. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1385-1389. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Romain, châtelain de Donzy, institué par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — La recette des avoines des festages d'Entrains croît et décroît, « pour ce que les aucuns font maisons neuves qui « en doivent, aucuns les laissent choir et aucuns font de « leurs maisons granges, qui n'en doivent néant. » — Recette de 16 sous provenant de l'amodiation de la rivière de Donzy. — Travaux exécutés au château de Donzy par l'ordre du gouverneur. — Rôle des cens dus à Donzy. — Recette de la prévôté d'Entrains. — Le produit de la pêche du grand et du petit étang d'Entrains est de 505 livres 8 sous 6 deniers.

B. 4631. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1387-1390. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Renaut Loppin, receveur général du duc de Bourgogne en la baronnie de Donzy. — Don de la dîme des vins de Clamecy aux moines de l'Espaux, en payement de 120 muids de vin, mesure d'Auxerre, qu'ils avaient coutume de prendre chaque année, « à cause de la fondation « de leur église. » — Voyage fait par Guillaume Quarrouble, bailli de Donzy, avec ses valets et ses chevaux, à Paris, près de Monseigneur et de son Conseil, en janvier et février 1387, et Huguin Le Muet, procureur ducal à Villaines-en-Duesmois, vers la duchesse de Bourgogne, et de là à Dijon, vers le chancelier, « pour certaines besognes que le duc avoit contre l'abbé de Vézelay. » — Convocation faite en 1387 par le gouverneur du Nivernais des nobles et des gens d'Église pour leur demander, au nom du duc, une aide égale à celle de l'année précédente. — Transports de Clamecy à Dijon, sur quatre chevaux, de 804 livres de cire provenant de la recette du Donziois

B. 4632. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1389-1393. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Romain, châtelain de Donzy, pour le duc de Bourgogne, qui avait le gouvernement de monseigneur le comte de Nevers, baron de Donzy, son fils aîné. — Les religieuses de Notre-Dame de Confort reçoivent 9 setiers d'avoine qui leur étaient dus sur les moulins de la porte d'Entrains. — Recette : du loyer des maisons; — des forêts de Donzy.

B. 4633. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1390-1393. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. —

Compte de Renaut Loppin, receveur général du Donziois. — Recette de la prévôté des Thez, amodiée 26 livres. Les rentes y produisent 13 livres. La prévôté de Billy est amodiée 12 livres; la prévôté de Corvol-l'Orgueilleux, 30 livres; celle de Druy, 68; celle de Château-Censoir, 30; celle de Clamecy, 115 livres. — Gages : de messire Guillaume de Champlemis, sieur de Rosey, gouverneur du Nivernais et du Donziois; — de Guillaume Frépier, bailli du Donziois; — d'Élion de Mullac, chevalier, chambellan de Monseigneur, capitaine de Donzy, d'Entrains et de Saint-Sauveur. — Frais de bouche de trois prisonniers détenus au château de Donzy, « pour la suspicion des em« poisonnements qui en ceste année ont esté parmi le « royaulme. » L'un était Anglais, l'autre Flamand, le troisième *Escot*. — Recette de 200 livres tournois et de 100 livres de cire provenant de l'amodiation de la prévôté de Monceaux.

B. 4634. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1393-1396. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Romain, châtelain. — La coutume du Mannois est en pains et deniers; — outre 3 boisseaux d'avoine que chacun des 24 feux doit pour le forestage, les habitants payent encore chacun un pain et un denier le lendemain de Noël, chaque pain valant 4 deniers; lesdits pains et deniers produisent 9 sous 2 deniers. — Recette du produit de la vente des menus bois : 13 arpents de menu bois vendus 12 livres tournois à payer en six ans et par sixième. — La coupe de 7 arpents de la haute forêt de Donzy, au Vaux-des-Coudres, est vendue 630 livres payables en dix ans. — Recette de 2 sous 6 deniers, provenant de la vente de la peau d'un cerf « que li loup « tuèrent à la maladière de Donzy, au mois de janvier « 1393. » — Vente d'une coupe de menu bois *revenans* pour charbon, faite à un charbonnier, à raison de 10 sous tournois l'arpent.

B. 4635. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1393-1396. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Renaut Loppin, receveur général du Donziois. — Gages : de Hugues Le Louat et de Jean Du Bois, l'un et l'autre gardiens de Monsieur à la place de Mahiet Flory, décédé; — de Berthelot de Cressy, autrement de Savoie, capitaine de la ville et du châtel de Druy; — de Jean de Curiat, capitaine de Mehers et de Monceaux-le-Comte. — Amodiation des prévôtés de Donzy, de Mannois, de Châteauneuf, de Cosne, de Saint-Sauveur, d'Entrains, d'Eschez, de Billy, de Corvol-l'Orgueilleux, de Druy, de Château-Censoir, de Clamecy de Mehers-le-Comte et de Monceaux-le-Comte. — Amendes payées par deux hommes d'Entrains qui avaient enlevé un homicide qui s'était réfugié « dans « la franchise de l'église de ce lieu, » et par le garde des clefs de la ville qui avait laissé ouvert le guichet de la porte de Saint-Sulpice de cette ville, par lequel ledit homicide s'était évadé.

B. 4636. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte dernier de Renaut Loppin, receveur général du Donziois. — Gages de messire Guillaume Champlemis, chevalier, seigneur de Rosay, gouverneur du Nivernais et du Donziois; — gages de Guillaume Frépier, chevalier, bailli du Donziois pour Monseigneur. — Le chapitre de Clamecy reçoit 10 livres pour l'anniversaire de la comtesse Mahaut et du comte de Nevers. — Aumône annuelle de 60 sous, faite aux religieuses de Roiches, pour la fondation d'une chapelle établie par Marguerite, fille du roi de France, à la Maison-Dieu de Fontenay, de l'ordre de Grant-Mont, et au maître de l'hôpital d'Orbez, de l'ordre de Notre-Dame-les-Allemands.

B. 4637. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1396-1400. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Romain, châtelain pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de son fils aîné, comte de Nevers et baron de Donzy. — La recette se compose de froment, d'avoine et de deniers; — de 5 sous provenant « du grant pois et des balances de Donzy; » — de l'amodiation de la chasse aux lièvres et aux renards sur la lisière du bois de Noir-Épinay, adjugée pour 6 sous 6 deniers; — de 13 livres pour l'amodiation de la pêche du marais d'Entrains et de 333 livres pour celle du grand et du petit étang du même lieu.

B. 4638. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1397-1400. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Tenon, receveur général, institué par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne. — Recette des revenus de la prévôté de Châteauneuf, au val de Bargis; — le revenu des *paissons* était perçu par Guillaume Lamoignon, châtelain dudit lieu; — la vicomté de Clamecy appartenait à Nicolas Rouet, mais elle était tombée aux mains de Monseigneur, faute d'hommage. — Payement de 10 livres fait aux religieux de Vézelay pour l'aniversaire de la comtesse Mahaut. — Gages de Jean de Saint-Aubin, chambellan de Monseigneur et capitaine de Donzy, Entrains et Saint-Sauveur; — pension à

lui faite pour les services rendus au duc de Bourgogne et au comte de Nevers, « mesmement au voyage par lui fait « es parties de Hongrie et de Grèce, et en rémunération « des pertes que le dit chevalier a eues. — Frais des officiers du Donziois, à Vézelay, pour l'amodiation des prévôtés.

B. 4639. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Tenon, receveur général. — Recette des exploits de justice faits par-devant Hugues Le Muet, bailli de Donzy : amendes de 4 livres tournois payées par divers individus qui avaient essayé d'enlever une femme ; — qui avaient pris dans les bois de Monseigneur une voiture à trois chevaux chargée de perches et autre bois ;—40 sous tournois payés par un individu qui avait dit à un sergent « qui l'exé« cutoit et prenoit sur lui une queue de vin : Par le sang« Dieu! je n'en seray jà en vostre sanglant dangier, si je « tenisse le marteaul que vous tenez je deffonsasse le vin « que vous prenez ; » — 20 livres tournois payées par les habitants de Mont-Benoist pour la confirmation de l'affranchissement à eux donné par Jean de Bazoches, écuyer.

B. 4640. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1400-1404. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Romain, châtelain de Donzy. — 10 sous donnés au chapelain de Sainte-Colombe pour l'enterrement d'une femme dont les biens étaient advenus au Domaine. — Travaux exécutés au donjon de Donzy. — Recette du denier douze dû à Monseigneur pour lods et ventes.— Payement de 5 sous pour le salaire de deux charpentiers qui avaient travaillé une journée au château de Donzy.

B. 4641. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Donzy, Entrains, Saint-Sauveur. — Compte de Jean Tenon, receveur général. — Les tailles de la châtellenie d'Échez montent à 7 livres 2 sous tournois, versées à Hugues Le Conat, châtelain dudit lieu. — Celles de la châtellenie de Mehers, Monceaux et Neuffontaines s'élèvent à 75 livres. — Recette de 10 livres données par Jean Boule, homme de Monseigneur et de serve condition, pour son affranchissement et celui de sa postérité. — 10 écus d'or sont donnés à Bureau de La Rivière, chevalier, qui, par ordre du gouverneur du Nivernais et délibération du Conseil, avait poursuivi dans le Donziois et ailleurs Jean, bâtard de La Chapelle, et son compagnon, « meur« triers, larrons de chemins, qui continuellement se te« noient au dit pays pour espier les officiers de Monseigneur, « et de faict avoient cuidé tuer à la porte de Nevers Jean « Le Clerc, procureur du dit seigneur. »

B. 4642. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1378-1388. — Druy et Châtel-Censoir. — Compte de Barthélemy d'Albourse, écuyer, châtelain de Druy et de Châtel-Censoir. — Recette de 6 sous 8 deniers pour droit de mutation dû à Madame par Jeannin Harbert, pour achat, moyennant 4 livres, d'une pièce de terre. — Le receveur dit qu'il n'a pas reçu les 10 sous de taille de la femme de Guillaume Froissart, qui prétendait que sa femme n'était pas *serve*, qu'elle était de franche condition, qu'il avait plaidé deux ans pour cela aux assises de Druy, pardevant le bailli de Donzy, et que d'ailleurs « elle s'estoit « darnièrement faiz borgeoise du Roy. » — Rétablissement des palis du château de Druy. — Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, qui institue Jean de Quarrouble, son châtelain de Druy.

B. 4643. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1388-1390. — Druy et Châtel-Censoir. — Compte de Jean de Quarrouble, châtelain de Druy et de Châtel-Censoir. — Recette de 45 bichots d'avoine, provenant des bourgeoisies de Châtel-Censoir. — Le 24 février 1388, le comte de Nevers dîna à Châtel-Censoir.

B. 4644. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1390-1394. — Druy et Châtel-Censoir. — Compte de Guillaume Bierge, châtelain. — Recette des avoines de Lychères ; — des tailles de ce village.

B. 4645. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1394-1397. — Druy et Châtel-Censoir. — Compte de Guillaume Bierge. — Les tierces de Druy et de La Sauvain, appartenant à Monseigneur pour le douzième, sont amodiées pour 28 bichots d'avoine, dont le douzième était, au profit dudit seigneur, 2 bichots 1 boisseau et le douzième de 2 bichots. — La terre et la grange de Bertinoille, que madame de Flandres avait données à Isabeau La Cognée, sa vie durant, et qui étaient revenues au Domaine, sont données à perpétuité, par les bailli, receveur, procureur et conseiller de mondit seigneur en Donziois, à Saint-Vincent de Ferrières, sous la condition de payer

annuellement au Domaine, lui et son héritier, 20 bichots d'avoine. — Le prix du bichot d'avoine est de 16 deniers. — Journée tenue à Ouanne, par les officiers du comte de Nevers et ceux de M. de Bar, pour la contestation qui existait entre eux pour les terres de la Lande et de Lugny.

B. 4646. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1398-1402. — Druy et Châtel-Censoir. — Compte de Guillaume Bierge, châtelain.—Recette : des tailles des *chaisnaings* (métayers) de Druy et de Saint-Père ; — de 2 francs provenant de la vente d'un bœuf qui avait été mis aux enchères par suite de la mort de Guillaume Seguin, homme de Monseigneur, demeurant à Anières, près Vézelay, attendu que le duc en avait la moitié, et que l'autre moitié appartenait à la femme du défunt.

B. 4647. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin, 20 feuillets, papier.

1349-1352. — Duême. — « Ce sont li comptes Jean « de Boux, chastelain de Duysme. » — Recette des tailles à Cosne, Quemignerot, Chemin-d'Ampilly, rue de Courbesaul, de Duesme, de rue de Ravières. — Les habitants de Courbesaul et de Boudot sont taillables haut et bas. — Compte de Guiot Journé, châtelain. — La taille de La Roche de Ravières était partagée entre le Domaine et les religieux du Val-des-Choux; — 4 sous sont donnés aux religieux d'Ogny, à cause de l'anniversaire de Mgr le prince de Morée, et 70 sous pour celui du comte de Tonnerre.

B. 4648. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1352-1355. — Duême. — Compte de Huguenin Châtillon, châtelain. — Corvées de charrues, de faucilles, de faux, à Cosne et au Chemin-d'Ampilly. — Recette des tailles, haut et bas à volonté, dans la rue de Diénay. — Rente payée sur les tailles de Duême à Maurice, chapelain du châtel de Duême.

B. 4649. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1356-1366. — Duême. — Compte de Monin de Corpoyer, écuyer, châtelain. — Rente payée au curé d'Aignay, procureur de maître Blanc, chapelain de la chapelle de Cosne. — Recette en nature de l'amodiation du four de Diénay et du moulin de Duême. — Rôle des noms des individus qui devaient des cens dans la châtellenie ; — des menus cens dus à Monseigneur, au terme de la *Marsoinche* (Notre-Dame de mars).

B. 4650. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1366-1387. — Duême. — Compte d'Adam de Cosne, châtelain. — A Duême, aux trois saisons, chaque charrue devait au duc une journée et chaque feu une journée de faucille et une de faux en moisson et à la coupe des foins. Il y avait 8 charrues à Vehin, 10 charrues à Tremis et à Sombre, 37 journées de faucilles et 3 de faux, et le tout avait été amodié aux enchères pour 8 florins. — Achat d'une corde et d'un engin pour lever les ponts volants du château ; de serrures, pour le guichet de la porte du donjon, pour les huis de la portelle et celle de la grande porte. — Huguenin était capitaine de Duême en 1385. — Salaire d'un mitre (bourreau) « pour l'exécution d'une truhie qui « avait tuez ung anffant » de Duême. — Achat de 12 toises de grosses cordes pour pendre ladite truie. — Travaux de fortification et emparement du château, ordonnés par Bernard Charvote, prévôt de Baigneux.

B. 4651. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1387-1389. — Duême. — Compte d'Adam de Cosne, châtelain. — Dépenses pour les chevaux de madame la duchesse, qui était à Villaines-en-Duêmois, aux mois de novembre et décembre 1389. — Cire fournie à Luquot de Magny-Lambert, fruitier de Madame, audit Villaines. — Voyage de Contesse, femme du châtelain de Duême, qui, pendant la maladie de son mari, était allée à Dijon, avec trois valets et trois chevaux, porter au duc 100 francs qu'il avait demandés à emprunter audit châtelain. — Travaux exécutés au châtel de Duême, de l'ordonnance de Belin, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne.

B. 4652. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin

1389-1391. — Duême. — Compte d'Adam de Cosne. — Le florin compté pour 13 sous 4 deniers dijonnais. — Deux boisseaux de fleur de farine de froment sont vendus 16 deniers, le vin à raison de 2 deniers la pinte, deux poules, ensemble 16 deniers; total : 4 sous. — La livre de cire est vendue 2 gros et demi, la poule un demi-gros, le setier de froment 2 francs, le setier d'avoine 9 gros 12 deniers. — Le châtelain reçoit 101 francs pour avoir livré 202 moutons à Ami Bernard, écuyer de cuisine du duc, pour les provisions faites à cause « de l'arrivée du Roi, « qui devait passer en Bourgogne à son retour de Languedoc, » par mandement de Madame du 1er février 1389. — Frais pour faire mener ces moutons de Duême à Dijon.

B. 4653. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1391-1396.—Duême.—Compte d'Adam, de Cosne.

— Compte de la gruerie. — Deux setiers de froment sont vendus à raison de 5 blancs la mesure; le muid d'avoine 6 francs 8 sous; le moiton d'avoine 16 deniers. — Dépenses pour refaire « à neuf, de fons en fons, le pont du « donjon de Duême » et ses dépendances.

B. 4654. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1397. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois, châtelain. — Dépense d'orge pour faire du pain aux faucheurs qui faisaient les corvées. — 28 feux à Duême, devait chacun une poule. — Recette de 4 francs 6 gros, donnés par Huguenin Guénepin de Duême, adjudicataire des biens advenus au duc par la mort de la femme Thibaut Jabeuf, homme-lige dudit seigneur, décédée sans héritier. — Frais d'inhumation des individus mainmortables dont les biens étaient advenus au duc. — Frais de nourriture de trente manœuvres pendant une demi-journée: 6 pintes de vin, mesure de Flavigny, la pinte évaluée 12 deniers, c'est-à-dire 6 sous pour le tout ; 8 pains estimés chacun 2 deniers oboles, formant ensemble 1 gros; total : 4 gros 12 deniers tournois. — La façon d'une toise de maçonnerie d'un mur à sec, de deux pieds et demi d'épaisseur, est payée 2 gros. — Rôle des individus qui payaient un cens au duc, soit en argent, soit en nature.

B. 4655. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1398. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois. — Foin consommé par les poulains de la duchesse dans la châtellenie, par ordre de Guiot d'Ourges, écuyer d'écurie du duc et de la duchesse. — Une amende encourue par Pierre Chissot, curé de Quemigny, lui est remise sur la promesse de « prier Dieu dévotement pour la rédemption « de Mons. de Nevers, estans au pays d'Ongrie, et de plus « de célébrer trois messes à l'antancion de mon dit sei- « gneur de Nevers » (Jean-sans-Peur). — Les habitants de Duême qui avaient des chevaux étaient tenus de rentrer par corvée les foins du duc. Quelques-uns payent une amende pour avoir refusé leur service. — Grandes réparations faites au châtel de Duême. — Compte de la gruerie.

B. 4656. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1398-1400. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois. — « De tous les habitans tenans feu en la « ville du chemin d'Ampilly-les-Bordes, tant hommes de « Monseigneur que autres, lesquels doivent chacun, chacun « an, la veille de Noël, une fouasse de 4 deniers dijon- « nais : et y a eu pour cette année 1398 neuf feux. » — Recette de la succession des biens situés à Duême et à Gilly, près Nuits, ayant appartenu à Matherot Jabœuf, mort sans héritier, « on service de Mons. le comte de Ne- « vers ou voyage de Hongrie, homme mainmortable de « Mons. de la condition de ceulx de Duême. » — Oudart Donay, conseiller et maître des comptes, est appelé « gou- « verneur des réparations et édiffices des chasteaulx et « forteresses. »

B. 4657. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1399-1401. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois, châtelain. — La recette du *graignage* que monseigneur le duc avait au finage de Cosne, contenant 33 journaux de terre, est nulle, parce que ces terres sont en sombre. — Autres terres improductives, parce que personne n'a voulu les amodier et qu'elles sont en sombre. — Autres terres infructueuses, à Quemigny, parce que « ne de- « meure aulcun que eust puissance de yceulx admodier, « cultiver, ne labourer pour occasion de la mortalité. » — Recette du produit des mainmortes. — Jean Esperon est désigné comme chapelain de la chapelle de Cosne.

B. 4658. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois. — Recette de froment, de seigle, d'avoine, de trémois, de pois, de fèves, de lentilles, de cire, de gelines, de foin. — Recette d'argent provenant de cens, d'amodiations diverses, des ventes, de corvées et autres produits, des tailles, des lods, des épaves et des exploits de justice. — Étienne Brissault, de Cosne, paye une amende pour chevaux pris pâturant dans une terre ensemencée.

B. 4659. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, 10 papier.

1402-1403. — Duême. — Compte de Guillaume Darbois. — Voyage du châtelain, qui avait été ajourné par l'évêque d'Autun, à Lucenay-l'Évêque, pour avoir ajourné par-devant lui le châtelain de Duême, à peine de ban, un individu de Quemigny pour certains cas criminels. — Autres indemnités au profit du châtelain, « pour plusieurs « voyaiges piéça fais par luy, en contre les religieux d'Oi- « gny, pour cause de plusieurs empeschemens torturiers « et indehus que iceulx religieux ont faict et faict faire « depuis cinq ans es droiz et usages que monseigneur le « duc a es bois d'Oigny, à cause de son chastel de Duesme « dont ilz sont en procès en la Cour du Parlement de « France. » — Rôle « des dobles d'argent dehues à Mon- « seigneur dans la châtellenie sous le gouvernement de « Guillaume Darbois par plusieurs habitans de cette châ- « tellenie. »

B. 4660. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1403-1406. — Duême. — Compte de Philippe Monthault. — Perrin Malarmé, manœuvre, reçoit 6 gros pour le salaire de six journées. — Dépenses faites à Duême, en l'hôtel du châtelain, « pour lez chevaulx des gens de mon-« seigneur le duc, dont Dieu ait l'âme, quand ilz amenè-« rent le corps. » — Travaux de fortification exécutés au châtel de Duême, par ordre de Jean de Foissy, bailli de La Montagne, « pour les doubtes que lors estoient sur le pays. » « Les retrayans ou dit chastel ont païé la moitié des « ouvraiges de maçonnerie qui sont sans mortier, et des « ouvraiges de bois, pour la fortification seulement; et « ne doibvent païer riens des ouvraiges qui se font à mor-« tier, et autres ouvraiges qui se font pour les maisons « et autres édiffices du chastel. »

B. 4661. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1406-1409. — Duême. — Compte de Huguenin de Cosne, châtelain, institué par lettres données par Jean-sans-Peur, en remplacement de Philippe de Monthault, démissionnaire en sa faveur. — Le châtelain reçoit 50 sous tournois pour la robe de son clerc. — Les religieux du Val-des-Choux reçoivent la rente annuelle de 3 sous 6 deniers « pour cause de la première porte du chastel de Duesme. »

B. 4662. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin; 28 feuillets, papier.

1409-1411. — Duême. — Compte de Huguenin de Cosne. — Renaut de Thoisy reçoit diverses sommes, « soit « pour convertir en l'aschat de l'artillerie pour deffendre « le païs de Charrolais, soit pour le mariaige de Mademoi-« selle Katherine de Bourgogne. » — Dépenses pour curer le puits du châtel de Duême, qui avait 30 toises de profondeur, et où l'on ne pouvait plus puiser « depuis le temps « que les Anglois étoient en Bourgogne, et l'a fait curier « le chastelain par dobte des ennemis et malveillant le « païs de Bourgogne, et pour le grand dobte que les re-« trayans n'eussent lieu ne plus pouvoir avoir aigue senon « au dit puix. » — Une livre de fer ouvré est payée 12 deniers. — Frais pour amener au château de Duême, et le défendre, deux arbalètes, une caisse de viretons et six lances ferrées. — Rôle des habitants de la châtellenie.

B. 4663. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Duême. — Compte de Philippe Roichet, châtelain, institué par lettres données par le duc Jean-sans-Peur. — Recette de 22 francs provenant de la taille des habitants de Cosne, taillables haut et bas une fois l'an. — Le setier de froment est payé 22 gros. — Recette des amendes payées pour défaut de *masaige* (c'est-à-dire faute de payement des cens sur les meix et maisons).

B. 4664. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1411-1414. — Duême. — Compte de Huguenin de Cosne, châtelain, remis en possession par mandement de la duchesse de Bourgogne, confirmé par des lettres du duc datées de Paris. — Recette de la taille appelée taille de Ravières à Duême, dans laquelle le duc avait une moitié, et les religieux du Val-des-Choux l'autre. — Recette des poules que devaient à Duême ceux qui n'étaient pas de la seigneurie de Ravières. — Recette des cens dus par quelques habitants de Magny-Lambert à cause du château de Duême.

B. 4665. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Duême. — Compte de Huguenin de Cosne. — Frais de deux « chauffaulx nouvellement faiz au « chastel de Duesme, pour sa seurté et deffense, à l'en-« contre des anemis et malveillans de Monseigneur. » — Amodiation du moulin banal de Cosne.

B. 4666. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1416-1420. — Duême. — Compte de Guillaume Vignier, secrétaire du Roi, de monseigneur le duc de Bourgogne, capitaine-châtelain et gouverneur de la châtellenie, nommé par lettres données par Jean-sans-Peur et confirmées par Philippe le Bon, son fils et successeur. — Compte de la gruerie. — Rente annuelle payée à Jean de Resinghen, chapelain de la chapelle de Cosne. — Recette de la taille Baudot à Duême, où le duc avait une moitié et Jean Duret l'autre. — La mesure des grains est ainsi fixée : « Ou setier « de froment à 2 émines, et en l'émine 4 moitons, et vault « le setier 8 moitons, et ou moiton à 2 mesures ou 3 bois-« seaulx et ou boisseaul à 2 coupoz. »

B. 4667. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1420-1422. — Duême. — Compte de Guillaume Vignier, capitaine-châtelain. — Recette des deniers provenant de la vente des biens de gens de mainmorte décédés. — Reconstruction du moulin de Cosne et du four de Quemignerot. — Recette de l'amende payée par des individus trouvés chassant de nuit au bois de Foisselot. — Réparations faites au pont volant du donjon du châtel de Duême. — Salaire de Regnault Courtot, curé de Quemigny, « pour

« les despens de lui et de son cheval, fais à Aignay, à Duême, « à Cosne, en faisant la prisée et assiette des terres que « monseigneur le duc a baillées à madame de Guyenne, « sa sœur. » — Compte de la gruerie.

B. 4668. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, dont 6 papier.

1441-1443. — Duême. — Compte de Pierre Renteaul, châtelain, pour Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, à qui cette châtellenie est advenue « par le « déceps de feue sa très chière et très amée suer, la du- « chesse de Guyenne, comtesse de Richemont, naguères « allée de vie à trespas. » Les lettres d'institution du châtelain sont dressées en son nom. — Rémunération pour prises de loutres. — Il est écrit : « Soit mémoire que mon- « seigneur le duc, par ses lettres patentes données à Dijon « le 23 juin 1442, a baillé à Jean, bastard de Mirebel, son « écuyer, eschanson, la tour de Saint-Marc, » sa vie durant, du consentement de la duchesse de Bourgogne. — Déclaration des biens que tenait à Quemigny la famille Quouquin.

B. 4669. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1443-1446. — Duême. — Compte de Pierre Renteaul, châtelain. — Recette des tierces de Cosne amodiées, comme au plus offrant, à Pierre Batherand, pour un setier et un moiton de froment et 2 setiers 3 moitons d'avoine. — Amende payée pour une « folle opposition. » — Frais pour extirper les épines qui avaient envahi les prés de Madame. — Guillaume Carnaudet paye une amende pour avoir labouré où il n'avait pas de droit. — Réparations faites au château : « sont déposés les matériaux devant le boulevard du chas- « tel de Duême, pour ce que l'on n'y peut entrer pour cause « du premier pont, qui est desmoliz et cheux par terre. » — Achat de poudre à canon, de deux coulevrines de fer, de deux arbalètes d'acier garnies de guindeaux, de 600 quasses de traits ferrés ; le tout est livré à Jean, bâtard de Mirebeau, pour la défense du château de Duême, dont il est capitaine.

B. 4670. (Cahier.) — In-folio, 123 feuillets, papier.

1471-1485. — Duême. — Comptes de Jean Courret, Jean Bonnot et de Nicole Chesley, receveurs. — Gages de Simon Le Goux, avocat fiscal du duc au bailliage de La Montagne et gouverneur de la justice et de la châtellenie de Duême ; — commission donnée, de par la Chambre des Comptes, à Jean Bonnot, pour recevoir les revenus des terres domaniales aliénées qui suivent : « c'est assavoir du « domaine de Chastillon-sur-Seine, que souloit tenir et « posséder messire Jehan de Halluic, chevalier d'Allemai- « gne ; de la terre de Maisey et Villers, que tenoit messire « Oudot Davant, seigneur de Queuc-de-Mouton ; de la « terre d'Aisey-le-Duc, que tenoit le seigneur de Gevrey ; « de l'étang de Nod, de l'étang de Buxeau et du moulin « d'Aisey, que tenoient les religieux de Pontigny ; de la « seigneurie de Duesme, que tenoit messire Georges de « Menthon, chevalier ; de la terre d'Aignay-le-Duc, que « tenoit Pierre d'Aux, écuyer, bailli de La Montagne ; de la « terre de Vilaines, que tenoit le maréchal de Bourgo- « gne. »

B. 4671. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1485-1487. — Duême. — Compte de Nicole Chesley. — Recette des corvées de charrues, des corvées de sombre, des corvées de faux, des corvées de faucilles, des corvées de bras. — Gages de noble Pierre Duret, écuyer, capitaine du châtel de Duême, garde de la garenne dudit lieu et juge de la seigneurie. — Dépenses pour refaire le pont-levis et la planchette qui étaient devant le donjon de Duême ; pour réparer le pont dormant qui était devant la planchette et le pont-levis. — Deniers donnés à Jacques de Dinteville, seigneur d'Eschannetz et grand veneur de Bourgogne, pour l'entretien de la vénerie du Roi dans cette province.

B. 4672. (Cahier.) — In folio, 102 feuillets, papier.

1517-1521. — Duême. — Compte d'André Mabiet. — Gages de noble Pierre de Vingles, écuyer, seigneur de Quemigny, capitaine de Duême. — Rentes payées : à Jean Nauldot, chapelain de la chapelle Saint-Georges au châtel de Duême ; — à Pierre Baboillard, chapelain de la chapelle « madame Saincte-Marguerite » à Cosne ; — au prieur de Duême, au couvent de Notre-Dame d'Oigny, pour anniversaire fondé en cette abbaye par un comte de Tonnerre pour le prince de Morée. — Autre rente fondée par le duc Robert de Bourgogne au profit du même chapelain. — Dépenses de froment à Duême « pour faire le pain pour la « venue du Roi, qui y arriva au mois de mai 1521, et y « coucha deux nuits sans aulcuns de ses officiers. Despuis, la « Reyne et Madame y arrivèrent et y séjournèrent trois « jours. » — Frais de réparation du conduit de la fontaine de Duême.

B. 4573. (Cahier.) In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1522-1525. — Duême. — Compte de Didier Huguet, receveur pour le Roi à Duême. — En tête de ce compte et en marge il est dit que cette seigneurie venait d'être don-

née par le Roi au sieur de Ruffey ; — l'année 1535 était la quatrième des six années pendant lesquelles le revenu de Duême devait appartenir, par don du Roi, à messire Girard de Vienne, chevalier de l'Ordre et seigneur de Ruffey et de Commarin.

B. 4674. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1537-1539. — Duême. — Compte de Didier Huguet, pour la septième et la huitième année du don fait par le Roi de cette châtellenie à haut et puissant seigneur Girard de Vienne. — M. de Vienne abandonne à M. de Quemigny, capitaine de Duême, pour ses gages, la jouissance du revenu du four banal de Cosne et le profit des corvées de faux et de faucilles à Cosne et à Duême. — Cette châtellenie produisait au profit de M. de Vienne 144 livres 7 sous, non compris la recette du froment, de l'orge, de l'avoine, de la cire et des gelines.

B. 4675. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1542-1543. — Duême. — Compte de Didier Huguet. — Cette châtellenie fut retirée des mains de M. de Vienne le 1er août 1542, et réunie au Domaine. — Le 18 décembre 1543, cette même seigneurie est aliénée par les commissaires du Roi sur le fait des aliénations à noble Francisque de Vineréal, conseiller et médecin du Roi et du duc d'Orléans, à faculté perpétuelle de réachat. — La poule est vendue 10 deniers, la livre de cire 3 sous 4 deniers, le boisseau de froment 5 sous. — Recette du droit d'épices au profit de la Chambre des Comptes pour la reddition du présent compte de Duême.

B. 4675 *bis*.(Rouleau.)—1 m. 65 c. de long et 24 c. de large, parchemin.

1319. — Faucogney. — Compte du revenu de cette châtellenie, reconnu par les maires, sergents et receveurs dudit lieu, par-devant Jean de Fougerolles, chevalier, présents M. de Rouchamp, Jean de Longueville et Thiébaut Des Eugens, écuyers. C'est le vrai terrier de Faucogney de ce temps-là.

B. 4676. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1383-1385. — Faucogney. — Compte de Simon Milote, de Saint-Florentin, receveur de Faucogney. — Recette des tailles de la *Grant-Mairie* de Faucogney et de la mairie de Melecey, comprenant l'une et l'autre les villages environnants. — Recette des tailles des habitants de Hauteville, près Conflans, hommes de M. de Bar. — Les habitants du Sauvement, de Sainte-Marie et autres doivent chacun et tous les ans un gîte pour braconniers et chiens de Monseigneur. — Le bichot du froment est vendu 48 sous à Jean Darbo, capitaine de Faucogney et général capitaine du bailliage d'Amont.— La queue de vin est vendue 3 francs ; le fer à cheval avec ses clous 7 deniers oboles ; 48 poules et 39 chapons ensemble 13 livres 12 sous 9 deniers. — 179 vendangeurs et vendangeuses mangent pendant deux jours pour 44 sous de pain. — Recette de fromage, de chanvre, de toile, de fèves, de pois, de bois, de fers à cheval, d'oignons, de cire, de poules.

B. 4677. (Cahier.)— In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Faucogney. — Compte de Simon Panez, de Flagey, receveur de la châtellenie. — Recette du produit de la vente de 153 livres de fromage, dont 80 livres faisaient une *poise*. Or la poise est vendue 26 sous 6 deniers. — Construction de trois voûtes aux trois étages de la tour que le duc faisait faire à Faucogney. — Voyage du receveur et du *droguemont*, qui étaient allés en Allemagne porter des lettres closes de par messieurs des Comptes de Dijon à *Conral-de-Tanne*, gouverneur de la terre d'*Auteclique*, qu'ils rencontrèrent à une lieue de Bâle, allant « devers le Conseil d'Ousteriche, qui l'avoit mandé. » — Recette « d'épices, moitié poivre, moitié gingembre. »

B. 4678. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — Recette de 7 livres estevenans du cens que devaient les habitants de Faucogney, dont chaque chef-d'hôtel donnait 4 sous et chaque femme veuve 2 sous ;— de la terre et vouherie, acquise de demoiselle Alips de Montbis, advenue au duc, après la mort de ladite demoiselle. Douze « maignies (feux) d'hommes en la ville de Quers » payaient ensemble 6 livres de taille. — Recette des tailles de Montigny près Vesoul, où il y avait 39 feux tous mainmortables. — Reconstruction et plan du moulin de Faucogney. — Voyage fait par le receveur, par ordre de la duchesse, vers le sire de Raon, à Gevrey-sur-Doubs, et vers Girard de Cusance, à Flagey, près Vesoul, pour savoir à quel titre ledit Girard tenait la terre de Pusel et de Pusy, qui était de l'ancien domaine de Faucogney. — Salaire de plusieurs personnes qui, par ordre de Jean de Vergy, avaient fait le guet nuit et jour au château de Faucogney, depuis le 14 octobre 1395 jusqu'au 11 mai 1396.

B. 4679. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Faucogney.— Compte de Simon Panez. — L'église de Luxeuil reçoit la rente annuelle de

12 sous 6 deniers estevenans, « pour une lampe ardent « chacune nuit à ladite église devant l'imaige de monsieur « Saint-Estienne; » — idem, au prieuré de Negre pour la lampe « ardente chacune nuit devant l'autel monsieur saint « Jean-Baptiste. » — Construction d'une tour à Faucogney. — Un voiturier reçoit 3 francs pour avoir amené 200 livres de cire, provenant de cette recette, de Faucogney à Dijon. —Une femme reçoit 3 francs, outre 2 bichots et 4 quartes de seigle, pour avoir, pendant une année, servi Monseigneur, faisant moudre le blé et faisant le pain, qu'elle donnait aux ouvriers de corvée. — Les habitants de la ville de Vandauvelle, près Épinal, donnaient annuellement chacun une livre de cire pour la garde.

B. 4680. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1397-1398.— Faucogney.— Compte de Simon Panez. — Salaires de maître Hugues Donnay, maître des œuvres de charpenterie du duc ; — de Saint-Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie, venus de Dijon, pour avoir, pendant plusieurs jours, visité les travaux de maçonnerie.—Recette de cire au poids de Faucogney, « qui est paroil au pois « de Clerevaul de Dijon. » — Jehannotte de La Place donne annuellement une livre de cire à titre de cens « sur les cha- « saulx de ses maisons; » — Pietrechaux Dorby en donne 2 livres pour sa bourgeoisie.

B. 4681. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — Énumération de ce que devaient au duc de Bourgogne, chaque année, les habitants de Montigny, près Vesoul, où il y avait alors 39 feux. —Chaque feu donnait pour taille, « sur chaque journal de terre arable qu'il tenoit, 2 sous es- « tevenans et deux tiers de quarte de blé, moitié froment « de gerbe et moitié avoine, chaque ouvrée de vigne 12 « deniers, chaque fauchée de pré 2 sous. » Ces habitants ne devaient rien pour maisons, chasaulx et curtils. — Travaux de construction d'une tour et des *tournelles* de la prison et de la chapelle au château de Faucogney. — Estevenin Maleleure, de Faucogney, reçoit 8 gros de salaire pour avoir porté de Faucogney à Rosidorf, en Allemagne, à mons Haichemont, dudit lieu, des lettres closes de Jean de Vergy, gouverneur de Bourgogne, « pour la be- « soigne de Monseigneur. »

B. 4682. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Faucogney. — Compte de Simon Panez, de Flagey, receveur. — Rentes payées au prieuré de Fontaines, pour la lampe ardent chaque nuit devant l'image de saint Pancrace. — Mention que les rentes dues à Saulx, à Redon et à Charpendu ont été laissées pour son douaire à Marguerite d'Oizeler, femme de feu Jean d'Arcey.

B 4683. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — Par ordonnance de la Chambre des Comptes et par lettres closes adressées par la duchesse, qui était en Flandre, à tous ses receveurs, ceux-ci furent obligés de vendre immédiatement ses récoltes « pour sub- « venir à la très-grant faute et nécessité d'elle et de ses « enfants. » Le jeudi après la Purification et plusieurs autres jours de *foire*, Guillaume de Tretoudan, lieutenant de Jean de Vergy, capitaine de Faucogney, envoya des hommes çà et là pour s'informer du prix des denrées, « lesquelx trouvèrent que la quarte de froment, mesure du « grenier de Faucognier, ne valloit le plus haut que 2 sous « 3 deniers; la quarte de soigle que 18 deniers ; la quarte « d'avoine que 12 deniers oboles et le muy de vin que « 48 sous. »

B. 4684. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1401-1402. — Faucogney. — Compte de Simon Panez.— Rente payée au prieur de Gray, pour l'entretien de la lampe de son église.—Le receveur verse sa caisse entre les mains de Jocerand Frepier, trésorier du duc, « pour lui « aider à supporter les grans charges des nopces de Antoine « Monsieur. » Lettres du duc, par lesquelles il manifestait « le plaisir qu'il avoit eu de ce que le receveur avoit « reffusé de faire le prest. » — Dépenses de la gruerie. — Détails des réparations exécutées à l'étang de Quers. — Frais des vendanges du duc à Demerboing et à Montigny. — Recette d'épices. — Huguenin Lefavre de Quers et Viennot, son frère, donnent annuellement « pour leur bour- « geoisie 12 fers de chevaulx garnis de clous, » lesquels étaient hommes mainmortables de Jean Horry, de Dôle, écuyer.

B. 4685. (Cahier.) — In-folio, 143 feuillets, parchemin.

1405-1407. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — Recette du produit de la vente des échutes. — Noble et puissante princesse madame Marguerite, duchesse d'Autriche, sœur du duc de Bourgogne, reçoit 500 francs, en déduction des 6,000 que le duc lui donnait annuellement « pour la somme de 60,000 francs qu'il lui redevoit « sur les 100,000 qu'il lui avoit promis pour son mariage.» — Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne et gouverneur du comté, reçoit une augmentation de 200 francs de gages, non compris les 200 qu'il recevait en qualité de capitaine

de Faucogney. — Réparations exécutées au château de Faucogney. — Les hommes de Faucogney, y compris la mairie de Voyme, donnaient 169 poules.

B. 4686. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1407-1408. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — La terre de Pusel, Pusy et Échenin, qui était du propre et ancien domaine de Faucogney, laquelle avait été donnée par feu Henri de Longvy, seigneur de Raon, et par dame Jeanne de Fancogney, sa femme, à messire Gérard de Cusance, à Vauthier, son frère, et à Vauthier, leur neveu, en gage pour 120 livrées de terre, a été acquise par Jean de Vergy de Jean de Cusance, fils de Gérard. — Une vache donnée à un curé par une femme est enlevée par les officiers du duc au donataire, parce qu'il l'avait reçue sans licence, et vendue 13 gros et demi, dont la moitié est donnée au curé.

B. 4687. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Faucogney. — Compte de Simon Panez. — Gages de Jean Branquart, qui avait, pendant une année, gardé une des portes du bourg de Faucogney, « c'est « assavoir la porte de lez la maison de feu messire Henri « Le Puet, chevalier. » — Construction du mur de clôture du château du côté du Puits. — Achat chez J. Labille d'un « maignien » de fer-blanc et de clous pour des réparations à faire audit château. — Don de 100 francs fait par le duc à Jean Bourgeois, son maître des œuvres de maçonnerie, « en con- « sidération de ses bons services. » — Recette des grains dans la châtellenie.

B. 4688. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Faucogney. — Compte de Simon Panez et de Henri Le Clerc, commis à la recette de la châtellenie par Richard de Chancey, conseiller du duc de Bourgogne, maître des requêtes de son hôtel, et par Jean Montreau, commis à la recette générale, qui avaient suspendu Simon Panez. — Détail de travaux exécutés au château de Faucogney. — Frais de garde de nuit audit château.

B. 4689. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Faucogney. — Compte d'André Chardon, receveur de la châtellenie. — Recette d'argent donné par les hommes du duc à Faucogney. — Chaque chef d'hôtel y devait chaque année 4 sous estevenans, un chapon, deux émines et demie d'avoine. Celui qui ne payait pas cette redevance aux termes fixés devait le double. Le maire dudit lieu ne devait rien ; le doyen ne devait que la moitié de la redevance commune. Dans l'impossibilité de payer l'avoine, celui qui la devait était quitte par son serment et l'attestation du maire et du doyen. Quand un nouveau bourgeois se présentait, le prévôt, le maire et le doyen devaient ensemble le recevoir et avaient droit le doyen et le maire, par leurs lettres de franchise, de prendre 3 deniers sur les 3 sous du récipiendaire. Par ses lettres patentes données à Melun le 14 mai 1412, le duc de Bourgogne affranchit de la mainmorte les habitants de Faucogney, « affin que lesdits bourc et villes se « puissent ou « temps advenir repeupler. » Quiconque quitterait ce lieu retomberait en mainmorte, à moins que cette retraite ne fût motivée par le mariage, contracté en lieu franc.

B. 4690. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. « Le maire et le doyen de Faucogney doivent gar- « der le droit de la ville et du seigneur par leurs ser- « ments; et se ilz y fallent, ilz doivent l'émende, et ne « doivent pourter leur office que ung an, s'ilz n'y sont re- « mis. Et quant ilz sont fuers de leurs offices, ilz resont « bourgeois. Ceulx que li communes eslit à maire et doyen, « le doivent estre ung an ; et s'ilz le refusent, ly maire « doit à Monseigneur 10 sous, et li doyen 5 sols d'amende. « Et ne s'en peut aler li nouvel bourgeois qui estoit manans « et demeurant à Faucogney au temps que la franchise « fut donnée, se li seigneur ou les siens ne li fourfont ; et « s'ilz leur fourfaisait, ils lui doivent monstrer et il doibt « deffendre et redrecier le fourfait. Li nouvel bourgeois « s'en peut aller quant il li plait franchement ; mais quel- « conque bourgeois, soit des nouvelx ou des viez qui s'en « aille, il doit prendre congié au seigneur, au maire et au « doyen. Et se il s'en va autltrement, il est en la vo- « lonté au seigneur que peut vendre leurs maisons et ac- « quests à autre demeurant en la ville. Et se le Sire ou son « gouverneur vouloit faire chevauchée, les bourgeois y « doivent aler ung jour à leurs dépens. Les diz maire et « doyen doivent veoir le pain, le vin et les autres denrées « de la ville et mettre à mesure... ». — Voyage fait en hâte à Beaune pour y porter, sur l'ordre exprès du duc, le produit de la recette de Faucogney.

B. 4691. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette de composition pour le droit de succéder, au profit de diverses personnes. — Gages de Jean de Vergy, maréchal du duc, gouverneur du comté et capitaine de Faucogney. — Constructions faites au châtel. — Achat de

l'artillerie destinée à cette place forte. — Dépenses pour « certaines grosses embassades que Monseigneur avoit mi- « ses sus et mettoit encore de rechef devers le Roy, l'Em- « pereur et autres grans seigneurs. » — Autres pour « les « voyages et armées que mon dit seigneur met présente- « ment sus, et commence à faire en sa personne pour aller « au service du Roy, à l'encontre des Anglois ses ennemis « et ceulx de son réalme. » — Voyage fait par Jean Thomassin, procureur du duc à Salins, vers le duc et son Conseil, pour leur porter certaines informations par lui faites sur un religieux qui venait de Constance, lequel avait été emmené dans un bois par des brigands et dévalisé.

B. 4692. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette du produit de la vente des biens advenus à cause de mainmorte et défaut d'héritiers. — La quarte de seigle est vendue 1 gros 4 engroignes; celle d'avoine 8 engroignes. Le muid de vin est donné pour 2 francs. — Guillaume d'Argey, secrétaire du duc, est payé pour avoir écrit et signé en juillet 1415, entre autres choses, deux grandes lettres du Roi « touchant la paix de Chartres, pour « les envoyer au concile de Constance, et un instrument de « grands écriptures de certaines conditions protestées par « mon dit seigneur, en faisant le serment de tenir la paix. » — Recette de fromage.

B. 4693. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette des deniers provenant de la vente des foins de la prairie ou breuil d'Énegré. — Gages de Guillaume de Cilley, capitaine de Châtel-Humbert. — Frais de la façon des vignes domaniales de la châtellenie. — Une livre et demie de graisse de porc est estimée 18 deniers, une pinte et demie de beurre, 3 sous, deux pintes d'huile, 6 sous, trois salignons de sel, 3 sous, le tout acheté à diverses fois pour faire des potages à des ouvriers. — Mention que les vignes du duc sises à Montigny ont été aliénées avec droit de rachat à Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenoy en Vosges.

B. 4694. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1417-1418. — Faucogney. — Compte d'André Chardon, des Nuits, receveur. — Gages de Jean de Vergy, maréchal de Bourgogne et gouverneur du comté, depuis le 1er janvier 1417 jusqu'au 25 mai suivant, « qu'il alla de vie « à trespassement. » — Gages d'Antoine de Vergy, seigneur de Champlite et de Rigny, capitaine de Faucogney, à la place de Jean de Vergy, son père. — Gages de Guillaume de Cilley, capitaine de Châtel-Humbert. — Deniers donnés au receveur, à qui la duchesse avait demandé « querre 3 saumons frais à Basle, et plus prestement que « les pourra finer, les envoyer touz fretz, jour et nuit et si « hastivement qu'ilz ne prainnent empirement sur le che- « min. » Ils coûtèrent ensemble 18 francs. — Messire Érard Dufour, bailli d'Amont au comté, reçoit salaire pour avoir, sur l'ordre du duc de Bourgogne, « mis gens sus « pour prendre Sedry de Offelles, et ses complices alle- « mans, lesquelz lui faisoient guerre par la prise et ran- « çonnement de ses hommes de Faucogney. »

B. 4695. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1418-1419. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette de deniers de cens des hommes du duc et de la bourgeoisie de Jean de Quers, de Faucogney, article dans lequel sont expliqués les droits et les devoirs de la commune, aux termes de ses franchises; — de la mairie de Seurance, où il y avait 23 ménages; — des mairies de Melisay, d'Amberving, Saulx, Francheville, Moilleroncourt, Bétancourt, Colombe, Grailles, Boignon, Équevilley.

B. 4696. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Les habitants de Montigny mainmortables, qui forment environ 22 feux, donnent à Monseigneur, par chaque journal de terre arable qu'ils tiennent, 2 sous et deux tiers de quarte de blé par moitié froment de gerbe et avoine; pour chaque ouvrée de vigne, en état ou en désert, 12 deniers; pour chaque faulx de pré, 2 sous. Ils ne devaient « riens pour maisons, chasaulx, ne pour curtilz. » Ils devaient faire les charrois et porter lettres « toutes « fois qu'il plaist à Monseigneur ou à ses gens, en baillant « pain pour leurs vivres. » — Recette des revenus de Saulx et autres lieux advenus au duc, par la mort de Huguenin, bâtard de Mirecourt, écuyer, fils de demoiselle Jacote de Mirecourt. — Gages d'Antoine de Vergy, qui « lors « estoit prisonnier es mains des ennemis de Monsei- « gneur. »

B. 4697. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Le gros avait cours pour 20 deniers tournois, qui était faible monnaie, depuis le 1er janvier 1420 jusqu'au 18 août suivant, époque à laquelle ledit gros fut mis et ramené à 5 deniers, prix auquel il eut cours depuis le 18 août jusqu'au dernier décembre suivant 1421. — Dépenses de la gruerie.

B. 4698. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette de la terre et avouerie de Longchamp, près Remiremont, dans la châtellenie de Faucogney, rachetée 623 florins, au profit de Monseigneur, laquelle avouerie tenait en gages messire Jean de Villeférillon, chevalier, comme il est dit au compte de 1384. — Le receveur général Jean Fraignot, reçoit 50 florins, qu'il avait prêtés comptants au duc de Bourgogne, à la requête de M. de Saint-Georges et de Sainte-Croix, gouverneur et capitaine général « pour le fait de la guerre du pays de Bour« gogne, en l'absence du duc, et par délibération du Con« seil estant présentement à Châlons-sur-Saône, afin de « résister aux ennemis, qui en très-grant nombre et très« grande puissance se sont mis sus et assembléz, et desja « ont prise la ville de Tournus et neuf ou dix forteresses « bien voisines d'icelles et de la ville de Châlon. »

B. 4699. (Cahior.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — La quarte de froment est vendue un gros et demi. — Voyage secret fait à Belfort et à Montbéliard, pour certaines choses et certains changeurs desdits lieux. — Deniers donnés à Jean d'Aubonne, capitaine du château de Belfort, appartenant à madame d'Autriche, « pour prendre « avec lui aulcuns gens d'armes et de traits, que le chan« celier et les gens du Conseil avoient ordonné, veu la né« cessité qui en estoit, pour la seurté de la dite place et au « bien du comté de Bourgogne. »

B. 4700. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette de « trois courses que Monseigneur de « Bourgogne, à cause et comme seigneur de Fauco« gney, peut et doit faire esprès de Frotelz devant Ve« soul, chaque année deux ou trois fois, entre la Saint« Georges et la Saint-Jean, et les bestes grosses et menues « qui y sont trouvées pasturants en ce terme et y prinses « sont acquises à Monseigneur, excepté certaines bestes « que l'on dit *les crossans*, que les hoirs Gevigny, le curé « Mesel dudit lieu, doivent avoir pasture. » — Frais d'arrestation de Guillaume de Beize, en vertu de lettres du duc de Bourgogne.

B. 4701. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Faucogney. — Compte d'André Chardon. — Recette de la terre de feu Jean d'Arcey; — de la gruerie et des étangs de Quers, de La Marc, de Belchemin, de Miegrey, de La Mersoitte, et du Fol. — La quarte de froment est vendue 2 gros vieux. — La journée de gens qui ont dépaisselé les vignes est payée 15 deniers sans rien donner pour la nourriture. — Le duc de Bourgogne fait don de 1,000 francs à Guy de Pontaillier, seigneur de Talmay. — Remboursement de prêts que Jean Fraignot avait faits au duc pour son voyage en Brabant, et pour les frais « de sa prouchaine venue par deça es nopces de Ma Da« moiselle Agnès de Bourgogne, sa sœur. » — Voyage à Dijon, par le receveur de Faucogney, où il arriva le 6 novembre 1425 ; il n'y fit pas les affaires qui l'y avaient amené « pour certaines nouvelles survenues des Allemands « ez marches de Faucogney. » — Recette de 620 gelines dans la grande mairie de Faucogney.

B 4702. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1430-1431. — Faucogney. — Compte de Jean Panez, receveur de la châtellenie, institué par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Recette d'une livre de cire donnée par le prieur de Moult-sur-Miremont et plusieurs autres, pour l'accensissement de la moitié d'un lit d'eau appartenant à Monseigneur. — Recette de chanvre.

B. 4703. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1431-1432. — Faucogney. — Compte de Jean Panez. — Recette du produit de la vente des biens de feu Lambeley, advenus au duc de Bourgogne, à cause de mainmorte, ledit Lambeley, dit Legrand, sire de La Lenthenne « s'estant marié hors la terre de Faucogney, sous « et rière (la directe) autre seigneur. »

B. 4704. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Faucogney. — Compte de Jean Panez. — Rémissions de tailles faites aux habitants de Moilleroncourt-Saint-Pancras et de Bétoncourt par le duc de Bourgogne, « pour ce que les ennemis ont bouté le feu en « ladite ville et les ont emmenés prisonniers. » — Voyage du receveur à Dijon, pour obtenir de la Chambre des Comptes un mandement au bailli d'Amont « pour mettre « en la main du duc toute la terre de feu Jean de Masières, « bâtard de Faucogney. — Remboursement des diverses sommes prêtées au duc de Bourgogne pour la guerre. — Voyage d'un clerc, de Faucogney à Vesoul, près du bailli, pour mettre aux mains du duc la terre de Combevay et de Champrillain, que ledit Jean de Masières avait possédée.

B. 4705. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Faucogney. — Compte de Jean Panez. — Détail de travaux exécutés au châtel de Faucogney, aux maisons de Monseigneur et à ses écuries. — Dépenses de Jean de Saint-Loup, lieutenant à Faucogney ;—d'Antoine de Vergy, capitaine du château ; — d'Huguenin de Courbesson, prévôt de Faucogney, et des maires de la châtellenie, qui avaient procédé ensemble à la taxe de la prévôté.

B. 4706. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Faucogney. — Compte de Jean Panez. — Salaire de Nicolas Brancart, qui avait pendant l'année gardé une des portes de Faucogney. — Réparations du toit de la tournelle des poissons de la grosse tour, qui par *orvalle* de vents était tombée. — Réparations « des cré« naux des allées dessus la grosse tour du costé de la « montagne à l'endroit du bellovart, qui est es murs de la « cloison dudit chastel. »— Bandes de fer posées aux portes pour qu'on ne puisse « les tranchier et rompre, et pour « empêcher d'enlever ces portes. »

B. 4707. (Cahier.)—In-folio, 95 feuillets, parchemin; 31 feuillets, papier.

1440-1441.— Faucogney.— Compte de Jean Barressolz de Vesoul.— Frais pour « abattre et relever la vieille « *panne* de mur, qui commence à la tour querrée de l'en« trée devant le chastel, qui fait cloison d'icelui ou costé « devers la ville, laquelle chesoit de viellesse et avoit « 5 toises de haut. » — Information faite par le receveur et le prévôt sur les grains dus au domaine ducal dans la châtellenie.

B. 4708. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette des tailles de la mairie de Dambenoy. — A Saulx, Courseviel et Crevencey, la recette est nulle, attendu que le duc en a donné les revenus à messire Richard d'Oiseller, et qu'auparavant cette terre était tenue par la dame douairière, pour les tenir perpétuellement, lui et ses successeurs, à charge de fief.

B. 4709. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette de la grange de Champvillerain « la« quelle souloit estre fossée, assez près de Faucogney, et « que feu Jean de Maisières, bastard, acquist pour « 60 francs, faisant partie des 100 francs, que Mons le duc « Philippe lui donna piéça pour en acquérir terres ou « rentes, » qu'il devait tenir en fief. Cette grange pouvait contenir environ 50 journaux, tant en près qu'en terres. — Port d'une lettre écrite par le bailli d'Amont à « Versif de Stofem Cert, bailli des Vosges, à Saint« Dié en Lorraine, au fait de certaine course et gaigement « faitz par le dit Versif sur aucuns des hommes du duc de « la frestérie (foresterie) du Vaul Remonchamp. »

B. 4710. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — La quarte de froment y est vendue 9 blancs et une engroigne; la quarte de seigle 13 engroignes; celle d'avoine un gros. — Rente payée au prieur d'Annegrey, pour l'entretien d'une lampe.— Amodiation du moulin de Courtevay. — Réduction faite au compte du receveur « pour les habitants de la Francheville, qui, depuis le « mois de mars 1438, s'en sont allez et absentez dudit lieu « par povreté, tant pour la famine qui a esté au pays, « comme pour les grants rançonnements et pilleries faites « dans ladite ville par les écorcheurs et gens d'armes. »

B. 4711. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette des vins à Dambenoit, dont la mesure était semblable à celle de Vesoul, ayant au muid 4 tines, et dans la tine 64 pintes ; — de fromage, dont la pesée équivalait à 66 livres. — Recette d'une demi-pesée que devait annuellement Colin Branquart sur un héritage.

B. 4712. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Messager envoyé à Dôle, vers le président, auquel le prévôt donnait « nouvelles des gens du Roy qui « estoient nouvellement arrivez à Espinal. »

B. 4713. (Registre.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz, demeurant à Vesoul. — Recette du produit de la vente des biens de Pierre Juredey, homme de M. le duc, lequel, depuis seize ans, était allé demeurer ailleurs, laissant ses héritages vacants ; revenu depuis, il avait aliéné en cachette ses biens et avait disparu. « Pourquoi et en vertu « des franchises de ladite terre, lesdits héritages furent « confisqués au profit du duc de Bourgogne. »

B. 4714. (Registre.)— In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Faucogney. — Compte de Jean Bar-

ressolz, receveur de la châtellenie. — Voyage de Parizot de Courbesain, prévôt de Faucogney, pour saisir un nommé Vigenne, valet de guerre, qui, après avoir servi sous le maréchal de Bourgogne et d'autres capitaines du comté, avait dérobé plusieurs arches (coffres), au châtel de Jonvelle, pris la fuite, et s'était déclaré ennemi du duc de Bourgogne, dans la compagnie du comte de Lot. — Messager envoyé à Dijon, par ordre de M. de Blamont, maréchal de Bourgogne, « pour l'entreprise que fit Bernard de Fleury, écuyer, sur « révérend père en Dieu l'archevêque de Metz, » lorsque ce prélat se rendait aux bains de Plombières. — Autres envoyés, par ordre du Parlement de Dôle, à Épinal, où venaient d'arriver des gens de guerre de l'armée du Roi en grand nombre, « afin de savoir de la volonté desditz gens de « guerre, » à la tête desquels était Jean d'Estouteville, seigneur de Tourcy, maître des arbalétriers de France.

B. 4715. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Salaire d'individus qui avaient fait le guet au château de Faucogney pendant l'année 1456, sous les ordres de Philippe de Celley, écuyer, lientenant de Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, capitaine de Faucogney. — Pains de seigle fournis aux nombreux ouvriers du Domaine. — Recette et dépense de la gruerie.

B. 4716. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Versement du receveur, dans la caisse de Jean de Visen, receveur général de Bourgogne. — Recette d'épices, moitié poivre et moitié gingembre. — Gages de Jean de Neuchâtel, sieur de Montagu et de Rigney, capitaine de Faucogney. — La quarte de froment est vendue 4 gros et une engroigne, et le muid de vin 3 francs ; 100 livres de cire 20 francs et 10 gros; le chapon 9 deniers; la poule 6 deniers; la livre de fromage un blanc; le fer à cheval garni de ses clous 2 blancs.

B. 4717. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette des cens dus par les habitants de Faucogney, hommes de monseigneur le duc et comte de Bourgogne, à cause des franchises y énumérées; — des deniers que devaient quatre maignies (feux), demeurant à Courbevay. — Gages de noble Philippe, écuyer, capitaine de Châtel-Humbert; — de Jean Sauvestre, de Seurance, qui avait fait pendant un an continuelle résidence lui et son *mesnaige* audit châtel, pour garde et sûreté, nuit et jour. Ces gages devaient être payés, attendu que le châtel, naguère tout en ruine, était réparé, et qu'il était sur les marches de la Lorraine et de l'Allemagne.

B. 4718. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Faucogney. — Compte de Jean Barrassolz. — Cens de fromage payé par Jean Croudon, de Frasse, et par sa femme, sur certains héritages.— Recette des revenus de la mairie de Groisset, de la mairie de Port; — des tailles dues par les hommes de Montoillet, qui étaient en la main du duc « pour ce que messire Jean, « sire de Ville et de La Roiche, les avait acquis, sans « licence de mon dit seigneur, de gentilzhommes qui les « tenoient de fiez du seigneur de Faucogney. » — Droit de gîte sur les hommes du prieur d'Annegray, demeurant à Étremoigny. La recette est nulle cette année, parce que messire « Jean de Neuchâtel, capitaine de Faucogney, « et Philippe de Cilley, son lieutenant, y ont fait aller « les compaignons et mener les chiens pour maintenir les « droits et possessions dudit gite. »

B. 4719. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette des revenus de la terre de Longchamp, près Miremont. — Recette de Bétoncourt-lès-Brottes, « ou « quel lieu souloit avoir une fort maison, laquelle ja piéça « fut arse par la guerre que le dit Jean d'Arcey avoit aux « seigneurs de Faucogney, et sont la dite maison fort, « grange et terre de présent du tout en ruyne, en bois et « buissons. » — Gages de Parisot, de Courbesson, écuyer, prévôt de Faucogney, — Recette et dépense des vins de la châtellenie. — Recette d'oignons.

B. 4720. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Il est dit que la rivière banale de Meuseulle appartenait au duc et à Saint-Pierre-de-Remiremont par moitié; ils pouvaient y pêcher à volonté, ainsi que quelques habitants, à la charge d'en servir le duc deux fois l'an, et le prévôt de Saint-Pierre pendant les assises. — Gages de noble Jean de La Rochelle, écuyer, capitaine de Châtel-Humbert, qui avait été mis en possession de son office par le bailli d'Amont.

B. 4721. (Registre.) — In-folio, 154 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Faucogney. — Compte de Jean Barressolz. — Recette des tailles des mairies de Quers et Citers,

de Boidou et Chappendu. Ces deux derniers villages, formant seize feux, qui étaient des franchises de Faucogney, comptaient par moitié, hommes du duc et de l'abbaye de Luxeuil; ils étaient taillables à volonté deux fois l'an. Chaque individu ayant charrue devait de corvée quatre journées, trois journées de faucheurs et deux de moissonneurs. Chaque chef de famille devait en outre 4 quartes d'avoine; chaque femme veuve en devait 2; toutes les maisons devaient à l'entrée du carême une poule.

B. 4722. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Faucogney. — Compte de Jean Barrassolz. — Recette du produit de la vente des biens provenant de la succession de Catherine, femme de Jean Courtercul, jadis bourgeoise du duc, laquelle s'était « departie « de dessoulz Monseigneur et s'en âlla demeurer soubz « la seigneurie de Philippe de Cilley. » — Gages de Jean de Vaudrey, écuyer, sieur de Châtenay, capitaine de Châtel-Humbert.

B. 4723. (Registre.) — In-folio, 174 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Faucogney. — Compte de Jean Barrassolz. — Recette de la mairie de Colombe ; de la mairie de Pont-sur-Saône; du produit de la vente des foins. — Dépenses pour les travaux d'entretien et de réparations dans la châtellenie. — Bois de construction achetés pour le domaine de révérend père en Dieu frère Guillaume de Rabbat, abbé de *Vichainne*.

B. 4724. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Faucogney. — Reste d'un compte de Jean Pillet, de Vesoul, contenant des recettes des mairies de Faucogney, Melisey, Dambenoit, Saulx, Francheville, Seurance.

B. 4725. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Faucogney. — Compte de Henri Fèvre, receveur institué par lettres du duc Charles. — Le bichot, qui était la plus grande mesure de Faucogney, contenait 6 émines et l'émine 4 quartes. Quant à la mesure du marché dudit lieu, « les 12 du dit marchié « font 11 du grenier; et au regard de la mesure de « Luxeuil, les 6 du dit Luxeuil font 5 du dit grenier. » — Gages de Jean Thierry, contrôleur des mines de Melisey, « à cause des droits que le duc de Bourgogne « prends es dites mines. » — Réparations faites au châtel de Faucogney, « pour que l'entrée soit plus forte à cause « des ennemis qui journellement viennent courre devant la « dite ville et en la terre d'illec. » — Information dirigée contre les moines de Saint-Bénigne, de Dijon, qui prétendaient avoir la justice de Plombières, Longvic, Saint-Apollinaire et Larrey; procès entre le Domaine et les Chartreux de Beaune, pour le passage de 120 porcs qu'ils avaient droit de mettre tous les ans dans les bois du Domaine.

B. 4726. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Faucogney. — Compte d'Henri Fèvre. — Gages : de Henri d'Orsans, capitaine de Châtel-Humbert; — de Nicolas Brun d'Andelarre, juge et gouverneur de la justice et prévôté de Faucogney. — Travaux exécutés au châtel sous la direction de noble Thibaut de Montaignon, écuyer, lieutenant du capitaine de Faucogney.

B. 4727. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Faucogney. — Compte d'Henri Fèvre. — La quarte de froment est vendue 10 blancs et le muid de vin 4 francs. — Gages de Jean de Neuchâtel, capitaine de Faucogney. — Réparations des murs du châtel, qui étaient de six pieds d'épaisseur. — Guillaume de Baufremont, prieur de Saint-Mercey-lès-Jussey, Henri Favre, maître des mines de Melisey, maître Hans Landol, amodiateur de ces mines.

B. 4728. (Registre.) — In-folio, 192 feuillets, parchemin.

1480-1481. — Faucogney. — Compte de Henri Fèvre. Les articles de ce compte sont presque tous terminés par le mot *Néant* de recette, « parceque les débi« teurs sont allez de vie à trespas; parceque les terres et « autres immeubles sont vacants; parceque les individus « s'en sont allés par pauvreté ou fortune de guerre, par « famine, et parcequ'on n'a trouvé personne pour se char« ger des héritages vacants. » — Les gages des gardes et du capitaine de Faucogney, Jean de Saint-Loup, sont supprimés « pour ce que les chasteal et ville de Faucogney « sont destruitz par les guerres et que ce château est « inhabitable et brûlé. » — Réparations diverses faites à Faucogney depuis le siége.

B. 4729. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1752-1762. — Flavigny. — Compte rendu à la Chambre des Comptes de Bourgogne par les maires, échevins et habitants de Flavigny, pour l'emploi de 17,616 livres provenant de l'amodiation de l'octroi, pour

les dettes de la communauté. Chaque bœuf payait 2 livres, chaque vache 20 sous, chaque veau 10, chaque mouton 5, chaque chèvre 2, chaque queue de tout vin qui n'était pas du cru des habitans payait 4 livres; l'autre vin n'en payait que 2. Les principaux créanciers étaient : le couvent des Ursulines de Flavigny; le sieur Quistier, receveur des octrois; Simon, secrétaire du Roi; madame Bullier; Ladey, chanoine; Barbuet; Le Camus, caissier général du don gratuit.

B. 4730. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1352-1357. — Fouchanges. — Compte de Jean de Saulx, gouverneur de Fouchanges, que tint pendant sa vie « nobles hons messires Robers, sire de Chastoillon en Ba- « zois. » — Rôle des feux de Fouchanges pour le payement des tailles. Il y a 51 feux, représentés chacun par le nom du chef de famille. Les cotes varient de 12 deniers à 50 sous. — Planches remises sur le pont du moulin et du battoir de Fouchanges. — Réparations faites en la motte de la Maison-Forte de Fouchanges.

B. 4731. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1383-1390. — Fouchanges. — Compte d'Aymonin de Saulx, châtelain et gouverneur de la terre de Fouchanges pour le duc Bourgogne. — La journée des individus qui *ébroussoient* et *accoloient* la vigne était payée 2 gros; la journée des hommes qui la bêchaient était payée 1 gros 5 deniers ; celle de ceux qui la redressent 7 blancs. — Gages de Guillaume de Boon, écuyer, capitaine de la Maison-Forte de Fouchanges. — Rente payée au collége de la Sainte-Chapelle du duc de Dijon pour l'anniversaire de Robert de Bourgogne, comte de Tonnerre.

B. 4732. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1390-1395. — Fouchanges. — Compte de Pierre Du Celier, châtelain de Saulx et gouverneur de Fouchanges. — L'émine de froment est vendue 2 francs; celle d'avoine 16 gros. — Rôle des tailles et des amendes de Fouchanges.

B. 4733. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1395-1397. — Fouchanges. — Compte de Robert Baudouin, châtelain de Saulx et gouverneur de Fouchanges, pour le duc de Bourgogne. — Salaire du sergent qui avait gardé la fête de Beire. — Recette de l'amodiation des dîmes de Fouchanges et de Beire pour la partie appartenant au duc de Bourgogne. — Ventes des foins de Fouchanges, à l'exception de *deux faulx*, réservées pour la nourriture des chevaux du châtelain, quand il allait tenir ses Jours.

B. 4734. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1398-1402. — Fouchanges. — Compte d'Amiot Arnaut, châtelain de Saulx et gouverneur de Fouchanges. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, qui, en considération des services que lui avait rendus Guiart de Lith, lui donne une portion de la maison de Fouchanges, avec les terres et les revenus en dépendant, comme les avait eus Guillaume de Bon, fauconnier du duc, ce qui pouvait valoir par année 40 francs environ.

B. 4735. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1402-1406. — Fouchanges. — Compte de Richard Bonne, châtelain de Saulx et gouverneur de Fouchanges. — L'émine de froment est vendue 16 gros, celle d'orge et celle d'avoine, l'une avec l'autre, 10 gros. — Sont donnés annuellement à Jean Couilliers, doyen de la Sainte Chapelle du duc de Bourgogne à Dijon, 6 chars de foin, qu'il avait coutume de prendre sur la terre de Fouchanges, « à « cause de la garde des lettres du Trésor des chartes de « mondit seigneur. » Ces 6 chars étaient estimés 6 francs.

B. 4736. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1406-1410. — Fouchanges. — Compte de Richard Bonne. — Les rentes non muables consistaient en un total de 6 gros et un quart; les rentes muables en une somme totale de 12 francs 2 gros et demi. — La vente des blés produit 24 francs 4 gros, celle des foins 6 francs, celle des bois 1 franc 10 gros, celle des glands 4 francs, celle des épaves 2 francs. — Le produit des amendes est de 23 gros. — Le total de la recette de ce compte, pour l'année 1406, est de 54 livres 17 sous 6 deniers.

B. 4737. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1410-1413. — Fouchanges. — Compte de Jaquot Vaultherin, commis à la recette des châtellenies de Saulx, Salives et Fouchanges. La terre de Fouchanges était indivise entre le duc de Bourgogne et le seigneur de Perrigny, qui en avaient chacun une moitié.

B. 4738. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1420-1423. — Fouchanges. — Compte de Drues Mareschal, conseiller et maître des comptes de monsei-

neur le duc à Dijon, commis par lui au gouvernement de la terre de Fouchanges, depuis qu'elle fut rachetée par le duc du seigneur de Pesmes, qui la tenait pour une somme qu'il avait donnée au duc. — Compte de Nicolas Varnier de Gemeaux, commis à la recette de la terre de Fouchanges, indivise entre le duc de Bourgogne et le seigneur de Perrigny, alors représenté par Jean de Salins, chevalier, seigneur de Rans. — Recette d'un quartal d'orge que devait annuellement l'hôpital d'Arceau aux deux seigneurs de Fouchanges.

B. 4739. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin; 17 feuillets, papier.

1465-1466. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon, receveur de Fouvent, institué par lettres de commission données provisoirement par Jean Joard, chef du Conseil et président du Parlement de Bourgogne. Cette seigneurie, qui appartenait à dame Marguerite de La Roche-Guyon, à titre de douaire, avait été cédée par elle au duc de Bourgogne. — Recette du produit des vignes, qui se faisaient au tiers du produit; — de cens à Roigeul (Rougeux), dont la moitié appartenait à mons de Perrigny. — Deniers payés pour la garde de la forteresse de Fouvent à Pierre de Thoisy, capitaine de cette forteresse, et à ses compagnons de guerre, « durant les mutacions et divisions « qui dernièrement ont esté en France. » — Frais de bouche « de Jean Blancheville, soy disant archier du « Roy, détenu prisonnier du duc à Fouvent, le quel archier « avoit esté prins à l'assault et course naguères faicte au dit « Fouvent, à l'encontre des habitans d'illec, par anciens « compagnons de guerre du Roy. » — Frais pour la fixation des limites de France, du comté de Bourgogne, des enclaves et des limites du comté d'Auxerre.

B. 4740. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon. — Fixation de la mesure de Fouvent. — Recettes des grains donnés par diverses localités de cette seigneurie pour leur affouage. — Gages de douze compagnons de guerre et de Pierre de Thoisy, leur capitaine, qui avaient gardé la place de Fouvent. — Transport du prisonnier mentionné au précédent compte, pour le mettre entre les mains des élus du Roi à Langres. — Charroi « d'ung veuglaire (canon), d'un char« riot de ribaudequins et d'une caque de poudre à canon » pour la défense de la place. — Travaux exécutés pour établir un pont à trois piles de pierres de taille et des canonnières sur ce pont « battre au long des murs et deans « les foussez. »

B. 4741. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon. — Le muid de blé contient 4 bichots, le bichot 12 penaults; la queue de vin contient 18 setiers, le muid 16 setiers, le setier 16 pintes; la livre de cire contient 16 onces; la pièce de toile 18 aunes de Provins. — Rôle des hommes du duc dans la châtellenie. — Recette de ce que devait le commandeur d'Aumonières, savoir: 2 francs d'étrennes au prévôt; 4 pains de la valeur de 2 deniers chacun; un demi-setier de vin; 2 gelines; un quartier de porc. Il doit, en outre, recevoir en sa maison, qui était de la garde du duc, la veille de la Madeleine, le prévôt et les sergents de Fouvent, « les soigner de boiche » (leur donner à manger) et partager les amendes du jour de la Madeleine, dont une moitié appartenait au duc et l'autre au prévôt de Champlitte.

B. 4742. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon, pour maître Jean Pillet. — Recette de la valeur des *garotes* (épaules) des moutons et autres bêtes de boucherie, lesquelles garotes appartenaient au domaine ducal, quand il n'y avait personne à la *maladière* de Fouvent. — Recette de la valeur du vingtième du four; — du droit de pelles du four, ce dernier droit amodié 6 bichots d'avoine et une pièce de toile; — de la valeur du péage. — Procès criminel fait à certains francs-archers du Roi, qui, le soir de la Madeleine 1469, avaient tué 99 personnes à Aumonières. — Contestation à la suite de laquelle la terre de Roche, partie de la seigneurie de Fouvent, fut mise en la main du duc de Bourgogne « pour défaut de fiez non fait, et aussi à « cause de certain omicide commis par Bourrelet en la « personne de Jean de Roche, son gendre. » — Travaux de fortification exécutés au châtel de Fouvent.

B. 4743. (Cahier). — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Fouvent. — Compte rendu par Henri Proudon, pour maître Jean Pillet, trésorier de la recette de Vesoul, à laquelle avait été réunie celle de Fouvent. — Dépenses faites pour l'entretien des gens de guerre, au nombre de quinze lances, en garnison au château, à raison de 200 francs par mois. — Procès entre le procureur ducal et des habitants de Fouvent-le-Châtel pour leurs tailles. — Appointement fait avec Pierre de Thoisy, capitaine de Fouvent, pour les revenus dudit lieu.

B. 4744. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon. — Pierre de Thoisy reçoit 60 francs pour ses gages de cette année. — Voyage du receveur à Dijon, où il était allé « par ordonnance de M. d'Echanet, chercher un cano« nier pour faire de l'artillerie de fondue, lequel a mar« chandé à Messieurs des comptes de faire certaines ser« pentines et couleuvres. » — Les cens de Roigeur (Rougeux) n'ont pas été payés « pour les guerres mesmement « que le dit Roigeur n'est distant de Langres que de « deux lieues et que les habitans ont abandonné ce lieu. »

B. 4745. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon, commis de Jean Pillet, trésorier de Vesoul. — Rôle des hommes du duc, résidant au bourg et au châtel de Fouvent, les jours de la fête de Saint-Remy et de la *Julienne* 1472. Ils sont 22 feux tenant héritages, sur lesquels ils payaient une redevance appelée *eschief*. Ils étaient abonnés, et payaient chacun, le fort portant le faible, 10 gros, en deux termes, à la Saint-Remy et à la *Julienne*, c'est-à-dire le jour de la foire de Fouvent, à l'entrée du carême. — Recette de taille à volonté à Charmes. — Réparation des dix-huit aiguillettes du pressoir brûlées par les gens de guerre.

B. 4746. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Fouvent. — Compte de Henri Proudon, institué receveur de Fouvent par lettres du duc Charles le guerrier. Les revenus de cette seigneurie sont cédés à Pierre de Thoisy, capitaine de Fouvent, à charge par lui de loyalement « garder cette place, maison forte et « forteresse à ses périls et fortune, pour la défense « d'icelle, y entretenir et soudoyer jusqu'au nombre de « 20 compagnons de guerre, pour le moins avec lui, à ses « dépens, d'employer annuellement 100 livres aux répa« rations du chastel, d'après le devis dressé par la Cham« bre des Comptes, et rendre compte devant cette « Chambre. »

B. 4747. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin ; 20 feuillets, papier.

1392-1448. — Fresne-Saint-Mamès. — Comptes de la châtellenie, rendus par Guillaume de Maxilly, châtelain de Pontailler et garde du château de Fresne ; par Perron Meudret, receveur de Fresne, et par Pierre Martin, lieutenant et receveur, au nom de noble Henri de Champbonnay, écuyer, châtelain de Pontailler. — Lettres d'office de Perron Meudret, receveur, données en 1422, par Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui jouissait des revenus de cette châtellenie. — Monnaies dont la valeur venait d'être réduite. — Rôle des individus qui devaient des poules ou des corvées de bras ; — rôle des individus pour les tailles et les corvées de charrue.

B. 4748. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin ; 4 feuillets, papier.

1450-1454. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de noble Jean Du Fraigne, écuyer, institué par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne, à la place de Lancelot Le Robert, châtelain de Pontailler, révoqué pour concussion ; la distance de Pontailler et de Fresne est de neuf lieues. — Versement fait dans la caisse de Humbert de Plaine, conseiller du duc et maître de la Chambre aux deniers de la duchesse. — Mention des lettres d'affranchissement de la main morte, octroyées par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux habitants de Fresne-Saint-Mamès. — Gages d'Arthur de Vaudrey, capitaine de Fresne.

B. 4749. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1454-1456. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de noble Jean Du Fraigne, capitaine et châtelain de Fresne. — La corvée de la maladière, contenant environ 16 journaux, est amodiée 2 bichots de froment et 2 d'avoine. — — Le bichot de froment est vendu 27 gros et 2 *gros sur le tout*. — La geline est estimée 2 blancs. — Le tiers d'une maison advenue au domaine par *échoite* (épave) de mainmorte est vendu 6 francs. — Les gages du châtelain, capitaine de Fresne, sont de 15 francs. — Détermination de la mesure de la châtellenie. — Réparations exécutées au château de Fresne. — Transport d'artillerie de Fresne à Dijon et à Chemin, par ordonnance de Guillaume de Tarnay : elle consistait en « trois petits veuglaires (canons) garnis de leurs « chasses, sur roues ferrées, 3 grosses barres de fer pesant « environ un cent, 4 chevilles de fer et un poinçon de « froiches. » — Rapport fait à la Chambre des Comptes sur les abus du châtelain et de son scribe.

B. 4750. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1458-1460. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Regnault de Noident, écuyer, capitaine et châtelain de Fresne. — Lettre des commissaires du duc pour la réformation de la justice, nommant ledit de Noident en remplacement de Jean Du Fraigne, révoqué à la suite d'un procès intenté par le procureur du duc, et confirmé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Requête des ha-

bitants de Fresne pour obtenir l'autorisation de prendre, comme par le passé, sur leurs tailles, une somme suffisante pour l'entretien d'une lampe et d'un cierge, destinés à l'autel de la chapelle de Notre-Dame dans l'église de Fresne.

B. 4751. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1460-1466. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Regnault de Noident, capitaine et châtelain. — Henri Clausse de Noident, maire et gouverneur, vend au châtelain de Fresne, pour la construction d'une maison, dont suit le devis, 200 pieds de chênes pour 12 francs. — Recette de 19 francs, formant la moitié du prix de l'amodiation du four banal de Fresne. — Frais d'entretien d'une lampe à l'église de Fresne, laquelle lampe avait été fondée par un duc de Bourgogne. — Le bichot de froment est vendu 2 francs.

B. 4752. (Cahier.)—In-folio, 41 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1467-1469. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Pierre Martin et de Jean Martin, prêtre, son fils, commis à cette recette pour Arnolet Macheco, receveur du bailliage de Dijon. — Le bichot de Fresne contenait 12 penaults, le penault 2 quartes.— Recette de 9 quartes et demie de froment et autant d'avoine, pour l'amodiation de l'éminage de Fresne; — de 27 francs 3 gros, montant de l'amodiation du four banal. — Réparations faites à la hâte dans un pan de muraille du château « pour la doubte des gens de « guerre. » — Rôle des habitants de Fresne. — Achat des balances destinées à peser toutes les denrées exposées en vente.

B. 4753. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1469-1478. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc, receveur de Fresne. — Recette de 3 gros, prix d'un petit porc trouvé *d'espave*. — Gages de noble Jean Regnier d'Auxerre, capitaine de Fresne. — Payement de 10 sous fait au curé dudit lieu pour la lampe de son église. — Procès criminel de Jean Vannier de Gougeon, prisonnier du duc, en son château de Fresne. — Réparations faites au châtel dudit lieu.

B.4754. (Cahier.)—In-folio, 21 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1478-1484. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Jean Chaulein, écuyer, châtelain de Fresne. — Recette de 61 francs 2 gros, donnés par plusieurs habitants dudit lieu sur une pièce de terre qui « souloit estre en bois, « nommé le bois de Fay, contenant 500 journaux » qui leur furent donnés à cens portant lods et vente et à condition qu'ils payeraient chacun pour chaque journal 3 blancs. — Gages de noble Jean d'Auxerre, écuyer, capitaine de Fresne. — Compte de Guillaume de La Mothe Viznerges, en 1483, pour le Roi; — copie de ses lettres d'institution. — Gages de noble Jean de Loas, capitaine du châtel de Fresne.

B. 4755. (Cahier.)—In-folio, 70 feuillets ,parchemin, 12 feuillets, papier.

1500-1506. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Jean Duret, écuyer, capitaine, châtelain. — Somme versée entre les mains de Claude Jacquin, châtelain de Beaune et de Pommard, pour payer des travaux exécutés dans la maison du Roi à Beaune. — Frais du compte : chaque feuillet écrit sur parchemin est payé 20 deniers tournois, rédaction et parchemin compris, et chaque feuillet écrit sur papier 10 deniers. — Voyage fait par le receveur « pour avertir la Chambre des Comptes des ré« bellions et rudesses que faisoient les gens de messire « Claude de Vaudrey contre le châtelain. » — Réparation « de l'aule (halle) de Fresne, qui étoit tout en ruine. »

B. 4756. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1506-1508. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Jean Martin, commis par la Chambre des Comptes à cette recette; — lettres de sa commission.— Recette des tailles abonnées, dues en livres estevenants, 40 à l'entrée du carême, 80 à la Saint-Remy.

B 4757. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1508-1515 — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Jean Richard, de Ray-sur-Saône. — La quarte de froment est vendue 5 blancs, celle d'avoine 2 blancs, la geline 10 deniers. — Le bichot de froment est estimé 2 francs. — La quarte de froment est vendue 6 blancs.

B. 4758. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1515-1519. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Nicolas Martin, nommé par le roi François Ier. — Pension payée par le Roi à messire Claude de Pontailler, seigneur de Talmay. — Indemnités données au receveur pour « la « tare de la monnoie estevenante du comté, ramenée à « celle du Roi. » — Confiscation des biens d'une femme veuve, laquelle, « despourvue de son sens par maladie, » avait

quitté la nuit sa maison et était allée se jeter dans la rivière, où elle était morte.

B. 4759. (Registre.) — In-folio, 216 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Nicolas Martin. — Amodiation des terrains, du four banal, de la rivière du moulin, de l'éminage des poids et *estellages*, recettes sur la cire et les deniers de cens et des poules, les corvées diverses, les amendes, les confiscations, les épaves; — 3 sous, provenant de la vente d'un andain de fer (chenet) trouvé dans les ruines de l'ancien château, et apporté au receveur par celui qui l'avait trouvé. — Procès pour la forge d'*Estravost*, près de Fresne, entre le Roi et madame Marguerite, comtesse de Bourgogne. — Ouverture d'un fossé de 3 pieds de profondeur et de 6 pieds de large, fait autour du pré du Roi, ledit fossé ayant 101 toises et demie de longueur, à raison de 2 sous tournois l'une. — La quarte de froment est vendue 5 gros 5 niquets, c'est-à-dire 10 francs 10 gros le bichot.

B. 4760. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1521-1545. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, institué par François Ier. — Deniers de la recette versés entre les mains d'Étienne Noblet, en présence de Claude Patarin, chevalier, premier président au Parlement de Bourgogne, et d'Africain de Mailly, chevalier en ladite Cour, commis à faire venir *ens* les deniers et espèces d'or, déclarés dans la quittance dudit Noblet. Le commandeur de Rhodes, prieur de Normierp, en Auxois, l'abbé de Saint-Pierre de Châlon, sieur de Marcigny-sous-Thil, et Germain Moreau, de Mercueil, près de La Motte-Ternant, payent ensemble 3 francs, « pour cause de « garde et de franchise. » — Voyages faits par le receveur pour aller trouver mons de Vergy, gouverneur du comté; les officiers du Parlement de Dôle, les gens de l'Empereur à Vesoul et ceux du Roi à Dijon, afin d'obtenir « la relaxation des foires et marchés de Fresne, mis « sous la main de l'Empereur, par ses officiers du comté « de Bourgogne. »

B. 4761. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1545-1546. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, receveur des revenus de cette châtellenie au profit de Nicolas Duwault, dit le capitaine Vert-Galant, chevalier, seigneur de Monceau et capitaine d'Auxonne, auquel le roi François Ier les avait abandonnés, parce que ledit chevalier, « dez son jeune eage, avoit servi es guerres, « puis à la garde d'icelui château. » Le Roi lui laisse cette châtellenie « en touz droitz de justice, haulte, « moyenne et basse, fiez, arrière-fiez, hommes, vassaulz, « vasselaiges, lods et ventes, et tous autres droits et de- « voirs seigneuriaux : prés, moulins, étangs, rivières, vi- « gnes, bois et toutes dépendances, pour le cours de dix « années. » — Procès-verbal de la visite de cette châtellenie au moment de la mise en jouissance.

B. 4762. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1546-1547. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, châtelain, au profit de Nicolas Duwault, dit le capitaine Vert-Galant. — Charges ordinaires de la châtellenie : le vicaire, chapelain de la cure et de l'église paroissiale de Fresne, reçoit 10 sous estevenants, à 18 pour le franc, afin d'entretenir la lampe fondée dans son église et placée devant l'image de la Vierge.

B. 4763. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1547-1548. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, au profit du capitaine Vert-Galant, capitaine d'Auxonne. — Les habitants de Fresne n'avaient pas livré les poules qu'ils avaient coutume de donner ; il y avait 60 feux à Fresne et les habitants étaient en instance pour se délivrer de cette charge.

B. 4764. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, pour le capitaine Vert-Galant. — Les principaux individus qui payent des redevances à divers titres s'appellent Clerc, Aubriot, Turquet, Jacquemet, Buretey, Martin, Mignot, Gaudelet, Guillaume, Richard, etc.

B. 4765. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1549-1551. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, pour le capitaine Vert-Galant. — Somme de grains livrés audit capitaine. — Recette de la cire due dans la châtellenie sur des terres et des maisons dont on précise la situation.

B. 4766. (Registre.) — In-folio, 162 feuillets, parchemin.

1551-1554. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte d'Odot Huot, pour le capitaine d'Auxonne, appelé Vert-Galant. — Nicolas Martin, dit Turquet, donne un quarteron de cire pour une pièce de terre située à Fresne contenant un journal et qui devait porter lods, retenue et amendes.

B. 4767. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1554. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Ferry Gaudelet, châtelain de Fresne, dont les revenus appartenaient au capitaine d'Auxonne. — Dépenses faites pour relever un mur du moulin de Fresne, et lui donner 3 pieds et demi d'épaisseur.

B. 4768. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1554-1556. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de maître Jean Menassier, amodiateur des revenus de cette châtellenie pour 500 livres, et châtelain de Fresne, au nom de Jean de Couroy, prisonnier, et de feu Nicolas Duwault, naguère capitaine d'Auxonne. — Salaire de maître Jean Bernard, procureur spécial dudit Menassier, dont il avait présenté les cahiers à la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 4769. (Chaier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de la veuve et des enfants de feu Jean Menassier, en son vivant chirurgien, demeurant à Fresne, et commis châtelain. — Deniers comptés aux héritiers du capitaine Vert-Galant, décédé le jour de la Sainte-Barbe 1556, suivant accord fait avec les Menassier, par-devant Antoine Lemuet, notaire à Dijon. — Messire Kathelin Raillard, chevalier, sieur de Marmille, fut pourvu du revenu de cette châtellenie par le feu roi Henri, après le décès de Vert-Galant.

B. 4770. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1557-1560. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte des héritiers de Jean Menassier et d'Antoine Gaudelet. — Cette châtellenie était amodiée 480 livres à Ferry Gaudelet et à Nicolas Rouhier, seigneur de Charentenay, par noble seigneur messire Cathelin Du Raillard, sieur de Marville, à qui le Roi avait donné le revenu de cette châtellenie. — Copie des lettres d'office d'Antoine Gaudelet, données par le roi François Ier.

B. 4771. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1560-1561. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Ferry Gaudelet, châtelain, institué par lettres de commission données par la Chambre des Comptes. — Récépissé de la somme versée, attache du trésorier de France Du Peyrat et celle de la Chambre des Comptes. — La quarte de froment est vendue 6 sous 8 deniers.

B. 4772. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Ferry Gaudelet, châtelain et receveur. — Recette des cens de cire. — Versement fait entre les mains de noble Jean Jaquot, receveur général des finances, avec désignation des espèces monétaires. — Réparations au four banal « pour éviter la ruine. » — Voyage que fit le receveur pour porter ses deniers à Dijon. Il était à cheval, et accompagné, « attendu le grant dangier qu'estoit lors à « aller aux champs. »

B. 4773. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1562-1565. — Fresne-Saint-Mamès. — Compte de Ferry Gaudelet. — Grosse recette de cens de cire, « à cause du Buretey, » payables à la Toussaint. — Ce compte fut présenté par ledit receveur, assisté de Nicolas Bérard, procureur, et ce par-devant les auditeurs des comptes Denis de Pontoux et André de Maisières.

B 4774 (Rouleau.) — Longueur 58 centimètres, largeur 27 centimètres.

1346. — Frolois. — Compte de Joffroy Lorient, d'Oigny, gouverneur de la châtellenie. Ce compte fut rendu en présence du duc de Bourgogne, de l'évêque de Châlon, de l'abbé de Saint-Étiennne de Dijon, de mons de Monestoy et de maître Anceau Peaul-d'Oie.

B. 4775. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1352-1364. — Frolois. — Compte de Jean Donay, de Chanceaux, châtelain de Frolois et de Jugny. — Recette des *échoites* (épaves) « advenues ou temps de la mortalité. » — Le muid de vin est vendu 32 sous ; — recette d'un florin, provenant des exploits de Pierre Paris, bailli de La Montagne. — Rente payée annuellement par le donjon de Frolois aux hospitaliers de Bure. — Maître Andrier de Poiseul, physicien, reçoit 24 écus et de l'avoine pour les services qu'il avait rendus au duc de Bourgogne. — Recette de gelines à Baigneux. — 314 journées d'hommes qui avaient taillé la vigne payées ensemble 8 livres 4 sous. — Blés vendus à Jean de Pluvet, capitaine de Frolois, et aux autres hommes d'armes de la garnison, à raison de 30 florins le muid ; — le muid d'avoine leur est vendu 8 florins, et le muid de vin 2 florins. — Frais des veneurs du duc, chassant dans les bois de Frolois. — Dépense d'avoine faite par Girard de Longchamp, châtelain de Rouvre et de Bra-

sey, avec les 20 hommes d'armes de sa compagnie, qui s'étaient arrêtés à Frolois, en allant à Châtillon-sur-Seine, par ordre de la Reine.

B. 4776. (Cahier.)—In-folio, 18 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1359-1360. — Frolois. — Compte de Jean Donay, de Chanceaux, châtelain de Frolois. — Recette de 3 gros, provenant de la vente d'une oie, un gâteau et 4 pintes de vin, mesure de Flavigny, que devait chaque année au duc Marie, femme de Perrenot Aubry, sur ses héritages. — Rôle des habitants de la châtellenie de Frolois et de Jugny. — Recette de diverses natures faites à Darcey.

B. 4777. (Cahier.)— In-folio, 15 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1360-1361. — Frolois. — Compte de Jean Donay, châtelain de Frolois. — Recette de 10 gros provenant de la vente « d'un porc eschaudié » que devait chaque année, le lendemain de Noël, Jacote, femme Monin, sur tous ses héritages. — 20 sous sont donnés aux religieux d'Oigny, pour l'anniversaire du duc Eudes, qui se célébrait tous les ans à leur église le jour de Pâques fleuries.

B. 4778. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1468-1485. — Frontenay. — Compte de Gurey de Malain, receveur de cette châtellenie. — Le boisseau de froment est vendu 5 blancs, celui de seigle 8 niquets, comme celui d'avoine; la pinte de vin est vendue un demi-blanc. — Lettres d'office de receveur en faveur de Guiot Moichet, données par Charles VIII, roi de France, à Tours, le 7 février 1483. — Procès-verbal de la prestation de serment du nouveau titulaire, appelé châtelain et gouverneur de la justice dans la châtellenie de Frontenay-sur-le-Doubs. — Gages : de Jean Le Maire, écuyer, conseiller du Roi, son procureur général au Parlement de Bourgogne ; — de monseigneur de Barjon, président des comptes. — Remise faite au receveur de sommes qu'il n'avait pu recouvrer « par faulte de terrier, obstant que les « censiers par les guerres et mortalitez sont morts « et que les assignaulx sont en ruine et désertz, car l'on « ne scet où ilz sont assis. »

B. 4779. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1485-1570. — Frontenay. — Comptes de Guiot Moichet et de Jean Caillart. — Recette de vin nulle parce que les vignes sont « piéça tournées en terres « arables. » — Deniers de cens irrecouvrables « pour ce « que les terres sur quoi ils sont dus sont en ruine et ne « peuvent se trouver, faute de terrier. » — Recette faite à Varennes-sur-le-Doubs, dont les habitants devaient chaque année 3 sous parisis, c'est-à-dire au Roi 18 deniers, et aux héritiers de Philippe de Vienne et au curé de Frontenay le reste. — Cens payés à M. de Byron. — Gages de Jean d'Andelot, écuyer, bailli d'Amont.

B. 4780. (Cahier.) -- In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1391-1392 — Germigny-sur-Loire. — Compte de Guillaume Bertelon et de Pierre Cordier, commis au gouvernement des biens confisqués au profit du duc de Bourgogne, à cause du bannissement de Jean de Germigny, aux termes des lettres de monseigneur Guillaume de Champlemis, gouverneur du Nivernais. — Lesdits commis devaient, pour semblable cause, gouverner les biens de Bertrand Du Châtel, de Robert de La Charité et de Vincent Conpain ; ils déclarent cependant qu'ils n'en ont pas eu l'administration, parce qu'ils étaient clercs.

B. 4781. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1385-1387. — Germolles. — Compte de Guiot Bertrand, châtelain de Germolles, pour le duc de Bourgogne. — La recette a lieu sur les villages de Germolles, Châtenay, Courcelles, Melecey, Chareconduit. — Rôle des individus qui devaient de la cire à Melecey, à cause de la vente faite au duc par Guillaume de La Trémoille. — Dîmes de vin payées par le duc à l'abbesse de La Ferté, à cause de la maison qu'elle avait à Melecey. — Don de vin fait par la duchesse de Bourgogne à Guy de La Trémoille, chambellan du duc ; — à Dine Raponde ; — à Jean Potier ; — à l'archevêque de Reims ; — au chancelier du Dauphiné et à Guillaume de La Trémoille, frère du précédent. — Dépense de vin faite par le duc, la duchesse, le comte de Nevers et sa femme, à Germolles, où ils arrivèrent le 2 juin 1386, et qu'ils quittèrent le 8 du même mois après dîner. — Foins consommés par les brebis, *chatrons* et agneaux de Germolles. — Somme donnée à Catherine de Poncey, demoiselle, qui avait vendu au duc la terre qu'elle possédait à Melecey.

B. 4782. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1387. — Germolles. — Compte de Regnault-Brenot, châtelain. — Dépenses pour la culture de la vigne du clos de Germolles. — Dîner fait à Germolles, auquel assistaient le chancelier de Bourgogne, les doyens de Châlon-sur-Saône et de la Sainte Chapelle de Dijon, l'archevêque de Lyon, le bailli de Châlon, maîtres Jean Vie, Jean de Clugny, Mathey de Beuzon, le procureur ducal, le maire de Beaune et plusieurs autres qui étaient dans la

compagnie du chancelier à Germolles, le jour de la Saint-Martin. — Inventaire des lits qui étaient au château de Germolles.

B. 4783. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1387-1388. — Germolles. — Compte de Dimanche Valeroy, châtelain de Montagu et de Germolles, pour les travaux exécutés au châtel de Germolles. — Achat de 40 queues de chaux, prises à Mercurey, et achetées à 6 gros l'une. — Transport des bois depuis la forêt de La Curée à Germolles. — Compte de Jean Le Berger, garde des brebis de Madame ; il a pour salaire 12 boisseaux de froment, 1 boisseau de pois, 1 salignon, 1 pain de sel et 2 francs 3 gros.

B. 4784. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Germolles. — Compte de Robert Monnot, ancien châtelain de Beaune, institué par lettres données par Marguerite, duchesse de Bourgogne. — Salaire du jardinier de Rouvre, qui était venu travailler dans le curtil de la duchesse à Germolles, pour y planter « lix et lavandes, » pour curer et nettoyer les arbres, pour soigner les rosiers ; — acheté pour le curtil « perrecy, espinoichs (épinards), lattues, bouroiches, graines d'oignons. »

B. 4785. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Germolles. — Compte de Floridas Mollencourt, écuyer, châtelain. — Énumération des prés de Germolles, désignés chacun par son nom et formant ensemble 64 soitures. Ils produisirent cette année 57 chars de foin. — Le clos de Germolles, en 1390, produisit 40 muids un setier. — 326 ouvriers sont payés pour avoir, au mois de mars, taillé ledit clos et arraché les vieux ceps qui embarrassaient les bons.

B. 4786. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1390-1392. — Germolles. — Compte de Floridas Mollencourt. — Guillaume Barbier de Châtenay, donne annuellement un bichot de froment à cause du meix Boleau qu'il tenait. — Frais de culture de la vigne ; les travaux de cette culture consistaient à dépaisseler, aiguiser et mettre en bordes les échalas reconnus bons, à tailler la vigne, à extirper les ceps trop vieux et qui nuisaient aux jeunes, à sarmenter, *fessourer* (labourer avec un fessou (pioche) du premier coup, à lier, à fessourer du second, à égétonner ou ébourgeonner, à fessourer du troisième coup, à redresser les pampres, à clore et à boucher le clos, à relier les tonneaux et à vendanger.

B. 4787. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1398-1400. — Germolles. — Compte de Floridas Mollencourt, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Recette de blé « censeau » (conceau) faite à Germolles. — Dépense d'avoine, faite en ce lieu, par les chevaux des officiers du duc et de la duchesse, qui étaient venus visiter les travaux, et par ceux du comte de Nevers, qui séjourna à Germolles pendant le carême 1398. — Vins de Germolles expédiés à Arras par Hennequin Laurent, sommelier de l'échansonnerie. — Consommation de 188 chars de foin, faite par les bœufs, les vaches, les brebis, les agneaux, les veaux et autres animaux de Germolles. — 4 francs sont donnés à un ouvrier qui avait fait au bois 1,200 javelles d'échalas, au prix de 10 gros le cent. — Transport de la genne (marc de raisin) dans la vigne du clos. — Achat de 72 panneaux de verre destinés aux appartements du château. — Façon de 21 bancs de chêne, pour les diverses chambres de Germolles. — Façon d'une porte qui fut mise dans la cour de la cuisine, « pour ce que chacun entroit en ladite cour « quand on faisoit la livraison des chars et autres viandes. » — Dépense pour l'établissement d'un pont de grosses pièces de bois devant le château.

B. 4788. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Germolles. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Frais pour recueillir les vins des coutumes et pour faire sarcler les blés. — Verjus vendu au duc de Bourgogne. — Rôles des exploits de justice et de la vente des bois. — Dépenses pour établir la chambre à parer de la duchesse.

B. 4789. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Germolles. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Recette des froments. — 46 bichots de froment mesure de Châlon sont vendus à raison de 7 gros l'un. Le conceau est payé 3 gros. — Profit des corvées. — Gages des officiers de la châtellenie, savoir : le châtelain, le sergent, le closier et le jardinier. — Frais de culture de la vigne. — Les fosses de provins n'étaient pas encore d'un usage constant ; car on lit : « mission pour « terrer et faire fosses de preux ou dit cloux ; néant, ou « temps de ce présent compte. »

B. 4790. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, parchemin.

1409-1413. — Germolles. — Compte de Michel Du Quesnoy, châtelain. — Dépenses pour faire transporter des terres dans les vignes pendant l'hiver. — Recette de 3 bichots de froment, de 3 bichots d'avoine, de 2 muids de vin,

et de 6 francs, total de la valeur de l'amodiation des terres et dépendances et de la maison fort de Melecey.—Sommes payées pour boucher les fenêtres du châtel de Germolles au mois d'avril 1411, « affin que les gens d'armes qui lors « aloient bien souvent à l'entour et qui estoient au pays « n'y eussent grant veue. »

B. 4791. (Registre). — In-folio, 100 feuillets, parchemin; 8 papier.

1412-1415. — Germolles. — Compte de Michel Du Quesnoy, châtelain de Germolles et de Montagu, tant pour le partage des terres fait entre le duc de Bourgogne et messire Philibert Damas, et pour les rentes qu'il y a par indivis avec les religieuses de Remiremont, que pour les revenus qu'il lève pour lui seul, ledit partage comprenant toute la ville de Montagu, la moitié du châtel et les villes et villages de Saint-Martin et de Melecey.

B. 4792. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Germolles. — Compte d'Oudot Bruisson, de Melecey, commis au gouvernement de la châtellenie par Perrenot d'Orenges pour la duchesse de Bourgogne, après la mort de Du Quesnoy, jusqu'à l'arrivée de Jean Gazel de Besançon, successeur de ce châtelain, et dont le compte suit. — Recette des deniers que devaient les habitants de Courcelles, Châtenay et Champreconduit, taillables à volonté une fois l'an. — Le gros avait alors cours pour 4 blancs. — La journée d'un homme servant les vendangeurs est payée 7 blancs, les simples vendangeurs gagnaient 4 blancs et 6 blancs. — Dépêche du châtelain à la duchesse de Bourgogne au mois de mai, pour l'avertir au nom du bailli de Châlon « que les ennemis avoient coruz « jusques à Cruzilles, à 5 lieues de Châlon, et qu'il plust « à Madame d'envoyer des gens à Germolles et à Montagu « pour pourveoir à leur seurté. »

B. 4793. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Germolles. — Compte de Jean Gazel, châtelain de la duchesse. — Recette du produit des exploits de justice au siége de Melecey, où la duchesse avait le quart des amendes de 7 sous, de 14 et de 65 sous, et le prévôt de Montagu le reste. — Façon des vins. — Frais de nourriture de deux chevaux du châtel de Germolles. — Dépêche adressée par le châtelain à la duchesse pour lui faire savoir « les dommaiges et oultraiges que les gens de « Jean de Fribourg avoient faitz et faisoient de jour en jour « dans les villes de Melecey et Germolles. »

B. 4794 (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Germolles. — Compte de Jossin Péléchoul, châtelain. — Jean Guyon, de Saint-Martin-sous-Montagu, donne 5 setiers de vin sur trois ouvrées de vignes situées en la Varenne-lès-Chasseaux, lesquelles tenait naguère Gauthier Pourtier, décédé, qui donnait, lui, 7 setiers. — Huit individus ayant porté pendant deux jours avec leur hotte des raisins pour faire le vin de paillette reçoivent pour chaque journée chacun 2 gros, nuit et jour compris.

B. 4795. (Cahier.) — In folio, 39 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Germolles. — Compte de Jossin Péléchoul.— Marché fait pour la culture du clos de vignes de Germolles, contenant 298 ouvrées, non compris les 12 ouvrées du clos de Montagu; l'adjudicataire s'engageait pour trois ans à cultiver ces vignes, « assavoir traire et aiguiser « les paisseaulx, les mettre en pille, tailler, sarmenter, « fessourer, loier (lier), livrer et soigner (fournir) pais- « seaulx et loyeure (liure), esbouchier (effeuiller), ressuir « (donner un coup de pioche), acoler (fixer les pampres « au paisseau), tiercier (donner un troisième coup de « pioche) et redrecier, le tout faire loyalement au re- « gard du cellerier et visiteurs des vignes. Item, faire ven- « dangier, faire les vins, soigner vaisseaulx tous neufs « pour mettre lesdits vins chaque année, faire et soigner « tous frais de vendange, faire le reliage des vaisseaulx, « cuves, le tout à ses frais et missions pour le prix de « 400 francs par an. » Il lui était permis de tondre les saules de l'étang de Montagu et d'en prendre pour la valeur de 8 francs.

B. 4796. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1425-1428. — Germolles. — Compte de Jean Paisseaul, commis par Jean Fraignot, receveur général, puis institué châtelain à la place de Péléchoul, par lettres du duc de Bourgogne. — Huit queues de vin sont livrées par ordre du duc et de la Chambre des Comptes à dame Ourse de La Viéville, dame de Norran, femme de noble messire Jacques de La Viéville. — Rôle des cens. — Érection des fourches de Germolles, pour l'exécution d'un voleur, prisonnier détenu dans les prisons de Germolles et condamné par le bailli de Châlon.

B. 4797. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1429-1430. — Germolles. — Compte de Jean Paisseaul. — Déclaration des vins de rente dus chaque année au duc de Bourgogne, dans sa châtellenie de Germolles et de Montagu, faite en présence de Robert Bergier, notaire public, et plusieurs témoins.

B. 4798. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1430-1432. — Germolles. — Compte de Jean Paisseaul, châtelain. — Recette de 6 pintes d'huile provenant de l'amodiation des noyers de Germolles. — En 1431, le clos de Germolles produisit 34 queues et trois poinçons, « tenant 105 setiers, oultre moison (mesure), jauge de « Beaune. » — Gages de Charles Martel, closier de Germolles. — Dépêche du châtelain « à Dijon pour avoir pro- « vision de gens d'armes à Germolles. »

B. 4799. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1432-1434. — Germolles. — Compte de Jean Paisseaul. — Dépenses de cierges pour la chapelle de Germolles, desservie alors par messire Guillaume Boussardez, prêtre, demeurant à Dracy, près dudit lieu.— Recette des vins dus « à cause des quers (quarts) et des quintes, sur certaines « vignes de la châtellenie. » — Vins donnés à messire Antoine de Croï et de Renty, premier chambellan du duc, lesquels furent menés sur les Marches de Picardie, pour la boisson dudit seigneur. — Autres vins donnés à Henri Chambre, écuyer, capitaine de la forteresse de Gurgy.

B. 4800. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1440. — Germolles. — Compte de Pierre Maissey, écuyer, châtelain. — Recette des deniers provenant de la vente des foins de la châtellenie. — Dépenses faites par le châtelain « pour tirer fumier, faire preux (provins) ou cloux « de Germolles, pour achat du fumier et le mettre audit « clos. »

B. 4801. (Registre.)— In-folio, 151 feuillets, parchemin; 14, papier.

1440-1441. — Germolles. — Compte de Pierre Maissey, châtelain du duc de Bourgogne. — Énumération des mesures de cette châtellenie, de Givry, de Buxy, de Saint-Gengoux, du Mont Saint-Vincent, du Bourg-Neuf, de Châlon et de Saint-Pierre, leur réduction à la mesure de Dijon, et la déclaration de leur contenance faite par les notaires desdits lieux. — Recette de chapons à Dracy et à Auvillars. — Salaire du closier, qui avait « égaré et fait « fuir les oiseaulx » des vignes depuis leur maturité. — Inventaire du mobilier de Germolles donné audit châtelain par Jacques de Beaumont, lieutenant au bailliage de Châlon.

B. 4802. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1441-1455. — Germolles. — Compte premier et dernier de Simonnet Denis, châtelain, institué par lettres données par le duc Philippe le Bon. Ce compte est fait sur les indications des cahiers du dernier châtelain, qui avaient été dressés à vue du dernier terrier de la châtellenie rédigé par Simonnet Denis et Louis de Charolles, par délégation de la Chambre des Comptes.— Le bichot de froment est vendu au plus offrant 8 gros. — Dépense extraordinaire pour faire dans le clos de Germolles « 3,800 fosses de preux « (provins) » au prix de 6 gros le cent.— Achat de tonneaux neufs ; 38 queues sont achetées ensemble 28 francs et demi, et 27 poinçons, ensemble 11 francs, au prix de 5 gros le poinçon. — Recette de la gruerie. — Dépenses pour faire trier et cueillir des raisins destinés à être envoyés en Flandre, au duc de Bourgogne, au commencement du mois de septembre.

B. 4803. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Germolles. — Compte premier de Pierre Guedon, capitaine et châtelain de Germolles et Montagu, institué par lettres données par le duc Philippe le Bon. — Laurent Lasne, autrement dit Chardon de Bissy, donne la valeur d'un tiers de poule. — Recette des grains provenant du champoyage dans les bois de Marloux.

B. 4804. (Cahier.) — In-folio, 147 feuillets, parchemin.

1456-1457.— Germolles.— Compte second de Pierre Guedon, capitaine châtelain de Germolles et de Montagu. — Recette de diverses natures à Saint-Martin, Chaumirey, Étroyes, Dracy, Givry, Chatenay, Courcelles, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Denis, Villeneuve, Saint-Marc, Buxy, Bissy, Bourgneuf, Mercurey, Jamproye, Ruilly, Mortières, Sainte-Hélène, Jambles, Chassengy. — Recette des deniers de franchise donnés par quelques habitants de Melecey, Montagu, Saint-Martin. — Réparations exécutées au château de Germolles.

B. 4805. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Germolles — Compte troisième de Pierre Guedon. — Le chapitre Saint-Georges de Châlon reçoit annuellement 3 francs sur la closerie de Montagu. — Dépenses pour « recouvrir et mettre à point certains per- « tuis que la tempeste avoit faiz, au mois d'aoust, en la « guette de la grosse tour de Germolles. » — Requête (en papier) du chapitre de Saint-Georges de Châlon, pour obtenir le payement des redevances exprimées plus haut.

B. 4806. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Germolles. — Compte de Pierre Gue-

don. — Recette des vins de cens à Melecey, Germolles, Dracy, Givry, Châtenay, Courcelles, Champreconduit, Auvillars, Buxy et Bissy.— Frais de culture du clos de Germolles. — Compte de la gruerie. — La pièce de terre située en Montauban, tenue l'année précédente par Guillaume Proudon, pour 13 boisseaux de seigle, est dite cette année improductive et depuis longtemps en toppe (friche) et désert.

B. 4807. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1464-1467. — Germolles. — Compte de Pierre Guedon, capitaine châtelain. — Reconstruction d'une partie des murs de clôture du château. — Dépenses pour faire le « galant ou vin cuyt. » — Dépenses pour réparer l'horloge de Germolles, confiée au serrurier, qui l'avait rendue bien « frappant et sonnant. » — Salomon de Morbeyque, *ymaigeur*, demeurant à Châlon, reçoit 6 francs pour avoir « repalé (re« dressé, et mis droit les deux ymaiges de feurent Mons le « duc et de Madame Marguerite de Flandres, sa compaigne, « avec les moutons qui sont de costé les dites ymaiges et « en la cheminée de la saule (salle) des moutons qui estoient « despeciez (brisés) audit Germolles. » — Frais de « lambris« serie et d'huiss volans nécessaires pour bouchier les dites « ymaiges et moutons estans près de la porte de l'entrée du « chastel avec la lambrisserie rompue qui estoit dessus les « ymaiges, pour les garder des pluyes. » — Salaire de François Levraut, peintre verrier, pour travaux exécutés aux verrières de la chapelle, et pour d'autres travaux.

B. 4808. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Germolles. — Compte de Gurry de Malain, receveur général du bailliage de Châlon. Ce cahier n'est relatif qu'à Germolles et à Montagu. — Recette de la sixte (sixième partie) de la prévôté de Melecey; — d'argent dû annuellement au duc de Bourgogne, et aux dames religieuses de Remiremont, à Saint-Martin-sous-Montagu, à Saint-Jean-de-Vaux, au Bourgneuf, à Mercurey, à Jamproyes, Étroyes.

B. 4809. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Germolles. — Compte de Gurry de Malain. — Achat d'ardoises pour la couverture du château. — Le bichot de froment est vendu 9 gros. — Travaux exécutés au châtel de Germolles, par ordonnance de Jean de Neufchâtel, chevalier, seigneur de Montagu et de Renel, lieutenant général du duc en Bourgogne, lequel avait fait visiter ledit châtel, par noble Jean de Montreux, écuyer, seigneur de Mélisey, pour savoir les travaux qu'il y fallait exécuter. — Achats de divers objets d'artillerie « pour la « garde et défense du châtel à l'encontre des ennemis. » — Colynon de Meissoyne, artilleur de la ville de Châlon, vend 40 livres de poudre « à jouer coulevrines. »

B. 4810. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Germolles. — Compte de Gurry de Malain. — Frais de journées employées à faire fosses de preux, au prix de 6 blancs par homme. — Amendes payées pour délits forestiers. — Recette de chapons à Ruilly et à Jambles. — Le prix du bichot de froment est de 8 gros, celui de seigle de 6 gros, celui d'avoine de 4 gros; le boisseau de noix est vendu 3 blancs, le chapon 15 deniers, la poule 10 deniers.

B. 4811. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Germolles. — Compte de Gurry de Malain. — Recettes de deniers de tailles et de cens sur certaines personnes qui avaient des héritages à Châlon, à Buxy et à Bissy. — Travaux de charpenterie exécutés dans les moulins de Germolles. — Achat d'une meule française pour le petit moulin. — Fosses de preux et autres travaux d'hiver faits au clos de Germolles. — Produit de la pêche des étangs.

B. 4812. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Germolles. — Compte de Gurry de Malain. — Construction de mur à sec autour du clos de Germolles et limites dudit clos. — Frais de transport des vins de Germolles à Dijon, dans l'hôtel du duc. — Copie de lettres de mons de Craon, lieutenant et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, pour la levée des deniers à lui dus, comme successeur du duc de Bourgogne.

B. 4813. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1478-1481. — Germolles. — Compte troisième d'Amy Lucas pour la châtellenie de Germolles, et pour la portion du Roi, laquelle avait été par lui donnée à Raoullet de Castelle, écuyer, seigneur des Granges, échanson ordinaire de Louis XI, prévôt de Bourges, élu du Roi sur le fait des aides en Berry et maître des celliers à Beaune et Germolles. Il percevait les trois quarts des revenus de la seigneurie de Germolles; l'autre quart était réservé pour en payer les charges.

B. 4814. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Germolles. — Compte de noble sei-

gneur Belingnier de Constance, chevalier, capitaine châtelain de Germolles et de Montagu pour le Roi, commis par la Chambre des Comptes et le général sur le fait de ses domaines. — Jean Chevreul, clerc dudit capitaine, recoit salaire pour un voyage par lui fait pour les affaires du Roi. — Don d'une pension de 100 livres fait par le Roi, de sa grâce spéciale, à messire Belingnier Constance, son capitaine de Germolles et de Montagu.

B. 4815. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Compte que rend noble dame Marguerite de Mérye, veuve de messire Beligny (*sic*) Constance, capitaine châtelain et receveur de Germolles et de Montagu.— « Nicolas Papillon, procureur de ladite veuve, « présent à l'audition de ce compte, a dit que ladite veuve, « sa maîtresse, n'entendait rendre compte que pour huit « mois. » — Déclaration des mesures locales. — Messire Bertrand Bourbon, desservant de la chapelle de M. Saint-André, au châtel de Montagu, reçoit les 10 sous annuels dus à son office.

B. 4816. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Germolles. — Compte de Charles de Nypont, chevalier, conseiller du Roi, capitaine et châtelain de Germolles, institué par lettres données par Louis XII, vérifiées et enregistrées par la Chambre des Comptes. — Noble homme Claude de Sirey, écuyer, seigneur de Charnaille, reçoit 115 livres pour la façon des vignes de Germolles.

B. 4817. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1526-1527. — Germolles. — Compte de Claude Guichoux, de Melecey, commis par maître Jean Noblet, auditeur des comptes, chargé de remettre en la main du Roi la seigneurie de Germolles, après la mort de M. Jules de Saint-Sevrin, tenancier de ladite terre par don du Roi, à charge d'entretenir les vignobles en bon état.

B. 4818. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1563-1566. — Germolles. — Compte d'Antoine Druot, sommelier de la bouche du Roi, capitaine châtelain et receveur pour le Roi. — Copie de plusieurs lettres patentes de Charles IX et de tous les titres relatifs à l'office qu'il exerce. Cette seigneurie était amodiée pour six ans, et « pour éviter prolixité, la recepte « pour le menu n'y est couchiée. » — L'amodiation avait été tranchée à maître Jean Sayrasin, demeurant à Châlon, pour 807 livres annuelles.

B. 4819. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1568-1569. — Germolles. — Compte de noble Antoine Druot, capitaine châtelain. — Cette châtellenie avait été affermée à Claude Carré, qui, faute de caution, fut obligé de résilier son bail ; le sous-fermier, Jean Brusson, « quitta le pays à l'occasion des « troubles et guerres qui estoient lors pour le faict de la « religion, » et le capitaine Druot fut chargé de faire la recette de cette terre. — Le boisseau de froment est vendu 8 sous 4 deniers, celui de conceau 5 sous 6 deniers. — Noble Antoine Druot reçoit les gages de capitaine, de châtelain, de receveur, de closier et de portier. — Gages de Jean Rendin, docteur en droit, bailli de Germolles ; de Jean Dablan, juge ordinaire dudit lieu, et de Hugues Druot, procureur de la châtellenie.

B. 4820. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1570. — Germolles. — Compte d'Antoine Druot, présenté par ce receveur en personne devant Claude Berbisey et Louis de Jurbert, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs ordinaires en la Chambre des Comptes. — L'amodiation de la grande prévôté de Montagu est réunie à celle de la closerie de Melecey. — La queue de vin nouveau est vendue 8 livres tournois. — Le receveur ayant porté à son compte, sous le titre : Don du Roi, une somme de 140 livres en récompense des pertes qu'il avait éprouvées durant les troubles à la garde du châtel de Germolles, la Chambre des Comptes biffe cet article et écrit en marge : « Par délibération rayé, et que ne soit plus couchée semblable partie par le receveur. »

B. 4821. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1571. — Germolles. — Compte d'Antoine Druot, capitaine châtelain. — Recette du produit des amendes de la gruerie : « partables entre les dames de Remiremont et le « Roi, à cause des bois de Marloud, » des deniers de franchise à Melecey. — Achat de tonneaux pour les vins de Germolles; la queue de deux feuillettes fut achetée 26 sous 8 deniers.

B. 4822. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1572. — Germolles. — Compte d'Antoine Druot. — Travaux divers exécutés aux tours du château de Germolles; on les recouvre, on mure les fausses portes et les fenêtres; on pose des serrures à d'autres ouvertures. — Recette de noix. — Pêche des étangs.

B. 4823. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1347-1351. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Comptes de Jean Pourchot et de Girard Dou Mex, châtelains successifs. — Le premier compte fut présenté après Noël, à Aignay, par-devant le duc de Bourgogne, l'évêque de Châlon et l'abbé de Saint-Étienne. — Salaire donné à Perrenot Deschamps et à Robert d'Artois, qui étaient allés à Aisey vers le duc « pour les rébellions et « rescousses » que leur avaient faites les habitants de Roussillon. — Dépense des « gens d'armes et sergents qui fu« rent pour gaigier les diz rébellions qui havoient blécié « les sergents du duc et tuhé leurs chevaulx, et furent bien « 30 hommes à chevaulx et à armes et grant quantité de « gens de piez. » — Frais « pour la main du maistre de « l'escole de Montcenis. » — Voyage du châtelain de Châlon à Troyes en Champagne, par ordre de messire Robert de Lugny et Joffroy de Blaisy, députés sur le gouvernement de Bourgogne, pour recevoir 7,500 livres dues à la Reine sur les forges de la Monnaie de Troyes.

B. 4824. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1351-1353. — Glennes, Roussillon, La Toison. — « C'est li comptes que rent Girars Dou Mex, à noz sei« gneurs tenanz les comptes en Bourgogne, pour madame « la Royne, haiant à présent le gouvernement du duchié en « Bourgogne. » — Dépenses faites par le prieur de Saint-Symphorien et maître Symon de Pontailler, bailli d'Auxois, et leurs gens, en allant à la journée tenue à Dijon, entre le duc de Bourgogne et le duc de Bourbon, le lundi après la Toussaint 1352. — Recette des pintes de vin et des pains que devait au domaine l'abbé de Saint-Martin d'Autun pour l'usage du bois de Planoise.

B. 4825. (Cahier.)—In-folio, 114 feuillets, parchemin; 16 papier.

1353-1363. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guy de Marigny, chevalier, châtelain et garde de la vierie (viguerie) d'Autun.—Jean de Roussillon, chevalier, et Jean de Chandio, écuyer, à cause de sa femme, payent une rente annuelle au duc de Bourgogne, sur leur partage de la terre de Roussillon.— Recette des tailles que le duc de Bourgogne partageait à Glennes avec l'évêque d'Autun. — Constructions exécutées au château de Riveau, près Autun. — Recette des revenus de Grône, depuis 1361, époque où le duc fit échange de cette terre contre la terre de Glennes, que tenait l'évêque d'Autun. — Rente à vie payée à dame Marguerite de Châtillon, religieuse de Saint-Andoche d'Autun. — Réparations exécutées aux halles de Marchaux à Autun. — Rôle des individus qui devaient « les vins (vins de redevance) motaulx » dans la châtellenie de Roussillon, qui s'y percevaient après la Noël avec les *charnaiges* (droits perçus sur les troupeaux).

B. 4826. (Cahier) — In-folio, 32 feuillets, parchemin; 11 papier.

1364-1365. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, au nom de Jean de Saulx, pour la gruerie de La Toison. — Recette des redevances des habitants de Couhart, de Corbigny, d'Aucy, de Chailly et autres usagers des bois du duc dans la châtellenie. — Réparations exécutées au château de Montcenis. — Recette du produit de la vente du bois mort dans la forêt de Planoise.

B. 4827. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1364-1369. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de messire Jean Champdehot ou Champdou, aujourd'hui Chandio, chevalier, maître d'hôtel du duc et châtelain. — Rôle des tailles de Roussillon, de Glennes, La Toison et de tous les villages qui en dépendent. Il contient le nom de tous ces villages, celui des individus et le montant des cotes. — Réduction faite au profit du receveur pour tailles non reçues dans la terre de Roussillon, à cause des meix vacants, dont les tenanciers étaient morts sans héritiers et que personne ne voulait reprendre. — Recette d'une amende encourue par un individu qui, ayant trouvé deux porcs, les avait gardés, malgré les droits du duc qui avait toutes les épaves.

B. 4828. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1366-1371. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran, bourgeois d'Autun, châtelain, institué par lettres données par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne.—Recette faite à La Goulaine, dont le duc avait la moitié des revenus et Mons de Bourbon l'autre. — Amende de quatre marcs d'argent payée par Guillaume Mathey, qui avait « conversé avec les ennemis « de La Vèvre; » la somme fut réduite à 10 francs au profit des coseigneurs de Roussillon. Le duc de Bourgogne eut 6 francs pour sa part. — Autres amendes pour semblable cause.

B. 4829. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1371-1372. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran. — Construction des halles de Cussy en Morvan. — Enquête sur les héritages vacants. — Informations secrètes faites par le châtelain « sur plu« sieurs extorsions faites par l'évêque d'Autun et ses « gens contre le duc et ses hommes de Roussillon. »

Huguenin de Vernisy, sergent du duc de Bourgogne, avait été « prins et géhainé par le dit évêque, « en telle manière géhainez que li piez ne pouvoient « pourter le corps. » — Une journée est indiquée à Dijon entre le duc et l'évêque d'Autun. — Réduction dans le compte du receveur pour deniers non reçus à La Toison, « à cause d'héritages abandonnés depuis longtemps et en « ruine. » — Guyot de Cissey, écuyer, reçoit une certaine somme du duc de Bourgogne, pour la terre de Vauteau qu'il lui avait achetée.

B. 4830. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1374-1377. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran : 9 francs d'entrage ez meix et biens meubles de Perrenot Petit sont donnés par Guillaume Colin, qui les avait achetés « jaçoit que ce cas de « main-morte n'y soit encor avenu. » Mais la vente est faite du consentement du tenancier Perrenot Petit et de sa femme, « parmi ce que le dit acheteur leur a promis qu'il « prendra soing d'iceux à la mort et qu'il leur administrera « leurs vivres, tant comme ilz vivront parcequ'ilz sont an- « ciens et ne peuvent plus labourer. Et a esté advisiez par « le conseil du duc, car aultrement les dites terres pour- « roient demourer en ruine, et que les diz mariez pour- « roient gaster et dissiper leurs biens. » – Réparation du fort de Vauteau, qui était tout entier au duc de Bourgogne : « car, combien qu'il n'y eust naguères que la tierce partie « par acquest, un autre tiers lui advint par le trespasse- « sement de Marguerite Châtellenot, damoiselle, et le « reste fut renuncié au duc pour ceuls à qui il estoit. »

B. 4831. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1377-1380. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran, citoyen d'Autun, châtelain. — Payement de 60 sous que le duc devait au pitancier de l'abbaye de Saint-Martin d'Autun « sur le partage de la « terre de Roussillon. » Ladite abbaye reçoit encore 21 sous de rente « pour aulmosne faite anciennement par les « seigneurs de Vauteau pour faire un anniversaire. » — Achat de 115 porcs pour la dépense de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Rôle des individus qui ont vendu lesdits porcs ; il contient le nombre que chacun a vendu et le prix de la vente : l'un vend 4 porcs pour 7 francs 4 gros ; l'autre, 3 pour 5 francs et demi ; un autre, 2 pour 3 francs 7 gros ; un autre, 1 pour 22 gros et demi. — Achat de 122 autres porcs.

B. 4832. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1379-1385. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran, châtelain et gruyer. — Recette de 3 francs 8 gros, donnés par des charbonniers affouagers des bois des Bâties de Planoise. — Gages de Jean de La Boulière, maître forestier de la châtellenie de Glennes.—Recette de deniers dijonnais donnés pour leur usage dans les bois de Planoise par le prieur de Saint-Racho d'Autun, par le maître de la Maison-Dieu de Marchaux d'Autun, par l'abbé de Saint-Martin et par le prieur de Saint-Symphorien de la même ville, par les abbesses de Saint-Jean et de Saint-Andoche d'Autun, par l'évêque et le chapitre.

B. 4833. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1381-1384. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran. — Vin acheté à Jean Rolin d'Autun, par Guyot de Rupt, sommelier des échansonneries en l'hôtel du duc de Bourgogne, pour la consommation de l'hôtel. Une queue de vin, contenant six setiers, outre mesure, est payée 18 francs. — Recette des vins, des charnages, des buses (droits pour le chauffage) à Roussillon, — des trousses (droits sur la laine des troupeaux) dues à Glennes. — Les réductions proposées par le receveur pour tailles non reçues, pour cause d'héritages vacants, sont biffées par l'auditeur des comptes, qui écrit en marge : « Radiatur quod non apparet, et quum « apparebit fiet quod justum erit. »

B. 4834. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1384-1387. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran, *citien d'Ostun*, châtelain. — Réduction de tailles faites par la duchesse pour cause d'incendie de l'habitation d'un tenancier. — Frais de transport des avoines à Argilly et à Volenay. — Rôle des individus qui avaient opéré ce transport et des quantités d'avoine transportées.— La réduction mise en compte par le receveur est encore biffée.

B. 4834 *bis*, (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1386-1391. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran, citoyen d'Autun, châtelain, etc., receveur de la gruerie du bailliage d'Autun et de Montcenis.

B. 4835. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1387-1389. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran. — Recette de cens faite à La Toison, à La Goulaine. — Salaire de Ligier, clerc, demeurant à Autun, pour des voyages faits pour le versement

des deniers de la recette. — Amende arbitraire payée par Girard Rolin, qui avait mis la main « malicieusement à « Thibaut Chancart, sergent du duc. »

B. 4836. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1389-1391. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Philippe Boisseran. — Les habitants d'Arboul, de la châtellenie de Glennes, obtiennent de la duchesse de Bourgogne « remise de 80 bichots de blé en almosne pour « cause de la tempête qui, environ le mois d'août 1387, « gasta leurs gaignaiges et aussi pour les gens d'armes, « qui, environ Noël, passèrent par ledit lieu d'Arboul, « leur gastèrent la plus grant partie de leurs blés. » — Dépense de froment à l'occasion de la présence du comte de Nevers à Autun, le 5 septembre 1391. — Dépenses faites pour les chevaux du comte de Nevers à Arnay, au mois de décembre 1389. — Recette des deniers provenant de la vente des biens de successions et de mainmorte. — Remise d'une redevance faite par la duchesse à un individu « en almosne pour l'amour de Dieu, pour « ce que le dit Perrin estoit impuissant et inutile de son « corps. »

B. 4837. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1391-1392. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret, clerc, demeurant à Autun, institué châtelain par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Individus condamnés à une amende arbitraire pour avoir brisé une porte dans le but de déshonorer une femme. — Recette des deniers provenant de la vente des biens de mainmorte. — Amende arbitraire payée par un paroissien de Saint-Prix qui avait volé le bréviaire du curé, « non en espérance qu'il le volt, « mais en ses défenses, disant qu'il l'avoit pris pour cer- « tains desplaisirs que le dit curé lui avoit faits. »

B. 4838. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1391-1397. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret. — Les habitants de Charbonnière et de Chailly payent un droit pour leur usage dans les bois de la châtellenie. — Gages de Jean d'Auxonne, gruyer. — Jean de Troues, écuyer, seigneur de La Porcheresse, vend au gruyer 1,500 de norrins (alevin) pour 10 francs, afin d'empoissonner les étangs de La Toison. Ce norrin avait été pêché dans les fossés de La Porcheresse. — Rôle de la recette du passage des pourceaux, pour le pâturage desquels les habitants de La Porcheresse payent 2 deniers par porc. — Gages de Guillaume Bataille, gruyer.

B. 4839. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin; 18 papier.

1392-1394. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret. — Avoine de coutume donnée par les habitants de Frestoy et partageable par moitié entre le duc de Bourgogne et les héritiers de Guillaume Le Fèvre. — 449 poules de la recette sont vendues aux habitants de la châtellenie, à raison de 8 deniers l'une. — Amende arbitraire payée par un individu qui « mali- « cieusement avait mis la main sur un sergent du duc. » — — Mention que Jean de Borgne de Poquières, écuyer, a reçu du duc la Maison Fort de Vauteau à charge de foi et hommage. — Compte de la gruerie.

B. 4840. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1394-1396. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret, châtelain. — Recette du froment dans les châtellenies de Glennes et Goulaine ; — de 6 setiers de seigle, montant de l'amodiation du moulin de Péageur. — Deniers versés par le receveur entre les mains de maître Pierre de Colon, secrétaire du duc de Bourgogne. — Payement fait à Jean Pillot, qui avait loué au duc une grande pièce située au fort de Marchaux, à Autun, pour y déposer les grains de la châtellenie.

B. 4841. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret, châtelain. — Recette des tailles dues à Roussillon au terme de Beuvray (montagne où se tenait une foire). — Frais de charrettes à bœuf pour le transport des grains. — Rôle des exploits de justice. — Versement fait par le receveur de la châtellenie entre les mains des receveurs généraux, Jean Despoulettes et Jocerand Frepier. — Est écrit : « soit vu le compte de « Jean Despoulettes, ancien receveur général, où Guille- « min Doret est chargé de compter d'un voyage par ledit « Despoulettes fait en Hongrie et Lombardie, et sur lequel « voyage lui fut fait prest de 180 francs. »

B. 4842. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1398-1400. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret. — Recette des rentes et blaieries de la châtellenie de Roussillon ; — des mainmortes ; — des amendes arbitraires. — Salaire des bou-

viers de 32 charrettes à bœuf, qui avaient amené les blés de la châtellenie à Autun dans l'hôtel de Jean Pittot.

B. 4843. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets parchemin; 10 papier.

1400-1402. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillemin Doret. — Les habitants de Belle-Bœuf vers Roussillon doivent annuellement au duc de Bourgogne une livre de cire pour leur garde. — Recette des vins, des *Charnages* et des *Buisses*, liges au duc de Bourgogne et dus par les habitants de Monlairon, du Champ, Fays et *Maulemain*. — Recette de la gruerie.

B. 4844. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1408-1410. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy, demeurant à Autun, châtelain nommé par lettres du duc Jean sans Peur; acte de vérification par la Chambre des Comptes; acte de prestation de serment entre les mains du chancelier de Bourgogne. — Réparations faites au moulin pour fouler les draps.

B. 4845. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1410-1412. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy, châtelain. — Messire Jean de Chaugy et messire Pierre de Norry, chevaliers, seigneurs chacun d'un cinquième de Roussillon, payent une rente annuelle au duc sur leur portion de ladite terre. — Recette des deniers provenant de la vente des bêtes prises pendant la guerre de Château-Chinon et que tenaient à cheptel les gens de Château-Chinon « lesquelles le châtelain « fit prendre pour ce que les gentilzhommes du pays les « prenoient là ou ils savoient que l'on en tenoit. Deux « bœufs furent vendus ensemble 6 francs. »

B. 4846. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1412-1416. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy. — Les héritiers de Guillaume Triffoneau, écuyer, fils de Jean Triffoneau de Barnay, payent un cens d'une livre de cire sur sa maison de La Chaume, qu'il avait achetée de Richard de Cordesse. — — Recette des deniers provenant de la vente des biens de la femme de Guillaume Raviot, mainmortable. — Deniers donnés par le receveur à Jean de Noidan, receveur général, pour être employés « en certaines ambaxades que « mondit seigneur met sus, pour aller devers le Roi, « l'Empereur et autres grands seigneurs. » — 100 francs sont donnés au même « pour convertir en l'armée que mon « dit seigneur met sus pour aller servir le Roy, à l'encon« tre des Anglois. » — Rançon de Guillaume Vignier, secrétaire du duc. — Façon des galeries qu'il faisait faire dans son hôtel à Dijon.

B. 4847. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1416-1418. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy. — Indemnités accordées à Jean de Chavannes, de la châtellenie de Roussillon, « pour « les pertes par luy soubstenues à cause de plusieurs logis « de gens d'armes, mesmement qu'il a esté prisonnier des « ennemis du Roy, et de mon dit seigneur à Châtel-« Chinon. » — Salaire de Jean Rolin, procureur du duc dans un procès qu'il soutint pour lui contre les seignenrs de La Rocbe-Milet. — Jean Rolin, contrôleur, est rétribué pour sa coopération à la rédaction du terrier de la châtellenie. — Les nombreuses réductions de recettes portées en compte sous prétexte de vacance d'héritage sont biffées et notées d'apostilles.

B. 4848. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1418-1421. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy, calculé d'après la valeur de la monnaie qui avait cours avant le 31 décembre 1419, c'est-à-dire « de la monnaie de 16 livres 10 sous tournois, « monnoie d'argent, qui eut cours jusqu'à cette époque. » — Réduction motivée sur les vacances de meix « de-« puis 1412, que le siége fut mis par l'ordonnance de « monseigneur à Châtel-Chinon, par le moïen du dit « siége, et aussi par ce que par les ennemis qui estoient « dedans le dit Châtel-Chinon, ycelles châtellenies furent « comme destruites et perdues. »

B. 4849. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy, châtelain de Glennes, Roussillon, La Goulaine et La Toison, pour le duc de Bourgogne. — « Nota que la bonne monnoie de 6 livres « 3 sous tournois le marc d'argent sur le pied 30e com-« mença à avoir cours le 1er janvier 1421. » — Remboursement de deniers avancés par le receveur à la requête de M. de Saint-Georges et de Sainte-Croix, gouverneur et capitaine général « pour le fait de la guerre au païs de « Bourgogne, pour le payement des gens d'armes et de « traits, mandés pour résister contre les ennemis, lesquelz « à très grant nombre et très grand compaignie se sont « mis sus et assemblés et desjà ont prise la ville de Tour-« nus et neuf ou dix forteresses bien prochaines d'icelle et

« de la ville de Chalon. » — Mention de la nomination, par le duc de Bourgogne, de Jean de Rye, seigneur de Balançon, comme capitaine et bailli des villes, châtels et châtellenies de Montbard, Pouilly, Arnay-le-Duc, Glennes, Roussillon, Duême, Aignay, Saint-Marc, Tonnerre et Cusy, donnés par le duc, en manière de provision, à madame la comtesse de Guyenne, comtesse de Richemont, sa sœur.

B. 4850. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1428-1450. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Regnaud de Thoisy. — La châtellenie de La Toison ne fut point donnée à madame de Guyenne, sœur du duc de Bourgogne, quand il lui fit don de Roussillon et de Glennes. — Compte de Jeoffroy de Thoisy, chevalier, seigneur de Mimeure, conseiller et chambellan du duc, et de Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, aussi conseiller, écuyer d'écurie et bailli d'Autun et Montcenis, fils de Regnaud de Thoisy.

B. 4851. (Cahier.) — Petit in-folio, 26 feuillets, papier.

1440-1441. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte troisième de Pierre Ballart, clerc, commis à la recette de la châtellenie de Glennes, pour haut et puissant prince Artus, comte de Richemont, seigneur de Parthenay, connétable de France.

B. 4852. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1441-1443. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Ballart, receveur de Glennes, pour la duchesse de Bourgogne. Mention que madame de Richemont avait joui de cette châtellenie jusqu'à sa mort arrivée le 2 février 1441, et que cette châtellenie, revenue aux mains du duc, fut donnée par lui avec d'autres terres à sa femme, la duchesse Isabelle de Portugal, laquelle donna au receveur ses lettres d'institution.

B 4853. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets parchemin; 39 papier.

1441-1443. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, écuyer, receveur et procureur de Roussillon, nouvellement institué par Isabelle, duchesse de Bourgogne. — Information secrète, écrite et attachée au compte, sur les terres vacantes de la châtellenie. Elle est faite par Jean-Marie, secrétaire de monseigneur le duc de Bourgogne, et receveur des aides en l'Élection d'Autun, assisté de Jean Colin, notaire.

B. 4854. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1443-1445. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval. — Dépense de seigle dans la châtellenie de Roussillon; — Jean Mairet, capitaine du château de Riveau, à Autun, en reçoit 13 setiers 3 bichots. — La poule est vendue 10 deniers. — Messires Jean de Changy et Pierre de Norry, chevaliers, sont dits coseigneurs de Roussillon, pour la cinquième partie.

B. 4855. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1443-1446. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Ballart, receveur de Glennes, pour la duchesse. — Remise de tailles faites par la duchesse à Guillaume Boudet, « poure et misérable créature enveugle. » — Regnaud de Thoisy, châtelain et gruyer de Glennes et Roussillon, reçoit une grande quantité d'avoine pour partie de ses gages. — Recette du prix de l'amodiation de toutes les rivières de la châtellenie. — Recette des tailles de Beuvray et de Saint-Ladre. — Somme remboursée par le duc à Huguenot Alardot, tanneur à Dijon, qui la lui avait prêtée « pour grans affaires et mesmement au fait de son « armée de Calais. »

B. 4856. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1445-1447. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, pour la duchesse de Bourgogne. — Recette de 5 sous 11 deniers dijonnais, montant de cens des *queuhes de la Tour*, liges à ladite dame.

B. 4857. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1446-1449. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Ballart, receveur de Glennes, pour la duchesse. — Hugenin Le Bastard Lordey, de Molenay, paye un cens sur les terres de Champerron, au finage de Molenay, prises récemment par lui et ses héritiers. — Recette du péage à Montperroux. — Recette des produits de la foire des vingt jours de Noël, tenue à Verrières-sous-Glennes; le bœuf, le porc, le mouton produisaient chacun un denier; les vaches, les brebis, les chèvres donnaient chacune une obole. — Versements faits aux mains de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne.

B. 4858. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1447-1450. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, écuyer. — Réduction posée en

compte du receveur pour deniers d'exploits de justice non perçus « sur plusieurs povres personnes de la châtellenie, « dont les aulcuns se sont absentez de leurs lieux, les « ungs alez de vie à trespas, les aultres sont mendiants « par le païs, la pluspart des aultres sont en sentence d'ex- « communiement; et aussi en y a beaucoup d'estrangers « demourant hors la dite châtellenie. De tous lesquelz po- « vres et misérables le receveur n'a pu estre payé des ex- « ploits de justice. »

B. 4859. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1449-1452. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Ballart, receveur de Glennes, pour la duchesse de Bourgogne. — Le châtelain Regnaud de Thoisy étant mort, Geoffroy, son fils, son successeur, reçoit les gages de 16 francs 8 gros, non compris les grains et les autres avantages. — Défaut de recette de tailles comme de *trousses* de *charnaiges* et de cens, à cause des biens « vacans, inutiles et en ruine, tant pour faulte de te- « nanciers qui sont mors et absentez du pays par poureté, « famine, guerres, mortalitez et aultrement. » — Robin Le Roy, exécuteur de la haute justice au bailliage d'Autun, reçoit salaire pour l'exécution faite le vendredi 24 mai 1452 « de Jehannette de Baugy, sorcière, qui a esté « bruslée pour ses desmérites. » Dépenses de l'inquisiteur « de la foy, son chapelain et de deux sergens « de l'évêque d'Ostun, qui rendirent la dite Jehannette des « Baugy à la justice de Glennes, le jeudi 23 mai 1452, « où, le vendredi 24, le dit inquisiteur la prescha; dépens « de noble homme Pierre de Thoisy, seigneur de Gamay, « conseiller, bailli d'Ostun et de Montcenis, qui vint lui et « son cinquième à cheval, pour accompagner la justice du « dit Glennes, le jeudi au soir, qui y furent jusques au ven- « dredi à midi; et pour les despens de Jehan Bouley, Guil- « laume Le Roy et Jehan Chastellain, lesquels firent les « chaffaulx pour la prescher; et pour les dépens de bou- « che de Robin Le Roy, exécuteur de la haute justice, au « bailliage d'Ostun, et de celui qui fist le pillier pour l'atta- « cher et aussi la vendue d'ung cent de fagots pour la « brusler. »

B. 4860. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1450-1453. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert de Laval, écuyer, receveur et procureur de Roussillon, pour le duc de Bourgogne. — Les habitants de Fouchières payent une redevance de 3 bichots de scigle.

B. 4861. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1452. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charnot, châtelain de La Toison, pour le duc de Bourgogne. — Recette des avoines de coutume.

B. 4862. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1452-1454. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean de Maisières, dit de Thoisy, receveur de Glennes, et de Lambert Laval, receveur de Roussillon. — — Restitution faite par Laval, au profit du duc et de ses coseigneurs, de 40 francs reçus par lui à titre d'entrage du meix d'Échevannes, près Ferrières, de la paroisse d'Anot. L'acquéreur de ce meix l'avait pris pour 3 francs 4 gros de taille, après qu'il eut été laissé vacant du temps de madame de Richemont, dont l'officier, Philibert de Vaudrey, gouverneur de Roussillon, avait fait le bail. — Voyage du receveur pour faire le règlement de sa recette par-devant messieurs des Comptes, commissaires sur le fait des finances.

B. 4863. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1454-1456. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, receveur de Roussillon. — La pinte de vin est vendue 10 deniers tournois aux individus qui devaient du vin au Domaine. — Recette d'un cens payé par Jean Digoy, prêtre, et par ses cousins, sur une place de maison, contenant un journal de terre, assis devant l'église de Cussy, tenant au cimetière de l'église d'un côté, d'un autre au chemin de Lucenay. Cette place leur avait été donnée pour eux et leurs héritiers, à condition qu'ils payeraient chaque année perpétuellement 2 blancs de cens, valant 8 deniers parisis ou 10 deniers tournois.

B. 4864. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1454-1457. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean de Maisières, dit de Thoisy, receveur de Glennes et de La Goulaine. — Gages de messire Geoffroy de Thoisy, seigneur de Mimeure, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, son châtelain et capitaine de Glennnes et Roussillon; de Huguenin Charbonnier, maître forestier de la châtellenie. — Recette de 9 gros provenant de la vente d'une *mouchette* (essaim d'abeilles), qui était une épave. — Autre recette d'épave, consistant en une écuelle d'étain. — Gages de Jean Cotin, châtelain de Glennes et Roussillon.

B. 4865. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1456-1460. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, de Guillaume Charvot et de Jean de Maisières, dit de Thoisy, receveurs de ces châtellenies, pour le duc de Bourgogne. — Recette des tailles fixes de la châtellenie de Glennes, y compris la ville de Reroy. Elles montent à 20 livres 15 sous 4 deniers oboles dijonnais, à 15 sous le franc.

B. 4866. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1458-1461. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, de Guillaume Charvot et de Jean de Maisières. — Le receveur avait porté en déduction de recette les deniers des exploits de justice, qui s'élevaient à 39 sous tournois, parce que les individus condamnés étaient ou absents, ou mendiants, ou pauvres et n'ayant « de quoy « on les puisse exécuter. » La Chambre des Comptes a écrit en marge de l'article : « *Radiatur quod non constat.* »

B. 4867. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1460-1462. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Lambert Laval, Guillaume Charvot et Jean de Maisières, écuyer. — Réclamation en déduction de recette « à cause des meix vacants, qui depuis longtemps sont en « ruyne. » — Dépenses pour la réparation de l'étang de Poisson dans la châtellenie de Glennes.

B. 4868. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Balant, commis à la recette de Glennes par la Chambre des Comptes, en vertu de lettres closes, par lesquelles le duc lui mandait de remplacer Jean de Maisières. — Recette de La Toison faite par Guillaume Charvot. — Recette de Lambert Laval, écuyer, pour la châtellenie de Roussillon. — Le setier de seigle est vendu 1 franc. — Gages de Jean Cotin, conseiller du duc de Bourgogne, châtelain de Glennes.

B. 4869. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1463-1470. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Balart, de Lambert Laval et de Guillaume Charvot, pour les trois parties de cette châtellenie. — Voyage du receveur, de Roussillon à Beaune, pour obtenir les biens de feu maître Jean de La Ferrière, dit Naudin, prêtre et homme mainmortable du duc. Ces biens furent délivrés aux héritiers de cet ecclésiastique, « pour « ce qu'il avait été affranchi par Jean, duc de Bour- « gogne. »

B. 4870. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Balart et de Lambert Laval. — Fixation des mesures de Roussillon : la plus grande mesure était le muid ; le muid contenait 12 setiers, le setier 2 émines, l'émine 2 bichots, le bichot 3 boisseaux ou 4 quartes et le boisseau 2 *compasies*. — Payement annuel de 60 sous tournois fait par le Domaine au pitancier de Saint-Martin d'Autun, sur la part que le duc avait à Roussillon.

B. 4871. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1465-1467. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Balart et de Lambert Laval. — Jean Garnier, sur deux pièces de terre à lui délivrées perpétuellement pour lui et ses hoirs, paye chaque année 2 sous 6 deniers tournois au profit de tous les seigneurs de Roussillon. Le duc de Bourgogne avait les trois cinquièmes de ces 2 sous 6 deniers, au terme de *Beuvray*. — Versement fait dans la caisse du receveur général de Bourgogne, Jean Dreue, conseiller du duc.

B 4872. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1467-1469. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Pierre Balart et de Guillaume Charvot. — La plus grande mesure de grains de la châtellenie de Glennes et La Goulaine est appelée setier ; le setier contient 2 *mynes*, la *myne* 3 bichots, qui valent 6 boisseaux ou 4 quartes, de sorte que le setier contient 12 boisseaux. — Le profit de la pêche de la rivière de Machet et de toutes les rivières de la châtellenie est amodié pour trois ans, à raison de 7 francs 10 gros par an.

B. 4873. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin

1468-1469. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Charles Laval. — Copie de lettres d'office données par Michel de Chaugy, chevalier, seigneur de Chissey, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, gouverneur de la terre de Roussillon, à qui le duc avait donné le pouvoir de nommer à tous les offices de cette châtellenie. — Don de 300 livres tournois, fait par le duc à noble et puissant seigneur monseigneur Michel de Chaugy, à titre de pension à vie, sur la terre de Roussillon. — Frais de confection du terrier de la châtellenie.

Madame de Maligny avait une partie de cette seigneurie.

B. 4874. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charvot, receveur de Glennes, et de Charles de Laval, receveur et procureur de Roussillon. — Frais de prisonniers détenus au château de Riveau à Autun, « pour plusieurs excès, forfaitures et larcins par eux « commis. » — Dépenses faites par le lieutenant de la châtellenie de Glennes, par les procureurs, sergents et autres officiers de cette châtellenie, chez un aubergiste de Saint-Léger-sous-Beuvray, où ils étaient allés depuis Autun « avec « tous les habitants d'icelle châtellenie pour accompagner, « avec la justice de mon dit seigneur, les deux coupables « qui, tirés de Riveau, furent menés au lieu de Montaudey, « où ils furent mis au dernier supplice. »

B. 4875. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charvot et de Charles Laval, pour Glennes et Roussillon. — Hugues de Clugny, écuyer, châtelain, capitaine et garde du châtel de Riveau d'Autun, donne au duc de Bourgogne, à cause dudit office, une rente appelée la guête, consistant en 80 bichots de seigle à demi comble, mesure de Saint-Louis, et 13 setiers 3 bichots de seigle, mesure de Roussillon. — Le receveur avait porté au profit dudit de Clugny la remise de cette redevance, en vertu de lettres patentes du duc; la Chambre des Comptes a biffé cet article.

B. 4876. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charvot et de Charles Laval. — Recette du produit des tierces et partages de Frétoy, appartenant au duc de Bourgogne, pour les trois cinquièmes de la moitié, et à ses coseigneurs pour les deux autres cinquièmes, et aux seigneurs de Prangey et à Liénard de Charvot, pour l'autre moitié. Cette rente s'élevait sur les héritages et selon les termes du terrier. — Ces droits furent amodiés aux enchères pour six boisseaux partageables entre tous les ayants droit. — L'aumônier de Saint Martin d'Autun reçoit 5 bichots de seigle sur la terre de Roussillon. Cet article est accompagné de ces mots : *Radiatur, deficiente quitancia.*

B. 4877. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1471-1480. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charvot. — Recette des coutumes que devaient chaque année des habitants de la châtellenie de La Toison sur leurs meix et ténements (tenures), à raison de 2 bichots d'avoine par meix; elle est de 48 bichots et demi, mesure d'Autun. — Recette des tierces et blaieries (garde des récoltes) des essarts d'Auxy.

B. 4878. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Charvot, pour la châtellenie de Glennes. — Frais pour l'arrestation et le supplice d'un habitant de Saint-Prix « pour le cas de sodomye commis à une va-« che. » Il fut enfermé dans le château de Riveau à Autun et ensuite brûlé vif « avec des fagots, de la « paille et du souffre. » — Le setier de froment est vendu 1 franc.

B. 4879. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, châtelain et receveur de Glennes et du grenier à sel de Bourbon-Lancy; commis par lettres des gens du Conseil ducal, Jean Joard, seigneur d'Échevannes, chef du Conseil et président de ses Parlements; Philippe Pot, chevalier, seigneur de La Roche, chambellan; maître Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-Siége et maître ordinaire de l'hôtel du duc de Bourgogne et de messire Claude Dinteville, seigneur d'Échand, chevalier et chambellan. — Défaut de recette dans les amendes et certificats de Jean Vinier, prêtre vicaire de l'église paroissiale de Notre-Dame de La Comelle, dans la châtellenie de Glennes, qui atteste que les individus condamnés, dont il donne la liste, sont, les uns ses paroissiens, les autres de sa connaissance, « tous pauvres misérables et destruits pour les « guerres qui ont coru et qui courent à présent, les aul-« cuns d'eulx excommuniez, les autres du pays de Niver-« nois, et autres mendient leur pauvre vie, n'ayant de quoi « subsister. »

B. 4880. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier. — Noble et puissant seigneur messire Jean Blosset, chevalier, seigneur de Saint-Pierre et de Glennes, conseiller et chambellan du roi Louis XI, et grand sénéchal de Normandie, reçoit dudit châtelain 187 livres qui devaient être données au receveur général du duc de Bourgogne. Ce don avait été fait en suite des lettres patentes par lesquelles le Roi délaissait la châtellenie de Glennes à ce seigneur sa vie durant. — Mandement de mon

seigneur de Craon, lieutenant général du royaume et gouverneur de Bourgogne, pour la perception des deniers dus par les receveurs.

B. 4881. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1477-1479. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier pour la châtellenie de Glennes, dont les revenus avaient été donnés à Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre, par le roi de France, à charge d'en payer les officiers et les fiefs. — Le boisseau de froment est vendu 7 engroignes. — Jean Grasset, serviteur de Jean Blosset, chambellan du Roi, et ayant les revenus de Glennes, reçoit une certaine somme par ordonnance de Philibert Bouteillart, chevalier, bailli, gouverneur d'Autun et trésorier de France, pour les charrois des vins de Bourgogne, que ledit Blosset faisait venir en ses maisons.

B. 4882. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1479-1481. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, pour la châtellenie de Glennes, donnée par Louis XI à Jean Blosset. — Gages de Jeannot Dupin, que ledit Blosset, tenancier de ladite châtellenie, avait nommé gruyer de cette terre. Cet article est biffé et la Chambre des Comptes a écrit en marge : « Il n'appert « point que ledit Blosset ait le droit de commettre officiers.» — Le boisseau de froment est vendu 3 blancs.

B. 4883. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1481-1482. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, receveur de Glennes, dont les revenus avaient été donnés à Jean Blosset, seigneur de Saint-Pierre. — « Depuis, les dits revenus furent par « Louis XI baillés en l'assiette de 6,000 livres tournois de « rente, données par ledit Roy à messeigneurs les religieux, « abbé et couvent de monsieur Saint-Claude. Lesquels re« ligieux ont prins possession dudit revenu le 28 juillet « 1482. Depuis lequel jour ledit receveur n'a rien reçu au « profit dudit sieur de Saint-Pierre, ains a laissé jouyr du« dit revenu iceulx religieux obéissant au commandement « du Roy. » — Lettres d'office au profit dudit Garnier, après la mort de Louis XI, données par Charles VIII, roi de France.

B. 4884. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1483-1485. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, receveur et procureur de Roussillon, et de Jean Garnier, receveur de Glennes. — Gages d'Antoine de Lamet, écuyer, conseiller et chambellan du Roi, bailli d'Autun, capitaine et châtelain de Riveau, à Autun. — Versement du receveur Garnier entre les mains de Jean Riboteau, conseiller du Roi, receveur général en Bourgogne, pour être remis à Denis Pesquet, commis au payement des gens de guerre « establix à la morte-paye en « Bourgogne. » — Réduction de tailles en faveur de pauvres misérables « destruits par les guerres et famine. »

B. 4885. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1484-1486. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, d'Autun, receveur de Roussillon, et noble homme Antoine Charvot, receveur de La Toison. — Le setier de froment est vendu 8 gros; celui de vin 13 sous 4 deniers; 320 poules sont vendues ensemble 13 livres 6 sous 6 deniers, c'est-à-dire 10 deniers l'une, prix accoutumé. — Recette du produit de l'amodiation de la chasse des écureuils. — 11,610 livres tournois sont destinées à la solde des mortes-payes, en Bourgogne.

B. 4886. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1485-1486. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, receveur de Glennes, et de Jean Esperon, receveur de Roussillon. — Recette d'une mouchette (essaim d'abeilles) d'épave, trouvée en un chêne. — Versement fait pour payer les gens de guerre. — Recette de deniers d'entrage. — Le setier de froment est vendu 1 franc 1 blanc.

B. 4887. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1486-1487. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon, receveurs de Glennes et de Roussillon. — Georges Masouhier, *alias* Charault, tenancier du meix Constant, qui l'avait retenu aux enchères, s'engage à payer annuellement 2 francs 2 gros de rente, partageables entre le Roi et le seigneur de La Roche-Millet. — Somme versée pour le payement de la pension de 2,000 livres tournois dont jouissait monseigneur de La Roche, messire Philippe Pot, chevalier de l'ordre du Roi. — Voyage du receveur à Dijon pour régler sa caisse, à peine de 4 marcs d'argent. — Défaut de recette, les débiteurs « estans destruits par les guerres, les famines, ou « étrangers, fugitifs, mendians et excommuniez. » — Recette de 13 gros, provenant de la vente de trois porcs d'épave. — Payement de la pension de monseigneur de Neuchâtel, qui s'élevait à 2,000 livres.

B. 4888. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon, receveurs de Glennes et de Roussillon. — Payement de partie de la pension de 2,000 livres tournois à Philippe Pot, seigneur de La Roche.— Lacune dans la recette, à cause des guerres, des famines et des absences.

B. 4889. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon, receveurs de Glennes et de Roussillon. — Rente de seigle payée par Antoine de Lamet, écuyer, conseiller, chambellan et bailli d'Autun, capitaine du château de Riveau, à Autun.—Avoine donnée à Jean Richard, châtelain de Roussillon, pour son office à lui confirmé à l'avénement de Charles VIII. — Le setier de froment est vendu 9 gros et demi. — Pension payée à l'abbé de La Ferté-sur-Grône.

B. 4890. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1489-1490. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon. — Deniers versés entre les mains de Jean Saumaire, « commis à tenir « compte des ouvrages des chasteaulx de Dijon, Beaune et « Auxonne, lesquels deniers devaient faire partie de « 8,000 francs votés pour les travaux dont il s'agit. »

B. 4891. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1490-1491. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon.— Pensions payées à Guillaume de Neufchâtel, écuyer, seigneur de Clermont, « pour son entretennement au service du Roi; » — de 200 livres payée à Claude Dinteville, abbé de La Ferté; — à damoiselle Simonne Sauvegrain, créée par le dernier duc de Bourgogne et conservée par le roi de France.

B. 4892. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin; 10 papier.

1491-1492. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier et de Jean Esperon des dépenses faites pour les travaux de tous genres exécutés dans la châtellenie de Glennes. — Pension payée à l'abbé de La Ferté « pour son entretennement au service du Roi.» — Information faite contre certains individus qui avaient établi des moulins et des battoirs sur la rivière banale de Roussillon.— Information ajoutée au compte de Roussillon sur les meix vacants de cette châtellenie.

B. 4893. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1492-1493. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, Jean Esperon et Antoine Charvot, receveurs. — Recette du produit de l'amodiation des rivières du Roi, dans la châtellenie de Glennes. — Georges de La Trémoille, chevalier, seigneur de Jonvelle, reçoit partie de 700 livres « pour « sa pension et entretien au service du Roi. » — Recette du produit de la vente des glands des bois de Roussillon. — Réduction d'amende faite par l'évêque, duc de Langres, lieutenant du Roi en Bourgogne, en faveur de Jean Duvernoy.

B. 4894. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1493-1494. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, Jean Esperon et Antoine Charvot. — Recette de 1 gros de rente sur le meix à La Bondote, depuis longtemps vacant, et récemment acensé par les officiers du Roi dans la châtellenie de Glennes à Symphorien de Melley, pour la rente perpétuelle de 1 gros, payable à la foire de Beuvray; — « soubz la condition de maintenir et « entretenir iceulx meix en düe réparation, le tout soubz le « bon plaisir du Roi.» — Voyage fait par le receveur jusqu'à Autun, pour « advertir messieurs des Comptes « de ce que mons de Jonvelle se vantoit d'avoir les restes « des recettes de Roussillon et de Glennes. » — Frais de poursuites d'individus trouvés faisant usage de faux testons, et condamnés à être fouettés et bannis.

B 4895. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1494-1495. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, Jean Esperon et Antoine Charvot. — Recette de 91 francs, produit de la vente de 2,275 carpes pêchées dans l'étang de Poisson, châtellenie de Glennes. — Diminution de recette à cause de meix « qui de longtemps sont en ruyne. »

B. 4896. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, Jean Esperon et Antoine Charvot. — Le boisseau de tous grains, froment, seigle et avoine, est vendu au plus offrant et dernier enchérisseur 12 niquets. — Recette de la gruerie. — Payement de partie de la pension de Georges de La Trémoille, seigneur de Jon-

velle. — Diminution dans la recette pour des meix vacants à cause de la misère, des guerres et des fugitifs.

B. 4897. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1496-1497. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, Jean Garnier et Antoine Charvot. — Seigle donné à titre de gages à messire Pierre de Laguiche, chevalier, chambellan, capitaine et châtelain de Riveau, d'Autun. — Gages de Georges de La Trémoille, seigneur de Jonvelle. — Frais d'empoissonnement de l'étang de Poisson, dans la châtellenie de Glennes.

B. 4898. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1497-1498. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, Antoine Charvot et Jean Esperon. — Recette des tailles de Vermelot dans la châtellenie de Glennes, lesquelles appartenaient auparavant à l'évêque d'Autun, et qui à l'époque de ces comptes étaient liges au Roi.— Blé donné à Pierre de Laguiche, seigneur de Chaumont en Charollais et de La Perrière, conseiller du Roi, son bailli d'Autun et de Montcenis, capitaine de Riveau.— Le capitaine de ce château avait coutume de ne recevoir que 6 setiers et 7 bichots de blé, mais « pour aucunes « considérations » le Roi voulut que messire de Laguiche en prît 13 setiers et 3 bichots.

B. 4899. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, Jean Garnier et Antoine Charvot. — Noble Louis Siclier, conseiller du Roi, son receveur général en Bourgogne, reçoit un versement pour être remis à Georges de La Trémoille, à compte sur sa pension. — Rémission faite par la Chambre des Comptes à Jean de Velle sur le prix de l'amodiation du moulin du Cussy, pour cause de chômage, faute de meules. — Gages de Robert Brulet, procureur en la châtellenie de Glennes.

B. 4900 (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Glennes, Rousillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, Jean Garnier et Antoine Charvot. — Évaluation des mesures des grains. — Payement de la rente appelée la guête, effectué par Pierre de Laguiche, capitaine de Riveau, qui, à ce titre, en était chargé. — Gages de Jean Richard, châtelain de Roussillon. — Mention que « la quehue de vin contient 32 setiers, le se- « tier 16 pintes, la pinte 2 pintats, le pintat 2 chauveaulx, « ainsi qu'il est déclaré au terrier. » — Rémission de redevances en faveur d'un habitant de Verrières-sous-Glennes, sur l'attestation de pauvreté donnée par le curé dudit lieu, Alexandre Pasturel, et le notaire, Jean Mugnier.

B. 4901. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1500-1501. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, de Jean Garnier et de Philippe Le Goulx, receveurs. —Maître Guy Boutenant, conseiller, receveur général en Bourgogne, reçoit un versement au profit de Georges de La Trémoille.—Recette des deniers provenant de la vente des écorces et des bois à écorcer.— La geline ou poule est vendue 7 deniers; le boisseau de tous grains vendus ensemble est évalué 5 blancs. — Épaves : un mouton est vendu 3 gros, une truie 5 gros.

B. 4902. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Esperon, Jean Garnier et Philippe Le Goulx. — Le compte de La Toison, comprenait 7 feuillets en parchemin, et chaque feuillet de la grosse en parchemin fut payé au receveur 20 deniers tournois et chaque feuillet du double, écrit sur papier, lui fut payé 10 deniers tournois; de sorte que tout ce compte, rédaction et fournitures du parchemin et du papier, coûta 17 sous 6 deniers.— Pièces faites à un individu du village de Tagilly, en Nivernais, lequel avait été pris et *assoppé* (arrêté) dans la châtellenie de Glennes « par nuyt faisant certains larcins.» Il fut enfermé à Riveau, puis banni par délibération des gens du Conseil du Roi à Autun.

B. 4903. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1502-1503. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Garnier, d'Oudot Chomedey et de Philippe Le Goulx. — Copie des lettres patentes de Louis XII, donnant à Oudot Chomedey l'office de procureur et receveur de la châtellenie de Roussillon, après décès de Jean Esperon. — Procès-verbal de la prestation de serment du titulaire entre les mains de deux conseillers au Parlement de Bourgogne; entérinement des lettres d'office, par la Chambre des Comptes, du serment prêté par le nouveau receveur devant cette Chambre.

B. 4904. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1503-1504. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, de Philippe Le Goulx et de

héritiers de Jean Garnier. — Le setier de seigle est payé 2 francs 8 gros, celui d'avoine 13 gros et celui de vin 13 sous 4 deniers tournois.—Recette des avoines dues par les habitants de Fretoy pour les blaieries. Ils devaient le jour de la recette donner à dîner au receveur de Roussillon et à deux personnes de sa suite. — Rémission de deniers sur des meix vacants et en ruine, ou à cause de l'absence et de la pauvreté des individus, « pain quérans obs« tant la grant chierté qui a règné par cy devant, les autres « estans mors, excommuniez et enterrés en terre pro« phane. »

B. 4905. (Registre.)— In-folio, 110 feuillets, parchemin; 2, papier.

1504-1505. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, de Jean Coste et de Philibert Le Goulx, receveurs. — Messire François Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp, conseiller et chambellan du Roi, bailli d'Autun et de Montcenis, capitaine et châtelain de Riveau, reçoit le seigle faisant partie de ses gages. — Copie des lettres d'ofiice de Jean Coste, données par Louis XII.

B. 4906. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1505-1506. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, de Jean Coste et de Philibert Le Goulx. — Rente en seigle, payée à noble François Rolin, capitaine de Riveau. — Tailles de Mallenaux et Valentine, payées sur des héritages liges au Roi. — Recette du produit des glands et de la pâture dans les bois de Roussillon; — de la gruerie. — Gages de Robert Beulot, procureur de la châtellenie de Glennes.

B 4907. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1506-1507. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot. — Vente de deux pieds de chêne à *maisonner*, pour la somme totale de 4 gros, tous les chênes de cet article destinés à des constructions et à des charpentes sont vendus chacun 2 gros.—Recette du produit du petit péage de La Faye, appartenant par moitié au Roi et au seigneur de Choseul. La partie du Roi est amodiée 22 gros.

B. 4908. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1507-1508. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot. — Recette de la blaierie de Cussy; — des profits du marché de Cussy. — Le boisseau de seigle est vendu 2 gros. — Redevances payées au prieur de Saint-Martin d'Autun. —Recette de 17 blancs, valant 7 sous un denier tournois, provenant de la vente d'une mouchette ou essaim d'abeilles, advenue au domaine à titre d'épave. — Gages de Philippe de Chauffeur, procureur dans la châtellenie de Glennes.

B. 4909. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin

1508-1509. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot. — Recette du produit des amendes prononcées dans la châtellenie de Roussillon. — Le boisseau de seigle est vendu un gros, le boisseau d'avoine 2 blancs, le setier de vin 13 sous 4 deniers tournois. — Somme de 300 livres tournois, donnée à Jean Saumaire, payeur des mortes-payes pour la garde des villes et châteaux de Bourgogne, pour contribuer à former les 2,400 livres destinées à la solde des 40 hommes qui furent au château de Talant, depuis le 1er janvier 1508.

B. 4910. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1509-1510. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et noble Jean Charvot. — Seigle donné à noble seigneur messire Jean Rolin, chambellan du Roi, bailli d'Autun et capitaine de Riveau. — Recette de 321 gelines dans la portion royale de la seigneurie de Roussillon. — Gages de Guiot Belin, châtelain de Roussillon. — Recette des produits de la vente de la *foire des vingt jours de Noël*, dite foire Saint-Hilaire, tenue à Verrière-sous-Glennes. Le bœuf, le porc et le mouton y devaient chacun un denier; la vache, la truie et la brebis, chacune une obole. — « Chacun boisseau tant fro« ment, seigle que avoine » est vendu 19 deniers tournois.

B. 4911. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1510-1511. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot, ce dernier receveur de La Toison, en même temps que bailli d'Autun. — Recette de 20 setiers de seigle, montant de l'amodiation, redevances muables assises sur les terres et portaiges de Roussillon; — de la valeur de l'amodiation des tierces de Frétoy; — de la blaierie d'Anost; — du produit de l'amodiation de la chasse dans tous les bois du Roi. — Réduction de recette « à cause des meix « vacants et depuis longtemps en ruyne. »

B. 4912. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1511-1512. — Glennes, Roussillon, La Toison. —

Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Recette de seigle. — Dépense de seigle. — Recette d'avoine après laquelle se trouve la dépense. — Recette et dépense de cire; — de gelines; — de vin; — de deniers. Dans cette dernière série se trouve le chapitre de la vente des objets de la recette en nature.

B. 4913. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Ouvrages de maçonnerie et charpenterie exécutés au moulin de Valenterne par Henri Lagoutte, maçon, et le charpentier Huguenin Ducreux. — Recette des amendes. — Réduction dans la recette à cause des meix vacants à Misieux-lès-Ygaux, Montperroux, Aubigny et ailleurs.

B. 4914. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1513-1514. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot. — La première partie est relative à Roussillon, la seconde à Glennes, la troisième à La Toison. — François Rolin, à cause de son office de capitaine châtelain de Riveau-lès-Autun, recevait du Roi la rente de 80 bichots de seigle, mesure de Saint-Louis, qui était à demi comble, revenant à 13 setiers 3 bichots, mesure de Roussillon, et il levait en outre, à son profit, toutes les redevances des habitants des villages nommés au terrier de Roussillon.

B. 4915. (Cahier). — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1514-1516. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Cosse, receveur de la terre et seigneurie de Glennes. — Les grains de la châtellenie, froment, seigle et avoine vendus ensemble aux enchères, sont payés l'un parmi l'autre 2 sous 2 deniers tournois. — 84 poules sont laissées à ceux qui les devaient au prix de 7 deniers tournois. — Recette du produit des étangs, des rivières, des aforestages (coupes) des charbonniers.

B. 4916. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1516-1517. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Recette de 5 setiers 3 boisseaux et 3 cinquièmes de boisseau de seigle, prix de l'amodiation du moulin d'Anost, autrement dit Valenterne. — 5 bichots de seigle sont donnés chaque année à l'aumônier de Saint-Martin d'Autun. — Gages de noble Jean Rolin, bailli d'Autun, mais à titre de capitaine et garde de Riveau.

B. 4917. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1517-1518. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Recette du prix de l'amodiation du moulin de Blain, dans la châtellenie de Roussillon; —du prix de l'amodiation du moulin de Roussillon, appartenant au Roi et à ses *personniers* (copartageants).—Réduction de la recette à cause des héritages vacants et en ruine. — Recette du produit de la vente du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pois, des fèves, des pommes, des poires, des châtaignes et des autres fruits du meix « Claudin de Bohy, » situé dans la justice de Glennes et confisqué sur le meurtrier de Jean de Bohy.

B. 4918. (Cahier.)—In-folio, 71 feuillets; parchemin ; 2, papier.

1518-1519. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Recette « des loux, mercyments et entraiges (droits de mutation) des meix » dans la châtellenie de Roussillon. — Fonds remis à noble Bénigne Serre, receveur général de toutes les finances en Bourgogne, pour payer les gages des officiers du Parlement « et les après disnées d'icelle cour.» — Contrôle des amendes, certifié par le greffier de la chancellerie.

B. 4919. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1519-1520. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte d'Oudot Chomedey, Jean Coste et Jean Charvot.— Avoines données au capitaine de Riveau, François Rolin, aux termes des lettres de son office.—Recette du produit de la vente des foins des prés du Breuil de Moloise, de Cussy. — Versement de deniers fait entre les mains du receveur général, qui devait les remettre à maître Lambert Maigret, conseiller du Roi, chargé de faire les payements « des « frais extraordinaires des armées et des pensions des Suis- « ses. » — Les habitants de la châtellenie de Glennes donnent 8 bichots d'avoine « pour récompense de ce qu'ilz « peuvent chasser à tous engins aux perdrix. »

B. 4920. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot.—Copie des lettres d'office du premier données par le roi François Ier.— Procès-verbal de la prestation de serment du titulaire entre les

mains de Raoul Hurault, général des finances en Bourgogne; — acte de l'enregistrement des lettres patentes à la Cour des Comptes de Dijon. — Deniers versés entre les mains de Claude Duchamp, payeur des gages des présidents, conseillers et autres officiers de la Cour de Parlement de Bourgogne.

B. 4921. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot. — L'amodiation des grandes terres de Glennes, qui avaient été criées et subhastées à la manière accoutumée, ne produit rien, « pour « ce que personne ne les a mises à prix l'année de ce « compte. » — Recette de 3 bichots un quart d'avoine provenant des coutumes de La Goulenne; — de 36 francs, montant de l'amodiation du péage de Monchany, Saint-Prix, Glux. — Jacques Damas, receveur des restes, reçoit une somme de 17 livres 18 sous 9 deniers, destinée aux gages d'un maître et de deux clercs extraordinaires de la Chambre des Comptes.

B. 4922. (Cahier.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1523-1524. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin, receveur de Glennes, et de Jean Charvot, receveur de La Toison, qui était encore receveur ordinaire et extraordinaire du bailliage d'Autun et de Montcenis, des aides ordinaires et de la gruerie. — Gages d'Olivier Authouard, châtelain de Glennes. — Gages de Ferry Morin, maître forestier dudit lieu, nommé en 1523. — Recette des tailles des *trousses*, des *buffes* et des *charnages* dues au Roi chaque année dans la châtellenie de Glennes. — Jules de Saint-Servin, marquis de Valence, chevalier de l'ordre, reçoit 92 livres à compte sur les 2,000 que le Roi lui avait données par lettres patentes à prendre sur les seigneuries d'Argilly, Pontailler et Glennes. Si le revenu de ces terres ne suffit pas à composer cette somme, le reste doit être pris sur la prévôté de Buxy et la seigneurie de Saint-Laurent-lès-Chalons.

B. 4923. (Cahier.) — In folio, 66 feuillets, parchemin.

1525-1527. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot. — La poule est vendue 7 deniers. — Recette des avoines à La Toison, d'après le rôle dressé par feu Regnault de Thoisy, ancien châtelain de cette seigneurie. — Gages de maître Pierre Berthier, procureur du Roi en la châtellenie de Glennes. — Procès d'un individu qui eut l'oreille coupée et qui fut ensuite banni pour avoir volé.

B. 4924. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1527-1530. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et Jean Charvot. — Recette des petites tierces de Glennes que le Domaine partageait avec l'évêque d'Autun; — de la poule que devait chaque feu de La Goulenne, et dont la moitié appartenait au seigneur de La Roche-Milet. Cette redevance était établie pour l'usage que les habitants avaient dans les bois de la Goulenne. Ce village n'avait alors que quatre feux, dont un n'avait pas le droit d'usage. — Un bœuf d'épave est vendu au profit du Roi 7 livres tournois.

B. 4925. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1529-1532. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot. — Recette des cens d'Auxy: le receveur déclare qu'il n'a jamais rien reçu, « pour ce que luy, ne aultre ne sçavent que c'est, « ne par qui ilz sont dehuz, et ne trouve l'on personne « qui saiche dire sur quoy les dits deniers sont dehuz, com- « bien que le receveur en a été chargé de 17 sous dijon- « nais gros pour 15 sous le franc. »

B. 4926. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1532-1534. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot. — Recette des coutumes d'avoine dues à La Goulenne, montant à 3 bichots une quarte, mesure d'Autun, pareille à celle de Glennes; — de 6 francs 9 gros, prix de l'amodiation du ban-vin d'Anost dans la châtellenie de Glennes; — 7 sous provenant de l'amodiation des droits sur les rentes de la foire des Vingt jours de Noël, appelée foire Saint-Hilaire; — des droits de la foire de Saint-Marc-l'Évangéliste, naguère érigée à Verrières-sous-Glennes.

B. 4927. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1533-1536. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Jean Charvot et de Guillaume Pupelin. — Recette des coutumes d'avoine dans la châtellenie de La Toison. — Diminution dans la recette, à cause des héritages vacants dans la châtellenie de Glennes. — 90 poules sont reçues, aux termes de Carême entrant, dans la châtellenie de Glennes; ce nombre croissait et décroissait selon le nombre plus ou moins grand des feux dont chacun en donnait une; — 10 francs sont donnés au receveur pour frais de voyage qu'il avait fait à Dijon pour « dresser « l'état du présent compte. » — Payement annuel des

20 sous tournois effectué par Pierre et Guyot de La Boutière, pour la haute justice que le Roi leur avait donnée à perpétuité au lieu de La Boutière.

B. 4928. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1537-1539. — Glennes, Rousssillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin et de Jean Charvot. — Le sieur Bonnot de Montperroux paye annuellement au Roi 11 blancs pour le pré de Champignolet qu'il tenait dans la châtellenie de Glennes. — Recette des tailles dues au Roi dans la châtellenie de Glennes « comprins la ville de Beu« vray. » — La recette des droits de la gruerie est nulle, parce que le Roi en avait fait don au gruyer des bailliages d'Autun, Montcenis et Chalonnais. — Copie de « l'arrêt « des commissaires sur la réformation des finances du Roi, « en la tour quarrée à Paris, par lequel arrêt Jean Charvot, « receveur d'Autun, est condamné à 600 livres tournois ap« plicables à la réparation du moulin de l'étang de Poisson. »

B 4929. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1539-1540. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin. — Recette de 20 sous tournois donnés par les héritiers de feu Jean de Bissey, qui les devait de cens portant tous droits seigneuriaux, pour le bail perpétuel à lui fait d'un cours d'eau pris dans la rivière banale de la châtellenie de Glennes pour son moulin à papier.

B. 4930. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1542-1544. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin. — Vente des grains de la recette de la châtellenie de Glennes, comprenant le froment, le seigle et l'avoine. Le tout est vendu à raison de 6 blancs un denier tournois le boisseau, l'un portant l'autre. Les poules sont laissées au receveur pour le prix de 10 deniers l'une. — Voyage fait à Dijon par le receveur, par ordonnance du Roi et de monseigneur son lieutenant en Bourgogne, pour y déposer ses comptes et verser au plus tôt ce qu'il pouvait devoir. — Versement fait entre les mains du receveur général de 250 livres prêtées au Roi par Guillaume Pupelin, pour subvenir à l'urgente nécessité de ses affaires.

B. 4931. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1544-1548. — Glennes, Roussillon, La Toison. — Compte de Guillaume Pupelin, enquêteur d'Autun et receveur de la châtellenie de Glennes. Ce compte s'ouvre par l'énonciation des mesures de la châtellenie. — Recette de 100 francs provenant de l'amodiation récemment faite des moulin et étang de Poisson pour dix années à Aimé Villain et à Jean de Chavannes son *plaige* (caution) pour 100 francs par an.

B. 4932. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1395-1399. — Gray et Apremont. — Compte d'Oudot Bel, receveur. — Recette des tailles de Gray. — Cense foraine payée par Salemin de Balmes, juif demeurant à Gray. — Indemnité de 8 francs accordée au sergent Belsemeur, qui avait tué son cheval en poursuivant un prêtre « qui à force de gens s'estoit eschappé par « nuyt du chastel de Gray, où il estoit en prison. » — Information faite « sur le fait de la prison brisée par le dit « prêtre. » — Deniers donnés à maître Joffroy, maître des œuvres du duc de Bourgogne. — Gages d'Érart Dufour, chevalier, châtelain de Gray.

B. 4933. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

140-14003. — Gray et Apremont. — Compte de Jean Fobert, de Poligny, receveur de Gray et d'Apremont. — Un individu paye 10 francs « pour avoir démenti Étienne « Godart, substitut du procureur du duc. » — Rôle des individus qui ont contribué à l'aide octroyée au comte de Bourgogne, pendant les mois de juillet et août, pour l'aider à supporter les frais des noces d'Antoine Monsieur, son fils, « et pour envoyer plus honorablement madame « de Savoie, sa fille, avec le comte son mary. » — Réparations considérables exécutées aux châtels de Gray et d'Apremont; — aux cloches de la chapelle du château de Gray. — Amende de 40 sous payée par deux individus qui avaient dit : « que Dieu mist en mal an qui « avoit fait prévost Hugues Des Moulins. »

B. 4934. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1403-1406. — Gray et Apremont. — Compte de Jean Fobert. — Le bichot d'avoine est vendu 4 gros vieux aux enchères du marché de Gray. — Versement fait entre les mains de Jean Carondelet, lieutenant du trésorier de Dôle. — 70 sous sont donnés à l'abbé de Courneuf pour l'anniversaire de madame Mahaut.

B. 4935. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, papier.

1421-1422. — Gray et Apremont. — Compte de Huguenin Des Moulins, receveur de Gray pour madame d'Autriche. — « Est assavoir que mon dit seigneur le duc « a baillié la dite ville, chastel et chastellenie de Gray « à ma Dame sa tante, et les autres terres et chastellenies,

« c'est assavoir Montmirey, Chaussin et Saint-Aubin. » — Gages de messire Guillaume de Mailly, chevalier, seigneur de Maisières, bailli de Madame en ses terres de Bourgogne. — Gages du saucier, du boulanger, du valet de chambre, de l'apothicaire, de l'enlumineur de Madame.

B. 4936. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, papier.

1423-1424. — Gray et Apremont. — Compte de Huguenin Des Moulins. — Note sur la valeur de la monnaie courante employée dans ce compte. — Voyage fait près du duc par monseigneur d'Asnel, grand maître d'hôtel de Madame, et par Escart de Villeý, capitaine de Chaussin. — Message envoyé à Madame « pour pourter les nouvelles « de Gray à Belfort, comment les Bourguignons avoient des- « confis les Armagnacs devant Crevant. » — Message envoyé « de Gray à Belfort à ma dite Dame pour elle faire as- « savoir la venue de mons de Bourgogne à Dijon, afin « qu'elle pourvoyast en ses besoingnes envers lui. » — Ports de lettres et saufs-conduits adressés par le duc de Bourgogne à madame d'Autriche « pour envoyer, de par « elle, ses gens et ambassadeurs devers mon dit seigneur. »

B. 4937. (Cahier.)— In-folio, 10 feuillets, parchemin; 22, papier.

1424-1425. — Gray et Apremont. — Compte de Huguenin Des Moulins, *pro domina ducissa Haustrie*.—Payement « de draps vermeil, pers (bleus) et blancs » achetés par ordre de Madame et remis à Crouiche, son tailleur.—Droits payés par les habitants de Gray, pour leurs usages dans les bois. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, pour obliger les habitants de Gray à faire à neuf le pont de leur ville, dont Madame voulait reprendre le péage.

B. 4938. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1370-1362. — Grignon. — Compte de Perrin de Coulemiers, châtelain de Grignon, et de Jocelin de Langres, son successeur.—Recette des rentes muables que les habitants de Grignon et des Granges devaient au duc de Bourgogne à titre d'abonnement, en vertu duquel chaque feu devait annuellement 5 sous dijonnais, « excepté le crieur et « le conestable de la dite ville, qui pour leur office en sont « quittes. » — Rôle des habitants de la châtellenie.

B. 4939. (Cahier.)— In-folio, 50 feuillets, parchemin; 21, papier.

1362-1364. — Grignon. — Compte de Guillemot de Lierche, châtelain pour le Roi. — « D'ancienetey il y « à un homme à Grignon, appeley *conestable* pour ce « que se il cogvenoit que la dite ville de Grignon fist gens « d'armes pour aller au mandement de Monseigneur y co- « gnroit (conviendrait) ycellui cognestable pourter le pannon « de la dite ville; » — cet homme était affranchi des 5 sous d'abonnement que donnait chaque feu du village. — Recette des tailles que madame de Posanges avait à Nogent sur ses habitants taillables à volonté. — Guillaume de La Commelle, écuyer et capitaine du château de Grignon, prend les blés de la châtellenie à compte sur ses gages, de l'aveu de mons Louis Quinart, chevalier et lieutenant de Henri de Bar, gouverneur du duché de Bourgogne. Cette transaction est faite à raison de 1 franc le setier.— Dépenses faites à Grignon par Jean de Sombernon, gouverneur du duché de Bourgogne, lequel était venu visiter la forteresse dudit lieu, ayant avec lui 40 chevaux, le mardi après la Saint-Simon et Saint-Jude 1364.— Rôle des habitants. — Dépenses faites à Grignon par Guillaume de Lierche, capitaine châtelain, Perrin de Venarey, écuyer, et Simon Quartot, que M. Étienne de Musigny, chevalier, et le bailli d'Auxois avaient désignés pour garder le château de Grignon pour cause des ennemis qui estoient « au pays. »

B. 4940. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin ; 17, papier.

1366-1368. — Grignon. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain de Grignon. — Recette du vin du cru des vignes que monseigneur avait à Grignon, au grand clos, contenant cent ouvrées, qui était cultivé au tiers. La part afférente au duc est de 2 muids. — Inventaire de l'artillerie du château de Grignon, fait par Pierre d'Aligny, qui en était capitaine. Elle consiste en 5 *arbelestes* d'if à pic, 3 baudriers, dont 2 de cuir et 1 de corde garni de crochets, un millier d'artillerie en ferrey, 23 fers de lance sans fûts, un *fardel* de corde de 5 toises de long, ayant à l'un des bouts un crochet de fer, pour lever le pont-levis du donjon.—Frais pour murer les créneaux du *belle* (ravelin) du châtel de Grignon et élever les murs dudit *belle* tout autour comprenant 145 toises.

B. 4941. (Registre.)—In-folio, 143 feuillets, parchemin; 41, papier.

1368-1379. — Grignon. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain. — Recette des exploits de mainmorte. — Dans la seigneurie de Seigny, le duc de Bourgogne a le tiers du produit des emendes et le seigneur de La Brosse les deux autres tiers. — Prisée de 100 florins de rente annuelle que messire Jean de Mussy, sire de Jours, avait à Grignon et qu'il donne au duc de Bourgogne pour 1,000 florins qu'il lui devait. — Lettres de commission émanées de la Chambre des Comptes, pour cette estimation et le détail de tout ce qui concerne cette vente. — Dépense d'avoine faite à Semur par la maison du duc, au mois de mars

1371. — On enlève à force de tombereaux les ordures du châtel où madame la duchesse devait venir la veille de carême 1374. — Frais faits à Grignon, par Jean de Foissy, le 1er avril 1378; — salaire du marguillier de l'église de Grignon, qui avait sonné les cloches « pour les « foins. »

B. 4942. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, papier.

1398-1399. — Gyé-sur-Seine. — Compte d'Oudinot de Fontaines, receveur de cette terre, pour noble et puissante dame Jeanne, fille du roi de Navarre, vicomtesse de Rohan et dame de Gyé. — Recette faite à Neuville, de la rente due par les seigneurs de Villemoron, c'est-à-dire les hoirs de madame d'Étampes, ceux de Guy d'Anglure et de Guillaume d'Anost; — de la censive due sur le moulin de Neuville, consistant en 2 fouasses 4 pintes de vin et une pièce de porc, que devaient donner les héritiers du tenancier. Cette censive était appelée *oscours*. — Dépenses faites à Gyé par noble Oudart Hennequin, écuyer, quand il fut institué bailli de Gyé.

B. 4943. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Gyé-sur-Seine. — Compte de Guillaume Bonnotte, receveur, procureur et garde de la châtellenie de Gyé-sur-Seine, pour le duc de Touraine, comte de Richemont et d'Ivry, seigneur dudit Gyé. — Aumône de 10 boisseaux d'orge, faite aux religieux de Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine. — Vin livré à la duchesse de Guyenne, comtesse de Richemont et d'Ivry, pour la dépense de son hôtel. — Vin du même cru, donné par ladite dame à noble Pierre d'Aynart, capitaine de Gyé. —Rente payée au Domaine par les seigneurs de Villemoron, le comte de Brienne, Ogier d'Anglure et monseigneur Dreux de Mello.—Rentes payées par le Domaine aux religieux de la Gloire-Dieu pour la desserte de la chapelle du châtel de Gyé; — aux religieux de Cîteaux pour trois messes de morts fondées chaque semaine dans leur église. — Don de deniers fait à Maurice de Longway, écuyer, capitaine de Tonnerre, par monseigneur de Richemont. — Restitution faite au receveur de l'avoine qu'il avait fournie aux passages des gens du comte, venus à Gyé le 5 février 1423 « quant mon dit seigneur alla d'illec en « Bretaigne. »

B. 4944. (Registre.) — In-folio, 165 feuillets, parchemin.

1367-1373. — Jaucourt. — Compte de Jean Corbereusse, successeur de feu Étienne de Courcelles, naguère gouverneur de la terre de Jaucourt, appartenant au duc de Bourgogne, depuis le 5 janvier 1367. — Recette des vins de ce cru, comprenant d'une part 110 ouvrées, d'autre part 120 ouvrées, puis 40 ouvrées; — des rentes assises sur la mairie de Jaucourt, qu'avait amodiées Étienne de Courcelles à Nicolas Lesage; — du produit de la ferme du moulin d'Argenson, amodiée pour trois ans à un meunier par la dame de Jaucourt. — Amende payée par deux individus qui s'étaient *formariés*, prétendant à tort qu'ils en avaient eu la permission du seigneur et de la dame de Jaucourt, derniers possesseurs de cette seigneurie.—Gages de Pierre de Chaumergny, capitaine du château de Jaucourt.

B. 4945. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1373-1377.—Jaucourt.—Compte de Nicolas Robelot, curé de Barrée et receveur de la châtellenie de Jaucourt pour le duc de Bourgogne.—Payement fait aux Dames religieuses du Val-des-Vignes, pour les pieuses fondations faites dans leur église par les seigneurs de Jaucourt. — Voyage de Jean de Foissy, bailli de La Montagne et de Jaucourt, à Châtillon-sur-Broué, pour inspecter les étangs, visiter les carpières, vider les uns pour enlever les brochets qui pourraient détruire l'alevin, empoissonner les autres et ordonner tout ce qui pouvait être à l'avantage du domaine des eaux. — Recette des deniers pour couvrir les dépenses faites à Jaucourt, en 1374, en l'hôtel de madame la duchesse et de ses enfants et pour diverses dispositions prises pour leur arrivée; — ils y étaient le 18 mars 1374; — ouvrages faits au châtel, en février même année, pour les recevoir.— Travaux exécutés par ordre de la duchesse. — Versement de deniers entre les mains de Ferry de Rancé, écuyer, qui avait vendu sa terre de Rancé au duc de Bourgogne.— Frais d'acquisition de la terre de La Rotière, vendue par Pierre d'Argenteuil et Isabelle de La Rotière, sa femme.— Frais des vendanges faites le 2 octobre. — Payement des sceaux d'argent aux armes du duc gravés pour la terre de Jaucourt. — Gages de Guillaume Fullignеix, capitaine de Jaucourt. — Frais de transport de vin de Beaune, Chenôves et Talant à Jaucourt, pour l'hôtel de Madame « qui lors y de« meuroit. »

B. 4946. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1377-1378. — Jaucourt. — Compte de Jocelin de Villers, nommé receveur de Jaucourt, par lettres du duc de Bourgogne. — Travaux exécutés au châtel de Jaucourt. — Jean Aurillot, de Bar-sur-Aube, est rétribué pour avoir fait trois bannières de cuivre aux armes du duc, « pointées « à or et azur, pour mettre l'une sur la lanterne de la porte « du châtel de Jaucourt, l'autre sur l'abbaye du Val des-

« Vignes, qui estoit en la garde du duc de Bourgogne, à « cause de la terre de Jaucourt; la troisième pour demou« rer au dit châtel, où il semblera bon. » — Voyage à l'occasion d'une journée, tenue à Troyes, entre le duc et les gens du comte de Vertus, qui prétendait avoir la souveraineté des villes d'Anglure, Châtillon-sur-Broué, Dinteville et Dormey. — Gages de Guillaume de Fulinies, naguère capitaine de Jaucourt. — Deniers comptés à Jobin de Maisières, écuyer panetier du duc de Bourgogne et son capitaine de Jaucourt, pour y faire exécuter des réparations. — Dépense d'avoine du cerf et de la biche des fossés du château de Jaucourt.

B. 4947. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1380-1385. — Jaucourt. — Compte de Jean Dottives, receveur de Jaucourt, nommé à cet office par madame la duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement en l'absence du duc. — Constructions exécutées au châtel. — Réparation des moulins d'Argenson. — Dépenses de Jean de Foissy, bailli de La Montagne et de Jaucourt, pour divers voyages et assises, entre autres choses, pour avoir fait pendre un taureau, qui avait tué un individu d'Argenson, homme du duc de Bourgogne. On acheta, un « sambeau et autres cordres pour lier le dit torel et le « tirer à force de chevaux jusqu'au tref des fourches. » — Dépenses pour réparations du moulin à vent de Burrey.

B. 4948. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1381-1382. — Jaucourt. – Compte de Jean Dottives, receveur de la terre de Jaucourt, appartenant au duc de Bourgogne. — Dépense pour la culture des vignes. — Frais faits par Jean de Foissy, bailli de Jaucourt, pour faire pêcher dans une carpière des alevins de trois ans pour les mettre au grand étang de Châtillon-sur-Broué. — 200 francs sont donnés à Jobin de Maisières, écuyer, panetier du duc de Bourgogne, à compte sur 3,000 francs d'or que ledit seigneur lui avait donnés. — Recette des revenus de la terre de Proverville, nouvellement acquise et vendue au duc par Thibaut Rebille par arrêt du Parlement. — Dépenses de deux Allemands envoyés par le duc d'Autriche, portant lettres closes de mons de Ray, gardien du comté de Bourgogne, et amenant un grand cheval noir à jouter, envoyé par le duc d'Autriche au duc de Bourgogne pour la fête de Cambray.

B. 4949. (Cahier.) — In folio, 28 feuillets, parchemin; 2, papier.

1385-1386. — Jaucourt. — Compte de Jean Dottives, receveur. — Recette du produit des successions et mainmortes; inventaire d'un petit mobilier de cette origine. — Rentes payées à l'abbé de Beaulieu et au curé de Jaucourt. — Réparations exécutées dans la chambre où couchait mademoiselle de Bourgogne à Jaucourt.— Frais pour les assises dudit lieu. — Contestation entre le Domaine et dame de La Rotière, qui avait vendu cet immeuble et qui prétendait, malgré ceette aliénation, pêcher ses étangs, parce que, disait-elle, le poisson était considéré comme meuble.

B. 4950. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Jaucourt. — Compte de Jean Regnaut, de Burrey, receveur institué par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Recette du produit de la pêche des étangs de Châtillon-sur-Broué; — du produit de la mairie de Proverville, amodiée à Jean Jésus-Christ pour trois ans. — Rente payée à frère Robert de Paris, en qualité de curé de Jaucourt. — Vin acheté à Jaucourt par Guyot de Ru, sommelier de l'échansonnerie du duc, à raison de 5 francs 10 sous la queue. — Rôle des tailles des terres de Jaucourt, d'Arsonval, Bassoncourt, Châtillon-sur-Broué.

B. 4951. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1387-1388. — Jaucourt. — Compte de Jean Regnaut, de Burrey. — Recette des cens dus par les hommes et les femmes de La Rotière : « tous ceulx qui demeurent « en chas (intervalle entre les deux arbalétriers d'une « charpente) de maison doivent chascun an 5 sous tournois « et une geline; et ceulx qui ne demeurent en chas et de« meurent en appentiz doivent seulement 2 sous 6 de« nier et une geline. Et sont les diz hommes et femmes « mainmortables de meubles et d'héritages, de poursuites « et de for-mariage. » Ils devaient deux corvées de leur corps et de leurs bêtes, la dixième partie de ce qu'ils récoltent, soit blé, bois, fèves, chènevis, millet et autres objets. — Recette du produit de la haute, moyenne et basse justice en la terre de La Rotière.—Vente d'un cheval d'épave moyennant 30 sous. — Le millier de tuiles plates est vendu 20 sous, et celui de tuiles creuses 15 sous. — La queue de vin de Bar-sur-Aube est vendue 7 livres tournois. — Visite des travaux de la forteresse, faite par le bailli Jean de Foissy.

B. 4952. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Jaucourt.— Compte de Jean Regnaut, de Burrey, receveur de Jaucourt. — Recette du produit de la vente des biens mainmortables de feu Jean Le Bacelot,

tranchée à Jean Poincel. Le douaire de la vente était réservé. — Amende de 20 livres encourue par Jean de Bassoncourt, «qui avoit assailli aux champs un indivi« du, l'avoit battu, lui avoit déchiré ses vêtements et « osté de ses biens. » — Réparations faites au châtel de Jaucourt. — Visite des travaux de Jaucourt, faite par Jean de Foissy, bailli, Jean de Burrey, son lieutenant, Pierre Pignon, procureur ducal à Jaucourt.

B. 4953.(Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin; 7, papier.

1389-1391. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur de la terre de Jaucourt pour le duc de Bourgogne.— Les habitants de La Rotière, de quelque seigneurie qu'ils soient, donnent à Noël une geline et 2 deniers pour l'usage des bois Le Comte. — Recette du produit de la justice, haute, moyenne et basse à La Rotière, dans des rues désignées et à partir du moutier. — Amende payée par un individu trouvé coupant raisins et les mettant dans un panier, dans des vignes qui ne lui appartenaient pas. — Grands travaux de construction dans le châtel de Jaucourt. — Thevenin, le peintre de Bar-sur-Aube, reçoit 30 sous pour avoir peint « les ymaiges de sainte « Marguerite, de saint Georges et de sa *pucelle*, mis toulz « iceulx en bon état, qui estoient des poins, lesquelz sont « et ont esté adez es chapelles de monseigneur de Jau« court. » — Voyage du gouverneur à Chaumont pour se plaindre d'un empêchement des gens du Roi.— Dépenses du prévôt de Bar-sur-Aube et de ses sergents pour la garde d'un voleur, meurtrier, « qui par force de chasse des bois « s'étoit refugié en franchise es galeries de l'église de Pro« verville, d'ou il fut tiré et pendu le 3 janvier 1390. »

B. 4954. (Cahier.)— In-folio, 59 feuillets, parchemin; 10, papier.

1391-1392. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, gouverneur de la terre de Jaucourt. — Vin de Jaucourt consacré à la dépense de l'hôtel du comte de Nevers. — Amende de 60 sous tournois payée par Renaud, fils de Jeannot Du Puis, demeurant à Verpillières « pour ce que « sanz congié ou licence de Monseigneur ou de ses gens, « il s'est fuers mariez en une femme du Roy, nonobstant « qu'il fust mainmortable de Monseigneur. » — Réparation du pont-levis du châtel. — 500 francs d'or sont consacrés cette année aux travaux du château. — Récompenses données pour prises de loutres. — Voyage d'un sergent, de Jaucourt à Paris, pour remettre à Raoul Joly, procureur du duc au Parlement de France, un ajournement fait à Jean Lahulle, de Bassoncourt, pour le fait des hospitaliers, sieurs de Thors « qui dient avoir justice au dit « Bassoncourt. »

B. 4955. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur et receveur de cette terre. — Les religieux, prieur et couvent de Mont-Sainte-Germaine-lès-Bar-sur-Aube, reçoivent une rente de 2 setiers d'orge. — Recette du produit de la vente des biens meubles et immeubles de feu Jean Germain, de Burrey, demeurant à La Rotière, lesquels biens appartenaient au duc de Bourgogne, à cause de mainmorte, « si comme porte « la charte du dit Burrey, octroyée par Monseigneur « à ses habitants : « quant aucun des habitans se « part de Burrey, pour aler demorer en lieu cerf des« soubz mon dit seigneur ou autre, il sortit la nature d'il« lec et demore de la condition serve du dit lieu senz ce « qu'il puist recourir à la franchise. Et pour ce que le dit « Jean avoit demoré au Puis, vile serve de mainmorte, en« viron six ans, et depuis à La Rotière jusqu'à son « trespassement, devoit être et demoré de mainmorte. « Néant de recette, pour ce Parisot Germain, ministre de « la Cloire-Dieu, son fils, a prins les ditz biens soubz om« bre d'un obligé fait à Bar-sur-Aube, auquel le dit son « père luy confesse debvoir 90 livres tournois, qui est plus « grant somme que ne valoient les diz biens. »

B. 4956. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1393. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur de la terre de Jaucourt. — Perte de quatre queues de vin déclaré *punais* dans les celliers du châtel de Jaucourt.— Amende payée par Jean Gérome, de Bassoncourt, qui avait assailli et battu aux champs messire Étienne, chapelain du sieur de Thors, déchiré ses vêtements et pris ses biens; — amende pour for-mariage entre les gens du duc et ceux du Roi. — Dépense faite pour aiguiser 75 marteaux de tailleurs de pierres à l'usage des ouvriers du châtel.—Une grande partie des dépenses de ce compte est consacrée à couvrir les frais de contestations élevées par les officiers du Roi pour soutenir les droits de la terre de Jaucourt, contre le duc de Bourgogne et les divers seigneurs du voisinage.

B. 4957. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur et receveur de la terre de Jaucourt. — Recette de la troisième partie de tous les labourages que devaient les hommes et femmes de La Rotière, des dîmes et autres revenus. — Marguerite, femme de feu

Jacquinot, de Rancé, jadis couvreur à Jaucourt, reçoit annuellement certaine quantité d'avoine, d'après une convention faite entre elle et les gens du duc « d'estre et soy « advouer par elle et sa postérité, femme de corps de mon « dit seigneur de telle et semblable condition que sont ses « autres hommes et femmes de Jaucourt. » — Recette de deniers dus au duc de Bourgogne sur la recette de Troyes au nom de messire Érard, de Jaucourt, fils et héritier de Philippe de Jaucourt, « par achat fait de dame Jeanne de « Jaucourt, dame de Blaisy, héritière universelle du dit « Érard, son neveu. » — Recette du produit de la vente des biens de feu Jean Girausme, de Bassoncourt, exécuté pour ses démérites par jugement du bailli de La Montagne, commissaire et juge, député par le Parlement de Paris.

B. 4958. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur et receveur de la terre de Jaucourt. — Recette des tailles de Bassoncourt, dont les habitants sont taillables haut et bas à volonté. — Amende de 20 sous payée par un individu qui s'était approprié un essaim d'abeilles qu'il avait trouvé dans les bois du duc. — Bandes de fer pour lier les ais du pont volant de Jaucourt, vendues à raison de 10 deniers la livre. — Frais de voyage et de copies de pièces pour une contestation élevée entre le duc de Bourgogne et le sieur de Châteauvilain, « pour « cause des fiefs d'Ormoy. » Ce fief était entre les mains de messire Regnier d'Ortillon, chevalier.

B. 4959. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, receveur de la terre de Jaucourt. — Travaux de maçonnerie et de charpenterie faits au moulin d'Argenson « que l'on fait à neuf. » — Frais d'établissement d'un bief neuf de 70 toises de long (la toise est de 7 pieds et demi) et de 30 pieds de large d'ouverture en *estrécissant*. — Voyage de Millot de La Villeneuve, conseiller du duc de Bourgogne en sa terre, et de plusieurs autres de ses officiers, qui étaient allés de Jaucourt à Ormoy « mettre à « exécution des lettres royaux obtenues par le dit duc à « l'encontre de Mr de Châteauvilain, ajourné au 8 août 1396, « à cause de certains droits levés par le dit seigneur sur « la ville d'Ormoy. » — M. de Châteauvilain fut condamné à restitution par le Parlement, dans l'affaire du fief d'Ormoy.

B. 4960. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer. — Les religieux de Mores prennent annuellement une certaine quantité de seigle de rente sur « les « terrages qui furent à Henri de Clermont. » — Étangs mis en garde et réserve, « pour ce que l'on ne trouvoit où ven- « dre le poisson. » — Amende payée par Guillaume Chaloppel, « pour avoir mené en prison Guyot Lenfant, après « l'appel qu'il avoit fait. » — Messire Mile Bauduyn, curé de Doulaincourt, paye une amende pour avoir « feru et battu « Jeannin Le Cousturier d'Argenson, qui s'estoit fait met- « tre en la sauve-garde du duc, et qui l'avoit fait signifier « par cry général. » — Constructions des murs joignant le pont dormant du châtel de Jaucourt.

B. 4961. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer. — Recette du produit de la vente des biens confisqués de Jean Girausme, exécuté par jugement de Jean de Foissy, bailli de La Montagne et juge commis par le Parlement de Paris pour Bassoncourt, et ce, au profit du duc de Bourgogne et de messire Jean d'Aulnoy, chevalier, seigneurs par indivis de la justice dudit Bassoncourt. — Amende payée par le garde des vaches de Doulaincourt, pour avoir mené son bétail paître dans la forêt de Jaucourt. — Charpenterie pour rétablir l'avant-pont du châtel. — Travaux exécutés à la tour au Mardi, à la tour aux Chevaux, à la tour aux Arbalétriers et à la tour à la Cigogne du château de Jaucourt. — Voyage d'officiers du duc pour le procès en restitution intenté par le duc au sieur de Châteauvilain, à l'occasion du fief d'Ormoy. — Frais de Jean de Foissy, bailli de La Montagne, pendant les assises de Jaucourt. — Procès que le duc de Bourgogne avait, pour sa terre de Jaucourt, avec plusieurs seigneurs ses voisins, le Roi, la comtesse de Brienne, le comte de Vertus, madame de Fiennes, madame de Vandeuvre, M. de Châteauvilain.

B. 4962. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer, gouverneur et receveur de Jaucourt. — Les habitants de Magny-Fouchard payent une amende pour avoir mené leurs pourceaux paître dans les bois d'Argenson. — Achat de 30 queues neuves pour mettre les vins de Jaucourt; elles sont payées 10 sous chacune. — Frais pour faire verser sur les pressoirs des vins vieux pour les renouveler, en les soumettant de nouveau au pressoir avec les raisins nouveaux. — Dépenses pour réparer les chaussées des étangs de Jaucourt. — Frais de divers procès intentés par le Domaine à diverses personnes, entre autres à Jean de Noyers, chevalier, seigneur de Remennecourt, à Étienne

d'Autreville, doyen de la Chrétienté de Bar-sur-Aube, à Pierre de Chaumont. — Voyage d'un clerc près le duc à Cuisery en Bresse, pour obtenir mandement adressant à MM. des Comptes, pour faire ajourner par-devant eux les héritiers du Loup de Vantoux, afin de les obliger à certaines rentes qu'ils devaient aux chapelains de Jaucourt.

B. 4963. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Jaucourt. — Compte de Jobin de Maisières, écuyer. — Recette des tailles et du produit de la mairie de Magny-Fouchard. — Guillaume de Malay, écuyer, reçoit 5 sous tournois de rente sur la taille de Longpré, « donc il est homme de monseigneur le « duc. » — Ouverture de la vendange le 22 septembre 1401. — Dépenses de Jacques de Courtiambles, chevalier, seigneur de Commarin, chambellan du duc de Bourgogne, qui était allé à Jaucourt avec d'autres officiers pour saisir les biens du receveur Jobin, qui avait disparu, et faire l'inventaire du mobilier de Jaucourt. — Ce receveur fut condamné « pour ses démérites, » et les deniers donnés par ce receveur à ses amis restitués, pour les corriger.

B. 4964. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Jaucourt. — Compte de Jean Petit, de Burrey, receveur de la terre de Jaucourt, nommé à cet office par le duc de Bourgogne. — Frais de pain pour les vendangeurs; le duc de Bourgogne en fournit le tiers pour les vignes qui étaient cultivées au tiers des fruits. — Rupture de la chaussée de l'étang de La Borde, d'environ 20 pieds de hauteur et de largeur « par dessoubz en reve« nant à talu environ 18, » afin de vider ledit étang et le pêcher. — Frais d'un dîner donné par le Domaine aux prêtres qui avaient enterré une femme mainmortable de Bassoncourt, et dont les biens étaient tombés aux mains du duc. Au dîner assistaient un sergent et le maïeur dudit lieu. — Le maïeur du duc avait quelques droits sur les biens d'échoites et les épaves. — Divers détails pour le procès et l'exécution d'une truie « qui avoit tué et estranglé ung « enfant » dans le village du Puis, dépendant de la terre de Jaucourt.

B. 4965. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Jaucourt. — Compte de Jean Petit, de Burrey, procureur et receveur de Jaucourt. — Amende arbitraire payée par Gauthier Le Menestrier, pour s'être marié à une femme qui n'était pas de sa condition, « mais « étant femme de condition du doyen de Vandœuvre. » — Le setier de froment, mesure de Burrey, est vendu 30 sous. — Rupture de la chaussée de l'étang du pré au Poncel, laquelle avait 55 pieds de largeur et 15 pieds de haut, et ce pour pêcher l'étang. — Frais et menu d'un dîner des officiers du duc, à Châtillon-sur-Seine, où ils étaient allés pour un procès que le duc avait avec le sieur de Busnancourt.

B. 4966. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1404-1405. — Jaucourt. — Compte de Jean Petit, de Burrey, procureur et receveur de Jaucourt pour le duc de Bourgogne. — Recette des deniers de mainmorte, d'épaves et d'échoite ;—des deniers provenant des exploits de justice. — Amende arbitraire payée par un individu, homme de corps du duc de Bourgogne, à cause de sa seigneurie de Bassoncourt, qui s'était formarié en épousant une femme de corps de Guillaume d'Aigremont, seigneur d'Esclaus. —Frais divers pour soutenir aux Grands-Jours de Troyes le procès que le duc de Bourgogne avait avec le Roi et d'autres seigneurs voisins.—Gages de Jacques de Courtiambles, chevalier, gouverneur de la terre de Jaucourt. En marge : « Radiatur quod non constat quod desservierit « officium aut desservire fecerit personam ydoneam. »

B. 4967. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Jaucourt. — Compte de Jean Petit, de Burrey, receveur et procureur de la terre et seigneurie de Jaucourt. — Recette des tailles et de la mairie de Bassoncourt et des autres choses que le duc y avait récemment acquises de mademoiselle Simonne de Marey-sur-Tille ;—des exploits de justice, accords et compositions. — Rente payée à l'abbé de Beaulieu sur les tailles de Jaucourt. — Dépenses pour la culture des vignes.

B. 4968. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart, de Jussey, clerc, commis à la recette de Jonvelle par Étienne Armenier, seigneur de Belmont et de Boncourt, chef du Conseil du duc de Bourgogne et président de ses Parlements, et par plusieurs autres officiers, commissaires députés pour l'instruction de la cause pendante entre le procureur du duc de Bourgogne et noble et puissante dame Jacqueline de Lille-Bouchard, veuve de messire Georges de La Trémouille, touchant la seigneurie de Jonvelle. — Recette des tailles de Voisey, Ormoy, Corre, Fignevelle, Villers, Enfonvelle, Raincourt, Montdoré, Selles, ondefontaine.

B. 4969. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart, institué receveur de cette châtellenie par lettres de la duchesse de Bourgogne, à laquelle le duc avait transporté la terre de Jonvelle, ville, châtel et dépendances. — Le franc avait cours pour 18 sous estevenans (monnaie de comté) pièce, le florin pour 15 sous et le gros tournois d'argent vieux pour 18 deniers estevenans pièce.—Recette de la gruerie. — Gages de noble Helyot Jacquelin, écuyer, lieutenant à Jonvelle de puissant seigneur Thibaud de Neuchâtel, sieur de Blamont, maréchal de Bourgogne et capitaine dudit Jonvelle.

B. 4970. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart, pour la duchesse de Bourgogne, à qui le duc avait donné cette seigneurie après le décès de Georges de La Trémouille, sieur de Jonvelle. — Les habitants de Jonvelle, hommes du duc de Bourgogne, s'ils tiennent héritages dans cette terre, doivent par feu et en trois termes 10 sous et un penal (mesure) de froment, à peine de 12 deniers d'amende pour chaque jour « que l'on defauldroit de payer les diz eschiefs (termes échus). » Ceux qui n'ont pas d'héritage ne payent que la moitié desdites redevances et la moitié des amendes encourues pour faute de payement à jour fixe. — Versement du receveur particulier entre les mains de Jean Macheco, châtelain de Chaussin et de La Perrière pour la duchesse de Bourgogne, et receveur général de ses revenus. — Deniers donnés en pur don « aux « compaignons continuant et fréquentant le jeu de l'ar- « balestre en la ville de Jonvelle. »

B. 4971. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart, de Jussey. — Diverses recettes faites sur les terres qui avaient appartenu à Regnaud Garrel, écuyer, confisquées au profit du duc pour défaut de service féodal. — Les habitants d'Enfonvelle, hommes du prieur, qui devaient au seigneur de Jonvelle 2 muids d'avoine pour la garde dudit lieu, n'en voulant rien donner, la main du Roi a été mise sur ce droit depuis environ seize ans.

B. 4972. (Cahier). — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart. — Recette de 41 livres estevenans provenant de l'amodiation des revenus de la prévôté de Jonvelle. — Recette des tailles et autres revenus que le duc avait à Vousey; — du produit de cens appelés *messaiges* et *cournaiges*, dus par les hommes de l'hôpital. — L'émine de froment est vendue 7 blancs. — Versement fait entre les mains de Perrenot, châtelain de Chaussin et de La Perrière, pour la duchesse et son receveur général. — Recette de la cire à Jonvelle.

B. 4973. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart. — Recette en la terre de Corroy Baussaucourt que tenait naguère en fief Regnaut Du Chastelet. — Recette de cens payés sur les héritages d'une série d'individus désignés dans ce chapitre. — Recette des corvées de Jonvelle; — de cens payés sur diverses pièces de terres vagues situées à Ormoy, acensées à Hugues Tielly.—Gages de messire Jean Chrétiennot, prêtre-chapelain du châtel de Jonvelle. — Recette du froment;—du produit des moulins d'Ormoy, établis sur la Saône.

B. 4974. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart. — Vente des grains de la châtellenie aux enchères. — L'émine de froment est vendue 14 blancs, celle d'avoine est livrée pour un gros; la livre de cire est adjugée pour 4 sous 2 deniers; l'oison est remis aux débiteurs pour 12 deniers estevenans; le chapon est vendu 2 blancs et la poule 6 deniers.—Recette du produit de la vente des biens d'un habitant de Vousez « ars, bruslez et mis en cendre pour ses « démérites. »

B. 4975. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart. — Recette du pontonage d'Ormoy. — Recettes de cens « nouvellement faites » par noble Helyot Jacquelin, écuyer, lieutenant de Thibaud de Neuchâtel, bailli et capitaine de Jonvelle, durant le temps de son amodiation. — Recette du produit du panage des bois de la seigneurie. — Partie des gages de Philippe de Neufchâtel, seigneur de Fontenoy, nouvellement nommé bailli et capitaine de Jonvelle. — Gages de son lieutenant noble, Guillaume de Saint-Seine, écuyer.

B. 4976. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Jonvelle. — Compte de Jean Besart, de Jussey. — Gages de Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Renel, capitaine de La Motte au bois de Mèpe; — de noble Guillaume de Saint-Seine, écuyer, seigneur de Senoncourt, capitaine et bailli de Jonvelle à la place de Philippe de Neuchâtel, seigneur de Fontenoy. —

Frais pour dresser l'état de la valeur de la châtellenie, y compris les immeubles détruits par la guerre.

B. 4977. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1470.—Jonvelle. — Compte de Jean Besart. — Guillaume Larmet, curé de Villers-Saint-Maizelin, achète pour 5 francs et demi environ deux ouvrées de vignes échues à la duchesse à cause de mainmorte. — La duchesse de Bourgogne a fait don de 27 livres estevenans à Guyot Talon, écuyer, demeurant à Auxonne. — Les habitants de Vousey, hommes de la duchesse, donnent chacun une émine d'avoine « pour cause du grant *eschergait* (guet) qu'ils devaient « au châtel de Jonvelle. »—Recette d'avoine donnée par des habitants de Corre, auxquels le duc avait donné l'affouage, au mort-bois d'Ormoy.

B. 4978. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Jonvelle.—Compte de Jean Besart. — Le muid contenait 24 émines, l'émine 2 penals et le penal 2 quartes. Ce compte renferme beaucoup d'articles sans recette, ce qui s'explique par la lettre de don qui suit : « Receu avons humble supplication des hommes de la « seigneurie de Jonvelle, contenant que, comme en « l'an 1471, dairier passé, la ville de Jonvelle fut « prinse par les François, Liégeois, Barrois et aultres « noz ennemis, et la plupart des bourgeois de la dite ville « et terre tuez et meurtiez, et mesmement ceulx qui te- « noient les fermes et aussi la terre de Jonvelle comme « Ormoy, Goudencourt, Corre et Ranzevelle, a été arse et « brûlée sans y rien demeurer, par spécial les villes de « Vouvey, de Villers-Saint-Mazelin, de Fignevelle, Gou- « doncourt, ont toutes entièrement esté arses et brûlées, « tellement que de présent nulz des habitants ne résident « aux dites villes. » Ils disent qu'ils ne reviendront pas dans la châtellenie, si on les contraint à payer. — Le duc de Bourgogne écoute leur prière et leur fait remise de ce qu'ils lui devaient. Les lettres de don du duc Charles le Téméraire sont datées de Trech-sur-Meuse, le 8 juin 1473.

B. 4979. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1371-1374. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Huguenin Choffain, châtelain et receveur de cette châtellenie, qui auparavant était réunie à celle de Brancion.— Réparations faites au châtel de La Colonne. — Cens de poissons donnés par des pêcheurs de Beaumont aux quatre grandes fêtes de l'année.

B. 4980. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1374-1377. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Perrenot Saley, capitaine châtelain. — Recette du prix de l'amodiation du péage de La Colonne. — Contestation pour la prévôté de Beaumont, entre le duc et les héritiers du prévôt.— Travaux exécutés à La Colonne à cause des inondations. — Blés prêtés par la duchesse aux habitants de Beaumont et de Chazeaux, « qui n'avoient de quoi « vivre, ne dont ilz peussent ensemmencer leurs terres. » — Délai obtenu par les habitants pour payer leurs redevances. — Rente annuelle payée par le duc à Geoffroy, prévôt de Beaumont, pour les droits qu'il avait sur la prévôté.

B. 4981. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1377-1378. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Frédéric Baasgne, capitaine châtelain. — Recette de 5 francs provenant de l'amodiation du four de Beaumont. — Le florin est pris pour 10 sous parisis. — Achat de paux et d'épines pour faire la cloison du château. — Dépenses pour le transport des blés de Beaumont à La Colonne. On devait donner aux gens à boire et à manger deux fois le jour ; chaque char devait avoir à chaque repas une pinte de vin et du pain de froment « tant comme « ilz en peuvent mangier ; » chaque char devait en outre recevoir 3 petits blancs pour une charge de 60 bichots de seigle; il y eut cette année 12 chars.

B. 4982. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1381-1386. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Frédéric Baasgne. — Pour 4 francs un ouvrier fait en tâche, pour le moulin de Beaumont, une roue, un rouet, un arbre et change deux bras dudit moulin. — Rôle des exploits de la justice de la châtellenie. — Une paire de gants est donnée au bourreau pour une exécution capitale.

B. 4983. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1386-1389. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Frédéric Baasgne, capitaine châtelain. — Réparation des barrières et du pont du châtel de La Colonne. — Rôle des exploits de justice de la châtellenie. — Hugues Arabi, prêtre, demeurant à Saint-Jean-de-Maizel-lès-Châlon, reçoit 5 francs et demi, pour prix d'une meule qu'il avait vendue pour le moulin de Beaumont.

B. 4984. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1389-1391. — La Colonne et Beaumont. — Compte

de Frédéric Baasgne. — Arrestation, procès et exécution de deux individus, frères, qui s'étaient échappés des prisons de La Colonne, après avoir brisé leurs fers et renversé certaine partie desdites prisons.

B. 4985. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1391-1396. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume Paisseaux, capitaine et gouverneur de la châtellenie, et Guillaume de La Marche, en Bresse, chevalier, capitaine châtelain au lieu et place dudit Paisseaux. — Rôle des exploits de justice, rédigé ainsi : « 1° Jacquelin « Damay, contre Lacour, 10 sous ; 2° Guillaume Lampire, « pour un claim (plainte), contre Baudin, 3 sous, etc. »

B. 4986. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1396-1400. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume, sire de La Marche, en Bresse, chevalier, capitaine châtelain. — Restitution de 50 francs prêtés au duc par Jean Despoulettes, receveur général de ses finances. — Recette de 8 deniers provenant de la vente de huit écuelles de bois que plusieurs personnes de Beaumont devaient annuellement au duc de Bourgogne ; — deniers provenant de la vente d'une lamproie que devaient des habitants de Marnay, ou bien 5 sous.

B. 4987. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1400-1405. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jocerand Frépier, châtelain institué par lettres données par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — La duchesse de Bourgogne fait saisir au profit du Domaine la terre de Servilles, au bailliage de Châlon, et celle de La Chapelle de Villiers, au bailliage de Montcenis. — Travaux divers exécutés au château de La Colonne. — Lettre de Jean, duc de Bourgogne, dans laquelle sont désignés les travaux à exécuter dans ce château.

B. 4988. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1401-1404. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jocerand Frépier, châtelain. — Jean Coupesouches et ses partenaires payent annuellement 5 sous de garde. — Jean Pasquault paye deux gros de lods pour l'acquisition d'une terre qui lui avait coûté 2 francs. — Recette de 13 gros et demi provenant de la vente d'un muid ou poinçon de vin, venu dans une vigne nouvellement plantée « où ne pou- « voit croistre point de blef. » — Dépenses pour les travaux du châtel.

B. 4989. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1405-1408. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume de La Baume, écuyer, capitaine châtelain nommé par Jean, duc de Bourgogne. — Établissement d'écluses dans la rivière de Grosne, au-dessus des moulins de Beaumont. — Voyage fait à Dijon pour le versement de la recette par Simon Lebret, lieutenant du châtelain. — Versement fait entre les mains de Nicolas Le Vaillant, conseiller et maître des Comptes, pour les réparations des châteaux et autres maisons du duc de Bourgogne.

B. 4990. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1408-1411. — La Colonne et Beaumont. — Compte de messire Guillaume de La Baume, chevalier, capitaine châtelain. — Neuf gros sont reçus provenant de la vente d'un taureau, qui n'avait pas un an, venu d'épave et mis en dépôt pendant plus de quinze jours. — Recette de cire provenant de « huit vaisseaulx de mouchettes, » gouvernés à moitié pour le tenancier et le duc de Bourgogne. — Philippe de La Baume succède, dans le gouvernement de cette châtellenie, à Guillaume de La Baume, son frère, en vertu de lettres ducales. (La couverture en parchemin de ce compte contient deux pages d'un traité sur les tentations.)

B. 4991. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1411-1412. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Mathey Paisseaux, de Châlon, commis à la recette de cette châtellenie « au lieu de Philippe de La Baume, » par Richard de Chancey et Jean Moreau, commissaires du duc de Bourgogne. — Versement fait à la recette générale « pour les affaires de la guerre ; » — autre fait entre les mains de Guiot Le Jay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse, pour ses dépenses et celles de ses filles. — Payement fait à Denis Le Breton, marchand de Paris, qui avait vendu au duc « vaisselle d'or et d'argent donnée à « plusieurs chevaliers et écuyers d'Angleterre et d'ailleurs. » — Recette du produit des amendes ; ce rôle contient les sommes payées, le nom des individus condamnés et la cause de leur condamnation.

B. 4992. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1412-1414. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume, seigneur de Colombey, écuyer, capitaine châtelain, nommé par lettres de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne. — Réparation de trois des *eschiffes* (guérites) du château. — Transport d'artillerie depuis l'hôtel de La

Bussière, à Dijon, jusqu'au château de La Colonne. Ces objets étaient 2 canons de fer, 2 arbalètes, 500 traits, 50 livres de poudre à canon, et un *guindal à monter arbalètes*. —100 francs sont donnés à Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et de Sainte-Croix, cousin et chambellan du duc de Bourgogne, pour le rachat de 200 livrées de terre qu'il avait vendues au chapitre de Notre-Dame de Paris à la requête du duc de Bourgogne.

B. 4993. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1415-1417. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume de Colombey, capitaine châtelain. — Le bichot de froment est vendu 19 gros 2 deniers oboles tournois. —Versement de 610 francs fait à la caisse générale de Jean de Noidan pour les frais de « certaines grosses ambassades que « mon dit seigneur a mises et met sus présentement et de « rechief devers le Roy, l'Empereur et autres grands sei- « gneurs; » — « pour convertir es frais de voyages « et des armées que mon dit seigneur met sus et entend « faire en sa personne pour aller servir le Roy à l'encontre « des Anglois ennemis du dit seigneur et de son royaulme. » — 40 francs sont donnés à l'abbé de Moutier-Saint-Jean, qui, au mois de janvier 1415, était allé à Lyon, vers l'Empereur, en ambassade avec Jean de Neuchâtel. — Ferrement du bois des bombardes du châtel; —bois pour *emblochier* (affûter) les canons.—Payement des gens d'armes et de traits commandés par Jean de Digoine, écuyer, mis en garnison au châtel de La Colonne. — Indemnités accordées au fermier des moulins qui avaient été démolis par les gens de guerre qui « ont continuellement couru. »

B. 4994. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1417-1420. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume de Colombey. — Voyage fait par le capitaine châtelain de La Colonne à Chalon « sur le fait de la gar- « nison des gens d'armes de ce châtel. » — Frais de ce capitaine, retenu à Dijon le 21 février 1418, à cause de la présence des « seigneurs de la garnison de Rouen, qui es- « toient à Dijon. »

B. 4995. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, dont 7 papier.

1420-1424.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume de Colombey. — Désignation de la valeur des monnaies pour des époques et des espèces déterminées. Payement fait aux gens d'armes et de traits du château de La Colonne. — Argent prêté au duc de Bourgogne « pour « convertir es frais de sa prochaine allée en France ; » — « pour forgier la bonne monnoie que l'on a nouvel- « lement mise sus pour le bien public. » — Don en deniers fait par le duc de Bourgogne à Guillaume de Colombey, pour le récompenser des voyages qu'il a faits, de ses services à la guerre, et des chevaux qu'il y avait perdus. — Versement fait pour l'entretien des garnisons des frontières de Bourgogne, en attendant les deniers de l'octroi des États. — Compte de la gruerie.

B. 4996. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1424-1426.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume de Chissey, institué châtelain et capitaine de La Colonne par lettres du duc de Bourgogne.— Blés menés à La Colonne « pour doubte de gens d'armes lors estans « aux pays d'environ, puis vendus aux enchères à raison « de 2 francs 4 gros le bichot. » — Pension payée à Jean Proiche, premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne. — Prêt fait au duc « pour sa prochaine venue par deça, « comme pour les nopces de mademoiselle Agnez de Bour- « gogne, sa seur ; » — par le receveur général au comte de Nevers, aux mois de novembre et décembre 1415. — Indemnités accordées pour les arbres de fer pris dans les moulins par les gens d'armes pour ferrer leurs chevaux. — Salaire d'un individu qui avait « essarté et coppé « tous les buissons nouvellement crus en l'exaltis (essart) « que fit faire Guillaume Neele, jadis châtelain de La Co- « lonne, avant la prise de Tournus par les ennemis du Roy et « de monseigneur à l'entour des bieulx (biez) de Beaulmont. »

B. 4997. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1426-1430. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean de Moisey, écuyer, institué châtelain, capitaine et garde du châtel, par lettres du duc de Bourgogne. — Recette des rentes fixes de Beaumont. — Le bichot de froment est vendu 15 gros. — Reconstruction du grand pont du château; il avait environ douze toises de long et une toise et demie de large.—Travaux exécutés au château de La Colonne. — Façon d'une armoire de pierre de taille pour garder le pain, le vin, la viande et les écuelles. — Achat de deux « coulevrines de fer renforciées pour mettre « au château de La Colonne, avec six livres de plomb mises « en plombées pour lesdites coulevrines. »

B. 4998. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1430-1432. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Mugnier, châtelain, nommé par lettres du duc Philippe le Bon. — Le bichot de froment est vendu 3 francs et demi. — Deniers destinés au payement de certains gens d'armes et de traits que « présentement il con-

« vient mettre sus, pour le bien de mon dit seigneur et de « ses subjetz, tant pour l'ambassade qui est mise sus pour « aller en la cité d'Auxerre pour le bien de la paix, comme « pour envitailler ladite ville, se mestier est. »

B. 4999. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1432-1435. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Andoche de Charnolz, écuyer, institué châtelain de La Colonne, par lettres du duc de Bourgogne. Le duc lui donne pouvoir et mandement de garder ledit châtel, d'y faire faire guet et garde nuit et jour, à toutes heures et quantes fois que besoin sera, de contraindre à ce guet tous ceux qui sont tenus de le faire, de faire un inventaire de tout le mobilier, clefs, traits, artillerie, canons, poudres, habillement de guerre, provisions et ustensiles d'hôtel, afin que le châtelain en demeure chargé. — Le bichot de froment est vendu 1 franc aux enchères.

B. 5000. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1435-1439. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Andoche de Charnolz, châtelain, rendu par Jean Fèvre, clerc de Dijon, procureur de Jeanne de Saint-Julien, veuve dudit Andoche, en son nom et en celui de ses enfants. — Recette du produit de la vente des foins. — Dépenses pour faire « à neuf le fondement des moulins de Beaumont. » — Reconstruction des deux ponts-levis du château.

B. 5001. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1439-1442. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume de Lo, châtelain et capitaine des ville, châtel, châtellenie et seigneurie de La Colonne, nommé par lettres du duc Philippe le Bon. Il donne pour caution Pierre de Vaudrey, écuyer, et Pierre Février, de Poligny. — Le prix du bichot de froment est de 18 gros, celui du bichot de seigle 1 franc, celui de l'avoine 6 gros. — Recette du péage de La Colonne. — Travaux de construction et de réparations exécutés dans la châtellenie.

B. 5002. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1441-1443. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Étienne Gousselet, commis à la recette de la prévôté du Buxy. — Recette du produit de la vaine pâture dans les forêts de Brancion et de Bragny. — Rôle des feux de différents villages de la châtellenie : Chenoves, Saint-Désert, Montagny, Lux, Saint-Loup-de-Varennes. — Recette de 100 sous tournois, donnés par les habitants de Saint-Ambreuil, pour l'acensement du bois situé à Bragny.

B. 5003. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1443-1445. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Étienne Gousselet, receveur de la gruerie de La Colonne et de la prévôté de Buxy. — Recette du produit de la vente du bois mort; — de ce que devaient, pour leur usage dans les bois, les habitants de Chenoves, Montagny, Saint-Désert, Varennes-les-Grandes et Saint-Loup. — Dépenses pour travaux de réparations exécutées aux étangs de la châtellenie.

B. 5004. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1445-1447. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Étienne Gousselet, receveur de la gruerie de La Colonne et de Buxy. — La mesure de Cluny est semblable à celle de Buxy, dont le bichot contient quatre boisseaux; le bichot de Châlon contient huit boisseaux, et sept boisseaux de Buxy font un bichot de Châlon. — Rôle des habitants de Saint-Désert.

B. 5005. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1446-1449. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Joffroy de Thoisy, chevalier, seigneur de Mimeure, capitaine châtelain de La Colonne, et d'Étienne Gousselet, receveur de la gruerie. — Recette de cinq bichots de seigle, mesure de Tournus, pour l'amodiation des moulins de Beaumont. — Dépenses pour boucher des *douayres* ou trous par lesquels l'eau des moulins s'échappait. — Versement de la recette de la gruerie dans la caisse de Jean de Visen, receveur général.

B. 5006. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1448-1451. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume Gorgedey, châtelain de La Colonne, nommé à la place de Joffroy de Thoisy, par lettres ducales. — La recette des loyers de la muraille de la maison de monseigneur, à Beaumont, est nulle, « pour ce qu'elle « est en ruine et qu'il n'y a que les murs. »

B. 5007. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1450-1451. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume Babelin, de Saint-Valerin, commis à la recette de la gruerie, successeur de Gousselet, qui s'en était déchargé pour son « ancien eaige, » et en vertu de lettres de commission données par la Chambre des Comptes. — Recette de deniers donnés par les usagers des bois de Vesvre

de Beaumont; — du produit de la vente de coupes de bois dans la forêt de Mollesson.

B. 5008. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1451-1453.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Babelin, pour la gruerie. — Produit de la vaine pâture de la maître-foresterie de Brancion et de Bragny; — de l'avoine donnée par les habitants de Moroges pour droit de vaine pâture dans les bois de Rehune et du Tremblay. — Contestation entre le duc de Bourgogne et M. de Toulongeon et de Senecey, pour la justice du bois de L'Espinay.

B. 5009. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1452-1454.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey, châtelain. — Le bichot de froment est vendu 1 franc 1 niquet (8e de l'obole).— Réparation de la maison de péage. — Recette de 4 gros provenant du « louage de la *murée* de la maison du duc à Beaumont, et « du curtil qui estoit darrier les dites murées.»

B. 5010. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1454-1456.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Babelin, pour la gruerie. — Recette du produit de la pêche de l'étang de Mortaigne, dans la châtellenie de La Colonne; — des épaves « venues contre aval la rivière « de Soonne ou au milieu des prés. » — Payement de 20 francs valant 20 livres tournois, pour les gages annuels du receveur de la gruerie.

B. 5011. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1455-1458.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey, châtelain. — Recette des servis dus par les habitants de La Colonne, Gigny et Lampagny. — Le bichot de froment est vendu 2 francs aux enchères. — Dépenses pour la réparation du pont qui était sur les grands tereaux (fossés) du château de La Colonne.

B. 5012. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1457-1459.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Pierre Page, receveur de la gruerie, institué par lettres données par le duc de Bourgogne, Philippe le Bon; extrait de l'acte de leur entérinement à la Chambre des Comptes. — Le *lod*, ou droit de mutation au profit du trésor ducal, était de 13 gros 2 niquets pour un immeuble qui avait coûté 7 francs 7 gros.

B. 5013. (Cahier.)—In-folio, 58 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1459-1461.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey, châtelain. — Recette des servis dus par les habitants d'Épervières. Le gros y est pris pour 15 deniers et le franc pour 15 sous. — Travaux divers exécutés dans la châtellenie. — La paroisse de Gigny comprenait La Colonne, Lampagny et Épervières. —Recette du prix de l'amodiation des moulins de Beaumont situés sur la Grône.

B. 5014. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1460-1461.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Pierre Le Page, pour la gruerie de La Colonne et de la prévôté de Buxy. — Recette de l'amodiation des dîmes de Ponneau; — des poules que chaque feu donnait au duc à Molleson, Ponneau et La Coudre. — Salaires de terrassiers « du pays de Bretaigne » qui avaient travaillé à l'étang de la Loge de Bragny.

B. 5015. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1462-1466.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey, châtelain. — Recette « de censes « nouvelles et perpétuelles, dehues, chascun an, à Beau- « mont à cause de bails nouvellement faits de certaines « terres et curtils, où les diz hommes avoient planté des « vignes, desquelles ilz rendoient le quart des fruits, les- « quelles ilz avoient renonciées, et ont esté accensées par le « conseil de plusieurs des officiers du duc de Bourgogne et « de messeigneurs les gens des Comptes, et délivrées aux « plus offrants des diz hommes réservés à monseigneur « tant seulement le dîme des fruits. » — Le bichot de froment est vendu aux enchères 11 gros 7 engroignes.

B. 5016. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1467-1468. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Léonard de Charnoux, écuyer, châtelain, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, « pour consi- « dération des bons et agréables services pieça faiz au « duc de Bourgogne, et mesmement en ses derniers voya- « ges et armées de France et de Liége. » — Recette des setiers de vin dus par les habitants de Beaumont. Le setier contenait douze pintes, et chaque pinte fut vendue à ceux qui la devaient « 1 petit blanc, qui est « le prix à quoi l'on vendoit le vin en détail audit « lieu. » — La journée du châtelain, séjournant à Dijon,

est estimée 6 gros; il eut 2 francs et demi pour son voyage de cinq jours.

B. 5017. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1469-1471.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Gurry Malain, receveur de la châtellenie.—Le bichot contenait quatre quartes, la quarte deux boisseaux et le boisseau deux coupes, mesure de Tournus. — Recette du prix de l'amodiation du four de Beaumont, appartenant au duc de Bourgogne, faite aux enchères moyennant 6 francs 4 gros par an; — de douze meix, appelés meix de poisson, pour lesquels des tenanciers, pêcheurs de Beaumont, payaient chacun 12 deniers aux quatre grandes fêtes de l'année.— Mandement de la Chambre des Comptes au receveur pour lui enjoindre de ne pas lever sur les religieux de La Ferté la redevance de la rivière, parce que le duc Eudes leur avait donné une partie de ce cours d'eau.

B. 5018. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1472-1473.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Gurry de Malain, châtelain.—Guillaume Gorgedey et Pierre Mougin, de Gigny, fermiers du péage de La Colonne et de la maison de Pierre Fauconnier, appartenant au duc, payent en trois termes de 205 francs, montant de l'adjudication qui leur avait été faite. — Recette de 13 gros 1 blanc, prix de la vente d'un bichot de froment.

B. 5019. (Registre.) — In-folio, 137 feuillets, parchemin.

1472-1474.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage de Châlon; mais ce compte n'est relatif qu'à la gruerie de La Colonne et de la prévôté de Buxy. — Colas Coquillon paye un cens sur les « fours rivés d'eaux de la rivière de Soône dans cette « châtellenie, du cousté devers l'Empire ven a n tdevers le « biez de Saint-Martin. » — Recette de l'amodiation de la pêche de la rivière, « depuis le pourtal dit d'Orient, jusqu'au « bois de Gigny du cousté devers le Royaulme. » — Compte de Guillaume Gorgedey, receveur de la châtellenie de La Colonne, de la gruerie, de la châtellenie de Courtevaix et de Brancion, ainsi que du grenier à sel de ce dernier lieu, nommé par Jean Joard, chef du Conseil ducal, président du Parlement, et autres commissaires, sur le fait du domaine et des finances.

B. 5020. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1474-1475.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey, receveur nommé par commission donnée par Jean Joard, chef du Conseil, Philippe Pot, chambellan, Guillaume de Clugny, protonotaire et maître des requêtes ordinaire des finances, et Claude de Dinteville, seigneur d'Échannay, chambellan, membres du Conseil ducal et confirmés par lettres du duc Charles. — Recette du produit de l'amodiation de la rivière de Grône. — Le bichot de froment est vendu 22 gros et une engroigne. — Voyage fait par le receveur à Dijon, à la fin de novembre 1474, pendant que les États y étaient réunis, pour le fait de l'aide de 100,000 livres estevenans.

B. 5021. (Registre.) — In-folio, 168 feuillets, parchemin.

1474-1477. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Guillaume Gorgedey, pour la gruerie de La Colonne. — Recette de cens faite à Labergement Gauthier-Moreau. — Gages de Pierre de La Bruyère, maître forestier des bois de Brancion. — Treize milliers de carpailles pour empoissonner l'étang de Mortagne sont payés 19 francs et demi. — Voyage du receveur avec M. d'Échannay, l'un des commis sur les finances en Bourgogne, de Châlon à Dijon, à Saint-Jean-de-Losne et ailleurs au comté de Bourgogne, pour y faire des emprunts sur les corps de ville et les particuliers, pour payer les gens de guerre de par deçà. Ces emprunts devaient être couverts par les deniers de l'aide de 100,000 livres estevenans. — Voyage fait par ledit receveur à Dôle, avec Antoine, bâtard de Bourgogne, qui avait écrit aux nobles du comté de se trouver dans cette ville le 26 juillet 1475, pour repousser les ennemis français et allemands qui envahissaient partout le pays, et pour mettre sus des gens de guerre, nobles et autres. — Salaires d'archers et de valets de la compagnie de monseigneur le sénéchal d'Agnestz, qui avaient été envoyés à Mollesson pour garder les étangs que voulaient pêcher les gens de guerre de la compagnie de M. de Craon.

B. 5022. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1475-1477.— La Colonne et Beaumont.—Compte de Guillaume Gorgedey. — Couverture des tours du châtel. — Voyage fait par le receveur à Dijon, lequel avait reçu ordre d'y apporter immédiatement sa caisse, dont le contenu devait être envoyé immédiatement à Besançon au duc de Bourgogne. — Autre semblable fait au mois de juin 1476. — Dépenses faites par le receveur, par ordre de monseigneur le maréchal de Bourgogne « pour le bien et utilité du Roy » (Louis XI). — « Après la reddition des « pays et duché de Bourgogne, en la main et obéissance du roy, son très-chier et amé frère le sire de Ba- « deville, maréchal des diz pays, commist la place et le

« châtel de La Colonne à Antoine d'Échanet, écuyer, ca- « pitaine châtelain du dit lieu, et cette place estant en « frontière du comté de Bourgogne ne pouvant estre « gardée sans garnison de gens de guerre, le dit ma- « réchal ordonna au receveur lui bailler par mois 15 livres « tournois et 6 bichots de froment. »

B. 5023. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1477-1479. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Simon Atout, commis à la recette de la gruerie, par la Chambre des Comptes et le général des finances. — Copie d'une disposition réglementaire émanée de ladite Chambre, par laquelle il est ordonné aux gruyers, qui prenaient arbitrairement et sans contrôle sur leur recette les frais de leurs assises, de porter à l'avenir sur leurs comptes et leur recette entière et les frais des jours qu'ils tenaient, afin d'éviter les abus. — Le boisseau de seigle, mesure de Buxy, est vendu 4 blancs, et la poule 2 blancs.

B. 5024. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1480-1484. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Simon Atout. — Les habitants de La Lheue donnent annuellement au Roi 3 bichots d'avoine « pour nouvel accen- « sissement à eulx fait de leurs bestes bovines et cheva- « lines es bois de Bragny. » — « Les habitants de « Moroges ne aultres habitans voisins n'ont point ac- « coustumé estre afforestez ne affouagiez es bois, car ils « sont bois de revenue et de cope. » — Les habitants de Beaumont sont dits avoir leur usage dans le bois de La Vesvre, pour y envoyer leurs porcs en temps de glands, en payant pour chaque porc un denier parisis; mais que le domaine n'en avait rien reçu, parce que le Roi avait fait don de ce revenu au capitaine Odet.

B. 5025. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1487-1491. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Antoine de Chasnay, écuyer, commis à la recette de la gruerie de la prévôté de Buxy. — Soustraction de la recette de la gruerie de La Colonne, « pour ce que le Roi « l'avoit laissée à M. de Bresse pour dix ans. » — Payement de 220 livres fait pour la pension de messire Simon de Loiges, chevalier. — Les habitants de Chevannes et de Saint-Loup, de Varennes-les-Grandes, payent une certaine redevance pour « l'usage qu'ils ont en tous les bois com- « mungs, estans au gouvernement du maître forestier de « la Loge de Bragny pour en faire leur nécessitez, sans en « pouvoir vendre. » — Indication d'amendes impossibles à percevoir, « à cause de ce que les condamnés sont povres « et misérables gens excommuniez. »

B. 5026. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1492-1497. — La Colonne et Beaumont. — Compte d'Antoine de Chasnay, pour la gruerie. — Recette faite à Bragny. — Les habitants de Pouveaul et de La Coudre payent sur leurs meix ensemble 6 livres 8 sous 4 deniers le gros étant compté pour 15 deniers.

B. 5027. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1505-1507. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Atout, receveur ordinaire de la châtellenie, après la résignation faite par Jean Le Bourguignon. Depuis le 1er octobre 1484 jusqu'au 30 septembre 1504, aucun compte n'avait été rendu à Dijon pour le Roi, « à « raison de ce que les ducs de Savoie ont tenu par don du « Roi, à présent régnant, et des rois Loys et Charles décé- « dez le revenu de la châtellenie de La Colonne avec ce- « lui d'autres terres et seigneuries comme Sagy et Cuise- « ry. » — Gages de Jean de Coignant, écuyer, juge dans la châtellenie par lettres du Roi données à Dijon le 21 février 1502.

B. 5028. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1508-1512. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Atout. — Recette du prix de l'amodiation du péage de La Colonne, qui avait été tranchée à Vincent Maréchal, bourgeois de Mâcon. — Le froment est vendu au marché de Tournus 9 blancs le boisseau, « qui est le bichot 20 gros. » — Rôle des pêcheurs de Beaumont, devant au Roi la rente de poissons.

B. 5029. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1512-1514. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Atout, receveur de la châtellenie. — Le boisseau de froment est vendu 5 gros, « qui est le bichot 3 francs. » — Jean de Bermes, chevalier, seigneur de La Rochemonet, naguère capitaine de La Colonne, reçoit une indemnité pour la prévôté d'Avallon, qu'il tenait et qui venait d'être réunie au domaine d'Auxois. La couverture de ce compte est la feuille d'une montre faite à Saint-Seine-sur-Vingeanne, le 12 avril 1514, des manœuvres et conducteurs de chevaux à tombereaux qui avaient travaillé « aux répa- « rations de fortifications ordonnées estre faites au chas- « tel et maison fort de Saint-Seine, qui a esté bruslé par « les Suisses. » Cette revue fut faite par Julien Laire, sei-

gneur de La Couardière, homme d'armes de la compagnie du gruyer de Bourgogne.

B. 5030. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1514-1516. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Pierre Bugnon, citoyen de Mâcon, receveur de La Colonne-lès-Châlon, nommé par Louis XII à cet office, après le décès de Jean Atout, et confirmé par François Ier à son avénement. — Noble Antoine de Channay, de Beaumont, reçoit par suite du don à lui fait par le Roi, les amendes des justices moyenne et basse dans la châtellenie de Beaumont, dont il ne donnait au domaine que 102 sous 6 deniers. —Enquête faite par le Parlement de Dijon « à l'encontre de « Jean de Tavannes, touchant le don qu'il disait avoir de « la seigneurie de La Colonne. »

B. 5031. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1516-1518. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Pierre Bugnon. — Vente des foins de la châtellenie. — Gages des officiers de cette terre.— Le capitaine Tavannes reçoit 342 livres pour et au lieu du revenu de La Colonne que le Roi lui avait donné. — La somme de 412 livres lui est encore payée pour et au lieu de la gruerie de Buxy et de La Colonne, qu'il tenait encore de la libéralité du Roi.

B. 5032.(Cahier.)—In-folio, 59 feuillets, parchemin; 3 feuillets, papier.

1518-1526. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Pierre Bugnon. — Recette de la moitié des revenus de La Colonne et de Beaumont. — « Quant à l'autre moitié, « main levée en a esté faicte à dame Marguerite de Ta- « vannes, femme de messire Jean de Saulx, seigneur « d'Orrain et du Pailley, sœur et héritière de feu Jean de « Tavannes. » Explication de la contestation qui eut lieu pour cette affaire.

B. 5033. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1531-1533. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Pierre Bugnon, receveur de la châtellenie, « suivant la « réunion faite par le Roi de la terre de La Colonne, que « souloit tenir le seigneur d'Orrain, mary de dame Mar- « guerite de Tavannes, en son vivant sœur et héritière de « feu messire Jean de Tavannes, auquel le Roi avait donné « le revenu de La Colonne. » — Gages de Jean Truchot, châtelain et juge royal dans la châtellenie. — Versement fait à Mâcon entre les mains d'Étienne Noblet, commis aux finances de Bourgogne, en monnaies courantes, qui devaient être envoyées « au coffre de l'épargne du Roi en son « chastel du Louvre à Paris. »

B. 5034. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1533-1535. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Pierre Bugnon. — Versements de deniers faits en présence de messire Claude Patarin, premier président de Bourgogne, commis par le Roi pour faire venir *ens* ses finances et les envoyer au coffre du Louvre; — par le receveur en présence de Jacques Godran, conseiller du Roi, commissaire nommé par le Roi pour faire venir *ens* les deniers de la recette.

B. 5035. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1537.—La Colonne et Beaumont.—Compte de Claude Guichoux, par les mains de sa veuve et de ses enfants, lequel avait été commis à cette recette par noble Jacques Godran, président au Parlement de Bourgogne, après la mort de Pierre Bugnon. — Recette du prix de l'amodiation des prés de la châtellenie. — 2 quarterons et demi de chanvre battu, faisant partie de la recette, sont vendus ensemble 20 sous 10 deniers.—Salaire de l'huissier Jacques Boullée, qui avait ajourné le receveur par-devant la Chambre des Comptes.

B. 5036.(Cahier.)—In-folio, 75 feuillets, parchemin; 40 feuillets, papier.

1550-1553. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Denis Lambert, commis à la recette de la châtellenie. — Le commis à recevoir les droits d'épices de messieurs des Comptes pour l'audition de ce présent compte reçoit 31 livres 5 sous, aux termes de l'édit du Roi. — Recette du loyer des murées et du jardin de Beaumont attenant à l'église.—Gages de Grégoire Vérot, commis par la Chambre des Comptes en l'office de capitaine châtelain pour le Roi à La Colonne. — Feu Antoine de Chagny ou ses héritiers jouissaient des revenus des exploits de justice à Beaumont, « à raison de la haute justice, moyenne et « basse qu'y avoit le dit Chagny, » par don de Charles VIII, et dont il ne donnait au trésor que 100 sous. — Voyage fait, par le clerc Claude Chappon, de Dijon en Charollais, pour les affaires du Roi, et salaire dudit Chappon qui avait fait « l'inventaire des reliquaires des confraires recollés et « démembremens des villes, villages et paroisses du bail- « liage de Châlon, prévôtés et châtellenies royales, suivant « l'édit du Roi, aux fins des nouvelles créations des greffes « des insignuations. »

B. 5037. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1561-1565. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Caillard, commis par le trésorier de France à la

recette des revenus de cette châtellenie, qui avaient été naguère aliénés et qui venaient d'être remis aux mains du Roi. — Le revenu de La Colonne avait été aliéné à noble Jean de Ferrières, écuyer, seigneur de Chassagne, pour 1,460 livres, à charge de payer annuellement 100 sous tournois pour les gages du châtelain capitaine de La Colonne. Les revenus de cette châtellenie avaient été, après cette réunion, amodiés par le trésorier de France pour 286 livres. Après le premier bail, La Colonne fut amodiée pour six autres années à raison de 305 livres l'une. — Claude Beaumont reçoit 200 livres pour la rente de semblable somme à lui constituée au lieu du revenu de la seigneurie de Beaumont. — Jean de Ferrières, sieur de Villergault, et Jean Bataille, conseiller au Grand-Conseil, au nom de sa femme, fille de feu Claude de Beaumont, reçoivent une rente, l'un de 200 livres, l'autre de 121, constituées sur les seigneuries de Beaumont et La Colonne.

B. 5038. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1569-1578. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Caillard et de Denis Lambert, pour cette châtellenie, dont les revenus avaient été amodiés à Claude Carré de Châlon, mais qui en avait été déchargé, faute de cautionnement. — La seigneurie de Beaumont, amodiée 550 livres, est aliénée par les commissaires du Roi pour 4,240 livres tournois.

B. 5039. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1581-1589. — La Colonne et Beaumont. — Compte de Jean Bernard, commis à recevoir le prix du bail de la châtellenie, amodiée par les trésoriers de France à Zacharie Lantin, fermier général de tout le domaine du bailliage de Châlon-sur-Saône, qui sous-amodiait les diverses fractions de ce domaine. — Rentes payées à noble Louis de Laube, trésorier général de Lyon, ayant droit de Jean Marya, seigneur de Buxy, au lieu des revenus de Beaumont, que ce dernier touchait par ses mains et directement; — à Jacques de Simon, seigneur de Maupas, au nom de Philiberte de La Tour, relicte de Jean de Beaumont. — La seigneurie de La Colonne a été aliénée à réachat perpétuel au profit de Jean Carré, commissaire du Roi et lieutenant général à la Table de marbre du palais de Dijon, à charge de payer la rente assignée sur cette terre.

B. 5040. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1351-1356. — Lantenay. — Compte de Perrot de Mallion-Bidaul, châtelain. — Les habitants de Lantenay payent 120 livres de taille; ceux de Pâques en doivent 80. — Dépenses faites à Lantenay, par Jean de Semur, curé de Montigny-sur-Armançon, qui avait été délégué par le gouverneur de Bourgogne pour visiter le châtel de Lantenay. — Le florin est compté pour 22 sous. — Le muid de vin est vendu 30 sous. — Rente payée à messire Jean Le Roignier, chapelain de la chapelle Saint-Louis, fondée dans la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon. — Compte de Huguenin Le Roigetet, châtelain de Talant et de Lantenay. — Foin consommé par les chevaux de M. Jean de Cussigny, qui était arrivé à Lantenay aux environs de Noël 1355, apporter des lettres au châtelain et lui dire de bouche « qu'il fist nétoier les hostels et mectre à point, qu'il fist « coper du bois et venir de l'estrain pour monseigneur le « duc, qui devait venir à Lantenay, avec plusieurs de ses « gens. »

B. 5041. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1357-1359. — Lantenay. — « Ce sunt li contes de Hu« guenin Le Guinaut, de Fleurey, chastelain. » — 4 florins 4 gros sont donnés chaque année aux fontainiers de Lantenay pour l'entretien des fontaines dudit lieu, de celles d'Aisey et d'Aignay-le-Duc. — Rente payée à mons Jean Pylate, chapelain de la chapelle Notre-Dame du châtel, aval de Lantenay. — Dépenses pour établir un *chaffaut* sur l'angle du mur du châtel *aval*, et pour un escalier qui montait « au dit chaffaul. »

B. 5042. (Cahier) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1359-1361. — Lantenay. — Compte d'Huguenin Le Guinaut, de Fleurey, châtelain. — Recette des tailles des habitants « dessus le rui de Malain autrement *chassoigne*. » — Ponsard, bourgeois de Dijon, vend au duc 4 émines de chaux pour 3 florins; — Jehannot de La Loye, demeurant à Lantenay, continue à recevoir une pension que lui avait faite « li dux Eudes, cui Deus perdoint. » — Dépenses pour « faire tréteaulx et mettre à point taules et formes « pour la venue de monseigneur. » — Dépenses pour faire cultiver les vignes en tâches. — Achat de 36 boisseaux de pois pour faire les potages des ouvriers travaillant au châtel et les sergents qui les gardaient. — Dépenses de charpenterie pour faire une *bretaiche* (ouvrages de défense) de huit pieds de long et de large, entre le pignon de la salle du châtel aval et la chambre qui était devant la citerne. Grands murs à chaux et à pierres de taille, construits au châtel.

B. 5043. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1361-1364. — Lantenay. — Compte de Huguenin Le Guinaut, châtelain. — Continuation des grands travaux

pour la fortification du châtel. — Façon d'une chaîne de fer et de trois gros « fraites de fer » auxquelles les trois barres du *belle* (enceinte fortifiée en avant de la porte) étaient fixées. — Rôle des feux de la châtellenie de Lantenay, pour la livraison périodique des gelines. — La recette des foins est nulle, « pour ce que les plues (pluies), les cam- « paignes (compagnies) et gens d'armes les ont tous gas- « tez. » — Réduction des redevances en grains « pour cause « des compaingnies et gens d'armes qui ont esté sur le « pays, quar ilz n'ont pahu plux paier pour la grant gre- « vance qui a esté au pays ; et qui plux lour en voudroit « faire à payer, ils laisseroient tout. » — Réparation du pont de bois sur lequel battait le pont-levis du château. — Construction des écuries destinées aux chevaux du duc de Bourgogne.

B. 5044. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1364-1366. — Lantenay. — Compte de Brocard-le-Brocardet, de Talant, jadis gouverneur de la châtellenie de Lantenay; — de Guillaume Lépine et de Huguenin Le Guinaut, successivement châtelains du même lieu. — Les tierces des vignes de Mémont ne produisent rien, parce que ces vignes « sunt en ruyne dou tout. » — Recette en avoine donnée par les habitants de Mémont qui avaient retenu les terres de M. de Mémont. — Redevances payées en deniers par les francs du village de Pâques. — Travaux exécutés au « gouterot et à la voulerie (galerie) « du château de Lantenay. »

B. 5045. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1402-1405. — Lantenay. — Compte de Michelet Girost, châtelain. — Recette du produit de la vente des biens confisqués à Mémont ayant appartenu à Varner Petit, à Monnin Bridoul et à Monniot, son frère, tous pendus pour leurs démérites. — Rémission de tailles au profit des habitants de Pâques « pour povreté et la déchéance des diz « habitans. » — Les individus dénommés avaient été enfermés successivement dans les prisons de Touillon, d'Alise, de Lantenay et de Sombernom, et ils furent mis au dernier supplice pour avoir battu « jusques à mort le cor- « rectior de Mémont. » — Rôle contenant les noms et surnoms des habitants de Lantenay et de Pâques. — Gages de messire Jacques Rolant, chapelain de la chapelle Notre-Dame du châtel de Lantenay.

B. 5046. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1404-1407. — Lantenay. — Compte de Hugues Le Barbotet, gouverneur de la prévôté de Lantenay. — Rôle des habitants de Pâques pour la recette en argent des corvées de bras. — Inventaire du mobilier d'une pauvre femme advenu au duc.

B. 5047. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1406-1412. — Lantenay. — Compte de Michelet Girost. — Réparations des toits de la chapelle « Saint Loys « estant es hostelx du parc de Lantenay. » — Les doyen et chapitre de la chapelle du duc à Dijon reçoivent 20 émines de seigle, qui appartenaient autrefois à Pierre d'Epernay, chevalier, à Jean de Boncourt et à demoiselle Guillemotte de Montois. — Noms et surnoms des habitants de Pâques et de Lantenay pour la recette des gelines. — Rémission de 90 livres dijonnaises et de 20 émines de blé « par « moitié *tourte* et avoine » au profit des habitants de Pâques, à cause de leur pauvreté et de leur petit nombre. — Dépenses faites par Guillaume de La Borde, écuyer, prisonnier à Lantenay, par ordre du bailli de Dijon, « pour « certains cas criminels. »

B. 5048. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1419-1421. — Lantenay. — Compte de Guillaume Doulcet, capitaine châtelain de Lantenay, nommé par lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, sur la présentation des gens du Conseil : pour « obvier à la dampnable em- « prinse des ennemis de nous et de nostre tres chier et tres- « aimé filz Philippe, duc de Bourgogne, il avoit esté besoing « d'avoir es villes, chasteaulx et forteresses bons capitaines « résidans sur les lieux pour vaquer continuellement à leur « garde. » On lui livre les clefs du château, les canons, la poudre, les traits et autres objets dont l'inventaire fut envoyé à la Chambre des Comptes de Dijon. — Cette nomination fut confirmée par Philippe, duc de Bourgogne ; mais on remarque que, pendant que sa mère nommait à Dijon Guillaume Doulcet, Philippe, qui, étant en Flandres, ignorait ce qui se passait en Bourgogne, avait de son côté nommé un autre capitaine, de sorte que ces deux hommes d'armes se trouvèrent en lutte pour occuper la charge qu'ils avaient eue l'un et l'autre. — Travaux de fortifications exécutés au châtel. — On répare la prison appelée *Chambre à la Jolyée*. — Voyage fait à Lantenay par le maître des œuvres de maçonnerie et de charpenterie du duc de Bourgogne. — On amène 150 pièces de bois pour réparer la prison. — On met dans la lanterne une clochette et une *guette*.

B. 5049. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1421-1424. — Lantenay. — Compte de Guillaume

Doulcet, capitaine châtelain. — Recette de 12 livres tournois provenant de l'amodiation du four de Lantenay. —. Travaux exécutés aux fortifications. — Rôle des habitants de Pâques et Lantenay.

B. 5050. (Cahier.)—In-folio, 65 feuillets, parchemin; 20 feuillets, papier.

1424-1429. — Lantenay. — Compte de Guillaume Doulcet, capitaine châtelain. – Gages de Jean d'Époisses, chapelain de la chapelle Notre-Dame, fondée « au châtel « de Lantenay. » — Produit de la vente des biens meubles et immeubles, entre autres de 19 journaux de terre, advenus au duc par la mort de Girard Le Périer de Mémont, qui avait été exécuté à Dijon pour ses *démérites*, avec plusieurs de ses complices, qui furent arrêtés au Pont-de-Pany. — Délibération de la Chambre des Comptes, portant qu'il serait donné à la veuve et aux enfants mineurs du supplicié la moitié du produit de la vente pour les nourrir. —Produit de la vente des biens « d'un pouvre manœuvre « de Lantenay, » mort sans hoirs et sans que l'on connût son surnom. — Rôle des habitants. — Dépenses pour les travaux exécutés au châtel.

B. 5051. (Rouleau.) — Parchemin, longueur 91 c., largeur 25 c.

1333-1334.—La Perrière.—Débris du compte du châtelain. —Blé donné au portier du château « pour sa pousture « (nourriture) » au prieur de Losne, à l'oiseleur et au vacher de la duchesse.—Dépenses faites à La Perrière par les seigneurs de Larrey, de Blaisy et d'Aubigny, au retour du Parlement de Dôle. — 283 gelines et 600 écuelles de bois sont envoyées à Dijon pour la dépense de l'hôtel ducal.

B. 5051 *bis*. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1338-1340. — La Perrière. — Compte de Robert de Saint-Symphorien, châtelain. — Recette des tailles de La Perrière, dont les habitants « sunt taillaubles une fois l'an « à la mex ost ; » — « dou maistre escolier de La Per- « rière la cense de 4 cours des voleries de la hale par devers « le chastaul, et pour un curtelot (petit-curtil) ; » — des oyons (oisons) de Saint-Symphorien où « chascune oyance « (couvée d'oie) devoit ung oyon par an. » — « Recette faite « pour cause du subside monseigneur le duc pour les che- « vaulchées dou roy de France. »—Payement fait au prieur de Losne pour le vin qu'il avoit vendu « pour les guerres du « comté de Bourgogne; —dépenses des granz chevaulx de « monseigneur qui passèrent par La Perrière en venant de « Dôle. »—Dépenses de monseigneur Robert de Châtillon, « gardien de Bourgogne, « qui fut à La Perrière, au souper, « le mardi après la Saint-Martin 1338, menant gens d'armes « et venant de Beaune. »—Gages du maître arbalétrier de La Perrière.—Construction d'une porte au faubourg de La Perrière, pour la défense du château. — Salaire « d'une « gaite qui a demourey au chasteaul pour garder et corner « de nuyt depuis le 20 décembre 1339, jusqu'à la Saint- « Michel, gaite qu'on envoya quant li prisons de Vesou fu- « rent prises. »

B. 5052. (Cahier.)—In-folio, 52 feuillets, parchemin; 17 feuillets, papier.

1344-1352. — La Perrière. — Comptes de Jean de La Rochette, châtelain. — Dépenses des bœufs de monseigneur, pour le foin, la litière et le « sal pour avaler les « buefs. » — Gages dus à Oudot, de Courberon, écuyer, « pour cause des guerres de la Contey. » — Compte de Perrin le Castellenet de Chaussin, châtelain depuis 1348. — Évaluation de la monnaie d'Auxonne.— Aumône d'une certaine somme faite par monseigneur de Normandie aux habitants de Saint-Symphorien pour réparer leur *moutier*. — Le comte de Roussi, gouverneur du duché de Bourgogne, achète 6 livres « un falcon gentil et 40 sous un tier- « celot. »

B. 5053. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1352-1356. — La Perrière. — Compte de Renaud de Verrey, châtelain. — Dépenses du châtelain et de cinq hommes d'armes, avec douze chevaux envoyés par le gouverneur de Bourgogne dans la compagnie de noble homme Jean de Châlon, seigneur d'Arlay. — Gages du châtelain que le gouverneur du duché et le Conseil avaient mis en garnison à La Perrière avec 20 hommes d'armes « aux gages du « Roy pour la doubte des enfants de Rigné, qui fourfaçoient « (commettaient des forfaits) à Soissons dans la châtellenie « de La Perrière et en celle d'Auxonne qui battirent mult « vilainement les gardes, et le dymanche de la Pentecôte « brisèrent la maison es Lombards. » — Envoi à Rouvre, en l'hôtel du duc, pour l'arrivée de madame de Flandres, après Pâques 1355, de lamproies, de perches et de *toinches* (tanches).—Espion expédié à Besançon et ailleurs pour savoir « le covive (actions) des anfans de Rigné. » — Lettres envoyées par le gouverneur du duché, à monseigneur Thibaud, seigneur de Neufchâtel, à Blamont et à M. Guillaume Quinart, bailli de la comté « sur ce que li dit anfans de Rigné pas- « soient par la dite Contey pour venir fourfaire en la du- « chié. »—250 sergents et 10 hommes d'armes sont envoyés pour « rescourre (reprendre) à Thibaud de Faucoigné le « pan (butin) qu'il avoit pris en la duchié de Bour- « gogne à Longecourt, et pour aller à Poyans, près « d'Autrey, pour secourre se besoing fust le seigneur de « Mirebeau. » — Dépenses du prieur de Saint-Sympho-

rien et de Guy Rabbi, commis à faire l'inventaire des chartes et priviléges du comté de Bourgogne; ils étaient accompagnés du bailli du comté et de 22 chevaux. — Deniers versés entre les mains de Regnaut de Jussey, chevalier, châtelain de Bracon, pour « la necessitey de la dame « de Montferrant, prisonnière au dit Bracon. »

B. 5054. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1357-1358. — La Perrière. — Compte de Guillaume Blaisy, seigneur de Vêvres, chevalier, châtelain. — Cens payé par le maistre escolier de La Perrière. — Dépenses pour la réparation de la *nef* du parc de Mailly. — Travaux exécutés au château de La Perrière. — Dépenses faites à La Perrière, par le duc de Bourgogne et ses gens, le lundi après la Saint-Vincent 1356. — Voyage de Jean Damotte, lieutenant du châtelain, à Dijon, vers Étienne de Musigny, lieutenant du gouverneur, « sur ce « que Odot Salemon, juyf batizé demeurant à Dôle, » était soupçonné d'avoir fait circuler de la fausse monnaie. — Dépenses faites par le châtelain « pour mener et ramener « plusieurs des cistoyens et bourgeois de Besançon à Juilly « en Champaigne, vers la Royne et vers mons le duc pour « assouvir le traité » fait entre ledit duc et les habitants de Besançon.

B. 5055. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1358-1361. — La Perrière. — Compte de Jean Berruyer du Meel, châtelain. — Transport de 400 livres de plomb de La Perrière à Cîteaux pour « refondre et getier « en taulle (table) et ramener à La Perrière. » — Salaire de Jean l'arbalétrier, de Quingey, qui avait travaillé avec ses enfants à La Perrière, en 1358, à organiser 24 grosses arbalètes, 3 espingoles et à mettre à point un tour à vis pour monter les arbalètes. — Six florins sont donnés à un oiseleur « pour cause d'un faucon gentil porté à la Royne à sa « venue. » — Dépenses faites pour les gens d'armes de la garnison de La Perrière. — Compte de la terre de Marnay, présenté par Gérard de Longchamp, chevalier, bailli et maître des foires de Châlon-sur-Saône.

B. 5056. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1381-1386. — La Perrière. — Compte de Guillemot Rougeot, châtelain. — Recettes et dépenses de la gruerie. — Prise « de leurres et de grosses aigles et auffraignes (or- « fraies) » près des étangs de la châtellenie. — Les habitants de Labergement, de Flagey, de Villers-Rotin, d'Auxonne payent pour faire champoyer leurs bêtes dans le bois de Rozières.

B. 5057. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1413-1414. — La Perrière. — Compte de Perrenot d'Orange, gruyer de la châtellenie, institué par lettres d'office, données par Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement du pays en l'absence du duc. — Dépenses faites chez le châtelain par maître Jean de Troyes, ses enfants, et plusieurs chevaux pendant les huit jours que la duchesse passa à La Perrière. — Travaux exécutés au châtel pour sa défense. — Jean Sicol, maire de Saint-Symphorien, est indemnisé pour le pain qu'il avait fourni aux pêcheurs des étangs.

B. 5058. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin

1430-1431. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger, châtelain et receveur des deniers de la gruerie. — « Est à sçavoir que par ses lettres patentes données « à L'Écluse, le 6 février 1429, le duc de Bourgogne a donné « à ma dite Dame, sa compaigne, les villes, chasteaulx, « chastellenies, terres et appartements de La Perrière et « de Chacins au duchié de Bourgogne, pour en joyr la vie « durant de ma dite Dame, à laquelle il a donné povoir de « nommer les capitaines et châtelains. » — Lettres d'institution du châtelain, données par « Elixabeth, par la grâce « de Dieu, duchesse de Bourgogne » et datées de Bruxelles le 28 octobre 1430. — Dépenses pour prises de *leurres* et d'*aillez* (oiseaux de proie) dont les pieds furent coupés et cloués contre la porte du châtel.

B. 5059. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1431-1432. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger, châtelain. — Dépenses pour prises de loutres et d'*aillez bertels*; — 8 gros sont donnés pour « une viez- « aillé bertel. » — Construction d'un moulin et d'un foulon de drap sur la rivière de l'Auxon, pour la duchesse de Bourgogne. — Gages de Guillaume de Neuvette, dit le moine de Neuvette, écuyer d'écurie de Madame; — de Jean Mairet, écuyer, panetier, de maître Lancelot Sauvaire, secrétaire; — de messire Antoine de Toulongeon, seigneur de Traves et de Le Bastie, maréchal de France et capitaine du château de Le Perrière.

B. 5060. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1432-1433. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger, pour la châtellenie et la gruerie. — Recette du cens de 40 meix et trois quarts de meix situés à Saint-Symphorien. Ils devaient chacun 4 sous 8 deniers dijonnais; — le florin pris pour 15 sous, le total de cette rede-

vance s'élevait à 9 francs 10 sous 2 deniers dijonnais, de 18 sous le franc ;—de deniers de la messerie de Franxault ; — de 9 gros provenant de la vente de « la tonsure » du bois Franxault en la terre de Mailly, où la duchesse avait les trois quarts et Guiard de Mailly l'autre quart. — Gages de Jean de Poitiers, seigneur de Vadans et de Souvans, capitaine de La Perrière. — Dépenses faites chez un hôtelier de La Perrière par maître Lancelot Sauvaire, « secrétaire « et gouverneur des besognes de Madame, » avec ses gens et ses chevaux. — Dépenses faites par maître Pierre Goux, bailli de Madame, pendant les assises de La Perrière. — Frais de nourriture de Jean Fraignot, prisonnier de Madame en son châtel de La Perrière, avec un nommé Jeunesse, serviteur de M. d'Arcey.

B. 5061. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1433-1434. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger. — Recette des tailles à volonté à La Perrière, à Samerey, à Saint-Seine et à Saint-Symphorien ; — des revenus de la terre de Mailly-le-Châtel ; — travaux exécutés au châtel de La Perrière « pour le fait de la guerre. » —Frais d'un essai de pêche des étangs pour savoir la grosseur des poissons et en donner des pièces à épreuve à Madame, qui était à Saint-Jean-de-Losne, au mois de novembre 1434. — Recette du prix de l'amodiation des dîmes.

B. 5062. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1434-1435. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger. — Recette de la gruerie. — Réparations exécutées au château de La Perrière par ordonnance de Jean de Visen, gouverneur des terres de Madame. — Dépenses de tuiles, carreaux et chaux pendant l'année de ce compte, à La Perrière.

B. 5063. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1435-1436. — La Perrière. — Compte de Jean de Saint-Léger. — L'émine d'avoine est vendue 1 franc ; — un oison 10 deniers et l'oie 12 deniers. — La recette du péage des juifs se résume en ces mots : « Néant, pour ce « que n'en a nulz passez par la châtellenie. » — Frais d'un procès entre le Domaine et l'abbaye de Cîteaux, qui prétendait qu'elle avait justice et seigneurie dans une pièce de terre d'environ 300 journaux appelée Es-Saulces, située dans la châtellenie, sur le territoire de Franxault.

B. 5064. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1436-1437. — La Perrière. — Compte de Rémond Du Moutier, châtelain, institué par lettres de commission données par la Chambre des Comptes de Bourgogne, qui avait d'abord confié l'office de châtelain à Renaudot de Saint-Léger, fils du dernier titulaire, en attendant le désir de Madame, qui désigna ensuite ledit Rémond. — Gages de Chrétien Sergent, maire et sergent de Madame en sa terre de Franxault. — Gages d'Odot de Braut, écuyer, gouverneur de la châtellenie de La Perrière et de Chaussin. — Frais pour « l'audition d'un grand tas de tesmoings » entendus pour le procès du Domaine contre les moines de Cîteaux, relativement au finage de Franxault.

B. 5065. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1437-1438. — La Perrière. — Compte de Rémond Du Moutier. — Recette du prix de l'amodiation du quart de la rivière de Saône, dont les trois quarts appartenaient au sieur de Mailly ; — du prix des foins de la châtellenie. — Produit de l'amodiation du bief du Laillon, et de celle de la tendue des oiseaux de rivière. — Gages de Nicolas Marteau, maître forestier des bois de la châtellenie. — Travaux de maçonnerie exécutés au châtel de La Perrière. — Frais de l'exécution de Jean Millière, de Saint-Symphorien, « pour certains cas de crime. » — L'exécuteur boit et mange avant l'exécution et reçoit une paire de gants pour ses fonctions.

B. 5066. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1438-1439. — La Perrière. — Compte de Rémond Du Moutier. — Recette des cens de Franxault. — Les gages de Jean de Poitiers, seigneur de Vadans et Souvans, consistent en 16 francs 8 gros et dix chars de foin.

B. 5067. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1439-1440. — La Perrière. — Compte de Rémond Du Moutier. — Gages du châtelain, qui sont de 25 francs ; le capitaine en touche 16, le portier a 15 gros ; le procureur, Pierre Oderne, avait 6 francs, et le maire et sergent 2 francs ; le gruyer et le maître forestier chacun 10 francs. — Revenu de l'étang de Laillon, qui avait été ensemencé.

B. 5068. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1460-1461.—La Perrière. — Compte d'Alure Phons, châtelain. — Amendes des défauts du guet ou de montre de gens d'armes. — Recette de 60 sous tournois, payés par les habitants de Champvans, pour et au nom du curé de Thoisey, qu'ils avaient mené dans le bois de Malenouhe, dont Madame prenait les amendes. — Gages de Jean Bé-

rard, nouvellement institué procureur de la duchesse dans la châtellenie. — Dépenses pour prises « de leurres, d'ai- « gles-berthés et d'auffraignes (orfraies). » — Recette des dîmes et tierces de tous grains recueillis sur le territoire de La Perrière et Samerey, excepté le millet, les pois et le chanvre, dont la dîme appartenait au curé.

B. 5069. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1485-1486. — La Perrière. — Compte de Pierre Girard, commis à la recette de La Perrière par noble Hypolite Berthon, châtelain de La Perrière, pour très-haute et très-puissante dame Marguerite d'Angleterre, duchesse douairière de Bourgogne, dame de Chaussin et de La Perrière. — Recette de 8 gros, prix de l'amodiation des coudriers à faire des cercles dans la forêt de La Perrière. — Gages de noble Jean Carondelet, écuyer, capitaine, et de noble Jacques Carondelet, écuyer, bailli de La Perrière. — Salaire de Jean Vatel, qui avait recouvert de fer-blanc « le « pommeau de la vyorbe (escalier tournant) du chastel. » — Rémission pour cinq ans de la moitié des cens dus par les habitants de La Perrière, « Madame ayant considéré « leur pauvreté et afin qu'ils puissent se remettre sus. »

B. 5070. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1371-1373. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes-sur-Arroux. — Compte de Philippon de Feins, écuyer, châtelain institué par lettres de Marguerite, comtesse de Flandres et de Bourgogne. — Mention que ce châtelain ne rend pas les comptes de la terre de Brazey-en-Morvand « qui de longtemps estoit en la main de Madame pour dé- « faut d'hommage. » — Recette des tailles des serfs de Chevannes et des bourgeoisies dudit lieu. — Rente viagère payée à Guy Du Tremblay, chevalier, sur le village de Germigny, situé dans la châtellenie d'Apremont en Franche-Comté. — Madame Agnès de Semur, femme de feu Jean de Semur, reçoit une indemnité pour ce qui avait été levé sur sa terre de Mâcon, commune de Saint-Martin de la Mer, à cause de défaut d'hommage. — On rebâtit 4 *eschiffes* que le vent avait abattues au château de Liernais. — Don des revenus de la châtellenie à messire Guy Du Tremblay, en payement de 400 livres tournois que Madame lui devait pour arrérages de onze années de rente viagère.

B. 5071. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1378-1380. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. — Compte d'Étienne de Ruillon, écuyer, châtelain de Ma-

dame. — Rentes et autres revenus fixes levés à Villers, Liernais, La Guette, Saint-Martin de la Mer, Buy. — Amodiation de la prévôté de Saint-Brisson. — Recette de 100 poules dues au même lieu et vendues 5 deniers tournois aux « bonnes gens qui les debvoient. » — Aumônes faites aux religieux de Champchanoux vers Toulon-sur-Arroux.

B. 5072. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1382. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes.—Compte de Guillaume Berthelon, capitaine et châtelain institué par lettres d'Étienne de Buteau, écuyer, bailli de Donziois et de Moulins-Engilbert, confirmées par « Marguerite, fille du « roy de France, comtesse de Flandres, d'Artois et de « Bourgogne, palatine et dame de Salins. » — Recette de 40 sous pour amendes taxées par Étienne de Buteau, bailli de Donziois. — Recette des tierces dues par les serfs de Chevannes-sur-Arroux.— Reconstruction de la maison du moulin de La Gravotière. On exhaussa de deux pieds l'arbre et la roue du moulin.— Construction des fourches patibulaires du Liernais. —Réparation de la « barrière voulant » du chastel dudit lieu.—Curage du crot (cachot) de la prison. —Établissement dans la neuve maison de madame de Liernais d'une petite chambre de ays (madriers) pour y renfermer les papiers de la châtellenie.

B. 5073. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. — Compte de Robert Pinaut, châtelain institué par Guillaume de Champlemis, sieur de Rosay, gouverneur du Nivernais, pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de Jean, comte de Nevers et baron de Donzy, son fils aîné. — Les habitants de Liernais ont l'usage dans les bois pour leur bétail. — Voyage du receveur à Nevers pour verser sa recette. — Poissons achetés et envoyés « au comte à Ar- « nay-le-Duc, où il estoit logiez, avec ses genz. » — Rôle des habitants de la châtellenie pour le payement des diverses redevances.

B. 5074. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. — Compte de Robert Pinaut, pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comté de Nevers. — Recette des tierces de Villers, partagées avec Guillaume de Beauvoir et la veuve de Philippe de Jaucourt. Ces tierces consistaient en la levée d'une gerbe sur huit. — Recette des coutumes. — Coupe de bois achetée par messire Robert Fixin.

B. 5075. (Cahier). — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1397-1398. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. —Compte de Robert Pinaut, capitaine châtelain.—Au revers de la feuille qui sert de couverture à ce compte se trouve une copie des lettres du duc Philippe, fils de roi de France, qui institue le châtelain en remplacement de Damas de Buxeuil, tué dans l'expédition de Hongrie. — Recette de la messerie et de la blaierie de Villers-Liernais. — Dépenses faites par le châtelain de Moulins-lès-Engilbert et plusieurs autres pour une information sur la justice et la souveraineté du presbytère de Montsauche, prétendues et par le duc de Bourgogne et par le duc de Bourbon.

B. 5076. (Cahier.) — In folio, 29 feuillets, parchemin.

1399-1401. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. — Compte de Robert Pinaut. — Recette des coutumes d'avoine dues par les hommes liges de La Guette; — des « echoites et des mainmortes. » — Résumé du compte.

B. 5077. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Liernais, Saint-Brisson, Chevannes. — Compte de Robert Pinaut, châtelain. — Payements de rentes en deniers de valeur différente (selon les localités le petit blanc a la valeur de 4 deniers parisis, ou bien 5 de deniers tournois, et le franc est pris pour 20 sous tournois). — Vingt pieds de chêne de haute forêt sont achetés à raison de 3 gros l'un.

B. 5078. (Cahier.) — Petit in-folio, 17 feuillets, papier.

1449. — Louhans. — Compte de Guillaume Marchand, receveur. — Recette du demi-blanc que devaient par chaque toise les maisons et granges situées hors des murs de la ville de Louhans, dans la franchise dudit lieu. — Gages des officiers : le bailli avait 8 francs, plus un franc pour chaque jour de ses assises.

B. 5079. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets, papier.

1428-1429. — Mâcon. — Compte d'Antoine Ailloud, receveur pour le duc de Bourgogne. — Recette de l'amodiation de la prévôté de Mâcon, de la ferme des sceaux, des bancs et des ventes dont le profit était partagé entre le duc et le chapitre de Mâcon;—des rentes appelées *vingt d'août* et *plat bourgeois;* — des foires froides et chaudes. — Le duc, sur la recommandation du comte de Clermont, laisse messire Jean Bauldet, chevalier, habitant Le Charollais, jouir de la maison fort de Saint-Léger et du péage de Montbellet. —Le profit du scel de la Cour du bailli de Mâcon est par le duc abandonné à noble Lancelot, seigneur de Luyrieu et de Beaufort, chambellan, conseiller et gouverneur, capitaine général et bailli de Mâcon, pour le duc, en considération des services qu'il lui a rendus.—Les revenus de la forteresse et de la seigneurie de Bussières, de Saint-Sorlin et d'autres terres qui avaient été confisquées sur messire Regnaud de Bussières, comme tenant le parti contraire au Roi et au duc de Bourgogne, sont par ce dernier donnés à Marc de La Rochebaron, écuyer du pays d'Auvergne.—Jacquet, de Saint-Point, écuyer, paye 2,000 livres d'amende, pour avoir fait défaut dans une citation du procureur, qui l'accusait d'avoir pris Liébaud de Lugny, chevalier, dans sa maison de Lessart en Bourgogne, et l'avoir transféré hors de l'obéissance du duc au pays du Lyonnais.—Jacquet, de Saint-Point, fut banni du comté de Mâcon et ses biens furent confisqués. — Travaux de construction exécutés au châtel de La Roche.

B. 5080. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Mâcon. — Compte d'Antoine Ailloud, receveur du comté. — Recette du produit des halles de Mâcon, où les métiers avaient des bancs. — Compositions payées par un homicide; — par un boucher qui avait mis en vente la viande d'un mouton morveux. — Girard de Buxeuil, écuyer, seigneur du Parc, reçoit une rente sur le péage de Mâcon. — Gages d'Olivier de Sagy, garde du grand pont de Mâcon. — Ambassade envoyée au duc de Savoie, qui était à Thonon, pour lui faire des remontrances sur les excès commis par Antoine de Moncepey, son châtelain de Bagé, par Guyot, bâtard de Chevillard, et leurs complices, sur la personne de Jean Furet, prévôt de Mâcon.—Réparations faites à la porte du grand pont de Mâcon du côté de l'Empire. — Voyages : d'un chevaucheur du duc, de Mâcon à Marcigny, pour réclamer plusieurs sergents qui y étaient tenus prisonniers par les gens de la garnison, — dans le but de reconnaître « la puis- « sance des ennemis et de Charles de Bourbon, lors estans à « Villefranche. » — Arrestation et exécution de Guichard Charrière, condamné à mort par le bailli de Mâcon, comme ennemi du duc de Bourgogne et ayant commis des excès dans le comté.

B. 5081. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1433-1435. — Mâcon. — Compte d'Antoine Fustailler, receveur nommé par lettres d'office de Philippe, duc de Bourgogne, en remplacement du receveur Antoine Ailloud, qui avait été suspendu de ses fonctions après l'examen de ses comptes. — Perception des droits dus aux halles de Mâcon par les drapiers, les bourreliers, les épiciers, les

estoffiers, les tanneurs, les pelletiers, les potiers. — Gages de Pierre de Veyre, écuyer, capitaine de Verizet; — de Gérard Rolin, chevalier, bailli de Mâcon. — Exécution d'une femme qui, pour ses démérites, avait eu les deux oreilles coupées et ensuite bannie. — Voyage de Jean Furet, prévôt de Mâcon, qui, le 14 juillet, était allé à Dijon vers la duchesse de Bourgogne et les gens du Conseil leur dire que la trêve qui avait été faite entre les pays de Mâconnais et de Beaujolais allait expirer à la fin du mois d'août; exposer ensuite la pauvreté du pays et demander comment il devait se conduire après l'abstinence de guerre. — Guy de Pontailler, Louis de Chantemerle, seigneur de La Clayette et Jean de Noidant, bailli de Dijon, sont envoyés en ambassade pour la continuation de la trêve entre les pays du duc de Bourgogne et ceux de M. le duc de Bourbon. — Exécution de vingt-deux personnes, dont les unes furent mises au pilori et bannies, les autres décapitées et écartelées. — Julienne, femme d'Étienne Bichet, de Saint-Jean-sur-Reyssousse, fut battue de verges et mise au pilori « portant sur la teste un chapelet de paille, qui sur icelle « avec ses cheveux lui fut bruslé. »

B. 5082. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1435. — Mâcon. — Compte d'Antoine Fustailler. — Recette à cause des châtellenies du comté. — Gages de noble Jacques Masset, capitaine du châtel de Verizet. — Frais d'une information faite « à l'encontre de Jean de La « Rotière, citoyen de Mâcon » et sept autres individus accusés de détenir les immeubles de feu Pierre Girard, dont les biens appartenaient au duc. — Voyage du sergent du roi Pucelle, qui était allé deux fois de Saint-Gengoux à Mâcon, ajourner Pierre, bâtard de Dyo par-devant le bailli Rolin. — Salaire du prévôt de Mâcon, qui avait fait le guet dans cette ville, la veille de la fête de saint Laurent. — Information secrète « à l'encontre de messire Humbert « de Saint-Amour. »

B. 5083. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1435-1437. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, nommé par lettres d'office du duc Philippe le Bon. — Par lettres patentes du 29 septembre 1435, le duc de Bourgogne donne pour toujours à Bertrandon de La Brouquière, son premier écuyer tranchant, « la place, forteresse « et tour de Marcigny-les-Nonnains et les dépendances, « pour les garder et tenir de par mon dit seigneur, pour le « bien et seurté du pays de Bourgogne, sur les frontières « duquel il est; » plus une somme annuelle de 400 francs et la capitainerie de Châteauneuf et de Sainte-Marie du Bois. — Gages de Jean Perrier, conseiller du duc et lieutenant général du bailli de Mâcon; — de Guillaume de Sercey, écuyer, capitaine du châtel de Saint-Gengoux. — Don annuel de 100 francs fait par le duc à Guillaume, sieur de Genoz en Savoye, après le traité d'Arras. — Voyage fait à la hâte de Mâcon à Dijon pour dire à messieurs du Conseil « de la destrousse faicte par les Rodigois (soldats « de Rodrigues de Villandrando) sur les bailli, officiers et « autres gens du duc en allant es assises du bailli. » — Port des lettres closes par lesquelles le duc « mandoit pour « aler devant Calais en son service aux chevaliers, sei- « neurs et gentilzhommes du Mâconnais, et aussi aux sieurs « de Chastillon de La Palu, à Jacques de La Balme et autres « du pays de Savoye. » — Exécution de Thomas Pelliçart, du Beaujolais, qui avait été condamné par le bailli « à estre « ars et bruslé comme enfecturier, divinateur, invocateur « de dyables, hérétique et ydolâtre. »

B. 5084. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1435-1440. — Mâcon. — Compte de Guillaume de Vichy, maître des ports du bailliage de Mâcon, nommé par le duc Philippe le Bon, aux termes du traité d'Arras, et institué par lettres du roi Charles VII. — Tarif des droits perçus sur la laine, la pierre, les draps, les objets d'habillement, les bestiaux, les métaux, les tissus, l'épicerie, la mercerie, la literie, la vaisselle et les joyaux.

B. 5085. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1437-1438. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur de Mâcon et de Saint-Gengoux. — Le duc de Bourgogne donne 30 marcs d'argent à Mélecine, à l'occasion de son mariage avec Amblart de Neuville, son écuyer tranchant. — Ces 30 marcs valaient « 207 livres du prix « de 40 gros monnoie de Flandres chascune livre. » — Voyage fait de Mâcon à Moulins en Bourbonnais pour porter au duc de Bourbon des lettres « faisant mention de la destrousse que « les gens de Rodrigue feirent sur le bailli et autres officiers « du duc de Bourgogne en la ville de Sainte-Marie-du-Bois. » — La réponse du duc de Bourbon est apportée à Beaune, où ce prince envoya une partie des chevaux qui avaient été pris. — Avis donné par Philippe de Moroges, écuyer, au bailli de Mâcon, que « le comte de Perdriac faisait grant « assemblée de gens d'armes et de traits pour venir con- « quester la contrée de Charollois et y faire la guerre au « duc de Bourgogne. » — Voyage fait à Dijon pour savoir comment on devait se conduire dans le Mâconnais avec le roi de France et Rodrigue, « qui lors estoit au païs de « Lyonnais et de Beaujolois, et devoient passer par le Mâ-

« connois. » — Exécution de huit hommes de guerre de la compagnie de Rodrigue, condamnés par le bailli de Mâcon à être pendus, comme infracteurs de la paix.

B. 5086. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1438-1439. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont. — Recette d'une amende payée par divers individus qui avaient eu des rapports avec les Écorcheurs « après la « publication solempnellement faite que nul ne fut si har- « dis de converser avec les gens d'armes appelez escor- « cheurs, leur bailler avoines, vivres, ou leur riens vendre, « ne acheter, sous certaines grosses peines. »

B. 5087. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1439-1440. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur. — Voyage fait par ordre du bailli « de « Mâcon à Marcigny et à Charlieu, où le Roi estoit, pour « enquérir devers Bertrandron et autres, le gouvernement, « convive des Escourcheurs, que l'on disoit vouloir entrer « en Bourgogne et y séjourner ; » — de Mâcon à Châteauneuf, pour savoir du châtelain des détails « sur la « venue des gens d'armes du Roy et certaines courses qu'ils « avaient faites au bois de Sainte-Marie, appartenant au « duc de Bourgogne. » — Enquête pour savoir « la ma- « nière de paier certaine quantité de poivre due chascun « an par certains vassaulx et féaulx du duc, à cause de « son chastel du Châteauneuf, la veille de la Nativité. »

B. 5088. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1439-1440. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur institué par le duc « des deniers des aides « ordonnés pour la guerre, » dans les diocèses de Mâcon et de Châlon, c'est-à-dire des douze deniers par livre des vins vendus en gros, du huitième de ceux provenant des vins vendus en détail et de l'imposition foraine.

B. 5089. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur ordinaire du Domaine et des aides pour la guerre. — Gages de Gérard Rolin, chambellan du duc et son bailli de Mâcon ; — de Louis, seigneur de Chantemerle et de La Clayette, qui avait été nommé bailli après la mort de Gérard Rolin ; — de Jean Jacquelin, conseiller du duc, lieutenant dudit bailli et garde des sceaux du bailliage de Mâcon ; — de Guillaume de Sercey, écuyer d'écurie du duc et capitaine de Saint-Gengoux. — Don de 100 francs, fait aux enfants de feu Guillaume de Genost, en qualité d'héritiers de Gérard Dagonneau de Charolles, indemnisés pour frais de la déposition par lui faite contre Humbert Serre et le sieur de Vinzelle, accusé d'avoir falsifié un titre. — Salaire de l'exécuteur qui battit de verges et coupa l'oreille audit Humbert Serre.

B. 5090. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont. — Gages d'Olivier de Sagy, garde de la tour du pont de Mâcon et de Bertrandon de La Brouquière, capitaine de Châteauneuf. — Voyages : à Dijon pour porter des lettres du bailli du Mâconnais annonçant « la roberie et pillerie der- « nièrement faites par les Ecorcheurs au Bois-Sainte- Marie ; » — « à Villefranche pour savoir des nouvelles des « Écorcheurs. — Frais faits pour le fait de l'homme qui « a voulu empoisonner mon dit seigneur le duc ; pour « avertir ceulx de Clugny de leur garde pour la doubte des « Écorcheurs ; » — pour envoyer au Lyonnois savoir le « convive de ces gens de guerre ; » — pour l'arrestation de messire Claude de Glérens, qui s'était échappé des prisons de Mâcon et qui avait été condamné à 300 marcs d'argent pour certaines peines par lui encourues. — Garde, aux prisons du bailli, d'un nommé Jean de Flandres, varlet du seigneur de Glérens, accusé d'avoir participé à la violence exercée par son maître sur Jeannette Gavan, chambrière de la Tête-Noire à Mâcon. — Voyage à Montluel près des officiers du duc de Savoie, à Villefranche et vers le duc de Bourbon, pour savoir des nouvelles des Écorcheurs, et enfin à Dijon, pour faire savoir au duc l'arrivée des Écorcheurs. — Mention « d'une certaine entreprise touchant la « prise de Mascon, faite on disoit par les Écorcheurs. » — Confiscation des biens de Claude, seigneur de Glérens, contumace, condamné au bannissement. — Garde d'un individu qui était à Mâcon pour « espiéz et ayder à mettre cette « ville es mains des ennemis, avoit esté consentans d'une « trayson contre la personne de mon dit seigneur le duc. » — Arrestation d'autres individus accusés du même crime et d'avoir conversé avec les Écorcheurs à Vimiers la première fois qu'ils y entrèrent.

B. 5091. (Cahier.)— In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1442-1444. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont. — Gages de Nicolas Jault, conseiller, avocat fiscal du Roi et du duc de Bourgogne au bailliage de Mâcon ; — de Jacques Macey, capitaine du château de Verizet, dont Rolet de Buxeul, écuyer, jouissait des revenus par don du duc de Bourgogne. — Indemnités de 450 livres tournois accordées audit receveur pour suspension de ses gages de-

puis huit ans, faute de pouvoir montrer ses lettres d'office, lesquelles lui avaient été prises par les Écorcheurs en Champagne quand il revenait de Flandres, où il avait été envoyé par les trois États de Bourgogne. — Voyage fait par un sergent pour porter à Dijon aux gens du Conseil des lettres du Pape et des cardinaux. — Dépenses du prévôt qui, par ordre du bailli de Mâcon, était allé à Tournus faire préparer les logis pour recevoir le comte de Foix, qui allait à Nancy trouver le Roi. — Sergent envoyé à Lyon, « savoir nouvelles de la venue du Dauphin et de sa compagnie. » — Message à Dijon pour y faire savoir l'arrivée des Écorcheurs dans le Mâconnais.

B. 5092. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1442-1445. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, pour la recette des aides pour la guerre. — A Tournus, la recette des douze deniers par livre sur la vente des draps produit 10 livres tournois et celle des tanneries 20 livres.

B. 5093. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1444-1446. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont. — Message envoyé à Dijon, pour faire savoir à messieurs du Conseil la venue des Écorcheurs, au mois de janvier 1444. — Voyage fait au Beaujolais pour savoir du bailli de ce lieu « la vérité sur ce que l'on disoit que les « garnisons du Roy estans en Lyonnois s'assembloient. » — Information faite par ordonnance du Conseil sur toutes les entreprises au bailliage de Mâcon depuis 1435, époque du traité d'Arras. — Salaire du prévôt de Mâcon, qui avait fait exécuter une sentence qui condamnait Jean Regnault, de Dieppe, à « avoir ostée la teste de dessus les espaules et son « corps mis en quatre quartiers. » — Dépenses pour faire regraver aux armes du duc les sceaux de la prévôté de Mâcon. — Information « sur les maux, rançonnements, « pilleries, excez et autres grans oppressions faiz au « pays de Masconnais par les gens du sieur d'Orval et de « plusieurs autres capitaines, qui se disoient estre du « Roy et qui passèrent en Masconnois au mois de juil- « let 1445. »

B. 5094. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1446-1448. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont des aides mises sur les denrées pour faire la guerre. — Recette de ces aides dans la prévôté de Saint-André-le-Désert.

B. 5095. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1448-1450. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur des aides ordonnés pour la guerre. — Gages de Jean Maire et de Jean Furet, élus sur le fait desdites aides. — Recette de ces aides dans la châtellenie de Pressy.

B. 5096. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1450-1452. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, pour la recette du douzième denier par livre levé sur les vins vendus en gros et sur toutes les denrées. On percevait le huitième du vin vendu en détail. — Recette de cet impôt dans la châtellenie de Verizet.

B. 5097. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1452-1454. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur des deniers des aides pour la guerre, dans les diocèses de Mâcon et Châlon, perçus sur toutes les denrées vendues. — La recette du huitième des vins vendus en détail dans la ville de Tournus est de 111 livres, prix de l'adjudication de cette ferme.

B. 5098. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur ordinaire des comté et bailliage de Mâconnais et de Saint-Gengoux, pour le duc de Bourgogne. — Recette du produit des sceaux des bailliage et judicature royale de Mâcon, dont l'un était aux armes du duc de Bourgogne pour sceller les mandements du bailli du comté, l'autre aux armes du Roi pour sceller tous les actes du même bailli en qualité de juge royal. — Gages de noble Joffroy de Thoisy, chevalier, chambellan, capitaine de Verizet. — Voyage du sergent à Paray-le-Monial; — lettres envoyées au lieutenant du bailli qui s'était retiré à Paray-le-Monial à cause de l'épidémie qui était dans la ville de Mâcon. — Frais de diverses exécutions payées à noble Jocerand Tyard, châtelain de Saint-Gengoux-le-Royal.

B. 5099. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont, receveur du comté et bailliage de Mâconnais. — Bertrandon de La Brouquière, premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne, continue à recevoir les 100 francs qu'il lui avait assignés sur la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, « en « contemplation du mariage fait en saincte église entre le « dit Bertrandon et demoiselle Katherine, fille de noble

« Jean, sieur de Bermeules. » — Messages adressés, au mois de septembre 1457, aux nobles du bailliage pour leur dire « qu'ils fussent prêts, montez et habillez touteffoiz que « par mon dit seigneur les manderoit. » — Salaire du geôlier qui avait gardé des voleurs qui furent fustigés et bannis; — du prévôt qui avait fait couper l'oreille à un voleur, lequel avait été banni du comté et du royaume de France.

B. 5100. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1458-1459. — Mâcon. — Compte de Jean Gorremont. — Gages de Louis de Chantemerle, bailli, et de Nicolas Béjault, son lieutenant général. — Frais pour faire fustiger et battre de verges, par la franchise de Pressy, un voleur à qui une oreille avait déjà été coupée.

B. 5101. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot, receveur du domaine ordinaire et des aides, institué par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Guet en armes fait par les officiers et les habitants de Mâcon, la veille de la saint Laurent, selon l'usage, « afin de garder les seigneu- « ries et limites de mon dit seigneur à la partie de l'Em- « pire pour obvier que les gens de M. de Savoie ni autres « ne usurpent les terres de mon dit seigneur. » — Voyage fait à Moulins en Bourbonnais, « pour savoir nouvelles « touchant mon dit seigneur le duc. » — Information sur « cer- « taines assemblées, monopoles, promesses et sermens il- « licites faits par les boulangiers au grand dommage de la « chose publique. » — Publication des lettres royales portant défense « de blasphémer ou injurier le saint nom de « Dieu, nostre créateur, la glorieuse vierge Marie, sa mère, « ne les sains et saintes de paradis, ne faire d'eulx aucun « vilain serment. » — Secours demandés par les habitants de Mâcon « à M. le maréchal de Bourgogne à Dijon, « contre les entreprises de certains capitaines adversaires « de mon dit seigneur le duc. » — Avis aux capitaines des places fortes de se tenir sur leurs gardes.

B. 5102. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1460-1465. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot, valet de chambre du duc de Bourgogne et son receveur au comté et au bailliage de Mâcon pour l'aide de 1,700 livres tournois octroyées par les gens des trois États des Élections de Mâcon et Châlon, au mois de décembre 1460. Les habitants de Mâcon contribuent pour 200 francs. — Versement de 1,600 livres tournois, octroyées par lesdits États des comté et Élection de Mâcon et de Châlon, au mois de juillet 1463, pour l'achat fait par le duc Philippe le Bon des pays et duché de Luxembourg, des comtés de Chiny et de La Roche en Ardennes. — Recette de 1,800 livres, octroyées au duc par les États du Mâconnais et l'Élection de Châlon-sur-Saône, qui s'assemblèrent au chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, le 11 septembre 1465, pour contribuer à la solde des gens d'armes et de traits nouvellement levés et mis sous les ordres du comte de Charollais, fils du duc de Bourgogne et son lieutenant général « pour sa première « armée. » — Achat de veuglaires et autres bâtons à feu, nécessaires à la défense de la ville de Mâcon et des environs; — voyage fait au mois d'octobre 1465, à Dijon, de la part des nobles et des bonnes villes du comté de Mâconnais, afin de remontrer aux gens du Conseil et des comptes que « combien la plupart des nobles fussent en l'armée du « comte de Charollais, et que les aulcuns fussent viez et « excusez d'aller en armes et que les autres fussent de- « meurez pour la garde du pays, combien aussi qu'il fût « nécessaire que les habitants des bonnes villes y fissent « résidence pour la garde d'icelles, néantmoins messire Eu- « vrard de Neuville, sieur de Saint-Germain, avoit fait « commandement aux uns et aux autres, sous grosses pei- « nes, de se rendre en armes dans l'armée du prince d'O- « range à l'encontre de certains Lombards. »

B. 5103. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot. — Travaux divers exécutés au châtel de Mâcon. — Information sur les boulangers de Mâcon, qui « n'avoient « point cuit de pain, tellement que grant faulte en a esté. » — Message envoyé par le bailli à M. de Dunois, qui était à Lyon, pour se plaindre « des pilleries et autres excès que « faisoient sur les terres du duc de Bourgogne les gens d'ar- « mes de la garnison du Roy logés à Charlieu. »

B. 5104. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot. — Rôle des amendes advenues en la Cour du bailliage et de la judicature royale de Mâcon. — Gages de messire Jean Jacobin, chapelain de la chapelle Saint-Louis du château de Mâcon; — de messire Michel de Chaugy, chevalier, conseiller, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et son capitaine de Châteauneuf. — Dépenses de 60 témoins entendus à la Maison-Blanche de la châtellenie de Crèches, à une journée tenue entre les gens du duc et ceux de M. de Bourbon sur les limites du Mâconnais et du Beaujolais. — Frais de garde d'individus « accusez d'estre crocheteurs et

« porteurs de chaignes de cuivre dorées pour décevoir les « marchands. »

B. 5105. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot. — Message envoyé par le lieutenant du bailli de Mâcon annonçant aux gens du Conseil séant à Dijon « que plusieurs « gens de guerre allans es pays bas pour aller à l'encontre « du Turq, en passant par le bailliage et comté de Mâcon, « soubz ombre de ce qu'ilz se dient envoyez de par mon « dit seigneur, se logeoient es villages, y prenoient vivres « et faisoient plusieurs autres maux. » — Voyage fait de Mâcon à Cluny pour visiter « certaine mine de plomb nou« vellement trouvée en la paroisse de Jalogny, près du dit « Cluny. »

B. 5106. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot. — Gages de messire Michaud de Chaugy, seigneur de Chissey et de Vieuchâteau, chambellan, premier maître d'hôtel du duc de Bourgogne, bailli de Mâcon après la mort de messire de Chantemerle; — voyage fait à Dijon, pour demander aux gens du Conseil « s'il estoit nécessaire de « faire guet et garde à Mâcon et dans les autres bonnes » villes, pour ce qu'il estoit grant bruit de la prise du bas« tard de Rebamprez, en Hollande. » — Exécution d'un homme et d'une chèvre qui avaient habité ensemble. — Message envoyé au bailli de Mâcon « par messire Philippe « de Lalain, chevalier, lors venant de Turquie, » qui demandait à loger à Mâcon, lui et ses gens, un jour et une nuit. — Voyage fait par ordre du lieutenant du bailli à Dijon « touchant les nouvelles qui lors lui estoient survenues, « que M. le duc de Berry s'estoit retrait en Bretaigne et « que l'on l'avoit fait, comme l'on disoit, régent de France.» —Convocation, par le maréchal de Bourgogne, de la noblesse du bailliage de Mâcon, en armes à Saint-Désert, le 5 mai 1464, pour faire montre et se mettre sous ses ordres. — Voyage fait à Beaune, en juin 1465, pour porter au maréchal de Bourgogne « certaines nouvelles et matières tou« chant les dangiers et périlz qui pourroient survenir dans « le Mâconnais à cause de la division qui estoit en ce royaul« me, mesmement pour l'approche de l'armée du Roy es « pays de Bourbonnois; » — autre voyage fait à Genève, en mai 1465, pour savoir si la Savoie armait pour le Roi contre le comte de Charollais; — autre voyage fait dans le Bourbonnais, pour savoir où était le Roi et son artillerie, et s'il ne se disposait pas à venir dans le Mâconnais.—Avis donné au Conseil à Dijon que « les Lombards entroient ou « royaulme par Lyon, ou bien grant nombre dans l'inten« tion de venir devant Trévoux et de pénétrer ensuite en « Bourgogne. »

B. 5107. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot. — Charles de Vergy, seigneur d'Autrey et de Champlite, sénéchal de Bourgogne, lève 300 livres de rente en fief, sur les 1,500 que le duc de Savoie prenait sur le revenu des *rèves* de Mâcon; — le duc de Bourbon et d'Auvergne, seigneur de Beaujeu, lève 1,000 livres en vertu d'un certain traité fait avec le duc de Bourgogne, sur les mêmes rèves; — l'abbaye de Haute-Combe y prend 300 livres. — Message du bailli de Beaujolais, demeurant à Villefranche, qui donne des nouvelles de l'armée des Lombards.— Avis au Conseil ducal, à Dijon, de l'arrestation de certains Lombards à Mâcon.—Lettres adressées par les officiers du duc au bailli de Beaujolais, pour avoir des nouvelles des Lombards « lors estans dans le Lyonnois, lesquels « avoient proposé, comme l'on disoit, de venir au pays de « Masconnais. »—Dépenses pour faire « mettre sus certain « nombre de gens d'armes et de traits, es villages de la Mai« son-Blanche, Crèches, Loché et dans tous les autres vil« lages de ladite châtellenie et pour faire embastonner les « habitants d'icelle, » et ce par ordre du prince d'Orange qui était alors « à Mascon, au lieu de La Maison-Blanche, où « le chastelain faisoit assembler tous les habitans pour sa« voir comment ilz estoient embastonnez, et le nombre d'i« ceux. »—Message envoyé à Dijon, pour y faire savoir que, au mois de juillet dernier, on avait fait crier à Lyon « de « par le Roi, que tout homme qui avoit accoustumé porter « armes fust prest dans certain jour assez brief, » et que le duc de Bourbon en avait fait autant. — Le lieutenant du bailli de Mâcon fait demander à messieurs du Conseil « qu'ilz « lui feissent scavoir au vray des nouvelles de la prinse « de Dinant, et se ilz devoient faire feste et solempnité. »

B. 5108. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1466. — Mâcon. — Compte de Jean Pierrevillers, pour l'aide de 1,600 livres tournois, accordées au duc de Bourgogne, comte de Mâcon, par les trois États de ce pays, le 7 février 1466, « pour lui ayder à supporter les grans frais « qu'il lui convient fère journellement pour la chose pu« blique, » et aussi pour les deniers votés pour les fortifications de Mâcon et le don des deniers fait par ces États à noble et puissant seigneur messire Jean Damas, bailli de Mâcon, « pour son labeur d'estre allé, à la requête des « gens d'église et des échevins de Mâcon, vers les gens du « duc de Calabre, dans le Châlonnois, qui devoient passer

« le long de la Saône, par le Mâconnois, pour entrer dans le « Beaujolois, et qui à sa prière passèrent par le haut pays, « en tirant depuis Buxy en Bourgogne, par devers Saint- « Gengoux, et d'illec par Sainct-Ypolite jusques à Tra- « moyes, et d'illec en Beaujolois. »

B. 5109. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Mâcon. — Compte de Huguenin Midot, receveur ordinaire. — Injonction faite aux habitants de Santilly de faire guet et garde à Saint-Gengoux au lieu de Sercey où ils voulaient aller. — Lettres d'un commissaire du Roi portées aux gens du Conseil, par lesquelles il était défendu de se servir dans le Mâconnais du sel de Salins. — Visite des châteaux pour les faire « emparer pour « éviter le dangier des guerres. » — Garde des foires de Saint-Laurent à Mâcon « nuit et jour pour doubte des Lom- « bards, qui estoient en grant nombre dans le Lyonnais. » — Mandement fait par le duc aux nobles du bailliage « que « toutes affaires et excusations cessans, ilz ne feissent « faulte d'estre à Mâcon le mardi après la Pentecôte 1467, « pour oir ce qu'il avoit à dire. » — Invitation aux mêmes, de par le duc et le maréchal, de se trouver à Mâcon le lundi après la Pentecôte, et message du bailli au maréchal pour lui apprendre ce que les nobles avaient dit dans la réunion de Mâcon. — Frais pour épier la retraite des gens d'armes du Lyonnais, « lesquelz, comme on disoit, s'en retournoient « en bon grant nombre du pays de Savoie et de Piémont, « où ilz estoient allez, pour tirer à Milan, et savoir quelle « part ilz vouloient tirer et ce qu'ilz vouloient faire. » — Le lieutenant du bailli de Mâcon fait savoir au président de Bourgogne que le bruit courait que le Roi allait faire saisir le comté de Mâconnais pour cause « de fief non fait. »

B. 5110. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1467-1469. — Mâcon. — Compte de Jean Pierrevillers, pour l'aide de la guerre qu'on levait sur les denrées vendues. — Recette des deniers perçus à Cluny pour l'aide de cette année. — Gages de Josserand Thiard et de Jean Jacquelin, confirmés dans l'office d'élus du Mâconnais par lettres de Charles, duc de Bourgogne. — Recette de l'aide de 12 deniers pour livre perçus sur les marchandises vendues à Mâcon, Tournus, Saint-Gengoux, Cluny, Saint-André-le-Désert, Châteauneuf, Bois-Sainte-Marie, Mâcon, Verisset, Igé, Pressy, Davayé et Cliché.

B. 5111. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1469. — Mâcon. — Compte de Jean Pierrevillers, pour la première moitié de l'impôt et aide de 2,500 livres tournois, octroyées au duc de Bourgogne, par les trois États du comté de Mâcon, au mois de décembre 1469, « réunis en « bon nombre au chapitre des frères Prêcheurs de cette « ville. » — Messire Jean de Damas, seigneur de Chissey et de Saint-Amour, chambellan, capitaine général et bailli du Mâconnais, reçoit diverses sommes des États des Élections de la ville de Mâcon et des villages voisins pour d'agréables services qu'il leur avait rendus. — Mandement fait, de par le duc, aux nobles du bailliage de se trouver à Mâcon le 11 décembre 1469.

B. 5112. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1469. — Mâcon. — Compte de Jean de Pierrevillers, pour la seconde moitié de l'aide de 2,500 livres. — Somme donnée à maître Charles d'Escrivieux, licencié, *citoyen* de Mâcon, pour un voyage qu'il avait fait en septembre 1468 vers messire Jean de Damas, bailli de Mâcon, « lors estans « à Fouvans en l'armée qui lors se assembloit au dit lieu, « et qui avoit fait dire à Mâcon qu'on lui envoyât une per- « sonne discrète, par le moyen de laquelle il feroit savoir « aux États de Mâcon et de Châlon comment on devoit se « conduire en son absence. » — Voyage fait en Flandres, depuis le mois d'avril 1469 jusqu'au mois de novembre suivant, pour l'affaire du sel de Salins et la gabelle nouvellement établie, et aussi pour se plaindre de ce qu'on avait imposé le pays sans convoquer les États, ce qui de tout temps avait été fait, « cela estans préjudiciable aux subjets « du pays et leur ostoit leur liberté ancienne. »

B. 5113. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Mâcon. — Compte de Jean de Pierrevillers, pour les aides ordinaires de la guerre perçues sur la vente de toutes les denrées. — Recette de la châtellenie de Châteauneuf; — de celle d'Igé. — Payement fait à l'apothicaire qui avait vendu les chandelles pour la délivrance aux enchères des fermes de cet impôt.

B. 5114. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1477-1479. — Mâcon. — Compte de Philibert Maignin, receveur ordinaire des comté et bailliage de Mâconnais et de Saint-Gengoux pour le Roi. — Recette et émolument de la boîte aux Lombards. — Lettres adressées par le lieutenant du bailli à Digoine et à Clessy, où était le bailli de Mâcon, pour lui faire savoir « comme l'armée du Roi « soubz M. de Craon, qui avoit esté devant Dôle, avoit eu « de l'affaire avec les Alemans et ennemis qui estoient sor-

« tis hors de Dôle sur la dite armée, et estoit levée l'ost « et retirée la dite armée deça la rivière de Saône en la du- « chié de Bourgogne, dont tout le pays estoit fort scanda- « lisé; et pour ce estoit nécessaire que le bailli revinst à « Mascon pour faire assembler tous nobles, francs archiers « et autres pour la garde du pays, à l'encontre des enne- « mis qui desjà avoient esté devant Cuisery et Presty, qui « estoient en l'obéissance dû Roi tenus par les gens de « M. de Myolans, qui habandonnoient ces places aux enne- « mis. » — Mandement à tous les nobles de monter à cheval sans délai avec le plus d'hommes qu'ils pourraient pour aller à Tournus et le long de la Saône résister aux Allemands. — Nouvel ordre donné aux gentilshommes et autres de par le Roi, et sous peine de confiscation de corps et de biens, de monter à cheval sans attendre « ne jour ne « heure » pour se rendre à Saint-Aubin-lès-Mâcon. — Informations secrètes contre des nobles et autres qui avaient quitté le parti du Roi. — Lettres adressées au gouverneur de Bourgogne pour le Roi, dans lesquelles on lui disait que les Allemands étaient vers Louhans et qu'ils se disposaient à passer la Saône sur bateaux à l'embouchure de la Seille.

B. 5115. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1479-1481. — Mâcon. — Compte de Philibert Maignin, receveur ordinaire des comté et bailliage de Mâconnais et de Saint-Gengoux. — Recette de la prévôté de Mâcon. — Le fermier, qui la tenait pour six ans du duc de Bourgogne, ne peut produire son bail, attendu qu'il avait été brûlé, lors de la prise de Vitry, par Guillaume de Martigny, au temps des guerres. — Don de cette prévôté fait par Louis XI à M. de Germigny, par lettres datées de Pluviers le 24 avril 1479, « pour les services qu'il lui avoit « fait ou la conqueste en son obéissance des duchié et « conté de Bourgogne, ou il s'estoit bien et vertueusement « porté..... et aussi pour les pertes que le dit seigneur « avoit faites pour le Roy, es places et terres qu'il avoit « en Bourgogne, pilliées et démolies par les adversaires du « Roy. » — Les revenus du Bois-Sainte-Marie sont donnés également par Louis XI « à toujours perpétuellement à Hu- « gues, sieur de Chantemerle. » — Jean de Damas, chambellan du Roi, gouverneur du Mâconnais, reçoit 2,000 francs sur les 10,000 qui lui étaient dus pour ses pensions arriérées. — Salaire de noble Claude Tenarre, autrement dit *Soubterrain*, écuyer, dudit lieu, qui était allé à Tours vers le Roi, partant de Mâcon le 10 décembre 1479, pour lui porter des lettres du bailli de Mâcon, touchant les excès commis par noble Jacques de Belle-Combe, et touchant diverses autres affaires secrètes — Ordre du Roi à tous les nobles, privilégiés ou non, de prendre les armes pour marcher contre le duc Maximilien d'Autriche et faire leur montre le 15 février 1479 à Saint-Gengoux. — Exécution capitale à Mâcon pour cause d'hérésie; — l'accusé s'étant pendu dans sa prison, sa *charoigne* fut jetée dans la Saône. — Lancelot de Vèvre, écuyer d'écurie de Louis XI, reçoit le profit du scel du bailliage que ce Roi lui avait donné par ses lettres du 21 octobre 1480, datées de Plessis-lès-Tours. — Ordonnance qui enjoint à tous les habitants des villes des bords de la Saône, de Châlon à Lyon, de ne laisser passer aucun Allemand, Lorrain, ou autres gens de guerre qui voudraient passer sous prétexte d'aller en Provence à l'encontre du roi de Sicile. — Exécution d'un prêtre de Saint-Point, condamné par le bailli de Mâcon pour « crime d'hé- « résie, sorcerie et art dyabolique. »

B. 5116. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1481-1483. — Mâcon. — Compte de Philibert Maignin, receveur ordinaire pour le Roi. — Recette de 4 deniers tournois par livre pour la *rève* (droit de navigation), « qui se prend dès le pont de Saint-Jean de Losne, jus- « qu'au pont Saint-Martin près Mascon. » — Construction d'une « maison et ung bateau à Mâcon pour « conduire le Roi au long de la rivière de Saône à son « retour du voyage de Saint-Claude. » — Travaux exécutés par ordre du Roi pour « faire son bon plaisir. » — Exécution d'une femme « sorcière et hérétique qui « avoit fait mourir des enfans par art dyabolique. » — Enquête pour savoir pourquoi le comte de Bresse assemblait ses gens d'armes. — Ordres donnés à divers capitaines de se trouver à Mâcon, où ils devaient trouver M. d'Argenton (Philippe de Commines) pour le fait de M. de Savoie, qui ramassait des troupes, et pour entrer en Bresse. — Ordres du Roi aux capitaines de rentrer dans leurs garnisons « sous peine d'estre estranglés, pour obvier aux en- « treprises du duc d'Autriche. » — Convocation des États du comté de Mâcon « pour veoir les lettres du Roi que leur « demandoit bailler leurs consentemens aux traitiez de paix « et de mariage de M. le Dauphin. » — Exécution d'une femme condamnée à être brûlée, « pour ce qu'elle estoit hé- « rège, et avoit fait le serment et s'estoit donnée à l'enne- « my d'enfer. »

B. 5117. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1471-1497. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, receveur ordinaire. — Henri, seigneur de Neuchâtel-sur-Moselle et d'Épinal, chambellan, capitaine des gens d'armes, fait passer 200 queues de vin sans payer les droits de péage, dont le Roi l'avait affranchi, en lui « octroyant « de grâce spéciale qu'en tels vignobles de son royaulme

« que bon lui semblera, il peust et lui loisist faire prendre « 200 pipes de vin et les mener le long des rivières de « Rosne et de Saône, en son comté de Bourgogne, pour la « despense de son hostel. » — Salaire de Claude Burgat, sergent, qui avait porté le mandement de messire Philippe Pot, chevalier des Ordres du Roi, seigneur de La Roche, de Nolay, de Châteauneuf en Auxois et de Givry en Châlonnais, « pour la plus part, grand sénéchal de Bourgogne, « ayant le pouvoir, en l'absence du gouverneur, de rece« voir les féaulx du Roy à faire foi et hommage des terres « du dit seigneur, » par lesquelles lettres il était mandé à tous ceux qui n'avaient pas fait les reprises de fief et dénombrement de s'en acquitter à une époque prochaine.— Exécution d'une sentence qui condamnait un homme « à « estre mis en l'eschielle pendant deux heures et ensuite « à estre banny de la ville pendant trois ans. » — Exécution d'un individu trouvé portant de faux florins ; il est condamné par le bailli au bannissement et « à estre promené « par la ville de Mascon, les dits faux florins cisaillés « pendus au col. » — Achat d'une « chaudière à faire « bouillir en huile un crimineulx, falsifieur de monnaie. » —Amende prononcée contre des individus qui avaient volé cette chaudière, qui avait été remise au bourreau.

B. 5118. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1492-1493. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse. — Dépenses pour les réparations faites à la grosse tour du pont de Mâcon, appelée Tour du Roi ; on met des bannières sur ladite tour. — Salaire de Claude Burgat, sergent, qui avait publié les mandements de monseigneur de Bandeville, marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne, et de M. d'Épiry, son lieutenant, touchant le ban et les fiefs. — Ordre donné par le maréchal aux gentilshommes du Mâconnais et autres tenant fiefs de se rendre en toute diligence au service du Roi dans son arrière-ban de Bourgogne. — Publication « de lettres royaux pour « mettre estat, ordre et police touchant le fait de la guerre « et des gens d'armes. » — Publication du traité de paix fait entre Charles VIII, le roi des Romains Maximilien et l'archiduc son fils.

B. 5119. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1493. — Mâcon.— Compte de Guillaume Létisse, pour l'aide de 4,600 livres imposées sur les habitants du comté de Mâcon, pour leur part des 30,000 francs accordés au Roi par les États de Bourgogne, au mois d'octobre 1493, « pour « lui aider à supporter les grandes charges occasionnées « pour la descendue des Angloiz, qui avoient le siége de« vant Bouloingne; pour la réparation des villes et places « d'Artois et de Picardie, et pour résister aux entreprises « qu'avoit faits le roi des Romains es pays de Bourgogne « et de Champaigne. » — Don de 4,000 livres fait par le Roi à M. de La Chau, frère de l'évêque de Châlon.

B. 5120. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1493-1494. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Dépense pour « résou« dre et adouber le fondement de la Tour du Roy estant « sur la rivière de Saône à Mascon, que le Roi estoit tenu « d'entretenir. » — Dépenses faites par le prévôt, pour faire le guet à cheval, la veille de la Saint-Laurent à Mâcon, selon l'habitude, pour la conservation des marchandises amenées à la foire ;—autres dépenses « pour enquérir digne« ment par le lieutenant du bailli sur la vérité et effects des « coustumes et usaiges et stiles du bailliage et de la judi« cature. » — Copie de lettres patentes du Roi « touchant « les juremens, vilains sermens, blasphèmes et autres « crimes qui journellement et incessamment se commet« toient en ce royaulme de France. »—Publication des lettres de M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, portant que « tous prélatz, chapitres, gens d'Église, nobles tenant « fiefs et habitants des bonnes villes, eussent à se trouver « à Dijon à la bienvenue de leur prince et souverain sei« gneur, » le 16 juin 1494. — M. de Chazeron, premier maître d'hôtel du Roi, et M. de Châteaudreux, maître d'hôtel ordinaire, font savoir aux bonnes villes et aux châtellenies du Mâconnais d'amener des vivres pour l'entretènement et avitaillement du Roi, qui allait arriver à Mâcon.

B 5121. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1494. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette de 5,360 francs, imposés sur le comté, pour sa part des 30,000 francs octroyés au Roi par les États assemblés à Beaune au mois de janvier 1494, « pour lui « aider à remettre en ses mains son royaulme de Naples, « à lui de bon et juste titre appartenant, et pour recouvrer « aussi la Terre Saincte et autres grandes seigneuries sur« prinses par les infidèles, qui depuis peu de jours en ça « ont fait de graves destrousses et desconfitures sur les « chrétiens. » — Voyage fait à Moulins pour obtenir un mandement d'appel à la requête des États du Mâconnais, qui avaient été lésés dans leurs droits par Jean Bordelot, l'un des généraux des finances.

B. 5122. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1494-1495. — Mâcon. — Compte de Guillaume Lé-

tisse, pour la recette ordinaire. — Érection d'un gibet à Chambilly, sur les limites du Bourbonnais, à cause de la justice commune entre le Roi et la cellerière de Marcigny-les-Nonnains. — Frais de garde de Ponthus de Félines, accusé d'avoir, de complicité avec sa femme et sa servante, tué un homme et l'avoir enterré dans son jardin à Tournus. Ponthus étant tombé malade, il « fut visité par les méde-« cins qui le déclarèrent fort débilité et dirent que, pour « le restaurer et garder de morir, il estoit besoing lui « bailler du vin, de la char rostie, pussins et autres bonnes « vyandes; » Ponthus fut transféré en appel à la Conciergerie de Paris, mais le jugement du bailli de Mâcon ayant été confirmé par le Parlement, il fut exécuté à Montfaucon. — Salaire d'une femme de Mâcon qui avait allaité un enfant de Guillemette, femme de Ponthus de Félines, qui était accouchée en prison au château de Mâcon, « car convint « faire norrir le dit enfant aux dépens du Roi. » La femme et la chambrière dudit Ponthus furent aussi, après avoir été traînées sur la claie, mises à mort. — Voyage fait par deux conseillers de la Chambre à Auxonne, près du gouverneur de Bourgogne, « pour adviser sur la réponse à faire « aux lettres du roi des Romains et de l'Archiduc, appor-« tées par leurs hérauls à mon dit seigneur le maréchal, « touchant les seigneuries de Charollois et de Noyers. »

B. 5123. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1495. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette de 4,500 francs, faisant la quote-part du comté dans les 35,000 francs octroyés au Roi, au mois de février 1495, « pour l'aider à conduire ses grans affaires « qu'il a eues et soutenues, tant après la conqueste par lui « faite de son royaulme de Sicile, au moyen d'aucuns ses « hayneulx et malveillans ennemis, disgraces qu'il avoit « pleu à Dieu, en ce faisant luy impartir, qui s'estoient « eslevez et esmuz en intention principalement de empes-« cher son retour et de faire à l'encontre de luy et de son « Estat, plusieurs autres grandes entreprises, selon qu'il « est à plein desclaré es lettres patentes pour l'assemblée « des Estats. »

B. 5124. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Mention que dans le bailliage de Mâcon les biens des suppliciés n'appartenaient pas au Roi, qu'ils étaient laissés à leurs héritiers naturels. — Gages de Robert Bérault, lieutenant général du bailli et garde du scel; — de Claude Gaichet, capitaine et châtelain de Saint-Gengoux-le-Royal; — de Claude Robelet, capitaine du château de Vérizet. — Frais pour conduire à la Conciergerie de Paris un incendiaire que le bailli avait condamné « à estre mis à la question de l'eauve, » et qui avait fait appel au Parlement de Paris.

B. 5125. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1496-1498.—Mâcon.—Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire.—« Combien que aucuns du conté « de Masconnois veuillent maintenir les successions des bas-« tards ne devoir point competer au Roi, néantmoings on « trouve que au temps que le Roy tenoit la dite conté, « avant qu'il la baillast à feu monseigneur le duc Philippe, « il prenoit la succession des bastards. » — Frais de bouche de divers conseillers du Roi et d'autres grands personnages, assemblés à Lyon pendant le carême 1496, pour délibérer sur différents points intéressant le domaine du Roi. — Publication de lettres du Roi, datées de Lyon, le 16 mars 1496, concernant les gens de guerre tenant les champs. — Frais de garde de divers individus arrêtés « comme tenant les champs et vivant sur le pauvre « peuple ; » — de vingt-deux gens de guerre sans aveu, dont les uns ont été fustigés et les autres pendus. — Lettres du Roi et du Parlement pour le décri des monnaies.

B. 5126. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Versement fait entre les mains de Jean Saumaire, receveur du bailliage de Dijon, commis au payement des ouvrages des châteaux de Dijon, Beaune et Auxonne. Des 240 francs donnés par le Mâconnais, 200 sont appliqués aux constructions du château de Dijon et de la Chambre des Comptes.—Gages de Georges de Feurs, capitaine du château de Mâcon.—Dépenses pour réparer la grosse tour du pont de Mâcon et repeindre les armes du Roi « qui estoient enlevées en l'haut de ceste « grosse tour à la part de l'Empire. » — Convocation du ban et de l'arrière-ban par le Roi et le marquis de Rothelin, au mois d'octobre 1498. — Exécution d'une femme qui fut, pour ses démérites, battue de verges par la ville jusqu'à effusion de sang, « un chapeau de paille sur la « teste et avec ce bannye perpétuellement du royaulme « de France. » — Information contre un meurtrier que l'abbé de Cluny avait fait arrêter et mettre « au fond d'une « tour où il fut trouvé nyé et mort ; » — « sur les « pilleries que les gens de guerre des ordonnances du Roi « et autres faisoient sur le pouvre peuple. »

B. 5127. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire, confirmé par Louis XII, après la mort de Charles VIII. — Recette du profit des scels du bailliage amodiés 150 livres tournois. — Les habitants de Montgonyn donnent annuellement au Roi 60 sous tournois « à cause de la garde. » — Frais de conduite d'un prisonnier, de Mâcon à Paris, où il avait appelé « de la question à luy adjugée pour savoir de sa « bouche la vérité du cas contre luy imposez. »

B. 5128. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1500-1501. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, receveur de l'ordinaire. — Recette de 120 livres, prix de l'amodiation de la prévôté de Mâcon. — Gages de Humbert Fustaillier, licencié en droit, procureur du Roi au bailliage de Mâcon. — Publication des lettres du comte de Nevers, ayant pour but de savoir et la quantité et le prix des grains du bailliage. — Ordonnance du Roi donnée à Blois, au mois de décembre 1500, par laquelle ledit seigneur « défendoit à tous sur peine d'en estre pugny, « comme de furt et larrecin, de retenir et recéler ger« faulx, sacres, faulcons, lanyers et autres oiseaux de « proie portant les vervelles du Roi; mais incontinent « qu'ilz les auront trouvez aulcuns des ditz oiseaulx, ilz « les rapportent au premier panetier ou grant faulcon« nier. » — Publication de lettres du Roi au bailli de Macon « afin que chaque homme de guerre des ordon« nances se retirast en sa garnison dedans le septième « jour de mars 1493, sur peine le dit jour passé d'estre « cassé et mis hors des dites ordonnances et avec ce que « nul de quelque état ou condition qu'il soit ne feust si « osé ne hardy de faire assemblée de gens, ne de les mettre « sus. »

B. 5129. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse. — Recette de 80 livres, prix de l'amodiation faite aux enchères de la châtellenie de Châteauneuf; — de 5 sous tournois, prix de l'amodiation de la « boëte (taxe) aux « Lombards. » — Somme payée à madame Marie de Savoie, marquise de Rothelin, « en récompense de Montrichard. » — Informations faites à Tournus, dans le bailliage, le long de la Saône, à Lyon et en Savoie, sur « le pillage et « compositions faites par Mathieu Colin. »

B. 5130. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette d'un impôt sur le sel. — Lettres de Louis XII, dans lesquelles il est dit que les habitants de Mâcon, de vive voix et par écrit, lui avaient représenté, « à sa joyeuse et nouvelle entrée dans cette ville, » qu'ils avaient souffert et souffraient encore de l'établissement des aides appelées gabelles ou traites foraines, consistant dans la perception du huitième des objets vendus en détail, et de douze deniers par livre sur le prix de toutes les autres denrées, à cause des malversations, oppressions et pilleries que les fermiers exerçaient; le Roi transforme cet impôt en celui de 3 sous 7 deniers sur chaque quarte de sel.

B. 5131. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1502. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette de l'aide extraordinaire de 4,400 livres, pour la quote-part du bailliage de Mâcon dans les 34,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, en février 1502, « pour l'aider dans les affaires « qu'il a eues avant et qu'il a depuis son avénement, pour « l'aider à mettre ordre au royaume et à l'entretenne« ment de son peuple, et le faire vivre en bonne paix et « justice, ainsi que très-singulièrement et plus que chose « mortelle il a désiré et désire, et pour acquérir paix, « amour et concorde avec les Rois, princes et seigneurs, « ses voisins et estrangers, et aussi pour avoir réduit et « mis en ses mains et obéissance la plupart des portions « que le roi d'Espagne avait usurpées sur lui en son « royaume de Sicile. » — Remboursement fait à l'évêque de Mâcon d'une somme qu'il avait prêtée au Roi pour ses affaires.

B. 5132. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1502-1503. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, receveur ordinaire. — Le duc de Savoie reçoit 280 livres; le duc de Bourbon, 350 livres; noble François de Moletard, écuyer, premier panetier de Madame, et demoiselle Marie de Maillot, sa femme, dame de Chevigny-lès-Dijon, reçoivent 200 livres. — Signification faite par un sergent à Tournus et dans tous les ports et porteaux de Saône d'une ordonnance du gouverneur de Bourgogne, faisant défense à tous les bateliers de passer quiconque viendrait du Languedoc, de la Provence, d'Avignon et des autres villes du Dauphiné, de l'Auvergne, du Bourbonnais, d'Auxerre. — Lettres du comte de Nevers, gouverneur de Bourgogne, et du Roi, « touchant le fait de la « chasse des bestes noires et rousses. » — Procès de sept hommes de guerre qui avaient été pris vivant sur le

peuple. — Frais de garde d'un prisonnier appelé Denis Martin, organiste de Bretagne.

B. 5133. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1502-1503. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette des deniers imposés sur le sel « en « commutation des aides ordinaires sur toutes les den- « rées. » — Recette des 2,659 livres promises par les habitants du comté à la place des aides anciennes.

B. 5134. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1503-1504. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Jocerand Aguthain, apothicaire de Mâcon, est payé des *chandelles de cire* qu'il avait vendues pour les enchères des fermes. — Dépense de 15 sous 6 deniers, « pour faire refaire les Esvangilles « servans en l'auditoire de la Cour du bailliage, tant pour « l'escripture que pour la remembrance de Notre-Seigneur « faite en icelle avec l'enchassure en bois. » — Lettres du Roi pour l'exécution de ses règlements sur la taxe des vivres ; — Pierre d'Usès, écuyer, reçoit 20 livres en récompense « d'anciens services qu'il avoit rendus au Roi, lui « estans à Mâcon. »

B. 5135. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1503-1505. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette de 2,650 livres que le Roi devait recevoir du comté, en remplacement des anciennes gabelles. — Gages de Jean Petit, l'un des élus du pays pour le fait des aides.

B. 5136. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Recette de 1,733 livres, montant de la ferme du péage de Mâcon ; — des rentes du Roi dues à Mâcon et appelées « vin d'aoust et « plat bourgeois. » — Madame la duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne reçoit les 444 livres que feu son mari prenait annuellement sur le revenu de l'imposition foraine, appelée rève. — Guillaume de Vergy, seigneur de Champlitte, de Fouvans et d'Autrey, reçoit également 163 livres. — Voyages faits par les officiers du Roi, de Mâcon à Autun, « afin de mettre en la main du Roi les juridictions « séculières et le temporel de l'évêché d'Autun, alors en « régale par la mort de l'évêque messire Antoine de « Châlon. » — Exécutions de criminels condamnés au fouet et au bannissement du royaume de France.

B. 5137. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1505-1506. — Mâcon. — Compte de noble Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Anne de France, duchesse du Bourbonnais et d'Auvergne, reçoit à titre de fief, sur la rève de Mâcon, la somme de 444 livres. — Garde de prisonniers de divers pays, remis entre les mains du geôlier du Roi à Mâcon, par le capitaine des archers de la compagnie du gouverneur de Bourgogne, pour les pilleries qu'ils exerçaient.

B. 5138. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1505-1506. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la portion des 30,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, au mois de mars 1505, « pour « aider le Roi à procurer la paix, car entre les singuliers « bénéfices que l'on puisse avoir pour faire florir le « royaulme, pays et seigneuries, le bien de paix est le « principal et le plus utile, à ceste cause il a tousjours « désiré à son pouvoir et pourchassé la dite paix, mesme- « ment depuis le reliévement de sa gresve maladie, où il a « esté détenu l'année passée, de laquelle il a plu à Dieu « le faire venir en convalescence de santé, parquoi il a « plus soignieusement voulsu travailler à faire toutes « choses qu'il a peu savoir estre pertinentes pour parve- « nir à la paix et mettre en seurté son royaulme et tous « ses bons et loyaulx subjetz comme chose qu'il désire « entre toutes.... » La portion de ces aides afférente au comté de Mâcon est de 3,875 francs.

B. 5139. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1506-1507. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette ordinaire. — Recette du prix de l'amodiation du produit du scel commun et exécutoire royal établi ès bailliage et iudicature de Mâcon. — Gages de maître Thomas Chaudon, avocat audit bailliage ; — de Jean Petit, dit de Thisy, capitaine de la tour du pont de Mâcon. —Exécutions des sentences prononcées au bailliage contre Michel Joffroy, de Grenoble en Dauphiné, qui avait été trouvé « saisy de faulce poudre, laquelle a esté bruslée « publiquement dans la rue du Prévost ; » — contre un autre individu, Savoyard, chez qui avait été trouvée une grande quantité de *faulce pouldre*. — Réparation des verrières de la chapelle du château de Mâcon.

B. 5140. (Cahier. — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1506-1508. — Mâcon. — Compte de Guillaume Létisse, pour la recette des 3 sous 7 deniers que le Roi avait

octroyés aux gens des trois États de Mâconnais sur le sel, pour former la somme qu'ils lui avaient promise en remplacement des anciennes aides sur toutes les denrées.

B. 5141. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1508. — Mâcon. — Compte de noble Antoine Bernard, receveur du Mâconnais pour la perception de la quote-part de ce pays dans les 32,000 francs octroyés au Roi par les États de Bourgogne, au mois de janvier 1508, pour l'aider dans les grandes dépenses par lui faites en 1507 « pour la reddition en ses mains de sa grosse ville, « cité et seigneurie de Gehennes, qui s'en estoit distraite, « où lui-mesme fut en personne, et aussi pour résister aux « entreprises que aulcuns ses adversaires s'efforçoient faire « sur lui et ses pays et seigneuries delà les monts, et re- « jecter la guerre hors de son royaulme, pour l'entreten- « nement d'une grosse armée, comme pour avoir traicté « de paix entre l'empereur, madame Marguerite, douairière « de Savoye, monseigneur l'archiduc et autres enfants du « feu roi de Castille. »

B. 5142. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1508-1518. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour les recettes et dépenses faites pour les réparations et les nouvelles constructions d'édifices de la Chambre du Conseil au château de Mâcon, ainsi que dans l'auditoire du bailliage ; « le tout tombait en ruyne et décadence. » — Recette des amendes du bailliage. — Détail des dépenses faites pour ces constructions.

B. 5143. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1509-1510. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette des aides ordinaires pour la guerre, dans les diocèses de Mâcon et de Châlons, consistant en douze deniers tournois par livre des vins vendus en gros, du huitième des vins vendus en détail et de l'imposition foraine. — Recette de 7 livres, prix de la ferme des douze deniers sur les noix et les huiles à Cluny.

B. 5144. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1510-1511. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, receveur des aides pour la guerre dans les diocèses de Mâcon et Châlon. — Recette de la châtellenie d'Hurigny, pour l'imposition des douze deniers par livre sur le prix des denrées vendues, les vins exceptés.

B. 5145. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette ordinaire. — Recette « d'un profit du grant « greffe et clergie du bailliage; » — de 60 sous, provenant d'une amende payée pour « certains excès commis en « la personne d'Antoine Choffaing, capitaine de Mâcon ; » — des amendes payées par « fausses quittances et fausses « transactions, pour des blasphèmes ; — pour avoir mal « usé de son mestier de boulangier ; » — des revenus de la seigneurie de Roussay, mise sous la main du Roi, parce que celui qui la possédait, Claude de Saligny, avec l'aide de ses serviteurs et d'autres personnes, avait tué Claude Bourgeois, procureur du Roi à Saint-Gengoux. — Dons et récompenses pécuniaires aux personnes qui avaient « con- « duit le procès du péage de Mâcon. » — Exécution d'un homme qui fut « eschiellé et mitré » devant les halles de Mâcon, puis banni. — Convocation du ban et de l'arrière-ban, et ordre donné à tous les gentilshommes des ordonnances de se rendre dans leurs garnisons, de se retirer sous leurs enseignes et de faire vider les gens de guerre vagabonds.

B. 5146. (Registre.)—In-folio, 86 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1513-1514. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard. — Recette du produit de l'amodiation des glands de la forêt de Malepart. — Rente en fief sur le péage de Mâcon, payée à Jacques Maréchal, chevalier, seigneur de Senozan, mari et administrateur des biens de Claude de Buxeul, sa femme. — Messire Marc de Chantemerle, bâtard de La Clayette, reçoit le revenu de Bois-Sainte-Marie, que le Roi lui avait donné. — Gages de messire Pierre de Laguiche, seigneur dudit lieu, chambellan du Roi, institué bailli du Mâconnais, « pour ce que il s'estoit continuellement occupé « au service et aux affaires du Roi en la guerre qui icelui « seigneur avoit à l'encontre de ses anciens ennemis les « Anglois, et autres leurs adhérents, où ledit de La Guiche « prenoit grant peine ; » — de Georges de Charge, écuyer et capitaine de Saint-Gengoux. — Indemnités accordées au fermier du péage, à cause des défenses faites par le gouverneur de Bourgogne de laisser descendre aucune provision de bouche sur la Saône, et l'ordre de mettre sous l'eau tous les bateaux des ports de cette rivière.— Missives du Roi au bailli de Mâcon « touchant les blasphèmes et « juremens du nom de Dieu, afin de pugnir les transgres- « seurs. »

B. 5147. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1514-1515. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard.

— Pensions sur la rève de Mâcon, au profit : de Anne de France, duchesse de Bourbonnais; de l'abbaye de Haute-Combe; de Guillaume de Vergy; du duc de Savoie. — Publications : dans les différents ports et porteaux de la Saône : des lettres de M. le duc de Bourbonnais et d'Auvergne, lieutenant général du Roi en Bourgogne, portant défense de laisser passer au pays de Mâconnais « aucune « personne de la nation suisse sans adveu et sauf-conduit, « ni nulz grains par la rivière de Saône ; » — des lettres du même gouverneur ordonnant à tous les vagabonds de quitter le Mâconnais, et à tous les gentilshommes du pays, tenant fiefs du Roi, de se rendre à Mâcon pour y recevoir des ordres ; — de la paix, au mois de mars 1515, faite entre le Roi et le prince d'Espagne, archiduc et comte de Flandre.

B. 5148. (Cahier.) — In-folio, 162 feuillets, parchemin.

1515-1517. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette ordinaire. — Gages du bailli Pierre de La Guiche ; — de Clément Petit, écuyer, seigneur de Chassignolles, capitaine de Saint-Gengoux. — Publication de lettres du Roi « afin que, si aucuns vagabonds, gens malvi- « vans se levoient et mettoient sus en grande ou petite « bande, pillant et oppressant le peuple, on assemblast le « ban et arrière-ban pour les expulser. »— Convocation du ban et de l'arrière-ban. — Information « des rébellions et « défenses faites par les habitants de Saint-Gengoux contre « les lansquenets de non entrer dans leur ville, mesme- « ment que les habitans auroient chargiez et affustez bastons « à feug et d'iceulx auroient tirez contre les dits lansque- « nets. » — Lettres de la duchesse d'Angoulême, régente de France, qui demandait que l'on fît des processions générales et des prières pour la prospérité et santé du Roi, le bien de paix et la chose publique.

B. 5149. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1517-1518. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette ordinaire. — Recette du produit des foires de Mâcon, appelées froides et chaudes. — Recette du droit que le Roi prenait en la Sénéchaussée de Mâcon, « qui est tel, que toutes fois qu'il y vient un nouvel éves- « que, il doit au dit seigneur pour sa nouvelle création « une fois 10 livres. » — Claude de Longueville, marquis de Rothelin, reçoit du Roi une certaine somme pour la cession à lui faite de la prévôté de Buxy en Châlonnais. — Gages de Philibert de La Porte, capitaine de Mâcon. — Antoine Choffaing, prévôt, fermier de la prévôté de Mâcon, reçoit une indemnité « pour les grans frais et exercice « d'icelle, à raison des poursuites et diligences qui fault « faire à l'encontre des malfaiteurs, tant de nuit que de « jour, tant en ville qu'au dehors et dans le bailliage, lui « estans accompagné de plusieurs compagnons, clercs et « sergents doubtant le dangier de sa personne. » — Information contre des individus qui avaient déclaré ne pas vouloir obéir au Roi, ni au bailli de Mâcon.

B. 5150. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1518-1519. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, receveur ordinaire du Mâconnais, et des aides ordinaires pour le fait de la guerre. — Recette du montant de la ferme de la prévôté, amodiée à Antoine Choffaing, de Mâcon, comme au plus offrant, pour 80 livres par an.— De 2,000 livres provenant de l'amodiation du péage. — Enquête faite à Igé, Amanges et Verzé, dont les habitants ne voulaient pas donner le boisseau d'avoine qu'ils devaient chacun tous les ans au Roi. — Recette des aides sur les denrées.

B. 5151. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1519-1520. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard. — Ponthus de Genost, écuyer, sieur de Foucherans, reçoit à titre de fief, sur la recette de Mâcon, une rente de 200 livres tournois. — Georges de Feurs reçoit les 100 livres des gages que Louis XI lui avait fixés pour l'office de capitaine du château de Mâcon. — Recette de l'imposition sur les denrées; — de 82 livres tournois provenant de la ferme des droits sur la draperie. — Continuation d'un don pécuniaire fait aux habitants de Mâcon pour l'entretien de leurs fortifications.

B. 5152. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard. — Laurent de Gorrevod, comte de Pont-de-Vaux, vicomte de Salins, baron de Montancy, Marnay et Corcandray, seigneur de Gerbaix, Belmont, chevalier de la Toison d'Or, gouverneur de Bresse, maréchal du comté de Bourgogne et procureur spécial du duc de Savoie, reçoit, pour et au nom de ce duc, la recette féodale qu'il avait sur la rève de Mâcon. — Poursuites « de certains avanturiers incongnuz « et vagabonds, tenans les champs tant ez bois de Cluny « qu'aux environs, faisans pilleries et grandes oppressions « aux subjetz du Roi, » et dont plusieurs furent mis au dernier supplice. — Exécution d'une sentence en vertu de laquelle on coupa à un criminel « le reste qui lui avoit « demeuré d'une oreille. » — Publication d'une taxe royale sur les rives. — Lettres adressées par le gouverneur au

bailli pour savoir la quantité de blé qu'on pourrait trouver dans ce bailliage pour les affaires du Roi et pour défendre à tous d'en faire sortir du pays. — Publication de lettres de monseigneur de La Trémouille, gouverneur de Bourgogne, qui défend l'exportation des vins et des vivres.

B. 5153. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1521. — Mâcon. — Compte de Jean Boquin, de Cluny, pour la perception de la cote du Mâconnais dans l'octroi fait au Roi de 50,000 francs, au mois de juin 1521, par les États de Bourgogne, pour l'entretien de la « paix universelle « à quoi ledit seigneur a toujours tenu la main, quelques « entreprinses qu'il eust ou empeschemens que aucuns « haineulx de ladite paix se soient efforcez y mettre et « jusqu'à présent qui a esté l'occasion de venir à la guerre, « tellement qu'il lui a convenu dresser une grosse et puis« sante armée garnie d'un grand nombre de gens d'ordon« nance et de pied et d'une grosse bande d'artillerie, qu'il « a fait assembler à Mozon. Chacun peult sçavoir la des« pense que le dit seigneur a faicte pour l'entrevue qui se « fit de lui et du roi d'Angleterre, au lieu d'Ardres, pour « plus grant seureté des traictez de paix entre eulx « deux; et aussi pour la bonne amitié et aillance d'entre « lui et les seigneurs des cantons des Ligues. » Cet octroi a encore pour but de contribuer à faire les 50,000 francs promis au Roi, au lieu et place de « certaines grosses demandes que le Roi entendoit exécu« ter à l'encontre de tous ses subjetz de Bourgogne, pour « raison des amortissements, affranchissements, francs« fiefs et nouveaux acquetz. » — Recette d'une portion de l'aide de 40,000 francs octroyés au Roi, au mois de mars 1521, « au lieu d'un grant nombre de gens de guerre « à pied dont le Roi avoit fait demander ayde à ses bons « et loyaulx subjetz de Bourgogne pour pourveoir aux « entreprises de ses adversaires voulans grever ses peu« ples, s'estans levez et faisans de grans maux, et que ça « eussent encore plus faict, n'eust esté la grosse résis« tance que le dit seigneur a faicte. » Le Roi ajoute dans la lettre : que ses ennemis se préparaient à recommencer la saison prochaine à lui faire la guerre, et que, pour n'être pas surpris, il a résolu de lever une armée considérable.

B. 5154. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, seigneur de Chaintry, conseiller du Roi et son receveur des aides ordinaires pour le fait de la guerre. — Recette de cette imposition des denrées dans la prévôté de Saint-André-du-Désert. — Don fait par le Roi sur le huitième des vins aux habitants de Mâcon, dans l'intérêt de leurs fortifications.

B. 5155. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1522-1523. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette de l'imposition des denrées, sous le nom d'aide pour le fait de la guerre. — Recette du prix des fermes des harengs et des autres poissons, des vins et verjus, de la pêcherie et de la fromagerie, des bois ouvrés et non ouvrés, des draps, de la boucherie.

B. 5156. (Registre.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1523-1526. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette de l'imposition des denrées, sous le nom d'aide ordinaire pour le fait de la guerre. — Don fait par le Roi aux habitants de Mâcon sur les deniers du huitième des vins pour l'entretien de leurs fortifications.

B. 5157. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, parchemin.

1526-1528. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, pour la recette ordinaire du Domaine. — Recette du prix de l'amodiation de la châtellenie de Pressy. — Rente féodale payée sur le péage de Mâcon à l'abbaye de Haute-Combe, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Genève. — Gages de Philibert Florette, docteur ès droit, lieutenant général au bailliage de Mâcon; — de Philibert Pontanier, écuyer, capitaine du châtel royal de Saint-Gengoux; — de Thomas Rouget, capitaine de Vérizet. — Publication des lettres de monseigneur de Loges, « contenant faire feugs « de joie pour la délivrance de notre S. P. le Pape, faire « processions pour la prospérité du Roi : » — pour publier des lettres du Roi, qui faisait rentrer sous leurs enseignes tous les gens de guerre des ordonnances. — Publication des lettres et traités de neutralité entre le Roi et Marguerite d'Autriche, comtesse de Bourgogne, écrites à Dijon le 6 mars 1527, et de celles de feu Louis XII, sur les blasphémateurs; de celles de François Ier données à Amiens le 19 août 1527, contenant la paix faite entre lui et le Roi d'Angleterre.

B. 5158. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1528-1529. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard, et pour la recette du domaine et pour celle de l'imposition des denrées, aide ordinaire pour la guerre. — Arrestation de six individus qui avaient enlevé des bœufs pour les mener au château de Trezettes. — Exécution des indivi-

dus condamnés « à estre menés le long de la ville de Mâ- « con, portans chappeaulx de vignes et de raisins. » — Voyage fait à Cluny, pour porter à l'abbaye des lettres du Roi, afin « d'empescher de faire aucune élection « d'abbé en ladite abbaye, sans que préalablement les « religieux qui avoient esté au Roi ne feussent retournez « pour en scavoir l'intention. » — Lettres de l'amiral gouverneur de Bourgogne et de M. de Loges, son lieutenant, « touchant la défense de la traite des blés. » —Exécution de deux faux témoins, qui furent *mitrés*.— Commissions « pour chasser hors du bailliage certaines gens de « guerre à pied et à cheval, vagabonds robans. » — Indemnités accordées à maître Pierre Vernier, greffier du bailliage de Mâcon, pour les pertes qu'il avait faites dans la ferme de ce greffe, à cause de la peste, de la guerre et du passage des troupes. — Recette de l'imposition ordinaire sur les denrées.

B. 5159. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1529-1530. — Mâcon. — Compte d'Antoine Bernard. — Lettres de François Ier par lesquelles il nomme Gabriel de Laguiche capitaine-châtelain du châtel de Mâcon, à la place de Georges de Feurs, décédé. Le cardinal de Sens, chancelier, devait recevoir le serment de ce nouvel officier. — Lettres de surannation obtenues par ledit Gabriel de Laguiche, sur le motif qu'il était occupé « tant en An- « gletterre ambassadeur vers le Roi nostre cousin et « allié, que depuis son retour en la ville de Bayonne avec « nostre amé cousin le sieur de Montmorency, grant « maistre et maréchal de France, au devant de la déli- « vrance de nos très chiers enfans les Daulphin et duc « d'Orléans. » — Réparation à la porte du châtel de Mâcon. — Recette de portion des 50,000 livres octroyées au Roi par les États, au mois d'août 1530, pour racheter le domaine et s'acquitter envers l'Empereur et le roi d'Angleterre.

B. 5160. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1536-1539. — Mâcon. — Compte de Gilbert Penet, maître des ports et passages de la Saône, pour la recette du revenu du *cartulaire* (péage), des amendes, des épaves et autres choses relatives auxdits ports.— Recette du revenu de la ferme du cartulaire, montant à 120 livres. — François Foissard, dit Brochon, paye une amende de 100 livres pour avoir été pris sur la Saône conduisant du blé sans caution, en opposition avec les ordonnances. — Garde et visite des ports et passages de cette rivière.

B. 5161. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1549-1550. — Mâcon. — Compte de noble François Bernard, sieur de Chintry, receveur ordinaire de Mâcon. — Recette du prix de la ferme du péage, adjugée pour trois ans à François de Pise et à Louis Hugraud, pour 13,800 livres; — de 683 livres pour une année de l'amodiation de la rêve de Mâcon, c'est-à-dire de l'imposition de 4 deniers pour livre de toutes les denrées qui passaient l'eau depuis le pont de Saint-Martin. — Somme de 63 livres levée sur la châtellenie de Saint-Gengoux, par François d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Montgomery, vicomte de Melun, d'Aubeville et Crotey, seigneur de Belan et Myelles. — Gages de Sausbaron, capitaine de la porte de Mâcon, et d'Étienne Chevalier, capitaine de Verizet. — Publication des lettres du Roi relatives à son entrée à Paris, le 22 mars 1548; — de M. de Châteauvillain, données à Grangey, le 25 avril 1549, pour convoquer les États de Bourgogne à Dijon le 2 mai suivant; — du duc de Guise, pour reporter ces États au 12 mai. — Convocation des habitants de Mâcon appelés à se trouver, le 18 septembre, dans l'église de Saint-Vincent de cette ville, pour accompagner la procession qui se fit pour remercier Dieu du recouvrement du comté de Boulogne.

B. 5162. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1550-1551. — Mâcon. — Compte de François Bernard. — Aumônes données aux Frères Prêcheurs du couvent de Saint-Dominique et aux Cordeliers de Mâcon, pour qu'ils prient Dieu pour la prospérité du Roi, de la Reine et de leurs enfants. — Chevauchée faite par les officiers du bailliage pour fixer le taux des vivres. — Publication « des lettres de provision au gouvernement de Bourgogne « pour Monseigneur le duc de Guise, le 6 septembre 1550;» — de l'ordonnance du Roi, qui prescrit de recevoir, sous peine du fouet et du crime de lèse-majesté, les treizains, les douzains, dixains et deniers vieux, sortis des forges du Roi, et cela sans les peser; on ne devait les refuser que s'ils paraissaient rognés; — de celle pour la montre de sa gendarmerie, qu'il voulait « estre faicte en armes le 27 oc- « tobre 1550; » — de celle pour la revue de cette gendarmerie *en robe* le 20 janvier. — Frais de garde d'un individu accusé d'avoir rogné la monnaie, qui subit la torture sans rien avouer et qui dès lors fut absous. — Publication des lettres du Roi touchant la paix qu'il venait de faire avec l'Angleterre.

B. 5163. (Cahier.) —In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1551-1552. — Mâcon. — Compte de François Bernard. — Messire François Vernier, chapelain de la chapelle Saint-Louis, fondée au château de Mâcon, reçoit ses honoraires pour les deux messes qu'il y disait par semaine, le dimanche et le lundi.— Gages de Gabriel de Laguiche, sieur de Chaumont, conseiller, chambellan du Roi et son bailli et capitaine du château de Mâcon. — Exécution d'un faux monnayeur, qui fut conduit à Paris et brûlé vif. — Publication des lettres du président Baillet, seigneur de Rouvray, « touchant la garde et entretennement « des blés, lards et autres vivres de la munition du Roi, « ordonné dans les villes et château d'Auxonne, de Dijon, « de Beaune, de Talant et de Saulx-le-Duc ; »— de l'ordonnance royale faisant retirer dans ses foyers les deux tiers de la gendarmerie jusqu'à la revue qui devait avoir lieu le 20 avril 1551; — des lettres du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne, et de M. d'Épinac, son lieutenant, qui donnait des ordres pour faire apprêter des munitions et *estapes* pour sept enseignes de gens de pied venus du Piémont et allant en Champagne. — Ordre du Roi aux 200 gentilshommes de son hôtel et aux 400 archers de sa garde de se trouver à Troyes le 15 mars. — Remboursement fait à l'occasion du transport par la Saône de boulets et de salpêtre appartenant aux chevaliers de Rhodes.

B. 5164. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, parchemin.

1552-1555. — Mâcon. — Compte de François Bernard, seigneur de Chintrey. — Recette de 5,000 livres provenant de l'amodiation du péage de Mâcon; tous les autres articles de la recette sont terminés par le mot *néant*, à cause de l'aliénation du Domaine. — Gages du trompette qui avait accompagné un individu qu'on menait au gibet. — Recette des aides ordinaires pour la guerre, ou imposition des denrées vendues. — Gages d'officiers.

B. 5165. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1555-1556. — Mâcon. — Compte de Guillaume de Contour, institué par lettres d'office du roi Henri II; il était auparavant receveur alternatif « de l'augmentation « de la gendarmerie » ou du taillon dans le Mâconnais. — Jacqueline de Rohan, marquise douairière de Rothelin, princesse de Châtillon, dame de Montereau, mère et tutrice de Léonor, duc de Longueville, et de Françoise d'Orléans, seigneur et dame de Saint-Gengoux, reçoit les revenus de cette châtellenie. — Remise faite au profit de l'amodiateur du péage pour la franchise de 50,000 livres de poudre et 13,000 boulets qui étaient passés sous la direction de M. d'Estrées, chevalier de l'Ordre du Roi, premier baron et sénéchal de Boulonnais, maître et capitaine général de l'artillerie de France, et aussi pour le passage en franchise de 10,000 ânées de blé que le Roi faisait mener à Marseille, et encore pour le passage en franchise de 107 tonneaux de vin blanc à l'adresse du cardinal de Tournon, à Rome.

B. 5166. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Mâcon. — Compte de Guillaume de Contour. — Frais pour convoquer « à diligence le ban et « arrière-ban et pour autres urgentes affaires du Roi. »— Frais de nourriture de messire Claude Jambon, prêtre sans fortune, détenu dans les prisons de l'évêque de Mâcon. — Recette de l'imposition ordinaire pour la guerre.

B. 5167. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1557-1560. — Mâcon. — Compte d'Olivier Dagonneau, receveur ordinaire de Mâcon et de l'aide ou imposition de la guerre sur les denrées, en grande partie aliénée, comme le Domaine. Cet impôt sur la draperie ne produit rien, « parce que vendage en a esté fait à réachat « perpétuel. » Il en est de même pour le produit de la vente du vin, des poissons, de la volaille, de la boucherie, du foin, de la paille, des noix, de l'huile et d'autres objets. — Gages de Guichard Coton, élu de Mâcon.

B. 5168. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1560-1561. — Mâcon. — Compte d'Olivier Dagonneau. — Recette des langues des bœufs abattus. — Rente de 200 livres payée à noble Guillaume Berjot, écuyer, seigneur de La Palu, « pour récompense d'argent retiré « par les anciens rois du sieur de La Palu, lesquelles « 200 livres il tenoit en fief. » — Voyage fait pour les affaires du Roi, prés de M. de Tavanes, chevalier des Ordres du Roi, son lieutenant général de Bourgogne. — Payement de rentes constituées sur la recette de ce compte à l'occasion de l'emprunt de 20,000 livres sur les riches.— Rente payée à messire Philibert Graise.

B. 5169. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Mâcon. — Compte d'Edme Belon, commis par Jean Peyrat, trésorier de France, pour la re-

cette de ce bailliage, au lieu d'Olivier Dagonneau, qui n'avait pas fait son versement, et qu'on n'avait pu poursuivre, « à cause des guerres et du camp estans devant la ville de « Mâcon, qui s'était joint aux protestans, et qui fut fait « prisonnier lors de la prise de cette ville par M. de Ta- « vanes. » — Frais de nourriture de soldats étrangers, faits prisonniers à la réduction de la même ville; exécution de trois prisonniers qui furent jetés dans la rivière. — Réduction en faveur du receveur, « tant pour ce que, quand « la charge lui fut donnée, qui fust incontinent après la « prise de Mâcon pillié et saccagé, l'année estoit déja « finie, que parce que les fermiers ou leurs cautions « estoient en fuite. » — Rente assignée sur la rêve, payée à François de Vergy, baron de Champlitte et d'Autrey, gouverneur du comté de Bourgogne.

B. 5170. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1563-1564. — Mâcon. — Compte d'Olivier Dagonneau, réintégré dans ses fonctions de receveur.— Payement de rentes assignées. — Salaire d'un sergent qui avait remis sous la main du Roi les parties aliénées du Domaine dans la châtellenie de Saint-Gengoux-le-Royal, du Bois-Sainte-Marie, la prévôté de Saint-André-du-Désert, dans la ville de Mâcon et ailleurs. — Recette de l'imposition des denrées, sous le nom d'aides ordinaires pour la guerre. — Gages de Jean Dormy, greffier des aides, de Philippe Burgat, sergent du Roi à Mâcon.

B. 5171. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1564-1565. — Mâcon. — Compte d'Olivier Dagonneau. — Recette de 271 livres, prix de l'amodiation du pré du Breuil, dont jouissait le bailli de Mâcon par don du Roi, et qui venait d'être réuni au Domaine. — Rentes féodales payées à messire Jean de Miolans, chevalier, seigneur de Chevrières, du Parc-Saint-Martin et de Saint-Pierre-de-Senozan; Philibert de Chevrières, écuyer, seigneur de Saint-Moris, ou Maurice. — Gages de Philibert de Laguiche, bailli de Mâcon, et de son lieutenant général maître Jean Bouvier; — de Pierre Galoppin, capitaine du châtel de Vérizet. — Frais d'une prise de corps à l'encontre d'Antoine Saulmaize d'Azé, soupçonné de fabriquer de la fausse monnaie. — Jugement et sentence de torture à l'encontre de Jacques d'Alloigney, détenu dans les prisons épiscopales par ordonnance du bailli.

B. 5172. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1566. — Mâcon. — Compte d'Olivier Dagonneau. — Frais de justice pour l'exécution de vagabonds, dont l'un fut brûlé et l'autre rompu sur la roue; — pour battre de verges trois *fainéants d'état;* — pour acheter le charbon et les escarpins pour la question; — pour étrangler un voleur.

B. 5173. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, parchemin.

1567-1569.—Mâcon.— Compte de Claude Colas, dit Champagne, commis à cette recette par Jean Royer, conseiller du Roi, lieutenant général du bailliage, en vertu d'une commission de la Chambre des Comptes de Dijon, en remplacement d'Olivier Dagonneau, qui s'était enfui.— Procès d'un individu qui avait voulu assister à l'escalade du château de La Clayette.— « Injonction à Jean de Lugny, « seigneur dudit lieu, de produire par devant les officiers « du Roi les lettres de la qualité de sa maison, pour faire « connaître s'il était de ceux à qui il était permis d'exercer « la religion prétendue réformée. » — Procédures criminelles contre plusieurs individus qui faisaient partie des troupes huguenotes du sieur de Traves, qui avait pris la ville de Romenay au mois de janvier 1569. — Indemnités accordées au fermier de la rêve, pour les pertes qu'il avait faites dans les troubles des guerres de religion, pendant lesquels le commerce avait été totalement interrompu.

B. 5174. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1570. — Mâcon. — Compte de Claude Colas, dit Champagne. — Nicolas Picollier et consorts, fermiers du droit de rêve, transports et hauts passages en Mâconnais, reçoivent une indemnité de 1,700 livres pour les pertes qu'ils ont essuyées dans cette ferme pendant les guerres.

B. 5175. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1572-1573. — Mâcon. — Compte d'Alexandre Arcelin, commis à cette recette par Prudent Chabut, chevalier, seigneur de Rivière-le-Bois et Percey-le-Pautel, trésorier de France en Bourgogne, ayant commission du Roi de changer ses officiers qui étaient de la religion nouvelle, en remplacement d'Olivier Dagonneau, qui en était; que d'ailleurs il était absent et prisonnier, tant pour le fait de ladite religion que pour les deniers dont il n'avait pas rendu compte. — Rente payée sur le domaine à monseigneur le prince de Nivernais. — Salaire d'un charretier qui avait traîné sur une claie, depuis la prison de Mâcon jusqu'en Paillecote, un prisonnier qui s'était pendu dans sa geôle.— Salaire de Pierre Burgat, geôlier des prisons royales de Mâcon.— Les biens d'Olivier Dagonneau furent confisqués

vendus, et lui-même fut longtemps enfermé dans les prisons de Dijon.

B. 5176. (Cahier.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1574-1576. — Mâcon. — Compte de Marin Arcelin, commis à cette recette par les trésoriers de France en Bourgogne.— Gages de Philippe de Passy, bailli de Mâcon, capitaine du château de cette ville, baron de La Bussière. — Exécution en effigie de quelques individus et dépenses pour la construction du gibet, où leurs effigies furent attachées sur le pont de Mâcon. — Frais de garde d'individus accusés de conspiration contre la ville.

B. 5177. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1576-1577. — Mâcon. — Compte de Marin Arcelin, comprenant seulement la recette de l'imposition sur les denrées. — Recette de 40 sous provenant de la ferme des revenus de la pêcherie de Tournus, nouvellement réunie au domaine, et délivrée par les élus à François Conte. — Gages de maître Antoine de Meaux, élu pour le Roi dans l'Élection de Mâcon.—Payement des rentes constituées.

B. 5178. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1577. — Mâcon. — Compte de Pierre Robert, receveur ordinaire du domaine, nommé par le roi Henri III. — Acte de cautionnement de receveur. — Rente payée à messire François de Vergy, ayant droit du duc de Savoie. — Gages de Hugues de Rimond, écuyer, capitaine de Saint-Gengoux.

B. 5179. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1579-1580. — Mâcon. — Compte de Pierre Robert. — Recette des rentes appartenant au Roi dans la ville de Mâcon, appelées le vin d'août et plat-bourgeois. — Achat de poulies ferrées propres à donner la question dans l'auditoire du bailliage; — « d'ung cousteau propre à exécuter « sur la roue » un soldat condamné à mort. — Construction d'un échafaud et d'un poteau au-dessus duquel cette roue était placée, et achat d'une roue de charrette qui devait servir pour cette exécution. — Dame Françoise de La Baume, veuve de messire Gaspard de Saulx, sieur de Tavannes, maréchal de France, reçoit du Roi le don de 728 écus. — Compte de la recette des aides ordinaires.

B. 5180. (Registre.) — In-folio, 288 feuillets, papier.

1579-1594. — Mâcon. — Compte de Nicolas Philippe « curateur decerné à la deffense de l'hoirie vacante, » de Pierre Robert, Geoffroy et Jean Noblet, décédés naguères receveurs des aides du Roi dans le comté de Mâcon. C'est l'apurement des comptes de ces receveurs.

B. 5181. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1580-1581. — Mâcon. — Compte de Pierre Robert. — L'amodiation des glands et de la pâture dans la forêt de Molessard n'a pas été adjugée, parce qu'elle n'a pas trouvé « d'appréciateur si haut que la rente qu'il en faut payer à « l'acheteur. »— Jean Fustailler et Pontus de Thyart reçoivent les arrérages d'une rente constituée sur la recette. — Don de 597 écus fait par le Roi à madame la maréchale de Tavannes, à qui appartenait partie du revenu du péage avant la réunion du domaine. — Recette de l'impôt ordinaire sur les denrées.

B. 5182. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1581. — Mâcon. — Compte de Pierre Robert, pour la recette des revenus du domaine seulement. — La prévôté de Mâcon, aliénée à Claude Bulyon, ayant été, depuis l'édit, réunie au Domaine, personne ne voulut s'en rendre adjudicataire, parce que ce qu'il aurait fallu payer à l'ancien acquéreur n'aurait laissé aucun bénéfice à la ferme. — Versement de 628 écus, fait par le receveur entre les mains de Philippe Odebert, receveur général des finances en Bourgogne. — Gages de Charles de Buxeuil, seigneur de Saint-Sernin, bailli de Mâcon et capitaine de cette ville. — Frais de justice du bailliage.

B. 5183. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1581-1582.—Mâcon.— Compte de Geoffroy Noblet, institué receveur des aides ordinaires et du domaine par lettres de Henri, roi de France et de Pologne, entérinées à la Chambre des Comptes de Dijon. — Acte de la réception dudit receveur par-devant le bailli de Mâcon. — Dans ce procès-verbal se trouve exprimé l'ordre dans lequel siégeaient aux assises du bailli les divers officiers, clercs et laïcs du Mâconnais. — Payement de rentes constituées au profit de Gabriel Dagonneau, Jean Fustaillier, Pontus de Thyart, Pierre de Saint-Rigaud.

B. 5184. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, parchemin.

1584-1586.— Mâcon.— Compte de Geoffroy Noblet, pour la recette et les revenus du domaine et des aides ordinaires sur les denrées.—La recette attachée à la maison

où était autrefois la Monnaie est nulle, parce qu'elle avait été donnée par le dernier duc de Bourgogne au grand prieur de Saint-Pierre de Mâcon, pour lui et ses successeurs, pour qu'ils célébrassent chaque année perpétuellement dans le monastère de Saint-Pierre un anniversaire pour le repos de l'âme des ducs de Bourgogne, ses prédécesseurs et successeurs. — Procès pour fabrication de fausse monnaie.

B. 5185. (Registre.) — In-folio, 260 feuillets, papier.

1587-1588.— Mâcon.— Compte de Geoffroy Noblet, pour les aides et le domaine. — Recette d'un écu 5 sous, provenant de l'amodiation de l'aide « de la poulaillerie, de « la sauvagine, des aulx, des oignons et des fruits. » — Recette de l'imposition foraine en *Empire*. — Gages de messire François de Maudelot, bailli de Mâcon et capitaine de cette ville. — Exécution d'un individu condamné à mort par sentence définitive du prévôt des maréchaux du bailliage. — Voyage des sergents, qui avaient ajourné tous les gentilshommes du bailliage à venir prêter serment pour l'observation de l'édit d'Union.

B. 5186. (Registre.) — In-folio, 242 feuillets, papier.

1588-1589.— Mâcon.— Compte de Geoffroy Noblet, pour les aides sur les denrées et les revenus du domaine. — Recette des aides dans la châtellenie de Crêches. — Payement d'une partie des gages arriérés des officiers de l'Élection. — Réduction du prix des baux à l'occasion de la guerre. — Messagers envoyés à Romenay, Saint-Gengoux, Bois-Sainte-Marie, Marigny et dans d'autres villes du bailliage, pour porter les dépêches de M. de Vaugrenant, faisant assembler les députés de ces villes. — Autres messages dans toutes lesdites villes du bailliage, « afin de « porter les commissions pour prester le serment de « l'*Union*. »

B. 5187. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1589-1590. — Mâcon. — Compte de Jean Noblet, commis à cette recette par les présidents et trésoriers généraux de France au Bureau des finances établi à Dijon, au lieu et place de Geoffroy, son fils, décédé.— Recette de 5 sous provenant de la ferme de l'imposition des œufs et des fromages dans la ville de Cluny; — de 12 francs pour la ferme de l'imposition des vins dans la châtellenie d'Igé.

B. 5188. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1592. — Mâcon. — Compte de Jean Noblet, receveur du Domaine, institué par lettres données en 1589 par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, en récompense des « bons et agréables services « qu'il a faits à nous (Charles de Mayenne) et à l'Union « des catholiques, comme il fait encore à présent, » avec injonction à la Chambre des Comptes de Dijon et aux trésoriers de France de le mettre en possession dudit office « quand il leur aura apparu des bonnes vie, mœurs et con- « versation catholique, apostolique et romaine du dit « Noblet, et après avoir pris de lui le serment canonique « en tel cas requis. » — Lettres d'Henri IV, datées de Paris, le 6 juillet 1594, qui donne l'office vacant par la mort de Geoffroy Noblet à Jean Noblet, son père, « après « qu'il aura apparu de ses bonnes vie, mœurs, conversa- « tion catholique, apostolique et romaine. » — Gages de Pierre Galoppin, capitaine du château de Verizet; — de Philibert Barjat, lieutenant général du bailliage; — de Louis de Rymon, nommé capitaine de Saint-Gengoux par le duc de Nemours, gouverneur au Lyonnais, et confirmé par le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France.

B. 5189. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier.

1592-1593. — Mâcon. — Compte de maître Jean Noblet, receveur du Domaine et des aides du Roi dans le bailliage et le comté de Mâcon, rendu par-devant la Chambre des Comptes de Sa Majesté, à Dijon. — Recette de l'aide ou imposition sur les denrées; — des revenus du Domaine. — Un grand nombre d'articles sont suivis du mot *néant*, attendu que, lors de la réunion du Domaine, personne ne s'est présenté pour la ferme, parce que ce qu'il aurait fallu payer à l'ancien détenteur aurait dépassé la valeur des revenus.— Charles de Bourbon, prince du sang de France et prince de Soissons, reçoit du Roi les revenus du péage de Mâcon.

B. 5190. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, papier.

1593-1594. — Mâcon. — Compte de Jean Noblet, pour les aides ordinaires sur les denrées et les revenus du Domaine. — Même observation que celle du précédent article B. 5189, relativement aux fermes du Domaine. — Rente payée sur le revenu de Saint-Gengoux à madame Françoise d'Orléans, dame de Saint-Gengoux.

B. 5191. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1594-1595. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, receveur alternatif du Domaine et des aides ordinaires,

institué par lettres d'Henri IV, datées de Tours, le 31 janvier 1590, et de Paris, le 16 septembre 1594. Celles de 1590 portent qu'il avait été admis à cet office après avoir donné des preuves « de bonnes vie, mœurs « et religion catholique seulement. » Celles de 1594 mentionnent que ledit Chesnard n'avait pu jouir de son office, « à l'occasion des troubles et de l'occupation « de la ville de Mâcon par les ennemis. » — Gages de Pierre Bouton, conseiller du Roi et président en l'Élection de Mâcon. — Don de la ferme des vins vendus en détail à Mâcon, fait par le Roi aux habitants de cette ville. — François de Vergy, comte de Champlitte, faute de fonds, ne reçoit pas la rente qui lui était due sur les revenus de la rêve de Mâcon. — Gages de noble Pierre Dormy, seigneur et baron de Vincelles, bailli de Mâcon.— Procès de Pierre Porcher, dit capitaine *Carles*. — Frais remboursés à Nicolas Rapin, conseiller du Roi, grand prévôt « de la coné- « tablie et mareschaussée de France. »

B. 5192. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, papier.

1595-1596. — Mâcon. — Compte de Jean Noblet, receveur ordinaire du Domaine et des aides. — Recette de l'imposition sur les denrées vendues hors foire. — Gages des officiers. — Payements des rentes constituées. — Recette ordinaire du Domaine. — Convocation des États à Dijon, le 8 janvier 1596. — Rente payée sur les revenus du Domaine à Françoise Presque, veuve de Jean Bernard, écuyer, seigneur de Châtenay.

B. 5193. (Registre.) — In-folio, 226 feuillets, papier.

1596-1597. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, receveur ancien du comté et de l'Élection de Mâcon. — Recette de l'impôt sur les vins et autres denrées. —Les dépenses comprennent les versements, les gages des officiers, les rentes assignées et les frais divers.—Maître Jean Morelet, procureur dudit comptable, est rétribué en cette qualité et pour avoir dressé l'état au vrai de la recette.

B. 5194. (Registre.)—In-folio, 299 feuillets, parch.; 193 feuillets, papier.

1597-1598. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour la recette ordinaire du Domaine et des aides du comté et de l'Élection de Mâcon.— Gages de Pierre Bouton et de Jean de Pise, tous deux présidents en cette Élection; de Zacharie de Peles, lieutenant de longue robe en ladite Élection; de François de La Porte, Vincent Bernard et Denis Arcelin, tous trois élus de cette même Élection; de Mathurin Bullion, élu pour le Roi; de Pierre Pelletrat et de François Collon, aussi élus; de Claude Berthot, conseiller en cette Élection, et d'autres officiers. — Gages de Guillaume Drée, sieur de La Sarrée, capitaine de Saint-Gengoux. — Exécution d'un voleur condamné à être marqué sur l'épaule et banni de France pour toujours.

B. 5195. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1598-1599. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard pour la recette des aides ordinaires sur les denrées. — Recette du huitième des vins à Berzé-la-Ville et à Berzé-le-Châtel. — Versement fait entre les mains de Nicolas Chaumelis, receveur général des finances. — Gages des officiers. — Payement des rentes constituées.

B. 5196. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, parchemin.

1599-1600. — Mâcon.— Compte de Joachim Grillet, commis à la recette des aides seulement, « en attendant la « fin du différent qui existait entre lui et Gérard Dagon- « neau, à cause de l'office de receveur du Domaine et des « aides auquel le dit Grillet avoit été promu après le décès « de Jean Noblet. » — Rente constituée payée à Philibert Grangier, ayant droit de Jean Noblet; à Jacob Comte, gruyer de Châlonnais; à Jean Bureteau, seigneur de Jugy.

B. 5197. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1600. — Mâcon. — Compte de maître Joachim Grillet, nommé par arrêt du Conseil privé du Roi, vérifié à la Chambre des Comptes et entériné au Bureau des finances; acte de présentation de la caution par-devant le bailli et récépissé de 335 écus 10 sous. — Gages de Pierre Dormy, baron de Vincelles et bailli du Mâconnais.— Procès intenté à deux soldats de la compagnie du sieur de Chitin, capitaine au régiment du sieur de Nerestain, accusés de larcin. — Publication d'une ordonnance en vertu de laquelle il est enjoint à toutes les villes du Mâconnais, « conformé- « ment à l'édit de pacification pour le bien et la paix du « royaume entre les catholiques et ceux de la prétendue « réligion réformée, de vivre en paix et de se comporter « modestement les uns avec les autres. » — Bannissement du capitaine Lespine et de sa femme.

B. 5198. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, parchemin.

1605-1606.— Mâcon.— Compte de Joachim Grillet, seulement pour les aides de l'Élection et du comté de Mâconnais. — Recette dans la ville de Cluny; — dans la

châtellenie de Bois-Sainte-Marie ;— dans la ville de Mâcon. — Gages de Pierre Bouton et de Jean de Pise, présidents en l'Élection ;— de Claude Dormy, greffier en ladite Élection.— Deniers payés à dame Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, en qualité d'héritière de madame Françoise Chabot, comtesse de Charny, et comme ayant droit de mesdames Éléonore Chabot, marquise de Varembon, Catherine Chabot, comtesse de Tavannes et de Charlotte Chabot, comtesse de Tillières, ses sœurs, toutes héritières de feu messire Éléonor Chabot, comte de Charny, leur père, à cause de la vente et aliénation du péage de Mâcon.

B. 5199. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1606. — Mâcon. — Compte de Joachim Grillet, pour la recette du Domaine.—Recette de 5,650 livres provenant de l'amodiation du péage de Mâcon, tranchée par le sieur Le Goux, trésorier général de France en Bourgogne, à Claude Hugan, marchand à Mâcon. Les droits des langues bovines et celui de la pêche au-dessus du pont de Mâcon sont improductifs, attendu que cette partie du Domaine a été usurpée.— Charles de Bourbon, duc de Soissons, héritier de François d'Orléans, prend une certaine somme sur le revenu de Saint-Gengoux.— Rente payée à Pierre Morelet, procureur en la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 5200. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1607. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, eceveur ancien du Domaine. La plupart des articles de la recette sont terminés par le mot *néant*, à cause des aliénations. — Recette du prix de la vente des biens d'un fils *donné* de feu Burtin Caravuel, décédé sans enfants, acquis au Roi par droit de bâtardise. —Salaire d'un sergent qui était allé sur les limites du bailliage de Mâcon et du Charollais pour prendre au corps, s'il pouvait, François Laroue, dit le Cadet-Vert, prévôt des maréchaux du Charollais, ou l'ajourner à comparaître dans trois jours par-devant le lieutenant du bailliage de Mâcon.

B. 5201. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1607-1608. — Mâcon. — Compte de Gérard Dagonneau, receveur des aides et du Domaine par la résignation d'Olivier Dagonneau, son père. Ce registre n'est relatif qu'à la perception des aides sur les denrées.

B. 5202. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1608. — Mâcon. — Compte de Pierre Du Mex, sieur de La Grange, fondé de pouvoir de Gédéon Dagonneau, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, fondé de procuration de Gérard Dagonneau, receveur titulaire. — Gages de Palamède Bourgeois, lieutenant particulier et assesseur criminel au bailliage de Mâcon. — Rente constituée payée à Claude Languet, avocat à Châlon.

B. 5203. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, parchemin.

1608-1609. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour les aides ou imposition sur les denrées. — Recette sur le prix de la vente des bêtes chevalines à Mâcon; — dans la châtellenie de Crêches. — Gages des officiers.— Rente constituée payée à Jean Rossignol, de Mâcon, par transport de Jacques de La Charme. — Série de payements de rentes semblables.

B. 5204. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1614. — Mâcon. — Compte de Joachim Grillet, pour le Domaine. — Chapitre des dépenses, la recette étant à peu près nulle. — Exécution d'incendiaires condamnés à être battus de verges, d'une mère et de ses filles également fouettées par la ville, « pour avoir mené une sale et impu« dique vie. »

B. 5205. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, parchemin.

1614-1616. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour les aides seulement et les dépenses faites sur cette recette. — Don de 1,000 livres fait aux habitants de Mâcon, somme équivalant au prix de la ferme du huitième des vins vendus en détail dans la ville de Mâcon. — Rente payée à Philiberte Damas, veuve d'Étienne Froment.

B. 5206. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, parchemin.

1615-1616.— Mâcon.— Compte de Joachim Grillet, pour les aides sur les denrées vendues. — Recette de la ferme de cet impôt pour la tannerie, l'*estoffrie* et les écorces dans la ville de Tournus, dont les revenus avaient été aliénés à Pierre Dumey. — Rente de 7 livres payée à Bénigne de Frasans, greffier au Bureau des finances.

B. 5207. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, parchemin.

1617-1618.— Mâcon. — Compte de Joachim Grillet, pour les aides ordinaires sur les denrées. — Antoine de Pise, président en l'Élection du Mâconnais, reçoit 20 livres pour droits « de visitations et chevaulchées qu'il avait cous« tume de prendre chaque année sur cette recette. » — Rente constituée payée à Jean-Baptiste Lantin, conseiller au

Parlement de Bourgogne, fils de Guillaume Lantin, avocat à Châlon; — à Marc-Antoine Millotet; — à Abraham Bouchin.

B. 5208. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1618. — Mâcon. — Compte de Joachim Grillet pour la recette du Domaine. — Les halles n'offrent plus de revenus au Roi, attendu qu'elles ont été aliénées à Claude Bullion. — « Les habitants de Montegrois-en-Bresse, qui devaient annuellement au Roi, pour garde, un droit de « 60 sous, ne donnent rien, d'aultant qu'il n'y a aulcung « village en Bresse qui se nomme Montegrois. » — Gages de messire Ponthus de Ciberault, chevalier, seigneur de Bixie, bailli de Mâcon et capitaine du château de cette ville.

B. 5209. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, parchemin.

1619. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour la recette des aides ordinaires sur les denrées vendues. — Recette de cette imposition dans la ville de Mâcon et énumération des denrées qu'elle frappait. — La dépense consiste presque entièrement à payer des rentes constituées et assignées sur les aides. L'une est payée à Claude Bullion, sieur de Laye; une autre à François de Rimon, lieutenant en l'Élection du Mâconnais.

B. 5210. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1619.— Mâcon.— Compte de Salomon Chesnard, pour le Domaine.— Le revenu de la châtellenie du Bois-Sainte-Marie, qui avait été aliéné à Philibert Brunet, ayant été réuni au Domaine, ce revenu ne fut pas adjugé, « pour ce « qu'il ne s'est trouvé personne qui voulut enchérir si haut « que la rente qu'il eut fallu payer à l'acquéreur, et qu'au « moyen de quoi la jouissance lui en fut laissée. » — Claude Combe, peintre à Mâcon, reçoit 6 livres pour avoir fait l'effigie de deux contumax qui devaient être pendus.

B. 5211. (Registre.) — In-folio, 159 feuillets, parchemin.

1619-1620.— Mâcon.— Compte de Joachim Grillet, pour les aides ordinaires sur les denrées. — Rente payée à Gratien Bernard, chanoine et archidiacre à l'église de Mâcon; — à Jacques Verjus, greffier en chef au bailliage de Mâcon; — à Abraham Bouchin; — à Claude Gaillard, conseiller du Roi et président en la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 5212. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1621-1622. — Mâcon. — Compte sans nom de receveur. — Rente payée à Nicolas Dauphin, jadis procureur du Roi au grenier à sel de Mâcon, à cause de la suppression de cet office, jusqu'au remboursement de la somme qu'il avait donnée pour l'avoir. — Achat de cordes par le bourreau de Mâcon, « afin de conduire devant la grande « porte de Saint-Pierre de Mâcon, pour y faire amende « honorable, un individu qui avait battu et outragé sa mère « et proféré de grands blasphèmes contre la toute-puissance « de Dieu. »

B. 5213. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, parchemin.

1624-1625. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour la recette des aides ordinaires sur les denrées. — Recette de 4,540 livres, données par André Delafosse, subrogé au lieu et place de Jean Caillard, fermier général desdites aides, pour les filles et héritières de Léonor Chabot, comte de Charny, à qui cette adjudication avait été faite en 1596 par les commissaires du Roi. — Gages des officiers de l'Élection et payement des rentes constituées.

B. 5214. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1626. — Mâcon.— Compte de François Paisseau, pour la recette ordinaire du domaine dans ce bailliage.— Recette de 3,478 livres données au nom de dame Marguerite Chabot, duchesse d'Elbeuf, et de sa sœur, la comtesse de Tillières, pour la ferme du péage de Mâcon, dont leur père, Éléonor Chabot, avait été adjudicataire. — Aliénation des bancs et de l'éminage de Mâcon, faite en 1624 au recteur des pauvres de l'hôpital Notre-Dame de Mâcon. — Anne Bernard, de Rochefort, veuve de Léonor de Semur, seigneur de Trémont, gouverneur du Mâconnais et lieutenant de 100 hommes d'armes des ordonnances, ayant droit de Charles de Bourbon, comte de Soissons, héritier de Françoise d'Orléans, sa mère, reçoit 60 livres pour le revenu de la châtellenie de Saint-Gengoux.

B. 5215. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1626-1627. — Mâcon. —Compte de Salomon Chesnard, pour les aides dans le comté et l'Élection de Mâcon, dont la ferme était tenue par la duchesse d'Elbeuf et la comtesse de Tillières, filles et héritières d'Éléonor Chabot. — Rente constituée payée à Laurent de Gouvenain, procureur au Parlement de Dijon, ayant droit de noble Jean Boursier, sieur de Champlay.

B. 5216. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, parchemin.

1628-1629. — Mâcon. — Compte de François Paisseau pour le domaine amodié aux héritiers d'Éléonor

Chabot. — Gages de messire Hugues Foillard, conseiller du Roi, lieutenant général du bailliage; — de Salomon Chesnard, receveur ancien du domaine; — de François Paisseau, receveur alternatif dudit domaine. — Pierre Giroud et Denis Gaillard reçoivent 6 livres pour avoir déposé contre un individu « accusé d'avoir mal et insolam- « ment parlé contre Sa Majesté. » — En 1628, la contagion était dans la ville de Lyon, et on évitait d'y aller, à cause du danger auquel cette maladie exposait. — Frais pour la conduite à la conciergerie de Paris de deux individus du Dauphiné, faisant profession de la religion prétendue réformée, accusés d'avoir tenu des propos scandaleux et fait des menaces contre la personne du Roi, pour raison de quoi ils auraient été condamnés à mort.

B. 5217. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1630. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour le Domaine, ayant pour procureur à la Chambre des Comptes Morelet. Ce domaine est toujours aliéné à la duchesse d'Elbeuf et à la comtesse de Tillières, en qualité de filles d'Éléonor Chabot. — Gages de M. de Saulx, baron de Tavannes, bailli de Mâcon, par le décès de messire Charles de Saulx, son père. — Rente payée aux héritiers de feu Jean Florette, conseiller du Roi, au Parlement de Paris.

B. 5218. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1631-1632. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour le domaine amodié à la duchesse d'Elbeuf et à la comtesse de Tillières; le péage était chargé de 3,478 livres, dont la recette est faite. — Les revenus de la châtellenie d'Avayé sont aliénés à perpétuité par les commissaires du Roi, en 1596, au sieur de Chaudon, avec ceux de la châtellenie de la Maille-d'Or.

B. 5219. (Registre.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1633-1634. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour le domaine et les aides, le tout amodié aux dames d'Elbeuf et de Tillières, filles et héritières d'Éléonor Chabot, comte de Charny. — Gages d'Antoine Grillet, conseiller du Roi, lieutenant général du bailli Claude de Saulx-Tavannes; — de Claude Dupuis, un des contrôleurs du domaine au bailliage de Mâcon.

B. 5220. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1634-1635. — Mâcon. — Débris d'un compte sans nom de receveur. Ce fragment ne contient que le payement des rentes constituées sur les aides de l'Élection du Mâconnais, dont l'une est payée à Philibert Berthelot, conseiller en ladite Élection.

B. 5221. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1635-1636. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour les aides ordinaires dont jouissaient les dames d'Elbeuf et de Tillières, chargées, aux termes du bail, d'en payer les charges. — Diverses rentes constituées payées à Guillaume Languet, fils et héritier de Claude Languet.

B. 5222. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1636. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour le domaine. — Les charges du domaine sont payées par les héritières de feu Éléonor Chabot, adjudicataire du péage de Mâcon. — Recette de 20 sous dus par Olivier et François Marbou, sur une maison située à Mâcon, « jusqu'au « pavement de la rue publique. » — Rentes dues aux religieux de l'abbaye de Haute-Combe, à François de Vergy, comte de Champlitte, baron d'Autrey. — Gages de Claude de Saulx, baron de Tavannes, bailli de Mâcon, à la place de son père, mais n'ayant pas l'âge exigé par sa charge et étant encore sous la garde de sa mère.

B. 5223. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1637. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour le domaine, dont les dépenses continuent à être payées par les héritières de Léonor Chabot, adjudicataire du péage de Mâcon. — Les revenus de la prévôté de Mâcon, aliénés à Claude Bullion, lui sont laissés lors de la réunion du domaine, parce qu'il n'y avait pas d'intérêt réel à les reprendre. — Rente assignée au profit de Claude Verjus, ayant droit d'Antoine de La Blétonnière, qui l'avait de Réné de Montchanin.

B. 5224. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, parchemin.

1638-1639. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour le domaine du bailliage et les aides ordinaires dans l'Élection. — Le revenu de la châtellenie de Charlieu, au siége de Chambéry, est nul, parce qu'aucune délivrance n'en a été faite, et que, d'ailleurs, cette châtellenie étant du Lyonnais, le comptable n'en a pas été chargé. — Dépense de 15 livres pour droits d'épices au profit de la Chambre des Comptes, droits qui consistaient en 2 sous pour livre, aux termes de l'édit du Roi, avril 1640. — Gages de Jacques Laurent, avocat au bailliage de Mâcon.

B. 5225. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, parchemin.

1640-1642. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour le domaine. — Les dames d'Elbeuf et de Tillières sont propriétaires du péage de Mâcon, et c'est sur le revenu de ce péage qu'elles donnent 3,478 livres pour l'acquittement des charges de ce compte, comme fiefs et aumônes, gages d'officiers, rentes constituées, frais de justice, de façon et de reddition de compte. — La châtellenie de Saint-Gengoux est amodiée à Philibert Mariette, au profit de madame Anne Bernard, de Rochefort, veuve du sieur de Tremont, ayant droit de madame la comtesse de Soissons.

B. 5226. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, parchemin.

1642-1644. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour les aides. — François Rety, fermier desdites aides, au profit des héritières de Léonor Chabot, donne 4,434 livres, pour payer les charges générales de ce compte. — En vertu d'un arrêt du Conseil d'État, du 6 juin 1643, il doit être levé un quart et demi sur les gages des officiers et sur les rentes assignées sur le domaine, « pour subvenir aux dépenses de la guerre. »

B. 5227. (Registre.) — In-folio, 201 feuillets, papier.

1644-1645. — Mâcon. — Compte de Pierre Chesnard, fils de Salomon et son héritier universel ; ce registre, relatif aux aides ordinaires, est présenté à la Chambre des Comptes par Mallogé, procureur dudit comptable. — Rentes payées à Pierre Boyvin, marchand à Mâcon ; — à Claude de Meaux, sieur de Marbé, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Mâcon.

B. 5228. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, parchemin.

1645-1646. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour les aides ordinaires. — Philibert Rety, fermier général des aides, au profit des héritières de Léonor Chabot, continue à verser entre les mains du comptable 4,434 livres pour acquitter les charges du domaine. — Claude Mathoud, conseiller du Roi, président en l'Élection de Mâcon, reçoit ses droits de visite et de chevauchée.

B. 5229. (Registre.) — In-folio, 177 feuillets, papier.

1646-1647. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour les aides. Ce compte fut présenté et affirmé à la Chambre des Comptes de Dijon par Claude Collot, échevin de Tournus, fondé de procuration et assisté de Thomas Berthier, procureur, par-devant Jean Humbert et Claude Morelet, conseillers du Roi, maîtres et auditeurs, commissaires députés à l'audition du présent compte, le 26 mai 1654. — Gages de Claude Corneloup, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Mâcon. Ce compte finit ainsi : « Clos au grand bureau où étoient messieurs Marloud et de « Marguenot, présidents ; Joly, Pérard, Loppin, Millière, « Filzjean, Nicolas Guyet, Pouffier, Lantin, Thomas Grand- « maison, Jacquot Bouchyn ; Derequelaine, Trocu, Gau- « thier, Drouhin, et nous commissaires députés à l'audi- « tion de ce compte. *Signé :* Humbert, Marloud, More- « let. »

B. 5230. (Registre.) — In-folio, 223 feuillets, papier.

1647-1648. — Mâcon. — Compte de François Paisseau, pour les aides. — Recette de cette aide, suivant l'état particulier donné par les trésoriers généraux de France, en Bourgogne, audit comptable. — Rente payée à Philibert Bouton, de Salornay ; — autre rente à Claude Noblet, sieur de Chancelet.

B. 5231. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets, papier.

1647-1649. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour le domaine, présenté et affirmé par maître Simon Dumont, avocat au Parlement, fondé de procuration dudit comptable et assisté de maître Claude Mallogé, son procureur, par-devant Jean-Louis Trocu et Jacques Moreau, conseillers du Roi, auditeurs en la Chambre des Comptes, commissaires députés pour l'examen et l'audition de ce compte, le 28 novembre 1659. — Le revenu de la châtellenie de Prissé est aliéné à Jean Couppé ; — la prévôté de Saint-André-du-Désert à François Guillemin.

B. 5232. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier.

1648-1649. — Mâcon. — Compte de Salomon Chesnard, pour les aides seulement, présenté et affirmé par Réné Chuffin, concierge de la Chambre des États du Mâconnaîs, et procureur spécial dudit comptable, assisté de Claude Mallogé, procureur, par-devant Étienne Filzjean, Grandmaison et Morelet, auditeurs, le 17 juillet 1659. Tous les articles de cette imposition sur les denrées sont, comme à l'ordinaire, suivis du mot *néant*, parce que ce revenu appartenait aux dames d'Elbeuf et de Tillières. — Rente payée à Daniel Galopin, conseiller au Parlement de Bourgogne.

B. 5233. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, papier

1650-1651. — Mâcon. — Compte de Salomon Ches-

nard, pour les aides seulement. — Gages de François Paisseau, receveur alternatif desdites aides, y compris 50 livres, pour la moitié des gages de l'office de receveur triennal uni à l'office de receveur ancien et alternatif; — de Philibert de Bullion, conseiller, président en l'Élection de Mâconnais; — de François Bauderon, conseiller du Roi, élu en ladite Élection.

B. 5234. (Registre.) — In-folio, 276 feuillets, papier.

1749-1757. — Mâcon. — Compte des octrois extraordinaires de la ville de Mâcon, rendu par Claude-Joseph Puvallier, receveur comptable. C'est la troisième perception des droits fixés par arrêt du Conseil de 1727. — Délibération des habitants de Mâcon, pour obtenir la continuation des octrois extraordinaires; lettre de Joly de Fleury, intendant de la province, avec l'arrêt du Conseil et les lettres patentes du Roi, qui autorisent cette continuation. — Commission du receveur. — Enregistrement des lettres patentes, de l'arrêt du Conseil et de la commission. — Procès-verbal de délivrance de cet ordre. — Remboursement des offices de procureur du Roi et de secrétaire-greffier de l'Hôtel-de-Ville, et d'un office de lieutenant de milice bourgeoise. — Réparations faites à la tour de la ville, occupée par l'exécuteur de la haute justice. — Dot des filles mariées en réjouissance de la naissance du duc de Bourgogne. — Acquisition d'une maison touchant à l'Hôtel-de-Ville. — Frais de la levée du plan de la ville. — Délivrance de la construction de deux murs de quai sur la Saône.

B. 5235. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

1757-1766. — Mâcon. — Compte de Claude-Joseph Puvallier, receveur de l'octroi extraordinaire, accordé par arrêt du Conseil et les lettres patentes des 23 août et 20 septembre 1757, pour neuf années. — Produit des matériaux provenant de la démolition d'un mur de la ville. — Frais de plans et de construction du quai. — Dépenses pour la construction d'une porte cochère au bastion Saint-Antoine.

B. 5236. (Registre.) — In-folio, 856 feuillets, papier.

1767-1778. — Mâcon. — Compte de Jacques-Benoît Puvallier fils, receveur des deniers de l'octroi accordé à la ville, par arrêt du Conseil et lettres patentes des 10 février et 4 mars 1767, des 17 avril et 23 mai 1770, y insérés. — Concession de terrains faite à la ville entre ses murs et la Saône, au passage sur le quai de la grande route de Paris à Lyon. — Tarif pour l'octroi des foins, des charbons et du bois de chauffage. — La somme de 52,000 livres est donnée à titre de secours volontaire à la ville de Mâcon, pour l'aider à construire le quai de Saône, devant cette ville. — Emprunt de 30,000 livres fait par la ville de Mâcon pour être appliqué à ses dettes les plus urgentes.

B. 5237. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1375-1378. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Huguenin Dubos, châtelain de cette châtellenie pour la comtesse de Flandres, d'Artois et de Bourgogne. — Le profit du four de la Maison-Dieu est nul, parce que Madame l'avait donné à Alexandre, son panetier « à sa vie, lequelz estoit lors son messaigier. » — Réparations faites au châtel de Méhers. — Aumône faite au curé de Méhers-le-Comte, pour l'anniversaire de madame Mahaut. — Recette de 3 sous pour six gelines de coutume ou *forestaige* au village de Moussy, dont le nombre croissait et décroissait avec celui des feux. — La recette était de 16 gelines, mais ce nombre est réduit à 6, à cause de la diminution des feux. — Recette de la dîme en blé, qui avait appartenu à Jean d'Arqueu. — « Quant au charbonnage, Madame a laissé les « bois aux habitants de Méhers, pour tant qu'ils disoient « que Madame ne les povait vendre, et que ce estoient leur « usage et leur droitz. » — Recette des tailles des hommes serfs de Neuffontaines.

B. 5238. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1378-1381. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Huguenin Dubos, châtelain pour la comtesse de Flandres et de Bourgogne. — Recette du produit de la prévôté de Méhers, Monceaux et Neuffontaines; — de la coutume de la Maison-Dieu, « qui croist et décroist pour ce « que quant les habitans de la dite ville sont bourgeois de « Méhers ils doibvent 5 sous, et quant ilz sont bourgeois « de la Maison-Dieu, ils doibvent 2 sous tant seulement. » — Vente de biens pour forfaiture. — Réparations faites au toit du châtel de Méhers, que le vent avait bouleversé. — Recette des cens de Dornecy, partagés entre Madame et l'abbé de Vezelay; — du produit de la coutume de Mont-Vigne, autrement du forestage, qui se payait en pains et en argent. — Une queue des vins nouveaux de Madame est vendue 8 livres. — Recette du loyer des loges des forgerons des forges de Maulaix. — Deux milliers de clous à lattes sont payés 18 sous.

B. 5239. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1381-1383. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Huguenin Dubos, châtelain. — Recette du pro-

duit de diverses pièces de terre et d'un pré qui appartenaient à Madame et à l'abbé de Vézelay, parce qu'ils sont en chaume, « et ne trouve l'on qui les face. » — Dépenses pour les vendanges. — Salaire du portier du châtel de Méhers. — Recette de La terre de la Coudroie; — des tailles de bâtards, à Méhers, Champagne, Dornecy, Vignes et dans toute la châtellenie.

B 5240. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy, institué châtelain par Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, baron de Donzy, son fils aîné. — Recette du froment du portage de Monceaux que devaient les héritiers de Robert de Campan et messire Pierre d'Auxois sur leur terre de Borbes du Chemin; — de la vigne blanche faite en cinquième; — du droit de gîte à Magny, « qui est « de 50 livres de sept ans en sept ans; » — de 5 francs et demi, provenant du prix d'une cotte de fer, ayant appartenu à un homme d'armes, qui n'avait rien autre chose et qui fut exécuté à Méhers, pour ses démérites. — La queue neuve à mettre du vin est vendue 5 sous.

B. 5241. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1387-1389. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy, châtelain. — Recette du droit de gîte à Corbigny; — de la coutume de Mont-Vigne, qui consistait pour chaque usager des bois en 2 deniers de pain et en 2 boisseaux combles d'avoine. — Recette des terres de Teigny; — de 4 livres, provenant de la vente d'un bœuf d'épave, trouvé à La Coudroie; — de 8 francs 16 sous, provenant de la vente de six porcs et d'autres objets advenus au duc par confiscation sur un fugitif, accusé d'homicide. — Les gages du châtelain étaient de 12 francs. — 159 bichots sont comptés pour la consommation faite par l'hôtel du duc, pendant son séjour à Montenoison, au mois de mars 1388.

B. 5242. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1389-1391. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy, châtelain. — Recette des exploits de justice des serfs du duc, taxés par le bailli, et de ceux des eaux et forêts faits par-devant le gruyer. — Le bichot de froment est vendu 3 gros. — Les frais de quatre jours d'un voyage fait par le châtelain et son clerc à cheval sont de 20 sous, c'est 5 sous par jour. — Quatre hommes qui avaient porté de la tuile pendant une journée reçoivent ensemble 7 sous 8 deniers, pas tout à fait chacun 2 sous.

B. 5243. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1391-1395. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy, châtelain. — Recette des coutumes de la Maison-Dieu, appelées bourgeoisies; — du produit de la vente de biens advenus au duc de Bourgogne « pour la forfaiture de Henri-le-Lorrain, qui fut exécuté; » — des coutumes de Mont-Vigne, appelées forestages. — Compte relatif aux vins et aux vignes du duc faites *à partie.* — Un poulain d'épave est vendu au profit du duc 2 sous 6 deniers.

B. 5244. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1395-1397. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy, châtelain. — Vente de froment faite par mandement de Regnaud Loppin, receveur général du Nivernais et de Donziois, sous le scel de la prévôté de Clamecy et par subhastation. — Dépense d'avoine faite par les chevaux du comte de Nevers, qui logea à Saint-Linart le 11 et le 12 avril. — Les forges de Maulaix sont vacantes. — Recette des tailles « des chasnins (hommes communs à deux seigneurs) et autres « hommes de mon dit seigneur. » — Rôle des individus, pour la recette des tailles de la châtellenie.

B. 5245. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier

1397-1401. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines. — Compte de Guillaume Darcy. — Bocheron de Dornecy, donne annuellement 3 bichots et un demi-boisseau de froment et autant d'avoine, pour « l'amoissonnement de 7 « journaux et demi de terres, situées à Dornecy, lesquelles « Regnaud de Mello avoit donnée à feu madame d'Artois. » — Recette du produit des bourgeoisies de Méhers, appelées censes; — des forestages des bois de Monceaux. — Voyage du châtelain, à Issy-l'Évêque, près de l'évêque d'Autun, pour lui porter des lettres du gouverneur, « pour ce que « ung évesque blanc vint à Saint-Lyénard et ailleurs, où il « donna tonsure de clerc, comme lieutenant du dit évesque « à plusieurs des hommes de mon dit seigneur tant « des *chagnins* que autres. » Ce fait étant venu à la connaissance du châtelain, il en avait averti le Conseil, qui avait écrit à l'évêque d'Autun pour s'en plaindre et lui dire « qu'il vouloit délaisser à fére telles tonsu-« res, lesquelles n'estoient pas raisonnables, et réparer cel-« les qui avoient estés faictes au préjudice de mon dit sei-« gneur. » — L'évêque d'Autun n'étant plus à Issy, à cause de la mortalité, le châtelain alla à Thoisy, où il trouva l'évêque d'Autun qui lui apprit « que ces ordinations avoient « esté faites à son inçu » et qu'il appela devant lui ceux qui avaient obtenu les tonsures.

B. 5246. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1401-1403. — Méhers, Monceaux, Neuffontaines.— Compte de Guillaume Darcy, châtelain. — Des agneaux d'épave sont vendus aux enchères 20 deniers pièce. — Trois muids de vin sont vendus ensemble 10 francs, c'est-à-dire trois francs 4 gros pièce, ou 3 francs un tiers. — Dépenses faites au châtel de Méhers, par le commandement de messire Guillaume de Rosay, gouverneur, et de Jean de Curiot, capitaine dudit châtel.

B. 5247. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1382-1383. — Mellecey. — Compte rendu par Guillaume de Gastinois, prêtre demeurant à Mellecey, au profit de noble et puissant seigneur Guillaume de La Trémouille, seigneur d'Uchon, de Bourbon-Lancy et de Mellecey en partie. — La recette consiste en froment, en seigle, en avoine, en vin, en argent. — Dépense de 13 boisseaux d'avoine, faite par les chevaux de Guillot, écuyer de monseigneur et des autres gens, qui avaient passé 15 jours à Mellecey, pendant les vendanges. — Recette d'argent provenant des corvées, des cens sur les terres et des droits de franchise. — Rôle nominatif des individus qui payaient les censives à Mellecey. — Une queue de vin nouveau est achetée 10 francs. — Deux livres de chandelles de suif sont vendues un gros. — La queue neuve pour mettre le vin est achetée 6 gros. — Recette d'un demi-boisseau de froment donné par Jeannet Parse de Saint-Martin-sous-Montagu, qui devait chaque année une coutume de trois quarts de boisseau, dont deux appartenaient audit seigneur de La Trémouille et l'autre au duc de Bourgogne, à cause de sa châtellenie de Montagu.

B. 5248. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, papier.

1407. — Monnet. — Compte de Roubert Monnet, receveur dudit lieu pour le comte de Bourgogne — Recette des poses (droit d'étalage ?) du bourg du châtel de Monnet; — des toises que l'on doit audit bourg, c'est-à-dire de 2 engroignes par toise mesurée sur la rue; — du produit de la justice de Monnet, gouvernée par Poinsot Tissot, châtelain dudit lieu.—Vente des blés du même lieu, par mandement de Jean Carondelet, trésorier de Dôle.

B. 5249. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1342-1360. —Montagu. — Compte de Henri Le Roytot de Dijon. — Recette des franchises, appartenant au château de Montagu, et rôle des individus qui les payaient, à Montagu, à Mellecey et à Saint-Marc de Vaux. — Recette du produit de la prévôté de Montagu, appartenant au duc de Bourgogne et à madame de Mellecey. Elle était amodiée à Guyot de La Court, demeurant à Montagu « de lez saint « Jean Baptiste. » — Recette de la Closerie de Montagu, où les chanoines de Saint-Georges de Châlon avaient 60 soudées de terre. — Rôle des individus qui payèrent les franchises à Saint-Martin-sous-Montagu en 1366.

B. 5250. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin; 34 feuillets, papier.

1354-1359. — Montagu. —Compte de Henri Le Roytot. — Vente des foins des prés de la perrière de Buxy-lès-Saint-Gengoux. — Les habitants d'Étroies payent une redevance pour mener paître leur bétail dans la vaine pâture de Marloux. — Recette de l'acensement de Marloux, au profit du duc et des dames de Remiremont qui partageaient. — Les ouvriers taillant les vignes recevaient 5 sous par jour, qui valaient 8 gros.

B. 5251. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1360-1361. — Montagu. — Compte de Robert de Marnay, châtelain. — Dépenses faites depuis Noël jusqu'au 15 janvier par des hommes d'armes envoyés au château de Montagu « pour les gardes des gens de compagnie qui es- « toient à Coyches (Couches), à Gevrey (Givry) et aux en- « virons. » Ces routiers passèrent devant le château, que le châtelain avait reçu ordre du duc, du bailli de Châlon et de plusieurs gens de mondit seigneur de défendre « pour « la moilleur manière qu'il porroit contre les dites com- « paignies et d'autres ennemis. » — Établissement des barres, barrières, serrures, chaînes de fer. — Réfection du « portal de la première porte du châtel » par ordre du duc et des dames de Marcilly et de Crux. — Dépenses faites par des hommes d'armes, qui avaient gardé ledit château depuis la chandeleur 2 février jusqu'au mois d'août « contre « les Bretons et les ennemis logiez au pays. » — Elles sont partagées par le Roi, la dame de Villy, les enfants de Marcilly et la dame de Crux. — Dépenses des prisonniers du châtel, pendant un an à dater de la Purification. — Construction d'eschiffes (guérites), l'une sur la tour de la grande porte du château, l'autre sur la grande tour sur les Terreaux.

B. 5252. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1363-1366. — Montagu. — Compte de Robert de Marnay, chevalier, châtelain. — Recette des franchises de la terre de Montagu. — Frais pour la garde du château par mandement du duc « que pour le temps es- « toit duc de Touraine. » — Voyage fait par le bailli de

Châlon à Montagu pour organiser la garde. — Vin donné à Étienne Oyn, chevalier, « capitaine de Montagu. » — Deux sergents armés sont envoyés de Montagu à Ouroux près Châlon, le jour de l'Assomption, pour garder ce village. — Établissement de diverses portes dans l'intérieur du château. — La journée des ouvriers travaillant aux vignes est estimée un gros.

B. 5253. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1369-1370. — Montagu. — Compte de feu Gauthier Buchepot, châtelain de Montagu. — Recette des censives, qui se partageaient entre le duc et les sires de Marcilly. — Constructions faites au moulin de l'étang de Montagu. — Rigoles faites pour l'écoulement des eaux à une toise de distance l'une de l'autre dans le clos de Mellecey. — Rôle des individus qui devaient de l'huile, de la cire ou des chapons.

B. 5254. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin; 35 feuillets, papier.

1370-1373. — Montagu. — Compte de Perrenot de La Coudre, châtelain. — Recette de loyers de divers appartements au château de Montagu; — du droit de *loux et remuaiges* (de mutation) pour la vente d'une vigne, située à Saint-Martin-sous-Montagu; — la vigne est vendue 16 francs; — le droit perçu est de 2 francs. — Dépense du châtelain et de son clerc, ainsi que de trois sergents qui étaient allés à Ouroux le jour de l'Assomption, fête de ce village, afin de le garder ce jour-là, selon l'habitude. — Les habitants payaient pour cela au duc une rente d'avoine. — Salaire de Jean Rabutin, qui avait amené sur ses chars les avoines d'Ouroux. — Recette des quarts-setiers de vin dus en vendange dans l'étendue de la châtellenie. — Amende payée par un individu qui avait dit au prévôt de Montagu: « vous avés menti, vous avez bezardé; » — autre amende arbitraire, d'un autre individu qui avait démenti Guillaume de Germoles, son seigneur.

B. 5255. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1373-1376. — Montagu. — Compte de Perrenot de La Coudre, châtelain. — Dépenses faites pour la culture du clos de Mellecey. — La journée des femmes qui enlèvent les paisseaux (échalas) est payée un demi-gros, celle des hommes qui taillent la vigne est payée un gros et demi. — Dans d'autres localités ils ne reçoivent qu'un gros. — Le vin est vendu 2 francs 12 sous et demi la queue; — ailleurs la queue est estimée 4 francs 13 sous 4 deniers, à raison de 5 deniers la pinte. — Dépense de 3 sous, montant des frais de bouche, c'est-à-dire pain, vin et viande, donnés à ceux qui, le lendemain de Noël, étaient venus à Montagu payer les coutumes. — Vente de deux bœufs, de deux ânes, d'un cheval et d'une jument laissés par les Bretons, « qui « furent en la dite terre de Montagu environ la mi-aost 1395; » — ils sont vendus 6 francs les ânes, 2 francs le cheval et la jument 3 francs 9 gros, dont la moitié fut dévolue au duc de Bourgogne. — Recette de l'avoine de garde due par les habitants d'Ouroux-oultre-Saône et de Colombey.

B. 5256. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1376-1379. — Montagu. — Compte de Guillaume de Colemarre, institué châtelain par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne. — Payement de 10 francs montant des gages du châtelain. — Amende payée par des individus qui avaient, les uns arraché de nuit des vignes qui ne leur appartenaient pas, les autres *plumé* des cerisiers et d'autres arbres. — Payement de 6 gros, fait à trois hommes qui, pendant deux jours avaient recueilli et porté avec la *seille* les parties de vin dues au duc de Bourgogne à Bourg-Neuf et à Chamirey et l'avaient ensuite porté à Mellecey. — Leur journée est estimée 1 gros.

B. 5257. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1379-1381. — Montagu. — Compte de Guillaume de Collemarre, châtelain. — Recette de rentes, faite dans la châtellenie au profit du chapitre de Saint-Georges de Châlon, qui les tenait du seigneur de Montagu. — Dépenses faites par ordre de la duchesse de Bourgogne, pour garder et gouverner la maison-fort et dépendances de Germolles. — Frais d'une information relative au fief de Germolles, que faisaient vendre les juifs de Paris, à cause d'une somme de 800 francs environ à eux due par Guillaume de Germolles. — Voyage de Drue Felize à Germolles pour visiter une arche qui était dans la chapelle, laquelle contenait des titres relatifs à ce fief, mais qu'il trouva scellée par ordre du Châtelet de Paris. — Ouverture en présence des parties « des arches, coffres et écrins » qui étaient dans ladite maison-fort. — Salaire du peintre qui peignit les armes du duc et de la duchesse de Bourgogne sur la porte de Germolles.

B. 5258. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1381-1382. — Montagu. — Compte de Guillaume de Colemarre. — Recette du prix de l'amodiation de Marloux; — du profit du marché de Bourgneuf, amodiée 14 florins à Jean Disome, prêtre, dont le duc avait la moitié. — Messire Philibert Damas est dit capitaine de Montagu.

B. 5259. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1383-1385. — Montagu. — Compte de Guiot Bertrand, nommé châtelain par le duc de Bourgogne, Philippe le Hardi. — Recette du prix de l'amodiation des prévôtés de Montagu, Mellecey et Marloux. — Jean Disome, chapelain de la chapelle Saint-André, fondée au château de Montagu, reçoit la rente attachée à cette fondation. — Rôle des débiteurs dans la châtellenie, soit pour franchises ou à d'autres titres, à Montagu, à Touche, à Bourgneuf, à Mercurey, à Chamirey, à Dracy, Jamproie, Burizey, Saint-Jean-de-Vaux, Cruchot, Aluze.

B. 5260. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1385-1389. — Montagu. — Compte de Guyot Bertrand, naguère châtelain. — Amende payée par un individu qui avait supprimé un sentier traversant sa vigne au village de Villers. — Amende payée par des individus qui avaient battu des faucheurs étrangers venus dans la châtellenie, et auxquels ils avaient brisé les faux.

B. 5261. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1389-1390. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Énoncé des fiefs de Montagu, appartenant par indivis au duc de Bourgogne et à Philibert Damas, chevalier, seigneur de Montagu; fiefs d'Aubigny, de Lusigny, de Marigny, de Santenay, de Morteuil, de Chamilly, de La Chassagne de Santosse, de Molinot, de Gerpy, de Ruilly, de l'Essart en Bresse, de Mipont, à Chaudenay, de Puligny, Meursault, Corpeau, Corcelles, de Villarceau près Saint-Georges de Châlon, de Givry, du port de Paleau, de Bonne-Amie dans la prévôté de Saint-Loup, de La Forêt près de Chagny. — Évaluation des fiefs appartenant au château de Montagu. — Prisée en gros des terres de la châtellenie de Montagu et de Saint-Romain, faite par le bailli de Châlon, celui de la Montagne, messire Gaudry de Baleurre et Jean Le Boiteux de Vitteaux, commissaires du duc de Bourgogne.

B. 5262. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Partage de la châtellenie, fait par Jacques Paris, bailli de Dijon et Andry Pasté, maître des Comptes, entre le duc de Bourgogne et Philibert Damas, par moitié, tant dans les rentes que dans le château. — « Soit notoire que se messire Philibert Damas vouloit maintenir que ou partage « il doit avoir la succession des bastars, pour ce qu'on dit « que le dit Montagu est du portaige de Bourgogne : et « toutes voies l'on dit qu'il ne recognoist à présent du fié « de monseigneur que sa dite moitié, jurable et rendable « senz aucune terre, il sembleroit qu'en ce cas il ne doit « demander aucuns droits de successions de bastars en « la dite moitié, d'autant que quant le dit Montagu fut « baillé à ses prédécesseurs le fié fut retenu par le duc de « Bourgogne. » — Rôle des feux de Bourgneuf, Chamerey, Touches, Saint-Médard.

B. 5263. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1390-1393. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Recette du produit du champoyage du bétail des habitants de Marloux et des autres villages l'environnant. — « Néant de recette, parce que le châtelain a « défendu le dit champoyage, les bois de Mello en estans « gastez en plusieurs lieux. »

B. 5264. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt, châtelain, tant pour ce qui est divisé entre le duc et Philibert Damas, que pour les rentes qu'il partage avec les religieux de Remiremont. — Recette des franchises de Saint-Martin-sous-Montagu ; — de deux boisseaux d'avoine, donnés par le Bon-Morandin, de Saint-Martin, « pour ce qu'il est devenu homme du seigneur de Mon- « tagu. »

B. 5265. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Rôle de la recette des gelines et des chapons à Marloux, Montagu, Saint-Martin et Mellecey. — Recette de 30 sous dijonnais, donnés par Philibert Damas pour sa partie des franchises de Montagu « à cause de l'ac- « quet fait par mon dit seigneur de Robert de Marnay qui « voulait prendre 60 sous ; » — de 2 francs prix de la vente d'un bœuf d'épave, dont on n'avait pas trouvé le propriétaire. — Une queue neuve à mettre du vin est vendue 5 gros.

B. 5266. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1399-1401. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Par le partage de Montagu, « toute la ville « de Montagu, la moitié du chastel d'illec et les villes de « Saint-Martin et de Mellecey » appartenaient au duc de Bourgogne. — Les biens d'une femme décédée et bâtarde sont vendus aux enchères à son mari, demeurant à Saint-

Martin, comme au plus offrant et après publication à Givry et au Bourgneuf. — Dépenses pour l'établissement d'un pont de bois pour entrer dans la partie du château de Montagu appartenant au duc de Bourgogne.— Rôle des individus de la prévôté de Montagu.

B. 5267. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1401-1404. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Le tiers du clos de Montagu est cultivé à moitié, c'est-à-dire que le vigneron prenait la moitié des fruits, et que, pour l'année 1402, la recette en vin y fut nulle, « pour cause de la tempeste qui avoit esté audit pays. »

B. 5268. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Montagu. — Compte de Floridas de Mollencourt. — Recette de froment provenant des rentes et coutume de Buxy. — Rôle de la recette de la cire à Saint-Martin. — Recette du produit de la vente des foins à Saint-Jean et à Saint-Denis. — Personne n'ayant voulu cultiver à partie une pièce de 16 ouvrées de vigne, le châtelain fut obligé de les faire cultiver aux frais du duc. —Il inscrit pour la recette néant, « la dite vigne ayant *esté* « *tempestée*.»—La journée des hommes qui l'avaient taillée fut payée 6 blancs, celle des femmes qui avaient ramassé le sarment, 2 blancs.

B. 5269. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1406-1408. — Montagu. — Compte de Jacquot Vurry, de Dôle, châtelain, nommé par le duc Jean sans Peur.— Recette du prix de l'amodiation du four et de la prévôté de Mellecey. — Rôle des habitants de Marloux pour la recette des rentes que partageaient le duc et les Religieuses de Remiremont.

B. 5270. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1408-1409.—Montagu.—Compte de Miquiel Du Quesnoy, châtelain, nommé par Jean sans Peur, le 30 mai 1408. — Recette des revenus divers de Marloux; — de Buxy et de Bissey.

B. 5271. (Cahier.) — In folio, 41 feuillets, parchemin.

1409-1411.—Montagu.—Compte de Miquiel Du Quesnoy, châtelain. — Dépenses pour la bouche de ceux qui étaient venus à Montagu ou à Marloux payer les coutumes qu'ils devaient.—Le chapitre de Saint-Georges de Châlon reçoit une rente de 6 livres sur le *clôsage* de Montagu. — Gages des officiers, c'est-à-dire du châtelain, qui reçoit 10 francs; du *clôsier*, ou garde des vignes et terres, qui reçoit 20 gros; de Guillaume le Gentil, qui reçoit 2 francs et 2 bichots de froment.

B. 5272. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1412-1415. — Montagu. — Compte de Miquiel Du Quesnoy, châtelain. — Ce compte fut ouï après le trépas dudit comptable, qui mourut sans héritiers et dont le duc eut les biens pour les causes contenues dans la première page du compte de Germolles, fini le 31 décembre 1414. — Les bois de Marloux appelés bois du Bouchet ou bois d'Amont, consacrés à faire des paisseaux, appartenaient au duc pour un quart, aux Religieuses de Remiremont pour un autre quart et au curé de Mellecey pour le reste.

B. 5273. (Cahier.)—In-folio, 66 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1420-1423. — Montagu. — Compte de Jean Gazel de Besançon, châtelain pour la duchesse de Bourgogne et institué par elle en vertu de ses lettres données en son château de La Perrière. — Le clos de la ville de Mellecey, qui avait été donné à toujours à Jean Morin et consorts et à leurs héritiers pour le faire cultiver « pour la quarte partie « des fruits, » est repris et rendu au même sous la condition de donner tous les ans « une queue de vin vermeil et « 20 sous, pour : 1° une vigne située au finage de Melle- « cey, appelée le clos le Duc, contenant environ 30 ou- « vrées; 2° une pièce de terre de quatre journaux, située « près du dit clos; 3° les saulois des prés joignant la dite « vigne et la rivière. » — Gages de Thibaut de Nevers, écuyer, capitaine de Germolles et de Montagu.

B. 5274. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1423-1425. — Montagu. — Compte de Jossinet Pelechoux, châtelain pour la duchesse de Bourgogne. — « La « monnoie de niquez qui avoit cours pour 2 deniers tour- « nois pièce dès le premier janvier 1421, fut ramenée pour « avoir cours la pièce pour un denier deux tiers tournois, « le 23 octobre 1423. »

B. 5275. (Cahier.) — In folio, 74 feuillets, parchemin.

1425-1429.—Montagu.—Compte de Jean Paisseau, châtelain, d'abord commis à cet office par Jean Fraignot, receveur général de Bourgogne, puis institué par lettres du duc de Bourgogne. — Le vignoble de Montagu était confié à plusieurs individus qui devaient le cultiver pendant trois ans, la première année au quart, la deuxième au tiers et la

troisième et dernière au quart des fruits, et les corvées de bras et de tonneliers dues au duc étaient au profit desdits preneurs. — Recette des franchises de Mantagu.

B. 5276. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1429-1434. — Montagu. — Compte de Jean Paisseau, châtelain. — Les 25 feux de Montagu devaient annuellement deux corvées de bras, les tonneliers n'en devaient qu'une, et, à cause de l'arrangement fait avec ceux qui cultivaient le clos, aucune de ces corvées n'était faite au profit du duc. — Jean Rousseau payait une livre de cire sur son meix et sa maison de Montagu « emprès le chemin commun qui va de Couches à Saint-Martin; » mais, depuis sa mort, le tout est vacant, en ruine et personne ne s'en est fait « hoir, ou n'a voulu prendre à cens ledit « immeuble. »

B. 5277. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1434-1437. — Montagu. — Compte de Jean Paisseau. — Recette de 4 boisseaux de noix à Saint-Martin, dont la moitié appartenait aux Dames de Remiremont. — Gages de Philippe de La Marche, capitaine de Montagu. — Rente de 20 sous viennois au profit de messire Jean Dauphin, chapelain de la chapelle du château de Montagu.

B. 5278. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1437-1440. — Montagu. — Compte de Jean Paisseau, châtelain. — Recette des franchises de Saint-Martin; — du produit des prés Chevreux et des prés Saint-Pierre à Marloux, dont jouissaient de deux ans l'un et alternativement le duc et les Dames de Remiremont. — Salaire de Amé Le Noble et de Regnaud Gautherot, qui avaient fait le terrier de Germolles et de Montagu. — Exécution capitale de Jacquot Dauphin, faite à Germolles par Guillaume Mulart, exécuteur de la haute justice à Châlon.

B. 5279. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1440. — Montagu. — Compte de Pierre Maissey, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Recette des cens de froment à Saint-Martin, consistant en un bichot et un quart et demi de boisseau, le bichot mesure de Givry, et le reste mesure de Châlon. — Champoyage des bois de Marloux, appartenant au duc et aux Dames de Remiremont, réglé ainsi qu'il suit : « Est telle l'usance du « bois dudit lieu, que les habitants de Merlot, Germolles et « Mellecey ne peuvent y envoyer pastourer leurs bestes, « ces bois estans en copes, sur peine de 60 sous d'amende « par prise et d'amender le dommaige. Les habitants d'Es« troies ont droit et liberté d'envoyer leur bétail pasturer « en toute la terre de Marlo, hors les bois, pour lequel « vain pasturage ilz sont tenus payer chacun an, chascun « feu tenant ouailles, moutons, vaiches, etc., 6 deniers pa« risis. S'il y a feux tenant bœufs, chevalx, juments ou « autres bestes à charrue, ilz ne doivent point les 6 de« niers, mais une corvée de charrue, ou 4 sous tournois, « lequel que mieux plaît au châtelain. »

B. 5280. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Montagu. — Compte de Pierre Maissey, écuyer, châtelain. — La plus grande mesure des blés à Châlon et à Givry est le bichot, qui vaut 4 quartes, et la quarte 2 boisseaux, de sorte que 8 boisseaux faisaient 1 bichot. Mais il est écrit en marge, de par Simonnet Denis, qui était châtelain de Germolles et de Montagu, que 8 boisseaux ou mesures de Givry en faisaient 9 de Châlons, que 4 boisseaux de Saint-Gengoux en faisaient 6 de Givry. — Recette des revenus de Jambles. — Recette des revenus de Sainte-Hélène.

B. 5281. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Montagu. — Compte de Pierre Maissey, écuyer, châtelain, ayant charge de Simonnet Denis. — Désignation des corvées de Montagu, de Saint-Martin, de Mellecey, de leur nature et des individus qui les devaient. — Recette de gelines à Mortières; — celle des quarts-setiers des vignes d'Entrevaux et de Creusot, qui ne doivent que le cinquième des fruits, est renvoyée au compte de Germolles.

B. 5282. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1441-1445. — Montagu. — Compte de Simonnet Denis, châtelain de Montagu. — Recette d'un boisseau et demi de froment des doyen et chapitre de l'église Saint-Vincent de Châlon, qui le devaient sur une pièce de terre dite la Corvée de Chemiry, contenant 2 journaux. — Les habitants d'Étroies payent un boisseau d'avoine pour chaque bête de charrue allant pâturer dans les bois de Marloux. — Noble Pierre de Maissey, écuyer, paye annuellement 6 boisseaux de seigle sur son moulin de Chaseau, près Saint-Martin de Montagu. — Réparation au château de Montagu. — Compte de Bonne, veuve du comptable. — Recette de la gruerie.

B. 5283. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1455-1462. — Montagu. — Compte de Pierre Guedon,

châtelain de Montagu et de Germolles. — Désignation des mesures du blé. — Recette de froment au profit du duc et des religieuses de Remiremont à Saint-Martin, Saint-Jean de Vaux, Saint-Denis, Saint-Marc, Le Bourgneuf, Mercurey, Étroie, Chamirey, Jamproie, Remilly, Sainte-Hélène, Jambles, Buxy et Chassangy. — Les comptes de Montagu pour les années 1457, 1458, 1459 et 1460 se trouvent dans les comptes de Germolles.

B. 5284. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1462-1465. — Montagu. — Compte de Pierre Guedon, écuyer, châtelain. — Pierre de Maissey, écuyer, seigneur d'Étroies, donne annuellement 6 boisseaux de seigle, sur le moulin de Chaseau, confiné au terrier de Germolles. — La queue de vin contient 32 setiers, mesure de Beaune, le muid 16 setiers et le setier 8 pintes. — 2 queues de vin, 9 setiers et 3 pintes, mesure de La Maconnière, sont vendues au prix de 2 francs la queue.

B. 5285. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin ; 17 feuillets, papier.

1465-1475. — Montagu. — Compte de Pierre Guedon. — Le bichot de froment est vendu 10 gros, celui de seigle 6 gros, celui d'avoine 4 gros. — La livre de cire est vendue 4 sous 2 deniers tournois, le boisseau de noix 2 gros, un chapon 15 deniers, une poule 10 deniers, une queue de vin, aux enchères, 2 francs.

B. 5286. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1475-1476. — Montagu. — Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage de Châlon, de la châtellenie de Montagu et de celle de Germolles. — Recette des cens nouvellement faits dans ladite châtellenie ; — du produit de la vente des revenus en nature. — Gages de Pierre Baron, portier du château de Montagu. — Compte de la même châtellenie au profit de Louis XI.

B. 5287. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1477-1478. — Montagu. — Compte d'Amy Lucas, receveur du bailliage de Châlon, châtelain. — Jeannin de Villers, du Bourgneuf, paye un cens d'une livre de cire sur « une tournelle en façon d'un fer de cheval, assise « au châtel de Montagu, en la portion du Roi, du costé de la « garenne et du village de La Touche. »

B 5288. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1479-1480. — Montagu. — Compte d'Amy Lucas pour le Roi. — Recette des franchises de Mellecey. — Le bichot de froment, mesure de Givry est vendu 1 franc, et la queue de vin 6 francs. — Messire Pierre Domine, prêtre, chapelain de la chapelle du château de Montagu, « depuis « les guerres et divisions, » reçoit les droits et bénéfices qui y étaient attachés. — Messire Louis Damas, conseiller, chambellan du Roi, seigneur de Crux et de Montagu, à qui le Roi avait donné la moitié des revenus de la châtellenie, reçoit une certaine somme sur ce qui pouvait lui être dû.

B. 5289. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1481-1482. — Montagu. — Compte d'Amy Lucas, receveur du bailliage de Châlon et de la châtellenie de Montagu, pour la portion du Roi. — Recette de l'amodiation de certaines vignes situées à Buxy, lesquelles avaient été données à rente à plusieurs personnes moyennant le quart des fruits, et qui furent ensuite adjugées aux enchères. — Louis Damas, chambellan du Roi et seigneur de Montagu, reçoit sur les revenus de cette châtellenie 30 livres tournois chaque année pour l'entretien du château et autres dépenses.

B. 5290. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin.

1482-1484. — Montagu. — Compte de Guiot Bourbon, châtelain, receveur de la châtellenie. — Recette et dépense de cire, de noix, de chapons, de gelines, d'argent. — Recette de l'amodiation de la Grand-Prévôté de Montagu adjugée aux enchères. — Vente des denrées provenant de la recette.

B. 5291. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1484-1485. — Montagu. — Compte de noble messire Bélinguier Constance, chevalier, capitaine, châtelain et receveur de Montagu. — Recette des franchises de Mellecey, Montagu et Saint-Martin, dont les habitants pouvaient annuellement être imposés par le châtelain de Germolles, « en appelant avec lui les prévôts de Montagu et de « Mellecey et deux prudhommes de chacun des dits lieux : « le plus riche devait payer 1 franc, et les autres en des- « cendant jusqu'au plus pauvre, qui doit estre imposé jus- « qu'à 15 deniers tournois, ainsi qu'il est plus à plein dé- « claré au terrier de Germolles. »

B. 5292. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1487-1490. — Montagu. — Compte de messire Bélinguier Constance, chevalier, capitaine châtelain et receveur, institué par la Chambre des Comptes de Dijon « sous

« le bon plaisir du Roi et conditions déclarées dans les « lettres de commission. » — Le bichot de froment est vendu 12 gros, la queue de vin du clos de Montagu est vendue 6 livres tournois. — Gages des officiers de la châtellenie.

B. 5293. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1490-1495. — Montagu. — Compte de Bélinguier Constance. — Pierre Regnault de Mellecey, adjudicataire de la prévôté de Marloux, donne 3 francs 9 gros, prix de sa ferme. — Recette du produit de la vente des roseaux qui étaient le long de l'écluse du grand étang.

B. 5294. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1493-1494. — Montagu. — Compte de Bélinguier Constance.— Froment donné aux Dames de Remiremont, à qui le Roi le devait chaque année à cause de leur portion des rentes de Marloux, entre autres choses sur deux journaux de terre qui leur appartenaient. — Compte des vins de la châtellenie, d'après l'inventaire fait par Philippe Faultrey, maître des celliers et contrôleur des vignes du Roi à Beaune, à Germolles et à Montagu.

B. 5295. (Cahier.) — In-folio, 198 feuillets, parchemin.

1501-1507. — Montagu. — Compte de noble Charles de Mipont, capitaine châtelain. — Ses lettres d'office transcrites au commencement du cahier de Germolles, dont il était aussi receveur, portent qu'il aura à compter depuis le 1er octobre 1501, quoique la recette de ce mois et de celui de novembre eût été faite par Nicolas Perrin de Châlon et Claude Sirey, seigneur de Charnaille. — Une petite chambre située dans la tour du château de Montagu, du côté d'Aluze, est donnée à cens à Jeannin de Villers pour 1 livre de cire.

B. 5296. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1559-1560. — Montagu. — Compte de Claude Guichoux, commis à la recette par Jean Noblet, auditeur ordinaire des comptes, en vertu de la commission à lui donnée pour mettre en la main du Roi la terre et seigneurie de Germolles, Montagu et dépendances, après la mort de Jules de Saint-Sevrin, qui tenait lesdites terres, dont le Roi lui avait fait don, à la charge d'entretenir les clos de vigne. — Les héritiers de messire Pierre de Maissey, chevalier, seigneur d'Étroies en partie, devaient au domaine sur le moulin de Chaseau une rente de 6 boisseaux de seigle, mesure de Givry.

B. 5297. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, papier.

1401-1402. — Montagu. — Compte d'Étienne Poncoz, de Perrigny, prêtre, receveur de Montagu, qui le rend à noble et puissant seigneur Louis de Châlon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, seigneur de Châtelbelin, pardevant messire Jean Marquant, maître de l'hôpital de Tonnerre; Jean le Bastard de Châlon, châtelain d'Orgelet; Jean Du Moulin, chapelain et secrétaire dudit comte, et Jean Lahme, receveur de Tonnerre, commissaires en cette partie. — Rôle des individus de la châtellenie.

B. 5298. (Cahier.)—In-folio, 100 feuillets, parchemin; 84 feuillets, papier.

1416-1423. — Montagu. — Compte de Mile Dubiez, receveur, pour le comte de Charollais, seigneur de Châtelbelin. — Recette de l'amodiation du moulin d'Échenaux, situé sur la rivière appelée Valière-sous-Montagu, appartenant au comte et à dame Marie de La Trémouille.—Gages de Germain de Gevry, châtelain de Montagu. — Façon de vignes. — Versement fait entre les mains de Monnot Machefoin, receveur général des finances du comté de Charollais.

B. 5299. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, papier.

1437-1445. — Montagu. — Compte de noble Jean de Moisy, écuyer, capitaine et receveur de Montagu, rendu par Martin Marion, de Montagu, notaire, lieutenant dudit receveur. — Recette du produit de la gerberie de Perrigny pour la moisson de 1442. — Le comte en prenait la moitié, et l'autre moitié était laissée à la ville de Montagu, à cause des portes dudit lieu, que les habitants devaient garder.

B. 5300. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1340-1341. — Montbard. — Compte de Perreau de Boisthierry, châtelain.—Recette des cens sur les maisons de Montbard; — des tailles à Grignon, à Nogent, à Corbeton, Selochey; — des loyers de la coupe des bois. — 103 journées d'ouvriers vignerons sont estimées ensemble 71 sous 8 deniers. — Dépenses pour refaire la chapelle de Montbard. — Transport de 106 muids de vin de Montbard à Aignay pour la provision de l'hôtel de la duchesse de Bourgogne. — Seigle donné aux porteurs d'eau pendant le séjour du duc et de Madame à Montbard. — Dépenses des chevaux de M. de Thil en allant à Châtillon. — Dépenses de Jacques de Corbie, maréchal du duc, et pour les valets des chevaux, quand il allait au mandement à Avallon, à Argilly, à Châtillon.—«Mémoire de ce que Moneigneur ha

« hu en ceste année en ses prèz de Montbar, 67 chars qui « hay estéz gastez pour le séjour Madame et pour les grans « chevaulx Monseigneur avec le foin d'achat. »

B. 5301. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1341-1342. — Montbard. — Compte de Perreau de Boisthierry, châtelain. — Huguenot Créancey paye le jour de la *Marscenche* (N.-D. de mars), sur sa maison située dans la rue des Juifs, 10 sous dijonnais, qui valent 20 sous.— « Despenses pour faire la chambre es maistres d'hostel et « pour l'entretien du château. »—Verrières pour la chambre de la duchesse, faite par les enfants de maître Simon Le Verrier de Dijon.— Dépenses de Madame à Montbard, après la Saint-Martin d'hiver 1341.

B. 5302. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1344-1345. — Montbard. — Compte de Perreau de Boisthierry. — Recette d'une *fouesse* qu'on devait à Nogent le lendemain de Noël. — Réparation de la tour du pont du donjon. — Dépenses de Chantereau, ménestrier dudit duc, lequel était resté malade à Montbard ; — frais de l'hôtel du duc et de la duchesse à Montbard. — Dépense de vin de maître Thierry, peintre du duc, avec trois compagnons qui, pendant 1,369 journées peignirent la chapelle du château ; on leur fournissait chaque jour deux pintes de vin « et y ay 2718 pintes, dont 8 « faisaient un setier » (16 setiers faisaient le muid).—Ces quatre peintres burent pendant ce temps 18 muids ou tonneaux, plus 14 setiers et 2 pintes. — Autres dépenses de vin faites par maître Jean de Granson, qui fut occupé avec deux de ses compagnons à peindre ladite chapelle pendant 1,018 journées.—On leur fournit : « froment, charre, po« taige, saul, espices, eaulx, oignons, mostarde, uille, « fromaiges, poissons, lumières, chandelles, napes, draps « de lit, coultres (matelas) et autres nécessités ; » plus de la toile pour se faire des tabliers, des marbres polis pour broyer leurs couleurs, des huiles de Rougemont à 3 sous la mesure ou pinte, des feuilles d'or, etc.

B. 5303. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1346-1347. — Montbard. — Compte de Perreau de Boisthierry. — Entretien de la *Charrotte* du château. — Dépenses pour le séjour de Madame, *cui Deu pardoint*, depuis le dimanche où l'on chante *Oculi mei*. — Achat de divers meubles destinés à la chapelle et à la chambre de Monseigneur. — Dépenses de l'hôtel de Philippe de Bourgogne, *Monsieur*, faites depuis le 23 août 1347 jusqu'au 30 septembre suivant. — Charroi à Montfort des vins qui étaient à Aignay, à Aisey, à Villaines et à Semur. — Dépenses faites à Flavigny par mons Isambert de Ranvières, en Lorraine, chevalier, et par Wry de Pomoie, lui sixième, pendant les trois jours qu'ils restèrent audit Flavigny, parce qu'ils étaient en armes et qu'ils ne voulaient pas se nommer.

B. 5304. (Cahier.)—In-folio, 38 feuillets, parchemin ; 22 feuilets, papier.

1352-1353. — Montbard. — Compte de Guillaume Brocart, châtelain. — Deniers donnés aux prêtres et aux clercs de l'église de Montbard pour l'anniversaire de monsieur Arnoul, chevalier. — Dîmes en vin payées au curé de Montbard, au prieur de Courtangy et aux religieux de Fontenay. — Rôle des habitants de la châtellenie payant quelques redevances, ou recevant quelque salaire. — Dépenses pour la culture de 810 ouvrées de vignes que le duc avait à Montbard. — Une queue de verjus est fournie à l'hôtel du duc à Montbard.

B. 5305. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin ; 5 feuillets, papier.

1353-1355. — Montbard. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — Dans l'inventaire des biens advenus au duc par suite du décès d'un homme sans héritiers, on remarque : « un chaperon pers (bleu) et des chausses pers, « des poêles d'arain à couhe. »—Compte du serrurier.—Établissement d'une tuilerie sous le château de Montbard, parce qu'on ne trouvait pas de tuiles pour l'entretien des châteaux de Montbard et Semur, de Villaines et autres maisons. — Salaire d'un homme qui devait faire dans la tuilerie « tielle plaine, plombée, frestières, henticrs, quarreaulx « plains et pipez. » — Jean de Blaisy, gruyer de Bourgogne, est commis pour la réparation des édifices dudit pays.

B. 5306. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin ; 19 feuillets, papier.

1355-1357. — Montbard. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — Recette des forestages dus en divers lieux de la châtellenie pour leur usage dans la forêt de Jailly.—Rôle des habitants de Villers, pour le payement de ces forestages. — Viennent ensuite les rôles de Monfort, Montigny, Champ-d'Oiseau, Grignon, les Granges, Mussy-la-Fosse, Venarey, les Laumes, Seigny, Fain, Nogent, Marmagne, Montbard, Seloichey, Saint-Germain, Senailly, Crépan et Courtangy. — Rôle des tailles. — Curage du bief en amont et en aval des moulins du pont de Montbard, parce que des terres et des pierres s'étaient accumulées en amont et empêchaient le cours de l'eau.

B. 5307. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1357-1360. — Montbard. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — « Deux pans de murs sont faiz devant les grans portes du chasteaul par ordre d'Eude de « Muxy, bailly d'Auxois et capitaine dudit château de Montbard, à cause des présentes guerres. » — Dépenses de messires de Couches et Hugues de Bresse, chevaliers, commis par la Reine à la visite des châteaux, et qui visitèrent celui de Montbard vers la Saint-Barthélemy 1358. — Dépenses faites par Perrenot Menart, veneur du duc, pour lui, ses valets et les chiens, chassant la bête noire. — Garde du château faite par ordre de Philibert Paillart, bailli d'Auxois, « pour ce que l'on tenoit communément que les ennemis « s'approchoient. » — Dépenses : d'écuyers envoyés par la Reine pour garder ce château et en remettre ensuite les clefs à Eudes de Mussy, son capitaine; — des gens de messire Henri de Vienne, logés dans l'abbaye de Fontenay, pendant que le duc et la Reine étaient à Montbard, au mois d'août 1359; — pour fortifier le château par ordre de la Reine et de Jacques de Vienne, « lieutenant et capitaine sur le fait des guerres en Bour- « gogne. »

B. 5308. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin; 6 feuillets, papier.

1359-1360. — Montbard. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — Achat de vin à raison de 6, 7 et 8 florins la queue fait par Jean de Bon-État, bouteiller du duc de Bourgogne et châtelain de Montbard. — Transport « d'engins de la cour du belle (ravelin) en la grange, d'où « ils avaient été tirés par ordre de messires Gerard de Cu- « ry et Jean de Musigny, et remis à messire de Mussy, ca- « pitaine de Montbard, en espérance de les charroier de- « vant Brion. » — Frais de bouche de Barnicou-Barté, de Saint-Basile, en Gascogne, que le duc de Bourgogne et M. de Montfort avaient constitué prisonnier et donné en garde au châtelain de Montbard, « et li commanda messire « de Montfort, présent le maréchal de Bourgogne, que point « ne le meist en crot, mas le feist garder en fers par bons « sergens, pour ce qu'il estoit embleur et eschielleur de « chastels. » — Le 27 août 1360, le châtelain reçut ordre de le mettre « en fers et en crot. » — Rôle des feux de Montbard.

B. 5309. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1372-1373. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain de Montbard. — Dépenses pour transporter du sel de Montbard à Dijon, où il fut remis à Jaquot de Granson, écuyer de cuisine du duc de Bourgogne, sur l'ordre d'Olivier de Jussey, chevalier et maître d'hôtel dudit duc. — Construction des routes « au bois du Grand- « Jailly, pour chassier le cerf. »

B. 5310. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1373-1374. — Montbard. — Compte de Michel Galez de Laignes, châtelain. — Recette extraordinaire de deniers donnés par les habitants de la prévôté de Montbard, de Saint-Remy, de Blaisy et autres pour la fortification du châtel, faite en 1373; le nombre des feux est indiqué pour chaque village contribuant : Marmagne avait 36 feux, Fain 12, Verdonnet 36. — Inventaire de tout le mobilier de la châtellenie, y compris l'artillerie. — Dépenses faites par Jehannin Daubanton pour divers travaux exécutés dans ladite châtellenie, entre autres : dispositions prises dans l'église de Montbard pour le baptême de Mademoiselle; — réparations faites dans les appartements de Madame; dans ceux de madame de Beauvoir, de Guy de La Trémouille, de Jean *Monsieur*. — On « estoupe la chambre de madame « de Beauvoir. » — Achat de diverses provisions pour l'arrivée de Monseigneur et de Madame.

B. 5311. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 32 feuillets, papier.

1375-1377. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain. — Dépenses pour façons de couches de lit. — Don de 20 francs fait par le duc à Huguenin de Flandres, souffleur de sa cuisine. — Dépenses de l'hôtel du duc à Montbard en 1376 pendant les mois de mai, juin et les suivants. — Indemnités accordées au châtelain pour une route de Bretons qui rencontrèrent entre Semur et Montbard un char de vin que l'on menait au château, prirent les chevaux, burent le vin qu'ils purent boire et emportèrent le reste en bouteilles. — Dépense de deux queues de vin distribuées *pour Dieu*.

B. 5312. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin; 37 feuillets, papier.

1377-1378. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, gouverneur de la terre de Poix ou Puits, et châtelain de Montbard. — Recette des abonnements de la ville de Puits. — Le duc de Bourgogne en avait donné les revenus à Guillaume de Granson, son cousin et échanson. — Gages de Simonnot Le Molot, capitaine dudit lieu. — Salaire de Philippe, le peintre de Noyers, pour travaux faits à la verrière de la chapelle du château de Montbard. — Froment fourni à Jean de Lanthenay, boulanger de Monseigneur, au mois de juin 1376, pour faire du pain pour l'hôtel du duc

de Bourgogne et de Madame pendant qu'ils étaient à Montbard. — Planches brûlées « quant le feu se prist en icelles, « en la chambre de Robinet de Florigny, écuyer, chambel- « lan du duc de Bourgogne. » — Travaux de construction exécutés au châtel. — Voyage du châtelain, qui était allé deux fois à Dijon chercher « maître Nicolas, maître des « œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, pour sçavoir « comment on commencerait les fenêtres. »

B. 5313. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1378-1379. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain. — Travaux exécutés au château; — cheminées de pierres de taille, établies l'une dans la garde-robe de mademoiselle Marguerite, l'autre dans celle de mademoiselle Catherine. — Cent vingt membrures de pierre sont destinées à faire des huisseries dans la cuisine. — Dépenses pour faire un petit *ostevent* pour la chambre de madame la duchesse. — Carrelage de la chapelle, des chambres rouge et vert, de la salle du pavillon, de la paneterie, de la saucerie, de la chambre de Jean *Monsieur*, des garde-robes de mesdemoiselles Marguerite et Catherine de Bourgogne, de la chambre de Blaisy. — Établissement des ais, ou planches pour servir de siéges dans les embrasures des fenêtres de Madame, « pour cause de la pierre qui était « trop froide. » — Frais pour tendre un drap d'or dessus la table de Monseigneur en la grand' salle, « quand les car- « dinaux furent à Montbar. »

B. 5314. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1379-1380. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain. — Achat de cercles pour deux grandes cuves destinées à saler 50 *bacons* ou jambons de porcs, pour la provision de l'hôtel ducal. — Dépenses pour encimenter la *chenaul* de pierre : on emploie pour ce ciment « huille, œufs et tieulle. » — Le dimanche 19 août 1380, des charpentiers déposent des échelles, « pour cause de la « grant doubte que l'ont avoit des Engloix, qui estoient lors « environ Troyes, et disoit-l'on qui venoient en Bourgoin- « gne. » — « On met à point les viretons, les estriers et les « noiz d'aubelestes du chastel pour la doubte des Engloiz. » — Frais pour nettoyer les écuries des chevaux du corps de Monseigneur et de Madame, de ceux de messire Guy et Guillaume de La Trémouille, qui étaient tous au château de Montbard. — Un porc est donné pour pidance à un individu qui avait fait « ung reloige à l'abbaye de Fontenay, qui « fut mis au châtel de Montbar. »

B. 5315. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin; 6 feuillets, papier.

1380-1381. — Montbard. — Compte d'Euvrard de Neelles, châtelain. — Travaux exécutés au château. — Salaire de maître Jacques de Milley, maître des œuvres de maçonnerie, qui avait visité les travaux du château de Montbard. — Gages de Nicolas Chifflot de Montbard, gruyer du duc au bailliage d'Auxois et de La Montagne, lequel avait « gouverné la justice de Poix, qui appartenait à messire « Granson. »

B. 5316. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, papier.

1399-1400. — Montbard. — Compte des émoluments de la gruerie, dus au duc de Bourgogne en la châtellenie de Montbard, rendu par Robert Baudoin, gruyer de Bourgogne, aux bailliages d'Auxois et de La Montagne, à Jean Daubanton, châtelain de Montbard, receveur des deniers de la gruerie. — La dernière page est terminée par la signature de Jean Raynal, accompagnée d'un sceau appliqué sur le papier, et portant pour signe un massacre.

B. 5317. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Montbard. — Compte de Jacquot de Lyon, châtelain de Montbard, et de Gauthier Broquart, receveur de la gruerie. — Rente de 10 setiers d'avoine au profit de l'abbaye de Fontenay, sur les moulins du pont de Montbard. — Rente de 18 muids de vin sur le clos de Corbeton, au profit des Chartreux de Lugny. — Rôle des feux de Montbard, Marmagne et des autres lieux de la châtellenie.

B. 5318. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Montbard. — Compte de Gauthier Broquart, châtelain institué par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne. — Dépenses « du châtelain, qui partit « de Montbar en juillet 1383, pour aller par devers Joce- « ran Freppier, trésorier de Monseigneur, pour appointer « avec lui du prest fait pour l'allée de madame de Savoye. » — Dépenses des chiens de la vénerie. — Dépenses du duc étant à Montbard les 11, 12 et 13 janvier 1384.

B. 5319. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1406-1409. — Montbard. — Compte de Jacquot de Lyon, châtelain. — Payement pour l'anniversaire de messire Arnoult, chevalier, qu'on célébrait dans l'église de Montbard, le lundi après la Saint-Jacques. — La fille de Gilot Le Mulier paye un cens sur une vigne. — Reconstruction du pont-levis du donjon de Montbard. — Rôle des feux des Laumes et de Grignon. — Versement fait entre

les mains de Guiot Le Jay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne. — Énoncé des sommes destinées aux fortifications de la ville et du château de Semur, en Auxois.

B. 5320. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1409-1411. — Montbard. — Compte de Jean Nicolas, dit Petit, châtelain, institué par Jean, duc de Bourgogne. — Recette des loyers des maisons qu'avait le duc à Seloichey et à Montbard. — Deniers reçus de Nicolas Vaillant, maître des comptes du duc de Bourgogne et commis à la réparation des forteresses du pays. — Ces deniers étaient destinés aux réparations du châtel de Montbard. — Deniers donnés à Regnaud de Thoisy, receveur général des duché et comté de Bourgogne, « pour le mariage de made« moiselle Katherine de Bourgogne naguères mariée au filz « du roy Loys. » — Achat de l'artillerie et des canons pour la garde du Charollais. — Réparations failes « au belle « du châtel de Montbard, par devers la rue de Villiers, « par l'ordonnance de maistre Nicolas Vaillant, maistre des « œuvres du duc de Bourgogne. » — Travaux exécutés dans la grand' salle. — Andriet Vailly, tailleur de sceaux à Dijon, recoit 100 sous pour avoir fait un grand scel et deux petits sceaux pour le comté de Charollais. — Dépenses pour les gages d'officiers « estans en garnison au chastel « de Montbar pour la guerre du comté de Tonnerre. » — Parmi eux figure Guiot de Saigny, capitaine du châtel de Montbard, et écuyer d'écurie du duc de Bourgogne.

B. 5321. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin; 22 feuillets, papier.

1411-1416. — Montbard. — Compte de Jean Nicolas, dit Petit, châtelain. — Acensement du verger « sous le châtel « qui estoit plein d'espines et dès longtemps en ruyne, » fait par le châtelain Euvrard de Neelles au profit du duc. — Recette des biens de mainmorte. — Travaux exécutés dans « la chambre à parer où estoit la tapisserie de Monsei« gneur. » — Reconstruction des moulins. — Dépenses pour « les enfans de Bourbon, amenez au châtel par ordon« nance de Monseigneur, au mois de mai 1412. » — Charroi de la bombarde d'Arlay, qui était au château de Montbard, jusqu'à Lormes « pour ycelle mener ensuite devant « Châtel-Chinon, » fait sous la conduite de Regnaud Fillandrier, prévôt de Montbard. — Jean de Bar-sur-Aube, épicier de Dijon, vend de la poudre à canon pour les forteresses de Bourgogne. — Salaire des gens de guerre qui ont gardé le château de Montbard, nuit et jour, depuis le 27 septembre 1413 jusqu'au 1er novembre suivant. — Dépenses pour les canons, bombardes et autre artillerie.

B. 5322. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Montbard. — Compte de Jean Petit, châtelain. — Deniers donnés comptant à Jean de Noidan, receveur des finances; — à Jean de Valery, maître de la Chambre aux deniers du duc; — à Guillaume Vignier, son secrétaire, qui devait les appliquer « à certaines grosses ambaxa« des. » et aux frais de l'armée. — Gages de Jeannin Daubenton, l'un des hommes de guerre qui servaient au château de Montbard sous les ordres de Guiot de Saigny, capitaine dudit château. — Reconstruction du pont du donjon, qui s'était rompu sous le poids des bombardes et des tapisseries. — Le muid de vin est vendu 5 francs. — Garde du château, « pour « doubte des ennemis de mon dit seigneur. » — Réparations faites au château de Montbard. — Dépenses faites par ordre de M. de Commarain, commis à visiter ledit château.

B. 5323. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1417. — Montbard. — Compte de Jean Petit, châtelain. — Deniers versés par Guiot Daubenton, commis au grenier à sel de Montbard « sur l'aide de 2 francs par muid « de sel de mer que mon dit seigneur a ordonné prenre et « lever pour convertir es reparations de ses chastel et ville « de Montbar. » — Réparations importantes faites « pour « la doubte des Arminags, » sous la direction de Philippe Midaul, maître des œuvres de maçonnerie. — Salaire du même Midaul, pour avoir toisé la maçonnerie qui avait été faite pendant l'été.

B. 5324. (Cahier.) — In-4°, 62 feuillets, papier.

1440-1441. — Montbard. — Compte huitième et dernier de Guiot Daubenton, châtelain, pour le comte de Richemont, connétable de France. — Le connétable avait fait transporter par son receveur général, à Paris, tous les comptes vieux et nouveaux de ses terres « et y sont encore. » (Il est probable que la lacune qui existe entre cet article et le précédent s'explique, en partie au moins, par cette particularité.) — Recette de deniers provenant de l'aide sur le sel de Montbard, pour réparer les fortifications de cette place, dont le château devait avoir le tiers et la ville le reste. — Gages de Guiot Daubenton, procureur du duc dans cette châtellenie. — Frais de culture du clos de Courbeton, appartenant au comte de Richemont. — Gages de Thibault Bichat, portier du châtel de Montbard.

B. 5325. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1441-1443. — Montbard. — Compte de Jean Dardenay, châtelain, institué par lettres d'Isabelle de Portugal,

duchesse de Bourgogne, à qui le duc avait donné, entre autres terres, celle de Montbard, qui lui était advenue par la mort de sa sœur la duchesse de Guyenne, comtesse de Richemont. — Gages de Pierre de Baufremont, seigneur de Charny et de Molinot, chevalier, conseiller et chambellan du duc et capitaine des châtel et ville de Montbard.—Remise des redevances faite aux habitants de Verdonnet, hommes de l'abbaye du Puits-d'Orbe. — Deniers donnés aux Chartreux de Lugny-lès-Barbarans, au lieu des 18 muids de vin, mesure de Beaune, qui valaient 13 muids de Montbard, qu'ils prenaient annuellement sur le clos de Courbeton.— Le muid de froment est vendu aux enchères 9 francs un gros.

B. 5326. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1442-1445. — Montbard. — Compte de Jean Dardenay, châtelain.—M. d'Autrey, seigneur de Nogent-lès-Montbard, à cause de sa femme, donne à la duchesse de Bourgogne la part qu'il avait dans les successions de mainmorte. — Recette des marcs dus par les habitants de la commune de Montbard, lesquels marcs avaient été unis à la recette de la châtellenie. — Établissement d'un fossé de 77 toises de long et de trois à quatre pieds de profondeur le long du bief des moulins. — Le muid de froment est vendu 6 francs 9 gros. — Huguenin de Cissey, commis à la garde du château par Pierre de Beaufremont, reçoit la moitié des gages de ce capitaine, dont il tient la place.

B. 5327. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin; 35 feuillets, papier.

1445-1446. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain. — M. d'Autrey, seigneur de Nogent-lès-Montbard, à cause de sa femme, paye la huitième partie des tailles que les seigneurs dudit Nogent avaient acquises du seigneur de Saffres, à Nogent, dont les habitants étaient taillables une fois l'an. A la suite de cet article est écrit : « Néant, pour ce qu'il n'y a plus hommes de ladite seigneurie. » — Mais il y a une recette des *autres* hommes de Nogent, qui appartenaient directement au duc. — Recette de 377 francs, montant des marcs de la commune de Montbard. — Lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, datées de Bruxelles, le 16 janvier 1447, par lesquelles il fixe à 300 francs les marcs de la ville de Montbard. — Recette du froment de la châtellenie. — Déclaration des censives de la châtellenie.

B. 5328. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1446-1448. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain, pour madame la duchesse. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, données le 28 mars 1446, avant Pâques, par lesquelles les habitants de Seloichey, demeurant à la rue Serve, sont affranchis de la taille pour dix années, en payant toutefois 100 sous dijonnais. — Dépenses pour la culture des vignes : les ouvriers vignerons reçoivent par jour 2 sous 6 deniers, jusqu'à 2 sous 11 deniers. —Le muid d'avoine est vendu 6 francs 3 gros, et la queue de vin 2 francs 10 deniers. — Travaux pour baisser le batardeau des moulins de Montbard.

B. 5329. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1448-1450. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain. — Travaux exécutés au donjon du châtel. — Cens payé sur les vignes dites de la Comtesse. — Dépenses pour la culture des vignes. — Réparation de la halle de Montbard, appartenant au duc de Bourgogne.

B. 5330. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1450-1452. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain de la duchesse de Bourgogne. — Recette des censives payées par les hommes abonnés à Crépan ;— du produit du four de Montbard. — Gages de Pierre de Baufremont, capitaine de Montbard. — Rémission de redevances en faveur des habitants de Montbard et de Seloichey. —Autres rémissions au profit des habitants de Verdonnet et de Marmagne. — Dépenses pour le batardeau établi devant le moulin Papenot, pour retenir l'eau et la faire venir aux moulins du duc, situés au pont de Montbard.

B. 5331. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1452-1454. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain. — Censives payées sur une place à Montbard par Pierre de La Cusine. — Gages de Huguenin de Cissey, lieutenant du capitaine du château. — Dépenses faites par divers officiers, le maire, les échevins, les bourgeois de Montbard et les habitants d'autres lieux, ajournés par le chancelier de Bourgogne à la chapelle de Cailley, appartenant au duc, pour être témoins dans une contestation élevée entre M. d'Autun et le duc de Bourgogne touchant le grand chemin allant de Montbard à Châtillon-sur-Seine. — Le muid de froment est vendu 6 francs.

B. 5332. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1454-1456. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Dépenses pour recouvrir de plomb la grosse tour du château. — Ré-

paration de l'écluse du moulin, du pont et du batardeau du moulin Papenot. — Dépenses pour arracher les épines, les ronces, les orties et autres « ordures qui s'espanchoient « par ladite vigne de Courbeton. » — Voyage du châtelain à Dijon, pour porter les 20 francs qu'il prêtait au duc de Bourgogne.—Recette de 2 muids 8 setiers, moitié froment, moitié avoine, montant de l'amodiation des moulins. — Poursuite d'individus qui avaient trouvé un trésor à Saint-Germain-lès-Senailly, et qui l'avaient gardé pour eux.

B. 5333. (Cahier.)— In-folio, 91 feuillets, parchemin ; 3 feuillets, papier.

1456-1458. — Montbard. — Compte de Jean de Dardenay, châtelain. — Frais pour couper des épines destinées à couronner en plusieurs lieux les murs et les créneaux du château.—Réparation de la chambre du duc et de la nourricerie. — Gages de Pierre de Baufremont, comte de Charny et capitaine de Montbard; — de Huguenin de Cissey, maître veneur et lieutenant du capitaine. — Recette du prix de fermage de l'éminage de Montbard, dont le fermier était Nicolas Naudot.

B. 5334. (Cahier.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1458-1460. — Montbard. — Compte d'Antoine Rousselet, écuyer, châtelain de Montbard en Auxois, institué par lettres du duc Philippe, en remplacement de Jean Dardenay, « homme très-ancien, foible et débilité de sa per« sonne, qui avoit résigné son office. » — Transport d'une meule de moulin de Ravières à Montbard, par Laurent Riambourg, meunier dudit moulin.

B. 5335. (Cahier). — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1461-1463. — Montbard. — Compte d'Antoine Rousselet. — Recette des censives sur les vignes de la Châtellenie, situées dans les climats appelés Vignenoise, Vaudrey, Vigne-Blanche, Échange, Lafoulle, Mallepas, Rupt-de-Fonteuay, Champron, Longue-du-Foulon, Le Couchart, Plante Chazuat, Cul d'Arrier, Vigne-à-la-Comtesse. — Payement de la rente pour l'anniversaire du chevalier messire Arnoult. —Gages de Pierre de Baufremont, capitaine de Montbard. — M. de Talmay, seigneur de Nogent-lès-Montbard, paye la sixième partie des tailles de Nogent, qu'il tenait du seigneur de Saffres.

B. 5336. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1463-1465. — Montbard. — Compte d'Antoine Rousselet. — Frais pour la culture des vignes. — Recette de l'avoine donnée par les habitants de Quincerot pour le champoyage de dix-huit bœufs dans les bois de Chaumont. — Culture des vignes de Corbeton. — Travaux de charpenterie exécutés au château de Montbard. — Charroi de l'artillerie de Dijon à Montbard.

B. 5337. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1465-1466. — Montbard. — Compte de Philibert Raviet, châtelain et grènetier du grenier à sel, nommé par Philippe, duc de Bourgogne. — Recette de tuiles, données à cause de l'établissement d'une tuilerie dans les Vignes-à-la-Comtesse ; — du produit des prés; — des deniers dus par les habitants d'Étais pour l'usage dans les bois de Jailly ; — de l'amodiation des étangs des faubourgs de Montbard. — Le châtelain paye 2 francs 8 gros pour rétribuer 96 vendangeurs à raison de 4 niquets chacun, non compris les frais de nourriture.

B. 5338. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1467-1469. — Montbard. — Compte de Philibert Raviet, châtelain et grènetier. — Gages de Pierre de Baufremont, capitaine de Montbard. — Le duc, par lettres patentes du 27 décembre 1467, avait confirmé ledit seigneur dans son office de capitaine et lui avait permis de le faire exercer, s'il le désirait, par qui il voudrait, pourvu que ce fût une personne *ydoine et suffisante.* — Réparations faites « en la grant salle et en la chapelle, où il y avoit un grant « pan de mur plein d'imaiges d'or et d'azur, tout gasté de « pluye. » — Achat de 6 aunes de velours bleu, figuré, à raison de 2 francs 9 gros l'aune, pour faire une chasuble pour la chapelle du château de Montbard ; — achat pour 5 francs d'orfroi pour garnir cette chasuble devant et derrière « lesquels sont brochés de fil d'or, et y a une « imaige de crucifix et plusieurs autres personnaiges ; » — achat au prix de 2 francs et demi de 6 aunes de toile fine pour la doublure de la chasuble à 5 gros l'une ; la façon coûta 1 franc, y compris les franges et le fil de soie ; —achat de 11 aunes de toile blanche pour faire une aube, au prix de 6 blancs l'une.

B. 5339. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1469-1471. — Montbard. — Compte de Regnault Daubenton, conseiller de monseigneur le duc de Bourgogne et son receveur du bailliage d'Auxois. Ce registre ne concerne que la châtellenie de Montbard. — Recette de la gruerie ; — de deniers pour une coupe de bois vendue à Jacquot Daubenton, bourgeois de Montbard. — Claude de Mailly, écuyer, lieutenant de Pierre de Baufremont, capitaine du château. — Salaire d'un charpentier « pour avoir

« enchassé deux vuiglaires à un canon pierrier estant au « dit chastel. » — Certification de Jacquot Daubenton, maïeur de Montbard. — Achat de 400 fers de virctons d'arbalète; — de 70 livres de plomb au prix de 10 deniers la livre, de cordes d'arbalète, de liens de fer pour cercler une petite bombardelle, un canon et un vuiglaire; de « cent « grosses pierres rondes de trois sortes, pour servir et jeter « es engins estant au dit chastel pour sa défense. » — Payement des gens de guerre qui avaient gardé pendant un mois ladite place.

B. 5340. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1471-1473. — Montbard. — Compte de Regnault Daubenton. — La plus grande mesure des grains à Montbard est appelée muid, lequel contient 12 setiers, le setier contient 4 bichots, le bichot 2 moitons, le moiton 2 boisseaux, tant pour le froment que pour l'avoine, « et ne se « crosle pas le froment, mais se rase jusqu'au fer de la « mesure; — l'avoine se crosle trois fois et après se râcle. » — Réparation de la grande porte coulisse du château et de la machine pour la monter et la descendre. — Recette de l'amodiation de la garenne des lapins dans la châtellenie. — Gages de Guillaume de Nernoy, écuyer de chambre, capitaine et châtelain de Montbard, en vertu de lettres patentes données à Abbeville par le duc de Bourgogne.

B. 5341. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Montbard. — Compte de Regnault Daubenton, receveur. — Payement des journées de vendanges en 1474. — Poudre à canon amenée de Dijon à Montbard, par ordre de monseigneur d'Echannay, « pour la sû« reté du chastel. » — Rentes payées au clergé de l'église de Montbard pour l'anniversaire de messire Arnoult, chevalier. — L'abbaye de Fontenay reçoit une rente sur les bois du fonds de Bonnelle, qu'elle avait donnés au duc de Bourgogne. — Gages de Louis de La Baume, écuyer d'écurie, capitaine et châtelain de Montbard. — Frais d'un gros coin de fer de 16 livres à mettre « darrier la chambre « du gros vuiglaire du chastel, » et d'une serrure et d'une clef pour la prison appelée *es oies*, lesquelles avaient brisées des prisonniers de guerre. — Dépenses pour emmancher 4 *haquebuches* envoyées de Dijon pour défendre le château. — Ouverture de trois « canonières, l'une derrière « l'hôtel du curé, l'autre derrière l'église, la troisième sur « la porterie du châtel. » — Achat de 100 livres de poudre à canon, d'un cent de plomb et de 500 traits d'arbalète. — Chevaucheur expédié à Dijon pour avertir les gens du Conseil « du siége qui estoit devant Bar-sur-Seine, » et de celui de Châtillon-sur-Seine.

B. 5342. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1520-1524. — Montbard. — Compte de Jean Bouchu, grènetier du grenier à sel de Montbard. — La duchesse douairière de Longueville reçoit le montant de cette recette (1,500 livres) que le Roi avait assignée à son mari, « en considération de la proximité du ligniage et affin que « lui et ses frères ayent mieux de quoy s'entretenir au « service du dit seigneur, au quel journellement le dit duc « se employe. » — Compte de la crue de 20 deniers tournois sur chaque minot de sel que levaient les habitants de Montbard pour réparer leurs fortifications et faire les affaires de ladite ville.

B. 5343. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Montbard. — Compte de Jacques Daubenton, châtelain et receveur. — Recette de 15 bichots de blé, par moitié froment et avoine, donnés par Jacques Daubenton sur 60 arpens de bois situés au lieu dit *en Arrain*, à lui donnés à cens perpétuel. — Les habitants de Verdonnet donnent pour la garde trois muids d'avoine, mesure de Rougemont, qui valent 2 muids mesure de Montbard. — Rôle des feux des villages dépendants de la châtellenie. — Versement fait entre les mains de Michel Guillet, argentier de la duchesse de Longueville.

B. 5344. (Registre.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1617-1620. — Montbard. — Compte de l'impôt fait sur les ville, villages et granges de la châtellenie et de la prévôté de Montbard, pour les réparations des ponts et chaussées, par Jean Mynard, commis à cette recette. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise la ville à lever, pour subvenir aux frais de ces travaux, 5 sous sur chaque minot de sel; 20 sous sur chaque queue de vin. — Transcription des lettres du Roi et d'autres pièces relatives à cet octroi.

B. 5345. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1362-1364. — Montcenis. — Compte de Guillaume d'Antully, chevalier, châtelain et capitaine de la châtellenie, institué par Henri de Bar, gouverneur du duché de Bourgogne, confirmé par monseigneur le duc, alors lieutenant du Roi audit duché. — Dépense de 6 livres de cire pour le luminaire de la chapelle du château de Montcenis et pour la « torche à lever Dieu. »

B. 5346. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1364-1366. — Montcenis. — Compte de Guillaume de Saint-Privé, écuyer, capitaine et châtelain, institué par lettres de Philippe, fils du Roi de France, duc de Bourgogne. — Ce capitaine doit garder le château de Montcenis avec Gauthier Buchepot et trois autres gentilshommes armés et quatre sergents, à leurs frais et dépens. Il a la faculté de fortifier cette place, de l'approvisionner de vivres, d'artillerie, de contraindre les habitants de la ville et de la châtellenie de contribuer par tous les moyens à la défense et à la garde du château, nuit et jour, en cas de nécessité. — Robert de Martinpuis, bailli d'Autun et de Montcenis, nommé à l'office de Guillaume de Saint-Privé, au mois de mars 1366. — Voyage fait à la fin de juillet 1365 pour porter à Dijon des lettres qui annonçaient au duc « que les « compaignies estoient au pays. » — A Châlon, vers le bailli, « pour lui faire savoir des nouvelles des ennemis. » —A Autun, pour informer le bailli de la « prise de la mai« son messire Jacques de La Sorme, » et ensuite pour lui annoncer « la rendue de la même maison. » — A Dijon, pour avertir le duc que les ennemis étaient entrés au Mont-Saint-Vincent le samedi avant la Fête-Dieu.

B. 5347. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Montcenis. — Compte de Jean Borneaul, gouverneur des châtellenies de Montcenis, Uxeau et Auxy, institué par lettres du duc Philippe le Hardi ; — Jean de Visque, bailli d'Autun et de Montcenis, emploie le revenu du four banal « pour la despense de ses gens estans « au chastel de Montcenis. » — Rente payée à messire Jean, aumônier du duc, chapelain de la chapelle Sainte-Marguerite fondée au château dudit lieu. — Rôle des individus qui devaient la taille au lieudit *Escoutot*, au duc de Bourgogne et aux hospitaliers de Bellecroix. — Rôle des feux payant la franchise à Montcenis; ils donnent tous 8 ou 12 sous, et il y avait 70 feux dans cette ville. — Rôles des cens dus au Creuzot.

B. 5348. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1376-1378. — Montcenis. — Compte de Jean Borneaul, gouverneur des châtellenies de Montcenis, Uxeau et Auxy. — Gages de Hugues de Mont-Eschambert, lieutenant du gouverneur au siége d'Uxeau et de Guillaume Celorier, lieutenant dans celui d'Auxy. — Cire livrée à messire Raviet, prêtre, garde et gouverneur des « aornemens « des deux chapelles du chastel de Montcenis et vicaire au« dit lieu de messire Jean, aumônier du duc de Bourgogne « et chapelain de l'une des chapelles. »

B. 5349. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1378-1379. — Montcenis. — Compte de Drouin Du Brunai, clerc, demeurant à Autun, pour la gruerie dans les bailliages de Montcenis et d'Autun, institué dans ces deux offices par deux lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — Recette de deniers versés par les habitants de Charbonnières et de Chailly, pour l'usage qu'ils avaient dans les bois de Pierre-Lussère et de Planoise, pour les nécessités de leurs maisons. — Remise d'amende à la prière de Jean de Larsey, écuyer d'Odille de Montjeu, chevalier. — Rôle pour le pâturage du bois Bougier.

B. 5350. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1377-1380. — Montcenis. — Compte de Jean Ravier, prêtre commis par le duc de Bourgogne et par Jean de Visque, châtelain et capitaine du château de Montcenis, pour « le fait des œuvres du dit chastel. » — Réparation des guérites dudit château au temps où le « bastard d'Armai« gnec et toute le grant compaignie estoient au païs. » — 60 aunes de toile sont prises à messire Jacques, curé de Breul, pour défaut de guet.—Établissement d'un schiffe sur la porte. — Huguet de Visque, écuyer, est commis au payement des travaux exécutés audit château par noble et sage Jean Visque, bailli, maître des foires de Châlon et capitaine de Montcenis. — Reconstruction d'un pan de muraille « ancien et ars, et façon d'une archière en les crénauls gar« niz de mechecolz. »

B. 5251. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1378-1380. — Montcenis. — Compte de Jean Borneaul, gouverneur des châtellenies de Montcenis, Uxeau et Auxy pour le duc de Bourgogne. — Rente payée au duc par les héritiers de Jean de Torcy, chevalier, sur la terre de Torcy.— Recette des tailles de La Verpillière en la prévôté d'Escoutot. — Rôle des amendes advenues au siége de Montcenis.

B. 5352. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1404-1407. — Montcenis. — Compte premier de Huguenin Borde, gouverneur des châtellenies de Montcenis, Uxeau et Auxy, institué par Jean, duc de Bougogne, sur l'avis de son Conseil. — Recette de l'amodiation des sergenteries de la prévôté de La Ville-Dieu, de la prévôté de Torcy, de celles de la châtellenie d'Uchon, de Marmagne.

— Voyage fait au mois de janvier 1404, par ledit gouverneur pour porter à Dijon des lettres closes du bailli d'Autun, adressées à Messieurs des Comptes, pour leur recommander le porteur, comme étant digne d'avoir le gouvernement de la châtellenie de Montcenis.

B. 5353. (Cahier.) — In-folio, 4 feuillets, parchemin.

1408-1410. — Montcenis. — Compte de Jean Burdelin, commis par les gens du Conseil et des Comptes à Dijon à la direction « bien hastive des réparations des « bras de murs, » que l'on construisait à l'entour du château de Montcenis, « pour subvenir à plus grand « inconvenient que s'en pourroit ensuir, tant pour l'ar« mée que l'on fait présentement ou Liége, comme de « faire nuit et jour bons guet et garde. » — Recette des deniers de la côte de Marmagne pour les travaux susdits.

B. 5354. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1409-1411. — Montcenis. — Compte de Jean Baracu de La Motte, nommé gouverneur de la châtellenie, par lettres de Jean, duc de Bourgogne. — Rôle des habitants de Montcenis pour le payement des franchises. — Recette d'une rente due au Domaine par les héritiers de Drehue de Mimeure, chevalier, sur la terre de Chouliot et de Mont-Valentin. — Les habitants de Porcheresse payent certains deniers pour le pansage de leurs porcs. — Recette de deniers à cause de l'usage qu'avaient dans les bois des Batis de Planoise le prieuré de Saint-Raost d'Autun, la Maison-Dieu de Marchaut de cette ville et l'abbé de Saint-Martin.

B. 5355. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1411-1413. — Montcenis. — Compte de Jean Baracu de La Motte. — Recette des toiles dues à Guillaume de Chalmont et à Humbert de Saint-Perreuse, écuyers à Crennes, acquises au profit du domaine; — des châtaignes dues à Marmagne par indivis au duc de Bourgogne et aux religieux de Saint-Martin d'Autun; des tailles de L'Abergement et de Châtel-Moron.

B. 5356. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin ; 18 feuillets, papier.

1413-1417. — Montcenis. — Compte de Pierre Duvernois, gouverneur de la châtellenie, institué par lettres de Jean, duc de Bourgogne. — Recette des cens dus au lieu de Crennes, au duc et aux hospitaliers de Beaune, à cause de leur maison de Saint-Nizy, par moitié et par indivis. — Vente de 119 poules et demie et 1 tiers, à raison de 6 deniers oboles l'une. — Mention de 429 amendes pour une seule année dans la châtellenie, ce qui produisit une somme totale de 86 livres 7 sous 6 deniers.

B. 5357. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin ; 11 feuillets, papier.

1417-1419. — Montcenis. — Compte de Pierre Duvernois. — Recette des gelines liges au duc de Bourgogne en la prévôté de Saint-Usage. — Constructions faites aux halles de Montcenis, tant en maçonnerie que menuiserie, « pour logier tous marchands, bouchiers, drapiers et « autres commerçants. »

B. 4358. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin ; 11 feuillets papier.

1419-1421. — Montcenis. — Compte de Pierre Duvernois. — Les héritiers d'Henri de Blef, chevalier, payent une rente sur un pré qu'ils avaient sous la chaussée du grand étang de Saint-Romain. — Vente du froment de la recette aux enchères, tantôt à raison de 3 gros et demi le bichot, tantôt à raison de 4 gros.

B. 5359. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin ; 10 feuillets, papier.

1421-1422. — Montcenis. — Compte de Pierre Duvernois. — Recette des tailles de Montcoy ; — des droits de garde dus au duc par les habitants de Foulon, Saint-Gilles, Chalas, Varenette, La Mallevelle. — Jacques de Buxeil, maître d'hôtel du duc de Bourgogne et capitaine du château, prend possession de ladite châtellenie, qui lui avait été donnée sa vie durant, par lettres patentes du duc, au lieu de la pension de 400 francs qu'il prenait chaque année sur la recette d'Autun.

D. 5360. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin ; 7 feuillets, papier.

1429-1431. — Montcenis. — Compte de Jacquot Carillon, gouverneur, et de Jean Bernard, commis à la recette dans l'intérim, ce dernier, en vertu des lettres de commisssion adressées par la Chambre des Comptes à Regnault de Thoisy, lieutenant du bailli d'Autun, après la mort de Jacques de Buxeuil, bailli d'Autun et de Montcenis, à qui la châtellenie avait été donnée à vie; il n'exerça pas deux mois cette charge, qui fut confiée à Jacquot Carillon par Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Gages d'hommes de guerre qui avaient gardé nuit et jour ledit château, depuis le 1er janvier 1430 jusqu'au 16 octobre 1431, c'est-à-dire pendant neuf mois et demi. Ces hommes étaient Guillaume de La Verne, Jean de La Motte, Nicolas Carillon, Philibert Carillon, Henri de La Roche, et Pierre Doyen, écuyers, hommes d'armes et quatre arbalétriers.

B. 5361.(Cahier.)—In-folio, 106 feuillets, parchemin; 22 feuillets, papier.

1431-1435. — Montcenis. — Compte de Jacquot Carillon, châtelain. — Rôle des lods ou mutations, pour lesquelles un droit était payé au domaine. — La recette a été remise à Jean Bernard, jusqu'à ce que Jacquot Carillon, qui venait d'être suspendu, eût réglé ses comptes avec le duc. — Copie des lettres patentes par lesquelles le duc réintègre l'ancien receveur dans ses fonctions. Ces lettres sont datées de Châlon-sur-Saône, le 14 janvier 1433.

B. 5362. (Cahier.)— In-folio, 84 feuillets, parchemin; 27 feuillets, papier.

1435-1438. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen, clerc, institué par lettres du duc Philippe le Bon, en remplacement de Jacquot Carillon « délayant et refu- « sant de payer les deniers à lui ordonnés d'estre payés, « ayant fait petite diligence en gardant les droits de la « châtellenie et n'y faisant aucune résidence. » — Gages de noble Jean de Buxeuil, écuyer, capitaine du châtel de Montcenis. — Dépenses pour divers travaux exécutés dans le château et adjugés aux enchères, par noble Jean Borde, écuyer, lieutenant du bailli, capitaine de Montcenis. — Rôle pour la recette des franchises de cette ville.

B. 5363. (Cahier.)—In-folio, 47 feuillets, parchemin; 19 feuillets, papier.

1438-1440. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen, châtelain.— La recette des tailles de Verpillière en la prévôté d'Escoutot, qui devait être divisée entre le duc et les hospitaliers de Bellecroix, à cause de la maison de Nuits, est dite nulle pour la part du duc, parce que ces tailles avaient été données par ledit seigneur avec la terre d'Escoutot à M. de Ternant, qui les avait données ensuite au chapitre d'Autun. — Voyage fait par le châtelain à Dijon, le 9 novembre 1439, « ou quel il ne peut « aller ne vaguer pour occasion de la mortalité, qui adun- « ques estoit à Dijon. »

B. 5364. (Cahier.)—In-folio, 75 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1440-1443. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen, clerc, gouverneur de la châtellenie. — Recette des tailles de L'Abergement, de Châtelmoron. — Rôle des habitants de Montcenis pour le payement des franchises. — Noble Jean Mairet, écuyer, seigneur de Châtel-Renaud, reçoit 200 francs qui lui étaient dus à cause de sa femme Jeanne de La Marche, fille de feu messire Antoine de La Marche, chevalier, pour le payement de 1,000 francs que le duc lui devait, pour les causes déclarées dans le compte de Mathieu Regnault, receveur général de Bourgogne, fini le 31 décembre 1438.

B. 5365.(Cahier.)—In-folio, 54 feuillets, parchemin; 13 feuillets, papier.

1443-1444. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Le prieur du prieuré d'Auxy, qui prenait la moitié du produit des amendes de la châtellenie, devait et donne pour cela 10 livres 8 sous au domaine. — Le bichot de froment est vendu 7 livres. — Gages de Jean de Buxeuil, capitaine et garde du château de Montcenis, sur une attestation de service délivrée par noble Jean Borde, écuyer, lieutenant du bailli d'Autun et de Montcenis, demeurant dans ce dernier lieu. — Réparations exécutées dans le château. — Gages de Pierre Bernard, maître forestier au bailliage de Montcenis.

B. 5366. (Cahier.)— In-folio, 49 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1445-1447. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Recette des grains à la mesure de Montcenis et à celle d'Auxy; le bichot de Montcenis contient 4 boisseaux et la quarte 2 boisseaux; — le bichot d'Auxy pour le froment contient 2 boisseaux, dits mesures d'Auxy, et le bichot d'avoine 3 boisseaux ou 3 mesures dudit Auxy. — Recette des cens portant lods et vente. — Deniers versés entre les mains de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, pour être convertis aux besoins de son office.

B. 5367. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1447-1449. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Recette des revenus à Uxeau. — Le froment est vendu 7 blancs 3 deniers oboles le bichot, et le bichot de seigle 6 blancs. — Grande réduction éprouvée en la recette à cause des héritages vacants et non solvables.

B. 5368.(Cahier.)--In-folio, 61 feuillets, parchemin ; 12 feuillets, papier.

1449-1451. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Les lods d'une acquisition de terrain payé 3 francs sont estimés 3 gros, dont la moitié, c'est-à-dire 6 blancs, appartenait au duc et l'autre aux religieux de La Ferté-sur-Grosne.—Gages de Jean de Buxeuil, capitaine de Montcenis. —Jean Borde, lieutenant du bailli d'Autun, certifie que ledit Buxeuil a fait faire cette année son office de capitaine par noble Guillaume de Montsaurin, écuyer, « qui est illecques son lieutenant.)

B. 5369. (Cahier.)—In-folio, 66 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1451-1452. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Recette du produit de l'éminage du marché de

Montcenis. — Le millier de clous à lattes est vendu 14 blancs. — Réduction dans la recette, à cause des héritages vacants. — Recette des revenus de la châtellenie de Tiregaige.

B. 5370. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1453-1455. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen, conseiller du duc de Bourgogne et gouverneur de la châtellenie. — « Par le terrier nouvellement fait de la « revenue et seigneurie de Semur, en Briennois, et par le « compte dudit Semur, fini en 1451, appert que ou bichot « tant froment que seigle à 4 boisseaux réez, mesure de « Montcenis, et quant à l'avoine, ou bichot à 4 boisseaulz « moitié réez et moitié comble. » Cette note, qui paraît avoir été rédigée par la Chambre des Comptes, a été sans doute insérée dans le compte en opposition aux mesures données par le châtelain. — On voit que cette note n'a pas modifié les mesures dudit comptable.

B. 5371. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin; 6 feuillets, papier.

1455-1457. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen, gouverneur de la châtellenie. — Recettes des gelines dues dans la prévôté de Saint-Usage. — Vente des foins de la châtellenie. — Soixante sous tournois sont donnés par le gouverneur de la châtellenie à Léonard Ducret, clerc de la Chambre des Comptes à Dijon, « pour les « menus frais et nècessités de cette Chambre. » — Travaux exécutés au donjon du château de Montcenis.

B. 5372. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin; 7 feuillets, papier.

1458-1460. — Montcenis. — Compte de Pierre Doyen. — Recette du prix du bail du meix Mallechart, du meix Varot et autres meix vacants dans la prévôté de Saint-Usage, amodiés à Jean Morant, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, pour 18 gros et 1 bichot d'avoine chaque année. — Vente de 14 pains de seigle contenant chacun 1 boisseau de seigle, dus par moitié et par indivis par les habitants de La Ville-Dieu au duc et aux hospitaliers de Beaune. — Dépenses pour la pêche des étangs de Forcy.

B. 5373. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1460-1463. — Montcenis. — Compte de noble Pierre Doyen, conseiller. — Recette de 25 bichots de froment, de 50 bichots d'avoine et de 10 livres viennoises que le prieur d'Auxy devait annuellement au domaine, à cause de la moitié du produit des amendes qu'il prenait dans la châtellenie. — Exécution de Jeannette La Piochette, femme du duc, condamnée au feu comme sorcière ; — achat pour cette exécution de 200 fagots.

B. 5374. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1463-1465. — Montcenis. — Compte de Philibert Doyen, fils de Pierre, tant en son nom qu'au nom de ses frères, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Payement de 18 gros pour l'achat de 12 feuilles de ferblanc, destinées à couvrir le pommeau de la tour neuve et à faire une bannière. Dans ce prix sont comptés les frais d'une tige de fer ouvré pour supporter la bannière.

B. 5375. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1465-1468. — Montcenis. — Compte de Philibert Doyen, châtelain. — Recette de la gruerie. — Gages de Jean de Buxeuil, capitaine de Montcenis et de Guillaume de Montsaurin, son lieutenant. — Le bichot de froment est vendu 7 blancs. — Voyage fait à Dijon vers Messieurs des Comptes par ordre du gouverneur châtelain, « pour le fait de certaine « défense faite par le bailli d'Autun et de Montcenis aux « fermiers d'Uxeau et d'Auxy, qu'ilz ne soient si osez ne « si hardiz de cognoistre, ne eulx s'entremettre des gardes « enfreintes, ne des amendes arbitraires, échéans en leurs « fermes, ce qui seroit ou préjudice de monseigneur le « duc. »

B. 5376. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1468-1472. — Montcenis. — Compte de Guillaume Charvot, receveur du duc de Bourgogne en ses bailliages d'Autun et de Montcenis. Ce compte concerne seulement Montcenis. — Gages de Jean Damas, chevalier, seigneur de Clessy, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne et son capitaine, garde du château de Montcenis. Il avait pour lieutenant Guillaume de Montsaurin. — Dépenses pour adouber les trois portes du château. — Gages de noble Jean Du Vergier, nommé capitaine châtelain de Montcenis à la place de Jean Damas, qui avait remis son office entre les mains de mondit seigneur.

B. 5377. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Compte de Philibert Doyen, receveur de Montcenis et de Semur en Brionnais, nommé par commission donnée par Jean Joard, seigneur d'Échavannes, chef du conseil du duc de Bourgogne et président de ses parlements. — Philippe Pot, chevalier, seigneur de La Roche, chambellan ; Guillaume de Clugny, protonotaire du Saint-

Siége, maître des requêtes de l'hôtel, commis sur le fait des finances, et Claude de Dinteville, seigneur d'Échannay, chevalier, chambellan, tous chargés par le duc de pourvoir aux offices et confirmé par lettres de Charles, duc de Bourgogne. — Versement du receveur par anticipation. — Dépenses ordonnées par le capitaine du châtel Jean Du Vergier, par Guillaume de Monsaurin, lieutenant du bailli et par Jacques Bernard, procureur du duc de Bourgogne, pour pratiquer « cinq partuiz en cinq tours du châtel es « fonds des croz d'icelles tours et en chascun partuiz faire « des canonnières de pierres de taille. » — Exécution capitale faite à Montcenis.

B. 5378. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Montcenis. — Compte de Philibert Doyen, receveur des châtellenies de Montcenis et de Semur en Brionnais. — Dépenses pour des travaux exécutés au châtel de Montcenis « par ordonnance du gouverneur du « Masconnois, pour résister contre les ennemis et pour la « garde de la place. »

B. 5379. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, parchemin.

1509-1518. — Montcenis. — Compte de Jean Charvot, receveur ordinaire du bailliage et de la gruerie d'Autun. Ce compte concerne seulement la gruerie de Montcenis. — Gages de Philippe de Mont-Rambert, écuyer, seigneur de Sathenay, gruyer de Bourgogne aux bailliages d'Autun, de Montcenis et de Charolles, pour le Roi. — Recette des droits dus par plusieurs villages pour l'usage des bois de Planoise, entre autres par les habitants de Couhart, de Vaux-de-Vières, de La Salle, de Saint-Pierre et de Saint-Étienne-de-L'Etrier.

B. 5380. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Montcenis. — Compte de noble Antoine Charvot, receveur ordinaire et extraordinaire du bailliage de Montcenis, de la gruerie et des aides ordinaires de la châtellenie de La Toison. Ce cahier n'est relatif qu'à la gruerie. — Désignation de la mesure des grains à Autun, à Couches et à La Porcheresse. — L'abbesse de Saint-Jeanle-Grand d'Autun, pour l'usage des bois de Planoise, donne chaque année 43 pintes de vin et trois miches de pain, mesure dudit couvent « et doibt l'on faire ou bichot, mesure « du dit Ostun sept miches de pain. »

B. 5381. (Registre.) — In-folio, 53 feuillets, papier.

1707-1716. — Montcenis. — Recette des octrois accordés à la ville de Montcenis par le Roi, par arrêt de son Conseil du 8 juillet 1705, pour neuf années commencées le 1er avril 1707, et dont les magistrats de ladite ville étaient comptables. — Rôle des droits à percevoir sur les denrées.

B. 5382. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1716-1719. — Montcenis. — Comptes d'octrois non patrimoniaux accordés à la ville de Montcenis par le Roi, et dont l'amodiation fut donnée le 22 novembre 1713 à Henri Dufour, marchand à Montcenis. — Procès-verbal de l'adjudication faite par Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, et le sieur La Briffe, marquis de Ferrière, intendant de justice, police et finances et commissaire député par le Roi pour la vérification des dettes et affaires des communautés en Bourgogne. — Cet octroi est destiné à concourir au remboursement des 200,000 livres données au Roi par les États de Bourgogne, pour la suppression « du doublement d'octrois établis en « cette province par édit du mois de septembre 1710. »

B. 5383. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1362-1365. — Montenoison. — Compte de Jean Guyniard, lieutenant de Pierre Des Colons, receveur de Nivernais, pour les châtellenies de Montenoison et Saint-Saulge. — Recette du droit qu'avait le comte de Flandres sur partie des biens d'Agnès, fille de feu Guillaume Barbier de Lurcy, laquelle était morte la moitié femme serve de mondit seigneur. — Salaire des individus qui allèrent de nuit à l'étang de Trigny « pour oster, copper, despécier et rom- « pre tables, huys et ayes que les Bretons d'Arches « advoyent mis au devant le dit estang, pour atenir que l'ai- « gue ne s'en allast. — Recette des cens dus par les bourgeois de Montenoison et par les hommes du prieur de Saint-Saulge. — Le moulin de Saint-Saulge ne produit rien, parce que les Anglais l'avaient brûlé dès l'année 1359. — La recette des oignons, dus par ceux qui en vendaient à Montenoison le 15 août, est nulle. « Nichil, car nunls n'y « osoit venir pour les Engloys qui estoient sur le païs. » — Dépenses pour « redrecier les créneaulx du pan de mur « darrière la Motte, qui estoient avec les garites. »

B. 5384. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1365-1367. — Montenoison. — Compte de Colas Turreaux, châtelain, garde des eaux et forêts, nommé par Geoffroy Du Bouchet, chevalier, gouverneur du comté de Nivernais, pour le comte de Flandres, de Nevers et de Réthel, et confirmé par lettres dudit comte. — Frais pour façon

d'un lion de fer, destiné à sceller les mesures de la châtellenie. — Dépense de 30 sous pour acheter une paire *d'estivaux* (stiefel-bottes) et deux paires de souliers. — Gages de Bome-Bobin; — « guete à corner le guet le soir et le « matin au chastel. »

B. 5385. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1377-1378. — Montenoison. — Compte de Renaud de La Roche, écuyer, châtelain des châtellenies de Montenoison et de Saint-Saulge.—Recette ou cens de 12 deniers payés par les « bastards et les petits bourgeois. » — Le curé de Lurcy-le-Châtel, à cause de la dîme qu'il levait, donne au comte de Nevers 6 pintes de vin « ne dou pire, « ne dou meilleur. » — Amodiation de l'échoite des anguilles. — La coupe du bois Laurent est vendue 40 sous, « en la manière qui s'ensuit : au cas où il aura deux ou « trois chaignes et plus en une teste, li plus beaulx doit « demorer.»—Façon d'une fenêtre *flamanche* au colombier du château. — Information faite par le châtelain et un commissaire du Roi « sur les extorsions que le prévôt de Saint- « Pierre-le-Moutier et ses sergents faisoient es gens de « monseigneur de Flandres. »

B. 5386. (Cahier.) —In-folio, 47 feuillets, parchemin ; 21 feuillets, papier.

1378-1379. — Montenoison. — Compte de Renaud de La Roche, écuyer, châtelain. — Recette des cens que devaient les hommes du prieur de Saint-Saulge, « c'est as- « savoir chascun homme serf 2 boisseaux avoine et 5 sous, « excepté les hommes des nouveaulx acquez. » — Payement de 5 sous pour la journée et la nourriture d'un ouvrier qui avait réparé la roue du puits du château. — Dépenses pour « l'œuvre neuve encommoinciée par devers la « tour ou Lolas jusques au bost de la tour de Flandres, » une partie de celle-ci comprise. — Rôle des habitants de la châtellenie.

B. 5387. (Cahier.)—In-folio, 37 feuillets, parchemin; 14 feuillets papier.

1379-1380. — Montenoison. — Compte de Renaud de La Roche. — Une redevance est ainsi exprimée : « dou « mengier de Chevanes gazeaulz (*sic*), qui se paye de sept « ans en sept ans; ilz n'y eut à présent pour ce que l'on « ne s'est que c'est. » — Message envoyé à Nevers au Conseil, touchant l'arrestation des habitants de Saint-Saulge, hommes de Monsieur, faite par les gens du Roi à l'occasion d'une contribution qu'ils voulaient leur imposer « pour le « fort du prieur de Saint-Saulge. » — Une paire de souliers destinée au charretier du château est payée 3 sous 4 deniers. — L'aune de drap destiné à habiller ledit charretier est payée 20 sous.

B. 5388. (Cahier.)— In-folio, 56 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1380-1382. — Montenoison. — Compte de Renaud de La Roche. — Recette de 60 sous donnés par Guillaume Perron « pour cause d'ung moulin situé à Champallement, « et de la personne et tennement du dit Guillaume, qui es- « toit serf de feu sire Ythier, qui jà piéça fust mariez en une « femme serve de Monsieur de Flandres, lesquelx laissèrent « ung enfant, pour la mort duquel les diz moulins et per- « ron eschurent à mon dit seigneur. Le diz moulin fut ac- « censé au dit Guillaume Perron par Jean Boyaul, jadis châ- « telain. » — Achat de « six crochets de fer pour tendre les « aucepiez du chastel et les arbalètes à tour. » — Visite de la maçonnerie du château, faite par ordre du Conseil de Nevers. — Achat de pierre pour les pendants de la voûte de la grand' salle de Montenoison.

B. 5389. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1385-1388. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny, châtelain de Montenoison et de Saint-Saulge, institué par Philippe, fils du roi de France, duc de Bourgogne. — Ses devoirs sont ainsi désignés : « recevoir toutes « rantes, tailles, revenues, bourdelaiges, censes et censi- « ves, terres et dimaiges, gouverner la justice des hommes « serfs du duc estans en la châtellenie, et faire faire au « chastel les réparations de couverture, fonçures et autres « choses nécessaires et généralement tout ce que a l'office « de bon et loyal chastelain appartient, aux gages de 25 li- « vres tournois par an. » — Dépenses pour réparer les étangs et le château, ouvrir des carrières et tirer de la pierre pour l'œuvre du chastel. — Messire Étienne de La Pierre, abbé de Saint-Martin de Nevers, vend pour cette œuvre 35 chênes qui lui furent payés 15 francs.

B. 5390. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1386-1393. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny, châtelain de Montenoison et Saint-Saulge, commis par le gouverneur du Nivernais à la garde et « au gou- « vernement de la terre du débat de Brinon-les-Allemans, » par commission donnée au nom de Philippe de Jaucourt, seigneur de Villarnoux, gouverneur du Nivernais. — Achat de queues neuves à mettre le vin de la récolte, payée chacune 13 sous. — Les pains cuits pour les vendangeurs sont estimés chacun 5 deniers, le vin est vendu 3 deniers la pinte, « ung membre et le quart d'ung membre de grasse char, » pour la nourriture des vendangeurs, y compris le closier de

la châtellenie et deux sergents furent payés 7 sous 6 deniers ; journée d'un ouvrier employé au service du pressoir estimée 15 deniers ; il était nourri.

B. 5391. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1388-1391. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny, châtelain. — Dépense de froment faite par l'hôtel du duc de Bourgogne, qui séjourna à Montenoison depuis le 28 février 1388 jusqu'au 13 mars suivant, d'après l'attestation de Hervier de Yneauville, maître de la Chambre aux deniers dudit seigneur. — Pendant ce séjour les chevaux du duc mangèrent 240 bichots d'avoine, et trois bœufs furent consommés en huit jours. — Constructions faites au château de Montenoison. — Gages de Hugues Bobin, ménétrier, corneur du guet au château de Montenoison le soir et le matin. — Recette du produit de la vente des biens, meubles et immeubles advenus à titre d'échoite.

B. 5392. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1391-1393. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny, châtelain. — Le seigneur de Tremblay verse « 40 bichots de blez pour quars, c'est assavoir quars fro« ment, quars orge, quars fromentié et quars avoine, à cause « du disme qu'il devoit au duc de Bourgongne. » — Recette de 140 pains de forestage dus au Val-de-Lurcy, le lendemain de Noël. — Dépenses pour extraction de pierres destinées aux ouvrages du château. — Somme versée par noble dame Marguerite de Franois pour les biens d'échoite qu'elle avait achetés.

B 5393. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 37 feuillets papier.

1393-1394. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny, châtelain de Montenoison, Saint-Saulge et Brinon-les-Allemans. — Recette du produit de la vente du froment dont chaque bichot fut estimé 3 sous 4 deniers tournois des revenus de Brinon. — La journée du manœuvre est payée 20 deniers, et il n'était pas nourri. — Dépenses de ceux « qui firent les tailles de monseigneur, et y estoient : « honorable homme et saige Regnaud Loppin, receveur gé« néral du Nivernois ; Guillaume de Trigny de Mon« tenoison ; Jean Royer, clerc, substitut du procureur « de monseigneur ; Hugues Griset, clerc juré, les huit ser« gents des rôles des tailles et plusieurs autres. » Ils firent ensemble cette recette, après la Saint-Étienne du mois d'août 1393. — Ils dépensèrent à Montenoison 7 livres pour pain, vin, viande et autre nourriture.

B. 5394. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1394-1395. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny. — Prix de l'amodiation des « pasturages de Noi« son. » — Construction d'un mur destiné à lier la tour double du châtel de Montenoison à la tour de Guillaume Robert. — Frais pour la culture des vignes. — « Guillaume « Constant pour avoir mis en terre ès vignes de Brinon « 400 cers (ceps) et iceulx couchiez et proignez (provinés) « au mois de mars » reçoit 40 sous pour son salaire.

B. 5395 (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1395-1396. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny. — Rôle des serfs de Saint-Saulge, pour le payement de l'avoine et des deniers qu'ils devaient au duc de Bourgogne. — Vente des froments du domaine à raison de 4 sous 2 deniers le bichot. — Poncelet Baudequin, écuyer, seigneur d'Arche, tant en son nom qu'au nom de noble demoiselle Jeannette de Prie, sa femme, reçoit une somme de 30 francs pour la vente faite par lui au duc de Bourgogne « de la moitié de la personne de Guillaume Hervier de Tri« gny, de la quarte partie de Philippe son fils ; de la moi« tié d'Agnès, fille de Guiot Bergier » et de plusieurs autres « avec toute leur postérité, née et à naître, leurs che« vances, meix et ténements. »

B. 5396. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1399-1400. — Montenoison. — Compte de Guillaume de Trigny. — Travaux exécutés pour la reconstruction du moulin de Tresle-Bois-lez-Brinon-lez-Allemans. — Frais pour pêcher le grand étang de Trigny. — Rôle des habitants de chaque village de la châtellenie.

B. 5397. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin; 20 feuillets, papier.

1400-1404. — Montenoison. — Compte de Jean Darcy, châtelain, institué par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne, et installé après serment par Guillaume de Champlemis, chevalier, seigneur de Rosay, gouverneur du Nivernais et du Donziois, pour le duc de Bourgogne ayant le gouvernement de M. de Nevers, son fils aîné. — L'amodiateur de la tonsure du bois de Troncois, pour trois ans, moyennant la somme de 25 sous pour les trois années, est arrêté pour ses démérites et livré comme clerc à l'évêque de Nevers, qui l'enferma dans ses prisons et le condamna à y demeurer en *charte perpétuelle*. — Achat de toile à faire de grands sacs, au prix de 2 sous 8 deniers oboles tournois l'aune. — Recette du produit de la vente

de biens meubles et immeubles provenant d'echoites et de mainmortes.

B. 5398. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1344-1346. — Montfort-lez-Montbard. — Compte de Perreau de Boisthierry, châtelain de Montbard et gouverneur de la châtellenie de Montfort. — Recette de ce que devaient « celz qui hont charrues à Villez-soubz-Montfor, « chascune un journal de corvée ; » — du produit de la vente des poissons de quatre étangs, des tailles, des exploits de justice. — Dépense de 54 livres, pour la culture d'environ 300 ouvrées de vignes, faites aux frais du duc.

B. 5399. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1484-1488. — Montmorot. — Compte d'Étienne Guichard de Montmorot, commis par Nicolas de Courbeton, huissier du Parlement de Bourgogne, à la recette de ladite châtellenie, en vertu de lettres de la Chambre des Comptes. — Louis XI fit don de cette châtellenie à *aucuns seigneurs* qui n'en rendaient point de compte. — M. de Vergy avait touché le quart des fermes. — Ceux qui allaient aux foires et marchés de Lons-le-Saulnier ou qui en revenaient étaient soumis à un droit de péage en traversant la seigneurie de Montmorot. — Reconstruction du four de Montmorot, qui était primitivement près du château, et qui est transporté au bas dudit village. — Gages de noble Simon de Champagne, écuyer, capitaine du château.

B. 5400. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1346-1347. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Hugues Des Granges, chevalier, châtelain pour le duc de Bourgogne.—Recette des deniers dus par les habitants de Monceaux pour le droit de pâturage qu'ils avaient des Brosses de Marmeaux ; — des tailles à Courterolles, Montot, Santigny, Froideville ;—des franchises de Montréal, qui se payaient en deniers dijonnais. La somme de ces deniers de franchise s'élève à 46 livres 12 sous 9 deniers valant en monnaie ordinaire 23 livres 6 sous 4 deniers. — La maille d'Auxonne valait un denier dijonnais. — Perrenot de Pouilly, prévôt d'Avallon, paye un terme de l'amodiation de la prévôté. — Frais de bouche d'André Lourt, valet de cuisine de Madame *cui Dieux pardont*, qui vint pêcher dans la rivière de Montréal et emporta vingt pièces de gros poisson à Montbard à madite dame. — La journée de l'ouvrier de bras est payée 8 deniers.

B. 5401. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1349-1356. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Hugues Des Granges, chevalier, châtelain. — Dépenses des chiens courants demeurant à Sarry ; — de Geoffroy de Blaisy et Jean Gérard, curé de Montigny, commis à la visite des travaux exécutés au château de Montréal ; — des veneurs de la Reine, qui chassèrent à Sarry, la veille des Brandons. — Rôle des habitants de Montréal et de Guillon pour la levée des menus cens. — Recette des tailles des villages de la châtellenie « lesquelx se font haut « et bas à volonté, selon la puissance des genz. » Celles de Montot s'élèvent à 60 livres 10 sous, celles de Perrigny à 55, celles de Santigny à 50. — Achat d'un millier d'écuelles à Époisses pour l'hôtel ducal de Montbard. — Une femme est condamnée à une amende pour avoir pris le gouvernement des enfants mineurs de sa fille sans licence de juge.

B. 5402. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1356-1358. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Jean de Mussy, seigneur de Jours, châtelain. — Rente en avoine payée aux Bons-Hommes de Plauxey-lez-Avallon, de l'ordre de Grandmont, et au prieur de la maison de Saint-Bernard de Montréal. — Rôle détaillé des individus, ou des feux de la châtellenie. — Réparations faites au châtel et spécialement aux créneaux de la petite porte du *belle* (ravelin).—Don de 60 florins fait à Guyot Du Rup, valet de bouteillerie du duc, par messire de Joigny, gouverneur du duché, sur une échoite et à la requête du duc. — Salaire de journées d'ouvriers de bras, de maçons, de charpentiers, de charretiers. — Dépenses pour réparer les murs du château, faire des créneaux neufs et mettre des *eschiffes* (guérites) sur les murs du *belle*.

B. 5403. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1358-1361. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean de Mussy, chevalier, châtelain. — Solde « des gens d'armes estans en la garnison de Montréal, par « vertu du mandement M. Jacques de Vienne, lieutenant et « capitain sur les guerres du duché de Bourgogne pour la « royne de France ; » — noms de ces gens d'armes, à la tête desquels se trouvent Philibert Des Granges et Jean de Talecey. — Achat de 970 viretons de fer, destinés à armer des traits ; — « d'un engin à getier » destiné au château. —Dépenses faites à Montréal, depuis le 18 février 1359 jusqu'au 17 mars suivant, par M. de Granson, M. de Longvy, et pour leurs *routes* (compagnies), pour le traité fait entre le duc de Bourgogne et le roi d'Angleterre.—Exécution de Jean de Grizelles près Villeneuve-le-Roi, condamné par plusieurs chevaliers sages et bourgeois, et exécuté par maître Jean, *mitre* de Champlitte. — Salaire de 260 hommes qui avaient travaillé aux fossés du château. — Construction d'un engin

appelé *Coillard*. — Dépenses « pour affaitier le char à quatre « roues de monseigneur advenu par la mort de la comtesse « de Tonnerre. » Compte d'Étienne de Flavigny, chevalier, pour les dépenses faites au château de Châtel-Gérard.

B. 5404. (Cahier). — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1361-1366. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean de Mussy. — Dépenses pour « appareiller « les angins pour faire getier à cause des ennemis, c'est « assavoir pour recoigner les poes de guingnez, remettre « les pans des arches, faire quatre poes toutes neufves. » — Paye des gens d'armes du château, à la tête desquels se trouve Jean de Barry, capitaine de Montréal, avancée par messire Louis Ruinard, lieutenant du gouverneur de Bourgogne. — Gages de Jean Boichot, établi capitaine dudit châtel, par messire Étienne de Musigny, commissaire de M. de Tancarville, lieutenant du Roi. — Dépenses pour oindre les deux engins « à cause des inimis, iceulx faire getier selonc « le besoing » pour faire une corde de la fronde du grand engin de 15 toises et de 16 livres, pour 15 toises de petite corde pour la *cloichote*; pour la clef du grand engin, pour la fourchette de la deschlique dudit engin. — Frais de culture de la vigne. — Gages de Girard Talou, de Montréal, closier du duc de Bourgogne. — Établissement d'un moulin sous les murs du château de Montréal.

B. 5405. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin; 6 feuillets, papier.

1366-1369. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte premier de Jean Dominé, châtelain. — Le maître des engins est dit carpentier. — Dépenses pour élever les jours du château et faire de nouvelles *eschiffes*. — Travaux exécutés à la tour de la Cigogne.

B. 5406. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin; 22 feuillets, papier.

1369-1375. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Dominé. — Le muid de vin est vendu 60 sous. — Dépenses pour réparer l'étang de Perrigny-sous-Montréal, dont le détail se trouve sur un cahier de papier annexé au registre. — Recette des forestages de la forêt de Vauce et de ce que devaient pour ce forestage les habitants de Jarry, en vertu des chartes qui leur donnaient certains usages dans ladite forêt. — Dépenses faites par le duc de Bourgogne à Montréal les 8, 11 et 12 mai 1372; — de M. Bertrand de Saint-Pastour, au même lieu, pendant sa maladie. — Recette des revenus de la terre de maître Jean Des Granges, située à Nuits-sous-Ravières, achetée par le duc de Bourgogne et en partie advenue à lui à cause de forfaiture, pour laquelle ledit Jean fut banni. — Dépenses faites au château de Montréal par Guillaume de Neufchâtel et ses fils, artilleurs envoyés par Madame au bailli d'Auxois pour réparer l'artillerie.

B. 5407. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1375-1378. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot Brancion, capitaine de Montréal, Châtel-Gérard, de la terre de Sarry, de Nuits et Villers-les-Eaux. — Recette des coutumes d'Angely « à cause des hé- « ritages advenus à Monsieur pour la forfaiture de maître « Jean Des Granges; » — d'un muid de blé donné par les habitants de Tisy, pour la vaine pâture qu'ils avaient au finage de Montréal. — Dépense pour faire 950 fosses dans les vignes du domaine au prix de 3 oboles l'une. — La journée du vendangeur est payée 2 blancs.

B. 5408. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1378-1379. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Recette de 6 francs, donnés par un homme d'Angely, pour racheter l'échoite de sa femme, advenue au duc par la mort de cette serve. — Inventaire du mobilier du château; il consiste en un mauvais pot de cuivre ébréché, un moulin à bras, trois tours à tendre les arbalètes, trois grosses arbalètes à tour et deux autres vieilles, dix-huit arbalètes à pied, une arche pleine de traits, un pavaz (pavon), deux tables à manger, deux siéges, un dressoir, quatre queues de chaux, des pierres déposées près du pont-levis, douze chars de foin, un de bûches à brûler, quatre cuves et les *douelles* d'une autre. — Recette de 11 gros provenant de la vente d'un porc d'un an et demi. — Message adressé la nuit au châtelain d'Avallon par celui de Montréal « pour ce qu'on disoit par tout le pays que les « Anglois avoient pris Saint-Verain-le-Bois et la Charité- « sur-Loire. » — Travaux de fortification exécutés au château de Montréal, par ordonnance de Jean de Lyénas, chevalier, seigneur de Grand-Champ, et Jacques Paris de La Jaisse, bailli d'Auxois, commis par le duc à la visite des châteaux et forteresses du bailliage. — Voyage d'un clerc de châtelain à Semur pour dire au bailli la rébellion des habitants de Guillon, qui ne voulaient pas contribuer aux fortifications.

B. 5409. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1379-1380. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Re-

cette des franchises de Montréal; les plus riches payaient 15 sous dijonnais ou 12 sous tournois, et les autres proportionnellement « selon la puissance des gens. » —Contestation entre le duc et l'évêque d'Autun pour les biens d'un prêtre décédé et étant de mainmorte. Il est reconnu que l'évêque n'avait aucun droit à ces biens, parce que celui qui les avait eus avait un testament et « si n'estoit point bénéficier. — Amende payée par un individu qui « rencontra « chiens estrangers qui chassoient un goreal (verrat), près « de la forêt de Vaulce, et le tua, mais l'on ne peut prouver « qu'il l'emporta. » — Amende payée par Gautherin-des-Pieds, écuyer, pour avoir chassé aux lapins dans la garenne que le duc avait en sa main « quand la terre de Guiot-« le-Borgoignon, son oncle, fut confisquée. » — Les 22 feux qui étaient alors à Marmeaux payent chacun 13 deniers dijonnais de forestage, sur la forêt de Vauce. — Refonte de la cloche du guet de Montréal, qui avait été brisée. — Messager envoyé par le châtelain et le bailli d'Auxois à Dijon « porter nouvelles à Madame de certains gens « d'armes que l'on avoit vus environ le chastel de Mon-« tréal. » — Frais de sépulture pour « chanter les messes, « comme pour cire, faire *l'escrin* (la bière), la fosse, sonner « les seings. » — Dépenses de l'hôtel de Madame à Montbard, au mois d'octobre 1379.

B. 5410. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1380-1381. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, écuyer, châtelain. — Recette des grains de la châtellenie. — Rente annuelle payée au commandeur de Saint-Marc. — Dépenses de chiens de monseigneur, faites à Sarry pendant l'hiver de 1381.

B. 5411 (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1381-1382. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Recette des deniers provenant des vignes « baillées à censives par « Jean Douhay, maître Pierre de Chessenay, Guillaume de « Clugny, bailli d'Auxois, et Nicolas de Courbeton, rece-« veur dudit bailliage; » — des franchises de Cussy-les-Forges. — Frais de culture des vignes: 1 franc 4 gros à deux hommes qui avaient cueilli et aiguisé 200 javelles de paisseaux. — Dépenses de chevaux de l'hôtel de monseigneur, de madame et de mademoiselle Marguerite, qui allèrent à Montréal le 15 septembre 1382. — Les neuf feux formant le village de Blacy payent chacun 13 deniers dijonnais pour le droit de pâturage dans les Brosses.

B. 5412. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1382-1383. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. —Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. —Recette des rentes « muables qui se afferment et baillent par cer-« taines années au meilleur prix que l'on peut; » — des franchises de Châtel-Gérard et dépendances dont les plus riches payaient 10 sous dijonnais, ou 8 sous tournois. — Dépenses du bailli d'Auxois, du procureur, du châtelain, plusieurs sergents et autres bonnes gens qui étaient allés entre Nuits et Rochefort « pour cause de justice, qui estoit « élevé entre le duc, le comte de Tonnerre et Olivier de « Jussey. »—Le châtelain reçoit 30 livres de gages.—Dépenses du bailli qui était allé à Montréal « à grant quantité « de gens, le jour de l'apparition N. S. 1383, pour ce que « l'on disoit que certaine rotte de Bretons qui estoient lo-« giez à Lile-soubz-Montréal vouloient entrer au duché « de Bourgongne, et pour ce le dit M. le bailli vient « au-devant pour dire qu'ilz n'entrassent pas au pays. »

B. 5413. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1383-1384. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Recette de 15 gros, provenant de l'amodiation du verger de M. le duc sous le château de Montréal. — Dépense de 2 francs « pour pidence achetée pour toutes les gens de venoiges « (vendanges), c'est assavoir char, eulx, fromaiges et autres « choses.»—Frais pour demander à l'abbé de Moutier-Saint-Jean à qui appartenaient les biens d'un homme du duc qui y était allé mourir à Fains. — Recette de 2 setiers de froment, prix de l'amodiation de six journaux de terre; — de la gruerie.

B. 5414. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1384-1385. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Recette du forestage de Villers-les-Eaux, partant avec l'abbé de Moutier-Saint-Jean. — Travaux exécutés au château de Montréal, à la grand'cour et à la tour de la Cigogne. — Séjour du châtelain à Dijon, où il ne put se présenter à la Chambre des Comptes et « resta sans besoigner, pour cause « de l'occupation de la Chambre faite par M. le chancelier « et les autres gens du Conseil estant en ycelle, pour les « besoignes de monseigneur, vers l'Ascension 1386.

B. 5415. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Des Granges, châtelain. — Un

habitant de Curey, en la terre de Moutier-Saint-Jean, donne 15 francs, « bouté qu'il avoit esté par le châtelain hors « des héritages qu'il tenoit soubz monseigneur, à cause de « sa femme, pour ce que le chastelain disoit qu'il s'estoit « formarié et auquel lesdits héritages furent laissés à « titre d'amodiation. » — Voyage fait à Tonnerre par le châtelain de Montréal, avec son lieutenant, le prévôt de Châtel-Gérard et plusieurs sergents, pour demander le montant des biens d'un individu qui était mort et qui était homme du duc de Bourgogne. — Frais pour les obsèques des gens de mainmorte.

B. 5416. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets, parchemin.

1386-1388. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot de Vieuxchâteau, dit Périlleux, châtelain. — Recette de l'amodiation de Perrigny. — Versement de 12 muids de froment pour la nourriture des chiens de monseigneur à Nuits-les-Ravières. — Les 23 feux du village de Pasilly donnent 13 deniers par feu pour droit de forestage dans le bois de Vauce. — Amende payée par un individu dont le chien fut trouvé vaguant par les bois et qui refusa d'amener ledit chien en prison. — Rôle des individus ayant droit au forestage du bois de Vaux à Corsaint, Ménétreux, Savigny. — Payement de Philippe, le verrier de Noyers, qui avait réparé les verrières de la chambre de parement du duc au donjon de Montréal. — Réparation du pont-levis. — Dépenses pour l'inhumation d'un individu de mainmorte dont les biens étaient advenus au duc et pour un voyage fait à Langres « pour l'absolution dudit « Thevenin, lequel estoit escommunié d'office, et li met« toit l'on sus qu'il avoit deux femmes espousées et pour « ce morut en sentence d'escommuniement. »

B. 5417. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1388-1390. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot de Vieuxchâteau, dit Périlleux, châtelain. — Gages de Pierre Briffault, maître forestier de Vauce. — Vin dépensé à Montréal par la suite de M. le comte, qui coucha à Montréal le 7 avril 1388. — Voyage de Pierre Garnier, châtelain de Villaines, envoyé dans ce lieu pour la *gésire* de Madame. — Transport de Montréal à Villaines, de 87 livres de cire pour l'hôtel de madame de Bourgogne. — Voyage ordonné par la duchesse et fait par le châtelain de Montréal au comté de Valois, pour savoir si Henrietz Divoir, veneur du duc et maître forestier de Vauce, mort sans héritiers, était bâtard. Le châtelain met 21 jours pour aller et venir et avait 1 franc par jour. — Jean d'Auxonne, receveur général, encaisse 600 francs provenant de cette succession. — Frais pour l'inhumation dudit veneur.

B. 5418. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1390-1392. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot Périlleux, châtelain. — Payement de 133 journées de vendangeurs; chacun reçoit un denier tournois, et on fournissait le pain à tous. Les porteurs recevaient 1 gros par jour. — Frais d'inhumation d'un homme de mainmorte. — Salaire de Guillaume Cassart, qui avait réparé le four du donjon. — Rôle des tailles de Sarry.

B. 5419. (Cahier.)—In-folio, 80 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1392-1395. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot Périlleux, écuyer, châtelain. — Recette des exploits de mainmorte. — Réparation des verrières de la salle de parement du duc, au bout de la grand'salle du donjon de Montréal. — Couverture de la grosse tour où était la chambre de *retrait* du duc. — Salaire de Pierre Briffaut, aide de la vénerie, qui avait pris 20 loups et une louve, au Buisson-lez-Montréal. — Frère Eudes de Roussillon, prieur de Notre-Dame de Semur, reçoit 45 francs sans raison indiquée. — Josset de Halle, trésorier du duc, reçoit les 50 francs qu'il avait comptés à Pierre de Courlon, secrétaire du duc de Bourgogne.

B. 5420. (Cahier.)—In folio, 141 feuillets, parchemin; 25 feuillets, papier.

1396-1401. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Cens payés à cause de certaines places assises au château de Montréal, qui avaient été données à cens par Perrenot Besançon, ancien châtelain. — Cens assis sur des vignes, d'autres sur des immeubles situés dans la ville ou dans des terres. — Dépenses pour « faire un coul de pilier, « par l'ordonnance de Jacques de Milley, maître des œuvres « de maçonnerie, contre la tour Loison, afin de la retenir, « car elle baissoit en contre les foussez et avoit ja laissée « les murs dudit chastel. » — Versement fait entre les mains de Vuillequin de Lalemelle, maître d'hôtel du duc.

B. 5421. (Cahier.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1401-1406. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot Périlleux, châtelain. — Sont comptés pour la nourriture des chiens de la vénerie, à Nuits-sous-Ravières, un muid de fromentée, 19 muids 7 setiers d'avoine et 15 muids 5 setiers d'orge. — Information secrète, par le

châtelain et Jean Donjeau, châtelain d'Aisey, sur les ouvrages faits au châtel d'Aignay. — Rôle des feux de Montréal pour le payement des franchises. — Gages de Perrenot Périlleux, capitaine du châtel. — Voyage dudit châtelain à Dijon, où il était mandé « sur le fait de l'emprunt « que mondit seigneur a fait sur les officiers pour l'allée « de madame de Savoye en Savoÿe. » — Voyage fait à Dijon pour demander à messieurs des Comptes de faire travailler aux murs du châtel de Montréal, qui étaient tombés. — Remboursement fait au receveur général, qui avait donné 100 francs à Regnier Pot. — Compte de la gruerie. — Compte dudit Périlleux, nommé gouverneur des prévôtés de Montréal et Châtel-Gérard.

B. 5422. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1406-1409. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Perrenot Périlleux, châtelain et capitaine.—Recette des prévôtés de Montréal et de Châtel-Gérard. Elle consiste dans les deniers de l'amodiation de la messerie, du produit des amendes, en exploits de justice, dans les jours tenus par le prévôt. Les dépenses comprennent les frais du compte, les gages des officiers et les taxes du prévôt pour assister aux assises du bailli d'Avallon. — Contestation « pour cause d'un bastardéal que les seigneurs de Ravières avoient fait en la rivière dudit lieu au-dessus du « moulin du duc pour détourner l'eau de venir audit mou« lin et estoit en voie d'estre perdu. » — Pension à vie faite à Jean de Saint-Aubin, chevalier, conseiller et chambellan du duc, en considération de ses bons services.

B. 5423. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1417-1419. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume de Vieuxchâteau, au nom de feu Perrenot de Vieuxchâteau, dit Périlleux, son père. — Gages de Jean Le Bastard de Cérin, capitaine et portier du château de Châtel-Gérard; —de Jean Gosset, capitaine de Montréal. — Voyage fait à Dijon par ledit châtelain pour une « obli« gation de 300 francs en quoy il estoit obligé pour le duc « envers certains marchands de Paris, depuis le 17 février « 1412. »—Dépenses pour acheter deux *guindaulx* à tendre les arbalètes.

B. 5424. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1419-1421. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume de Vieuxchâteau, pour feu son père. — Ces châtellenies étaient assignées pour partie de douaire à la duchesse de Bourgogne, en vertu de lettres patentes du 27 juin 1420. — Le muid est la plus grande mesure des blés ; il contient 12 setiers, le setier 4 bichots, le bichot 2 moitons et le moiton 2 boisseaux de Montréal. — Pension à vie, constituée par la duchesse de Bourgogne à Pierre Moris, son queux (cuisinier), et assignée sur la châtellenie de Montréal ; —au profit de Hugues Savereaul, procureur de Madame dans lesdites châtellenies, et assignée sur cette partie du domaine. — Voyage fait par le châtelain à Dijon « pour avoir appointement et provision « de certain nombre de gens de traits, qu'il y avoit au châ« teau de Montréal depuis quatre mois. »

B. 5425. (Cahier.)—In-folio, 68 feuillets, parchemin; 32 feuillets, papier.

1421-1423. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Vieuxchâteau, châtelain pour la duchesse de Bourgogne. — Recette des exploits de justice : « En y a peu venu pour cause de la guerre, et aussi « pour ce que les gens sont pouvres et ne plaidoient guè« res, pour cause des gens d'armes dont ils ont moult de « charges à supporter et en sont très-fort grévez et dom« maigiez. » — Reconstruction du pont-levis de Châtel-Gérard. — « Le 9 octobre 1423, le dit châtelain a esté sus« pendu de son office et sommé de venir compter. » — Voyage fait par Jean Guichard, dit maître d'hôtel, demeurant à Montréal, à Auxonne où était la duchesse, au mois de février 1422, pour lui porter les lettres de Jean Gossey, capitaine de Montréal, pour en obtenir des canons, des bombardes et autre artillerie, pour défendre ledit château et avoir de quoi payer les hommes d'armes qu'il y avait mis « pour « cause de la prise de Cravant » nouvellement enlevé par le bâtard de La Baume. — Message à cheval « pour porter « hastivement le 21 avril 1423, toute la nuit, à messire « Henri Valée, maître d'hôtel de Madame qui estoit à « Noyers, les lettres qui lui annonçoient que les Armi« gnas estoient assemblez pour bouter les feux en Bour« goigne, comme le bailli d'Auxois l'avoit mandé ; » — à Noyers « pour y porter la confession de deux es« pies qui avoient esté arrestées ; » — pour porter, de par la duchesse et de par le duc, certaines lettres adressées aux bourgeois et aux gens d'église de Vezelay ;—pour faire savoir au châtelain de Vieuxchâteau que les ennemis du duc avaient quitté Cravant et se dirigeaient du côté de Vieuxchâteau. — Messager envoyé à la hâte à la duchesse de Dijon par Reynaud, bâtard de Sercey, capitaine de Montréal, pour lui annoncer que les Armagnacs avaient mis le siége devant Cravant, le mercredi dernier jour de juin 1423, et pour faire savoir au maréchal de Bourgogne, qui était à Rougemont avec les gens de sa suite, que les Armagnacs « estoient logiés à puissance au dit Montréal. »

B. 5426. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1422. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Guillaume Le Grand, commis au gouvernement de la châtellenie « pour feue de bonne mémoire madame « Marguerite, duchesse de Bourgogne » et rendu par noble Philibert de Jaucour, héritier de Guillaume Le Grand. — Compte de la gruerie. — Rôle des différents villages ayant droit dans la forêt de Vauce. — Avec la somme versée, est indiqué le nombre des feux de chacun d'eux et le nom des chefs d'hôtel qui donnaient chacun 15 deniers dijonnais.

B. 5427. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1423-1425. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Thibaud Philibert, châtelain. — Gages des officiers de la châtellenie, parmi lesquels se trouve Jean Pioche, premier écuyer tranchant du duc de Bourgogne, capitaine de Montréal, en vertu de lettres patentes du 28 juillet 1423.— Envoi au receveur général, par ordonnance de messire Antoine de Vergy, capitaine et gouverneur général des pays de Bourgogne et du Conseil ducal, d'une somme de 35 francs faisant partie de l'emprunt fait par le duc pour la garde des frontières.

B. 5428. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Thibaud Philibert, châtelain. — Réparations urgentes faites au château de Montréal, par ordonnance du duc et en vertu de ses mandements.—Ces travaux, dirigés par Jean Pioche, capitaine de Montréal, et par Regnaud de Sercey, son lieutenant, furent faits « à la journée d'ou« vriers en grand diligence, pour la nécessité et doubte de « la guerre qui lors estoit au païs. » — On refait les ponts et les portes de Beauregard; on répare la tour « qui « sault es fossez devant le pont-levis de la tour de Beau« regard. »

B. 5429. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain, nommé par le duc. — Recette de 25 sous tournois donnés par Guillaume Des Granges, pour la vigne de Marmagne, qu'avait tenue son frère Jean Des Granges, pour la même censive de 25 sous; la vigne contenait environ 70 ouvrées; « lequel Guil« laume est allé de vie à trespas sans hoirs, et ne s'est fait « aucun son héritier, car il estoit povre homme et moult en« debté de plus qu'il n'avoit vaillant, et avoit vendu de son « héritaige à plusieurs fois et à plusieurs personnes la plus « grant partie et le meilleur despendu. Aussi il ne faisoit « mie la dicte vigne à longtemps, mais l'avoit baillée la « plus grand partie et la meilleur à censive par pièces à « plusieurs, et une partie laissée en chaulme et en désert; » desquelles personnes le châtelain a reçu les 25 sous.

B. 5430. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1426-1428. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Rente en avoine payée par le domaine au prieur de Saint-Bernard de Montréal, aux Bons-Hommes de Plancy près Avallon, au prieur de Vausse et au commandeur de Saint-Marc.—La recette des exploits de justice a été presque nulle, « pour cause de la « guerre, des rançons et oppressions qui ont esté faictes « en icelui temps es habitans de la châtellenie, tant par les « adversaires de mon dit seigneur le duc, qu'en l'année « passée qu'en ceste ont esté à Mailly-le-Châtel, comme « pour autres du parti de mon dit seigneur qui y ont esté « assemblez et séjournez par longtemps, pour le recouvre« ment du dit Mailly, et mis es garnisons de Mailly-la« Ville et Noyers, pour résister à l'entreprise de ses adver« saires, parquoy les dits habitants n'ont guère plaidé. » — Lettres secrètes envoyées en toute hâte de Montréal à Dijon, par M. de Pisy à Jean de Noidan, conseiller du duc de Bourgogne, « touchant grandement le proffit de « mon dit seigneur. »

B. 5431. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Gages de Gillet de Maisoncle, écuyer, capitaine du château de Montréal. — Lettres de Jean de Sermizelles, écuyer, adressées à Gillet de Maisoncle, écuyer, capitaine de Montréal, qui était dans son hôtel à Chassignoles, près de Tournus; par lesquelles on lui faisait savoir la chute d'un grand pan des murs du château. — Frais d'administration payés à Hugues de Savereaul, procureur et receveur de la terre qu'avait à Tale« cy messire Pierre de Traves, chevalier, dont le duc « avoit eu la succession. »

B 5432. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1429-1430. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Jean Millot, châtelain. — Dépenses pour le payement des gens d'armes et de traits des châteaux de Montréal et de Châtel-Gérard pendant les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 1430. — Jean Bernier, écuyer, homme d'armes; Guillaume Raoul,

homme de traits; Philippe de Bussy, Jean de Barges, Jean de La Borde, Perrenot Juliot; Guillaume, Le Grand, hommes d'armes.

B. 5433. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1430-1432. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Jean Millot, châtelain. — Dépenses pour des réparations exécutées au château de Montréal, sous la direction et par l'ordonnance de Jean de Saulx, conseiller du duc et visiteur de ses châteaux dans les duché et comté de Bourgogne. — Dépenses pour ces travaux, que ledit Jean de Saulx n'a pu visiter, « obstans la guerre et les dangiers « et périlz des ennemis, qui toujours ont esté sur les champs, « pour ce n'est osé aller au dit Montréal pour veoir et vi- « siter les dits ouvraiges. » —Gages des gens de guerre qui étaient audit château.— Lettres du duc de Bourgogne des années 1431 et 1432 par lesquelles il affranchit les habitants des villages de Sarry, Soulangy et Villiers-les-Eaux, hommes, femmes, enfants « masles et femelles » et leurs successeurs qui demeureront auxdits lieux, « abolissant la main « et octroyant qu'ils en soient perpétuellement affranchis, » à moins qu'ils aillent demeurer ailleurs. — Chaque feu ne devait payer annuellement que 20 sous de tailles au plus et 5 sous au moins, selon les facultés de chaque individu. —Recette faite à Nuits-sous-Ravières, naguère mainmortable mais affranchi par lettres du duc, du mois de mars 1431, aux conditions du précédent affranchissement.

B. 5434. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1432-1434. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Perrenot Juliot, de Montréal, commis au gouvernement des prévôtés par le duc de Bourgogne. — Recette des deniers des amendes desdites prévôtés. — Jean Talux, pris en dommage par un sergent, paye 7 sous. — Martin Lombard en paye autant, pour ses vaches prises dans les vignes d'autrui. —Guillaume Brenot donne 20 deniers pour *claim* (plainte) fait contre Daniel. — Frais du prévôt pour publier que « aucuns des féaulx, vassaulx et sub- « getz de mon dit seigneur ne autres de quelque estat qu'ilz « soient ne mettent sus ou fassent aucunes assemblées de « gens d'armes ne de traits. » — Publication faite par le prévôt « que tous les vassaulx, féaulx et subgetz du duc « de Bourgogne se tiennent prestz, montez et armez pour « aller en la compagnie de messire Pierre de Beauffremont, « seigneur de Charny, gouverneur de Bourgogne. » — Dépenses faites par un individu envoyé dans les villages des prévôtés « pour faire diligence d'avoir 40 manœuvres et « des échelles pour mener au siége devant Avallon. »—Publication faite dans les prévôtés par laquelle il était ordonné à tous les vassaux du duc de se rendre en hâte à Saint-Gengoux et à Labergement-lez-Seurre.

B. 5435. (Cahier.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1432-1434. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.— Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des habitants de Méru, qui étaient nouvellement affranchis. — Travaux exécutés à Montréal par ordre du chancelier, du gouverneur général et d'autres du Conseil, en date du 31 janvier 1432, sous la direction de François L'Arragonois « pour ce « que le maistre des œuvres n'y pouvoit estre pour cause « des ennemis. »—Achat de traits pour le château et place de Montréal « qui en estoit très mal garnie, parce que tout « le trait de la place avoit esté perdu par les assaultz et « entreprises faictes par plusieurs fois sur et contre les en- « nemis estans à Avallon et en l'Auxerrois. » — Rentes payées par les habitants de Santigny « qui poursuivoyent « estre francs. » — Gages de Louis Soichet, écuyer, qui avait été, lui huitième, à Montréal, en juin 1434, pour le garder « contre les ennemis du duc, lesquelz on disoit ve- « nir devant cette place pour icelle gaigner, s'ilz eussent « peu. »

B. 5436. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1434-1436. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des biens vacants.—Jacquin Chantepinot, marchand de Montréal, achète aux enchères les avoines de la châtellenie, au prix de 6 francs le muid. — Thibaud Lefournerat, prend à cens perpétuel un foulon « à fouler draps de layne, assis au vannage « du moulin de Nuits. » Cet article contient des détails sur la quantité de l'eau concédée. — Dépenses pour reconstruire le pont dormant et le pont-levis de Châtel-Gérard.

B. 5437. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1436-1438. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des revenus de la terre de Nuits, sur laquelle le bâtard de La Trémouille avait 10 livres de rente annuelle. — Gages d'Antoine de Vaudrey, écuyer, capitaine de Montréal, par lettres du duc en date du 31 mars 1437. — Versement fait par le châtelain entre les mains de Mathieu Regnaud, receveur général de Bourgogne. — Rôle des feux de Montréal.

B 5438. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1438-1440. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon.—

Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des foins du pré de la Grosse-Borne. — Voyage du châtelain à Dijon près de la Chambre des Comptes et du receveur général « pour faire son estat de la dite année. » — Renaudin Loisellet, chevaucheur de l'écurie du duc, est payé pour le voyage qu'il avait fait, par ordonnance des gens du Conseil, « après les ambassadeurs de mon dit seigneur envoyez lors « devers le Roy, pour exposer certaines matières. » — Rente payée à Érard de Beauffremont, commandeur de Saint-Marc.

B. 5439. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1440-1442. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — La couverture de ce compte est un débris de lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il dote « Jeanne, bâtarde de Ba-« vière, nostre cousine, » qu'il mariait à Jean de Salins, fils de Huguenin de Salins, écuyer, seigneur de Villers-Robert. Ces lettres sont datées de 1442. — Recette du prix du loyer d'une tour et de ses dépendances, situées au belle du château de Montréal. — Gages de Philibert de Jaucourt, écuyer, capitaine de Montréal, nommé par lettres du duc de Bourgogne, qui lui donne le droit de se faire remplacer pendant deux ans, à ses risques et périls, par un homme d'armes approuvé par le bailli d'Auxois. — L'office de capitaine était fait par son lieutenant, Jean, bâtard de Rosay.

B. 5440. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette de 4 setiers, par tiers froment, orge et avoine, provenant des tierces de Blacy, amodiées à Poincenot Chaudot ; — de 10 setiers d'avoine, prix de l'amodiation du four banal de Blacy ; — d'un muid d'avoine provenant des coutumes de Châtel-Gérard. — Achat fait par ordre du duc pour la fortification et la défense du château de Montréal ; — « de grosses ar-« balètes d'acier, chacune de 24 carreaux, garnies et mon-« tées d'abriers (arcs) et de guindeaux. » — « 300 traits « d'arbalestres, 300 fûts de fresne pour ces traits, des « crapeaudeaux (petits canons) de fer garnis de chasses « (chambres culasses) de fer, enchassez en bois et garnis « de 200 plombées, par moitié fer et plomb de la grosseur « d'un esteuf. »

B. 5441. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Rente de grains payée à frère Étienne Le Masle, prieur de Saint-Bernard. — Recette de 180 gelines dues par les différentes communes de la châtellenie. — 26 francs payés à Guillaumé Marie, pour avoir réparé et mis à point les quatre tours du châtel de Montréal. — 13 gros sont donnés à Jean de Sainte-Anne, maréchal « pour 900 grands clox chappelés à tenir cormil-« lières (pieds corniers), convertiz et emploiez à l'empan-« nement et ouvraiges des dites cormillières mises es quatre « tours du châtel, assavoir la tour de maître Jean Des Gran-« ges, la tour de Beauregard, la tour de l'entrée de la porte « du dit châtel et la tour de la Cigogne. » — Somme payée à Jean Belin, pour avoir coupé et essarté entre deux terres tous les buissons grands et petits « venuz et creuz par temps de « guerre ou prey du grand Breuil, contenant environ 30 soi-« tures, et appartenant au duc, à cause de son châtel de « Montréal. »

B. 5442. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Le prix du muid de froment est de 7 livres aux enchères ; celui de l'orge de 4 livres 10 sous tournois, et celui de l'avoine 4 livres. — Rôle pour la recette des droits de *cornaige* à Châtel-Gérard : — « pour un bœuf, 2 bichots d'avoine; pour deux bœufs, « un setier d'avoine ; pour trois bœufs, un setier et 2 bi-« chots. » — Rôle pour la recette des tailles non mainmortables de la châtellenie de Montréal. — Rôle pour la recette des franchises de Montréal.

B. 5443. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1445-1446. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des épaves, forfaitures et biens vacants advenus cette année dans la châtellenie. — Gages de Huguenin de Cissey, écuyer, capitaine de Châtel-Gérard. — Versement fait entre les mains de Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne. — Le rôle pour la recette des franchises de Montréal porte au nom de Huguet Savereau qu'il est allé demeurer hors de la ville à Blacy, où il avait acheté un meix de mainmorte pour lequel il devait un cens au prieur de Tisy, et qu'il ne devait rien payer au duc de Bourgogne. — Compte de la gruerie. — Forestage payé par les trois feux de Cormarin pour l'usage des bois de Vauce.

B. 5444. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1446-1447. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des dîmes de la Maison-Dieu de Villerot, dont le duc de Bourgogne avait un tiers, le chapitre d'Avallon un autre tiers et le curé de Trévilly l'autre. — Dépenses pour la construction

d'une halle à Montréal. — Frais de bouche des individus qui amenèrent avec leurs chevaux les matériaux nécessaires à cette construction. — Voyage fait par le receveur à Dijon, où il prêta au duc de Bourgogne 40 livres tournois.

B. 5445. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1447-1448. — Montréal, Châtel-Gérard, Avallon. — Compte de Jean Millot, châtelain. — Recette des tierces de Montréal, amodiées aux enchères pour 26 setiers « de « blef moitié froment et avoine. » — Par lettres patentes datées de Lille, le 15 septembre 1452, les revenus de Châtel-Gérard furent donnés par le duc de Bourgogne à messire François de Surianne, dit l'Arragonais, chevalier, pour en jouir lui, Étiennette, sa femme, et Pierre de Surianne, leur fils, leur vie durant, et à faculté de réachat pour 2,000 livres parisis.

B. 5446. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, parchemin.

1453-1455. — Montréal. — Compte cinquième de noble Lancelot Robert, seigneur de Pancy, secrétaire du duc de Bourgogne, châtelain de Montréal. — Indication des mesures des grains et de la manière de les mesurer. — Recette des grains et des tailles à Angely. — Le muid de froment vendu aux enchères 6 livres 10 sous. — Gages de Philibert de Jaucourt, capitaine de Montréal. — Compte de la gruerie. — Recette de l'amodiation de la rivière banale de Montréal et de celle de Pancy. — Voyage fait par le châtelain de Pancy, où était son hôtel, à Avallon, pour l'assise qu'il y tint le 22 mai.

B. 5447. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, parchemin.

1455-1459. — Montréal. — Compte de Lancelot Robert, châtelain, seigneur de Pancy et d'Annot, secrétaire du duc. — Recette du prix de l'amodiation de la prévôté de Montréal, y compris les vigneries et messeries du finage de Montréal; — des tierces, qui se percevaient « en « moisson et es champs sur les terres ensemencées, c'est « assavoir de 12 gerbes l'une; » les laboureurs ne devaient pas lever leur récolte et l'emmener avant d'avoir crié « hautement *tierceurs fermiers,* et entendiblement par « trois fois et par trois suffisantes intervalles, tellement que « l'on les puisse entendre et oyr de finage à autre, à peine « de 65 sous tournois d'amende. » — Recette des corvées de charrues et de bras à Blacy.

B. 5448. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1459-1461. — Montréal. — Compte de noble Laurent de Santigny, écuyer, commis par le Conseil et la Chambre des Comptes au gouvernement de la châtellenie de Montréal. — Vincent Tâte-Sauce, de Blacy, donne deux boisseaux d'avoine pour deux journaux de terre en chaume situés au finage de Pancy. — Amende payée par un individu de Blacy qui avait permis à un autre de cuire « sept ou huit pains « en un petit fournot qu'il avoit chieuz luy. » — Le bichot de froment vendu 8 blancs. — Remboursement de 20 livres tournois que le père du receveur de Montréal avait prêtées au duc de Bourgogne pour les frais de noce de mademoiselle Agnès, sa fille. — Visite des travaux faits au château de Montréal par Jean de Montreuil, maître des œuvres de maçonnerie.

B. 5449. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1461-1464. — Montréal. — Compte de Renaud Valon, institué châtelain, par lettres du duc de Bourgogne, cautionné par Huguenin Valon et Perrenot Barbier de Flavigny. — Levée des tierces de Montot, qui consistaient à prendre au profit du duc de 12 gerbes une. — Recette de la gruerie. — Deniers donnés par le receveur général Hugues de Faletans à Jacquin Chantepinot, lieutenant du châtelain de Montréal, pour des travaux à exécuter dans cette place. — Dépenses pour la chaussée du batardeau du moulin du châtel de Montréal.

B. 5450. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, parchemin.

1464-1467. — Montréal. — Compte de Renaud Valon, châtelain. — Levée des tierces de Blacy, de 12 gerbes l'une, après les cris ordinaires. — Recette de 25 sous « sur « 22 ouvrées de désert de vigne, » malgré les réclamations du receveur, qui prétendait n'avoir rien reçu. — Voyage fait de Montréal à Dijon, par ordre de monseigneur de Villarnoux, « pour le fait de la fortification de la place de Mon« tréal et pour avoir l'artillerie. » qui lui était nécessaire pour sa défense; — pour porter aux gens du Conseil et des Comptes des lettres écrites par monsieur de Couches, « touchant certaines nouvelles des gens du Roi que l'on di« soit vouloir entrer es païs de Bourgoingne. »

B. 5451. (Registre.) — In-folio, 309 feuillets, parchemin.

1474-1479. — Montréal. — Compte de Jean Dyeure, châtelain et receveur de Montréal. — Avoine versée par les habitants de Courteroles pour faire paître leur bétail au buisson dudit lieu. — Gages de messire Jacques de Clugny, chevalier, seigneur de Menessaire, capitaine de Montréal. — Achat de deux arquebuses et de 600 fers de viretons, autant de fûts pour le service des arbalètes. — Gages de

Jean Cailloul, écuyer, nommé capitaine de Montréal, par le roi Louis XI. Il exerça ledit office depuis cette époque jusqu'au mois d'avril suivant, « que la dite place de Mon- « tréal fut en l'obéissance du duc d'Austriche, qui est ung « mois et demi. » — Les revenus de cette châtellenie sont donnés à monseigneur de Baudricourt par le roi de France, en vertu de lettres du 30 mai 1477. — Jean Cailloul, capitaine, lieutenant de Jean de Baudricourt, au mois de mai 1479, envoie un messager audit seigneur de Baudricourt, qui était à Arras.

B. 5452. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1479-1480. — Montréal. — Compte de Jean Dyeure, châtelain de Montréal pour le Roi, mais dont les revenus avaient été donnés à Baudricourt pour sa vie; — « de mes- « sire Martin Petit-Jean, prestre, pour la franchise de sa « maison ou chastel de Montréal, néant, pour ce que les « gens d'église ne sont point tenuz, ne ont coustume de rien « payer. » — Emprisonnement du châtelain de Montréal, pris par Guillaume d'Alescourt, capitaine de Noyers, et enfermé audit lieu, parce que ledit châtelain s'était opposé à ce que cet homme de guerre prît possession de biens d'épaves, qu'il disait lui avoir été donnés comme récompense par le gouverneur du duc de Bourgogne.

B. 5453. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets, parchemin.

1480-1481. — Montréal.—Compte premier de Pierre Gruyer, commis par noble Jean Caillot et Pierre Mangeot, procureurs, ayant puissance de M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne et tenancier de la terre de Montréal. — Compte de la gruerie. — Recette du produit de la vente des biens de Thévenin Michelet, « advenus par confiscation. » — Gages de Jean Caillot, capitaine du château.

B. 5454. (Cahier.) — Petit in-folio, 60 feuillets, papier.

1482-1483. — Montréal. — Compte de Guillaume Putas, de Montréal, institué en l'office de receveur par M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne. — Gages de Jean Surget le jeune, portier du château de Montréal. — Recette de cire. — Gages de noble Gouon, bâtard de Culent, nouveau capitaine de Montréal.

B. 5455. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1484-1485. — Montréal. — Compte d'Edme Chantepinot, châtelain pour le Roi, bien qu'au temps de son institution M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, prît le revenu de Montréal. — Recette de l'amodiation du four banal de Montréal, auquel tous les habitants étaient tenus de cuire leurs pains, bis et blanc, et de payer à l'amodiateur de vingt pains l'un, « et n'estoit loisible à nulle per- « sonne de cuire son pain en aultre four, sous peine de « 60 sous tournois d'amende. » — Recette de banvin de Montréal, qui était tel « que nul ne povoit vendre vin en la « dite ville et franchise, durant les mois de mars et d'août, « sans licence de l'amodiateur, sous peine de 60 sous d'a- « mende. » — Le bichot de froment est vendu 2 sous 7 deniers tournois aux enchères. — Deniers versés entre les mains de noble Jean de Baissey, écuyer, gruyer de Bourgogne, bailli de Dijon, d'Auxois et de La Montagne.

B. 5456. (Registre.) — In-folio, 205 feuillets, parchemin.

1484-1486. — Montréal. — Compte d'Edme Chantepinot, châtelain. — Gages de noble Gouon, bâtard de Culent, capitaine de Montréal. — Jean Riboteau, receveur général de Bourgogne, reçoit du châtelain 200 livres tournois en deniers, remis à M. de Baudricourt, pour partie des 10,000 livres qui lui étaient dues, savoir 6,000 pour sa pension ordinaire et 4,000 en échange de la valeur des greniers à sel de Bourgogne. — Les gages du capitaine étaient de 40 florins, estimés 33 livres 6 sous 8 deniers tournois. — Salaire de Mathieu Savereau, notaire royal, pour avoir fait un inventaire de biens.

B. 5457. (Registre.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1486-1487. — Montréal. —Compte de Jean Dyeure, châtelain de Montréal pour le Roi, « lequel l'a restitué au « dit office après la réunion de son domaine. » — Payement des fiefs et aumônes aux religieux de Plancey-lès-Avallon, de l'ordre de Grammont, et au chapitre de Notre-Dame de Montréal. — Pension payée à Jean de Saubief, écuyer, seigneur de Bonnot.

B. 5458. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Montréal. — Compte de Pierre Sarsains, châtelain, institué par lettres du roi Charles VIII, après la résignation de Jean Dyeure, par lui faite entre les mains du chancelier de Bourgogne. — Recette des redevances pour autorisation de tirer de la pierre dans la rivière de Blacy. — Gages de Lancelot Juliot, de Montréal, sergent forestier et garde des bois, buissons, rivières, étangs et *lavières* de la châtellenie.

B. 5459. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, parchemin.

1488-1496. — Montréal. — Compte de Pierre Jar-

sains, châtelain. — Recette des droits de pâturage au profit des habitants de Courteroles. — 200 livres sont reçues par Philippe Martin, maire de Dijon, « pour sa pension et en« tretennement au service du Roy. » — Payement de partie des 3,225 livres ordonnées pour les gages du Parlement du comté de Bourgogne. — Dépense de 16 gros pour 80 pains à 4 deniers l'un et de 4 francs 5 gros $^1/_2$ pour 107 pintes de vin à 2 blancs l'une, consommés pendant la pêche des étangs.

B. 5460. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1493-1495. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, commis d'abord à la recette de cette châtellenie par la Chambre des Comptes, puis nommé châtelain, par lettres de Charles VIII. — Voyage de Guillaume Cheval, procureur du Roi, de Dijon à Seurre pour soutenir les droits du Roi. — Saisie des biens de Pierre de Jarsins, ancien receveur.

B. 5461. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot. — Recette des tailles, des franchises de la châtellenie; — du produit de la pêche des étangs, des rivières et des fours banaux. — Versement fait par le châtelain dans la caisse de Louis Seclier, receveur général de Bourgogne.

B. 5462. (Registre.) — In-folio, 210 feuillets, parchemin.

1496-1497. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot. — Le terrier de la châtellenie a été renouvelé, « es« tans fort caduque, vieulz et ancien, au moyen de quoi les « revenus du Roi se perdoient ; » le travail de ce nouveau terrier fut confié à Pierre Sayve, clerc des Comptes. — Pierre Putoix, étudiant à Paris, paye un cens sur une maison qu'il avait à Montréal devant la halle; — acensement des vignes du côté de Baire, finage de Courteroles, dont une partie était en culture, une autre en friche, et que depuis longtemps les tenanciers prétendaient être franches. — Dépenses faites tant pour la nourriture de Pierre Sayve, chargé de la confection du terrier, que pour celle de plusieurs autres officiers qui avaient avec lui parcouru la châtellenie pour les informations.

B. 5463. (Cahier.) – In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1497-1499. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, châtelain, institué par lettres de Louis XII. — Le châtelain porte ses gages de 30 livres à 40, « pour ce, « qu'avec les anciens gages il ne sauroit vivre, ne soy en« tretenir. » — La Chambre des Comptes ne consent pas à cette augmentation, elle efface les nouveaux et rétablit les anciens chiffres. — Gages de noble Guillaume Du Verne, capitaine du château de Montréal. — Voyage fait par un sergent de Lyon à Chaumont en Bassigny et à Châlon en Champagne, pour porter au receveur des lettres des généraux des finances, « afin de faire besoingner au fait des ré« parations de Mouzon, Coiffy et autres places du Bassigny, « pour la sûreté de la Champagne et du Bassigny, alors « que le Roi estoit delà les monts, en la conquête de son « pays et duché de Milan. »

B. 5464. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, parchemin.

1499-1503. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, châtelain. — Recette des coutumes de Santigny; — d'un cens payé sur un petit buisson appelé le Deffoy, finage de Blacy, et acensé récemment par Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne. — Gages de Jean Du Verne, sieur de La Tour en Berry, capitaine du château. — Versement fait entre les mains de Gauthier Damas, receveur des restes pour le payement des gages de la Chambre des Comptes. — Noble Simon Du Verne, sieur de Chaleman, frère et héritier de feu Guillaume Du Verne, reçoit les gages dus à ce capitaine. — Gages de noble Jacques, bâtard de Vendôme, capitaine de Montréal.

B. 5465. (Registre.) — In-folio, 258 feuillets, parchemin.

1503-1507. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, châtelain. — Le châtelain continue à demander que ses gages soient portés à 40 livres, et la Chambre des Comptes persiste à les lui refuser. — Payement de la pension de messire Claude de Ragny. — Réparations faites au château pour le logement du capitaine. — Gages de François de Néry, écuyer, homme d'armes des ordonnances, capitaine nommé par Engilbert de Clèves, comte de Nevers, de Rethel et d'Auxerre, pair de France, lieutenant général du Roi et gouverneur de Bourgogne, « pour ce que Jacques, « bastard de Vendosme, dernier possesseur de l'office de « capitaine de Montréal, s'en estoit désaisi au profit du dit « de Néry. »

B. 5466. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1507-1509. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, châtelain. — Rente payée à frère Guillaume Josserand, prieur de Saint-Bernard de Montréal. — Recette du prix d'amodiation de la pêche des étangs.

B. 5467. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, parchemin.

1508-1512. — Montréal. — Compte de Jean Chantepinot, châtelain. — Recette des tailles à volonté et des franchises sur les habitants de la châtellenie, dont les uns étaient taillables et mainmortables, et les autres seulement taillables, comme ceux de Blacy, Montot et Perrigny, que le duc Philippe le Bon avait affranchis de la mainmorte.— Les habitants taillables et mainmortables étaient ceux de Courterolles, Commarien, Monceaux et Froideville. — Le bichot de froment est vendu 3 sous tournois, et celui d'orge 21 deniers. — Réparations faites au château de Montréal, par ordonnance de Jacques Hurault, général des finances.

B. 5468. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1512-1514. — Montréal.— Compte premier d'Étienne Thirion, receveur, institué par lettres d'office du roi Louis XII. — Lettres par lesquelles le Roi fait don, pour dix années consécutives, du revenu de cette châtellenie à Lancelot Du Lac, gouverneur d'Orléans, conseiller et chambellan, seigneur de Chamirolles, bailli et gouverneur de cette ville, capitaine de 50 lances, et ce « à cause de la « charge qu'il a de lieutenance de nostre chier et amé « cousin le sire de La Trémouille, gouverneur de Bourgo« gne, et qu'il lui convient faire souvent résidence au dit « pays, ou quel il n'a où demeurer, et soy retirer avec ses « chevaux, » et en outre pour le récompenser des services qu'il a rendus au Roi dans ses guerres.—Dépense pour bâtir un pan de muraille au châtel de Montréal « durant les « temps que les Souisses estoient tenans le siége devant « Dijon. »

B. 5469. (Cahier.) — In-folio, 129 feuillets, parchemin.

1514-1517. — Montréal. — Compte d'Yves de Nuits, écuyer, et de son commis Nicolas Chauldot, le premier nommé par lettres du roi Louis XII. — Lettres de Jacques Hurault, chevalier, général des finances, déclarant que le nouveau titulaire a prêté serment entre ses mains. — Entérinement de ces lettres à la Chambre des Comptes de Dijon. — Lettres de François Ier confirmatives des précédentes.—Recette de 100 sous, montant de l'amodiation du banvin de mars.

B. 5470. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1517-1519. — Montréal. — Compte d'Yves de Nuits, receveur pour le Roi, au profit de Lancelot Du Lac, capitaine de Montréal. — Recette des terres arables appelées Le Petit-Gaignage, situées à Montréal, contenant 19 journaux de terre en six pièces, et amodiées par ledit capitaine pour 5 setiers 4 boisseaux de froment et autant d'avoine; — de 23 setiers un bichot d'avoine, provenant de l'amodiation du four banal de Blacy. — Rémission faite au profit de Jean Rossignot, amodiateur des tierces, attendu les pertes que la grêle lui avait fait éprouver, « en manière « que la plus grande partye des terres emblavées furent per« dues et baptues de la dite gresle et tempeste. » — Voyage fait à Dijon par le commis du receveur « pour avertir la « Chambre des Comptes de plusieurs choses que les gens « et serviteurs de M. le gouverneur d'Orléans s'efforçoient « de faire au dommage du Roi. »

B. 5471. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1518-1520. — Montréal. — Compte d'Étienne Thirion, receveur. — Recette de grains provenant des terres labourables advenues nouvellement au Roi par le bornage de cette châtellenie avec les coseigneurs, par messire Lancelot Du Lac, seigneur de Montréal. — Gages de Nicolas Chauldot, capitaine dudit lieu. — Les Frères Mineurs de l'ordre de Saint-François du couvent de l'Ile-sous-Montréal reçoivent une aumône, par ordonnance de la Chambre des Comptes, pour qu'ils prient Dieu pour la famille royale. — Le gouverneur d'Orléans, capitaine de Montréal, reçoit 360 livres, à lui assignées par le Roi, au lieu du revenu de ladite terre.—L'huile d'olive est achetée 2 sous 6 deniers la livre; l'huile de noix 5 sous tournois la pinte; deux livres de sucre sont payées 13 sous 4 deniers; 6 livres de figues et de raisins secs 10 sous; 12 livres de chandelles 20 sous.

B. 5472. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Montréal. — Compte d'Étienne Thirion, receveur de la seigneurie de Montréal, amodiée avec celles de Châtel-Gérard et de Vieux-Château pour quatre ans à Charlot Marland à raison de 400 livres chacune. — Le bichot de froment est vendu 16 sous 4 deniers tournois, et le setier 65 sous.

B. 5473. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1526-1527. — Montréal. — Compte d'Étienne Thirion, receveur pour haut et puissant prince messire Fréderic de Gonzague, chevalier des Ordres du Roi, marquis de Beaugé, seigneur engagiste de Montréal, Vieux-Château et Châtel-Gérard. — Recette à l'occasion de la vaine pâture dans les bois de Montréal; — de deniers « en échange du « sang, dit saignette. »

B. 5474. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1527-1529. — Montréal. — Compte d'Étienne Thirion, receveur. — Fréderic de Gonzague, marquis de Beaugé, seigneur engagiste, étant mort en 1528, la Chambre réunit le domaine à la Couronne; mais le Roi voulut que sa veuve continuât à jouir des revenus de ladite châtellenie dans lesquels était compris le revenu des greniers à sel d'Avallon et de Saulieu, pour lui aider à payer les dettes de son mari, récompenser ses services et la mettre dans une position plus aisée. Il contraignit de plus les gens des Comptes, qui faisaient quelque opposition, à enregistrer les lettres qu'il avait données en faveur de la veuve. — Recette des franchises de Montréal. — Gages d'Antoine Trop, écuyer, capitaine de Montréal, qui prêta serment entre les mains du cardinal chancelier de France. — Levée de la moitié des gages, ordonnée par le Roi « pour lui aidier à « subvenir à ses graves et urgentes affaires. »

B. 5475. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1529-1530. — Montréal. — Compte d'Étienne Thirion, receveur du Roi, au profit de dame Jeanne, veuve de Fréderic de Gonzague. — Rémission en faveur des amodiateurs du four banal de Blacy, « qui n'avoient pu y faire leur profit. »

B. 5476. (Registre.) — In-folio, 329 feuillets, parchemin.

1546-1553. — Montréal. — Compte de Barthélemy Duguey, receveur pour le Roi, au profit toutefois de madame l'amirale Françoise de Longwy, princesse d'Orange, comtesse de Charny et de Buzançois, dame d'Apremont, de Pagny, de Givry, Mirebeau, Beaumont, Fontaine-Française et Charmes, princesse d'Authume, à qui le Roi avait donné pour sa vie la jouissance des châtellenies de Montréal, Châtel-Gérard et Vieux-Château. — Le bichot de froment est vendu 22 sous 6 deniers. — Gages de Humbert de La Platière, chevalier, seigneur de Bourdillon, capitaine châtelain de Montréal. — Ces châtellenies données par François Ier à l'amiral Chabot-Brion, laissées en jouissance après son décès à sa veuve, furent réunies au domaine par Henri II, et aliénées de nouveau le 28 octobre 1553 pour 15,000 livres à Humbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, Sougy et Ragny, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes, lieutenant général au gouvernement de Champagne, Brie, Luxembourg et bailli d'Auxois.

B. 5477. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1556. — Montréal. — Compte de Jacques Gand, commis par le trésorier général de Bourgogne à la recette du quart des revenus de la châtellenie de Châtel-Gérard, les trois autres quarts ayant été vendus au sieur de Fienne. — Gages de Humbert de La Platière, seigneur de Bourdillon, capitaine de Châtel-Gérard. — Gages de Charles Févret, juge ordinaire en la prévôté dudit lieu.

B. 5478. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1696-1702. — Montréal. — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la communauté de Montréal, dont la délivrance a été faite le 15 juin 1696 pour six années, sous la responsabilité des magistrats de ladite communauté. — La recette pour chaque année est de 600 livres.

B. 5479. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1367-1368. — Montreuillon. — Compte de Philippon de Feins, écuyer, châtelain pour la comtesse de Flandre, d'Artois et de Bourgogne. — Recette des blés provenant des acensissements des *holches* ou ouches (terres closes de haies) de Guillot; — des bourgeoisies de Montreuillon, appelées les coutumes; — des *os courts* que devaient ceux qui tuaient des porcs; — du produit de la vente de deux *chetis chevaulx*, advenus d'épave, « laissiés à Montreuillon « d'une route de genz d'armes passenz par illec. » — Dépense de *bonnes gens* appelées par le receveur pour l'aider à connaitre les facultés des individus serfs de Madame pour lever des tailles proportionnelles. — Compte de Pierre de Vauzelles, écuyer, châtelain.

B. 5480. (Cahiers.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1377-1382. — Montreuillon. — Compte de Jean Chalumeau, châtelain. — Recette du produit de la vente des biens échus à Madame « en la grande mortalité. » — Rente annuelle d'avoine au profit de l'abbesse et couvent de Confort-Notre-Dame. — Recette « de la queste des questables « de Grand-Rié, lesquelles se faisoient de trois en trois « ans; » — « des droits que Madame avoit chez Jehannet « Le Clerc de Grand-Rie, pour la mort de son fils; » — « du droit qu'elle avoit chez les Santereaux de Charnoy, « qui furent exécutés pour le fait d'un asseurement en- « fraint en la personne du bergier, de certaine roberie à « lui faite. »

B. 5481. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1386-1387. — Montreuillon. — Compte de Hugues Berthelon. — Compte de l'avoine, dont 210 bichots sont

vendus aux enchères à raison de 6 deniers le bichot. — Les gelines sont vendues 6 deniers l'une.

B 5482. (Cahier.) — In folio, 49 feuillets, parchemin.

1390-1394. — Montreuillon. — Compte de Hugues Berthelon, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Recette du froment provenant de l'amodiation du moulin de l'étang, de l'acensissement des ouches, de maisons et de places diverses ; — de seigle [de la rente que devaient les habitants de Vannes et des Champois de Grandric ; — d'avoine, des coutumes des habitants de Franay ; — du produit des biens d'une femme serve, dont une partie appartenait au duc de Bourgogne et l'autre à mademoiselle Jeanne d'Artois, comtesse de Dreux.

B. 5483. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1394-1400. — Montreuillon. — Compte de Hugues Berthelon, écuyer, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Recette des *bourdelaiges* dus à Noël. — Voyages faits à Nevers par le châtelain, afin de porter sa recette à Regnaud Loppin, receveur général du Nivernais. — Rente payée au prieur de Montreuillon pour desservir la chapelle du château. — Recette des pains dus le lendemain de Noël à Montreuillon, Charnay, Grand-Rie. — Dépenses pour les réparations des moulins.

B. 5484. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1400-1404. — Montreuillon. — Compte de Hugues Berthelon, châtelain. — Recette des rentes en deniers dus à Grand-Rie le lendemain de Noël: la somme totale est de 187 livres 12 deniers ; — du produit des échoites de mainmorte par décès : le total est de 118 livres 2 sous 6 deniers, somme à laquelle il faut joindre 317 livres 17 sous, qui en font partie et se trouvent au chapitre suivant. — Rôle des individus de la châtellenie pour la recette des tailles.

B. 5485. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1400-1475. — Mont-Saint-Vincent. — Débris des comptes. — Recette des coutumes de la prévôté de La Crouse ; — de grains et de gelines à Genestoy. — Gages de Denis Prévost de Chides, portier du châtel de Dondain ; — de Jean Barbier, portier de celui de Mont-Saint-Vincent ; — de Gérard de Montchanin, garde des prisons de Charolles.

B. 5486. (Cahier) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1615. — Mont-Saint-Vincent. — Compte septième de noble Nicolas Thomassin, capitaine du château de Mont-Saint-Vincent, rendu par-devant la « Chambre des Comptes « de Dôle, pour leurs Altesses Sérénissimes. » — Voyage fait à Dôle par l'avis de messieurs Mochet et de Gouvenain, conseils ordinaires de leurs AA. SS., pour savoir si la Chambre avait des titres pour soutenir certain procès. — Dépenses de voyages difficiles, « eu égard au dangereux temps où « nous estions et remuements des guerres et voleurs cou- « rant les boys. » — Voyage fait à Dôle, le 3 mai 1615, « en temps fort dangereux, à cause des gendarmeries s'es- « tans acheminées exprès audit lieu. »

B. 5487. (Registre.) — In-folio, 107 feuillets, papier.

1696-1702. — Mont-Saint-Vincent. — Compte d'octrois non patrimoniaux accordés par le Roi à la ville de Mont-Saint-Vincent, adjugés le 18 juillet 1696 pour six années. — Édit du Roi portant suppression des receveurs des deniers patrimoniaux communs et d'octroi créés avant le premier janvier 1694. — Extraits des registres du Conseil d'État relatifs à cet octroi, ayant pour but de parvenir au payement des offices de receveurs réunis au corps des communautés. — La recette s'élève à 1,800 livres.

B. 5488. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1702-1706. — Mont-Saint-Vincent. — Compte des échevins de la communauté pour la recette de l'octroi à elle accordé par arrêt du Conseil du 10 août 1700, pour payer les 1,000 livres, somme à laquelle cette ville avait été taxée pour effectuer le payement des 180,000 livres que devait donner la Bourgogne au Roi pour le rachat de quatre édits.

B. 5489. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1706-1710. — Mont-Saint-Vincent. — Compte des échevins et habitants de Mont-Saint-Vincent, rendu à la Chambre des Comptes, pour le payement du rachat des offices de greffier des rôles des tailles créés par édit du mois d'octobre 1703 ; — des offices de conseiller du Roi, contrôleur du greffe, greffier de l'écritoire et de commissaire aux revues et logements des gens de guerre, créés par édit de janvier 1704 ; — des offices d'échevin, concierge et garde de l'Hôtel-de-Ville de Mont-Saint-Vincent, créés par édit de janvier 1704 ; — des offices de receveur alternatif et triennal des deniers et revenus patrimoniaux de

Mont-Saint-Vincent, créés par édit du mois d'août 1704 ; — des offices de conseiller du Roi, auditeur, rapporteur et examinateur des comptes des deniers tant ordinaires qu'extraordinaires de Mont-Saint-Vincent, créés par édit de novembre 1704.

B. 5490. (Registre.) — In-folio, 43 feuillets, papier.

1728-1738. — Mont-Saint-Vincent. — Compte des échevins de la ville de Mont-Saint-Vincent pour l'octroi, à elle accordé par le Roi, pour l'acquittement de la somme de 2,000 livres, à cause du rachat des offices ; — octroi affermé par l'intendant de Bourgogne.

B. 5491. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1739-1758. — Mont-Saint-Vincent. — Compte de la ville de Mont-Saint-Vincent pour les octrois accordés à elle, et adjugés à François Callard, bourgeois de cette ville. — Procès-verbal d'adjudication faite par M. de La Briffe, chevalier, conseiller d'État, intendant de justice, police et finances en Bourgogne. Cet octroi a pour but de payer la somme due par cette ville pour le rachat des offices municipaux créés par édit de novembre 1733.

B. 5492. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1364-1381. — Moulins-Engilbert. — Compte de Guillaume Chevanon, écuyer, châtelain de Moulins-Engilbert, Savigny, Poifol, de Cercy-la-Tour et de Remilly. — Compte de la même châtellenie rendu par Jean Du Plessis. — Recette des tailles des serfs de Madame, dans lesquelles le franc d'or est compté pour 20 sous gros tournois, et le franc d'argent pour 20 deniers; — « la queste des questables « de Madame, redevance qui se payait de trois en trois « ans. »

B. 5493. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1381-1398. — Moulins-Engilbert. — Compte d'Oudet de Séry, écuyer, et de Droin Letort, châtelains du duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de Jean, comte de Nevers, baron de Donzy, son fils aîné. — Les Chartreux d'Apponay reçoivent 8 bichots de seigle en déduction des 40 qu'ils avaient coutume de recevoir avec 40 bichots d'avoine à titre d'aumône sur les terres de Savigny. — Par les lettres de la comtesse Mahaut, de juin 1346, il était stipulé que, au cas où ces terres ne suffiraient pas à payer cette fondation, le reste serait pris sur les coutumes dudit lieu.

B. 5494. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1399-1404.—Moulins-Engilbert. — Compte de Droin Letort, châtelain pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, son fils. — La recette des blés se faisait à la mesure d'Auxerre. — Le bichot de froment est vendu 4 sous 2 deniers. — Rôle des tailles de Moulins-Engilbert et de tous les villages de la châtellenie, contenant les noms des individus et leurs cotes respectives. — Recette des deniers dus à Savigny-Poifol, pour la prévôté, l'éminage, le four, les cens, l'usage et le pâturage dans les bois, les tailles et les bourgeoisies. — Dépenses pour refaire la porte du donjon du châtel de Moulins-Engilbert. — Voyage fait par Étienne Daudenois, gardien du comte de Nevers, de cette ville à Savigny-Poifol, avec plusieurs sergents et des charpentiers, pour abattre un gibet à quatre piliers qu'avait fait élever noble Hugues, seigneur de Ternant, au préjudice dudit comte.

B. 5495. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Navilly. — Compte de Renaud Bonvalet, châtelain, capitaine et receveur de Navilly, Moux, Trugny et Jallanges, terres advenues au duc de Bourgogne par la mort de Jean Coustain, « naguères exécuté pour ses « démérites et mis au dernier supplice. » — Recette du prix de l'amodiation du four banal de Navilly. — Bourgeois forains : « quant une personne vient nouvellement habiter « au dit Navilly, si elle ne veut joir des franchises, elle doit « chacun an 5 sous estevenans au duc de Bourgogne, jus- « qu'à ce qu'elle ait acquis héritage, rière (sous la seigneu- « rie de) mon dit seigneur. » 50 livres parisis, *ramenées à francs*, faisaient 52 francs et demi. — Recette faite en deniers estevenans ramenés en francs, sur les immeubles situés à Navilly.

B. 5496. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Navilly. — Compte de Renaud Bonvalet, capitaine châtelain de Navilly, Moux, Trugny et Jallanges, appartenant à « noble seigneur monseigneur Bau- « doin, bastard de Bourgogne, » auquel son père le duc Philippe le Bon en avait fait don en 1465, « pour lui, ses « hoirs et les hoirs de ses hoirs descendant de son corps « en loyal mariage. » — Guillaume de Ternay, écuyer, était « commis au gouvernement de l'état et hostel du dit « Baudoin ; » — Jean Chappuis, conseiller du duc et premier maître de la Chambre des Comptes de Dijon, avait mandement spécial de régir lesdites seigneuries.

B. 5497. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Navilly. — Compte de Martin Boisson, de Pontoux, frère germain de feu Guillaume Boisson, jadis receveur de Navilly, au nom de noble Guillaume de Ternay, écuyer, jadis capitaine de Navilly. — Charles, duc de Bourgogne avait donné cette châtellenie à Jacques Dumas, son écuyer d'écurie, pour lui et ses héritiers mâles et femelles, comme en avait joui « Baudoin soit disant bastard de Bourgogne. »

B. 5498. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1362-1374. — Nevers. — Compte de Guillaume Doireau, bailli de Nevers. — Recette des aides dues au Roi, ayant cours au diocèse de Nevers. — Gages de Hugues, seigneur de Ternant, gouverneur du Nivernais; — de Laurent Mautaillé, bailli de Nevers. — Noble Riffart, chevalier, reçoit 2,800 livres, pour les frais qu'il fit en Nivernais avec une grande quantité de gens d'armes pour « obvier « aux ennemis qui détenoient plusieurs forts, gastoyent et « pilloyent tout le pays. » — Le franc d'or au coin du Roi valait alors 26 sous tournois, le florin de Florence, 21 sous 8 deniers; le florin à l'écu au coin du Roi, 19 sous 6 deniers, et le gros tournois d'argent, 2 sous 2 deniers tournois. — Conseil de guerre tenu le dimanche après la Notre-Dame d'août et les 26 et 27 octobre 1363, pour délibérer « comme « on pourroit contrester es ennemis qui estoient sur le pays « de toutes parts. » — Solde des hommes d'armes de M. de Ternant, soit à Nevers, soit à Decize, où ils étaient pour empêcher les ennemis d'*eschellier* quelque ville. — Voyage du gouverneur à Paris « pour poursuivre par devers Ayel Lo- « rin, lieutenant du roi d'Angleterre, comme il li plust « faire wydier plusieurs forts que détenoient plusieurs An- « glois au pays de Nivernois. » — Gages de Geoffroy Du Bouchet, chevalier, seigneur de Ternant, gouverneur, et de Jean Brocard, bailli de Nivernais. — Solde des gens d'armes opposés par le gouverneur à « messires Bernard de « Lobrac, Naudon de Baugerant et Le Bouc-Camus et leurs « gens, pleins de mal volonté, lesquelz ennemis s'effor- « çoient de prendre villes et forteresses et demeurant sur « le pays en novembre et décembre 1367. » — Dépenses du Conseil faites à Corvol-d'Embernard, quand damoyselle « Jehanne d'Arthoys vouloit oster à monseignenr la souve- « raineté du chasteau du dit lieu, qui de tous temps res- « sortissoit au chasteau de Montenoison. »

B. 5499. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1395-1397. — Nevers. — Compte de Guillaume Berthelon, châtelain de Nevers et de La Marche. — Recette des revenus « des héritages assis à Aubeterre, que Thomas « Lasner cessa et quitta à monseigneur pour cause de sa « liberté et franchise; » — des redevances des habitants de Nevers, qui, au lieu d'user du four banal, avaient cuit chez eux, et qui, à cause de cela, devaient donner annuellement 5 sous. On compte vingt-sept feux payant cette redevance. — Le bichot de froment est vendu 4 sous tournois au marché de Nevers. — Frais d'un cierge qui brûlait continuellement devant la châsse de saint-Guillaume de Bourges. — La journée d'un manœuvre est fixée à 20 deniers.

B. 5500. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1397-1399. — Nevers. — Compte de Guillaume Berthelon, châtelain. — « La terre qui fut à Joffroy de Saint- « Oyn et celle qui eschet à monseigneur de Agnès La Gi- « rarde ne produisent rens, pour ce que l'on ne peut trou- « ver qui la veuille cultiver; » et ainsi beaucoup d'autres terres. — Recette des vingt-neuf feux qui avaient cuit à Nevers hors le bourg de Saint-Estienne. — Dépenses pour la culture des vignes.

B. 5501. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1399-1401. — Nevers. — Compte de Guillaume Berthelon, châtelain. — Rôle des feux de la ville de Nevers par quartier, pour la perception des cens dus par les bourgeois de la ville, dressé par Jean Byzard, Guillaume Freppier, Huguenin Huart et Étienne Cuyssant, tous échevins de ladite ville, contradictoirement avec le châtelain. — Recette des tailles de Marzy; — de la *lide* (droit de vente) de la foire Saint-Ladre-lez-Nevers.

B. 5502. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1403-1404. — Nevers. — Compte de Guillaume Berthelon. — Rôles dressés par le châtelain pour les recettes diverses de la châtellenie; — des métiers de la ville de Nevers pour la recette des droits de foire et de halle; il y avait quarante-un tanneurs, vingt drapiers, vingt-six bouchers.

B. 5503. (Cahier.) — In folio, 35 feuillets, parchemin.

1383. — Nivernais (comté de). — Compte de Guy Quarrel, receveur général du Nivernais, pour la recette des grains dans les châtellenies de Nevers, Coffy, Châteauneuf, Moulin-Engilbert et Savigny-Poifol, Montreuillon, Liernais et Chevannes-sur-Arroux.

B. 5504. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1383-1384. — Nivernais (comté de). — Compte de Guy Quarrel, receveur institué par lettres données à Anvers par Philippe, duc de Bourgogne. — Recette d'un droit sur les forges, mines ou fourneaux. — Rôle de la recette des amendes et des délits pour lesquels elles furent imposées. — Recette des pots de vin pris sur les taverniers. — Ordre du duc de Bourgogne au châtelain de lui envoyer quatre cents queues de vin pour la dépense de son hôtel. — Gages de messire Ancel de Salins, seigneur de Montferrant, gouverneur du comté de Nivernais; — de Jean de Moulins, garde des sceaux de la prévôté de Nevers; — de Jean Blandin, bailli du Nivernais; — de Jean de Rumilly, ministre et exécuteur de haute justice. — Recette de 600 florins que donne madame d'Artois au duc de Bourgogne pour « ravoir « le grant étang d'Apremont au comté de Bourgogne. » — Don de 40 livres fait par le comte à Guillaume de La Trémouille, son chambellan. — Salaire de Robert de La Celle, conseiller du duc de Bourgogne, pour avoir avec Jean Hue, son secrétaire, visité les lettres du comté de Nivernais et de la baronnie de Douzy, qui étaient aux Cordeliers de Nevers. — Message du gouverneur du Nivernais, Philippe de Jaucourt, au bailli du Bourbonnais, au mois de juillet, pour savoir « la vérité de ce qu'on disoit que les Angloys estoient « en Bourbonnois es châteaux de Goujon et de Bouzart. » — Salaire du châtelain pour avoir fait divers voyages dans le but de visiter les travaux exécutés dans les châtellenies du comté par ordre du gouverneur. — L'aune de drap, dont étaient habillés les sergents coûtait 20 sous.

B. 5505. (Cahier.) — In-folio, 134 feuillets, parchemin.

1384-1385. — Nivernais (comté de). — Compte de Guy Quarrel, receveur général. — Recette des amendes prononcées par Jean Blandin, bailli de Nevers; l'une est payée par un homme qui avait dit à son voisin, qui était sous la garde de monseigneur, « qu'il ne feroit pas le dit « monseigneur une prenelle de boisson. » — Recette des prêts faits à madame de Bourgogne à Montbard par plusieurs bourgeois et habitants de Nevers; — des compositions faites par-devant Philippe de Jaucourt, gouverneur du Nivernais. — Gages de messire Renaud de La Roche, chevalier, châtelain de Nevers; — de Guillaume de Mornay, châtelain et capitaine de Cuffy; — de Damas de Buxeuil, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, capitaine et châtelain de Liernais. — Dépenses faites par Philippe de Jaucourt, pour les chevaliers et gens d'armes qui s'étaient portés dans diverses villes et châteaux « pour résister à Teste-Noire et à « plusieurs autres ennemis du royaulme, à Jean Labbé et « autres capitaines de gens d'armes des Rotes et de com- « paigne, lesquelz voloient passer et séjourner dans le comté « de Nevers » au mois de juillet 1384.—Don de 600 francs fait par le duc de Bourgogne à Guillaume De Mornay, son échanson, et à Jean de Boves, son écuyer tranchant.—Messages adressés par Philippe de Jaucourt à des nobles et gens d'armes du pays pour les appeler « afin de résister aux en- « nemis logiez vers Briarre et vers Bonny-sur-Loire. » — Dépenses de Jean Pyochet, écuyer, de ses gens et de ses chevaux, « pour assembler les gens d'armes du pays de Ni- « vernais et de Donziois pour résister à des gens de guerre « mescogneuz desquelz on disoit que Pye-de-Vaiche estoit « capitaine, et qui estoient logiez vers Ferrières en Gati- « nois. » — Messagers envoyés aux « nobles du comté « pour les appeler au mandement de monseigneur de « Bourgogne, ordonné à Châlon en Champagne le 8 juin « 1385. »

B. 5506. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, parchemin.

1385. — Nivernais (comté de). — Compte de Guy Quarrel, receveur général. — Recette faite dans la châtellenie de Saint-Bricon. — Don à vie de 300 livres fait par le duc à messire Bureau de La Rivière.— Réparations faites au château. — Les chapitres de Saint-Cyr de Nevers et de Saint-Guillaume de Bourges reçoivent chacun 12 livres; les religieuses de La Ferté-ès-Nonains, 10 livres.

B. 5507. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1385-1387. — Nivernais (comté de). — Compte de Laurent Cadot, receveur général pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, son fils aîné. — La châtellenie de Cercy-la-Tour ne produit rien, attendu qu'elle avait été donnée à Érard, seigneur de Cruz. — Versements faits par les receveurs des diocèses d'Autun et d'Auxerre et de la ville et prévôté de Vézelay, pour les aides ordonnées par le Roi « pour le fait de la guerre, les- « quels aides levés en toutes les terres, villes, lieux de « Monseigneur de Bourgogne, de la comté de Nevers. » — Lettres d'office de receveur de ces aides, données au duc par le roi de France. — Remboursement des deniers prêtés au duc de Bourgogne, au mois de juillet 1385. — Gages de Pierre de Jars, écuyer, garde des eaux et forêts de Nivernais. — Dépenses faites par les gens d'armes qui, depuis le samedi avant la Chandeleur 1386, jusqu'au samedi suivant, ont été occupés, par ordre du gouverneur du Nivernais, « à desloger des gens du comte d'Armagnac, qui « étoient venus du Donziois à Saint-Saulge, à Cercy et en

« d'autres lieux voisins de Decize. » — Payement de vins achetés au nom du comte de Nevers.

B. 5508. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1387-1388. — Nivernais (comté de). — Compte de Laurent Cadot, receveur général. — Les habitants du comté de Nivernais et de la baronnie de Donzy payent ce qu'ils redevaient de l'octroi de 24,000 francs, fait par eux au comte de Nevers. — Recette des aides données par le Roi au duc de Bourgogne. — Deniers donnés à Jean de Baux, châtelain de Decize, pour réparer le châtel dudit lieu. — Rémission faite aux habitants du comté sur les 24,000 francs par eux votés pour la guerre. — Gages de Jean de Moulins, archidiacre de Decize en l'église de Nevers, garde du scel de la prévôté dudit lieu ; — de Jean de Mirebeau, écuyer, capitaine de la tour et fortesse de Cercy. — Message du gouverneur de Nivernais à Pierre de Nouy, gouverneur du Bourbonnais, pour « savoir nouvelles certaines des Anglois « et ennemis du réaulme que l'on disoit avoir chevaulché « nouvellement ès parties du Bourbonnais jusqu'aux fron- « tières de Nivernois, affin d'y pourveoir. » — Dépenses de Guillaume de Trigny, châtelain de Montenoison, qui avait été à Avallon au-devant du comte de Nevers, lequel, par ordre du duc, alla à Vézelay, à la Madeleine 1387, « pour « garder les droits à lui appartenant sur l'église, ville et « faubourgs dudit Vézelay. »

B. 5509. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Nivernais (comté de). — Compte de Laurent Cadot, receveur général. — Recette de la châtellenie de Ganay. — Gages de Jean Des Granges, écuyer, capitaine du châtel de Villers en Nivernais. — Achat de poissons pour l'hôtel de monseigneur à Nevers, depuis le 24 mars 1388 jusqu'au 20 mars 1389. — Gages de messire Guillaume Dubois, chevalier, conseiller auditeur des causes d'appel au comté de Nevers. — Achat de provisions pour l'hôtel de monseigneur, par le châtelain de Montenoison, Guillaume de Trigny, qui attendait le comte à Nevers.

B. 5510. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Nivernais (comté de). — Compte de Laurent Cadot, receveur général. — L'amende de 1,000 fr. d'or à laquelle avaient été condamnés Guy Quarrel, sa femme et son fils « n'a point été receue, parce que les « dessus diz n'estoient point demourant au païs et l'on ne « trouvoit lon nulz de leurs biens. » — Deniers donnés par monseigneur aux religieux de Notre-Dame du Val-Saint-Jean de Basseville, de l'ordre des Chartreux, pour être appliqués à la construction de leur église. — Frais faits par Laurent Maugrin, prévôt de Nevers, pour faire venir de Sens en Bourgogne « un bore ou mitre pour exécuter Étienne « Chastigny, autrement dit l'Escuyer-Sauvage. » — Dépenses de Philippe de Jaucourt, gouverneur du Nivernais, en allant au-devant de madame la duchesse de Touraine à Dijon et à Mâcon, pour faire préparer les provisions. — Voyages faits par Guillaume Bourrelier, autrement dit Coillon, pour porter à plusieurs seigneurs l'ordre de Philippe de Jaucourt de monter à cheval « pour aller devant Gy l'archevesque. »

B. 5511. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Nivernais (comté de). — Compte de Laurent Cadot, receveur général. — Recette des châtellenies de Decize, Champeron, Ganay, Moulins-Engilbert, Chavanes-sur-Arroux. — L'abbaye de Vézelay refuse au duc la rente de 100 livres qu'elle devait d'ancienneté, « pour « ce que procès en pendoit au Parlement de France. » — Gages de Guillaume de Champlemis, chevalier, seigneur de Rosay, nouvellement institué gouverneur du Nivernais; de Guillaume de La Monte, chevalier, capitaine de Décize; de Jean Blandin, bailli du Nivernais ; de Damas, de Buxeuil, écuyer d'écurie, capitaine de Liernais.

B. 5512. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1391-1393. — Nivernais (comté de). — Compte de Renaud Loppin, receveur général, institué par Philippe, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, son fils. — Deniers donnés par monseigneur à Guillaume de Mornay, son échanson ; à Guichard Dauphin, seigneur de Jalligny, maître des Arbalétriers de France, qui avait vendu au duc de Bourgogne la terre de Brinon-les-Allemands ; à Guillaume Berthelon, châtelain de Nevers, qui avait amené « de Nevers à Argilly vingt grands mâtins « pour la chasse aux sangliers. »

B. 5513. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1393-1395. — Nivernais (comté de). — Compte de Renaud Loppin, receveur général. — Recette des aides ordonnées pour la guerre dans les diocèses d'Autun, de Nevers, d'Auxerre et de Vézelay. — Recette de 2,666 livres, faisant la quote-part du Donziois dans l'aide de 8,000 livres octroyées au duc en 1392 dans le comté et la baronnie. — Guillaume d'Arche, écuyer, reçoit du duc 20 francs d'or

pour de bons et agréables services qu'il lui avait rendus « en plusieurs chevaulchées, tant en Flandre, comme au « voyage dernièrement fait en Allemagne. » — Gratifications faites à Nicolas Levaillant, maître des comptes de Dijon, et à Jacques de Templenne, secrétaire du duc.

B. 5514. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Nivernais (comté de). — Compte de Renaud Loppin, receveur général pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, son fils. — Recette des revenus de la châtellenie de Saint-Brisson. — Versement fait par Robert Pinault, châtelain de Liernais. — Don de diverses sommes à madame Isabeau de Beauvoir, dame de Villarnoux, veuve de Philippe de Jaucourt, naguère gouverneur du Nivernais. — Philippe de Bar reçoit du duc 20,000 livres en récompense de ses bons services et « en augmentation de son mariage. » — L'évêque de Nevers reçoit un don de 90 francs. — Journée tenue à Montigny en Bourbonnais « pour certains débatz mus entre « le duc de Bourbon et le duc de Bourgogne, à cause de la « terre de Château-Chinon. » — Saisie, par ordonnance du gouverneur de Nevers, du château de Montfaucon, appartenant à monseigneur Louis de Sancerre, maréchal de France. — quarante-deux muids de vin sont envoyés à Conflans pour l'hôtel du duc. — Arrestation de Boussiquaut et Enfreur, de Vaux, qui avaient tué Guillaume de Corbigny. — Salaire de Jean Macé, aide de l'échansonnerie, qui avait amené de Tours à Conflans certaine quantité de chiens.

B. 5515. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1397-1399. — Nivernais (comté de). — Compte de Jean Tenon, receveur général institué par Philippe, duc de Bourgogne, ayant le gouvernement de son fils. — Gages de Jean Blandin, bailli de Nevers et garde des chartes du comté de Nivernais. — Somme de 200 francs reçue de Hugues de Ternant, héritier de Jean de Ternant, son frère, à qui le duc les avait donnés pour ses bons services et pour l'aider à s'équiper pour le voyage de Hongrie, en la compagnie du comte de Nevers. — Gages de Guillaume de Mornay, écuyer, capitaine de Cuffy.

B. 5516. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1399-1402. — Nivernais (comté de). — Compte de Jean Tenon, receveur général. — Recette de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Allier. — Don de 50 francs d'or, fait par le duc à Isabeau de Champdio, veuve de Robert de Villy, seigneur de Champcourt, pour les frais et pertes qu'elle a supportés « à cause de la mort du mari de sa fille, « de plusieurs de ses parents et amis qui sont morz en « voyaige de Hongrie ; de Hugues de Champdio, son frère ; « de Philippe de Mussy, son cousin ; et aussi pour entre- « tenir ses cinq enfants et deux autres enfants qu'elle a « recueillis. » — Don de deniers fait à la veuve de Jean Buignet, écuyer, panetier du duc, mort en Hongrie.

B. 5517. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Nivernais (comté de). — Compte de Jean Tenon, receveur général. — Recette de la vente des biens confisqués de Perrin Piochot, clerc, qui, « pour ses « démérites, avoit été condamné en chartre perpétuelle es « prisons de l'évesque de Nevers; » — de 40 livres données pour amortissement d'une maison pour les frères et les sœurs de l'hôpital et Maison-Dieu de Saint-Didier de Nevers. — Frais de justice payés à Jean de Troyes, prévôt de Nevers, qui, par ordre du bailli, avait poursuivi Jean de Marcilly, dit le Bâtard de La Chapelle, et son valet, « lar- « rons, meurtriers, et espieurs de chemins. »

B. 5518. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Nivernais (comté de). — Compte premier de Jean de Vélery, maître de la Chambre aux deniers de monseigneur le comte de Nevers, baron de Donzy, institué par Philippe, duc de Bourgogne. — La recette monte à 6,859 francs. — 57 francs 15 sous sont payés le dimanche 28 juillet pour « le boire du matin de monsei- « gneur à Abbeville et son giste à Eu; » — lettres d'office de J. de Vélery, par le duc Jean-sans-Peur. — Lettres du même duc qui fixe à 24,000 francs d'or la pension de son fils Philippe, comte de Nevers. — Le comte et la comtesse de Nevers à Autun offrent 3 franes 7 sous 6 deniers aux reliques de saint Ladre, en 1399. — Le maître de la Chambre aux deniers donne à Douai, le 24 novembre, 22 sous 6 deniers au comte de Nevers, pour mettre en sa gibecière, et d'autres petites sommes, tantôt pour jouer au *gobet*, tantôt pour jouer aux dés, aux tables. — Achat de cinquante manteaux de *frize*, à Bruges, pour les gens du comte. — Payement de pensions : à Jean de Rochefort, à Jacques de Cortiambles et à Jean de Saint-Aubin, chambellans et autres officiers de la maison du comte. — Dons faits à frère Pierre Porée, son confesseur ; à Oudart de Lespinace, son échanson ; à Folion, son écuyer d'écurie ; à Jean de Neuville, son écuyer tranchant ; à Thomas « d'Allemaigne, « pour la dépense de certains chevaux en venant par Autriche, « quand mondit seigneur revint de Hongrie. » — Deniers payés pour épices et apothicairerie. — Payements faits à

Gueldequin Happart, orfévre à Paris, qui avait vendu deux bracelets d'or, dont l'un était destiné au bras de monseigneur et l'autre à être offert à Regnier Pot, qui lui avait vendu le diamant que monseigneur offrit le jour de l'an à sa mère. — Achat de draps. — Achat et façon de selles, de harnais, de coffres, écrins de cuir, de trois peignes, pour monseigneur, etc.

B. 5519. (Registre.) — In-folio, 126 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Nivernais (Chambre aux deniers du comté de). — Compte de Jean de Vélery, maître de la Chambre aux deniers du comte de Nevers.— La recette est de 74,690 francs. —Payement de 8 livres 5 sous 4 deniers, montant du dîner fait par le comte de Nevers « en sa « chambre au palaiz, où estoient avec lui messire Raoul de « Flandres et autres chevaliers étrangers. » — Autre dîner donné par le même, le 5 mai, à Saint-Denis, « où furent mes« sires Pierre de Navarre, Charles Martel et plusieurs autres. — Deniers donnés au comte « pour faire son plaisir et sa « volonté. »—Le comte donne une douzaine de tasses d'argent à son receveur, Jean Despoulettes, à l'occasion du baptême d'un de ses enfants. — Dons faits : « à un homme qui « avoit apporté nouvelles de Turquie ; » — à un grec qui lui présenta les « estraines de par l'empereur de Constan« tinople ; » — à Girlois de Fougières, « escuyer de mes« sire Regnier Pot, qui lui avoit apporté des nouvelles de « Hongrie. » — Salaire d'un homme qui avait apporté de Dijon à Paris « plusieurs habiz de turcq pour Philippe « Monsieur. » — 9 francs donnés aux trompettes du Roi le jour des noces d'Antoine Monsieur, comte de Rethel.— Dons faits à frère Pierre, Cordelier, qui « fut de « la compagnie de Monseigneur en Hongrie ; — à maître « Hugues Picolin, maistre en ars, estudiant en la Faculté « de Médecine, pour avoir un livre de médecine. — Jac« quemart Delaporte, varlet de messire Jacques de Hely, « chevalier et chambellan de monseigneur, pour soy re« tourner en Angleterre où son maistre estoit prisonnier. » — Regnier Pot vend au comte un collier d'or, auquel était attaché un fermail pendant garni de pierreries, lequel fut offert à messire Pierre de Cervillon, chevalier d'Aragon, chambellan du roi de France et du duc de Bourgogne. Il lui vend encore un diamant pour donner à la comtesse de Montpensier. — Présents de tableaux d'or garnis de pierreries offerts en étrennes au duc de Berry, au duc et à la duchesse par le comte. — Façons de houppelandes brodées et relevées de feuilles de houblon.

B. 5520. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Nivernais (Chambre aux deniers du comté de). — Compte de Jean de Vélery, maître de la Chambre aux deniers, pour le duc de Bourgogne, auparavant comte de Nevers. — La recette est de 104,058 francs.— Michaud de Lallier, changeur, bourgeois de Paris, vend au duc un gros balay (rubis) pour 24,000 francs. — Le 24 janvier, dîner donné à Bapaume par ledit comte, où se trouvaient le duc de Bretagne et ses gens, M. le marquis, M. de Saint-Georges. — Frais extraordinaires pour la sépulture de la duchesse de Bourgogne, « pour plomb, « soudure, plaz, façon de la fousse de Madame, laquelle « a esté enterrée en l'église de Saint-Pierre de Lille, au« jourd'hui mercredi 23 mars 1404, laquelle trespassa « le samedi précédent. » — Dons divers faits par le duc à Jean Mainfroy et Claux d'Utrecht, orfévres et brodeurs de Paris, pour avoir porté à Arras des vêtements qu'ils avaient faits pour les noces de M. de Rethel, frère du duc de Bourgogne ;— « aux herauls, menestriers et trompettes « estans aux joustes qui ont eu lieu à Seurre, pour l'allée « de Madame de Savoie ; » — à Simon Baudoin, physicien du duc de Bourgogne, « en récompense des peines et tra« vaux qu'il a soubstenuz, par le temps de mortalitéz de « Dijon, à gouverner mes diz seigneurs les enfants dudit « duc. — Payement de « trois hanaps d'argent doré, don« nés le jour de l'an à messires Jacques de Cortiambles, « Guillaume de La Trémouille et au sire de Hans. » — Frais pour avoir « rachié à fil d'or un cornet d'or pendant à une « petite écharpe et refait la garnison d'une épée de pare« ment au duc de Bourgogne. » — Dépenses pour faire « une planche d'or et une petite croix d'or pendant à une « chaînette que mondit seigneur porte à son col, hachié « de son mot. » — Un hanap et une aiguière d'argent sont donnés par le duc « au baptizement d'un enfant de maistre « Jacques de Ruilly. » — Douze tasses d'argent don« nées à M. de La Marche le jour de ses noces. — Achat d'une pièce de drap de soie, donnée à Thomas Sommeveille, écuyer du roi de Hongrie; — d'une aune de satin vert dont on fait une « custode pour un tableau que l'on « met la nuit au chevet du lit de monseigneur. »

B. 5521. (Registre.) — In-4°, 86 feuillets, papier.

1355-1356.—Noyers (chatellenie de). — Compte de Jean de Lichières, receveur de Noyers, « gouverné par la « main du Roy et de monsieur de Noyers. »—Recette des deniers provenant de la vente des peaux, des laines et des bêtes. — Amende payée par un individu qui avait appelé une femme p..... — Deniers comptés à monseigneur pour les dépenses de lui et de sa suite aux guerres du Roi; — à M. Paris, prieur de Veauce, pour faire chanter à Marcilly des messes pour feu M. de Noyers.

B. 5522. (Registre.) — In-4°, 84 feuillets, papier.

1356-1357. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean de Lichières, receveur de Noyers, « gouverné par la « main du Roi et de monsieur de Noyers, depuis le premier « mai 1356, jusqu'à la Sainte-Luce en suivant, en cet an « que la monnoie chut et vint l'escu, qui estoit à 30 sous « à 20 sous. » — Payement de 13 livres 10 sous, fait à Guillaume Gélé, écuyer, qui avait prêté à monseigneur, « pour aller aux guerres du Roi, 10 florins de Florence de « bon prix, et valoit la pièce, quand ils furent rendus, « 27 sous tournois. Ainsi ils valent 13 livres 10 sous. » — Payement de trois aunes de drap destiné à faire des chaperons à monseigneur et à son frère, lesquelles trois aunes furent payées ensemble 50 sous, l'écu ou franc compté pour 16 sous 8 deniers. — Un muid de vin rouge payé 100 sous. — Fonte de la petite cloche du Châtel. — Don de 20 écus à Jean Regnier, d'Auxerre, pour payer sa rançon devers les Anglais. — Payé à mademoiselle Marie de Châtel-Villain 100 livres de rentes qu'elle avait sur la terre de Noyers. — Anniversaire de madame Jeannette de Dampierre, jadis dame de Noyers, et de madame Jeannette de Montbéliard.

B. 5523. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1392-1393. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Robert Véron, receveur de Noyers et des dépendances, appartenant « à noble et puissante damoiselle Jeanne de « Noyers et Wateffelz, pour la moitié de ladite terre, par- « tant au douaire que madame de Pacy prend à cause de « feu monsieur Mille de Noyers. » — Frais pour descendre « la cloche de Saint-Nicolas, qui estoit en péril de choir. »

B. 5524. (Cahier.) — In-4°, 90 feuillets, papier.

1419-1420. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas Berthier, receveur délégué par Jean Bonnot et Pierre d'Oranges, conseillers de madame la duchesse de Bourgogne, dame de Noyers. — madame de Châteauvillain et mademoiselle de Rodemach avaient le tiers dans les recettes et les dépenses. — Recette des exploits de justice de Jean de Vaubusin, écuyer, bailli de Noyers. — Frais de culture des vignes. — Dépenses de mademoiselle de Châteauvillain. — Rôle des bourgeois du bourg de Noyers.

B. 5525. (Cahier.) — In-4°, 78 feuillets, papier.

1420-1421. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas Berthier, pour madame de Bourgogne. — Gages de Jean de Vaubusin, seigneur de Sancey, que la duchesse de Bourgogne avait retenu pour bailli et capitaine de Noyers; — de Jean Grimault, portier de la première porte du châtel. — Frais du luminaire de la chapelle Saint-Georges, audit châtel.

B. 5526. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot, institué receveur par madame Marguerite, duchesse de Bourgogne. — Gages des gens de guerre qui étaient au château de Noyers. — Message envoyé de Noyers à La Perrière, où était la duchesse, par le bailli de Noyers et M. de Châtelux, maréchal de France, pour annoncer que les ennemis du Roi et du duc de Bourgogne étaient sur les frontières de l'Auxerrois « pour « dommaigier la Bourgogne, et touchant les baptures et « villenies faites par lesdits gens d'armes au receveur de la « châtellenie, le 15 août 1421. » — Préparatifs faits au château « pour doubte des Armagnacs. » — Achat de cinq cent soixante-trois livres d'étain pour faire la vaisselle de l'hôtel de Madame, au prix de 40 francs les cent livres. — Reliure à neuf d'un petit *gréal* de la chapelle du château, « qui estoit « en pièce et y faire escrire de forme ung eaul benoite, et « encore pour ung petit livre du Saint-Baptême. » Le tout fut payé 2 francs, le gros pris pour 20 deniers.

B. 5527. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot, « qui avoit plaigié jusques à 1,000 li- « vres. » — Gages de Gauthier Tripet et d'autres arbalétriers qui défendaient le château. — Cheval de poil brun acheté 5 francs « pour mettre en l'harnois de Madame » et remplacer celui qu'avaient emmené les gens de M. de Luxembourg. — Le receveur mène à La Perrière, où était la duchesse, un sanglier pris dans ses bois. — Travaux exécutés au châtel de Noyers, sur l'ordre de Madame. — Rôle des feux de la châtellenie pour la recette des diverses redevances.

B. 5528. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot, pour madame de Bourgogne. — Recette des censives du bourg de Noyers. — Solde des gens d'armes et de trait mis en garnison à Noyers, Châtel-Gérard, Montréal et Vieux-Château. — Payement d'une rente annuelle faite au grand prévôt de Chablis, pour des anniversaires que lui et ses prédécesseurs devaient faire dans l'église de Chablis, pour le repos de l'âme des anciens

seigneurs de Noyers.—Façon « de quatre-vingts pierres de « canons, que grosses que petites, faites hastivement pour « la garde de la place de Noyers, » sur l'ordre du bailli, capitaine du château.

B. 5529. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Noyers (châtellenie de).—Compte de Guillaume Soillot, receveur de Noyers, qui, après la mort de Madame, arrivée le 23 janvier 1423, fut confirmé dans sa charge par Philippe, duc de Bourgogne, son fils. — Salaire d'Andriet de Véely, orfévre de Dijon, pour avoir fait de son cuivre et gravé quatre sceaux, aux armes de mondit seigneur et du seigneur de Noyers, à la place des quatre que Madame avait fait faire en 1419, savoir : deux pour les sentences et causes du bailliage et deux pour le tabellionage de Noyers. — Voyage fait par Jean de Vaubusin, bailli de Noyers, pour porter des lettres du Conseil ducal à l'évêque d'Auxerre, au commandeur, aux échevins et au gouverneur de cette ville, lequel bailli devait « leur « exposer les confessions de certain Cordelier qui estoit « prisonnier d'Autun, et d'un nommé Jean Prugnier, qui « naguères avoit été mis au dernier supplice à Châlon, et « ce afin que au ban du Roi et de mondit seigneur ils « avisassent et pourveussent par bonne résistance aux en- « nemis du Roi et à la conservation de ladite ville et du « pays environ. » — Solde de la garnison du château. — Guet fait sur les grands murs dudit château.

B. 5530. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Noyers (châtellenie de). —Compte de Guillaume Soillot. — Recette du produit de la vente des biens de main morte, après décès. — Rente payée à l'abbesse de Lésignes et à l'infirmière de Juilly. — Gages de M. Lourdin, sieur de Saligny, chambellan, capitaine de Noyers. — Voyages faits par Jean de Vaubusin, bailli de Noyers, à Dijon, vers M. de Thoulongeon et de Senecey, capitaine général et maréchal de Bourgogne, pour : 1° aviser au moyen de défendre la ville et le château de Noyers, contre les ennemis du duc qui étaient à Mailly-le-Châtel; 2° avertir le Conseil du duc que le bâtard de La Baume et Thibaud de Termes, avec 200 ennemis de la garnison de Mailly-le-Châtel, s'étaient présentés, le 25 novembre 1426, devant Joux, qui était du fief de Noyers, qu'ils y avaient «bouté les feux, » que de là ils étaient venus devant Noyers et dans deux villages où ils avaient fait de grands maux. — Ordre de la Chambre des Comptes au receveur de Noyers de faire exécuter des travaux urgents.

B. 5531. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot, pour le duc de Bourgogne. — Gages de Thomas de Corberon, écuyer, qui avait été en garnison au châtel de Noyers « et y avoit fait convenable résistance; » de Guillaume des Barres, pour même service. — Deniers donnés à des bourgeois de Noyers, qui s'étaient enfermés au château de ce bourg « pour résister à l'entreprise d'au- « cuns que l'on disoit avoir accordé et promis de livrer « ledit châtel aux ennemis de mondit seigneur. » — Salaire de Philippon, le peintre d'Auxerre, qui avait peint de bon or et azur aux armes de monseigneur « les huit bannières « d'airain du château, et un escu de pierre de quatre pieds « de haut, taillé aux mêmes armes, ou quel escu a deux « petits lyons, qui tiennent ledit escu, et sur l'escu ung « timbre, et sur ledit tymbre une fleur de lys. Lequel escu « est dessus la porte devant du belle dudit chastel. » — Attestation de Jean de Saulx, conseiller du duc, visiteur des travaux des forteresses de Bourgogne, qui reconnaît avoir visité et trouvé faits et bien faits les ouvrages du château de Noyers, au mois d'avril du présent compte.

B. 5532. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot. — Messages de Noyers à Dijon, pour faire savoir au Conseil « l'estat et convive (situation) des « ennemis de mondit seigneur, qui estoient ou pays « d'Auxerrois et Tonnerrois. » — Comme aussi les « trê- « ves et abstinences de guerre. » — Travaux exécutés au château de Noyers. — Dame Jeanne d'Épinel, abbesse de Massilly, reçoit du domaine deux queues de vin, mesure d'Auxerre, contenant ensemble quatre muids.

B. 5533. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1429-1431. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot. — Messages adressés par le bailli de Noyers au maréchal de Bourgogne, qui était sur les frontières de la Champagne, pour lui annoncer « comme les « Armagnacs avoient levé leur siége devant Maurice pour « luy aller courre sus. » Pour lui dire aussi : « comment « les Armagnacs avoient cuidé prendre d'eschielle le chà- « teau de Noyers. » — Garnison pour la défense de la place. — Achat de deux couleuvrines « pour l'artillerie de « Noyers. » — Rémission de tailles et d'autres redevances faites par le duc au profit des habitants serfs, hommes, femmes et enfants de la châtellenie de Noyers.

B. 5534. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1431-1435. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot.— Solde des compagnons qui gardaient le châtel. — Jean Boileau et Henri Carillon, de Noyers, font un traité avec le bailli pour garder la nuit ledit château, avec d'autres habitants et retrayants. — Établissement d'une haie d'épines de 5 pieds de haut pour empêcher d'approcher les échelles d'escalade. — Achat de cordes pour pendre des « sonnailles de vaiches pour « doubte des ennemis. »

B. 5535. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1435-1437. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot. — Recette d'une censive due par Perrenot Fromageot, sur la tour du Colombier, située sur les grands murs de Noyers, « que souloit tenir Guillaume Des « Granges. » — Produit de la vente des pigeons du colombier, excepté la première couvée, qu'on laissait partir.

B. 5536. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1437-1439. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot. — Produit de la vente des biens de feu Othelin Parisot, confisqués au profit du duc, pour cause de meurtre commis par ledit Parisot, condamné au dernier supplice et exécuté. — Ajournement fait par le roi de France « aux seigneurs et dames qui vendirent Noyers à « la duchesse de Bourgogne, pour répondre au Parlement « de Paris, dans un procès qu'il avait avec le grand prévôt « de Chablis, en l'église Saint-Martin de Tours. »

B. 5537. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1439-1441. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Soillot. — Recette des abonnements des bourgeois de Noyers, de la rue de Venoise et de celle des Moulins. — Travaux exécutés au château de Noyers. — Recette de froment. Le setier de froment et d'avoine contenait 8 bichots et 2 moitons, au moiton il y avait 2 boisseaux. — Rôle des individus de la châtellenie pour les diverses recettes.

B. 5538. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1441-1444. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Guillaume Froment, châtelain, institué par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Lettres du même qui affranchit de la main morte les habitants des villages de Noyers-la-Ville, Cours, Jouancy, Annay, Perrigny, Arçon, Molay, Fraignes. — Produit de la vente des biens provenant de main morte. — Mandement royal obtenu par M. de Vitteaux contre le duc de Bourgogne. — Inventaire du mobilier du châtel de Noyers : « un reliquaire de la « sainte Espine du chappel de N. S., que tient un « ange d'argent doré, qui est dedans un esteuf de cuir. « Item, un colon d'argent sur une platine de cuivre « doré ouquel à ung petit reliquaire de cristal et un « covacle (couvercle) d'argent, ouquel y a du lait de la « glorieuse Vierge Marie. » — « Ung cor dyvoire que l'on « nomme le cor de Monsieur Saint-Humbert d'Ardoine » (d'Ardennes).

B. 5539. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1453-1455. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault. — Frais des procès qu'avait le duc pour sa terre de Noyers, entre autres avec les boulangers dudit lieu. — Port, de Noyers à Dijon, des lettres closes du duc, adressées à madame de Maligny, touchant le traité naguère fait entre le seigneur de Noyers et le grand prévôt de Chablis, sur le fait des 40 livres que prenait chaque année ledit prévôt sur la terre de Noyers; sur quoi il y avait un procès pendant au Parlement de Paris. — Clef neuve mise « en l'uys du quartulaire du chastel. »

B. 5540. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault. — Recette du produit de l'amodiation des moulins de la rue sous le châtel, tenus par Jean Rodot le jeune, y demeurant. — Frais du procès qu'avait le duc contre damoiselle de La Rivière, dame de Vermenton, « pour cause de ce qu'elle ou ses officiers, se estoient « entremis de lever les rentes et revenus de la terre dudit « Vermenton. » — Recette de la gruerie. — Le bichot de froment est vendu 6 sous 10 deniers. — Voyages faits par le receveur de Noyers à Chablis et à Chichée, pour faire une enquête sur les droits et prérogatives que pouvait y avoir le grand prévôt dudit lieu.

B. 5541. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1457-1460. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault, receveur.—Recette de dix bichots de froment donnés par les héritiers d'Étienne de Dionville, écuyer, tenancier de la grange et du territoire de La Bordeaux-Quatre-Sous; — des tierces de Jouancy; — de huit cent six bichots d'avoine provenant des coutumes du bourg de Noyers, de la rue des Moulins, de Noyers-la-Ville, Cours, Jouancy,

Perrigny, Annay, Arçon et Molay; — de l'abonnement des bourgeois desdits lieux; — du champ de La Maladière.

B. 5542. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault, receveur. — 60 bichots d'avoine sont pris par Regnaudot, gruyer de Noyers, à cause de son office, avec trois charrettes de foin. — Messire Jacques Le Breton, grand prévôt de Chablis en l'église Saint-Martin de Cours, reçoit les 40 livres qu'il avait coutume de prendre chaque année sur la recette de Noyers. — Dom Edme d'Autrey, abbé de Notre-Dame-du-Repos, à Marcilly-lès-Avallon, reçoit 29 livres, que l'abbesse dudit lieu prenait annuellement sur la recette de cette localité pour les anniversaires qui se célébraient à Marcilly pour les dames et seigneurs de Noyers. — Dom Érard Chassenay, abbé de Notre-Dame-de-Lésignes, au comté de Tonnerre, reçoit 60 sous pour semblables anniversaires. — Salaire de Pierre Boillerot, chapelain de la chapelle de Fresne, fondée en l'honneur de Notre-Dame, au châtel de Noyers, pour les trois messes qu'il y disait par semaine. — Gages de messire Pierre de Baufremont, bailli et capitaine de Noyers. — Travaux exécutés au château. — Mise à point d'une grosse coulevrine, de six arbalètes d'acier, de trois guindaux et de 300 fûts de traits.

B. 5543. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1461-1463. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault. — Recette des gélines données « par les « habitants des villes de La Rivière, c'est assavoir Perri- « gny, Arçon, Annay, Cours, Jouancy et Noyers-la-Ville; » — du four banal de Noyers; — du ban-vin. — Gages de Denis de Frangey, écuyer, bailli de Noyers. — Voyage fait par ledit bailli à Dijon, pour avoir la copie du dénombrement du seigneur d'Ancy-le-Franc, laquelle terre d'Ancy on croyait du fief de Noyers. — Enquête sur les droits que pouvait avoir le grand prévôt de Chablis sur la seigneurie de Noyers. — Voyage fait à Dijon, par le bailli de Noyers, pour savoir comment il fallait se conduire à l'égard des gens du Roi, qui faisaient journellement des entreprises sur la terre de Noyers.

B. 5544. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault. — Remboursement d'une avance de deniers faite par Jean Druet, receveur du duc, au comte de Charollais. — Enquête sur un individu qui avait battu le prévôt, fermier du duc, à Noyers. — Somme donnée à Jean Surenne, écuyer, seigneur de Pisy, pour la solde de compagnons de guerre que le président du Conseil et la Chambre des Comptes, sur l'avis des nobles, du capitaine et autres gens de guerre réunis à Auxonne, avaient « mis « sus pour la garde de la forteresse de Noyers. »

B. 5545. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Noyers (châtellenie de). — Compte premier de Regnault Daubenton, receveur, déjà chargé de la recette du bailliage d'Auxois, des greniers à sel de Semur, de Noyers, d'Arnay, d'Avallon, de Pouilly, des châtellenies de Semur et de Montbard. — Travaux de réparations exécutées au châtel dudit lieu, sous le contrôle du bailli Denis de Frangy.

B. 5546. (Cahier.) — In folio, 106 feuillets, parchemin.

1469-1471. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Regnault Daubenton. — Recette du produit des vaines pâtures du bétail des habitants de Moulins. — Écritures relatives à « la protestation faite au payement de la rente « du grand prévôt de Chablis. » — Salaire du procureur Guillaume Froment, pour des enquêtes « à l'encontre de « damoiselle Hiéronime Douhenne, dame de Censy, qui « avoit fait prendre des vaches de Soulangy pâturant audit « Censy. » — Ouvrages de serrurerie faits pour le châtel et le moulin de Clamecy. — Solde des gens de guerre du châtel, à la tête desquels est Denis de Frangy, bailli et capitaine de Noyers. — Message adressé par le bailli de Noyers au Conseil, à Dijon, pour lui faire part d'un mandement du Roi de faire publier à Noyers les ban et arrière-ban.

B. 5547. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault, nommé par Jean Joard, seigneur d'Échevannes, chef du Conseil et président des Parlements de Bourgogne; Philippe Pot, chambellan; Guillaume de Clugny, protonotaire et maître des requêtes; Claude de Dinteville, commis par le duc sur le fait du Domaine. — Travaux de fer et de plomb exécutés audit châtel.

B. 5548. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault. — Travaux exécutés au château et à la halle de Noyers. — Réparation des ponts « gisans de la porte « pointe et du pont qui est près de la Maison-Dieu de

« Noyers. » — Reliure, housse et garniture « de formillez « du messier (missel) de l'église de la chapelle Saint-« Nicolas-le-Vielz, fondée par les seigneurs de Noyers. »

B. 5549. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1477-1479. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault pour le roi de France, lequel en a abandonné les revenus « à noble et puissant seigneur Charles d'Am-« boise, comte de Brienne, seigneur de Chaumont et de « Noyers. » — Le grand prévôt de Chablis, en l'église de Saint-Martin de Tours, reçoit les 40 livres pour lesquelles il était en procès avec les ducs de Bourgogne. — Gages de Guillaume de Lescourt, écuyer, capitaine de Noyers, et de Denis de Frangy, bailli dudit lieu. — Payement des *soldoyers* de la garde de la place de Noyers.

B. 5550. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1479-1480. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Jean Arnault, receveur pour le Roi, mais au profit de Charles d'Amboise. — Recette des terres données à cens, par le gruyer dans la seigneurie de Noyers, « au prix de « 6 deniers tournois l'arpent. » — Guillaume de Halecourt, écuyer, capitaine de Noyers, reçoit une certaine somme pour les frais des prisonniers enfermés dans le château; — il donne 27 sous 1 denier tournois pour douze aunes de toile et pour la façon de quatre chemises qu'on en a faites pour lesdits prisonniers; — 6 livres pour le drap de quatre robes, et 7 quartiers et demi de drap blanchet pour faire deux paires de chausses pour lesdits prisonniers. La façon des quatre robes coûta 13 sous 4 deniers. — Dépense de 6 gros 3 blancs faite pour ceux qui menèrent à Troyes les 15 bœufs que Mademoiselle avait fait venir près d'elle depuis Sagonne.

B. 5551. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1484-1486. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas de La Porte depuis la réunion au domaine de la châtellenie de Noyers, que tenait messire Jean de Halluyn, allemand, par don de Louis XI. — Gages de Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, lieutenant du gouverneur de Bourgogne et capitaine de Noyers. — Voyages à Dijon, près la Chambre des Comptes, et à Melun, vers le gouverneur et premier président de Bourgogne à la Cour du Roi, qui y était alors, pour leur faire savoir « l'entreprise de ceux « de Sens et de Villeneuve-le-Roi, au préjudice du roi de « France. » — Le bichot de blé est vendu 14 blancs.

B. 5552. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1486-1488. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas de La Porte. — Deniers de cens donnés par le maïeur, les échevins, bourgeois et manants de la ville de Noyers, auxquels avaient été donnés à perpétuité les fossés qui étaient autour de la muraille de leur ville pour 50 sous par an et à condition qu'ils seraient obligés de les curer et entretenir, pour la sûreté de la rente et celle de la fortification. — Recette du prix de l'amodiation du batteur à foulon à draps de Clamecy. — Réparation de la voûte de la chapelle Saint-Georges du châtel de Noyers, laquelle avait été brûlée.

B. 5553. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1488-1490. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas de La Porte. — Recette du péage d'Arbonne, de Fraignes et de La Rivière. — Le bichot de froment est vendu aux enchères 2 sous 6 deniers tournois; — celui d'orge 15 deniers; — celui d'avoine 8 deniers. — Produit des foins de la châtellenie. — Recette de la gruerie, — des « bonnes mouches d'épave, » amodiée pour trois ans.

B. 5554. (Cahier.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1490-1492. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas de La Porte. — Rentes payées à l'abbé du Repos-de-Notre-Dame de Marcilly-lès-Avallon; — à l'abbé de Notre-Dame-de-Lésignes, au comté de Tonnerre. — Gages de noble Guillaume Guérin, écuyer, gruyer de Noyers et portier du châtel dudit lieu. — Recette du péage de Noyers et des autres lieux appartenant au Roi. — Le prix du bichot de froment est de 4 sous. — Travaux exécutés au châtel par ordre du capitaine de Noyers. — Frais d'information « sur les abus, concussions, pilleries et exactions « faites par des commissaires chargés des vivres de la der-« nière armée. »

B. 5555. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1492-1493. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas de La Porte pour le roi des Romains et l'archiduc d'Autriche. — Gages de Philibert de Choiseul, seigneur de Lanques, lieutenant du gouverneur de Bourgogne, capitaine de Noyers, et de Denis de Frangy, écuyer, bailli dudit lieu, capitaine et lieutenant du capitaine du châtel. — Une meule de moulin, destinée au moulin de Clamecy, est payée 10 livres 10 sous. — « Gages de Girard de Blancard, « dit de Balay, lieutenant du gouverneur et capitaine de

« Noyers, et de Pierre de Brulart; de Colinet d'Aast, ser- « viteur dudit lieutenant; de Jean de Barisy, écuyer, » qui tous avaient servi au châtel de Noyers.

B. 5556. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1497-1498. — Noyers (châtellenie de). — Compte de Nicolas Humbert, receveur de la terre. — Lettres : de Maximilien, « roi des Romains, tous jours Auguste, de « Hongrie, de Dalmatie, de Croacie, etc.; — de Philippe, « par la grâce de Dieu, archiduc d'Austriche, duc de Bour- « gogne, etc., » seigneurs de Noyers en vertu du traité de Senlis. — Gages de noble seigneur monsieur le grand écuyer de l'archiduc, Philibert de Vérey, dit La Mouche, gouverneur et capitaine du châtel de Noyers.

B. 5557. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1498-1502. — Noyers (châtellenie de). —Compte de Nicolas Humbert pour l'archiduc d'Autriche. — Recette de l'amodiation de la prévôté de la seigneurie de *Palucau*, que ledit seigneur avait à Sacy-lès-Vermenton. — Dépenses pour les *souldoyers* du châtel de Noyers. — Réparations faites au château de Noyers.

B. 5558. (Registre.) — In-folio, 55 feuillets, papier.

1705-1716. — Noyers (ville de). — Compte des octrois, suivant la délivrance faite par l'intendant de Bourgogne, en 1705, aux sieurs Bajard et Digoy, procureurs aux Cours royales de Saulieu, pour dix années six mois, moyennant la somme de 4,778 livres 8 sous, d'une part, et 2,049 livres 12 sous, d'autre part. Cet octroi était destiné à payer la quote-part de Noyers pour le rachat fait par la province des offices de greffier des rôles, de contrôleur des commissaires aux revues, de greffier de l'écritoire et de plusieurs autres offices créés par des édits. — Recette pour la finance de l'office d'échevin, concierge et garde-meuble de l'Hôtel-de-Ville de Noyers, créé par l'édit de janvier 1704.

B. 5559. (Registre.) — In folio, 39 feuillets, papier.

1716-1719. — Noyers (ville de). — Compte des octrois de la ville de Noyers, suivant la délivrance faite par l'intendant de Bourgogne à Bénigne Duneau, bourgeois de Noyers, pour trois années. — Les magistrats de la ville étaient comptables et leur compte fut présenté à la Chambre des Comptes par le procureur Cazotte.

B. 5560. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets, papier.

1729-1734. — Noyers (ville de). — Compte rendu par-devant la Chambre des Comptes de Dijon par les maire et échevins de Noyers, pour la recette et la dépense de 7,200 livres, montant d'un octroi délivré par l'intendant, en 1728, à Jean Brigant, boulanger à Noyers, pour cinq années six mois, destiné à payer au Roi la quote-part de cette ville pour le rachat des offices municipaux créés par édits de 1722 et 1723.

B. 5561. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, papier.

1403-1404. — Nuits (prévôté de). — Compte de Jean Rouhier, de Flagey, prévôt. — Rôle des héritages, des cens et des individus qui les devaient dans chacune des rues de Nuits. — Gérard Jolyot (ancêtre de Crébillon) paye un cens de 15 deniers sur le meix qu'il habitait à Nuits, rue de Beaune.

B. 5562. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1404-1405. — Nuits (prévôté de). — Compte de Laurent Le Vigoureux, gouverneur des prévôtés de Nuits, de Vosne et de Chaux. — Lettres de Hugues Le Vigoureux, lieutenant d'Antoine Chuffaing, bailli de Dijon, qui, suivant la volonté du duc que ses prévôtés soient données en garde à ses châtelains ou à bonne et suffisante personne, commet aux prévôtés susdites Laurent Le Vigoureux. — Recette des étaux dans la halle et les marchés; — des amendes, l'une payée par un individu qui avait trompé en jouant aux dés dans son hôtel. — Amende payée par Jean de Grange, qui fut obligé en outre de crier merci pour avoir à faux accusé de larcin son valet. — Lettres des franchises accordées par Eudes, duc de Bourgogne, aux habitants de Flagey-lès-Gilly.

B. 5563. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1405-1407. — Nuits (prévôté de). — Compte de Laurent Le Vigoureux, gouverneur de cette prévôté. — Recette d'avoine et d'argent pour autorisation de vendanger hors ban, après le ban publié par les échevins. — Amende payée par un individu qui, ayant été détenu au château de Saint-Georges pour être mis entre les mains du gouverneur, se fit clerc dans l'intervalle et fut mené devant l'Ordinaire à Besançon. — Recette de la prévôté de Chaux. — Dépense pour un bourgeois de Nuits mis, pour ses démérites, dans la prison du gouverneur à Nuits, puis trans-

féré à Dijon dans la *Maison aux singes*, par ordre du bailli, et exécuté.

B. 5564. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1417-1418. — Nuits (prévôté de). — Compte de Jean Pancz, gouverneur de la prévôté, commis à cette recette par les gens du Conseil et des Comptes. — Refus de Jacquot de Vichey, écuyer, seigneur d'Agencourt, de payer l'amende à laquelle il avait été condamné. — Recette d'une amende de 10 francs d'un individu qui ne les paya qu'après avoir été mis quinze jours en prison au pain et à l'eau. — Remise : à maître Pierre de Raye de l'amende à laquelle il avait été condamné, en considération de ce qu'il était recteur de l'école de Nuits ; — à un individu condamné pour avoir traversé un « faux sentier, » ce qu'il avait été obligé de faire à cause des gendarmes cantonnés autour de Nuits. — Vente au profit du duc de deux porcs saisis en mésus et dont le propriétaire ne voulut pas payer l'amende.

B. 5565. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin

1432-1433. — Nuits (prévôté de). — Compte de Villemot Passerotte, gouverneur de la prévôté pour le duc de Bourgogne, en vertu d'une commission émanée de la Chambre des Comptes. — Recette de cens et habergeages à Nuits.

B. 5566. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1433-1434. — Nuits (prévôté de). — Compte de Huguenin Froichot, gouverneur de la prévôté. — Les lettres de sa commission font connaître que le duc de Bourgogne avait des gouverneurs aux prévôtés de Nuits, Vergy, Bouillant, Vosne, Chaux, Comblanchien et Corgoloin, mais que personne n'avait voulu s'en charger. — Philibert Pichon, qui, pour soupçon de larcin, se trouvait alors dans les prisons de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlon, dont était alors abbé messire Henri de La Marche, s'avoue bourgeois du duc, selon les us et coutumes.

B. 5567. (Registre.) — In-folio, 88 feuillets, papier.

1709. — Nuits (ville). — Compte des maire et échevins de Nuits pour les deniers des octrois non patrimoniaux, accordés par le Roi pour parvenir au payement de 4,897 livres pour la finance de l'office de receveur alternatif et triennal des deniers patrimoniaux, créé héréditaire par édit de juillet 1694, et réuni au corps de la communauté dudit lieu par arrêt du Conseil du 20 mars 1696. — Édit du Roi portant suppression des receveurs des deniers patrimoniaux, communs et d'octroi, créés avant janvier 1689.

B. 5568. (Registre.) — In-folio, 54 feuillets, papier.

1709-1710. — Nuits (ville). — Compte des octrois. — Arrêt du Conseil par lequel le Roi ordonne que la somme de 180,000 livres sera levée en Bourgogne, et permet aux villes de cette province de faire des emprunts pour l'effectuer. — Cette somme de 180,000 livres avait été accordée au Roi par les États de Bourgogne pour partie du rachat des vingt-quatre édits mentionnés dans l'arrêt du Conseil, et aussi pour le remboursement de 153 livres appliquées à la subsistance « des pauvres mendiants, qui ont passé en ladite ville « de Nuits depuis le 26 août 1700 jusqu'au 20 septembre « suivant. »

B. 5569. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, papier.

1716-1719. — Nuits (ville). — Compte des octrois non patrimoniaux accordés à la ville et délivrés par l'in-l'intendant de Bourgogne, pour trois ans, moyennant 10,550 livres. — Déclaration du Roi qui règle la manière de faire la levée du doublement des droits d'octrois et de tarif des villes. — Lettres patentes contenant suppression dudit doublement en Bourgogne. — Augmentation de délivrance des pavés à faire à Nuits.

B. 5570. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1734-1743. — Nuits (ville). — Compte de l'octroi de 50 sous par queue de vin accordé à la ville de Nuits sur la marque des vins, par l'arrêt du 19 décembre 1724 et en exécution de la délivrance faite le 18 juin 1734 à Étienne Naissant, pour neuf années, moyennant 12,600 livres.

B. 5571. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1743-1752. — Nuits (ville). — Compte des deniers de l'octroi de 5 sous par queue de vin accordé à la ville de Nuits sur la marque des vins, par arrêt du Conseil du 19 décembre 1724 et en exécution de la délivrance faite le 20 juin 1743, pendant neuf années, pour la somme de 12,600 livres. — Procès-verbal de l'adjudication de cet octroi.

B. 5572. (Registre.) — In-folio, 40 feuillets, papier.

1752-1761. — Nuits (ville). — Compte des deniers de l'octroi de 50 sous par queue sur la marque des vins, en exécution de la délivrance faite, le 24 mai 1752, pour neuf ans et moyennant 13,050 livres.

B. 5573. (Registre.) — In-folio, 60 feuillets, papier.

1758-1766. — Nuits (ville). — Compte des deniers du doublement d'octroi sur la marque des vins et du doublement des autres droits énoncés dans le bail de la marque le 24 mai 1752, à l'exception du doublement des droits sur les blés et les farines. — La délivrance en fut faite au sieur Moussière, pour neuf années, moyennant 48,600 livres. — Énumération des exceptions en faveur des denrées pour la subsistance des armées, des vins du cru de chaque habitant, de ceux de la seigneurie de La Berchère, de ceux de l'hôpital de Nuits.

B. 5574. (Registre.) — In-folio, 32 feuillets, papier.

1761-1766. — Nuits (ville). — Compte de l'octroi de 50 sous par queue accordé à la ville de Nuits sur la marque des vins, en exécution de la délivrance du 25 juin 1761, faite au sieur Lausseure, pour cinq ans, moyennant 9,460 livres. — Une somme de 315 livres est donnée au sieur Marey, maire de Nuits, et à Bernard Robert, premier échevin de cette ville, pour avoir assisté aux États, en conséquence des ordres du Roi.

B. 5575. (Registre.) — In-folio, 98 feuillets, papier.

1767-1775. — Nuits (ville). — Compte de la recette et de la dépense des deniers du doublement d'octroi, en raison des droits sur les vins qui entrent et se débitent: l'adjudication en fut faite, aux termes du bail du 10 novembre 1767, au sieur Pacotte, pour neuf ans, moyennant 36,900 livres. — Arrêt du Conseil de 1766 qui proroge pour neuf années ledit doublement au profit des habitants de cette ville.

B. 5576. (Registre.) — In-folio, 169 feuillets, papier.

1776-1784. — Nuits (ville). — Compte de l'octroi sur les vins adjugé pour neuf ans au sieur Girard, pour 38,376 livres. — Payement de rentes annuelles foncières. — Le total des charges ordinaires de la ville de Nuits est de 7,061 livres 12 sous 1 denier. — Une rente de 210 livres est donnée à l'hôpital de Nuits pour une année d'intérêt d'un principal de 4,200 livres.

B. 5577. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Orchamps. — Compte de Jean Belin, receveur d'Orchamps, Lavans et Gendrey, pour madame Marguerite de Bavière, duchesse de Bourgogne, à laquelle lesdites terres avaient été données pour partie de son douaire. — Depuis le 1er janvier 1422 jusqu'au 23 octobre suivant, les cinq doubles avaient cours pour 10 deniers tournois, et, à partir du 23 octobre 1422 jusqu'au 23 janvier 1423 suivant, les six doubles n'eurent cours que pour 10 deniers seulement. — Le bichot de froment est vendu 18 gros vieux.

B. 5578. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1410-1412. — Orgelet. — Compte de Perrin de Rothenay, receveur pour le comte de Tonnerre. — Dépenses faites à Orgelet par l'abbé de Baume et messire Jean, seigneur de Champdivers, bailli du comté de Bourgogne au bailliage d'Aval, et par plusieurs autres personnes de leur compagnie, qui se transportèrent audit lieu « pour « bailler la possession de la terre du comte de Tonnerre. » — Gages de Henri de Montailly, écuyer, garde du château d'Orgelet. — Dépenses de Guillaume de Châlon, frère du comte de Tonnerre. — Deniers envoyés en Aragon au comte de Tonnerre. — Gages de Guillaume de Saulieu, bailli dudit comte. — Deniers donnés à Jean de Châlon, sire de Cruzy et de Ligny-le-Châtel, frère du comte de Tonnerre. — Compte de Perrin de Rothenay pour le duc de Bourgogne, depuis le 13 mars 1410, époque où ladite terre fut mise aux mains dudit duc.

B. 5579. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1417-1420. — Orgelet. — Compte de Perrin de Rothenay, receveur d'Orgelet, pour le comte de Charollais, seigneur de Châtel-Belin, depuis le 1er mai 1417, époque de la prise de possession de cette châtellenie par ledit comte, en vertu des lettres patentes du duc de Bourgogne, son père, y compris tout ce que possédait Marie de La Trémouille, veuve du comte de Tonnerre. — Recette du produit des bancs des bouchers, « qui tuent bestes au « maisel (macellum) d'Orgelet, » de celui des langues des grosses bêtes tuées audit maisel. — Gages de Guy d'Amanges, châtelain d'Orgelet. —Salaire de Humbert Du Balmois et de Thiébault Du Tertre, écuyers, qui avec leurs valets avaient gardé le châtel « pour la grand doubte que

« lors estoit au pays, » lequel salaire fut donné par Gérard-Jean Gelin, écuyer de Poligny, et Jean Carondelet, dudit lieu, commis à ce payement par madame de Bourgogne. — Salaire de Jean Jacquet, arbalétrier, qui avait travaillé à la confection des traits du château.

B. 5580. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1420-1425. — Orgelet. — Compte de Perrin de Rothenay pour M. de Bourgogne. — Recette des deniers « des toises des maisons » dus par les bourgeois d'Orgelet. — Rente payée aux Frères-Mineurs de Lons-le-Saulnier assise sur le produit de la foire d'Orgelet, pour l'anniversaire de Jean de Châlon, comte d'Auxerre. — Dépenses du châtelain, du procureur, du clerc de la Cour et des quatre sergents qui avaient gardé les quatre foires d'Orgelet.

B. 5581. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1425-1429. — Orgelet. — Compte de Perrin de Rothenay, receveur. — Gages de François Pellerin, écuyer, capitaine, châtelain d'Orgelet, nommé par lettres du duc. — Le produit de la terre d'Oliferne et des coudes que tenaient les héritiers de madame de Chassenage est déclaré nul en cette considération. — Deniers payés à Henri Bellechose, peintre de monseigneur.

B. 5582. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1430-1433. — Orgelet. — Compte de Perrin de Rothenay. — Salaire des hommes d'armes qui gardaient le château d'Orgelet. — Salaire des *guettes* mises audit châtel par ordre du duc, au lieu des habitants de Dompierre, Aleuze, Essia et Belisy, qu'il en avait exemptés, sauf en temps d'imminent péril, à condition que chaque habitant lui payerait chaque année 3 mesures d'avoine. — Noms et gages des hommes d'armes du château, parmi lesquels se trouvait Jean de Bornay, écuyer.

B. 5583. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1433-1435. — Orgelet. — Compte de Claude Barilley, institué receveur par lettres du duc Philippe le Bon. — Les habitants de Marnésia donnent 25 florins pour l'amodiation de la terre de Foux. — Cens de 5 sous payé par Pierre Ratol, d'Orgelet, sur le chasal de La Baume, situé audit lieu. — Recette de la gruerie. — Messire Nicolas Rollin, seigneur d'Authume et de Prusilly, chancelier de Bourgogne, a l'usage dans les bois de Cheval, Dompierre et autres de la châtellenie d'Orgelet, pouvant y prendre, lui et ses successeurs, seigneurs et dames de Prusilly, tout le bois qui leur sera nécessaire pour réparer et fortifier le château de Prusilly, à cause du château d'Orgelet. — Réparation à la toiture de la halle d'Orgelet.

B. 5584. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1435-1439. — Orgelet. — Compte de Jean Gay, receveur.—Recette du prix de l'amodiation de la prévôté d'Orgelet.—Dépenses du prévôt d'Orgelet, qui, par ordre de Henri Roillard, d'Orgelet, lieutenant général du bailli d'Aval, au comté de Bourgogne, et avec seize compagnons, sergents et arbalétriers, était allé à Mijoux, Septmoncel, Long-Chaumois, Viry et Roignat, en la terre de Saint-Claude, frontières de Bourgogne, ôter les pannonceaux du duc de Savoie pour mettre à leur place ceux de Bourgogne. — Voyage d'un sergent à Saint-Amour pour demander au seigneur dudit lieu les lettres obligatoires de 600 florins que messire Jacques de La Baume devait à Regnaude, bâtarde de feu Philibert de La Baume, seigneur de Vallufin, et dont la succession était advenue au duc de Bourgogne. — Deniers donnés à Jean de Moisy, écuyer, capitaine de Montagu, pour réparer ledit château.

B. 5585. (Cahier.)—In-folio, 6 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1439-1442. — Orgelet. — Compte de Jean Gay, receveur. — Recette des tailles que devaient les habitants de Dompierre de deux en deux ans. — Gages de Guillaume de Vaudrey, écuyer, seigneur de Roland, capitaine du château d'Orgelet. — Contrat de mariage de Regnaude, fille bâtarde de noble Jacques de La Baume, sire de Vallufin, chevalier, avec noble Henri Gilet de Viono, diocèse de Genève, auquel la future apporte 600 florins de dot, qui ne furent pas payés avant la mort de ladite Regnaude. — Le duc de Bourgogne prétend à cette somme par la mort de ladite Regnaude, et exige qu'elle lui soit comptée par Jacques de La Baume, seigneur de Marboz et de Noyers.

B. 5586 (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1442-1444. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Jehannet Vaillant de Bornay se rend acquéreur des foins du grand pré d'Aluze, contenant 5 voitures, pour 8 francs, par adjudication publique. — Gages de Claude Du Tertre, écuyer, clerc et libellance de la cour du châtelain d'Orgelet. — Réparations faites au château.

B. 5587. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1444-1447. — Orgelet. — Compte de Jean Gay,

receveur. — Recette de la gruerie. — La plus grande mesure des grains est le quartal; le quartal contient quatre quarterons, et le quarteron deux « *bichoux*. » — Solde des guettes de nuit du château d'Orgelet.

B. 5588. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1448-1450. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Gages de Louis Morel, capitaine et châtelain d'Orgelet, montant à 50 florins. — Pension à vie de 200 livres tournois, à lui accordée par le duc de Bourgogne sur les revenus de la châtellenie. — Avance de 500 francs, remboursable en cinq années, faite par le capitaine pour les réparations de la place. — Le quartal de froment est vendu 1 franc. — Salaire de l'individu qui, pendant quatre ans, avait été employé par le capitaine Morel, conseiller, écuyer d'écurie du duc, à faire marcher et compter les corvéables qui avaient été employés aux réparations du château d'Orgelet. — Mémoire des dépenses faites pour ces réparations.

B. 5589. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1450-1452. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Recette des bancs des onze bouchers, qui tuaient *bestes* dans la boucherie d'Orgelet, et dont les noms sont indiqués. — Le quartal de froment est vendu 8 gros vieux, celui d'avoine 4 gros vieux, et la livre de cire 10 blancs. — La recette, qui était de 171 livres 11 sous 3 deniers oboles estevenants, à 18 sous le franc, équivalait à 190 livres 17 sous tournois.

B. 5590. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1452-1454. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Cens sur le pré des Charrières, payé par noble Claude Berrillet, d'Orgelet. — Le quartaut de froment est vendu 8 gros vieux. — Gages de Louis Morel, capitaine et châtelain d'Orgelet. — Compte des corvées de Dompierre. — Recette des deniers dus au duc par les 15 feux de Marnésia, à cause de leur commandise. — La terre d'Oliferne était tenue à rachat de 100 florins par les héritiers de madame de Chassenage.

B. 5591. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1454-1456. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Recette des corvées de charrue à Aluze aux termes de carême et *d'opton*, ou d'oston; s'il y a trois charrues audit lieu, elles appartiennent entièrement au chancelier Nicolas Rollin, et s'il y en a davantage, le surplus appartient au duc de Bourgogne; — chaque corvée est estimée 5 sous estevenants.

B. 5592. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1456-1458. — Orgelet. — Compte de Jean Gay. — Recette des lods et relods sur lesquels le duc percevait de 12 deniers 2 deniers, c'est-à-dire un denier de l'acheteur et un du vendeur. « Et si l'acheteur se charge de tous les « loux, il y a reloux, c'est assavoir le 12e denier de la « moitié de ce que montent les loux, et quand chaque « partie paie ses loux, il n'y a nul reloux. » Ainsi, Jean Bertrand d'Orgelet, pour un meix de terre assis audit lieu, acquis de Jean de Joudes, d'Orgelet, pour 10 francs, l'acquéreur donne 20 gros vieux pour le lods, et 10 engroignes pour le relods.

B. 5593. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1460-1462. — Compte de Jacques de Mellie, autrement Merlie, receveur. — Désignation des mesures de froment et d'avoine : le quartaut ou quartal contient 4 quarterons; le quarteron contient 2 bichons, et le bichon une rasette et demie si ledit bichon est comble, et, s'il est *rez*, il ne vaut qu'une rasette. Ainsi au quarteau il y a 12 rasettes. — Les lods et relods devaient se payer dans la quinzaine, à peine de 60 sous d'amende. — Le duc prenait de chaque feu d'Aluze (il y en avait alors douze) une rasette d'avoine pour droit de fournage.

B. 5594. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Orgelet. — Compte de Jacques de Mellie, receveur. — Les habitants de Cezia doivent annuellement chacun 3 rasettes d'avoine pour la guette qu'ils devaient au château. — Payement d'une pension à vie de 24 livres estevenant accordée en 1465 par Philippe le Bon, duc de Bourgogne, à Tristan, du biez de Montagu, valet de ses sommiers.

B. 5595. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Orgelet. — Compte de Jean Vurry, conseiller du duc de Bourgogne, trésorier de Dôle et receveur d'Orgelet. — Chaque année, à Cezia, le seigneur de Saint-Laurent prend les cens de blé et le duc de Bourgogne les cens en deniers. — Pierre de Charnoz, écuyer, ayant droit de Robert Mauachon, de Saint-Julien, écuyer, paye un cens sur un moulin situé audit Saint-Julien. — Recette des gélines de la châtellenie. — Le quartal de froment

est vendu 11 gros 3 blancs. — Gages de Philippe de Chassault, écuyer, capitaine du château d'Orgelet.

B. 5596. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1469-1471. — Orgelet. — Compte de Jean Vurry. — Recette de la taille de 3 florins due à Montain de deux ans l'un; — des revenus de la prévôté de Dompierre et des prés de Jouffroy Le Parillier, d'Orgelet, que messire Tristan de Châlon, alors seigneur d'Orgelet et de Valempoulières, donna à feu Guyot Roillard, son serviteur, et à ses héritiers, à condition que, s'il mourait sans enfants, les choses susdites retourneraient à lui ou aux siens, aux termes des lettres données sous son scel le 15 décembre 1467. La recette est nulle, parce que les enfants de feu Perrin de Rothenay tiennent lesdits droits « combien qu'ils ne soient procréez, « comme l'on dit, du corps dudit feu Guiot Roillard. »

B. 5597. (Cahier.) — In folio, 51 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Orgelet. — Compte de Jean Vurry, receveur d'Orgelet et de la seigneurerie de Monnet, nouvellement advenue au duc, comte de Bourgogne, par la mort de Philippe de Chassa, qui avait ladite terre sa vie durant. — Gages de Girard Vincent, écuyer, capitaine et châtelain de Monnet, successeur d'Antoine Chaffoy, écuyer; — de messire Guillaume de Rochefort, docteur ès-lois, seigneur de Pluvault, conseiller maître des requêtes de l'hôtel du duc, nommé capitaine et châtelain d'Orgelet par lettres du duc Charles; les droits de son office sont ensuite énumérés.

B. 5598. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Comptes de Jacques Mellie, ou Merlie, receveur d'Orgelet et de Monnet et de la gruerie desdites terres. — Vente du froment de la châtellenie à Lancelot Turrel pour 20 sous tournois le quartal. — Dépenses pour l'entretien du château. — Frais de garde de deux Allemands arrêtés à Orgelet, se disant pèlerins de Saint-Jacques.

B. 5599. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Orgelet. — Compte de Jacques Mellie, receveur d'Orgelet et de Monnet. — Gages de Girard Vincent, de Poligny, capitaine de Monnet.— Travaux exécutés au château dudit lieu. — Recette de l'amodiation des dîmes de Mont-sur-Monnet, appartenant par moitié au duc de Bourgogne et à la dame de Montsaugeon. — Les Cordeliers de Lons-le-Saunier prenaient sur cette première moitié 7 quarteaux de froment, et noble Antoine de Chaffoy, 10 quarteaux. — Le quartal de froment est vendu 6 gros tournois.

B. 5600. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

1367-1369. — Pimorin. — Compte de Pierre Vauchier, de Montmorot, châtelain de Pimorin, pour le duc de Bourgogne, ayant le bail et le gouvernement de noble damoiseau Hugues de Vienne, seigneur de Seurre et de Sainte-Croix et de toutes ses terres. — Dépense d'avoine pour le chevaux de M. Hugues de Piment, bailli, qui fut à Pimorin pendant treize jours pour un procès.

B. 5601. (Registre.) — In-folio, 79 feuillets, papier.

1702-1707. — Paray-le-Monial. — Compte d'octrois non patrimoniaux accordés à cette communauté et adjugés à Jean-Marie Frèrejean, cordonnier à Paray, pour cinq années, moyennant 3,000 livres; mais les magistrats de la ville restaient comptables comme partout ailleurs. — L'édit de 1703, portant création en titre d'office formé et héréditaire des greffiers des rôles des tailles et de réunion desdits offices aux syndics-greffiers et maires des villes et bourgs. — Arrêt du Conseil par lequel le Roi ordonne que la somme de 180,000 livres pour rachat d'office sera levée sur les villes, bourgs et villages de Bourgogne, par lequel il leur permet d'emprunter et de continuer les anciens octrois pour s'acquitter. — La quote-part de Paray était de 200 livres.

B. 5602. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1696-1702. — Perrecy-les-Forges. — Compte de l'octroi accordé à cette communauté par arrêt du Conseil du 20 mars 1696, et qui fut adjugé à Philibert Bodier, pour six ans, moyennant 115 livres par an. — Procès-verbal d'adjudication, faite par l'intendant de Bourgogne. — Cet octroi était destiné à payer la quote-part de Perrecy, dans la somme de 33,130 livres promise au Roi pour l'incorporation aux communautés des offices de receveur et contrôleur des deniers patrimoniaux d'octrois et de substitut du procureur du Roi.

B. 5603. (Registre.) — In-folio, 27 feuillets, papier.

1702-1706. — Perrecy. — Compte de l'octroi accordé à la communauté de Perrecy par arrêt du Conseil du 10 août 1700, adjugé, le 26 septembre 1701, à Jacques Morreau, moyennant 1,000 livres pour quatre ans. — Arrêt du Conseil qui ordonne que 80,000 livres pour rachat

d'offices seraient levées sur les villes et bourgs de Bourgogne, qui leur permet d'emprunter pour se procurer mmédiatement cette somme et les autorise à continuer leur octroi pour couvrir cette dette.

B. 5604. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, papier.

1707-1712. — Perrecy. — Compte d'un octroi accordé à cette communauté par un arrêt du Conseil du 15 mars 1707, délivré pour quatre ans à Roger Floriet, moyennant 1,300 livres, montant de la cote assignée à ladite communauté par les États de Bourgogne pour le rachat des offices de greffier des rôles des tailles en chaque ville, bourgs et paroisses, de conseiller de Sa Majesté, contrôleur des greffes des Hôtels de ville et maisons communes, des greffes de l'écritoire et de commissaires aux revues et logements des gens de guerre, de la moitié des places d'échevin, consul, capitoul ou jurat dans toutes les communautés du royaume, et de concierge et garde-meubles des hôtels desdites villes et maisons communes, etc., enfin, d'auditeur des comptes des communautés de Bourgogne, créés par divers édits.

B. 5605. (Registre.) — In-folio, 37 feuillets, papier.

1736-1741. — Perrecy. — Compte d'un octroi adjugé à Pierre Suchet, marchand audit lieu, pour cinq ans, à condition de payer à la communauté, dont les magistrats étaient comptables, la somme de 2,832 livres. Cet octroi était destiné à racheter les offices municipaux créés par édits du Roi.

B. 5606. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1483-1484. — Poligny. — Compte d'Antoine Faulequier, de Poligny, commis à la recette de cette terre par Claude Nuys et Henri Vérité, députés par la Chambre des Comptes de Dijon, « pour réunir la terre et seigneurie de « Poligny au domaine du Roi, lesquelles avoient esté aliénées « par le feu roi Louis. » Recette : du produit de l'amodiation des fours, des moulins, des prévôtés ; — des tailles de Champrenaud ; — du prix de l'amodiation des prévôtés de Toulouse, Grozon, Bevilly, Aumont. — Gages de noble Pierre Mathieu, écuyer, lieutenant au château de Grimont-sur-Poligny ; de noble Hue d'Amboise, seigneur d'Ambijoux, capitaine dudit château.

B. 5607. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1486-1487. — Poligny. — Compte d'Antoine Faulequier. — Désignation de la mesure des grains : le quartal contenait 4 quarterons et 2 demis, ou 48 *pouchons* (pochons). — Les habitants donnent 20 livres de cire « à cause du bois de Vesvre. » — Recette : de 282 livres 2 sous, à 18 sous le franc, sur les toises des maisons qui avaient porte sur rue à Poligny dans toutes les limites de la franchise ; chaque toise était taxée à 26 deniers par année ; — de la taille « due par les chambriers survenuz audit Poligny « est nulle parce que n'a eu aucun chambrier, et n'ont « voulu les habitans proportionner ladite taille jusqu'à la « reconstruction des maisons bruslées. » — Gages de Pierre Mathieu, jadis lieutenant de M. d'Ambijoux, jadis châtelain et capitaine de Grimont, et Jean de La Verchière, écuyer, capitaine dudit châtel, lieutenant de noble et puissant seigneur Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin et maréchal de Bourgogne. — Entretien de la fontaine du châtel de Grimont.

B. 5608. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Poligny. — Compte de Jean La Verchière, écuyer, châtelain et capitaine des ville et château de Poligny. — Froment donné à la confrérie du Saint-Esprit de Poligny et à celle du Saint-Esprit de Carbonnay. — A-compte de 600 livres tournois payé au marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne, sur sa pension de 8,000 livres.

B. 5609. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Poligny. — Compte de Jean La Verchière. — Gages du closier et du tonnelier du duc de Bourgogne à Poligny. — Deux meules de moulin sont achetées 15 francs. — Achat de huit *gréaulx* (vases) de sapin pour les pressoirs.

B. 5610. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1489-1492. — Poligny. — Compte de Jean La Verchière, écuyer, châtelain, capitaine, receveur, guette et portier du château de Grimont-sur-Poligny. — Versement au profit du marquis de Rothelin, maréchal de Bourgogne, auquel avait été donné tout le revenu de la terre et seigneurie de Poligny « pour le récompenser de la gardienneté de Besançon. » — Payement de la rente perpétuelle des sous estevenans, monnaie de 18 sous le franc, faite aux malades de la maladière de Poligny.

B. 5611. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1347-1350. — Pontailler, Saint-Seine-sur-Vingeanne,

Fresne Saint-Mamès. — Compte de Guillaume de Blaisy, châtelain. — Rôle des individus de Pontailler y tenant feu et *maignaige*, sur lesquels le duc prétendait annuellement 10 sous estevenans de cens, et « de cels qui ne hont puis- « sance don payer, on en liéve ce que on en peut. » — On compte 89 feux qui payent intégralement les 10 sous, hors 11, qui n'en donnent que la moitié. — Recette des tailles de Vielverge, Soissons, Maxilly, Montmançon.

B. 5612. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1350-1352. — Pontailler, etc. — Compte de Gérard de Vavrètes, châtelain. — Réparation des fourches de Pontailler ; on fait venir le mitre (bourreau) de Pesmes pour pendre « deux porcels, qui avoyent tué un enfant. » — Réparation des fossés du château de France, des murs du *berle* de Saint-Seine et de « la grant tour quarrée de « Pontailler, qui est fendue au long et cherra s'elle n'est « secourue et en sont en grant péril pour les habitans « d'environ. » — Dépenses de mons Étienne de Musigny et de M. Guy Rabbi, qui étaient allés à Pontailler visiter ces travaux.

B. 5613. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1352-1353. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de Musigny. — Recette du produit de la vaine pâture de 400 brebis qui avaient pâturé et hiverné à Perrigny, à raison de 10 sous par cent bêtes. — Couverture du donjon de Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Rôles des individus payant des redevances dans la châtellenie.

B. 5614. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin,

1354-1356. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de Musigny. — Recette : des revenus de Perrigny ; — du péage perçu de ceux qui allaient de Perrigny à Broyes ou de Broyes à Perrigny ; — des revenus à Oisilly, à Heuilley et à Renève. — Le muid de vin est vendu 3 florins.

B. 5615. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1356-1358. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de Musigny. — Nicolas Chifflet, demeurant à Perrigny, paye une redevance sur la rivière de l'Ognon. — Autres redevances à Vielverge, Soissons, Maxilly, Heuilley. — Saisie de 10 livres de fausse monnaie, prises à Vielverge, chez Jean Hugotte, changeur. — Inventaire de mobiliers de mainmortables advenus au domaine.

B. 5616. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1356-1360. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de Musigny. — Travaux exécutés à Pontailler : on refait à neuf le pont du château ; barre mise sur le grand pont ; établissement d'un pont-levis sur la Saône. — Dépenses pour mettre à point 18 arbalètes, 300 *garroz* (carreaux), 1,000 *floichons* et les empenner ; achat de 3,000 fers de floichons ; de 5,000 autres floichons.

B. 5617. (Cahiers.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1360-1362. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de Musigny. — Recette des redevances de Saint-Sauveur, de Jancigny et de Montmançon. — Salaire des artilleurs. — Gages de Jean Pluvot, dit Grosse-Tête, capitaine de Pontailler. — Salaire du guet, « pour ce que gens d'armes de « la comté de Bourgogne devoient passer pour courre en la « duschié. » Message envoyé au gouverneur pour savoir si l'on devait recevoir mons Henri Spic, chevalier, pour capitaine de Pontailler, « avec vingt glaives et à 10 ar- « chiers. » — Guiot de Drambon, écuyer, mis en garnison à Saint-Seine. — Salaire de Gérard Cabuchon, qui, le dimanche 19 juin 1362, était allé à Saint-Seine avertir le portier du château de le bien garder « pour la grant com- « paignie des Ynglois et pour les Bretons qui estoient au « pays. » — Messages au gouverneur et à maître Jean Chalemart pour leur faire savoir « la grant compaignie des « Ynglois et des gens de l'archiprestre le 20 juin 1362. » — Dépenses faites à Pontailler par M. Henri Spic, capitaine dudit lieu, « et par les Bretons qui y furent envoyés « par le gouverneur. »

B. 5618. (Cahiers.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1374-1376. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly. — Recette des deniers donnés par les habitants de Talmay pour leur quote-part des frais du pont de Saône, établi à Pontailler. — Message envoyé aux gens du Conseil à Dijon, le 1er mars 1374, « pour les gens d'armes qui es- « toient au siége de Fontaine-Françoise et gastoient la « terre de mondit seigneur. » — Travaux exécutés à la forteresse de Pontailler.

B. 5619. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin ; 12 feuillets, papier.

1376-1378. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly. — Contribution des habitants de Talmay pour l'établissement du pont de Pontailler, « pour ce que ilz ne

« payent pas les gros par feu à mondit seigneur, ainsi que font « les autres villes. » Cette quote-part équivalait au sixième des dépenses.— Confiscation des biens d'Étiennot Le Jay, de Vielverge, « qui s'estoit en allé avec les Bretons et les « Gascons qui furent à Pesmes. » — Voyage fait de Pontailler à Gy-l'Archevêque où était l'archevêque de Besançon, « pour cause du cas qui estoit en la terre de Guy de « Chatillon pour le fait de Guillaume Le Clergeret, qui « avoit robé les joyeaux de madame la duchesse, et estoit « mors dans les prisons du duc à qui le dit Guy l'avoit livré « et duquel le duc a volu estre fait restaublissement par « figure (en effigie); et alla le dit chastelain de Gy à Be« sançon pour faire le dit restaublissement à l'église Saint« Jean de la dite ville à l'official, et attendit la délivrance « du cas et l'absolution du dit Guy de Chastillon et de « Guiotte sa sœur. » — Indemnité pour un *roncin* (cheval), que le châtelain avoit *affolez* dans le voyage qu'il avoit fait à Faucogney avec le maréchal de Bourgogne.

B. 5620. (Cahier.)—In-folio, 37 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1378-1380. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly.—Dépense pour la confection de deux anneaux de « fer mis ou grant tenoille de l'engin, ouquel l'on monte sur « la tour de Pontailler.»—Rôle des habitants de la châtellenie. — Le muid de vin est vendu 3 florins. — Œuvres faites dans la forteresse de Pontailler. —Recette des dîmes de Vielverge, dont le duc avait le deuxième amodié une émine et une *aminette*, moitié seigle et avoine. — Depuis le 2 octobre 1374, Guy de Pontailler, maréchal de Bourgogne, tient le château, la ville et toute la terre de Fresne; celle de Saint-Seine est donnée par le duc à Jean Robinet de Florigny, son écuyer.

B. 5621. (Cahier.)—In-folio, 33 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1380-1382. — Pontailler, etc. —Compte de Jean de Maxilly. — Recette de 3 gros donnés par messire Richard de Montigny, prêtre, qui les devait annuellement au château de Pontailler pour cause de bourgeoisie. — Travaux de charpenterie pour la tour nouvellement bâtie à Pontailler et dans la *fourteresse*. — Rente payée au prieuré de Notre-Dame de Pontailler pour une fondation faite par le testament du duc Eudes. — Rôles des tailles de Vielverge. — Achat des matériaux d'une maison forte appartenant à madame Marguerite de Belvoir, femme de feu messire Jean d'Albans, chevalier, située à Mantoche-sur-Saône, et depuis longtemps démolie. — Dépense pour la garde du corps de Perrenin. — « Le juif d'Asson, demeurant à Be« sançon, envoyé à Pontailler par messire Regnaud de « Monconis, chevalier, bailli du comté de Bourgogne, et « par Guy de Pontailler, gouverneur et maréchal de « Bourgogne, lequel Perrenin était arrêté pour certains « cas que l'on y suppose. » —Salaire d'Oudot de La Borde, capitaine de Pontailler, pour cette arrestation.

B. 5622. (Cahier.)—In-folio, 76 feuillets, parchemin; 31 feuillets, papier.

1382-1384. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly, châtelain. — Recette du prix de l'amodiation des bancs, de l'éminage, du péage, de la tuilerie, des moulins de la grange et des pêcheries — Dépenses de 12 pintes de vin données à ceux qui avaient gardé toute la nuit les foires de Pontailler. — Dépenses de Jacques de Neuilly, maître des œuvres de maçonnerie du duc, et de Belin de Anchenoncourt, maître des œuvres de charpenterie, lesquels vinrent de Dijon à Pontailler pour visiter les travaux de la forteresse. — Arrestation de plusieurs habitants de Perrigny, qui furent enfermés à Talant. — Rôles des tailles de Perrigny.

B. 5623. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1384-1387. — Pontailler, etc. —Compte de Jean de Maxilly.— Les 10 journaux de terre, les 2 soitures de pré, dans le meix situé à Oisilly, et advenus au duc en échoite par la mort de Jean de Magny-Saint-Maart (Médard), bâtard, sont donnés à cens perpétuel à Simonnin, d'Oisilly, lequel étant mort cette année sans enfants après avoir légué tous ses biens à la Sainte Chapelle de Dijon, ces propriétés sont tombées en ruine et personne n'a voulu s'en charger.

B. 5624. (Cahier.)—In-folio, 53 feuillets, parchemin; 19 feuillets, papier.

1385-1386. — Pontailler, etc. —Compte de Jean de Maxilly.—Recette : des tailles sur les habitants d'Heuilley, taillables haut et bas; — des droits qu'avait feu Jean Malpoil, écuyer, sur les tailles d'Heuilley, de La Borde, de Maxilly et sur les amendes de plusieurs meix situés dans ce dernier lieu; — des moulins, des fours de Perrigny, Vielverge, Soissons et des moulins neufs. — Dépense du châtelain, qui était allé de Pontailler à Mantoche pour parler à madame d'Albans, qui avait vendu au duc de Bourgogne les pierres du château de Mantoche, « pour ce que « la dame de Rigny l'avoit empeschié à cause de son « fyé. »

B. 5625. (Cahier.)—In-folio, 33 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1386-1387. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de

Maxilly. — « Œuvres faites à la forteresse du châtel de Pontailler » par Jean de Mâcon, Hugues de Clugny, Perrenot Brissaut, Raoul de Perrigny « et plusieurs autres compaignons. » — Recette de Saint-Seine-sur-Vingeanne, en blés, en avoine, en vins, en poules, en foins et en deniers.

B. 5626. (Cahier.)—In-folio, 32 feuillets, parchemin; 26 feuillets, papier.

1387-1388. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly, châtelain. — Les habitants de Saint-Sauveur de Jancigny, tenant feu, payent chacun un gros tournois par an au duc de Bourgogne, « pour ce que mon dit seigneur « doit maintenir le grand pont de Saône à Pontailler. » — Il y avait 18 feux à Saint-Sauveur et 12 à Jancigny, nombre égal à la somme des gros.

B. 5627. (Cahier.)—In-folio, 38 feuillets, papier; 43 feuillets, parchemin.

1388-1389. — Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly. — Réparation de la forteresse du château de Pontailler. — Construction « d'un belle devant la tour « neuve du dit château, et dans icelui belle ung degré de « pierres taillées, sur lequel battra ung pont-leviz descen- « dant de ladite tour; au dessus du mur du dit belle est « faite une défense à créneaulx tout au tour. » — Frais pour aller chercher à Saint-Jean-de-Losne le barquot que la duchesse y avait fait mener l'année dernière. — Façon de 150 fossés de *preux* dans les vignes du duc, moyennant un demi-blanc chacun.

B. 5628. (Cahier.)—In-folio, 46 feuillets, parchemin; 27 feuillets, papier.

1389-1390. —Pontailler, etc. — Compte de Jean de Maxilly. — Salaire d'un ouvrier qui avait mis « es loges « du châtel de Saint-Seine, au bout de la grant saule, deux « colonnes neufves, au lieu de celles qui y estoient, estant « porries, ainsi que d'autres colonnes. » — Dépense pour abattre et rétablir des cuves transportées au cellier pour mettre le blé des moulins. — Recette de la gruerie.

B 5629. (Cahier.)—In-folio, 64 feuillets, parchemin; 37 feuillets, papier.

1390-1391. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly, châtelain. — Établissement de la charpenterie des fourches à quatre colonnes et à frette, élevées à Pontailler, par mandement du bailli de Dijon, pour l'exécution d'un meurtrier, l'ancienne potence étant tombée de vétusté. — Salaire du messager qui apporta à Pontailler les lettres du bailli de Dijon pour l'exécution de ce coupable, appelé Golard.

B. 5630. (Cahier.)—In-folio, 56 feuillets, parchemin; 35 feuillets, papier.

1391-1392. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette en blé des dîmes à Vielverge, de l'éminage de Pontailler; des moulins de Perrigny, des terres et des moulins de La Grange; de l'orge et de l'avoine dans les mêmes lieux. — L'émine de blé est vendue 12 gros. — La journée du charpentier est payée un gros et demi. — Gages de M. Jean Robelin, garde du château de Saint-Seine.

B. 5631. (Cahier.)—In-folio, 50 feuillets, parchemin; 37 feuillets, papier.

1392-1393. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette du prix de l'amodiation de la rivière de Piétort, faisant partie de celle de l'Ognon, naguère acquise par le duc de Bourgogne. — Maître Humbert de Heuilley, maître de l'école de Saint-Jean de Pontailler, achète une partie des biens advenus au duc par le décès de Huguenot Bourgeois, de Vonges, bâtard. — Travaux exécutés aux moulins neufs. — Rôle de nombreuses amendes.

B. 5632. (Cahier.) — In folio, 56 feuillets, parchemin.

1393-1394. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly, châtelain. — Travaux exécutés dans la forteresse du château de Pontailler. — Salaire de Jacques de Neuilly, qui y était venu pour inspecter les travaux. — Le bichot de blé est vendu aux enchères 18 gros vieux. — Frais des obsèques des mainmortables. — Pêche de l'étang de Flammerans.

B. 5633. (Cahier.)—In-folio, 60 feuillets, parchemin; 17 feuillets, papier.

1394-1395. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly pour la gruerie de Pontailler. La recette consiste dans le produit de la vente des bois, de la pâture, des amendes forestières et de la pêche des étangs.

B. 5634. (Cahier.)—In-folio, 43 feuillets, parchemin; 37 feuillets, papier.

1399-1400. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette « du péage du travers du biez « en allant dès Pontailler à Broyes. »—La seigneurie de Perrigny est dite improductive; « l'on n'a trouvé qui l'ait vouslu

« admodier. » —Viennet Cheval, de Perrigny, paye un cens sur le meix de la cour à lui accensé, mais qui auparavant était sans profit pour le domaine ; les forestiers le prétendaient de leurs anciens droits.

B. 5635. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1399-1404. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly, châtelain de Pontailler, lieutenant du gruyer, gouverneur des étangs et des bois de Flammerans, appartenant au duc de Bourgogne. — Recette des deniers de la pâture des bois de la châtellenie de Pontaillier, amodiée aux enchères pour 104 francs, plus le droit que le gruyer y devait prendre, qui était de 12 deniers par livre.

B. 5636. (Cahier).—In-folio, 55 feuillets, parchemin; 34 feuillets, papier.

1403-1404. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Réparation du grand pont de Saône, à Pontailler, dont les habitants de Talmay devaient payer la moitié. — Autres faites au pont-levis et au pont de la Portote. — Pension à vie faite à madame Agnès de Blaisy, dame de Florigny et de Brognon, par le duc de Bourgogne, en vertu de ses lettres du 6 décembre 1401. — Gages de Guiot d'Orges, écuyer d'écurie du duc, châtelain et garde du château de Fresne. Cet article est biffé pour défaut de résidence.

B. 5637. (Cahier.)—In-folio, 49 feuillets, parchemin; 32 feuillets, papier.

1404-1406. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Reconstruction de la charpente du pont-levis, du pont de Saône, du *baffroy* (beffroi) d'icelui et du venteau. — Fauchaison du pré appelé Saucis, contenant environ 16 faux, dont le produit fut amené dans la grange du château, « pour ce qu'il n'y avoit nulle garnison « de foing et aussi que l'on a trouvé que cette année l'ait « achetté. » Il y en eut 37 charrettes.

B. 5638. (Cahier.)—In-folio, 34 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1405-1406. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette du péage de Vielverge, « advenant à mon dit seigneur au port de La Marche. » — Payement fait à Jean Challegrey, maire de Pontailler, « de 8 livres estevenans qu'il prend sur la recette en « fief. »

B. 5639. (Cahier.)—In-folio, 49 feuillets, parchemin; 24 feuillets, papier.

1406-1407. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — L'émine, qui est la plus grande mesure, contient 2 bichots, le bichot 2 quartaux, le quartau 3 éminottes et l'éminotte 2 boisseaux. — Gages de messire Jean Robelin, prêtre de Saint-Seine, en qualité de garde du château dudit lieu. Il reçoit « par an 3 florins pour sa robe, « 20 sous pour sa chaussure et 4 émines et demie de blé. Compte de la prévôté de Pontailler.

B. 5640. (Cahier.)—In-folio, 42 feuillets, parchemin; 34 feuillets, papier.

1407-1408. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Dépenses pour le grand port de Saône à Pontailler, « lequel fut désrochiez et s'en alla à « aval la rivière le bois d'icellui, la première sepmaine « de février 1407, par l'oppression et grand force des « glaces, qui adonc y venirent, et aussi s'en alla une « partie des piles de pierre d'icellui. »

B. 5641. (Cahier.)—In-folio, 56 feuillets, parchemin; 40 feuillets, papier.

1416-1418. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette du prix de la vente des biens advenus au duc de Bourgogne par la mort de Belin Temple et de sa femme, décédés sans hoirs. — 300 francs sont donnés par le duc Jean à Guillaume de Maxilly, huissier d'armes du duc et châtelain de Pontailler, en considération des bons et agréables services qu'il lui a rendus « tant « es offices d'huissier d'armes et châtelain, comme es « voyaiges es armées de mon dit seigneur faits chaque « jours et mêmement des pertes de certains chevaulx ar- « noiz et armures qu'il a perdus deux ans en ça au ser- « vice de mon dit seigneur. »

B. 5642. (Cahier.)—In-folio, 89 feuillets, parchemin; 41 feuillets, papier.

1418-1420. — Pontailler, etc. — Compte de Guillaume de Maxilly. — Recette des moulins de La Grange, appelés Moulins-Neufs, situés sur la rivière de Bèze, acensés à perpétuité avec leurs dépendances à Jean Marnot de Tiery et à son frère, pour la somme de 10 francs et demi. — Payement de la rente de 8 livres estevenans au prieur de Pontailler, prise annuellement sur la recette de ce lieu. —6 blancs sont donnés aux charpentiers qui avaient réparé le pont de Saône. — Les terres, rentes et revenus de la châtellenie de Saint-Seine-sur-Vingeanne sont cédés à M. d'Autrey, à réachat de 4,000 francs.

B. 5643. (Cahier.)—In-folio, 53 feuillets, parchemin; 52 feuillets, papier.

1420-1422. — Pontailler, etc. — Compte de Guil-

laume de Maxilly. — Frais de serrurerie faits par le châtelain dans le but d'assurer les portes et les fenêtres de son hôtel, « où ma dite dame la duchesse devoit venir. » — Voyages du châtelain à Fresne, « y recevoir Perrenot « d'Orange, que ma dite dame y envoya prisonnier, » et de là à Auxonne, pour y porter à Madame l'exploit qu'il avait touchant ledit d'Orange, et fait mener ensuite le prisonnier à La Perrière, auprès de la duchesse.

B. 5644. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1422-1423. — Pontailler, etc. — Compte d'Aymonin Baugart, clerc, châtelain institué par lettres de la duchesse Marguerite. — Remboursement fait à Jeannin Chapuzot, naguère prévôt de Pontailler, qui avait fait « cou-« per l'oreille par le *carnassier* de Dijon à ung françois, « appelé Jean Gaillard, de Morest en Gastinois, qui avoit « commis larrecin. »

B. 5645. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Pontailler, etc. — Compte de Robin Isnard, gouverneur de la prévôté de Pontailler, institué par lettres du duc de Bourgogne. — Recette des exploits de justice : « Et est assavoir que ceulx qui sont de la fran-« chise de Pontailler ne doivent d'amende, quand ils font « sang, que sept sous ; et avec ce, se l'un des hommes de « la dite franchise commet aucun larrecin, ils seront quit-« tes pour la première fois de payer une amende de « 60 sous. »

B. 5646. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin: 63 feuillets, papier.

1423-1425. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Colinet, châtelain. — Le bichot de froment est payé 1 franc. — Rôle des individus payant les redevances dans toute la châtellenie : Perrenot Cheval, Jean Perrotte, Gérard Roussin, Hugues Marchegay, Gauthier Blondel, Simon Lepage, Jean Maillot, Jean Brun, Jean Boilot, etc.

B. 5647. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1425-1428. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Colinet, châtelain. — Payement de rentes au prieur de Notre-Dame de Pontailler, à celui de Saint-Sauveur, au curé de Saint-Maurice de Pontailler et à Huguenin Boussard, maire de ladite ville, à cause de demoiselle Claude Chalegrey, sa femme. — Ordonnance faite par la Chambre des Comptes pour la construction des halles de Pontailler.

B. 5648. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin; 27 feuillets, papier.

1442-1443. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Colinet, châtelain. — Amodiation de la rivière Aux Truhans, de la rivière Guillaume Corne, de la rivière Oudot-Gauthier, de la rivière Ferrée. — Travaux exécutés au pont-levis de La Portote.

B. 5649. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin; 65 feuillets, papier.

1453-1455. — Pontailler, etc. — Compte de noble Étienne de La Guiche, écuyer, châtelain de Pontailler. — Voyage fait par le châtelain à Dijon, où il était mandé en la Chambre des Comptes, relativement à certaines choses touchant grandement les affaires de mon dit seigneur. — Autre voyage du châtelain pour prêter à mondit seigneur 30 livres tournois pour le besoin de ses affaires. — Gratification accordée aux *leurriers* du duc, qui « à force de chiens et d'engins » avaient pris quatre leurres dans l'étang de Soissons.

B. 5650. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin; 34 feuillets, papier.

1455-1457. — Pontailler, etc. — Compte de noble Étienne de La Guiche, écuyer, châtelain. — Voyage fait par le receveur à Dijon, près de la Chambre des Comptes, « touchant le fait des habitants d'Heuilley, Maxilly, Saint-« Sauveur, Jancigny et Montmançon, qui prétendoient être « exempts de l'éminage de Pontailler. » — Construction des « bâtards et tenant d'eau » aux moulins de Perrigny. — « Recette des cens d'une place en bois et buissons qui « est à la couhe (queue) de la place où souloit estre l'étang « de Flammerans, contenant environ six journaux et demi, « au long du bief dudit étang, d'une part, et les bois com-« munaux, de l'autre. »

B. 5651. (Cahier.) — In-4°, 47 feuillets, papier.

1456-1457. — Pontailler, etc. — Compte de Guyot Fournier, commis à la recette d'une partie de la châtellenie, c'est-à-dire de Montmançon, de La Grange, de La Borde et des moulins des Boussoles, par Jean de Visen, seigneur de La Borde, de Montmançon en partie et de Soirans, receveur général des finances en Bourgogne. — La journée d'un ouvrier à couper les épines est payée un gros.

B. 5652. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1457-1459. — Pontailler, etc. — Compte d'Étienne de La Guiche. — Dépense « de toute la commune et habi-« tans de Perrigny, lesquelz ont esté par deux jours en

« l'escluse de fossez, pour en commencer de faire en fossez, « au dessous des moulins, ung bastart de bon conroy de « terre. » — Compte de la gruerie. — Gages de Jean Berberot, maître forestier du bois de Pontailler.

B. 5653. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1459-1460.—Pontailler, etc.— Compte de Jean Bourgeois, institué châtelain par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — L'émine, qui est la plus grande mesure, contient 2 bichots, le bichot 2 quartaux, le quartau 3 éminotes, « qu'ainsi a en l'éminote 2 boisseaux ou « 4 coppes, audit quarteaul 6 boisseaulx, au bichot « 12 boisseaulx, et ladite émine en 24 boisseaulx ou « 48 coyres. » — Dépenses pour la prise des *leurres*.

B. 5654. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Bourgeois, écuyer, châtelain.— Recette de la contribution des habitants de Maxilly, y tenant feu et lieu, lesquels devaient chacun un gros « pour cause du grand pont de « Saône à Pontailler, que mon dit seigneur le duc doit « faire maintenir. » — Amodiation des moulins de Soissons, tranchée à Jean de Visen, receveur général du duc de Bourgogne. — Travaux exécutés dans la châtellenie.

B. 5655. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Bourgeois, écuyer, châtelain. — Recette de l'amodiation des moulins de Perrigny, adjugée pour trois ans à Jean Boussard pour le prix de 100 francs ; — de l'amodiation de l'étang de Soissons, y compris le moulin qui est dessous, adjugée aux enchères pour 25 francs par an à Jean de Visen. —Gages d'officiers, parmi lesquels se trouvent Jean Barberot, maître forestier, qui reçoit 5 francs; Boniot Bannerot et Oudot Velin, sergents gardes des bois, qui reçoivent chacun 30 sous.

B. 5656. (Cahier.)—In-folio, 54 feuillets, parchemin ; 29 feuillets, papier.

1462-1463. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Bourgeois. — Jacot Clément, dit Admiral, paye un cens d'une livre de cire sur son meix et sa maison située rue Saint-Éloi, à Pontailler. — Recette de 8 gros, provenant de l'amodiation de trois éminotes d'oignons dues au duc de Bourgogne à Vielverge ; — de 60 sous tournois donnés par les habitants de Soissons, pour leur usage es Hayes de ce lieu ; — de 4 livres 6 sous, montant des amendes de la gruerie de la châtellenie. — Les droits de paisson dans les bois et forêts de la châtellenie sont adjugés aux habitants de Perrigny pour la somme de 68 livres. — Réparations diverses au grand pont de la Saône à Pontailler.

B. 5657. (Cahier.)—In-folio, 20 feuillets, parchemin ; 30 feuillets, papier.

1463-1464.— Pontailler, etc.—Compte de Jean Bourgeois, écuyer, châtelain. — Recette des dîmes à Vielverge et à Perrigny. — Les deux tuileries de monseigneur ne produisent rien, attendu qu'elles sont en ruine. — Recette du prix de l'amodiation du four de Vielverge. — Le montant des exploits de justice et amendes de la châtellenie est de 27 francs 13 sous 6 deniers.— Gages des officiers : le châtelain de Pontailler reçoit 30 francs; noble Jean de Perrigny, clerc, libellance, reçoit 3 francs 4 gros. — Jean Noble, sergent du duc, est payé pour un voyage fait par ordre du châtelain à la Chambre des Comptes pour y porter des lettres closes pour le fait de Monseigneur. — Rôle des individus de la châtellenie payant quelques redevances.

B. 5658. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Pontailler, etc. — Compte de noble Jean Bourgeois, écuyer, châtelain. — Recette des dîmes à Vielverge, sur lesquelles le duc prend la douzième partie, qui est amodiée à Huguenin Bossart, de Soissons, 17 émines de seigle, pour un an, mesure de Pontailler ; — de la pêche « estant en la rivière de Saône, dite Bannes de Ven- « daul, les lais de la levée que souloient tenir les châtelains « de Pontailler, » amodiée à Perrenot Soyer au prix de 6 francs. — Gages de Jean Barberot, maître forestier. — La chaussure d'un individu est estimée 1 franc par an.

B. 5659. (Cahier.)—In-folio, 84 feuillets, parchemin ; 59 feuillets, papier.

1467-1468.—Pontailler, etc.—Compte de noble Jean Chaucin, écuyer, institué capitaine châtelain et grènetier, par lettres de Charles, duc de Bourgogne ; la Chambre des Comptes siégait alors à Talant. — Lettres patentes « pour contraindre tous ceux qui seroient trouvés redeva- « bles de quelque chose dans la châtellerie. » — Façon d'une colonne de chêne de 18 pieds de hauteur, placée dans la galerie du château de Pontailler du côté de la Saône.

B. 5660. (Cahier.)—In-folio, 110 feuillets, parchemin ; 60 feuillets papier.

1468-1470. — Pontailler, etc. — Compte d'Arnolet-Macheco. — Recette des banvins de Pontailler, qu.

duraient six semaines, depuis le samedi après *Pasques Charnelz*, et finissait le samedi veille de la Pentecôte. Cette recette était amodiée 4 francs.

B. 5661. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin; 29 feuillets, papier.

1470-1471. — Pontailler, etc. — Compte d'Arnolet-Macheco. — Recette de l'amodiation du péage de Pontailler. — Ouvrages faits par ordonnance de la Chambre des Comptes sur le grand pont de Saône et sur le pont de La Portote, à Pontailler, lesquels le duc de Bourgogne était tenu d'entretenir, à cause de certains deniers levés à son profit dans les villages des environs.

B. 5662. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Pontailler, etc. — Compte d'Arnolet-Macheco. — Défaut de recette des cens situés à Perrigny, sur des terres, parce qu'elles étaient en ruine et qu'on n'en pouvait trouver aucun profit. — Le millier de tuiles est vendu 14 gros. L'émine de seigle est vendue le même prix, et la livre de cire 10 blancs. — Amodiation du passage de la Saône en bateau pour tous ceux et celles qui allaient en voyage à Saint-Pierre, la veille, la nuit et le jour de la fête de ce saint.

B. 5663. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin; 26 feuillets, papier.

1472-1473. — Pontailler, etc. — Compte d'Arnolet-Macheco. — Recette de l'amodiation de la rivière de Verny, du port, de la rivière Aux Truhans de la rivière Au Gugemet, de la rivière Bovenat, de la pêcherie Oudot-Gauthier, de la rivière Guillaume-Corne, de la rivière Jean-Bataille, de la rivière Sarreze, de la rivière Malpertuis, de la pêcherie, « estant en la rivière de Saône que l'on dit la Bannoye du « Vendeaul, le lez de la levée des chastellenies. »

B. 5664. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1473. — Pontailler, etc. — Compte de noble Jean Chaucin, écuyer, commis à la recette de la châtellenie par messeigneurs du Conseil et des Comptes, à ce délégués par lettres de Charles, duc de Bourgogne, datées de Dijon le 5 février 1473; confirmation de cette nomination par le même. — Les habitants de Saint-Sauveur donnent annuellement chacun 1 gros au duc de Bourgogne, pour l'entretien du grand pont de Saône à Pontailler. — Les habitants de Talmay donnent la sixième partie des deniers consacrés à réparer ce pont.

B. 5665. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1500. — Pontailler, etc. — Comte de Jean Verguinoeul, écuyer, châtelain, institué par lettres de Louis XII. — Procès-verbal de sa prestation de serment. — Mémoire sur un procès relatif à l'entretien du pont de Pontailler, allant de la rue Saint-Jean au château, qu'il s'agissait de reconstruire. — Recette extraordinaire à cause du passage du grand pont avant son établissement. — Deniers donnés annuellement par le châtelain au curé de Saint-Maurice de Pontailler sur les rentes dudit lieu, à cause de la licence donnée par l'archevêque de Besançon de tenir foire et marché au cimetière de l'église Saint-Maurice.

B. 5666. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1500-1501. — Pontailler, etc. — Comte de Jean Verguinoeul, châtelain et receveur de Pontailler, ainsi que de la gruerie, naguère réunie au domaine du Roi. — Recette des cens dus à Pontailler, que chaque habitant tenant « feu, « lieu, mesnaige et héritage » devait 10 sous estevenans de 18 sous le franc, desquels 15 sous valent le florin. — Amodiation du péage de Pontailler, adjugé comme au plus offrant à Perrenot Morisot, pour la somme de 103 francs. — Recette de la gruerie. — Voyage fait par Jean Picard, sergent royal, et Jean Resnatier, huissier des Parlements de Bourgogne, à Fresne, pour mettre cette seigneurie entre les mains du Roi. — Autre voyage fait au même lieu pour ajourner le receveur de messire Claude de Vaudrey, sieur de L'Aigle, à déposer à la Chambre des Comptes tous les papiers relatifs à la seigneurie dudit Fresne, qu'il tenait naguère. — « Voyage d'un sergent qui avait porté « aux échevins de Pontailler des lettres closes du gou- « verneur de Bourgogne, par lesquelles il leur défendait « d'aller aux États du comté, où ils avaient été mandés, « attendu qu'ils étaient nuement » du duché de Bourgogne et du bailliage de Dijon.

B. 5667. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Pontailler, etc. — Compte de noble Jean de Verguinoeul. — Recette du produit de la cerclerie des bois de Vesvres. — Frais pour une défense faite à tous les habitants de cette châtellenie de ne donner aucune redevance à Claude de Vaudrey, avant qu'il eût montré les lettres du don qui lui avait été fait, dûment vérifiées à la Chambre des Comptes. — Frais de la visite des bois après le déguerpissement du sire de Vaudrey.

B. 5668. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, papier.

1512-1513. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Rochinol, écuyer, châtelain pour le Roi dans la châtellenie de Pontailler, « dont les revenus estoient à messire Claude de Vaudray, sa vie durant, par don que « le Roy, nostre sire, lui avoit fait, » à charge par lui de rendre chaque année compte desdits revenus par-devant la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 5669. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1513-1514. — Pontailler, etc. — Compte de noble Jean Rochinol, écuyer, seigneur de Saint-Pierre. — Recette du produit de la pêche de l'étang de Flammerans. — Payement : des charges ordinaires de la châtellenie ; — au prieur de Notre-Dame de Pontailler d'une rente de 8 livres estevenans, de 18 sous le franc, et du prix d'une émine de froment. — Charroi de six boisseaux d'oignons à Rochefort, pour le service de la maison du sire de Vaudrey en carême.

B. 5670. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, papier.

1513-1515. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Rochinol. — La couverture de ce compte est un débris d'un compte de l'époque : Charles Du Mesnil, serviteur du comte de Costain, reçoit, le 5 février 1513, une certaine somme « pour estre venu d'Allemaigne, ou estoit son « maistre, à Dijon, apporter lettres de lui à monsei- « gneur de Bourbon, pour choses secrètes touchant les « affaires du Roi. » — Antoine de La Raie, le lendemain dudit jour, recevait une autre somme pour aller de Dijon à Lyon faire déloger la compagnie de Monsieur Fonc..... et l'envoyer tenir garnison dans Le Forez ; — le même jour, Antoine de La Forest est payé pour être allé de Bourbon-Lancy à Beaujeu pour y faire informations « d'aucuns « Albanais qui tenoient les champs et abandonnoient leurs « enseignes, et pour savoir de quelle bande ils estoient. » — Claude Coffineau, chevaucheur de l'écurie du Roi, reçoit indemnités pour le cheval qu'on lui avait pris aux frontières suisses, quand il portait au premier président de Bourgogne, qui y était prisonnier, des lettres de mondit seigneur pour l'avertir de choses secrètes concernant les affaires du Roi. — Récépissé du gouverneur de Languedoc, lieutenant général pour le Roi en ses pays de Bourgogne, lequel avait reçu, du 1er février au 31 mars 1513, 2,500 livres de Philippe Babou, conseiller du Roi, payeur des frais extraordinaires des guerres.

B. 5671. (Cahier.) — In-folio, 303 feuillets, parchemin.

1515-1519. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Rochinol fils, institué capitaine châtelain par lettres du roi François Ier. — Recette des dîmes de Vielverge et de Soissons, ensemble le droit de feu Jean Barrote, advenu au Roi par faute d'héritiers ; — de la pêcherie de l'île Corne donnée à cens perpétuel à Guillaume Le Jay, pour le prix de 18 francs par an ; de celle de la rivière au Barsan, délivrée pour trois ans à Perrenot, sergentet, pour 30 francs ; — du péage de Pontailler, montant à 31 francs 8 gros par an ; — des amendes et exploits de justice de la gruerie. — Les habitants de Perrigny sont tenus de planter 300 pieds de jeunes chênes dans les bois de Muscrolois, ès lieux indiqués par les officiers de la gruerie de Pontailler et de les entretenir pendant quatre ans, pour qu'à la fin dudit temps « ils fussent vers et reprins » moyennant quoi les habitants « pouvoient faire pasturer « leurs bêtes grosses et menues en tout temps audit « bois. »

B. 5672. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1519-1520. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Rochinol. — Recette des tailles d'Heuilley sur les hommes et sujets du Roi, taillables haut et bas. — Rémission faite à l'amodiateur du four banal de Perrigny, en considération du droit qu'il avait de prendre du bois mort dans la forêt du domaine pour chauffer ledit four.

B. 5673. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, parchemin.

1520-1522. — Pontailler, etc. — Compte de Claude Cothon, de Pontailler, commis par la Chambre des Comptes à cette recette à la place de Jean Rochinol, révoqué pour n'avoir pas donné de cautionnement. — Rémission faite au profit des amodiateurs des moulins de Perrigny, « à cause « de la peste qui avoit régné au dit village long espace de « temps. » — Indemnités pour portion du cimetière de Pontailler prise pour la construction des halles dudit lieu.

B. 5674. (Registre.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1520. — Pontailler, etc. — Compte premier de noble homme Claude de Malleterre, nommé par le roi François Ier à l'office de châtelain et receveur. — 40 sous tournois donnés à Jacob Bruel pour être allé de Pontailler à Auxerre prendre copie de plusieurs arrêts rendus au bailliage d'Auxerre au profit de Philibert Thibault, impé-

trant en matière de décret contre Humbert et Pierre Cendre, maîtres de la forge d'Estrevostz, à Fresne-Saint-Mamès. On fait remarquer que les articles ont été abrégés « en « langage pour éviter perplexité d'escripture et frais au « Roi. »

B. 5675. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1530-1531. — Pontailler, etc. — Compte de Claude de Malleterre. — Le passage de Rorvot sur la rivière de Saône ne produit rien, « pour ce que piéça il a esté deffendu « par feu Monseigneur de La Trémouille, gouverneur de « Bourgogne. » —Les habitants de Heuilley et de Maxilly, tenant feu, bien et ménage, doivent chacun un gros, « pour « ce que le Roy est tenu d'entretenir à ses frais le grand « pont de Saône du dit Pontailler, qu'est traversant la dite « rivière de la rue de Saint-Jehan jusque au châtel dudit « lieu. » — Construction de deux moulins à Pontailler.

B. 5676. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1531-1532.— Pontailler, etc. — Compte de Jacques Le Maçon, secrétaire du Roi, châtelain et receveur. — Les moulins, terres et prés situés à Moulin-Neuf sont amodiés moyennant la rente annuelle de 10 francs. — Permission octroyée à Jean Guelaut, marchand de Dijon, de construire un moulin sur la rivière de Saône pour le soulagement des habitants de la châtellenie, sous la condition de maintenir et entretenir « les moulins de tous en- « gins, meules, rouhes, rouhots et aultres choses servant à « faire mouldre le dit moulin. » — Le curé de Pontailler reçoit 50 sous estevenans sur la recette de la châtellenie pour « licence à lui baillée par Monseigneur l'évesque de « Besançon de tenir foire et marchié au cimetière du dit « lieu. »

B. 5677. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1532-1533.— Pontailler, etc. — Compte de Jacques Le Maçon, châtelain. — Chaque habitant tenant feu et ménage à Pontailler doit chacun an, au terme de Saint-Rémy, 10 sous estevenans; ceux au contraire qui « louhent « maisons et qui ne résident pas au dit lieu ne paient que « 5 sous et sont pour cette raison appelés chambriers. » — Les habitants de Perrigny, taillables haut et bas, payent, l'année de ce compte, la somme de 43 livres 15 sous 6 deniers. — Le four banal dudit lieu est amodié 55 francs. — Les mêmes habitants payent 3 sous pour les corvées dudit lieu, « lesquelles le receveur n'a aucunement employées « à faucher, ni à charroyer les foins du Roi. » — Le bois de Lyenne ne produit rien, « pour ce qu'il a été baillé « pour chauffer les fours par ordonnance de Monseigneur « le gruyer et autres officiers. »

B. 5678. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1533-1535. — Pontailler, etc. — Compte de maître Jacques Le Maçon. — Rente payée au prieur de Saint-Sauveur, consistant en 2 livres de cire, une émine de froment et 20 sous tournois.— Vente des grains : le seigle est payé 2 sous 6 deniers le boisseau; l'avoine, 2 sous; la livre de cire, 4 sous 2 deniers tournois. — Recette du domaine de la prévôté de Pontailler. — Gages de Jean Rochinol, écuyer, capitaine de Pontailler. — Versement fait par le receveur entre les mains d'Étienne Noblet, receveur général en Bourgogne. Les espèces de la monnaie versée sont distinctement désignées et comparées : l'écu au soleil vaut 45 sous tournois.

B. 5679. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, parchemin.

1535-1538. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Coquet, commis à la recette de Pontailler. — Recette de Vielverge; — du produit des étangs; — de l'amodiation des sergenteries de Vielverge, de Perrigny et de Maxilly, pour les moissons de l'année. — Produit d'une pièce de terre à Perrigny et du meix Petitot, situé au même lieu. Ces deux objets sont déclarés sans profit, « pour ce que « l'on ne sçayt que c'est et ne treuve l'on personne qui en « saiche riens, ne où les dits immeubles sont assis. »

B. 5680. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, parchemin.

1541-1542. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Bartholomey, institué châtelain et receveur de Pontailler par lettres du roi François Ier. — Louis de Montgommery, seigneur de Lantenay, reçoit du Roi tous les profits et émoluments de la châtellenie, ainsi qu'il est dit dans les lettres patentes données à Auxerre le 4 novembre 1541, vérifiées et enregistrées en la Chambre des Comptes de Dijon. — Réunion au domaine de la terre de Pontailler.— Salaire de maître Nicolas Morelot, procureur du Roi en la Chambre des Comptes, pour avoir mis à exécution un mandement par lui obtenu de ladite Chambre, par lequel défense était faite à tous de couper et prendre du bois dans les forêts de la châtellenie.

B. 5681. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, parchemin.

1543-1546.— Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, commis à la recette de la châtellenie, au profit de Claude de Lorraine, duc de Guise, pair de France, lieutenant géné-

ral et gouverneur de Bourgogne, seigneur « usufructuaire » de Pontailler par don du Roi. — Lettres du duc de Guise, par lesquelles, aux termes des lettres du don de cette châtellenie, il présente à la nomination du Roi Jean Joly, pour être receveur de ladite châtellenie. — Lettres d'institution émanées de François Ier, roi de France. — Recette des fermes des prévôté, tabellionage et greffe de Pontailler, réunies à la châtellenie depuis le don fait au duc de Guise.

B. 5682. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1546-1547. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, au profit du duc de Guise. — Le froment est vendu 6 sous 8 deniers le boisseau; le seigle, 5 sous; un boisseau moins un tiers de fèves est vendu 3 sous 4 deniers; le boisseau de pois, 10 sous; celui de navettes, 3 gros; celui de chenevis, 6 sous; celui d'orge, 3 sous; celui de millet, 5 sous. — Deniers pris sur les revenus de Pontailler pour achever les travaux commencés à Brazey, les revenus de cette seigneurie ne suffisant pas. — Lettres de Gabriel Marlan, baron de Montpont, seigneur de Jully, trésorier des finances, et Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement, commissaires sur le fait du domaine, par lesquelles ils nomment Jean Joly receveur de la foraine aux passage et bureau de Pontailler.

B. 5683. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1552-1554. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Le revenu de la châtellenie est amodié à Martin Cothon par l'amodiateur général de Bourgogne, Philippe Marlan, pour 665 livres par an. — Les dépenses sont les charges de cette partie du domaine. — Compte particulier de la recette du domaine « forain, traite et imposition foraine du bureau « de Pontailler-sur-Saône. » — Ceux qui tiennent les douze meix francs de Pontailler sont dits recevoir ensemble 30 sous tournois pour la valeur de 12 pintes de vin et d'une livre de chandelles « que le Roi leur devait pour « le guet et garde de la foire Saint-Maurice. »

B. 5684. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin; 118 feuillets, papier.

1558-1561. — Pontailler, etc. — Compte rendu par la veuve et les héritiers de feu honorable homme Bernard Chisseret, commis par messieurs des Comptes à la recette du domaine de la châtellenie. — Jean Bidault, sergent royal, reçoit 100 sous pour deux voyages par lui faits à Pontailler afin d'ajourner le prieur et les religieux de Notre-Dame dudit lieu. — Denis de Ponthoux, conseiller du Roi, reçoit 15 sous par lui donnés au sergent qui ajourna l'évêque de Châlon « pour le fait de la terre et « seigneurie de Palleau. » — Salaire d'Antoine Bossuet, auditeur en ladite Chambre des Comptes, pour des journées employées « à l'exécution, sentence et arpentement « d'héritages à l'encontre de Girard de Gand, écuyer, sei« gneur de Villemorin et de La Oultre. »

B. 5685. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Claude Choppot, marchand à Dijon, est dit amodiateur pour six ans de la châtellenie de Pontailler, moyennant la somme de 187 livres par an. — Les terres, héritages, meix, maisons et moulins situés sur la Bèze ne produisent rien au domaine, « pour ce que le dit amo« diateur en fait son profit. » La veuve et les héritiers de Rémond, Cloppot reçoivent 125 livres pour la vente du péage de Pontailler et du four banal de Maxilly faite au Roi par ledit sieur Cloppot. — Le receveur perçoit la somme de 9 livres 14 sous pour avoir fait construire tout à neuf une demi-porte de la ville de Pontailler, « laquelle porte « est sur le grand pont de Saône, à la charge du Roi, « dont a esté besoin bien convenable ainsi la faire, pour « raison du temps des guerres qui ont régné ceste année. » — Payement des rentes assignées sur le domaine de Pontailler. — Gages de Martin Cothon, capitaine du château de Pontailler. — Remboursement d'un prêt fait par Bénigne La Verne, seigneur d'Athée et du Magny, conseiller du Roi.

B. 5686. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1564-1565. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Le châtelain reçoit de Jean Cloppot la somme de 1,875 livres pour une année de l'amodiation de tout le revenu de la châtellenie. — Jean Coussin, lieutenant au bailliage de Dijon, reçoit 10 livres pour ses peines, journées, salaire et vacations « d'avoir, suivant une ordon« nance, informé des exactions que faisoit Martin Cothon, « capitaine et garde du chastel du dit Pontailler, sur les « subjectz du Roy, retrahans d'icelui chastel pour raison « du guet et garde qu'il a toujours prétendu sur eux à « cause de son estat et office, mesme en temps de paix, « lesquelles informations sont plus amplement déclarées « dans son procès-verbal du 3 octobre 1565. » — Rentes assignées au profit de Didier La Verne; de Jacquette Barbe, veuve de Jacques Godran, naguère président au Parlement de Dijon.

B. 5687. (Cahier.) — In-folio, 33 feuillets, parchemin.

1580. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly,

pourvu par le Roi à l'office de châtelain et receveur de Pontailler, à la place de son père. — Don de 325 écus fait par le Roi à monseigneur le duc de Mayenne, gouverneur de Bourgogne. — Somme payée à Jean Caillet, charpentier, pour des travaux par lui exécutés au grand pont de Pontailler. — 4 écus sont donnés à Étienne de Frazans, greffier du Bureau des finances, pour trois journées qu'il a employées avec M. François Maillard, trésorier, pour la délivrance du revenu de Pontailler. — 11 écus 12 sous 8 deniers, formant le montant des amendes de la gruerie, n'ont pas été perçus, parce que la plupart des condamnés ne sont pas de l'obéissance du Roi et résident « rière » le comté de Bourgogne et ne possèdent aucun bien ni meuble.

B. 5688. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1581.— Pontailler, etc. — Compte de François Joly. — Recette du revenu du péage de Pontailler ; — du revenu de Perrigny, ensemble les rivières appartenant au Roi, affermé à Jean Drouot, à raison de 200 livres 15 sous par an. — La journée d'un faucheur est estimée 3 sous ; celle d'une *feneuse*, 1 sou; celle d'une charrette à un cheval, 2 sous; la même avec deux chevaux, 3 sous. — Rente payée au recteur du collége des Jésuites à Dijon, en qualité d'héritiers testamentaires de messire Odinet Godran.

B. 5689. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1582. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, châtelain et receveur. — Les habitants d'Heuilley, y tenant feu, doivent 20 deniers.— Le receveur perçoit 8 écus qu'il avait déboursés pour le transport des bois du grand pont de Pontailler appartenant au Roi, « dans lequel pont deux « boulchées venoient d'estre rompuz et emmenez nytam- « ment par les grandes inondations et débordement des « eaux. » — Haut et puissant prince Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays et duché de Bourgogne, reçoit 176 écus, à lui donnés par lettres patentes de Sa Majesté.

B. 5690. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1583. — Pontailler, etc.— Compte de François Joly.— Le receveur perçoit de Claude Fournier, marchand à Pontailler, fermier et amodiateur de tout le revenu de la châtellenie, la somme de 835 écus, prix de ladite amodiation. Elle lui fut adjugée pour trois ans par les trésoriers généraux.— Philibert Picault et Jean Millot payent, comme prudhommes et échevins du village de Peintre, appartenant au comté de Bourgogne, la somme de 2 sous 9 deniers par arpent de bois. — 4 livres sont allouées au receveur, « tant pour espices et frais de voyages pour le jugement « et sentence de mort rendus en ladite châtellenie, le « 19 mars 1583, contre Hugues Foulain, de Perrigny-sur- « l'Ognon. »

B. 5691. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1584. — Pontailler, etc.— Compte de François Joly.— Le cou du lac (canal de décharge) est improductif, « parce « qu'il est comprins en l'achapt de la seigneurie d'Heuilley « par Bénigne Le Compasseur, bourgeois de Dijon. » — Gages de Jean Camus, capitaine du châtel du Roi à Pontailler.—Rentes assignées et payées à Bénigne Colin, conseiller, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon ; — à Claude Regnier, président en ladite Chambre. — Frais de justice pour l'instruction et le jugement des procès criminels.— Hugues Sambin, maître *architecteur*, reçoit 4 écus pour quatre journées par lui employées à aller visiter les moulins de Soissons.

B. 5692. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1585. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, nommé à l'office de châtelain et receveur de Pontailler, par lettres du roi Henri III. — Le recteur du collége de la Société de Jésus, fondé à Dijon, reçoit une somme de 65 écus 32 sous sur la recette de Pontailler. — Voyage fait par le receveur à Dijon pour porter les pièces et faire juger le procès criminel de Royer, de Vielverge, Didier Colonne, Claude Febret et Michel Gergonnet.

B. 5693. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1586. — Pontailler, etc.— Compte de François Joly.— Huguet Sambin, maître *architecteur*, reçoit salaire pour être allé à Soissons-lez-Pontailler « visiter la perfection « des réparations faites es étangs et moulins du Roi au dit « Soissons. » — Enumération des articles de la recette à Maxilly-sur-Saône.

B. 5694. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1587. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Réparations faites au château de Pontailler, à la halle et en l'auditoire dudit lieu, par ordonnance de maître Claude Le Compasseur, un des trésoriers généraux. — Visite des travaux qui avaient été faits au grand pont de Saint-Jean et à la tour de la Portolle, bâtie sur ledit pont.

B. 5695. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1588. — Pontailler, etc.— Compte de François Joly, receveur ancien. — « Recherche et perquisition faites par » plusieurs bateliers avec bapteaux, affin de réunir et « retirer de la rivière partie des bois du pont de Pon- « tailler » rompu et emporté par les inondations. — Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur de Bourgogne, reçoit 374 écus sur le produit net de la châtellenie.

B. 5696. (Cahier.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1596-1598. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Antoine Joly, notaire et fermier général, verse entre les mains du receveur la somme de 800 écus pour une année de son amodiation. — Rente payée à Jean Jacquinot, échevin de la ville de Dijon, ayant l'administration des revenus du collége des Godrans, fondé par messire Odinet Godran, président et garde des sceaux en la Cour de Parlement de Bourgogne. — Vacations d'Édouard Bredin, maître architecte à Dijon, pour avoir visité les travaux exécutés aux moulins de Perrigny et de Soissons. — Jean de Malassis, avocat et procureur du Roi au bailliage d'Auxonne, qui avait une pension de 33 écus à prendre sur les amendes de crimes et délits dans la châtellenie, n'en touche rien, parce que le comptable n'avait reçu « aucungs deniers provenant de la dite nature, pendant les « trois années de ce compte. »

B. 5697. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1599. – Pontailler, etc. — Débris d'un compte de Jean Joly, rendu par-devant nosseigneurs des Comptes pour le Roi à Dijon. Ce compte est spécialement relatif à la recette, et tous les articles sont terminés par le mot *Néant*, « pour « ce que l'amodiateur de la châtellenie en fait son « profit. »

B. 5698. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1600. — Pontailler, etc. — Compte d'Antoine Joly, nommé à l'office de châtelain et receveur de Pontailler par lettres du roi Henri IV. — Annibal Succarey, amodiateur de la châtellenie moyennant la somme annuelle de 260 écus. — Gages de Jean Gillot, capitaine du château de Pontailler. — Somme payée à Marguerite Godran, veuve de messire Claude Regnier, en son vivant conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes de Dijon et seigneur de Montmoyen.—Jean Nicolas, de Remiremont en Lorraine, ne paye pas l'amende à laquelle il est condamné, « parce « qu'il ne possède aucun bien ni meuble en ce pays et « duché de Bourgogne. »—Restes des gages donnés audit receveur, qui ne lui avaient pas été payés, à l'occasion des guerres et troubles, par la force desquels il aurait été contraint de quitter Pontailler.

B. 5699. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1601. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Le bois de Brize, estimé contenir 350 arpents, donné à cens perpétuel d'abord au village de Peintre, au comté de Bourgogne, pour 2 sous 9 deniers tournois chaque arpent, puis, faute de caution, à Jacques de Vezel, écuyer, pour 3 sous de cens annuel et perpétuel pour chaque arpent.

B. 5700. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, parchemin.

1602-1603. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, châtelain. — Recette « d'un fonds et terrage d'ung « bois raffaulx et raboudris, dit La Thiellerye, au finage de « Pontailler-sur-Saône, proche du dit bourg; environ un « quart de lieue donné à cens perpétuel, par les commis- « saires députés par le Roi, pour l'aliénation des terres « vaines et vagues, bois raffaulx, à maître Antoine Morizot, « procureur au Parlement de Dijon, le 7 juillet 1573, à « raison de 12 deniers par arpent de rente annuelle et « perpétuelle. »— Recette de l'amodiation des diverses rivières de Pontailler.

B. 5701. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, parchemin.

1604-1605. — Pontailler, etc. — Compte d'Antoine Joly, châtelain. — « Recette des cens, rentes et revenus « par le menu compris en la dite ferme générale, et ce « selon l'ancienne forme des comptes, affin de recognoistre « en quoy consistent les ditz revenus pour la conservation « d'iceulx à Sa Majesté. » — Rentes assignées: payée à Pierre Regnier de Montmoyen, seigneur de Latrecey, conseiller du Roi et président en sa Chambre des Comptes, comme héritier de messire Claude Regnier, seigneur de Montmoyen, son père, aussi président en la même Chambre; — payée aux héritiers de demoiselle Bernarde de Thierry, veuve de Guillaume Tabourot, naguères avocat au Parlement de Dijon.

B. 5702. (Registre.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1606. — Pontailler, etc. — Compte d'Antoine Joly, châtelain. — Les habitants de Jancigny et Montmançon

donnent annuellement « les gros du pont au terme de « Pasques Charnel, à raison de 20 deniers tournois par « feug. » — Recette de cens à Broyes. — Rente payée à frère Claude Pouffier, prieur de Saint-Sauveur. — Voyage fait par le comptable à Dijon, près des trésoriers généraux, pour prendre l'état particulier par eux dressé au moyen duquel devaient être faites les recettes et les dépenses.

B. 5703. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, parchemin.

1607-1608. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, châtelain. — Rente payée à Guillaume Forney, ayant droit des héritiers de Jean Caillet, laquelle rente n'avait pas été payée pendant quatorze ans, « à l'occasion des « troubles et des guerres. » — Dépenses pour les épices ordinaires de l'audition des comptes.

B. 5704. (Registre.) — In-folio, 207 feuillets, parchemin.

1609-1610. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, châtelain. — Étienne Vigot, d'Auxonne, amodiateur général de la châtellenie, donne 1,910 livres, montant annuel de sa ferme. — Article de la recette et de la dépense des cires. Deux livres sont données chaque année au prieur de Saint-Sauveur. — Recette des cens et des tailles à Maxilly.

B. 5705. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, parchemin.

1611-1612. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly, châtelain. — Don du revenu de la châtellenie à Roger de Bellegarde, marquis de Seurre, gouverneur de Bourgogne.—En marge, les auditeurs de la Chambre ont écrit : « Vu le vidimus des lettres de don fait par Sa Majesté audit « seigneur, l'arrêt de vérification de cette Chambre, la quit-« tance dudit sieur de Bellegarde et l'état au vrai de la « recette. »

B. 5706. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, parchemin.

1613-1614. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Redevance annuelle payée par le Domaine au prieur de Notre-Dame de Pontailler. — Frais de la gruerie. — Adjudication de travaux à exécuter aux moulins banaux de Vielverge et de Soissons, faite à Pierre Bourdin, sieur de La Borde, fermier général de la châtellenie.

B. 5707. (Registre.) — In-folio, 198 feuillets, parchemin.

1615-1616. — Pontailler, etc. — Compte de Jean Joly. — Gages de Jean Gillet, capitaine du châtel du Roi à Pontailler; de Jean Joly, châtelain et receveur de ladite châtellenie; d'Antoine Joly, aussi châtelain et receveur de la même châtellenie.

B. 5708. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, parchemin.

1617-1618. — Pontailler, etc. — Compte d'Antoine Joly, châtelain. — Alexandre Corberan, marchand à Arc-sur-Tille, amodiateur général du revenu du domaine dans la châtellenie, donne 963 francs pour l'acquittement des charges anciennes et ordinaires assignées sur ledit revenu, durant l'année du présent compte, suivant l'état donné par les trésoriers généraux. Il avait pour six années cette ferme, suivant l'adjudication à lui faite par messire Roger de Bellegarde, marquis de Seurre, chevalier des Ordres, grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, ayant don de Sa Majesté dudit revenu pour en jouir par ses mains.

B. 5709. (Registre.) — In-folio, 219 feuillets, parchemin.

1619-1620. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, résignataire de Jean Joly, son oncle, institué châtelain receveur alternatif par lettres du roi Louis XIII. Suivent les lettres de résignation, la quittance de la somme payée par cette résignation et le droit de marc d'or, l'attache sous contre-scel auxdites lettres, l'arrêté de réception donné à la Chambre des Comptes et l'acte de cautionnement avec le procès-verbal de l'entérinement desdites provisions fait par les trésoriers généraux de France établis à Dijon.

B. 5710. (Registre.) — In-folio, 172 feuillets, parchemin.

1621-1622. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, affirmé par ledit Joly, assisté de maître Jean Morelet, son procureur, par-devant Antoine Gauthier et Nicolas Dorge, conseillers du Roi, maître et auditeur en la Chambre des Comptes, commis par elle à l'audition du présent cahier, le 24 mars 1623. — La recette du produit « de la vente des bois et ramassances en la dite châtellenie « et gruerie est dite nulle, attendu que le châtelain avoit « coutume de prendre le dit bois pour son chauffage. »

B. 5711. (Registre.) — In-folio, 203 feuillets, parchemin.

1623-1624. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, châtelain et receveur. — La recette des épaves, confiscations et successions de bâtards, appartenant à Sa Majesté, ne produit rien, parce que l'amodiation en a été faite

par le trésorier au sieur Corberon, et que « aucune chose « n'a esté réservée du dit revenu. » — Recette de tuiles et de carreaux donnés par un individu qui avait droit, moyennant cette redevance, de prendre dans les bois du Roi celui qui lui était nécessaire pour les faire cuire.

B. 5712. (Registre.) — In-folio, 189 feuillets, parchemin.

1625-1626. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly. — Série des articles de la recette d'après l'état particulier des trésoriers généraux de France, en la Généralité de Bourgogne. — Quittances signées par le duc de Bellegarde, ayant le revenu de la châtellenie de Pontailler; l'une est de 1,500 livres données par Nicolas Bramand, amodiateur général de ladite châtellenie.

B. 5713. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets, parchemin.

1627-1628. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, châtelain. — Recette des bons vins de Pontailler, amodiés au profit du Roi, lesquels duraient six semaines, à commencer le vendredi après Pâques. — Aliénation par les commissaires députés par le Roi du cens perpétuel payé par les habitants du Moulin-Neuf, dit les Grands-Moulins, pour l'acensement des terres, meix, maisons, moulins, rivières et dépendances.

B. 5714. (Registre.) — In-folio, 221 feuillets, parchemin.

1629-1630. — Pontailler, etc.— Compte de François Joly, châtelain. — Amodiation des revenus de la châtellenie à Jean Borthon et Claude Louhet, son associé. — Gages d'Abraham Royer, procureur du Roi en la châtellenie de Pontailler. — Cens sur des prés payés par Pierre Fleury, de Pontailler.

B. 5715. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1631. — Pontailler, etc. — Compte de François Joly, châtelain. — Recette de l'amodiation générale de cette châtellenie qui avait été adjugée à Jean Borthon, marchand à Auxonne. — Rentes assignées au profit de Jean Parise, sergent-major en la ville d'Auxonne. — Versement de la somme de 2,076 livres, fait à Henri de Bourbon, prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, auquel le Roi avait abandonné les revenus de la châtellenie.

B. 5716. (Cahier.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1656. — Pontailler, etc. — Compte de Bonaventure Ramaille, châtelain, receveur ancien et alternatif de la châtellenie, nommé le 1er janvier 1641, par le prince de Condé, premier prince du sang, premier pair de France, duc d'Enghien, Châteauroux, Montmorency, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne, Bresse et Berry, ayant pouvoir à cause de l'engagement à lui fait de ladite châtellenie, puis confirmé le 8 mai suivant par lettres de provisions du roi Louis XIII. — Recette du prix de l'amodiation de la châtellenie. Tous les acticles de recette de ce compte sont fictifs ; les dépenses ne consistent que dans les charges ordinaires du Domaine.

B. 5717. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1469-1470. — Pontarlier et Joux. — Compte d'Aubry Barbier, trésorier de Salins, receveur des châtellenies de Bracon, châtelain de Pontarlier et Joux. — Recette des gîtes de Bonnans, Aubonne et Boule. — Les habitants d'Oyes, naguère hommes taillables à volonté et payant par an 35 florins de cens, en donnent actuellement 45 « pour ce que Monseigneur de Saint-Georges les a « affranchis de la taille qu'ils devoient à volonté. » — Rente de 37 sous estevenans payée à l'église de Notre-Dame de Pontarlier pour un anniversaire fondé en l'honneur de saint Bénigne par un comte de Bourgogne. — Gages d'Étienne de Saint-Maurice, écuyer, capitaine châtelain de Pontarlier, et de Guillaume de Vaudrey, chevalier, capitaine de Joux.

B. 5718. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Pontarlier et Joux. — Compte d'Aubry Barbier, châtelain. — Les habitants de Verrières « ayant bestes donnent chascun 2 sous pour chaque « cheval ou jument qu'ilz tiennent, autant pour chaque « bœuf et chaque vache ; 12 deniers par chèvre, 4 par « brebis, quand les dites bestes sont à eux. S'ils les « tiennent à commande, ils n'en doivent que la moitié. » — Recette à Dampvauthier ;—de la mairie de Doubs.—Rentes tenues en fief, prises sur le péage de Joux, par Huguenin Sarrasin de Voiteur, écuyer ; par Jean d'Andelost et Jacques de Falerans, écuyers. — Achat de poudre pour le château de Joux « pour essayer les bastons de guerre y estans, « quand gens estrangers passent emprès le dit chastel. »

B. 5719. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1472-1474. — Pontarlier et Joux. — Compte de Girard de Ban, trésorier et receveur de la châtellenie. — Réduction des redevances de Clément Le Tissot et d'autres individus de Doubs, « eu égard à leur très grande pauvreté « et pour la foule des gens d'armes dont incessamment

« ilz ont esté loigiez. » — Frère Jean Des Fours, verrier, fait 40 pieds de verrières pour la chapelle du château, « au milieu desquelles sont les armes de Monseigneur en « écusson. — Réparation de l'artillerie estant au chastel « de Joux, outre autres choses pour relier quatre crapau- « deaulx, petites bombardes de cuivre et deux petits vuil- « glaires. »

B. 5720. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1360-1361. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Jean Espiart de Mont-Saint-Jean, châtelain de Pouilly. — « Recette d'argent à deniers dijonnais. » — Rentes à héritage payées à M. Jean de Pontailler, seigneur de Magny-sur-Tille, chevalier, sur les tailles de Bellenot; à M. Geoffroy de Communes, chevalier; à Jean de Scorcey, écuyer; à Guyot Sandon, écuyer; aux religieux de l'église de Fontenay.

B. 5721. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1361-1364. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Girard Le Grand, de Villy, châtelain de Pouilly. —Recette des franchises de Pouilly : chaque feu devait un florin et un gros, excepté les femmes veuves qui ne donnaient qu'un florin. — Plusieurs habitants de Bellenot doivent, au terme de la Toussaint, sur leurs meix, « 5 fouaces (pain « ou gâteau cuit sous la cendre) et une pinte de vin avec « chascune fouace, et se n'ont point la fouace, ilz doivent « pour chascune un boisseau froment, mesure de Pouilly, « avec la pinte de vin. » — Rentes payées aux abbayes de Fontenay et de La Bussière sur les franchises de Pouilly. — Rentes *muables* (variables) de la prévôté de Pouilly. — Recette des coutumes dues à Pouilly et à Bellenot.

B. 5722. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1364-1366. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Girard Le Grand, de Villy, châtelain.— Recette des franchises de Villers sur le pied de celles de Bellenot, où il n'y avait que deux personnes franches. — Huguenin d'Arnay paye un demi-florin, « pour ce qu'il est venu demourer en « franchise, et est foriens (forain), se en prant l'on ce que « l'on pues havoir pour sa demorance. » — Rente payée au prieur de Saint-Étienne-de-Beaune.

B. 5723. (Cahier.)—In-folio, 30 feuillets, parchemin ; 23 feuillets, papier.

1366-1367. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Girard Le Grand. — « Rentes muables de plusieurs ha- « bitants de Pouilly abonnez pour leur mes (meix) et « tenemanz (tenures) du dit lieu chascun an LX livres « digenois qui vaillent IIII^{xx} florins avec un muys V sex- « tiers IX boisseaulx avène pour cause du dit araige ; néant, « pour ce que touz les habitans ansamble pour la grant « charge et pour lou povretey ont renoncié en la mein du « chastellein et de plusieurs autres gens officiers de Mon- « seigneur le duc et auxy en la présence et en la mein de « Monseigneur le duc, et leurs dizmes et tenemanz ont « de tout laussiez et gurpiz (déguerpis). Mas depuis les diz « rénunciation et gurpissement, ly dit chastellein pour le « prouffit du dit Monseigneur le duc en ay baillié, affin que « tout ne demorist vague et nom valour à bailliez plusieurs « d'iceulx mes et tenemanz aus personnes, » dont les noms sont au registre. — « Répit et souffrance donnez par « Monsieur le duc, jusqu'à sa volonté, aux habitans de « Ballenoul de touz les arréraiges qu'ilz povoient lui de- « voir à cause de la taille de XI^{xx}I livres digenois, à quoi « ilz sont abonnez, pour cause des pertes et domaiges qu'ils « ont soutenus pour les guerres et les gens de compaignie, « qui ont esté sur le païs, duquel plusieurs se sont départiz « par povreté. »

B. 5724. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1367-1369. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Girard Le Grand. — Recette des deniers provenant des « admoisonnements (délivrances) au plus offrant des meix « et tenemanz, qu'on tenoit avant la rénunciation de la « taille. »—Recette de ce que devaient au duc pour leurs tailles les habitants de Fleurey et Melin-sous-Mont-Saint-Jean. — Rôle des individus payant les censives à Pouilly et de ceux payant les franchises au même lieu.

B. 5725. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1369-1374. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Girard Le Grand. — Pierrot Chevillard fait son payement « pour cause de l'admodiation des dismes et tierces de « Pouilly, ou Monseigneur ay de huit moitons (mesures) « les tiers à sa part, et ly abhés et ly curés le remenant. »— Recette des coutumes d'avoine dues par les habitants de Pouilly, « avec 16 livres digenois de taille. » — Rente à vie payée « à Jehenete de Saint-Julien, damoisale, pour « certain don donné à sa vie. »

B. 5726. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1374-1379. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Hélie Le Grand, de Villy, châtelain. — Les mailles des

censives dues à Bellenot, consistant en une maille (ou obole) par boisseau d'avoine, assises sur divers meix, ne sont pas payées, parce que « la plus grant partie d'iceulx demeure « en désert et en ruine sans rien livrer depuis longtemps, « se comme il a esté trové par information. » — Le duc n'avait pas de vigne à Pouilly.

B. 5727. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1379-1385. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Pierre Chevillard, de Pouilly, châtelain. — Deniers payés à Guillaume Montault, épicier et valet de chambre de monseigneur, « pour apoticairies délivrées à ly et à plusieurs « de ses gens, aux termes d'un rôle certifié par maître « Jean de Pouilly, fisicien de mon dit Seigneur. » — Couverture du « chaufaul (chaffaud) de l'entrée de la for- « teresse de Pouilly. » — Recette de la part qu'avait le duc dans l'éminage de Pouilly.

B. 5728. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1385-1389. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Pierre Chevillard, châtelain. — Des 11 setiers d'avoine que devaient les habitants de Bellenot, le châtelain n'a pu en recevoir que 6 setiers 3 boisseaux, parce que plusieurs ont quitté le pays à cause de la grande pauvreté occasionnée par les guerres et les gens de compagnies. — Rentes payées au commandeur des Hospitaliers de Beaune, au prieur de Saint-Étienne de la même ville, au curé de Pouilly, aux religieux de Fontenay et à ceux de La Bussière.

B. 5729. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1389-1393. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Pierre Chevillard, châtelain. — Recette de l'amodiation des droits sur les ventes dans la foire de l'Exaltation de la Sainte-Croix au mois de septembre, desquels la moitié appartenait au duc et l'autre au curé de Pouilly ; la portion ducale est de 4 florins 4 gros ; — de l'amodiation des droits de portage, de salage et des bans-vins à Pouilly. — Dépense de 9 muids de vin de Beaune faite à Pouilly par le comte de Nevers et ses gens, pendant les mois de novembre et décembre 1389. — Recette des *bordelaiges* (droit sur les maisons) des habitants de Pouilly, qui devaient chacun 15 sous. Plusieurs habitants ayant, à cause de cette redevance, quitté ledit lieu, le châtelain, pour arrêter l'émigration, réduisit la redevance à 5 sous.

B. 5730. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1393-1397. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Pierre Chevillard, châtelain. — Payement d'une rente au commandeur des Hospitaliers de Beaune, prise sur les dîmes de Pouilly. — Avoine fournie à Simon Thobie, chevaucheur de monseigneur, par mandement de son maître d'hôtel. — Recette des gélines à Pouilly. Il y avait 13 meix taillables à Pouilly, devant chacun une géline ; cette recette est nulle, parce que les tenanciers « hont renoncié et mis « en la main de Monseigneur » lesdits meix.

B. 5731. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1397-1400. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Pierre Chevillard, châtelain. — Les rentes dues sur diverses terres ne sont pas payées, « pour ce que l'on a trové à cui « les admoisener (amodier). » — Recette du produit de la confiscation des biens de Regnaut Chaunot, de Pouilly, qui, « pour la souppeçon de murtre, en la personne de Phili- « bert de La Rappe, » avait pris la fuite. — Salaire de Bourgeois Le Maçon et de Hugues Dannay, maîtres des ouvrages de maçonnerie et de charpenterie, qui avaient visité la forteresse de Pouilly. — Coppin Noppe, de Chanceaux, valet de chambre de monseigneur, est récompensé pour la prise de loups.

B. 5732. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Jean de Champrenault, châtelain, institué par lettres de Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne. — Recette d'un cens payé sur le meix de feu Guiot Tranche-Col. — Salaire de Coppin Noppe, forestier de Salmaise, « ayant « pouvoir de chasser et prendre à force de chiens, harnois « et autres engins, loups et louves, dans le bailliage de « Dijon, d'Auxois et de La Montagne. » — Les Chartreux de Champmol-lez-Dijon paient « louds et remuaige pour « un moulin par eux nouvellement acquis à Bellenot. » — Perrenot de Barges, dit Le Piton, varlet des chiens du comte de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, reçoit dudit duc un don de 30 francs « pour luy aider à faire son ma- « riage. »

B. 5733. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1402-1405. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Jean de Champrenault, châtelain. — Un meix acheté 6 francs et demi paye pour droit de « loux et remuaige »

(droit de mutation) 6 gros et demi. — Pension à vie de 50 francs à Marguerite de Flavigny, femme Berthaut Parisot, « norrice d'Antoine Monsieur de Bourgogne, qui « l'avoit aloitié depuys qu'il a esté né jusques ad ce qu'il « a estey sevrey, et aussi qui après l'a servi longuement et « loyaulement. » — Récompenses accordées par Robert Bauduyn, gruyer des bailliages de Dijon, d'Auxois et de La Montagne, pour prises de 26 loups. La prise d'un loup était payée 2 francs; — une maison située à Pouilly, dans laquelle le duc mettait ses grains, était amodiée 2 francs; — pour « relater tout à neuf « la tour de la forteresse, pour y faire un plancher tout à « neuf de travaillons (solives) et plancheyer de lattes, « pour y faire une huisserie ou fons dessoubz et les posteaulx tout à neuf, et pour les lattes, ais et marrien « (merrain) employés es ditz ouvraiges, » il fut payé 2 francs.

B. 5734. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1405-1409.—Pouilly-en-Auxois.—Compte de Jean de Champrenault, châtelain. — Jean Margueron, demeurant à Pouilly, reçoit 2 francs pour le louage d'une maison sise audit lieu, « pour mettre les blés de mon dit seigneur.» — La moitié d'une maison est vendue 10 francs; un cheval qu'Antoine de Villette, écuyer du comte de Savoie, « estans en la compaignie de grant nombre de gens « d'armes qu'il avoit laissé à Pouilly en revenant du man« dement de Liége », est vendu 5 francs.

B. 5735. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1415-1416. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Jean de Champrenault, châtelain. — Les feux payant les franchises à Pouilly sont au nombre de 39, parmi lesquels sont comptés ceux de 5 femmes veuves, qui ne donnaient chacune qu'un florin; les autres feux donnaient chacun 1 florin et demi. — Le total de la recette est de 42 florins 4 gros.

B. 5736. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1442-1444. — Pouilly-en-Auxois. — Compte d'Antoine Basin, châtelain. — La couverture de ce compte est formée du testament de Pellechien de Pouilly, fait en 1406, publié par Jean Brandin, de Semur, lieutenant au bailliage dudit lieu. Il fait des legs aux églises de Pouilly, de Saint-Denis-de-Vergy, de Saint-Antoine-de-Charny, de Saint-Martin-de-Bellenot, de Saint-Léger-sous-Vergy, à la confrérie de Pouilly, à l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon.— Recette de la gruerie.

B. 5737. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1444-1446. — Pouilly-en-Auxois. — Compte d'Antoine Basin, châtelain, institué par lettres d'Isabelle, duchesse de Bourgogne. — Recette des franchises de la châtellenie, c'est-à-dire à Pouilly, Bellenot et Villers. — Le setier de froment est vendu au plus offrant 13 sous 4 deniers; la géline, 10 deniers à ceux qui la devaient au domaine, et la livre de cire, 4 sous 2 deniers tournois.

B. 5738. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1446-1449. — Pouilly-en-Auxois. — Compte d'Antoine Basin, châtelain. — 11 boisseaux de Pouilly formaient 15 carteranches de Dijon. — Rentes assises sur des terres, non payées, « car l'on n'y fait riens, ou pour ce qu'elles « sont en ruine, ou pour ce qu'elles sont en toppes(jachères), « ou pour ce que on n'y laboure riens, ou pour ce qu'elles « reposent, ou pour ce qu'elles sont à sombre, le tenan« cier étant absent du pays. »

B. 5739. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Hugues Girardeau, châtelain. — Le setier de froment contenait à Pouilly 12 boisseaux ou 4 bichots; le bichot 3 boisseaux, le muid 12 setiers; à Mont-Saint-Jean le setier contenait 8 boisseaux et le muid 12 setiers; 11 boisseaux de Pouilly faisaient 8 carteranches de Dijon; 32 boisseaux d'avoine faisaient l'émine de Dijon. — Recette du prix de la ferme de la prévôté de Pouilly, amodiée aux enchères à Guillaume Basin, pour 30 francs, payables en deux termes. — Frais d'une enquête sur la valeur de la terre de Pouilly.

B. 5740. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Pouilly-en-Auxois. — Compte de Robert de Mâcon, commis à la recette de la châtellenie, par noble Bénigne Jaqueron, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes, en vertu de lettres patentes du Roi, contenant révocation des parties du domaine aliénées. — La recette des corvées de charrues à Bellenot est nulle, « pour ce que les habitans en sont en « procès, depuis environ trois ans. » Gages d'Étienne Berbisey, bailli de Pouilly.

B. 5741. (Cahier.) — In-folio, 9 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Rochefort-en-Comté. — Compte de Thibaut Vincent, de Poligny, receveur de Rochefort, par lui rendu à Jean Chousat, trésorier de Dôle. — Recette des deniers de cens ou de tailles à Rochefort, Faletans, Chatenay; des deniers de l'amodiation de la prévôté des moulins, des battoirs, de l'éminage, des lombards de Rochefort. — Une poule est vendue 9 deniers estevenans; le muid de vin 30 sous, par certification de Henri Hudriet, lieutenant de messire Jean de Champdivers, châtelain de Rochefort. — Réparations faites au châtel de Rochefort.

B. 5742. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1341-1342. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philippe Penetex, châtelain. La couverture de ce cahier contient deux lambeaux d'une enquête testimoniale faite dans la seconde moitié du XIIIe siècle sur le bois de Pérodin, dont la propriété est contestée à l'abbé de Maizières par le seigneur du châtel. Les témoins nombreux, dont beaucoup sont de Couches, indiqueraient que l'immeuble contesté aurait été de ce côté-là. — Achat d'une verrière représentant « une ymaige de saint Pierre, » pour la chapelle de Rouvres. — Frais pour l'arrivée de monseigneur Jean de France. — Dépenses du duc à Longecourt le dernier jour de septembre. Le maître de la maison de Meursault est payé pour « cinq chiefs de grosses bestes, » par lui vendues, et qui furent menées à Chaussin.

B. 5743. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1357-1361. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monot, receveur de la gruerie. — Recettes à cause des bois de Talant, de Champmoron, de La Perrière.

B. 5744. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1359-1360. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Girard de Longchamp, chevalier, châtelain. — Charpente de la lanterne faite sur la tour du châtel. — Façon de plusieurs « engins et autres artilleries au châtel, » payée à Jean Belier, artilleur « et chapuis (charpentier) de Madame la Reine. » Parmi les engins, il y en a un qu'on appelait *perdrix*, un autre *sanglier*. — Frais pour enlever le fumier de diverses pièces du châtel « où les bonnes gens de Rouvres s'estoient « retrohiez pour les doubtes des ynglois et où les chevaux « de gens d'armes avoient gehu (habité) pour les guerres. » — Dépenses faites à Rouvres pour le comte de Genève. — Recette faite dans les villes de la prévôté de Rouvres pour la contribution à la fortification de cette place.

B. 5745. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1360-1361. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Gérard de Longchamp, châtelain. — Recette des cens annuels dus au village de Saint-Phal (Bretenières). — Recette des redevances des hommes taillables haut et bas que ledit seigneur a achetées de messire Pierre d'Épernay. — Recette de 2 florins et demi provenant de la vente de l'âne d'un mercier ambulant, mort à Fauverney, chez Perrenot de Varanges, écuyer. — Transport, au mois de décembre 1360, dans les salles du château, des blés qui étaient hors des murs dans des granges, et cela « par le « doubte des ennemis du royaulme. » — Dépense faite à Rouvres, par Geoffroy de Blaisy, l'abbé de Cîteaux, Guy Rabbi, venus au château pour prendre « aucunes choses « des biens demorez de la succession de Madame la « Royne. »

B. 5746. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1361-1363. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, receveur de la gruerie. — Recette du produit des bois de Chassagne et de Boulouse dans la châtellenie. — Rôle des individus qui avaient acheté du bois au Bois-le-Duc.

B. 5747. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1361-1363. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, châtelain. — Prestet de Saint-Phal donne 1 florin d'amende pour avoir « battu et fait sanc au « Pitolet du dit lieu. » — Pension à vie de 12 deniers par jour au profit de Guillaume de Nevers, messager de la Reine, « donné à ly de part ma dite dame. » — Frais de la garde du château depuis le 12 décembre jusqu'à la Purification, « quant li Rois vint à Rouvres. » — Mobilier d'un individu mort sans héritier. — Réparation de la cheminée où était le nid de la cigogne, « que les gens de « Monseigneur avoient dépéciée pour prendre les sioin- « gnes. »

B. 5748. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1363-1366. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot. — Le duc donne aux habitants de Rouvres 50 émines de froment; il en donne 3 à la femme de feu Perrin Burchot, de Rouvres, « jadis femme de chambre de

« Madame de Normandie. » — Réparation de la chambre de la nourricerie. — Établissement de fossés autour de la basse-cour. — Façon de « six glapiers (clapiers) ou jardin « de Rouvres du commandement de Monseigneur le duc, « présent messire Guillaume d'Aigremont et Guy de La « Trémouille. » — On fait en même temps rouvrir 22 créneaux qui étaient sur les murs du château. — Chandelles pour le guet, à raison de quatre par nuit. — Vin donné « pour faire courtoisie à Guillaume de Varanges et à la « trompette qui gardoit le chastel. »

B. 5749. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1366-1367. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, châtelain. — Recette du produit de la vente des biens de Guillemot Le Moutardier, de Rouvres, exécuté à Dijon pour ses démérites. — Amendes des villes de Thorey et de Saint-Phal, justiciables du château de Rouvres.

B. 5750. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1367-1369. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, châtelain. — Recette de 6 florins 3 gros provenant de la vente de deux vaches d'un individu qui avait pris la fuite à l'arrestation de sa tante Margot. — Don de 4 francs fait par le duc à M. de Saint-Julien, chanoine de la chapelle du château de Rouvres. — Dépenses pour faire « des fenestres au poelle, ung estaul (étal, banc), « des selles pour les chambres des dames et demiselles. » — Achat à Rouvres, « le vendredi après la Saint-Michel, « de 72 aunes de toile pour faire deux toies au coutre « (matelas) de Monseigneur, pour ce que l'une estoit porie. » — Dépenses pour le « grand destrier bay de Monseigneur » et autres chevaux gardés à Rouvres.

B. 5751. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1368-1371. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, lieutenant du gruyer de Bourgogne. — Vente des poissons des étangs, indiquant le nom et le nombre des poissons vendus, le prix qu'on en retire et les noms des acquéreurs : 180 carpes, grandes et petites, furent vendues à Jean Le Borne, de Beaune, ensemble 13 francs (2 sous l'une).

B. 5752. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1370-1372. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot. — Recette de 7 francs provenant de la vente de 2 journaux de terre, ès levées et finage de Marliens, confisqués pour défaut de reprises. — La duchesse fait faire une cage « d'ouseaulx de tourtellettes et d'autres « ouseaulx. » — Payement des femmes qui avaient sarclé le jardin, à raison d'un blanc la journée. — Jean Valer, gruyer de Bourgogne, paye une amende de 40 francs pour avoir frappé un sergent ducal en la gruerie jusqu'à effusion de sang.

B. 5753. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1372-1375. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Lescot, châtelain. — Le duc donne aux chanoines de Rouvres une autre habitation que celle qu'ils avaient et qu'il leur avait prise. — Provision de bois faite à Rouvres, au mois de janvier, pour le séjour de monseigneur, de madame et de leurs enfants ; ils y restèrent depuis le 27 janvier jusqu'au 12 juillet, époque à laquelle on mena « Jehan Monsieur à Talant. » — Réparation « des grans « chambres pour faire la garde-robe de Monseigneur. » — Dépenses pour faire les foins.

B. 5754. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Compaignot Bernot, châtelain. — Dépenses pour peindre la chambre verte en laquelle monseigneur et madame habitaient à Rouvres. — Façon d'un « montoir devant la « chambre de Madame, de sur lequel ma dite dame monte « à cheval quant il ly plaît, liquelz montoirs est assis sur « petiz pillers de pierre bien faiz et bien soubzbassez et à « bien de long la pierre du dit montoir environ 9 piez et « 3 de large, et est la dite pierre bien ouvrée et mise toute « à plain et à parement, et avec ce façon de 6 pas de dé- « graiz de pierre, chascun d'une pièce pour monter sur la « dite pierre ; et depense pour faire et rondir une pierre « ronde qu'on à mise au préaul devant la chambre de « Madame, assise sur un piller de pierre, et est icelle pierre « faite pour mettre la vaisselle toutes et quantes fois que « Monseigneur et Madame vouldront digner ou soupper « au préaul. » — Le vermillon, entre autres couleurs destinées à peindre la chambre verte, est payé 8 gros la livre ; le blanc de Pouille, 3 gros ; le sinople, 2 francs. — Voyage fait à Semur-en-Auxois pour y acheter des roses pour le jardin de madame. — « On vuide les chambres et « salles du chastel et autour de la chapelle, de la grant « ordure qui estoit doiz le temps que Monseigneur et « Madame y avoient esté, et l'on y attendoit l'évesque de « Bealvais, lequel y fut au mois de juillet 1377 avec plu-

« sieurs autres grands seigneurs. » — Dépenses pour l'hôtel de madame la duchesse et de ses gens, qui vinrent à pied de Dijon, le samedi après la Saint-Barthélemy, pour « auler en voiaige (en pèlerinage) à Mont-Roland. » — Le varlet des petits chiens de M. de Bourgogne reçoit du foin pour six vaches à lait « qui sont à Monsieur pour norir « plusieurs liesses et cheaulx (catelli) qui sont à ly. »

B. 5755. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1370-1378. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Compaignot Bernon, châtelain. — Frais pour agrandir une pièce afin d'y loger le *chaer branlant* de la duchesse. — On enlève le fumier qui était devant les écuries des chevaux de monseigneur, de madame, de M. Guy de La Trémouille et de M. de Tremoulart, son frère, « et y avoit si grans tas « de fiens, que les chevaulx n'y pouhrent entrer ne saillir, « et que li dégoust du dit tas de fiens courroit parmi les « dites estables par dessoubz les chevaulx. » — Dépenses de dix-huit personnes qui restèrent plusieurs jours à Rouvres, en attendant le duc, qui devait aller à Remiremont, vers le duc d'Autriche.

B. 5756. (Cahier.)— In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1378-1379. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — Recette de deniers dus en la terre de Longeaut et Pluvault, par des gens taillables haut et bas, à monseigneur. — Transport d'engrais dans le jardin de monseigneur, « où il y a seize quartiers « pour semer choux, pourote (poireaux), persin (persil), « blettes, bouraces (bourrache), anoses rouges (sorbes), « laitures (laitues), espinaces (épinards), pourcelanie « (pourpier), pourros, enios (echalottes), oignons et aulx. » — Voyage fait de Rouvres à Châtillon « pour porter des « fraises, des framboises, des cerises, de la lis et de la « percelaine à madame, qui avoit ordonné qu'on lui en « apportât partout où elle seroit. » — On *estoupe* (calfeutre) au mois de janvier les fenêtres de plusieurs chambres du château.

B. 5757. (Cahier). — In-folio, 80 feuillets, parchemin; 17 feuillets, papier.

1379-1380. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — Rôle des localités retrayantes du château. — Dépenses pour planchéier « los « bertèches (bretoiches) du dit chastel, le fond et les pa« rois pour la doubte des compaignies qu'on disoit qui « passeroient par la Bourgogne. » — Huguenin de Montmorot, écuyer, demeurant à La Perrière, vient à Rouvres, le jour de Saint-Clément, et y reste 12 jours, jusqu'au 4 décembre, pour « la doubte » des ennemis. — Dépenses « pour le reloige (horloge) qui fut fait par deux fois pour ce « que à la première il ne pleut à Madame. » — Amodiation des moulins de Fauverney.

B. 5758. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1380-1381. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — Les habitants de Rouvres, cédés au duc par mons Pierre d'Épernay, payent la taille haut et bas. — Salaire de maître Thomas de Sombresse, maître des menues œuvres de monseigneur le duc. — Les femmes employées au jardin de Rouvres à cueillir les roses et les lavandes, à les faire sécher et mettre à point pour madame, reçoivent 12 deniers par jour. — Dépenses d'un « bouc sauvage, qui fut au château aux frais du châte« lain pendant 10 mois. »

B. 5759. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1381-1382. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — Façon d'un « *hostevent* « au droit des chambres de Monsieur Jean, emprès la « chapelle. » — Réparations faites en la chambre *es confesseurs.* — Ferrure payée à Wuillemin de Hollande, « maistre d'orloige. » — Dégâts causés par un orage arrivé au mois de juillet 1382. — Dépenses « pour construire mai« son » entre les appartements de mesdemoiselles Catherine et Bonne de Bourgogne. — Dispositions prises pour le logement de messire Jean de Losmonne et messire Pierre, maîtres de mademoiselle Marguerite.

B. 5760. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1382-1383. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — La journée des recouvreurs des toits est payée 2 gros. — Réparations faites aux écuries au mois d'avril 1383, « lorsque mon dit seigneur « vint au pays de Bourgogne. » — 2 milliers de carreaux vendus par l'abbé de Cîteaux sont payés 2 florins. — Constructions de fenêtres *flamenches.* — Dépenses pour cueillir les verjus au mois d'août. — Robin de Boux, queux de madame, achète cinq caques à harengs, à raison de 15 deniers l'une.

B. 5761. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1383-1384. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de

Dimanche de Valleroy, châtelain. — Travaux de grosses charpenteries faits aux moulins et au pont de Fauverney. — Réparations exécutées aux ponts de la porte du donjon et à celui de la première porte de la basse-cour. — Ouvrages ordonnés par maître Jacques, le maçon, maître des œuvres de maçonnerie, pour la garde-robe « d'Antoine Monsieur » à Rouvres. — Dépenses faites à Rouvres par maître André Pastey, maître de la Chambre des Comptes de Dijon, et son frère; par maître Belin d'Auchenoncourt, maître charpentier du duc; Compaignot Bernon, châtelain d'Argilly; Jean de Thiais, maître verrier du duc; maître Remon, maître maçon du Roi; maître Drouet et autres qui étaient allés à Rouvres visiter les différents travaux qu'on y exécutait.

B. 5762. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1384-1385. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Dimanche de Valleroy, châtelain. — Dépenses pour placer 4 chevilles de bois au puits du château « pour virer « une polie de bois, » lors du séjour de madame la duchesse, au mois de juillet. — Emploi de 4,000 livres de plomb « pour le pavement de la garde-robe d'Antoine « Monsieur. » — Salaire d'Étienne, le peintre, de Dijon, qui avait peint ladite garde-robe « tout d'une couleur sur « couleur rouge brun. » — Constructions faites à l'occasion « de la venue du Roy. » — Travaux exécutés dans les appartements du comte de Nevers.

B. 5763. (Cahier.)—In-folio, 40 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1402-1403. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Girard Maitrot, châtelain. — Dans les gages du jardinier sont comprises seize aunes de drap à 16 gros l'une. — Recette de deniers versés entre les mains du receveur châtelain, par maître Oudart Douay, maître des comptes, commis sur le fait des œuvres des châteaux, maisons et édifices du duché de Bourgogne. — 1 poule est vendue 10 deniers; le foin à récolter dans une soiture de pré est vendu 8 gros; — cloison établie sur les fossés de la basse-cour du château. — Les chevaux de madame de Nevers et de messeigneurs ses enfants, depuis le 1er avril 1402 jusqu'au 1er novembre 1403, consomment à Rouvres 7,806 bottes de foin. — Réparation de la chaussée du grand étang.

B. 5764. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1403-1405. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Girard Maitrot, châtelain. — Dépenses des chevaux des hôtels de monseigneur de Bourgogne, de ses enfants, du comte de Richemont et autres, faites à Rouvres depuis le 12 novembre 1403 au 1er novembre 1404; il y avait 391 chevaux. — Établissement des fourches dans la justice de Rouvres, « pour mettre et exécuter trois pourceaux, qui « avoient meurdri et mangé ung enfant en la dite ville de « Rouvres. » — Fourches « à frest et à quatre colonnes, » érigées à Pluvault, par ordre du bailli de Dijon, aux frais communs du duc et des héritiers de mons Pierre de Choisy, chevalier, qui avaient la moitié chacun de ladite justice. — 70 queues de vin, mesure de Beaune, valaient 140 muids.

B. 5765. (Cahier.)—In-folio, 30 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1404-1405. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain, institué par lettres du duc Jean. — Lettres de Hugues IV, *dux de Bergoinne*, qui vidime celles de Eudes III, son père, de l'année 1215, par lesquelles ce dernier affranchit des tailles ses hommes de Rouvres, et leur donne tout ce qu'il avait dans ce lieu en terres, en prés, en rentes, sous la réserve d'une redevance annuelle de 1,000 setiers de blé, moitié froment, moitié avoine, plus un gîte de 10 livres et 6 setiers d'avoine. — Confirmation de ce traité avec l'affranchissement du gîte. — Coutumes de Rouvres arrêtées l'an 1357 en assemblée générale des maires, échevins, sergents, taillables et censables du duc de Bourgogne, de M. de Champdivers, des religieux d'Époisses de l'ordre de Grammont, des religieux du val Notre-Dame de Talant, et d'une grande quantité d'autres habitants dont les noms sont donnés. La redevance en blé est appelée *moiteresse* (matroces). — Lettres d'office du portier du château, au profit de Philibert Barbe, données par le duc Jean, à Dijon, en 1404, le 9 décembre. — Recette de 475 émines de grains à compte sur ce que les habitants devaient d'arriéré sur les 1,000 émines de la *moiteresse*.

B. 5766. (Cahier.)—In-folio, 33 feuillets, parchemin; 36 feuillets, papier.

1405-1406. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Recette de 60 émines et un quarteau de blé donnés par les habitants, au lieu et place des 1,000 qu'ils devaient au duc, qui se contente des 60 susdites pendant six ans. — Réparations faites à la maison où l'on mettait « la gerberie que prend Monsei- « gneur à Rouvres, au lieu de la moiteresse. » — Construction d'une *volerie* (galerie) ayant 40 pieds de long, 20 pieds de large, et un chapeau (auvent, porche) de 20 pieds de long, « depuis la première porte de la grande

« maison et traversant les deux voleries de la dite maison. » — Réparations des fourches de Pluvault aux frais communs du duc et de Huguenin de Choisy.

B. 5767. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, ayant le gouvernement de la prévôté de Rouvres. — La recette de cette prévôté consiste en deniers provenant de la vente des vins en détail sur lesquels le duc prenait un setier par queue rendue, et des exploits de justice de la mairie de Rouvres. — Rôles des individus qui ont payé les droits de la prévôté.

B. 5768. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin; 4 feuillets, papier.

1406-1407. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — 140 émines de grains données annuellement au chapitre Notre-Dame de Beaune. — Réparations dans « la chambre à parer ou estoient « loigiez mes damoiselles de Pointièvre, Catherine et Agnès, « et dans celle de Madame où Monsieur de Charrollois « tenoit son estat. » — Réparations faites au chapeau (porche) de la chapelle du château et aux verrières.

B. 5769. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1407-1409. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Réparations « des maisons « de la saucerie et de la bouteillerie, des deux colonnes « qui portoient le pont-levis du donjon, de l'échansonnerie, « des galeries de la grant saule, à la grant cuisine et à la « grant saule basse. » — Charpenterie pour « housser « (revêtir) d'aiz l'oraictoire qui est en la chapelle haute du « châtel. » — Enlèvement de deux grands tas de fumiers et ordures qui « estoient en la basse cour du chastel, si « pleine que quant il pleuvoit l'aigue entroit par plusieurs « lieux es estables de mon dit Seigneur qui povoit moult « grever les chevaulx. » — La journée du manœuvre est payée « un gros et demi sanz rien donner. » — « Mémoire « qu'il a esté mandé au chastelain par lettres patentes de « Messieurs des Comptes du dernier jour de fevrier 1410, « et expressement défendu que pour la fortification et « emparement du chastel il ne vende, ne distribue aucuns « vivres ou garnisons de la chastellenie de ceste présente « année. »

B. 5770. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1409-1410. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — « Mémoire que, le 20 avril « 1412, les habitauts de Rouvres traitèrent avec Messieurs « des Comptes pour la moiteresse, à 200 émines par moitié « froment et avoine pendant cinq ans. » — Réparations faites à la chambre de l'apothicairerie. — Règlement fait par la Chambre des Comptes pour le payement des rentes en blé en faveur des églises que les châtelains ne payaient pas comme ils devaient avant toute dépense. Parmi ces églises, on remarque celles du Temple de Fauverney, de l'abbaye d'Hauterive, celles de Pontigny, de Clairvaux et de Tart. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, portant réunion au domaine ducal des villes, terres et seigneuries de Longecourt, Potangey, Tart-la-Ville et autres, que tenait en fief le duc de Bar, et qui lui sont enlevées pour crime de félonie. — Dénombrement de ce fief, donné par Robert, duc de Bar, le 16 octobre 1372.

B. 5771. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Chappet, commis pour sept mois à la recette de cette châtellenie, précédé du compte de Monnot Machefoin. — Recette des 1,000 émines, réduite le 4 mai 1412, pour 5 ans, par le duc Jean, à 200, à cause de la diminution des feux et des charrues, des pertes et des dommages que les habitants ont éprouvés, des grandes charges qu'ils sont obligés de supporter pour les fortifications du château, le guet de jour et de nuit, l'obligation « de eulx armer chascun « endroit soy. » — Don à vie de 2 émines de froment chaque année à Simonote, veuve de Perrenot Vaugerry, « lavandière de noz damoiselles de Bourgogne. » — Amende prononcée par le bailli de Dijon et payée par Pierre Chassot, de Rouvres, qui, pendant la nuit, avait détérioré les moulins et les viviers de Marguerite Menans, mère de la femme d'Euvrart Delich, huissier d'armes du duc. — Établissement d'un oratoire dans la chambre de madame.

B. 5772. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1412-1414. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Façon d'une *grant arche* mise en l'office de la paneterie du château pour mettre le pain de la dépense de madame, « et i celly garder de « vermine. » — On abat le *retrait* (latrines) « estant en « la garde-robe sous les fenêtres de Madame, pour ce que « on ne pouvoit durer en la chambre dessus. » — Dépenses pour « faire un gletterin (pupitre) à apprendre mesda- « moiselles Anne et Agnès, » et établir « un oratoire

« de bois en la grant chapelle. » — Fragment d'un mandement de Philippe, duc de Bourgogne, enjoignant aux Chartreux de Dijon, seigneurs de Fauverney et y ayant la justice, de faire mettre à l'une des manches de la robe de couleur de leur sergent l'image dit *fusil*, emblème ducal, ce que les religieux n'avaient pas d'abord voulu souffrir.

B. 5773. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Compte des vins dépensés pour l'hôtel.—Perrenot Quinot, gouverneur des celliers du duc, livre à l'échansonnerie 764 muids de vin pour la dépense de l'hôtel du duc, de la duchesse et des demoiselles leurs filles. Il en est dépensé 974. — Deniers donnés à Jehannotte de Corcelles, femme de Monnot Machefoin, « pour avoir livrée de robes pareilles à celles des femmes « de Madame de Clèves, pour estre plus honnestement en « sa compagnie, à aller en la comté de Clèves. » — Deniers donnés à Jean de Foissy, écuyer, maître veneur, pour la dépense des chiens que le duc avait empruntés à divers seigneurs, pour la chasse aux loups et aux sangliers.

B. 5774. (Cahier.) — In-folio, 156 feuillets, parchemin.

1416-1418. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Simon Panez, châtelain, nommé par la duchesse Marguerite en remplacement de Monnot Machefoin, dernier châtelain, envoyé en Flandres servir le comte de Charollais. — A cette époque, Jean Gueniot commence le terrier de Rouvres par ordre de la Chambre des Comptes. — Construction d'une tour au château de Rouvres ; détail des travaux et des dépenses y relatives. — Jean Rossignol, verrier de Dijon, « plombe et met à point les deux colonnes qui « portent la cloiche du reloige du château de Rouvres; » il refait la verrière de la chapelle, en l'oratoire qui était près de la chambre de madame de Guyenne. — Dispositions faites à un foyer « garni d'entablement, lequel Ma« dame fit faire pour chauffer Moncaber, son levrier, qui « estoit malade. » — Réparations dans une petite chambre, « voisine de celle où estoit logé le *Beau-Père*, ou il con« vient retraire les confesseurs et faire Guillaume gésir « (coucher), estudier et mettre leurs livres. »—Maître Jean de Maroilles fait porter à maître Pierre-au-Bœuf, confesseur de madame de Guyenne, à La Perrière, « la sentence « que Monseigneur a obtenue contre l'esvêque de Paris, « et qu'il porta avec le dit Pierre à Cisteaux aux seigneurs « abbés, assemblez pour lors en chapitre, pour leur re« commander la dite sentence et le bon droit de Monsei« gneur au concile de Constance. »

B. 5775. (Cahier.) — In-folio, 229 feuillets, parchemin.

1418-1420. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Gilet Revain, châtelain, institué par lettres de Jean, duc de Bourgogne. — Recette de 300 émines de blé, que le duc se contente de recevoir au lieu de 1,000 qui lui étaient dues, lesquelles 300 les habitants de Rouvres étaient obligés de donner, « sur peyne d'eulx rendre prisonniers là où le « chastellain leur ordonnera. » — Réparations faites à la chambre de maître Jean de Maroilles, secrétaire de la duchesse.—Dépense pour la construction de la grosse tour et détail des travaux. — Injonction faite par le prévôt à tous les charretiers des villes de la prévôté d'aller aux pierrières de Gevrey chercher des pierres pour la construction de la grosse tour.

B. 5776. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1420-1422. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain, rétabli en son office, après le voyage de Flandre. — Serrures payées à Barthélemy Le Gentil, serrurier, maître de l'horloge de Dijon. — Monnot Machefoin, valet de chambre et garde des joyaux du duc, et Jeannette de Corcelles, sa femme, mère de lait de monseigneur, reçoivent 200 francs, pour les bons services rendus par eux à monseigneur et à madame Michelle, la duchesse, sa compagne, et encore pour les aider à supporter les frais qu'ils auront à faire pour venir des Marches de Flandre en Bourgogne.

B. 5777. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1422-1424. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Les 1,000 setiers de blé dus par les habitants de Rouvres au duc, en vertu de leurs lettres d'affranchissement, équivalent à 1,000 émines. — Dépenses pour deux grands étalons destinés au haras de Brasey. — Recette de six pintes d'huile, montant de l'amodiation des noyers de Sathenay.

B. 5778. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1424-1426. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Achat de meules pour les moulins de Fauverney : deux meules sont payées 17 francs. — Compte du même, garde des joyaux, premier valet de chambre de Philippe, Monsieur, comte de Charollais et seigneur de Châtelbelin, commis à la recette dudit Châtelbelin, Orgelet, Monnet, Montagu, et du partage d'Auxerre en la saunerie de Salins, y compris celle des terres de

de Saint-Julien, Saint-Aubin et Chay. — Philibert de Chantemerle, premier chambellan du comte de Charollais, reçoit 120 écus pour les frais de lui, de ses gens et de ses chevaux, en allant de Bourgogne à Gand et à Lille. — Dépenses de messire Artis de Brimeu, chambellan, dans divers voyages, entre autres en allant avec la compagnie de Hue de Lannoy, gouverneur de Lille, depuis Oudenarde à Rouen, vers le Roi et M. de Guyenne, « pour lui excuser « et les nobles de Flandres et d'Artois d'aller à l'encontre « des Anglois, qui tenoient le siége devant Harfleur. » — Achat de draps et de toiles de différentes espèces. — Dons de deniers faits : à Guiot Nagu, écuyer tranchant ; à Jean de Mazilles, écuyer panetier ; à Jean de Buxeuil, écuyer échanson ; à Joachim de Montlyon, à l'occasion de leur mariage. — Pension de Philibert, sire de Chantemerle et de La Clayette, conseiller, premier chambellan du comte de Charollais.

B. 5779. (Cahier.) — In-folio, 145 feuillets, parchemin.

1426-1428. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — D'après divers comptes de Jean Donay, naguère grènetier de Bourgogne, 16 quarteranches de froment, mesure du grènetier de Rouvres, valent 13 quarteranches de Dijon. — Héritages vacants à Rouvres, parce que « n'a l'on trouvé quiceulx ait voulu « labourer. » — 30 émines de blé sont annuellement données à Josse d'Auxonne, chapelain de la chapelle du château de Rouvres. — Continuation de la bâtisse d'une tour neuve, depuis longtemps commencée. — Dépense de 22 francs pour faucher 90 soitures de pré.

B. 5780. (Cahier.) — In-folio, 135 feuillets, parchemin.

1428-1430. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Recette des cens des coutumes sur des meix et des terres. — 12 francs sont donnés à un chaudronnier, qui avait fait de bois deux grandes mesures, appelées *quartaulx*, deux *cartherons* et deux *quars*, tous « mesure Saint-Loys, » et d'autres à la mesure de Dijon. — Recette de cens, à Collonges et à Beire. — Façon de trois canonnières. — Rôle des villages retrayants au châtel de Rouvres et des travaux exécutés par chacun d'eux. Ces villages sont : Rouvres, Longeault, Fauverney, Uchey, Varanges, Tart-la-Ville, Longecourt, Ouges, Saint-Phal et Bretenières, Thorey, Izeure, Échigey, Marliens, Neuilly. Les habitants de Corcelles-au-Bois, Noiron, Savouges, Épernay, Broindon et Barges n'ayant pas voulu contribuer, « en ont appelé en Parlement de France, dont « procès est par le présent. »

B. 5781. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin ; 15 feuillets, papier.

1430-1431. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Liste des héritages vacants, parce qu'ils étaient en chaume et en ruine, entre autres les 30 journaux de Quevissières. — Gages de Jean Huizebel, portier du donjon du châtel. — A Longeaut, l'émine, mesure d'Auxonne, contenait 12 éminottes, l'éminotte contenait 2 boisseaux combles, et les 2 boisseaux combles formaient 3 boisseaux ras. — Lettre de la Chambre des Comptes expliquant comment la livre de cire que devaient les sires de Blaisy, à cause du fief de la grange de Domois, a passé au couvent de Saint-Bénigne de Dijon.

B. 5782. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1431-1432. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Recette des tailles à volonté, dues à Thorey une fois l'an. — Philippe Machefoin est lieutenant de son père Monnot Machefoin, châtelain. — Peruniot, barbier de Rouvres, paye la somme de 20 francs, pour amende « en quoy il a esté condampné par le dit « châtelain, pour ce que il avoit rompu les prisons du dit « Rouvres et en a getté hors Guenot Coruagot, du dit lieu, « comme il a esté rapporté en la chambre, par Philibert « Guenot. »

B. 5783. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Distribution des foins de Rouvres, d'après les *escroues* (feuilles de journées du maître de la Chambre aux deniers) de l'hôtel et sur la certification de Guillaume Des Bois et Jean de Buxeul, conseillers et maîtres d'hôtel du duc. — Consommation des chevaux de monseigneur et de madame. Cette dépense est certifiée par Louis de Chantemerle et de La Clayette, conseiller, maître d'hôtel de Madame. Le foin dépensé consiste en 211 charretées et en 310 bottes, « à compter 42 bottes « pour une charretée et une botte par cheval ; les 310 « bottes font 7 charretées et 16 bottes : pour le tout, « 218 charretées et 16 bottes. » — Recette des tailles à volonté, dues à Rouvres deux fois l'an.

B. 5784. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1433-1435. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — L'abbé de Pontigny prend annuellement au grenier de Rouvres, à cause de son

église, 10 émines de froment; — celui de Clairvaux, 10 émines de froment et 12 d'avoine. — Recette de 5 francs pour la moitié de l'amodiation du four banal de Pluvault; — l'autre appartenait aux hoirs de Hugues de Choisy. — Compte de la prévôté, rendu par Philibert Guenot, gouverneur.

B. 5785. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1435-1437. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Recette des avoines. — Les mesures du grenier ayant été refaites et bien ajustées, il avait été trouvé que 16 quarteranches d'avoine, mesure du grenier de Rouvres, qui était celle de messire Saint-Loys, faisaient 9 quarteranches un quart d'avoine, mesure de Dijon; qu'en conséquence il était arrêté qu'il en serait ainsi à l'avenir, nonobstant l'évaluation qu'on en faisait auparavant. — 100 francs, monnaie royale, sont donnés au châtelain sur sa recette, au lieu de 100 francs de pension qu'il prenait annuellement sur la recette générale de Bourgogne.

B. 5786. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1437-1439. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin. — Dépenses pour faire des *scoy* (haies) à l'entour des fossés. — « Missions pour mettre à « point les artilleries, arbalestes et traits estant en garni« son au chastel de Rouvres, pour le temps et doubte « que les Escorcheurs, du temps de ce présent compte, es« toient par le pays de Bourgogne. » — Réparations faites au grand pont du donjon. —La galerie qui conduisait dans la chambre, où souloit loger madame de Guyenne est refaite à neuf. — Réparations faites aux appartements de monseigneur à Rouvres, pour qu'ils soient en bon état, au cas que le Duc ou la Duchesse y vinssent. — Salaire de Philippe Mudeaul et d'Étienne Le Tacheret, maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie, qui avaient visité les travaux de Rouvres.

B. 5787. (Cahier.)—In-folio, 127 feuillets, parchemin; 45 feuillets, papier.

1440-1441. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain. — Lettre de la duchesse de Bourgogne, adressée de Rouvres à la Chambre des Comptes, par laquelle elle l'avertit que les États de Bourgogne lui feront réponse à la Pentecôte, sur la demande qu'elle leur a faite de 11,000 francs au lieu de la gabelle et lui enjoint de faire à la hâte le relevé des fouages, pour les soumettre auxdits États, afin qu'ils n'aient aucun motif de surseoir à leur réponse. — Amodiation de l'éminage de Rouvres, du four banal, de la garde des Rotures et de la Vasseroie.

B. 5788. (Cahier.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1442-1445. — Rouvres-lez Dijon. — Compte de Monnot Machefoin, châtelain, y compris le compte de la gruerie. — Recette de froment à Fauverney; de l'amodiation de la quarte partie de la messerie de Lavaux de Fauverney, partant avec les Chartreux de Dijon, qui en avaient les trois quarts. — Six émines de blé sont données comme à l'ordinaire, au prieur de Bonvaux-Notre-Dame-sous-Talant, à cause de Champmoron.

B. 5789. (Cahier.) — In folio, 101 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philippe Machefoin, fils et successeur du précédent châtelain. — Compte de la gruerie. — Indemnités exigées par le châtelain des héritiers de Philippe Moreau, pour des objets de literie qui étaient au château dans la chambre qu'il habitait, et bien qu'ils prétendissent que ces objets avaient été « perdus à l'occasion des gens d'armes qui es« toient au chastel, par le temps des Écorcheurs. » — Dépense pour « ung grand hault trepied de fer, pesant 24 livres, « mis et assis sur la cheminée de la chambre de mon dit « seigneur ou chastel, pour cause d'une sigoigne qui y fai« soit son ny et ne l'en povoit l'on faire départir. »

B. 5790. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets, parchemin

1446-1449. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Machefoin, capitaine et châtelain, procureur et receveur de la gruerie. — Jean Péchinot, au lieu de Guillaume son père, paye un cens sur une maison qu'il avait à Longeaut.—Frais pour « murer de pierres la fosse, pour mettre « et garder le poisson de garnison de monseigneur, quant « il est à Rouvres, laquelle estoit venue en ruyne depuis « longtemps. » — Réparations des toits de la maison de l'apothicaire, du *retrait* de la chambre des nourrices, de la chambre *de soubz le reloige*, la cuisine de la bouche de monseigneur, la chambre de madame de Florigny, le petit four de la pâtisserie. — Garde d'un prisonnier, mis aux prisons du château par le maire et les échevins de Rouvres, qui avaient confisqué ses biens au profit du duc et banni sa personne.

B. 5791. (Cahier.) — In-folio, 137 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Machefoin, châtelain. — Réparations faites aux

verrières, aux toits. — Travaux de reliure et d'écriture faits aux livres de la chapelle fondée au châtel en l'honneur de sainte Marie-Madeleine ; ces livres sont un missel, un « collectaire, un psautier, deux *gréaulx*, » un antiphonaire, un gros bréviaire ; l'écrivain est messire Jean Sauçoy, prêtre.

B. 5792. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Machefoin, capitaine châtelain, confirmé dans sa charge par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, avec l'adjonction de Jean Martin, valet de chambre de mondit seigneur, pour toute leur vie, à chacun. — Réparations du four banal de Pluvault, dont la moitié appartenait à Jacques de Rochefort. — Frais de réparation des chasubles de la chapelle. — Dépenses pour faire mener et dresser une grosse pièce de bois de chêne dans la corvée Saint-Jean, au bout de la justice de Rouvres, tout près celle d'Ouges, pour attacher, « ardoir, brusler, mettre en « poudre et en cendre Jean Bresel, dit de La Rivière, natif « de Chancey, en Bretaigne, et ardoir avec lui seize vas- « ches et une chèvre, auxquelles ledit Jean disoit avoir « habité et fait ou corps, polucion de son corps et ad ce le- « dit Jean et les dites bestes ont esté condampnées par les « maïeur et eschevins de Rouvres. »

B. 5793. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Rouvres-lez Dijon. — Compte de Philibert Machefoin, capitaine châtelain. — Travaux de *torcherie* (enduit et emmortellement). — Réparations faites à la chambre *rouge*. — Payement d'une pension de 100 francs, au profit de Philibert Machefoin et de J. Martin, tous deux châtelains. — Ordre donné pour la prise de possession de la terre de Pluvault et Longeault, nouvellement cédée au duc, par Jacques de Rochefort et sa femme Agnès de Cléron. — Lettres de Hugues IV, duc de Bourgogne, par lesquelles il donne à l'abbaye de Clairvaux un muid d'avoine au profit de l'abbesse et du couvent de Pralon, pour les choses que la duchesse Yolande, sa femme, avait acquises desdites religieuses à Changey. — Charte de Hugues III, duc de Bourgogne et comte d'Albon, qui permet à l'abbaye de Clairvaux de posséder à Dijon la maison qu'elle y avait fait bâtir pour les religieux qui se rendaient à Cîteaux, et au même titre que l'abbaye de Cîteaux possédait la sienne dans la même ville.

B. 5794. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, valet de chambre du duc, garde de ses joyaux, confirmé capitaine châtelain, procureur et receveur de la gruerie de Rouvres, après la mort de Philibert Machefoin, par lettres du duc Philippe le Bon. — La rivière de Fauverney est improductive, « pour ce que l'on n'a « trouvé qui l'ait voulu admodier. » — Recette de 8 francs et demi, montant de l'amodiation de la garde des prés du Breuil de Fauverney, consistant en 179 voitures, dont chacune devait 12 deniers dijonnais, le gros compté pour 15 deniers. — Payement de 9 sous tournois, fait par le domaine aux seigneurs de Magny-sur-Tille, qui avaient la franche garde des prés du duc dans la prairie de Lamponne. — Reblanchissage des murs de la chapelle du château, ainsi que des oratoires, « sans touchier es y maiges « et pointures estant en icelle chapelle. » — Réparations faites dans le voisinage *des jeux de la paulme*, à la chambre des joyaux, à celle des secrétaires, aux *louvres* des fenestres et à la maison du moulin du château.

B. 5795. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, châtelain. — Compte de la gruerie ; — de la terre cédée au duc par Jacques de Rochefort. — L'abbé de Maizières reçoit annuellement du grenier de Rouvres trois émines d'avoine. — Gages de Jacques de Hainzeberth, portier du donjon de Rouvres. — Achat de « 200 de fin or « battu, dont on a doré les bannières d'airain et les fleurs « de lys qui sont dessus les *heures* (épis de girouette) de « plomb ; pour avoir paint et armoyé lesdites bannières « d'ung cousté et d'autre aux armes du duc ; pour avoir « paint et armoyé lesdits deux *heures* et bannières de plu- « sieures couleurs ; lesquelles heures ont esté mises au- « dessus de la halle de Rouvres ; pour avoir mis en la « chambre du retrait de monseigneur une pissoire qui est « en manière d'un grant bassin et contient 4 pieds de lar- « geur et un pied de haut contre les murs ; et aussi pour « un grant cor de plomb qui menoit l'eau dans les fossés. » — Lettres de transport de la terre de Jacques de Rochefort au duc de Bourgogne, passées en double à La Perrière-sur-Saône, devant l'église dudit lieu, le 28 janvier 1454.

B. 5796. (Registre.) — In-folio, 181 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, capitaine châtelain. — Désignation des mesures pour le froment et l'avoine. — Une motte située à Longeaut et dont la moitié appartenait à Jacques de Rochefort, à cause des hoirs de feu Huguenin de Choisy, ne pro-

duit rien au domaine, « car ladite motte est inhabitable. » — Recette des deniers payés par les habitans de Pluvault, hommes du duc, taillables haut et bas deux fois l'an, et de toute justice; « et ne sont plus iceulx habitants de main-« morte, car mon dit seigneur les en a affranchis par la « manière contenue ès lettres d'affranchissement. » — Deniers payés à Joachim Lescorée, faiseur de *reloiges* (horloger) à Dijon, pour avoir réparé l'aiguille de celui de Rouvres, ainsi que les « détentes pour faire frapper les « heures; le pignon tout neuf, remettre le gros contre-« poids, faire les deux volans et la sonnerie des rappeaulx « et les clefs. » — Achat de toile et étoffes pour le service de la chapelle du château.

B. 5797. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, capitaine châtelain, valet de chambre, garde des joyaux. — Recette de l'amodiation des moulins de Fauverney, consistant en 243 émines de blé, par moitié froment et orge, pour neuf années, à raison de 27 émines par an. L'amodiateur s'engage à entretenir les moulins en bon état et en tous points, les chaussées comprises. — Établissement par le châtelain « d'une butte en la cour du « château, pour jouer de l'arbaleste et arc à main, au lieu « d'une autre butte, que mon dit seigneur avoit fait au « grant galatas du dit chastel, laquelle il a convenu oster, « pour ce qu'elle estoit trop pesant et faisoit fendre le « planchier sur lequel elle estoit. » — Achat « d'ung tym-« bre où il y a treize clochettes pour la chapelle de mon-« seigneur. » — Paiement à Drouhot, argentier de Dijon, pour la façon d'un calice d'argent fin doré en dedans et en dehors, pesant 2 marcs et 2 *tréseaulx*, fabriqué avec deux petits bassins, qui faisaient partie des joyaux et reliques de la chapelle.

B. 5798. (Registre.) — In-folio, 158 feuillets, parchemin.

1457-1458. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, capitaine châtelain. — Les terriers de la châtellenie, y compris les terres provenant de Jacques de Rochefort, sont renouvelés par Philibert Guenot, lieutenant du châtelain, et Jean Lefèvre, de Dijon, jurés de la Cour, et en vertu des lettres de commission de la Chambre des Comptes; — copie des franchises de Rouvres et de la transaction de 1357 entre les francs et les taillables de Rouvres; — recette des taillables de Pluvet. — Ouverture de fenêtres dans l'oratoire de la duchesse, en la chapelle du château, « pour regarder « à l'autel qui est devant le dit oratoire. » — Achat de 12 claies d'osier, pour faire sécher au four, pour monseigneur, les cerises de son jardin de Rouvres. — Pose de deux verrières dans les fenêtres « de çà et de là du grant autel « de la chapelle, sur lesquelles sont en verre deux écus-« son aux armes de monseigneur et de madame de Bour-« gogne, iceulx écussons bourdés de leurs devises. »

B. 5799. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de noble Jean Martin, capitaine châtelain. — L'émine de froment, mesure de Dijon, est vendue au plus offrant 1 franc. — Façon d'un petit clocher en bois à quatre pans, fait dans la chapelle par le charpentier de Rouvres, Jean Chaigny, pour pendre la cloche de ladite chapelle. — 20 francs payés « à Jean Raoul, qui dus lui estoient pour la « façon d'ung psaultier, garni de calendrier, d'un commun « de sains, et y sont toutes les ignes (hymnes), les collectes « et chapitres de l'an, et l'office de la Fête-Dieu, du jour « des huitaines (octaves), ensemble les vigiles de mois, « tout à l'usaige de Châlon, par lui fait pour la chapelle de « monseigneur le duc, en son chasteau du dit Rouvres. » — Salaire de Nicolas de Morangy, couvreur, « pour avoir « couvert d'ardoises la vis de pierre (escalier tournant) de « la grosse tour du châtel. »

B. 5800. (Cahier.) — In-folio, 431 feuillets, parchemin.

1464-1467. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Martin, sommelier de corps du duc de Bourgogne, son capitaine et châtelain de Rouvres. — Réparations faites au contre-poids des ponts-levis. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, par lesquelles il nomme Philippe Martin, son second sommelier de corps, à l'office de châtelain de Rouvres à la place de Jean, son frère, promu à la charge de gruyer dans les bailliages de Dijon, de l'Auxois et de La Montagne, au lieu de Michel de Chaugy, nommé bailli de Mâcon, à la place de feu Louis de Chantemerle. — Réparations faites aux treizes lucarnes de la tour neuve. — Dépenses faites par Jean de Dombelle, maître des œuvres de charpenterie du duc, pour faire une « galerie de « bois depuis la *vis* de la grosse tour jusqu'à la salle du long « de la chapelle, entre la dite tour et la dite salle. » — Jean Raoul, clerc, écrivain de forme, demeurant à Rouvres, reçoit 15 francs pour avoir fait « ung ordinaire (missel), à « l'usage de Châlon, pour servir en la chapelle de Rou-« vres, escript de bon encre et tourné de asur et de ver-« million, sur bon parchemin de viellin, relié et couvert « d'ais, fermé à fermaulx de lothon (laiton). »

B. 5801. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Ar-

nolet Macheco, conseiller de monseigneur, son receveur au bailliage de Dijon. — Achat de clous destinés à fixer le clavin (bardeau) dont on couvrait les toits du château et de ses dépendances. — Recette des deniers que devaient annuellement plusieurs habitants de Rouvres, à peine de 7 sous tournois d'amende ; ils devaient 7 sous 8 deniers maille dijonnais, le gros compté pour 15 deniers ou 16 deniers parisis.

B. 5802. (Cahier.) — In-folio, 184 feuillets, parchemin.

1471-1472. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Arnolet Macheco. — Richard Juif, bourgeois de Dijon, donne une livre de cire sur des bâtiments situés à Marliens. — Tailles à volonté, dues à Rouvres. — Recette des amendes et exploits de justice au siége de Longeaut, et dont la moitié appartenait à messire Guillaume de Rochefort. — L'émine de froment, mesure de Dijon, est vendue un franc. — Gages de Philippe Martin, châtelain et capitaine de Rouvres.

B. 5803. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1472-1473. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Arnolet Macheco. — Ouvrages et réparations faits au château, sous la direction de Séverin Bourgeois, maître des œuvres de charpenterie du duc de Bourgogne, — Dépenses pour la chasse aux leurres (loutres).

B. 5804. (Registre) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1476-1477. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Vaulthey, dit Bisot, receveur de la châtellenie et de la gruerie pour le Roi. — Héritages vacants et improductifs, « pour ce qu'on n'a trouvé personne qui riens en ait « vous u donner, ne qui les ait voulu labourer, combien « qu'ilz aient esté criés par plusieurs fois. » — Inventaire des biens et provisions demeurés à Rouvres après le départ de madame de Savoie, en octobre 1476. — Transport fait de Rouvres à Dijon du linge et autres objets mobiliers « fournis à l'estat de Madame de Savoie, estant à Rouvres, « tant vaisselle d'étain, comme pots, poelles, chaudières, « trépiés, grilles de fer, utiles à la cuisine. »

B. 5805. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1477-1478. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Vaulthey, dit Bisot, commis à la recette par noble seigneur Philippe Pot, chevalier, seigneur de La Roche et de Châteauneuf, conseiller, chambellan du Roi et grand sénéchal de Bourgogne, auquel le roi Louis XI avait donné les revenus de cette châtellenie. — Gages de Philippe Martin, qui avait été institué châtelain et capitaine de Rouvres, par lettres du duc Charles, datées de Saint-Omer, le 1er novembre 1471.

B. 5806. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1478-1479. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Vaulthey, pour Philippe Pot, grand sénéchal de Bourgogne. — Rentes en grains payées au chapitre de Beaune, au prieur d'Époisses, à messire Antoine d'Argenton, chapelain de l'une des anciennes chapelles de Rouvres, à l'abbé d'Hauterive, à l'abbé de Pontigny. — L'émine de froment est vendue 2 francs.

B. 5807. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1496-1497. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Vaulthey, châtelain pour le Roi. — L'abbé de Cluny donne 10 francs parisis au Roi, à cause de la terre de Sathenay. — Une somme de 500 livres tournois est donnée par le Roi à Jean de Châlon, prince d'Orange, « pour recompense du revenu de Rouvres. » — Salaire d'un charpentier, qui avait refait la barre qui était au bout des fossés, « par où entrait la rivière. »

B. 5808. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Renaud Bayote, receveur, qui tenait cet office de Jean, seigneur d'Aumont, d'Estrabonne et de Couches, lieutenant général en Bourgogne, en l'absence de M. de Baudricourt, gouverneur de ce pays. — « Recette de l'amodia-« tion de la garde des Roptures et de la Vasserotte, apparte-« nant au Roi ; » — des amendes et exploits de justice, advenus dans la mairie de Rouvres.

B. 5809. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, parchemin..

1502-1505. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean de Maizières, receveur pour le Roi, qui avait donné les revenus de cette châtellenie à la princesse d'Orange, « pour les bons, grands, agréables et recommandables « services que son mari lui avait rendus. » — Recette de la gruerie. — 3 sous tournois sont dus à Étienne de Chissey, seigneur de Varanges, à titre de gardien de trois soitures de pré, situées dans la prairie de Varanges, dit le pré de la Fontaine, dans le voisinage des Templiers.

B. 5810. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, parchemin.

1505-1507. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean de Maizières, receveur de la châtellenie, dont le revenu était donné à Philiberte de Luxembourg, princesse d'Orange. — Produit de la pêche des étangs. — Grandes réparations faites aux moulins de Fauverney. — Gages de Jean Vaulthey, capitaine châtelain de Rouvres.

B. 5811. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1507-1508. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur, institué par le roi Louis XII. — Gages de Vincent Petitjean, portier des porteries du donjon et du château ; — de Mathieu Clauseaul, écuyer, concierge et garde des maisons et hôtel du Roi à Dijon. — La princesse d'Orange prend 50 livres sur le revenu de Rouvres.

B. 5812. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, parchemin.

1538-1510. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Le Roi tient les habitants de Rouvres quittes, pendant dix ans, des 1,000 émines de blé qu'ils lui devaient, à condition de lui en donner 204 chaque année, toutes charges acquittées. — Dépense pour empoissonner les étangs. — Amodiation des amendes et des exploits de justice, prononcés par la mairie de Rouvres.

B. 5813. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1510-1511. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Gages de Jean Vaulthey, dit Bisot, capitaine châtelain ; — de Simon Vaulthey, dit Bisot, maître forestier des bois Le Duc, Boulouze et Chassaigne. — Produit du grand étang de Sathenay.

B. 5814. (Registre.) — In-folio, 208 feuillets, parchemin.

1511-1512. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Les mille émines sont toujours remplacées par 204 émines de froment et 128 émines d'avoine. — Payement de cens de froment dus à Rouvres pour coutumes. — Recette du prix de l'amodiation du quart de la messerie de l'aval de Fauverney.

B. 5815. (Registre.) — In-folio, 143 feuillets, parchemin.

1512-1515. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Rente en froment et en avoine payée par le domaine au prieur de Notre-Dame de Bonveau-sous-Talant. — Payement fait à frère Sébastien Samson, religieux et boursier de l'abbaye de Citeaux, qui avait vendu 26,000 carpailles de 4 à 5 pouces de long à 2 francs et demi le mille, pour empoissonner le grand étang de Sathenay. — L'émine de froment est vendue 2 francs 8 gros, c'est-à-dire 2 gros la mesure.

B. 5816. (Registre.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin.

1515-1517. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Recette de 40 émines de froment, provenant de l'amodiation des moulins de Fauverney, accordée à Simon Chapotet, pour vingt-un ans, dont les six premières années ne devaient être payées que 35 émines. — L'émine de froment est vendue 45 sous, c'est-à-dire 2 sous 9 deniers la carteranche. — La vente « de « la paisson et des glands des bois Le Duc, Boulouze et « Chassaigne » produit 32 livres tournois.

B. 5817. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1517-1519. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — L'abbesse de Tart, dame Jeanne de La Faye, reçoit annuellement 12 émines de froment et 4 d'avoine, à cause de son église abbatiale. — L'abbé de Hauterive, à cause de son église abbatiale, reçoit 80 émines, par moitié froment et avoine, sur les grains de la matroce.

B. 5818. (Registre.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1519-1520. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de François Jordenet, receveur. — Réparations faites sur les deux tours du portail du donjon. — Denis Chaussin, verrier de Dijon, reçoit 40 sous tournois pour avoir fait, « en « quatre pannaulx de verre, les armes du Roi d'un coté « et les trois Rois de l'autre, contenant le tout 12 pieds. « — Dépense d'huile pour l'entretennement d'une lampe « clairant nuyt et jour en la chapelle de Rouvres, devant « les saintes reliques y estant, laquelle lampe a esté donnée « par aucuns gens de bien de Dijon, eulx estans retirés audit Rouvres, pour la peste regnant lors audit « Dijon. »

B. 5819. (Cahier.) — In folio, 78 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Guiot Robin, nommé receveur de Rouvres par lettres de François Ier, données à Argilly, le 26 juin 1521. — Gages

de Jacques Humbert, châtelain de Rouvres. — Recette de cense à Saint-Phal et Bretenières. — Maître Pierre Libry, chanoine de la Sainte-Chapelle de Dijon, reçoit 30 émines de blé, qu'il avait coutume d'avoir chaque année, pour la desserte de l'une des deux anciennes chapelles du château de Rouvres.

B. 5820. (Cahier.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1523-1525. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Guiot Robin, receveur. — La réduction à 330 des 1,000 émines de la matroce, faite par Louis XII pour dix années, ayant fini en 1511, les habitants en obtinrent la continuation, en dédommagement de ce que, outre « les « guerres et divisions qui régnèrent avec la mortalité, ils « furent pillés et bruslés, en 1513, par les Suisses venus « en Bourgogne, et estoient devenus si povres qu'ilz « n'avoient pu supporter les frais pour faire poursuivre « devers le Roi Loys d'avoir autre rémission. »

B. 5821. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, parchemin.

1525-1528. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Guiot Robin, receveur — La recette est nulle à Longeault, « pour ce que messire Guillaume de Rochefort, chancelier « de France, en son vivant, et, depuis son trépas, messire « Guy de Rochefort, aussi chancelier, son frère, puis « messire Jean de Rochefort, chevalier, bailli de Dijon et « seigneur de Pluvault, en prenaient le revenu par don du « souverain, nonobstant la révocation et réunion faite es « mains du Roy. » — Ambroise Billia, procureur de Ludovic, comte de Beljoyeux (Belgiojioso), reçoit le montant des revenus de Rouvres, à lui donnés par la Régente, mère du Roi, « pour en jouir jusqu'à ce qu'il eût recouvré les « seigneuries qui lui estoient détenues au duché de Milan, « par les ennemis du Roi. » — Voyage fait par un huissier à Iseure, près du receveur de Rouvres, pour lui enjoindre d'avoir à retenir tous les revenus de la châtellenie dus au seigneur de Beljoyeux.

B. 5822. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1529-1531. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Mongin, institué receveur de la châtellenie, par lettres du roi François Ier. — Vérification de ces lettres par Pierre d'Apetigny, seigneur de Saint-Ligier-des-Aubris, général des finances en Bourgogne. — Le revenu de cette châtellenie avait été donné par le Roi à haut et puissant seigneur messire Philippe Chabot, chevalier de l'ordre, seigneur de Brion et de Beaumont, baron de Mirebeau et de Pagny, comte de Buzançois, amiral de France, lieutenant général et gouverneur de Bourgogne. — Achat, moyennant 303 livres 15 sous tournois, de 30 poinçons de vin de Chenôves, pour la provision de « mondit sieur « l'admyral. » Noble homme Pierre de Lesvaulx, écuyer d'écurie de l'amiral, reçoit une pension de 121 livres, pour son entretènement à son service. — Frais de nourriture des hérons qui étaient dans la héronnerie de Rouvres, appartenant à l'amiral Chabot. — Achat de 43 boisseaux d'orge, pour la nourriture des paons et des poules dudit amiral. — Dépenses pour faire détendre et battre les tapisseries qui étaient tendues, quand l'amiral était à Dijon, au mois de décembre 1530. — Frais de nourriture des « grans berbis, moutons et agneaux que monseigneur « a à Rouvres »

B. 5823. (Registre.) — In-folio, 171 feuillets, parchemin.

1531-1534. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Mongin, au profit de Philippe Chabot, amiral de France, gouverneur de Bourgogne. — Réparations de tous les chalitz du château de Rouvres, « pour la venue de « madame l'admyrale. » — Pension de dame Nicole d'Assy, gouvernante et nourrice de mademoiselle d'Apremont, fille de monseigneur l'amiral. — Honoraires d'un notaire « pour l'acte de donation de la comté de Charny, Pouilly, « Arnay-le-Duc et Mont-Saint-Jean, faite par madame la « princesse à mondit seigneur l'admiral. » — Salaire de Nicolas Jacotot, juré de la ville de Dijon, pour la visite des vignes. — Frais de nourriture des poules d'Inde que l'amiral entretenait à Rouvres.

B. 5 24. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1534-1537. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Mongin, receveur pour Philippe Chabot. — Les 1,000 émines de la matroce sont réduites, pour six ans, à 332. — Cens de 3 émines d'avoine, données à l'abbaye de Maizières-lez-Beaune.

B. 5825. (Registre.) — In-folio, 142 feuillets, parchemin.

1537-1541. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Philibert Mongin, receveur royal, au profit de Philippe Chabot. — Recette de l'amodiation des moulins de Fauverney, amodiés par Lesbaulx, écuyer de l'amiral et son homme d'affaires. — 16 carteranches d'avoine, mesure de Saint-Louis, équivalant à l'émine de ladite mesure, ne font que 16 boisseaux trois quarts et un seizième de boisseau mesure de Dijon, dont l'émine en contenait 32. — Recette de 50 livres provenant de l'amodiation des *Roptures* et de *La Vasserotte*.

B. 5826. (Registre.) — In-folio, 197 feuillets, parchemin.

1541-1544. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Simon Chapotet, nommé receveur en remplacement de Philibert Mongin. — Ordonnance qui enjoint au comptable de donner un cautionnement, sous peine de suspension.— Arrêt de la Chambre des Comptes portant suspension dudit Mongin, pour n'avoir pas satisfait à cette demande, etc.; — Notification de cet arrêt à lui faite, à la requête de l'amiral Chabot. — La mesure de froment à Rouvres est la mesure de Saint-Loys, et 16 carteranches de froment de cette mesure ne revenaient qu'à 11 carteranches un tiers et un douzième de la mesure de Dijon.

B 5827. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1544-1546. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion, nommé receveur sur la résignation de Philibert Mongin, par lettres de Claude de Lorraine, duc de Guise, pair de France, comte d'Aumale, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, « usufructuaire » de la terre de Rouvres, à lui donnée par le Roi, avec la nomination des bénéfices et offices vacants. — Copie des confirmations de ces lettres par le roi François Ier. — Enregistrement de ces lettres par la Chambre des Comptes et vérification par le général des finances Philippe Marlant ; — lettres de confirmation, émanées du roi Henri II. — Conditions du bail de l'amodiation de la châtellenie.

B. 5828. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1546-1548. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion, au profit du duc de Guise. — Messire André de La Val, prieur d'Époisses, de l'ordre de Grammont, reçoit 52 émines de froment de rente, sur le grenier de Rouvres. — Les 1,000 émines de blé sont réduites à une recette de 201 émines de froment 7 carteranches un vingt-quatrième et un quarante-huitième de carteranche, mesure de Rouvres, et à 128 émines d'avoine. — Pierre Savve, chapelain de l'une des deux anciennes chapelles fondées au château de Rouvres, reçoit 10 livres pour la valeur de la robe « attachée à l'office de chapelain. »

B 5829. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1548-1550. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion, au profit du duc de Guise, « usufructuaire. » — Recette des amendes de ladite châtellenie. — Frais de la tenue des jours de Fauverney.—Récépissé annexé d'Antoinette de Bourbon, duchesse « usufructuaire « de Guise, qui accuse réception de ce que le receveur de Rouvres lui devait.

B. 5830. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1550-1553. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion. — Procès-verbal de l'amodiation de la châtellenie, tranchée en faveur de Denis Grozelier, plus offrant, pour la somme de 1,160 livres tournois par année, pendant trois ans ; Jean Chauvelot était son associé. — Les coupes de bois, les menus cens en deniers, les lods, les épaves, les confiscations, le château, la maison-fort, la basse-cour, le verger et tout le pourpris dudit château, sont réservés par le bailleur, les greniers exceptés. — Inventaire et description des meubles du « château et des reliquaires d'or et d'argent, vestemens et « ornemens de la chapelle, estans en bonne et grosse « valeur, » après le décès d'Antoine Drouhinot, capitaine et châtelain de Rouvres, en présence des chanoines de ladite église, du maire du lieu et de plusieurs autres témoins, qui avaient assisté au récolement et à la pesée desdits objets. — Visite de la châtellenie par Guillaume Tabourot, maître extraordinaire de la Chambre des Comptes, Nicolas Morelot, procureur du Roi en icelle, Antoine Bossuet, auditeur extraordinaire, à cause d'une contestation que le Domaine y avait avec les Chartreux de Dijon. — Achat de deux cadenas, pour une armoire contenant les reliques.

B. 5831. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, parchemin.

1553-1556. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion. — Voyage fait à Bourg-en-Bresse, pour y porter aux officiers comptables l'ordre du trésorier général qui leur enjoignait de produire leurs titres pour la vérification de leur recette. — Payement d'épices, au profit de la Chambre des Comptes, suivant l'édit du Roi. — Tenue des grands jours de la gruerie. — Mandement fait par la Chambre des Comptes, à Henri Béaul, de payer au receveur 319 livres, et, à son refus, de saisir et de vendre ses biens.

B. 5832. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1556-1557. Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jean Terrion. — Voyage fait à Rouvres par deux sergents royaux, Philibert Colin et Jean de Charry, pour faire mandement à Guillemette Chapotet, retirée à Genève, de produire par-devant la Chambre des Comptes certaine obligation de 400 livres dues à son mari, ancien receveur, décédé,

par Pierre Charron, et ensuite pour obliger ladite Guillemette au payement de ladite somme.

B. 5833. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1562-1564. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Antoine Terrion, institué dans l'office de receveur par lettres du roi Charles IX. — Entérinement et acte de cautionnement, après la résignation de Jean, père dudit Antoine. — Salaire de Pierre de Beaune, charpentier de Dijon, qui, par ordre du trésorier, était allé dans les forêts de cette châtellenie « sçavoir s'il y avoit des poiriers, pour « faire les vis du treul de Chenôves. » — Remboursement d'avances faites par maître Claude Theniard, conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances en Bourgogne, capitaine et châtelain de Rouvres.

B. 5834. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1581-1582. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Terrion, receveur ordinaire des domaines du Roi dans la terre de Rouvres. — Rente en blé payée au chapitre de Notre-Dame de Beaune.

B. 5835. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1583-1584. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Terrion. — Il reçoit 900 écus de maître Edme Rappelet, procureur au Parlement de Dijon, amodiateur du revenu de la châtellenie ; — 200 livres de 18 sous le franc valaient 3 livres 2 sous 2 deniers deux tiers de denier. — Maître Pierre Peschard, chapelain d'une des anciennes chapelles du château, reçoit, pour la valeur de sa robe annuelle, 10 livres, valant 3 écus et 20 sous. — Charles de Lorraine, duc de Mayenne, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, perçoit le revenu de cette châtellenie, que le Roi lui avait donné.

B. 5836. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1584-1585. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Terrion. — Chapitre de la recette de Longeaut, Pluvault et Pluvet, dont jouissaient depuis longtemps les héritiers de Guillaume de Rochefort, autrefois chancelier de France. Cette terre avait été réunie au domaine, par la Chambre des Comptes ; mais, attendu l'opposition desdits héritiers, portée par eux devant le Parlement de Paris, madame de Pluvault avait reçu de cette Cour, mainlevée de la seigneurie, jusqu'à la décision à intervenir. — Pension payée à Jérôme de Xaintonge, procureur du Roi en la justice des eaux et forêts du bailliage de Dijon. — Rente assignée par suite de la réunion du domaine, payée à Jean Thomas, conseiller du Roi au Parlement de Dijon, ayant droit, par transport de feu Eglantine Carrelet, sur le four banal, qui avait été aliéné. — Réparations faites à l'auditoire royal de Rouvres et à une chambre qui servait de prison au bout de la halle.

B. 5837. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, papier.

1590-1591. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas, dit Montagne, receveur alternatif. — Sous le titre de « Fiefs et aumônes, » sont comprises les mesures de blé et d'avoine données annuellement au chapitre de Notre-Dame de Beaune, au prieur d'Époisses, aux chapelains de Rouvres, à l'abbaye d'Hauterive, au prieur de Bonveau. — Les émines de froment données autrefois à l'abbaye de Pontigny sont versées dans les greniers de M. de Frasans, qui avait acheté les droits de cette abbaye. Les autres fiefs et aumônes sont au profit de l'abbaye de Clairvaux, de madame Claude de La Tournelle, abbesse de Notre-Dame de Tart, et du vicaire desservant l'église de Saint-Jean de Rouvres.

B. 5838. (Cahier.) — In-folio, 196 feuillets, papier.

1595-1596. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Pierre Terrion, rédigé d'après « l'état au vray » adressé audit receveur par les présidents et trésoriers généraux de France au Bureau des finances en Bourgogne, « à pré- « sent transféré en la ville et cité d'Ostun. » — Gages d'Antoine Terrion, écuyer, capitaine et châtelain de Rouvres ; — de Jean Gouhault, maître du marteau des bois du Roi. — Réduction en faveur de l'amodiateur de la châtellenie, « en considération de la povreté et de la « misère du peuple, advenue, tant à cause des guerres, « troubles, famines, que pestes ayant régné audit Rou- « vres et lieux circonvoisins. »

B. 5839. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1600. — Rouvres-lès-Dijon. — Compte de Claude Thomas, dit Montagne, receveur alternatif. — Réparations du four banal. — Le revenu de la châtellenie avait été donné à Charles de Gontault, duc de Biron, maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Bourgogne, pour neuf années, dont celle de ce compte était la cinquième. — Le duc de Biron ne reçut rien, faute de fonds.

B. 5840. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1602. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de maître Claude Thomas. — Parmi les personnes qui reçoivent des rentes assignées sur le domaine de Rouvres, figurent : Pierre Bouhier, conseiller du Roi et commissaire aux requêtes du Palais à Dijon ; Pierre Thomas, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes ; madame Girardot, veuve de Robert Baillet, conseiller au Parlement ; Bernard de Vienne, lieutenant de l'une des quatre compagnies du corps du Roi, bailli de Bresse ; Michel Barbier, conseiller du Roi, contrôleur général du taillon. — Le duc de Biron ne reçut pas encore le revenu de la châtellenie, faute de fonds.

B. 5841. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1607. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas, receveur alternatif. — Rente assignée au profit de Philibert Jacquot, écuyer, seigneur d'Esbarres et de Neuilly. — Réparation d'une grande brèche, que l'inondation avait faite aux moulins de Fauverney. — Droits de vacation, payés à Guy de Buisson, avocat du Roi, pour l'amodiation du Domaine. — 400 livres sont données à messire Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur et lieutenant général en Bourgogne, à qui le Roi avait accordé les revenus de la châtellenie de Rouvres.

B. 5842. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1608. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas. — Pierre Terrion, fermier général de la châtellenie, verse 2,400 livres, pour lesquelles le revenu de Rouvres lui avait été abandonné par les trésoriers généraux, comme au dernier enchérisseur. — Indemnités accordées à l'amodiateur des moulins de Fauverney, à cause de la ruine de la chaussée. — Achat d'une cloche de 102 livres, posée dans la tour du château de Rouvres, « pour servir à la recette des grains de la redevance des « Maistroisses, et remplacer celle qui y était ancienne« ment. »

B. 5843. (Registre.) — In-folio, 202 feuillets, parchemin.

1609-1610. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas, « comptable satisfaisant à l'arrêt de la « Chambre des Comptes en 1600, par lequel luy a esté « enjoint de représenter le présent compte, sans avoir « égard à celui qu'il a esté contraint de dresser et de « rendre à Saint-Jean-de-Losne, par-devant Antoine Bro« card et Nicole Humbert, président et maître ordinaire « en ladite Chambre, établie pour le service du Roi à « Semur, commissaires députés, et cloz au mois de mai « 1592. Ayant esté pour cet effet, icelui comptable, prins « et mené prisonnier en ladite ville de Saint-Jean-de« Losne. » — Le Roi ne prend rien à Longeaut, parce que messire Joachim de Rochefort, chevalier des Ordres du Roi et lieutenant ordinaire de la Chambre, seigneur de Pluvault, jouissait du revenu à lui donné par lettres patentes du roi Henri III, en contre-échange de la seigneurie de Billy. — Émines de froment, données à messire Jean de Saulx, vicomte de Tavanes, établi par le Roi au gouvernement des biens de l'abbaye d'Auberive. — « A l'occasion des guerres, tous les sous-fermiers du « domaine de Rouvres avaient esté forcés, avec rigoureux « traitements, par les gens de guerre de la garnison de « Saint-Jean-de-Losne et par commandement du sieur de « Tavannes, lieutenant général pour le Roi, de faire, en « 1590, le paiement des deniers de leurs sous-fermes à « Saint-Jean-de-Losne, pour le service de Sa Majesté. »

B. 5844. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, parchemin.

1610-1611. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas. — Dépense d'avoine faite sur les greniers de la matroce. — Recette de cire due par plusieurs habitants de Rouvres, pour le luminaire de la chapelle du Roi ; — des tailles à volonté dues à Thorey. — Remboursement fait à Jean Rigolier, greffier en la châtellenie et portier du donjon et de la basse-cour de Rouvres. — La matroce est représentée cette année par 500 émines de blé. — Messire Jacques de Saulx, aumônier du Roi, abbé commendataire de Notre-Dame d'Auberive, reçoit les émines de blé dues à cette abbaye par le grenier de Rouvres.

B. 5845. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1615. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas. — La recette des trois années précédentes ayant été commise aux soins de Jean Rigolet, de par les trésoriers généraux, ledit Thomas n'a pas à s'en occuper. — La redevance, sous le titre de matroce, portée en ligne de compte pour 204 émines par le receveur, est biffée par la Chambre des Comptes, qui remplace ce chiffre par celui de 500. — Fief-aumône payé à Claude Legoux, chanoine de la cathédrale de Langres, chapelain de l'une des chapelles de Rouvres, fondée au château en l'honneur de sainte Marie-Madeleine. — Semblable fief payé au curé de l'église paroissiale de « Monsieur Saint-Jean-Baptiste. »

— Rente assignée à demoiselle Jeanne de Souvert, veuve de François Maillard, trésorier général de France en la Généralité de Bourgogne.

B. 5846. (Registre.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1618. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Claude Thomas, dit Montagne. — Roger de Bellegarde, grand écuyer de France, gouverneur de Bourgogne, à qui le Roi avait donné la jouissance des revenus de Rouvres, à charge d'en payer les diverses rentes, les fiefs et autres droits, verse pour les acquitter une somme de 1,431 livres. — Recette : de la matroce, maintenue à 204 émines ; — des droits de la halle de Rouvres, du four banal, de la garde, des *rotures* et *vacheries*, de la conciergerie, de la prévôté.

B. 5847. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1618-1619. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jacques Philippe, receveur institué par lettres du Roi Louis XIII. — Récépissé de 200 livres versées par ledit Philippe, pour son office, plus de 20 livres, pour le droit de marc d'or. — Acte de prestation de serment ; — enregistrement à la Chambre des Comptes ; — acte de cautionnement. — La Chambre des Comptes efface les 204 émines, qui avaient passé dans les comptes précédents, pour en exiger 500. — Bénigne de Cirey reçoit le bénéfice attaché à l'une des chapelles du château de Rouvres.

B. 5848. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1620-1622. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte de Jacques Philippe. — Guillaume Mugnier, demeurant à Dijon, fermier général du revenu de la châtellenie, verse entre les mains du receveur 4,500 livres, pour les trois années de ce compte, à raison de 1,500 livres par an, pour acquitter les charges de la châtellenie et le montant de la ferme. — Bénigne de Frasans, greffier au Bureau des finances en Bourgogne, et Jean Guillaume, avocat en Parlement, reçoivent les émines de froment attribuées naguère à l'abbaye de Pontigny.

B. 5849. (Cahier.) — In-folio, 123 feuillets, parchemin.

1623-1627. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Étienne Terrion, à la place de Guillaume Mugnier, « qui « avoit esté pourvu et ne s'y estoit pas voulu faire recep- « voir. » Les lettres d'office de Terrion sont données par Louis XIII, au camp devant Montauban, le 18 novembre 1621. — Les maire et échevins de Rouvres donnent 128 émines d'avoine, pour l'acquittement des charges de la châtellenie. — Énumération et recette des prés du domaine.

B. 5850. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1629. — Rouvres-lez-Dijon. — Compte d'Étienne Terrion, présenté à la Chambre des Comptes par le comptable, assisté de Pierre Le Grand, son procureur ; — Claude Thomas donne 26 livres, prix de l'amodiation des banvins de Rouvres. — Recette du revenu « des glands, paissons, peisselys et pâturages du bois Le « Duc, Boulouze et Chassagne. » — Gages d'Étienne Terrion, capitaine et châtelain de Rouvres.

B. 5851. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1404-1407. — Sacey (Cessey-lès-Vitteaux). — Compte de Perrin de Ravière, commis au gouvernement de la prévôté de Sacey, pour le duc de Bourgogne, par noble homme et sage Jean de Rochefort, écuyer, bailli d'Auxois. — Recette des habitants d'Arnay-sous-Vitteaux, « qui « sont bourgeois, quand il leur plaît, dans la châtellenie de « Semur ; » — des deniers dus par les bourgeoisies en la ville de Flavigny, dont les habitants, « quand il leur plaît, « sont bourgeois de l'abbaye ; » — de 7 francs d'une amende prononcée dans la justice de la prévôté, contre un homme qui avait « féru un autre à sang. » — Publication, faite à Flavigny et à Vitteaux, « que touz gentilzhommes » de la prévosté fussent montez et armez au mandement de « monseigneur de Bourgogne, qui devoit estre à Pont- « Aubert le 14 septembre 1405. — Amende payée par un individu qui avait coupé du bois à paisseaux, sur le terrain de Jean Daubenton, de Flavigny.

B. 5852. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Sacey (Cessey-les-Vitteaux). — Compte d'Odot Sarredin, d'Arnay-sous-Vitteaux, commis au gouvernement de ladite prévôté, par lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Recette des deniers de la bourgeoisie. « Et est la nature de ladite bourgeoisie telle, « que se l'abbé de Flavigny ou ses officiers font aulcuns « griefz ou molestation à ung ou plusieurs des habitants « dudit Flavigny, yceulx habitants se puent faire advouer « bourgeois de mon dit seigneur par ung de ses sergens « verbalement, qui notifie à l'abbé cette bourgeoisie et lui « faict deffense que, eulx bourgeois, il ne s'entremette « aucunement de avoir congnoissance d'eulx, et sont « tenus iceulx de venir à Arnay, tenir leur bourgeoisie et « y résider de leur corps. » — Girard Dampnote, de

Vitteaux, se présente devant le prévôt, fermier de Cessey, au bourg de Vitteaux, près du pont, et, en présence de plusieurs personnes, lui déclare, de sa franche et libre volonté, « qu'il s'advouoit bourgeois de mon dit seigneur, « de semblable bourgeoisie que celle de Sacey, en « payant 5 sous tournois. » — Cet individu, ainsi reçu bourgeois de Cessey, revint vers le prévôt au bout de quatre mois, et, en présence de témoins, lui signifia qu'il renonçait à cette bourgeoisie, lui donna encore 5 sous, et sa renonciation fut reçue.

B. 5853. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1306. — Sagy. — « C'est li taille faicte es gaynours « (gaigneurs, fermiers, laboureurs) de la terre de Sagey. » Ce compte ne contient que des rôles de recette ; chaque individu s'y trouve indiqué avec la somme qu'il paye. — Recette des servis que devaient les bourgeois. — Rôle de la recette des deniers donnés, par « li jurez de la terre de « Sagey. » Ce rôle est divisé en quinze colonnes, contenant ensemble 540 noms propres.

B. 5854. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1383-1386. — Sagy. — Compte de Huguenin Voillart, de Seurre, receveur de la terre de Sagy, pour le duc de Bourgogne. — Recette des blés dus annuellement par les bourgeois et les « gaigneurs. » — Étienne de Changey, pontonnier, reçoit deux quartaux de seigle, pour peine et salaire de passer et repasser les gens et officiers du duc à Sagy, quand ils allaient à Louhans, à Châlons, à Cuisery et ailleurs. — Recette des gardes dues au duc en la terre de Sagy, à cause de son château dudit lieu. — La poule est vendue 4 engroignes. — Recette de la gruerie de Sagy. — Vente des poissons de l'étang de Mons.

B. 5855. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1386-1389. — Sagy. — Compte de Huguenin Voillart. — Recette de la chassepoilerie (messerie) de la terre de Sagy ; — de millet et de panis ; — des cires de garde, dus par plusieurs personnes du pays environnant ladite terre, étant elles et leurs biens sous la garde du duc de Bourgogne.

B. 5856. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Sagy. — Compte de Guillaume Voillart, de Seurre, clerc, au nom de feu Huguenin Voillart, son oncle. — Gages de Richard Bourgeois, portier du château de Sagy. — Recette des dîmes de La Vallée, de Villebernoux, de Ville-Jassoubz, de Viage. — Gages de messire Regnaud, de Montcenis, chevalier, capitaine et châtelain de Sagy.

B. 5857. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1390-1392. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey, institué receveur par lettres de la Chambre des Comptes, après la mort de Huguenin Voillart. — Recette de 128 poules : chaque feu d'habitant gaigneur en devait deux annuellement à carême entrant. — Recette des lods et relods (droit de mutation) : un individu qui avait acheté une maison pour 8 francs donne 6 deniers par franc, et le franc était compté pour 18 sous, en son nom et en celui du vendeur. — La livre de chandelle est vendue 8 engroignes ; 3 livres faisaient 2 gros ; quatre paires d'estivaulx (bottes) pour pêcher, sont payées ensemble 4 francs. — La journée du pêcheur est estimée un gros.

B. 5858. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin ; 10 feuillets, papier.

1393-1394. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. — Recette du prix de l'amodiation des dîmes de Paremin, liges à monseigneur. — Poules, vendues aux gaigneurs qui les devaient, estimées chacune 4 engroignes, et en total 3 francs et demi, plus 8 engroignes. — Rôle des individus qui, étant dans la garde du duc, à cause de son château de Sagy, lui devaient chacun une livre de cire, ou un cens en argent. — Compte de la gruerie.

B. 5859. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin ; 33 feuillets, papier.

1395-1399. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey, receveur. — Réparations au pont du pré de Colars, du chaffaut du donjon, et des toits de la cuisine. — Recette « des échoites et des mortes mains. » — L'abbé du Miroir et le prieur de Gigny donnent chacun 10 livres de cire pour cause de garde. — Recette des deniers « de « la grant et petite Mairie (messerie). »

B. 5860. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin ; 23 feuillets, papier.

1399-1402. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. — Recette du froment dû par les bourgeois et les gaigneurs de la terre de Sagy, provenant des dîmes de Viage, de Cornieuro, de Parmain, de Villejouzoul, de La Vallée, de Villebernoux, de Fontevessaulx, de Servaigne et du moulin de Sagy. — Recette du seigle et de l'avoine

de même provenance; — de la dîme du millet, du panis, de la cire, des gelines, de la blairie, de la sergenterie, du four banal, du péage, de la forêt, de la vente des foins, de cens, des gardes, des lods et des mainmortes.

B. 5861. (Cahier) — In-folio, 42 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1402-1404. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. — La recette en deniers consiste : 1° en 21 livres 16 sous estevenans, de 18 sous le franc, lesquelles valent 24 livres 4 sous 6 deniers un tiers de denier tournois; 2° en 321 florins et 11 gros de florin, de 16 sous 8 deniers le florin, qui valent 268 livres 5 sous 3 deniers un tiers de denier tournois; 3° en 18 francs 3 gros 10 engroignes, qui valent 18 livres 6 sous 2 tiers de denier tournois; et pour le tout 310 livres 16 sous un denier un tiers de denier tournois. — Soustraction faite des deniers dépensés pour les charges de la châtellenie, il resta en cette année entre les mains du receveur 219 livres 14 sous 9 deniers deux tiers de denier tournois.

B. 5862. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1404-1407. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. — Nicolas Champenois, receveur du bailliage de Châlon, reçoit de celui de Sagy 80 florins, pour les gages de noble Jacquot de Veler, écuyer, capitaine du château de Sagy. — La Chambre des Comptes raye cet article et écrit en marge : « *Radiatur quia debet litteras.* » — Le receveur retranche de son compte 21 florins pour défaut de tailles, à cause des meix vacants.

B. 5863. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1407-1410. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. — Huguenin, fils de Jean de Brancion, prend en froment le sixième des dîmes de Viage.— Recette du produit des biens de Jean Demoisel, étant entre les mains de monseigneur, pour défaut de foi et hommage.— Un quartal de froment est vendu aux enchères 7 gros vieux.

B. 5864. (Cahier) — In-folio, 21 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Sagy. — Compte de Jean de La Mure, commis à la recette de cette châtellenie, par lettres y insérées de Richard de Chancey, conseiller du duc de Bourgogne, maître des requêtes de son hôtel. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, données à Arras, le 11 mars 1410, contenant pouvoir audit Richard de Chancey de révoquer les receveurs qui négligeraient de présenter leurs comptes dans l'année à la Chambre des Comptes. — Rôle des individus payant en argent les gardes à Fontenay, à Cousance, à Bruaille, à Saint-Usage, à Flacey, dont « li seigneur paie 60 sous pour lui et ses hommes. »

B. 5865. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin; 33 feuillets, papier.

1411-1414. — Sagy. — Compte de Guillemin de Crissey. – Recette des tailles dues au duc de Bourgogne, en la terre de Sagy, en monnaie estevenans, dont le florin était compté pour 15 sous. — Deniers versés entre les mains de Jean de Villery, maître de la Chambre aux deniers du duc; — au profit de maître Dreue Marechant, conseiller et maître des comptes; — à Guyot Le Jay, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse; — pour les gages de Jeanne la berceresse de M. le comte de Charollais. — Gages de noble Jean Bouton, écuyer du duc, châtelain de Sagy. — Lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, qui charge Jean Bouton, écuyer, capitaine châtelain de Sagy, et Nicolas Le Vaillant, maître des comptes, de faire réparer le château de Sagy. — Gages de messire Jacques de Villers, naguère capitaine châtelain de Sagy.

B. 5866. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin; 20 feuillets, papier.

1414-1416. — Sagy. — Compte de Guillaume d'Argilly, nommé receveur par lettres du duc Jean sans Peur. — Recette des dîmes de Viage, amodiées à Lancelot Bault pour les moissons de 1415, 6 quartaux, un tiers froment, seigle et avoine; — de 128 poules, vendues à ceux qui les devaient, à raison de 4 engroignes l'une, c'est-à-dire 6 deniers estevenants. — Gages de Regnaud de Champ-Rougeaux, écuyer, portier du château de Sagy, et de noble Jean Bouton, seigneur du Fay, capitaine châtelain. — Voyage de Sagy à Dijon, par le receveur, « auquel Guil- « laume Boillardet avoit assigné jour d'estre otaige en la « ville de Dijon, à peine de 100 livres, deans le dernier « jour de juillet 1415. »

B. 5867. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1425-1428. — Sagy. — Compte de Pierre Griffe, institué receveur par lettres de Philippe, duc de Bourgogne : « Le 28 aoust 1425, Pierre Griffe, nommé au blanc « de ces présentes, fist le serment des offices de procureur « et receveur, ès mains de MM. des Comptes de Dijon, « qui, par vertu des présentes lettres, l'ont mis en posses- « sion des dits offices et a cautionné par Regnaud de Moi-

« sia, écuyer, et Jean de Frotenaire, près de Sainte-« Croix, jusqu'à la somme de 500 livres tournois. Escript « en la Chambre des Comptes de monseigneur le duc à « Dijon, l'an et jour dessus diz. » — La quartal de froment est vendu 20 gros, celui de seigle 16 gros, et celui d'avoine 6 gros.

B. 5868. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin; 22 feuillets, papier.

1428-1432. — Sagy. — Compte de Pierre Griffe, receveur. — Recette de la dîme de Connièvre, amodiée aux enchères 10 quartaux et demi de toutes graines, dans laquelle dame Marie de Saudon, au nom d'Antoine de Brancion, son fils, prenait la sixième partie, comme dans celle de Viage, de Jousseau, de La Vallée, de Villebernoux, Sarvagna. — Gages de Jean de Pourlans, écuyer, portier du château de Sagy. — La recette des revenus des biens de Jean de Moysia, écuyer, qui avaient été saisis faute d'hommage, est nulle, attendu l'attestation de messire Guichard de Saint-Seine, bailli de Châlon, qui certifie que le dénombrement desdits biens a été fait. — Payement des gens d'armes et de traits, « que présentement il convient « mettre sus, pour le bien de mon dit seigneur et de ses « pays et subgetz, tant pour l'ambassade qui est mise sus « pour aller en la cité d'Auxerre, pour le bien de paix, « comme pour advitailler la dite ville, se mestier est. »

B. 5869. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin; 2 feuillets, papier.

1432-1436. — Sagy. — Compte de Rémond de La Roe, institué receveur de Sagy, en vertu de lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, après avoir prêté serment à la Chambre des Comptes et fait un cautionnement de 500 livres tournois, promises par Jean Grand, chevalier, capitaine de Tournus. — Recette de 4 quartaux un tiers de froment, provenant de l'amodiation du droit de Chassepoulière. — Voyage fait à Châlon, où se trouvait le chancelier de Bourgogne, « à l'occasion d'un débat survenu « entre le procureur du duc et les habitans du village de « Flerie, près de l'abbaye du Miroir, lesquels ne voulaient « pas estre compris dans le guet et garde du château de « Sagy. » — Rémission faite au receveur de la somme de 160 francs, « que aulcuns gens d'armes, qui se disoient « estre au sire d'Arcy et aultres, qui furent logiez en la « ville de Sagy, ou temps que mondit seigneur fist son « mandement de gens de guerre, pour la recouvrance de « la ville de Mont-Saint-Vincent, lesquels fouragèrent et « firent grant dommaige en la ville de Sagy, et entre les « autres, rompirent une arche en l'hôtel du receveur et en « ycelle prirent 160 francs. »

B. 5870. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1436-1439. — Sagy. — Compte de Rémond de La Roe, receveur. — Le quartaut compte pour huit quarts, mesure de Sagy. — Recette des tailles dues en la terre de Sagy, montant à 108 florins 4 gros de florin et 2 engroignes; ces tailles se payaient en monnaie estevenants, dont le florin était pris pour 15 sous, et le sou pour 8 engroignes. — La seigneurie de la terre de Sagy est amodiée 10 florins. — Gages de Jacques Bouton, chevalier, capitaine de Sagy.

B. 5871. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1439-1441. — Sagy. — Compte de Rémond de La Roe, receveur. — Versement fait dans la caisse de Louis de Visen, conseiller, receveur général de Bourgogne. — L'abbé du Miroir et le prieur de Gigny donnent chacun 10 livres de cire, pour la garde de leur couvent des hommes et des femmes.

B. 5872. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Sagy. — Compte de Jean de Jousseau, receveur, qui donne en marge de la première page le texte de cette procuration: « Je Jean de Jousseau, receveur « de Sagy, constitue et fait mon procureur Jacotin Le « Buatier, clerc, demeurant à Dijon, pour rendre, clorre et « affiner (terminer) ce présent compte et tous mes autres « comptes en suivant et y faire autant comme si je y es-« toyes moimesme. Témoing mon seing manuel cy mis, le « 8e jour d'aoust 1444. J. de Jousseau. » — Le procureur passe trois jours à la reddition de ce compte, pour prendre les corrections et arrêts y relatifs, et chacune de ces journées lui est payée 2 gros et demi.

B. 5873. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1444-1448. — Sagy. — Compte de Jean de Jousseau, receveur. — Dépense de 32 florins pour les gages du châtelain, capitaine du château. — Recette des deniers provenant de la vente des foins. — Le reeeveur reçoit 6 gros par jour, pendant un voyage par lui fait à Beaune, près des auditeurs des causes d'appaux, pour soutenir les droits du duc contre Guillaume de Saubertier, écuyer, et Jean Dagay, d'Orgelet. Six gros comptent pour un demi-franc.

B. 5874. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1444-1451. — Sagy. — Compte de Jean de Jousseau. —La recette de la gruerie consiste en deniers provenant de la vente de coupes de bois, de celle des glands et paissons, du produit de la pêche des étangs et du millet qui s'y semait quand on les mettait à sec; enfin de deniers des exploits de justice, en ce qui concerne les eaux et forêts. — Recette des deniers provenant des gardes, payés par les seigneurs de Flacey, de Montconis, de Marcilley et leurs hommes.

B. 5875. (Cahier.) — In folio, 62 feuillets, parchemin.

1451-1453. — Sagy. — Compte de Jean Drouet, procureur, receveur institué de Sagy par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, en remplacement du précédent receveur, qui fut, par avis du Conseil ducal, traduit pardevant la Cour du bailli de Châlon, au siége de Saint-Laurent, et suspendu de ses fonctions. — Inventaire du mobilier du château de Sagy, après le départ de Jean de Jousseau. — Recette de 4 gros, provenant de la vente d'un porc d'épave. — Pension payée à Lembourg, héraut du duc, dit Jean de Vistose, auquel le duc de Bourgogne, par ses lettres données à Lille, le 22 septembre 1452, avait assigné une somme de 40 francs, de 32 gros, monnaie de Flandre chacun, pour l'aider à vivre. — Voyage fait par le receveur à Châlon, pour défendre les intérêts du duc, dans une contestation qu'il avait avec le prince d'Orange.

B. 5876. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1453-1455. — Sagy. — Compte de Jean Drouet, receveur. — Voyage de Gérard de Jousseau, lieutenant de Jean Drouet, à Châlon, pour un procès que le duc avait contre Henri de Gendrey, de Cuiseau, impétrant en matière de purgation et contre noble Claude de La Baume, écuyer, « impétrant en matière de recréance de certain homme « estrangier, détenu prisonnier par le dit Gérard de Jous- « seau au châtel de Sagy. »

B. 5877. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin; 21 feuillets, papier.

1455-1458. — Sagy. — Compte de Girard de Jousseau, receveur et procureur en la châtellenie. — Recette de la dîme de Viage, appartenant au duc, pour les deux tiers et demi, et pour l'autre demi tiers à Guillaume de La Faye.— Le froment est vendu 9 blancs le quart, « qui est « 18 gros le quartal. » — La plus grande mesure de Sagy est appelée quartal, et le quartal contient 4 quartes ou 8 quarts.

B. 5878. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1458-1460. — Sagy. — Compte de Jean Bonguelet, receveur et procureur. — Procuration donnée par lui à Simon Odebert, clerc de Dijon, pour présenter son compte devant la Chambre. — Le quartal de froment est vendu 7 blancs une engroigne, et la livre de cire 2 gros et demi. — Retablissement du pont de la forêt.

B. 5879. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Sagy. — Compte de Jean Bonguelet. —Travaux de maçonnerie exécutés au château, entre autres lieux, dans la galerie qui était du côté de la tour de la lanterne. — Voyage fait par le receveur à Châlon, aux jours du bailli, pour un procès que le Domaine avait avec Jean de Moisy, seigneur de Mons-lès-Sagy, qui prétendait avoir certaine justice dans la châtellenie; — à Gy-l'Archevêque, vers l'archevêque de Besançon, pour obtenir le renvoi d'une cause, « au fait de ce qu'un sergent de la « châtellenie avoit scellé la porte de la chapelle de mon « dit seigneur, estant devant le châtel de Sagy, pour ce que « certains catains (partisans) y avoient mis et retraiz leurs « bagues, lesquelz alloient par le pays sans mandement de « mon dit seigneur, jasois ce qu'il avoit esté défendu par « ordonnance de mon dit seigneur, lequel procureur de « l'archevesque disoit que la dite chapelle estoit lieu saint « et sacré, et que mon dit seigneur n'y avoit nulle justice. « Ce que non, ains n'est point la dite chapelle desdiée, ne « bénoiste. »

B. 5880. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1461-1462. — Sagy. — Compte de Jean Bonguelet. — Recette des gardes extraordinaires, « des personnes du « pays d'environ, qui se veillent mettre en la garde de mon « dit seigneur, dont ilz se peuvent oster, quant bon leur « semble, parmi paiant (à condition de payer) le double de « ce qu'ilz avoient accordée de paier, et si met l'un pour une « livre de cire, l'autre pour deux, l'autre pour trois; » — de 3 livres de cire données par Huguemin de Roche, écuyer, demeurant à Saillenart, à cause de garde. — La cire est vendue 10 blancs la livre. — Gages de Claude Friant, commis en l'exercice de l'office de la « pourterie du châtel. » — Voyage fait à Châlon, près du bailli, pour une contestation qui existait au sujet de la réparation des fossés, entre Jean

de Moisy, écuyer, appelant, contre Jacques Bouton, capitaine du château, les échevins de Sagy appelant également dans la même cause.

R. 5881. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Sagy. — Compte de Jean Bonguelet. — Reconstruction du pont-levis du château et du pont dormant. — Cinq milliers et demi de nourrins (alevin), destinés à empoissonner un étang, sont achetés ensemble 7 francs 6 gros.

B. 5882. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1464-1465. — Sagy. — Compte de Jean Bonguelet. — Réparation des petits murs du donjon et d'autres parties du château. — Voyage du receveur à Châlon aux jours du bailli, le 27 mai 1465, à l'encontre du noble et puissant seigneur Louis de Vienne, seigneur de Ruffey et de Chevrel, « impétrant de lettres patentes du duc au fait des « bois Devant. » — Dépenses faites à Sagy, par Jean Anchement, conseiller du duc, lieutenant général du bailli et maître des foires de Châlon, qui, avec plusieurs autres officiers avaient « vacqué pour le fait de mon dit seigneur, à « faire mettre sus les francs archers au bailliage de Châ« lon, au mois de septembre 1465. »

B. 5883. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1469-1471. — Sagy. — Compte de Gurry de Malain, receveur du bailliage de Châlon (ce volume ne contient que ce qui est relatif à Sagy). — Recette des droits de la chassipolerie (messerie). — Gages de messire Jacques Bouton, chevalier, seigneur du Fay et de Corberon, châtelain et capitaine de Sagy. — Réparation du four banal. — Salaire d'André Du Molart, exécuteur de la haute justice du bailliage de Châlon, pour avoir pendu et étranglé Jean Vinot, condamné pour ses démérites en la justice de Sagy. — Recette des amendes, « lesquelles ont esté de petite valeur, « pour les guerres et mortalitez qui ont esté en la châtel« lenie en la dite année, dont les cours ont estées conti« nuées et cessées le plus du temps, et aussi l'on n'a pu « trouver sergent, qui ait voulu prendre la charge, ne exécu« ter, obstant le danger de la pestilance. »

B. 5884. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1471-1473. — Sagy. — Compte de Gurry de Malain. — Les droits de la chassipolerie de la terre de Sagy sont amodiés 2 quartaux un quart et un tiers de quart de froment, 2 quartaux un quart et un tiers de quart de seigle et autant d'avoine. — Recette des dîmes des bois Devant. — Frais du procès pendant entre le Domaine et l'abbaye du Miroir, pour la propriété d'environ 50 journaux de terre situés entre ladite abbaye et la terre de Sagy. — Gages du capitaine Jacques Bouton. — La faculté de se faire remplacer, pendant trois ans, dans sa charge, par personne *idoyne* (capable), lui est accordée.

B. 5885. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Sagy. — Compte de Jean Odenin, receveur commis par lettres des officiers des finances, jusqu'à ce que le duc ait donné ses lettres d'institution. — Recette de l'amodiation des droits sur les foires de Sagy le jour de la Saint-Hilaire et le jour de la fête Saint-Michel; — de 10 sous estevenants de garde, donnés par les seigneurs et dames de Savigny; le curé de Saint-Usage en donne 5 pour le même objet; — de 80 livres 13 sous tournois provenant des amendes de la justice de Sagy.

B. 5886. (Registre.) — In folio, 95 feuillets, parchemin.

1511-1513. — Sagy. — Compte de Jean Jehannin, receveur. — La plus grande mesure de Sagy est semblable à celle de Cuisery : elle s'appelle quartaut; elle contient 4 quartes, et chaque quarte, qui est la moindre des mesures, contient 2 quarts. — Parmi les personnes qui payent les droits à Sagy et aux environs sont compris : Charles de Bernault, écuyer, seigneur de Marcilly; Philibert de La Baume, écuyer, seigneur de Rate; Jean de Clermont, seigneur de Saint-Pierre et de Flacey en partie; Louis Rolin, chevalier, seigneur d'Emeries, et de Flacey en partie; Jean de Montconis, écuyer, seigneur dudit lieu; Pierre de Sainte-Croix, seigneur de La Barre; Claude de Malavaux, seigneur dudit lieu.

B. 5887. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1513-1515. — Sagy. — Compte de Jean Jehannin. — Amodiation de la dîme de la chassipolerie. — Versement de 2 quartaux de seigle au profit des échevins et habitants de Louhans, en qualité de pontonniers du portal de Changey, « pour raison de ce qu'ilz sont tenus de passer « et repasser les gens du Roy. » — Gages de Claude de La Michaudière, châtelain de Louhans. — Le quart de froment est vendu 4 sous 2 deniers.

B. 5888. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1515-1517. — Sagy. — Compte de Jean Jehannin. — Recette de l'amodiation de la grande blairie de Sagy, y

compris les deux corvées de charrues, dues par les hommes et femmes de mainmorte, appartenant au Roi, dans toute sa terre de Sagy. — Frais de déplacement de plusieurs individus qu'on avait fait venir de Louhans à Dijon, pour estimer les diverses parties du revenu domanial de Sagy. — Exécution d'un individu condamné à être mis au pilori, fustigé et exorillé. — La mesure de froment est vendue 8 sous 4 deniers tournois, « qu'est le quartault 66 sous « 8 deniers tournois, en regard à la chierté et stérilité de « grains en la dite année. »

B. 5889. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1517-1519. — Sagy. — Compte de Jean Jehannin. — Amodiation de la tuilerie de Sagy. — Le quart de froment, mesure de Sagy, est vendu 5 sous tournois, « qu'est le quartault, plus grant mesure 40 sous. » — Amodiation du moulin de Sagy pour 18 quartaux et demi, dont le tiers en froment et les deux tiers en seigle et avoine. Le batteur est amodié 6 florins et demi.

B. 5890. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1524-1526. — Sagy. — Compte de Philibert Jehannin. — Recette des dîmes de la terre de Sagy, « qui lièvent de 12 gerbes l'une, où quel disme le curé dudit « lieu prend la tierce partie, avec l'amodiateur d'iceulx « dismes, laquelle se partage sur le champ avec le dit « curé. » — Amodiation de la dîme des chanvres. — Recette des lods et relods amodiés au profit du domaine. — Le lods consiste en la recette de 2 niquets par franc, que l'acheteur d'un fonds est obligé de payer au fisc, dans quarante jours, à peine de 60 sous d'amende, comme il appert au terrier. — Gages de Louis Crestin, châtelain, commis à la garde du château et maison-fort de Sagy.

B. 5891. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1526-1544. — Sagy. — Compte de Philibert Jehannin. — La recette est faite d'après le terrier de Sagy, récemment rédigé par maître Jean Raviet, licencié ès lois, et Pierre Tabourot, auditeur des comptes. — Le froment, le seigle, le millet et le panis se mesuraient *reez*, et l'avoine au comble. — « La dîme des bois avait esté « adjugée par le bailli de Châlon, au profit de Louis de « Vienne, chevalier, seigneur de Ruffey et de Chevreau, « après appel fait par lui au Parlement de Beaune, qui « renvoya les parties par devant ledit bailli. »—Gages de Humbert Paradin, portier du château de Sagy. — Recette d'argent non muable, dû par les habitants de la châtellenie, bourgeois et mainmortables — Bail à ferme de la châtellenie, passé par noble Bénigne Serre, premier président de la Chambre des Comptes, à Guillaume Jehannin, bourgeois de Louhans, pour 800 livres tournois.

B. 5892. (Cahier). — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1544-1546. — Sagy. — Compte de Philibert Jehannin. — Mention que le Roi, par lettres patentes datées de Saint-Germain en Laye, le 13 mai 1544, a donné au duc de Guise, lieutenant général et gouverneur de Bourgogne, entre autres terres et seigneuries, celle de Sagy, pour jouir de ses revenus sa vie durant, avec la faculté d'échanger cette seigneurie contre celle de Rouvres, engagée à madame Françoise de Longwy, veuve du comte de Buzançois et de Charny, amiral de France. — Le duc de Guise amodia Sagy à Guillaume Jehannin, pour 800 livres tournois.

B. 5893. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1546-1549. — Sagy. — Compte de Philibert Jehannin. — Amodiation de la châtellenie de Sagy, faite par la veuve de l'amiral Chabot, dame Françoise de Longwy, comtesse de Buzançois et de Charny, dame de Pagny, Mirebeau, Fontaine-Française, Givry et Sagy, laquelle avait fait l'échange dont il est parlé dans l'article précédent. — Recette du froment dû par les habitants de Parmain, tous hommes mainmortables aux termes du terrier, ainsi que ceux de Jousseau et de Joux. — Les habitants de Veage sont, les uns bourgeois, les autres mainmortables et francs-sergents. — Antoine Damas paye 5 sous estevenants de garde, comme curé de Saint-Usage.

B. 5894. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, papier.

1612-1620. — Sagy. — Compte de Pierre de Martinet, écuyer, seigneur du Moulin, dont la mère, veuve du dernier receveur de Martinet, avait reçu du Roi, pour neuf années, la jouissance des revenus de Sagy, au lieu de la terre de Germolles, dont elle avait été dépossédée : don motivé sur ce que cette demoiselle Claude Lanthel était veuve du sieur Du Moulin, chef du gobelet du Roi, lequel avait rendu de « longs services aux rois Charles et « Henri, et sans que pour quelque cause et occasion que « ce soit, pendant neuf ans, la dite terre de Sagy lui « puisse estre ostée, ni que aulcuns créanciers du défunt « et d'elle la puissent faire saisir, attendu qu'elle lui a « été donnée en considération de sa pauvreté et pour lui « donner moyen d'eslever ses enfans, qui n'ont aulcuns « estats, ny biens pour se nourrir et entretenir. » —

Requête au Roi, par cette veuve, contenant que la seigneurie de Germolles avait été adjugée au comte de Charny. — Gages de Jean Jehannin, capitaine et châtelain de Sagy.

B. 5895. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1409. — Saint-Aubin en Comté. — Compte de Guiot de Toux, receveur. — Recette : de 260 livres estevenants, à 16 sous l'une, dues annuellement au duc par les habitants de Saint-Aubin ; cette somme équivalait à 346 florins 8 gros de florin ; — de l'amodiation de la prévôté dudit lieu, faite à Saint-Loup et Aumur; — des deniers dus par les habitants de ce dernier village, pour leurs franchises. — 20 livres estevenants sont données à Jean de Champdivers, chevalier, pour une rente annuelle, sur Saint-Aubin, que lui avait cédée depuis longtemps Guillaume de Vienne, seigneur de Sainte-Croix. — Gages de Jean de Blaves, écuyer, châtelain de Saint-Aubin.

B. 5896. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Saint-Aubin. — Compte de Guiot de Toux, pour cinq mois ; en marge : « Soit mémoire que « monseigneur le duc Jean, par ses lettres du 10 octobre « 1415, vendit à Jean de Châlon, seigneur d'Arlay et « prince d'Orange, les chastel, ville, bourg et chastel- « lenie de Saint-Aubin, et aussi de Saint-Julien, pour le « prix de 7,000 francs et à rachat des dits 7,000 francs ; « lequel rachat a esté fait par monseigneur Philippe de « Bourgogne, comte de Charollais, le 21 décembre 1417. »

B. 5897. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1417-1419. — Saint-Aubin. — Compte de Guion Monniat pour le comte de Charollais, seigneur de Châtel-Belin. — Recette des deniers donnés par les habitants d'Aumur, pour leurs franchises ; chaque feu de un ou trois chevaux donne 5 sous par cheval, le florin compté pour 20 sous. — Les habitants du même lieu donnent annuellement ensemble 3 francs pour « leur chauffage « des bois dudit lieu. » — Le bichot de froment est vendu 10 gros vieux.

B. 5898. (Cahier.) — In-folio, 7 feuillets, parchemin.

1417-1421. — Saint-Aubin. — État de Guion de Montbarrey, receveur de Saint-Aubin, de ce qui lui était dû et de ce qu'il pouvait devoir, quand M. de Charollais prit possession de cette seigneurie, après le rachat qui en fut fait du prince d'Orange, à qui le précédent duc de Bourgogne l'avait vendue. — Compte du même receveur en 1421, pour Madame d'Autriche.

B. 5899. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin

1419-1421. — Saint-Aubin. — Compte de Guion Monniat. — Rente payée à sœur Marguerite d'Andelot, abbesse des Cordelières de Lons-le-Saulnier ; à Henri de Champdivers, fils de Jean de Champdivers. — Gages d'Antoine de Villers, capitaine et châtelain de Saint-Aubin. — Recette du produit de l'amodiation de la mairie d'Aumur ; — des gelines. — Isabelle de Lorraine, dame de Coussy, reçoit 500 francs, pour la pension à elle faite par le duc de Bourgogne, par ses lettres patentes du 10 décembre 1420.

B. 5900. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1424-1426. — Saint-Aubin. — Compte de Guion de Montbarrey, receveur pour la duchesse d'Autriche. — Gages d'Antoine de Villers, nommé châtelain et capitaine, après la mort de Madame d'Autriche, suivant lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Le bichot de Saint-Loup contenait 2 quartaux, et celui de Saint-Aubin et d'Aumur en contenait 6, dont chacun faisait 4 mesures.

B. 5901. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1424-1427. — Saint-Aubin. — Compte de Jean de Bouze, écuyer de cuisine de haute et puissante princesse Élisabeth, duchesse de Bourgogne. — Jean Jucnot et Geliot Sire, dit Gruet, héritiers de Jean Le Maire, donnent annuellement 10 sous estevenants, qui valaient 8 gros de florin, et 4 engroignes (valant 1 denier et 1/9 de denier tournois), pour leur franchise. — Seize milliers de carreaux à paver sont vendus au profit du domaine 16 francs, c'est-à-dire 1 franc le millier. — Catherine de Roussillon, veuve de Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants, héritiers d'André de Toulongeon, leur oncle, seigneur de Mornay, reçoit sur les revenus de la châtellenie 550 francs, à compte sur 3,000 saluts d'or à eux dus par le duc de Bourgogne. — Une note fait connaître que la duchesse de Bourgogne, du consentement du duc, son mari, donna en dot à Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, lors de son mariage avec Marguerite de Castre, la terre et seigneurie de Saint-Aubin, comme les avait autrefois possédées André de Toulongeon, avec faculté de rachat de 8,000 saluts

d'or et 3,000 autres saluts, pour les réparations qui y étaient nécessaires.

B. 5902. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, papier.

1490-1491. — Saint-Aubin. — Compte de Jean Hudelet, châtelain et receveur de Saint-Aubin, pour noble et puissant seigneur messire Fernand de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Saint-Aubin. — Rôle des deniers des franchises de Saint-Loup, pour lesquelles chaque feu payait 2 sous estevenants; les veuves donnaient 12 deniers et une poule. Le rôle contient vingt-cinq individus chefs de famille.

B. 5903. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1410-1412. — Saint-Julien en Comté. — Compte de Jean Peschet, receveur depuis le 30 mai 1410, époque où la terre fut délivrée au comte de Tonnerre par le duc de Bourgogne, qui la retenait en ses mains. — Défaut de 27 quartaux de froment, « pour ce que les habitants qui « les doibvent sur leurs meix les ont laissés vacans, par « les grosses charges qu'ils supportent. » — La terre de Saint-Julien est remise entre les mains du duc, comte de Bourgogne, « pour les forfaiz du comte de Tonnerre. » —Gages de Jean Gelin, de Poligny, capitaine du château de Saint-Julien, commis par Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et de Fontenay-en-Voige, à qui monseigneur et madame de Bourgogne avaient donné la garde et le gouvernement des villes, châteaux et forteresses que le comte de Tonnerre tenait au comté de Bourgogne. — Cette même terre se trouve, en 1411, donnée à madame Marie de La Trémouille, « pour le douaire de son mariage. »

B. 5904. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1417-1421. — Saint-Julien. — Compte de Guion de Montbarrey, receveur depuis le mois d'octobre 1417, « que la possession du dit Saint-Julien fut prinse par « aucuns des gens et officiers de mon dit seigneur de « Charollais, qui la racheta de monsieur le prince d'O- « range. » — Recette « des loux, c'est assavoir que cha- « cune personne qui vend héritage au dit Saint-Julien, « les vendeurs et acheteurs doivent de 13 deniers, 2 de- « niers, et quant le vendeur vend franchement qui n'a « aucune charge de payer loux, l'acheteur doit le reloux.» — Dépenses pour attacher sur des ploz de bois deux gros canons de fer nouvellement amenés au château. — « Nota « que le 18e jour d'août 1421, en la ville d'Auxonne, fut « ordonné par madame la duchesse, mère de mon dit « seigneur le duc, et par délibération du Conseil du dit « seigneur, que le gros foible monnaie, que au dit jour et « pas avant avoit cours pour 20 deniers, n'aurait dès lors « en avant cours que pour 5 deniers tournois. »

B. 5905. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Saint-Julien. — Compte de Claude de Cuiseau, receveur, institué par lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Gages de Jean Le Bourdat, de Saint-Pierre, écuyer, capitaine et châtelain du dit lieu, par lettres du duc de Bourgogne, données à Leyde en Hollande, le 14 septembre 1426, pour jouir de cet office après la mort de dame Bonne d'Orlie, veuve de messire André de Valins, laquelle jouissait en viager des revenus de la châtellenie.

B. 5906. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1358-1375. — Saint-Romain-lès-Beaune. — Compte de Lambelot de Courbeton, châtelain. — Rentes à deniers dijonnais, payées pour les franchises de Baubigny, pour les gardes de Melin-sous-Orches. — Réparation des arcs et des arbalètes du château, faite par Perrot, l'arbalétrier de Volenay. — Achat de cordes pour lever et baisser le pont. — Recette des revenus de Gamay, dont le tiers appartenait au duc. — Rôle des tailles de la châtellenie. — Transport de 300 poules, pour la nourriture du Parlement de Beaune. — 5 francs donnés aux Chartreux de Beaune et aux religieux de Cluny, pour l'anniversaire du duc Robert, qui leur avait fait ce don annuel par testament. — Recette d'un franc et demi, provenant de la vente de trois brebis d'épave, « trouvées pour le temps que li « ennemiz estoient au païz. »

B. 5907. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1375-1378. — Saint-Romain. — Compte de Renaud Monnot, châtelain, tant en son nom qu'en celui de Lambelot de Courbeton, décédé. — Gages d'Anseaul Bouchard, capitaine de Saint-Romain. — Recette : des coutumes dues à Gamay et à Ouroux-Saint-Aubin; — de 30 francs provenant de la vente des biens d'Oudot Ligier, advenus au fisc comme biens venants par renonciation des enfants du défunt, « pour les grans debtes qu'il debvoit. »

B. 5908. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1378-1380. — Saint-Romain. — Compte de Huguenin Flaichart, châtelain, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, données à Talant. — Frère Jean Du Mez, prieur de Saint-Romain, donne 20 francs pour le paye-

ment d'un quartier de bois. — Le froment de la châtellenie est vendu 21 gros tournois le bichet, après avoir été crié « et sobastez (mis à l'enchère) » en l'église de Saint-Ro- « main, « où l'on a coustume de crier les choses de mon- « dit seigneur. » — Dépense d'avoine faite pour les chevaux du duc, pendant la tenue du Parlement de Beaune, les 9, 10 et 11 avril 1380.

B. 5909. (Cahier.) — In-4°, 65 feuillets, parchemin.

1381-1383. — Saint-Romain. — Compte de Hervier de Melin, écuyer, capitaine-châtelain, institué par la duchesse Marguerite, en l'absence du duc de Bourgogne, confirmé par le duc Philippe le Hardi, le 13 mai 1381. — Recette de 20 sous, produit de la vente aux enchères d'un taureau d'épave. — Quatre bœufs sont vendus ensemble 21 livres. — Envoi de 108 poules pour la consommation de mesdemoiselles de Bourgogne.

B. 5910. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, parchemin.

1383-1385. — Saint-Romain. — Compte d'Hervier de Melin, écuyer, capitaine-châtelain. — Payement fait à un tonnelier, à qui on avait acheté 12 queues et un poinçon ; la queue est payée 10 sous et le poinçon ou tonneau 5 sous. — Exécution à la justice de Saint-Romain, par le mitre (bourreau) de Pringe-en-Charollais, d'un étranger *quérant son pain*, lequel avait été pris au château de Saint-Romain et condamné à mort, « pour ce qu'il avoit emblé douze « aulnes de drap de sergey, en un batour (battoir) de Saint- « Romain et fait plusieurs aultres larrenies. »

B. 5911. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, parchemin.

1385-1400. — Saint-Romain. — Compte d'Hervier de Melin, écuyer, capitaine-châtelain. — Testament de Bernard de Saint-Nicey-lès-Charmoy, prêtre, fait en 1288. Il veut être enterré au cimetière de Saint-Nicey, dont il avait refait l'église. Il donne au vicaire de Charmoy son bréviaire, à son neveu sa Bible, son histoire *colasticam* (sic) avec tous ses autres livres de théologie. — Rôles des habitants d'Orches, de Saint-Remain et de Baubigny. — Débris des conclusions d'un procureur du duc, qui demande la condamnation à mort d'un noble qui avait enlevé, *par force d'armes*, six queues de vin dans la cave d'un certain Philibert. — Enquête contre Regnaud de Mandelot, qui avait vendangé hors le ban. — Envoi d'avoine et de 23 muids de vin au château de Germoles pour la dépense de Madame de Bourgogne, lesquels muids tenant outre moison (mesure) faisaient 10 queues et un poinçon. — Envoi au château d'Argilly, pour la dépense du duc, de 34 muids de vin, mesure de Paris, qui valaient, mesure de Beaune, 22 muids 10 setiers. — Amende de 20 sous payée par un individu qui, « malicieusement, avait dit à Jean Belotte, qu'il avoit emblé « un porc. »

B. 5912. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, parchemin.

1400-1401. — Saint-Romain. — Compte de Jean de Courbeton, institué châtelain par lettres de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. — Vin de Saint-Romain expédié à Conflans-lès-Paris, pour l'hôtel du duc, par Jean Du Rup, son échanson. — Dépenses du châtelain pour assister au Parlement à Beaune. — Chaque queue neuve, pour mettre le vin de la châtellenie et contenant 2 muids, est payée 10 sous. — Amende de 20 sous, payée par un homme « qui en avait feru un autre et à qui il avait fait sang. »

B. 5913. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1401-1403. — Saint-Romain. — Compte de Jean de Courbeton, châtelain. — Dépense de gelines par messeigneurs les enfants de Nevers. — Deniers donnés pour les robes des sergents de la châtellenie. — Remboursement fait à Guillaume Chenilly, qui avait fait un prêt au duc, « pour l'allée de Madame de Savoie en Savoie. »

B. 5914. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1403-1405. — Saint-Romain. — Compte de Jean de Courbeton, châtelain. — Un journal et demi de terre est amodié un demi-boisseau de froment, mesure de Beaune. — Inventaire des biens ayant appartenu à Jean Mariller, advenus au duc par défaut d'hoirs. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers, qui nomme Guillaume Le Pouillet, de Dijon, châtelain de Saint-Romain.

B. 5915. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin; 41 feuillets, papier.

1405. — Saint-Romain. — Compte de Guillaume Le Pouillet de Dijon, châtelain, pour la recette des obligations advenues au duc de Bourgogne, par la mort de Thibaud Asinier, « lombard et bastard. » — Compte relatif à la recette des nombreuses compositions passées entre les débiteurs et le duc, qui se trouvait à la place du Lombard et de ses « complices » ou associés de sa banque. Jean Virely, de Pommard, dont le père avait emprunté 12 francs audit Lombard en 1388, acquitte cette dette en donnant 2 francs au duc. Les débiteurs de ce banquier étaient nombreux et dispersés autour de lui dans un rayon considérable ; il y en avait à Beaune, à Pommard, à Vol-

nay, à Meursault, à Monthelie, à Chassagne, d'un côté; de l'autre, à Pernaut, à Chevronne, à La Douée de Serrigny, à Nuits, à Bligny, à Chivres, à Labergement-le-Duc, Bagnot, etc.

B. 5916. (Cahier.) — In-folio, 32 feuillets, parchemin; 2 feuillets, papier.

1405-1407. — Saint-Romain. — Compte de Guillaume Le Pouillet. — Hugues de La Planche paye 20 sous d'amende, pour avoir mis de fausses bornes dans une vigne de Perrenot-Rousseau; — Simon Poiret, 20 sous, pour avoir été trouvé détenteur d'une fausse mesure; — Guion Dauphin, de Baubigny, 70 francs, pour le payement des biens demeurés au duc par la mort de Jean Marillier, mis au dernier supplice, du temps que Jean de Courbeton était châtelain. — Voyages faits par Guillaume Le Pouillet à Dijon, pour aviser à se faire délivrer le château de Saint-Romain, que tenait Jean de Courbeton, *à force de gens*.

B. 5917. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1407-1409. — Saint-Romain. — Compte de Jean Lavisé, châtelain, institué par lettres du duc Jean et déchargé de cet office le 25 octobre 1408, par autres lettres du même prince, au profit de Regnier Pot, à qui le duc l'avait accordé, pour les services qu'il lui avait rendus « et « en considération qu'il osta la dame de la Prune, sa « femme, du service de la duchesse d'Orléans, en l'hostel « de laquelle duchesse elle avoit grandement son estat. » — Rôle des tailles des villages de la châtellenie.

B. 5918. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1410-1412. — Saint-Romain. — Compte de Guillemin Perron, institué, par le duc de Bourgogne, capitaine-châtelain. — Rémission d'un muid de vin, porté en compte par le receveur, qui prétend ne l'avoir pas reçu, parce que tous les héritages sur lesquels cette redevance était assise, étaient en ruine et que la tenancière habitait au château de La Roche, « où messire Regnier Pot lui donne la vie. » — Plusieurs habitants de Santenay et de Saint-Jean de Narosse doivent annuellement ensemble 9 livres, revenant à 14 livres 8 sous tournois, le franc compté pour 12 sous 6 deniers.

B. 5919. (Cahier.) — In folio, 40 feuillets, parchemin; 19 feuillets, papier.

1412-1413. — Saint-Romain. — Compte d'Anceau Flaichart, châtelain et capitaine, institué en 1412, par Jean, duc de Bourgogne. Ce compte fut vérifié à la Chambre sur le terrier nouvellement fait par Étienne Joignot. — La recette de froment, provenant des coutumes, qui s'élevait autrefois à 14 bichets, 4 boisseaux, mesure de Beaune, est réduite à 6 bichets 4 boisseaux, « pour les mortalitez, di- « minution de peuple et pour les guerres. » — Dépenses pour faire des fourches à quatre colonnes à Saint-Romain, à la place des anciennes.

B. 5920. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Saint-Romain. — Compte d'Anceau Flaichart, châtelain de Saint-Romain, dont le château et toute la terre, de même que la châtellenie de Vieux-Château, avaient été donnés à Regnier Pot, sa vie durant, par lettres patentes du 18 juillet 1415, par lesquelles et celles de la Chambre des Comptes il était mandé au bailli de Dijon ou à son lieutenant, et au châtelain susdit, de mettre Regnier en possession de cette châtellenie, « en lui faisant bailler « les artilleries, garnisons, habillemens et autres provisions « nécessaires pour la défense dudit châtel. » — Dépenses pour diverses étoffes achetées par messire Regnier Pot, à Paris : « 4 aunes de vert-brun, à 3 francs l'une; — 4 au- « nes de brunette fourrée de menu vair, à 15 gros l'une; « — 3 aunes et demie de violet, à 19 gros l'une; — une « demi-aune de blanc, pour 5 gros. » — Deniers versés entre les mains de Jean Borde, maître d'hôtel de nosdits seigneur et dame de La Prune. — Deniers donnés à Jean Rosier, maître d'école de Jacques Pot, fils de messire Regnier. — Frais de voyage, fait de La Rochepot à Mâcon et à Paris, vers les commissaires chargés de faire une enquête pour monsieur de La Prune, contre la dame de Nolay : il s'agissait d'une contestation relative au fief de Decize. — Dépense pour fourrer le manteau de monsieur de La Prune, dans lequel il entra « onze ventres de renard. »

B. 5921. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1417-1420. — Saint-Romain. — Compte de Jean de La Rivière, écuyer, capitaine et châtelain pour le duc de Bourgogne. Le châtelain était tenu de rendre ses comptes à la Chambre des Comptes de Dijon, au nom de messire Regnier Pot, « usufructuaire » de la châtellenie. Cette châtellenie fut donnée avec d'autres terres à madame de Bourgogne par le duc, son fils, « pour les tenir en douhaire. » Il est fait remarquer que Regnier Pot remit Saint-Romain et Vieux-Château pour 8,000 francs, c'est-à-dire pour 4,000 francs faible monnaie et 4,000 bonne monnaie.

B. 5922. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1420-1423. — Saint-Romain. — Compte de Jean de La Rivière, capitaine-châtelain pour la duchesse de Bourgogne. « Ledit an 1420-1421 a couru deux manières de « monnaie, c'est assavoir, depuis le 1er janvier jusqu'au « 18 aoust, monnoie faible, et depuis ledit jour jusqu'au « dernier décembre suivant, fort monnoie : c'est assavoir « que le gros, qui avoit cours pour 20 deniers, n'eut cours « que pour 5 deniers. » La duchesse douairière, « usufructuaire » de la châtellenie, mourut le 14 mars 1422. Le 24 octobre 1423, les deniers doubles, qui avaient cours pour 2 deniers tournois pièce, furent décriés et ramenés à 1 denier $^{2}/_{3}$ tournois la pièce.

B. 5923. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1423-1425. — Saint-Romain. — Compte de Jacquot Rousseau, de Santenay, châtelain par commission de la Chambre des Comptes, confirmée par lettres du duc Philippe le Bon, datées de Paris le 21 juin 1424. — Le bichet, mesure de Beaune, en usage dans la châtellenie de Saint-Romain, contenait 6 boisseaux et le boisseau 2 quarteranches.— Achat de deux plateaux de chêne *renforciez*, pour faire deux huis en la prison du château de Saint-Romain.— Achat de cordes, d'une échelle pour monter sur la justice et de gants donnés à Philibert Matoillot, de Châlon, exécuteur de la haute justice, qui vint à Saint-Romain pour pendre Jean Gremelet, dit Mignard, de Bouze. — Le 21 octobre 1425, les revenus de la châtellenie furent donnés pour quatre ans, par le duc, à Antoine de Villars, son écuyer d'écurie, pour acquitter 1,000 francs que le duc lui devait sur les 2,000 que le feu duc Jean lui avait assignés sur la châtellenie de Vergy.

B. 5924. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin ; 15 feuillets, papier.

1429-1433. — Saint-Romain. — Compte de Nicolas de Nolay, institué receveur par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. Ce receveur prêta serment à la Chambre des Comptes, le 6 juin 1430. — Gages de Benoît Boillot, forestier et garde des bois de la châtellenie ; ils consistaient en 60 sous pour sa robe et en 18 boisseaux, par moitié froment et avoine. Le même individu reçoit encore les gages de sergent de Saint-Romain. Ceux du châtelain Nicolas de Nolay étaient de 20 livres 18 sous 11 deniers oboles tournois. — Lettres du duc : par lesquelles ledit Nicolas est nommé et institué capitaine-châtelain ; — qui instituent Regnaud Lavisé, de Chagny, receveur de la châtellenie, après la mort de Regnier Pot. — Mention du don du revenu de Saint-Romain, fait par le duc à Pierre Bidal, à condition qu'il en donnerait chaque année 250 livres, qui seraient employées aux réparations du château.

B. 5925. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1439-1442. — Saint-Romain. — Compte de Jean Lourdon, sergent du duc de Bourgogne, commis à la recette de cette châtellenie par lettres de la Chambre des Comptes, qui rappellent : que le duc de Bourgogne, en 1433, donna à ferme, sa vie durant, à Pierre Bidal, écuyer, le château de Saint-Romain et toutes ses dépendances, sans en rien réserver que la souveraineté, les fiefs, les confiscations, les forfaitures, la mainmorte et la collation des bénéfices ; — que Bidal devait, par contre, payer annuellement au duc 200 francs, plus 5 francs à appliquer aux fortifications du château, par l'avis du bailli de Dijon ; — que ledit Bidal, peu après, était allé en Limousin, dont il était natif, pour n'en plus revenir ; — qu'il avait laissé en sa place un de ses neveux pour percevoir les tailles ; — qu'aucune réparation n'avait été faite ; — que, pour ne pas rendre le château bientôt inhabitable, la Chambre des Comptes avait commis à la recette ledit Lourdon, sergent à cheval. — Le commis receveur dit « et proteste que, si, par ygnorance, inadver- « tance ou autrement, il obmettoit quelque chose, il soit « reçu à correction, parce qu'il n'est pas homme de re- « cepte et qu'il n'a pas congnoissance en si grosse affaire. » — Étienne de Salins, écuyer, est reçu capitaine-châtelain de Saint-Romain, et le commis reçoit l'ordre de faire vendre tous les biens de Pierre Bidal. — Compte d'Étienne de Salins, institué par lettres données par le duc de Bourgogne. On y rappelle le départ de Bidal et la commission donnée audit Lourdon, par le comte de Fribourg, lieutenant de Bourgogne.

B. 5926. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin ; 13 feuillets, papier.

1457-1459. — Saint-Romain. — Compte de Regnaud Bonvalet, capitaine-châtelain, cautionné pour 500 francs par Guillaume Bouchard, de Beaune. — Mention que feu la dame de Villers et son fils, Jean de Villers, avaient tenu cette châtellenie, par don du duc, jusqu'au 1er janvier 1457, et que, pendant le temps qu'ils la tinrent, aucun compte ne fut rendu. — Jean Ranvial, procureur du duc au bailliage de Dijon, pour les siéges de Beaune et de Nuits, reçoit salaire, pour avoir fait l'inventaire du mobilier du château

de Saint-Romain, après la mort de madame de Villers, qui l'habitait.

B. 5927. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1460-1462. — Saint-Romain. — Compte de Regnaud Bonvalet, capitaine-châtelain. — Le bichet de Beaune contenait 6 boisseaux ; — le boisseau 2 quarteranches ou 2 mesures ; — les 6 boisseaux de Beaune en valaient 9 de Chagny. — Dépenses pour recouvrir de laves 127 toises des toits du château. — Réduction de recette faite au receveur, « à cause des povres gens vacabondes, qui sont absentez du « pays, et est impossible de les povoir recouvrer. »

B. 5928. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1543-1547. — Saint-Romain. — Compte de Hugues Brunet, châtelain, receveur pour le Roi dans ladite châtellenie, « que souloit tenir le sieur de La Rochepot, laquelle « a été réunie au domaine. » — Recette des corvées de bras, dues par les habitants de Baubigny qui n'avaient pas de charrues; ils devaient deux corvées, l'une en mars, l'autre en mai, « fors ceux demeurant à Escuellottes en la « rue dite la rue de l'Eschellier, qui ne devoient qu'une « corvée. » En cette rue, il n'y avait alors que neuf habitants. — Gages de Jacques Faultrey, avocat du Roi, payés par ordonnance du général des finances Thunot.

B. 5929. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, papier.

1365. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Lallemand, receveur de cette châtellenie, qui antérieurement faisait partie de celle de Pontailler. — La feuille de parchemin qui couvre ce cahier est un débris de compte d'Arconcey, Fangy, Orsans et Villers, de la première moitié du XIVe siècle ; les hommes étaient taillables « haut et bas ; » ce qu'ils donnaient, fut par des prud'hommes estimé 35 livres ; ils devaient, en outre, 47 gelines, valant chacune 6 deniers.

B. 5930. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin.

1432-1435. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Michel Garnier, receveur-châtelain, nommé par lettres données par Philippe, duc de Bourgogne. — Recette des « boisseaux du guet, » que devaient les habitants de Saint-Seine, quand ils ne « guetoient pas : » néant pour cette année et pour ce « que les habitans, hommes de mon « dit seigneur, ont gaitié et fait leur devoir. » Le portier du donjon reçoit pour ses gages 1 franc et une émine de froment, mesure de Saint-Seine.

B. 5931. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1435-1438. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Thibaud Moniot, châtelain. — Recette de 100 livres tournois, montant des tailles des hommes de mondit seigneur, qui étaient mainmortables. — L'émine de froment est vendue 20 gros et celle d'avoine 9. — Il y a 43 feux à Saint-Seine. — Frais de cire, pour l'autel de la chapelle du château. — Recette des vins « venuz et excreuz (crus) ès vignes de Saint-Seine. — Réparations faites au château. — Une note de la Chambre des Comptes fait observer qu'une personne de Saint-Seine l'a avertie que le châtelain lui avait amodié la terre dudit lieu, qu'elle lui en donnait 23 émines, que le châtelain n'en accusait que 18, et qu'il disait n'avoir pas trouvé d'amodiateur. — Réparations des dégâts faits au pont-levis et aux portes « qui furent rom- « pues et dépécées par le prévôt de Dijon et les gens d'ar- « mes qui estoient en sa compagnie, quant il assaillit les « gens de Michel Garnier, qui tenoit le dit châtel. »

B. 5932. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1438-1441. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Thibaud Moniot, capitaine-châtelain. — Il achète pour 4 francs une meule de moulin. — Réparations faites à la grande grange du châtel, dont la porte avait été rompue par les Écorcheurs. — Frais pour réparer le toit de la grosse tour du château. — Une pièce de 9 journaux dépendant de la métairie de la grange de Saint-Seine, labourée par le châtelain, produit 3 boisseaux et demi par journal.

B. 5933. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1441-1444. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Thibaud Moniot. — Rémission de deniers, au profit des habitans de Saint-Seine, faite en vertu de lettres du duc. — Requête des habitants d'Autrey, qui demandent qu'on les laisse profiter des prés de la grande prairie de Saint-Seine, comme par le passé, attendu qu'elle est assez spacieuse pour trois villages plus grands que Saint-Seine ; que, si on la laisse entière à ce village, l'herbe pourrira, faute d'être consommée ; enfin, que les habitants d'Autrey ont besoin d'être secourus, « ayant esté obli- « gés de racheter leurs corps des prisons, es quelles ilz « estoient et ont esté tenuz par le temps de la guerre, « tant au lieu de Grancey, Langres, comme autre part, es « mains des ennemis de mon dit seigneur, et aussi pour se « reconforter et secourir à leur vie par le temps de la fa- « mine, qui par cy devant a esté, et avec ce ez charges que

« pour loigier des gens d'armes leur a convenu sup- « porter. »

B. 5934. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1444-1447. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel, écuyer, panetier du duc de Bourgogne et son châtelain de Saint-Seine. — Recette des tailles payées par les habitants de Saint-Seine, taillables haut et bas deux fois l'an, à carême-prenant et à la Saint-Remi. Ils donnent 20 livres tournois pour le premier terme et 100 pour le second. — Les corvées de bras, payées en argent, sont estimées chacune 12 deniers. Les blés du guet ne sont pas payés, parce que les habitans de Saint-Seine sont dits avoir fait le guet au château. — Le pressoir de la châtellenie est improductif, parce que depuis longtemps il était en ruine. — Réparation des portes « despiécées par les gens « d'armes, qui dernièrement ont esté audit Saint-Seine. »

B. 5935. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1447-1450. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel, châtelain. — Reconstruction de la maison du grangier, situé au belle (ravelin) du château, qui avait été brûlée. — On refait le pont volant du château, « la barre (barrière) voulant qui est au devant la porte; on « remplace la parois de la maréchaussée (écurie) dudit châ- « tel; les culetons (pivots), les esses (eusses) et les chaînes « du pont levis. » — Amodiation de la rivière banale moyennant 8 gros. — L'émine, la plus grande mesure des grains, contient 2 bichets; le bichet 2 quartaux; le quartal 3 éminottes; l'éminotte 2 boisseaux, et le boisseau 2 coupes.

B. 5936. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1450-1453. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel, écuyer, capitaine-châtelain, dont les gages étaient de 4 florins 2 gros, non compris 4 émines et demie de froment. — Achat moyennant 2 francs 8 gros, de quatre queues neuves et de deux poinçons destinés à mettre le vin du duc, recueilli à Saint-Seine.

B. 5937. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1453-1456. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel. — Recette des grains. — Jean Verrier de Saint-Seine est amodiateur de la grange du pont d'Ésaule, appartenant au duc, ainsi que de toutes les terres de la métairie de cette grange, où il avait environ 40 journaux, plus des tierces que le duc y prenait à titre de dîmes; de la pièce du pré Rond de 9 faux; des corvées de charrues, et, pour tout cela, il donnait annuellement au domaine 7 émines et demie de froment et autant d'avoine. — Grandes réparations faites au moulin.

B. 5938. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1456-1459. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel. — Dépenses faites chez un aubergiste à Saint-Seine, le 18 décembre 1457, par Jean Barberot, substitut du procureur du duc au bailliage de Dijon, envoyé par le bailli, de l'ordonnance de messieurs du Conseil « pour soy opposer aux nouvelletez que entendoit faire le « prévost de La Villeneuve-le-Roy et autres officiers « royaux, en aulcuns lieux de la chastellenie de Saint- « Seine. » — Mention que la seigneurie de Saint-Seine est partagée en deux, que la portion du duc est « au costé de « vers la forteresse, quelle lui appartient entièrement, « qu'il y a toute justice excepté sur sept meix où les héri- « tiers de Guichard de Saint-Seine la possèdent. » L'autre partie appartient à plusieurs autres seigneurs.

B. 5939. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1459-1462. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel. — Les hommes de Saint-Seine sont taillables « haut et bas » à volonté deux fois l'an; — lesdits hommes sont tenus de lever leurs tailles à leurs frais et d'en apporter les deniers au châtelain « tout à une fois. » — Voyages de maître Jean de Monstrot, maître des œuvres de maçonnerie du duc, venu de Dijon à Saint-Seine y visiter les travaux exécutés au moulin dudit lieu. — Recette de boisseaux du guet dus par les habitans de Saint-Seine quand ils ne font pas sentinelle au château. — Chaque feu donnait un boisseau de froment et une poule. — Il y a 45 boisseaux, ce qui suppose 45 feux.

B. 5940. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1462-1465. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel. — Recette provenant des deniers de l'adjudication des foins des prés de la corvée du moulin, contenant environ 4 soitures, données aux enchères pour 2 francs et demi; — de la corvée du Vez-de-Bèse, contenant une faux et demie, dont les foins sont donnés pour 15 gros; — de la corvée de Douhier; — de la corvée du Granier; — du pré de La Chardonnière; — du pré Deffens; — du pré de Lavale, lequel contenait environ 17 faux, dont chaque faux est donnée pour 1 franc à divers individus. — Érection des fourches patibulaires de Saint-Seine, aux frais communs du duc de Bourgogne et de Jean

de Saint-Seine, et cela par mandement du bailli de Dijon et par les lettres closes du président de Bourgogne. — Voyage fait par le capitaine châtelain à Dijon, pour demander « les pièces d'artillerie et la poudre de canon et « aussi certain nombre de gens d'armes, pour la sûreté et « garde du chastel et forteresse. »

B. 5941. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1463-1468. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Pierre Morel, capitaine châtelain. — Recette du prix de l'amodiation du petit et du grand verger de monseigneur à Saint-Seine; — du produit des corvées de bras. — Chaque habitant devait une corvée, pour la fauchaison; — ceux qui avaient chars ou charrettes devaient amasser les foins pendant une journée; et quand il plaisait à mondit seigneur de vendre ses foins et d'amodier ses prés, les habitants étaient tenus de faire leurs corvées, là où il plaisait à mondit seigneur, en la justice de Saint-Seine. On fournissait le pain aux travailleurs; « lesquelles corvées « l'on a accoustumé vendre au prix de 12 deniers cha- « cune. »

B. 5942. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1468-1471. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc, son receveur au bailliage de Dijon. — Trois émines de froment sont données à messire Étienne Magnier, en qualité de chapelain de la chapelle Sainte-Catherine, fondée au château de Saint-Seine, tenu qu'il était d'y célébrer deux messes chaque semaine. — Construction d'un déchargeoir de pierres, de 4 toises le long du pré de Loichières. — Voyage fait de Saint-Seine à Dijon, pour « quérir 20 livres « de poudre à canon et 200 traits, que messieurs des « comptes avaient fait délivrer au chastelain Lyon Germi- « net pour la défense dudit Saint-Seine. » — Réparation de « deux arbalètes d'acier et de leurs guindaulx. » — Achat de 20 livres de plomb pour faire plombetz (balles), « aux bastons estans en la dite maison fort de Saint-Seine. » — Procès pendant par appel au Parlement de Paris pour « for mariage » des enfants de feu Perrenot Garnier, qui peut être poursuivi, « obstant les guerres et divisions. »

B. 5943. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1471-1473. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte d'Arnolet Macheco. — Établissement d'une lucarne de bois, sur une des tours du château, pour la guette de jour, « pour veoir venir les gens. » — Façon d'une porte neuve, établie devant le pont-levis. — On refait la roue « du mou- « lin à bras du chastel, » et les tournants « ou signoles « neufves pour virer le dit moulin. » — Dépense pour relier d'un cercle de fer le gros « courtault, nommé veuglaire « du chastel; — pour faire coing de fer, pour tenir la « chambre dudit veuglaire; » — pour acheter quatre broches à charger les coulevrines, pesant cinq livres.

B. 5944. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Lyon Germinet, écuyer, châtelain, nommé par lettres de Jean Joard, chef du Conseil du duc de Bourgogne; de Philippe Pot, chambellan; de Guillaume de Clugny, protonotaire et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel et l'un des commis par le fait des domaines et finances, et Claude de Dinteville, chambellan; confirmées par lettres de Charles, duc de Bourgogne, datées de Dijon, le 5 février 1473. — Voyage fait par le châtelain : à Vesoul, pour un procès de juridiction sur le bois d'Aumon en la châtellenie de Saint-Seine, soulevé par le prieur d'Autrey; — à Dijon, pour signaler à la Chambre des Comptes des héritages appartenant au domaine, détenus par messire Guillaume et Jean de Saint-Seine. — Autres voyages, faits « hastivement » par le châtelain, à Rouvres et à Dijon, vers le maréchal de Bourgogne, pour avoir des gens de guerre pour le château. Le maréchal l'envoya à Gray, vers M. de La Cueille, « le- « quel luy deist qu'il luy bailleroit des Lombars. »

B. 5945. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de noble Lyon Germinet. — Le 21 janvier 1476, Monseigneur le commandeur de La Romagne était entré en la place de Saint-Seine (pour Louis XI) et il commença dès lors à en percevoir les revenus. — L'émine de froment est estimée 3 francs; le muid de vin 1 franc; la livre de cire 10 blancs et la pinte d'huile de noix 6 blancs; 2 pintes furent vendues 3 gros.

B. 5946. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1518-1519. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Claude Coton, naguères commis par Henri Mutelet, huissier du Parlement de Bourgogne, en vertu des lettres de commission de la Chambre des Comptes, pour la châtellenie de Saint-Seine, après la réunion faite en vertu de lettres patentes, contenant révocation générale des donations faites par les rois des diverses parties du domaine. — Douze journées, employées dans l'intérêt du domaine par ledit

Mutelet, huissier, lui sont payées ensemble 7 livres 4 sous, « heu regard à la cherté des vivres. » — Voyage d'un huissier à Saint-Seine, pour informer « sur l'entreprise faite en « ladite seigneurie par demoiselle Huguette de Villafans, « veuve de Charles de Saint-Seine, et messire Nicolas « Louvain, sieur de Nesles, nonobstant la réunion de cette « seigneurie au domaine. »

B. 5947. (Cahier.) — In-folio, 13 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Jean Bonnerot de Saint-Seine, commis par les commissaires du Roi, députés sur le fait de l'exécution de son édit de domaine forain, traite et imposition foraine, rêve et hauts passages en Bourgogne, receveur des droits au bureau par eux établi à Saint-Seine.

B. 5948. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1553-1554. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Nicolas Laurent, commis par les commissaires du Roi au fait de l'exécution de l'édit du domaine forain, etc. — Ces droits au bureau de Saint-Seine consistaient : en 12 livres 1 sou 8 deniers pour le premier trimestre ; — en 26 livres 19 sous 10 deniers pour le 2e trimestre ; — en 7 livres 6 sous 4 deniers pour le 3e ; — les mois d'octobre, novembre et décembre produisent 8 livres 15 sous 8 deniers.

B. 5949. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1559-1567. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de Perrenot Dacier, commis par les commissaires qui avaient fait la réunion du domaine, pour la recette du revenu de la terre de Saint-Seine, dont jouissaient auparavant les sieurs Maréchal de Saint-André et d'Annebault, par don du Roi. — Les auditeurs à qui ce compte fut renvoyé par la Chambre des Comptes furent Jacquot et Bossuet. — Rente payée à Guillaume Dacier, chapelain de la chapelle Sainte-Catherine de Saint-Seine, pour sa desserte.

B. 5950. (Registre.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1697-1701. — Saint-Seine-sur-Vingeanne. — Compte de la recette de l'octroi accordé aux habitants de Saint-Seine, dont la délivrance fut faite à Jean Ancemot, par les commissaires députés par le Roi pour la vérification des dettes des communautés, le 2 janvier 1697.

B. 5951. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1391. — Salins. — Compte de Guillaume Morans, pour la tierce partie de la saunerie de Salins et dépendances, appartenant au partage de Châlon, naguère mise en la main du duc de Bourgogne. — Recette des deniers de la vente « du sel rosière, qui estoit en Rosière le samedy « soir de la 25e semaine 1391, appartenant par moitié à « messires Jean et Henri de Châlon, frères. » — La charge de sel est vendue 17 sous 6 deniers estevenants. — 630 livres sont versées au profit de Jean, comte de Montbéliard, pour la moitié de 1,680 florins qu'il prenait chaque année sur la saunerie, partage de Châlon, à cause de Marguerite de Châlon, sa femme.

B. 5952. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin ; 40 feuillets, papier.

1392-1396. — Salins. — Compte de Guillaume de Maxilly, nommé trésorier par lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, données à Paris, le 16 novembre 1392, en remplacement de Guillaume de Morans, révoqué par lettres de la duchesse Marguerite, après que le duc eut mis en sa main la portion de Jean de Châlon. — Dépenses « pour le fait de l'obéissance faite au duc de Bourgogne « par Jean de Châlon, en rendant les forteresses de « Jougne, Chalamont, Châtelguion et du bourg d'Arlay. » — Jean de Vergy, sénéchal du duché et gouverneur du comté, reçoit à cette occasion 140 francs. — Achat de quatre grands panonceaux aux armes du duc, pour placer sur ces forteresses.

B. 5953. (Cahier). — In-folio, 32 feuillets, parchemin ; 2 feuillets, papier.

1392-1396. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aule, de Pontarlier, trésorier de la saunerie, mise aux mains du duc, « pour défaut de titres non baillés. » — Recette des rentes payées, soit en argent, soit en sel sur la saunerie. — Les Frères Mineurs de Salins prennent chaque semaine 4 livres 5 sous, ce qui fait au bout de l'année 221 livres. — Le seigneur de Montfaucon prend par semaine 7 livres 10 sous. — Jacques de Vienne, seigneur de Longvy, reçoit la rente du sieur de Montfaucon. — Les maisons religieuses qui prennent des rentes sur cette saunerie sont : les Dames de Migette, l'abbaye de Buillon, les Chartreux de Dijon, le chapitre de Besançon, les religieuses de Battant, le couvent du Mont-Saint-Benoît, les Dames du Sauvement, le prieuré de Bonlieu, l'abbé de Sainte-Marie-entre-Mont, l'abbesse de Bellerive, le couvent de Haute-Rive, ceux de Lugny, de Theulley, de La Grâce-Dieu, de Charlieu, de Bellevaux, de Saint-Jean de Semur, de Saint-Jean d'Autun, de Saint-Maurice de Chablay, de Re-

miremont, de Luxeuil, de Cîteaux, d'Avallon, de Vaucluse, du Val-sur-Poligny, de Morimont, etc.

B. 5954. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1395-1396. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aule, trésorier de la saunerie. — La recette s'élevait à 10,976 francs 4 gros et demi estevenants. — Une rente annuelle de 1,000 livres viennoises est payée au duc de Bourgogne, en qualité de comte de Bourgogne et sire de Salins. — Jean de Pontailler prend 40 livres; — l'hôpital de Bracon, 10 livres; — les Chartreux de la Trinité de Dijon, 36 livres, pour la fondation faite par le duc de Bourgogne. — Répartition, entre douze églises, des 168 livres que Jean de Bourgogne avait sur la saunerie. — Distribution de 300 livres estevenants que madame Mahaut y avait et qu'elle donne à des églises, à des hôpitaux « et aultres povres « gens. » — Il y a 58 lots. — L'hôpital d'Arbois a 20 sous; — l'abbaye de Cîteaux, 10 livres; — les pauvres d'Arbois, 28 livres. — Charges assignées sur la saunerie de Groson.

B. 5955. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1396-1397. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aule, trésorier pour le communal de la saunerie, mis en la main du duc, « pour défaut de titres suffisants « et par vertu d'un mandement de la Chambre des « Comptes, donné le 13 avril 1393. » — Rente de 20 livres, payée au prieur de Saint-Étienne de Port-sur-Saône; — au couvent de Saint-Paul de Besançon, 30 livres; 15 livres au couvent et abbé de Claire-Fontaine, ordre de Cîteaux. — Recette des « buillons volaiges de la saunerie. » — L'abbaye de Goaille reçoit 6 *buillons*.

B. 5956. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1396-1402. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aule, trésorier de la saunerie. — Gages de Thibaud, sire de Rye, châtelain de Bracon. — Rentes données par le domaine pour anniversaires d'Étienne de Bourgogne; du comte Othe de Bourgogne; d'Eudes de Bourgogne et de la duchesse, sa femme. — Don de 200 livres, fait par le duc, à Marion-la-Retornée, femme de chambre de la duchesse, pour des services qu'elle lui avait rendus. — Réparation de 70 arcs d'arbalètes et autant de bois garnis de fer.

B. 5957. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1397-1400. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aaule, trésorier en la grande saunerie pour le duc de Bourgogne. — « Recette des rentes qui se poyaient en sel, « à cause de buillons amoderez à tous jours. » — Recette d'un buillon de rente en fief, amodié à dix charges de sel à Oudot Chambier. — Rentes payées par le domaine, à messire Henri de Salins, sire du Poupet, à messire Jean de Doubs, écuyer, à messire Jean de Montaubert, chevalier, au nom de Marguerite de Montrond, sa femme, rente dont avaient joui messire Hugues de Cîteaux et Étienne Palouset; à dame Catherine de Flandres, veuve de messire Étienne de Montsaugeon, chevalier, et sœur bâtarde de la duchesse de Bourgogne.

B. 5958. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Salins. — Compte de Perrin de L'Aule, trésorier de la grande saunerie pour les recettes et dépenses des « rentes communaux, » fiefs, aumônes et autres en deniers, sel et muire (eaux mères). — Les religieux de la Grâce-Dieu reçoivent 10 livres, « à cause du « comte de Montbéliard, sire de Montfaucon. » — Dame Guillaume de Belfort, dame de La Chaux, reçoit 100 sous de rente sur ledit communal, que percevait naguère Guillaume de Layer.

B. 5959. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Salins. — Comptes de Perrin de L'Aule et de Guillaume de L'Aule, trésoriers. — Recettes et dépenses faites en la saunerie, pour le duc, comte de Bourgogne, y compris la part qu'avaient naguère Jean de Châlon, seigneur d'Arlay, et Henri son frère, avec Châtelguyon et ses dépendances. — Recette du denier estevenant que devaient par charge de sel de Rosières ceux qui venaient en acheter. — Le chapitre de la recette foraine commence ainsi: « Est assa« voir qu'au chapitre de l'an 1392, plusieurs personnes « sont nommées et escriptes, qui sont de la châtellenie de « Chastelguyon, lesquelz se sont soubmis et obligez que ja« mais ilz ne advouroient, ne seront hommes d'autre sei« gneur que de monseigneur le duc et de son chastel de « Bracon, ou du bourg franc communal de Salins, tant « qu'ilz demoureront à Salins et es terres de la châtellenie « dudit Chatelguyon. » — Gages de Guichard de Saint-Seine, chevalier, capitaine garde du château de Bracon.

B. 5960. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1405-1407. — Salins. — Compte de Jean Cour-

chapon, trésorier. — Madame Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, reçoit 2,000 livres tournois, à compte sur les 100,000 francs à elle promis en mariage par son père, le duc de Bourgogne.

B. 5961. (Cahier.) — In-folio, 45 feuillets, parchemin.

1406-1408. — Salins. — Compte de Guyon de Montagu, bourgeois, commis à la recette du *partage d'Auxerre*, dans la saunerie de Salins, advenu au duc par le bannissement du sieur de Châtelbelin. On lit en marge : « Habeatur littera vel copia sententiæ, per quam ista terra « fuit confiscata, et inventorium omnium bonorum. » — « De la valeur du gros de la tauble de ladicte saulnerie, qui « monte pour touz les seigneurs à 10,611 livres. » — Gages de Jean de Musy, châtelain de Châtelbelin. — Dépenses faites à Salins, le 29 mars 1407, par Jean de Champdivers, bailli du comté de Bourgogne au bailliage d'Aval ; — par Guichard de Saint-Seine, bailli et maître des foires de Chalon, et Jean Chousat de Poligny, conseiller, trésorier et gouverneur des finances de Bourgogne, qui étaient venus dans cette ville pour mettre sous la main du duc les chateaux, villes, terres et revenus qu'avait au comté de Bourgogne messire Louis de Châlon, comte de Tonnerre, alors seigneur de Châtelbelin et du partage d'Auxerre en la saunerie de Salins. — Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu, et Jeanne de Guistelle, sa femme, jadis femme de Jean de Châlon, seigneur de Châtelbelin, mort au voyage de Hongrie, reçoivent 1,200 francs sur le partage d'Auxerre, à titre de douaire de ladite dame, à rachat de 2,000 florins.

B. 5962. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1407-1410. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, trésorier de la saunerie. — Rente que *souloit* prendre dame Isabelle de Saint-Quentin, de par le sire de Vaugrenant.—Autre rente payée à Pierre de Bracon, son oncle, docteur en droit et prévôt de Saint-Anatoile de Salins.

B. 5963. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1408-1411. — Salins. — Compte de Guyon de Montagu, receveur du partage d'Auxerre en la saunerie de Salins. — Lettres de Jean, duc de Bourgogne, datées du 25 septembre 1408, « en nostre host sur les champs, près « de la ville de Tongres, » par lesquelles il donne 450 livres de rente à Jean de Vergy, seigneur de Fouvans, son maréchal, pour les services qu'il avait rendus au duc Philippe et à lui-même, à la bataille qu'il avait gagnée sur les Liégeois, et aussi à cause de la confiscation des terres du comté de Tonnerre, « par sentence adjugée au duc de « Bourgogne, pour certaines chouses commises par le dict « de Tonnerre contre le duc, son estat et honneur. » Lesdites 450 livres étaient prises sur le partage de Vignory.— Gages de messire Guillaume de Champdivers, châtelain de Châtelbelin.

B. 5964. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, trésorier et receveur des *chaudrettes* (chaudières) de la saunerie. — Ordonnance de Jean, duc de Bourgogne, donnée à Arras, le 18 mars 1410, qui, pour contraindre les divers receveurs à rendre annuellement leurs comptes, donne à Richard de Chancey, maître des requêtes de son hôtel, et à Jean Moreau, commis à la recette générale, le pouvoir de suspendre tous ceux qui ne se conformeront pas aux prescriptions relatives aux versements et à la reddition des comptes. — Par suite de cette ordonnance, Courchapon et Thévenin d'Agey furent révoqués ; Jean Carondelet, de Dole, fut mis à leur place et à celle de Huguenin Passart et de Guillaume de Montagu ; — malgré cette révocation, Huguenin Passart exerce encore son office au nom de Jean Carondelet. — Rente de 10 chars de sel, créée au profit de l'abbaye de Lure, par madame de Bourgogne, en vertu de lettres datées d'Arras, le 21 juin 1370. — Gages de Philibert de Saint-Léger, chevalier, maître d'hôtel du duc, naguères son châtelain de Bracon, qui fut remplacé par Jean de Vergy, seigneur d'Autrey.

B. 5965. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, pour la recette des chaudrettes et du partage d'Auxerre, confisqué sur Jean de Châlon, comte de Tonnerre et seigneur de Châtelbelin, « pour ses mauvais fais, « desmérites et forfaitures. » — Produit de la vente de divers chevaux, confisqués en vertu de l'ordonnance du Parlement de Dole, « qui est tel, que tous chevalx, chars « et harnois, qui sont trouvés menans sel par chemin def- « fenduz, sont acquis au duc de Bourgogne. » — Rente en sel, payée à messire Jean de Montagu, seigneur de Couches et de Longvy. — Aymon Vorne, écuyer, reçoit 10 francs qu'il avait prêtés au duc, « pour l'aider à payer « les gens d'armes qu'il avoit fait venir vers lui à Paris, au « mois d'août 1411. » — Remboursement de partie de 2,000 francs que le duc avait empruntés et qu'il devait à Jacques de Laillier et à d'autres marchands de Paris, « pour « le fait des étrennes. »

B. 5966. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre, uni à la trésorerie de Salins. — Jean de Montagu, seigneur de Couches, reçoit la rente qui appartenait à Jean de Vienne, seigneur de Longvy, « dernièrement trépassé au « voyage de Hongrie. » — Rentes payées : à Jean de Champvans; — à Jeanne de Toulongeon; — à Nicolas, sire de La Sarrée; — à Jean de Salins, sire de Rans; — à Philippe de Vienne, sire de Roulans; — à Érard Damas, seigneur de Marcilly, chevalier. — Achat de draps, de peaux et d'autres objets, fait à Salins, au mois d'octobre 1412, « pour « vestir les fils et filles de monseigneur de Bourbon et les « aultres gens estans lors en garde et seurté ou chastel de « Bracon, au dit lieu de Salins; » avec les dits objets on fit des chaperons doublés et frangés, houppelandes, robes pour les nourrices; — et 2 milliers et 200 de menu vair pour doubler les houppelandes. — Voyages de messire Érard de Four, chevalier, chambellan, bailli d'Amont, en Lorraine, « vers « le duc, pour recevoir de lui certains prisonniers qu'il te- « noit de Neuchâtel et yceulx amener dans le chastel de « Gray, au mois d'avril 1412; » — le 3 juin 1412, de Gray à une journée que madame d'Autriche « tenoit à « Sainte-Croix prez de Brisoz (Brisach) sur le Rin. »

B. 5967. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, receveur des chaudrettes de la saunerie. — Rente payée à Marguerite, bâtarde de Flandres, en son nom et comme administrant les biens et corps de Jean, de Philippe et de Marguerite, ses enfants, après la mort de son mari, Étienne de Montsaugeon. — Gages de Jean Malouel, peintre et valet de chambre du duc de Bourgogne, pour des travaux exécutés par lui en l'église des Chartreux de Dijon, où reposait le corps du duc Philippe, à raison de 8 gros par jour. — Dépenses faites par Jean de Troies, deux de ses enfants et maître Jean Rapiout ou Rapiont, de Paris, chez Jean Valechart, de Poligny, hôtelier de l'*Écu de France*, où ils s'étaient retirés avec quatre chevaux, « pour aucuns faits et commotion du peuple, na- « guères advenus à Paris. » — Ils furent dans cet hôtel depuis le 7 septembre 1414, et la duchesse de Bourgogne les autorisa à y rester, ou à aller demeurer à Besançon, ou ailleurs, à ses frais, jusqu'à l'arrivée du duc de Bourgogne. — Rente payée à messire Thibaud, seigneur de Neuchâtel, au nom d'Agnès de Montbéliard, sa femme, fille de Henri de Montbéliard, seigneur d'Orbe, « qui fut mors au voyage « d'Ongrie. » — Mandement de Jean, duc de Bourgogne, au trésorier de la saunerie, de payer la dépense nécessitée par l'achat « de 100 milliers de fustz de bois pour « traits, de 100 milliers de pilloz (flèches) d'acier, pour « enfuster et garnir les ditz fustz, » destinés aux forteresses de Bourgogne, comme aussi de payer les réparations du château de Poligny. — Achat de draps, façon de robes, fourniture d'une ceinture d'argent et d'autres objets pour « vestir honorablement monsieur Loys de Bourbon, da- « moiselle Ysabel de Bourbon, sa suer, enfans de M. le « duc de Bourbon, destenuz prisonniers au chastel de Bra- « con, » et qui devaient être remis à messire Guillaume de La Forest, chambellan du duc de Bourbon, le 18 mars 1412, et à certaines damoiselles, que ledit duc avait envoyées pour ramener ses enfants dans son pays de Forez.

B. 5968. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1414-1416. — Salins. — Compte de Huguenin Passart, trésorier et receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre, que tenait naguère Louis de Châlon, comte de Tonnerre, qui le perdit pour ses *desmérites*. — Recette de 1,000 livres, que le duc prenait chaque année dans la saunerie, en qualité de comte de Bourgogne, sur lesquelles 1,000 livres plusieurs prenaient des rentes à rachat. — Pension de 120 livres, payée à Éloye, veuve Malouel, « qui « estoit d'Allemaigne, avoit esté retenu peintre du feu duc « de Bourgogne, l'ung des bons ouvriers de son mestier, « qui en son vivant fut ez marches de France, lequel le « dit duc fist venir demourer à Dijon, pour continuelle- « ment vacquer et entendre à l'accomplissement des ou- « vraiges de pentrerie, proposez et ordonnez par le feu duc « Philippe estre faiz en l'église des Chartreux, et aussi « pour faire plusieurs ymaiges, tableaux, paintures et « aultres choses excellentes au plaisir et ordonnance du « feu duc. » — Gages de 8 gros vieux par jour, payés à Claux de Werne, valet de chambre et tailleur *d'ymaiges* du duc de Bourgogne, qui, après l'achèvement du tombeau du duc Philippe, fut gardé par son successeur, malgré la demande que ce peintre avait faite d'aller *ouvrer* ailleurs. — Indemnités accordées par le duc à Philippe Munier, dit Jossequin, valet de chambre de ce duc et garde de ses joyaux, pour et au lieu de la terre de Tart-la-Ville, ayant appartenu au duc de Bar et auquel le duc avait voulu la rendre après la paix.

B. 5969. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1416-1417. — Salins. — Compte de Raoulin de Ma-

chy, institué trésorier de la saunerie par lettres de Jean, duc de Bourgogne.—Rentes payées : à messire Charles de Clermont, chevalier, seigneur de Vaulserve et de Poupet, au nom de Louise de Salins, sa femme ; — à messire Guy de Nancuise, chevalier.

B. 5970. (Cahier.) — In folio, 53 feuillets, parchemin.

1417-1418. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy.—Rentes payées : aux héritiers de Jean de Saint-Loup et de Jean Le Mâtin, seigneur de Marigny ;—à messire Jacques Mouchet, chevalier ; — à Étienne de Bournay, chevalier; — à Guy d'Amange, chevalier; — aux hoirs de Thibaud de Rye ; — à messire Thibaud, seigneur de Neuchâtel ; — à messire Jean de Bourbon, jadis seigneur de Montperroux ; — à Olivier de Longiy ; — à Jean de Champvans ; — à dame Jeanne d'Oiselet, dame de Bonnencontre, ayant le gouvernement de Philippe de Vienne, son fils. — Gages de Monot-Machefoin, garde des joyaux.

B 5971. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1417-1419. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier de la saunerie. — Rentes payées : à messire Louis de Nance, chevalier, au nom de dame Marguerite, sa femme, fille de messire Jean de Salins, seigneur de Rans; — à maître Jean Chevrot, maître ès arts, étudiant à Paris. — Gages de messire Guillaume de Champdivers, châtelain de Châtelbelin.

B. 5972. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1418-1419. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy.—Dons de deniers faits par le duc, pour des services : à Guyot de Montberrel, clerc; — à Jean Carondelet, lieutenant; — à Guyot Aubry, receveur de Poligny ; — à Raoulin de Machy, dont le clerc, les chevaux et les *bouges* (bagages) avaient été pris près de Beaunnans (*sic*) en Brie, par ceux de la garnison de Melun, ennemis du duc, dans un voyage que ledit de Machy faisait à Paris. — Visite, réparation et armement de Châtelbelin, Orgelet, Saint-Julien, Montagu, Monnet, Saint-Aubin. — Achat d'arbalètes, de guindeaux, de canons, de poudre, de plombées ; — solde des garnisons. — Achat d'artillerie, de canons jetant des plombées ; — de canons jetant des pierres, dont l'un, appellé *Ribaudequin*, avait deux chambres. — Visite des forteresses de Châtelbelin, « pour obvier à l'entreprise « du comte de Tonnerre, que l'on disoit vouloir entrer « en armes au pays de Bourgogne. » — Gages de Jean de Poligny, écuyer, « envoyé en armes de Poligny à Orgelet, pour garder le dit lieu et y faire nuit et jour bon « guet et garde, pour tenir les habitans en bonne obéis« sance, pour ce que l'on disoit le comte de Tonnerre venir « à grant puissance en armes. »

B. 5973. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1419-1421. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, pour les charges et rentes de fiefs, aumônes et autres, en deniers, sel et muires, qui se prenaient sur le communal de la saunerie.—Rentes payées : à dame Marguerite de Flandres, veuve de messire Étienne de Montsaugeon, sœur naturelle de feu madame la duchesse de Bourgogne ; — à Guillaume de Bierre, écuyer.

B. 5974. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1419-1421. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy. — Payement de 3,719 livres, fait à madame Marguerite, duchesse de Bourgogne, comtesse de Flandres et de Bourgogne, pour partie de son douaire, qui était de 13,000 francs de rente. — Traité conclu entre cette princesse et son fils, pour la fixation dudit douaire. — Gages de Claux de Werne, tailleur d'images du duc, pris sur les 1,000 livres viennoises que le duc levait sur la saunerie, comme comte de Bourgogne. — Indemnités accordées par le duc à Colin d'Alonduy, écuyer de cuisine, pour et au lieu du grenier à sel de Semur, que le duc lui avait donné et qu'il lui ôta, « par le moyen de l'abolition générale des « greniers à sel du duché. » — Berthiot Alart, serviteur de révérend père en Dieu monseigneur l'évêque de Tournay, chancelier du duc de Bourgogne, en reçoit un don d'argent, pour les services qu'il en avait reçus « et pour « augmentation de son mariage. » — Dépenses de messire Philibert de Saint-Léger, chevalier, conseiller et chambellan, pour assister à « deux journées amiables avec les gens « et députés du cardinal de Bar, l'une à Jussey, l'autre à « Jonvelle, en juillet et août 1420. — Don d'argent, fait par le duc, à maître Jean Jobert, archidiacre de Langres, pour des services rendus en cour de Rome. — Achat « d'arnoys à armer monseigneur. » — Gages des gens de la garnison de Châtelbelin, d'Orgelet et de Saint-Julien ; — achat de 100,000 fûts et pointes acérées pour les armer. — Construction d'un auditoire et de la Chambre du Conseil pour tenir le Parlement de Dôle.

B. 5975. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Salins. — Compte de Raoulin de Ma-

chy, pour le communal mis en la main du duc de Bourgogne.—Rentes payées: à Jean d'Arguel, seigneur en partie de Chenecey; — à messire Hugues de Lenthenne, chevalier;—aux Frères Mineurs de Lons-le-Saunier;—à demoiselle Bonne de Salins, femme d'Aimé de La Serrée, seigneur de Mons; — au prévôt et au chapitre de Saint-Anatoile de Salins. — Perrin de Bracon, écuyer, héritier de Guillaume de Bracon, docteur en droit et prévôt de Saint-Anatoile, prend annuellement un *buillon en muyre* en ladite saunerie. Cet article est suivi de ces mots: « Néant, pour défaut de « fief. »

B. 5976. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier de la saunerie pour les chaudrettes et le partage d'Auxerre. — Le 8 septembre 1421 : « la monnoie de « gros que l'on reçoit dans ladite saunerie pour 18 deniers « estevenans fut publiée à 4 deniers oboles estevenans, « jusqu'au lundi 5 janvier suivant au dit temps exclus, au« quel jour ladite monnoie, courant pour 4 deniers oboles, « fut mise et publiée au dit lieu de Salins, par lettres de « la duchesse, à 2 deniers poitevins. » — Les 1,000 livres viennoises dues au duc, comme comte de Bourgogne, valaient 1,041 francs 8 gros.

B. 5977. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier de la saunerie. — Recette par semaine faite dans la saunerie : la première semaine, on reçoit 185 livres 7 sous 5 deniers oboles pugeoises (la pugeoise valait la moitié d'une obole). — Cette recette, pour 52 semaines, s'élève à un total de 37,343 livres estevenants, dont la moitié appartenait au duc, c'est-à-dire un tiers à titre d'ancien héritage, et un demi-tiers à cause du partage d'Auxerre. — Rente payée à messire Gauthier de Bauffremont, dit de Ruppe, chevalier. — Achat d'un harnois complet, que le duc donne à messire Miles de Paillard, chevalier. — 100 charges de sel de Rosières sont données à l'évêque de Tournai, chancelier du duc, pour la provision « de la for« teresse de Gamé que nouvellement il a acquise et pour « considération des grands services qu'il lui a rendus. »

B. 5978. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1422-1423. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier de la saunerie pour les charges ordinaires du communal. — Rente payée au couvent d'Acey, pour la célébration « d'une haulte messe de mort, le 27 avril de « chaque année, pour le remède des âmes de monseigneur « le duc Philippe, fils du roi de France, et de Marguerite « de Flandres, sa femme, père et mère de feu mon dit sei« gneur. » — Rente payée à messire Regnaut de Montcenis, chevalier, au nom de Jeanne de Salins, sa femme, « de laquelle rente il a fait foy et hommage. »

B. 5979. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Salins.— Compte de Raoulin de Machy. — Huguenin de Germigny reçoit 100 sous de fief. — Rentes en fief, payées : à messire Jean de Vaudrey, chevalier, seigneur de Corlaoux ; — à dame Marguerite de Ray, dame de Flagey, veuve de messire Jean de Cusance, chevalier.

B. 5980. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1423. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, pour l'ordinaire des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — Depuis le 3 janvier jusqu'au pénultième d'octobre, cinq pièces de monnaie appelées *doubles* ou *niquets* avaient eu cours pour 9 deniers estevenants. Ledit jour pénultième, 6 noiroz eurent cours pour 9 deniers estevenants. — Pension payée à Jacquette La Soubarde, mère de Guyot, fils bâtard de feu M. le duc, « pour la bonne et singulière affection « qu'il a à elle. » — Dons de deniers, faits par le duc : à maître Quantin Menard, archidiacre de Bruxelles en l'église de Cambrai, secrétaire du duc de Bourgogne ; — à maître Jean de Gand, autre secrétaire dudit duc; — à maître Pierre Salomon, maître en théologie des Frères Mineurs de Besançon ; — à Jean Loyte, échanson du duc ; — à messire Louis de Châlon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, pour frais qu'il avait été obligé de faire en menant madame Anne de Bourgogne « dès la ville de Dijon à « Troyes, pour illec estre espousée par paroles de présent « par procureur, pour mons le régent de France, le duc « de Bedfort, et pour autres lointains voyages. »

B. 5981. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1423-1424. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier et receveur des chaudrettres et du partage d'Auxerre. — La recette par semaine produisit au bout de la cinquante-deuxième 48,691 livres estevenants de 18 sous le franc. — Don fait sur la saunerie aux Frères Prêcheurs de Dijon, « pour affin qu'ilz soient tenuz de prier pour le « duc l'espace de quatre ans, et pour l'âme du duc Jean. » — Dépense de 702 francs, pour acheter chez un armurier, au nom du duc, « ung harnois complet, garny de cinq marcs « d'argent, » qu'il donna à son chancelier.

B. 5982. (Cahier.) — In folio, 80 feuillets, parchemin.

1424-1426. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, pour le communal. — Rente payée à Jean Chevrot, maître ès arts et licencié en décret, chapelain de la chapelle de Saint-Jean de Salins. — Recette des deniers de la rente de 40 petits salignons en fiefs, que prenaient chaque semaine les enfants de dame Clémence, lesquels salignons avaient été réduits « à grant sel au feur de trois benastres (bannetons) » par semaine, ce qui montait par an à 39 charges. — Rente payée à messire Jean de Joux, chevalier, seigneur de Maisel et d'Abbans.

B. 5983. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, parchemin.

1425-1428. — Salins.— Compte de Raoulin de Machy, trésorier de la saunerie, pour les bois amenés dans ladite saunerie.—« De la valeur et demourance de 4,500 chevasses « (charges de fagots) amenées du bois de Mouchay, depuis la « 48e semaine 1426, jusqu'à la 52e suivant incluse, qui ont « esté tauxées à la porte de la dite saunerie au pris de 7 « sous 6 deniers le cent. » — 45 francs 15 sous donnés à dame Jeanne de Dumax, pour l'achat de la coupe du bois appelé Le Fay, « pour le faire chevesser, fassir et mener en « la saulnerie. »

B. 5984. (Cahiers.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1426-1428. — Salins. — Compte de Raoulin de Machy, trésorier, pour les rentes et les charges du communal de la saunerie. — Recette des *bullions volaiges* qui se payaient en la saunerie en *muire*.—Rentes payées au profit: de l'hôpital du Saint-Esprit de Besançon; — de Pierre de Quingey, chevalier; — de Guillaume de Vichy, écuyer, mari de demoiselle Denise de Tonnerre, fille de Jeanne de Montaubert, dame de Janlay.

B. 5985. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1429-1430.—Salins.—Compte de Bernard de Noisouz, clerc, demeurant à Salins, institué trésorier de la saunerie par lettres patentes de Philippe, duc de Bourgogne, datées d'Arras, le 7 septembre 1429, après la résignation de Raoulin de Machy.—Rentes payées : à Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne; — à dame Jeanne de Châlon, dame de Toulongeon et de Montrichard, fille et héritière de feu messire Jean « le bas« tard jadis sire de Montrichard, » de laquelle rente ladite dame fit les foi et hommage, donna son dénombrement et obtint lettres de jouissance ; — à messire Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Roulans et de Songey. — Pension payée à maître Robert Au Clou, licencié en décret, chanoine de Paris et curé de Saint-Jacques de La Boucherie, établi conseiller et procureur du duc de Bourgogne en cour de Rome, au lieu de Jean Vivien, prévôt à Chably. — Payement de 2,000 francs, fait par le duc sur la saunerie, à monseigneur Amé, duc de Savoie, au nom des enfants de madame Marie de Bourgogne, jadis sa femme, sur la somme de 100,000 francs d'or promise audit duc de Savoie, par traité de mariage de la dite dame Marie, fille du duc de Bourgogne; desquels 100,000 francs d'or le duc de Savoie n'avait encore reçu que 41,451 francs.

B. 5986. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1430-1432. —Salins.—Compte de Bernard de Noisouz , trésorier de la saunerie.—Rentes payées : à Claude de Vuillafans, écuyer, mari de demoiselle Guyette de Ténare, fille de feu dame Jeanne de Montaubert, dame de Janley; — à Marguerite de Bannans, demoiselle, femme d'Étienne Goudan, de Lons-le-Saunier, naguère tué en son hôtel; — à messire Jacques Bouton, seigneur de Corberon, chevalier, au nom de dame Antoine de Salins, sa femme, fille d'Étienne de Salins, seigneur de Poupet; — à maître Jean Chevrot, licencié en décret, archidiacre de Rouen.

B. 5987. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1431-1432. —Salins. — Compte de Bernard de Noisouz.—Rentes payées : à messire Guillaume d'Estrabonne et de Nolay; — à dame Isabelle, comtesse de Neuchâtel, sœur et héritière de messire Jean de Neuchâtel, seigneur de Vuillafans-le-Neuf, qui possédait cette rente, par suite de la succession de dame Isabelle de Moulins, dame de Bruyères; — à Antoine de Simard, écuyer d'écurie du duc et châtelain de Bracon. — Payement et distribution des 160 livres que sire Étienne de Bourgogne assigna sur son partage et droit de la saunerie, pour fonder des chapelles et des anniversaires. — Rentes payées à l'abbesse et au couvent de Battant de Besançon, léguées par Jean de Châlon, comte d'Auxerre, comme il est plus amplement expliqué dans l'arrêt du Parlement de Dole, du 26 avril 1429. — Rente de 12,000 francs créée par le duc, au profit de messire Jean de Neuchâtel, seigneur de Montagu et d'Amance, « pour les grands et notables services par lui rendus au « duc Jean. »

B. 5988. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1432-1433. — Salins. — Compte de Bernard de

Noisouz, trésorier et receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — Recette par semaine de la valeur « du « gros de la tauble de la saulnerie, pour les 52 sepmaines « en ce les chauldrettes comprinses 41,941 livres 5 sous « 10 deniers estevenans, de 18 sous le franc, dont la moi- « tié appartenait à mondit seigneur, c'est assavoir : le tiers « à cause de son héritage et partaige ancien, et le demi- « tiers, à cause du partaige d'Auxerre à lui confisqué. » — Recette de 20 florins que « Monseigneur prend sur le « puits du bourg dessoubs Salins, à cause de 2 quartiers « 3 celles (scille) et un tiers de celle de muyre, que messire « Loys de Chalon, jadis comte de Tonnerre et seigneur de « Châtelbelin, bailla et amodia à Guion de Montagu et « à Girarde sa femme, par paiant chascun an, eux et « ceulx que ladite muyre tiendront, à l'église de Besan- » çon, ce que ladite muyre doibt pour cause de deniers « sepmenaulx, et à mondit seigneur ce qui lui est deu à « cause de Groson, parmy la somme de 400 florins d'or, « chaque florin de la valeur de 15 solz estevenans, que lesditz « Guion et Girarde ont donné d'entraige pour une fois. » — « Rentes payées à Jacques, seigneur de Montmartin, au nom de ses enfants et de sa femme décédée, dame Estienne de Nozeroy ; — aux Chartreux de Lugny ; — à messire Jean de Gingins, chevalier, seigneur d'Yvonne, au nom de sa femme, Marguerite de la Sarrée. — La Sainte-Chapelle de Dijon reçoit une rente de 780 francs, constituée par lettres patentes du duc Philippe le Bon, données à Rethel, en janvier 1435, « par singulière affection à la gloire et louange de notre « Seigneur, pour le bien de son âme et acquit de sa cons- « cience, et pour veoir en son temps la dotacion du divin ser- « vice de la fondation de son ordre de la Toison-d'Or, que « mondit seigneur a puis naguères empris et mis sus à la « gloire de Dieu, en révérence de sa glorieuse Vierge mère, « à l'honneur de Monseigneur saint Andrey, glorieul « appostre, à l'exaltation de la sainte foy et religion chré- « tienne, service de l'Église et accroissement de l'onneur, « noble ordre et estat de chevalerie et exitation de ver- « tus et bonnes meurs. »

B. 5989. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin (incomplet).

1433-1434. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz. — Messire Louis de Chalon, prince d'Orange et seigneur d'Arlay, reçoit une rente de 300 livres estevenans, que Jean de Montagu, seigneur de Couches, prenait en fief sur le communal de la saunerie, c'est-à-dire 7 livres 10 sous chaque semaine, depuis la treizième après Noël jusqu'à la cinquante-deuxième, pendant quarante semaines. Cette rente avait été vendue par Jean de Montagu pour payer la rançon de messire Claude de Montagu, son fils, « prisonnier des ennemis et adversaires de mondit sei- « gneur le duc de Bourgogne. »

B. 5990. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier de la saunerie et receveur de Bracon ; ce compte n'est relatif qu'à Bracon, château-fort de Salins. — Produit de la vente de 29 muids de vin des vendanges de 1435, vendus à raison de 105 sous estevenans le muid. — La journée du manœuvre est de 15 à 18 deniers. — Dépense pour la fontaine de Bracon. — Gages : de messire Jean Raillard, chevalier, châtelain dudit lieu ; — des guettes de la tour basse, de la tour ronde, de la tour Dampsymon, du guet des Valys, de celui du petit Belregard, de celui du grand Belregard, de celui du petit Pavillon, de celui des Tournelles et de l'écharguet.

B. 5991. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1434-1435. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier, receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — Rentes payées à Pierre Chassignet, qui la tenait de Marguerite de La Chassegne de La Cour, qui l'avait reçue du comte Hugues de Bourgogne ; — aux Dames religieuses de Battant, de Besançon ; — à messire Jean Du Mouchet, chevalier, ayant cause de Jeanne de Scey, sa grand'mère ; — à Jean et Philippe Lagut, de Rochefort, autrement de Champvans. — Article de la fondation de la chapelle de la Toison-d'Or, à la Sainte-Chapelle de Dijon, et de l'institution de quatre nouveaux chanoines, « con- « gnoissant et suffisans en ars de musique. »

B. 5992. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier de Salins et receveur de Bracon. — Dépenses faites pour les individus commis à la garde de monseigneur René, duc d'Anjou, prisonnier au château de Bracon. — Réparation d'un toit « gasté, pour ce que l'on « avoit traigié dessus pour la garde de monseigneur d'An- « geou. » — Achat de lanternes, pour faire « guet es- « charguet par nuict au chastel pour la garde de mon- « seigneur d'Angeou. » — Achat de poudre à canon pour la garde du château.

B. 5993. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1435-1436. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier pour le communal de la saunerie, les chau-

drettes et le partage d'Auxerre. — Rentes payées : à messire Charles de Clermont, seigneur de Vaucerre et de Poupet ; — à Guillaume d'Oiselay, écuyer, seigneur de Villenove ; — à Philibert de Gervigney, écuyer.

B. 5994. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier de la saunerie et receveur de Bracon. — Établissement de *tamys en fer* devant les bouches des conduits de la fontaine de Bracon, « afin que les diz bour« neaulx (tuyaux) ne fussent gastez de renoilles (grenouil« les), serpens et autres ordures qui y entraient. » — Le peintre, Hance Cristofle, reçoit un salaire de 6 livres pour avoir peint des lions de pierre, tenant les armes du duc de Bourgogne, qu'on avait mis au *chaffault* sur la porte de chêne du château. — Philippe Mudeau, maître des œuvres de maçonnerie, reçoit une indemnité pour le voyage fait par lui de Dijon à Salins, pour visiter les travaux à faire au château de Bracon et mesurer ceux qui étaient exécutés. — Contestation pour la messerie de Bracon entre Perrin de Bracon, écuyer, et le procureur du duc.

B. 5995. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier de Salins, receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — Les deniers reçus pendant cinquante-deux semaines forment 49,585 livres. — Rentes payées : à Louis de La Trémouille, écuyer, comte de Joigny, mari de demoiselle Philippe, fille de messire Jean de Montagu, seigneur de Couches et de Longvy ; — à Huguenin Marlet, écuyer, fils de Pierre Marlet, de Fontenay. — Pension de 100 livres payée à Jacquot Michiels, valet de chambre et épicier de mondit seigneur, en considération des services « que ledit Jacquot fit au feu duc Jean, pour « occasion desquels services, grans soings et labeur, il n'a« voit peu bonnement entendre ailleurs au fait de sa mar« chandise et autres ses affaires, pour augmenter sa che« vance, à la sustentation du vivre de lui, sa femme et de « plusieurs de ses enfans, dont il avoit grant charge. »

B. 5996. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier, receveur de Bracon. — Travaux de maçonnerie, charpenterie et ouvrages de fer exécutés au château. — Gages de messire Jean Raillard, chevalier, châtelain dudit lieu. — Payement d'une rente au profit des Dames religieuses de Migette, assignée sur les 100 livres estevenans, dues annuellement au duc par les habitants des bourg et faubourg communal de Salins, pour leurs tailles, et dont le tiers appartenait au duc de Bourgogne.

B. 5997. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier pour les chaudrettes et le partage d'Auxerre. — Recette de 14 sous estevenans que l'abbaye de Bellevaux « debvoit pour le fer d'un chacun buillon « de 8 buillons qu'ils prennent par an en la saulnerie, pour « ce, pour 7 buillons délivrez en sel à ladite abbaye, au « feur de 14 sous par buillon, » dont la moitié appartenait au duc. — Rentes assignées par madame d'Artois aux abbayes de Balerne et de Luxeuil. — Pension payée à messire Lourdin, seigneur de Saligny et de La Motte-Saint-Jean, chevalier, conseiller et chambellan ; — autre pension au profit de Pierre de Vaudrey, écuyer, échanson.

B. 5998. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Salins. — Compte de Bernard de Noisouz, trésorier, receveur de Bracon. — Travaux divers exécutés au « chauffault dessus la porte de chaisne dudit « châtel. » — Pierre Regnault de La Ferté, gardien du couvent des Frères Mineurs de Salins, reçoit 45 sous pour 9 channes (double de la pinte) « d'uyle pour faire clarir la « lampe, estant devant l'autel de la chapelle de Nostre« Dame audit chastel, » à raison de 5 sous la channe.

B. 5999. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, trésorier de la saunerie. — Rentes payées à l'hôpital de Beaune, nouvellement fondé en l'honneur de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de monseigneur saint Antoine, par messire Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier du duc de Bourgogne, lequel les avait acquises de demoiselle Philippe, fille de messire Jean de Montagu, seigneur de Couches et de Longvy ; de demoiselle Philippe de Montagu, femme de Louis de La Trémouille, écuyer, comte de Joigny ; de Pierre de Salins, écuyer, assises sur le communal de 800 livres que le comte de Bar y souloit prendre ; de Philippe de Chassoye, d'Arbois, et d'une autre de Pierre de Salins.

B. 6000. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1443-1444. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre,

institué par lettres du duc de Bourgogne, données à Ivoy le 1er novembre 1443, et qui l'autorisa par lettres datées de Bruges, le 9 juin suivant, à se faire remplacer pendant trois ans dans son office, employé qu'il était alors au service de Monseigneur. La recette « ou valeur du gros de « la table de la saunerie par sepmaine, les chaudrettes « comprises, » s'élevait à 54,103 livres. — Rente payée à Guillaume d'Oiselay, seigneur de Villenove, en qualité de mari de demoiselle Philippe, fille de messire Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne. — Don de 100 livres estevenans, fait par le duc « aux nobles, bourgeois et habi« tans de la ville du bourg dessoubz de Salins à prendre « sur les chaudrettes, » pour cause de la démolition de Groson « qui, l'année précédente, par feu pris d'aven« ture audit bourg, fut tout ars et bruslé; et aussi ont esté « arses et destruites les halles de Monseigneur, où se te« noient les foires. » Ce don est fait pour aider à la reconstruction de ces halles, « pour ce que les marchans qui « y alloient, se porteroient au bourg dessus et aultre « part, par quoi le bourg dessoubz demeureroit inha« bité. »

B. 6001. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, pour le communal de la saunerie. — Rentes payées au profit : de l'hôpital du Saint-Esprit de Chaussin, consistant en une charge de sel, léguée audit hospice par Jean, comte de Bourgogne et sire de Salins; — du chapitre de Saint-Michel de Salins.

B. 6002. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, pour l'ordinaire de la saunerie. — Recette par semaine de la vente du sel, consistant cette année en 21,769 charges, au prix de 36 sous la charge, plus en 8,140 charges au prix de 38 sous, plus en 824 charges à 27 sous, etc., qui produisent cette année 58,362 livres; la recette va toujours croissant. — Rente de 100 sous provenant de la vente de deux chevaux pris à des individus qui emmenaient des sels en contrebande. — Vente de 860 livres de vieux fers, à raison de 9 sous les 100 livres. — Pension créée par le duc, par lettres patentes de 1442, au profit de messire « Humbert Bienvenant, de La Loyère, « soy disant chevalier et compère de Monseigneur. »

B. 6003. (Cahier.) — In folio, 44 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, pour le communal. — Rentes payées : au chapitre de Saint-Maurice de Salins; — à messire Henri Armenier, chevalier; — aux curés et gouverneurs des églises de Notre-Dame, de Saint-Jean, de la Madeleine, de Saint-Maurice et de l'hôpital de Montjeu de Salins.

B. 6004. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet, pour les chaudrettes et le partage d'Auxerre, appelés l'ordinaire de la saunerie. — La recette de la vente journalière des sels produit 51,605 livres tournois, dont la moitié appartient au duc.—Recettes des amendes, des défauts et des exploits de la Cour de la saunerie. — Rentes payées à l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, au Bourg-Dessous de Salins; à Guillaume de Noseroy, procureur de l'abbaye de Saint-Oyan; au prieuré de Givry, aux Frères Mineurs de Granson, au chapitre de Saint-Mammès de Langres, à l'abbaye de Lure, à celles de Saint-Vincent et de Saint-Paul de Besançon, et aux églises Saint-Jean et Saint-Étienne de cette ville. — Remboursement aux habitants de Pontarlier, qui avaient fait un prêt au duc « pour le fait de son « armée de Calais, jusques au nombre de trente person« nes des plus riches et puissans. »

B. 6005. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Salins. — Compte de Guillaume de Poupet.—Rente de 15 livres assignée sur la saunerie, payée à Henri de Doubs, écuyer, fils de messire Henri de Doubs, chevalier, lequel était fils de Jean de Doubs, acquéreur de Rodelin d'Azuel, rente dont il a fait foi et hommage à Monseigneur. — Rentes payées au sire de Saint-Amour; à demoiselle de Darbonnay, veuve de noble Anceau de La Serrée, écuyer.

B. 6006. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, trésorier, institué par lettres du duc Philippe le Bon, pour le communal de la saunerie, en remplacement de Guillaume de Poupet, nommé conseiller et receveur général de toutes les finances du duc. — Rentes payées à Jean de La Tour, écuyer, fils d'Henri de La Tour et de Girarde Merceret, sœur germaine de dame Guillaume, veuve de messire Othe Palouzet, chevalier; — à Jean de Montfort, écuyer, et à sa femme, demoiselle Étiennette d'Usier.

B. 6007. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Salins. — Compte de Jean de Pres-

tin, trésorier. — Recette : « de buillons volages, qui se payaient en muyre; — d'un buillon, de deux tiers et un cinquantième d'un tiers de buillon qu'avait coutume de prendre autrefois Hugues de Cîteaux, en participation avec Jean d'Arlay et Claude de Villafans, héritière de demoiselle Jeanne de Montaubert, dame de Genlis. »

B. 6008. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Salins. — Compte de Jean de Prestin. — Rente payée à révérend père en Dieu messire Jean Chevrot, évêque de Tournay, acquise par ce prélat, en vertu de lettres patentes du 8 avril 1448, qui lui donnaient la faculté d'acheter sur le duc et en son comté « jusqu'à la somme de 200 francs de rente, » pour la fondation d'une chapelle nouvellement construite par ledit évêque, « joignant l'église collégiale de Saint-Hyppolite. » — Rente payée au nom de dame Catherine, bâtarde de Flandres, veuve d'Étienne de Montsaugeon, sœur de madame Marguerite de Flandres, comtesse de Bourgogne. Ladite dame Catherine est dite naguère trépassée.

B. 6009. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, pour le communal de la saunerie. — Recette au profit du domaine de la rente de 200 livres qu'avait coutume de prendre antérieurement Richard de Montbéliard. — Rente de 200 livres estevenans, que prenait autrefois le comte de Montbéliard, à cause de Jeanne de Scey, femme de messire Othe de Beaumont; — autre rente payée à Jean de Montsaugeon, seigneur de Montjay.

B. 6010. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, trésorier. — Détail de la vente du sel aux différents marchands. — Recette des menus deniers que devait l'abbaye de la Charité, « pour cuire aux frais de la saulnerie « la muyre d'un chascun buillon que l'on délivre audit « couvent de Salins. » — Recette des deniers que le clerc du Grand-Puits de la saunerie recevait des gouverneurs « de la chaudrette emprez Roussières, pour la muyre que « l'on délivre dudit Grand-Puits. » — Rente d'une pugeoise (demi-obole) sur chaque salignon, au profit du clerc qui vendait le sel à la porte Oudin. — Recette de 200 florins, que prenait naguère Jeanne de Scey, femme d'Othe de Beaumont, ou Belmont, achetés par le duc Philippe de Bourgogne. — Antoine de Vaudrey, écuyer, conseiller et chambellan du duc, reçoit un don de 200 francs pour ses services.

B. 6011. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, trésorier. — Rentes payées à Olivier de Longvy, seigneur de Rahon, frère de messire Jean de Longvy, fils de messire Mathieu de Longvy; — à demoiselle Philippe, dame de La Villeneuve, fille de messire Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne; — à Pierre de Chandio, écuyer, mari de demoiselle Guillemette de Vienne, fille et héritière de Jean de Vienne, seigneur de Rouans; — à demoiselle Françoise de La Roche, fille de feu messire Henri de La Roche, seigneur d'Arbonnay, chevalier, veuve de messire Jacques de Laubépin, chevalier.

B. 6012. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, trésorier, pour le communal de la saunerie. — Rentes payées à Louise de Salins, dame de Poupet, veuve de messire Charles de Clermont, chevalier, seigneur de Vaucerre et de Poupet; — au chapitre de Saint-Hippolyte de Poligny; à l'hospice de Beaune, à celui du Saint-Esprit de Besançon, à messire Antoine Gavot, prêtre-chapelain d'une chapelle fondée en l'église de Saint-Jean de Salins, en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul, par feu messire Thibaut de Scey, chevalier; — aux marguilliers, chapelains et familiers de l'église métropolitaine de Saint-Jean de Besançon.

B. 6013. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, pour le même communal. — Rentes payées : à Louis de Cusanne, en son nom et au nom de sa femme, demoiselle Catherine de Monnet, fille d'Antoine de Montsaugeon, jadis chevalier, fils de Catherine, bâtarde de Flandres, veuve de feu Étienne de Montsaugeon; — à Jean de Montsaugeon, seigneur de Montjay.

B. 6014. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, pour l'ordinaire de la saunerie. — La recette journalière par semaine produisit cette année 41,212 livres, dont la moitié appartenait au duc de Bourgogne. Parmi les chevaliers qui touchent des rentes sur la saunerie, on remarque Philibert de Vaudrey de Gevigney, Jean de Vergy,

Girard de Loyette, Jean d'Estavayer, Antoine Chassignet, Jacques Mouchet, Jacques de Bournay, Guillaume d'Amanges, Thibaut de Neufchâtel, Henri de Doubs, Michel de Saint-Maurice, Giles de Binant, Jean de Champvans, Guillaume de Champdivers, Pierre Chandio.

B. 6015. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, pour l'ordinaire, c'est-à-dire pour la recette des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — Cette année la recette des deniers journaliers ne s'élève qu'à 39,900 livres. — Recette annuelle au profit du duc de 1,000 livres viennoises, lesquelles « valent à francs 1,041 francs 8 gros par « lettres de 1274 dont l'original est au trésor de Monsei- « gneur à Dijon, transcriptes en ung vielz livre de par- « chemin en la Chambre des Comptes. » — Rentes payées à maître Arthus de Bourbon, tant en son nom qu'au nom de Philippe et Mille de Bourbon, chevaliers. — Payement de 4,000 francs fait au prince d'Orange, en déduction des 8,000 par lui prêtés au duc de Bourgogne, « pour employer en la conduite de son armée à l'encontre « de ceux de Gand. »

B. 6016. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1454-1455. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, pour le communal et l'ordinaire de la saunerie. — La recette de cinquante-deux semaines est de 44,990 livres estevenans de 18 sous le franc. — Il y a 132 rentes toutes payées au profit d'abbayes, d'églises et d'hôpitaux. Presque toutes les maisons religieuses de Bourgogne levaient annuellement, dans cette saunerie, un droit plus ou moins considérable.

B. 6017. (Cahier.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Salins. — Compte de Jean de Prestin. — Rôle détaillé de la vente journalière des sels vendus dans la saunerie. — Le total de la recette de toutes les semaines est de 39,401 livres estevenans. Chaque charge est vendue 33 sous. On y trouve « 3,000 florins « d'or dus par Jean de Prestin, nouveau marchand des « selz de ladite saunerie ou pays d'Alemaigne, pour la « cinquième partie d'environ 15,000 florins d'or, dus par « plusieurs habitants dudit pays d'Alemaigne. »

B. 6018. (Registre.) — In-folio, 293 feuillets, parchemin.

1456-1462. — Salins. — Compte de Jean de Prestin. — Rente payée à demoiselle Huguette de Tenarre, veuve de Claude de Villafans, écuyer, héritière de demoiselle Jeanne de Montaubert. — Versement de neuf charges, trois benaistes (bannetons) de sel au profit de Jean de Chemilly, *aliàs* Oiselay, d'Arbois, écuyer, fils d'Étienne de Chemilly, rente dont ledit Jean avait fait foi et hommage et donné le dénombrement. — Rente payée à demoiselle Claude de Verrier, veuve de Guillaume Godan, écuyer.

B. 6019. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin.

1460-1461. — Salins. — Compte de Jean de Prestin. — Recette du produit des chars et des chevaux, saisis par les forestiers comme transportant « tant salengie, « cueille que autre sel non devant avoir cours et distri- « bution es limites de ladite saunerie. » — Recette à cause du partage d'Auxerre « annex et uny perpétuelle- « ment à ladite saunerie, comme confisqué par les mal- « vais faiz et desmerites de feu messire Loys de Chalon, « jadis seigneur dudit partaige et de Chastelbelin. » — Rentes payées aux Chartreux de Fontenay de Beaune ; — à Jean Damas, écuyer, comme héritier de son frère, fils de Hérald Damas, chevalier, seigneur de Maxilly. — Gages d'Antoine de Traves, receveur de cautions de tout le sel qu'on délivrait à Salins.

B. 6020. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1461-1462. — Salins. — Compte de Jean de Prestin. — Le total de la recette des sels vendus chaque semaine s'élève à 45,879 livres. — Rentes payées aux abbayes de Charlieu, de Corneux ; — à l'hôpital du Temple Saint-Jean de Jérusalem, au Bourg-Dessus de Salins ;— à la maladière de Dole. — Gages d'Antoine de Traves, capitaine et châtelain de Châtelbelin.

B. 6021. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier.

1462-1463. — Salins. — Compte de Jean de Prestin.—Rentes payées : à Nicolette Mengerot, veuve de Philibert Broignon, écuyer ;—« aux chapelains de l'église No- « tre-Dame de Dijon, en laquelle Monseigneur pour sa « dévocion a fondé pour lui et ses hoirs, estre dit et chanté « l'antenne de *Salve Regina* ; lesquelx sont tenuz tous les « jours de l'an perpétuellement et à toujours chanter la- « dite antenne, en leurs rochez et surpeliz, en la chapelle de « l'Aport en ladite église, devant l'imaige de la glorieuse « Vierge, à l'heure de après complies entre jour et nuit ; « après ce que l'une des grosses et l'une des moyennes clo- « ches de ladite église auront, l'espace d'un quart d'heure,

« la grosse sonné à branle et la moyenne tappeté sans branle « pour appeler et mouvoir le peuple d'aller au *Salve.* »

B. 6022. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1462-1465. — Salins. — Compte de Jean de Prestin, trésorier, receveur des chaudrettes et du partage d'Auxerre. — La recette générale pour la vente des sels pendant les cinquante-deux semaines de la première année s'élève à 41,148 livres estevenans, dont la moitié appartenait au duc de Bourgogne. Le total de la recette au profit dudit duc dans la saunerie est, cette année, de 25,404 livres 8 sous 4 deniers. La dépense totale, rentes et pensions payées, est de 6,976 livres 10 sous 2 deniers. L'ordinaire de la saunerie produisit donc environ 20,000 livres à la caisse du duc de Bourgogne.

B. 6023. (Registre.) — In folio, 140 feuillets, parchemin.

1465-1467. —Salins.— Compte de Philibert Courtet, nouveau trésorier. — La recette totale de son compte du communal pour cette année est de 1,307 livres 10 sous 6 deniers, valant 1,452 livres 15 sous tournois, non compris 45 charges de sel et 2 buillons 2/3. — La dépense est de 1,335 livres 2 sous 8 deniers estevenans, ou 1,483 livres 9 sous 7 deniers tournois.

B. 6024. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1466-1467.—Salins.—Compte de Philibert Courtet. — Procuration donnée par Aubry Barbier, son gendre et pleige, à Odo Le Lièvre, qu'il constitue son procureur pour rendre ce compte. — Recettes des rentes « apparr« tenans au puits du Bourg-Dessoubz dudit Salins et en les « chaudrettes dit Rosière, séant empris la saulnerie de « mondit seigneur; » — « du reste de 600 livres esteve« nans que mondit seigneur doit prendre annuellement de « rente audit Salins à cause de la démolition de la saul« nerie de Groson. » — Rentes payées à l'abbaye de Lure; — au sire de Cotebrune. — Voyage fait de Salins à Dijon par le receveur qui se fait accompagner « pour cause des « gens de guerre qui estoient sur le pays. »

B. 6025. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1467-1468. — Salins. — Compte d'Aubry Barbier, commis à l'office de trésorier de la saunerie par lettres du 20 avril 1468. — Recette de 300 livres estevenans de rente sur le communal, lesquelles 300 livres sont données à l'hôpital de Beaune, à qui elles avaient été amorties; — de 200 livres, que prenait autrefois messire Richard de Montbéliard; — de 800 livres, que prenait naguère le comte de Bar.

B. 6026. (Registre.) — In-folio, 336 feuillets, parchemin.

1468-1474. — Salins. — Compte d'Aubry Barbier. — Ordre de la Chambre des Comptes au receveur de suspendre les payements des rentes fiefs jusqu'à ce que les tenanciers aient fait leurs foi et hommage; de procéder à ces paiements nonobstant ledit ordre, parce que les tenanciers pouvaient avoir été empêchés « par les guerres et « divisions, et aussi la nouvelle ordonnance de mondit « seigneur qui a mis sus 400 lances pour le servir en « armes, » « mais sous la condition que les feaulx et vas« saulx » devront plus tard faire les devoirs de fiefs envers le duc de Bourgogne. — Rente payée à messire Antoine de Vaudrey, chevalier, seigneur de L'Aigle, fils de messire Jean de Vaudrey, jadis seigneur de Courlaou, et de dame Jeanne de Fromentes, sœur utérine de Jean de La Faye.

B. 6027. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1472-1474. — Salins. — Compte d'Aubry Barbier. — Recette des bois des forêts de Mouchey, de Quingey, Guiemon, Mouffaron, Montrond, La Faye et du Bois Franc, amenés en grande quantité à la saunerie de Salins et pour son usage. La première livraison consiste en 24,395 *chevaces* (charge), provenant du bois de Mouchey. Les articles suivants en signalent notamment une livraison de 56,313, et venant de la même forêt de Mouchey. Celles qui étaient d'autre origine ne sont ni moins multipliées ni moins considérables.

B. 6028. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, parchemin.

1468-1470. — Salins. — Compte d'Aubry Barbier, de Salins. —Voyages faits par ce trésorier: près la Chambre des Comptes, retirée à Talant « pour doubte de la pes« tilence et mortalité qui régnoit à Dijon; » — à Dijon, étant accompagné « pour cause de gens de guerre qui es« toient lors sur les champs; » — encore à Dijon, où il était appelé par la Chambre des Comptes, afin qu'il trouvât moyen de faire un versement anticipé, à cause « des « grans affaires que mondit seigneur avoit à conduire et la « grant dépense qu'il lui convenoit de faire pour l'armée « qu'il faisoit lors mettre sus. »

B. 6029. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, parchemin.

1474-1475. — Salins. — Compte de Nicolas Barbier.—Rentes payées: au chapitre de Besançon pour l'an-

niversaire du comte Othe de Bourgogne ; — à messire Jean de Bauffremont, seigneur de Scey et de Vauvillers, héritier de feu messire Gauthier de Bauffremont, dit de Ruppes, et dame Agnès de Cusance.

B. 6030. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1479-1480. — Salins. — Compte premier de Jean Moingin, trésorier et tailleur des bois en la saunerie, receveur des chaudrettes pour le Roi, par lettres patentes « de mon très-redoubté seigneur Charles d'Amboise, « comte de Brienne, seigneur de Chaumont, conseiller et « chambellan du Roi, son lieutenant et gouverneur géné- « ral ès duché et comté de Bourgogne et de Champagne. » — Le roi Louis XI, duc et comte de Bourgogne, prend sur la saunerie 1,000 livres viennoises « pour cause de son « duché. » — Rentes payées : à noble Jean, seigneur d'Aumont, de Couches en partie et d'Étrabonne ; — à révérend père en Dieu Jean de Poupet, évêque de Salonne; — à Guillaume de Vergy, seigneur de Vergy, d'Autrey, Champlitte, Rigny, baron de Bourbon-Lancy, sénéchal de Bourgogne, héritier de Jean de Vergy, écuyer, seigneur de Champvans, son père; — à haut et puissant seigneur monseigneur Hugues de Chalon, de Châtelguyon, de Châtelbelin, laquelle avait autrefois été perçue par le comte de Tonnerre, autrefois seigneur de Châtelbelin, avant la confiscation de cette seigneurie, mais dont le Roi fait don audit Hugues par lettres patentes du mois d'août 1479. — Payement de partie de 12,000 livres que le Roi avait données à messire Girard de Longvy, chevalier, seigneur de Givry, et à Jean de Longvy, écuyer, seigneur de Soye, frères, « pour leur aider à réédifier leurs places qui ont « été démolies au moyen des guerres. » — Pension payée à Pierre de Jougne, écuyer, conseiller du Roi. — Deniers payés à Antoine de Baissey, conseiller chambellan du Roi, bailli de Dijon, en remboursement de ce qu'il avait avancé pour la solde des gens de guerre de la garnison de Saint-Jean-de-Losne, et aussi pour partie de la pension de 1,200 livres « dont il fut appointé en Champagne. — Gages de Pierre d'Aulx, écuyer d'écurie du Roi, bailli de La Montagne, capitaine de Montfaucon ; — de Jean d'Achey, bailli d'Auxois, et indemnités à lui données pour ses terres, maisons et biens « qui ont esté abattues, brullées et pil- « lées. » — Messages au gouverneur de Bourgogne, qui était devant Joux, assiégé par les troupes du roi de France.

B. 6031. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1480-1481. — Compte de Jean Moingin, pour le Roi. — La recette totale de la saunerie n'est plus que de 14,498 livres, dont le Trésor ne percevait que 4,832 livres. — Recette au profit du Roi, duc et comte de Bourgogne, des 1,000 livres annuelles, à cause de son duché et aussi pour récompense de la moindre valeur de l'échange autrefois fait de la comté de Chalon et de la baronnie de Salins. — Pension payée à Jean Leverrier, prévôt des maréchaux de France ès-marches de Besançon.

B. 6032. (Registre.) — In-folio, 303 feuillets, parchemin.

1488-1492. — Salins. — Compte de Jean Moingin. — Rentes payées aux religieux d'Acey; — à Claude Plenne, écuyer, seigneur de Foucherans ; — à Guillaume de Grammont, écuyer, seigneur de Vezet; — à messire Jean de Vienne, chevalier, seigneur de Listenois ; — à Claude, seigneur de Saint-Trivier et de Branges; — à haut et puissant seigneur messire Jean de Chalon, prince d'Orange, comte de Tonnerre et seigneur d'Arlay.

B. 6033. (Registre.) — In-folio, 382 feuillets, parchemin.

1489-1492. — Salins. — Compte de Jean Moingin. — Chapitre des dépenses désignées par l'ordonnance générale du grand bureau de la Chambre des Comptes, où furent assemblés monseigneur l'évêque de Maillezais, à présent évêque et duc de Langres et lieutenant général du Roi en Bourgogne ; messeigneurs les présidents, gens des Comptes, général et contrôleur des finances. — Rentes créées au profit des pauvres d'Arbois, du Bourg-le-Comte, de Bracon, de la châtellenie dudit lieu, de La Loye, de La Colonne, de Givry, d'Ornans et de Pontarlier. — Voyage fait par Jean Salmaire, contrôleur du grenier à sel de Chalon, à Orléans, vers les généraux pour leur porter et faire signer les états particuliers des domaines de Bourgogne, pour les rapporter ensuite et les délivrer aux receveurs. — Recette de 22,856 livres 5 sous, provenant des sels vendus pour être « distribués aux pays de Waut et de « Savoye. » Il y en avait 15,237 charges 2 benatres, à 30 sous estevenans la charge. — Rentes payées à Jacques Geoffroy, écuyer, seigneur de Grusans, et à messire Jean de Marrey, fils de Jean de Marrey, chevalier.

B. 6034. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Salmaise. — Compte de Mathieu Bedey, châtelain du duc de Bourgogne pour Salmaise, Jugny, Meilly. — Recettes des tailles de Pressilly, Boux, Verrey, Les Bordes, Blessey ;— des deniers de franchises de Boux, Blessey et Salmaise; — des deniers prêtés au duc de

Bourgogne « pour ses chevoichies. » — Dépenses de Hugues Des Granges et du bailli de La Montagne, faites à Salmaise, où ils s'étaient rendus « pour quérir aide ès « habitants de la châtellenie, pour la guerre outre-Soone.» —Dépenses de l'hôtel de madame la duchesse, à Salmaise, le mardi après la Pentecôte et le mardi avant la Nativité de Saint-Jean-Baptiste; — par les chasseurs et les valets des chiens, qui, pendant treize jours, chassèrent au chevreuil pour la venue du Roi. — Gages de Jean Bagay, arbalétrier, qui avait gardé le château de Salmaise, nuit et jour, depuis le 20 avril 1336 jusqu'au 5 septembre suivant. Il eut 12 deniers par jour. Un valet reçoit 3 sous pour porter à la duchesse de Salmaise à Montcenis, deux éperviers et un moischot (émouchet), qu'il avait pris dans les bois. — Façon de deux paires de paniers dans lesquels on porta à Dijon des gelines pour la venue du Roi.

B. 6035. (Cahier.) — In-4°, 10 feuillets, parchemin.

1336-1337.—Salmaise. — Compte de Mathieu Bedey. —Dépenses faites par le duc de Bourgogne à Salmaise, le 10 décembre et le jour des Bordes suivants; — « de l'escroy « (feuille de journée) Madame à Juygney.» —Deniers payés à Hélie, bourgeoise de Dijon, par mandement du duc, à compte sur une plus grande somme qu'il lui devait, aux termes de lettres d'obligation scellées du sceau de la Chambre des Comptes, « desquelles le chastelain hay la copie soubz « son sceaul dou secret. » — Dépenses faites à Salmaise par le chancelier de Bourgogne et Jean de Bellenot à Meilly, par Mons. de Blaisy, messire de Bellenot, et d'Aubigny, le mercredi avant la mi-carême.

B. 6036. (Cahier.) — In-4°, 53 feuillets, parchemin.

1337-1339. — Salmaise. — Compte de Mathieu Bedey. — Recette de 20 livres dijonnaises de taille, que la comtesse de Tonnerre donnait pour ses hommes de Villy-en-Auxois. — Dépenses des veneurs et des chiens. — Recette des coutumes; — des fèves. — Dépense de 21 boisseaux de pois blancs.

B. 6037. (Cahier.) — In-4°, 70 feuillets, parchemin.

1339-1341. — Salmaise. — Compte de Mathieu Bedey. — « Jean Fourcaut paye 5 deniers de censive sur son champ des Arbues; Perrenot Li Bastenier en paie 1 sur sa vigne de Champ-Berthauf ; Thibaud Moreau, 1 denier sur son meix et sur sa maison; — Bervignot Chamberies, 1 denier sur son pré de Loichières. » — Gages du maître berger de Madame. — Froment donné aux religieux de Bonveau, près Plombières-lez-Dijon. — Rôle des meix de Baigneux qui devaient annuellement chacun 4 mesures d'avoine, 5 sous dijonnais et une geline. — Dépense du bailli d'Auxois, pour un voyage fait à Meilly, pour l'estimation de la terre que le duc de Bourgogne avait donnée « au Galois de La Beaume.» — Frais de nourriture de Pierre Loomont, de Gervais et de Perrin de Chilly, écuyers, que M. de Thil avait fait enfermer dans les prisons de Salmaise, « por lou fait « de Chaigny. » — Réparation des verrières de la chapelle de Jugny « et peinture des évangelestres faiz par la « main de Coustain fils et maistre Simon Estienne, son co- « sin. » — Réception de deux vaches envoyées de Montbard à Salmaise pour nourrir les cheauls corans (jeunes chiens courants).

B. 6038. (Cahier.) — In-4°, 54 feuillets, parchemin.

1342-1345. — Salmaise. — Compte de Mathieu Bedey. — Dépenses diverses faites à l'occasion de la présence du duc et de la duchesse à Jugny, à Bligny-le-Sec, à Aignay. — Frais de culture des vignes. — La façon de 900 javelles de paisseaux coûta 40 sous 6 deniers. — La journée des charpentiers qui avaient établi des planches pour déposer les fromages de la bergerie est payée 4 sous. — Construction des portes de Flavigny. — Recette de 40 sous dijonnais, pour les franchises de Blessey, et de 16 livres données par les gentilshommes de Grésigny. — La franchise de Boux ne produit rien, « quar Messieurs li « reformatours l'ont mise en lour main, porce qu'elle n'est « pas conformée. »

B. 6039. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, parchemin.

1348-1350. — Salmaise. — Compte de Gautherot, châtelain. — Recette : de poissons pêchés à Baigneux et à Villy pour l'hôtel du duc : il y a 76 carpes, 47 brames (brêmes) et 19 toisiches (tanches) ; — de 12 livres, montant des tailles de Verrey, du terme de carême entrant, et de 18 livres 13 sous pour le terme de Saint-Remy.

B. 6040. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, parchemin.

1351-1353. —Salmaise. — Compte de Jean Grosse-Tête, de Bissey, châtelain de Salmaise et de Jugny. — Rôle des journées des ouvriers qui ont cultivé la vigne du Parc, et des prix de chacune d'elles. — Ces prix pour les hommes varient de 15 deniers à 3 sous 9 deniers, et pour les femmes, de 6 à 12 deniers. Le closier qui dirige ces manœuvres reçoit 2 sous 3 deniers par jour. — Recette des blés de

coutume. — Vente de 120 chastrons (moutons) pour 100 livres, le florin de Florence pris pour 22 sous.

B. 6041. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1353-1357. — Salmaise. — Compte de Henri Le Roitot, de Dijon, châtelain. — Établissement d'un four à chaux pour les ouvriers du château.—Construction d'un mur du donjon. — Reconstruction de « la fontaine « du chasteaul qui vient du parc Monseigneur, li quelle « estoit en ruine de longtemps. » — Salaire de 300 journées d'ouvriers, qui avaient fait les terreaulx (fossés) pour établir les corps de la fontaine. — Construction de la maison du treuil (pressoir) à Boux. — Dépenses des chevaux des veneurs.

B. 6042. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin.

1357-1358.—Salmaise.—Compte de Monin de Gissey, écuyer, châtelain.—Recette de 32 livres 15 sous, montant des tailles des hommes du duc à Verrey, croissant et décroissant à la volonté dudit seigneur.—Le florin est compté pour 20 sous et le gros tournois d'argent pour 2 sous. — Les loux (lods) d'une maison vendue 22 florins sont estimés 1 florin 8 gros. — Recette des coutumes de Villeberny. — Geoffroy de Blaisy, seigneur de Mavilly, avait reçu, en vertu de lettres de la reine, une certaine somme provenant des hommes de Grésigny, composant 22 feux, et qui avaient contribué, comme les autres habitants du pays, à la fortification de Salmaise, à raison de 2 gros par feu.

B. 6043. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1358-1359. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Sauvigny, châtelain.— Recette du gaignage (terres en rapport) des terres du duc au Vaux de Salmaise. — Échange d'un valet pris sur les Anglais, pendant qu'il allait de Molême à Flavigny. — Vente, au profit du capitaine-châtelain de Salmaise, de deux chevaux pris sur les Anglais, pendant qu'ils occupaient Flavigny.

B. 6044. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1361-1364. — Salmaise. — Compte de Jean Douay. — Ces comptes sont spécialement relatifs à Jugny et à ses dépendances, qui furent alors détachées de la châtellenie. — Recette des blés dus par les gentilshommes de Corpoyer. — Rôle des corvées de Villy. — Recette des amendes des foires et marchés de Baigneux, dont le profit appartenait pour moitié à l'abbé d'Oigny, et pour l'autre moitié au Roi.

B. 6045. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1364-1367. — Salmaise. — Compte de Guiot de Sauvigny. — Recette de 25 florins donnés par vingt-huit personnes franches de Salmaise. — Elles donnaient chacune 16 sous 8 deniers, et, sur ces vingt-huit personnes, quatre ne payaient rien, bien que franches, parce qu'elles n'avaient qu'un poul (partie) de maison. — Dépenses faites par les chevaux du duc à Salmaise, le 18 novembre 1364.

B. 6046. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1373-1376. — Salmaise. — Compte de Jean Douay, institué châtelain de Salmaise et de Jugny, par Philippe, fils de roi de France, duc de Bourgogne. — Lettres du même duc, nommant ledit Douay capitaine de Salmaise. — Refonte de la cloche de la chapelle de Salmaise, qui avait été cassée. Elle pesait 76 livres; on y ajouta 7 livres de métal et elle fut refondue par Guillaume du Bourg-Sainte-Marie, pour 12 gros, sans compter la terre et le charbon qu'on lui fournit. — Le prieur de Valcroissant reçoit, chaque année, 3 setiers de froment.—Reconstruction de la coiffe de bois de la tour neuve, appelée Dame-Laurence. — Rôle détaillé des tailles, portant le nom du village, celui des individus et les sommes que chacun paya; elles varient de 2 sous à 4 florins. — Rôle des francs de Salmaise.

B. 6047. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1374-1377. — Salmaise. — Compte de Jean Douay. — Recette des cens de Boux, Bouzot, Les Bordes, Presilly, Blessey, Salmaise et Verrey. — Jean Geliote et Marie, veuve de Hugues Berignot de Boux, donnent chacun 5 sous pour leur franchise. — Quatre personnes franches de Blessey donnent ensemble 40 sous dijonnais. — Les héritiers de Colin Robin, de Villeberny, donnent 10 sous ensemble, pour leur franchise. — Les gentilshommes de Grésigny donnent 16 livres dijonnaises.

B. 6048. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1377-1379. — Salmaise. — Compte d'Oudot Douay. — Recette de 4 setiers 12 boisseaux d'avoine, montant des tierces de Salmaise. — La terre de La Sarrée est improductive, « pour ce que l'on ne trouve qui la vueille « pranre à faire. » Même observation pour la terre du Parc, « pour ce que les poulains de Madame ont gastié et

« l'a laissié cellui qui la faisoit. » — Recette des avoines dues par les 176 meix de Baigneux; des gaignages de Baigneux, contenant environ 200 journaux de terre, « de « quoi l'on ne fait que la moitié, pour ce que l'autre par- « tie ne valent riens; » — de l'avoine que seize personnes de Fontette donnaient, pour cause de garde. — Amende de 2 francs 6 gros, payée par un homme pauvre qui avait appelé p..... une femme mariée.

B. 6049. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1379-1382. — Salmaise. — Compte de Huguenin Le Roichetet. — Réparation du toit de la grande tour, qui était sur la porte du donjon de Salmaise; — des verrières de la tour Dame-Laurence et de celle de la chapelle. — Salaire de Jacques de Mulley, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne, qui était allé visiter les travaux du château de Salmaise. — Rémission faite par la duchesse de Bourgogne, aux habitants de Verrey, de tous les arrérages. — Achat d'un calice et d'une patène d'argent pour la chapelle du château. — Dépenses faites à Chanceaux, le 14 mai 1381, par le duc, la duchesse et Jean Monsieur. — Rémission faite par le duc à ses hommes de Verrey et de Vitteaux, » à cause du petit nombre de genz « qui y est à présenz, pour cause de la mortalité qui a « été audit lieu. »

B. 6050. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1382-1384. — Salmaise. — Compte de Huguenin Le Roichetet. — Recette de 3 francs pour « la mairie de « Dompierre, admoisonnée (amodiée) à Garin Le Fou dudit « lieu pour un an; » — de 3 francs 3 gros pour « la mai- « rie de Vesvre admoisonnée pour un an. »

B. 6051. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1384-1386. — Salmaise. — Compte de Huguenin Le Roichetet. — Information sur ce que possédait Monnin de Corpoyer, « gentilhomme, homme ancien et ne « povant aydier et oussi sa femme M. le duc, auquels « avoit remis les redevances qu'ils lui devoient, à « condition que ils baillent audit duc tout ce qu'ils ont « à Corpoyer, fiez, prés, terres, bois et autres chouses. » Les lettres de cette cession au profit du duc sont du 17 février 1382. — Pêche des étangs de Billy et de Baigneux, « pour la venue du Roi en Bourgogne. »

B. 6052. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1386-1389. — Salmaise. — Compte de Huguenin Le Roichetet. — Limoiges, naguère sommelier et échanson du duc de Bourgogne, prend annuellement, par ordre dudit seigneur, 3 setiers de blé sur les rentes de la châtellenie, avec des deniers, du vin et bûches désignés ailleurs. — Dépenses en blé faites par la duchesse de Bourgogne, à Villaines en Duêmois, les 25 novembre, 1er, 6 et 8 décembre 1389. — Deux émines de blé versées à Dijon, au *beloingier* de Monseigneur. — Froment donné à Mathey Robin et à Guillaume de Franconville, veneurs du comte de Nevers.

B. 6053. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1389-1390. — Salmaise. — Compte de Huguenin Le Roichetet. — Recette « des franchises de Saulmaises qui « croissent et décroissent, dehues chacun an à monsei- « gneur le duc, et vault chascune franchise 16 sous 8 de- « niers de monnoye courant, et n'y ay à présent que « 32 franchises qui valent, florin compté pour 16 sous « 8 deniers, 32 florins. » — Travaux exécutés à la halle de Baigneux. — Dépenses faites pour 14 poulains de la duchesse envoyés à Salmaise.

B. 6054. (Cahier.) — In-4°, 44 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux, châtelain de Salmaise, Jugny, Dompierre, Vesvre et Arnay. — Recette des amendes des siéges du château de Salmaise et des hommes de Monseigneur à Villy. — Gages de Coppin Noppe, sommelier et valet de chambre de Monseigneur, maître forestier des bois de la châtellenie. — Fortification du château de Salmaise. — Réparations faites au moulin de Verrey, dont la moitié appartenait à Robert de Dracy, écuyer, seigneur en partie dudit Verrey.

B. 6055. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin

1391-1392. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux. — Recette d'une amende prononcée au siége de Villy, « pour une désobéissance; » — des pagies (amendes de délits ruraux), à Villy. — Recette des échoites et feurs mariaiges (for mariages); — composition de 65 sous, prononcée par Guillaume Charvot, lieutenant du châtelain, contre un homme « qui avait fait « sang » à un individu venu à la foire de Baigneux. — Jean de France, peintre, reçoit 9 gros pour avoir repeint

l'image de Notre-Dame de la chapelle du château de Salmaise, « qui estoit toute descolorée et mis à point son tabernacle. » — Jebannin de Saldey, verrier, reçoit salaire, pour avoir posé divers pans du vitrail de la seconde chambre du pavillon, lesquels pans étaient de verre blanc et avaient chacun une rose au milieu. — Dépenses pour l'inhumation des personnes dont les biens sont advenus au domaine.

B. 6056. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1392-1394. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux. — Recette de l'échoite des biens de Jeannette de Grignon, demoiselle, femme de Jean Gauthier, de Corpoyer-la-Chapelle, lesquels furent inventoriés par le chapelain, sous le sceau de messire Hue Bellot, prêtre juré de la cour du duc, étant avec lui Pierre de Ronchaul, écuyer, Jean Du Bois, Huguenin Juliot et Jean Gille de Billy.—Réparation de diverses chambres du château de Salmaise, entre autres, de la chambre verte, de celle de la nourrice et de la bouteillerie. — Procès qu'avaient le duc de Bourgogne et Jean de Vienne par-devant Jean de Rochefort, bailli d'Auxois, pour le four de Villy.

B. 6057. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin; 24 feuillets, papier.

1398-1399. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux. — Le duc achète des vins des deux dernières années, à raison de 60 sous tournois la queue pour les uns et 45 sous pour les autres. — Dix-huit chars de foin sont vendus 4 livres 10 sous. — Quarante et une ouvrées de vigne sont cultivées pour 28 francs; les tâcherons devaient tailler, bêcher, paisseler, reffuir (piocher de nouveau), tersoyer (donner le troisième coup), cueillir les paisseaux et les liens, faire les raies et les tranchiers (fosses) de la vigne. — Grosses constructions faites au château sous la direction de Jean Bourgeois, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne. — Livraison de 91 carpes, pour la consommation du comte de Nevers, qui se trouvait à Buncey, près Châtillon, au commencement d'avril 1399.

B. 6058. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin; 30 feuillets, papier.

1399-1401. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux, pour la châtellenie et la gruerie. — Dépenses pour divers objets mobiliers de l'hôtel de Monseigneur, à Jugny. — On y remarque 15 paires de tréteaux, trois buffets, « des ais à chapler (hâcher) les choulx, une grande « table pour tourner les pâtes et le pain de mesdits seigneurs, les guichets de la paneterie et de l'échansonnerie, « les siéges du reloige (l'horloge). » — Réparations faites à Jugny dans la chambre du physicien de Monseigneur.

B. 6059. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Salmaise. — Compte d'Oudot de Chanceaux. — Le setier de Salmaise consistait en 24 boisseaux combles, qui faisaient 8 bichots; le setier de Flavigny était de 16 boisseaux, qui faisaient aussi 8 bichots; le muid, ici et là, contenait 12 setiers. — Recette du froment du gaignage à Salmaise, Villeberny, Charancey, Verrey, Villotte, Villy, Corpoyer-la-Chapelle, Dompierre, Arnay, Blessey. — Travaux exécutés au pressoir de Présilly et de Boux. — Compte de la gruerie. — Vente de la pêche de la rivière de Blessey.

B. 6060. (Cahier.) — In-folio, 11 feuillets, parchemin.

1405-1406. — Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, gouverneur des prévôtés de Salmaise et de Baigneux pour le duc de Bourgogne. — Recette des droits sur les charrues, la messerie, les ventes, l'éminage, le rouage; — « des rapports du maire de Salmaise, qui, chacun an, se rapportoient au gouverneur ou fermier de la « prévôté, lequel devoit donner à dîner au maire et à « quatre échevins de ladite ville, lequel gouverneur ne « leur a point donné à dîner, pour ce qu'il ne l'avoit point « en ordonnance, et aussi que les diz rappors ont esté de « petite valour et sur personnes qui n'avoient de quoy « païer. »—Dans cette recette sont encore compris les rapports de viguiers et les exploits de justice de la prévôté.

B. 6061. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin; 27 feuillets, papier.

1405-1407. — Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, châtelain.— Dépenses du pain de seigle donné aux laigniers de bois (bûcherons). —Recette des avoines de coutume. — Rémission de la moitié des avoines dues par les habitants de Vesvre-les-Vitteaux, par lettres du duc Jean sans Peur, données à Paris, le 14 février 1405. — Recette de 8 muids de vin, mesure de Beaune, provenant de la récolte de la vigne du parc, à Salmaise, « faite toute à deniers. » Dans cette quantité sont compris les vins des treuils (pressoirs) et tierces du Val de Salmaise, c'est-à-dire, de Presilly, de Boux et des coutumes de Verrey. — La queue de vin de 1405 est vendue 6 francs et demi.

B. 6062. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 12 feuillets, papier.

1407-1408.— Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, châtelain. — Recette de 40 livres tournois de rente fixe et annuelle, payée au duc de Bourgogne par les religieux de Flavigny, au château de Salmaise, « pour certains traités et accords faits entre eux, » par suite de contestations non exprimées. — Pension à vie au profit de Jacques de Courtiambles, chevalier, conseiller et chambellan du duc de Bourgogne, « pour ses bons services et aussi « pour avoir quoy mieux supporter les fraiz que faire lui « conviendra doresenavant, en cassant et anulant les gai- « ges et pensions de 400 livres tournois, qu'il avoit à cause « de gouverneur et garde du chastel et terre de Jaucourt, « et du don de 154 livres qu'il avoit du feu duc. »

B. 6063. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1408-1409. —Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, châtelain, à la suite duquel est le compte de la gruerie. — Travaux de charpenterie pour l'établissement du pont qui précédait le *berle* (fortification en avant de la porte) du château de Salmaise. — Coppin Noppe de Champeaux, maître forestier des bois de Salmaise, reçoit 10 francs pour la prise de quatre loups et une louve, « comme « il appert par le coupement des piéz. »

B. 6064. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1409-1410. — Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, châtelain. — Réparations faites au château de Salmaise, entre autres, de la « lanterne qui est dessus la « porte, de six échelles pour monter sur les murs et des « soliers (paliers). » — Réparations du four de Présilly « qui estoit choist (tombé). »

B. 6065. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1410-1411. — Salmaise. — Compte de Dommoingin Vaultherin, châtelain.—Recette des gelines données par les habitants francs de Salmaise, « chacun tenant feu de ladite « ville : donne une geline et se ilz n'y tiennent feu, ilz ne « doivent point de geline, et aussi les clercs n'en doivent « riens. Plusieurs des villes de Boux, Présilly et des « Bordes, du Val de Salmaise, qui ja piéça, furent hom- « mes du grand prévost, doivent chascun an une geline « par feu, se ilz ne tiennent feu ou se ilz sont clercs, ilz « ne doivent riens. » — 220 poules ou gelines sont vendues à raison de 10 deniers.

B. 6066. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1413-1414. — Salmaise. — Compte de Jacquot Varnier, châtelain, institué par lettres du duc Jean, données à Saint-Omer, le 5 octobre 1413.—Réparations : du moulin de Verrey à frais communs entre le duc de Bourgogne et la dame de Verrey; — à la tour Bourse-Bureau; — au château de Salmaise.—Payement de 30 francs pour l'acquisition d'une grange, contenant six chaz (intervalle entre les arbalétriers de la charpente), sise à Salmaise, pour y déposer les grains de la châtellenie. Cette acquisition fut faite en vertu des lettres de la duchesse données à Talant, le 4 mai 1414.

B. 6067. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1414-1415. — Salmaise. — Compte de Jacquot Varnier. — Réparation du pont qui était devant la grosse tour du donjon et du pont-levis. — Le châtelain a porté en ligne de compte une somme de 34 francs pour frais de transport de terres. Cet article est biffé par la Chambre des Comptes, dont voici les raisons : « *Sine ordinatione « Domini aut Dominorum Compotorum opus fuit factum « nec proclamatum aut sub hastatum; et cum hoc, ma- « gistri operum non habent potestatem taxandi talia « opera.* » Ces terres furent placées vers le cohart (éperon) du château. — Travaux exécutés à la tour « Bourse de Bureal », pour y monter et parvenir ès engins d'icelle. — Façon d'un four à chaux, pouvant contenir 300 émines de chaux, pour les ouvrages du château.

B. 6068. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin; 19 feuillets, papier.

1415-1417. — Salmaise. — Compte de Jacquot Varnier.— Construction d'un étage nouveau, pour placer l'engin du château, attendu l'exhaussement des murs qui le rendait inutile. — Dépenses pour tailler les machicoulis, « qui estoient tout à l'entour de la tour de Bourse de Bu- « real et faire des corbeaux ou encorbellement tout à « l'entour de ladite tour, trousser (élever) sur les corbeaux « ung parpaings et faire des crochets de fer, pour pendre « les manteaux d'iceulx créneaux. »

B. 6069. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin; 22 feuillets, papier.

1417-1419. — Salmaise. — Compte de Jacquot Var-

nier, châtelain. — Gages d'Étienne de Luchey, portier de la première porte du château de Salmaise; de Jean Lepariset, garde des foires et marchés de Baigneux; de Jean Bateteaul, écuyer, panetier du duc, retenu capitaine dudit château. — Salaire de Jacquot de Roches, arbalétrier de Dijon, qui avait réparé quelques-unes des arbalètes de Salmaise. — Ferrure d'une porte dudit château devant le pont-levis.

B. 6070. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin; 20 feuillets, papier.

1419-1420. — Salmaise. — Compte de Jacquot Varnier. — Façon du pont-levis, établi devant la grosse tour du donjon de Salmaise, « et d'une planche de costé. » — « Payement d'une armoire, faite de cinq planches de chêne « à frise, comme il appartient pour ensevelir ung prestre, « lequel est mort mainmortable de Monseigneur dont le « biens lui étoient advenus. »

B. 6071. (Cahier.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1425-1427. — Salmaise. — Compte de Guillaume Dubois, écuyer, conseiller, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, capitaine et châtelain de Salmaise. — Le setier de Salmaise contenait 24 boisseaux *rez* ou 8 bichots. Antérieurement, au lieu de boisseaux *rez* on disait boisseaux *combles*. — Rémissions faites par le duc au profit des habitants de Vesvres-les-Vitteaux, de Billy, de Poiseul, de La Perrière-lez-Chanceaux et de Blessey.

B. 6072. (Cahier.) — In-folio, 88 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1437-1439. — Salmaise. — Compte de Guillaume Du Bois, écuyer, capitaine-châtelain. — Réparations exécutées au château de Salmaise et dans les autres lieux de la châtellenie. — Pierre Verrier, verrier, demeurant à Flavigny, pose huit panneaux de verre, aux armes de Bourgogne, aux fenêtres du château de Salmaise, voire à celles de la cuisine. — Rôle des tailles des hommes serfs de Salmaise et des franchises; il y a 2 serfs et 32 feux francs.

B. 6073. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin; 8 feuillets, papier.

1439-1441. — Salmaise. — Compte de Guillaume Du Bois. — Façon d'une porte neuve « faite à la porterie « devant dudit chatel. » — Établissement d'un fossé de 4 pieds de large et de 2 pieds et demi de profondeur au travers du grand pré de Monseigneur sous son château, « dès la fontaine jusqu'à la rivière, et cela pour aséchier « ledit pré qui ne valoit comme riens, par force de l'eau « de ladite fontaine. »

B. 6074. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1441-1444. — Salmaise. — Compte de Guillaume Du Bois, écuyer, capitaine-châtelain. — Payement de rentes dues au prieur de Notre-Dame de Valcroissant et des religieux de Notre-Dame d'Oigny. — Gages de Guillaume Le Grand, maire de Baigneux, garde des foires et receveur de ses rentes de Baigneux. — « Les revenus de ladite « châtellenie, en touz droiz, ont été donnés à Guillaume « Du Bois, pour lui et ses hoirs, et en joyr comme son « propre héritaige, sans en ce rendre compte aucun devant « les gens de mondit seigneur à rachat de 3,000 francs. » Il devait tenir du duc cette châtellenie, en foi et hommage.

B. 6075. (Cahier.) — In-4°, 126 feuillets, papier.

1506. — Salmaise. — Compte de Jean de Pralon, receveur, pour haute et puissante dame la marquise (de Hochberg) comtesse de Neuchâtel, dame de Seurre, Saint-Georges et Salmaise. — Versement de l'avoine que devaient les 102 meix de Baigneux. Chacun en devait annuellement un quartaut et une geline. Le tout était partagé entre la marquise et l'abbaye d'Oigny.

B. 6076. (Cahier.) — In-4°, 103 feuillets, papier.

1507-1508. — Salmaise. — Compte de Jean de Pralon, pour haut et puissant prince et seigneur Louis d'Orléans, marquis de Rothelin, comte de Neuchâtel, prince de Chatellaillon, seigneur de Seurre, de Saint-Georges, de Sainte-Croix et de Salmaise. — Recette des tailles des hommes de Dompierre, taillables à volonté, imposés cette fois pour 9 francs en deux termes. Les habitants protestent qu'ils n'ont jamais payé plus de 9 francs, et qu'ils sont abonnés.

B. 6077. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, papier.

1328. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Plombières. — Les recettes ne sont que des rôles, portant les noms de ceux qui avaient payé quelque chose en la somme donnée dans la châtellenie de Saulx, qui comprenait alors Salmaise, Jugny, Meilly. — Rôle des ceus de Poiseul. — Tailles de Luxerois.— Dépenses du duc et de la duchesse, qui furent à Vernot le mardi après la Sainte-Croix.

B. 6078. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, papier.

1329-1331. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Plombières. — Construction de la chapelle de Vernot, bâtie en tâche par Leurart de Yz et ayant 30 pieds de long et 24 de « gros dedans evre. »

B. 6079. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1333-1334. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx, châtelain. — Recette des tailles de Saulx-le-Duc, de Luxerois et Vernot. — Rente payée à monseigneur Gauthier de Saint-Julien, chevalier, durant la vie de madame Sebylle, sa femme. — Achat de la *cloichotte* (petite cloche) de la chapelle de Vernot; de pain pour la nourriture des poissons, mis dans la fontaine de Vernot.—Dépense de l'hôtel ducal à Vernot, depuis le lundi soir après la Trinité 1334, jusqu'au jeudi soir suivant. — Recette des revenus de Salives.

B. 6080. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1342-1346. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx, châtelain dudit lieu et de Salives. — Dans la dépense de la *gaite* du château, on remarque de la moutarde, une livre de poivre, deux paires de souliers qui coûtèrent 5 sous l'une. — Achat de 10 aunes de toile pour faire des draps de lit, les 10 aunes sont payées 11 sous 8 deniers. — Frais de garde d'un prisonnier appelé Jean Péchignot. —Amende de 10 livres payées par un clerc, pour n'avoir pas apporté de suite au château un drap qu'il avait trouvé. — Dépenses faites par monseigneur Guillaume de Musigny et Guy Groignot en se rendant à la montre de Châtillon-sur-Seine, le dimanche avant la Madeleine, en 1345. — Arrestation de quelques individus, pris à Is-sur-Tille, « li quelx havoit fais despix es bourgeois de monseigneur « le duc. » — Frais de ceux qui avaient chassé aux chevreuils pour la gésine de madame de Boulogne. — Une livre de poivre est payée 8 sous. — Recette de 616 chiez (chefs) de poules, pour l'hôtel ducal à Vernot, au mois de juin 1345. — Inventaire des biens de feu M. Jean de Châtillon, chevalier. — Salaire du mitre (bourreau) de Dijon, qui était allé à Châtillon exécuter Jean de Grignon, larron.

B. 6081. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1347-1349. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx, châtelain de Saulx et de Salives et bailli de La Montagne, pour « tous les deniers dou subside fait à monsei-« gneur le duc ou bailliage de La Montagne pour cause de « ses guerres de la comtey de Bourgoingne. » — Frais de construction d'une maison sur la porte du donjon du château de Saulx. — Façon de six grands pevaiz (pavois) armoriés des armes du duc de Bourgogne pour l'usage dudit château. — Amende payée par un individu qui avait jeté un verre de vin au visage d'un sergent du duc. — Dépenses du lieutenant du bailli, qui était allé à Auxerre, vers les gens du Roi, qui y tenaient prisonniers plusieurs habitants de Poinçon et de Larrey, et voulaient les « con-« traindre à payer argent au Roy. »

B. 6082. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1349-1351. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx, châtelain et bailli. — Dépenses faites à Salives, le mardi après l'apparition de Notre-Seigneur 1349, par monseigneur l'évêque de Châlon, gouverneur de Bourgogne; — par le chancelier et monseigneur Guillaume de Recey; — par les seigneurs envoyés dans les environs de Salives, vers la quinzaine de Pâques, « pour quérir veaulx, chevroz « et autres vivres pour l'ostel du Roy, notre sire, à donc « duc de Normandie, qui estoit à Dijon. » — Avertissements donnés aux châtelains des environs qu'ils fissent bonne garde la dernière semaine d'août 1350. — Dépense d'un individu envoyé par le bailli à Montbard vers M. de Châteauvillain, « pour lui faire sçavoir que li enfenz de « Vyenne estoient à grant quantitez de gens d'armes de-« vant Champrenaut. » — Composition d'un individu banni pour avoir « amblé (volé) et mangié en compaignie « 18 aranz. »

B. 6083. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1352-1354. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx. — Grosses réparations faites au château de Saulx. — Gages de Guerin de Montarmet, lieutenant du châtelain de Salives. — Rôle des taillables et des censables.

B. 6084. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1354-1356. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx. — Rente payée à Is-sur-Tille, consistant en « li « services de deux pains buretez (faits de deux qualités « de farine), chascun d'un boisseau consseaul, un membre « de porc et un setier de vin, pour lesquelx l'on ai acous-« tumey à recevoir argent. » — Achat de 72 aunes de toile pour faire 14 draps pour les lits des gaites (gardes) du château de Saulx, au prix de 20 deniers l'une.

B. 6085. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1356-1358. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Saulx. —Recette des amendes et des bourgeoisies d'Is-sur-Tille et de Saulx, produisant 7 livres 5 sous. — Dépenses pour réparer les dos-d'âne, qui étaient entre les murs du donjon du château de Saulx et les murs du Bourgeot (petit bourg) dessous, et un autre dos-d'âne qui était entre les murs du bourg de Saulx et les murs dudit donjon, et pour les couvrir de pierres blanches à gouttières rampant de ça et de là, de manière à dépasser le mur d'un demi-pied; pour refaire les douze créneaux en pierres blanches du côté du franc-bourg. — Achat de trois boisseaux de sel pour la provision de deux gaites, à raison de 8 sous le boisseau. — Pension payée à Dyainote de Villecomte, jadis femme de chambre de feu la duchesse Jeanne, et constituée sur les blés de la châtellenie.

B. 6086. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1369-1371. — Saulx-le-Duc. — Compte de Aymonin de Saulx, châtelain de Saulx et de Salives. — Jean de Saulx, père dudit châtelain, reçoit 14 sous qu'il devait prendre annuellement sur les tailles de Saulx, à cause de la prévôté dudit lieu, laquelle était *soie* et de son héritage. — Le maire de Poiseul reçoit 10 sous, pour avoir levé les tailles; ceux de Luxerois et de Vernot en reçoivent 30 pour la même cause. — Rôle des tailles et des cens de Saulx, Poiseul et Luxerois. — Le père dudit receveur reçoit 93 francs pour 7 queues de vin, contenant 14 muids 5 setiers, mesure de Dijon, pour les dépenses de l'hôtel ducal. Chaque muid est estimé 6 francs 6 gros.

B. 6087. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1370-1383. — Saulx-le-Duc. — Compte de Aymonin de Saulx, châtelain dudit lieu et gouverneur de la terre de Fouchange. — Le collége de la chapelle du duc de Bourgogne à Dijon reçoit 60 sous de rente, pour l'anniversaire de monsieur Robert, jadis comte de Tonnerre. — Rôle des tailles de Fouchange. — Entretien de six vaches, dont le lait était destiné à la nourriture des petits chiens du duc de Bourgogne.

B. 6088. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1372-1379. — Saulx-le-Duc. — Compte de Aymonin de Saulx, châtelain dudit lieu et de Salives, dans lequel est compris celui de la gruerie. — Travaux exécutés à la rivière du moulin de Tarsul, à cause des grandes eaux. — Construction dans la chapelle du château de Saulx, qu'on élargit « pour ce que elle estoit si petite que, quand « Monseigneur estoit en ladite chapelle, Madame ne povoit « avoir son lieu aisement et s'y n'y povoit entrer nul au- « tres avec eux, mais estoient les chevaliers et dames et « autres gens, touz hors d'icelle à la pluie et au vent. » « — Dépenses pour faire une *armoire* en pierres blanches « taillées, pour mettre le corps saint de Monsieur saint « Simon et des autres. »

B. 6089. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1375-1377. — Saulx-le-Duc. — Compte de Aymonin de Saulx. — Réparation du pont-levis de la porte du donjon du château. — Rôles des tailles de la châtellenie. — Travaux exécutés au château de Saulx. .

B. 6090. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1377-1381. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Aymonin de Saulx, châtelain. — Voyage fait par quelques personnes à Arc-en-Barrois, pour une enquête « touchant le « fait de l'héritaige du duc de Bourgogne en la ville de « Cussey, où les élus du Roi vouloient lever les aides. » — Dépenses faites à Saulx, pour le séjour de Guillaume, secrétaire de Monseigneur de Flandres. — Rôle des bourgeoisies d'Is-sur-Tille et de Saulx; les cotes varient de 12 deniers à 5 sous.

B. 6091. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1381-1385.— Saulx-le-Duc.—Compte d'Aymonin de Saulx, châtelain.—Rentes fixes payées à deniers dijonnais; dans les rentes muables ou variables, sont comprises les tailles, les corvées d'hommes et de chevaux, le champoyage, les bourgeoisies d'Is-sur-Tille et de Véronnes, les revenus du four, les droits levés sur les marchés et le produit de location du pressoir. — Une serrure de fer et façon comprise est vendue 2 gros. — Réduction sur le prix de sa ferme au profit de Hugues Jomart de Saulx, sous-fermier des terres de la châtellenie.

B. 6092. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin

1385-1388.— Saulx-le-Duc.—Compte d'Aymonin de Saulx, châtelain.—Salaire de Jacquot dit Le Prestre, lieutenant du châtelain; —salaire de Jacquot Le Noiset, clerc du châtelain, et Jehannot Annot de Luxerois, sergent du duc de Bourgogne, qui avaient été envoyés à Salives pour faire une enquête contre Jean Suremaistre, fils de Huot Le La-

vier d'Arnot, « que l'on disoit être vaudois et avoir habi« tey à une trehue (truie). » Il fut arrêté, tenu dans les prisons du duc, depuis le 16 mai 1386 jusqu'à la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul, pendant quarante-six jours. Il avoua tout, et il fut exécuté. On alla chercher la truie qui « fut arse avec ledit vaudois. »

B. 6093. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1388-1394. — Saulx-le-Duc. — Compte de Barthelemy Millot de Saulx, pour la châtellenie, et la gruerie dudit lieu et la terre de Fouchange. — Recette de la coupe du bois de Fouchange, appelé la Forêt-Dessus, dont la moitié était au duc et l'autre à messire Jean de Perrigny, chevalier; cette coupe fut vendue aux enchères pour 28 francs d'or; celle du bois de Chamois et autres furent vendues à raison de 1 franc l'arpent. — Amendes payées par divers individus d'Is-sur-Tille, qui étaient allés « de « nuit sans lumière, malgré la defense faite par les offi« ciers de monseigneur le duc, en la ville d'Is, jasoit ce « qu'il estoit crié publiquement, que aucun n'y allast sans « clarté, pour cause des dommaiges et malvaistés que on « fesoit en ladite ville par avant ledit cry. »— Jean Agnès, de Villy, paye 2 francs, « pour ce qu'il estoit venu de nuit « férir d'une pierre à l'huis de Jehannette La Fiole. »

B. 6094. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1390-1393. — Saulx-le-Duc. — Compte de Pierre Du Celier, châtelain. — Réparations des moulins de Curtines à Is-sur-Tille. — Dépenses du bailli de Dijon, faites à Is, en venant de Cussey à Dijon pour faire enquête sur la baronnie de Cussey, que le procureur ducal maintenait être de la souveraineté et profit du duc de Bourgogne, à l'encontre des gens de l'évêque de Langres. — Divers individus reçoivent ensemble 59 francs, pour avoir pris 36 loutres dans la rivière de Fouchange, dans celle de Tille et de l'Ignon et sur l'étang de Salives; chaque loutre et leurre est payée 18 gros.

B. 6095. (Cahier.) — In-4°, 57 feuillets, parchemin.

1393-1395. — Saulx-le-Duc. — Compte de Pierre Du Celier, châtelain. — Messire Jacques de Vaux, prêtre-chapelain de la chapelle du château de Saulx, reçoit 6 florins 2 gros et demi pour la desservir. Le florin est compté pour 16 sous. — Salaire du lieutenant du châtelain, qui était allé à Flavigny, où il était ajourné par l'abbé de Saint-Bénigne, qui disait que les sergents du duc « avoient « pris d'épave un cerf hors de saison en la justice de Dié« nay. » — Le lieutenant soutenait que cet épave appartenait au duc.—Dépenses d'avoine, faites pour les chevaux de la duchesse et de ses enfants en décembre 1394, à Salives, et par les 49 chevaux du comte de Nevers, à Is-sur-Tille, le 7 février 1393.

B. 6096. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1399. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Amiot Arnaut, châtelain, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne. — Grandes constructions faites au château de Saulx. — Achat de deux vases ou verres pour mettre l'huile qui devait être brûlée « devant le corps de saint Siméon, qui « repose en la chapelle de Saulx-le-Duc. » — Emploi de 4 setiers de vin nouveau « que l'on a cuist pour faire mou« tarde. » — Douze perdrix sont vendues 6 sous; — trois douzaines de pain blanc sont achetées 6 sous. — Dépenses faites par Coppin Noppe, sommelier du duc de Bourgogne, envoyé par lui à Saulx avec sept personnes et quatre chevaux, « pour illec demourer tout comme il plairait à « mondit seigneur et faire ce que icelluy Monseigneur « avoit ordonné, depuis le 16 aoust 1399, jusqu'au 30 no« vembre suivant. »

B. 6097. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1399-1400. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Amiot Arnaut, châtelain. — Gages de maître Jean Bourgeois, qui avait visité les réparations faites aux châteaux de Saulx et de Fouchange. — Dépenses faites à Courtivron, le 26 mai 1400, et à Salives, le 28 du même mois, par Madame de Savoie et Philippe, Monsieur de Bourgogne. —Don de 25 francs, fait par le duc, à Jacquot Le Carnottet, dit Le Prestre, demeurant à Saulx, pour l'avoir loyalement servi pendant vingt-cinq ans, comme lieutenant du châtelain de Saulx, et cela pour aider ledit Carnottet à construire sa maison de Saulx.

B. 6098. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Amiot Arnaut, châtelain. — Cinquante-six troncs de chêne sont employés à construire « ung chappot entre la tour et la « maison dessus la porte du donjon de Saulx. » — Recette de 26 setiers de froment provenant de l'amodiation des dîmes et tierces de Salives, Préjelan et Montarmet. — Rôle des tailles de Luxerois, de 12 deniers à 8 sous.

B. 6099. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1402-1404. — Saulx-le-Duc. — Compte de Ri-

chard Bonne, de Dijon, nommé châtelain par lettres du duc Philippe, données à Paris le 19 décembre 1402. — Gilles Langlois, curé de Beire, reçoit 20 sous pour avoir administré « les sacrements à feu Raoul Sauvegrin, dont « le duc avoit hérité, et avoir conduit le corps dudit dé- « funt de l'église de Beire à celle des Cordeliers de Dijon, « où il repose. » — Avoine consommée par les chevaux du duc de Bourgogne, à Is-sur-Tille, les 4 et 5 décembre 1404.

B. 6100. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Bonne, châtelain. — Frais de voyage de Jacquot Le Charnottet, lieutenant du châtelain, qui était allé à Dijon aux assises du bailli, auxquelles il était ajourné à l'encontre des habitants d'Is-sur-Tille, « sur le fait de la garde du « château de Saulx-le-Duc. » — Compte de la prévôté de Salives. — Lettres de commission de Richard Bonne, émanées de Jean de Foissy, écuyer, bailli de La Montagne, et confirmées par celle du duc Jean, datées de Chalon-sur-Saône, le 21 décembre 1404, par lesquelles il ordonne à la Chambre des Comptes de garder par devers lui les châtellenies et les prévôtés, qui étaient naguère affermées. — Les meilleurs blés sont taxés 4 francs l'émine, les moindres 3 francs et demi.

B. 6101. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1404-1408. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Bonne, châtelain. — La livre du poids ancien de Langres était de 15 onces, qui en formaient 16 de la livre de Saulx-le-Duc. — Dépenses pour faire faire les foins et les moissons. — Recettes: des froments à Salives; — des tailles des hommes du duc à Is-sur-Tille. — On lit : « Soit pris « garde que Jean de Gand, seigneur de Crecey et Villey « en partie, a affranchi ou abonné Jean Castille, demeu- « rant à Villey, et Oudotte sa femme, à condition qu'ils « lui payeraient annuellement 40 sous, et que leurs héri- « tages étoient auparavant taillables, haut et bas deux fois « l'an; » que ces héritages relèvent du fief du duc, à cause de son château de Saulx; qu'après la prisée faite desdits héritages, la Chambre des Comptes avait dit que le duc pouvait consentir à cet affranchissement. — Défense est faite au châtelain, par lettres de messieurs des Comptes, de vendre les blés de la châtellenie, « à cause de la gar- « nison de vivre et de la fortification du chastel de Saulx; » enfin il lui est ordonné que, « pour doubte des gens de « guerre, qui présentement sont sur le pays, il face re- « traire et mener au chastel de Saulx tous les grains es- « tans à Fouchange et dans le reste de la chastellenie. »

B. 6102. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1415-1417. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Bonne. châtelain. — Gages d'Emonin Guériot, de Richard Folin et de Huguenin Bugnot, *gaites* du château de Saulx, chacun à 16 florins de Florence, 3 émines de conceau, avec du bois pour le chauffage. — Réduction temporaire de la taille, abonnée au profit des habitants d'Avot. — Versement de deniers entre les mains de Jean Moisson, receveur du bailliage de Dijon, « pour être employés « en l'ouvraige des galleries nouvellement faites en l'ostel « de mondit seigneur, à Dijon. » — Rente de 18 émines et demie de conceau et de 17 émines de trémis (blé de deux grains) au profit des chanoines de Notre-Dame de Saulx.

B. 6103. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1417-1419. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Bonne, châtelain. — Recette de 13 servis 1/4 et 1/36e de servis, moins 6 deniers et 2 setiers de vin, dus par plusieurs personnes d'Is-sur-Tille. Le servis consistait en deux pains buretés (de gruau), un setier de vin et deux membres de porc, « lesquels on a coutume de lever en argent, « et n'y a Monseigneur que le tiers par indivis, messire « Guillaume de Montreuil, chevalier, la moitié, à cause « de sa femme, et le sire de Perrygny le reste. » — Rémission temporaire des tailles en faveur des habitants d'Avot, tailles qui étaient de 100 florins. — Jean Pyot, « varlet des lévriers, » reçoit une pension du duc, pour sa subsistance et celle de sa femme.

B. 6104. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Blanchot, capitaine-châtelain. — Voyage fait par ledit châtelain vers l'évêque de Tournay, chancelier de Bourgogne, et messieurs des Comptes à Dijon, pour les réparations du château de Saulx. — Gages de Huguenin de Gissey, veneur du duc et garde de sa maison forte de Vernot.

B. 6105. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1424-1425. — Saulx-le-Duc — Compte de Nicolas Varnier, de Gemeaux, lieutenant d'honorable homme sire Jean de Noidans, conseiller, trésorier général de Bourgogne, capitaine-châtelain de Saulx et de Salives. — Façon

de crochets pour pendre les *barbaquennes* des fenêtres de la tour Salle, qui regardent vers l'église de Saulx.—Dépenses pour faire « l'allée, dès la maison neuve du donjon « de Saulx jusqu'à la cuisine, qui sera faite emprès la cha- « pelle dudit donjon. »

B. 6106. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1425-1426. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier, lieutenant de Jean de Noidans. — Réparation du pont-levis du donjon, où ne pouvaient plus passer les chevaux. — Achat d'une poulie en cuivre pesant 25 livres, mise au puits du donjon de Saulx. Elle fut payée à raison de 7 blancs la livre, c'est-à-dire pour le tout 3 francs 7 gros 15 deniers. — Visite au château de Saulx, pour désigner les travaux qu'il faudrait y exécuter, par monseigneur de Langres, Hugues de Lannoy, l'abbé de Saint-Seine, le seigneur de Commarin, le seigneur de Noidans, bailli de Dijon, et plusieurs autres personnes du Conseil, par Jean de Noidans et autres officiers. — Amende payée par un individu « pour ce que l'on lui avait fait « commandement de rendre dans certain terme le vais- « seau de l'église d'Avot, qu'en qualité de collecteur de « ladite église il avoit engagé en l'ostel de Jean Prestre, « lequel vaisseau ledit collecteur ne l'avoit mye rendu « audit terme, dont les habitans d'Avot avoient porté « plainte. »

B. 6107. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier, lieutenant de Jean de Noidans, capitaine-châtelain. — La Chambre des Comptes écrit en marge qu'elle n'avait pas connaissance de l'institution de Jean de Noidans, et qu'il fallait prendre garde dans l'audition des comptes que ledit Nicolas rend de ceux de la terre de Fouchange, « qui fut baillée par prisée par les quatre enfants de la « chapelle de Monseigneur à Dijon, » bien qu'il semble que maître Dreue Maréchal ait tenu cette terre depuis le 26 octobre 1420.— Gages de Jean Charnottet dit Le Prestre, commis par le duc à la garde du château de Saulx.— Façon de deux boichoz (bochots) de pierres, qui portent la lierne « du planchier dessoubz la cuisine du chastel. » — Travaux de maçonnerie exécutés à la Tour-Saule de l'entrée du bourgeot (petit bourg) de Saulx.

B. 6108. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1427-1429. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier. — Rôle des individus chefs de maison de Salives, Préjelan, Montarmet, qui ont payé en froment leur abonnement pour la taille. — Recette: de la cire des bourgeoisies; —amendes payées par des individus: « pour ce qu'ils « n'avoient pas amendé dans le terme à eux fixé certain « dommaige par eux fait en chemin commun; » — « pour « avoir refusé tourner leur corps en prison, ou payer cer- « tains gaiges par eux achetéz; » — pour un faux *claim* « contre les habitants de Saulx. »

B. 6109. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1429-1431. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier. — Dépenses : pour achat de plomb « à geter en « coulevrines ; » — « pour avoir relié d'estaing le cor de « cuivre de la gaite du chastel qui estoit rompu ; » — « pour « avoir enchassié en bois deux bombardes du chastel, et « lié lesdites bombardes de six gros liens de fer. » — Voyage fait par ledit Varnier à Dijon, « pour avoir pro- « vision de gens d'armes et de traits pour la garnison du « chastel de Saulx. »

B. 6110. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1431-1433. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier. — L'émine est la plus grande mesure de Saulx ; elle contient 2 bichots, le bichot 2 quartaux et le quartal 6 boisseaux. — La récolte de Salives est nulle, parce que, en vertu des lettres patentes du duc, données à Dijon le 22 janvier 1430, les revenus de cette terre furent donnés à messire Guillaume de La Tournelle, chevalier, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne et son bailli de La Montagne, qui devait les percevoir jusqu'à « plein paiement « de 800 francs, que le duc lui avoit donnés en récom- « pense de plusieurs grands services, pour l'aider à payer « sa rançon aux ennemis de Monseigneur, par lesquels il « fut prins à Bar-sur-Seine, où il avoit esté envoyé par le « maréchal et les gens du Conseil, pour scavoir le convive « (situation) desdits ennemis, qui lors estoient à puissance « sur le pays. »—Le 19 mai 1431, Guy de Pontailler, chevalier, seigneur de Talmay, achète de Guillaume de Châteauvillain, alors seigneur de Pichange et de Gemeaux, 100 saluts d'or de rente, à prendre sur lesdites seigneuries. — Ces terres, mouvant du duc, furent confisquées sur Guillaume de Châteauvillain, déclaré ennemi de mondit seigneur et lui faisant la guerre; — la rente fut d'abord empêchée, puis rendue au seigneur de Talmay. Après le traité d'Arras, le 26 juillet 1436, ladite terre retourna au sire de Châteauvillain.

B. 6111. (Cahier.) — In-folio, 104 feuillets, parchemin.

1433-1437. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas

Varnier. — Rôle d'individus d'Is-sur-Tille et de Saulx, au nombre de 46, qui sont dits trépassés, et dont la cote est nulle. — Le maire de Poiseul donne un florin pour le porc qu'il devait au duc chaque année. — Lettres patentes du duc Philippe le Bon, données à Lille le 6 novembre 1436, par lesquelles il prolonge l'engagement de la terre de Salives, fait à Guillaume de La Tournelle. — Gages de noble Jean de Mazilles, écuyer, premier panetier du duc, son capitaine-châtelain de Saulx.

B. 6112. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1437-1440. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier, commis de noble Jean de Mazilles, écuyer, premier panetier, capitaine-châtelain de Saulx et de Salives. — La recette des grains est nulle à Avot, « pour ce que « audit Avot ne demeure nul, et n'y a riens esté labouré. » — La recette d'argent y est également nulle, parce que ledit « Avot a été détruit par la garnison de Grancey, « et qu'il n'y demeure nul ; — le maire est trépassé ; — le « moulin est venu à ruyne par la destruction de la ville ; « — les héritaiges sont en ruyne. » — Pour l'année suivante, mêmes observations.

B. 6113. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1440-1442. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier, « audit Avot, qui est destruit par la garnison de « Grancey, ne demeure que cinq ou six maignies de hom- « mes, et n'y a point de maire, et les héritaiges sont en « ruyne, meix et maisons et ne treuve l'en qui les veuille « amodier. » — Reconstruction du four banal de Luxerois « venu en ruyne par le temps de la guerre. » — Recette de 12 francs, provenant de la vente des biens de Pierre Baudot, prêtre, demeurant à Avot, mort sans héritiers, lesquels biens furent vendus à ce prix, « pour ce que, « à cause de la guerre, l'on ne trouvoit que les voulsit ache- « ter. » — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, données à Dijon le 16 juillet 1442, par lesquelles, désirant l'accroissement « de ses hommes et femmes de « Luxerois, il les décharge de la condition et servitude de « mainmorte et affranchit tous les habitans qui y ont « esté, y retourneront ou y demeureront ; » — « se aucun « d'eux ou de leurs successeurs ainsi affranchiz se dé- « partent de ladite ville pour aller demeurer autre part, « ilz retourneront audit cas dans ladite condition et servi- « tude de mainmorte, comme auparavant. »

B. 6114. (Cahier.) — In-folio, 124 feuillets, parchemin.

1442-1444. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Varnier. — Les chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Saulx reçoivent 18 émines de conceau et 17 émines de trémis, qui depuis dix ans leur avaient été retenues, jusqu'à ce qu'ils eussent montré leurs titres. Ils prouvèrent, par-devant la Chambre des Comptes, que cette rente leur était due et qu'elle était assise sur les dîmes, tierces ou rentes de blé à Saulx, à Champfouchart et à Poiseul. — Rétablissement du pont-levis de la porte du donjon du château de Saulx. — Charpenterie faite en la grosse tour de l'entrée de la porte du bourg de Saulx, pour la maison des prisons du donjon, appelée l'Escrainotte, où demeure « une des gardes et gaites du donjon. »

B. 6115. (Cahier.) — In-folio, 108 feuillets, parchemin.

1444-1446. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier, de Gemeaux, lieutenant et commis de noble Jean de Mazilles, capitaine-châtelain. — Salaire de Perreau, l'artilleur de Dijon, qui avait « mis en corde, relié et mis « à point quatre arbalètes et deux guindaulx de l'artillerie « du chastel de Saulx. » — Les biens d'une femme tuée sur le grand chemin, près de la garenne du seigneur de Courtivron, chemin qui était de la châtellenie du duc, furent vendus à son profit, sur le puits de Saulx, au plus offrant. — Salaire de Jean Petit, maître des œuvres de maçonnerie, lequel était allé de Dijon à Saulx visiter les travaux qu'on y avait exécutés.

B. 6116. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1446-1448. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Recette des revenus de Tarsul, Véronnes, Taniot. — Construction d'un pressoir banal et d'une halle pour le marché de Saulx-le-Duc. — Reconstruction des piles du pont du donjon du château.

B. 6117. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Recette des abonnements « des cinquains soulz « de Salives, Préjelan et Montarmet, » dont le giet (répartition) est fait par deux ou trois prud'hommes désignés par le châtelain, sur toute personne dudit lieu, jusqu'à 5 sous au plus. — Rôle des bourgeoisies d'Is-sur-Tille.

B. 6118. (Registre.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet-Varnier. — Hugues de Gissey, écuyer, veneur du duc de

Bourgogne, reçoit ses gages en qualité de garde et concierge de la maison forte de Vernot, qu'il devait garder et où il devait demeurer « tant qu'il plaira à mondit seigneur, » et dont il devait prendre les revenus à son profit. — Information « sur les ruynes et deschiez » des terres et autres revenus du duc dans la châtellenie. — Frais de nourriture d'un prisonnier appelé Jean Choblans, serviteur de noble Jean de Lugny, écuyer, détenu dans les prisons du bourgeot de Saulx, « pour avoir esté consentant et « agent de coper d'une espée, en certaine meslée faite à « Is-sur-Tille, entre lui et autres ses adhérents et com« plices, d'une part, et un nommé Guillaume Le Bouhier « d'Is, d'autre part, la main et le poing dudit Guillaume et « le mutiler du tout desdiz poing et main, pourquoy ledit « Choblans fut pris et mis esdites prisons le 18 octobre « 1447, où il resta jusqu'au 26 février suivant, qu'il fut « fustigé par la ville de Saulx-le-Duc et banni de la chas« tellenie. » — Maçonnerie exécutée à la tour de l'entrée du bourg de Saulx et aux moulins de Tarsul.

B. 6119. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier, dans lequel est compris celui de la gruerie et du grenier à sel de Saulx. — Jean de Baissey, écuyer, au lieu de feu messire Guillaume Prugerot, chevalier, paye un sixième de servis et un quart de frasée (droit pour le terrain occupé) sur la maison située en la rue Dessus. — Rôle des habitants d'Avot, pour la recette des gelines qu'ils devaient annuellement chacun, avec 10 gros et une corvée. — Recette des 12 deniers que payait chaque bourgeoisie de Véronnes.

B. 6120. (Cahier.) — In-folio, 93 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier, lieutenant de Jean de Mazilles, premier panetier et capitaine-châtelain. — Frais de vacations de la Cour du bailliage, pour un procès qu'avait le chapitre de Langres, qui prétendait avoir 50 livres de cire sur la châtellenie. — Curage de l'étang de Salives, dont les boues empêchaient les deux moulins dudit étang de moudre. — Construction d'un escalier à vis près du puits du donjon, pour communiquer avec les étages supérieurs. — Rôles des bourgeoisies d'Is, dont chacune payait au duc une demi-livre de cire.

B. 6121. (Cahier.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Recette des cens de la franchise du bourg de Saulx, « de laquelle franchise se oste qui veult, et ceux « qui s'en osteut sont taillables » et doivent chacun 40 sous tournois chaque année. — Le maire d'Avot, Guillaume Le Busenet, qui devait annuellement un porc, est allé depuis longtemps « de vie à trépassement et on ne « trouve personne qui ladite mairie veuille admodier, ne « prendre pour aucun prix, pour ce que en ladite mairie « plusieurs y prétendent avoir droit, et que les héritaiges « d'icelle mairie sont cheuz en ruine par le temps de la « guerre, et ne s'y ose nul bouter, ne remettre sus lesdiz « héritaiges, pour doubte des ypothèques et droits y pré« tendus par plusieurs, qui y pourroient quereller, après « que la chose seroit remise suz. »

B. 6122. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Recette d'un demi-servis sur le meix d'Angoulevant, situé à Is-sur-Tille. — Recette du boisseau de conceau dû par les chapelains de la chapelle fondée en l'église de Saulx par les héritiers de messire Jean de Saulx ; — des droits sur le meix de Montarmet appelés les Maisages. — Rente payée aux religieux de l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem qui, à cause de leur maison de Fontenotte, avaient une rente de conceau sur les moulins de Curtines.

B. 6123. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1455-1456. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Gages de Jean de Mazilles, écuyer, capitaine châtelain, qui recevait à ce titre : « 40 francs, avec bûches « et charbon pour son chauffage, 20 émines d'avoine, « 6 charrettes de foin, plus 20 gelines, quand il alloit « tenir ses jours à Is-sur-Tille ; » — de Richard Folin, une des trois gaites du château de Saulx, lequel recevait par an 16 florins de Florence et 3 émines de conceau. — Versement fait dans la caisse du receveur général, Jean de Visen.

B. 6124. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacquet Varnier. — Messire Jean Visotte, prêtre, reçoit 20 francs, pour dire tous les jours une messe dans la chapelle de Saint-Siméon, où reposait le corps de ce saint. — Dépenses faites pour bâtir « au bourgeot une rechoite (appentis), pour y « norrir et garder porc, oisons et poullailles pour la pro« vision du chastel et les y engraisser. » — Inventaire

« des meubles et utilz d'ostelz, appartenant à mondit sei- « gneur au chastel de Saulx, fait après la mort dudit lieu- « tenant du châtelain. » On y remarque un calice d'argent doré, une paix de bois, un tableau d'autel, « peint de bonne « peinture et représentant plusieurs imaiges, » deux cloches de métal à faire le guet, une meule de moulin à bras.

B. 6125. (Registre.) — In-folio, 330 feuillets, parchemin.

1458-1461. — Saulx-le-Duc. — Compte de noble Jean de Mazilles, capitaine-châtelain. — Ouvrages exécutés, pour mettre « hors de danger d'eschieller les murs de « la fermeté du donjon de Saulx, dès la chapelle Saint-Si- « méon, estant audit donjon, jusques au derrière du couhart « (éperon) d'icellui donjon. » — Compte de la prévôté de Salives.

B. 6126. (Registre.) — In-folio, 214 feuillets, parchemin.

1461-1463. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Mazilles, capitaine-châtelain. — Dépenses pour un sergent de duc, mis en prison pour abus de pouvoir. — Façon de taille et assiette de « deux petites canonnières « de pierre taillée à la breture, faites au gaite-mur du « donjon. » — Gages de Simon Damas, écuyer, veneur du duc de Bourgogne. — Réparations faites au château, bourgeot, bourg et dépendances de Saulx. — Façon de deux marteaux et de leur enclume, le tout pesant 10 livres, destinés aux portes de l'entrée du bourg et du donjon.

B. 6127. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, parchemin.

1463-1465. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Mazilles, capitaine-châtelain.— Salaire de Regnier de Mazilles, écuyer, qui, par ordre du bailli de Dijon, avait fait une enquête, « pour savoir comme les nobles tenant fiefs « ou arrière-fiefs du duc en la châtellenie de Saulx es- « toient en point, et lesquelx estoient en la présente ar- « mée de monseigneur de Charollais. » — Dépenses pour les barres de fer placées dans les six canonnières d'une tour. — Achat d'un moule pour faire les plombées de l'artillerie.— Pose des roues d'un veuglaire (canon en fer) nouvellement amené de Dijon à Saulx. — Façon de ferrure pour « la trape et fermeté de la prison du donjon de « Saulx, nommée l'Escrainotte. »

B. 6128. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, parchemin.

1465-1468. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean de Mazilles. — Salaire de Jean Fournier, nommé garde de la porte du bourgeot de Saulx, par lettres du duc, datées de Bruxelles le 1er mai 1465, par lesquelles il était enjoint au capitaine de lui faire prêter serment, de le recevoir dans l'office de garde, s'il le jugeait idoine. — Construction d'une « bonne tour voûtée en manière de fer à « cheval, au bourg de Saulx. » — Frais d'un procès pendant au bailliage de Dijon, entre Jean de Saulx, écuyer, seigneur du Meix, et Jean de Mazilles, capitaine-châtelain dudit lieu; le premier prétendait que Mazilles, sauf sa révérence, n'avait pas le droit de vendre du vin en détail, sans son autorisation. — La Chambre des Comptes enjoint au châtelain de porter en recette, pour 1468, les 25 francs que certains Égyptiens avaient été condamnés par le bailli de Chaumont à donner au profit du duc, « pour « abuz et déliz, que les diz Égypciens avoient commis en « l'un des villages de la chastellenie. »

B. 6129. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1468-1470. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc, son receveur du bailliage de Dijon, châtelain.—Gages de Jean de Mazilles, échanson du duc, son capitaine de Saulx. — Gages de Simon Damas, écuyer, « auquel feu de très-noble mémoire, monseigneur le duc « Philippe, cui Dieu pardoint, bailla la garde et concier- « gerie de la maison-forte de Vernot, pour la garder et y « demeurer, pour quoi il lui donne les revenus du four « et les dîmes dudit lieu, » que d'ailleurs personne ne voulait amodier. — Réparations faites à une tour du bourg de Saulx, nommée la tour Dommenart. — Lettres d'institution du *leurieur* Thomas Brisejon, connu par son « in- « dustrie et habileté au fait de la chasse aux leurres (lou- « tres). » Elles sont datées de Bruxelles, le 10 décembre 1468.

B. 6130. (Registre.) — In folio, 223 feuillets, parchemin.

1470-1473. — Saulx le-Duc. — Compte d'Arnolet Macheco. — La dépense de 21 francs pour 21 leurres que Thomas Brisejon, le leurrier ducal, aurait prises « à force « de gens, de chiens, filets et autres engins, » est biffée par la Chambre des Comptes, parce que les rivières et les étangs où ces loutres ont été prises ne sont pas dits appartenir au duc de Bourgogne. — Achat par Regnier de Mazilles, lieutenant du capitaine de Saulx, de « pierres, « de fer de fondue et plombées, pour les bastons à feu « de la place de Saulx. » — Remplacement d'une des grandes portes du bourg « de chastel, et autres empare- « mens. » — Achat et façon de 130 pierres de canons, de moulés de pierre blanche « pour jeter en iceulx moles

« plombées grosses, moyennes et petites de plomb de « fondue, pour les coulevrines et autres bastons à feu, « pour la défense du chastel. » — Gages de gens de pied et de cheval mis en garnison.

B. 6131. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, parchemin.

1473-1475. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot, commis à la recette de cette châtellenie par Jean Jouard, seigneur d'Échevannes, chef du Conseil, président des Parlements de Bourgogne ; Claude de Dinteville, seigneur d'Échannay ; Michel de Chaugy, seigneur de Chissey, conseillers et chambellans, délégués par le duc pour l'administration financière. — Frais pour faire rentrer les deniers dus au duc de Bourgogne. — Contestation entre Nicolas Bouesseau, secrétaire du duc, et le maire d'Avot, qui refusait de payer une rente à laquelle le premier voulait l'obliger.

B. 6132. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, parchemin.

1475-1477. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot, receveur de la châtellenie et du grenier à sel. — Recette de la gruerie de Saulx et de Salives. — Établissement des chatnettes pour amener l'eau dans les citernes du donjon.—Achat de 14 pavais (pavois) « mis en la place « et chastel pour le défendre ; » on les avait refaits avec des ais de chêne ; on achète un cuir tanné et graissé pour faire des courroies pour lesdits pavais et des pointes pour les fixer. — Indemnité accordée à Étienne Ducret, auditeur des Comptes du Roi, pour certain voyage par lui fait de Dijon à Arras, pour y porter à Louis XI des lettres que la Chambre des Comptes lui écrivait, « qui les avait mandés « tirer à Paris, pour illec faire ce que de par lui ordonné « leur seroit, et pour lesquelles ilz lui signifioient que on « luy obéissant, ilz se tiroient audit Paris, et qu'ilz luy plust « leur mander ce qu'il luy plairoit qu'ils feissent. » — Voyage du receveur à Dijon « pour appointer tant devers « M. de Craon, gouverneur des duché et comté de Bour- « gogne, pour le Roi, comme devers messieurs des « finances. — Gages de François de La Brosse et de Guion de La Lande, écuyers, commis par MM. de Craon et d'Amboise, lieutenant du Roi, à la garde du château de Saulx.— Réclamation de deniers que Jean de Mazilles et Simon Damas, capitaine de Saulx et de Salives, auraient pris chez ledit receveur « en son absence, et contre le gré de sa « femme, avant l'obéissance faite au Roi. »

B. 6133. (Registre.) — In-folio, 176 feuillets, parchemin.

1477-1479. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot. — Deniers donnés pour la solde de soudoïers et gens de guerre du château de Saulx, en vertu de lettres closes de M. de Baudricourt, bailli de Chaumont et gouverneur de Bourgogne, à qui le Roi avait fait don de la terre et seigneurie de Saulx. — Établissement « d'un audi- « toire entre quatre colonnes dans les halles de Saulx, « pour y tenir les jours de la châtellenie. » — Jacques Gauthier, capitaine, fait faire à neuf « un petit boulevart « de grosses pièces de bois de chaigne à barres perdues « devant l'huis de la poterne dès le bourgeot au bourg de « Saulx pour la sûreté de la place. »

B. 6134. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, parchemin.

1483-1485. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot, institué par lettres du sire de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne. — Solde des *mortes-paies*. — La maison forte d'Avot a été détruite et brûlée pendant la guerre, et cette seigneurie est tenue par Nicolas Bouesseau, conseiller et maître des Comptes du Roi à Dijon. — La seigneurie de Vernot est donnée par le Roi, en vertu de lettres datées d'Arras, le 10 juillet 1479, à Guillaume Des Barres, conseiller. — Gages de Jacques Gauthier, écuyer, capitaine de Saulx.

B. 6135. (Registre.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1485-1486. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot, receveur de la châtellenie, du grenier à sel et de la gruerie. — Les corvées prétendues par le Domaine sur les habitants de Luxerois sont par eux refusées, « les habitants « dient, qui les vouldra contraindre, ou ilz s'en yroient et « habandonneroient premier tous ladite ville de Lexerois. » — Payement de 13 pintes d'huile brûlée devant le corps de saint Siméon nuit et jour.

B. 6136. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1495-1496. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne Millot. — Enquête faite sur les droits de Jean Besançon, demeurant à Avot, qui prétendait ne devoir pas y payer les charges auxquelles étaient soumis les autres habitants.— Recette des habitants taillables de Poiseul, qui étaient dans la franchise du bourg. — Gages de noble Antoine de Sargues, écuyer, capitaine de Saulx ; de Vincent Bouldot, gaite du donjon.

B. 6137. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1496-1499. — Saulx-le-Duc. — Compte d'Étienne

Millot. — Les habitants de la châtellenie « se pouvoient « oster de la franchise de Saulx pour être à la taille et, « quand ils le vouloient, passer de la taille à la fran- « chise ; » cette année Jacob Dasnon et son frère, qui « souloient être de la franchise, » la quittèrent pour se soumettre à la taille. — Nicolas Bouesseau, seigneur de Barjon et président de la Chambre des Comptes, est payé pour s'occuper du renouvellement du terrier de la châtellenie de Saulx.

B. 6138. (Registre.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1498-1499. — Saulx-le-Duc. — Compte d'honorable Jean Bezard, receveur et châtelain. — Recette faite à Luxerois. — Elle consiste : en 30 sous de cens donnés par deux feux ; en 17 deniers de menus cens ; en 48 sous de taille ; en 10 sous de corvées, et en 5 quartaux de conceau, que les habitants donnaient au Roi, pour la licence qui leur avait été donnée de moudre leurs blés au moulin de Tarsul ; plus 5 autres quartaux de cens emphytéote, moitié froment, moitié avoine, et 6 gelines.

B. 6139. (Registre.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Bezard. — Le setier de vin fut vendu 2 sous tournois, et deux membres de porc 16 deniers. — Gages de trois gaites du château.

B. 6140. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1500-1501. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Bezard. — Les 13 servis un quart et un vingt-septième de servis, moins 6 deniers et moins 2 setiers de vin annuellement dus à Is sur-Tille, étaient partagés entre le duc de Bourgogne, qui avait un tiers du tout, les héritiers d'Étienne Bastier, écuyer, et messire Étienne de Mailly, chevalier, à cause de sa femme, fille du seigneur de Grignon, qui prenait le reste. — Les 13 servis sont réduits à 10, et du tout le Roi ne retire que 36 sous. — Le Roi avait encore à Is-sur-Tille de petites rentes, qui s'élevaient ensemble à 50 sous, les tailles qui produisaient 106 sous, 2 boisseaux de conceau, 1 émine et 8 boisseaux de trémis, plus une demi-livre de cire.

B. 6141. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin.

1501-1502. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Bezard. — Le total de la recette d'Avot est : « 1° de 60 sous « 4 deniers dijonnais de 18 florins ; — 2° de 19 livres « 7 sous 7 deniers oboles poitiers (de Poitiers) et un « tiers de poitiers ; — 3° 5 gros ; — 4° 5 émines, 1 « boisseau et demi de conceau, mesure de Saulx, et autant « de trémis, — 5° 13 émines d'avoine, — 6° 6 livres de « cire et 14 gelines. »

B. 6142. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, parchemin.

1502-1504. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin, nommé receveur ordinaire de la châtellenie par lettres du roi Louis XII et mis en possession par la Chambre des Comptes de Dijon, après y avoir prêté serment. — Vente de bois à *charbonner*, faite au maître de la forge de Moloy, à raison de 10 sous tournois l'arpent. — Voyages faits à Dijon par le lieutenant, le procureur et le greffier de la châtellenie, pour « les affaires du Roi, touchant la « haute justice de la ville d'Is-sur-Tille. »

B. 6143. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Réduction de deux quartaux de conceau faite par la Chambre des Comptes sur la quantité donnée par les habitants de Luxerois, pendant treize années consécutives. — Autre rémission faite au profit des fermiers de la dîme, des moulins et batteurs à Luxerois, à Salives et à Tarsul.

B. 6144. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, parchemin.

1511-1515. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Achat d'une meule de Brie, pour les moulins du Roi à Is-sur-Tille, pour 18 francs. — Remise faite aux habitants de Luxerois de 3 quartaux de conceau sur 5 qu'ils devaient, remise qui devait se renouveler pendant douze années.—Dépenses pour l'établissement d'un bellovard (boulevard) de bois dans les fossés du château de Saulx; —« pour faire relier par les tonneliers 48 caques de pou- « dre à canon qui estoient audit chastel. » —Un marchand de Selongey vend au Roi, pour ses moulins de Tarsul, deux meules pour 15 livres tournois, y compris le transport de Selongey à Tarsul.

B. 6145. (Cahier.) — In-folio, 123 feuillets, parchemin.

1512-1513. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. —Recette de Salives, seigneurie remise au Domaine au sortir des mains du capitaine Sargues, à qui le Roi l'avait donnée. — A Salives : « a ou muyd de grains, qu'est « la plus grande mesure, 12 setiers, ou ce qui est la même « chose 12 émines. » Le setier contient 4 quartaux, le quartau 2 moitons et le moiton 2 mesures ou 3 bois-

seaux. — Recette du produit de la vente du paisselis (bois propre à faire des échalas) des bois de Champfouchard.

B. 6146. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, parchemin.

1515-1518. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette des cens que le Roi avait à Véronnes, où chaque maignie d'hommes payait 5 sous ; le gros était pris pour 15 deniers et 2 gelines. Cette recette est déclarée anéantie, « pour ce que ces cens estoient à leurs vies « seulement, comme plus à plein est contenu au compte « fini en 1472-1473. » — Les bourgeoisies de Véronnes produisent 19 sous et une demi-livre de cire pour le tout. — Transport de 30 poinçons de vin tant blanc que clairet, des crus de Châlon, Beaune et Dijon, expédiés aux frais du Roi à M. de Ravestuin, en sa maison de « Anguien « près de Brucelles, » mars 1516. — Rente de 16 boisseaux de conceau, prise par les religieux de Bonveau-lèz-Talant sur les moulins de Curtines à Is-sur-Tille. — Établissement d'une grosse porte, contre celle de la chambre des poudres au château.

B. 6147. (Registre). — In-folio, 182 feuillets, parchemin.

1519-1520. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Guillaume Nicolas, Odette sa femme et Jacob Monniot, de Marey-sur-Tille, donnent ensemble 2 livres de cire, chaque année et perpétuellement, « pour la confirma- « tion à eux faite pour l'affranchissement de feu Jean Ni- « colas et Sarrotte sa femme, par feu la dame de Gran- « cey et de Chatelvillain, pour les héritages dudit Marey.» — Recette de 15 boisseaux d'avoine, provenant des droits sur les bêtes de trait de Salives, Préjelan et Montarmet. Chaque bête était imposée au profit du Roi une mesure d'avoine.

B. 6148. (Registre.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1520-1521. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette de 8 livres 6 sous 8 deniers, provenant « de la cense de la vigne du Roy, mise au finage de « Saulx, » contenant 10 journaux, tenue par plusieurs personnes qui devaient donner annuellement 16 sous 8 deniers tournois par journal. — Pension payée à Jean de Corcelles, chevalier, seigneur d'Auvillars.

B. 6149. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin; 46 feuillets, papier.

1521-1523. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette des 5 deniers que devait annuellement chaque feu de Villecomte « pour la licence à eux donnée « de pouvoir mettre champoyer et pasturer les bêtes au « bois de Charmois, appartenant au Roi, excepté au bois de « revenue. » — Recette de 16 sous que devaient annuellement les hoirs de feu Pierre Quillardet, en son vivant maire d'Avot, « à cause de la cense des clercs de « la maresse d'Avot, nommée les bourgeoisies ; » — des tailles abandonnées d'Avot, qui valaient autrefois 100 florins et sont réduites à 7 sous 9 deniers.— Gages de Gilles de Olleffelles, écuyer, capitaine de Saulx.

B. 6150. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1525-1526. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette de 6 émines et demie de conceau et 6 émines et demie de trémis, données par le fermier des dîmes de Poiseul, aux termes de son bail ; — de 15 poules, à Poiseul, dont chaque feu en donnait annuellement une, ce qui prouve qu'il y avait alors 15 feux dans ce village. — Messire Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp, héritier de Guillaume d'Authume, jadis chevalier, seigneur de Taniot, représentant d'un individu dont il avait les biens, paye annuellement au Roi les 8 deniers et les 16 boisseaux de grains pour lesquels les propriétés de cet individu avaient été affranchies.

B. 6151. (Registre.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin

1528-1529. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Les habitants de Luxerois n'ont plus de réduction dans leurs tailles, « pour ce qu'ils vont mouldre es « moulins de Tarsul, lesquelz tient à présent Gaspard « Druelle, canonnier, par don du Roi, et contraint iceulx « habitans à aller mouldre. » — Gages de François d'Orville, écuyer, capitaine-châtelain de Saulx, de Loppin, Monniot, Orième, gaites du donjon, de Pasquier Cournot, portier de la porterie de la basse-cour du bourg de Saulx.

B. 6152. (Registre.) — In-folio, 173 feuillets, parchemin.

1534-1536. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette de 7 servis, 3/4 1/2 et 1/28e de servis, dus annuellement à Is-sur-Tille. Chaque servis consistait en deux pains burelés, estimés ensemble 3 sous 4 deniers, et un membre de porc, estimé 15 deniers, et 1 setier de vin, estimé 3 sous 4 deniers. Le Roi n'avait que le tiers du tout ; le reste appartenait à messire Étienne de Mailly, à cause de sa femme, et à Étienne Bastier. — Réparations faites à la chambre du capitaine et dépenses pour établir des ostevanz (contrevents) aux fenêtres du grenier où étaient les grains de la *munition*.

B. 6153. (Registre.) — In-folio, 247 feuillets, parchemin.

1536-1539. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin. — Recette de la gruerie : « Attendu les dépenses « peu raisonnables, faites par le gruyer et ses gens, pen- « dant les jours de la gruerie, et qu'ils les prennent sur « les meilleurs exploits des dits jours, sans aucun contrôle, « il est enjoint par la Chambre des Comptes au receveur « de tenir exactement le rôle de tous les exploits d'une « part et de l'autre tous les frais de la tenue des jours... » — Recette de 8 livres 18 sous 9 deniers, prix total de la vente de 39 arpents de bois, gros et menu, à couper dans la forêt de Champfouchard, à raison de 4 sous 7 deniers l'arpent.

B. 6154. (Registre.) — In-folio, 91 feuillets, parchemin; 32 feuillets, papier.

1547-1548. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin, receveur pour le Roi. — La terre d'Is-sur-Tille a été vendue par les commissaires du Roi pour l'aliénation du domaine, à messire Olivier de Lenoncourt, chevalier, seigneur de La Marche, et à maître Jean Sayve, premier avocat du Roi au Parlement de Bourgogne, à réachat perpétuel. — Le froment et le conceau se mesuraient *rez* et toutes les autres graines au *comble* (le *conceau* était un mélange de froment et de seigle).

B. 6155. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Folin.—Philibert Jomart, de Saulx, donne 12 deniers tournois qu'il devait annuellement pour le bail et *accensissement* d'un journal de terre. — Ventes de coupes de bois à faire du charbon, à raison de 20 sous tournois l'arpent. — Le gouverneur de Bourgogne défend l'amodiation de la chasse aux lièvres et aux lapins. — Recette de 15 livres, prix annuel de l'amodiation des mines dans la châtellenie de Saulx. — Indemnités de l'auditeur Bossuet dans une enquête contre les habitants de Salives, touchant les bêtes *trahans*.

B. 6156. (Registre.) — In-folio, 96 feuillets, parchemin.

1549-1550. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin.— Constantin Brastel, couturier, demeurant à Saulx, donne une livre de cire, pour la cense d'une maison et ses dépendances, située au bourg de Saulx, ayant appartenu à messire Robert Favret, décédé sans héritier, puis baillée par la Chambre des Comptes de Dijon audit Favret, qui s'engagea à donner chaque année, pour cette maison et ses dépendances, un cens d'une livre de cire; cet héritage était advenu au Roi par la mort de Favret. — Recette de la prévôté de Salives. — Gages de Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, capitaine et châtelain de Saulx.

B. 6157. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1550-1551. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin, receveur. — Les chapelains de la chapelle fondée en l'église de Saulx par les prédécesseurs de Jean de Saulx, chevalier, donnent annuellement au Roi un boisseau de conceau, assigné sur une pièce de terre, située au finage de Villecomte, contenant environ 5 journaux, au lieu dit en la Grande Varenne. Les chapelains étaient au lieu et place des hoirs de Jean Febvre. — La terre de Vernot a été aliénée par les commissaires du Roi, à faculté de réachat, à Thibaud et à Jean de Gand, écuyers.

B. 6158. (Registre.) — In-folio, 193 feuillets, parchemin.

1551-1553. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. —Rentes payées : à messire Nicolas Tuppier, chapelain de la chapelle du Roi au château de Saulx; — au chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Saulx; — aux religieux de l'église de Saint-Jean de Jérusalem, à cause de leur maison de Fontenotte ; — au chapelain de la chapelle fondée au château de Vernot, en l'honneur de Saint-Venant ; — aux chanoines de l'église Saint-Mammès de Langres.

B. 6159. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1553-1554. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Recette de 12 sous 11 deniers, donnés par les habitants de Villecomte, tenant feu, « pour la permission « et licence à eux donnée de pouvoir mener pasturer et « champoyer leurs bestes au bois de Charmoy, excepté en « bois de revenue. » Il y avait alors trente et un feux, dont chacun paya 5 deniers tournois.—Le receveur reçoit 100 livres qu'il avait données, par ordonnance du trésorier général de Bourgogne, pour payer les travaux de réparations exécutés à Aignay-le-Duc.

B. 6160. (Registre.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1554-1556. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Tous les articles de la recette d'Is-sur-Tille sont

enregistrés, comme si cette seigneurie n'avait pas été aliénée à Olivier de Lenoncourt, seigneur de La Marche, et à Jean Sayve, président du Parlement de Bourgogne ; mais la vente étant faite à condition de réachat, il fallait en maintenir les droits jusque dans les détails.—Ventes : de la coupe de 206 arpents de bois taillis dans la forêt de Charmoy, à raison de 56 sous 8 deniers tournois l'arpent, payables en trois termes ; — de 197 arpents de bois taillis au bois de Barges, appartenant au Roi, pour la somme totale de 985 livres, payables en trois ans.

B. 6161. (Registre.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1555-1556. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Recette : du prix de l'amodiation des dîmes de Champfonchard à Saulx, pour les moissons de cette année ; —des gelines des femmes veuves et des *pucelles* de Saulx, consentie à Jean Folin, lieutenant dans la châtellenie dudit Saulx ; — de 1,455 francs, pour la vente faite à Guion Porcherot et ses associés, maîtres des forges de Moloy, de la coupe du bois de Corvillon, contenant 436 arpents et demi, payables en trois termes.

B. 6162. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1556-1557. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin, receveur. — Énumération des articles de la recette fictive de Salives, attendu l'aliénation qui en avait été faite à noble Girard Sayve. — Recette de 64 livres, provenant des exploits de justice de la gruerie au siége de Saulx. — Gages : de Jean Buchon, sergent royal dans la châtellenie ; — de Jean Vincent, clerc et libellence de ladite châtellenie. — Michel Peschard, trésorier aux réparations et fortifications des villes et châteaux forts de Bourgogne, reçoit 750 livres, pour les appliquer à la continuation des travaux et pour « garder de ruyne » lesdites fortifications.

B. 6163. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1557-1558. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin, receveur.— Recette des deniers dus par les habitants censables de la franchise du bourg de Saulx, « de laquelle « franchise, l'on se peult oster qui veult ; et ceux qui s'en « ostent, sont taillables avec les taillables. »

B. 6164. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1558-1559. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin, receveur. — Le revenu des fours banaux de Saulx, de Poiseul et Luxerois a été levé par noble Bénigne Laverne, docteur ès-droit, conseiller au Parlement de Dijon, et par honorable Paul Maire, marchand en ladite ville, acquéreurs desdits fours.

B. 6165. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1559-1560. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Recette de 115 livres, données par messire Antoine de Rey, maître des forges de Moloy, pour le troisième terme du prix de l'achat par lui fait de 150 arpents de bois taillis de la Côte-au-Diable à raison de 46 sous l'arpent.

B. 6166. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1561-1562. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin, receveur. — Gages : de messire Jean d'Amoncourt, capitaine-châtelain ; — des cinq guettes et portiers du château ; — de noble Jean Régnier, docteur ès-droit, lieutenant général de la gruerie ; — de Jean Bourrelier et de Jean Prévost, gardes de la Monnaie de Dijon ; — de Bernard Chisseret, contre-garde ; — de Guillaume Andevelle, essayeur, et d'André Levillain, tailleur en cette Monnaie.

B. 6167. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1562-1563. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Recette des deniers provenant de l'amodiation des parties du domaine naguère aliénées et récemment réunies et mises sous la main du Roi par le trésorier de France en la charge de Bourgogne. — Salaire d'Hilaire Benoît, exécuteur de la haute justice à Dijon, pour avoir mis à exécution une sentence rendue à la châtellenie de Saulx contre Berthelot, vaudois.

B. 6168. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1565-1566. — Saulx-le-Duc. — Compte de Nicolas Folin. — Recettes des revenus d'Is-sur-Tille, depuis la réunion au domaine, amodiés pour six ans à Henri Marchand, de Dijon, pour 50 livres tournois par an ; — de 3 sous dijonnais, provenant de la franchise de la vigne Marion, située au finage de Saulx ; — des tailles abonnées d'Avot, dont chaque feu payait annuellement 10 gros avec les corvées et les autres redevances, depuis l'abonnement arrêté par le duc de Bourgogne, le 3 mars 1464, pour aider les habitants à remettre sus leurs héritages e

labourage. — Remboursement fait au sieur de Tilchâtel, pour la partie du domaine qui lui avait été aliénée à réachat, à Véronnes.

B. 6169. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1580-1582. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon, commis, par lettres des trésoriers généraux de France au bureau des finances de Dijon, à la recette de la châtellenie de Saulx, « parce que dès long« temps l'office de receveur est vacant, » et confirmées par lettres du roi Henri III, données à Paris le 31 décembre 1581. — Payement de rentes assignées au profit : de Robert Baillet, conseiller du Roi au Parlement de Dijon; de Bénigne La Verne, président audit Parlement.—Évaluation des mesures de Saulx et de Mirebeau.

B. 6170. (Cahier.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1582. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon. — Le revenu de cette châtellenie avait été amodié pour six ans, à Étienne Humbert, fermier général du Domaine, puis à Edme Rappelet, aussi fermier général; puis, à dater de 1583, à Jean Bertrand, receveur du domaine du Roi au bailliage de Dijon, pour 735 écus par an, excepté la seigneurie d'Is-sur-Tille, aliénée au sieur de Loches. — Un arpent de terre situé à Barges, vendu 3 écus, paye 30 sous de lods.

B. 6171. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1584. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon. — Lods advenus à Avot, pendant la durée de ce compte, montrant le mouvement de la propriété territoriale dans ce lieu et les produits qui en venaient au Trésor. — Gages de Gabriel de Bouey, écuyer, seigneur de Richemont, capitaine-châtelain de Saulx. — Gages de Nicolas Chennot, maire pour le Roi à Is-sur-Tille, payés par le sieur de Loches, aux termes de l'aliénation à lui faite de la seigneurie d'Is-sur-Tille, dont il devait acquitter les charges. — Pension payée par le Trésor à maître Jerôme de Xaintonge, procureur en la Cour et justice des eaux et forêts au bailliage de Dijon.

B. 6172. (Registre.) — In-folio, 139 feuillets, parchemin.

1585. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon. Tous les articles de la recette sont suivis du mot *néant*, attendu l'amodiation générale de la châtellenie à l'exception des lods, des exploits de la justice de la gruerie et de la vente des bois taillis. — Deniers versés entre les mains de Bénigne Bernard, conseiller du Roi, receveur général en Bourgogne, par ordonnance de Mgr le duc de Mayenne; et deniers donnés au sieur de La Baume, commandant au château de Saulx. — Une somme de 180 écus est donnée à Jean Quarré, conseiller, lieutenant général à la Table de marbre, provenant des deniers de la vente faite à Jean de Rey, marchand à Moloys, de la coupe de toute la forêt appelée La Bonnière, contenant 1,090 arpents 50 cordes.

B. 6173. (Cahier.) — In-4°, 21 feuillets, papier.

1592. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon, donné « sans préjudice à la déclaration faite par « le dit Morillon, que dès l'an 1589 jusqu'au mois de juin « 1595, que la ville et château de Dijon et autres de cette « province furent réduites en l'obéissance de Sa Majesté, « il a esté toujours détenu prisonnier, tant au château de « Beaune que dans celui de Dijon, et duquel chasteau il « ne sortit qu'à la réduction d'icelui, au mois de juin « 1595, n'ayant par ce moïen fait aucune entremise en la « dite charge, et néanmoins rend-il le dit compte par or« dre de la Chambre, pour ne divertir l'ordre des comp« tes, sauf à lui toute action contre qui il appartiendra, « pour la faulte de fonds qu'il pourroit y avoir. »

B. 6174. (Cahier.) — In-folio, 117 feuillets, papier.

1599. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon, receveur ordinaire.— Recette de 226 écus, que les héritiers de feu comte de Charny, grand écuyer de France, étaient tenus de donner annuellement au receveur de cette châtellenie, pour l'acquittement des charges attachées à cette partie du domaine, qui avait été aliénée audit comte de Charny, par les commissaires du Roi pour l'aliénation du domaine. — Recette d'un cens annuel, « pour la li« cence donnée aux prédécesseurs de Perrenotte, femme « de Richard, de prendre et détourner le cours d'eau des« soubz les moulins des Courtines, assis audit Is-sur« Tille et appartenant au Roy. » — Payement de rentes assignées à Gabriel Breunot, conseiller au Parlement de Dijon, comme mari de Catherine Le Blond et au nom d'Anne Godran, veuve de maître Jacques La Verne, avocat au Parlement, tutrice de ses enfants, ayant droit de Bénigne La Verne, chevalier, président audit Parlement.

B. 6175. (Registre.) — In-folio, 204 feuillets, papier.

1602. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin,

receveur ordinaire. — Recette des exploits de la justice de la gruerie : Claude Buzenet, de Courtivron, paye une amende pour avoir été trouvé dans le bois de La Bonnière, « portant des fardeaux de bois, où il y avait treize pieds « de chêne ; » — François Maire en paie une autre « pour « avoir chassé aux chiens, au mois de mai 1602, au rap- « port des gardes du plaisir du Roi ; » — un autre, pour avoir enlevé du charbon ;— un autre, pour avoir été trouvé avec son chien près des bois du Roi ; — un autre, pour avoir coupé des paisseaux ; — un autre, pour avoir chassé aux perdrix. — Gages de Jean Forteau, capitaine, commandant au château et place forte de Saulx-le-Duc ; — gages de Jean Guenebault, châtelain dudit lieu. — Compte de l'impôt mis par les États de Bourgogne sur les bourgs et les villages ressortissant au grenier à sel de Saulx-le-Duc, pour les frais de démolition du château dudit lieu.

B. 6176. (Registre.) — In-folio, 180 feuillets, parchemin.

1603. — Saulx-le-Duc. — Compte de Guillaume Morillon. — Amendes payées par Honoré Marchand et J. Vernier, gardes du plaisir du Roi, demeurant à Is-sur-Tille, « pour n'avoir comparu aux jours ordinaires de la grue- « rie à Saulx-le-Duc ; » — par un individu, qui avait été trouvé portant arquebuse aux bois, aux termes du procès-verbal des gardes du plaisir du Roi. — Derniers gages de Nicolas de La Ferrière, écuyer, lieutenant de Saulx et des guettes et portiers.

B. 6177. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1604. —Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin, receveur ordinaire. — Versement de 678 livres, fait par les héritiers de messire Léonor Chabot, chevalier des Ordres du Roi, comte de Charny et de Busançois, et grand écuyer de France, acquéreur de cette châtellenie, et cela pour en acquitter les charges. — Amendes payées par un individu pris dans la forêt de Vernot « travaillant à dres- « ser un fourneau de charbon ; — par un homme qui avait « été trouvé emmenant à Sainte-Foi une bête rousse ; — « par un homme qui avait tué un cerf. »

B. 6178. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, parchemin.

1605. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. —Amendes payées par un sergent de la gruerie : pour défaut fait aux jours de la gruerie, où il était assigné, pour avoir pêché à la ligne et au plomb ; — pour un cerf et un chevreuil tués et emmenés ;— pour avoir emmené une biche sans la révéler ; — pour la prise de quatre cerfs emmenés à Sainte-Foi. — Réparations des bâtiments et des ornements de l'autel de la chapelle, afin d'y célébrer la messe de fondation.

B. 6179. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, parchemin.

1607. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. — Amendes payées : par Laurent-Bernard de Saint-Julien, « pour avoir porté l'arquebuse et tiré sur des pigeons, sur « l'église de Chaignay ; » — par un individu chez qui on avait trouvé la tête et deux épaules de cerf ; — pour la prise d'un enfant trouvé faisant du feu au bois de Bonnière ; — par le curé de Salives, pour avoir tendu des lacets à prendre des lièvres et des perdrix.

B. 6180. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1608. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. — Les héritiers de Léonor Chabot, possesseurs de la châtellenie, donnent pour en acquitter les charges 668 livres 2 sous 8 deniers. — Amendes payées par Nicolas Jomard de Diénay, pour avoir fait des paisseaux dans le bois de Charmoy ; — par deux habitants de Saint-Seine-l'Abbaye, « pour avoir dissipé et emmené un cerf au dit lieu. » — Cens payé à messire François Mussy, curé de Villecomte, pour la desserte de la chapelle de Saint-Siméon du donjon de Saulx. — Gages de Barthélemy Baudet, avocat au Parlement, châtelain de Saulx-le-Duc.

B. 6181. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1609-1610. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin, receveur. — Chapitre des charges de la châtellenie ; elles consistent : 1° dans le payement du culte, pour la chapelle du château démoli, des fondations diverses au profit du chapitre de Saulx, des religieux de Bonveau, de Saint-Jean de Jérusalem, de Saint-Mamès de Langres, de l'abbaye d'Ogigny ; 2° dans le payement des gages des officiers de la châtellenie, châtelain, receveur ; 3° dans le payement des rentes assignées sur cette châtellenie ; 4° dans les frais de voyages et de façon du compte.

B. 6182. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1611. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin, receveur. — La recette est fictive comme précédemment, excepté les amendes. — Les personnes qui ont des rentes assignées sur la châtellenie sont : demoiselle Marie Girardot, fille de Prudent Girardot, écuyer, sieur des Roches,

conjointement avec noble Jean de Poligny, conseiller au Parlement; — Melchior Des Bois, écuyer, sieur d'Igoine et de Barjon, héritier de demoiselle Élisabeth Boissault, veuve de messire Fiacre Hugon de La Reynie, chevalier, président du Parlement de Dijon ; — demoiselle Girardot, veuve du sieur Baillet, conseiller au Parlement;—Gabriel Breunot, conseiller audit Parlement. »

B. 6183. (Registre.) — In-folio, 122 feuillets, parchemin.

1612. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. —Désignation des mesures des grains à Salives : « Il y a « au muid, qui est la plus grande mesure, 12 setiers ou « 12 émines au setier à quatre quartaux, au quarteau « 2 moitons, au moiton 2 mesures, et font les 16 mesures « une esmine ou 24 boisseaux ; et par ainsi, le setier ou « l'esmine du dit Salives est une mesme mesure. » — Amende pour feu , fait au bois de Charmoy.

B. 6184. (Registre.) — In-folio, 156 feuillets, parchemin.

1613. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin, receveur.—La recette au profit du Roi dans la châtellenie ne consiste que dans les amendes ou exploits de justice de la gruerie. Aussi les bois, le gibier et la pêche, dont jouissaient les héritiers d'Éléonor Chabot, sont-ils gardés, si l'on en juge par les amendes. — Gages des deux portiers et guettes anciens du donjon.

B. 6185. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1614. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin, présenté à la Chambre des Comptes par ledit receveur, assisté d'Antoine Le Grand, son procureur, par-devant Hector Joly et Thibaut Gigot, conseillers, auditeurs délégués par ladite Chambre, pour procéder à l'audition, examen et clôture du présent compte. — Recette de la prévôté de Salives au profit et par les mains des héritiers d'Éléonor Chabot, comte de Charny.

B. 6186. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1615. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. — Les mesures des grains d'Is-sur-Tille sont ainsi désignées : « Il y a en l'esmine de Saulx ou de Mirebel, « 2 bichots ou 4 quartaux; au quartau il y a 6 bois« seaux qui vaillent 3 esminottes. Et se mesure le fro« ment et le consel à rez, et est le consel et seigle meslé « ensemble, et tous les autres grains se mesurent ensem« ble. C'est assavoir que l'en esmine de froment ou con« sel il y a 12 esminottes qui font l'esmine de Dijon, quant « au consel et froment. Mais quant à l'esmine d'avoine « les 12 esminottes qui se mesurent au comble et qui « font l'esmine d'avesne, mesure de Saulx et de Mirebel, « est de 2 boisseaux, et est pareille mesure à la quarte« ranche de Dijon, qui est aussi de 2 boisseaux.

B. 6187. (Registre.) — In-folio, 136 feuillets, parchemin.

1616. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. — Recette fictive du revenu de Villecomte. Les habitants devaient annuellement au Roi, quand ils tenaient bétail, 5 deniers tournois, pour la licence à eux donnée de champoyer leurs bêtes dans les bois de Charmoy, appartenant à la couronne, mais dont jouissaient, comme du reste de la châtellenie, les héritiers d'Éléonor Chabot. — Recette fictive de Poiseul, « dont les habitnns sont de la franchise de « Saulx et paient comme ceux de Saulx, chacun 15 sous « tournois. »

B. 6188. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1617. — Saulx-le-Duc. — Compte de Daniel Folin. — Rente assignée, payée à François Moulinet, écuyer, seigneur de Rosay. — Vente d'une coupe de bois taillis de 100 arpents au Charmoy, faite au maître Gabriel Castille, marchand à Is-sur-Tille, comme au plus offrant et dernier enchérisseur, à raison de 3 livres l'arpent. — Recette du produit du champoyage des bêtes de Barjon donné aux habitants de Salives, Préjelan et Montarmet.

B. 6189. (Registre.) — In-folio, 109 feuillets, parchemin.

1619. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Chrétiennot, institué commis receveur par lettres de commission données par les trésoriers généraux de France en Bourgogne, le 21 décembre 1619. — Recette de 678 livres 2 sous 8 deniers, versée par les sieurs et dames héritiers de Léonor Chabot-Charny, qu'ils étaient tenus de payer chaque année pour acquitter les charges de la châtellenie. —Tous les autres articles de la recette sont fictifs, attendu l'aliénation de ladite châtellenie.

B. 6190. (Registre.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1620. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Chrétiennot. —La terre de Vernot est aliénée à maître Barthélemy Morisot, greffier en la Chambre des Comptes de Dijon.— La seigneurie de Tarsul avait d'abord été aliénée à Henri de Cirey, puis réunie au Domaine, et enfin donnée au comte de Charny.

B. 6191. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, parchemin.

1621. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jean Chrétiennot, commis à la recette, au lieu de maître Daniel Folin, receveur. — La terre de Salives avait été donnée par le Roi au capitaine Sergent, puis à Odinet Dimanche, marchand à Dijon, enfin au comte de Charny.

B. 6192. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1624. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Guenard, notaire à Is-sur-Tille, receveur de la châtellenie de Saulx-le-Duc, rendu par-devant la Chambre des Comptes en la personne de Pierre de Lamarre et de Claude Pourcelet, conseillers-auditeurs, par ledit Guenard et Antoine Le Grand, son procureur. — Recette de la prévôté de Salives.

B. 6193. (Registre.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin; 140 feuillets, papier.

1627. — Saulx-le-Duc. — Compte de Richard Guenard, affirmé par Antoine Le Grand, son procureur, par-devant Pierre de Lamarre, conseiller maître des Comptes, et général des finances, et Claude Giraudeau, auditeur en la Cour des Comptes, aides et finances en Bourgogne. — Somme versée, pour payer les charges de la châtellenie, par haute et puissante dame la duchesse d'Elbœuf, fille et héritière de feu messire Éléonor Chabot, comte de Charny, lieutenant général en Bourgogne.

B. 6194. (Registre.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1630. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacques Chrétiennot, receveur du Roi au bailliage de Dijon, et commis par les trésoriers de France en Bourgogne à la recette de la châtellenie. — Recette de la valeur du tiers des quartiers de porcs dus au Roi à Is-sur-Tille avec les pains buretés. — Partie des revenus de cette seigneurie avait été aliénée au profit de Claude Frémiot, chevalier, conseiller-président en la Chambre des Comptes de Dijon.

B. 6195. (Registre.) — In-folio, 166 feuillets, parchemin.

1634. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté par lui assisté de Jean Morelet, son procureur, par-devant Étienne Lantin, conseiller-maître et Damien Naissant, conseiller-auditeur en la Chambre des Comptes du Roi. — Les différents articles de recette et de dépense ont été rédigés d'après l'état particulier, ou état au vrai, adressé audit receveur par les trésoriers généraux de France. — Gages de maître Germain Vacher, châtelain de Saulx. — Rente assignée payée à maître Bénigne Morelet, conseiller du Roi, maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Dijon, comme mari de demoiselle Baillet.

B. 6196. (Cahier.) — In-folio, 128 feuillets, papier.

1639. — Saulx-le-Duc. — Compte de Jacques Chrétiennot. — Dépôt ordinaire de 689 livres, fait par les héritiers de Chabot-Charny, pour l'acquittement des charges de la châtellenie, à cause de l'aliénation qui lui en avait été faite à réachat perpétuel. — Recette fictive des revenus de la prévôté de Salives, réunie à la châtellenie et comme elle aliénée à Léonor Chabot, comte de Charny, grand écuyer de France. — Rente assignée payée à messire Denis Brulart, conseiller du Roi et premier président au Parlement de Bourgogne. — Gages de Bénigne de Frasans, greffier au bureau des finances.

B. 6197. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1405-1406. — Sauvement (Le). — Compte des tailles et servis de ladite châtellenie, fait par Jean Mathé, receveur au comté de Charollais pour le duc de Bourgogne. Il contient les rôles nominatifs des individus payant ces redevances à Charnay, les Perrières, Lessart, Châtillon.

B. 6198. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1351-1352. — Semur-en-Auxois. — Compte de Milot Anxelot, châtelain pour « madame la Royne de « France, hayant à présent le gouvernement dou duché de « Bourgoigne. » — Recette de 7 sous, provenant de la vente d'un porc d'épave, dont la moitié appartenait à la Reine et l'autre aux héritiers de Regnaud de Juilly. — Désignation des vignes du domaine à Semur. — Dépenses de messire Geoffroy de Blaisy, chevalier, et de Jean Girard, prêtre, commis par le gouverneur et les maîtres des Comptes pour visiter le château de Semur, le dimanche et le lundi après la Sainte-Croix en septembre. — Récolte de vin des vignes du domaine.

B. 6199. (Cahier.) — In-folio, 3 feuillets, parchemin; 6 feuillets, papier.

1352-1354. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — Recette de deniers pour cause de bourgeoisie et de garde, payés par quelques indi-

vidus de Cessey, de Vieux-Château, de Souhey. — Dépenses faites par un prisonnier de Pont-sur-Yonne, accusé de vols et de rapt, lequel, condamné d'abord à être pendu, fut ensuite rendu à qui de droit, parce qu'il prouva qu'il était clerc.

B. 6200. (Cahier.) — In-folio, 21 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1354-1358. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. — Rentes en froment, payées aux religieux de Fontenay et au prieur de Notre-Dame de Semur.

B. 6201. (Cahier.) — In-folio, 12 feuillets, parchemin; 13 feuillets, papier.

1354-1355. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain. —Vente d'une échoite de trois vaches, accompagnées de leurs veaux, pour 12 écus, à Pierre de Semur, physicien. — Réparations faites à la tour Lourdeau et à d'autres tours du château de Semur, sous la surveillance de Geoffroy de Blaisy et de Jean de Semur, curé de Montigny-sur-Armançon, commis à la réparation des édifices du duché de Bourgogne. — Dépense pour faire un escrin (cercueil) pour déposer le corps d'un individu mort sans héritiers.

B. 6202. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1358-1359. — Semur-en-Auxois. — Compte de Perrenot de Savigny, châtelain de Semur. — Façon de deux eschiffes (guérite), l'une pour la tour carrée du côté de Saint-Jean, l'autre pour la tour ronde, « par devers la « maison Pierre le phisicien, es fenestres en haut, et con- « tient chascune eschiffe sept fenestres des dites tours. » — Autres dépenses pour établir d'autres eschiffes de cinq toises chacune, une en la tour Lourdeau, deux autres, l'une sur la porte Sire Pierre Fournier, au *belle* (ravelin) ; deux autres entre ladite porte et la tour de feu Regnaud de Juilly; une autre sur le mur de la porte devant le cellier du duc ; — une dernière eschiffe contenant toute la tournelle voisine de ladite porte. — Établissement de douze autres eschiffes, en bois, le capitaine du château étant Louis Guygnard.—Tailles des clercs mariés de Semur.—Gages de quatorze gens de guerre, bien armés, qui, par ordre du bailli d'Auxois, gardèrent M. Anxeal de Mairey, moine, réfugié dans l'église Notre-Dame de Semur, « pour qu'il ne s'en « partit; lequelx s'estoit boutez en franchise, dès la voille « de la miost, et rendit le lendemain au chastelain pour « estre mis es prisons de Monseigneur. » Il mourut dans les prisons du donjon. — Achat de fers pour les prisonniers Girard de Mairey, Jacques de Baudoncourt, Anxeau de Mairey et Philippe de Jaucourt. —Voyage fait à Frolois, le 12 août, pour y porter au duc de Bourgogne des lettres du châtelain de Semur, relatives « aux paroles que mes- « sire Girard de Mairey avoit dites, qui à donc estoit en « prison, ou donjon de Semur, touchant l'onour et l'estat « de Monseigneur et de tout le pays. »— Dépense faite le mercredi après « la mioust pour porter lettres de par « Monseigneur le duc, à M. Jacques de Vienne, à Marigny- « sur-Ouche et au seigneur de Saffres, par ordre du sei- « gneur de Marvilly et du bailli d'Auxois, sur le fait de « mons Gérard de Mairey et de Jacques de Baudoncourt, « qui furent exécutés à Semur. — Envoi des lettres de Jean de Vienne au duc, qui était à Talant, pour lui faire savoir que le châtelain faisait garder Auxeau de Mairey en l'église Notre-Dame de Semur, où il s'était mis en franchise; « liquelx estoit venuz à Semur, scavoir le convive « de mons Girard, son frère, qui estoit en prison à Semur, « comment il le pourroit jetier hors de prison et domai- « gier la ville et le païs, comme depuis il a cogneu. » — Message porté, de la part du capitaine de Semur, la semaine après la Saint-Barthélemy, au duc qui était à Argilly, « pour le fait des guerres et lui faire savoir le convive « des ennemis. »

B. 6203. (Cahier.) — In-folio, 27 feuillets, parchemin; 18 feuillets, papier.

1361-1362. — Semur-en-Auxois. — Compte de Perrenot de Savigny, châtelain. — Rôle des journées des individus qui ont vendangé les vignes du duc, la semaine Notre-Dame de septembre 1361; toutes les journées sont payées 8 deniers, celles des femmes comme celles des hommes. — Les videurs de paniers reçoivent un gros par jour; les hotteurs, un gros et demi, les faiseurs des vins, reçoivent 3 sous. — Dans cette châtellenie était compris le gouvernement de la ville de Pont, «demorée au Roi, « oultre la prisée de la terre de Courcelles amprès Semur « délivrée au capitaine de Begeaumes. » — Les vendanges sont dites faites, la semaine de Saint-Remy, en 1362.

B. 6204. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin; 15 feuillets, papier.

1363-1364. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain. — Réparation du pont-levis du château et de l'eschiffe qui était derrière la chapelle du donjon. — Visite de la ville de Semur, faite par mes-

sire Henri de Bar, gouverneur du duché de Bourgogne, fin de mai 1363. —Dépense de vin, faite par l'hôtel du duc à Semur, le 4 novembre 1363. — Les vendanges eurent lieu la veille de Saint-Michel 1363. — Gages des gens d'armes, mis au donjon de Semur par ordre de monseigneur le duc de Touraine « pour la doubte des campaignes qui « estoient au païs. »

B. 6205. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin; 19 feuillets, papier.

1364-1366. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain. — « Les habitants de Pont « doivent à Monseigneur, chacun an, oisons, c'est assa- « voir, chascune personne qui a oyes, pour chascune oi- « sonnée, un oison; mais en toute la dite ville n'a nulles « oies. — Recette d'un florin et un gros, provenant de la vente d'une génisse que Jean Quarrey de Villeneuve avait « toulée (enlevée) à Jean Pillard, qui estoit avec les routes « qui passèrent par emprès Semur, environ la Saint-André « 1365.»—Autre recette de 1 florin 4 gros, pour la vente d'une vache d'épave, restée dans la justice de Saint-Euphrône des « compaignes qui passèrent par illec le di- « moinge après la Saint-André 1365,» laquelle fut vendue 28 gros. — Gages des gens d'armes et des sergents mis au donjon de Semur, par ordre du duc du 28 octobre 1366. — Rôles des quatre-vingt-onze vendangeurs qui commencèrent à vendanger le 21 octobre 1366, et reçurent chacun 4 deniers.

B. 6206. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1366-1369. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain. — Construction d'un pont-levis à l'entrée du donjon du côté du bourg et d'un autre pont-levis «par devers le chastel.» — Gages de la garnison du donjon de Semur, « a dont que ledit Monseigneur estoit « dux de Tourraigne. » — Visite de la forteresse du donjon et ville de Semur, en février 1364, par Étienne de Musigny, écuyer. — Rôles des tailles de Pont et de Saint-Euphrône.

B. 6207. (Cahier.) — In-folio, 20 feuillets, parchemin; 5 feuillets, papier.

1369-1372. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain.—Les vignes de Praelles, de La Comtesse, de Vetessin «ont esté baillées à mons Guy de La « Trémouille, avec la terre de Courcelles-les-Semur. » — Pose d'une verrière dans la chapelle du donjon.—Dépenses : de l'hôtel du duc à Semur les 7 et 12 mai 1372; — de bouche de Jean Bretene, valet de la paneterie du duc, resté malade au donjon, et frais de divers « oynements et « plastres, » fournis par Vincent Duché, apothicaire de Semur, pour ledit malade blessé à la jambe, et salaire pour les visites à lui faites pendant quarante-sept jours.

B. 6208. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin; 3 feuillets, papier.

1372-1377. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain. — La terre de Pont « a esté « laissié à mons Guy de La Trémouille avec celle de Cor- « celles. — On garnit de tables de pierre touz les petiz « murs du donjon, et conteignent 71 toises de murs. » — On cure « tout net le crot de la tour Solobert, lequelx es- « toit tout pleins d'ordure, tellement que bonnement l'on « n'y peut guarder un prisonnier et que pour cest autre- « foiz s'an ay eschappez des prisonniers. » — A Saint-Euphrône, une partie de la justice était au duc, l'autre était commune entre lui et Jean de Juilly.

B. 6209. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1377-1380. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain.— Construction d'un mur à sec, entre la grange du donjon et la tour carrée, «pour ce que « l'on ne puisse aller parler aux prisonniers. » — On nettoye la place du petit *belle* (ravelin) où le bailli et le chancelier tenaient leurs jours. — Rôles des tailles de Saint-Euphrône. — Dépenses pour établir des créneaux au donjon de Semur et pour d'autres dispositions ordonnées par Guy de La Trémouille, chevalier, chambellan, et messire Perrin Le Loup de Vantoux, bailli d'Auxois.

B. 6210. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, parchemin.

1380-1381. — Semur-en-Auxois. — Compte de Thibaud Lefort, châtelain. — Recette : de 6 gros, donnés par les hoirs d'Adam Dodin de Souhey, pour la confirmation de leur franchise, qui lui avait été donnée par le duc Eudes; — à l'occasion d'un *feurmariaige* à Beurisot. — Rôle des tailles des clercs mariés en la ville de Semur.

B. 6211. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1383-1385. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jacques Paris de La Jaisse, bailli d'Auxois et châtelain de Semur. — Les héritiers de Jean de Vaux, demeurant à Cessey-sous-Vitteaux, donnent 3 gros annuelle-

ment pour leur bourgeoisie, Guillaume de Clugny, bailli de Dijon, donne annuellement 3 gros de cens sur sa maison, située au château de Semur. — Les visiteurs font refaire le cintre de la porte du donjon qu'ils trouvaient trop grand. — Façon des fers et des chevilles destinés aux prisonniers du donjon. — Dépenses de Jacot de Saint-Remy, écuyer, prisonnier, envoyé au donjon de Semur par la duchesse de Bourgogne.

B. 6212. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1401-1402. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume de Ruères, châtelain. — Bourgeoisies payées à Arnay-sous-Vitteaux, Villeferry et Sainte-Colombe, « lesquelx sont nouvellement advoez bourgeois de Monseigneur, de la châtellenie et du ressort du donjon de « Semur, et ledit châtelain les y a receuz pour payant « chascun an de bourgeoisie, chascun 5 sous. » — Recette du produit des terres confisquées sur Anceau Valoys « pour ce qu'elles mouvoient du fied Alexandre, seigneur de « Blaisy et du rière-fied de mondit seigneur, et que ledit « Anceau, homme de poestey n'étoit abille à tenir de fied « et les avoit achetés et ledit Alexandre vendues sans « le consentement du duc de Bourgogne. »

B. 6213. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets, parchemin.

1402-1405. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume de Ruères, châtelain. — Recettes : de la foire de Semur, du lundi avant la fête de Saint-André; — des bourgeoisies de Massingy; — de 20 sous, d'une amende, réduite de 60 sous à cette somme et payée par Perrin Gondat, qui avait « féru à sang » Jean Petit.

B. 6214. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guillaume de Ruères, gouverneur de la prévôté de Semur, dont la ferme avait été donnée naguère à André Lemulier. — Recettes : du péage de la rivière d'Armançon depuis le pont de Normier, « que dessus et loin de la ville de Semur environ quatre lieues jusqu'au pont de Senailly, « qui est au dessoubz et loin de ladite ville, environ trois « lieues, péage où sont comprises les villes de Normier, « Clamerey, Marcigny, Braux, Montigny, Pont, Charen-« tois, Genay, Villaines-les-Prévôtes et Viserny ; » — des exploits de justice de la prévôté de Semur. — Exécution aux fourches, sous la direction du prévôt André Lemulier, d'un individu condamné par le bailli de Semur.

B. 6215. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1406-1408. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, commis au gouvernement de la châtellenie. — Les tailles des clercs mariés de Semur ne sont pas payées, « car on ne liéve plus aucune taille sur eulx, « mais ilz sont devers la ville de Semur, et dient que ilz « n'en doibvent point, dont il est procès entre ledit chas-« tellain et eulx, pardevant les auditeurs à Beaulne et « sont en examen. » — Réparations exécutées à la porte et au guichet du donjon, d'après le devis de maître Jean Moreau, licencié en lois, lieutenant général du bailli d'Auxois, et Perrenot Ancellot, procureur au bailliage, en présence de Nicolas Le Jay, clerc de la Cour dudit bailliage ; — serrure mise au guichet, par lequel on donnait à manger aux prisonniers.

B. 6216. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1408-1410. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Remboursement, à Regnaud de Thoisy, d'un prêt fait au duc, « pour la dépense de ma-« dame de Savoie, qui présentement vient à Dijon devers ma-« dame de Bourgogne. » — Remboursement de 20 francs d'or avancés par ledit receveur, pour « le mariage de « mademoiselle Katherine de Bourgogne, naguères mariée « au fils du roy Loys. » — Achat d'artillerie, arbalètes, canons, poudre, etc., pour la garde du pays de Charollais » à l'encontre des ennemis de Monseigneur. »

B. 6217. (Cahier.) — In-folio, 17 feuillets, parchemin.

1410-1411. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Bouhot, commis à la recette et au gouvernement de la châtellenie, par Richard de Chancey, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel, et par Jean Moreau, commis à la recette générale de Bourgogne. — Recette des bourgeoisies d'Arnay-sous-Vitteaux, Cessey et Sainte-Colombe. — La recette des exploits de justice est nulle, « pour cause « de ce que, pour la paour et doubte des gens d'armes « qui continuellement ont esté au païs, on n'y a osé tenir « les jours. » — Rémission de tailles au profit des habitants de Marcilly-les-Vitteaux, « pour les grands dommages « que les gens d'armes leur ont faiz. »

B. 6218. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1411-1416. — Semur-en-Auxois. — Compte de

Guiot Brandin, châtelain. — Recette de 70 florins donnés par les habitants de Marcilly « qui souloient être mainmor- « tables et debvoient d'abonnement chacun an à mondit « seigneur, 60 florins auxquelx mondit seigneur de sa grâce « spéciale a depuis octroyé et donné la mainmorte, parmi « payant chacun an 78 florins. » — Réduction de moitié des tailles de Marcilly, étant de 70 florins, en considération des pertes que les gens d'armes ont fait éprouver aux habitants.

B. 6219. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1413-1415. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin. — Le receveur ne porte rien à l'article des gerbes dues à Saint-Euphrône, car, « il y a longtemps « que l'on n'en lève aucune chose, et n'a pu trouver, ledit « châtelain, ne qui les doibt, ne sur quoy, combien qu'il « en ait toujours fait très-grant diligence. » — La Chambre des Comptes a rayé ces lignes et chargé le receveur de 2 moitons (mesure de 2 boisseaux). — Supplément de compte fait par Jean de Savigny, commis par lettres du duc, datées de Poligny, le 6 septembre 1416. — Recette des bourgeoisies d'Arnay-sous-Vitteaux.

B. 6220. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1416-1419. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin.—Frais de cire pour le luminaire de la chapelle du donjon de Semur, « en laquelle l'on chante tous les « jours pour mondit seigneur. » — Recette de 3 livres de cire données par maître Jean Moreau, à cause de sa femme Yoland, fille de Jean de Pisy, lesquelles il devait annuellement pour 30 journaux de terre qu'il avait au finage de Tremblay, donnés audit Jean de Pisy par le duc Philippe le Hardi. — Les assises de la châtellenie ne furent pas tenues en 1418, « pour cause des gens d'armes.

B. 6221. (Cabier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1419-1423. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Don de 100 francs fait par le duc Jean, suivant lettres datées de Dijon le 24 février 1418, à Guiot Brandin, « tant pour contemplacion de plusieurs « agréables services, comme pour la grant diligence qu'il « a prinse de la garde de ses chasteaul et donjon de Se- « mur. » — Recette de 5 sous tournois, donnés par Thibaud, de Massingy, « qui naguères s'est advoué homme « et bourgeois de Monseigneur en la ville de Massingy. »

B. 6222. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1423-1426. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Cens payé par Guillaume de Villebichot, sur une maison qu'il avait à Semur. — La recette des exploits de justice est nulle, « car les jours n'y « ont point été tenuz au temps de ce présent compte, pour « cause de gens d'armes. »

B. 6223. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1426-1430. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Les vignes de Pracles et de la comtesse ne payent pas de cens, parce qu'elles « avoient « esté baillées à messire Guy de La Trémouille. » — Recette de 70 florins, donnés par les habitants de Marcilly-lez-Vitteaux, « qui souloient estre mainmortables. » — Jean de Saubieu donne annuellement 1 florin sur sa vigne de Cosme. — Recette de terres détenues par Jean de Cuisy, gendre de Guillaume Du Bois, maître d'hôtel de Mgr. le duc de Bourgogne.

B. 6224. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1430-1434. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Établissement du pont-levis du donjon, par ordre de Guy de Bon, bailli d'Auxois, capitaine de Semur. — Salaire de Philippe et Perrenot de Chassigny, maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie, commis avec Jean de Saulx à la visite de la forteresse de Semur. — Compte de Guillaume de Langres, *alias* Grauley, pour la prévôté de Semur, pour laquelle il avait fait le serment devant le bailli d'Auxois. — Antoine de Digoine, maître (commandeur) de Normier, paye 30 gros de garde sur ladite ville à lui appartenant, à cause de sa commanderie de Rhodes. — Salaire de maître Roubert, exécuteur de la haute justice, venu d'Autun à Semur où il avait « ars, brusley et mis à exécution l'empoison- « neur Jean Quenin. » — Publication de l'ordonnance « que « tous les gens d'armes se traïssent et assemblassent entre « Beaune et Nuits, pour aller en la compagnie de M. Jean « de Vergy. »

B. 6225. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1434-1436. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Les clercs mariés de Semur ne veulent plus payer la taille, et ils sont en procès pour cela avec le procureur du duc, par-devant les auditeurs de Beaune. — Note au chapitre des exploits de justice que « pour la guerre l'on n'y a levez aucuns depuis 1431 jus- « qu'à 1436. » — Don de 200 livres, fait par le duc à Guiot Brandin, « pour rémunération de ses peines et la-

« beurs en la garde du donjon de Semur, à lui baillées dès « le vivant du duc Jean, père de Philippe le Bon. »

B. 6226. (Cahier.) — In-4°, 63 feuillets, parchemin.

1436-1437. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Rôle détaillé des censives d'argent, dues à Saint-Euphône sur divers héritages, dans lesquelles censives le duc prenait la moitié, et maître Hugues Couthier, à cause de Regnant et de Jean de Juilly, l'autre moitié. — Rôle des meix vacants et depuis longtemps en ruine à Marcilly, « et ne trouve le châtelain « personne qui les veuille prendre en payant les cous- « tumes. »

B. 6227. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1437-1439. — Semur-en-Auxois. — Compte de Guiot Brandin, châtelain. — Recette du produit des mainmortes et des successions advenues au profit du duc. — Réparation faite en la tour Lourdeaul et en la tour carrée « devers le chasteau. »

B. 6228. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1439-1440. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain, institué par lettres du duc Philippe le Bon, données à Saint-Omer le 15 juin 1439, en remplacement de « nostre bien amé escuier et chastellin « de Semur en Auxois, Guiot Brandin, qui avoit fait re- « monstrer que obstant l'occupation qu'il luy convient « continuellement avoir, à cause des offices de lieutenant « de nostre très chier et féal chancelier au siége de Semur « et de lieutenant général de notre bailli d'Auxois. » — Façon de dix barbacanes de bois mises aux créneaux des tours du donjon. — Information contre Huguenin Monnot, capitaine de Vitteaux, qui avait battu, navré (blessé) Jean Morelot, de Marcilly, homme et bourgeois du duc de Bourgogne.

B. 6229. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1440-1442. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain, commis à recevoir le tiers de l'aide de 4 sous tournois par charge de sel « pour conver- « tir es réparations du chastel et donjon de Semur. » — Le duc de Bourgogne, par ses lettres datées d'Autun le 1er janvier 1437, avait accordé aux habitants l'aide dont il s'agit, pour cinq ans, à commencer le 1er janvier 1437 et finissant le 31 décembre 1442; — les habitants en avaient les deux tiers applicables à la fortification du bourg de Semur, et l'autre tiers devait être employé à celle du château et du donjon. — On pose les verrières de la chapelle et on repeint « le crucifiement de N. S. » — Achat d'un petit moulin à bras pour le donjon.

B. 6230. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1440-1442. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat. — Voyage fait à Beaune près des auditeurs d'appeaux, par le châtelain, pour une instance à l'encontre de maître Hugues Couthier, qui prétendait avoir la moitié des bénéfices des exploits de justice de Saint-Euphrône. — Un veau d'épave d'un an est vendu aux enchères 8 gros. — Établissement d'un petit boulevard à la porte du donjon de Semur, du côté de la ville.—On achète pour 1 franc à Bierry (Austrude) une grosse pierre blanche pour faire les armes de Monseigneur, et on paye 1 franc pour l'amener audit lieu de Semur. — Enquête « des poures bourgeois « et habitans de Marcilly faisant mention, que les habitans « de Vitteaux les ont fait exécuter de la somme de vingt- « cinq francs, pour la rançon qu'ils firent aux Escor- « cheurs. »

B. 6231. (Cahier.) — In-4°, 42 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat. —Rente en froment, payée aux religieux de Fontenay et au prieur de Notre-Dame de Semur. — Recette du « grant gaignage » de Saint-Euphrône, appelé *la Grant-Mitancherie*, payée en avoine. — Compte de la gruerie.

B. 6232. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1443.—Semur-en-Auxois.—Compte de Girard Guéritat. —La recette des exploits de justice est nulle, « combien que « le chastelain à fait diligence de y tenir les jours par plu- « sieurs fois au temps de ce compte, mais aucune personne « y eust affaire. »— Énumération de divers travaux exécutés dans le château et donjon de Semur. —Achat: de gleux (paille non brisée) pour couvrir la muraille du boulevard et les machicoulis; — d'artillerie, coulevrines de fer, grosses arbalètes d'acier, guindaux, fers de traits.

B. 6233. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Semur-en-Auxois. —Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Dépenses pour la fortification. —Travaux exécutés au four banal de Marcilly. — Le muid

de froment et d'avoine est dit contenir 12 setiers, le setier 8 moitons, et le moiton 2 boisseaux, mesure de Semur et de Vitteaux.

B. 6234. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Joliot, vigneron à Semur, paye un cens de 2 sous 6 deniers sur sa vigne. — Recette de cens sur les vignes de Comes, de Mont-Liébaut-en-Haut, de Mont-le-Duc-en-Bas. — Mémoire des travaux exécutés pour la fortification. — Matériaux apportés pour construire les murs des fausses braies, près du pont du donjon.

B. 6235. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Dépenses faites sur les deniers produits par l'aide du sel, dans l'intérêt de la fortification. — Salaire de Philippe de Langle et Oudot Le Prince, peintres de Semur, qui avaient « peint d'or et « d'azur, et d'autres couleurs vives, les armes de mondit. « seigneur, faites en la pierre blanche, qui est assise au « boulevart et marchecoliz du donjon, entre les deux « floiches du pont-leveiz. Et à l'environ d'icelles ont « faictes et peintes des couleurs dessus, lesdites armes de « mondit seigneur, de ma très-redoubtée dame la duchesse, « et les armes de M. de Charollais. A l'entour et environ « desquelles armes à ung bel drap d'or d'azur qui est semé « à la devise de mondit seigneur et de Madame, le penon « fait à la façon d'estandart. » — Frais de « bouche des « prisonniers détenus au donjon, au pain et à l'eau pen- « dant neuf semaines, pour ce que l'on disoit l'un d'iceulx « empoisonneur, les autres espieurs des bonnes villes et « forteresses; lesquelz ont estés pendant ledit temps « maintes fois mis en gehenne, et n'a esté trouvé sur eulx, « chose parquoy ilz deussent souffrir mort. » — Voyage fait par le châtelain à Autun, près de l'évêque, pour obtenir l'absolution d'un prisonnier, mis « au fons de la fousse, « et dont mondit seigneur d'Ostun, ne volt bailler ladite « absolution. »

B. 6236. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin; 27 feuillets, papier.

1447-1448. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Ce châtelain reçoit 60 francs de gratification du duc, « pour ses peines et salaires comme « capitaine et garde du chastel et donjon de Semur depuis « 1439, et pour ce que pendant les guerres, icelui châte- « lain a tenu gens de guerre à ses frais, pour l'aider à garder « ladite place. » Sur cette somme, 10 francs seront prélevés pour faire prier pour l'âme de Huguenin Milot, neveu dudit châtelain, « lequel par nuyt, en allant réveiller le « guet par ledit donjon, fut meurtri, et lequel piteusement « finit ses jours par le moyen d'une pierre qui luy cheut « sur la teste, laquelle le mit à mort. » — Doléances du « châtelain sur ses comptes et information sur les plaintes qu'il fait.

B. 6237. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Rôles des tailles de Saint-Euphrône, des bourgeoisies d'Arnay-sous-Vitteaux, des exploits de justice que partageaient le duc et Jean Couthier. — Recettes des coutumes d'avoine à Saint-Euphrône.

B. 6238. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat. — « Déclaration et menues parties des censes « d'argent dehues chascun an à Saint-Euffraigne (Saint- « Euphrône), à monseigneur le duc et à noble Jean Cou- « thier, seigneur dudit lieu, par moitié; » lesquelles se payent à deniers dijonnais de 15 sous le franc.

B. 6239. (Cahier.)— In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1450-1451. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Façon de deux canonnières de pierres de taille, l'une au mur des fausses braies du boulevard, en allant au puits, assez près de la porte et du pont-levis, l'autre entre les deux créneaux faits sur ladite porte et le pont-levis dudit boulevard.

B. 6240. (Cahier) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1451-1452. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Recette des gelines à Marcilly. — Construction d'un pont-levis à deux flèches au boulevard de pierres, dernièrement fait au donjon de Semur vers le châtel, et ferrure dudit pont. — Réparation du pont dormant.— Achat fait chez un bourrelier d'une couverture d'autel, faite de peaux de cerfs corroyées, pour l'autel de la chapelle Sainte-Marguerite du donjon, « où « l'on chante pour l'intention de mondit seigneur et ce « pour protéger les corporeaulx et autres vestemens dudit « autel. »

B. 6241. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Recette des cens des vignes de Fontaine-Masle à Semur. — Guillaume Naudot, vigneron à Semur, donne 16 deniers sur une pièce de vigne d'environ trois ouvrées, située en Mondurgier. — Noble Joffroy d'Auxerre, écuyer, héritier de noble messire Guy de Bar, jadis chevalier et seigneur du clos de Genay en partie, donne 10 sous de cens sur ledit clos, étant du fief du duc de Bourgogne. — Les clercs mariés de Semur refusent toujours de payer les tailles, et leur procès est encore pendant par-devant les juges d'appeaux de Beaune.

B. 6242. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1453-1454. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Recette de 10 setiers d'avoine provenant de l'amodiation du four banal de Marcilly. — 3 livres sont données pour le luminaire de la chapelle du donjon, en laquelle les religieux de Saint-Jean-l'Évangéliste chantent et célèbrent chaque jour une messe à l'intention de Monseigneur. — Les hoirs de feu Vincent Ligier donnent 2 sous de cens sur une tour assise au château de Semur, près la porte neuve.

B. 6243. (Cahier) — In-folio, 46 feuillets, parchemin

1454-1455. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain, receveur de la gruerie et de l'aide du tiers de denier par salignon de 4 sous par charge de sel, vendu au grenier de Semur.— Le châtelain donne un gros au religieux de l'évêque de Sidon, qui avait béni le calice de la chapelle du donjon de Semur. — Réparation « d'un pertuis, estant ou fons du crot de la tour Pin, » — du petit fourneau « pour cuire petits pains, flaons et « pâtez. » — Façon d'une canonnière, destinée au tir « des canons et des coulevrines, contre la rue de la Chaume-« es-Pertuisoz, en allant contre Courcelles se ennemis y « estoient. »

B. 6244. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin; 11 feuillets, papier.

1455-1456. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — La prévôté de Semur est réunie au gouvernement de la châtellenie. — Recettes des franchises de Flavigny, de Vitteaux, de Sainte-Colombe. – Réparations faites au château.

B. 6245. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1456-1457. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Rôle de la taille de Cessey-les-Vitteaux. — Recette des droits payés par les habitants et manants de la ville de Vitteaux, « qui ont franchise et « liberté de eulx faire et advouher bourgeois de mondit « seigneur, toutes fois que bon leur semble à la personne « du prévôt de Cessey, du chastelain de Semur, ou de « l'un des sergents du duc, de telle et semblable franchise « que sont les hommes francs de mondit seigneur audit « Cessey, parmi payant au duc de Bourgogne, le jour « qu'ilz s'advouhent son bourgeois, chascun habitant la « somme de 5 sous tournois, et incontinent qu'ilz sont « advouhez bourgeois, ils sont tenuz de eulx départir et « d'aller dehors dudit lieu de Vitteaux, chascun jour à « l'heure du soleil couchant, le temps et terme d'un an « durant et gésir es villes de mondit seigneur; c'est assa-« voir à Cessey, Vesvre, Marcilly et Arnay-sous-Vitteaux, « ou autre part, ou bon leur semblera, et toujours sont « bourgeois de Monseigneur quelque part qu'ils voisent, « jusqu'à ce qu'ilz aient renoncié à ladite bourgeoisie; et « n'a le seigneur de Vitteaux en ce cas, aucune cougnois-« sance sur eulx. Et ledit an passé, iceulx bourgeois sont « tenuz de venir tenir bourgeoisie au lieu de Cessey, en-« semble leurs femmes et leurs enfants es quatre festes « solempnelles, à la Toussainz, à la Nativité, à la Pente-« coste et à la Saint-Jean, et y estre, la veille desdites « festes, à l'heure de vespres et y demeurer jusqu'au pre-« mier coup des vespres desdites festes. »

B. 6246. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, parchemin.

1457-1459. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Marguerite, veuve de Guillaume Huot, de Marcilly, mort sans héritiers, donne 12 francs pour payement des biens de son mari, vendus aux enchères au profit du duc. — Barreau en fer de 18 livres, mis et scellé avec du plomb à une fenêtre de la tour Margot de la prison Amont, « en laquelle le bastard « de Villaines fut emprisonné, pour qu'il ne s'échappât « pas. » — Information faite à Marcilly, à la requête de messire Ferry de Cusance, chevalier, seigneur de Beauvoir.

B. 6247. (Cahier.) — In-folio, 115 feuillets, parchemin.

1459-1460. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Jehannin Disson, drapier et fouleur de draps à Semur, paye une livre de cire de cens

sur un foulon et le pré voisin de l'écluse. — Voyage fait par le châtelain de Semur à Dijon, pour chercher à la Chambre des Comptes, dans les anciens papiers de la prévôté de Semur et de celle de Cessey, des documents touchant 10 gros de garde, que l'abbé de Saint-Martin (d'Autun) devait annuellement au duc sur sa terre de Mairey-lez-Mont-Saint-Jean, et savoir si les habitants de Vitteaux qui tiennent des héritages à Cessey sont contribuables à la taille abandonnée.— Établissement d'un puits au donjon, sous la direction de Nicolas Petit, maître des œuvres de maçonnerie du duc de Bourgogne.

B. 6248. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1466-1462. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Sur la demande de Jean et Jacot Ylaire de Semur, il leur est accordé, moyennant un cens annuel et perpétuel de 2 livres de cire, d'établir un foulon et un moulin à moudre blé sur la rivière de Semur au lieu dit Dessus-le-goût-de-la-Rabie. — Lettres patentes de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, datées de Bruxelles, le 9 décembre 1459, par lesquelles Jean Paigeot, demeurant à Courcelles-lez-Semur, désirant demeurer sous le duc dans quelqu'une de ses châtellenies et quitter Courcelles, lieu comme inhabité et bien stérile, est autorisé à acheter des héritages à Cessey-les-Vitteaux, que tenait alors le chevalier Claude de Dinteville, seigneur de Commarin, acquéreur de Philippe Chuffain, bourgeois de Vezelay. — Acte de vente de cette terre faite par Philippe Chuffain à messire Claude de Dinteville, le 16 juillet 1457. — Transport de cette acquisition, fait par Claude de Dinteville à Jean Paigeot. — Obligation faite par ledit Paigeot de payer annuellement au duc de Bourgogne, pour ces immeubles, 25 sous tournois et une livre de cire, pour et au lieu du fief. — Enregistrement des actes qui précèdent par la Chambre des Comptes. — Dénombrement des immeubles transmis.— Dépenses pour un prisonnier, *boutefeu*, détenu dans le donjon de Semur, « malade d'une « maladie qui sembloit estre mizeaul (lépreux), lequel fut « banni perpétuellement du duché, mené sur une charrette, « hors du pays, lequel avoit esté longtemps interrogé par « le lieutenant du bailli et autres, et en oultre fut interrogé par l'inquisiteur de la foy, pour savoir s'il estoit « ramasseur (sorcier), lequel se le disoit estre, et à la fin « fut trouvé qu'il ne l'estoit pas. »

B. 6249. (Registre.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1462-1464. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Frère Étienne de Busseul, chevalier de Rhodes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Tours, de Pont-Aubert, de Bellecroix, et seigneur de Normier, paye 20 gros de cens qu'il devait annuellement sur sa ville, terre, justice et seigneurie dudit Normier pour cause de garde. — Recette de la gruerie. — Salaire du châtelain, pour avoir été « quérant les deniers « aval le bailliage d'Auxois, à cause des 8 sous parisis « pour chaque queue de vin qu'on menoit hors du pays « de Monseigneur en France et ailleurs. » — Indemnités accordées au même, pour les dépenses qu'il avait faites en entretenant, en 1440, 1442, 1443, 1444, 1445, plusieurs compagnons arbalétriers et autres, pour « garder jour et « nuit le donjon de Semur, pour résister aux faulses en-« treprises que faisoient chaque jour alors les gens du « roi, Jouachin Rouhaul et autres capitaines. » — Indemnités au même et à d'autres pour courses sur divers chemins, à Precy-sous-Thil, Montigny-sur-Armançon et ailleurs, le jour et la nuit, pour empêcher d'emmener des vins en France sans payer le droit, et aussi pour les coups que lui et ses sergents reçurent dans ces fonctions. — Indemnité pour défaut de recette sur des individus pauvres « misérables gens, la plupart excommuniés. » — Frais de nourriture et autres pour les pêcheurs, à qui l'on donne « harens, sel, huile, chandoille, pouldre, figues et ving. » — Biens vacants, mis dans les mains de Jean Lemulier, maire de Semur.

B. 6250. (Registre.) — In-folio, 131 feuillets, parchemin.

1464-1466. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Recette de gardes payées par le commandeur de Rhodes, seigneur de Normier, par l'abbé de Saint-Pierre de Chalon, seigneur de Marcigny-sous-Thil; par le cardinal d'Autun, seigneur de Mairey-lez-Mont-Saint-Jean.

B. 6251. (Registre.) — In-folio, 112 feuillets, parchemin.

1466-1467. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Guéritat, châtelain. — Travaux exécutés au donjon de Semur, « pour la seurté, fortification et empairement « d'icellui. » — Façon d'une grosse « eschielle bien bour-« geonnée, mise et dressée contre les murs du grant pend « pour monter le guet dessus les murs et pour aller sou-« vent visiter icelui guet. » — Poudre à canon finie, livrée au châtelain « au mois d'août 1465 que mondit seigneur « estoit à Montlchery et devant Paris. » Autre poudre livrée au mois de septembre, dont furent plusieurs fois

chargées les quatre coulevrines du donjon. — Entreprise faite sur la justice de Saint-Euphrône par Jean Couthier.

B. 6252. (Registre.) — In-folio, 231 feuillets, parchemin; 37 feuillets, papier.

1468-1473. — Semur-en-Auxois. — Compte de Regnaud Daubenton, conseiller du duc de Bourgogne, receveur du bailliage. — Défaut de recette des exploits de justice, « obstant la mortalité. » — Gages de Regnaud Demoinge, écuyer, portier du donjon de Semur. — Pose d'un gros sommier de bois de chêne, pour le plancher « estant dessus le crot de la tour Margot, où quel on « vouloit mettre les prisonniers. »

B. 6253. (Cahier.) — In-folio, 148 feuillets, parchemin.

1481-1484. — Semur-en-Auxois. — Compte de Girard Ogier, commis à la recette de la châtellenie « par « mon redoubté seigneur Mons de Baudricourt, gouver- « neur de Bourgogne. Est assavoir, que mondit seigneur « de Baudricourt a prins, levé et reçu par les mains dudit « commis, l'esmolument, prouffit et revenu de la dite châ- « tellenie par don du roi » (Louis XI).

B. 6254. (Cahier.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1484-1486. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié, conseiller, receveur de la châtellenie. — Frais de luminaire pour la chapelle de Sainte-Marguerite au donjon de Semur, dans laquelle « les religieux, prieur « et couvent de Saint-Jean-l'Évangéliste de Semur, chan- « tent et célèbrent chaque jour messe pour la dévotion « des ducs de Bourgogne que Dieu absoille. » — Payement de 70 florins pour les franchises des bourgeois et habitants de Marcilly-les-Vitteaux, hommes liges et bourgeois du Roi. — Recette des bourgeoisies ressortissant d'Arnay-les-Vitteaux.

B. 6255. (Registre.) — In-folio, 164 feuillets, parchemin.

1486-1488. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié, conseiller du Roi et son receveur ordinaire et extraordinaire en Auxois. — Recette de 3 setiers et demi de blé, moitié froment et avoine, provenant de l'amodiation des tierces communes de Saint-Euphrône, appartenant au Roi et aux héritiers de Jean Couthier, par moitié, adjugée à Michelet Brabant de Semur, comme au plus offrant et dernier enchérisseur.

B. 6256. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, parchemin.

1488-1489. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié, conseiller du duc, receveur du bailliage d'Auxois, en ce qui concerne la châtellenie. — Recette de l'amodiation du four banal de Marcilly, adjugée à Robert Quatre-Solz, dudit lieu, pour 12 setiers d'avoine. — Indemnités accordées à un individu qui avait acheté la coupe du bois de Saint-Euphrône, parce que « Guillaume Halescourt et « autres capitaines et gens de guerre du donjon de Semur « avoient dégasté et fusté ladite forest pour leur chauffage « jusqu'à la quantité de 12 arpents. » — Façon d'un fossé de 200 toises de long, pour amener les eaux dans l'étang de Massenne. — Frais du procès contre Guillaume Daubenton, avocat au bailliage de Semur, qui avait fait une entreprise sur la justice du Roi.

B. 6257. (Registre.) — In-folio, 187 feuillets, parchemin.

1490-1492. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié. — Recette : des droits de bourgeoisie à Arnay-sous-Vitteaux, Sainte-Colombe, Brain, Flavigny, Vitteaux; — des tailles abonnées à la prévôté de Cessey, Vitteaux, Villeberny; — quant aux droits pour la chasse, le péage, le rouage et les ventes, le prévôt en rendait compte au receveur du bailliage.

B. 6258. (Registre.) — In-folio, 327 feuillets, parchemin.

1492-1496. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié. — Jean et Hugues Couthier, seigneurs de Saint-Euphrône, firent faire un four « qu'ils vouloient dire banal, » et Jean Moreau, à présent détenteur de ces droits prétendus en la seigneurie, n'en voulait rien payer. Cet article est rayé par la Chambre des Comptes, qui met ces redevances sur le compte du receveur. — Recette des bourgeoisies de Cernois, payées par les ayants-cause de messire Jean Turreau. — Visite « des grans desgastz, abuz et excès qui ont « esté faitz et commis es bois d'Argilly et autres bois de la « gruerie dans les bailliages de Dijon et de Chalon. »

B. 6259. (Registre.) — In-folio, 160 feuillets, parchemin.

1500-1503. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Vautroillié. — Dans les charges relatives à une adjudication de coupe de bois, l'adjudicataire est obligé de réserver « seize barreaulx ou plançons du plus beau et merveilleux « bois de chêne, qui soit en ladite forêt. » Il s'engage en outre à faire garder ledit bois coupé, jusqu'à la quatrième

feuille, moyennant quoi il percevait la moitié des amendes, pour délits dans les bois de cette coupe. — Recette des bourgeoisies de Forléans. — Payement d'un cens fait par noble Guiot Damas, sur une pièce de pré, appelé Pré-de-Fontaine-Salée, à Pouillenay, contenant environ trois soitures, buissons compris, « la pêche de la fontaine et du « puits attenant audit pré. »

B. 6260. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1503-1504. — Semur-en-Auxois. — Compte de Hugues Contaut, commis à la recette de cette châtellenie par lettres de Louis XII, datées de Lyon, le 4 décembre 1503, et enregistrées par la Chambre des Comptes. — Réparation du pont-levis du donjon. — Verrière posée en la chapelle dudit donjon, par Nicolas Vaucourt, peintre-vitrier, demeurant à Semur.

B. 6261. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1504-1505. — Semur-en-Auxois. — Compte d'Olivier Potier, receveur ordinaire du bailliage de la châtellenie, institué par le Roi, après la résignation dudit office faite par maître Jacques de Lassy, chirurgien et valet de chambre ordinaire du Roi. — Recette des bourgeoisies de Jean et Barthélemy Gueneau de Brain, frères.

B. 6262. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1505-1507. — Semur-en-Auxois. — Compte d'Olivier Potier, receveur ordinaire.—Recette : des grains de la prévôté de Cessey-les-Vitteaux ; — du prix de l'amodiation d'un pré situé à Grosbois, à côté de Jean Drée, écuyer. — Gages de Bénigne Berbisey, écuyer, portier des châtel et donjon de Semur et châtelain dudit lieu.

B. 6263. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1507-1509. — Semur-en-Auxois. — Compte d'Olivier Potier, receveur ordinaire. — Recette de la vente de la foire « Saint-André ou Saint-Clément qui se tient au « chastel de Semur, au mois de novembre, et de celle de « la foire de Saint-Vincent, qui se tient audit lieu au mois « de janvier. » — Les clercs mariés sont dits persister à ne pas payer la taille. — Recette du prix de la vente du foin du pré de Fontaine-Salée à Pouillenay. — Demoiselle Marguerite de Noyers donne chaque année une livre de cire, sur des meix qu'elle avait à Magny-la-Ville.

B. 6264. (Registre.) — In-folio, 155 feuillets, parchemin.

1509-1512. — Semur-en-Auxois. — Compte d'Olivier Potier, receveur ordinaire. — Recette du prix d'amodiation « de la grange et mittancherie de sainct Euffrai- « gne, appelé le Grant Gaingnaige, contenant 59 journaux « de terre, 10 soitures de pré, déclarés bien au long au « compte finy en 1463 et 1464, et de la petite mittancherie « dudit sainct Euffraigne, appelée le Petit Gaingnaige, « contenant environ 14 journaux de terre, 2 soitures de « pré. » — Raulin Dajon était lieutenant du donjon de Semur. — Réduction faite au compte du receveur, qui n'avait pu faire payer l'impôt aux héritiers de Guiot Languet, aux chapelains des chapelles de Saint-Martin, de Sainte-Catherine et de Saint-Michel, fondées dans l'église de Cîteaux, et à plusieurs autres qui avaient des héritages à Cessey.

B. 6265. (Registre.) — In-folio, 281 feuillets, parchemin.

1517-1522. — Semur-en-Auxois. — Compte d'Olivier Potier, conseiller du Roi et son receveur ordinaire. — Réparation du pont-levis du côté de la ville. — Le Roi doit avoir la justice à Arcenay, à Roilly et ailleurs, à cause de ses bourgeois. — Noble Bénigne Serre, receveur général des finances, reçoit 1,000 livres, provenant de la vente faite par le Roi à Guy-de-Moreau, coseigneur de Souhey, de la seigneurie de Saint-Euphrône. — Ledit Bénigne Serre reçoit 15 livres de gratification, pour avoir négocié cette vente ; mais cet article est biffé par la Chambre des Comptes.

B. 6266. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1535-1539. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Guillier, receveur institué par lettres de François Ier, roi de France, données à Dijon, le 30 octobre 1535. — Le muid de froment est estimé 48 livres tournois, le setier 4 livres. — Le muid contenait 12 setiers, le setier 4 bichots, le bichot 2 moitons, et le moiton 2 boisseaux. Le boisseau valait donc 10 sous.

B. 6267. (Registre.) — In-folio, 332 feuillets, parchemin.

1539-1544. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Guillier. — Les recettes des gelines sont aliénées, savoir celles de Saint-Euphrône, à M. de Souhey, et celles de Marcilly, naguère au sieur de Macheco, à réachat perpétuel. — Pose de barreaux en fer aux fenêtres de la cuisine du donjon de Semur, « pour la sûreté et garde de

« l'archevêque de Valence estant prisonnier du Roi audit « donjon. » — Barreau de 12 pieds de long et d'un demi-pied d'écarrure, mis à la porte du « chastel. » — Mention que la fontaine salée de Pouillenay a été autrefois exploitée, mais qu'elle fut abandonnée « à cause de la saunerie de Salins. »

B. 6268. (Registre.) — In-folio, 259 feuillets, parchemin.

1549-1552. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — Demoiselle Antoine de Ruppes, femme de Claude Ranvial, donne 1 livre de cire de franchise sur des meix et héritages dont ladite dame avait lettres et chartes du duc Eudes, confirmées par le roi Jean. Cette livre de cire faisait partie de l'aliénation de la terre de Saint-Euphrône. — Cens payé sur des vignes à Semur, au Mont-Libault, par Guillaume Bocquin, vigneron de Semur.

B. 6269. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange, licencié en droit, receveur de la châtellenie. — La recette de la gruerie pour vente de bois est nulle, « à cause du transport fait à maître Guy de Moreau, « seigneur de Souhey, dont les héritiers jouissaient. »

B. 6270. (Registre.) — In-folio, 163 feuillets, parchemin.

1553-1555. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — Cens payé par Jean Choppart, corroyeur de Semur, sur une maison et un jardin, situés audit lieu, « es Vaulx près le pont Aulbert. » — Gages d'Albain Le Croisier, juge et châtelain de Semur.

B. 6271. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1556-1558. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — La recette diminue sensiblement, à cause des aliénations faites par les commissaires du Roi, soit à messire Guy de Moreau, seigneur de Souhey et de Saint-Euphrône, soit à la ville de Semur, à Philippe Moisson, à messire Joachim de La Baume, chevalier, seigneur de Châteauvilain, au sieur Macheco. — Dépenses pour murer quinze grands créneaux du donjon de Semur, par où les prisonniers s'échappaient.

B. 6272. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1558-1560. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — La recette sur le pré de Monge à Semur et du cens d'une grande maison est nulle : « Jean Bouchot « remontra que le foin dudit pré est pour le capitaine « dudit chastel et estoit en la grange ; à ceste cause fut « baillié la clef audit capitaine, qui ne voulsit payer obstant « qu'il n'a aulcun profit. » — Recette d'engroignes (1 denier $^1/_9$) à cause de franchises à Forléans. — Celle provenant des foires de Semur est nulle, parce que les droits que le Roi prélevait avaient été aliénés à Guy Frolois par les commissaires députés sur le fait de l'emprunt de 60,000 écus soleil. Il en est de même pour les droits de bourgeoisie à Brain, aliénés aux sieurs Le Croisier et de Bragny. — Le commandeur de Rhodes, prieur de Normier, Pierre de Bosadien, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la commanderie de La Romagne, payent un droit de garde pour ledit Normier.

B. 6273. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin; 57 feuillets, papier.

1560-1562.—Semur-en-Auxois.—Compte de Jean de La Grange. — Cens sur une maizière (bâtiment en ruine) par noble messire Claude Bourgeois, docteur en droit, sieur de Vieuxchâteau, Crespy et Bierre en partie, conseiller du Roi, premier président aux généraux des monnaies extraordinaires à Paris et maître de ses requêtes.

B. 6274. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1562-1563. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — Germain Charmoy, apothicaire à Semur, devait un cens sur une maison située au château ; il ne le paye pas, « n'estant jouissant dudit lieu; ains le tiennent « les gens de guerre, estans en garnison, et d'icelle font « leur porterie. Il a requis être récompensé de son héri- « tage perdu, et a esté visité et sert à la fortification du « chastel et porte d'icelui, et est toute descouverte. » — Recette de 200 livres provenant de l'amodiation de la seigneurie de Saint-Euphrône, naguère aliénée et puis réunie au domaine. — Payement d'une rente assignée au profit de Mme la douairière de Châteauvilain, ayant droit de messire Guy de Moreau. — Dépenses pour refaire le pont-levis du donjon du côté du bourg. — Salaire de poudriers qui « avoient passé quatorze jours à affiner, « reparer et raffroichir les poudres qui étoient au château « de Semur. »

B. 6275. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1563-1565. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — Alexandre Damas, fils de Guiot Damas,

sieur de Villers, paye un cens sur le pré où se trouvait le puits d'eau salée de Pouillenay, sous la réserve que, si le Roi ou ses successeurs voulaient « faire sel, le détenteur « dudit pré seroit obligé de résilier son bail. » — « Recette « à cause de la récompense baillée au Roi par messire « Guy de Moreau, sieur de Souhey, pour le guet et garde « que les hommes de Saint-Euphrône sont tenus faire « au chastel de Souhey. » — Aliénation de la terre de Forléans au sieur de Bourbilly.

B. 6276. (Cahier.) — In-folio, 132 feuillets, parchemin.

1566-1567. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean de La Grange. — Tableau des parties du domaine de la châtellenie de Semur qui n'ont pas été affermées, « pour « ce que les mises et appréciation ne se sont trouvées « monter à raison du revenu, » et dont la jouissance a été laissée aux tenanciers et aux anciens acquéreurs.

B. 6277. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1585. — Semur-en-Auxois. — Compte de Jean Mazouyer. — Jean Oudin était receveur alternatif audit bailliage et dans les châtellenies de Semur et d'Avallon. — Recette des amendes prononcées en la Cour de la châtellenie de Semur.—Payements : de 60 sous fait à l'abbé de Notre-Dame de Repos à Marcilly, pour la fondation d'un anniversaire ; — de 40 sous à l'abbesse de Prâlon, pour un autre anniversaire ; — d'un écu 2/3 au chapitre de Saint-Lazare d'Avallon, et de même somme au profit de celui de Saint-Andoche de Saulieu, pour d'autres anniversaires ; — de 3 écus au cloîtrier de Moutier-Saint-Jean, pour semblable cause. Le chambrier de ladite abbaye avait droit à 6 écus 2/3, mais les habitants dudit lieu qui avaient les marcs étaient tenus de payer cette fondation. —Gages de messire François de La Madeleine, seigneur de Ragny, Cuisery et Corcelles, baron de Châteauneuf, chevalier des Ordres du Roi, gentilhomme de sa Chambre, lieutenant de cent hommes d'armes de ses ordonnances, son conseiller et bailli d'Auxois. — Gages de maître Laurent Goureau, avocat du Roi au bailliage d'Auxois, siége d'Arnay-le-Duc. — Frais pour mener à Dijon Pierre Guillot, condamné au fouet par la mairie de Semur.—Procès pour blasphèmes, intenté à Vincent-Philippe de Pisy. — Exécution de faux monnayeurs.

B. 6278. (Cahier.) — In-folio, 29 feuillets, papier.

1628. — Semur-en-Auxois. — Compte de Sébastien Le Loup, receveur. — Gages de Claude Bretagne, lieutenant général au bailliage d'Auxois. — Gages des juges des prévôtés aliénées de Semur, d'Avallon, de Châtelgérard, de Montréal, de Cessey. — Le maire et les échevins de Semur avaient le droit de prendre chaque année 12 livres sur cette réserve, pour les gages attribués à l'office de châtelain de la châtellenie et du donjon de Semur.

B. 6279. (Registre.) — In-folio, 414 feuillets, papier.

1770-1778. — Semur-en-Auxois. — Compte de l'octroi extraordinaire accordé à la ville de Semur-en-Auxois, pour neuf ans, par arrêt du Conseil et les lettres patentes du Roi, en 1769, enregistrées au Parlement et à la Chambre des Comptes, les magistrats de la ville étant comptables. —Copie des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Semur en sollicitation d'octroi pour la construction des halles. — Procès-verbal de délivrance des octrois concédés, rédigé par François Guéneau de Mussy, écuyer, conseiller du Roi, maire et lieutenant général de police de la ville de Semur, subdélégué de Mgr. l'intendant de Bourgogne en cette même ville. — Tarifs des droits de l'octroi.

B. 6280. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, papier.

1379-1380. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Jean de Marcilly, institué capitaine garde châtelain dudit lieu de Semur par lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, datées de Talant, le 13 juillet 1379. — Réparation du pont-levis du donjon.—Treize eschiffes (guérites) en bois sont faites au donjon pour sa garde et sûreté, par « les bonnes gens des pays environ, pour ce qu'ilz se sont « euz retraiz et leurs biens, quant il a esté nécessaire. » — Voyage fait à Mâcon, en novembre 1379, pour une journée qu'y avait le châtelain avec les habitants de Mailly, Charancy et Saint-Julien du Cray, qui « s'estoient mis en « rébellion, pour un giet que ledit châtelain leur voult faire, « pour convertir en la fortification du donjon en 1379, « que les Anglois estoient sur le réaulme de France. »

B. 6281. (Registre.) — In-folio, 241 feuillets, parchemin.

1380-1391. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Guillaume de Saint-Privé, écuyer, capitaine-châtelain, nommé par lettres de Marguerite de Flandre, duchesse de Bourgogne, données à Dijon, le 25 juin 1380. — « C'est « la prisée et assiette de la terre de Blanzey et de la châ- « tellenie de Semur en Brionnois, appartenant à Édouard, « seigneur de Beaujeu, faite par Guillaume de La Pallu, « écuyer, et Jean de Vuisque, escuyer d'écurie du duc de « Bourgogne, commis dudit Édouard, d'une part, et par « Guillaume de La Trémouille, tant en son nom qu'en

« celui de Mme de Mallo, sa femme, d'autre part. » — Voyage fait de Semur à Dijon, pour faire savoir à la duchesse « nouvelles des Anglois qui estoient es marches « d'Auvergne. » — Fortification des portes et des fenêtres du donjon contre une attaque. — Rôle des individus qui devaient un pot-de-vin. — Avis donné à la duchesse que les ennemis étaient à Fourois et à Montferrand. — Information faite « contre Hugues de Brou, lequel l'on disoit « qu'il avoit trouvé soubz ung aubespin grant finance en « une chaudière. »

B. 6282. (Registre.) — In-folio, 195 feuillets, parchemin.

1404-1414. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Jean de Bourbon, écuyer, capitaine-châtelain. — Le bichot, mesure de Semur et de Montcenis, contenait 12 coupes, et 8 bichots faisaient un setier. — Une truie d'épave est vendue 8 gros. — Amodiation des prévôtés de Briant, de La Noille d'outre Loire, de l'hôpital-Mercier. — La Chambre des Comptes a écrit : « Mémoire que le « châtelain rende compte de deux casses de viretons, « tenant chacune 500 viretons, 80 livres de poudre à « canon, 2 guindaulx à monter arbalètes, 2 canons de « fer, contenant chacun 12 livres de poudre, etc. » — « Achat de 200 livres de fer doux, ouvré, dont furent « ferrés et enfustés deux bombardes et un canon, les « bombardes destinées à jeter des pierres, le canon à jeter « plombées, et cela par le commandement de monseigneur « de Commarrien. » — Dépenses faites par M. de Commarain pour connaître l'état des ennemis, qui étaient dans les environs de Cussey et de Clermont. — Réparation au grand four banal et construction d'un petit four nécessaire, « pour ce que la ville est dégastée de gens. »

B. 6283. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1414-1417. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Guillaume Petit-Jean, écuyer, d'abord lieutenant et procureur de Girard de Bourbon, puis en son propre nom comme capitaine-châtelain, institué par le bailli d'Autun, le 17 juillet 1416. — La mesure des grains est ainsi désignée : le bichot contient 2 livreurs, le livreur 6 coupes ou 4 quartes, et le setier 8 bichots.— Recette de 4 francs 9 gros, prix de l'amodiation du péage des pannets. — Le maître de l'hôpital d'Anglure donne 12 francs, chaque année, pour la garde de la terre dudit hôpital.

B. 6284. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1417-1419. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Guillaume Petit-Jean, capitaine-châtelain. — Explication relative aux lods et remuages : « Est assavoir que, audit « Semur, a telle coustume, que ceulx qui demeurent de- « dans les bans de Semur, quant ilz font acquest, l'ache- « teur doit le treizième, et ceux qui demeurent hors desditz « bans, l'acheteur doit le loux, c'est assavoir le treize, et « le vendeur la moitié, qui est demi loux. » — Recette des tailles à Chassagne et Charangeroux, dans la paroisse de Blanzy.

B. 6285. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1419-1422. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Jean de Masilles, capitaine-châtelain, nommé par lettres du duc de Bourgogne, datées d'Arras, le 29 octobre 1419, lequel reçut son serment le 19 avril 1420. Il fut installé par noble Huguenin Du Bois, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et son bailli de Charollais. — Inventaire du mobilier et de l'artillerie du château, fait par Jean Du Fresne, écuyer, lieutenant du bailli, en présence de frère Étienne de Buxeuil, de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et de plusieurs autres. — Salaire de Jean Robin, qui, depuis le 4 mars 1420, pendant cinq mois, avait veillé et guetté au donjon de Semur avec d'autres personnes, « pour « ceulx de la ville de Semur, et pour doubte des ennemis « qui estoient en la ville de Marcigny. »

B. 6286. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1426-1429. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Durand de Mazilles, écuyer, capitaine-châtelain. — Le bichot de froment, vendu aux enchères, « n'a valu au « marché au plus haut prix en l'an de ce compte que « 4 gros et demi. » — Gages d'hommes d'armes, mis au « donjon de Semur, pour sa sûreté, pendant huit jours du carême de 1428. — Inventaire du mobilier du château après la mort de Durand de Mazilles. On y remarque quatre canons en bois à jeter plombées et pierres de 10 à 12 livres.

B. 6287. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1440-1441. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Pierre de Mur, écuyer. — Recette des cens en la ville de Semur, où le plus haut payait 10 sous bourbonnais; le gros tournois d'argent compté pour 2 sous bourbonnais, le petit blanc compté pour 6 deniers bourbonnais, et le plus bas devait 5 sous de ladite monnaie. Cens que « l'on « a accoustumé de faire jecter en la ville de Semur-en- « Brionnais par cinq ou six prudhommes, » qui prêtaient serment devant le châtelain. Ce cens ne fut pas payé,

« pour ce que, depuis dix ans passés, ladite ville basse de « Semur à esté bruslée et destruite, pour doubte du siége « que venoit mettre devant le châtel le duc de Bourbon « avec toute sa puissance. »

B. 6288. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin.

1460-1464. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Jean Fourois, écuyer, capitaine-châtelain. — La mesure des grains est ainsi désignée : « La plus grant mesure est « le bichot, qui se mesure tout à rez à Semur. Les 2 li- « vreurs font le bichot, et les 6 coupes font le livreur; « quant au froment et seigle, et quant à l'avoine, 3 copes « font le rez, et les 4 rez le bichot. Et, à la mesure de « Montcenis, le bichot contient 2 quarts, la quarte 2 bois- « seaux, et font les 4 boisseaux, le bichot tout à rez « quant au froment; pour l'avoine, les 4 boisseaux font « le bichot, moitié rez moitié comble. » — Cens payés par les prieurs de Charlieu et de Marcigny, et par le maître de l'hôpital d'Anglure.

B. 6289. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1466-1468. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Antoine de L'hôpital, bourgeois de la ville de Marcigny-les-Nonnains, commis au gouvernement et à la recette de Semur-en-Brionnais par la Chambre des Comptes de Dijon. — Voyages dudit receveur de Semur à Dijon, portant lettres clauses du bailli d'Autun et de Pierre de Mur, son lieutenant, « touchant plusieurs nouvelles de la guerre « qui régnoit alors et de l'eminent péril qui estoit à venir, « à cause des places dudit Semur et de Marcigny ; » — à Autun, pour porter plainte au bailli contre le châtelain de Charlieu et autres officiers du Roi, qui avaient fait prisonniers quatre charpentiers qui travaillaient aux fourches de Semur, au lieu de Maltaverne.— Exécution « et bruslure du corps de Richard de Piry, atteint et con- « vaincu de cas de sodomie, sacrilége, larrecins et autres « malefices, exécuté en une place commune, estant entre « les grans chemins publics, tendant, l'un de Paray-le- « Monial à Marcigny, l'autre d'Auzy à Digoin. »

B. 6290. (Cahier.) — In folio, 38 feuillets, parchemin.

1468-1470. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Guillaume Charnot, receveur de la châtellenie. — Gages de Jean Poinceot, écuyer d'écurie du duc de Bourgogne et son capitaine de Semur. — Voyage fait par un sergent ducal à Autun, pour avertir le bailli, « touchant le fait de « la prinse de Jean-de-Saint-Rigault, procureur, substitut « du procureur du duc de Bourgogne à Semur, qui avait « été arrêté par les gens du Roy et emmené à Cussey, et « emprisonné au fond d'une fosse, et illec misérablement « traictié, en lui imposant, contre toute vérité, qu'il « avoit avec d'autres ses complices, fait misérablement « morir sans cause juste, ung nommé Guillaume Henri, dit « Bourdin. »

B. 6291. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1470-1475. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Guillaume Charnot, receveur. — Quatorze écus d'or sont remis à un greffier de la Cour de Semur, par ordre de la Chambre des Comptes, pour les donner « aux François et « ennemis de mondit seigneur, pour la rançon et recouvre- « ment des papiers, scel, enquestes et registres de la Cour « dudit Semur, qu'ilz avoient prins en l'hostel dudit gref- « fier, durant la prise dudit Semur. »

B. 6292. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1473-1477.—Semur-en-Brionnais.—Compte de Philibert Doyen, receveur des châtellenies de Semur et de Montcenis pour le duc de Bourgogne. — Compte de noble Jean Fourois, capitaine de Semur. — Recette des droits de garde des habitants de Becheron.

B. 6293. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1549-1551. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Vincent Vernier, commis par la Chambre des Comptes à recevoir les revenus de la terre et baronnie de Semur-en-Brionnais. — Recette de 30 sous tournois, montant de l'amodiation des banvins et du droit de boucherie à Semur; — de 35 sous tournois, provenant de l'amodiation des langues. — Le bichot de froment est vendu aux enchères 12 sous 6 deniers tournois. — Gages d'Antoine Petit, écuyer, capitaine du château de Semur, et de Gérard de L'Hôpital, procureur du Roi.

B. 6294. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1551. — Semur-en-Brionnais. — Compte de Vincent Vernier, commis par la Chambre des Comptes du Roi à la recette de la terre et baronnie de Semur-en-Brionnais. — Les habitants de Boucherolle donnent le seigle qu'ils doivent chaque année « sur leurs meix et tenemenants. » — « En basse ville de Semur, il y avoit des meix, des « héritages, des maisons, des jardins, des vignes et autres « immeubles sur lesquels se payoit une grande somme de

« deniers bourbonnois, du vin et de l'avoine. » « Ces cens « furent payés par les bons hommes jusqu'aux temps des « guerres passées, que ladite ville fut bruslée et destruite, « pour doubte des siéges que Mons. de Bourbon voulsit « mettre devant le chastel. »

B. 6295. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1739-1750. — Seurre. — Compte de la recette et de la dépense des octrois non patrimoniaux, accordés à la ville de Seurre, par arrêt du Conseil du 16 juin 1739, pour onze années commencées le 1er octobre de cette année et finies le 30 septembre 1750, le maire et les échevins comptables. — Dépenses pour les emprunts de la ville; — pour sa quote-part du rachat fait par la province de Bourgogne des offices municipaux; — acquisition d'une place pour la construction des halles; — construction du clocher de l'église;—refonte de la cloche de cette église;—bénédiction du clocher;—achat de deux pompes en cuivre et de deux cents seaux de cuir; — non-jouissance du droit sur les blés; — frais de voyage du maire et des échevins; — pavé de la ville; — supplément d'appointements accordé au comte de Tavanes, lieutenant général en Bourgogne; — payement d'arrérages; — logement du régiment du commissaire général à Seurre.

B. 6296. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1758-1767. — Seurre. — Compte des octrois accordés à Seurre, par arrêt du Conseil du 11 avril 1758, adjugés aux sieurs Robert et Siméon, pour neuf années, à raison de 6,800 livres par an. — Ordonnance de la mairie par laquelle Anatole Meléchard, avocat au Parlement, conseiller du Roi, maire de Seurre, et Jean Burette, secrétaire en chef de la ville, font savoir à Louis Maléchard, avocat au Parlement, que le comte de Saint-Florentin, ministre secrétaire d'État, annonçait que le Roi l'avait choisi pour receveur des octrois patrimoniaux de la ville de Seurre, en remplacement du sieur Guillemier. — Tarif des droits à lever sur les diverses marchandises : un bœuf ou une vache payait 40 sous, une queue de vin 5 livres, quand il entrait dans la ville ou ses faubourgs, et qu'il n'était pas du cru des habitants.

B. 6297. (Registre.) — In-folio, 56 feuillets, papier.

1767-1776. — Seurre. — Compte des octrois accordés à la ville de Seurre, par arrêt du Conseil du 13 décembre 1767, pour neuf années, commencées le 1er septembre de cette année, à raison de 5,850 livres par an. Pièces diverses relatives à cet octroi. — Cahier des charges. Le chapitre premier de la dépense est relatif au remboursement de la finance de l'office de secrétaire de l'Hôtel-de-Ville de Seurre et de celui de procureur du Roi. La ville donne 2,537 livres au sieur Philibert Savcrot, secrétaire en chef de l'Hôtel-de-Ville, pour remboursement à lui fait du prix dudit office.

B. 6298. (Cahier.) — In-folio, 8 feuillets, parchemin.

1375-1376. — Talant. — Compte de Huguenin Jacquin, châtelain. — « Clément L. Brigand et Valin « Gaudot, Aubriot de Mantioche et de Bertot Le Gresulet, « de Dais, lesquelx alèrent par nuit en l'ostel de Jehannot « Le Gernerot pour lui battre, pour hayne qui estoit entre « les dessus diz et ledit Garnerot, liquelz rompirent les « huis et fenestres de l'ostel dudit Jehannot, ou quel « ostel estoit Guillaume d'Étaules, sergent de Monseigneur « le Duc, auquel il dist : Seigneurs, que voulez-vous faire « séans ? Et lors il répondirent : Nous ne te demandons « pas. Et tantost ledit sergent leur dit que le dit Jehannot « estoit en la sauve garde du duc, et le leur dist plusieurs « fois, et saillit hors dudit ostel, et en lui yssant, fut féru « par l'un d'eux d'une pierre parmi le pié. Li uns des « quatre fut pris et mis en prison en Talant, où lui estant, « il composa pour lui et ses compaignons, tant pour le « sergent féru que pour les huis rompus, 20 francs. »

B. 6299. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1382-1384. — Talant. — Compte de Huguenin Jacquin, maire de Cestre et châtelain de Talant. — Dépenses pour la chapelle du duc de Bourgogne à Talant; — pour des ouvrages faits aux hôtels du duc audit lieu; — façon de dressoirs pour la cuisine de l'hôtel. — Contenance et frais de première culture des vignes du duc. — Recette de la rente d'huile due par Poinsart Bourgeoise, de Dijon, sur sa grange de Morveau.

B. 6300. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1384-1386. — Talant. — Compte de Huguenin Jacquin. — La recette consiste : 1° en rentes fixes, qui se payaient en deniers dijonnais; le franc était pris pour 18 sous et le gros pour 18 deniers, à Talant, à Daix, à Dijon, au Val-Suzon, à Messigny et à Fontaine; 2° en rentes mobilières pour diverses amodiations, les tailles, les exploits de justice, les amendes, la vente des bois. — Rente à héritage, payée par le domaine ducal aux religieux

de Saint-Bénigne de Dijon, pour la dîme de la vigne de marc d'or. — Réparation des verrières de la Chambre des armures dans la grande salle et dans les appartements de Mgr le duc.

B. 6301. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1386-1388. — Talant. — Compte de Huguenin Jacquin. — Salaire des maçons qui bouchèrent « les parties « entre les créneaux des loiges qui sont devant les cham- « bres de Mons le Duc. » — Rôle considérable d'individus qui avaient vendu des paisseaux pour les vignes du duc : Soixante-seize faisceaux de paisseaux sont vendus ensemble 6 gros. — La journée du vendangeur est payée 12 deniers. — Rentes payées aux religieux de Saint-Seine et à ceux de Saint-Étienne de Dijon.

B. 6302. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin; 13 feuillets, papier.

1388-1390.—Talant.—Compte de Huguenin Jacquin, — Dépenses pour la culture des vignes. — Perrenot de Villebichot, demeurant à Talant, reçoit 2 florins pour arracher, aiguiser et mettre en piles les échalas du clos Menier, contenant 15 journaux.—Dépenses pour les vendanges de 1389. — Recette des rentes payées en grains. — Dépenses des hôtels de mondit seigneur et de Mme la duchesse, de M. le comte et de messeigneurs ses frères et sœurs à Talant, c'est-à-dire en l'hôtel de monseigneur, depuis le 14 septembre 1382; en celui de la duchesse, depuis le 27 dudit mois, dans celui du comte, depuis le 25; et dans celui de mesdemoiselles, depuis le 17 juillet 1382, jusqu'au dernier jour d'avril 1387.

B. 6303. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1390-1391. — Talant. — Compte de Huguenin Jacquin. — Recette de 6 deniers oboles dijonnais, donnés par Henri Lombard, d'Autun, sur la maison qu'il avait à Dijon, rue de la Juerie. — La fourniture de quatre serrures, dont l'une était destinée à l'échansonnerie, et les frais de réparation d'autres serrures s'élèvent à 6 sous 8 deniers. — Dépenses pour boichier (bêcher) les vignes du premier coup et pour les escouler (accoler). — Recette de 202 muids de vin, provenant de toutes les vignes de Talant, des vendanges de 1391.

B. 6304. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1421-1422. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, commis au gouvernement de cette châtellenie par Marguerite, duchesse de Bourgogne, dont les lettres, datées d'Auxonne, le 11 octobre 1421, mentionnent que les habitants de Talant se plaignaient des extorsions à eux faites par Hugues Rameau, dernier châtelain. — Confirmation de cette nomination par le duc Philippe le Bon, par lettres datées de Dijon, le 14 mars 1421. — Réduction des tailles « de Daix, où souloit avoir plus de la moitié plus d'habi- « tants qu'à présent; mais pour les guerres qui ont couru « longtemps et encore sont, et aussi pour plusieurs mor- « talitez qui ont esté audit lieu, les ditz habitans sont très « grandement diminuez, apovris et amoindris de nombre et « de chevance, et ne sont de présent que environ 16 ou « 17 feux, tant femmes vesves que autrement, qui ne « vaillent pas 6 feux telz que estre ilz soloient ou temps « passé, et leurs maisons, vignes, terres et labouraiges « sont de présent tous en désert et cheuz en ruine par le « moyen des guerres et mortalitez. » — Dépenses pour faire un bénitier en pierre à la porte de la chapelle : « le « bénitier en cuivre où l'on faisoit l'eau benoiste, où les « chiens venoient boire aucune fois et faisoient ordures, « et par le temps d'hiver l'eau benoiste se geloit sy fort « que y fendoit. »

B. 6305. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, papier.

1422-1423. — Talant. — Compte de Perrin Alixant pour la justice ou jours de la châtellenie. On commença à les tenir « au Val de Suzon, devant la grange de l'ostel de « mondit seigneur, et furent tenus par Pierre Girarde, « prévost de Dijon, Guillaume Le Gruyer, escuyer, lieu- « tenant du capitaine de Talant, et plusieurs autres. »

B. 6306. (Registre.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1423-1424. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — La recette et la dépense de ce compte furent faites en monnaie de douze doubles légers, qui commença à avoir cours le 23 octobre 1423. — Dépenses pour de grandes réparations exécutées dans les hôtels du duc à Talant. — Recette de 94 livres de cire.

B. 6307. (Registre.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1424-1425. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Voyage fait au mois de mars, de Talant à Salins, par Nicolas Pépiot, chevaucheur de l'écurie de monseigneur, pour en apporter de l'argent destiné à la

culture des vignes de la châtellenie. — Le revenu des terres de Champmoron est nul, parce que lesdites terres sont, « en désert et en ruyne longtemps a, et n'a trouvé le « chastelain à qui les bailler, ne qui a voulsu les amodier. » — Les vignes de la châtellenie produisent cette année 200 queues de vin. — Jean de Valery, conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dijon, reçoit en don du duc 2 queues de vin.— Don d'une queue de vin de Talant, fait par le duc à révérend père en Dieu l'évêque de Bethléem, confesseur de mondit seigneur.

B. 6308. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Réparations exécutées aux hôtels de Talant. — Façon de 66 toises de murs secs construits autour des vignes de Talant. — Les religieux d'Auberive prennent 6 muids de vin sur les celliers de Talant. — Personne ne demeurait à Champmoron. — Rôle détaillé des individus qui payaient des cens.

B. 6309. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin; 58 feuillets, papier.

1427-1428. — Talant. — Compte de Perrin Alixant. — Terrier des cens de Talant et de la grange de Changey. — « Toutes les maisons, meix et jardins assis ou chatel « de Talant ont été mesurés es rues et places où ils se « trouvent, et que, pour chascune perche, il estoit dehu « à mondit seigneur, chaque année, 10 sous de cens. » Le meix que tenait messire Jean de Puligny, chevalier, capitaine de Talant, paye 15 sous 10 deniers. — Lettres d'Eudes IV, duc de Bourgogne, qui institue un chapitre de six chanoines à Talant (Dijon, le lundi avant la Pentecôte 1337). — Dépenses faites par le châtelain pour les six chanoines et chapelains desservant la chapelle de monseigneur à Talant, « lesquelx doivent estre prestres et « faire résidence aux termes des lettres de fondation. » — Honoraires payés à Jean de Chappes, nommé chanoine de Talant par lettres du duc datées de « Medrebourc, » en Zélande, le 24 septembre 1427.

B. 6310. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin; 14 feuillets, papier.

1433-1434. — Talant. — Compte de Perrin Alixant. — Recette du droit sur la largeur des maisons sur rue, lesquelles étaient imposées à 10 sous dijonnais par perche de 15 pieds, mesure de Saint-Louis, laquelle ne contenait que 14 des pieds dont on se servait alors. — Le 2 juin 1434, on répare le four de la pâtisserie, parce que madame était alors à Talant.— Réparations faites en la chambre de Baugey, audit château, pour la garde et sûreté de messire Jean Prévôt. — Gillet Pareille, queux de mondit seigneur, reçoit rémission de ce qu'il devait, pour l'amodiation de Champmoron, qu'il possédait sa vie durant. — Messire Jean de Puligny, chevalier, conseiller, chambellan et capitaine de Talant, reçoit 6 queues de vin, « pour lui aidier à sup- « porter les dépens de vin, et autrement que avoir lui con- « vient à festoyer les gens de monseigneur et autres qui « vont veoir et visiter ledit chastel. » — 92 queues de vin sont distribuées de la manière suivante : Pour « la dépense de l'hôtel de monseigneur et de madame, « 62 queues; — à maître Edmond Le Mugnier, chapelain « et aumônier de madame, 8 queues, qui ont été menées « à Bale; — à Guillaume Du Bois, maître d'hôtel, en don, « 6 queues. »

B. 6311. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin; 16 feuillets, papier.

1434-1435. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Mathieu Regnaud, conseiller du duc et son receveur général, donne 733 francs destinés aux frais de culture des vignes de la châtellenie. — Dépenses de Jean de Saulx, conseiller et visiteur des ouvrages « faitz et à « faire es maisons et forteresses de monseigneur le duc « de Bourgogne, » et gages de Philippe Mudeaul et de Pierre de Chassigny, maîtres des œuvres de maçonnerie et de charpenterie. — Dépenses du bailli de Dijon, de Dreue Maréchal, maître des comptes, du capitaine de Talant et de plusieurs autres, qui étaient allés audit lieu, pour visiter les travaux et « parler aux échevins d'aucunes « choses touchant les affaires de mondit seigneur. » — Dépenses pour transporter au château de Talant un moulin de bois, qui était à Dijon dans la maison du *Mireour*. — Délimitation du finage de Bussy et des Marcs-d'Or-lez-Dijon, contradictoirement par le duc et les religieux de Saint-Bénigne de Dijon. — Une émine de froment et une queue de vin sont assignées sur Talant et Chenove, sa vie durant, à Jean Des Noes, de l'ordre des Frères Mineurs de Dijon, jadis confesseur de feu la duchesse Marguerite, mère du duc Philippe.

B. 6312. (Cahier.) — In-folio, 107 feuillets, parchemin.

1435-1437. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Le droit de perche sur la façade des maisons de Talant produisait 161 livres 6 sous 7 deniers dijonnais de 18 sous le franc.—« Mémoire que ledit Perrin Alixant « a baillé à la Cour ce présent compte, sanz nombrer les

« feuillez; et pour ce est amendable envers la Cour de « l'amende acoustumée, c'est assavoir des chapons, les- « quelz (feuillets) ont esté par moi nombrés à l'audition. » — Richard de Chancey, conseiller du duc de Bourgogne, donne 2 livres de cire sur la maison qu'il avait à Dijon, rue de la Juerie (Juiverie).

B. 6313. (Cahier.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1437-1438. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Un calice d'argent rompu, pesant 6 onces 2 trésceaux, est vendu 16 francs. — Dispositions prises au château, pour y recevoir le duc de Bourgogne, qui devait y loger, « pour occasion de la grant mortalité qui estoit à « Dijon. » — Dépenses pour réparer les châssis des deux grandes « fenestres de Baugey, » au château de Talant, regardant sur les fossés, « pour ce que les verrières qui y « estoient avoient esté toutes froissées, rompues et despé- « ciées par les gardes, commis à garder maître Jean Pré- « vost. »

B. 6314. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin; 74 feuillets, papier.

1439-1441. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain.—Recette de 16 gros, provenant des seize corvées dues annuellement par les habitants de Daix pour accoler les vignes de la châtellenie de Talant. — On payait un pain à chaque feu qui devait la corvée en nature. Il y avait alors seize feux dans ce village. — Messire Jean de Puligny, écuyer, capitaine du château de Talant, reçoit 30 francs de gages, quatre chars de foin et du vin.—Salaire de Jacquet de Roiche, artilleur, demeurant à Dijon, qui avait réparé les arbalètes du château, pour la sûreté de ladite place. — Dépenses pour mettre à point des canons et des veuglaires.

B. 6315. (Cahier.) — In-folio, 138 feuillets, parchemin; 10 feuillets, papier.

1441-1443. — Talant. — Compte de Perrin Alixant, châtelain. — Ordre donné par la Chambre des Comptes de contraindre le capitaine du château, Jean de Puligny, à payer ce qu'il doit pour une maison qu'il avait occupée de son autorité privée. — Requête des héritiers dudit châtelain, pour être déchargés de certaines sommes qu'il n'avait pu percevoir ou verser. — Recette des cens ou rentes, que levait chaque année le duc de Bourgogne, sur tous les héritages du territoire de la ville de Fénay, tant en meix, maisons, terres, vignes, prés, bois, dont chaque journal devait un boisseau d'avoine. — Le duc donne deux muids de vin à révérend père en Dieu frère Simon, évêque de «*Salebrul*,» son conseiller et confesseur.

B. 6316. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1443-1445. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Recette de l'acensissement du curtil et du jardin situés sous « Talant, près de la montée dudit « lieu, hors la porte aval, près du puits devers Plombières, « dont souloient s'aidier les chastelains, mais baillé à cens « à Thevenot Landriet, *aliàs* Greussotte, pour 4 gros. » — Salaire d'Étienne Lenoir, verrier de Dijon, qui avait réparé les verrières de la chapelle de Talant. — Réparations faites dans la cave du château creusée dans le roc et en la chambre de Baugey, où était tenu prisonnier Jean Lemoine.

B. 6317. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, parchemin.

1445-1448. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Jean Marriot, bourgeois et marchand de Dijon, paye un cens sur une pièce de vigne, située au finage de Fontaine, lieu dit *ès Craies* du quartier aux Juifs. — Salaire de Simon Bequillet, serrurier de Dijon, pour avoir ferré des fenêtres du châtel. — Rente en huile payée par Jean et Jacques de Buxeul, écuyers, héritiers de Jacquette, fille de Poinsard, jadis bourgeois de Dijon. — Gillet Pareille, premier queux du duc de Bourgogne, paye 6 francs au domaine, pour la jouissance qui lui avait été donnée de la terre de Champmoron.

B. 6318. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1453-1455. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. —Recettes : de 14 livres dijonnaises des tailles fixes, payées par les hommes de Daix, au terme de carême ; — de 30 livres dijonnaises payées par les mêmes hommes pour leurs tailles de la Saint-Remy; — de la vignerie de Bussy et des Marcs-d'Or, au finage de Dijon, appartenant au duc de Bourgogne, et pour laquelle le châtelain de Talant devait présenter chaque année un vignier au maïeur de Dijon. — Le châtelain de Talant reçoit 750 livres pour faire cultiver, à ses risques et périls, toutes les vignes de Talant.

B. 6319. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1455-1457. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Recette du produit des censes et des

perches de la ville de Talant, dues annuellement sur « les « meix et les maisons assis au chastel, et se donnant pour « chascune perche de large des dits héritages 10 sous « dijonnais et 18 sous le franc. » La perche contenait environ 14 pieds, et les maisons étaient déclarées au terrier de Talant. — Rémission faite au profit des habitants de Spoy. — Jean Lhoste le jeune et Guillaume Chrétiennot, jaugeurs de Dijon, reçoivent 5 sous pour avoir jaugé tous les vins de la cave de Talant. — 11 queues de vin de Talant, et 2 feuillettes de vin cuit, sont confiées à Jean de La Galine, barilleur de l'échansonnerie du duc, pour les transporter à Bruxelles, pour l'usage de l'hôtel du duc.

B. 6320. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1457-1459. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Recette du prix de l'amodiation des perrières de Talant. — Noble et puissant seigneur, messire Antoine, seigneur de Croy et de Renty, comte de Porcien, conseiller et premier chambellan du duc de Bourgogne, en vertu de lettres ducales datées de Valenciennes, le 29 décembre 1458, reçoit en don 4 queues de vin de Talant pour la provision de son hôtel. — Richard Juif, maître de la Chambre aux deniers du duc de Bourgogne, reçoit 23 queues de vin de Talant, pour les porter en Flandres à mondit seigneur.

B. 6321. (Cahier.) — In folio, 81 feuillets, parchemin.

1459-1461. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Ledit receveur a pris pour son procureur à la Chambre des Comptes Simon Odebert, clerc, demeurant à Dijon. — Recette des revenus du Val-de-Suzon.

B. 6322. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1462-1463. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Recette de 25 livres de cire que les habitants de Salmaise devaient livrer, chaque année, au châtelain de Talant, pour la confirmation de leurs franchises. — Les habitants de Spoy donnent aussi 25 livres de cire pour leur garde. — Recette : de 12 francs 9 sous, prix de l'amodiation de la terre de Champmoron, moins la chapelle, la justice, les amendes, les confiscations et les autres droits seigneuriaux; — des cens d'avoine dus à Fénay.

B. 6323. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1463-1465. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain. — Recette de 15 gros représentant les quinze corvées dues par les quinze feux de Daix, « dans « la saison d'esbroissier (ébrousser), et escoler (acoler) « les vignes. » — Les mêmes habitants devaient encore chacun une corvée en vendange, et dans toutes les corvées, on leur soignait (fournissait) le pain et l'œuvre. — Le vin de Talant est vendu 2 francs et demi la queue.

B. 6324. (Cahier.) — In-4°, 61 feuillets, papier.

1466-1467. — Talant. — Compte de Guillaume Sappel, châtelain, tant pour l'ordinaire que pour la gruerie. — Recette de 4 francs, prix de l'amodiation de la perrière de Roiches. — Amodiation de la chasse aux lapins dans la garenne de Talant. Il était défendu à l'adjudicataire d'y chasser depuis le 15 février jusqu'au 15 mai, « pour ce « que en ce temps là les coignisses hoirent et font leurs « lapins ; » il ne devait chasser qu'aux chiens, « et filetz rai- « sonnables sans furon (furet) ni feu, » sous peine d'amende arbitraire. — Rôle général des maisons qui devaient droit de perche à Talant. — Ce rôle est régulièrement fait par rang de maison, ce qui peut faciliter le moyen de les reconnaître encore aujourd'hui. — Lettres de franchises accordées en 1216, à la ville de Talant, par Eudes III, duc de Bourgogne.

B. 6325. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, papier.

1479-1480. — Talant. — Compte de Jean Mongin, commis à la recette de la châtellenie par noble Jean Ragnier, seigneur dudit Talant, par don de Louis XI. — Recette d'une réserve de 60 sous sur Champmoron, aliéné à Laurent Blanchard, conseiller maître en la Chambre des Comptes de Dijon. — Rentes payées à messires Jean de Beze et Hugues Ladrey, prêtres, chanoines de la chapelle de Talant.

B. 6326. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1487-1488. — Talant. — Compte de Jean Jehannault, receveur de la châtellenie. — Recette d'une livre de cire que devait annuellement au Roi le chapitre de la chapelle aux Riches de Dijon, sur une pièce de vigne qu'elle avait sur le territoire de cette commune.

B. 6327. (Registre.) — In-folio, 323 feuillets, papier.

1492-1495. — Talant. — Compte de Claude de Rouvray, receveur. — Recette des deniers provenant du bail des vignes du Roi dans cette châtellenie, amodiées par la Chambre des Comptes, les unes à cens annuels et perpétuels, les autres à terme et aux personnes nommées dans ce compte. — Robert de Montcombry donne annuellement pendant douze ans 12 livres 10 sous pour l'amodiation du clos Marosse, contenant 10 journaux de vignes, à raison de 25 sous tournois le journal. — Les religieux de l'abbaye de Saint-Seine, et ceux de Saint-Étienne de Dijon, recevaient annuellement une certaine somme, pour la dîme de vignes situées sur le territoire de Talant. A partir de cette année, ces religieux ne reçoivent rien, attendu, est-il dit en marge par la Chambre des Comptes, que le terrain est inculte, « *quod vinee in estis duobus articulis declarate sunt in ruyna et ideo nichil voluit solvere.*

B. 6328. (Registre.) — In-folio, 179 feuillets, parchemin.

1495-1497. — Talant. — Compte de Claude de Rouvray et de Jean Saumaire. — Noble Nicolas Bouesseau, conseiller du Roi, président en la Chambre des Comptes à Dijon, paye annuellement 50 sous tournois, à cause du bail fait pour douze ans d'une pièce de vigne située à Talant, au lieu dit *En clos menge*, et contenant 3 journaux, au prix de 16 sous 8 deniers le journal. — Donation de la rente de Champmoron, faite par le Roi aux Chartreux de Dijon, « sans lui en rien rendre ne payer « aucune chose, comme appert par la copie des lettres « patentes du Roi, se trouvant au compte de 1493, au « chapitre des deniers rendus et non reçus. »

B. 6329. (Registre.) — In-folio, 225 feuillets, parchemin.

1497-1499. — Talant. — Compte de Jean Saumaire, receveur du bailliage de Dijon. — Le prince d'Orange donne annuellement au Roi un cens de 6 deniers dijonnais et d'une livre de cire, sur la maison qu'il avait à Dijon, rue de la Juiverie, appelée la maison de la Vieille-Monnaie, à côté de celle de Jean de Noidant. — Certains meix et maisons du château sont affranchis du cens, « attendu mesmement qu'ilz estoient « en ruyne et totale démolition, par le moyen des gens de « guerre, qui de longtemps avoient esté en garnison au dit « Talant, lesquelz avoient démolies icelles maisons, prins « et emporté le bois pour leur chauffage... à raison de ce « qu'il n'y demeuroient personne, ains estoient inhabitées. » « — Récompenses accordées aux dénommés dans ce chapitre, pour l'amélioration par eux faites es vignes du « Roi à eulz amodiées pour douze ans. »

B. 6330. (Registre.) — In-folio, 127 feuillets, parchemin.

1499-1501. — Talant. — Compte de Jean Saumaire, receveur ordinaire. — Les dix-huit premiers feuillets signalent beaucoup de meix vacants à Talant. — Michel Hébert, écuyer de cuisine du Roi, a reçu ordre de lui expédier dans son château de Blois 100 queues de vin de Bourgogne, dont 42 du cru de Talant. — Recette de cens au Val-Suzon, au Plain d'Ahuy, à Salmaise, à Spoy et autres lieux de la châtellenie de Talant. — Réparations des serrures de la « grant salle où sont les bastons à feu. »

B. 6331. (Registre.) — In-folio, 215 feuillets, parchemin.

1501-1503. — Talant. — Compte de Jean Saumaire. — Recette du droit de perche du premier rang des maisons de Talant « devers la porte dijonnoise, dite la Porte-Amont, « à la partie des maisons des chanoines de la chapelle du « chastel qui est devers orient. » — « Du 2e rang retour- « nant amont contre la porte dijonnoise, commençant du « rang des chanoines, à la porte dite au Karesment, devers « occident; » — du 3e rang, « commençant à tour des ar- « balestriers, amont la rue, du costé devers les murs « du chastel; » — du 4e rang, « commençant à la partie « d'André Mousseret, à l'opposite devant la maison de Ro- « bert Le Gruet, qui est de costé la porte des arbalestriers, « à commencer à la maison qui fut à André Le Chaucher. » — Paiement de 18 francs, prix d'une pièce d'*Ostade* perse, pour faire deux chappes et une chasuble, pour le service de la chapelle.

B. 6332. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, parchemin.

1506-1507. — Talant. — Compte de Jean Saumaire. — Chretiennot Sambin, de Talant, paie un cens sur un jardin, situé au troisième rang des maisons du châtel. — Recette du droit de perche, sur le troisième rang desdites maisons, « commençant à la partie Perrenot Landriot, du cousté de « la voie commune et devant l'église du dit Talant; — le « sixième rang, appelé le rang Sac-à-vin, « commençant « devant la dite église, de l'autre part, devers orient, par « devant et à l'opposite du rang de la partie de feu Per- « renot Landriet, ci-devant déclarée; » — sur le septième « rang, « commençant à la partie de la maison du curé de « Talant, à commencer au bout du jardin qui est emprès « la dite maison, à la partie du meix ès Perrières et à l'en- « droit d'une ruelle commune par où l'on va de la dite « maison du curé à l'église parochiale du dit Talant. »

B. 6333. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1507-1508.—Talant.— Compte de Jean Saumaire.— Les maisons des six chanoines de la chapelle de Talant étaient dans le premier rang des maisons dudit lieu; elles offraient sur la voie un développement de 7 perches, il y avait au milieu de ces constructions un meix, une grande citerne. Les chanoines ne payaient pas le droit de perche, dont ils avaient été affranchis par le duc Eudes, sous les conditions exprimées dans le compte fini le dernier jour de septembre 1499, folio 3. Ce premier rang contenait quatorze corps de maisons, non compris celles des chanoines.

B. 6334. (Registre.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1508-1509.—Talant.—Compte de Jean Saumaire.— Recette des vins recueillis dans le cru de Talant, aux vendanges de 1508. Ces vignes consistaient dans le grand clos, situé au-dessous de Talant, contenant 25 journaux ; dans le clos de Marosse de 18 journaux; dans le clos Marchand de 5 journaux deux tiers; dans le clos Nievelle de 13 journaux; et dans la vigne de Marcs d'or, contenant 3 journaux, en tout 64 journaux, lesquelles vignes furent mises « ès mains de Monseigneur pour les faire à « ses deniers. » Cette année elles produisirent en tout 3 queues de vin.

B. 6335. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1509-1510.—Talant.—Compte de Jean Saumaire.— Énumération des maisons et meix vacants dans les divers rangs de la ville de Talant. En 1509, les 64 journaux de vignes qu'avait le duc de Bourgogne, à Talant, et qu'il faisait cultiver à ses frais, produisent 29 queues de vin. — Une dépense de 3 queues, faite dans l'hôtel du Roi, « lui estans dans son hostel, à Dijon, au mois de mai 1510.» La queue de vin est vendue 8 livres tournois.

B. 6336. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1510-1511.—Talant.— Compte de Jean Saumaire.— Énumération des sommes non reçues par ledit receveur, à cause de biens vacants. — Il ne perçoit rien d'Odot Margeron, « qui s'estoit absenté du pays de Bourgogne, au « moyen de la bapture faicte à la personne d'un jeune re- « ligieux du couvent des Frères Mineurs de Dijon. » Les biens dudit Odot étaient « en ruyne, ils furent par plusieurs « fois criés au prône, pour être donnés au plus offrant, et « personne n'avoit voulu les mettre à prix. » — Les biens de Montgeot Robin, de Daix, sont improductifs, « pour ce « que estant si très povre à l'heure de son trespas, l'on ne « trouva nul qui voulsit se porter son héritier. » Il alla mourir avec sa femme et ses enfants à l'hôpital du Saint-Esprit, par un temps de peste, « lors règnant audit Daix.»

B. 6337. (Registre.) — In-folio, 114 feuillets, parchemin.

1511-1512.—Talant.— Compte de Jean Saumaire.— Recette de 34 queues de vin, récolté dans les 64 journaux de vignes de la châtellenie. — Vins vendus à noble Ode de Chazerac, écuyer, maître d'hôtel de M. de La Trémouille, lieutenant général et gouverneur pour le Roi en Bourgogne, à raison de 10 livres tournois la queue; — à noble François Gilbert, seigneur de Nouan, maître d'hôtel de M. le prince de Talmont; —vin vendu en détail à 8 et 10 deniers tournois la pinte; — à noble Guyot, sieur de Chevigny, écuyer, lieutenant du château de Dijon. — Jean Martaine, mercier à Dijon, reçoit 100 sous, prix de la vente d'une croix de cuivre, argentée et dorée, et 10 sous pour le bâton peint en rouge, destiné à porter cette croix, pour le service de la chapelle de Talant.

B. 6338. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1513-1515.—Talant.— Compte de Jean Saumaire.— Recette des marcs de la ville de Dijon. — Recette des vins du clos de Chenove.

B. 6339. (Registre.) — In-folio, 117 feuillets, parchemin.

1515-1517.—Talant.—Compte de Jean Saumaire.— Cens payés sur « maisons, meix, curtil et jardin, situés à Daix, par Benigne « Serre, receveur général de Bourgogne, « au lieu de maître Andrey Serre, son père, au lieu de « maître Arnolet Macheco, à cause de sa femme. » — Recette des rentes emphytéotiques. — Rente payée par Jean de Baissey, gruyer de Bourgogne, au lieu de Jean de Molesme, de la chapelle aux Riches de Dijon.

B. 6340. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1521-1522.— Talant.— Compte de Jean Saumaire.— Recette du produit et désignation des contenances des prés de Talant; — de 11 queues et demi de vin, produit du vignoble de Talant, en 1521, et contenant 64 journaux. Il est vendu à un marchand de Dijon, à raison de 12 livres tournois la queue ou les deux poinçons. — Gages des officiers de la châtellenie, receveur, sergents, closier et gardes des bois.

B. 6341. (Registre.) — In-folio, 144 feuillets, parchemin.

1522-1523.—Talant.—Compte de Jean Saumaire.— La principale recette de cette châtellenie consiste dans la levée des droits sur la façade des maisons de Talant, qui payaient 10 sous par perche. — En 1522, les vignes du Roi, à Talant, produisirent 87 poinçons.—Note des vins vendus et distribués en gros, dans les caves du Roi, aux officiers de Mgr le comte de Guise et d'Aumale, à raison de 4 livres le poinçon ou tonneau. — Vente de vin de Talant, faite à Jean de Saulx, seigneur d'Arc-sur-Tille.

B. 6342. (Registre.) — In-folio, 99 feuillets, parchemin.

1523-1524. — Talant. — Compte de Jean Saumaire, rendu par ses héritiers. — Droit de perche payé par Jean Fevrier, homme de guerre de la garnison de Talant. — Au deuxième rang des maisons habitaient Jean Clairet et Jean de Maisières, hommes de guerre de la garnison.—Au quatrième rang demeurait Thevenoi de Villebichot. — Au cinquième Colin Mutet, homme de guerre de la garnison. — Le septième commençait par la cure, qui avait 4 perches deux tiers de façade, de 14 pieds l'une. — Salaire de Jean Guyot, commis à la recette « de l'impôt fait sur le clergé « du diocèse de Langres. »

B. 6343. (Registre.) — In-folio, 134 feuillets, parchemin.

1524-1525. — Talant. — Compte de Jean Saumaire, rendu par ses héritiers. — Antoine Morelot paie l'impôt de la perche sur la maison qu'il avait à Talant, au troisième rang.—Daix-sous-Talant n'a plus de recette, parce que la dite terre a été vendue par maître Hugues Fournier, premier président au parlement de Bourgogne, maître Aubert Carm .in.ıc, conseiller en ladite Cour; Étienne Jacqueron et Bénigne Boisseau, maîtres, et Nicolas Noblet, auditeur des Comptes, commissaires députés en 1522 par le Roi, pour aliéner son domaine jusqu'à concurrence de 6,750 livres, au profit de Jeanne de Serre, dame de Bressey, veuve de noble maître Nicole Girault, conseiller du Roi au sénat de Milan, et cela pour 1,000 livres.

B. 6344. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, parchemin.

1525-1526. — Talant. — Compte trente et unième et dernier de Jean Saumaire, rendu par ses héritiers.—Rappel de l'aliénation de la terre de Daix, vendue à réméré à Mme Jeanne Serre, dame de Bressey, qui devait y jouir « de tous « les fruits, profits, revenus et esmoluments, tailles, rentes, « censes, amendes, poules, courvées, amodiations, justice « totale, haute, moyenne et basse, mère, mixte et impère;» à la charge de la tenir en fief avec foi et hommage.—Cens payé par maître Charles de Chancey, conseiller au Parlement de Paris, sur une maison qu'il avait à Dijon, rue Saint-Jean.— Indemnités accordées aux hoirs de Jean Saumaire, ancien receveur, d'une maison qu'il avait, appelée *Maison de la Confrairie de Talant*, « ou du temps que les Suisses « vindrent devant Dijon, on édifia quattre moulins tant à « chevaulx que à bras, par ordonnance de M. de La Tré- « mouille, gouverneur de la Bourgogne, et aussi y furent « mises plusieurs munitions de guerre, dont elle est en- « core de présent occupée. » — Indemnité pour du terrain pris pour faire une certaine plate-forme à Talant, par ordre de MM. de La Trémouille et de Guise.

B. 6345. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1528-1529. — Talant. — Compte de Zacharie Chappellain, receveur du bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves et Talant. — Cens payé sur une maison de la rue Saint-Jean de Dijon, par Isabeau Machefoin, veuve de messire Jean de Montferrand, laquelle maison avait appartenu à Jean Coustain.

B. 6346. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, parchemin.

1529-1530. — Talant. — Compte de Zacharie Chappellain. — Cens payé par Huguenin Guillot, de Daix, sur une maison située à Dijon, rue des Rabots, dite rue des Chanoines. — Autres, payés sur plusieurs maisons et meix situés dans la rue de la Juiverie; comme aussi des vignes de Bussy et *Marcs-d'Or*, situées sur le territoire de Dijon.

B. 6347. (Registre.) — In-folio, 81 feuillets, parchemin.

1530-1531. — Talant. — Compte de maître Nicolas Raviet, receveur ordinaire du bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves et Talant. — Maître Louis Martin, chanoine et prévôt de la Sainte-Chapelle de Dijon, donne 2 livres de cire sur une maison de la rue de la Juiverie, qu'il tenait de son père. — Claude Taby, procureur, paie une livre de cire sur une maison située dans la même rue, et qu'on appelait la maison du Jeu de paume.—Cens payé par Jean Gastereau, sur une vigne située sur la commune de Dijon, au finage dit *En treppie*, près les Argillières.

B. 6348. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1531-1534. — Talant. — Compte de Nicolas Raviet,

receveur du bailliage de Dijon, des terres royaux de l'Élection de Langres, enclavées au duché de Bourgogne, et de la châtellenie de Talant. — Cens payé par Jean Renard, écuyer, seigneur de Soirans, sur une maison située à Dijon, appartenant naguère aux prêtres de l'église Saint-Jean, touchant celle de feu Jean de Marbeuf.—Payement des fiefs et aumônes assignés sur cette châtellenie.

B. 6349. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1524-1526. — Talant. — Compte de Nicolas Raviet. La Chambre des Comptes a mis en marge qu'à l'avenir le compte de cette châtellenie serait dressé sur le terrier nouvellement rédigé par maître Jacquot, autrement dit Jacob, et Noblet, auditeurs des Comptes.— Un petit jardin est pris à Talant pour faire une porte de la ville. — Le moulin du Val-Suzon est improductif, « pour ce que piéça il est « en ruine. »

B. 6350. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1526-1527. — Talant. — Compte de Jean Bonneau. — La recette est nulle pour la maison de la confrérie, située au premier rang des maisons perchées (c'est-à-dire mesurées à la perche de 24 pieds) de Talant, parce qu'elle avait été occupée « par des moulins à chevaulx et autres, « appartenant au Roi, pour la munition du chastel. »

B. 6351. (Registre.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1545-1546. — Talant. — Compte de Jean Bonneau. — Droit de perche, payé par Antoine Chappellain, homme de guerre de la morte-paie de Talant, sur une maison du premier rang, près de la tour du jardin, du côté de la Portelle. — Recette nulle à l'article de la maison et du meix de Huguenin Bourlée, qui, depuis la présence des Suisses, en 1513, avait été prise pour faire un escalier, pour « aller « à la plate-forme dessus la muraille; » — de 6 deniers et d'une livre de cire, due par le prince d'Orange, sur la maison qu'il avait dans la rue de la Juiverie. — Salaire de Jean Drouot, qui avait employé huit jours à aller à Arnay-le-Duc, à Vitteaux, à Semur, à Saulieu et à Pouilly, dans le bailliage d'Auxois, « porter les lettres des gens du Roi, pour faire crier et publier le charroy des vins du « Roi. »

B. 6352. (Registre.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1551-1552. — Talant. — Compte de feu Étienne Bernard, commis à la recette du bailliage et des châtellenies de Chenôves et Talant, par la Chambre des Comptes, rendu par ses héritiers. — Depuis la visite officielle des maisons de Talant, dont naguère une assez grande quantité ne payaient rien, pour cause de vacance ou pour d'autres raisons, toutes sont maintenant imposées pour la perche. — Modération de droit en faveur d'Oudot Galoiche, dont une partie de l'héritage, situé au premier rang, avait été pris « par ordre du Roi, pour l'aisance de l'artillerie d'une « plate-forme. » — 42 poinçons de vins de Talant sont livrés à Jean Drouot, sommelier du Roi, pour les faire parvenir à la cour de Paris, avec les vins de Chenôves ; — 40 autres sont donnés à Mgr le duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne; — le capitaine de Talant en a 2 pour ses droits « accoutumés. »

B. 6353. (Registre.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1552-1553. — Talant. — Compte de feu Étienne Bernard, rendu par ses héritiers. — Recette de 68 queues et un poinçon, des vins produits par 64 journaux de vignes, du domaine du Roi, à Talant, en 1552, y compris les *Marcs-d'Or*, situées sur le finage de Dijon. On en conduisit à Paris, pour la provision du Roi, 116 poinçons. Les 40 poinçons donnés au duc d'Aumale, gouverneur, furent pris dans les vins de Chenôves. — Tenue des jours de la gruerie, qui eurent lieu à Talant, le mercredi 30 août 1553, auxquels assista messire Jean d'Amoncourt, chevalier, seigneur de Montigny, grand gruyer et maître des Eaux et Forêts, en Bourgogne, avec tous les autres officiers locaux, sergents forestiers, gardes des bois et autres notables personnages.

B. 6354. (Registre.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1553-1555. — Talant. — Compte de Jean Bonneau. — La Chambre des Comptes enjoint audit receveur de « coucher en recette les parties de ses comptes, en meil« leur et plus sommaire langaige, à peine que aucune chose « ne sera taxée des ditz comptes, pour ce que l'on paie au« tant quasi de la façon des ditz comptes que monte la « recette. »—La façon de la grosse du présent compte, contenant 54 feuillets en parchemin (pour un an), au prix de 3 sous le feuillet, est payée 7 livres 16 sous, et le double en papier, à 18 deniers chaque feuillet, est payé 78 sous, et pour le tout on verse 11 livres 14 sous. Il y a donc exagération dans la note de la Chambre des Comptes, qui, folio 53, recevait elle-même pour simple droit d'épice, pour ce même compte, 31 livres 5 sous. — Le procureur général est chargé de faire vider le procès intenté au prince d'Orange, sur les 6 deniers et la livre de cire qu'il devait au Roi, sur une maison située à Dijon, rue de la Juiverie.

B. 6355. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1555-1556. — Talant. — Compte de Jean Bonneau. — Injonctions au receveur d'avoir à reproduire ses lettres d'office et de cautionnement, « à peine de radiation de ses « gages; » — à maître Claude Vincent, auditeur ordinaire, d'achever la commission qu'il avait de terminer la vérification des redevances de Talant; — au receveur, pour la quatrième fois, d'avoir à rédiger ses comptes plus sommairement, sous les peines contenues dans les précédentes apostilles. — « Vu que Claude Maignien n'a pas, conformément « à l'apostille du dernier compte, produit le bail qui lui « étoit demandé, le receveur fera saisir et mettre sous la « main du Roi, l'immeuble que le dit Maignien avoit dans le « 3e rang des meix et maisons de Talant. »

B. 6356. (Registre.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin; 77 feuillets, papier.

1560-1562. — Talant. — Compte de Pierre Le Roi, commis à la recette par la Chambre des Comptes. — La coupe du menu bois de la Garenne de Talant, dont jouissait le capitaine dudit lieu, et qui contenait environ 40 arpents, est vendue au profit du Roi 60 livres tournois. — Mention du procès depuis longtemps pendant, entre le domaine et le prince d'Orange, pour une redevance d'une livre de cire, qu'il devait sur sa maison de la rue de la Juiverie. — Frais de visite des vignes de Talant.

B. 6357. (Cahier.) — In-folio, 67 feuillets, parchemin.

1562-1563. — Talant. — Compte de Pierre Le Roi. — Recette de 125 livres, prix de l'amodiation de la seigneurie de Daix, nouvellement réunie au domaine. — Payements de rentes assignées sur Talant, au profit : de noble Philibert Jacquot, chevalier, conseiller, premier président de la Chambre des Comptes de Dijon; — de noble Chrétien Godran, seigneur de Morveau; — de noble Gérard Sayve, abbé de la Bussière.

B. 6358. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1563-1564. — Talant. — Compte de Jean Berthaut, nommé par lettre de commission de Jean Peyrat, chevalier, conseiller trésorier de France dans la province de Bourgogne. — Réparation de la grande salle des munitions du château. — Payement de 31 livres 5 sous, pour les épices de la Chambre des Comptes.

B. 6359. (Cahier.) — In-folio, 89 feuillets, parchemin.

1567. — Talant. — Compte de Jean Berthaud. — Recette : des foins du pré du Val-d'Ouche, situé derrière le moulin de Vaisson, entre deux eaux, à côté du pré du conseiller Julien, au levant, « selon l'aspect de trois bornes « de pierre y estans présentement, et du costé du « soleil mussant, joignant le pré de Jean Boulée, de Ta- « lant, un terreau entre deux par lequel deuent les eaux « du bief du moulin, tombant en la vieille rivière; » — des deniers du bail des vignes que l'adjudicataire devait payer aux termes fixés, sous peine de 7 sous d'amende.

B. 6360. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1580. — Talant. — Compte de Jean Berthaud, receveur du domaine du Roi. — Depuis 1567 jusqu'en 1580, le receveur n'a rendu aucun compte, « parce que le dit « domaine estoit admodié avec celui de tout le bailliage « de Dijon, à M. Étienne Humbert et Edme Rappelet, qui, « suivant leur bail, en devoient compter. » — La recette est nulle, parce que cette partie du domaine est amodiée à Claude Le Villain, marchand à Dijon.

B. 6361. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, parchemin.

1581-1582. — Talant. — Compte de Jean Berthaut. — Tous les articles de la recette sont terminés par le mot *Néant*, à cause de l'amodiation du domaine, même les articles des rentes assignées au profit : de noble Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement de Dijon; — des héritiers de Jean Joly et de Claude de Saintpère. — Recette de 136 écus 1 livre 13 sous 4 deniers, prix de l'amodiation de cette partie du domaine.

B. 6362. (Registre.) — In-folio, 167 feuillets, parchemin.

1583-1584. — Talant. — Compte de Jean Berthaut. — Tous les articles de la recette sont transcrits, mais constamment suivis du mot *Néant*, à cause de l'amodiation. — Nicolas de La Montagne, capitaine de Talant, reçoit 3 écus 1 livre tournois, pour une queue de vin qu'il avait coutume de prendre chaque année dans les celliers du Roi. — Article rayé faute de quittance. — Ce même article pour l'année suivante se trouve encore porté et biffé, avec cette apostille : « Rayé et ne soit plus couché. »

B. 6363. (Registre.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1588-1589. — Talant. — Compte de Jean Berthaud.

— Rente payée à Benigne Le Compasseur, bourgeois de Dijon. — Nicolas de La Montagne, capitaine de Talant, reçoit 49 écus, en vertu de lettres patentes du Roi, pour la non-jouissance des prés, garenne, colombier et la queue de vin dont il avait coutume de jouir. — Recette de 140 écus, prix de l'amodiation de la châtellenie faite par les présidents et trésoriers généraux de France en Bourgogne.

B. 6364. (Cahier.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1592.—Talant.— Compte de Jean Berthaut, receveur. — Cens sur les bois de Champrouge, situés aux petits et aux grands Rondeaux, payé par Guillaume Nicolas, contrôleur de l'artillerie en Bourgogne. — Gages de messire Loys Couchon, chapelain de Talant. — Payement de la pension accordée par le Roi à maître Jérôme de Xaintonge, procureur du Roi en la gruerie.

B. 6365. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets, papier.

1593. — Talant. — Compte de Jean Berthaut. — Tous les articles de recette et dépense sont suivis du mot *Néant*, à cause de l'amodiation. — Les épices de la Chambre des Comptes n'en sont pas moins, comme par le passé, de 13 écus sous ; —le receveur percevait 7 écus 30 sous, pour la façon et la grosse du présent compte, plus 1 écu deux tiers, à lui ordonnés par les trésoriers, pour avoir dressé par-devant eux l'état du même compte.

B. 6366. (Cahier.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

1594-1596. — Talant. — Comptes de Jean Berthaut. — On voit en tête de ces comptes qu'ils ne furent présentés devant la Chambre qu'en 1602. Ce qui peut faire supposer qu'ils ont été rédigés après coup, et explique leur peu d'intérêt. Cependant on voit au folio 94 què les épices de la Chambre ne sont pas oubliées; elles sont même augmentées « pour l'accrue et réception de deux maîtres des « Comptes et d'un auditeur. »

B. 6367. (Cahier.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1601-1602.—Talant.— Compte de Jean Chrétiennot, receveur de la châtellenie de Talant, rendu à la Chambre des Comptes en 1602, par ledit receveur, assisté de maître Jean Morelet, son procureur, par-devant Guillaume Topin et Claude Pourselet, conseillers auditeurs.--Ce compte ne contient que l'énumération d'articles sans valeur actuelle, à cause de l'amodiation faite à Pierre Chrétiennot, avec la châtellenie de Chenôves, pour 183 écus.

B. 6368. (Cahier.) — In-folio, 149 feuillets, papier.

1603-1604.—Talant.— Compte de Jean Chrétiennot. — Cens dû par noble Olivier Thirion, sur le clos Marchand, contenant 5 journaux un tiers, situé au finage de Talant. Ce vignoble « est délaissé et du tout en désert. » — Rentes payées aux héritiers de Jacques de Vintimille, conseiller au Parlement.

B. 6369. (Cahier.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1605-1607.—Talant.—Compte de Jean Chrétiennot. Ce compte contient, comme les précédents, la désignation de toutes les maisons de Talant, divisées en sept sections, pour le payement de ce que chacune devait pour l'espace qu'elle occupait sur la rue. — Quittance du receveur de Mgr le cardinal de Givry, abbé de Saint-Benigne de Dijon, qui déclare avoir reçu les 10 sous que le Roi lui devait chaque année. Jusqu'ici cet article avait été biffé faute de quittance.

B. 6370. (Cahier.) — In-folio, 162 feuillets, papier.

1608-1610.—Talant.—Compte de maître Jean Chrétiennot, receveur du domaine du bailliage de Dijon. — Nicolas Hallard, sergent de la mairie de Dijon, fermier de tout le revenu du Roi dans les châtellenies de Chenôves et Talant, donne une partie de 261 livres, prix de son adjudication.— Le revenu de la terre de Daix avait été aliéné à perpétuité au président Jacquot.

B. 6371. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, papier.

1611-1612. — Talant. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur du bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenôves et de Talant. — Recette de partie de 250 livres, somme à laquelle la ferme de la châtellenie de Chenôves et Talant avait été adjugée à Philibert Du Guignain.

B. 6372. (Cahier.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1613-1614. — Talant. — Compte de Jean Chrétiennot. — Recette du prix de la ferme adjugée, comme au dernier compte, par les trésoriers généraux de France en Bourgogne. — Doivent être retranchées de la recette les 48 livres représentant le revenu du pré du Val-d'Ouche, dont jouissait le vicomte de Tavannes, capitaine du château. — Le prix de la ferme est augmenté.

B. 6373. (Cahier.) — In-folio, 154 feuillets, papier.

1615. — Talant. — Compte de Pierre Mouton, pourvu par le Roi de l'office de receveur alternatif du domaine du Roi au bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenôves et de Talant. — L'adjudicataire de la ferme est maître Jean Monniot, qui donne pendant trois ans 200 livres. — Les gages d'Antoine Gerbaut, desservant de la chapelle du Roi, à Talant, sont biffés faute de quittance.

B. 6374. (Cahier.) — In-folio, 171 feuillets, papier.

1616-1617. — Talant. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur ancien: la façon du compte s'élève à 15 livres 11 sous 8 deniers; — le droit d'épices de la Chambre à 41 livres 5 sous; — le droit du procureur comptable à 4 livres; — les frais de la copie de l'état au vrai s'élèvent à 4 livres. — La recette ne consiste qu'en la somme de 80 livres.

B. 6375. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, papier.

1618. — Talant. — Compte de Jean Chrétiennot, receveur ancien. — L'amodiation des revenus du Roi, pour les châtellenies de Chenôves et Talant, a été accordée à maître Philibert Monniot pour 200 livres pour trois années. — Rôle détaillé des maisons et jardins de Talant qui devaient le cens des perches.

B. 6376. (Registre.) — In-folio, 234 feuillets, papier.

1619-1620. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis par les trésoriers généraux de France en Bourgogne à cette recette, à la place de maître Pierre Mouton, receveur alternatif. — Sont données 60 livres, par maître Jean Monniot, bourgeois de Dijon, fermier général du revenu des châtellenies de Chenôves et Talant, qui en avait obtenu l'amodiation pour 200 francs, payables dans les trois ans de la ferme. — Certificat des échevins de Talant, qui affirme que les services religieux qu'on avait coutume de faire en la chapelle de Talant, avaient eu lieu en l'église, « à cause des ruines arrivées en icelle chapelle. »

B. 6377. (Registre.) — In-folio, 272 feuillets, papier.

1621-1622. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis à cette recette par les trésoriers généraux de France, au Bureau des finances établi à Dijon. — Messire Jean Bris, curé de Talant, déclare tenir maison au septième rang de la division de la ville, à la charge d'un anniversaire, comprenant des vigiles à neuf leçons et une grand'messe du Saint-Esprit.

B. 6378. (Registre.) — In-folio, 235 feuillets, papier.

1623-1624. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis à la recette. — Recette fictive d'une livre de cire, sur un meix vide situé au deuxième rang des maisons de Talant, lequel était en jardin, contenant 5 perches de face et ayant appartenu à Guillaume Langeolet, qui ne devait que cette livre de cire chaque année « parce que d'ancien- « neté il avait été affranchi, » à cette condition. — Payement de 18 livres pour les gages de Pierre Mouton, receveur de la châtellenie, et de 18 autres livres au profit de Jean Chrétiennot, receveur de la même châtellenie; — il y avait deux receveurs alternatifs, rétribués tous les ans, quoiqu'un seul fût en exercice.

B. 6379. (Cahier.) — In-folio, 142 feuillets, papier.

1625. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis à la recette fictive, bien qu'il y ait deux receveurs. — Maître Sébastien Boyer, bourgeois de Dijon, fermier des châtellenies de Chenôves et Talant, paie une partie de son bail, qui était de 200 livres. — M. le vicomte de Tavannes continue à jouir du pré du Val-d'Ouche. — Le colombier du Roi, à Talant, ne produit rien à son profit, « parce qu'il est occupé « par le vicomte de Tavannes, capitaine de Talant. » — Le clos des Arcs-d'Or, contenant 3 journaux, devait 18 livres de cens.

B. 6380. (Cahier.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1627. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis. — Recette fictive des revenus de Daix; quoique cette seigneurie fût aliénée, elle était portée en compte, afin de protéger les droits de l'avenir. — Vivant De Villebichot, curé de Talant, reçoit 56 livres pour la desserte, dans son église, des services fondés dans la chapelle démolie.

B. 6381. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, papier.

1630. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot. — La ferme de la châtellenie de Chenôves et Talant avait été adjugée pour 300 livres. — Rente assignée au profit de maître Benigne Le Compasseur, bourgeois de Dijon.

B. 6382. (Cahier.) — In-folio, 147 feuillets, papier.

1631. — Talant. — Compte de Paris Regnault, commis à cette recette par les trésoriers généraux de France, au lieu de Pierre Mouton. — Maître Sébastien Bouhier, bour-

geois de Dijon, fermier des châtellenies de Chenôves et Talant, donne 292 livres pour son bail, chaque année, et pendant six ans. — On avait réservé au profit du Roi la vente des bois, les amendes, les épaves, les confiscations, les lods, les bâtardises, les légitimations, les cens dus sur les clos des vignes du Roi, vendues ou aliénées.— Modération au profit du fermier, « à cause de la non jouis- « sance, provenant des maladies contagieuses et des mor- « talités advenues es ditz lieux de Chenôves et Talant, et en « sa maison, pendant l'année 1631. »

B. 6383. (Cahier.) — In-folio, 143 feuillets, papier.

1632. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté et affirmé par lui en personne, assisté de maître Jean Morelet, son procureur, par-devant Adam Poyrot et Damien Naissant, conseillers, maîtres et auditeurs, commissaires députés par la Chambre pour l'examen du présent compte, le 15 mai 1634.—Recette de 41 livres 5 sous, faite par Gilbert de Pringles, receveur des épices de la Chambre des Comptes.—Le procureur reçoit 15 livres pour son assistance à la clôture de ce compte, et le receveur en reçoit autant, indépendamment de ses gages ordinaires.

B. 6384. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, papier.

1633. — Talant. — Compte de Paris Regnault, rédigé d'après l'état au vrai du Bureau des finances. —Le vicomte de Tavannes, capitaine du château démoli, continue à jouir du pré situé sur les bords de l'Ouche, à côté du moulin de Vaisson. — Le bénéfice de la vaine pâture du bois de Haute-Serve, a été aliéné avec la seigneurie de Daix.— Le prieuré de Bonveau avait 24 pintes d'huile de noix sur les revenus de la seigneurie de Daix, aliénée à M. Jacquot, conseiller du Roi en ses conseils, et premier président en sa Chambre des Comptes de Dijon.

B. 6385. (Cahier.) — In-folio, 132 feuillets, papier.

1638. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot.— La ferme de Chenôves et de Talant avait été donnée par les trésoriers généraux de France à maître Jacques Lorry, pour 290 livres. — Le deuxième rang des maisons de Talant commençait par une maison à deux pignons, accompagnée d'un meix vide, qui, aux termes de l'ancien terrier, appartenait à Jean de Puligny, et qui, cette année, était à la veuve Richard Fourmereau. — Réduction faite sur les redevances de Spoy, « à cause des ruines arrivées par l'ar- « mée de Galas. »

B. 6386. (Cahier.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1639. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté par lui en personne, assisté de son procureur, Pierre Le Grand, par-devant Étienne Pérard et Louis Maillot, conseillers, maîtres, et auditeurs, députés pour l'audition de ce compte. — Recette fictive d'un cens, dû par les héritiers de feu le marquis de Mirebeau, sur une maison qu'il avait à Dijon, rue de la Corroierie, appelée maison des Boudiers. — La pension du procureur du Roi en la gruerie n'est pas payée faute de fonds, comme les années précédentes.

B. 6387. (Cahier.) — In-folio, 140 feuillets, papier.

1640. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot, rendu par lui, assisté de Pierre Le Grand, son procureur, par-devant Guillaume Millière et Claude Morelet, députés par la Chambre des Comptes, en 1642. — Ledit compte : « clos en Grand Bureau, où estoient Messieurs Le Grand, « procureur, premier, Lesnet et Morland, présidents, Mo- « relet, Perard, Joly, Boillet, Loppin, Drouhas, Sogrot, « Fitzjean, Maire, Guyet, Pouffier, Lantin, Humbert, Tho- « mas, Jacquot, Bouhin et nous, commissaires députés... « signé : Le Grand, Millière et Morelet. »

B. 6388. (Cahier.) — In-folio, 165 feuillets, papier.

1643. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot.— Description des maisons et jardins de Talant assujettis au cens. — Le procureur de la fabrique de l'église de Talant reçoit 10 livres, qu'il avait coutume de prendre annuellement, pour le luminaire de la chapelle du Roi.

B. 6389. (Cahier.) — In-folio, 157 feuillets, papier.

1644. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté par Pierre Le Grand, son procureur fondé de pouvoir, par-devant Étienne Fitzjean et Jean Beau, commis par la Chambre des Comptes. — Recette fictive du droit de perche, sur « deux petites maisons à deux frestes, fermes « qui appartenoient aux religieux du Temple de Dijon, si- « tuées à Talant, au troisième rang des maisons, lequel « commençoit à la tour des arbalétriers, devant la tour, « du côté de la muraille du château. »

B. 6390. (Cahier.) — In-folio, 141 feuillets, papier.

1645. — Talant. — Compte de Jacques Chrétiennot, présenté par lui et son procureur, par-devant Étienne Fritz-

jean, seigneur des Grandes-Maisons, et Nicolas Thoulouse, députés de la Chambre des Comptes, pour l'audition de ce compte. — Rentes assignées au profit des ayants cause de Jacques de Vintimille, de Claude Saintpère, à Simon Le Grand et à Benigne Le Compasseur.

B. 6391. (Cahier.) — In-folio, 110 feuillets, papier.

1646. — Talant. — Compte de Bernard Philippe, commis à cette recette par les trésoriers généraux de France, au Bureau des finances de Dijon, présenté par lui, assisté de Bénigne Jacquemin, son procureur, par-devant Étienne Pérard et Jean Robert, députés pour l'audition de ce compte. — Recette fictive de ce que devaient au domaine les habitants de Val-de-Suzon, du Plain-d'Ahuy, de Salmaise, de Spoy.

B. 6392. (Cahier.) — In-folio, 118 feuillets, papier.

1652. — Talant. — Compte de Bernard Pepin, receveur des domaines du Roi pour les châtellenies de Chenôves, Talant, Brasey, Saulx-le-Duc, présenté par-devant Pierre Loppin et François Bizot-Morelle, délégués pour l'examen de ce compte. — Requête de Claude Gallot, curé de Talant, chapelain de la chapelle du Roi, fondée en ladite église, par laquelle il demande aux président et trésoriers à être payé de ses droits de desserte. — Attestation des échevins dudit lieu, qui certifient que le service a été régulièrement fait.

B. 6393. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, papier.

1658. — Talant. — Compte de Pierre Le Grand. — Noël Thoridenet, huissier au Bureau des finances, était fermier des châtellenies de Chenôves et de Talant pour 290 livres. — La grange de Changey, dont les tenanciers étaient les héritiers de Jean de Saint-Marceau et Philippe Chasot, devait un cens, qui avait été aliéné avec la seigneurie de Daix.

B. 6394. (Cahier.) — In-folio, 136 feuillets, papier.

1659. — Talant. — Compte de Pierre Le Grand, receveur alternatif, présenté par lui en personne, assisté d'Edme Myette, son procureur, le 4 juillet 1668, par-devant Denis-Enoch Virey et Philippe de Requeleyne, députés par la Chambre des Comptes pour l'examen de ce compte. — Pierre Thoridenet, fermier de la châtellenie, donne sept-vingt-cinq livres par an, et pendant six ans, pour cette amodiation. — Rente assignée, payée aux ayants cause du conseiller Jacques de Vintimille.

B. 6395. (Cahier.) — In-folio, 127 feuillets, papier.

1661. — Talant. — Compte de Pierre Le Grand, receveur du domaine. — Recette fictive des deniers provenant des baux à cens des vignes de Sa Majesté, situées à Talant, payables à la Saint-Martin d'hiver, sous peine de 7 sous d'amende, lesquelles vignes étaient autrefois cultivées aux frais du Roi, mais qui, depuis, avaient été données à cens. — Le receveur reçoit 9 livres de gages ; sa recette consiste à recevoir le prix de la ferme de la châtellenie.

B. 6396. (Registre.) — In-folio, 261 feuillets, papier.

1662. — Talant. — Compte de Pierre Le Grand. — Pierre Viard et François Garreau, son gendre, fermiers de la châtellenie de Talant, donnent 125 livres, prix annuel de cette amodiation. — Énumération, par rang, des maisons et jardins de Talant, aboutissant sur des rues, et devant, à cause de cela, une redevance de 10 sous par perche. — Rente assignée au profit de maître Simon Fèvret. — Frais pour l'entretien du luminaire de la chapelle du Roi.

B. 6397. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1379-1383. — Thaix. — Compte de Jean Gueneau, châtelain de Thaix, Billy et Corvol-L'Orgueilleux. — La recette consiste dans les deniers de la prévôté de Thaix, affermée 21 livres ; dans ceux des rentes et des tailles ; dans les revenus du moulin, des fossés, des bois et des épaves. — Recette de la « queste des dix hommes de Billy, « qui se paie de 7 en 7 ans, et se questent à volonté. » — La dépense consiste dans les gages du châtelain receveur ; de Pierre Prudhomme, procureur et avocat en la Cour de l'official d'Auxerre, « pour soustenir et deffendre les hommes « de Madame. — Recette de froment à Billy. — Recette « de la mareschaussée de Billy, de Savigny de Chasé et la « Villeneuve, c'est assavoir, que ungs chascuns feux doit « un bichet de froment, et trois d'avoine, et se il gaigne de « charrue, il doit un bichet de froment et trois d'avoine ; « et la femme vove en doit autant, si elle gaigne de char- « rue, et si elle ne gaigne de charrue, elle ne doit que un « bichet de froment et un d'avoine. »

B. 6398. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, parchemin.

1385-1395. — Thaix. — Compte de Jean Gueneau, institué par lettres de Philippe, fils du Roi de France, duc de Bourgogne. — Recette des cens de 45 arpents de vignes, situés à Billy, « que le seigneur donna à planter en vignes, « pour 6 deniers l'arpent, et devoit prendre ledit seigneur

« la huitième partie desdites vignes, et les povoit oster à « ceulx qui les tenoient, s'ils ne les avoient taillées en « mars, lesquels 45 arpents sont et demeurent en chaume « à faire et labourer de pièces, tant pour mortalité que « pour guerre. »

B. 6399. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1396-1400. — Thaix. — Compte de Colas de Montformois, châtelain de Thaix, Billy et Corvol-L'Orgueilleux, pour le duc de Bourgogne, ayant le gouvernement du comte de Nevers, baron de Donzy, son fils aîné. — Les lettres de l'office données par Philippe, duc de Bourgogne, portent qu'il est aussi nommé « garde des comptes, chartres et au« tres escriptures de la baronnerie de Donzy, estant au « chastaul de Druy. » — La terre de Fondelins était à M. Jean du Gué, chevalier, jadis chambellan de M. de Flandres, et alors duc de Bourgogne, qui lui en avait fait don.—Frais et dépenses « d'environ 60 personnes estranges « qui, par ordonnance de Messeigneurs les conservateurs « de Nivernois et de Donziois et du bailli dudit Donziois, « furent assemblés pour deffaire et veoir deffaire un cas « de nouvelleté, par mandement royal, impétré par mondit « seigneur, à l'encontre de Jehan de Blois, escuyer, sei« gneur de Trucy, qui est en la souveraineté et ressort de « mondit seigneur, un scel authentique, et institué garde « desditz seaulx et tabellions, pour recevoir tous con« traulx, au détriment du scel du Duc, en la châtellenie « de Clamecy. »

B. 6400. (Cahier.) — In-4°, 52 feuillets, papier.

1400-1403. — Thaix. — Compte de Huguenin Le Louat, châtelain, institué par lettres du duc Philippe le Hardi. — Dépenses faites pour les hommes répartiteurs des tailles, et « cognoissans la faculté des hommes serfs, « de mondit seigneur. » — Recette de 20 sous tournois, pour la vente d'une vache d'épave, venue et trouvée à Thaix, et vendue au profit du duc de Bourgogne. — Un mouton d'épave vendu 5 sous tournois.

B. 6401. (Cahier.) — In-4°, 37 feuillets, papier.

1404-1405. — Tonnerre. — Compte de Jean Lehure, receveur dudit comté, pour noble et puissant baron, Mgr le comte de Tonnerre, seigneur de Châtelbelin.— Recette des châtellenies : de Tonnerre;—de Cruzy; — de Laignes et de Griselles; — de Chaonnes et de Ricey; — gages de maître François Le Peurrier, bailli de Tonnerre; —Sœur Jeanne de Toulouse, prieure de l'hôpital de Notre-Dame de Fontenille de Tonnerre, ayant le gouvernement de Mlle Marguerite de Chalon, reçoit 56 livres. — Guillaume de Chalon, chevalier, frère aîné du comte de Tonnerre, commandeur de la commanderie de Maubiz, reçoit 22 livres. — Dépenses faites à Laignes, depuis le 8 mars 1404, jusqu'au 15 mai, par Jean de Chalon, chevalier, frère dudit comte, et par ses gens et officiers. — Recette de 370 livres de cire.

B. 6402. (Cahier). — In-folio, 42 feuillets, papier.

1423. — Tonnerre. — Compte de Jean Vignier, receveur du comté de Tonnerre pour le duc de Bourgogne, pour douze jours entiers, du 11 au 23 octobre 1423 « que icelle « conté avec plusieurs châtellenies, furent baillés à Madame « de Guyenne. »— Rôle des individus qui devaient verser quelque chose entre les mains du receveur, soit en argent, soit en nature.

B. 6403. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, papier.

1423-1424. — Tonnerre.— Compte de Jean Vignier, receveur du comté pour le duc de Touraine, comte de Richemond et d'Ivry, et Marguerite de Bourgogne, sa femme, qui, suivant lettres patentes du duc de Bourgogne, en 1423, avaient reçu en mariage les revenus du comté de Tonnerre, des châtellenies de Cruzy, Laignes et Griselles, des villes et châteaux de Montbard, Pouilly, Aignay-le-Duc, Duême, Aignay, Saint-Marc, Glennes et Roussillon. —Gages : de Nicolas Briffaut, receveur général de M. de Richemond; de Maurice de Langineurs, écuyer, capitaine du château de Tonnerre.—Salaire de Guiot Estibourg, prévôt de Chalon-sur-Saône, « pour la mission dudit prévôt à faire l'exécu« tion du bastard de Burrey et trois ses compaignons, mis « à exécution au pont d'Etrochey, près dudit Chastillon, « et à la justice d'illeue, le jour de la nativité Saint-Jean« Baptiste, 1424, par certification de Guillaume Giffart, « chevalier, conseiller et chambellan de M. de Thorenne, et « son bailly et gruyer général, en ses terres et comté de Ton« nerrois. » — Façon des sceaux du tabellionnage de la comté de Tonnerre, aux armes de M. de Richemont.

B. 6404. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1424-1425. — Tonnerre. — Compte de Jean Vignier, receveur du comté de Tonnerre pour M. de Richemont ; ledit Vignier était châtelain de Duême et des châtellenies de Saint-Marc, Crusy, Laignes et Griselles.—Recette des gîtes et des viries (nourriture) de la terre de Pothières, où se trouvaient Pothières, Bouix, Noiron, Gomméville, Charrey,

Villars le Pautes, Vix.—Voyages faits par messire Jean de Ray, seigneur de Velexon, gouverneur du comté de Tonnerre pour le duc de Bourgogne, depuis le 1er juin 1425 jusqu'au 31 décembre suivant, à Tonnerre, à Aignay-le-Duc, à Duême et ailleurs, « pour avoir conseil et advis avec les « gens du Conseil et officiers de mon dit seigneur, à la garde « des lieux dessus diz, à l'encontre des ennemis Angloiz « et autres gens d'armes, estans es diz pays, par ordon- « nance de M. de Richemond. »

B. 6405. (Cahier.) — In-4°, 11 feuillets, parchemin.

1352-1353. — Verdun-sur-le-Doubs. — Compte de Jean de Pluvault, châtelain de Verdun pour Madame la Reine, ayant le gouvernement du duché de Bourgogne. — Recette de l'amodiation des fours de Verdun, des porteaux (petits ports) de Bragny, du péage, des tailles, des rivières de Saône et Doubs.— Payement de 157 livres, à messires Jacques, Hugues et Henri de Vienne, chevaliers.—Deniers payés au châtelain et à Jean Le Petit de Pluvault, son frère, « qui furent mandés de monseigneur le gouverneur, pour « aller en armes avec li à Greil (Gray), le 6 août 1352. » — Le florin de Florence est compté pour 26 sous, ailleurs pour 38 et 22 sous. — Dépenses faites par le châtelain, à Chaussin, où il demeura trois jours, pour une journée tenue contre Eude de Verdun, qui fut mis en la « main de « Madame, par commission de M. le chancelier et de « M. Étienne de Musigny, pour défaut de ce que li soignor « de Verdun n'avoit accompli l'ordonnance de Madame la « Royne, touchant le fait d'eulx et des soignors de Vienne, « *propter inobedentiam eorum, maxime quod ipsi dixerant* » *quod nisi Castellanus amoveret de turre Viriduni pri-* « *sionarios qui erant ibi ex parte Domine Regine, ipsi* « *projicerant eum per fenestras extra turrim et etiam per* « *aliquas conjecturas dubitabatur quin ipsi vellent dictum* « *castellanum et villam de Verduno tradere aliquibus ex-* « *traneis.* »

B. 6406. (Cahier.) — In-4°, 32 feuillets, parchemin.

1356-1359. —Verdun.— Compte de Renaud, dit Colars de Meursault, châtelain de Verdun, institué par le comte de Joigny, gouverneur du duché de Bourgogne. — Voyages : d'Étienne de Vandenesse, qui était allé à Verdun, « pour sentencier plusieurs faiz et causes qui estoient entre « les hommes de la terre de Verdun; » — du receveur qui était allé à Dijon demander au gouverneur des lettres pour le bailli de Chalon et autres, « au bailliage de la Contey, sur « aucuns gaigeurs et mesfaiteurs, qui courroient de jour en « jour en la dite terre.»—Recette des rentes de ladite terre, appartenant au duc de Bourgogne, conjointement avec Robert de Verdun, chanoine de Noyon, et Mme Alaiz de Verdun, femme de Jean de Sainte-Croix.—Dépenses faites par le châtelain « en poursuivant la proie de Sonères (Sau- « nières) et de Sermesse, et plusieurs hommes pris par « M. Jean de Mailley et Guillaume d'Arbonnay, la semaine « de la Saint-Michel, 1357. » — La proie consistait en 66 grosses bêtes et trois prisonniers. — Dépenses du vacher qui avait ramené lesdites vaches et les avait gardées « en la « montagne dessus Voitour, en l'une des granges de l'ab- » besse du Château-Châlons. »— Frais du crieur, qui avait publié, de par le duc, au marché de Bellevêvre, « que se « nulz avoit des dites bestes, il falloit qu'iz les amenent, « sous peine de perdre corps et leur avoir, à Fontenay. »

B. 6407. (Cahier.) — In-4°, 24 feuillets, papier.

1360-1361.—Verdun. — Compte de Regaut Colard, de Meursault.—Mission « pour faire un chauffaut (bâtisse en « charpente) sur l'entrée de Verdun, du côté de la Saône. »— Richard de Voitour, bailli et conseiller de Verdun, reçoit 10 florins de gages. —On paie 63 florins à M. de Sainte-Croix, en 1360 « pour despens de lui et de 110 glaives « qui amenèrent Messires Girard de Marey et Jacques « de Baudoncourt, de Montréal à Sonères. »

B. 6408. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets.

1367-1368. — Verdun. — Compte de Regnault Colard. — Gages du châtelain, comme capitaine de la ville de Verdun, établi par lettres du duc de Bourgogne le 24 novembre 1366, « au prix de 100 florins par an, parmi les- « quelz lediz capitaine doit tenir continuellement avec li, « gentihomme armé, desquelz cent florins, 50 doibvent « estre prins sur Mons. le duc, et les 50 autres chez mes- « sire Jean de Sainte-Croix. »— Dépenses « pour clorre et « fermer de mur le chastel de Verdun, entre monseigneur « le Duc et M. Jean de Sainte-Croix, faites en vertu d'une « commission de Gérard de Longchamp, bailli de Chalon.» —Olivier de Jussey, seigneur de Rochefort, était alors bailli du Dijonnais.

B. 6409. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1371-1374.—Verdun.—« C'est li comptes Regnaud « Colard de Murexault, chastellain de Monseigneur le duc « de Bourgogne, pour le gouvernement de la cinquiesme « partie, par indivis, que prent mon dit seigneur, des ren- « tes, yssues, profiz et esmolumenz, de la terre de Verdun, « avec messire Jehan de Sainte-Croix, à cause de dame Au-

« laïx de Verdun, sa femme. » — « Les gens de noble dame « Isabaul d'Anton, pour cause des garres ne reçurent pas « la rente qui lui étoit due. » — Recette des revenus de la terre de Baix (Bey), « laquelle fut de messires Mille de « Montenceaume et de Villequant, son frère, » confisqués pour leur forfaiture, au profit du duc de Bourgogne. Cette recette est fictive, « car la mère des dessus diz, appelée « dame Hugue Sauvoignote, demeurant à Beix, la tient en « douaire; et après son trespassement, doit revenir au dit « Monseigneur et duc. »

B. 6410. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1374-1376. — Verdun. — Compte de Regnaud Colard, châtelain de Verdun, appartenant au duc de Bourgogne, « par l'acquêt naguère fait de feu noble Eudes de « Verdun. » — Recettes faites : à ville de Bordes, près Verdun; — à Saunières; — à Bragny, que le duc avait acquis du seigneur de Saint-Trivier en Dombes. — Rôle détaillé des individus ayant payé les redevances, et des sommes que chacun avait versées.

B. 6411. (Cahier.) — In-4°, 6 feuillets, parchemin.

1376. — Verdun. — Compte de Jean Bout-en-Joue, prêtre, commis à la recette, par lettres de Jean de Villers, écuyer, bailli et maître des foires de Chalon. — Recette de 25 francs d'or, prix de l'amodiation de la prévôté de Verdun.

B. 6412. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1377. — Verdun. — Compte de Guillaume de Mavilly, châtelain, pour les terres de Bey et de Marnay-lez-Chalon, naguère acquises par le duc de Bourgogne. — Ordre audit châtelain de se rendre dans ces terres pour en préciser la valeur. — Ces seigneuries furent données par le duc aux Chartreux de Dijon, pour leur fondation.

B. 6413. (Cahier.) — In-folio, 91 feuillets.

1391-1392. — Verdun. — Compte de Huguenin Flaichart de Beaune, châtelain et capitaine de Verdun. — Recette de Bragny; — des quintaines de Verdun, « c'est « assavoir du vin vendu en détail, où il y en a trois par an, « durant chascune quinze jours, à les prendre par la ma- » nière qui s'en suit : C'est assavoir, les premières dès les » 20 jours de Noël jusqu'au vendredi avant les Bordes... « Et en un an Monseigneur de Bourgogne en a deux à son « profit, et Messire Jehan de Sainte-Croix, l'autre. Et en « l'année suivante, il n'en a que une, et Messire Jehan de « Sainte-Croix les deux autres. » — des marcs de Verdun. — Gages des gaites, qui ont gardé les marchandises de la foire de Verdun. — Vente de cent vingt-huit poules, ensemble 2 francs 8 gros, à raison d'un quart de gros chacune. — Lettres de Jean d'Auxonne, gruyer de Bourgogne, qui commet Jean de La Mure, de Verdun, pour la vente en détail de la coupe du bois du Buisson de Toiche.

B. 6414. (Registre.) — In-folio, 103 feuillets, parchemin.

1393-1395. — Verdun. — Compte de Guillaume Guespet de Verdun, commis à cette recette par Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant le gouvernement du duché en l'absence du duc, en remplacement de Huguenin Flaichart, « que pour justes causes, le duc avoit fait mettre en « ses prisons. » — Recettes : des cens de la ville de Verjux; — du gîte de Sermesse. — Rôles des marcs de Verdun, répartis par Jean de La Mure et Odot de Nuits, élus du duc de Bourgogne, et de M. de Sainte-Croix, et par Louis Lappenet et Philibert Maillot, élus des bourgeois de Verdun. — Lettres de Philippe, duc de Bourgogne, datées de Paris le 18 février 1394/5, par lesquelles il nomme capitaine et châtelain de Verdun Jean Pannelx, son amé valet de chambre, sommelier de son échansonnerie; mais comme « estans sur les lieux, n'estant point clerc, il ne put bon- « nement exercer, il se trait devers le chancelier, l'évêque « d'Arras, et le supplia qu'il feust déchargié du dit office; » Guillaume Guespet fut continué dans les fonctions qu'il avait précédemment exercées.

B. 6415. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1395-1397. — Verdun. — Compte de Guillaume Guespet, châtelain et capitaine. — Messire Jean de Sainte-Croix a fait faire deux moulins sur le Doubs, l'un près du châtel de Verdun et de l'église Saint-Jean dudit lieu; l'autre devant Saunières, sur le porteau, où il y avait deux moulins à blé, et où le duc de Bourgogne n'avait aucun droit. — Dame Catherine de l'Espinace, veuve de Messire Girard Damas, chevalier, et dame de Bragny, en partie, reçoit 44 francs, qui lui étaient dus annuellement sur la terre de Verdun. — Rente payée aux pauvres de l'hôpital Saint-Jean de Verdun, aux termes de sa fondation. — Voyages faits par un nommé Philibert Bonnin, de Verdun, à La Perrière, à Auxonne, à Pontailler, à Chaussin, pour y porter les lettres du duc, adressées aux habitants, auxquels il demandait « aide pour « le voyage de Mons. de Nevers, darrièrement fait en « Hongrie. » — Recette des tuiles dues au duc, dans la tuilerie de Vaux, dont il avait le cinquième et recevait 21,600

carreaux, 8,800 tuiles plates et 70 fretières. Le duc et ses *partenaires* fournissaient le bois pour cuire les carreaux et briques.

B. 6416. (Cahier.) — In-folio. 56 feuillets, parchemin.

1397-1398.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespel, châtelain et capitaine. — Jean Baudouin, de Beaune, reçoit 100 francs d'or que mondit seigneur lui avait donnés, pour un commandement, daté de Plaisance, le 8 mai 1387. — Frais d'une journée tenue à Chalon, à cause des pannonceaux que le duc de Bourgogne avait fait mettre à Saint-Jean de Verdun, en la terre de l'évêque de Chalon, et dont ce prélat s'était plaint. — Frais pour l'érection du pilori à Verdun, établi au bout du pont dudit lieu, « et fut « fondé dans la rivière du Doubs, pour ce que en la dite « ville, ne au territoire de mon dit seigneur, n'avait place « où l'on peust bonnement le drescier, pour qu'il feust en « la vue des gens venanz au marchée. »

B. 6417. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1398-1399.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet, pour la gruerie. — Voyage fait à Dole par ledit châtelain, pour avertir le Parlement, qui y siégeait alors, que l'évêque de Chalon avait fait ajourner le duc de Bourgogne au Parlement de Paris. — Henri Bernardin, prévôt de Verdun pour le duc de Bourgogne, reçoit 65 sous tournois, pour avoir fait exéc. ter Iean des Motiers de Cambray, convaincu de vol. — Verrières aux armes du duc et de la duchesse de Bourgogne, mises aux fenêtres du château de Verdun.

B. 6418. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1399-1400. – Verdun.— Compte de Guillaume Guespet. — Recette des « eschoites de gens de mainmorte, « de bastards, et des confiscations advenues à Verdun, dans « cette année. » Ce chapitre comprend dix-neuf articles, qui produisent, au profit du Trésor, 574 francs.—Voyages du châtelain à Chalon: pour y porter certaines informations contre un individu, qui avait volé des porcs à la foire de Ciel, et savoir s'il devait être pris et mis à la question; — pour porter audit lieu les confessions du coupable, et « sça- « voir s'il avoit desservy mort, et fut délibéré qu'il avoit « gaigné mort. »

B. 6419. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1400-1401. – Verdun.— Compte de Guillaume Guespet.—Perrenot de La Coudre, de Chalon, paye une amende de 1 franc, « pour ce qu'il avoit acheté 7 boisseaux de blé, « et ne les vouloit payer.»— Pension de 300 francs, payée à Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, conseiller et maître des requêtes du duc de Bourgogne, à cause de sesdits offices.— Autre de 60 francs d'or, payée à Jean Baudouin, de Beaune, en vertu de lettres du duc de Bourgogne, datées de Lille, le 13 février 1397. — Lettres du duc de Bourgogne, datées d'Arras, 4 juillet 1401, par lesquelles il augmente les gages du capitaine-châtelain de Verdun. — Voyage fait par Étienne Pillot de Besançon, « pour avoir « l'absolution de Guillaume Fleury, qui s'estoit noié dans « le Doubs, et dont on n'avoit pu retrouver le corps. » — Six douzaines de pains, donnés à des ouvriers, sont payés ensemble 9 gros.

B. 6420. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1401-1402.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet, pour la châtellenie et la gruerie. — Paiement de 10 livres viennoises, fait à l'église de Saint-Vincent de Chalon, pour la fondation de l'anniversaire de Guillaume de Verdun, chanoine et chantre de Saint-Vincent.— Amendes payées par dix-huit personnes de Saunières et de La Barre, qui avaient refusé de mener de Verdun à Saunières la *charrière du pourtaul* dudit lieu, « qui estoit faite toute neuve.» — Dépenses pour « recoudre la viez charrière du pour- « taul de Saunières.»—Façon d'une charrière neuve (bac), destinée au même petit port de Saunières. — Recette des rentes et tailles dues à Saunières et à La Barre. — Pension de 500 francs payée à maître Jean de Saulx, seigneur de Courtivron, conseiller, maître des requêtes du duc. — Voyage du bailli, de Michel Groat, procureur du duc et leurs valets, et de Richard Chaillonnie, juré de la Cour du Bailliage, qui étaient allés à Verdun, dans l'octave de la Saint-Martin 1402, par ordre du Grand Conseil, pour faire une information contre plusieurs habitants de Verdun, « qui ont attemptez et sont venus contre l'accord entre « eulx et les échevins de Verdun.

B. 6421. (Cahier.) — In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1404-1405. —Verdun.— Compte de Guillaume Guespet. — Le bichot de froment est vendu 14 gros; — publication d'un ordre donné par le Conseil du duc, « lors estans « à la foire chaude de Chalon, que l'on ne laissast aler nulz « grains hors du bailliage de Chalon. » — Frais d'arrestation de faux témoins, qui furent pris pour être fustigés et « pilleresiez (mis au pilori).»—Mandement des gens du Conseil et des Comptes, à Guillaume Guespet, capitaine-châtelain de Verdun, de faire vendre au profit du Trésor ducal

les biens de Thibaut Asinier, lombard et bâtard, récemment décédé, lesquels consistaient en lettres obligatoires et autres objets. Les biens de cette succession considérable étaient situés dans les châtellenies de Verdun, de Beaune, de Pommard et dans d'autres lieux.

B. 6422. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1405-1407.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet, capitaine-châtelain. — Recette des revenus de Guierfans, Perrigny, Bragny, Verjux. — Recette de 4 gros, provenant de la vente d'une coutelesse (coutelas), que Guillaume Damotte avait donnée au grand menestrier de Sermesse. — Indemnités accordées aux habitants des Bordes, en la châtellenie de Verdun, pour les dégâts causés « par « les eaux du Doubs et de la Saône, et pour les tempestes « qui leur avoient noyez et gastez leurs gaignaiges, es dites « deux années. » — Exécution d'un larron appelé Pierre Damotte. — Le pont de Verdun avait été emporté par les eaux, et le pilori qu'il portait entraîné et anéanti.

B. 6423. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, parchemin.

1407-1409.—Verdun.— Compte de Guillaume Guespet. — Recette du produit de la vente des biens d'un boucher de Verdun, mort homme mainmortable du duc de Bourgogne. — Voyage du châtelain, qui était allé « parler « à madame de Sombernon, et traicter avec elle de l'échange « qu'elle faisoit de sa terre de Saint-Jean de Verdun, contre « celle de Chevilly et du port de Paleau, appartenant au « duc de Bourgogne, et au seigneur d'Estrabonne, à cause « de la dame Jeanne de Sainte-Croix. » — Long rôle de la recette « des loux (lods) et remuaiges et dont on doit le « douzième. Et est assavoir que en toutes les villes de la « châtellenie, excepté Verdun et Vergeul (Verjux), tant « seulement, quant l'acheteur promet acquitter le vendeur « du loux, y celui acheteur doibt reloux qui vault le dou- « zième du loux.»—Dépenses pour trente témoins entendus dans un procès intenté contre les habitants de Saint-Maurice, par le duc de Bourgogne, Jeanne de Joux et Jeanne de Sainte-Croix, pour des pâquiers voisins de Guierfans.

B. 6424. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1409-1411.—Verdun.— Compte de Guillaume Guespet.— Payement de la pension de 50 francs d'or, faite par le duc à l'un de ses valets de chambre, Guillaume de Saint-Remy, dit *Pétre*, « désormais ancien ».—Procès criminel de Jeanne, femme de Perrenot Chany, ou Chavy, de Ciel, prisonnière du duc de Bourgogne et de Mme d'Estrabonne, « sous le fait de certaines *charées* (billet écrit en » caractères magiques) et certaines sorcelleries, faites par « la dite femme; laquelle a été exécutée et arce, pour ses « desmérites, et ses biens confisqués. » — Commission du duc Jean, datée d'Arras le 18 mars 1410, à Richard de Chancey, conseiller et maître des requêtes de son hôtel, et à Jean Moreau, commis à la recette générale de Bourgogne, de suspendre de leurs fonctions les receveurs qui ne rendraient pas leurs comptes dans le courant de l'année qui suivait la recette.—Acte de suspension de Guillaume Guespet, « pour aucunes grandes affaires touchant l'armée, que « mon dit seigneur façoit lors, et pour appointer sur le fait « d'aucune deniers nécessaires, pour le paiement des En- « glois, qui lors servoient mon dit seigneur, en la dite ar- « mée. » — Produit de la vente de 2 journaux de terre, confisqués sur Jeannette, femme de Perrenot Chany, laquelle avait été exécutée, et adjugés à son mari, comme plus offrant.

B. 6425. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1411-1413.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet, châtelain et capitaine, réintégré en son office. — Gages de Jean de Maroilles, secrétaire du duc de Bourgogne, de Quentin Menard, de Claude de Saulx, autres secrétaires du duc; — de Huguenin de Marey, écuyer, panetier; — de Guyon de Jay, maître de la Chambre aux deniers de madame la duchesse; — d'Étienne Pasté, auditeur des comptes. — quarante-quatre douzaines de pains, d'un demi-blanc l'un, sont données à cinq cent-soixante-dix corvéables. — Le bichot de froment est vendu 6 gros et demi. — Voyage fait à Paris, à l'occasion du procès de Jeannette, femme de Perrenot Chany, détenue à Verdun, accusée « de sorceries, feux boutés, et autres malvais « crimes. »

B. 6426. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1413-1415.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet. — Rentes payées sur la moitié de la terre de Villargeau. — Recette de 1 franc, produit de la vente d'un taureau d'épave, qui avait été vendu à une foire, et qui, six jours après la vente, était revenu chez l'ancien propriétaire, sans que le nouveau le fit réclamer. — Une petite vache avec son veau, restés d'épave, au profit du duc, à la foire de Ciel, furent vendus 16 gros.

B. 6427. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1415-1417.—Verdun.—Compte de Guillaume Guespet, capitaine-châtelain. — Deux maisons situées à Verdun,

vendues 160 francs, paient 13 francs 4 gros pour les lods. — Amende arbitraire, réduite à 10 francs, payée par Perrenot Moreau, de Saunières, qui avait dit dans un cabaret, « que c'estoit domaige de la vie de Monsieur de Bourgo« gne, pour lequel tant de maul venoient au pays. » — Le duc de Bourgogne fait une pension et donne logement, au Chauffaut de Bragny, à sa cousine, demoiselle Marie d'Ayne, veuve de Guillaume La Marche, et ayant plusieurs enfants. — Payement d'une pension de 50 francs d'or, faite par le duc, à Jean Arnault, son valet de chambre, « pour ce que « pour le fait de la guerre, et pour avoir amé et bien servi « et léaulment mon dit seigneur, icelui varlet avoit encouru « l'indignation de plusieurs grans seigneurs et autres, telle« ment qu'il ne puet demourer en ce réaulme, ne jouir de « ses biens. » — Le fermier du péage de Saunières est indemnisé à cause du défaut de recette occasionné par la présence des gens d'armes, qui avaient détourné les marchands. — Dépenses de sept chevaux du parc de Hesdin, appartenant au duc de Bourgogne, amenés à Verdun par Hamsselin d'Autriche.

B. 6428. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1417-1420. — Verdun. — Compte de Guillaume Guespet. — Amende arbitraire, réduite à 3 francs, payée par un individu qui avait vendu « une faulse toille, laquelle « fut bruslée au marché de Verdun. » Pension faite par le duc, à Regnaud, vicomte de Murat, écuyer, chambellan du duc, pour l'aider à se relever des pertes qu'il avait éprouvées à son service. Il lui donna la jouissance du château de Lantenay pour y demeurer, et en outre une pension de 1,260 francs, c'est-à-dire 1,000 francs sur la châtellenie de Verdun et le reste sur celles de Lantenay et de Fleurey (11 août 1417). — Par lettres datées de Lagny-sur-Marne, le 20 janvier 1418, le duc fait une remise de certaines tailles, en faveur de Jean Nicot, son souffleur de cuisine.

B. 6429. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1419-1420. — Verdun. — Compte de Guillaume Guespet, capitaine-châtelain. — Gages de Jean Palluchon, licencié en lois, conseiller et bailli de toutes les terres de Mme la duchesse de Bourgogne ; — de Perrenot Pelu, capitaine du châtel de Montagu. — Recette des bacs entre l'église et le château de Verdun, des Montots et de Saunières. — Loyers de la maison de la Forge et de celles aux Lombards. — Rôles des marcs dus par les habitants de Verdun. — Impôts levés sur les bancs des drapiers, merciers, pelletiers, bouchers, cordonniers et sauniers.

B. 6430. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1423-1425. — Verdun. — Compte de Guillaume Guespet.—Recette « des marcs appelés la Mise de Verdun, « appartenant singulièrement à mon dit seigneur, qui se li« vrent et se font par quatre prudhommes, ung pour mon« dit seigneur, ung pour madame Jehanne de Sainte-Croix « et deux pour les bourgeois de Verdun. » —Par lettres datées de Vantoux, le 15 avril 1415, le duc de Bourgogne « avoit octroyé aux habitants de Verdun, qu'ilz soient dès « lors en avant quittes dudit mars parmy payant pour ice« luy 5 frans sans les molester, jusqu'à ce que autrement « en soit ordonné. » — Voyage fait à Chalon, pour porter 60 francs, destinés « aux frais de l'armée. »

B. 6431. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1425-1427. — Verdun — Compte de Guillaume Guespet. — Payement de partie des 12 florins, valant 10 francs, donnés à Perrenot Noirot, de Sermesse, amodiateur du *portal* de Saunières, par feu madame la duchesse d'Autriche, naguère dame de Verdun, en considération des peines et frais qu'il a supportés « en faisant la place « dudit portal et sa charrière. » — Gages de Jean de Terrans, conseiller, maître des requêtes de l'hôtel du duc de Bourgogne. — Messire Antoine Palatin de Dyo, seigneur de Saint-Beury et de Bragny en partie, héritier et ayant cause de Hugues de Cousant, chevalier, mari d'Isabeau Damas, reçoit les 55 livres viennoises à elle dues par le duc de Bourgogne, sur la partie de la terre de Verdun qui lui avait appartenu.

B. 6432. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1441-1442. — Verdun. — Compte d'Oudot de Malain, écuyer, châtelain de Verdun et receveur de la gruerie. Nommé par lettres d'Isabelle, duchesse de Bourgogne, « ayant obtenu toutes les terres, chasteaux, forteresses et « dépendances que tenoit sa belle-sœur en assignal de son « mariage, situés es marches de Bourgogne es bailliages de « la Montagne et de l'Auxois. » (Dijon, le 22 mai 1442).— Le bichot est la plus grande mesure des grains ; il contient 8 boisseaux ; tous les blés se mesurent à *rez*, excepté l'avoine qui se mesure moitié à *rez* et l'autre moitié à *comble*. — Recettes de 33 gros, produit de la vente de deux navoils ou navoy (bateaux) trouvés d'épave en la rivière de Saône ; — de 2 francs 4 gros, produit de la vente d'un petit poulain, d'un *robin de broc* (bouquin) et de trois petits porcs, trouvés d'épave à Saunières, après la foire, lesquels

furent gardés quarante jours, pour laisser à ceux à qui ils appartenaient le temps de les réclamer.

B. 6433. (Cahier.) — In-folio, 140 feuillets, parchemin.

1442-1443. — Verdun. — Compte d'Oudot de Malain, châtelain. — Nicolas Rolin, seigneur d'Authume et chancelier de Bourgogne, reçoit une rente à titre de don fait par le duc, assignée sur la seigneurie de Bragny. — Le duc fait aux habitants de Saunières remise de ce qu'ils lui devaient, en considération de leurs digues et chaussées, emportées par la violence d'une inondation. — Réductions du prix du bail du péage de Verdun : au profit du fermier, parce que la Saône et le Doubs avaient gelé pendant l'hiver de 1442 ; — au profit du fermier du port de Saunières, « en considération de ce que le dit portal a peu valu pen- « dant sa ferme, tant pour ce que les eaux ont esté si petites « que chacun passoit la rivière au gué, comme aussi pour « ce que, la plus grande partie du temps, les gens d'armes « ont esté logiez au dit Saunières, par quoy les gens ont « fuy le dit portéaul et alez passer autre part, mesmement « que les glaces, ou temps d'hiver de 1442, ont rompu et « despiécé les batteaulx du dit fermier. » — Payement d'une pension à vie, faite par le duc à Hervé Mériadet, son écuyer d'écurie, auquel il avait donné en même temps la capitainerie de Verdun, rachetable pour une somme de 2,000 francs.

B. 6434. (Cahier.) — In-folio, 82 feuillets, parchemin.

1444-1445. — Verdun. — Compte d'Oudot de Malain, châtelain de Verdun. — Recettes : de 2 francs, prix de la vente d'un taureau d'épave trouvé après la foire de Ciel ; — du prix d'un fond de moulin, « venu d'épave en « la rivière du Doubs, partable en cinquième avec le sei- « gneur de La Cueille. » — Salaire de maître Nycolas Plasmet, exécuteur de la haute justice, venu de Dijon à Verdun pour mettre à mort une femme qui avait tué son enfant.

B. 6435. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Verdun. — Compte de noble Oudot de Malain. — Messire Guillaume de Luyrieux, chevalier, seigneur de La Cueille, héritier de Jeanne de Sainte-Croix, sa mère, veuve de Jean d'Estrabonne, chevalier, donne 50 florins de rente au duc de Bourgogne, qui les avait acquis du seigneur de Montagny, qui les avait sur la terre de Verdun. — Recettes : de 52 sous, provenant de la vente de quatre vingt-quatorze poules, à raison de 4 niquets l'une ; — de 4 gros, prix de vente d'un petit *navoi* (barque) trouvé d'épave sur la Saône ; — du produit de la vaine pâture.

B. 6436. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Verdun. — Compte de noble Oudot de Malain. — Voyage dudit châtelain, « à Beaune es Jours « de Messeigneurs les Auditeurs, le 29 mars 1445, » pour y soutenir les droits de la duchesse contre les religieux de Maizières ; le curé de Saunières ; Richard de Dampmartin, écuyer ; Guillaume Nain, de Verdun, et autres.

B. 6437. (Cahier.) — In-folio, 47 feuillets, parchemin.

1447. — Verdun. — Compte de Claude Roux, châtelain. — Recettes : du portal et de la prévôté de Verjux ; — des tailles abandonnées des Bordes-lez-Verdun ; — des gîtes de Sermesse ; — des rentes fixes de Cornant, Cremelon, Chassagne et Chassignottes, vendues par Eudes de Verdun au duc de Bourgogne, qui les avait données au chapelain de l'hôpital Saint-Jean de Verdun. — Contestation relative aux marcs de Verdun, entre les habitants et le duc de Bourgogne. — Voyage fait par deux délégués de la Chambre des Comptes à Verdun, pour y assister à la levée des marcs, appelés *mises*, qu'on disait grandement diminués.

B. 6438. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Verdun. — Compte d'Oudot de Malain, conseiller du duc, châtelain, receveur de Verdun, nommé par lettres du 5 mars 1447, avec « plein pouvoir d'exercer ou de « faire exercer les Jours et assises de la châtellenie, de dé- « fendre les droits du duc, ses hauteur et seigneurie, de con- « traindre à payer quiconque lui doit quelques redevances. » — Procès-verbal de la prestation de serment du titulaire de la Chambre des Comptes de Dijon. — Rôle des recettes de la halle de Verdun sur les bancs des drapiers, chaussetiers, pélissonniers (pelletiers), cordonniers et autres marchands.

B. 6439. (Cahier.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1448-1455. — Verdun. — Compte de noble Oudot de Malain, châtelain. — Recette des cens de Chauvort, de Saint-Jean de Verdun, de Ciel et de Saint-Maurice. — Recettes : des levées des écluses ; — de 12 francs pour la vendue de l'herbe de 32 soitures de pré. — Amodiation de la maison de La Pierre, sise entre Verdun et Ciel, « où l'on a accous- « tumé de vendre le blé le jour de la foire de Ciel. »

B. 6440. (Cahier.) — In-folio, 169 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Verdun. — Compte de Gurry de Malain. — Mandement de la Chambre des Comptes de Dijon, qui, sur la requête de noble messire Humbert de Luyrieux, chevalier, seigneur de La Cueille, entérine les lettres du duc Charles, qui lui faisaient don d'une rente perpétuelle de 800 francs royaux, à titre de dot « de Catherine de Bour- « gogne, sœur naturelle et illégitime de nostre dit sei- « gneur et femme du dit Humbert, et l'assignent sur la « châtellenie de Verdun, » qu'il lui abandonne pour en jouir, elle et ses hoirs, « descendant de son corps, en « loyal mariage. » — Prisée des divers revenus de la châtellenie.

B. 6441. (Cahier.) — In-folio, 10 feuillets, parchemin.

1478-1479. — Verdun. — Compte d'Amy Lucas, receveur ordinaire du bailliage de Chalon pour le Roi. — Il n'est question que de la châtellenie de Verdun, « bien « que le dit receveur n'eut terrier, ne compte, ne manuel. » Le compte n'est qu'une recette imparfaite, d'autant plus que « le dit Verdun a esté ars et bruslé au moyen des « guerres qui ont couru par cy devant, et a toujours tenu « parti contraire, sinon depuis le moys de juin 1479. » — Cette terre fut affermée au profit du Roi, y compris ce qui lui appartenait, comme successeur du duc de Bourgogne, et ce qui était au seigneur de La Cueille, dont la portion avait été confisquée.

B. 6442. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1496-1498. — Verdun.—Compte de Nicolas Regnier, écuyer, châtelain et capitaine de Verdun, Bragny et dépendances. — Rente de 44 francs, payée à noble dame Marie de Leurs, veuve de noble messire Guillaume Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp, héritière de ses père et mère, Nicolas Rolin, ancien chancelier de Bourgogne, et dame Guigonne de Salins, pour la valeur de 55 livres viennoises, à prendre sur le revenu de Bragny. — Voyage du receveur et d'un forestier, près des gens des Comptes, pour les avertir du dégât et de la grande quantité de bois que le marquis (de Rothelin) voulait prendre dans la forêt de Saunières.

B. 6443. (Cahier.) — In-folio, 37 feuillets, parchemin.

1499-1500. — Verdun. — Compte de Nicolas Regnier, châtelain, « c'est assavoir en ce qui reste du revenu, « déduction des 800 livres tournois de rente, qui ont été « baillées en assiette par feuz messeigneurs les ducz de « Bourgogne, à dame Katherine, bastarde de Bourgogne, « veuve de messire Humbert de Luyreul, jadis seigneur de « La Cueille, Savigny-en-Revermont et de Verdun en « partie. » — Si quelque habitant de Saunières ou de la Barre, soit homme, femme ou enfant, quitte lesdits lieux affranchis de la mainmorte pour habiter ailleurs, il retombe en mainmorte comme il était autrefois. — Autorisation donnée aux chapelains de l'hôpital de Verdun, fondé par les ducs de Bourgogne, de prendre des matériaux trouvés dans les ruines du Chauffaut pour réparer ledit « hos- « pital, desmoli et bruslé au moyen des guerres, à la prise « du dit Verdun, excepté l'église et deux petites chambres « où se tiennent les ditz desservants. »

B. 6444. (Registre.) — In-folio, 191 feuillets, parchemin.

1514-1518. — Verdun. — Compte de Claude Clerc, châtelain de Verdun, Saunières et Bragny. — Rente payée à dame Collette Robin, dame d'Essoyes et de Bragny en partie, ayant cause de feu Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne sous les derniers ducs. — Recette de la prévôté et de la blaierie (garde des blés) de Bragny.

B. 6445. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1519-1522. — Verdun. — Compte de Claude Clerc, châtelain et receveur de Verdun, Saunières, Bragny et dépendances. — Recette des revenus de Guierfans, Bey et Marnay.—Dame Colette Rolin, dame d'Essoyes et de Bragny en partie, reçoit 44 livres tournois, pour la valeur de 54 livres viennoises qu'elle avait droit de prendre annuellement sur les revenus de Bragny. — « Recette à cause de « certain chemin nouvellement octroyé de faire par les « habitants de Charnay, pour mener leurs bêtes, chars et « charrettes au bois de Malemanche, » au lieu de celui que la Saône avait emporté.

B. 6446. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1522-1524. — Verdun. — Compte de Claude Clerc, pour la recette de ce qui restait du revenu, déduction faite des 800 livres tournois de rente « qui ont esté baillées en « assiette par monseigneur le duc de Bourgogne à dame « Katherine, bastarde de Bourgogne, veuve de messire « Humbert de Lureuil, chevalier, seigneur de La Cueille, « Savigny-en-Revermont et de Verdun. » — Le bichot de froment est vendu 23 gros, et la geline 10 deniers tournois. — Recette des revenus à Tontenans, Chassagne et Chassignottes. — Vente de coupes de bois en Malemanche

adjugées « aux commis à faire les boulevards de Chalon-« sur-Saône. »

B. 6447. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, parchemin.

1524-1525. — Verdun. — Compte de Jean de Brane, commis à cette recette par « madame Loyse d'Angoulesme, « comtesse d'Anjou, du Maine et de Gyon, mère du Roi et Ré-« gente. » Cet office ne lui fut pas conservé, attendu « qu'au-« paravant le Roy, lui estant en sa guerre de Provence, a faict « don d'icelui office à Nicolas Des Moulins, son sommelier « ordinaire, au moyen duquel don s'en est ensuy un procès « par devant messieurs des Comptes à Dijon. » — Le bichot, mesure de Verdun, y est la plus grande mesure, et contient 8 boisseaux; tous grains se mesurent à *rez*, excepté l'avoine qui se mesure moitié *comble* et moitié *rez*.

B. 6448. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1525-1527. — Verdun. — Compte de Nicolas Du Moulin, sommelier ordinaire du Roi, qui lui donna cet office, « luy estans en son camp et armée devant Pavye, » après le procès qu'il eut à la Chambre des Comptes et au Parlement de Dijon. — Payement fait à l'hôpital de Verdun des 10 livres de la fondation faite par un duc de Bourgogne. — Cette redevance devait être payée par Catherine, veuve du seigneur de La Cueille, bâtarde de Bourgogne. — Une partie des gages des fonctionnaires était prise « par « manière de subvencion, pour aider le Roy en ses affaires. »

B. 6449. (Cahier.) — In-folio, 78 feuillets, parchemin.

1527-1530. — Verdun. — Compte de Nicolas Du Moulin. — Coupe des foins du pré des Soiches, situé dans la prairie de Saunières, contenant environ 32 soitures, vendus aux enchères 17 livres tournois. — Continuation de la recette de la cotisation, pour la confection du chemin substitué à celui que la Saône avait emporté à Charnay. — Rente annuelle payée au chapitre Saint-Vincent de Chalon, pour l'anniversaire de Guillaume de Verdun, « chanoine « d'icelle église. » Recette des foins, « quant le Roy veult « amasser les foins de ses preys, chascune personne de « Saulnières et La Barre qui faulchent doibvent chascune « deux corvées de faucher, et qu'on leur doit donner du « pain, du potaige, des aulx et du fromage ; que ceux qui ont « chars et charrettes taut de fois que l'on veult, et les au-« tres les corvées de la fourche et du rateaul, tant de fois « que l'on veult, et doit l'on à chascune personne de deux « deniers parisis de pain, quant l'on liève l'herbe pour le « Roy. »

B. 6450. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, parchemin.

1530-1532. — Compte de Nicolas Du Moulin. — La Chambre des Comptes inscrit en marge : « Soit pris garde « que si la dite dame Catherine, bastarde de Bourgogne, « (qui jouissait de 800 livres de rente, assignées sur cette « châtellenie), décède sans hoirs de son corps, où les dits « hoirs d'icelle sans hoirs de leur corps, de réunir et re-« mettre au domaine du Roi les dites 800 livres, suivant les « traictés sur ce faictz. » — Recette de deniers dus sur plusieurs héritages au finage de Saunières, mouvant de la gruerie, et appelés *les Meix aux Maignieurs*, portant lods et remuage.

B. 6451. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1532-1534. — Verdun. — Compte de Pierre Voruelle, de Seurre, nommé receveur après la résignation de Nicolas Du Moulin, en vertu de lettres du roi François Ier, données à Dieppe, au mois de janvier 1531. — Par lettres patentes du Roi, données à Paris, le 11 décembre 1532, le revenu de cette châtellenie avait été donné à Jean de Stainville, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Pouilly, en considération des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres, « mesme-« ment en recouvrant et choisissant par chascun an des « chevaux et harquenées, qu'il va quérir es Almaignes, « pour le service du dit seigneur, où il lui convient faire « de grands frais et les nourrir longuement après, pour les « dresser et faire chevaulcher, avant de les livrer audit « seigneur. » — Livraison de 20 bichots d'avoine pour les franchises de Saunières, lesquels furent estimés 20 sous l'un.

B. 6452. (Cahier.) — In folio, 75 feuillets, parchemin.

1535-1537. — Verdun. — Compte de Pierre Voruelle, de Seurre. — Recette de 12 francs et de 12 livres de cire, pour l'amodiation du portal de Saunières. — « La ville de « Cornant et toutes les terres de Cremelon, Chassagnes et « Chassignottes, furent acquises par feu Hugues de Verdun « de messire Girard de Thierry, et que le duc de Bourgo-« gne les donna piéça aux chapelains de Verdung, saulf « les mainmortes, lox, relox, remuaiges, gelines et la « justice. »

B. 6453. (Cahier.) — In-folio, 92 feuillets, parchemin.

1537-1539. — Verdun. — Compte de Pierre Voruelle, au profit de noble Jean de Stainville, écuyer d'écurie du Roi, seigneur de Pouilly. — Les tierces de Bragny ne peu-

vent s'amodier, « pour ce que l'on ne scest où sont les « terres où les dites tierses sont assises. »—Recettes : de 50 sous, prix de l'amodiation de la portion du château de Verdun, retenue par le Roi, et de l'île, contenant 16 à 18 journaux, où sont des prés et des arbres à fruits; — de 20 bichots d'avoine, dus par les habitants de Saunières et de La Barre, affranchis de mainmorte. — On observe que si les habitants de ces villages les quittaient pour aller demeurer ailleurs, ils reviendraient mainmortables. — Recette de 5 sous de cens, dus par les habitants de Charnay, pour l'autorisation à eux donnée, par le gruyer de Bourgogne, de faire un chemin de 2 toises de large, selon les bornes plantées par ledit gruyer.

B. 6454. (Registre.) — In-folio, 175 feuillets, parchemin.

1546-1550.—Verdun.—Compte de Pierre Voruelle. — Guillaume de Montgommery, seigneur de Lantenay, ayant droit de Jacques Vallerot, de Colette Rolin, dame de Bragny, reçoit la rente de 44 francs, que cette dernière avait droit de prendre chaque année sur cette châtellenie, « à cause de feu messire Nicolas Rolin, son frère. » — Recette de l'amodiation de la prévôté de Bragny.

B. 6455. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, parchemin.

1550-1556.—Verdun.— Compte de Pierre Voruelle. — Copie des lettres du roi Henri II, faisant don, pour cinq ans, des terres et seigneuries de Verdun, Saunières et Bragny, à dame Françoise Chabot et Charles de Stainville, son fils aîné, après la mort du père de ce dernier, qui en jouissait (Joinville, le 30 mars 1551, avant Pâques). — Ordre de la Chambre des Comptes au procureur du Roi de s'informer si Catherine, bâtarde de Bourgogne, qui jouissait de 800 livres sur la châtellenie de Bragny et dépendances, était morte sans hoirs, afin de conserver les droits du Domaine.

B. 6456. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1556-1558.—Verdun.— Compte de Claude Voruelle, pourvu de l'office de châtelain et receveur, par lettres patentes de Henri II, roi de France, datées de Saint-Germain-en-Laye, le 26 mars 1552, en survivance et conjointement avec son père. — Entérinement de ces lettres par le trésorier général Marlou, seigneur de Montpont et Juilly. — Lettres de suran (surannation), obtenues par la veuve et le fils de Jean de Stainville, seigneur de Pouilly, écuyer, capitaine et gouverneur de Seurre, par lesquelles la jouissance des revenus de cette châtellenie leur est continuée pour cinq ans (Paris, le 6 mai 1558).

B. 6457. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1559-1563.—Verdun.—Compte de Claude Voruelle, châtelain et receveur. — Mention du don fait par le duc Charles à Catherine de Bourgogne, sa sœur naturelle, de 800 livres de rente, assises sur le revenu de cette châtellenie, tant à cause de son mariage avec Humbert de Luyrieux, seigneur de La Cueille, que pour la cinquième partie que le duc prenait sur la part dudit Humbert, en la seigneurie de Verdun. —Les 44 livres provenant de la succession des Rolin sont perçues par noble Claude de Thyard, seigneur de Bissy, de Charny et de Bragny en partie, ayant droit de feu dame Michelle Des Maillots. —Cette rente, que le duc de Bourgogne tenait du seigneur de Coursais et de l'abbé de La Ferté, fut donnée par ledit duc à Nicolas Rolin, son chancelier.

B. 6458. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1563-1567.—Verdun.—Compte de Claude Voruelle, châtelain. — « Frais de justice, missions, dépens de bouche, louage de chevaux et journées de 27 personnes, « qui, avec le procureur Guillaume Lenois, avoient conduit « dès le dit Seurre es prisons royales du Châtelet de Chalon, « ung nommé La Fontaine, insigne voleur, et ung nommé « Folier, son serviteur, faits prisonniers pour meurtres « commis au territoire de Saunières. »

B. 6459. (Cahier.) — In-folio, 15 feuillets, parchemin.

1569-1570. — Verdun. — Compte de Jean Caillard, commis à la recette de cette chatellenie, « qui avait été « donnée à ferme à Claude Carré de Chalon, avec tout le « domaine du bailliage, pour six ans, » et qui fut enlevée, faute de bonne caution. — Le prix de cette ferme était de 660 livres, non compris les 800 livres dont jouissait dame Catherine de Bourgogne.

B. 6460. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1571-1572.— Verdun. — Compte de Denis Lambert. —Le revenu du Roi dans cette châtellenie est de 290 livres, et le reste avait été aliéné à Ponthus de Tyard, seigneur de Bissy, et à dame Catherine de Montgommery, dame de Charnay.

B. 6461. (Cahier.) — In-4°, 66 feuillets, parchemin.

1580-1582.— Verdun.— Compte de Jean Bernard et de Claude Voruelle. — Messire Charles de Stainville, che-

valier des Ordres du Roi, seigneur de Pouilly-sur-Saône, avait obtenu du Roi la jouissance pour neuf années du revenu de cette châtellenie, « pour récompense d'ung grant « cours de logis, qui estoit assis en la ville de Seurre, abatu, « et dont les pierres et matériaux avoient esté employés, « en 1575, aux fortifications, lors nécessaires pour la garde « et conservation de la dite ville en l'obéissance du Roi, le « tout estimé 2,666 escus. »

B. 6462. (Cahier.) — In-folio, 121 feuillets, parchemin.

1585-1586.—Verdun.—Compte de Claude Voruelle, châtelain.—3 écus 17 sous, dus annuellement sur le revenu de cette châtellenie, sont payés à Guillaume Gadagne, sénéchal de Lyon et seigneur de Verdun. — La recette relative aux mainmortables était nulle, « parce que les habitants de « la dite châtellenie avoient esté affranchis par le comman- « dement du Roi. »—Gages de 10 écus à Claude Voruelle, châtelain.

B. 6463. (Registre.) — In-folio, 146 feuillets, parchemin.

1587-1588.—Verdun.—Compte de Claude Voruelle, châtelain.—Jean Ferret, bourgeois de La Barre de Saunières, verse entre les mains du receveur 133 écus 20 sous, montant de l'amodiation à lui faite du revenu de la châtellenie, dont il devait supporter les charges.—Le receveur devait rédiger ses comptes comme s'il n'y avait pas d'amodiateur, et cela « par le menu, affin de recongnoistre en quoy consistait « les dits revenus, pour la conservation d'iceux à Sa Ma- « jesté.»—Ce compte comprenait soixante-trois feuillets de parchemin, à raison de 4 sous chacun, et valant ensemble 4 écus 12 sous, et le double en papier, contenant pareil nombre de feuillets, coûtait 1 écu 5 sous.

B. 6464. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1606-1612.—Verdun.— Compte de Daniel Voruelle. — Lettres patentes de Henri IV, données à Fontainebleau, le 30 mai 1606, contenant don à demoiselle Gillette Sebillotte de la jouissance, sa vie durant, de tout le revenu de la terre de Verdun, Bragny, Saunières et leurs dépendances, laquelle avait été vendue à faculté de réachat au duc de Biron, puis confisquée et donnée incontinent après au sieur de Biron, baron de Saint-Blancard, maître de camp du régiment de Picardie. Toutefois le Roi, averti que la jouissance de cette terre aurait été « affectée à damoiselle « Gillette Sebillotte (maîtresse du maréchal de Biron), fille « de Jean Sebillotte, prévôt général de ses très-chers cou- « sins les maréchaux de France en Bourgogne, inclinant à « la supplication faite en sa faveur, et désirant d'ailleurs « la gratifier en tout ce qui lui sera possible, » il lui abandonne l'usufruit de cette châtellenie. — Enregistrement de ces lettres au Parlement de Bourgogne, à la Chambre des Comptes et au Bureau des finances.—Payement de la rente de 44 livres, fait à révérend père en Dieu messire Ponthus de Thiard, ancien évêque de Chalon, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, aumônier de Sa Majesté et coseigneur usufructuaire de Bragny, tant en son nom que comme tuteur administrant les biens et corps des enfants de noble Théodore de Thiard, seigneur de Bissy, ayant droit de demoiselle Guillemette de Montgommery, dame de Bissy, Charnay et Bragny en partie.

B. 6465. (Registre.) — In-folio, 149 feuillets, parchemin.

1619-1624. —Verdun. — Compte de maître Daniel Voruelle, châtelain, receveur pour le Roi, à la décharge de demoiselle Gillette Sebillotte. — Elle verse entre les mains du receveur 313 livres 15 sous, pour acquitter les charges de cette châtellenie, autres que celles qui étaient au profit de Catherine de Bourgogne. — Lettres de Louis XIII, datées du camp devant Montauban, le 17 octobre 1621, contenant nomination de Guillaume Giroud (autrement Giroux) comme châtelain.—Récépissés de deniers donnés par le nouveau titulaire pour son office.—La rente due à l'hôpital de Verdun est payée par les ayants cause de M[me] Catherine de Bourgogne.

B. 6466. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1629-1631.—Verdun.—Compte de Pierre Leslaurent, châtelain et receveur, institué par lettres données à Paris le 16 novembre 1629. — Confirmation par Louis XIII du don fait par Henri IV à Gillette Sebillotte. — Recette des blés; les héritiers de Jean Lescuier ne payent plus les 2 boisseaux d'avoine qu'ils devaient chaque année, sur le *Meix-aux-Aideurs*, depuis plus de quatre-vingts ans, faute de renouvellement du terrier de la châtellenie; d'ailleurs « on ne trouve ni le dit meix ni ses tenanciers. »

B. 6467. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1631-1633.—Verdun.—Compte de Pierre Leslaurent, châtelain, receveur, présenté à la Chambre des Comptes par ledit receveur, assisté de son procureur Paris Regnaut, par-devant Claude Pouffier et Claude Robert, conseillers et auditeurs, commissaires députés à l'examen de ce compte, le 22 novembre 1635.—La recette était faite suivant l'état particulier dressé par les trésoriers de France pour la con-

servation du domaine. — Indication de l'amodiation des terres de La Barre, contenant environ 100 journaux, appartenant au Roi, et dont jouissait la demoiselle Gillette Sebillotte. —Le trésorier n'est institué que pour conserver les droits du Roi, et ladite demoiselle recevait par ses mains les revenus de la châtellenie, sans l'intermédiaire du receveur général.

B. 6468. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1637-1639.—Verdun.—Compte de Pierre Leslaurent, châtelain et receveur, présenté par-devant Charles Rousseau et Claude Boichardet, conseillers du Roi, auditeurs en la Chambre des Comptes, députés par elle pour l'examen de ce cahier. — Tous les articles sont fictifs, c'est-à-dire que les recettes et les dépenses sont enregistrées comme si le domaine n'était pas engagé. Ainsi il est dit à l'article *vente de grains :* « Néant, à cause qu'ils sont tous de l'usu- « fruit de damoiselle Gillette Sebillot. »—Guillaume Gadagne, sénéchal de Lyon, seigneur de Verdun, ne reçoit pas la rente qu'il avait sur les revenus de Perrigny, parce qu'elle n'était pas portée sur l'état donné par les trésoriers généraux au receveur. — La Chambre des Comptes ajoute en marge : « Soit pris garde que le procureur général fasse « poursuite du procès contre les héritiers du sieur Gada- « gne, ainsi qu'il est dit au compte précédent. »

B. 6469. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1643-1645.—Verdun.—Compte de Pierre Leslaurent, châtelain et receveur. — Bien qu'il n'y eut aucune recette, parce que le domaine était engagé, on conservait par le rappel annuel des recettes et des dépenses les droits du Roi, pour les faire valoir en temps et lieu, c'est-à-dire quand cette partie du domaine serait réunie par décès des tenanciers ou par le réachat stipulé dans l'aliénation.

B. 6470. (Cahier.) — In-folio, 163 feuillets.

1646-1651.—Verdun.—Compte de Pierre Leslaurent, receveur, châtelain. — Recette fictive des revenus de Verdun, Guierfans et Perrigny. — Dépenses fictives. — Gages des officiers de la châtellenie.

B. 6471. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, papier.

1655-1657. — Verdun. — Compte de Claude Leslaurent, châtelain, receveur pour trois années.— « Il faut enten- « dre que le roi Henri-le-Grand, que Dieu absolve, avoit fait « don de tout le revenu de cette châtellenie à damoiselle « Gillette Sebillot, par forme d'usufruit, sa vie naturelle; « que ce don a été confirmé par Louis XIII; que damoi- « selle Claude Sebillot, fille de Gillette, avoit joui des « mêmes revenus à titre d'héritière, et qu'en dernier lieu, « les héritiers de la dite damoiselle Claude en jouissaient à « leur tour comme usufructuaires. » Cette dernière avait été mariée à François Procès, procureur du Roi au siége de La Table de Marbre du Palais à Dijon.

B. 6472. (Cahier.) — In-folio, 153 feuillets, papier.

1661-1668. — Verdun. — Compte de Claude Leslaurent, receveur châtelain : ledit receveur inscrit en recette la somme de 360 livres, versée par les héritiers de demoiselle Claude Sebillotte, héritière universelle de Gillette, pour le payement des gages et des charges de la châtellenie, pendant trois années, le surplus des revenus appartenant auxdits héritiers, aux termes de l'état donné par les trésoriers généraux au receveur de la châtellenie.

B 6473. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, papier.

1667-1669. — Verdun. — Compte de Claude Leslaurent, châtelain et receveur pour trois années consécutives. — Il est encore une fois recommandé par la Chambre des Comptes au procureur général de faire poursuivre le procès intenté aux héritiers de M. Gadagne, comme il avait été recommandé dans les comptes précédents. — Le receveur avait inscrit en dépense pour ses gages de trois ans 90 livres, aux termes, disait-il, des états particuliers des receveurs généraux, à raison de 30 livres par an. La Chambre des Comptes, aux termes des mêmes états particuliers, réduit cette somme à 45 livres, à raison de 15 livres par an.

B. 6474. (Cahier.) — In-folio, 81 feuillets, papier.

1670-1672. — Verdun. —Compte de Claude Leslaurent, châtelain receveur, présenté et affirmé dix ans après, en 1682, à la Chambre des Comptes, par le comptable, assisté de Benigne Jacquemin, son procureur, par-devant Étienne Lebelin et Pierre Gauthier, conseillers auditeurs, députés pour l'examen de ce compte. — Les héritiers de demoiselle Claude Sebillotte, héritières de Gillette, continuent à jouir du don fait par Henri IV à cette dernière, « pour sa vie « naturelle. »—Le receveur avait porté en ligne de compte, ou de dépense, 15 livres pour les gages du procureur. La Chambre des Comptes a biffé cet article, « attendu qu'il n'y « avoit personne de pourvu en la dite charge. »

B. 6475. (Cahier.) — In-4°, 33 feuillets, parchemin.

1347-1350. — Vergy. — Compte de Guillaume de Sauvigny, châtelain, pour le duc de Bourgogne. — Deniers donnés à Jacot Le Laverat, de Semur, « pour le retour d'un « cheval que Jean Le Laverat, de Semur, clerc de la cha- « pelle de monseigneur le Duc, avoit menay en Gascoigne. » — Frais pour la détention et l'exécution d'hommes et de femmes convaincus d'avoir empoisonné quelques personnes, et enfermés d'abord à Vergy et à Talant. — Frais : de garde du château de Vergy, après la mort du duc et de nourriture des chevaux de M. de Thil, et de plusieurs gens d'armes qui l'accompagnaient, en revenant de l'enterrement dudit duc, qui avait eu lieu à Cîteaux; — d'exécution d'un individu, qui avait commis un vol à la foire chaude de Chalon.

B. 6476. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1352-1354. — Vergy. — Compte de Guillaume de Chivres, châtelain. — Reconstruction des murs du parc de Vergy. — Dépenses pour « renouer cinq paires de fer à des « prisonniers, dont les chaignes estoient roullées et brisées. » — Compte de Simon d'Écutigny, écuyer, châtelain de Vergy. — Enlèvement des pierres de vingt créneaux du château, qui étaient sur le point de tomber et de se briser.

B. 6477. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1354-1356. — Vergy. — Compte de Simon d'Écutigny, écuyer, châtelain. — Recette des deniers des tailles de Reulle, Curley, Chevigny, Segrois, Meuilley, Morey, Fixey, Chenoves, Bouilland, Quemigny. — Serrure mise au guichet de la porte du château.

B. 6478. (Cahier.) — In-folio, 34 feuillets, parchemin.

1356-1359. — Vergy. — Compte de Guillaume de Quincey, châtelain pour le roi de France, « à cause du bail « dou duchié de Bourgogne. » — Rôle des meix qui payaient des cens dans la châtellenie. — 5 boisseaux de noix achetés au marché de Nuits, pour l'hôtel du duc de Bourgogne, à Rouvres, sont payés 1 florin. — Achat d'une courte-pointe pour le lit qui était en la salle de Monseigneur à Vergy. — 4 setiers, mesure de Beaune, faisaient 6 émines de Nuits. — Énumération des feux des divers villages de la châtellenie, pour « emparer les murs de Vergy, desquels « feux chascun devoit deux gros vieux. » Il y avait à Flavignerot comme à Cleymence vingt et un feux, et treize à Chambolle.

B. 6479. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1359-1361. — Vergy. — Compte de Guillaume de Cissey, châtelain. — Recette de deniers dus par plusieurs personnes pour la garde du château : chacune devait annuellement quarante jours de garde, toutes les fois que « Messire li duc se doubte. » Parmi ces personnes se trouvent Mme Gilles de Vienne, les hoirs de Simon de Cissey, Guillaume de Marey, Guillaume de Boncourt, Marie d'Arc, Mme de La Chaume, Simon de Mursange. — Un cheval fauvel (fauve) est acheté 4 florins 5 gros. — Gages des gens d'armes de la garnison de Vergy. — Dépenses du châtelain, qui était allé à Dijon avec six hommes d'armes, par ordre du Conseil, mener des prisonniers lombards de Pontailler, qui étaient dans les prisons de Vergy.

B. 6480. (Cahier.) — In-4°, 20 feuillets, parchemin.

1361-1366. — Vergy. — Compte de Huguenin Le Quinant, de Fleurey, châtelain. — Le florin de Florence est compté pour 15 sous. — Recettes des deniers dus sur les meix de Reulle, dont les noms sont exprimés. — Énumération des objets d'approvisionnement fournis à Jean de Villers, commis par les gens du Conseil à la garde du château avec quatre hommes d'armes. On remarque parmi ces objets : du froment, de l'avoine, des pois blancs, un mouton, du veau, du poisson, une vache grasse estimée 3 florins, des œufs, du fromage, du sel, des épices, une pinte de moutarde, des chandelles, de l'huile, du foin, du gros bois, plus de 100 âuées d'autre bois, une queue de vin, contenant deux muids, vendue par Henri de Champdivers.

B. 6481. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1393-1396. — Vergy. — Compte de Jean de Villers, écuyer, châtelain. — Recette du produit de cinquante-huit étaux de la foire de Vergy, des émoluments des menues ventes, de l'entrée des denrées à ladite foire. — Réparations du chenal du moulin de L'Étang-sous-Vergy, appartenant au duc. — Dépenses faites pour la « réfection et édiffication de la « maison de mon dit seigneur à Vergy, » par commandement de Mme la Duchesse.

B. 6482. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Vergy. — Compte de Michelet Girost, commis au gouvernement de la châtellenie par la Chambre des Comptes de Dijon. — 8 livres sont données à Pierre de Brie, maître forestier de la forêt d'Argilly, auquel le

duc avait donné pouvoir spécial de « pranre et chacier à « force de chiens, harnois, filez et autres engins loisibles, » loups et louves, par tout le bailliage de Dijon, pendant deux ans, avec droit de 2 francs d'or par chaque bête prise. — 20 livres tournois sont données à Guillaume Le Flamant, de Collonges, près Vergy, pour prix de seize éperviers qu'il avait pris dans leur hère (aire), et nourris jusqu'à ce qu'ils fussent aptes à être mis sur le poing, et pour les avoir alors portés, au mois de juillet 1396, à Senlis, où le duc de Bourgogne se trouvait.

B. 6483. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, parchemin.

1398-1401. — Vergy. — Compte de Huguenin de Marey, écuyer, institué châtelain par lettres du duc Philippe le Hardi (Conflans-lez-Paris, le 30 août 1398), en remplacement de messire Henri Berruyer, maître d'hôtel du duc, qui avait déclaré ne point accepter la charge de capitaine et châtelain de Vergy, et en avait investi Huguenin de Marey, « pour être bon et loyal capitaine et châte- « lain. » — Guillemette, femme dudit Huguenin, et Guiot Panetier, bourgeois de Beaune, s'étaient constitués plaiges pour ledit châtelain, chacun pour 500 francs. — Frais de l'établissement de fourches à quatre colonnes, sous le château de Vergy, au lieu appelé Fourches-de-Charnise, pour y exécuter Philibert Bonneau. — Par concession du duc, Demoingeot Joly, lieutenant du bailli de Dijon, prend des bois dans la forêt ducale de Mantuan, pour la construction d'une maison qu'il avait à Nuits.

B. 6484. (Cahier.) — In-folio, 23 feuillets, parchemin.

1404-1407. — Vergy. — Compte de Huguenin de Marey, écuyer, châtelain, gouverneur de la prévôté de Vergy, Bouilland et dépendances. — Recettes : de 8 sous donnés par Mons. Jean de Vergy sur un meix assis à Messanges; — de 2 gros donnés par Jean Le Lavier de Bonnencontre pour un défaut; — des exploits de justice de la prévôté de Bouilland et Échevronne, « laquelle prévôté a « été de très petite valeur en ceste présente année, pour « ce que le pays a esté tempesté et n'ont recueilly les poures « gens que bien peu de fruys. »

B. 6485. (Cahier.) — In-folio, 16 feuillets, parchemin.

1404-1406. — Vergy. — Compte de maître Pierre Viardot, gouverneur des prévôtés de Comblanchien et de Corgoloin, commis à cet office par ordonnance du Conseil ducal. — Pour une grosse bête prise en dommage, il est payé 14 deniers, pour un porc 7 deniers, « et s'il a res- « cousse de la partie adverse, mondit seigneur prend « 60 sous. » Pour chaque « malfaiteur trouvé dans les vi- « gnes, il est pris 3 sous 6 deniers. » Les 6 deniers étaient le pour vignier ou sergent faisant le rapport. « Et sy « doit lon leur donner à boire et à manger, quand ilz font « leurs rapportz. »

B. 6486. (Cahier.) — In-folio, 48 feuillets, parchemin.

1412-1413. — Vergy. — Compte de Hannequin Laurent, châtelain de Vergy, pour le duc de Bourgogne. — Rentes payées aux Dames du Lieu-Dieu et aux moines de Cîteaux. — Les habitants de Quemigny reçoivent du duc la rémission de la moitié de ce qu'ils lui devaient, « con- « sidérant que iceux habitans ne sont que 18 feux de povres « genz, devant à lui et à monsieur de Courtivron, son chan- « celier, tailles à volonté, cens d'argent, de blé, vin, cire, « gelines, qu'ils ont esté tant grevez et domaigiez par les « gens d'armes, qui, depuis 8 ans ont esté chascun an « logiez en la dite ville, par tant de fois que l'on ne scet « le nombre; considérant aussi les mortalités et tempestes « qui ont esté au dit lieu, qu'ilz ont aussi perdu plus de la » moitié de leur chevance. » Ces lettres sont du 4 janvier 1412.

B. 6487. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1413-1414. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, capitaine-châtelain. — La recette de bénisson (conceau) du moulin de L'Étang de Vergy est nulle « pour « ce que, suivant certification de messire Jean Bernard, curé « de Saint-Saturnin-lez-Vergy, l'on a trouvé personne qui « l'ait voulu prendre ne mettre aucun prix de grains ou « d'argent. » — Le prieur, le doyen et le chapitre de Vergy reçoivent annuellement une rente en grains sur la benison des moulins de la châtellenie. — Le sergent du château reçoit chaque semaine, pour son *pannage*, un boisseau de benison, c'est-à-dire 2 émines et 3 boisseaux par an.

B. 6488. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, capitaine-châtelain, pour le duc de Bourgogne. — Recette de 5 émines 19 boisseaux, moitié orge et benison, au moulin de L'Étang de Vergy. — Le prieur de Vergy reçoit une rente d'une émine benison sur ledit moulin. — Recette de 40 florins provenant des tailles à volonté sur les hommes de Quemigny. — Le receveur avait écrit que le meix au Perrin, situé à Quemigny, ne payait rien, parce qu'il était en ruines.

B. 6489. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1415-1421. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent. — L'émine de Vergy était la plus grande mesure pour les grains ; elle était semblable à celle de Nuits, et contenait 2 bichots ; au bichot il y avait 2 quartauts, et, au quartaut, 6 boisseaux. — Le receveur avait porté dans ses comptes 7 quartauts pour « le gief (impôt) fait par les « preudommes en la ville de Bouilland. » La Chambre des Comptes a écrit en marge : « *Reddat ut in precedenti* VII « quartaulx IIII boissaulx et demi, » et ajouté d'office le surplus en ligne de compte, au profit du duc de Bourgogne.

B. 6490. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1421-1426. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent. — Le châtelain reçoit 50 francs, monnaie royale, outre ses gages ordinaires et autres dons ou bienfaits à lui donnés par lettres ducales adressées à Jean de Noidant, gouverneur général des finances en Bourgogne, et datées de Dijon le 31 décembre 1423. — Jean Canet, *tournier* et *portier* du château de Vergy, au lieu de la moitié de la gerberie qui lui appartenait pour ses gages, la reçoit tout entière « pour l'aider à supporter les peines et frais qu'il fait « à garder la dite porte, pour cause des ennemis de mon dit « seigneur et par ordonnance de messire Jacques de Villers, « capitaine du châtel de Vergy. » — Gages dudit sieur de Villers, chevalier, conseiller, chambellan du duc et son capitaine.

B. 6491. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1426-1427. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, châtelain. — Diverses recettes annulées par le receveur en ses comptes, sous prétexte que les débiteurs sont pauvres et leurs *tenements* en ruine, sont rétablies par les correcteurs de la Chambre des Comptes, avec cette apostille : « *Reddat ut supra.* » — La recette des terres de La Craie, amodiées à Guillaume de La Craie pour 4 florins, est déclarée nulle par le receveur, parce que ledit Guillaume serait allé demeurer ailleurs, que ledit lieu est inhabitable, la terre en ruines. Le correcteur a supprimé le mot *néant*, et lui a substitué IIII florins.— Le châtelain dit que les gentilshommes qui devaient la garde du château n'avaient rien payé. La Chambre des Comptes a mis en marge : *Compellantur*.— Frais d'entretien de Colinet de La Hazardière, prisonnier du duc de Bourgogne, au château de Vergy.

B. 6492. (Cahier.)— In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1427-1428. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, châtelain. — Augmentation de gages du portier du château, « pour ce que la porte estoit mal gardée et en « doubte et péril pour les ennemis. » — Recette de l'amodiation du moulin de L'Étang-sous-Vergy. Le correcteur a mis en marge : « *Habeatur certificatio supra esta admo-* « *diacione.* » — Le sergent *tournier* du châtel de Vergy reçoit 91 francs pour l'entretien de Colinet de La Hazardière. Il devait le nourrir, lui donner de l'huile, des chandelles, du charbon et autres choses nécessaires, excepté des vêtements et des chaussures.

B. 6493. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1428-1429. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, châtelain. — Frais d'une information sur les meix vacants ou en ruine, dont la Chambre des Comptes faisait payer les redevances au châtelain, qui n'en recevait rien. Entretien du prisonnier Colinet de La Hazardière. — Comparaison des mesures des grains de Nuits et de Dijon.

B. 6494. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1429-1431. — Vergy. — Compte de Hennequin Laurent, châtelain. — Recette de l'amodiation du four banal de Curley, que le châtelain avait fait relever. — Le duc Robert avait autorisé les habitants de Gevrey à faire paître leur bétail sur le territoire de Meuilley, en lui payant annuellement 4 setiers d'avoine, et ceux de Meuilley sur le finage de Gevrey ; mais « depuis seize ans, pour occasion « des guerres, les diz de Gevrey avoient renoncé entre les « mains du châtelain de Vergy, qui à ce n'avoit pas voulu « les recevoir. » — Le châtelain reçoit 12 francs pour les robe, chausses, chaperon, draps et linge par lui fournis, en vertu d'un mandement du duc, à son prisonnier Colinet de La Hazardière, enfermé à Vergy.

B. 6495. (Cahier.) — In-folio, 116 feuillets, dont 106 en parchemin.

1431-1439. — Vergy. — Comptes de Hennequin Laurent, châtelain, à la suite desquels se trouvent ceux de Huguenin Quarrey, gouverneur de la prévôté de Vergy pour le duc de Bourgogne. — Recettes des dîmes de Clémencey. — Dépenses des chiens de la vénerie. — La recette du meix Pance-Dieu est nulle, attendu qu'il est en ruine.— Cens payé par Jacquot La Pance-Dieu sur divers héritages situés à Chaux. — Recette des exploits de justice de la

prévôté. — Le gouverneur de la prévôté reçoit 40 sous pour ses gages.

B. 6496. (Cahier.) — In-folio, 75 feuillets, parchemin.

1439-1441. — Vergy. — Compte de Léonard Ducret, commis par la Chambre des Comptes de Dijon au gouvernement de la châtellenie pour 1439 et 1440. Ledit compte est rendu par noble Jean de Prenières, écuyer, châtelain, valet de chambre du duc Philippe de Bourgogne, institué par lettres datées de Saint-Omer, le 17 mars 1439. — Recettes : des bans de Vergy, qui duraient six semaines, et dont le produit était amodié 6 livres aux enchères ; — des revenus de la prévôté, nouvellement réunie à la châtellenie de Vergy. — Gages de messire Jacques de Villers, maître d'hôtel du duc de Bourgogne, capitaine du château.

B. 6497. (Cahier.) — In-folio, 66 feuillets, parchemin.

1441-1443. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières, écuyer, châtelain, à la fin duquel se trouve annexé le compte de la gruerie. — Sur la recette de benison (froment), sont payées en nature les rentes dues par le Domaine au prieuré de Saint-Vivant-de-Vergy, au chapitre dudit lieu, aux dames du Lieu-Dieu et aux religieuses de Citeaux. — Recettes de cire à Vergy, à Reulle, à Morey, à Échevronne, à Changey, à Villers-sous-Vergy, à Quemigny. — Messire Robert, l'archiprêtre, curé de Saint-Saturnin-de-Vergy, reçoit la rente de 20 sous dijonnais, due annuellement à sa cure. — Travaux de maçonnerie, charpenterie, serrurerie, exécutés au château de Vergy.

B. 6498. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, dont 35 en parchemin.

1443-1444. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières, châtelain. — Recette de la prévôté. — Jean Guenot paye 13 sous 6 deniers sur le meix et la maison qu'il avait à Chaux. — Guillaume Ami, 3 sous 4 deniers sur une pièce de vigne située au même lieu. — Jean Barberet, pour une ouvrée de vigne, paye 20 deniers à la même prévôté. — Philippe Cheniaux, écuyer, paye 30 sous sur plusieurs héritages taillables. — Henri Legrand, portier du château de Vergy, reçoit ses gages de 30 sous et la robe qui lui était due chaque année.

B. 6499. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1444 - 1445. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières, écuyer, valet de chambre du duc de Bourgogne, et son châtelain de Vergy. — Le meix Andrieux Grant Cul, devait un cens d'un boisseau de froment, de 13 boisseaux d'avoine, d'un quarteron de cire, d'une géline de 2 sous dijonnais de 18 sous au florin ; mais rien n'avait été payé, « car ledit mex est en ruyne. » Même observation pour tous les meix de Chevigny et de Quemigny. — Salaire de maître Nicolas Petit, maître des œuvres de maçonnerie, pour avoir « visité la prison Juret, appelée le couhart du « chastel de Vergy. »

B. 6500. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1445-1446. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — Recette de 12 boisseaux d'avoine provenant de l'amodiation du moulin à vent d'Échevronne et de Changey. — 14 gros sont donnés à Hugues Gorget de Segrois, pendant dix ans, chaque année, pour le loyer d'une maison qui lui appartenait, située au château de Vergy, où demeurait le portier. — Recette des amendes prononcées aux Jours de Vergy par le gruyer ou son lieutenant, aux mois de mai et de décembre 1446.

B. 6501. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1446-1447. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — Recette de 60 sous dijonnais de 18 sous le franc, donnés par les habitants d'Urcy, pour la taille abandonnée. — Recette des deniers provenant de la vente de coupes de bois. — Guillaume Bonart, de Gevrey, donne 18 gros pour un demi-arpent de bois, à lui vendu en la forêt de Mantuan ; Henri Lebichaudet, 3 francs pour un arpent.

B. 6502. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1447-1448. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — Les habitants de Quemigny, au nombre de onze feux, ont été déchargés des cens qu'ils devaient sur leurs héritages, parce qu'ils étaient en ruine, sauf une poule, que chaque feu devait donner annuellement. Les chefs des onze familles qui composaient ce village sont désignés dans cet article. — Recettes de 18 florins provenant des tailles de Quemigny, dont les habitants étaient hommes taillables du duc ; — de la dîme des laines à Clemencey, dont le curé avait le sixième, le duc le tiers ; le reste appartenait au doyen et au chapitre de Vergy.

B. 6503. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1448-1449. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — Cens de vin qui se payait en argent, à savoir, la pinte 6 deniers, le lendemain de Noël. — La Chambre

des Comptes biffe neuf articles inscrits en la dépense par le receveur, pour frais de diverses lettres.— En marge, le correcteur a écrit ces mots : « *Radiatur, quod non constat.*»

B. 6504. (Cahier.) — In-folio, 72 feuillets, parchemin.

1449-1450. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — 12 boisseaux d'avoine, mesure de Beaune, qui se mesurent aussi *à rez*, valaient 19 boisseaux combles, mesure de Nuits et de Vergy, bien mesurés.— Meix vacants « en ruyne, en masières et inhabitables à Curlez, à Chevi- « gny, à L'Étang-sous-Vergy, à Messanges, à La Craye, à « Bouilland, à Chaux, à Fussey. »

B. 6505. (Cabier.) — In-folio, 174 feuillets, parchemin.

1452-1453. — Vergy. — Compte de Jean de Prenières. — Frais d'une grille en fer, posée au-dessus de la grand'porte de Vergy, à la fenêtre d'une tour où l'on mettait les prisonniers, et de losanges de verre mis aux croisées « de la chambre aux écus du dit châtel.» — Jean de Monsterot, maître des œuvres de charpenterie, et Amé Grosperrin, maître de mâçonnerie du duc, reçoivent leur salaire, pour être allés de Dijon à Vergy pour visiter les travaux exécutés au Couhart et à l'hôtel ducal de ce lieu. — Recette de la gruerie. — Dépenses pour l'établissement d'un parquet et d'un bois de lit dans la chambre du duc.

B. 6506. (Cahier.) — In-folio, 133 feuillets, parchemin.

1454-1456. — Vergy. — Compte de Jean de Villers, écuyer, seigneur de Villers-La-Faye, capitaine du châtel de Vergy, institué châtelain par lettres datées de Dijon, le 22 octobre 1454, en remplacement de Jean de Prenières, naguère trépassé. Le duc lui donne pouvoir d'exercer ledit office, « de bien et soigneusement garder le dit chastel, d'y « faire faire bon guet et bonne garde par jour et par nuit, de « contraindre à faire les diz guet et garde tous ceux qui à « contraindrey seront, par toutes voyes et manières de con- « traindre dues, d'administrer raison et bonne justice aux « subjets de la dite chastellenie et ez autres qui l'en reque- « reront ; de faire venir ens tous les revenus... » — Avance de 15 francs faite par le châtelain au duc « pour secourir ès « affaires de Monseigneur. » — Dépenses pour l'établissement d'une mangeoire et d'un râtelier de 28 pieds dans les écuries de la maison de Monseigneur à Vergy. — Recette du domaine de la prévôté de Bouilland, que, par ses lettres du 20 janvier 1454, le duc a voulu « estre doresnavant « receu par le châtelain de Vergy, présent et à venir, « ainsi que semblablement il a ordonné estre fait au regard « du domaine des autres prévôtés. »

B. 6507. (Cahier.) — In-folio, 125 feuillets, parchemin.

1456-1458. — Vergy. — Compte de Jean de Villers, écuyer, châtelain de Vergy. — Meix situés sur le finage de Quemigny ne produisent rien, « estans tous en ruyne. » — Recette de cens à Quemigny « appelée les cens de « 12 florins. » — Aubert Royer paye 7 florins sur le meix Perrenot Jehannin et dépendances.— Jean Viot, dudit Quemigny, en paie 2 sur plusieurs héritages dépendant du même meix ; — 5 étaux de denrées qui ont été en la foire de Vergy produisent chacun 20 deniers tournois. — La foire de Saint-Denis n'a rien produit, parce qu'elle est comprise dans la prévôté de Vergy et que le prévôt a coutume d'en recevoir les droits et profits. — Philibert de Villers, écuyer, frère et lieutenant dudit châtelain, reçoit 10 sous par jour, pour aller à Dijon porter le produit de la recette.

B. 6508. (Cahier.) — In-folio, 151 feuillets, parchemin.

1459-1462. — Vergy. — Compte de Jean de Villers, capitaine-châtelain. — Procuration autographe de Jean de Villers, qui constitue pour son procureur irrévocable Guillaume Garnier, clerc, demeurant à Dijon, pour rendre, clore et affiner les comptes qu'il a à produire pour ladite châtellenie. — Recettes des tailles d'avoine de Bouilland. — « Du giet ou taille d'avene de Bouillans que ont accous- « tume de faire les châtelains et que leur doivent asseoir « une fois l'an les preudommes d'icelle ville à ce esleuz, « desquelles le chastelain reçoit le sarrement de bien et « lealment faire la dite assiette sur chascun meix du dit « lieu, etc. » — Messire Jean d'Aiserey paye 2 sous 6 deniers pour un meix vide assis au château de Vergy. — Recette du domaine de la prévôté de Vergy, réunie à la recette de la châtellenie ; — les villages de cette prévôté étaient Messanges, le bourg de Vergy, Reulle, Meuilley, Collonges et Fussey. — Évaluation comparée des mesures de Vergy, de Nuits, de Beaune et de Dijon. — Recette de la taille à volonté à Chaux.

B. 6509. (Cahier.) — In-folio, 119 feuillets, parchemin.

1462-1465. — Vergy. — Compte de Jean de Villers, capitaine-châtelain. — Recette des dîmes de Clemencey, amodiées pour les moissons de 1462 à Étienne Saconnay, comme au plus offrant, pour 7 quartauts et 3 boisseaux par tiers benison, seigle, orge ou avoine. — Recette de 12 deniers tournois provenant de « l'annexe de Clemencey, « qui est une manière de disme de layne de menues bestes,

« laynes portans et des aignaulx que l'on norrist chascun « an en la dite ville de Clemencey. En quoi mon dit seigneur « prent premièrement le tiers, le curé du dit lieu un sixième, « et les doyen et chapitre de Vergy et autres de Nuits, le « reste. » — 13 arpens de bois de chauffage sont vendus aux enchères 13 livres tournois. — Le boisseau de froment est vendu 6 blancs. — Versement fait entre les mains du receveur général, maître Pierre Charbonnier, conseiller du duc.

B. 6510. (Cahier.) — In-folio, 120 feuillets, parchemin.

1468-1469. — Vergy. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller du duc de Bourgogne et son receveur au bailliage de Dijon, ainsi que des recettes nouvellement réunies à ce bailliage. Les tierces de Quemigny, contenant 90 journaux en trois places, ne produisent rien, étant en ruine. — La recette de l'amodiation du moulin de L'Étang-sous-Vergy est nulle « pour ce que le dit molin a esté bruslé, destruit et « gasté dès le soir du mercredi après la feste Saint-André « 1464, et tellement que dezlors et encore de présent est « du tout en désert et en ruyne. — Recette du profit du « rouaige de Vergy, qui est tel, que chaque char ou char-« rette menant vin au dit Vergy chasteaul ou bourg et par-« tant du dit lieu, doit pour chascune roue 2 deniers oboles « tournois. Et a le dit rouaige suyte et porte amende de 65 « sous tournois à lever sur ceux qui seront trouvés estre « partiz du dit lieu menans vin sur char ou charrette, sans « avoir payé le dit rouaige.» — Gages de Pierre Michel, valet de chambre du duc et son épicier, nommé, pour ses bons services, capitaine de Vergy, par lettres datées de Bruxelles le 20 janvier 1467. — Gages de Pierre Monnin, *aliàs* Henri, forestier des bois de Mantuan et de Comboutière, « en considération des services par lui rendus au dernier « duc et au duc régnant, à leur porter truffes du pays de « Bourgogne es pays de Flandres ; et aussi pour qu'il euz « cause de prier pour l'âme du feu duc. »

B. 6511. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1470-1471. — Vergy. — Compte d'Arnolet Macheco, conseiller receveur. — Dépenses pour faire « ung marche-« colis à trois bouchons, où il y a deux meurtrières et « trois canonnières sur la porte de mur du couhart du dit « chastel. — Pour une canonnière pour battre le long du « dit couhart, » sous la direction de maître Girard Margotet, conseiller et premier maître des œuvres du duc de Bourgogne. — Tablettes de pierre mises sur les allées des grands murs du château. — Établissement d'une porte coulisse avec deux grosses boucles garnies de bandes de fer pour la monter ou l'abaisser.

B. 6512. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1473-1474. — Vergy. — Compte de Martin Besançon, receveur de Vergy, conseiller du duc de Bourgogne, son receveur des châtellenies de Beaune et de Pommard, du grenier à sel de Beaune et de la châtellenie de Vergy, nommé par les commissaires des finances délégués, par lettres datées de Dijon le 28 octobre 1473. — Recettes du produit de la vente des grains : le froment est payé 4 gros le boisseau, mesure de Nuits ; d'autres 2 gros, mesure de Beaune ; — des 9 livres de taille que devaient annuellement les habitants de Fussey aux dames du Lieu-Dieu et au duc de Bourgogne. — Gages de Philibert Bouton, écuyer, seigneur de Tillot, capitaine et châtelain de Vergy. — Grosses réparations exécutées au château de Vergy.

B. 6513. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1476-1477. — Vergy. — Compte de Martin Besançon, nommé par « Messieurs les commis à recevoir « après le trespas de feu Mgr le duc, l'obéissance des « pays, duché et comté de Bourgogne pour le Roi, » et ce par lettres du 1er février 1476, confirmées par celles de Louis XI. — Gages de Philibert Bouton, capitaine de Vergy. — Denis Pouffier, charpentier de Messanges, reçoit son salaire, pour des travaux de son métier exécutés au château, sous la direction de Denis Foresteau, écuyer, capitaine de Vergy.

B. 6514. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1538-1539. — Vergy. — Compte d'Étienne Boillot, receveur et amodiateur de la châtellenie. — Lettres patentes de François Ier, par lesquelles il donne la jouissance de la châtellenie de Vergy à Philibert de Vichy, seigneur de Champrond, en considération des services qu'il lui avait rendus dans ses guerres, spécialement à la bataille de Pavie, où ledit sieur « fut prins prisonnier, pourquoy lui con-« vient, pour payer grosse rançon, engager une sienne « terre. » Le Roi ajoute « qu'il vouloit le rémunérer ainsi « que bien il l'a mérité. » — Dépenses pour réparer les ponts-levis et dormant du couhard du château. — Autres dépenses pour réparer le moulin à cheval dudit château.

B. 6515. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1541-1542. — Vergy. — Compte de Renaud Picardot de Reullée. — Lettres de don à vie de cette châtellenie au sieur de Champrond, comme en avait joui auparavant le sieur de La Trémouille, et nonobstant l'édit de réunion au

domaine récemment publié. —Entérinement de ces lettres à la Chambre des Comptes de Dijon et de l'amodiation faite par ledit sieur de Champrond à Renaud Picardot, pour 320 livres tournois, non compris les gages du capitaine et les autres charges ordinaires de la châtellenie.

B. 6516. (Cahier.) — In-folio, 105 feuillets, parchemin.

1544-1545. — Vergy. — Compte de maître Jean Bonneau, receveur du bailliage de Dijon, et commis à la recette de la châtellenie de Vergy, récemment réunie par le Roi à son domaine. — Le boisseau de froment, mesure de Beaune, est vendu 3 sous 4 deniers, et la poule 10 deniers. — Recette du revenu des prévôtés de Vergy et de Bouilland. — Gages d'Antoine de Chissey, écuyer, capitaine du château et maison forte de Vergy ;—de maître Jean Ocquidam, bailli et juge ordinaire de la châtellenie, et de David Gillot, châtelain, juge ordinaire dans ladite terre de Vergy.

B. 6517. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1545-1546. — Vergy. — Compte de Jean Bonneau. — Recette du prix de l'amodiation du four banal de Reulle. — Le produit des exploits de justice de la prévôté de Bouilland est nul, « pour ce que maître Jean Ocquidam a « acquis la dite prévôté avec le revenu du domaine de Bouil- « land, Échevronne et Changey des commissaires du Roi « pour l'aliénation du domaine. »

B. 6518. (Cahier.) — In-folio, 113 feuillets, parchemin.

1548-1549. — Vergy. — Compte de Claude Vincent, commis à la recette pour une année par la Chambre des Comptes de Dijon. — A Quemigny, la recette est nulle, les revenus en ayant été aliénés par les commissaires du Roi, à MM. Ocquidam, de Nuits, ainsi que ceux de Chevigny, Bouilland, Fussey, Meuilley, Échevronne, Changey, Gevrey.

B. 6519. (Cahier.) — In-folio, 101 feuillets, parchemin.

1551-1552. —Vergy. — Compte de Claude Alardot, commis à cette recette par la Chambre des Comptes. — — Les meix de Segrois ne produisent rien à la recette, attendu qu'ils ont été aliénés par les commissaires du Roi à maître Richard Vivant, à faculté de réachat. — Le meix de L'Étang-sous-Vergy ne produit rien, parce qu'il est en ruine. — Le meix de Famère, à Morey, ne produit rien, « parce que l'on ne sçait où est le dit meix, ne qui le « tient. »

B. 6520. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1587-1590. — Vergy. — Compte de Claude Berthaut, receveur du bailliage de Dijon et des châtellenies de Chenoves, Talant et Vergy, présenté à la Chambre des Comptes par le receveur en personne, le 1er juin 1588, par-devant Jean Soyrot et Chrétien Margeret, un conseiller et un auditeur à ce délégués. — Versement fait entre les mains de Bénigne Bernard, conseiller du Roi, receveur général de ses finances, des deniers qui pouvaient être dus « à cause du reculement que Sa Majesté a voulu estre fait « des gages des officiers. » — Gages de Guillaume Bailly, capitaine de Vergy. — Rentes assignées payées à Claude Berbisey, conseiller à la Chambre des Comptes ; à demoiselle Chrétienne Ocquidam, veuve du sieur Baillot ; à Jean-Baptiste Le Goux, sieur de La Berchère, héritiers de noble Jean Ocquidam, conseiller au Parlement ; à messire Louis de Villers, chevalier de l'ordre, baron dudit Villers ; à Michel Barbier, conseiller, contrôleur général du taillon. — Ces rentes ne sont pas payées, faute de fonds.

B. 6521. (Cahier.) — In-folio, 25 feuillets, parchemin.

1360-1362. — Vieux-Château. — Compte de Gérard Le Grand. — Façon de la vigne du duc, située à Guillon, et contenant environ 50 ouvrées. — La journée du vigneron *paisselant* est payée un gros. — Débris d'un compte de Perrenot de Courcelles, curé de Bierre, depuis la mort de Mme Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre.—Compte des héritiers de Jacot Brulé, qui avait été châtelain de Vieux-Château de 1361 à 1362.

B. 6522. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, dont 20 en parchemin.

1362-1363. — Vieux-Château. — Compte de Perrenot de Sauvigny, châtelain, rendu par Girard Oudot, d'Autun, son héritier. — Rôle des tailles, indiquant la somme donnée et le nom des taillables.— Compte de Guiot Belledent, d'Époisses, châtelain en 1363.— Recettes de franchises et abonnements. — Dépenses pour la fauchaison.— Rente payée aux religieux de Vauce.

B. 6523. (Cahier.) — In-folio, 49 feuillets, dont 23 en parchemin.

1363-1364. — Vieux-Château. — Compte de Guiot Belledent, châtelain. — Recettes : des cens dus à Guillon, à Vieux-Château et à Blacy ; — des tailles de Montberthault, Courcelles, Toutry, Fremoy. — Confection d'arcs, d'arbalètes, de flèches, de lances. — Recette de 7 florins 2 gros, produit de la vente de deux juments, d'un petit

poulain, d'un petit mulet, pris comme épave en la terre de Vieux-Château. — Solde des gens d'armes mis à Vieux-Château pour le défendre contre les ennemis, qui étaient à Vesigneux, à 4 lieues de là.

B. 6524. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, dont 56 en parchemin.

1364-1367. — Vieux-Château. — Compte de Guiot Belledent. — Recette d'épaves, savoir : 2 florins pour un petit cheval; — pour une ânesse, 1 florin; — pour une brebis, 3 gros; — pour le prix d'une jument à Guillon après le départ des ennemis, 1 florin 2 gros; une autre est vendue 2 gros. — Dépenses pour l'entretien de la garnison du fort de Vieux-Château, quand les ennemis étaient à Villaines-lez-Prévôtés, à 3 petites lieues de Vieux-Château, au commencement de carême 1364. — Recette de 1 florin, prix d'une jument trouvée d'épave après le départ des ennemis. — Solde des hommes d'armes qui avaient gardé et fait la gaite à cause des ennemis, depuis la Saint-Martin d'hiver 1365, jusqu'à la même date 1366.—Travaux de réparations exécutés au château.

B. 6525. (Cahier.) — In-4°, 48 feuillets, dont 25 en parchemin.

1367-1368. — Vieux-Château. — Compte de Guiot Belledent, châtelain. — Produit de la vente d'un lit de plume, d'une cotte, d'un chaperon et d'un petit poulain *laitant* trouvés à Montberthault et à Guillon le lendemain du passage des grandes compagnies. — Recette d'une amende arbitraire de 12 florins, valant 10 francs, payée par Jean Lambert, de Guillon, qui, sans avoir recours à la justice, avait chassé une pauvre femme d'une petite maison qu'il lui avait louée, et retenu le « chetif lit » et un boisseau de froment qu'elle y avait. « Et ne se pouvoit prouver le fait « jusqu'à tant que le dit Lambert a couchai de maladie en « laquelle il fut confès, communiez et enoiliez (enhuilé), « et après ses sacrementz, il vit la povre femme devant luy « à laquelle il coignut devant plusieurs gens, son lit et son « froment. »—Travaux exécutés au château aux frais du duc et des retrayants, entre autres les *eschiffes* et le pont-levis.

B. 6526. (Cahier.) — In-folio, 40 feuillets, dont 29 en parchemin.

1368-1370.—Vieux-Château. — Compte de Guiot Belledent, châtelain.—Recette des exploits : « Néant ceste fois, « pour ce les amendes ne sont encore receues, pour ce que « li chastellains n'a trevé de quoi exécuter la taxation, pour ce « que les gens sont trop povres, pour les grands debetz en « quoi ilz ont, et pour ce quilz sont en trop grevez pour la « réparation du fort. » — Rôles des feux de Guillon pour la perception des franchises; — pour celle des tailles de Vieux-Château, — de Vollenet. — Acte de vente des biens confisqués sur Perrenot Champi, « pour ce qu'il s'estoit « mis et adjostez aveque les compaignes de sa propre vo- « lonté. »

B. 6527. (Cahier.) — In-folio, 94 feuillets, dont 72 en parchemin.

1370-1373. — Vieux-Château. — Compte de Jean de Jeux, écuyer, châtelain, institué par lettres du duc Philippe le Hardi (Montbard, 27 juillet 1370). — Recette « de « l'echoite d'une povre femme de Guillon, de 15 boisseaux « de froment qui estoient à battre, quant elle fut morte, la- « quelle n'avoit aucuns autres meubles ne héritages; vendu « le boisseau 1 gros. » — Construction « des eschiffes « tout à l'entour du fort et maison de monseigneur le duc. » — Dépenses de l'hôtel de la duchesse à Semur les 14 et 15 août 1372.—Recettes des franchises de Guillon, « dues « à fort monnoie le gros pour 16 deniers tournois vieux; » — du produit du four banal de Vieux-Château, dont une moitié appartenait au duc et l'autre à Jean de La Borde.

B. 6528. (Cahier.) — In-folio, 77 feuillets, dont 55 en parchemin.

1403-1407. — Vieux-Château. — Compte de Huguenin Mangeart de Rouvray, châtelain, rendu par Hugues Charpy, clerc d'Avallon. — Messire Regnier Pot, chevalier, chambellan du duc de Bourgogne, achète pour l'hôtel dudit seigneur, du froment à 3 gros le bichot, mesure de Rouvray ; — du seigle, à 1 gros et demi le bichot ; — de l'avoine au même prix. — La recette des exploits de justice est nulle, excepté à Guillon. Dans le reste de la châtellenie, la misère et la pauvreté des habitants étaient telles, qu'ils avaient été obligés, pour vivre, « de se mettre en « debte et dangiers autre part, et que, si le châtelain eust « procédé à lever les ditz exploits, il eust convenu que la « plus grande partie des ditz habitants eussent laissié la « terre de mon dit seigneur et aller autre part. » — Lettres d'office dudit châtelain, données par Jean, duc de Bourgogne, comte de Nevers, à Dijon, le 9 décembre 1404. — Lettre du 22 janvier 1405-1406, par laquelle Regnier Pot, seigneur de La Prugne et de La Roche-de-Nolay, chambellan du duc de Bourgogne, nomme un procureur pour le remplacer dans toutes les contestations qu'il avait et pouvait avoir.

B. 6529. (Cahier.) — In-folio, 70 feuillets, parchemin.

1407-1412. — Vieux-Château. — Compte de Pierre Drouin, châtelain, institué par lettres du duc Jean, datées de Paris le 10 octobre 1407. — Le 15 décembre 1408, par le conseil « où estoient M. le chancelier, M. Guichard de

« Saint-Seine, bailli de Chalon, maître Pierre Bourgeois, « bailli de Dijon, maître Mathé de Beuzon, gouverneur « de la chancellerie, maître Audry Paste, Regnaut « Gonbaut, Nicolas Le Vaillant, G. de Bray, R. de « Chancey, Lambert de Saulx, J. Peluchot, Jacques « Cotier et plusieurs autres, il fut délibéré que les « tailles de la châtellenie de Vieux-Château et d'autres re- « devances appartiendront à Monseigneur pour la Saint- « Barthélemy et les moissons de 1408, nonobstant le don « par lui fait à messire Regnier Pot des terres de la dite « châtellenie, sa vie durant, seulement à compter du 6 sep- « tembre 1408, époque à laquelle ce don lui fut fait. » — Ce châtelain fut suspendu de ses fonctions et remplacé par Jean Merlin, de Semur. — Pierre Drouin est réintégré par la duchesse Marguerite, le 31 décembre 1411, dont les lettres portent que, « dès le mois de mars dernier, pour cer- « taines causes, le duc avoit suspendu de leurs fonctions « tous les officiers de la recette. » — Lettres de don de cette châtellenie à Regnier Pot, en récompense de ses longs services, surtout en considération de ses « peines et tra- « vaulx soutenuz maintes fois en la poursuite qu'il a faicte « par devers le roy des Romains et de Bahaigne (Bohême) « touchant la regalie de Besançon et la seigneurie utile du « dit lieu, que le roy des Romains avoit transportés libe- « raulement à mon dit seigneur et aussi ou fait du mariaige « du duc de Braban, frère du duc de Bourgogne, et d'Éli- « zabeth de Gorlus (Luxembourg-Gorlitz), nièce du dit roy « des Romains et de Behaigne. »

B. 6530. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1409-1411. — Vieux-Château. — Compte de Pierre Drouin, demeurant à Guillon, commis à la recette de cette châtellenie par lettres du 4 mars 1409, « que messire Re- « gnier Pot se deschargea de la dite terre et dépendances es « mains de mon dit seigneur. » Les lettres de réunion de cette châtellenie au Domaine sont datées de Paris, 4 mars. —Dépense pour une échoite (épave) contestée entre le sieur d'Uchon et le châtelain de Vieux-Château. —Dépenses pour arbalètes et canons de fer à plombée mis au château. — Quatre essaims d'abeilles trouvés d'épave sont vendus ensemble 1 franc. — Salaire de Girard Cussard, sergent du duc de Bourgogne, que le châtelain avait envoyé « demou- « rer en l'ostel de la dite Oyselette, elle estans au lit, pour « garder ses biens, afin qu'ilz ne fussent prins, ou destruiz, « et y demoura dix jours. Pour ce, payé 1 franc par jour et « nuit. » Frais de transport d'une caisse de viretons, menée de Dijon par ordre de la Chambre des Comptes, et délivrée par G. de Bourbon, écuyer d'écurie du duc, pour être menée à Semur et à Montréal pour la défense des châteaux desdits lieux.

B. 6531. (Cahier.) — In-folio, 74 feuillets, parchemin.

1412-1414. — Vieux-Château. — Compte de Jean Merlin, clerc des offices de l'hôtel ducal, institué châtelain par lettres du duc Jean, en récompense de ses bons services (Melun, le 17 septembre 1412). — Dépenses pour la façon « d'un siez (cep) de bois tous neufz pour le fait de la « justice pour ce qu'il n'en y avoit nulz. » — Recette de 1 franc, produit de la vente des biens d'échoite d'Ozenon et de Jean Pastereaul, son mari, « poures et enciens de « cent ans l'une et de quatre-vingts ans environ l'autre, les- « quelz n'avoient riens vaillant, que ce qu'ilz pourtaient sur « eulx, et leur poure lit de matereaulx, et vivoient des « bienfaiz de leurs parens et voisins. »—Don en fief et à vie de 200 francs, fait par le duc de Bourgogne à noble homme Guy de Bar, chevalier, seigneur de Praelles, chambellan du duc et son bailli d'Auxois, et qui était devenu « son « homme. »

B. 6532. (Cahier.) — Petit in-folio, 58 feuillets, parchemin.

1414-1418. — Vieux-Château. — Compte de Jean Merlin, châtelain et capitaine. — Par lettres patentes du 18 juillet 1415, le duc de Bourgogne ayant donné à messire Regnier Pot, sa vie durant, en remplacement des 1,000 francs qu'il touchait sur la recette du bailliage de l'Auxois, les revenus de cette châtellenie et ceux de Saint-Romain, il fut enjoint, le 19 août, au bailli d'Auxois, de mettre ledit Regnier en possession de la châtellenie de Vieux-Château, « avec les artilleries, garnisons, habille- « ments et autres provisions nécessaires à la défense du « château, avec inventaire. Et a le dit Regnier Pot esleu « Jehan Merlin pour être capitaine. » — Prix de l'aune de drap. — Frais pour l'envoi de robes de drap de Vieux-Château à La Roche, à Madame et à Mademoiselle, que Monsieur leur adressait de Troies, en juin 1418. — Dépenses de Monsieur et de ses gens, faites à Vieux-Château, où ils arrivèrent pour coucher, le 13 juin 1418. — Salaire du fourbisseur de Semur, qui avait fourbi « la salade et « avant-bras de Monsieur. »

B. 6533. (Cahier.) — Petit in-folio, 68 feuillets, parchemin.

1418-1420. — Vieux-Château. — Compte de Jean Merlin, au profit de noble et puissant seigneur Regnier Pot. — Dépenses de M. de La Prugne, ses gens, M. de La Guiche, Regnaut, Gastellier, faites à Vieux-Château les 16, 1 et 18 décembre 1418. — Autres faites audit lieu par Jac-

ques de La Prugne.— Le 15 février 1418, mon dit seigneur « ordonna au dit chastellain qu'il fit avoir à sa femme une « houppelande, que mon dit seigneur lui avoit promise. « Pour quoy le dit chastellain lui a acheté et baillé cinq « aunes de vert de 4 escus. » — Dépenses faites à Vieux-Château « par Joachim de Montléon et de Marconnay, « ecuyers, leur paige et du mareschal de Monseigneur en « l'hôtel du châtelain, le 14 septembre 1419; — de mon dit « seigneur, de ses gens et de ses chevaux, faites à Vieux-« Château le 9 août 1419; — de Regnier Pot et de ses gens, « laissés à Vieux-Château lors de son voyage à Parthenay;» — par d'autres de ses gens laissés audit lieu par le duc quand il alla, le 12 décembre 1419, au Mont-Roland; — de 24 écus valant 27 francs, monnaie courante, pour « une brunette envoyée à mon dit seigneur, contenant « 30 aunes. »

B. 6534. (Cahiers.) — Petit in-folio, 57 feuillets, parchemin.

1420-1421. — Vieux-Château. — Compte de Guillaume de Vieux-Château, châtelain, pour M[me] la duchesse. — « Et est le muy la plus grant mesure, ouquel a 12 sex-« tiers, ou sextier 4 bichets, ou bichet 2 moitons, ou moi-« ton 2 boisseaulx, tant mesure de Rouvray que de Mont-« réal. » — Rôle des coutumes du Vieux-Château. — Compte de Jean de Vieux-Château, institué capitaine-châtelain par la duchesse de Bourgogne, en remplacement de Guillaume, son frère. — Réparation du four de Vieux-Château, car « n'y pouvoit-on cuire pain, et quant il avoit gens « d'armes en la ville et es villes prochaines, on n'osoit « cuire au four banal et ne savoit-on où cuire. — Dépenses occasionnées par des prisonniers « espies armignaz et mul-« triers » enfermés à Vieux-Château depuis le 2 septembre, jour de leur arrestation, jusqu'au 31 décembre suivant, qu'ils furent mis à mort. — Dans l'article de ces dépenses, Pierre Compaignon, l'exécuteur de la haute justice, était lui-même prisonnier à Semur, que l'on « ne « pouvoit treuver personne qui voulust exécuter lesditz « Armagnaz; qu'alors il fut advisié le bailli d'Auxois et « autres gens du conseil de Monseigneur le duc que Perrin « Compaignon seroit commis pour l'exécution; — qu'il la « fit et fut délivré. » — Dépenses de deux prisonniers « Ar-« mignaz, larrons et murdiez. »

B. 6535. (Cahiers.) — In-folio, 69 feuillets, dont 54 en parchemin.

1421-1422. — Vieux-Château. — Compte de Jean de Vieux-Château. — Rôle des franchises de Chevannes et de Guillon. — Réparation du pont-levis du Vieux-Château, « lequel estoit rompu et ne povoit-on plus passer par des-« sus, ne le lever ni baissier, qui estoit ung grant péril « pour la forteresse, pour cause des Armignaz, qui chascun « jour courroient ou païs, mesmement devant la dite forte-resse. » — Dépenses de messire Henri Valée, Jean de Vaulbusin, bailli de Noyers, qui étaient allés visiter Vieux-Château.—Gages de Nicolas Des Créaulx, écuyer, qui avait été deux mois en garnison dans cette place, à cause des Armagnacs.

B. 6536. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1426-1428. — Vieux-Château. — Compte de Perrenot Patroillart, châtelain pour le duc de Bourgogne. — Produit de la vente des biens confisqués sur un individu qui avait tué à Guillon un homme « étranger fran-« çois. » — Rente payée au maître de la Maison-Dieu de Semur. — Salaire de Jean Brandin, de Semur, lieutenant général de M. le bailli d'Auxois et de Philippe Mudeaul, maître des œuvres, qui avaient visité la forteresse de Vieux-Château. — « M[gr] le duc, par lettres des « bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville de l'É-« cluse en Flandres, le 17 juin 1428, bailla à Bertrand de « La Broquière, son premier ecuyer tranchant, les chastel, « ville et chastellenie du Viez-Chastel, sa vie durant. » — Dépenses de plusieurs gentilshommes de la terre de Vieux-Château et des environs, qui, les 18 et 19 mai 1428, avaient contribué à « garder et défendre le chastel, et obvier à l'en-« contre de six estandars d'Armignacs, qui estoient en la « conté de Tonnerre, jusqu'au nombre de 800 hommes « d'armes et de 500 hommes de pied, qu'on disoit venir « courre en Auxois. » Voyage à Dijon pour annoncer que la tour ronde de Vieux-Château « estoit choite du haut en « terre. »

B. 6537. (Cahier.) — Petit in-folio, 172 feuillets, papier.

1443-1458. — Vieux-Château. — Compte de Jean Le Prince, nommé châtelain, par noble Bertrandon de La Brouquière, seigneur dudit lieu, conseiller, chambellan du duc de Bourgogne, son premier écuyer tranchant, par lettres datées de Dijon, le 12 août 1443.—Ces comptes furent rendus en 1461, après la mort dudit seigneur usufructuaire, au nom de Jean de Rubempré, chevalier, sieur de Bièvres, qui avait épousé la veuve de Bertrandon. — Gages de Remonet Bourg de Jardres, capitaine de Vieux-Château. — Façon d'une nacelle creusée dans un seul tronc d'arbre, et ayant 15 pieds de long et 2 pieds et demi de large.

B. 6538. (Cahier.) — In-folio, 84 feuillets, dont 74 en parchemin.

1459-1462. — Vieux-Château. — Compte de Per-

renot, de Vieux-Château, institué châtelain par lettres du duc Philippe le Bon, datées de Bruxelles, le 23 septembre 1459. — Dépenses pour le procès qu'avait le duc contre noble Odot, seigneur de Ragny, touchant la haute justice de Sauvigny-lez-Ragny. — Achat, à Semur, pour 20 sous des mesures de vin : « une pinte, une chopine et « un chauveau, pour ajuster les mesures de Vieux-Châ- « teau. » — Recette des franchises de Guillon : chaque feu devait 12 deniers parisis, et il y en avait alors quarante et un. — Gages de Remonnet Bourg de Jardres, lieutenant de noble messire Michel de Chaugy, chevalier, conseiller chambellan, maître d'hôtel et capitaine de Vieux-Château.

B. 6539. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1463-1464. — Vieux-Château. — Compte de Pierre Vion, châtelain, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, datées de Bruges, le 6 avril 1462. — Recettes des gélines de coutume, dues actuellement à Fremoy, à Courcelles, avec plusieurs pains de seigle ; — d'un cens sur un pré situé sur la rivière de Vieux-Château, où fut bâti « ung folon à draps. » — Le bichot de froment est vendu 2 sous 6 deniers tournois. L'avoine est vendue 3 blancs le bichot.

B. 6540. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1517. — Vieux-Château. — Compte de François Botinot, écuyer, capitaine de Vieux-Château. — Gages de honorable Jean Guenyot, châtelain dudit lieu. — Dépense de 46 livres, pour payer deux mille quatre cents poissons, pris dans l'étang de Froideville, pour empoissonner celui de Plaine-Chaume. — 200 livres sont données, par ordonnance du Roi, à dame Charlotte de Loges, veuve d'Émart Rouhy, pour et au lieu du revenu de Vieux-Château.

B. 6541. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1518-1519. — Vieux-Château. — Compte de noble François Botinot, capitaine du château. — Amodiation des tierces de moisson, dans les villages de Vieux-Château, Montberthault, Courcelles, Fremoy, Guillon.— Recette des dîmes de Saint-André-en-Terre-plaine. — Les habitants de Vieux-Château, Montberthault, Courcelles, Fremoy, Champoillon et Vallenet, devaient chacun, annuellement, quatre charrues de corvées, c'est-à-dire deux pour faire les avoines, une pour sombrer, l'autre en benison (froment).

B. 6542. (Cahier.) — In-folio, 100 feuillets, parchemin.

1519-1521. — Vieux-Château. — Compte de Claude Guineau, receveur de la terre et seigneurie de Vieux-Château, nommé par lettres du roi François Ier, données à Abbeville, le 25 juin 1517. — Messire Jean Merle, prêtre, recteur et administrateur de l'Hôtel-Dieu de Semur en Auxois, reçoit la rente annuelle due en aumône à cet établissement sur les tailles de Vieux-Château.

B. 6543. (Cahier.) — In-folio, 90 feuillets, parchemin.

1529-1531. — Vieux-Château. — Compte d'Edme Guenyot, receveur, institué par lettres du Roi. — Produit de la vente de garnisons ou fruits de la châtellenie ; le bichot de froment est vendu 14 gros et l'avoine 8 sous. — Recette de 10 livres, prix de l'amodiation des exploits de justice, des lods et remuage. — Gages : de noble Benoît Saint-Prix, capitaine de Vieux-Château, de Jean Guenyot, châtelain, d'Edme le receveur et de Pierre d'Hostel, clerc, sergent forestier des bois et des eaux de la châtellenie.

B. 6544. (Cahier.) — In-folio, 97 feuillets, parchemin.

1531-1533. — Vieux-Château. — Compte d'Edme Guenyot, receveur. — « Le revenu de laquelle terre et « seigneurie de Vieil-Chastel, le Roi nostre sire a donné et « octroyé à haut et puissant prince et seigneur, Mgr « (Philippe Chabot) l'admiral de France, chevalier de « l'Ordre du Roi, lieutenant général et gouverneur pour « le dit seigneur en Bourgogne, à le prendre par ses « mains. » — Versement fait par le receveur entre les mains dudit amiral, gouverneur de la province.

B. 6545. (Cahier.) — In folio, 110 feuillets, parchemin.

1533-1535. — Vieux-Château. — Compte d'Edme Guenyot. — Recette de 46 sous, prix de l'amodiation des rivières de Courcelles et de Montberthault. — Gages de maître Jean Guenyot, juge et châtelain de Vieux-Château. Le capitaine reçoit 20 livres de gages, le châtelain 10, le receveur autant. Le receveur avait porté en sa dépense 60 sous donnés au capitaine du château, noble Benoît de Saint Prix, en qualité de procureur de la châtellenie. La Chambre des Comptes a biffé cet article.—Reconstruction de la charpente de la grosse tour et de la lanterne du château. — Odinet Turquet est désigné comme amodiateur, pour l'amiral, des terres de Montréal, Vieux-Château, Châtel-Gérard et des greniers à sel de Saulieu et d'Avallon.

B. 6546. (Cahier.) — In-folio, 95 feuillets, parchemin.

1535-1537. — Vieux-Château. — Compte d'Edme Guenyot, receveur. — Désignation comparée des mesures

des grains de Vieux-Château, Rouvray, Montréal. — Les revenus de cette terre avaient été donnés à l'amiral, gouverneur de Bourgogne. — Recette du produit de l'amodiation des glands et de la pâture dans les bois de Sauçois. — Versement fait par le receveur entre les mains d'Odinet Turquet, amodiateur de l'amiral tenancier.

B. 6547. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1537-1538. — Vieux-Château. — Compte de Benigne Bouquin, receveur. — Le revenu continue à appartenir à l'amiral Chabot, gouverneur. — Le receveur a pour gages 3 setiers de froment et 1 muid d'avoine. — L'amiral, usufructuaire de la châtellenie, reçoit 199 livres 3 sous tournois, provenant des revenus de cette, terre toutes charges payées.

B. 6548. (Cahier.) — In-folio, 102 feuillets, parchemin.

1538-1540. — Vieux-Château. — Compte de maître Jean Lenoir, receveur, au profit de l'amiral Chabot, gouverneur.— Cens payé par Jean, bâtard de Rosières, sur un meix situé à Montberthault, qui avait appartenu à Pierre de Saint-Anthot. — Recette des deniers provenant de la messerie (garde des moissons) et de la vignerie (garde des vignes). — Le four banal, dont la moitié appartenait au Roi, est amodié pour cette moitié, 30 sous, à noble Benoît de Saint-Prix, capitaine de Vieux-Château. — Recette des deniers provenant des franchises, et se payant en espèces dijonnaises de 18 sous le franc. — Versement de 140 livres 10 sous 2 deniers entre les mains de François Le Goux, amodiateur des revenus pour l'amiral.

B. 6549. (Cahier.) — Petit in-folio, 75 feuillets, parchemin.

1540-1541. — Vieux-Château. — Compte de Jean Lenoir, receveur, mis en audition par-devant maîtres Claude Barjot, maître ordinaire, et Henri de Cirey, auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes, le 5 février 1543, comme si les revenus n'eussent pas été aliénés. — Recette *par Néant* des exploits de justice de Guillon et Sauvigny, dont la moitié appartenait au Roi et l'autre au prieur de Semur. — Recette fictive en deniers, cire et gélines, à Vallenet et Champmoron.

B. 6550. (Cahier.) — Petit in-folio, 23 feuillets, parchemin.

1351.—Villaines-en-Duesmois. —Compte de Guillaume Broquart, de Montbard, châtelain. — Recette des deniers provenant de la vente des grains, des vins, des noix, des foins. Le moiton (blé de deux grains) est vendu 9 sous, une charretée de foin 8 sous. — Rôle de tous les habitants de Villaines, qui devaient annuellement chacun un bichot de froment.—Don, par lettres de la Reine, de 4 setiers de froment à Marguerite Bissey, femme de chambre de Mr le duc. — Indication de 53 journaux non amodiés et non cultivés. — Dépense de foin pour les daims du parc.

B. 6551. (Cahier.) — In-folio, 24 feuillets, parchemin.

1351-1353. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Guillaume Broquart, châtelain pour la Reine, ayant le gouvernement de Bourgogne. — Recette des deniers que devaient à titre de taille et d'abonnement les habitants de Coulemier, par les mains des maïeurs. — Maître Lambert, de Talant, chapelain du château de Villaines, reçoit 15 livres à cause de sa chapelle.—Façon des vignes dudit lieu, leur contenance, les divers travaux de l'année, les journées employées à la culture, le nom des individus et le prix de la journée de chacun.

B. 6552. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, dont 12 en parchemin.

1353-1354. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Guillaume Brancion, châtelain.— Recette de l'abonnement des habitants de Darcey, à titre de taille. — Dépense de Perrenot Compaignot, de ses valets, de ses chiens, en faisant « chasses et passées à Villaines, par mandement de « Geoffroy de Blaisy, gruyer de Bourgogne. » — Transport de Villaines à Montbard, pour l'hôtel ducal, des vins et autres objets de consommation. — Dépenses faites par les fourriers du duc et du cardinal de Bologne, qui vinrent à Villaines le 16 septembre 1354. — Recette du droit de gîte audit lieu.

B. 6553. (Cahier.)— In-folio, 43 feuillets, dont 22 en parchemin.

1354-1356. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Guillaume Brancion, châtelain. — Recette des revenus de Lucenay. —Frais de la pêche des fossés qui étaient autour des colombiers du château de Villaines, faite par ordre des maîtres de l'hôtel du duc, qui était à Montbard. — Chasse ordonnée par Geoffroy de Blaisy, gruyer de Bourgogne.— Vin donné, par ordre du duc, à Oudot de Lhéry, cuisinier de la Reine. — Rôle des individus pour le forestage de Lucenay, dont chaque habitant devait 4 deniers.— Inventaire de mobilier advenu au duc par mainmorte.

B. 6554. (Cahier.)—In-folio, 46 feuillets, dont 32 en parchemin.

1356-1359. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de

Guillaume Brancion, châtelain. — Dépenses faites à Villaines, par Geoffroy de Blaisy et Anceau de Salins, « pour « Monsieur de Saint-Benigne et euls, en allant à Jailly, « vers Madame la royne; » — pour Mgr Étienne de Musigny et plusieurs autres revenant de Jailly, où était ladite reine; — autres faites à Villaines les 2, 3 et 4 janvier 1357. — Foins livrés à Anceau de Salins, à Étienne de Musigny, au châtelain de Pommard et au mari de Béatrix, berceresse de Monsieur, pour la nourriture de leurs chevaux, en revenant de Jailly, le mercredi après la Saint-Barthélemy, 1357. — Chasse ordonnée par la Reine. — Gages de Jean de Pluvault, capitaine du château de Villaines, institué par la Reine, aux gages de 100 écus, le 1er décembre 1358;—de Guillaume de Bellenot, chevalier, et de Guillaume de Champlitte, écuyer, qui avaient été de garde au château pendant les mois d'avril et de mai 1358. —Salaire de Gérard de Longchamp, écuyer, « commis par « la Reine, sur les chasteaulx et forteresses de l'Auxois.» —Dépenses pour vingt hommes d'armes allant à Châtillon par ordre de la Reine. — Inventaire du mobilier du château de Villaines.

B. 6555. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, dont 27 en parchemin.

1359-1360. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jacques Thomas de Gié, ex-châtelain, et de Pierre de Chassenay, châtelain de Villaines et de Lucenay.— Construction des écuries des chevaux du château, bâties à la place où était la maison du portier, à l'entrée du château. — Dépenses faites par le châtelain, qui était allé à Dijon, le 26 juin 1359, chercher « 8 arbalètes, 3 baudrez, 4 car- « cois, 2,200 viretons et les fers pour y mettre, 36 fuiz de « lances et les fers pour y mettre. Et aussi acheta 6 targes « et 2 pavas (pavois) de Lombardie, couverts de cuir. » — Voyage d'Euvrard de Nielles, de Villaines à Dijon, le 10 août 1359, savoir ce qu'on devait faire de Millot des Orgues, clerc de M. Girard de Meirey, pris à Villaines, par les gens de la garnison. « Et ly fut dit que par accord fait devant « Brion, on lui devoit donner congié. »

B. 6556. (Cahier.) — In-folio, 43 feuillets, dont 31 en parchemin.

1360-1362. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre de Chassenay, châtelain. — Dispositions prises pour l'arrivée du duc de Bourgogne à Villaines. — Indemnités accordées par le duc au châtelain, « à prendre sur les che- « vaux que les Anglois laissèrent à Villaines quant ils « en partirent, la sepmaine après Noël 1360, » et aux habitants de Villaines, « pour cause de leurs chevaux et « autres bestes, que les Anglois leur avoient ostez. » — Réparations du four du château de Villaines, parce qu'on ne pouvait cuire dans celui de la ville, « pour cause des « inimis qui estoient au tour. — Voyage du châtelain à « Dijon et à Argilly, où était le duc, pour notifier comment « ceulx qui tenoient les gaignaiges de Villaines et Luce- « nay, les avoient laissiez en la main du chastellain par po- « vretez, pour ce que les Anglois leur avoient ostez et tuéz « leurs bestes trayans, et tous leurs autres biens. » Il fut ordonné par le conseil que, « se les admoiseneurs (tenanciers) « ne povoient tenir leurs gaignaiges sans vendre leurs hé- « ritaiges, ils fussent laissiez au plus profitablement « pour M. le duc que se pourroit. »—Voyage de Pierre de Chassenay, clerc du gouverneur, de Talant à Châtillon, pour faire une information sur le départ de Guiot de Juilly, des prisons où il était enfermé, sur la conduite du capitaine et des gens d'armes.—Dépense de soixante et onze moutons, consommés en l'hôtel ducal de Villaines, au mois de septembre 1361.—Salaire de Jean de Gy, écuyer, qui était resté en garnison à Villaines pendant un mois, depuis le 24 novembre, veillant nuit et jour, « pour la doubte qui estoit, « pour cause de la mort du duc, et mesmement que le « chastel de Froslois, qui estoit près de Villaines estoit jà « pris.— Gages de Guillaume de La Jaisse, écuyer, qui était resté en armes à Villaines, « pour cause de la grant « doubte qui estoit en pays, pour laquelle le gouverneur « de Bourgogne et le bailli de la Montagne, avoient mandé « garder et fortifier le dit chastel de gens et d'œuvres très « diligemment, depuis le 16 juin 1362 jusqu'au 6 août, « qu'il fut cassez pour ce que les inimis loignèrent le « païs.» — Dépenses faites pour un coursier malade, laissé à Villaines, par le duc de Touraine, « quand le Roy y fut « darrièrement. »

B. 6557. (Cahier.)—Petit in-folio, 36 feuillets, dont 31 en parchemin.

1362-1364. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre de Chassenay, châtelain. — Recette de 30 florins, provenant de la vente des biens de Belier Le Gustet de Villaines, « lequel les Anglois et inimis de la grant Com- « paigne, emmenèrent avec eulx, quant ilz furent à Vil- « laines, la sepmaine de Noël 1360 ; et depuis n'est retour- « nez, ne ne en a len sceu aucunes nouvelles; mas est fame et « renommée commune à Villaines, qu'il a esté mort avec « la dite Compaigne. »— Vin donné aux habitants de Villaines, le lundi et le mardi avant Noël 1362, «que le chastel « du dit lieu fut assaillis par les Bretons et Gascons, qui « tenoient le siége devant Viteaul, pour ce qu'ils feussent « plus ardents à la défense du dit chastel. » —Lesdits Bretons et Gascons « preirent, behurent ou gastèrent les vins

« du Roi, qui estoient en la cave de Villaines, dehors le « fort, et désignés par le maistre des garnisons du dit sei- « gneur, pour mener à Cravant et de Cravant en France. » — Frais de route d'un individu de Villaines, qui était allé à Mont-Saint-Jean porter des lettres du duc de Bourgogne à messire Meneduc de Posède, chevalier, qui y devait être, d'après l'affirmation de Pierre d'Orgueil, logé à Villaines avec sa *route*. On ne trouva pas à Mont-Saint-Jean Mene- duc; le messager revint par Thil à Villaines, où il apprit « qu'il estoit sur la rivière de Loire. »

B. 6558. (Cahier.)—Petit in-folio, 59 feuillets, dont 41 en parchemin

1364-1367. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre de Chassenay, châtelain.—Gages : de Guillaume de La Jaisse, qui était resté en armes au château de Villaines, depuis le 12 novembre 1364 jusqu'au 19 avril suivant « qu'il fut ordonnez capitaine du dit chastel par monsei- « gneur le Duc; » — de Simon Roigelin, de Châtillon, qui avait été enfermé en armes au château de Villaines, « pour « la défense d'icellui, pour la doubte qui estoit au pays, « pour cause des inimis, qui avoient pris le fort de Villai- « nes-les-Prévostes, dès le mardi de caresme prenant « 1364, jusqu'au 26 mars suivant. »

B. 6559. (Cahier.) — In-folio, 44 feuillets, parchemin.

1367-1370. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Boiville, châtelain. — Travaux de maçonnerie et de charpenterie exécutés à Villaines. — Désignation de cen- sives d'avoine dues à Darcey, mais non payées, « estant en « ruynes de lonc temps et delaissiez pour la censive, par « ceulx qui les tenoient, et ne peut lan treuver à présent « aucuns de ceulx qui les souloient payer. — La journée des vendangeurs est payée de 8 à 10 deniers, le lundi 20 octobre ; le lendemain la journée fut payée 15 deniers. —Rôle des feux de Villaines pour la perception des poules de coutume.

B. 6560. (Cahier.) — Petit in-folio, 29 feuillets, parchemin.

1370-1372. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Boiville, châtelain.—Dépenses : de vin faites à Vil- laines par M. Thomas de Voudenay, messire Guy Du Trem- blay, maître Pierre d'Orgemont et autres, le 23 décembre 1371 ; — de gélines , par les mêmes, le même jour, et par les éperviers du duc, le 1er août 1372. — Inventaire du mobilier et armes du château de Villaines, quand Bonne- Jointe-Baulde fut nommé châtelain.

B. 6561. (Cahier.) — In-folio, 56 feuillets, parchemin.

1372-1375. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Bonne-Jointe-Baulde, châtelain. — Dépenses du duc faites à Villaines, le 16 juillet 1372.—Recettes : de 26 livres de cire que devait annuellement Guillemin Menard, prévôt de Villaines ; — de 120 florins donnés par ledit Guillaume, pour l'amodiation de la prévôté de Villaines ; — de 55 francs donnés par Villaines, Coulemier et Vaugimois, pour l'em- parement du château de Villaines;—Achat d'un millier de fer de viretons, pour arbalètes. — Travaux de réparations faites au moulin de Darcey.

B. 6562. (Cahier.) — In-folio, 26 feuillets, parchemin.

1375-1377. — Villaines-en-Duesmois. —Compte de Bonne-Jointe-Baulde, châtelain.—Recettes : de 10 francs, provenant de la taille des hommes de Coulemier, « qui « furent hommes du seigneur de Blaisy ; » — de 66 francs donnés par Millot Le Gresillon de Villaines, prévôt dudit lieu, amodiateur des revenus de la prévôté. — Dépenses pour la nourriture des chevaux du duc, qui furent à Villai- nes du 6 au 14 mai 1376, le 9 octobre de la même année ; les 28, 29 et 30 décembre 1376; le 23 avril 1377; les 17 et 18 août même année; le 28 février jusqu'au 1er avril 1377.

B. 6563. (Cahier.)—Petit in-folio, 60 feuillets, dont 28 en parchemin.

1377. — Villaines-en-Duesmois.— Compte de Perre- not Garnier, châtelain de Villaines et capitaine d'Aignay, nommé par lettres de Philippe le Hardi, duc de Bourgo- gne, datées d'Aignay, le 24 juillet 1377. — Vente des biens de « feu M. Berthier, naguères curé de Chalvosson, main- « mortable au duc de Bourgogne, pour ce qu'il fut nez de « Villaines-en-Duymois. » Article 1er. « En deniers trouvez « grand temps après la mort du dit curé pour le pourchaz « du bailli de La Montagne ; — c'est assavoir 79 escus de « Philippe des premiers et secons, vendus à Nicolas d'An- « gneville, chascun l'un parmi l'autre, un franc, en sinc : « 79 francs. *Item*, une chière d'or et un aigneaul d'or vendus « 2 francs. *Item*, 7 francs d'or. *Item*, six vingt-sept florins « viez, vendus chaque pièce 10 gros et demi, valant 110 « francs un gros et demi. *Item*, 164 gros tournois vieux, « les 12 pour un franc, valent 13 francs 8 gros. *Item*, 18 « parpillottes d'argent, 2 pour un gros valent 9 gros. »

B. 6564. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1377-1379. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — « Œuvres et réparations

« faites en la forteresse de Villaines, depuis le 21 juillet « 1377, que Mgr le duc y ordonna à faire ouvraiges de « maçonnerie et de charpenterie, et par spécial une tour à « viz, pour monter en la grant salle et en plusieurs cham- « bres et chapelle, qui se feront et sont doiz la tour, qui « est de costé la porte à main senestre, etc., jusqu'au « 1er août 1379. » — Partie de ces ouvrages ne pouvant « estre « faiz par les ouvriers du pays, que pour iceulx exécuter, « s'estoit fait venir certains ouvriers estranges. » — Frais de forge pour les marteaux des tailleurs de pierres.

B. 6565. (Cahier.) — Petit in-folio, 43 feuillets, parchemin.

1379-1381. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — Rente à vie de 8 francs, payée à Philipot-Le-chien, fauconnier et écuyer de cuisine du duc de Bourgogne, « en récompensation de la chapelle « de la forest de Villers-le-Duc qu'il tenoit à la vie de Ma- « rie, sa femme. » — Salaire de maître Belin d'Enchenoncourt, maître des œuvres de charpenterie du duc, venu de Dijon à Villaines visiter les travaux. — Don de 20 francs, fait par le duc à Jehannin Du Boichet, valet de chambre de Mlle Marguerite de Bourgogne, sur une échoite (épave) de Villaines. — Dépenses occasionnées par des échoites de mainmorte et l'inhumation des individus mainmortables. — Réparations faites au château.

B. 6566. (Cahier.) — Petit in-folio, 92 feuillets, dont 81 en parchemin.

1381-1383. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — Salaire de maître Benin d'Enchenoncourt et de maître Jacques de Mulley, maîtres des œuvres de charpenterie et de maçonnerie du duc, lesquels avaient visité les travaux exécutés à Villaines. — Don de 60 francs fait par le duc à Jehannin Doucet, gardebuche de l'échansonnerie, « pour ses bons services et de « grâce spéciale. » — Détail des objets en fer et en plomb, fournis pour la construction du château. — Procès-verbal des maîtres des œuvres qui avaient visité les travaux. — Détail de nombreux travaux de construction faits au château de Villaines. — Frais pour conserver du poisson, pour la venue du Roi en Bourgogne. — Salaire de quatre valets qui avaient apporté de Villaines à Rouvres huit éperviers à madame de Bourgogne.

B. 6567. (Cahier.) — Petit in-folio, 60 feuillets, parchemin.

3-1385. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — Détail de grosses constructions faites au château de Villaines. — Dépense de 6 gros, pour acheter une livre de vernis pour vernisser. — Avances faites par le châtelain pour les frais du procès pendant au Parlement de Paris et aux Jours de Sens, entre le duc de Bourgogne, Barthélemy de Baulde et de Guide Fedeire (*sic*) Florentin. — Voyage du châtelain à Paris, pour traiter d'un accord avec le Florentin. Le motif n'est pas indiqué. — Continuation des travaux. — Dépenses des chevaux du duc à Villaines, le 10 décembre 1383.

B. 6568. (Cahier.) — Petit in-folio, 27 feuillets, parchemin.

1385-1386. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — Salaire de maître Benin d'Enchenoncourt, maître des œuvres, qui était allé à Salmaise visiter les travaux de cette forteresse. — Dépense faite à Villaines par les grands poulains qu'y avait envoyés la duchesse de Bourgogne. Elle en donna deux à Mme de Belneux. — Grosses constructions faites au château de Villaines. — Jean Daubenton avait été commis par la duchesse de Bourgogne, « à faire les garnisons ou provisions, pour la « venue du Roi, qui devoit arriver en Bourgogne en no- « vembre 1385. »

B. 6569. (Cahier.) — Petit in-folio, 54 feuillets, parchemin.

1386-1388. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Perrenot Garnier, châtelain. — Recette de 3 francs donnés par Guillemin Le Perrenet de Villaines, qui, par accord fait avec le bailli de La Montagne, avait accepté « la « succession de Jehannette La Touze, povvre femme vielle « et usée, laquelle ne se povoit gouverner, et pour la pou- « vreté et foiblesse d'icelle, elle a donnez touz ses biens « meubles et héritaiges au dit Guillemin, son gendre, et à « Clemence sa femme, fille d'icelle Jehannette, parmi ce « qu'il la devoit soigner, sa vie durant, de boire, de man- « gier, vestir, chaussier et faire son fait de son trespasse- « ment. » — Construction d'une tour au château; elle coûte 225 francs. — Dépenses « de l'évêque de Chiot (Scio?) « commis par l'évêque d'Autun, qui vint beneir au chastel « de Villaines lẹs deux aultez neufs que l'on a fait, l'un au « bout de la grant salle, et l'autre en l'oratoire de Monsei- « gneur, au mois de mars 1385, et hut avec lui six prestes « et six clercs pour lui aidier à faire le service. » On alla avec deux chevaux chercher ce prélat à Flavigny.

B. 6570. (Cahier.) — Petit in-folio, 44 feuillets, parchemin.

1388-1390. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, châtelain. — Frais faits pour la « gésine de « Mme la duchesse de Bourgogne, en septembre et octobre « 1389, — et furent faitz les diz ouvraiges à journées d'o-

« vrey (ouvriers) pour la grant haste que l'on avoit de la « dite gésine de Madame inst d'anffant, assavoir de Phi« lippe Monsieur. » — Dépenses « pour faire une taillerie « par Jean d'Ipres, tailleur de Madame de Bourgogne, en « une chambre au plus haut de la tour carrée, en une « place vide qui y estoit dessoubz le toit, et fut despécié « du petit galatas où elle avoit esté par avant faite, pour « ce que l'on y logea les bastardes de Flandres, qui lors » furent mariéz et espouscez à Villaines. » — Travaux de charpenterie exécutés dans l'église « au tour des fonds ou « il estoit ordonné baptiser Philippe Monsieur. » — Deniers donnés à maître Jean de Thiaiz, valet de chambre et verrier de Mgr de Bourgogne, pour travaux exécutés aux vitres de la grand'chambre des alez « et en la garde robe emprès, « despéciés pour le feu qui y fut le 4 mars 1387, que « Mgr le comte de Nevers estoit à Vilaines et estoit ce jour « alez chassier, et estoient logiez en la dite chambre Jean « de Riguy, Piret de La Tremiere et Philippe de Villers; et « en avoient leurs varley pourtée la clef; et convint par le « grand feu qui s'y print en l'estrain (paille) qui estoit par « la chambre, que tout le commun de Villaines et toutes les « gens qui ce jour estoient au marchier vindrent et rom« pirent les fenestres et les verrières. » — Réparation des seaux de la citerne « gastez et poury pour les longs séjours « de Madame de Bourgogne, de Messieurs ses enfants à « Villaines. »

B. 6571. (Cahier.) — In-folio, 31 feuillets, parchemin.

1390-1392. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, châtelain. — Dépense pour asseuir (achever) une tour commencée dans les fossés du château.— Achat de 26 aunes de toile pour le mobilier du grand autel du château. Achat de 3 aunes de futaine, pour raccommoder « rapailler (rapareiller) le grant lit de Madame de « Bourgogne que les raz avoient mangiez et despéciez. »

B. 6572. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1392-1394. —Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, châtelain. — Frais de voyage d'un valet, de Villaines à Dijon et de Dijon à Rouvres, pour y mener douze vaches, quand le duc d'Otlheriche (Autriche) estoit à Dijon. — Dépenses faites par plusieurs officiers de la châtellenie, « le soir et la nuit que Jehanne Viart fut « morte, qui mourut à l'entrée de la nuit et lesquels voil« lèrent ycelle nuyt à l'ostel dudit Viart, pour garder ses « biens qui estoient en péril, car le dit Viart estoit à Saint« Jacques en Galice. » — Restitutions faites audit Viart « quand il fut venu de Saint-Jacques. » — Lettre de Marguerite, duchesse de Bourgogne, au châtelain de Villaines, auquel elle recommande six poulains qu'elle lui envoyait de Brasey.

B. 6573. (Cahier.) — In-folio, 35 feuillets, parchemin.

1394-1396. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, châtelain. — Recettes d'un muid de froment pour le gîte ; — du bichot de froment, dû par chaque feu de Villaines. — Réparations faites au moulin de l'étang de Villaines. — Rente en froment payée aux religieux de Fontenay. — Don de 14 francs, fait par le duc de Bourgogne à Compaignot d'Argilly, aide de l'échansonnerie de de Madame de Bourgogne, pour de bons et agréables services.

B. 6574. (Cahier.) — In-folio, 42 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, châtelain. — Dépenses pour les vignes : quatre cents javelles de paisseaux sont payées 20 gros, le pain consommé par les vendangeurs de Villaines, les porteurs, les charretiers et autres est estimé 4 gros ; la viande et le sel 4 gros; deux livres de chandelles 6 blancs; les porteurs de hotte gagnaient 5 gros par jour, et les vendangeurs 15 deniers. — Une chaine de fer pour tirer l'eau de la citerne, est payée à raison de 12 deniers la livre. — Inventaire des biens de Jean Qui-s'arme, valet des chevaux du comte de Nevers « lequel n'est pas re« venuz de Turquie, et estoit marié à Villaines et non exé« cutez, parce que l'en ne scet s'il reviendra. »

B. 6575. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1398-1399. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Pierre Garnier, naguère châtelain. — Au chapitre des exploits de mainmorte se trouve la recette des deniers provenant de la vente des biens de Jean Qui-s'arme, valet des chevaux du comte de Nevers, mort en Turquie, à la bataille de Nicopolis. — Dépenses faites pour soigner deux sommiers du comte de Nevers, « lesquels furent laisziez au« dit Villaines, maignies et bléciez » à la garde de Hennequin de Halle, son pallefrenier. — Achat de divers objets pour les plaies des dits chevaux malades. On y remarque de la poix blanche, du oing vieux, de la cire, du lignod (chanvre) battu, du miel, du vert-de-gris.

B. 6576. (Cahier.) — In-folio, 58 feuillets, parchemin.

1411-1412. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes de Flavigny, commis à la recette par maître Richard de Chancey et Jean Moreau, commis-

saires délégués du duc de Bourgogne. — Recette des deniers donnés par les habitants de Villaines, « naguères main« mortables à Monseigneur, lequel de sa grâce à leur sup« plication les a de nouvel affranchis de la dite main« morte, par lettres patentes données à Paris, en mars « 1409, avant Pâques, » de telle manière, cependant, que celui ou celle qui quitterait Villaines, retomberait dans son ancien état. — Voyage fait par le châtelain vers les religieux de Fontenay, « qui demouroient à Montbar, pour « dobte des gens d'armes, » pour leur demander l'autorisation de couper des bois de charpente dans leurs forêts. — Réparations des citernes du château « lesquelles n'a« voient plus d'eau ; » — du four de Coulemier-le-Sec « au quel Mgr le duc de Bourgogne a la moitié et « un sixième sur l'autre moitié, avecques messire Ferry « de Saint-Loup, madame de Grosbois et maître Jehan de « Rochefort. » — Grosses réparations faites à la barrière et à l'entrée du parc du château de Villaines; aux galeries, à la tour de la porte, à la grand'salle, à la tour neuve. — Voyage du châtelain, fait à Semur, par ordre de la duchesse, le 10 août 1411, pour porter 10 francs au comte de Nevers qui y était.

B. 6577. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1412-1414.— Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain.—Deniers donnés par le duc, de grâce spéciale, à Dreue Mareschal, conseiller et maître des comptes à Dijon, « sur certain don à lui fait par le dit « seigneur, pour faire refaire sa maison, qui par fortune « est naguères cheue » ; — à Jean Valery, maître de la chambre aux deniers du duc de Bourgogne, et à Thomassin Orlant, demeurant à Paris, « pour joyaux d'or et d'argent, « qu'il a baillés à mon dit seigneur pour les estraines du « jour de l'an. » — Payement de poudre à canon achetée à Dijon chez l'épicier Jean de Barsmonde. — Inventaire des biens d'échoite, provenant de la succession de la veuve de Regnaud Vandeure, barbier de Flavigny.—On remarque dans le mobilier « ung estail à barbier, garny de trois rai« souz, de deux paires de forselles (oiseaux) et de deux « lansoles (lancettes) à saigner. »

B. 6578. (Cahier.) — In-folio, 54 feuillets, parchemin.

1414-1416.— Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Les habitants de Coulemier-le-Sec sont remboursés d'une partie des 100 francs qu'ils avaient prêtés au duc de Bourgogne. — Dépense pour établir le plancher de la salle de l'hôtel neuf du château de Villaines. — Gages de Robert de Ferrières, écuyer, capitaine du château de Villaines.

B. 6579. (Cahier.) — In-folio, 57 feuillets, parchemin.

1416-1418. — Villaines en Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Quatre émines de froment sont données aux Frères Prêcheurs de Dijon, « pour dire « et celebrer chaque jour une messe pour feu Mgr « le duc de Bourgogne, par lui ordonnée en son vivant. » — Rémission d'une redevance d'avoine, faite par le duc aux habitants de Villaines, « pour contemplacion des grans « dommaiges que les gens d'armes leur ont faitz le temps « passé et mesmement depuis deux ans en ça. » — Produit de la vente des biens échus au duc par défaut d'hoirs de Jean Gustat de Villaines, mort devant Corbeil, « par le « temps du siége que Monseigneur y mit à l'encontre des « Armignags, qui yllec étoient en garnison, auquel voyage « le dit Jean étoit allé en la compaignie du moine de « Neufville. »

B. 6580. (Cahier.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

1418-1420. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Réparations intérieures de la citerne du château, qui perdait son eau. Dans le ciment qui y fut employé, il entrait une certaine quantité d'huile. — Pierre de Luques, écrivain de lettres de forme, reçoit 18 gros pour avoir fait, au mois de juin 1419, pour le missel de la chapelle, « tout neuf à lettres de forme, « enluminées de vermillon, en parchemin, un karendrier, « à l'usage d'Austun, la bénédiction de l'eau bénoite , le « cas rié (Kirie) *Gloria in excelsis Deo* par deux fois le « *Credo* de la messe, et icellui Missel relié, il a signié « (fourni) parchemin, la peau à couvrir le dit missel, et « toutes autres choses ad ce nécessaires. »

B. 6581. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1420-1422. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Recette de 2 francs, produit de la vente d'un poulain mâle de six mois, laissé à Villaines « par les gens estans en la compaignie de Kastelin « Vaste, qui adunques estoient logiez à Villaines. » — Dépenses payées « en foible monnoie gros compté pour « 20 deniers tournois. » —Construction d'un four à chaux, pour subvenir aux besoins des constructions ordonnées à Villaines par M. de Commarin. — Voyage du châtelain à Auxonne, où se trouvait le maréchal de Bourgogne, le seigneur de Toulongeon, Jacques de Villers, pour prêter au

duc une certaine somme, « pour le voyage de Cosne-sur-« Loire. »

B. 6582. (Cahier.) — In-folio, 63 feuillets, parchemin.

1422-1424. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Reconstruction du volant du pont du château. — En tête de la recette du froment, on lit que la mesure de Châtillon-sur-Seine est le muid, qui était la plus grande mesure, qu'il contenait 12 setiers, le setier 8 moitons ou 2 émines, l'émine 2 bichots, le bichot 2 moitons, le moiton 2 mesures.

B. 6583. (Cahier.) — In-folio, 79 feuillets, parchemin.

1424-1427. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Rente en froment payée aux religieux de Juilly-les-Nonnains. — Gages de Jacques de Vautravers, dit Grand-Jacques, écuyer, capitaine du château de Villaines, par lettres du 23 août 1422. Il prêta serment entre les mains du chancelier, le 24 du même mois, et il fut mis le 27 en possession de son office, par Messieurs des Comptes. — Remboursement à Jean Fraignot, receveur général, des avances qu'il avait faites au duc, « pour les frais, tant de sa prochaine venue en Bour-« gogne, que des nopces de Mademoiselle Agnès de Bour-« gogne, sa sœur. » — Remboursement d'autres deniers, qu'il avait prêtés pour la rançon du maréchal de Bourgogne. — Construction d'un mur à sec, « à l'entour de la « fermeté du chastel de Villaines. »

B. 6584. (Cahier.) — In-folio, 65 feuillets, parchemin.

1427-1429. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Gages : de Guillaume de Cissey, écuyer, institué par lettres du duc, du 8 mai 1427, capitaine du château; il prêta serment entre les mains de M. d'Authume (Nicolas Rolin), chancelier de Bourgogne; — de Jean de Grosbois, institué capitaine du château de Villaines, au lieu de Guillaume de Cissey, par lettres du duc Philippe, datées de Bruges, le 11 août 1427. Il prêta serment entre les mains du bailli de la Montagne et prit possession le 16 janvier suivant. — Établissement de lucainnes (lucarnes), ordonnées par Jean de Saulx, conseiller, visiteur des ouvrages exécutés dans les châteaux en Bourgogne.

B. 6585. (Cahier.) — In-folio, 38 feuillets, parchemin.

1429-1430. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jaquot de Chappes, châtelain. — Par ses lettres du 27 avril 1431 et 12 octobre 1432, le duc de Bourgogne avait donné la jouissance de la châtellenie de Villaines à messire Jacques, seigneur d'Aumont, de Chappes et de Cléry, avec faculté de rachat de 3,000 livres tournois, les charges de ladite terre devant être payées par M. d'Aumont. — La recette des amendes est nulle à Coulemiers-le-Sec, « pour « cause de guerre, qui a esté et encore est, par de là des « ennemis de Monseigneur, tellement que les habitants « d'illecques se sont départiz de la dite ville et sont alez « aux bonnes villes et chastelz et autres places d'alen-« tour. » — Gages de Guillaume d'Aligny, écuyer, panetier du duc de Bourgogne, nommé capitaine du château de Villaines, par lettres ducales datées de Lille le 13 octobre 1428.

B. 6586. (Cahier.) — In-folio, 51 feuillets, parchemin.

1449-1451. — Villaines-en-Duesmois. — Compte d'Antoine Regnard, châtelain, pour le duc de Bourgogne.— Réparations faites dans la châtellenie, entre autres au moulin de Darcey, appelé le Moulin-Jouard.—Biens vacants de la châtellenie de Villaines, dont on ne pouvait rien retirer.—Gages d'Artus de Vaudrey, écuyer, nommé capitaine du château, par lettres données à Arras, le 5 septembre 1450.

B. 6587. (Cahier.) — In-folio, 55 feuillets, parchemin.

1451-1453. — Villaines-en-Duesmois. — Compte d'Antoine Regnard, châtelain. — Le propriétaire d'un cheval pris en dommage dans la justice de la châtellenie paye 7 sous d'amende. — Salaire d'un charpentier qui avait fait au bois de Villaines, « une paire de ceps à mettre gens en « prison, par les pieds et par les mains, lesquelz ceps le dit « châtelain a fait en la maison de mon dit seigneur, en la « ville de Darcey, pour y garder sa signorie, au lieu des « autres ceps, qui y souloient estre. »

B. 6588. (Cahier.) — In-folio, 53 feuillets, parchemin.

1453-1455.—Villaines-en-Duesmois.— Compte d'Antoine Regnard, châtelain. — Restitution par le Trésor de 7 gros faite au châtelain, pour la valeur d'un setier d'avoine, qui lui avait été indûment payé. — Dépenses pour refaire à neuf le pont et la planchette du château de Villaines. — Voyage fait par le châtelain à Dijon, pour rendre ses comptes.

B. 6589. (Cahier.) — In-folio, 59 feuillets, parchemin.

1455-1457.—Villaines-en-Duesmois.— Compte d'An-

toine Regnard, châtelain. — Rente de 12 setiers, moitié froment et avoine, payée aux religieux de Fontenay.—Recette de 3 francs, provenant « des hommes taillables de « mon dit seigneur, en la ville de Coulemiers-le-Sec, nommés ceux de la petite seigneurie, qui furent aux Char- « treux de Lugny, et sont taillables à volonté une fois l'an. « Des francs marchiefs deus chascun an, à mondit sei- « gneur, en la ville de Villaines, par tous les habitants du « dit lieu tenant feu, c'est assavoir chascun feu 2 sous, « monnoie courante, le jour de Saint-Remy et le lende- « main de Saint-André un denier. Et qui ne paie le dit de- « nier et il est trouvé qu'il ait aucune chose vendue ou « achetée depuis la Saint-Jean-Baptiste précédent, il doit « 65 sous d'amende. Et parmy ce, ils sont francs de rente, « rouhaige, estaillaige, eminaige et autres charges regar- « dans les foires et marchiefs. »

B. 6590. (Cahier.) — In-folio, 71 feuillets, parchemin.

1457-1461. — Villaines-en-Duesmois. — Compte d'Antoine Regnard, châtelain. — 15 francs sont donnés à messire Gauthier de Bornouville, prêtre, chapelain de la chapelle du châtel de Villaines, montant de ses gages, pour célébrer trois messes en ladite chapelle, une le dimanche, une le mercredi et une le vendredi de chaque semaine. — — Gages de 30 francs payés à Arthus de Vaudrey, écuyer, capitaine du château de Villaines. — Façon d'une « paires « de fert à mettre gens en prison, pour anforgier le prison- « nier du Daulphinay, que M. le président de Bourgogne à « fait mettre en prison au chastel de Villaines. » — Recette du produit de la vente des biens d'une personne qui avait quitté Villaines pour aller habiter Villeberny, et qui, à cause de cette retraite, était redevenue mainmortable.

B. 6591. (Cahier.) — In-folio, 111 feuillets, parchemin.

1461-1466. — Villaines-en-Duesmois. — Compte d'Antoine Regnard, châtelain. — Recette des dîmes de blé à Villaines, sur lesquelles le duc de Bourgogne prend cinq gerbes sur neuf, les religieux de Fontenay et le curé de Villaines se partagent le reste. Ce blé doit être amené dans la grange de mondit seigneur à Villaines à frais communs entre lui et les deux autres parties prenantes ; le duc, sur dix gerbes advenues au curé, en prend encore une. — Recette d'une géline donnée par Robert Vaichier « pour ce qu'il « est marié en l'an de ce compte au dit Villaines, car quel- « conque se marie au dit lieu, il doibt à mon dit seigneur le « jour de ses nopces un gasteau du tiers d'un moiton de « froment, une pinte de vin, une haste de porc et une gé- « line. » — Six chênes destinés à faire du mairin sont vendus 2 gros chaque, en tout 12 gros, ou 1 franc. »— 33 sous 4 deniers tournois sont donnés à Thiebault Regnard, fils du châtelain, pour être venu à la Chambre des Comptes, par ordre de son père, demander de l'artillerie pour la garde et défense du château ; il lui fut accordé deux coulevrines en fer, l'une couverte et étamée de feuilles d'étain, et l'autre empreinte de couleurs rouges;—deux cents traits d'arbalètes ferrés et 10 livres de poudre à canon.— Gages de Jacques de Montmartin, écuyer, panetier du duc de Bourgogne, capitaine du château de Villaines.

B. 6592. (Cahier.) — In-folio, 80 feuillets, parchemin.

1471-1473. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jean Courret, receveur du Bailliage de La Montagne et des recettes qui y ont été nouvellement jointes. — Un jecton de mouchettes (essaim d'abeilles), advenu d'épave au duc de Bourgogne, est vendu 11 blancs. — 3 livres de cire sont données pour le luminaire de la chapelle du château de Villaines, « tant pour torches, comme pour cierges à ser- « vir à faire le divin office. » — Recette du vin, du sel et de l'huile dus à Villaines par ceux qui commençaient à vendre ces denrées, c'est-à-dire 3 chauveaux de vin, sel et huile, une fois donnés pour entrage. Cette recette se faisait par le prévôt.

B. 6593. (Cahier.) — In-folio, 86 feuillets, parchemin.

1474-1476. — Villaines-en-Duesmois. — Compte rendu par la veuve et les héritiers de Jean Courret. — Recette appelée *les Chevaux survenus*. « Et doibt chascun « cheval un bichot avene en la manière qui s'en suit. « C'est assavoir ung homme ou femme qui a plus d'ung « cheval à la charrue, l'an durant, doibt un bichot avene.» — Les terres « gaignables nommées le labouraige » avec les corvées de bras et de charrues, dues annuellement au duc par les habitants de Villaines, sont amodiées 17 setiers d'avoine. — Recette des gélines à Villaines. « Les clercs « portant tonsure et vivans clergemment » n'en doivent point. La Chambre des Comptes a ajouté dix gélines à la recette, prescrivant au receveur d'en exiger le payement aussi bien pour le temps écoulé depuis qu'il a cette recette que pour l'avenir et jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné.—Travaux exécutés pour la sûreté du château : on condamne des latrines comme fort « dangereuses, à cause « du trou par lequel l'ennemi pouvoit entrer, » et l'on fait à la place « une bonne canonnière, garnie d'arrets « nécessaires pour jouer de bastons à feu. — En la dite « tour carrée, au portal y avoit neuf canonnières qui n'es-

« toient que fendues, et ny avoit nulz mirouers au des-
« soubz de la fente, dont l'on eust sceu jouer de bastons à
« feu, parquoi, en chacune des dites canonnières on fait
« ung mirouer et des colisses dedans euvre pour mectre des
« pièces de bois pour faire arrestz pour les bastons à feu,
« dont l'on pourra jouer en icelles canonnières. »

B. 6594. (Cahier.) — In-folio, 28 feuillets, parchemin.

1521-1522. — Villaines-en-Duesmois. — Compte de Jean Marlet, receveur de Villaines pour le Roi, auquel office il avait été commis par Guillaume Le Grand, seigneur de Courcelles, « commis à réunir au domaine du Roi la « dite seigneurie de Villaines. » — Gages de Bonaventure de Vingles, écuyer et capitaine du château; – de Jean Fyot, licencié en droit et gouverneur de la justice de Villaines. — Versement de 110 livres, fait par le receveur, entre les mains de maître Michel Guillet, argentier de Mme de Longueville. — Autre versement fait à Châtillon-sur-Seine au profit de ladite dame.

B. 6595. (Cahier.) — In-folio, 14 feuillets, parchemin.

1347-1348. — Villiers-le-Duc et Maysey. — Compte de Huguenin Barate, châtelain, pour le duc de Bourgogne. Ce compte est fait à faible monnaie, depuis la Saint-Martin d'hiver 1347 jusqu'à la Chandeleur suivant, la petite maille-vieux d'Auxonne étant prise pour trois mailles; il est continué à monnaie forte, une blanche maille neuve d'Auxonne pour 3 deniers. — Recette de 15 livres provenant de l'amodiation de la *maharie* (mairie) de Massingy.—Dépenses des veneurs chez les *mairesses;* de l'hôtel du duc à Maisey et à Châtillon, les 11 et 12 juillet; — des faucons. — Rôle des tailles de Villiers et de Vauvey. Chaque chef de famille y est nommé; il y en a six qui sont dits francs par lettres, et qui donnent ensemble 14 setiers d'avoine et 1 moiton. Les autres, au nombre de dix-neuf, sont dits francs sans lettres, et payent ensemble 22 setiers 6 moitons.

B. 6596. (Cahier.) — Petit in-folio, 63 feuillets, parchemin.

1349-1352. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Regnaud Persenier de Cussigny, châtelain; « et est as-« savoir que, l'an dessus dit, foible monnoie coru jusques « 26 mai 1350, que forte monnoie fut criée à Chastillon-« sur-Soigne. » — Reconstruction du pont-levis du château de Villiers. — Dépenses des chiens et veneurs du duc de Bourgogne. — Don de 15 muids d'avoine, fait par le duc à Huguenin de Villiers, confirmé par le Roi par lettres du 19 octobre 1350.—Carpes envoyées à Montbard pour la Reine et par mandement de Mgr de Châteauvillain, gouverneur de Bourgogne, et Mgr Martin Des Essaiz, au mois de juillet.— Cette année, la *couronne noire* du Roi est estimée 2 deniers. — Le muid de vin de Villiers est vendu 30 sous. — La journée des bûcherons est payée 3 sous ; — celle d'un charretier, cheval compris, est de 4 sous. — L'écu d'or équivaut à 50 sous, le florin de Florence à 48 sous, le double d'or à 4 livres 12 sous, le pavillon à 56 sous, la maille blanche à 8 deniers, le double de Roi à 2 deniers, le lion d'or à 54 sous.

B. 6597. (Cahier.) — In-folio, 36 feuillets, parchemin.

1352-1354.—Villiers-le-Duc et Maisey.—Compte de Guiot de Gy, châtelain. — Vente de trois cent vingt-cinq poules provenant de la recette, à 12 deniers l'une. — La journée d'un manœuvre est payée 1 sou 6 deniers, c'est-à-dire une poule et demie. — La journée du maître charpentier est payée 6 sous, la valeur de six poules. — Rôle des cens de Massingy; — chaque chef de famille y est nommé. — La livre de chandelle est payée 3 sous. — La journée des femmes en vendange est payée 15 deniers ; — les hotteurs reçoivent 2 sous.

B. 6598. (Cahier.) — In-folio, 50 feuillets, parchemin.

1354-1358. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Guiot de Gy, châtelain. — Dépenses des vins de la châtellenie. — 2 muids sont donnés à Girard de Villiers, valet de chambre du duc, en vertu de lettres du dernier duc de Bourgogne; — 12 muids sont déclarés *punais*; — 2 sont menés à Rouvres pour l'hôtel de madame la Reine ; — un est dépensé à Aisey, par l'hôtel du duc, quand il revenait d'Artois. — Guillaume de Comblans certifie que le châtelain a envoyé à Rouvres, pour la Reine, 2 muids de verjus.

B. 6599. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, dont 19 en parchemin.

1358-1361. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Mgr Jean de Recey, écuyer, châtelain. — La recette consiste en argent produit par des cens fixes sur les héritages, par les tailles sur les individus, par les droits de pâturage dans les bois, par la vente des pigeons et des fruits des jardins, par l'amodiation de la pêche, les corvées, les amendes, la vente des biens d'épave, des blés, des vins, des foins, des bois, des poissons des étangs et des poules. La principale dépense est faite pour les villes de la châtellenie et les réparations des édifices.—Il y a aussi de nombreuses recettes en nature, en froment, en seigle, en orge, en avoine, en cire, en foins.

B. 6600. (Cahier.) — In-folio, 18 feuillets, parchemin.

1363-1365. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Comblans, écuyer, châtelain. — Les revenus de la terre que M. Geildaiz avait à Massingy, tant en tailles qu'en *mairie*, en argent et en toutes autres choses, ne donnent rien, attendu « qu'elle a été rendue au seigneur d'Am- « pilly par le Roi. » — La terre de Maisey a été donnée au seigneur et à la dame de Melesaul (*alias* Meullesaul, Meursault et Mursault). — Les habitants de Maisey et de Thil avaient leur usage dans les bois du duc de Bourgogne.

B. 6601. (Cahier.)—Petit in-folio, 24 feuillets, dont 21 en parchemin.

1365-1368. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Comblans, écuyer, châtelain. — Recette fictive des tailles de Villotte, dont les habitants étaient taillables à volonté, parce que toute cette terre avait été donnée au seigneur et à la dame de Meursault, leur vie durant. — Les lots étaient perçus par les prévôts de Villiers. — La terre de Maisey, que tenait la dame de Meursault à vie, a été *laissiée* par elle.

B. 6602. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, dont 30 en parchemin.

1369-1372. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre de Chassenay, châtelain.—Dans la recette des froments, les terres que possédait « d'ancienneté » le duc de Bourgogne à Massingy, près du finage de Marigny, ne produisent rien, parce qu'elles étaient « en désert et en ruyne » et qu'on ne trouvait personne qui voulût s'en charger. — Rôle des feux de Villers et de Vanvey, pour la recette des poules de la Saint Remy; chaque feu en donne deux, à l'exception des femmes, qui n'en donnent qu'une.

B. 6603. (Cahier.) — Petit in-folio, 57 feuillets, parchemin.

1371-1379. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de feu Jean Valée, écuyer, gruyer de Bourgogne, tant pour les deniers de son office que pour « la fortification et empa- « rement du châtel de Maisey, dont il avait esté châtelain. » — « Ouvraiges de la tour neuve de la porte du châtel de « Maisey. » Cette tour avait 4 pieds d'épaisseur jusqu'au quatrième étage. — Dans l'énumération des divers objets mobiliers du château de Maisey, on remarque un canon de fer.—Dépenses faites par André Justot, maître de la Chambre, aux deniers du duc de Bourgogne, qui devait recevoir à Gray le duc « d'Otte-Riche. »

B. 6604. (Cahier.) — Petit in-folio, 45 feuillets, parchemin.

1372-1376. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre de Chassenay, châtelain. — Recette de 29 sous 8 deniers pour le cens des places « estans ou belle en tour « de la tour de Villiers. »—Amende de 10 francs payée par un individu qui avait pris deux carpes dans l'étang de Nod. — Recette de 6 gros donnés par un nommé Jean Loriquet, sergent, pris coupant « un chêne ou il y avoit du vert. » — Autre versement de 6 gros fait par le maire de Puits, qui avait dit à Colin Tartelin, sergent et forestier du duc de Bourgogne, en faisant certain rapport contre lui, « que « c'estoit bourde de ce qu'il disoit. » — Dépense de l'hôtel de M. Bureau de La Rivière et de madame sa femme, à Châtillon, au mois de mai 1373, en venant « au baptise- « ment de Charles Monsieur. » — Au chapitre de la taille, le duc Eudes avait affranchi Viardot Taste-Poire, lui et le « premier-né de Jacotte, sa femme, fille ou clerc de Vau- « vey. »

B. 6605. (Cahier.) — Petit in-folio, 42 feuillets, parchemin.

1376-1378. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Belin d'Avrigny, châtelain. — Girard de Vienne, maître et commandeur d'Épailly, reçoit annuellement un muid d'avoine. — Dépense d'avoine faite à Maisey, au mois de septembre 1376, par l'hôtel de Mme de Bourgogne. — Perrenot Garnier est nommé châtelain par lettres du duc de Bourgogne, données à Montbard le 7 janvier 1376.

B. 6606. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, dont 39 en parchemin.

1380-1381. — Villers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain de Villiers, de Maisey, et de ce que le duc avait à Brion, nommé par lettres de Marguerite, duchesse de Bourgogne, ayant, en l'absence du duc, le gouvernement du duché sur le rapport de Jean de Foissy, bailli de La Montagne (Dijon, le 26 mars 1830). — Cens payé en argent et en avoine par Jean Champion, pour la maison qu'il avait à Brion. — Constructions au château de Montbard. — Les religieux de La Chartreuse de Lugny reçoivent 20 francs au lieu de deux cents pièces de poissons que le duc leur devait.

B. 6607. (Cahier.) — In-folio, 73 feuillets, parchemin.

1381-1387. — Villiers-le-Duc et Masey.—Compte de Pierre Robillart, châtelain, comprenant la gruerie dans sa recette. — Achat de *norriens* de carpes pour empoissonner les étangs de la forêt de Villiers-le-Duc et les autres étangs :

deux mille cinq cents petites carpes sont achetées 54 francs. —Maître Jean Le Moutardier, de Châtillon, vend un moiton de ciment pour 1 gros 4 deniers.—Récompenses pour des prises de loups et de loutres. — Achat fait en Auxois, par Nicolas Chifflot, gruyer du duc de Bourgogne, en ses Bailliages d'Auxois et de La Montagne, de trois mille écuelles de bois pour « faire la provision du Roy nostre Sire, au prix « de 3 francs le millier. » — Gages de Pierre de Villiers, nommé, par lettres datées de Troies, le 16 décembre 1384, garennier de la garenne de Paul Thiébaut, près de Châtillon-sur-Seine, et garde des bois de Villiers-le-Duc.

B. 6608. — (Cahier.) In-folio, 83 feuillets, parchemin.

1382-1383. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain. — Constructions au château de Maisey, d'après les conventions faites entre des maçons et Jean de Foissy, bailli de La Montagne, accompagné dudit châtelain. — Rente en blé payée aux religieux du Val-des-Choux et au prieur de Champagne, pour frère Girard de Vienne, maître et commandeur de la maison d'Espailly. — Orge donné à Jean d'Auxonne, grenetier de Bourgogne, et à Guillaume de Franconville, écuyer, maître veneur pour la consommation des chiens du duc. — Dépenses du duc et de la duchesse de Bourgogne, faites à Châtillon le 29 août 1382. — Réparations faites dans la chambre du château, « où le duc avoit coutume de gésir « à Maisey. »

B. 6609. (Cahier.) — In-folio, 46 feuillets, parchemin.

1382-1385. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain. — Couverture en plomb « des bouts des sept tirans » de la Chambre du duc à Maisey « pour ce qu'ils ne porissent, et de la coiffe de la « tournelle, » où il y avait une « bonne bannière es armes « de Monseigneur, » qui avait coûté 2 francs. — Dépenses pour enduire la Chambre « à gésir du duc de chaux dé- « trempée d'aigue de corle, de roignehures de parchemin « et de mégeis. » — Achat de couleur « pour armoirier « aux armes de Monseigneur et faire autres peintures es « chiefs des tirans de la chambre neuve de Monseigneur à « Maisey, qui passent hors le mur 2 piez et demi. » — Rôle de la taille de Brion. — Avoine remise au châtelain de Villaines-en-Duesmois, « pour tenir en garnison audit « châtel pour la venue du Roy qui devoit venir en Bour- « gogne ; » — pour les chevaux du comte de Nevers à Châtillon, les 4, 5, 6 et 7 novembre 1385; — pour ceux de la chapelle du duc, amenée de Troyes à Châtillon, qui y demeura vingt-deux jours.

B. 6610. (Cahier.) — In-folio, 41 feuillets, parchemin.

1385-1387. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain. — Les habitants de Maisey donnent annuellement au duc de Bourgogne, « sur chaque « toise de frette de maison es ville de Maisey et Thilz, « pour cause de l'usage qu'ils ont en la forêt de Villers-le- « Duc, un denier dijonnais ; et doit avoir la toise 10 piez « de long. » — Recette des exploits de justice dans la terre de Brion. — Dépenses de la duchesse et du comte de Nevers, son fils, à Châtillon, le 1er mars 1386. — Travaux de serrurerie exécutés par Jean Galoppin, venu de Châtillon au Maisey avec sa forge et un valet. — Graines données aux pigeons du colombier, à cause des grands froids.

B. 6611. (Cahier.) — In-folio, 61 feuillets, parchemin.

1387-1390. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain. — Recette du produit de la vente aux enchères du froment de la châtellenie, à raison de 2 gros le moiton, mesure de Châtillon. — Un charpentier travaillant de son métier aux ponts du donjon de Maisey reçoit 2 gros par jour. — Cens payé par Jean Champion pour les divers immeubles qu'il avait à Brion. — Joffroy Faverney, de Villers-le-Duc, reçoit 6 francs 2 gros et demi pour la prise de six louves et de sept loups « par lui pris « dans la loupière de Villiers-le-Duc, en la rue de Saint- « Fale, pendant un an. »

B. 6612. (Cahier.) — In-folio, 179 feuillets, dont 16 en parchemin.

1389-1392. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Pierre Robillart, châtelain. — Gages de Colin d'Étalante, clerc et lieutenant dudit châtelain. — Dépenses de quinze poulains envoyés à Maisey par la duchesse. — « Construction de la tour du retrait et des nécessaires à « Maisey au milieu du goutherot de la grant salle ou pan « devers les fossés. » — Frais d'extraction de neuf cent vingt et une grandes pierres, au prix de 6 francs d'or le cent, pour la construction du château de Maisey. — Rôle de la recette de Brion et Autricourt. — Recette de la gruerie. — Gages de Jean du Rupt, chevalier, maître forestier de la forêt de Villiers-le-Duc. — Messire Guillaume de Grancey, seigneur de Larrey et de Pralaise, vend dix mille carpes pour empoissonner les étangs de la forêt de Villiers, au prix de 13 francs d'or le mille ; mais onze cents faisaient le millier.

B. 6613. (Cahier.) — In-folio, 39 feuillets, parchemin.

1390-1394. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte

de Pierre Robillart, pour la gruerie. — Dons en bois de la valeur de 10 francs, faits : à Jean de Rochefort, conseiller du duc ; — à Jean de Namur, valet de chambre de la duchesse ; — à Jean de Coulemiers, mareschault de Monseigneur et de madame de Bourgogne ; — à Laurent Du Pont, mareschault du comte de Nevers. — Dépenses faites à Villiers-le-Duc, le 27 septembre 1393, par les chevaux du duc, de la duchesse, du comte de Nevers et de Mlle de Nevers.

B. 6614. (Cahier.) — Petit in-folio, 18 feuillets, parchemin.

1394. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean Donjeon, châtelain d'Aisey-le-Duc, nommé gouverneur de la châtellenie de Villiers et Maisey, par lettres de la duchesse Marguerite de Flandres, à la place de Pierre Robillard, « qui, de son propre mouvement et volumpté, se « absenta hors du pays, senz ce que len saiche qu'il soit « advenu. » — Recette des revenus du four d'Autricourt et des tailles de Brion, Villotte et Autricourt, taillables à volonté. — Depuis 1392, la terre d'Autricourt était entre les mains du duc de Bourgogne, pour défaut de reprise de fief. — Versement fait dans la caisse de Maciot Estibout, maître de la Chambre aux deniers de la duchesse de Bourgogne.

B. 6615. (Registre.) — In-folio, 106 feuillets, parchemin.

1394-1396. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain, nommé par lettres de Philippe, duc de Bourgogne, du 30 décembre 1394. — Deniers versés par Regnaud Gastellier pour les réparations du château de Maisey. — On donne 6 francs à Mme de Thoire pour la vente d'une meule neuve destinée au moulin de Maisey. — Dépenses pour la « refection de la justice » d'Autricourt, dont la moitié appartenait au duc. — Voyage fait par messire Jean Curtellier, lieutenant du château, lequel était allé à cheval de Maisey à Dijon vers maître Oudard Donay et Josserand Freppier, receveur général de Bourgogne, « sur « le fait des ouvrages du châtel de Maisey. » — Inventaire des biens dudit château, donné par ordre de Jean de Foissy, bailli de La Montagne, en présence de Jean Curtellier de Vanvey, prêtre, juré de la Cour de la Chancellerie. On remarque dans ce mobilier de grosses arbalètes à tour, des traits en grand nombre, un canon. — Don de bois de chauffage fait par le duc à Nicolas Basin, de Villaines-en-Duesmois, sommelier de l'échansonnerie de la comtesse de Nevers.

B. 6616. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1396-1398. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain. — La recette consiste en grains de toute espèce, en cire, en foin, en gélines, en argent. Il y a deux cent dix gélines ; l'argent provient des rentes sur des immeubles, des tailles, des lods, des amendes et de ventes diverses. — Les dépenses consistent en gages et aux travaux d'entretien des bâtiments de la châtellenie. — Les dépenses faites, il reste 271 livres 15 sous.

B. 6617. (Cahier.) — In-folio, 69 feuillets, parchemin.

1398-1400. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain. — Recette des biens de mainmorte. — Vente de blés, dont le produit devait être appliqué aux constructions du château de Maisey ; le setier est vendu 18 gros tournois, mesure de Châtillon. — Guiot de Rup, sommelier de l'échansonnerie, demeurant à Villiers, et Marie, sa femme, en récompense de leurs services passés, reçoivent, chaque jour, 2 gros tournois, leur vie durant, « pour leur aider à soustenir leurs nécessitez. » — Vente « de bois en gros et en menu en la forêt de Villiers-« le-Duc. » Récompenses données aux preneurs de loups, de loutres, d'*offroy* (effraies) et de grosses aigles. — Dépenses pour l'établissement d'un pont-levis à l'entrée du donjon du château de Maisey.

B. 6618. (Cahier.) — In-folio, 85 feuillets, parchemin.

1400-1402. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain. — Le maître de la Maison-Dieu de Maisey reçoit une rente annuelle de 6 setiers d'orge. — Inventaire de mobiliers de mainmorte advenus au duc de Bourgogne. — Dons de bois de chauffage faits : à Guillaume Chapponel, de Villiers-le-Duc, garde-huche de l'échansonnier du duc ; — à Jean Drouot, valet des chiens de la vénerie. — Rôle des chevaux de Marigny qui ont « cham-« poyé » dans la forêt de Villiers-le-Duc ; il est payé une mesure pour chaque cheval. — Recette des « fouasses » dues annuellement au duc de Bourgogne à Noël.

B. 6619. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1402-1405. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain. — Deniers versés dans la caisse du receveur général Guillaume de Chevilly, qui les avait payés à maître Guy de Bray, conseiller, maître des comptes à Dijon, et aux autres officiers de la Chambre des Comptes

pour leurs robes. — Salaire de ceux qui avaient aide à prendre les congnis (lapins), pour le fait des obsèques du duc de Bourgogne. — Dépenses pendant les mois de juillet, août, septembre et octobre 1404 « pour le logement des « varlets et des grands chevaux du duc de Bourgogne, » faites par l'ordonnance du dit duc et d'après « le contrôle « d'Ainchelin d'Austeriche, escuyer, palefrenier et garde « des dits chevaux. »

B. 6620. (Cahier.) — In-folio, 68 feuillets, parchemin.

1405-1408. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jaquinot d'Angneville, châtelain, nommé par lettres du duc Jean, datées de Paris, le 15 novembre 1405. — Le setier de froment est vendu 20 gros tournois. — Dépenses pour « essarter toutes les hayes, buissons, ronces et es- « pines qui estoient tout à l'entour des jardins, tant du « grant comme des curtilz de la cave, et aussi tout à l'en- « viron des fossez du chastel de Maisey, qui n'estoient que « sorriçons de serpens et d'autres ordures. » — Rôle des feux de Villiers et de Vanvey pour la recette des gélines; chaque feu en donne deux. — Réparations faites aux murs des jardins de Maisey, parce que « les bestes du pays et « aussi les sauvaiges y entroient. » — Payement fait aux habitants de Villiers et Vauvey, « pour les fortifications de « la tour et forteresse d'autour la tour du dit Villiers, faites « par ordonnance de noble Jean de Foissy, écuyer, bailli « de La Montagne, pour icelle fortifier contre les ennemis « du royaulme de France, en laquelle tour il avoit été or- « donné faire belles, fossés, rèrefosséz, pallis, pont-leviz, « barrières, eschiffes couvertes et découvertes, etc. » — Façon de grandes échelles destinées à monter « sur les al- « lées des murs pour défendre la forteresse, se besoing « estoit, que Dieu ne veuille, et aussi pour y monter des « pierres afin de repousser l'ennemi. »

B. 6621. (Cahier.) — In-folio, 52 feuillets, parchemin.

1409-1410. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jaquinot d'Angneville, châtelain, présenté à la Chambre des Comptes et vu par maître R. Gonbaut et Étienne Pasté, le 24 juillet 1410. — Le setier de froment est vendu 20 gros. — Avoine payée annuellement par les héritiers de Jehannot Ferrey, d'Aisey, affranchi par le duc Eudes. — Façon de murs reconstruits au château de Maisey « néces- « saires à faire pour la doubte des gens d'armes qui es- « toient sur le pays. »

B. 6622. (Cahier.) — In-folio, 22 feuillets, parchemin.

1411. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de La Rochelle, écuyer de l'écurie du duc de Bourgogne, capitaine-châtelain de Villiers et de Maisey, institué par la Chambre des Comptes, en vertu de lettres du duc, datées d'Arras, le 23 avril 1411. — Dépenses pour « faire 18 man- « teaux et 18 créneaux qui sont à l'environ de la tour de « Villiers. » Chaque manteau avait environ 6 pieds de haut et 5 de large. — Dépenses faites au mois de juin 1412, par Thomas de La Roquette, Pierre d'Aigremont, Pierre de La Jaisse, Pierre de Foissy, Jaquot de Tournay, Jean de Varennes, Laurent de Reculenne, et plusieurs autres qui étaient allés jusqu'à Troyes au-devant de Marguerite, duchesse de Bonrgogne, « retournant en France. » — Inventaire du mobilier du château.

B. 6623. (Cahier.) — In-folio, 76 feuillets, parchemin.

1411-1414. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Rup, châtelain, institué par la duchesse de Bourgogne, pendant l'absence du duc, et par lui confirmé par lettres de Paris, le 31 décembre 1411. — Gages de Pierre d'Aigremont, frère de Jean de La Rochelle, lequel Pierre avait été retenu capitaine du châtel par lettres du duc datées du 6 mai 1412. — Voyage fait à Brion par Nicolas Le Vaillant, conseiller, maître des Comptes, pour faire l'estimation de cette terre. — Dépenses faites pour l'établissement d'un pont-levis au châtel de Maisey « pour doubte « des gens d'armes qui estoient sur le pays. » — « La « grant vigne » de Massingy avait été donnée à Joachim de Montléon, capitaine de Maisey, sa vie durant.

B. 6624. (Cahier.) — In-folio, 19 feuillets, parchemin.

1414-1415. — Villiers-de-Duc et Maisey. — Compte de Jean de Pointquarré l'aîné, valet de chambre du duc, châtelain, institué par lettres du duc Jean données à Gilly, le 23 décembre 1414. — Le seigneur de Chastelvilain, en remplacement de Jean de Rup, nommé bailli de La Montagne, « a tenu la dite chastellenie depuis le 5e de mai 1416, « jusqu'au 16 octobre 1420, qu'elle fut rachetée, comme « appert par le premier compte de Joachim de Montléon. » — Froment vendu 2 gros le moiton à quelques individus de la châtellenie, qui le devaient, « pour ce qu'ils n'avoient « nulz blefz, n'ayant pu labourer pour les gros inco- « veniens soufferts pour les gens d'armes qui estoient chas- « cun jour sur le païs. » — Gages de maître Guillaume Vignier, secrétaire du duc et capitaine du château du Maisey.

B. 6625. (Cahier.) — In-folio, 30 feuillets, parchemin.

1420. — Villers-le-Duc et Maisey. — Compte de Jean

Villecessey, commis par Guillaume de La Tournelle, bailli de La Montagne, au gouvernement de cette châtellenie après que cette terre fut rachetée par le duc de Bourgogne « et « ostée hors des mains du seigneur de Chastelvilain, qui la « tenoit en gage. — Est assavoir que, ou temps de ce pré- « sent compte, sont trois manières de monnoyes. —Depuis « le commencement du compte jusqu'au 17 août, la foible « monnoie de 20 deniers tournois le gros eut cours; — « depuis le 18 août jusqu'au dernier décembre, lesditz 20 « deniers tournois foible monnoie, qui par avant avoient « ainsi cours, furent remenés et eurent cours pour 5 de- « niers tournois. Et, au 1er janvier suivant, 1421, les ditz « 5 deniers furent ramenés et eurent cours pour 2 deniers « oboles tournois. « — Remissions d'avoine faites aux habitants de la ville de Maisey « pour ce qu'ilz ne sont à pré- « sent que cinq feux et une charrue; » — à ceux de Villiers et Vanvey, « pour considération des grans et excessifs « dommaiges que les gens d'armes leur ont faiz, et pour « plusieurs autres pitéables causes. » Le froment est vendu 4sous 2 deniers le moiton à ceux qui le devaient au duc de Bourgogne.

B. 6626. (Cahier.) — In-folio, 60 feuillets, parchemin

1421-1422. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, écuyer, capitaine-châtelain. — Dépenses pour achat d'arbalètes, faites à Dijon par Jaquot de Roches, artilleur du duc de Bourgogne. —Rôle des cens et des rentes d'orge que Marie de La Foresterie de Châtillon « a tenues sa vie durant, lesquelles il faillait aller querir « de maison en maison à Villiers et à Vauvey. » — État des dettes dues à Arras et aux environs, pour la dépense de la duchesse de Bourgogne, pendant les mois d'octobre et de novembre 1416, époque où l'écu d'or était pris pour 19 sous parisis.

B. 6627. (Cahier.) — In-folio, 64 feuillets, parchemin.

1422-1424. — Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon, écuyer de cuisine, capitaine et châtelain de Villiers-le-Duc et de Maisey. —Vente sur pied des foins de la châtellenie; chaque article porte le prix de la vente et l'étendue du pré. — Don et douaire à vie fait par le duc de Bourgogne à demoiselle Catherine de Richebourg, veuve de Jean de Verdun et alors femme de Joachim de Montléon, des marches de Touraine, en considération de ses biens perdus au service dudit seigneur, « occupés « par les ennemis du Roi et du duc de Bourgogne, et en « considération de son mariage. » Les lettres du duc sont datées de Paris, le 21 septembre 1422. — En vertu de ces lettres, elle devait jouir d'une rente de 80 francs, aussitôt après le mariage.

B. 6628. (Cahier.) — In-folio, 177 feuillets, parchemin.

1424-1427. —Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Recette du produit du fief que tenait Pierre de La Jaisse à Brion, consistant en 32 journaux de terre, 3 soitures de pré, 5 ouvrées de vigne, une petite maison, le tout amodié 3 setiers de froment et 2 setiers d'avoine; « et le dit Pierre en est féal de Monseigneur « pour lui servir en armes, comme ses autres féaulx, quant « mestier est. » — Recette des « lods et remuaiges; » le droit de mutation était d'un sou par livre. — Dépenses, pour élever de 6 toises la tour Saint-Georges au château de Maisey et y faire 48 corbeaux, qui devaient être recouverts de « 24 parpaignos de moison. » — Visite des œuvres faites par Pierre de Chassigny, maître des œuvres de charpenterie. — Réduction de taille en faveur des habitants de Villiers et Vauvey « pour considération des grans et « excessifs dommaiges que les gens d'armes leur ont faitz, « et mesmement ceux qui darrièrement ont esté et sont re- « tournés devers Monseigneur en Hollande et Zélande, « comme pour plusieurs pitéables causes. »

B. 6629. (Cahier.) — In-folio, 98 feuillets, parchemin.

1427-1430. —Villiers-le-Duc et Maisey. — Compte de Joachim de Montléon. — Le muid est la plus grande mesure des grains ; il contient 12 setiers, le setier 8 moitons, le moiton 2 mesures ou 3 boisseaux. — Dépenses pour recouvrir toute la tour de Villiers, qui est carrée. — Salaire de Guillaume Chaumonnot, demeurant à Châtillon, et de maître Philippe Mideaul, l'un et l'autre maîtres des ouvres de maçonnerie. — Consommation par les chevaux des gens qui furent trois fois logés à Villiers, Vanvey, Maisey et Villotte, à savoir : les gens du sire de Lafferté et du sire de La Guiche, de messire Jean de Vergy, et messire Jean de Vienne, d'Étienne de Bière, de Henri Lalement et de Mgr de Jonvelle, et aussi par les gens desdits seigneurs et ceux des baillis de Charollais et de Nivernais, quand ils conduisirent le prince d'Orange; MMgrs le maréchal et le chancelier de Bourgogne, qui allèrent, au mois d'octobre, en Flandres, pour les noces du duc de Bourgogne. — Foin dépensé par les gens d'armes de la garnison de Châtillon, depuis la prise de Larrey, « qui fut à la Chandeleur 1429, « durant le siége et jusqu'à la reddition, qui fut environ « Quasimodo 1430: — c'est assavoir par les gens de sei- « gneur de Blamont, de Ancey, du Fay, De Chailles, de « Sarnelles, les Engloiz de la garnison de Montigny, qui de